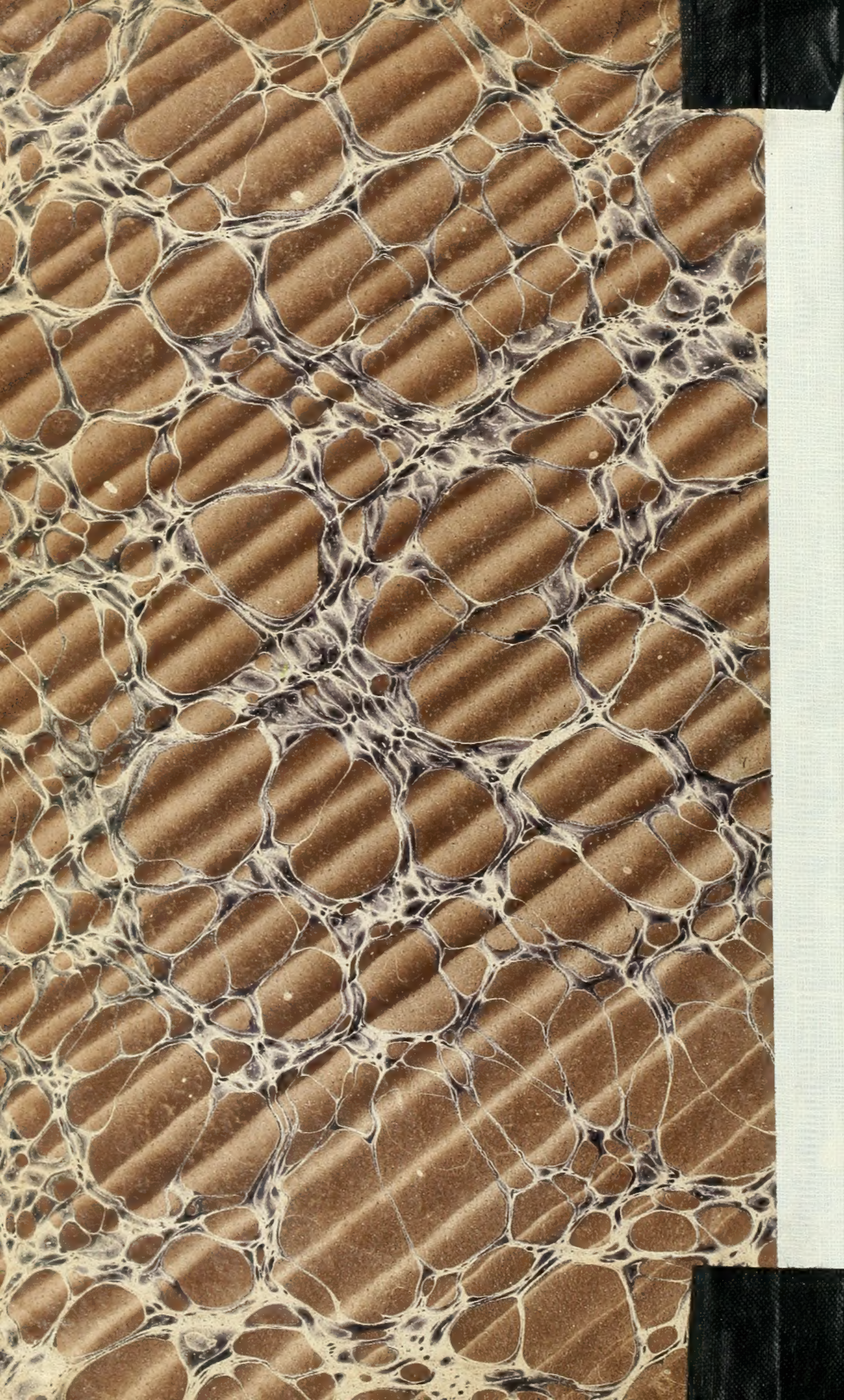
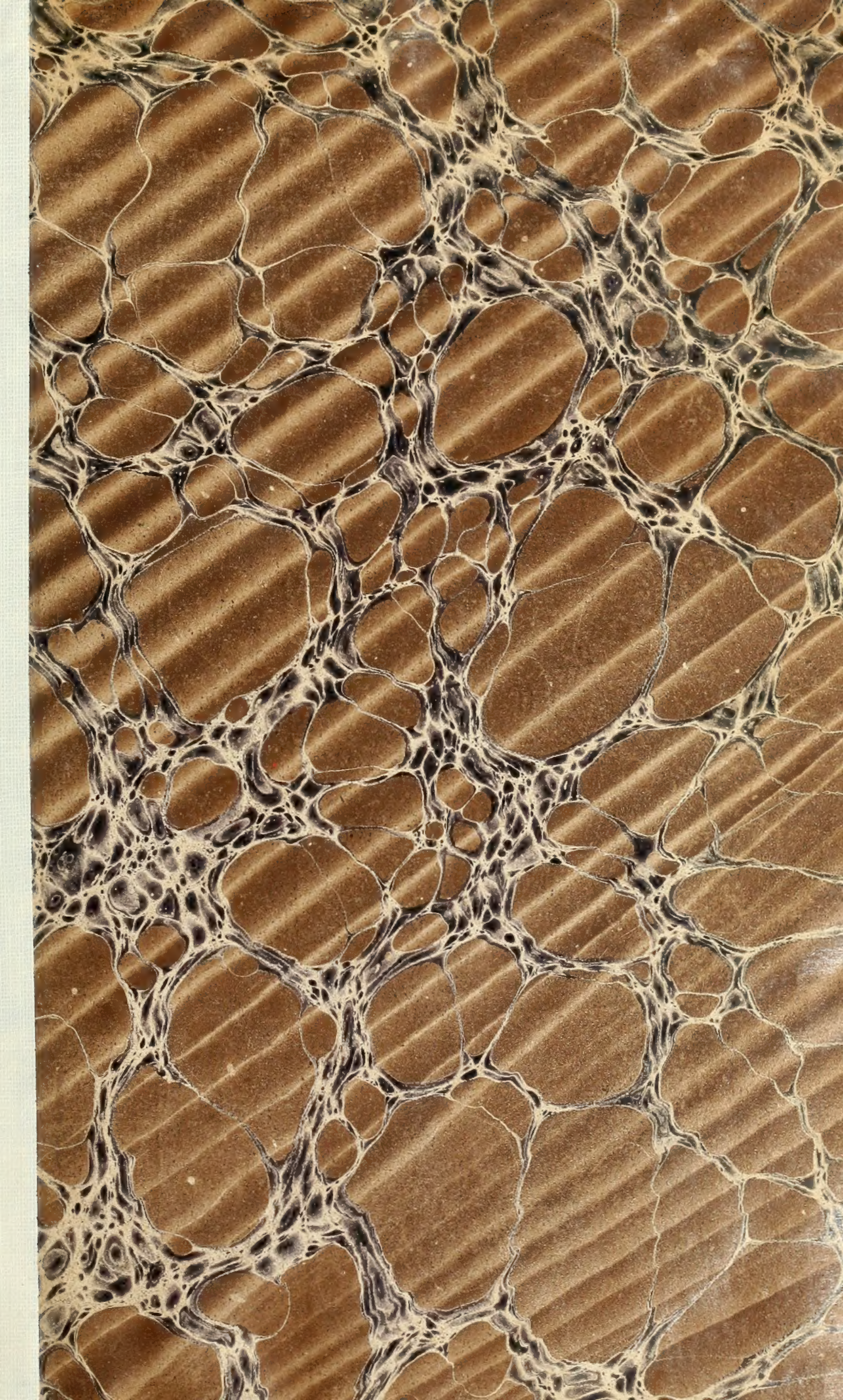






VILLES DE FRANCE

HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

TOME SIXIÈME

PARIS — IMPRIMERIE CLAYE ET TAILLEFER
RUE SAINT-BENOÎT, 7.


Bourges.


Guéret.


Tulles.

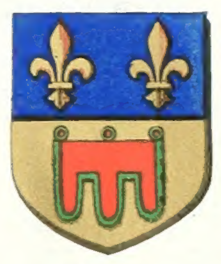

Chateauroux.



Limoges.

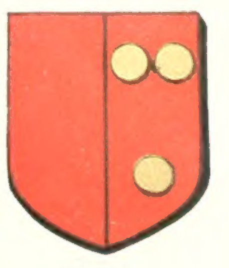

Aurillac.


Clermont-Ferrand.


Riom.



Mende.


Rhodez.


Périgueux.


Cahors.

Henri Bretière, sc. (COLLÈGE HÉRALDIQUE) Ernest Meyer, impr

HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE POUR CHAQUE

PROVINCE

PAR

M. ARISTIDE GUILBERT

ET D'UNE SOCIÉTÉ

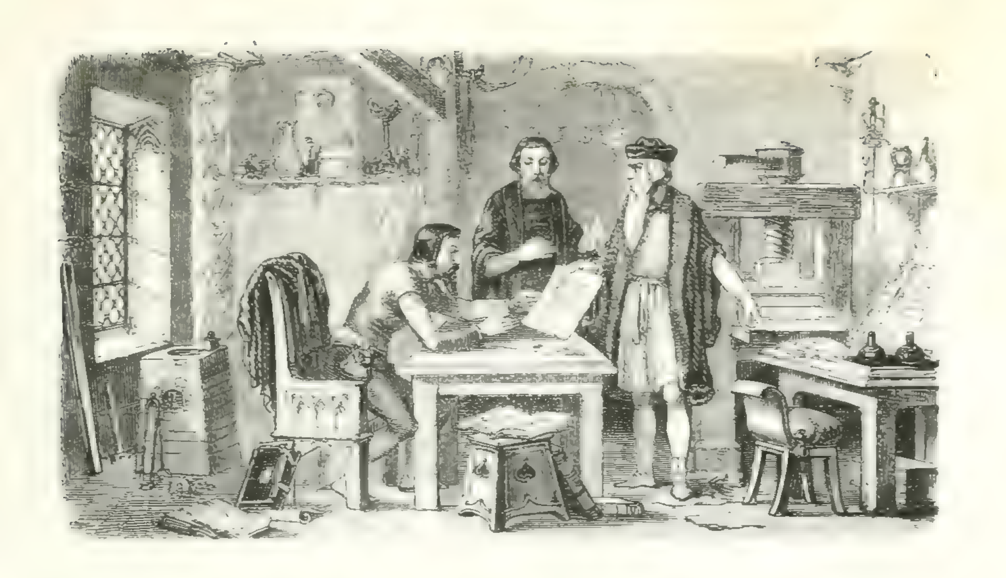
DE MEMBRES DE L'INSTITUT, DE SAVANTS, DE MAGISTRATS, D'ADMINISTRATEURS
ET D'OFFICIERS GÉNÉRAUX DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER



PARIS

FURNE ET Cie — PERROTIN — H. FOURNIER

M DCCC XLVIII



ALSACE.

HAUTE ALSACE ET PAYS DU SUNDGAW. — BASSE ALSACE. — BAILLIAGE DE HAGUENAU. — PRINCIPAUTÉ DE LUTZELSTEIN. — COMTÉ DE LICHTEMBERG ET PARTIE DU PAYS DE WASGAU.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

L'Alsace est une des provinces les plus pittoresques de la France, et, en même temps, une des plus riches par la fertilité et les productions diverses de son sol, par l'industrie de ses habitants; c'est un magnifique bassin où la nature se plaît à réunir toutes ses richesses. Le voyageur, qui en domine toutes les parties, lorsque après avoir traversé la Lorraine, il a atteint le sommet le plus élevé de la dernière chaîne des Vosges, reste saisi d'admiration. D'abord sa vue est frappée du grand nombre de villages qui y sont groupés et que l'éloignement semble réunir en une seule cité; il arrête ses regards sur les édifices les plus élevés qui désignent les villes et surtout sur la prodigieuse flèche de Strasbourg : ensuite il les reporte avec ravissement sur la ligne chatoyante du Rhin, derrière laquelle se dressent les mon-

tagnes de la Souabe, les glaciers de la Suisse et plus loin les sommets neigeux des Alpes.

Resserrée entre les Vosges et les monts d'Allemagne, l'Alsace avait pour limites : au midi, la Suisse et la Franche-Comté ; au nord, le Palatinat ; à l'orient, le Rhin ; à l'ouest, la Lorraine. Sa superficie était d'environ trois cent quatre-vingt-neuf lieues carrées. On la divisait en haute et basse Alsace. La ligne de séparation des deux pays, auxquels on a donné successivement les noms de *comtés* et de *landgraviats*, avait, de tout temps, été marquée par le ruisseau d'Eckenbach, lequel coule du couchant au levant, entre Guémar et Schlestadt, ou plutôt par le fossé appelé *Landgraben*, creusé dans la direction de ce ruisseau. La haute Alsace, qui a eu pour capitales Ensisheim, Brisach et en dernier lieu Colmar, comprenait le Sundgaw (pays du sud) séparé du reste de la province par la Thur et dont Belfort était la ville principale ; on y plaçait encore la principauté de Montbéliard, dont il a été parlé dans la Franche-Comté. La basse Alsace s'étendait jusqu'à la rivière de la Queich qui baigne la ville de Landau. Indépendamment du Landgraviat proprement dit, elle comprenait le bailliage de Haguenau, la principauté de Lutzelstein ou de la Petite-Pierre, le comté de Hanau ou de Lichtemberg, quelques autres seigneuries moins importantes, et la partie du Wasgau dont Wissembourg était la principale ville. La basse Alsace n'a jamais eu d'autre capitale que Strasbourg ; on comptait dans ce pays neuf villes autrefois libres ou impériales : Strasbourg, Haguenau, Schlestadt, Wissembourg, Obernay, Rosheim, Seltz qui n'a jamais eu d'importance, Landau et Hagenbach qui n'appartiennent pas à la France. La haute Alsace en renfermait cinq : Colmar, Kayserberg, Münster, Turckeim et Mulhouse.

Toute la partie occidentale de l'Alsace est bornée par la chaîne des Vosges qui se développe sur une largeur de dix à trente kilomètres, et va se réunir dans sa partie méridionale à la chaîne du Jura. La chaîne des Vosges est, en général, de formation porphyritique ; on y rencontre çà et là des masses de granit, mais de formation postérieure aux granits primitifs qui font la base des Alpes. Les sommets les plus élevés sont dans la haute Alsace ; ils ont presque tous la forme paraboloïdale, ce qui leur a fait donner dans la province le nom de Ballons (*Belchen*). Le Ballon de Guebviller a quatorze cent trente-trois mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans la basse Alsace, le plus haut sommet, celui du Hochfeld, n'a pas plus de mille quatre-vingt-quinze mètres. Tous ces sommets sont accessibles et on y trouve à peu près partout la terre végétale ; mais les plus élevés sont couverts de neige depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, et souvent plus tard encore, de sorte que la végétation y est peu vigoureuse. On y rencontre plusieurs plantes des Alpes. Partout les pentes des montagnes sont couvertes de belles forêts, au milieu desquelles on trouve des chalets et quelques fermes entourées de champs et de prairies. La partie basse, à l'orient, est toujours plantée de vignes. Un grand nombre de charmantes vallées traversent les Vosges, et elles sont remarquables, non-seulement par les beautés naturelles qu'elles renferment, mais encore par l'industrie qui s'y est développée. Nous citerons, dans la haute Alsace, le val de Sainte-Marie-aux-Mines ; la vallée de Ribeauville ; celle d'Orbey, si riche en vues pittoresques ; les vallées de Soultzmatt, de

Florival, de Saint-Amarin, de Massevaux et de Giromagny ; dans la basse Alsace, celles de Villé, d'Andlau, de Barr, de la Bruche et de Niederbronn.

De nombreux ruisseaux descendent des Vosges. Quelques-uns, arrêtés dans leur cours par des obstacles naturels, forment des lacs remarquables par leur élévation ou leur étendue. Tels sont, dans la haute Alsace, le lac Blanc entouré presque de toutes parts de rochers escarpés, dans lesquels les échos multiplient les sons à l'infini ; le lac Noir, qui doit son nom à la teinte sombre que donnent à ses eaux les rochers couronnés de noirs sapins, dont il est environné ; celui de Daren et le lac du ballon de Guebviller. D'autres ruisseaux se précipitant du haut des rochers, forment de magnifiques cascades ; nous citerons celle du Heidenbad, dans la vallée de Saint-Amarin, et celle du Nideck qui a plus de cent pieds d'élévation. Toutes les eaux qui sortent des vallées vont se répandre par mille canaux dans la fertile plaine qui s'étend, sur une pente douce, du pied des Vosges au Rhin, et se réunissent pour former d'autres cours plus importants et aller ainsi grossir les eaux du fleuve. L'une des principales rivières de l'Alsace, l'Ill, prend sa source sur la frontière sud, coule vers le nord, en arrosant les villes les plus importantes, et se jette dans le Rhin à deux lieues de l'autre côté de Strasbourg. Elle est navigable avant même d'entrer dans la basse Alsace, et paraît avoir donné son nom à la province. On prétend, en effet, que des deux mots allemands *ill* ou *ell* et *sass*, lequel signifie habitant, on a formé la dénomination *Elsass*, habitants des bords de l'Ill, transformée plus tard en celle d'Alsaciens, du nom latin de la rivière *Alsa*. Les autres grands cours d'eau sont : l'Ischer, la Moder, la Surbach, la Seltzbach, la Lauter et la Queich qui se jettent aussi dans le Rhin ; et la Largue, la Doller, la Thur, la Lauch, la Fecht, la Blind, la Liepvrette, la Zembs, la Scher, l'Andlau, l'Ergers, la Bruche et la Souffel, qui toutes grossissent l'Ill. Plusieurs canaux font communiquer entre eux ces divers cours d'eau ; mais le canal le plus important pour l'Alsace est celui de Napoléon, qui joint le Rhône au Rhin et fait par conséquent communiquer la mer d'Allemagne avec la Méditerranée. Un canal qui ne sera pas moins utile à la province, celui de la Marne au Rhin, est maintenant en construction.

A toutes ces richesses du sol, à toutes ces beautés de la nature, l'Alsace réunit un climat tempéré, un air pur et salubre. En général les hommes y jouissent d'une santé robuste et les femmes d'une grande fraîcheur et d'une forte constitution. Cependant, le voisinage des montagnes y occasionne des changements subits de température, contre lesquels il faut avoir soin de se prémunir en conservant des vêtements chauds. Les hivers y sont ordinairement longs et les étés orageux. A tout prendre, peu de pays ont été plus favorisés de la nature que cette province : aussi dans tous les temps les puissances voisines en ont-elles convoité la possession. Sa position, au centre de l'Europe, en a fait d'ailleurs une espèce de champ clos où toutes les rivalités princières se sont donné rendez-vous.

En adoptant les traditions conservées dans le pays, nous pourrions raconter des merveilles et faire du bassin de l'Alsace un lac immense qui se serait desséché lorsque les eaux du déluge se retirèrent ; mais ces époques reculées ne sont point du domaine de l'histoire. On retrouve dans les Vosges quelques débris épars des Celtes, et l'on sait qu'à cette époque la haute Alsace, et surtout le Sundgaw, eut fort à souffrir de l'invasion d'Arioviste. Alors, la province n'avait pas de déno-

mination géographique qui lui fût propre, et ses divers cantons prenaient les noms des peuples qui les habitaient. Les *Rauraques* étaient établis à l'extrémité méridionale de la haute Alsace; le reste appartenait aux *Séquanais*, dont le pays comprenait *Gramatum* (Offemont), *Larga* (Largitzen), *Arialbin* (Binningen, près de Bâle), *Brisiac* (Vieux Brisach), *Olin* (OEdenbourg), *Argentovaria* (Horbourg), etc. Toute la basse Alsace, occupée d'abord par les Médiomatriks, avait été ensuite envahie par les Triboques, peuple d'origine germanique. Les villes les plus connues, dans cette contrée, étaient *Argentorat* (Strasbourg), *Helvet* (Ell, près de Benfeld), *Brocomag* (Brumath), et *Salet* (Seltz). Tel était l'état du pays à l'arrivée de César. Après la conquête, la haute Alsace fit d'abord partie de la Lyonnaise, puis de la grande Séquanaise; la basse Alsace, de la Germanie supérieure, et, plus tard, de la Germanie première. Pour arrêter les invasions des peuplades germaniques, les Romains firent élever, sur les bords du Rhin, cinquante forts dont la garde fut confiée à huit légions, que commandèrent successivement Drusus, Germanicus, Silius, etc. En même temps, les villes celtiques furent agrandies et embellies; d'autres s'élevèrent; la hache fit tomber des forêts vierges encore; des routes sillonnèrent en tous sens le pays; le sol fut cultivé : enfin, les mœurs s'adoucirent, la religion se transforma, et Mercure remplaça Teutat comme dieu tutélaire du pays.

L'Alsace, sous les Romains, jouit pendant deux siècles d'une tranquillité parfaite qui ne fut qu'un instant troublée par la révolte de Civilis (l'an 70); mais l'apparition des Alamans et des Franks sur les bords du Rhin, au commencement du IIIe siècle, la jeta dans une agitation guerrière qui nuisit à sa prospérité et s'accrut bientôt encore par la rivalité des nombreux usurpateurs de la puissance impériale. Cependant, grâce à la valeur de Crispus, elle trouva quelque repos sous Constantin ; mais après la mort de ce prince (337), elle fut de nouveau livrée à l'avidité et aux brigandages des barbares. Ce fut en vain que Julien les battit, non loin d'Argentorat, et envoya prisonnier à Rome leur roi Chnodomar (357); ils s'enhardirent, après la mort de cet empereur, et repassèrent le Rhin avec une fureur nouvelle. Gratien les battit encore près d'Argentovaria (378), et pacifia pour quelque temps la province. Sous Honorius, tout fut perdu. Stilicon ayant rappelé une grande partie des troupes qui occupaient les bords du Rhin, les Barbares s'avancèrent en foule de ce côté : comme un fléau destructeur, ils s'abattirent sur l'Alsace et en firent un désert. Aux Vandales et aux Alains succédèrent les Alamans, qui campèrent d'abord au milieu des ruines que les premiers avaient faites et qui finirent par s'y fixer (407); mais ils n'eurent ni la tranquillité ni le temps nécessaires pour y fonder des établissements durables : après avoir vu leurs habitations une première fois renversées par les bandes d'Attila (451), ils succombèrent sous les efforts des Franks (496). La victoire de Tolbiac est un fait de la plus haute importance dans l'histoire de l'Alsace : Chlodwig accorda à cette malheureuse province une protection toute spéciale et bientôt elle se repeupla. Déjà, depuis deux siècles environ, le christianisme y avait été introduit par saint Materne ; bien que les progrès de la religion nouvelle y eussent été lents, il paraît certain qu'il y avait déjà un évêque à Strasbourg dans la dernière moitié du IVe siècle.

Conquise par les Franks, l'Alsace fut d'abord comprise dans le duché d'Alé-

manie; ensuite elle forma un duché particulier du royaume d'Austrasie; puis, séparée de ce royaume, à la mort de Childebert II, elle devint, après le traité de Verdun, une des provinces du nouveau royaume de Lorraine. Elle était alors divisée en cantons (*gaue*), administrés par des comtes, et en terres franches ou mundats (*immunitates*), qui appartenaient aux églises et avaient des administrations particulières. Les comtés renfermaient plusieurs résidences royales, entre autres, Serentz, Illzach, que Dagobert II habita pendant longtemps; Isembourg, près de Rouffach, où par une riche donation le même prince jeta les fondements de la puissance des évêques de Strasbourg, etc. Il n'y eut que cinq ducs particuliers d'Alsace, dont le fameux Éticho fut le troisième (666-690). Fils d'un des principaux propriétaires du pays, ce seigneur eut une nombreuse postérité de laquelle sont sorties plusieurs familles régnantes; la plus illustre est celle de Hohenstauffen. Quelques historiens rattachent aussi à cette souche la dynastie des Capets. Éticho employa une grande partie de sa fortune à des fondations pieuses et laissa une fille, sainte Odile, dont le nom est en grande vénération dans le pays. Quoique la dignité ducale ne fût pas alors héréditaire, il la transmit à son fils Adalbert, qui eut lui-même pour successeur son fils Luitfrid. Après ce dernier duc, qu'on sait avoir vécu vers le milieu du VIIIe siècle, les descendants d'Éticho ne portèrent plus que le titre de comtes, et l'Alsace fut administrée par des commissaires royaux, ou envoyés de la chambre (*nuntii cameræ*). Cependant le roi de Lorraine, Lothaire II, rétablit un moment la dignité ducale en faveur de Hugues, son fils naturel (867). C'est sous son règne que la province fut incorporée à l'empire germanique. L'un des événements les plus remarquables de la période franque dans l'histoire d'Alsace, est l'odieuse trahison, qui, ourdie contre Louis-le-Débonnaire, près de Colmar, entre le pape et les fils rebelles de cet empereur, fut consommée à quelques lieues de là. Le champ où les deux armées se rencontrèrent, *le Champ-du-Mensonge*, comme l'appellent les historiens, n'est pas bien connu; mais l'opinion générale désigne une vaste plaine dans les environs de Sigolsheim.

Lothaire étant mort (870), ses deux frères Charles-le-Chauve et Louis se partagèrent ses états: le pays entre le Rhin et les Vosges se trouva réuni à l'Allemagne, après lui avoir été pendant quelque temps disputé par les Franks. Bientôt l'Alsace fut ravagée par les Normands; Hugues, qui avait conservé son titre de duc, s'étant allié à ces pirates, dans l'espoir de rentrer en possession de l'ancien royaume de Lorraine (885), l'Empereur le fit saisir; on lui creva les yeux et il alla finir misérablement ses jours dans l'abbaye de Prum. Charles-le-Gros était alors en Alsace (car il y a passé les dernières années de son règne dans son château de Kirchheim), activement occupé à combattre les intrigues qui enfin le renversèrent à la diète de Tribur. Après sa déchéance, le nouveau roi de Bourgogne voulut s'emparer de l'Alsace; mais Arnoul de Germanie la réunit à la Lorraine et forma de ces deux provinces un petit royaume pour son fils Zwentibald. Ce jeune prince, violent et débauché, n'ayant pu se maintenir sur le trône, ses états rentrèrent sous la domination immédiate de l'Empire. Le roi de France fit d'inutiles efforts pour les enlever à l'empereur d'Allemagne, Louis-l'Oiseleur (925). Il ne fut pas plus heureux sous Othon-le-Grand (936-973), qui sut conserver intact l'héritage

de son père. L'administration de l'Alsace fut confiée au duc de Souabe, et celui-ci prit le titre de duc de Souabe et d'Alsace. Ce régime devait durer trois siècles et demi et compter vingt-six ducs, dont les quinze premiers appartinrent à différentes maisons d'Allemagne et les autres à la maison de Hohenstauffen.

L'Alsace ne pouvait rester neutre dans la grande querelle des investitures : elle en fut d'autant plus agitée que les seigneurs de la province embrassèrent des partis différents. Les évêques de Strasbourg et de Bâle se prononcèrent en faveur de Henri IV contre le pape, tandis que les comtes de Hapsbourg, d'Eguisheim et de Zæhringen se rangèrent du côté de l'anti-empereur Rodolphe, duc de Souabe et d'Alsace (1077). Les deux prélats ravageaient déjà les terres de leurs ennemis, lorsque l'armée impériale, commandée par Frédéric de Hohenstauffen, alla chercher en Thuringe le rival de l'Empereur. Rodolphe fut tué à la bataille de Volcksheim, et Henri, pour récompenser Frédéric, qui devait bientôt devenir son gendre, lui conféra le duché de Souabe et d'Alsace (1080), dont il lui assura la possession contre les prétentions du comte de Zæhringen. Otton de Hohenstauffen partagea la faveur de son frère, et l'évêque de Strasbourg étant mort frappé d'apoplexie sur le champ de bataille, il fut nommé à sa place. Tout rentra dans l'ordre. Le comte Hugues d'Eguisheim ne jouit pas longtemps du retour de la paix : il périt, dit-on, assassiné, dans un des châteaux de l'évêque de Strasbourg, où il avait été reçu. L'Alsace fut tranquille pendant la dernière année du règne de Henri IV et sous le règne de Henri V, grâce à l'administration prudente et ferme du nouveau duc, continuée par son fils Frédéric-le-Borgne (1105). Henri visita deux fois l'Alsace. Venu, en 1106, pour attirer dans son parti les seigneurs du pays, il y rendit son nom odieux en livrant aux flammes la ville de Rouffach, parce qu'elle avait voulu chasser les troupes indisciplinées qui le suivaient. En 1124, il y fit les préparatifs de la guerre qu'il avait projetée contre la France avec son beau-père, Henri d'Angleterre. A sa mort (1125), le duc d'Alsace disputa la couronne à Lothaire de Saxe, qui l'emporta sur lui par les intrigues de l'archevêque de Mayence ; mais après cet empereur (1138), la maison de Souabe fut appelée au trône dans la personne de Conrad III, frère de Frédéric-le-Borgne. Cette élévation des descendants d'Eticho donna un nouvel éclat à l'Alsace, et bientôt le château de Haguenau, que le duc venait de faire construire, devint la principale résidence impériale. Frédéric-Barberousse, fils et successeur de Frédéric-le-Borgne (1147), l'agrandit encore et y fit construire la chapelle où il déposa, lorsqu'il fut élu empereur (1152), l'épée, la couronne et le sceptre de Charlemagne.

L'Alsace fut ensanglantée par la guerre qui éclata entre les prétendants à la couronne impériale, après la mort de Henri VI, fils de Barberousse (1197). Comme dans la querelle des investitures, les Alsaciens se divisèrent : la ville de Molsheim fut brûlée, le château d'Haldenbourg rasé, Haguenau saccagé de fond en comble, Strasbourg assiégé et ruiné. Enfin, Philippe de Souabe, qui avait été élu à Mulhouse pendant les troubles, au préjudice du fils de Henri, son pupille, ayant été assassiné, en 1208, Otton IV de Brunswick, son rival, prit possession du trône impérial, moyennant des concessions faites au pape, lequel avait succédé à Philippe dans la tutelle du jeune Frédéric II. Celui-ci avait de nombreux parti-

sans, qui le proclamèrent empereur (1212). La guerre continua en Alsace, et Haguenau tomba au pouvoir de Frédéric, auquel l'Empire resta définitivement (1214). Ce prince s'appliqua à faire renaître la prospérité en Alsace. Forcé de s'absenter souvent, il confia l'administration à un bailli général, qui résidait à Haguenau. C'est alors que les bourgs de Colmar et de Schlestadt acquirent le rang de villes; Kayserberg fut agrandi, et un grand nombre de châteaux s'élevèrent sur la cime des montagnes pour la défense du pays. Mais cette tranquillité fut bientôt troublée par la guerre que l'ambitieux évêque de Strasbourg fit aux comtes de Linange et de Ferrette pour agrandir ses domaines, et surtout par les rivaux que le pape Innocent IV suscita à Frédéric II. L'Alsace fut de nouveau désolée par la guerre civile. Strasbourg et Rouffach soutenaient le pape, Colmar et Schlestadt défendaient les droits de l'Empereur; toute l'Allemagne était en armes lorsque Frédéric mourut (1250). Son fils, Conrad IV, eut peine à se maintenir sur le trône, qu'il n'occupa que quatre ans. L'infortuné Conradin, jeune enfant âgé seulement de deux ans, auquel il le légua, fut dépouillé par le pape, son tuteur, et par le rival de sa famille, Guillaume de Hollande, qui prit le sceptre impérial. Depuis Barberousse, les empereurs avaient tous conservé le titre de ducs de Souabe et d'Alsace. Après la mort tragique de Conradin, l'Alsace devint province immédiate de l'Empire. On sait que ce jeune prince ayant voulu reconquérir par les armes le royaume de Sicile, dont le pape avait donné l'investiture à Charles d'Anjou, fut fait prisonnier par son rival et décapité à l'âge de seize ans (1268). En lui s'éteignit la race de Frédéric de Hohenstauffen, qui avait produit tant de rois et tant d'empereurs.

Pendant cette horrible confusion, les grands s'étaient rendus à peu près indépendants. Les villes du Rhin s'étaient coalisées pour le maintien de la paix publique et la liberté du commerce; Strasbourg, Colmar, Schlestadt, Brisach, Haguenau, Wissembourg et Lauterbourg faisaient partie de cette fameuse confédération. Des germes d'indépendance se développaient dans toutes les cités, le désordre et l'anarchie régnaient partout. On vit dans les derniers temps la ville de Strasbourg s'insurger contre son évêque, que l'empereur Richard de Cornouailles, successeur de Guillaume, avait chargé de l'administration des *villes impériales* d'Alsace; Colmar, Mulhouse, Kayserberg suivre l'exemple de la métropole, et le landgrave de la haute Alsace, Rodolphe de Hapsbourg, se mettre à la tête des révoltés. Depuis l'agrégation définitive de l'Alsace à l'Empire, on avait donné aux principales villes de cette province le nom de *villes impériales* et bien que l'Alsace elle-même fût toujours une dépendance immédiate, on finit par ne plus donner qu'à ces cités le nom de *villes immédiates*. A cette *immédiateté* quelques-unes même ont joint plus tard la liberté, c'est-à-dire des prérogatives politiques et l'exemption de toute juridiction étrangère. Nous avons déjà donné les noms des villes impériales. Il y eut d'abord dans chacune d'elles un prévôt de l'Empire, qui avait pour traitement le tiers des amendes; mais successivement les villes parvinrent à s'affranchir de cette juridiction, sans cependant avoir des droits égaux. Celles qui obtinrent une entière liberté, comme Strasbourg, Colmar et Haguenau, battaient monnaie, élisaient leurs magistrats, jouissaient du droit d'asile et de celui de vie et de mort. Au-dessus des prévôts était le *landvogt*, délégué impérial pour toute

l'administration, dont la residence habituelle était Haguenau. Il y avait encore les *landgraves* (comtes provinciaux); mais depuis la chute de l'autorité ducale, ce titre n'était plus guère qu'honorifique. Il devint bientôt héréditaire avec la landvogtey, comme les autres charges de l'Empire.

Richard de Cornouailles avait succédé à Guillaume de Hollande. Après les deux années d'interrègne qui suivirent sa mort, le héros des villes liguées contre l'évêque de Strasbourg, le fameux Rodolphe de Hapsbourg, lequel descendait d'ailleurs d'Eticho, comme les Hohenstauffen, fut élu empereur d'Allemagne (1273). Il remédia en partie, par sa sagesse et sa vigueur, aux maux qui désolaient l'Empire; mais c'était surtout en Alsace, où Rodolphe avait lui-même attisé le feu de la révolte, que des réformes étaient nécessaires. A Mulhouse, les habitants divisés s'entr'égorgeaient; Turckeim et Colmar étaient à la merci des seigneurs du voisinage; des brigands s'étaient établis dans les châteaux de Schoneck et de Reichenstein. Affligé de ces désordres, l'Empereur vint dans cette malheureuse province (1281). Son premier soin fut de raser les repaires des brigands titrés qui désolaient le pays. Sa présence rétablit aussi dans les villes un calme apparent, et il crut assurer la paix en nommant son fils Rodolphe landgrave de toute l'Alsace; mais il ne fut pas plutôt parti que les révoltes recommencèrent: Colmar, Haguenau, Lauterbourg, se soulevèrent contre le landvogt, et la haute Alsace devint le théâtre des brigandages d'Anselme de Rappolstein. Rodolphe fut donc obligé de faire un second voyage dans le landgraviat de son fils pour y combattre l'anarchie. A sa mort, Colmar secoua de nouveau le joug. L'évêque de Strasbourg la fit facilement rentrer sous son obéissance; mais il voulut la soustraire à celle du nouvel empereur, Adolphe de Nassau; et celui-ci, pour la conserver, fut obligé d'entrer en Alsace à la tête d'une nombreuse armée (1293). L'évêque, ainsi que tous les seigneurs qui l'avaient secouru, obtinrent leur pardon, ce qui ne les empêcha pas de former contre l'Empereur, dont ils avaient combattu l'élection, un vaste complot. Ils le firent détrôner (1298) et mirent à sa place leur candidat, Albert Ier d'Autriche, fils aîné de Rodolphe de Hapsbourg et landgrave d'Alsace. Pendant que les conjurés nouaient leurs intrigues, les villes de Strasbourg et de Haguenau se faisaient la guerre, et l'évêque défendait ses possessions contre le comte de Ferrette, son ennemi. Cet évêque était le fameux Conrad de Lichtenberg, qui, ayant passé le Rhin pour secourir son beau-frère dans une guerre injuste contre les Fribourgeois, fut tué d'un coup de lance au moment où, armé de pied en cap, il se précipitait au milieu de l'ennemi. Du reste, ces guerres privées de ville à ville, de château à château, devinrent plus fréquentes et plus terribles que jamais à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe: les villes de Strasbourg, de Bâle et de Fribourg, rapprochées par un intérêt de conservation, formèrent donc une confédération défensive depuis Porentrui jusqu'à Seltz (1329). C'est à cette même époque, qui est aussi celle de l'affranchissement de la Suisse, que les Strasbourgeois ayant secoué le joug de l'aristocratie, instituèrent dans leur cité une espèce de république, sous la protection immédiate de l'Empire. Il y eut des mouvements semblables dans plusieurs autres villes de la province, mais avec des résultats bien différents.

Cette fièvre de liberté qui travaillait alors l'Alsace ne calma pas les dissensions

intérieures, et la guerre civile s'y maintint encore jusqu'au milieu du siècle suivant, malgré les confédérations des villes et les efforts des Empereurs. On exerça d'abord contre les juifs d'odieuses persécutions, comme on le verra dans notre histoire de Strasbourg : à Colmar, à Mulhouse, partout, on les expulsa après les avoir rançonnés. Charles IV laissait faire ; il se flattait, à la faveur des troubles, d'imposer de nouvelles charges à l'Alsace ; mais il rencontra une vive opposition de la part des Strasbourgeois, les principaux gardiens de la liberté alsacienne. Pour détruire les bandes anglaises qui se jetèrent sur le pays après la bataille de Poitiers, il fallut ensuite une ligue de toutes les villes, depuis Belfort jusqu'à Wissembourg. Pour comble de maux, la famine et la peste étaient venues à la suite de ces pillards. L'Alsace fut à peine délivrée de tous ces fléaux, que les prétentions surannées d'Enguerrand de Coucy, gentilhomme français, petit-fils d'Albert I[er], y rallumèrent la guerre (1375). Les bandes anglaises y rentrèrent avec lui ; elles y mirent tout à feu et à sang, jusqu'à ce que le manque de vivres eût forcé leur chef à les licencier. Cependant la tranquillité ne fut pas rétablie : les vieilles haines, qui n'avaient été qu'assoupies, se réveillèrent après le départ de l'ennemi commun ; les villes se confédérèrent contre la noblesse, les nobles contre les villes (1385). Les campagnes furent dévastées et cent cinquante villages devinrent la proie des flammes. Cette terrible lutte de l'aristocratie contre la démocratie, suspendue momentanément par un traité de paix, recommença bientôt avec une nouvelle fureur ; elle se termina, dans les cantons suisses, au désavantage de la noblesse alsacienne, qui fut décimée à la journée de Sempach (1386). Mais la haine des deux partis n'en resta pas moins vive, et six ans après on la vit éclater de nouveau dans une querelle où il s'agissait cependant de la protection accordée par les bourgeois de Strasbourg à un gentilhomme de leur cité. Ce n'est qu'en 1429, après de nouvelles prises d'armes, que la paix publique fut conclue entre les princes, seigneurs, villes, prélats et abbés de l'Alsace, avec la ratification de l'Empereur. Sigismond venait de confirmer tous les droits des villes impériales, et comme elles étaient séparément trop faibles, il les avait engagées à rendre permanentes les alliances que le danger leur faisait sans cesse contracter pour la paix publique et la conservation de leurs priviléges. Une ligue défensive fut, en effet, conclue pour dix ans, et, après avoir été plusieurs fois renouvelée, elle donna naissance à la fédération des dix villes de Haguenau, Strasbourg, Colmar, Kayserberg, Münster, Turckeim, Schlestadt, Wissembourg, Obernay et Rosheim, laquelle subsista, même après la réunion de l'Alsace à la France, sous le nom de *décapole* ou *landvogtey* de Haguenau.

Les Alsaciens croyaient enfin jouir de quelque repos, lorsque les Armagnacs de France vinrent se ruer sur leur pays, qu'ils ravagèrent pendant cinq semaines (1437). Quand ces premières bandes se furent retirées, le Dauphin Louis en ramena de nouvelles, qu'il dirigeait contre les confédérés de la Suisse, au secours de Frédéric V. On connaît le résultat du combat de Saint-Jacques, si fatal aux héros de l'Helvétie. Le jour même de cette sanglante rencontre, un seigneur d'Alsace qui avait eu la lâcheté de servir de guide au Dauphin, disait, en parcourant le champ de bataille couvert de sang, qu'il se baignait dans les roses. Au même instant, un capitaine d'Uri, se levant avec effort du milieu des cadavres, lui brisa le

crâne d'un coup de pierre. Louis, effrayé de la victoire qu'il venait de remporter, se hâta de signer la paix avec les cantons à Ensisheim. A son retour dans la haute Alsace, il fut obligé de prendre d'assaut les villages, où il cantonna ses troupes. A Dambach il reçut une blessure au genou. Mulhouse ne put être forcé, et les brigands, poursuivis par les paysans, rentrèrent en France, non sans avoir laissé derrière eux un grand nombre des leurs. Mais près de vingt mille Alsaciens avaient aussi péri, et quelques-uns au milieu des plus horribles tortures. On prétend que le Dauphin avait la mission secrète de s'assurer s'il serait possible au roi de France de s'emparer de l'Alsace et d'étendre ainsi jusqu'au Rhin la limite de son royaume; mais il ne trouva de sympathie que parmi les seigneurs du Sundgaw, qui s'exposèrent, en favorisant les brigandages des étrangers, à d'horribles représailles de la part des villes.

Cette nouvelle guerre civile sépara pour un instant l'Alsace de l'Empire. La ville de Mulhouse fut la cause de ce changement. Son isolement à l'extrémité de la province l'exposant, presque sans secours, aux coups de l'ennemi, elle avait recherché l'alliance des Suisses. Sigismond d'Autriche tenta de vains efforts pour la faire rentrer sous sa protection, et après une longue lutte, incapable de se venger des alliés de la ville rebelle, craignant d'ailleurs de nouvelles défections sur les deux rives du Rhin, il prit la résolution désespérée de céder, à la condition de les pouvoir racheter, le Landgraviat, le Sundgaw, le Brisgaw et le comté de Ferrette à l'ambitieux Charles-le-Téméraire, moyennant quatre-vingt mille florins (1470). Cette aliénation indigna toute l'Alsace, et elle se révolta quand elle apprit que Pierre de Hagenbach, dont la violence et la haine contre la bourgeoisie étaient bien connues, devenait grand bailli. Charles accourut avec cinq mille cavaliers; mais les révoltés n'étaient pas gens à se laisser intimider : ils s'adressèrent à Sigismond et lui offrirent les quatre-vingt mille florins, qu'ils empruntèrent en grande partie aux villes de la Suisse; et comme les négociations pour le rachat traînaient en longueur, ils en précipitèrent l'issue en poussant à l'insurrection les habitants de Brisach, où résidait le bailli. Hagenbach fut fait prisonnier, condamné par un tribunal extraordinaire et décapité à la lueur des flambeaux. Charles-le-Téméraire, qui faisait alors le siége de Neuss, sur le territoire de Cologne, envoya six mille hommes pour venger la mort de son gouverneur; mais la présence des Suisses, qui étaient accourus au secours de leurs voisins, suffit pour les mettre en fuite. Poursuivis jusqu'en Bourgogne, ils furent battus à Héricourt et perdirent la petite ville de Blamont. Ainsi les Alsaciens rentrèrent sous la domination autrichienne, et bientôt ils montrèrent à leurs alliés, sur les champs de bataille de Granson et de Morat, qu'ils n'avaient pas secouru des ingrats. La mort du duc de Bourgogne (1477) préserva l'Alsace de la vengeance de ce terrible ennemi. Ces événements nous rapprochent du XVIe siècle, époque à laquelle les paysans alsaciens se préparaient déjà à la grande lutte de la réforme par des conspirations contre le clergé et la noblesse. La plus célèbre fut la *ligue du soulier*, ainsi nommée parce qu'elle avait pris pour signe de ralliement un soulier au bout d'une perche, avec un drapeau représentant un paysan agenouillé devant l'image du Christ en croix; le mot d'ordre était : *Rien que la justice de Dieu*. Cette coalition fut bientôt dissipée par des gens armés, et les chefs furent

écartelés. Si, pendant les deux siècles que nous venons de parcourir, les Alsaciens s'étaient distingués en faisant de nombreux sacrifices pour conserver leurs libertés, ils n'avaient pas moins brillé par leur amour pour les arts, les sciences et les lettres. Ils avaient alors, et surtout à la fin du XVe siècle, leurs peintres, leurs sculpteurs, leurs musiciens, leurs poëtes, leurs professeurs; l'art typographique, au milieu de ce grand mouvement des esprits, venait d'être inventé en Alsace.

En 1518, les thèses de Luther étaient déjà connues à Strasbourg; mais sa doctrine n'y fut publiquement prêchée que deux ans après. Elle y trouva de nombreux prosélytes et se répandit de là dans plusieurs autres villes et même dans la campagne, ne rencontrant d'opposition sérieuse que là où le gouvernement autrichien avait quelque influence et où le clergé dominait. Cette apparition subite de la liberté religieuse dans un pays où la liberté civile avait déjà jeté de si profondes racines, devait nécessairement raviver la vieille haine du peuple contre l'aristocratie. La guerre des *Rustauds* (paysans) contre la noblesse et le clergé reprit avec une nouvelle fureur (1525). Les châteaux, les couvents, les églises, furent pillés; mais le duc de Lorraine étant intervenu, il se fit un terrible massacre des révoltés. Bientôt après parurent les anabaptistes, qui vinrent proclamer en Alsace l'égalité parfaite entre les hommes. Ils ne manquèrent pas de partisans, bien que ces hommes paisibles fussent obligés de tenir leurs assemblées dans les bois. On les persécuta, et, sur un ordre du roi Ferdinand, six cents d'entre eux subirent le dernier supplice. Ces persécutions, ces châtiments, n'empêchaient pas le protestantisme de faire des progrès, et déjà tous les chefs de l'église évangélique alsacienne avaient adopté la doctrine de la confession d'Augsbourg, lorsque Calvin, fuyant de Genève, vint fonder à Strasbourg l'église française réformée. La publication de l'*interim*, qui prescrivait le rétablissement du culte catholique dans un grand nombre d'églises où il avait été aboli (1548), donna lieu à quelques troubles; mais ils ne furent pas de longue durée, car les succès des protestants d'Allemagne rendirent bientôt meilleure la position de leurs coreligionnaires d'outre-Rhin, malgré les efforts faits par l'évêque de Strasbourg pour augmenter la puissance morale de son clergé. Les Alsaciens, qui avaient été déjà froissés par l'armée française, lorsqu'elle surprit l'Empereur dans le Tyrol (1552), et par celle que Charles-Quint conduisit en Lorraine, le furent encore par le passage des Allemands auxiliaires appelés d'outre-Rhin au secours des huguenots de France.

Nous voici arrivés à la guerre de trente ans. Elle commença en Alsace, en 1609, lors des divisions qui eurent lieu entre les princes allemands à l'occasion de la succession de Juliers, et elle ne se termina qu'après le traité de Westphalie. Dès la première année, le pays fut dévasté par les troupes que l'Union Évangélique et la Ligue Catholique y réunirent. Dix ans après, la révolte de Bohême vint de nouveau l'agiter, et lorsque ensuite le comte de Mansfeld chassa les Espagnols du Palatinat, ce fut sur la basse Alsace qu'ils se jetèrent; ils y exercèrent des cruautés inouïes, pillant les campagnes et rançonnant les villes. Ce ne fut pas tout. La conduite des cités impériales dans cette occasion ayant paru suspecte à l'Empereur, il envoya des commissaires qui taxèrent les habitants à des

sommes énormes. Les protestants étaient surtout opprimés, lorsque la bataille de Leipzig (1631) vint raffermir leur courage. Déjà un grand nombre de villes s'étaient déclarées pour Gustave-Adolphe; d'autres avaient été contraintes par la force de recevoir les Suédois; le général Horn enleva encore Colmar aux catholiques, Belfort, Altkirch, Ferrette, et vint mettre le siége devant Brisach, place importante que les Autrichiens étaient décidés à garder, à quelque prix que ce fût. Sa conservation fut l'œuvre des paysans qui, zélés catholiques, s'indignèrent enfin de voir les protestants dominer dans leur pays et se levèrent en masse contre eux. Ils firent la guerre de partisans, égorgeant sans pitié tous les soldats qu'ils trouvaient dispersés, tandis que les Suédois, de leur côté, pendaient les paysans par centaines. Horn ne pouvait continuer cette guerre atroce, et il se hâta de passer en Souabe. C'est alors que la France prit ouvertement la direction de la guerre contre la maison d'Autriche. Le duc de Saxe-Weimar entra en Alsace avec dix-huit mille hommes (1637), battit l'armée impériale près de Strasbourg, et bloqua ensuite la forteresse de Brisach, qui tomba en son pouvoir, après un long siége et malgré les efforts désespérés des généraux de l'Empire. Ceux-ci comprenaient que cette conquête allait amener la soumission de l'Alsace et assurer à la France le libre passage du Rhin.

C'est ainsi que cette province fut de nouveau et pour toujours réunie à la France, dont elle était séparée depuis huit siècles. Le landgraviat de la haute Alsace appartenait, depuis le commencement du XII[e] siècle, à la maison de Hapsbourg-Autriche; celui de la basse Alsace, après avoir été occupé par diverses familles du pays, avait été acheté, en 1359, par l'évêque de Strasbourg, des comtes d'Œttingen. Le traité de Westphalie sanctionna la cession de ces deux pays au roi, en stipulant qu'il ne serait rien changé à leur situation féodale, administrative et religieuse; mais Louis XIV convertit bientôt en souveraineté les simples droits de protection qu'il venait d'acquérir sur les anciennes villes impériales. Cependant la conquête était loin encore d'être assurée : la guerre de Hollande, dans laquelle l'Empereur se déclara contre la France, remit tout en question. Les villes mécontentes se révoltèrent, tandis que les Impériaux passaient le Rhin, et il fallut les nombreuses victoires de Turenne, de Condé, de Créqui, pour calmer la sédition et chasser l'étranger hors de la nouvelle province qu'il voulait ressaisir. Restait Strasbourg, qui se prétendait indépendant parce qu'il n'avait pas été nominativement compris dans la cession : il persista dans son isolement jusqu'à la paix de Nimègue (1679); alors se trouvant abandonné de l'Empire et incapable de se défendre seul, il fut forcé d'obéir aux injonctions de la *chambre de réunion* établie à Brisach pour l'exécution des traités. La place capitula, le 31 septembre 1681, et Louvois vint en personne en prendre possession; les magistrats prêtèrent à Louis XIV le serment de fidélité qu'ils avaient jusque-là refusé aux Empereurs eux-mêmes, et à cette condition tous les droits, priviléges et libertés des habitants leur furent confirmés. La conquête était complète : elle fut encore consolidée, au XVIII[e] siècle, par les exploits de Villars et du duc d'Harcourt, dans les deux guerres de succession contre la maison d'Autriche. Mais comme il faut plus de temps pour nationaliser une province que pour la conquérir, les Alsaciens restèrent Allemands jusqu'en 1789. La fusion ne date que de la Révolution, et mainte-

nant elle est à peu près entière : on ne pourrait en excepter que quelques familles protestantes de la basse Alsace que leurs croyances religieuses attachent encore à l'Allemagne. Depuis qu'il ne peut plus y avoir en Alsace la moindre sympathie publique pour les institutions allemandes, le sentiment national s'y est développé : la langue française y a fait d'immenses progrès; les mœurs changent, et l'ancien costume n'est plus porté que dans quelques montagnes éloignées des grands centres de population. La suppression de l'ancien régime et l'assimilation de l'Alsace au régime commun à toutes les autres provinces, n'ont pas peu contribué à cette heureuse transformation.

Lorsque la Révolution éclata, l'Alsace était encore organisée comme autrefois sous la domination autrichienne. Seulement on avait institué un conseil souverain de la province, dont le siége était à Colmar. Sous le rapport religieux, on avait continué à y jouir de la plus grande tolérance, et la révocation de l'édit de Nantes n'y avait provoqué aucune persécution. Les différentes sectes vivaient en paix. Les anabaptistes, en petit nombre, cultivaient la terre; les juifs étaient les plus maltraités : on ne les tolérait pas partout, et ils ne pouvaient posséder des terres pendant plus d'une année; encore étaient-ils tenus de payer au roi et à leur seigneur des droits de protection. Les luthériens avaient leurs consistoires; les réformés étaient divisés en sept communautés, et les calvinistes, qui se trouvaient dispersés, devaient faire baptiser leurs enfants par les prêtres catholiques. Quant aux catholiques romains, formant la partie la plus nombreuse de la population, leurs paroisses étaient réparties entre les cinq évêchés de Strasbourg, Spire et Metz, pour tout le nord de la province; de Bâle, pour une partie de la haute Alsace, et de Besançon pour le Sundgaw. L'Assemblée constituante détruisit cet ancien ordre de choses. Elle organisa les communes sur une base uniforme et divisa l'Alsace en deux départements, séparés, comme les anciens landgraviats, par le Landgraben, et qu'elle appela départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Accordant à tous les cultes une égale protection, elle appela tous les citoyens, sans distinction, à la jouissance des mêmes droits. Les Alsaciens applaudirent à tous ces changements, excepté dans quelques localités, où eurent lieu des séditions qui furent promptement apaisées; et pour manifester les sentiments patriotiques dont ils se sentaient alors pénétrés, les habitants des deux départements célébrèrent à Strasbourg une fête de la fédération du Rhin, à laquelle ils invitèrent les gardes nationales de tous les départements voisins. Mais la prestation du serment civique occasionna, de la part des prêtres catholiques, des troubles sérieux, d'où naquirent les funestes divisions qui bientôt répandirent le deuil sur un grand nombre de villes : à Strasbourg surtout, les partis luttèrent avec un terrible acharnement.

C'était dans le moment où l'armée des puissances coalisées menaçait d'envahir la province; le tocsin retentissait dans toute l'Alsace : on se porta sur la frontière, mais on ne put empêcher l'ennemi de forcer les lignes de Wissembourg. Heureusement il fut repoussé, quelques mois après, et les Français rentrèrent en possession des places qu'il avait prises. Cependant les Alsaciens ne furent tranquilles qu'après la paix de Bâle (1795). Les opérations de Moreau à Kehl et à Huningue ne troublèrent que pour quelques instants leur repos, et pendant tout

le règne de Napoléon ils jouirent de la paix la plus profonde. Un grand nombre des leurs s'illustra sur les champs de bataille : les Kléber, les Rapp, les Kellermann, étaient Alsaciens. C'est à cette époque, comme nous le verrons plus tard, que l'industrie commença à se déveloper en Alsace, aussi cette province tranquille et heureuse, se fit-elle remarquer, en 1814, par sa fidélité à l'Empereur. Elle fut des premières à souffrir de la seconde invasion : elle était presque sans troupes, de sorte que les alliés y pénétrèrent facilement, malgré les courageux efforts de Rapp et des braves accourus à sa voix. Le héros alsacien se voyant forcé sur toute la ligne, se replia sur Strasbourg, où il soutint un blocus de trois mois ; il ne livra la ville qu'après avoir reçu l'ordre du gouvernement de licencier son armée. Le dommage causé à l'Alsace dans cette dernière guerre fut immense, et la France entière en gémit encore. Huningue fut détruit de fond en comble, par injonction de l'étranger; Landau, avec tous les cantons situés entre la Lauter et la Queich, réuni à la Bavière; Délémont et Porentrui incorporés à la Suisse, avec les communes environnantes; et, pour comble d'humiliation, les places de guerre des deux départements occupées pendant trois ans par les troupes de l'Autriche : tels furent les déplorables résultats de nos désastres militaires dans l'Alsace. Sous la Restauration, cette province a, dans plusieurs circonstances, donné des preuves de patriotisme, et, devenue toute française, elle a salué avec joie la nouvelle ère de 1830. Nous nous réservons de parler, dans notre notice sur Strasbourg, de la tentative du prince Louis-Napoléon.

La population de l'Alsace, qui n'était, après la guerre de trente ans, en 1697, que de 260,000 âmes environ, avait déjà atteint, en 1789, le chiffre de 500,000 habitants; elle est aujourd'hui de 900,000. Cette province formait, avant 1789, un gouvernement général militaire, et portait le titre de *Landgraviat*, ou comté. Quant au gouvernement civil, le pays tout entier ressortissait au conseil souverain de Colmar; il y avait, en outre, un conseil supérieur d'Alsace où venaient les appellations des juges royaux, des seigneurs et des magistrats des villes, et même celles des tribunaux ecclésiastiques, qualifiées d'*appels comme d'abus*. Les justices royales n'étaient, d'ailleurs, qu'au nombre de sept : savoir les bailliages et prévôtés de Neubrisach, le bailliage et préfecture de Haguenau, le bailliage de Wissembourg, celui de Laudeck, la prévôté de Huningue et celles de Ensisheim et le Fort-Louis. Le droit romain, auquel on ne dérogeait que pour quelques statuts ou usages locaux, était suivi dans toute province. La division de la généralité, ou intendance, comportait mille cinquante-deux paroisses affouagées. [1]

1. B. Hertzog, *Chronique d'Alsace* (Edelsasser chronick). — Le P. Laguille, *Histoire d'Alsace*. — Schœpflin, *Alsatia illustrata*. — Ejusdem *Alsatia diplomatica*. — Grandidier, *Histoire d'Alsace*. — Chauffour, *Histoire d'Alsace*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — De Golbéry et Schweighæuser, *les Antiquités de l'Alsace*. — Aufschlager, *l'Alsace*. — Strobel, *Histoire d'Alsace* (Vaterlændische geschichte des Elsasses). — *Annuaires des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin*.



STRASBOURG.

Strasbourg, situé sur la rivière de l'Ill, à peu de distance de son embouchure dans le Rhin, est traversé par deux des principales voies de communication de la France avec l'Allemagne. Une position si avantageuse, sur la frontière même des deux pays, rendra toujours cette ville l'une des plus importantes de l'Europe : son passé est sur ce point un garant certain de l'avenir qui lui est encore réservé.

César ne mentionne pas Strasbourg. Ce n'était encore, probablement, qu'une localité trop peu considérable : mais il ne peut y avoir de doute sur son existence antérieurement à la conquête des Gaules. Le nom primitif de Strasbourg, *Argentorat*, que les Romains essayèrent en vain de latiniser, est évidemment d'origine celtique. Nous trouvons, au IIe siècle, Argentorat indiqué par Ptolémée, qui nous apprend que la huitième légion y tenait garnison. L'itinéraire d'Antonin en parle comme du point de jonction de la route de Milan aux Vosges, par les Alpes grecques; de celle de Milan à Mayence, par les Alpes pennines; de celle de Leyde à Strasbourg, et de celle de la Pannonie à Trèves. Sur la carte de Peutinger, Argentorat est marqué avec deux tours, signe des villes les plus importantes. Dans la notice des provinces et des cités de la Gaule, il est nommé immédiatement après Trèves, métropole de la Germanie première. Enfin la *Notitia dignitatum* nous apprend qu'Argentorat était la demeure d'un comte préposé à l'administration militaire, et le siége d'une manufacture d'armes. L'importance acquise par la vieille ville gauloise, lui valut, dès le IVe siècle, le titre de municipe : un passage d'Ammien Marcellin en fait foi.

La position d'Argentorat, derrière la seconde limite naturelle de l'Empire, justifiait les faveurs que les maîtres du monde lui accordaient. Mais ni les grands travaux de défense exécutés par les Romains sur les deux rives du Rhin, ni la valeur des légions, ne purent protéger le municipe contre les Alamans. En 356, Argentorat fut pris et pillé : Julien, à qui Constance venait de confier le gouvernement des Gaules, accourut aussitôt, et les Alamans, vaincus dans les lieux même témoins de leur triomphe, furent rejetés au delà du fleuve. L'année suivante, Julien eut encore à les repousser. La défaite de Barbation, l'un des généraux des Romains, avait accru le courage des Barbares. Le jeune César les rencontra à peu de distance d'Argentorat. La victoire fut rudement disputée; mais la discipline romaine l'emporta encore une fois sur la fougue désordonnée des Alamans, et six mille des leurs restèrent sur le terrain, sans compter ceux qui se noyèrent en traversant le Rhin. Leur roi, Chnodomar, fut fait prisonnier et conduit à Rome. Un monument élevé, en 360, par les citoyens d'Argentorat, en l'honneur du vainqueur, transmit à la postérité la reconnaissance des habitants de la province.

Lorsque, après la défaite d'Attila dans les plaines de Châlons (451), les Huns se replièrent sur le Rhin, l'Alsace fut complétement dévastée sur leur passage, et

au milieu de ce bouleversement de toute la province, Argentorat perdit jusqu'à son nom. Les Franks, en reconstruisant la cité, l'appelèrent *Stratiburg;* ils lui laissèrent tous ses droits de municipe : sa curie, ses officiers municipaux, élus par la curie, et son défenseur de la cité, nommé par l'assemblée générale des citoyens, constitution à laquelle les institutions chrétiennes allaient porter de graves atteintes. Fondé au IVe siècle, l'évêché de Strasbourg fut doté, dès la fin du VIIe, de possessions temporelles. Il obtint des rois d'Austrasie le riche domaine du Ruffgau, ou pays de Rouffach, et bientôt, comme défenseurs de la cité, les évêques réunirent en leurs mains la juridiction civile et criminelle dans les affaires ordinaires. Ils y joignirent encore la monnaie et les péages, ainsi que l'atteste une bulle du pape Adrien, à la date de 775. La concession du pouvoir temporel aux évêques fut une grande révolution dans la cité, qui se trouva dès lors administrée par leurs fidèles. Ces prélats remplirent d'abord scrupuleusement leurs devoirs de défenseurs de la ville épiscopale. En 776, nous voyons Heddon l'un d'eux, obtenir de l'empereur Charlemagne, pour ses diocésains, le privilége de commercer en sécurité dans toute l'étendue du royaume sans acquitter de péage. Dès cette époque, la ville de Strasbourg entretenait des relations commerciales très-étendues; elle devait à sa position rapprochée du Rhin l'avantage d'expédier au nord de l'Europe toutes les richesses du sol de l'Alsace. Plus tard, elle servit, en outre, au transit des marchandises précieuses que Venise tirait du Levant. A cette importance commerciale, Strasbourg réunissait l'importance politique : on sait, en effet, que ce fut dans cette ville que Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique s'allièrent, en 842, contre leur frère Lothaire.

Les premières luttes entre la ville et l'évêque remontent au Xe siècle. On n'en connaît pas bien l'origine; mais, dès l'an 904, Louis-l'Enfant, fils de l'empereur Arnould, fut obligé de venir rétablir l'ordre. A la mort de Louis III (912), la rivalité de Charles-le-Simple et de Conrad de Franconie fut l'occasion d'une nouvelle rupture. La cité prit parti pour ce dernier, tandis qu'Otbert, dans l'espoir sans doute de fortifier son autorité temporelle, se déclarait pour le roi de France. Il y a tout lieu de croire que le prélat facilita la prise de Strasbourg par une armée de Lorrains, partisans de Charles, lesquels pillèrent et incendièrent la ville. Otbert la quitta, l'année suivante, en lançant sur elle l'interdit; mais les habitants le poursuivirent et l'obligèrent de se réfugier dans le château de Rothenbourg, où il fut tué. Le successeur d'Otbert, appuyé de Charles-le-Simple, fit expier le crime aux coupables en leur imposant une forte amende.

L'évêque Erkanbold, qui avait accompagné l'empereur Othon II en Italie, obtint de ce prince, en 982, la confirmation de la juridiction temporelle sur la ville épiscopale. La discorde cessa dès lors pour quelque temps. Erkanbold entoura, d'ailleurs, l'administration de la justice de formes protectrices parmi ceux qui étaient devenus presque ses sujets; il leur donna des garanties nombreuses et détermina l'exacte limite des droits attribués à l'évêque. Le code qu'on lui doit, et qui renferme des dispositions remarquables, semble même avoir été rédigé avec le concours de la cité. « A l'exemple d'autres villes, » porte le préambule, « Strasbourg a été fondé dans ce but, que tout homme, indigène ou étranger, y aura sa paix en tout temps et auprès de tout le monde. » Le criminel qui

s'y sera réfugié, jouira du droit d'asile, en se conformant aux lois de la cité. Il ne pourra, du reste, y transporter un objet volé, à moins de le rendre, à la première demande, et celui qui mènera un prisonnier dans l'intérieur de la ville devra le livrer au juge ou au prévôt. Tous les magistrats relèvent de l'évêque, qui les institue par lui-même ou par ses officiers; il ne pourra les choisir que dans la famille de son Église. Personne, dans la cité, n'a le droit de juger, si ce n'est l'Empereur, l'évêque, ou ceux qu'il a commis à cet effet. L'administration de la ville est confiée à cinq officiers : l'avoué, le prévôt, le comte du palais, le péager et le maître de la monnaie. Les fonctions de chacun d'eux sont déterminées. L'avoué juge tous les crimes qui sont punis par l'effusion du sang; mais comme un ecclésiastique ne peut lui conférer ce droit, l'avoué, à son entrée en charge, demande à l'Empereur le droit de glaive. Comme exécuteur des jugements, le bourreau est le vicaire de l'avoué, qui, du reste, ne peut juger que dans le palais de l'évêque; et celui-ci ne peut conférer l'avouerie, si ce n'est de l'aveu du chapitre, des officiers de l'évêché et des bourgeois. Le prévôt juge toutes les affaires concernant les vols, les injures et les dettes; ainsi que les autres officiers, il tient de l'avoué le pouvoir de faire exécuter ses jugements. Sa juridiction s'étend sur tous les citoyens de la ville et sur tous les sujets de l'évêché qui y résident, à l'exception des membres de la famille de l'Église. Le prévôt s'adjoint deux assesseurs, sous le nom de juges, lesquels connaissent des matières de dettes. Il nomme de plus les trois *heimburge*, ou chefs de la police de la ville, ainsi que le geôlier de la prison. Le lieu des assises du prévôt et des juges est la place publique. Le geôlier fait les citations; il désigne le demandeur, et somme le défendeur de vive voix et partout où il le rencontre. Il est responsable des prisonniers qui lui sont confiés; s'ils viennent à s'échapper, il devra subir les peines qu'ils auront méritées, à moins que les coupables n'aient été enlevés de force. De plus, il sert d'aide au bourreau dans les exécutions. Les supplices consistent à être condamné au gibet, écorché vif ou épilé, à perdre la main, les yeux, à subir la castration, la décapitation. Nul bourgeois ne peut faire arrêter un de ses concitoyens au moment où celui-ci est sur le point de se mettre en voyage. Dans un cas d'injures publiques, si les deux parties consentent à s'en rapporter au jugement du peuple, le juge décidera suivant ce que le peuple aura prononcé. Si celui qui a injurié nie le fait, le plaignant pourra le prouver par la voie du duel. La plus forte amende pour injure est de trente sols. Si quelqu'un viole le domicile d'un citoyen, il paiera une amende au juge et compensera au triple le dommage qu'il aura causé. »

Nous continuons cette curieuse analyse du code d'Erkanbold. Il y est encore dit que « le comte du palais nommera les maîtres des différents corps de métiers de la ville; jugera tous les délits auxquels l'exercice de ces métiers donnera lieu; et qu'il rendra ses jugements dans le palais de l'évêque, lequel prononcera en dernier ressort sur les appels. En outre, le comte du palais percevra des droits de péage sur certaines marchandises : par exemple, sur les épées vendues avec leurs fourreaux au marché, et sur l'huile, les noix et les fruits, pourvu que ces denrées soient échangées contre de l'argent comptant. Le péager général entretiendra les ponts, de concert avec le comte du palais, contrôlera les

mesures publiques, nommera les mesureurs jurés, et jugera toutes les contraventions en matière de mesures. Les membres de la famille de l'Église seront seuls exempts de péage. Quant au maître de la monnaie, il présidera à sa fabrication et jugera, d'après les lois de la ville, dans toutes les affaires de fausse monnaie. Le corps des monétaires sera tiré de la famille de l'Église. La monnaie devra toujours être d'un poids uniforme, et frappée dans un lieu déterminé, afin que tout le monde puisse être témoin de sa fabrication. »

Indépendamment de ces droits que l'évêque exerçait par les agents à sa nomination, il y en avait qui lui compétaient directement. Ainsi le corps des marchands était tenu de mettre à sa disposition vingt-quatre messagers, à chacun desquels il pouvait faire faire, tous les ans, trois voyages. Tout bourgeois lui devait, en outre, cinq jours de corvée par an. Tel fut le régime intérieur de Strasbourg sous l'administration de ses évêques. Ce code que nous venons d'analyser, favorable sur plus d'un point au développement de l'industrie et du commerce, consacre, il est vrai, beaucoup de dispositions contraires aux libertés primitives du municipe romain; mais il faut reconnaître que les bourgeois de Strasbourg jouissaient de droits que la plupart des peuples modernes n'ont obtenus que bien tard. Erkanbold avait bien compris les intérêts de l'épiscopat, en les leur accordant. Lors de la rivalité de Henri II et de Hermann, duc de Souabe et d'Alsace, son compétiteur à l'Empire, Strasbourg, la seule ville de toute la province qui, poussée par son évêque Wernher, eût embrassé le parti de Henri II, fut prise d'assaut, pendant la nuit, par le duc de Souabe et livrée au pillage (juin 1002). Le vainqueur ne respecta pas même la cathédrale, la dépouilla de ses trésors et y mit le feu. Dans le désordre causé par l'incendie, les soldats de l'évêque attaquèrent les soldats d'Hermann, et en tuèrent un grand nombre; mais l'édifice, monument admiré des contemporains, fut entièrement détruit. Il commençait à se relever de ses ruines, grâce à l'activité du prélat, lorsque la foudre vint arrêter sa reconstruction (1007). On la reprit bientôt, et de cette époque datent les premiers travaux du prodigieux monument qui fait aujourd'hui l'orgueil de Strasbourg. Le fondateur de cette église, Wernher, envoyé en ambassade à Constantinople, mourut en 1029 prisonnier de l'empereur grec.

Cependant la ville de Strasbourg manquait d'institutions municipales, car le code d'Erkanbold n'y avait pas pourvu; tous les magistrats relevaient de l'évêque, et c'était en son nom qu'ils exerçaient leurs fonctions. Un nouveau code, attribué à l'évêque Otton de Hohenstauffen, qui gouvernait l'église de Strasbourg, à la fin du XIe siècle, introduisit quelques changements dans ce régime. Il fut dit que, chaque année, la ville nommerait par voie d'élection douze conseillers, ou même davantage s'il le fallait, pris indifféremment parmi les bourgeois, et que ce conseil choisirait dans son sein un président, sous le nom de maître. Après l'installation des conseillers, l'assemblée des citoyens devait en leur présence élire des échevins, dont les fonctions consistaient à servir de témoins dans les ventes, dans les achats, et dans d'autres actes analogues. Ils formaient, de plus, une sorte de tribunal auquel, si les deux parties étaient d'accord, on pouvait soumettre une affaire en litige. Leur jugement était alors sans appel. On a dû remarquer l'absence presque absolue de dispositions pénales dans le code d'Erkanbold. Celui

d'Otton y pourvut également. Il est d'une grande sévérité pour les délits commis par les conseillers ou par le maître. Quant au coupable fugitif, il ordonne qu'on rase sa maison, ce qui équivalait à la perte du droit de bourgeoisie ; ou, si le prévôt et le conseil y donnent leur consentement, qu'on enlève seulement les portes et les fenêtres, afin que chacun y puisse pénétrer. Une des peines les plus fréquentes est le bannissement : c'était aussi l'une des plus graves, car le coupable, chassé de la ville, trouvait rarement ailleurs aide et protection.

Otton de Hohenstauffen accorda aux habitants la diminution de l'impôt du *bon vin*, lequel, diminué de nouveau par l'empereur Henri V, sur les *plaintes lamentables* des habitants, fut enfin racheté par la ville, en 1252. Le successeur de Henri V, Lothaire de Saxe, ne fut pas moins bien disposé en faveur des Strasbourgeois. Pendant le séjour qu'il fit dans leur ville, en janvier 1129, il leur accorda le privilége de ne pas être cités devant un tribunal étranger, si ce n'est pour les biens qu'ils pourraient posséder hors de la ville. C'est ainsi que la capitale de la basse Alsace se trouva affranchie de la juridiction des deux landgraves, et plus tard de celle du bailli provincial. Enfin, l'empereur Henri VI, en 1196, défendit à tous les sujets de son empire de saisir les marchandises strasbourgeoises que le Rhin rejetterait sur ses rives; privilége fort important pour une époque où la navigation du fleuve était si difficile, car les riverains s'étaient attribué le droit de s'emparer des marchandises naufragées.

Les empereurs de l'illustre maison de Hohenstauffen comblèrent Strasbourg de leurs faveurs; Philippe, frère de Henri VI, plaça les habitants sous la protection particulière de sa majesté royale : c'était donner l'immédiateté à la ville. Les habitants voulurent secouer aussitôt la dépendance de l'évêque. Frédéric II condamna leurs prétentions (1214) ; mais sans se laisser décourager par ce premier échec, ils réclamèrent d'autres priviléges. Nous avons dit de quelle importance étaient les fonctions de l'avoué, qui, choisi par l'évêque, tenait le droit de glaive de l'Empereur lui-même. Les bourgeois intervenaient déjà dans sa nomination : ils obtinrent, en 1220, de l'évêque Henri de Veringen que cette charge ne serait jamais accordée à un empereur, ni à un roi ou à un duc, ni à leurs enfants, ni même à un noble. Lorsque l'évêque Berthold de Teck fit la guerre au comte de Linange, pour l'héritage de la comtesse de Dagsbourg, les Strasbourgeois n'y prirent aucune part; craignant même de voir entraver leurs relations commerciales par les hostilités, ils réclamèrent la protection de l'Empereur qui la leur accorda. Mais ce service ne put exciter leur reconnaissance ; car Frédéric ayant été excommunié (1228), ils firent alliance contre lui avec leur évêque. Cette révolte leur coûta cher. Le pays fut bientôt envahi par le jeune roi des Romains : voyant alors leur ville assiégée, la navigation du Rhin interrompue, et par suite leur commerce ruiné, ils s'adressèrent à l'abbé de Saint-Gall pour implorer leur pardon, et furent condamnés à une forte amende. Cependant on les retrouve encore, avec l'évêque, dans le parti de Henri, quand ce jeune prince se révolte contre son frère. Le généreux Frédéric, à son retour de la Terre-Sainte, leur accorda un nouveau pardon et ajouta même de nouveaux priviléges à ceux que leur avaient octroyés ses prédécesseurs. Il espérait, par tant de générosité, s'être attaché les cœurs des Strasbourgeois, lorsqu'il eut la douleur d'apprendre que les

séductions de la cour de Rome les avaient entraînés à une troisième révolte.

A l'évêque Henri de Stahleck qui, de concert avec les habitants, avait ajouté quelques nouvelles dispositions aux anciens codes, succéda le fameux Walther de Geroldseck (1261). Sa violence, la raideur de son caractère, son ambition, son esprit irréfléchi, étaient bien connus : aussi prévit-on tout d'abord les embarras que sa nomination allait causer dans les circonstances où l'on se trouvait, et surtout en présence des efforts continuels que les habitants faisaient pour leur complet affranchissement. Il commença pourtant par montrer de la modération, de la patience même; il toléra quelques usurpations sur ses droits. Mais enfin cette condescendance enhardissant de plus en plus les prétentions de la ville, il mit le Magistrat en demeure de se conformer aux anciennes coutumes, en le menaçant à la fois de sa puissance temporelle et de l'excommunication. Les bourgeois ne répondirent à cet avertissement que par la dévastation du château épiscopal de Haldenburg; alors Walther ordonna au clergé et à ses vassaux d'abandonner la ville, sur laquelle il jeta l'interdit. Les habitants se vengèrent sur les demeures des clercs et des séculiers fugitifs.

Pendant ce temps, l'évêque avait assemblé des troupes : son oncle l'archevêque de Trèves lui envoya dix-sept cents hommes; l'abbé de Murbach, celui de Saint-Gall, Rodolphe de Hapsbourg et toute la noblesse des environs, vinrent à son secours. Plein d'ardeur et de confiance, il alla lui-même mettre le siége devant la place. Un ménestrel, nommé Bitterpfiel, qui se trouvait à Strasbourg, ayant fait avec le plus heureux succès, à la tête de quelques bourgeois, une sortie sur les troupes de l'archevêque de Trèves, cet échec inattendu exaspéra les assiégeants. Ils se portèrent en grand nombre sur l'une des portes de la ville, que l'on espérait surprendre durant le dîner des gardes; mais ils trouvèrent une résistance vigoureuse et perdirent soixante chevaux. C'était le 12 juillet 1261; le lendemain, on convint d'un armistice jusqu'après la moisson. Les gens sages croyaient en profiter pour calmer les esprits. Mais toutes leurs tentatives furent inutiles, et, le délai expiré, Walther de Geroldseck mit de nouveau ses troupes en campagne. Cependant la ville avait considérablement accru ses forces; elle avait fait des traités avec Colmar et Bâle; quelques seigneurs, mécontents du peu d'égards qu'on avait pour leurs services dans le camp épiscopal, avaient aussi pris parti pour les bourgeois, entre autres Rodolphe de Habsbourg, qui se mit à leur tête, et garda le commandement jusqu'à l'époque où il monta sur le trône impérial.

Une première rencontre eut lieu, le 29 décembre. Les bourgeois avaient fait une sortie pour s'emparer du château de Breuchwickersheim; mais quelques soldats s'étant répandus dans les caves aussitôt qu'ils furent arrivés dans le village, cette imprudence paralysa leurs forces, et ils furent obligés de se retirer devant les épiscopaux, qui égorgèrent une vingtaine de traînards. Au mois de mars 1262, Strasbourg envoya quelques troupes sur Mundolsheim, pour attaquer l'église fortifiée, qui, par sa position, commandait les routes de Haguenau, Brumath et Saverne. Walther marcha sans retard à la défense de ce poste important. Les épiscopaux, avaient cinq mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux : leurs adversaires paraissaient plus nombreux, mais ils étaient moins

aguerris. Lorsque les deux armées furent en présence, l'un des chevaliers de Strasbourg poussa son cheval et offrit le combat singulier. Un noble l'accepta, et courut à la rencontre de son adversaire avec une telle impétuosité, que les deux chevaux furent tués par le choc. De part et d'autre, les rangs s'ébranlèrent aussitôt. La mêlée fut affreuse; mais l'infanterie de l'évêque, tenue en respect par les archers de la ville, ne put donner, tandis qu'au contraire, les artisans de Strasbourg entouraient les cavaliers ennemis et les démontaient. Près de soixante-dix restèrent sur le carreau, tous nobles, parmi lesquels se trouvaient le frère et l'oncle de l'évêque. D'autres furent pris, et les vainqueurs les emmenèrent liés avec les cordes même que les épiscopaux destinaient à leurs ennemis. L'évêque avait vaillamment combattu. Il eut deux chevaux tués sous lui; un troisième lui servit à fuir. Contraint de faire la paix, il reconnut aux habitants la jouissance des droits et bonnes coutumes qu'ils possédaient, confirma tous les priviléges de la ville, leva l'interdit dont il l'avait frappée, et s'engagea à ne jamais construire de fort dans un certain rayon autour de ses murs.

Les Strasbourgeois, après avoir imposé ce traité, ne furent pas encore satisfaits : ils continuèrent leurs expéditions contre les domaines ecclésiastiques. Plusieurs villages furent pillés et brûlés. Enfin, l'empereur Richard intervint; il entoura la ville de l'inviolabilité du saint-empire, et s'engagea à faire exécuter le traité imposé à l'évêque. Walther étant mort de chagrin, le 12 février 1263, le chapitre, sur la prière des bourgeois, lui donna pour successeur Henri de Geroldseck, lequel s'était toujours montré partisan des réformes, quoique cousin du dernier évêque. Le nouveau prélat approuva ce qui avait été fait, confirma tous les priviléges, toutes les immunités des habitants, et fit avec eux une transaction, qui, tout en assurant l'indépendance du conseil, rendit la juridiction souveraine, et permit aux bourgeois de prétendre à quelques-unes des charges épiscopales. Aussi les voyons-nous bientôt exercer au dehors tous les droits d'un état souverain : se confédérer avec le chef de l'Empire, avec les villes et les seigneurs, prendre les armes pour garantir leur indépendance, protéger leurs alliés, frapper monnaie, admettre dans leur communauté les sujets fugitifs, malgré les réclamations des seigneurs, et administrer, en concurrence avec les cours épiscopales, la justice civile et criminelle. L'importance de la ville de Strasbourg était telle alors, que l'empereur Albert, fils de Rodolphe de Hapsbourg, vint en grande pompe remercier les habitants des secours qu'il avait reçus d'eux contre son compétiteur au trône, Adolphe de Nassau.

Quoique les nobles, dont se composait en grande partie le conseil, fussent pleins de condescendance pour l'évêque, quelques discordes troublèrent de temps en temps l'union de la ville et du prélat, sans avoir pourtant les graves conséquences des précédentes querelles. Citons un fait. En 1287, le Magistrat avait défendu aux couvents d'accepter quelque part que ce fût de l'héritage des bourgeois, et de recevoir des novices âgés de moins de dix-huit ans, sans l'agrément des familles. Les Dominicains ayant refusé de se conformer à ces prescriptions, les bourgeois indignés se portèrent en foule à leur couvent et les expulsèrent. Sur l'ordre du légat, l'évêque Conrad de Lichtenberg mit la ville en interdit; mais il traita l'affaire avec tant de ménagements, que l'excommunication fut bientôt levée, et

qu'il put donner satisfaction aux religieux sans indisposer les bourgeois contre son autorité.

Depuis que Strasbourg avait conquis sa liberté, la condition de la majorité des habitants n'était devenue que plus dure. Les nobles seuls avaient recueilli les fruits de la victoire. Maîtres de l'administration municipale et en possession des grands offices épiscopaux, ils usaient despotiquement de leur immense pouvoir et vendaient aux artisans une sorte de patronage pour leurs personnes et leur industrie. Le peuple essaya, plusieurs fois, de briser le joug, mais toujours inutilement; l'oppression ne retomba que plus lourde sur les malheureux qu'elle accablait. Dans une seule sédition, en 1308, plus de quatre-vingts personnes furent condamnées au bannissement perpétuel. Heureusement pour le peuple, la division se mit entre ses maîtres; ce fut l'occasion de sa délivrance.

Les nobles avaient célébré, le 22 mai 1332, l'une de ces fêtes où se trouvaient réunis tous les plaisirs du temps, un tournoi, un bal, puis un repas. Le soir, les dames s'étant retirées, les hommes allèrent terminer la journée dans leurs tribus respectives. Partout, alors, on parlait de la rivalité des familles de Zorn et de Mülnheim, de leurs dissentiments politiques et de leurs succès divers. Les discussions des tribus achevèrent de monter les têtes échauffées déjà par le vin. Des paroles on passa aux coups : chacun défendit son parti, chacun s'arma; et les écuyers s'étant joints à leurs maîtres, en un instant s'engagea dans les ténèbres une mêlée sanglante qui se répandit dans la rue, et ne se termina que par la mort de sept membres de la famille des Zorn et de deux de celle des Mülnheim. Mais on s'était menacé, en se séparant; on voulait, de part et d'autre, faire appel à la noblesse des châteaux voisins: une querelle privée allait produire une guerre générale. Cette situation était des plus dangereuses pour la ville. Le peuple le comprit, et les membres les plus influents des corps de métiers se rendirent auprès du Magistrat. « Nous ne pouvons, » dirent-ils, « laisser nos intérêts les plus chers entre les mains d'hommes qui viennent d'ensanglanter la ville et qui sont prêts à renouveler leur lutte; c'est aux artisans à veiller à la sûreté publique; ils doivent conserver le sceau et la bannière. » Le Magistrat ayant cédé à cette manifestation, les artisans profitèrent du pouvoir qui, tombé entre leurs mains, ne devait plus en sortir, pour rendre la constitution de la ville plus favorable au peuple. Ils nommèrent un nouveau conseil, dans lequel toutes les tribus eurent leurs représentants, et non plus, comme autrefois, les seules tribus nobles. On réduisit le nombre des maîtres de quatre à deux, et l'on plaça à leur tête l'Ammeister ou maître des artisans, lequel prit aussitôt les mesures les plus énergiques contre ceux des citoyens qui avaient troublé l'ordre. Il assigna aux deux partis, dans l'intérieur de la ville, une limite que ni l'un ni l'autre ne put franchir; défense fut faite de porter toute espèce d'armes, et ceux qu'on reconnut coupables de la mort des victimes de la sédition furent condamnés au bannissement.

Cette révolution ne troubla nullement la bonne harmonie entre les bourgeois et l'évêque. En 1333, ils unirent leurs forces et agirent de concert, avec les villes de la Suisse et du Brisgaw, contre Gauthier de Tubingen, lequel, posté dans son château de Schwanau, sur les bords du Rhin, pillait les bateaux qui sillonnaient le fleuve et rançonnait les passagers. Ce repaire, situé au milieu d'un

marais, devait à sa situation une force redoutable et était, en outre, défendu par une nombreuse garnison. Les confédérés l'ayant investi, lancèrent dans la place, à l'aide de machines de guerre, des matières infectes, en si grande abondance, que le séjour en devint insupportable. Cependant les brigands résistaient encore, lorsque la chaleur de la saison fit tarir le seul puits qui leur fournissait l'eau. Le chef de la garnison parvint à s'échapper; ses compagnons, forcés dans le donjon, au nombre de soixante, furent tous passés au fil de l'épée. Le commerce de Strasbourg tira de grands avantages de la destruction de Schwanau, et, à la même époque, les habitants obtinrent encore de l'Empereur une foire d'une durée de quinze jours avant et de quinze jours après la Saint-Martin, avec la protection impériale pour tous ceux qui s'y rendraient.

Vers le milieu du XIVe siècle, lorsque la peste noire ravagea l'Europe, le Magistrat de Strasbourg fut le seul de toute l'Alsace qui protégea les Juifs, accusés d'avoir empoisonné les puits (1349). La malveillance prétendit que le conseil s'était laissé gagner par leurs trésors. Ce bruit prit bientôt même une telle consistance, que les bouchers vinrent un jour jusque dans la cour de l'Ammeister le prier ironiquement de faire part aux corps de métiers des sommes qu'il avait reçues. On voulut arrêter ces insolents; mais la populace les défendit, et l'Ammeister, les deux maîtres et tout le conseil furent obligés de se démettre de leurs fonctions. On rendit annuelles celles de l'Ammeister, et l'on porta de nouveau le nombre des maîtres à quatre. Cette nouvelle révolution communale donna pleine justification aux nobles qui, pour se venger de la dernière, s'étaient mis à la tête du mouvement. Mais la cause des juifs était perdue. On éleva un vaste échafaudage dans leur cimetière, sur l'emplacement occupé de nos jours par la préfecture, et on les y entassa tous, au nombre de deux mille; puis, après les avoir prêchés, on brûla tous ceux qui ne voulurent pas recevoir le baptême: on arrachait, malgré la résistance des parents, les enfants du milieu des flammes pour les baptiser. Cette horrible exécution annulant de fait toutes les créances des juifs, le conseil partagea leur fortune entre les corps de métiers.

Le ciel se chargea de punir ce fanatisme ignorant et barbare. Quelques mois après, la contagion envahit l'Alsace; et à Strasbourg seulement, dans les neuf paroisses, on enterra communément de quatre-vingts à quatre-vingt-dix personnes par jour. Le tiers de la population succomba. Les Israélites essayèrent bientôt de rentrer à Strasbourg; mais, sur l'ordre de l'Empereur, ils furent encore expulsés, quarante ans après. Pendant ces troubles, Charles IV (1347), afin de s'attacher les puissants feudataires de l'Empire, peut-être aussi pour subvenir aux besoins du fisc impérial, avait concédé à plusieurs seigneurs des bords du Rhin le droit de lever des péages sur les bateaux qui passaient sur le fleuve. Les Strasbourgeois, quand la tranquillité fut rétablie dans leur ville, réclamèrent contre ces innovations, et, conformément au privilége par lequel Louis IV les avait autorisés à user de la force contre tous ceux qui causeraient quelque dommage à leur commerce, ils interrompirent durant deux années la navigation à l'aide d'un barrage. Les possesseurs des nouveaux droits se décidèrent enfin à renoncer à leurs prétentions. Le barrage fut aussitôt rompu, et dans le premier mois on compta près de cent bateaux lourdement chargés qui

descendirent le Rhin. Ce n'est pas, du reste, dans cette seule circonstance que la ville se permit de résister à Charles IV. Par un article de sa bulle d'or, l'Empereur avait défendu à toutes les villes d'admettre au droit de bourgeoisie toute personne qui n'aurait pas sa résidence dans leurs murs. Strasbourg protesta énergiquement contre cet article, dont l'exécution eût porté une grave atteinte à son influence, et finit par obtenir la confirmation d'un droit qui lui était si cher.

Il était d'usage alors parmi les nobles de Strasbourg de prétendre ne pas être bourgeois, dès qu'on voulait les soumettre aux charges communes; mais quand ils avaient besoin de protection, ils ne manquaient jamais de se prévaloir de cette qualité. En 1372, le Magistrat, pour faire cesser un pareil désordre, mit les nobles en demeure de prendre le droit de bourgeoisie dans le délai de deux ans. Cette mesure causa un grand mécontentement. Jean Erbe, descendant d'une famille d'officiers épiscopaux, refusa de s'y soumettre, et, condamné à un bannissement de dix ans, répondit à la sentence par une déclaration de guerre. Ayant enrôlé sous sa bannière les plus hardis pillards de la province, il attaqua sur toutes les routes les habitants de Strasbourg, qu'il rencontrait sans défense, et établit sa troupe dans le château de Herrlisheim, dont il s'empara d'assaut. Cet excès d'audace indigna toute la contrée : le bailli provincial mit sur pied les forces des villes de l'Empire ; Strasbourg y réunit ses propres soldats. Le château fut repris et l'on punit de mort les défenseurs. Cependant la guerre continua, car Jean Erbe, avec l'aide de ses parents et de ses amis, put résister longtemps encore aux forces réunies de toutes les villes de l'Alsace. L'Empereur lui-même dut intervenir.

Au milieu de ces troubles, le conseil ne négligeait ni les intérêts du commerce de la ville, ni ceux du parti qu'il représentait. C'est en 1358 qu'il fit construire le premier *kaufhaus*, vaste magasin servant d'entrepôt aux marchandises étrangères. En 1362, il obligea certains métiers qui jusqu'alors avaient été classés dans les tribus nobles, de les quitter et il leur rendit ainsi la jouissance de droits que l'influence des patriciens ne leur permettait guère d'exercer. Quelques années plus tard, Strasbourg encourut la colère du roi des Romains, Wenceslas, fils de Charles IV, pour avoir bravé la défense que le chef de l'Empire avait faite au Magistrat d'accueillir un noble de Bâle et ses adhérents, coupables de plusieurs violences sur les terres de l'archiduc d'Autriche. Wenceslas, courroucé, annula tous les priviléges de Strasbourg. Le conseil dut s'humilier : le roi des Romains se laissa fléchir, et, en 1381, rétablit les habitants dans tous leurs droits.

Le bien-être des communes avait pris, à cette époque, sa plus grande extension. La jalousie des nobles s'en émut d'autant plus, qu'ils voyaient leurs richesses diminuer sensiblement. Pour sortir de cette situation, les seigneurs féodaux de la Souabe et de l'Alsace se liguèrent, sous le prétexte spécieux que les villes s'arrogeaient le droit de recevoir, parmi leurs bourgeois non résidents, les vassaux des grands feudataires. Pendant cette levée de boucliers, les Strasbourgeois, alliés des villes de Souabe, contre lesquelles les efforts des seigneurs se dirigeaient principalement, eurent de fréquentes luttes à soutenir, et ils rendirent tout le mal possible aux nobles, qui ne faisaient de la guerre qu'une longue série de brigandages et de dévastations. La lutte continua ainsi, avec des alternatives de succès et de

revers, jusqu'à ce que les deux partis, las de leurs excès, convinrent enfin de poser les armes (1389). Les résultats de cette malheureuse guerre furent désastreux pour les villes : leur commerce eut peine à se relever, et peut-être faut-il voir dans les troubles si graves de la fin du XIVe siècle la première cause de la décadence de Strasbourg.

En 1383, le seigneur Brunon de Ribeaupierre s'était fait admettre au nombre des bourgeois externes (*ausburger*) : son ambition et sa mauvaise foi lui avaient attiré de nombreux ennemis, et il voulait obtenir contre eux l'appui de la redoutable commune. Toutefois la ville ne lui avait promis de secours que dans les luttes dont les causes ne remonteraient pas au delà de la date de son admission. Au printemps de l'année 1384, il avait surpris et fait enfermer dans le château de Haut-Rappolstein le chevalier John Harleston, dont il avait reçu plusieurs outrages à la cour des ducs de Bourgogne, et qui, accompagné de trois autres sujets du roi d'Angleterre, se rendait à Rome en passant par l'Alsace. La rançon de Harleston fut fixée à trente mille francs en or; mais à peine Brunon eut-il reçu un fort à-compte sur cette somme, qu'il porta ses prétentions plus haut et refusa de relâcher ses prisonniers. Richard II, roi d'Angleterre, informé de cet attentat, écrivit aussitôt au Magistrat de Strasbourg pour le prier d'intervenir; mais la ville prétendit que cette affaire, étant antérieure à l'admission de Brunon, ne la regardait point. Celui-ci, appréciant mieux le danger qui le menaçait, chercha un nouvel appui auprès du roi de France, Charles VI, tandis que l'Empereur et le pape joignaient leurs réclamations à celles du roi d'Angleterre. Le mandement impérial était surtout menaçant : il ne parlait de rien moins que de diriger les forces de l'Empire contre le vassal rebelle. Brunon ne se laissa pourtant pas intimider par le mandement impérial; il résista même aux conseils des Strasbourgeois, qui, plus éclairés enfin sur leurs véritables intérêts, lui conseillaient de rendre les prisonniers.

La ville de Strasbourg n'en supporta pas moins seule les conséquence de la résistance de son *bourgeois*. Une cour de justice, réunie dans le château de Burglitz, en Bohême, la mit au ban de l'Empire, et bientôt on apprit de toutes parts que plusieurs de ses marchands avaient été arrêtés comme déchus de leurs droits à la protection impériale. Strasbourg envoya aussitôt des députés à l'Empereur, qui refusa de les recevoir, tandis que le seigneur de Ribeaupierre, soumis d'abord à la même peine que la ville, en fut relevé dès qu'il eut relâché son prisonnier dont la captivité avait duré six ans. Cette conduite, d'une iniquité révoltante, était le résultat des intrigues de la noblesse, laquelle cherchait tous les moyens possibles de se venger des bourgeois; la plupart des nobles de la province s'étaient empressés de prendre les armes pour faire exécuter l'interdit; l'évêque s'était joint à eux, et Brunon de Ribeaupierre n'avait point eu honte d'entrer dans la ligue. Les forces des seigneurs, réunies à celles de l'Empire, se répandirent d'abord autour de Strasbourg (septembre 1392), dévastant les propriétés des habitants, pillant et brûlant les villages qui appartenaient à la ville. Le 22 septembre (un dimanche), ils attaquèrent Strasbourg. Leur armée était divisée en deux corps : le premier, dirigé contre la place; le second, plus faible et placé au delà du Rhin, destiné à s'emparer du pont que les habitants avaient jeté sur le fleuve. La première atta-

que n'ayant pas eu de résultats, grâce à l'artillerie de la ville, tous les efforts se concentrèrent sur le second point. Le Magistrat avait heureusement posté une garnison dans la maison du péage, et elle fit un feu si bien nourri contre les assaillants, qu'ils ne purent approcher.

On essaya alors d'incendier le pont; mais quelques bourgeois se jetèrent dans des barques et parvinrent à détourner les brûlots qui descendaient le courant. Une autre tentative faite pour renverser quelques-uns des pilotis, ne réussit pas mieux. Saisies alors d'une terreur panique, les troupes placées sur la rive droite se débandèrent, et leur fuite mit fin au combat. Les hostilités n'en continuèrent pas moins, malgré l'intervention de quelques villes du Rhin et de quelques seigneurs bienveillants; car les prétentions de l'ennemi étaient trop grandes pour que la ville pût s'y soumettre. Strasbourg obtint souvent l'avantage. On se lassa de guerroyer et l'on fit des ouvertures à la ville, qui s'empressa d'envoyer des députés à la diète de Nuremberg, et de là à Prague auprès de l'Empereur. Les sollicitations de plusieurs princes et celles des cités amies calmèrent le ressentiment de Wenceslas: le premier jour de l'année 1393, il publia un mandement par lequel il leva le ban dont Strasbourg avait été frappé; en même temps il confirma les privilèges des deux partis, et promit l'oubli de tous les désordres qui avaient été commis. Quant aux points litigieux, il les renvoya à une commission judiciaire; mais la ville fut condamnée à payer au trésor impérial trente-deux mille florins. L'irritation des bourgeois contre leur évêque, allié des nobles, était si vive, qu'il fut obligé de résigner ses fonctions. Son successeur, l'évêque d'Utrecht, pour calmer les esprits, décida que dorénavant les prélats, à leur avénement, jureraient de respecter les priviléges de la cité; il s'engagea, de plus, à donner accès en tout temps aux habitants de Strasbourg dans ses villes et châteaux, et à n'aliéner aucun des forts dépendant de l'évêché, sans l'aveu du Magistrat. Ces concessions, et d'autres encore, satisfirent momentanément la commune. Comme elle avait surtout souffert de ces longues querelles, le Magistrat ordonna quelques réformes pour la relever. Il transféra à la Saint-Jean la grande foire, qui se tenait à la Saint-Martin; il admit toutes les marchandises et ne les soumit qu'à de faibles droits; il institua même des courses de chevaux : une pièce de drap était le prix du vainqueur; enfin il autorisa l'établissement de certains jeux de hasard.

Mais de nouveaux désordres devaient éclater bientôt à Strasbourg. Depuis quelques années, les bourgeois nobles semblaient faire gloire de ne se soumettre ni aux règlements particuliers de la ville ni même aux plus simples lois de la justice. Ils pillaient les boutiques en plein jour, ils maltraitaient les marchands et les hommes de métiers, et enlevaient les barques des pêcheurs. Malheur au pauvre créancier qui leur aurait demandé de l'argent. Les agents inférieurs de l'autorité étaient eux-mêmes en butte à ces violences; les femmes recevaient les plus honteux outrages, et les couvents n'obtenaient plus de respect : c'était une révolte ouverte contre les plus saintes lois de la société. Le conseil prit enfin des mesures pour réprimer les excès de la noblesse. Il commença la réforme, en remettant en vigueur son règlement de 1372, lequel obligeait les nobles à se faire recevoir bourgeois et à promettre obéissance au Magistrat. A peine

cette résolution fut-elle devenue publique, que la plupart des membres de la noblesse se retirèrent à Haguenau avec leurs familles. Ils formèrent une ligue, sous le nom de *Noblesse-Unie hors de Strasbourg*. Le Magistrat ayant fait comparaître quelques-uns de ces émigrés afin de connaître leurs prétentions, Burkard de Mülnheim se plaignit, au nom des confédérés, que tout le pouvoir appartînt aux corps de métiers et à l'Ammeister, et que les nobles eussent été dépouillés de leurs fiefs de prévôt, de comte du palais, de maître de la monnaie, dont ils avaient été investis par les évêques, tandis que les charges de maîtres des corps de métiers, auxquelles ils pouvaient encore prétendre, n'étaient que des charges de valets de l'Ammeister. Burkard conclut en disant que la noblesse avait perdu la plupart de ses priviléges, et les perdrait tous, si elle se soumettait plus longtemps aux usurpations de la commune. Le Magistrat répondit à ces allégations en rappelant que les nobles eux-mêmes avaient reconnu la nécessité de confier le pouvoir aux artisans, étrangers à leurs dissensions; et qu'on avait, du reste, conservé aux familles nobles et aux bourgeois les plus distingués autant de places dans le conseil qu'aux hommes de métiers. Ces arguments ne convainquirent point Burkard et ses alliés. Ils déclarèrent la guerre à Strasbourg, dans les premiers jours de l'année 1420; l'évêque Guillaume de Diest se joignit à eux, et les hostilités commencèrent. Deux ans après, la lutte fut terminée par une convention : la ville consentit à recevoir de nouveau les nobles parmi ses bourgeois, moyennant le payement des droits ordinaires et la prestation du serment; quant à la constitution du Magistrat, elle fut maintenue telle qu'elle se trouvait avant les troubles.

A mesure que le conseil acquérait davantage la science de l'administration, de nouvelles institutions en simplifiaient le travail. Ainsi, en 1405, on confia les affaires militaires aux soins d'un comité de dix membres, lequel se réunit plus tard au collége des Treize, chargé des relations extérieures. Le petit conseil, qui prononçait dans toutes les affaires de dettes, de propriétés et d'héritages, n'excédant pas cinquante livres de valeur, fut porté de douze à dix-huit membres, dont six nobles, et les autres plébéiens; et il obtint le droit de juger les procès pour toutes les sommes ne dépassant pas deux cents livres. En 1433, sur la demande du collége des Treize, on institua la chambre des Quinze, composée de cinq nobles et de dix membres des corps de métiers; on lui attribua le soin de veiller au maintien de la constitution, à l'exécution des lois, à l'administration des finances et à la monnaie. Le nouveau conseil prononçait, en outre, dans certains cas d'appel, et ses membres étaient inamovibles. L'empereur Sigismond se montra favorable à ces mesures; il accorda même à la ville et aux habitants le droit de posséder des fiefs, et autorisa le Magistrat à établir de nouveaux péages dans l'intérieur de la cité et jusqu'à la distance d'une lieue de ses murs. Il fit de Strasbourg un lieu de refuge pour tout individu mis au ban de l'Empire. Enfin, en 1435, il affranchit la commune de la juridiction du tribunal de l'Empire et de la chambre impériale; la décision des litiges était réservée aux villes de Bâle, de Worms et de Zurich, en qualité d'*austregues* ou d'arbitres. C'est à cette époque que la construction de la cathédrale fut terminée (1439).

Nous passerons sous silence les guerres que les Strasbourgeois eurent à soutenir vers le milieu du xve siècle; elles se ressemblent toutes, et d'ailleurs aucune

ne mit la cité dans un véritable péril, tout en causant à ses habitants de grands dommages. Les bourgeois, à l'abri de leurs murailles, défièrent les Armagnacs et les routiers de Louis XI, lorsque la France essaya, pour la première fois, de rentrer en possession de l'antique Austrasie. Cette période est, du reste, moins célèbre dans l'histoire de Strasbourg et du monde entier, par les efforts de la guerre que par les travaux de la paix. Un gentilhomme mayençais, Jean Gensfleisch de Gutenberg, chassé de sa ville natale, en 1420, par suite des dissensions survenues entre les bourgeois et les familles patriciennes, était venu se fixer à Strasbourg; il logeait dans le voisinage du couvent de Saint-Arbogaste. On lui était resté redevable, à Mayence, d'une somme de trois cent treize florins qu'il ne parvenait pas à se faire payer; las de réclamer en vain, il fit arrêter en 1434 le greffier mayençais Nicolas, qui se trouvait alors à Strasbourg, et ne lui rendit la liberté que sur l'intervention du Magistrat de sa nouvelle patrie. Trois ans plus tard, Jean Gensfleisch épousa la damoiselle Annette Züder-Isserin-Thür, d'une famille noble de Strasbourg. Dans les loisirs de l'exil, il s'était occupé de divers essais; il taillait des pierreries, polissait des glaces, et, frappé de la reproduction des manuscrits par l'impression xylographique, il cherchait un moyen de rendre cette reproduction encore plus aisée, à l'aide de caractères mobiles. Ces expériences devinrent bientôt trop onéreuses pour le pauvre exilé : il s'associa trois bourgeois, André Drizehn, Jean Riff et André Heilmann. Drizehn s'intéressa vivement aux tentatives de l'inventeur; nul sacrifice ne lui coûtait; mais il mourut au commencement de l'année 1438, en prévoyant sans doute toute l'importance de la nouvelle découverte, car à sa mort il avait chez lui la première presse, munie d'une feuille en forme prête à être imprimée. Cette ingénieuse machine existait encore à Strasbourg, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle; l'architecte Jean Specklin la vit, ainsi qu'une forme composée. C'étaient des lettres, des syllabes, des mots entiers sculptés en bois, percés de trous et enfilés à un cordon de manière à former des lignes. Il y avait loin de là aux œuvres des Didot. Jean Gutenberg retourna dans sa patrie, en 1444. Il avait emprunté, au denier vingt, une somme de quatre-vingts livres du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg; en 1458, il cessa d'en payer même les intérêts, triste preuve de la misère qui poursuivit l'inventeur dans sa vieillesse. Mais son œuvre s'était fait connaître. De Mayence, les ouvriers de Faust et de Schœffer répandirent l'imprimerie dans toutes les parties de l'Europe. Strasbourg reçut alors, perfectionné, l'art dont les premiers essais avaient été faits dans ses murs. Jean Mentelin, Henri Eggestein, y établirent des presses nombreuses; leurs produits remarquables font encore l'admiration des bibliophiles.

Strasbourg, ainsi que les autres villes de l'Alsace, fournit des secours aux Suisses dans leurs guerres contre le duc de Bourgogne. Charles-le-Téméraire avait des vues particulières sur la capitale de la basse Alsace, dont la possession lui eût livré tout le cours du Rhin : mais les batailles de Granson et de Morat, plus tard celle de Nancy, où le contingent militaire de Strasbourg rendit les plus grands services, firent bonne justice de ces prétentions. Les bannières enlevées aux Bourguignons, glorieux trophées appendus dans la cathédrale, rappelèrent longtemps aux bourgeois la part qu'ils avaient prise à la victoire. Quelques changements

dans la constitution de la ville précédèrent ou suivirent de près la guerre de Bourgogne. Dès l'année 1457, les fonctions des conseillers avaient été rendues bisannuelles; en 1482, les tribus furent réduites de vingt-huit à vingt, et par suite les corps de métiers n'eurent plus dans le conseil que vingt représentants contre dix nobles. La même année, la formule de serment imposée aux bourgeois reçut une rédaction définitive, dont le texte devint pour ainsi dire la charte de la commune. Chaque année, le premier mardi après l'élection des nouveaux membres du conseil, on en donnait lecture aux corps de métiers rassemblés sur la place de la cathédrale, et ceux-ci juraient de s'y conformer. Un troisième collége, celui des Vingt-Un, fut institué en 1487 : il donnait son avis dans les cas extraordinaires, et, réuni au grand conseil, dirigeait l'administration municipale et formait le principal corps judiciaire. Les trois comités, des Treize, des Quinze et des Vingt-Un, siégeant ensemble, prirent le nom de *Chambre secrète* ou de *Régence immuable*. Joints au grand et au petit conseil, ils composaient ensemble tout le pouvoir exécutif de la république. La puissance législative était entre les mains du corps des échevins, nommés par les tribus, au nombre de trois cents. Ainsi, comme on le voit, la constitution de Strasbourg reposait sur le principe de la division des pouvoirs. Sous le rapport politique, la ville jouissait de tous les avantages des cités immédiates de l'Empire : une voix à la diète ; le droit de contracter des alliances, même avec l'Empereur ; le privilége de ne point lui rendre foi et hommage, et le droit de recevoir de nouveaux bourgeois. Crainte et respectée, riche et puissante, la ville de Strasbourg voyait donc approcher avec calme et confiance l'ère nouvelle que le XVIe siècle devait ouvrir aux travaux de l'intelligence. L'élite de sa jeunesse s'était empressée d'accourir aux leçons de l'école de Schlestadt, et, après avoir épuisé toute la science des célèbres professeurs qui y enseignaient, elle avait tourné ses regards vers l'Italie. Peu d'entre ces jeunes hommes avaient pu s'y rendre ; mais, à leur retour, ils avaient abondamment répandu parmi leurs concitoyens les trésors qu'ils avaient amassés. N'oublions pas de nommer le célèbre Pierre Schott, dont les leçons et les conseils ont formé tant d'hommes éminents. Les lettres grecques et latines étaient, d'ailleurs, déjà populaires en Alsace, bien avant qu'elles le fussent dans le reste de l'Allemagne, peut-être même avant que l'Université de Paris eût adapté ses études aux besoins nouveaux des esprits.

Jacques Wimpheling devint le chef de ces hommes qui lurent, les premiers en Alsace, Homère et Virgile, Horace et Pindare, Hérodote et Tite-Live. Ils formèrent à Strasbourg la plus ancienne société littéraire de l'Europe moderne. Leurs connaissances se développèrent par de fréquents rapports ; leur esprit se forma au contact de tous les chefs-d'œuvres de l'antiquité ; ils s'habituèrent à penser et apportèrent des lumières toutes nouvelles à l'étude de la théologie, qui était alors l'unique but de la science littéraire. Les dogmes du catholicisme furent respectés ; mais ses institutions subirent de terribles attaques, lorsque Wimpheling se fut allié à Érasme pour combattre les abus.

Les hommes que leur intelligence mettait à la tête de la cité, étaient donc tout préparés à ne point laisser tomber le défi porté à Rome. Le peuple, éclairé par les conférences du célèbre prédicateur Jean Geiler de Keysersberg, était dans les

mêmes dispositions. Aussi Luther trouva-t-il, dès l'origine, des partisans à Strasbourg. En 1518, des bourgeois affichèrent à la porte de la cathédrale les fameuses propositions contre les indulgences; en 1520, on prêchait déjà les doctrines nouvelles dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux. Elles ne tardèrent pas à être adoptées par Mathieu Zell, curé de la paroisse de Saint-Laurent, ainsi que par le prédicateur de la cathédrale : et, malgré l'opposition de l'évêque et de la majorité du clergé, les novateurs furent maintenus dans leurs fonctions, grâce à l'appui du grand doyen, le comte Sigismond de Hohenlohe, grâce surtout à la tolérance du Magistrat qui ne voyait dans la religion nouvelle rien de dangereux pour l'existence de la république. Les hommes les plus distingués s'empressèrent de suivre l'exemple de Zell : Hedion, Capiton, Martin Bucer et d'autres encore; leur concours forma cette célèbre église des réformateurs de Strasbourg, dont Bossuet lui-même loue la science et la discipline. Le Magistrat les autorisa, en 1523, à prêcher la parole de Dieu, suivant le texte des évangiles; ils renoncèrent aussitôt au dernier lien qui les rattachait à Rome, en se mariant. Matthieu Zell commença, en 1524, à célébrer les offices en allemand et à administrer l'eucharistie sous les deux espèces. Mais les nouvelles doctrines faisaient des progrès si rapides, que la célébration de la messe fut entièrement interdite; les fêtes furent supprimées, les anciens autels détruits, et peu à peu le Magistrat abolit les dernières pratiques qui rappelaient le culte de Rome. Strasbourg, ayant dès lors adopte le luthéranisme pour religion officielle, s'unit aux autres États protestants d'Allemagne. En 1530, le Magistrat, de concert avec les villes de Constance, Memmingen et Lindau, présenta à la diète d'Augsbourg une profession de foi particulière; puis il entra dans la fameuse ligue de Smalkalden.

Pour soutenir dignement la lutte avec Rome, la nouvelle Église sentit la nécessité de fortes et sérieuses études. Wimpheling, dès l'année 1501, avait soumis au Magistrat de Strasbourg le plan d'une école publique. Les réformateurs reprirent ce projet. Ils appelèrent de Paris Jean Sturm, et le 22 mars 1538 fut faite, sous sa direction, l'ouverture du gymnase, dont on assura bientôt l'existence avec les biens des communautés religieuses supprimées. En 1566, l'empereur Maximilien II érigea l'école de Strasbourg en académie, et, sous Ferdinand II, en 1621, elle devint une Université, que des professeurs éminents ont longtemps rendue célèbre. Le gymnase a survécu à toutes les révolutions : il existe encore.

Lorsque Charles-Quint résolut d'agir contre les États protestants de l'Empire, Strasbourg envoya pour son contingent aux confédérés de Smalkalden deux mille hommes et douze canons, sous les ordres du comte Guillaume de Fürstenberg. Après la bataille de Mühlberg (1547), la ville fut condamnée à payer une amende de trente mille florins et à livrer douze pièces d'artillerie avec des munitions. Charles-Quint ne la soumit pourtant pas avec rigueur aux dispositions de l'*Interim*, il y conserva aux protestants quatre églises pour la célébration de leur culte. En 1551, Strasbourg entra dans la ligue formée par Maurice de Saxe contre l'Empereur. Le roi de France, Henri II, dont les états protestants avaient imploré le secours, s'étant emparé de Metz, de Toul et de Verdun, la ville de Strasbourg, qu'il devait occuper aussi, se prépara à défendre son indépendance ; et lorsque

l'armée française se répandit en Alsace, ce ne fut pas sans difficulté que le Magistrat accorda le passage à ce prince, pour lui et une faible suite. Il en fut de même lorsque Charles-Quint franchit le Rhin, afin de reprendre Metz : il dut se soumettre aux formalités que le Magistrat lui imposa. La ville, déchue de ses droits d'état de l'Empire par l'*Interim*, fut de nouveau admise à la diète, avec ses alliés, en vertu de la convention de Passau. La paix d'Augsbourg lui fut encore plus avantageuse : l'Empereur (1555) ayant accordé enfin la liberté des cultes et affranchi ses sujets protestants de la juridiction épiscopale, l'ancien défenseur de la cité, l'évêque, ne conserva plus aucun droit sur les bourgeois (1555).

La réforme ne tarda pas à rendre plus fréquents les rapports de Strasbourg avec la France. C'est dans ses murs que les huguenots persécutés cherchaient un refuge; c'est de là qu'ils lançaient leurs pamphlets. Ils avaient même formé une petite église, laquelle fut, pendant quelque temps, dirigée par Calvin, exilé de Genève (1538). Les troubles religieux de la France réagissaient, en outre, sur l'Alsace, et Strasbourg se ressentit plus d'une fois cruellement de l'indiscipline des reîtres qui traversaient le pays pour aller au secours des religionnaires. Mais les troubles intérieurs de la cité lui furent surtout funestes. Dès l'origine, le chapitre de la cathédrale s'était divisé; les chanoines restés catholiques, dépouillés par les chanoines protestants de toutes les propriétés communes, avaient dû quitter la ville; et le Magistrat, après avoir essayé vainement de garder la neutralité, s'était déclaré enfin pour le parti vainqueur.

La mort de l'évêque Jean de Manderscheid (1592), décédé dans son château de Saverne, devint le signal des désordres les plus graves. Sur le refus des chanoines catholiques de procéder, avec leurs collègues protestants, à l'élection d'un nouveau prélat, ceux-ci nommèrent le marquis Jean-George de Brandebourg. Les catholiques, de leur côté, choisirent le cardinal Charles de Lorraine, déjà évêque de Metz. Les deux rivaux en appelèrent aux armes. La régence d'Autriche, le duc de Würtemberg, l'évêque de Bâle, les cantons suisses et la ligue des dix villes, offrirent en vain leur intervention; elle n'eut d'autre résultat qu'une courte suspension d'armes. Les hostilités reprirent bientôt avec plus de fureur. Les forces de Strasbourg s'étaient augmentées de trois mille hommes que la Suisse avait envoyés à son secours, et dont le prince d'Anhalt avait pris le commandement. La guerre continua, avec des résultats divers, jusqu'au mois de février 1593; les deux partis se combattaient, en même temps, par des mémoires imprimés. Enfin, le 27 février, on convint de déférer la contestation aux princes de l'Empire, en admettant, jusqu'à leur décision, le partage égal des revenus de l'évêché entre le cardinal de Lorraine et le marquis de Brandebourg. Strasbourg avait dépensé huit cent mille florins dans l'espace de huit mois; son trésor était vide, son commerce ruiné : les bourgeois, pour faire face aux frais d'administration, furent obligés de livrer leur argenterie et leur vaisselle. La convention provisoire devint, du reste, définitive, faute de pouvoir s'entendre, et Henri IV s'en porta garant. Un état de choses qui laissait tout dans l'indécision n'avait guère de chances de durée. Les hostilités recommencèrent, en 1603; mais la ville défendit expressément aux bourgeois d'intervenir, et cette sage neutralité mit fin aux troubles. L'évêque protestant résigna, moyennant une somme de cent trente

mille florins, une fois payée, et neuf mille florins de pension viagère. On abandonna, pendant quinze ans, aux chanoines de son parti la jouissance des revenus qu'ils s'étaient attribués, en leur imposant la condition de laisser inoccupés les canonicats qui deviendraient vacants.

En 1610, Strasbourg avait adhéré à l'union des états protestants d'Allemagne. Cette résolution indisposa l'Empereur, et lorsque la guerre qui devait durer trente ans fut déclarée, lorsque l'Alsace fut devenue le théâtre de la lutte des deux partis, Ferdinand II demanda formellement à la ville de renoncer à ses engagements. La neutralité que Strasbourg s'imposa, afin de sauver son indépendance, n'était pas suffisante pour l'Allemagne. La ville craignait, de son côté, les desseins que les Impériaux formaient contre elle; et quand le duc de Lorraine la pressa trop vivement, elle s'allia avec le roi de Suède, alliance peu solide d'ailleurs, car les bourgeois, sacrifiant leur dignité à leur intérêt, rompirent ou resserrèrent les liens qui les unissaient à leurs coreligionnaires, selon que l'un ou l'autre parti obtenait l'avantage. De cette manière, la petite république se ressentit beaucoup moins que d'autres états des maux de la guerre. Grâce à sa bonne administration, les denrées y étaient plus abondantes que partout ailleurs et la sécurité assez grande pour que les plus puissants seigneurs de l'Alsace et de la Souabe vinssent avec leurs familles y chercher un asile. Les Français, qui voulaient établir leur influence à Strasbourg, avaient aussi donné l'ordre formel de respecter le territoire de cette ville; ils poussaient les attentions jusqu'à ne confier généralement les armées envoyées en Alsace, qu'à des protestants : les deux Caumont de la Force, Rohan, Turenne. C'est encore grâce aux cours de Suède et de France, et malgré l'Empereur, que les villes furent admises à prendre part aux négociations qui devaient terminer la lutte. On sait quelles furent les dispositions du traité. L'Alsace presque tout entière fut soumise au protectorat de la France; Strasbourg seul conserva, comme état de l'Empire, un semblant de cette vaine indépendance qui lui était si chère (1648).

Les Strasbourgeois ne connurent bien qu'après la guerre les pertes qu'ils avaient faites. Leur part dans l'indemnité que l'Alsace paya à la Suède les ruina. L'industrie, le commerce, entravés si longtemps, ne se relevèrent plus; car les relations avec Venise étaient nulles depuis que la Hollande et l'Angleterre avaient profité des troubles du continent pour s'approprier tout le commerce de l'Inde; le Magistrat dut aliéner quelques-uns des domaines de la communauté. En même temps que tarissaient les sources de la prospérité publique, les charges de la population augmentaient. Pour surcroît de malheur, on ne retrouvait plus entre les bourgeois et le Magistrat cette union, cette confiance réciproque qui avaient permis d'accomplir autrefois de si grandes choses.

Cependant la possession de l'Alsace était loin d'être bien assurée pour les Français. On craignait surtout une invasion par le pont du Rhin, et il était évident que la ville de Strasbourg ne pourrait le défendre. Condé le fit détruire (1672). Le conseil se plaignit au roi; mais Louis XIV, tout en disant que la mesure avait été prise à son insu, défendit expressément de le relever, promettant toutefois de concourir aux frais de réédification, dans des circonstances plus favorables. Il eût été prudent de céder; mais le Magistrat se laissant entraîner par l'opinion, fit

jeter un pont volant, qui fut bientôt remplacé par des constructions sur pilotis. Ce n'était pas impunément que l'on se jouait de la puissance du grand roi : sur un ordre parti de Versailles, tous les bateaux strasbourgeois furent arrêtés. Le conseil, alarmé, s'empressa de faire détruire le nouveau pont, malgré l'opposition des bourgeois, qui accusèrent le Magistrat de trahison. On eut beaucoup de peine à les calmer, et de cette lutte il resta une haine profonde contre la France. Turenne, connaissant cette malveillance, appréhendait une défection : pendant la campagne de 1674, il se proposait de garder lui-même ce passage ; mais le conseil s'y opposa, et les habitants, réunis au bruit du tocsin, prirent les armes pour défendre leur liberté. On hissa le drapeau rouge sur la tour de la cathédrale; quatre cents hommes furent placés sur le Rhin, et on établit une artillerie formidable dans la redoute qui protégeait l'ancien pont, que l'on se hâta de reconstruire. Ce ne fut pas tout : dans la crainte des Français, on livra passage aux Impériaux. Turenne, qui s'était retiré à peu de distance de Strasbourg pour surveiller tous ces mouvements, attendit l'ennemi à Ensheim, et l'empêcha de passer en Lorraine ; puis après l'avoir battu à Turckeim, il le refoula au delà du fleuve. Louis XIV pardonna aux Strasbourgeois, qui cependant livrèrent encore le passage à Montecuculli, après la mort de Turenne. Alors leur prétendue neutralité ne fut plus respectée.

En 1678, le maréchal de Créqui dirigea les premières hostilités contre la ville : au mois de mai, il s'empara des forts qui protégeaient le Rhin sur les deux rives, et brûla le pont : dès lors l'Allemagne n'eut plus rien à attendre de Strasbourg. La paix de Nimègue (1679) permit à Louis XIV d'exécuter les desseins qu'il avait formés depuis longtemps contre cette république, pour laquelle rien n'avait été stipulé. La chambre de réunion que le roi avait établie à Brisach afin d'examiner les droits de sa couronne et de les faire valoir (1680), somma le Magistrat de prêter le serment de fidélité pour les possessions de la ville situées hors des murs. Le conseil n'avait plus d'allié : il dut céder et rendit à Louis XIV un hommage que l'Empereur même n'avait jamais obtenu. Ce ne fut pas le plus douloureux sacrifice. Bientôt (juin et juillet 1681) on vit dans toute l'Alsace des mouvements extraordinaires de troupes ; les Strasbourgeois comprirent le danger qui les menaçait : il était clair qu'on en voulait à ce qui restait de leur indépendance. Le général Montclar arriva enfin sous les murs de la ville, et intercepta tous les passages. Il déclara aux députés du conseil, qu'aux termes des traités le roi était appelé à exercer sur la ville tous les droits de la souveraineté ; droits dont il voulait jouir sans retard, ajouta le général, parce qu'il était informé de l'approche d'un corps considérable d'Impériaux, et qu'on lui avait exprimé des craintes sur la fidélité des habitants. Les ordres étaient positifs : le commandant des troupes avait, en outre, déclaré la défense impossible. Que faire ? Le Magistrat ordonna des prières publiques : mais déjà Louvois, qui avait quitté Paris, sous prétexte d'une partie de chasse, était arrivé à Ilkirch, au quartier général. Le conseil lui adressa de nouvelles représentations : Louvois répondit qu'il n'était point venu pour négocier, mais bien pour exécuter les ordres du roi. « Si les chefs de la cité, dit-il aux magistrats, n'ont pas rendu hommage à Sa Majesté avant sept heures du soir, je ferai donner l'assaut, et la ville ne sera plus traitée

en ennemie, mais en rebelle, je la livrerai au pillage. Si, au contraire, vous vous soumettez, je vous promets la conservation de vos priviléges. » Cependant le conseil obtint un délai jusqu'au lendemain à midi, et comme toute résistance était impossible, il employa ce temps à rédiger un projet de capitulation qui fut soumis au ministre et signé par les deux partis.

Le 30 septembre, la ville reconnut la souveraineté de la France ; les priviléges, franchises et bonnes coutumes dont elle jouissait au moment du traité de Westphalie, furent confirmés : on lui laissa le libre exercice de la religion protestante, mais la cathédrale dut être rendue à l'évêque ; le Magistrat perdit le droit de juger en dernier ressort les affaires où il s'agissait d'une somme valant plus de mille livres, et l'on désigna pour cour d'appel le conseil souverain d'Alsace; on laissa au Magistrat l'administration des revenus, mais il dut livrer l'artillerie de la place, ses armes et ses munitions de guerre ; enfin, le roi accorda une amnistie générale pour tous les actes qui avaient précédé la capitulation. Le même jour, à quatre heures du soir, l'armée française prit possession de la ville. Le 23 octobre, Louis XIV fit son entrée solennelle à Strasbourg, et après que les habitants eurent été désarmés, il donna les ordres nécessaires pour la construction d'une citadelle, qui fut terminée le 26 mai de l'année suivante, les travaux n'ayant été faits qu'en terrassement et à la hâte, dans la crainte d'une révolte. Le roi nomma syndic de la ville et chef de sa chancellerie, l'ancien greffier Christophe Güntzer, lequel reçut en même temps un don de cinquante mille florins, prix d'une trahison, suivant quelques historiens; mais M. Strobel, qui a sincèrement examiné cette question, soutient formellement le contraire.

La ville de Strasbourg regretta longtemps ses libertés, car on ne prit aucun ménagement pour lui faire adopter des formes auxquelles elle n'était point accoutumée. L'orthodoxie de Louis XIV était encore un motif d'éloignement. L'ordonnance de révocation de l'édit de Nantes ne fut point, il est vrai, enregistrée au conseil souverain d'Alsace; mais la cour usa de toutes les manœuvres pour rendre Strasbourg au catholicisme. Si on lui épargna les dragonnades, on lui envoya des Jésuites. Quelquefois même on eut recours à la persécution. Le professeur Dietrich, vieillard de soixante-dix ans, fut, pour une simple brochure, exilé pendant dix ou douze années à Perpignan. Toutefois, il faut le dire, les moyens de conversion les plus ordinaires étaient la controverse des Jésuites, des promesses, des pensions, des places. C'est ainsi qu'Ulrich Obrecht, l'*Epitome omnium scientiarum*, pour nous servir de l'expression de Bossuet, fut investi, en 1685, de la charge de préteur royal. Le préteur assistait aux assemblées municipales, participait aux délibérations et devait empêcher tout acte contraire aux intérêts du roi. Cette influence devint surtout funeste à la ville de Strasbourg, sous François-Joseph de Klinglin, qui, pendant une administration de vingt-cinq ans, dilapida les revenus de la commune à son profit. Ses honteuses concussions ne furent dévoilées qu'en 1752 ; il fut arrêté, mais sa mort, survenue pendant sa détention à la citadelle, le sauva d'une condamnation justement méritée.

La Révolution trouva les Strasbourgeois parfaitement disposés à adopter les principes qu'elle venait proclamer ; ils s'inscrivirent pour près d'un million de dons patriotiques. Quelques violences furent commises par les bouchers, à la

nouvelle de la prise de la Bastille. Prenant pour prétexte une protestation contre certaines mesures administratives, ils envahirent l'hôtel de ville, et le livrèrent au pillage (21 juillet). On s'empressa d'organiser une garde nationale, afin de prévenir le retour de semblables désordres. On procéda ensuite à la nomination d'un nouveau Magistrat, mais non plus sous les noms germaniques d'*Ammeister* et de *Stattmeister*. Un maire occupa la place de ces anciens officiers, et le choix des citoyens tomba sur le célèbre minéralogiste Dietrich. Le 13 juin 1790, la fête de la fédération du Rhin fut célébrée avec une grande pompe à Strasbourg. La ville ne tarda pas à être divisée en plusieurs partis : outre les royalistes, les jacobins et les feuillants, il y avait la faction allemande ou fédéraliste, dont Turkeim fut longtemps le chef. Celle-ci, plus attachée aux intérêts et aux franchises de l'Alsace qu'aux principes révolutionnaires, se proposait de la constituer en république indépendante. La perte des lignes de Weissembourg par l'armée française, que les Autrichiens poursuivirent jusque sous le canon de Strasbourg, vint un peu plus tard accroître encore les périls de la situation. La municipalité de la ville, dominée par les opinions des feuillants, s'était prononcée contre le mouvement du 10 août 1792; et, sur la proposition du maire Dietrich, elle avait voté, le 15, une adresse pour demander l'inviolabilité royale. Quelques jours après, le 19, quatre commissaires du gouvernement arrivaient à Strasbourg, et du même coup suspendaient le corps municipal et ordonnaient l'arrestation de son chef. Dietrich attendit plus d'un an dans les prisons l'arrêt du tribunal revolutionnaire de Paris, qui l'envoya à l'échafaud, le 28 décembre 1793. On regretta la mort de cet homme de bien, dont la mémoire devait être bientôt réhabilitée par la Convention nationale.

Aux premiers envoyés du gouvernement central avaient succédé les représentants Saint-Just et Lebas, lesquels, en arrivant à Strasbourg, prirent le titre de commissaires extraordinaires près l'armée du Rhin (novembre 1793). Une de leurs premières mesures fut de lever sur les habitants les plus riches de la ville une contribution de neuf millions payables dans les vingt-quatre heures : la presque totalité de cette somme servit à fortifier la place ou à payer la solde arriérée de l'armée du Rhin. Les administrateurs du département étaient accusés d'avoir des intelligences avec les ennemis : les deux proconsuls les firent arrêter tous, au nombre de quarante; mais sur les représentations du maire Monet, douze d'entre eux furent presque aussitôt rendus à la liberté. Il serait trop long d'enregistrer les autres actes des représentants Saint-Just et Lebas; ils remplirent, en général, leur mission difficile avec autant d'énergie que de désintéressement; et, selon l'expression d'un historien, « ils eurent la gloire de sauver l'Alsace sans qu'aucune goutte de sang eût été versé sur l'échafaud. »

Ce n'est pas que la révolution eût été exempte d'excès et de violences à Strasbourg; une parfaite modération n'était ni dans les passions ni dans les circonstances du moment. Plus de cent terroristes, appelés dans cette ville, y formèrent une société de propagande révolutionnaire. L'un d'eux, le Lyonnais Téterel, proposa d'abattre la flèche de la cathédrale, comme rappelant au peuple ses anciennes superstitions; on se borna, par voie d'amendement, à la coiffer d'un immense bonnet rouge en tôle. Il avait été aussi un moment question d'abattre

les statues de pierre qui décorent le vieux monument, mais on n'en fit rien, grâce à l'ingénieuse idée qu'eut le maire Monet de les couvrir de planches sur lesquelles les actes de l'autorité publique furent affichés. Quoique la guillotine eût été mise en permanence à Strasbourg, on n'y compta que deux exécutions capitales. Un ancien prêtre, Euloge Schneider, accusateur du tribunal révolutionnaire, promena le terrible couperet dans les campagnes; homme de mœurs dépravées et d'un caractère violent, il fut pourtant encore moins un objet de terreur que de dégoût pour les Alsaciens; parmi les dix accusés dont il fit tomber les têtes, plusieurs étaient innocents. Les ignobles désordres de Schneider soulevèrent enfin une telle indignation, que les représentants Saint-Just et Lebas l'envoyèrent à Paris devant le comité de salut public. Avant son départ de Strasbourg, il fut exposé sur l'échafaud *pour avoir déshonoré la révolution*, comme le portait un écriteau suspendu au-dessus de sa tête. Nous tenons cette dernière particularité d'un de nos amis, savant académicien, lequel l'a recueillie lui-même de la bouche de feu le général Donzelot, qui, à l'époque de la Révolution, était en garnison dans le chef-lieu du département du Rhin.

Les conquêtes de la République et de l'Empire, au delà du Rhin, en amenant la pacification de l'Allemagne, éloignèrent de la frontière de l'Alsace les bruits et les alarmes de la guerre. Les habitants de Strasbourg n'eurent donc pas lieu de regretter les sacrifices qu'ils avaient faits à la défense du pays. Protégés par une sécurité profonde, l'industrie et le commerce de la ville ne tardèrent pas à prendre un rapide essor; le blocus continental, loin de contrarier ce mouvement de prospérité, ne fit que lui donner une nouvelle impulsion; et la plupart des négociants strasbourgeois s'élevèrent à une brillante fortune. Après le désastre de Leipzig, l'invasion étrangère menaça le chef-lieu du Bas-Rhin; mais ne pouvant réduire cette place par la force, elle la soumit à un blocus qui dura près de quatre mois (6 janvier — 13 avril 1814). La déroute de Waterloo ramena les troupes de la coalition en Alsace, et le lieutenant-général Rapp, quoique vainqueur dans plusieurs rencontres où nos soldats déployèrent une bravoure héroïque, fut obligé de s'enfermer dans la ville, qui fut cernée une seconde fois (28 juin — 15 septembre 1815).

Pendant le blocus (22 juillet), un armistice avait été conclu. Quelques jours après, sur un ordre parti de Paris, où Louis XVIII venait de rentrer, le général voulut procéder au licenciement de son armée, qu'il ne s'agissait de rien moins que de renvoyer sans armes et sans solde dans ses foyers, bien qu'on lui dût un arriéré de plusieurs mois. Rapp promit cependant d'adresser de vives réclamations au nouveau gouvernement pour la solde; mais les soldats, pleins de défiance, refusèrent de poser les armes. Les relations inévitables de Rapp avec les alliés, au sujet d'une livraison de dix mille fusils qu'il lui était enjoint de faire aux Russes, les avaient profondément irrités contre lui: ils méconnurent son autorité et investirent de tous les pouvoirs militaires un sergent au 7e léger, nommé Dalouzy, qui prit l'engagement d'obtenir l'arriéré dans les vingt-quatre heures. Dalouzy fit aussitôt consigner chez eux les anciens officiers, et, malgré les reproches et les menaces du général, le retint prisonnier lui-même dans son hôtel, où il posta une compagnie de grenadiers. Il s'attacha ensuite à rassurer les

habitants, alarmés de cette révolte, en adoptant diverses mesures de police et de discipline; défense fut faite à tout militaire d'entrer dans un cabaret, sous peine de mort, et la même peine fut prononcée contre ceux qui seraient coupables du moindre attentat envers les personnes et les propriétés. Les collègues de Dalouzy l'aidèrent, du reste, admirablement dans cette partie si difficile de sa tâche. Enfin le conseil municipal, convoqué par le chef que l'armée s'était choisi, lui accorda une avance de sept cent mille francs, somme à laquelle montait l'arriéré. Dalouzy réunit sur-le-champ les troupes, leur adressa une harangue pleine de fermeté à la fois et de modestie, leur fit distribuer la solde, et se démit sans désemparer du commandement. Les anciens officiers ayant alors repris leurs épées, le licenciement s'effectua sans opposition. Le roi fit grâce à Dalouzy, en récompense de l'intelligence qu'il avait montrée, et lui conserva son grade dans une des légions qui remplacèrent les régiments de ligne.

Nous passons sous silence une période de vingt-une années, d'ailleurs sans intérêt, pour arriver à la tentative d'insurrection de Louis-Napoléon Bonaparte. Préparée de longue main par un voyage secret que le prince avait fait à Strasbourg, par ses relations avec le colonel Vaudrey, commandant du 4e régiment d'artillerie, et par les intelligences qu'il s'était ménagées parmi les autres officiers de la garnison, cette tentative avait pour but de mettre la ville la plus importante de la frontière au pouvoir du neveu de l'Empereur, qui dès lors disposant de forces considérables et d'un immense matériel, aurait marché sur Paris. Le général Voirol, commandant la cinquième division militaire, et M. Chopin d'Arnouville, préfet du Bas-Rhin, instruits depuis longtemps des sourdes menées des conjurés, en avaient averti le gouvernement : on se croyait donc sûr d'étouffer sans peine une conspiration dont les principaux agents étaient surveillés : peu s'en fallut pourtant que ce mouvement n'eût un plein succès et qu'il ne s'étendît à la France entière. Le prince arrive à Strasbourg, le 28 octobre 1836, vers les dix heures du soir. Le colonel Vaudrey et le commandant Parquin, avec lesquels il a le lendemain une conférence, consentent à entrer dans le complot : le même jour, on se réunit à huit heures du soir, afin de se concerter. La garnison se composait en ce moment de trois régiments d'infanterie, d'un bataillon de pontonniers et de trois régiments d'artillerie. Louis-Napoléon Bonaparte, présenté par le colonel Vaudrey, le 30 octobre, dès cinq heures du matin, aux soldats du 4e, réunis dans la cour du quartier d'Austerlitz, est accueilli avec les marques du plus vif enthousiasme. On arrête aussitôt le général Voirol et le préfet, qui restent, le premier sous la garde du commandant Parquin, le second sous celle de l'aide de camp du prince, M. de Persigny. Les insurgés ne sont pas moins prompts à se saisir du télégraphe : quant à l'arsenal, le colonel Vaudrey, dépositaire des clefs, est prêt à leur en ouvrir les portes.

Tout semblait donc concourir au succès de l'entreprise. Mais le prince veut se présenter au régiment d'infanterie caserné à la Finckmatt. En se dirigeant de ce côté, il se trouve séparé de son cortége, dont la tête de colonne, par un malentendu inexplicable, a pris l'étroite ruelle qui lie la caserne au faubourg de Pierre : il n'en pénètre pas moins hardiment avec une partie de son escorte, dans la cour allongée de la Finckmatt, contiguë au rempart. D'abord les soldats le reçoivent

avec des transports de joie. Il s'avance au milieu d'eux, pour achever de les gagner à sa cause, lorsqu'à l'une des extrémités de la cour le bruit se répand que c'est le propre neveu du colonel Vaudrey et non point le neveu de l'Empereur qui ose ainsi haranguer les troupes. Un lieutenant, nommé Pleignier, profite de l'hésitation occasionnée par cette rumeur pour arrêter Louis Bonaparte; les artilleurs saisissent l'officier lui-même, qui se débat avec courage entre leurs mains, tandis que les fantassins s'élancent pour le dégager. Un coup de pistolet, et la lutte était peut-être finie : le prince ne peut se résoudre à cette extrémité; il fait relâcher le lieutenant, lequel par son obstination renouvelle et prolonge la crise. Cependant les artilleurs, se précipitant au secours de leur chef, entrent pêle-mêle avec une soixantaine de canonniers à cheval qui renversent tout sur leur passage. L'infanterie recule en désordre, puis se reforme bientôt, et, la baïonnette en avant, revient sur les artilleurs qu'elle accule contre la courtine du rempart. Ceux-ci, penchés sur leurs mousquets, n'attendent plus qu'une dernière agression pour tirer : un tumulte affreux remplit la cour; au roulement des tambours, au cliquetis des armes, au piétinement des chevaux, se mêlent les cris du peuple qui, du haut des murs, fait pleuvoir sur l'infanterie une grêle de pierres. Louis-Napoléon Bonaparte aurait pu encore ressaisir la fortune qui lui échappait, si poussé avec une partie des siens, au milieu des rangs qui lui étaient hostiles, il n'eût été fait prisonnier, ainsi que le colonel Vaudrey. Le lieutenant-colonel Taillandier, arrivé sur ces entrefaites, ordonne de tirer en l'air quelques coups de fusil qui suffisent pour disperser le peuple; et les artilleurs refusant encore de se retirer sans le prince, on fait sortir de prison le colonel Vaudrey, dont la présence les décide à se soumettre. Pendant ce temps, le général Voirol avait réussi à s'évader; le 5e régiment d'artillerie et les pontonniers se débandaient à la nouvelle des événements de la Finckmatt; et le commandant Parquin y était arrêté au moment où il se présentait pour secourir le prince. La partie était perdue sans retour. Deux jours après, le général Voirol et le préfet d'Arnouville entrèrent dans la prison de Louis-Napoléon Bonaparte, et sans répondre à aucune de ses questions le firent monter dans une voiture qui l'emporta au galop sur la route de Paris. On sait le reste : l'exil du prince en Amérique, le procès de ses coaccusés et leur acquittement devant la cour d'assises de Strasbourg.

Strasbourg était, sous l'ancien régime, la capitale du gouvernement général de l'Alsace; il y avait un gouverneur avec un lieutenant de roi et un commandant pour la ville, et un commandant avec un lieutenant de roi pour la citadelle. L'évêché, suffragant de Mayence, possédait lui-même un suffragant dans l'évêché d'Arath en Mésopotamie, dont le titulaire remplissait ordinairement les fonctions de vicaire général et desservait la cathédrale. L'évêque se qualifiait prince du Saint-Empire et landgrave d'Alsace : on lui donnait toujours un évêque pour coadjuteur; son revenu, le plus considérable de tous les siéges épiscopaux de France, ne s'élevait pas à moins de trois cent mille livres. Aux chanoines *capitulaires* seuls appartenait l'élection de l'évêque; car, sur les vingt-quatre membres dont se composait le chapitre, il n'en était que douze qui eussent le droit de voter. Les autres chanoines, désignés sous le nom de *domiciliaires*, se fai-

saient la plupart du temps remplacer par des délégués. Les capitulaires devaient être prêtres; ils portaient dans le chœur un habit de velours rouge doublé d'hermine et orné de boutonnières d'or. Pour entrer dans le chapitre, il fallait faire preuve de seize quartiers. Malgré la révocation de l'édit de Nantes, la population luthérienne était presque aussi nombreuse que la population catholique; on évaluait le chiffre des habitants des deux religions à 50,000 âmes. La ville avait quatre hôpitaux, trois civils et un militaire, deux universités, l'une protestante, l'autre catholique, un séminaire avec un collége, et plusieurs communautés religieuses d'hommes ou de femmes, telles que Récollets, Grands Capucins, Petits Capucins, Dames de la Congrégation de Notre-Dame, de Sainte-Madeleine, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Barbe. Quant au gouvernement municipal, ce n'était jamais que l'Ammeister-régent qui se trouvait en fonction; il avait droit de juger chez lui les affaires de police; il sortait dans un carrosse entretenu aux frais de la ville, et se faisait précéder par deux hallebardiers, un bedeau et un huissier.

Strasbourg, aujourd'hui chef-lieu du département du Bas-Rhin, compte plus de 61,000 habitants; l'arrondissement en contient 228,000 et le département près de 560,200. Les catholiques ont huit églises dans la ville, et les luthériens sept. L'ancienne capitale de l'Alsace a conservé son évêché; le culte protestant y est représenté par le directoire du consistoire général de la confession d'Augsbourg, ce qui en fait la métropole des fidèles de cette communion en France. Comme place de guerre, Strasbourg a tant d'importance qu'on l'a choisi pour chef-lieu de la cinquième division militaire; on y a établi une école d'artillerie, un arsenal pouvant suffire à l'armement de trois cent mille hommes, et une fonderie de canons d'où l'on tirerait au besoin jusqu'à six cents bouches à feu. On trouve, en outre, dans cette ville, une direction des haras, une manufacture royale des tabacs et un hôtel des monnaies (BB.), lequel fabrique annuellement de sept à neuf millions de numéraire. Mais ce sont surtout ses institutions scientifiques qui lui assignent un rang distingué parmi les autres chefs-lieux du royaume: elle a une académie où toutes les facultés sont représentées, excepté la théologie catholique. Les professeurs et les élèves peuvent consulter des collections admirables, un muséum d'histoire naturelle, l'un des plus complets de la France, un cabinet d'anatomie, un jardin de botanique, des cabinets de physique, des collections d'antiquités, un musée de peinture, des bibliothèques spéciales, et surtout la bibliothèque de la ville, fondée immédiatement après la réforme religieuse et renfermant plus de cent trente mille volumes. Un grand nombre de sociétés savantes, où l'on s'occupe de plusieurs branches des connaissances humaines, activent le mouvement littéraire et scientifique de la grande cité.

Strasbourg est arrosé par trois bras de l'Ill, qu'on y traverse sur plus de soixante ponts; ses rues, construites en général avec irrégularité, sont presque à moitié couvertes par les parties saillantes des maisons; on y remarque quelques places, par exemple, celles de la cathédrale et du château royal, la place d'armes, la place de la Comédie et la *Finckmatt*, qui sert aux exercices militaires. La ville offre de nombreux édifices dignes de fixer l'attention. Nous avons déjà parlé de la cathédrale, bâtie sur les plans d'Erwin de Steinbach, et à laquelle on reproche un

défaut de proportion entre ses diverses parties ; mais rien ne peut rendre l'impression que l'on éprouve lorsque l'on contemple pour la première fois la façade et surtout la flèche de ce magnifique monument, dont la hauteur totale n'a pas moins de cent quarante-deux mètres douze centimètres, et égale presque celle de la grande pyramide de Memphis. C'est dans la cathédrale que l'on voit la belle horloge astronomique érigée, en 1842, par M. Schwilgué. Parmi les autres édifices religieux de Strasbourg, nous citerons le temple neuf; l'église Saint-Guillaume, dont la construction remonte vers l'an 1300; et l'église Saint-Thomas, qui date du XIe siècle : ce dernier monument renferme l'admirable tombeau du maréchal de Saxe, dû au ciseau de Pigale.

Depuis la révolution de 1830, le commerce a pris un développement considérable à Strasbourg : des canaux, des lignes de bateaux à vapeur, des chemins de fer y facilitent les relations. La capitale de l'Alsace communique, en effet, avec la mer du Nord par le Rhin, avec la Manche par le canal de la Marne au Rhin, avec la Méditerranée par le canal du Rhône au Rhin, et avec la mer Noire par le canal Louis et le Danube. Il est permis de prévoir pour la vieille cité, dans un avenir très-prochain, le retour de ses jours les plus brillants de prospérité. L'industrie actuelle de Strasbourg consiste en fabriques de draps, de toiles et d'étoffes de coton, de toiles à voiles, de coutellerie, de bijouterie d'acier, de papiers peints, de poêles en faïence, de garance, d'huile, de moutarde, de potasse, de savon et de produits chimiques ; on y voit, en outre, des filatures de coton, des blanchisseries de toiles, des teintureries, des brasseries, et des raffineries de sucre.

Il serait trop long de nommer tous les personnages célèbres nés à Strasbourg : nous nous contenterons de citer ceux dont la réputation est universelle, tels que *Sébastien Brand*, poète satirique, dont le curieux ouvrage intitulé *la Nef des fous* fut traduit, au commencement du XVIe siècle, dans toutes les langues littéraires de l'Europe; *Daniel Specklin*, l'un des premiers architectes militaires de son temps; *Ulrich Obrecht*, que nous avons déjà mentionné; *J.-G. Scherz*, auteur d'un *Glossarium medii ævi*; *J.-J. Oberlin*, connu comme philologue et comme antiquaire ; l'abbé *Grandidier*, historiographe de France ; le savant helléniste *Richard Brunck*; les naturalistes *Hermann* et *Dietrich*; les anatomistes *Lauth*, père et fils; les deux *Schweighaeuser*; les chimistes *Spielmann*; les mathématiciens *Arbogast* et *Kamp*; le sculpteur *Ohmacht*; l'habile ciseleur *Kirstein*; les peintres *Hans Baldung Grün*, élève d'Albert Durer, et *Vendelin Dieterlin*, auquel on attribue l'invention de la peinture au pastel; le poëte *F.-G.-J.-N. Andrieux*; le musicien professeur, *Dumonchau*; son neveu, *Auguste Dumonchau*, jeune littérateur, mort à la fleur de l'âge et qui donnait de grandes espérances ; le maréchal *Kellermann, duc de Valmy*, et l'illustre général *J.-B. Kléber*, dont on admire la belle statue sur l'une des places de la ville. Parmi les hommes distingués qui, sans être nés à Strasbourg et y ont passé leur vie, nous indiquerons *Jean Geiler de Keysersberg*, célèbre prédicateur que toute l'Allemagne se disputait; *Jean Sturm*, l'un des plus fameux pédagogues du XVIe siècle; l'historien *Sleidan*; *Jean Schilter*; le jurisconsulte *J.-D. Schœpflin*, dont les œuvres sont encore l'une des sources les plus sûres de l'histoire de la province; *Koch*, continuateur de l'école diplomatique du précédent ; et *Fodéré*, le père de la médecine

légale en France. Il est inutile d'ajouter que la ville de Strasbourg compte *Jean Gutenberg* au nombre de ses enfants d'adoption : fière d'avoir donné asile à l'inventeur de l'imprimerie, elle lui a élevé une statue en bronze sur la place de son marché aux herbes. Cette belle statue est l'œuvre de notre grand sculpteur David (d'Angers), dont le nom et le génie vont de pair avec toutes les gloires et s'y rattachent naturellement : des fêtes magnifiques en accompagnèrent l'inauguration qu'on eut l'heureuse idée de faire coïncider avec le quatrième anniversaire séculaire de l'invention de l'imprimerie (24, 25 et 26 juin 1840).[1]

HAGUENAU.

BRUMATH.

La tradition rapporte qu'en l'année 1005, un seigneur de la famille de Hohenstauffen chassait dans la forêt qui, au nord de la province, s'étend des Vosges jusqu'au Rhin : ayant vu les cerfs, les daims et les chevreuils qu'il poursuivait, se mettre à l'abri de sa meute dans une île de la Moder, il en conclut que l'île où se réfugiait le gibier ne serait pas une défense moins sûre pour lui-même, et il y construisit un château dont il fit sa résidence. L'avénement des Hohenstauffen à l'Empire rendit l'immédiateté à cette partie de l'Alsace, dont ils étaient propriétaires. Leur château s'était agrandi, et le père de Frédéric Barberousse en avait fait son palais ducal. C'est dans ce palais, flanqué de quatre tours et dominé au centre par un donjon, que les insignes du pouvoir impérial furent gardés, jusqu'en 1220, dans une chapelle construite au-dessus de la porte d'entrée. Les maisons que les habitants du pays bâtirent autour du château formèrent bientôt une petite ville : telle fut l'origine de Haguenau. Frédéric I[er] entoura la cité nouvelle d'une enceinte fortifiée, et lui donna, en 1164, pendant qu'il campait en Italie, dans la plaine de Monte-Malo, des droits nombreux et une légis-

1. Silbermann, *Histoire locale de Strasbourg* (*Localgeschichte der stadt Straszburg*). — Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg.* — Fargès-Méricourt, *Description de Strasbourg.* — B. Bernhard, *Essai sur l'histoire municipale de Strasbourg.* — Ch. Schmidt, *Description de Strasbourg.* — Hautemer, *Description de Strasbourg.* — Hermann, *Notice sur Strasbourg.* — Blessig, *Discours prononcé le jour de l'anniversaire de la réunion de Strasbourg à la France.* — Strobel, *Histoire de l'Alsace* (*Geschichte des Elsasses*). — *Victoires et conquêtes des Français.* — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations.* — F. de Persigny, *Relation de l'entreprise du prince Louis-Napoléon.* — *Biographie universelle.* — Buchez, *Histoire parlementaire de la Révolution.* — A. Luchet, *Récit de l'inauguration de la statue de Gutenberg.*

Le directeur de l'*Histoire des villes de France* croit devoir prendre sous sa responsabilité toute la partie moderne de l'histoire de Strasbourg (1789–1840). Ce rapide aperçu lui a donné l'occasion de relever quelques erreurs qui ont encore cours en Alsace même sur les deux commissaires extraordinaires de la Convention, Saint-Just et Le Bas ; travail de rectification dont M. Philippe Le Bas, de l'Institut, lui a obligeamment facilité l'exécution, en mettant à sa disposition de précieux documents inédits sur les événements de la période révolutionnaire à Strasbourg.

lation particulière, dont les principales dispositions méritent d'être connues.

« Tout habitant de Haguenau, » est-il dit dans le diplôme impérial, « relève, pour sa personne et ses immeubles, de son seigneur légitime ; pour ses biens mobiliers, du magistrat du lieu où il réside. Il ne peut être soumis à des exactions ni au droit de gîte. L'héritage des habitants est garanti aux parents les plus proches. Si les héritiers légitimes habitent des pays éloignés, le juge gère les propriétés du défunt, pendant un an et un jour; si dans l'intervalle l'héritage n'est point réclamé, il restera au juge. Les habitants de Haguenau sont affranchis de tout péage, dans l'étendue de l'Empire, pour eux et leurs marchandises ; celui qui se soumet à payer quelque part une contribution de cette nature, est déchu de son droit de résidence dans la ville et privé de tous ses biens. Celui des bourgeois qui cite un de ses concitoyens devant un tribunal étranger, perd son droit de poursuite dans cette affaire, et paie trois livres à son juge naturel. »

A ces articles, formant ce que l'on peut appeler le droit public de la ville, étaient annexées plusieurs dispositions concernant l'homicide, les blessures, les coups, les poursuites judiciaires pour dettes, le débit du vin, l'exercice de certaines professions et la police. L'Empereur accorda, en outre, aux habitants les droits d'usage dans la forêt, le fourrage, le bois, le pâturage, et promit sa protection impériale à tous ceux qui visiteraient la foire de Haguenau. Un de ses successeurs, Guillaume de Hollande, prescrivit, en 1255, au prévôt impérial de ne juger que d'après l'avis des échevins nommés par les bourgeois : c'était primitivement dans ce collége que les empereurs choisissaient leur prévôt ; les nobles seuls pouvaient en faire partie, mais Wenceslas permit d'y introduire les membres des divers corps de métiers. En 1337, Louis de Bavière concéda à la ville la surveillance sur la forêt, jusqu'alors exclusivement attribuée au bailli provincial, avec lequel les bourgeois partagèrent ainsi le droit de chasse. Léopold d'Autriche, en 1374, les gratifia, au nom de l'Empereur, du droit de frapper monnaie. Dans les siècles suivants, Maximilien Ier et Charles-Quint donnèrent à ce droit une telle extension, que les ateliers monétaires de Haguenau purent produire des pièces d'or et d'argent. Enfin l'empereur Frédéric IV ajouta à tous leurs priviléges celui de n'être point cités devant les tribunaux étrangers.

Les empereurs résidèrent souvent à Haguenau. Henri VI s'y rendit, au mois d'avril 1193, pour y traiter de la mise en liberté de Richard-Cœur-de-Lion. A l'entrée du royal prisonnier dans la salle où il l'attendait, Henri se leva et l'embrassa ; mais la rançon de Richard n'en fut pas moins fixée par lui à cent cinquante mille marcs d'argent, et il le retint captif jusqu'au paiement des deux tiers de la somme (2 février 1194). Aussitôt après la mort de Philippe, son compétiteur, Othon IV réunit les princes de l'Empire à Haguenau, pour leur communiquer un projet d'expédition en Italie (1209). Frédéric II, à son retour de la Terre-Sainte, y reçut les comtes de Provence et de Toulouse, ainsi qu'une ambassade d'Espagne (1235). Ce n'est qu'à la mort de Ferdinand Ier que le château cessa de recevoir des hôtes impériaux (1564). Après la chute de la puissante dynastie des Hohenstaufen, Haguenau redevint ville impériale; mais l'empereur Richard l'ayant bientôt engagée à l'évêque de Strasbourg, Walther de Geroldseck, elle dut songer à se défendre contre les envahissements de la féodalité.

Trop faible pour résister isolement, elle s'allia avec les villes voisines. Rodolphe de Hapsbourg lui-même, par un aveu tacite de son impuissance, provoqua contre les seigneurs, en 1278, une confédération générale des villes du Rhin; le traité conclu à cette occasion est daté de Haguenau : les parties contractantes s'engagèrent à maintenir la paix, pendant deux ans, à punir les infracteurs par la voie des armes, et garantirent la liberté de la navigation du Rhin.

Le pays désirait la paix : un imposteur, Frédéric II, parvint cependant à le troubler, et tel était le prestige attaché à ce nom, que plusieurs villes se déclarèrent pour lui. Haguenau, entre autres, chassa du palais impérial le propre neveu de Rodolphe de Hapsbourg, Othon d'Ochsenstein; mais les rebelles furent punis par l'Empereur lui-même. La rivalité d'Adolphe de Nassau et d'Albert I engendra de nouveaux périls. Haguenau, qui avait pris parti pour l'empereur Adolphe, ayant arrêté cinq bourgeois de Strasbourg, les concitoyens de ceux-ci, qui tenaient pour Albert, entreprirent aussitôt le siége de la ville et incendièrent deux faubourgs; mais, surpris par les assiégés, ils furent obligés de se retirer avec perte. A l'époque où Louis de Bavière et Frédéric III se disputaient l'Empire, Haguenau fut une des villes qui firent alliance avec quelques seigneurs pour assurer la paix sur les deux rives du Rhin. Les habitants de Haguenau finirent pourtant par embrasser le parti de Louis de Bavière, après avoir tenu quelque temps pour Frédéric. Toutefois, nous voyons les villes de l'Alsace, au nombre de neuf, Wissembourg seul excepté, figurer de nouveau comme membres de la paix provinciale conclue, en 1328, avec les évêques de Bâle et de Strasbourg, l'abbé de Murbach, les archiducs d'Autriche et les villes de Neuenbourg, Brisach et Rheinfelden. Ce traité fut renouvelé, dix ans après.

En 1332, une révolution intérieure s'accomplit à Haguenau comme à Strasbourg. Les échevins, au nombre de douze, pris parmi les nobles, administraient la ville avec tyrannie. La division s'étant mise entre eux, les tribus d'artisans firent alliance et soumirent leurs griefs à l'Empereur. Louis de Bavière ordonna que l'administration des revenus et la police de la ville seraient confiées à un collége de vingt-quatre citoyens, pris parmi les artisans et qui devaient être désignés une première fois par le conseil, puis choisis par leurs prédécesseurs sortant de charge. Les échevins formèrent, comme auparavant, le tribunal de la ville; mais, pour la perception de l'impôt, chacun d'eux devait se faire assister d'un artisan, et ils ne pouvaient plus contracter de dettes, au nom de la communauté, sans l'aveu des vingt-quatre. Ce règlement fut confirmé, en 1360, avec des modifications qui le rendirent plus libéral encore : il y est dit que l'élection des conseillers serait faite par une assemblée composée de tous les citoyens. Cependant de graves dangers menaçaient au dehors la liberté des villes. Déjà nous les avons vus former des ligues particulières contre leurs ennemis; mais c'est dans la partie supérieure de la province que semble avoir été conçue l'idée d'une alliance durable des cités secondaires. En effet, dès 1342, une confédération se forma à Schlestadt, pour trois ans, sur les bases principales de celle que nous verrons bientôt établie d'une manière définitive; elle fut renouvelée, pour le même temps, en 1346. L'année suivante les villes alliées demandèrent au vicaire de l'Empereur en Alsace, pour être le chef de la ligue, un bailli im

périal, lequel serait, en même temps, leur intermédiaire auprès de l'Empereur, leur protecteur et leur soutien; elles demandèrent, en outre, que nulle d'entre elles ne pût être distraite de l'Empire. Plusieurs années s'écoulèrent sans que Charles IV donnât suite à cette réclamation; enfin, en 1354, il régla par un diplôme l'alliance projetée; il y fit entrer les villes du nord de la province, et dès lors la décapole se trouva constituée. Elle était composée primitivement des villes de Haguenau, Wissembourg, Colmar, Schlestadt, Obernay, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Turckheim et Münster. Strasbourg resta en dehors de l'union, que l'Empereur plaça sous la surveillance particulière du Landvogt. Par le traité, les villes se promirent des secours et des conseils mutuels et instituèrent, pour entendre les plaintes, de véritables États Provinciaux. Haguenau dut à son palais, occupé depuis le XIIe siècle par le Landvogt, le rang de chef-lieu de la confédération; privilége peu considérable, à vrai dire, puisqu'il lui donnait seulement le droit de recevoir les lettres adressées à la décapole et de les communiquer aux autres villes. Aux États de l'Empire, la décapole était représentée par les députés de Haguenau et de Colmar. Cette ligue n'était, du reste, pour les cités, qu'une faible entrave; elles pouvaient adhérer, isolément ou réunies, à d'autres confédérations, et contracter entre elles des alliances plus intimes, suivant des rapports particuliers de voisinage et d'intérêts. Les annales de la ville de Haguenau n'ont qu'une médiocre importance, dans les siècles qui suivirent l'établissement de la décapole. Grâce à la protection des Empereurs, jamais son existence ne fut sérieusement menacée; jamais elle n'eut à défendre son commerce, comme Strasbourg, contre les entreprises de seigneurs redoutables. Haguenau n'était pas, d'ailleurs, ville libre; l'Empereur y conserva toujours la nomination du prévôt impérial : le renouvellement du conseil ne pouvait avoir lieu sans l'agrément de cet officier, auquel les élus prêtaient serment d'obéissance, aussi bien qu'à l'Empereur et au bailli. Vers la fin du XVe siècle, l'imprimerie fut introduite à Haguenau. Maitlaire cite un ouvrage sorti des presses de cette ville, sous la date de 1475; mais les bibliographes plus modernes n'en connaissent point d'antérieur à 1489. Le premier imprimeur de Haguenau portait le nom de Henri Gran; ses presses étaient presque exclusivement au service d'un libraire de la même ville, Jean Rinmann, d'Oringaw, qui prenait la qualité d'*archibibliopola;* des ouvrages imprimés, à son compte, à Nuremberg et à Venise, semblent permettre de lui conserver ce titre. Les premiers volumes sortis des presses de Haguenau ne sont, en général, que des œuvres de théologie ou des sermonnaires; mais lorsqu'on eut fondé dans cette ville une école sur le modèle de la célèbre académie de Schlestadt, on y imprima presque exclusivement des classiques qui sont encore recherchés.

La réformation religieuse, favorisée par des moyens de prosélytisme aussi puissants, ne pouvait manquer de pénétrer bientôt à Haguenau. Les protestants y eurent, dès 1525, un temple qui, en 1574, était desservi par un ministre et deux diacres, directeurs en même temps d'une école latine et allemande, que l'on confia, en 1604, à des jésuites de Molsheim. Les protestants étaient alors persécutés à Haguenau. La guerre de trente ans releva leur influence, et lorsque la ville tomba au pouvoir du comte de Mansfeld (6 décembre 1621), toutes les charges

de l'occupation pesèrent sur les bourgeois catholiques. Le général protestant, avant de se diriger vers le diocèse de Spire, fit construire quelques nouvelles redoutes à Haguenau, qu'il voulait ériger, dit-on, en état indépendant, et y laissa vingt compagnies avec quatre escadrons. L'archiduc Léopold se présenta presque aussitôt devant la place, à la tête de nombreuses troupes, et fit inutilement donner trois fois l'assaut. Ayant appris que Mansfeld accourait au secours des assiégés, il envoya mille hommes à sa rencontre afin de lui disputer le passage de la forêt; mais le comte tailla en pièces la moitié de ce corps, et le reste, en cherchant un refuge dans les rangs des assiégeants, y jeta une telle épouvante, que toute l'armée prit la fuite dans le plus grand désordre, après avoir mis le feu au camp où elle abandonna ses bagages et son artillerie. Mansfeld, ne trouvant que peu de secours dans les états protestants, fut contraint de se retirer; mais avant d'évacuer Haguenau, il exigea des habitants une contribution de vingt mille rixdales. Son départ devint le signal de nouvelles persécutions contre les dissidents; en 1624, on ferma leur église, et, quatre ans après, on chassa de la ville tous ceux qui ne consentirent pas à changer de religion.

Le 21 décembre 1632, les Suédois entrèrent dans la ville de Haguenau; mais les Impériaux, qui y avaient conservé des intelligences, la surprirent quinze jours après; toutefois ils ne la gardèrent pas longtemps, car en 1634 le comte de Salm, qui l'occupait pour la Suède, la livra à la France. Les Impériaux essayèrent encore de la reprendre (décembre 1635), mais inutilement; et après un siége de huit jours, la rigueur du froid les fit renoncer à leur entreprise : ils y perdirent plus de mille hommes. Une nouvelle tentative faite, en 1640, par la garnison de Philisbourg, eut tout aussi peu de succès. Dix ans après, aux termes des traités, la garnison française évacua la ville (9 août 1650), dont les malheurs de la guerre avaient réduit la population à deux cent cinquante habitants.

La paix de Westphalie attribua le bailliage provincial de Haguenau à la France, ainsi que les autres dépendances de la maison d'Autriche en Alsace. La guerre et les révolutions religieuses avaient rompu depuis longtemps les derniers liens de l'association des dix villes, renouvelée, pour la dernière fois, en 1589; cependant l'empereur Ferdinand III confirma les priviléges généraux des cités, en 1653, et elles en jouirent même après leur réunion à la France, qui, jusqu'en 1789, ne cessa de leur donner un bailli provincial. Mais ni la décapole ni l'Empereur n'avaient songé à laisser la souveraineté au roi de France, et les dix villes, se considérant toujours comme États de l'Empire, résistèrent avec force à tous les actes qui pouvaient porter atteinte à leur immédiateté. Ainsi la création du conseil souverain d'Alsace, en 1657, rencontra chez elles une grande opposition. Le serment qu'il fallait prêter au nouveau bailli provincial, fut encore la cause d'une vive contestation : les villes ayant reçu l'ordre de le prêter au roi lui-même, en qualité de souverain et de protecteur, leurs députés, réunis à Haguenau, refusèrent énergiquement de se soumettre à cette prétention, contraire, disaient-ils, au serment par lequel ils étaient engagés à l'Empire. On convint enfin d'un terme moyen, et les villes jurèrent d'obéir fidèlement au roi dans ce qu'il pouvait prétendre en vertu de la cession qui lui avait été faite par le traité de Westphalie.

Cette transaction ne pouvait satisfaire Louis XIV : lors de son voyage en

Alsace, en 1673, s'étant arrêté d'abord à Nancy, il refusa d'y recevoir les députés des villes impériales, sous prétexte qu'ils n'étaient point accompagnés du bailli provincial. Ce refus n'était que le prélude des traitements plus sévères qu'il réservait aux cités. Haguenau fut démantelé, et les habitants durent se résigner à démolir eux-mêmes leurs murailles : elles furent pourtant relevées, l'année suivante ; mais Louvois les fit abattre de nouveau, en 1677, afin d'ôter tout refuge aux troupes impériales lorsqu'elles envahirent l'Alsace. Cette fois, l'antique palais des Hohenstauffen ne fut pas même épargné, et les Français, ayant rasé tous les ouvrages extérieurs, mirent le feu aux maisons en se retirant ; ce ne fut que deux heures après leur départ, que le général Montclar permit aux habitants de l'éteindre. Après la paix de Nimègue, la ville sortit peu à peu de ses ruines.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Louis XIV fit à la hâte reconstruire les fortifications de Haguenau. Le maréchal de Villars, contraint, en 1705, d'abandonner une à une les lignes de la Lauter et de la Moder, voulut retirer la garnison de cette place, dans la crainte qu'elle ne pût point s'y maintenir. Il en fut dissuadé par le maréchal-de-camp M. de Péry, commandant de la garnison, qui compléta de son mieux les travaux de défense et inonda les deux tiers de l'enceinte. Le 27 septembre, le général Thüngen investit Haguenau des deux côtés de la rivière ; dans la nuit du 29 au 30, il fit ouvrir la tranchée, et battit la place en brèche, dès le 1er octobre, avec vingt canons. Le 5, Péry demanda à capituler ; mais le prince de Bade ne l'ayant voulu recevoir que prisonnier, il lui fit dire qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Telle n'était pas, néanmoins, son intention : il avait promis au maréchal de Villars de quitter la place, sous l'apparence d'une attaque contre les tranchées des assiégeants. Le soir de ce même jour, en effet, vers neuf heures, il sortit avec toutes ses troupes, excepté quatre cents hommes qui avaient reçu l'ordre de faire un feu capable d'en imposer à l'ennemi ; sur son chemin, il surprit deux gardes de cavalerie, et, sans autre rencontre, arriva à Saverne, le 6, à la pointe du jour ; le reste de la garnison le rejoignit bientôt : on ne laissa dans la place que cent hommes blessés ou malades. Péry fut nommé lieutenant-général et reçut de Villars, lorsque le maréchal eut reconquis les positions qu'il avait perdues, le commandement du corps d'armée chargé de reprendre aussi Haguenau. Le feu dirigé sur la place par les assiégeants fut si bien nourri, que la garnison capitula ; les Autrichiens y rentrèrent, en 1745, et l'occupèrent du 8 juillet au 22 août.

Le Magistrat de Haguenau était composé, au commencement de la Révolution, d'un préteur royal, de quatre stattmeisters ou échevins, et d'un conseil de six membres. Des troubles éclatèrent dans la ville, au sujet de la reddition de comptes que la municipalité provisoire, nommée par la commune, demandait à ses prédécesseurs ; ceux-ci osèrent faire arrêter les membres de la municipalité, en les menaçant d'une sentence de mort. L'Assemblée nationale, informée de cet abus de pouvoir, fit mettre les détenus en liberté, et, sur son ordre, on entreprit de vérifier les anciens comptes. Cet examen fit découvrir de graves désordres. La commune se trouvait obérée d'un million deux cent mille livres, et un déficit de deux cent mille livres fut, en outre, constaté dans la caisse. Une partie des membres de l'ancien Magistrat quitta aussitôt la ville, et le procureur

de la commune fit saisir leurs biens. On vit alors le plus singulier conflit : le conseil souverain d'Alsace leva le sequestre, par un arrêt injurieux pour la municipalité ; les fugitifs, forts de cet appui inattendu, s'empressèrent de revenir, et, profitant du départ d'un régiment de hussards, en garnison à Haguenau, soulevèrent le peuple contre ses administrateurs. Une troupe égarée se rua sur la maison commune, dévasta la chancellerie et s'empara de toute l'autorité. L'Assemblée nationale, pour réprimer ces désordres, ordonna l'envoi d'une nouvelle garnison à Haguenau. Mais les gens de la campagne, ameutés par les mécontents, se portèrent sur la ville afin d'en fermer l'entrée aux troupes. La garde nationale voulut intervenir, et dans la lutte il y eut quatre hommes tués et un grand nombre de blessés.

En 1793, l'armée française ayant évacué les lignes de la Lauter, se retira derrière les anciennes lignes de la Moder, d'où le duc de Brunswick et le général Wurmser résolurent de la chasser, le 17 octobre, en ordonnant une attaque sur toute la ligne. Les républicains avaient leur droite appuyée à Drusenheim, près du Rhin ; le centre occupait Haguenau ; la gauche, la vallée de Reichshoffen : ils devaient résister à toutes les forces des coalisés. Le centre et la gauche se maintinrent par les plus vigoureux efforts, et firent même perdre du terrain à l'ennemi ; mais la droite, après avoir fait des prodiges de valeur, fut obligée de céder en découvrant le flanc du centre. Dès lors les Français durent battre en retraite, et l'armée se retira derrière la Suffel, jusque sous les murs de Strasbourg. La nouvelle de ce désastre jeta la consternation dans Paris ; mais le comité de salut public rassura les esprits par la promptitude de ses mesures. Après avoir destitué tous les généraux de l'armée du Rhin, il confia le commandement à Hoche et à Pichegru, en leur donnant pour mission de sauver la République ; et ils la sauvèrent, en effet.

Lors de la première division territoriale de la France, Haguenau avait été érigé en chef-lieu de district. Les traités de 1815, qui nous enlevèrent la partie la plus septentrionale de l'Alsace, rendirent nécessaire la suppression de l'un des arrondissements du Bas-Rhin ; et quoique Wissembourg, placé sur la frontière, eût perdu la majeure partie de sa circonscription, ce fut cette ville qui resta en possession de la sous-préfecture, au détriment de Haguenau, la plus importante ville du Bas-Rhin, après Strasbourg, et située au centre de l'arrondissement. Haguenau n'est donc plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton ; mais sa population est de 10,000 âmes ; ses revenus sont immenses, et le conseil municipal leur donne la destination la plus louable. C'est ainsi qu'il a fait recueillir les monuments de la décapole, qu'il a créé une bibliothèque publique, fait construire un théâtre et restaurer la belle église bysantine de Saint-George, contemporaine de la fondation même de la cité. L'église de Saint-Nicolas mérite aussi l'attention de l'archéologue : elle est dans le style primitif de l'architecture gothique.

Haguenau, situé au centre d'une immense clairière sablonneuse, ne produit guère que de la garance, du houblon et du tabac. La ville possédait autrefois une manufacture considérable de porcelaine ; la chute de cette industrie est d'autant plus regrettable, que l'on trouve aux environs toutes les terres nécessaires à la fabrication. La Moder, qui passe à Haguenau, tant de fois détournée de son

cours pendant les guerres, n'est plus maintenant navigable qu'à partir de Bischwiller. La navigation commençait autrefois à Haguenau. Parmi les hommes célèbres nés dans cette ville, on doit citer particulièrement le *minnesinger* ou chantre d'amour allemand, *Godefroi;* le réformateur *Wolfgang Fabricius Capiton*, l'un des savants les plus célèbres de son temps, à la fois docteur en médecine, en théologie et en jurisprudence; et le jurisconsulte *Gaspar Bitsch.*

C'est à tort que plusieurs savants ont cru reconnaître dans Haguenau l'antique *Brocomagus*, placé par les anciens itinéraires sur la route de Strasbourg à Mayence, immédiatement après la première de ces villes. Des découvertes récentes ne permettent plus d'attribuer cette origine à un autre lieu qu'à la petite ville de Brumath, qu'on appelait encore, au IXe siècle, Bruochmagat. Brocomagus était la principale ville des Triboques. On a trouvé, en effet, sur le territoire de Brumath de précieux restes d'antiquité : des inscriptions, une colonne milliaire dédiée à l'empereur Valérien, des médailles de la plupart des empereurs, des vases cinéraires, des urnes en verre d'une grandeur remarquable, renfermés dans des coffres en pierre, des statuettes de bronze et un fragment de statue en marbre d'un beau travail. Ce territoire était, du reste, traversé par une voie romaine dont on remarque encore de nombreuses traces jusqu'auprès de Seltz (*Saletio*). Sous les Franks, Brocomagus devint, ainsi que la plupart des établissements romains dans ces contrées, un domaine royal. On perd les traces de son histoire dans les annales des siècles suivants. Cette petite ville est aujourd'hui, comme Haguenau, l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Strasbourg. Brumath a près de 4,000 habitants, et l'on y trouve une fabrique de garance. [1]

WISSEMBOURG.

La ville de Wissembourg doit son origine à une abbaye fondée, sous ce même nom, dans le VIIe siècle. On rapporte que Dagobert II ayant fait don à cette maison d'un territoire de cinq lieues de longueur, sur quatre de largeur, vingt-six hameaux s'y élevèrent bientôt et formèrent le *Mundat inferieur*. De ces hameaux, le premier et le plus important, pour se distinguer des autres, prit le nom de *Cron-Weissenburg* ou *Weissenburg am Rheim*. Jusqu'au XIIIe siècle, le hameau ne fut, à proprement parler, qu'une dépendance du monastère; mais alors la révolte en fit une commune d'autant plus puissante, que les moines venaient de l'entourer de murs flanqués de tours. C'était pendant les troubles du grand

1. Schœpflin, *Alsatia illustrata.* — Ejusdem *Alsatia diplomatica.* — ***Antiquités de l'Alsace,*** (***Bas-Rhin***) par M. G. Schweighaeuser. — ***Victoires et conquêtes des Français.*** — ***Mémoires militaires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne***, par le general Pelet. — Strobel, ***Histoire d'Alsace*** (Geschichte des Elsasses). — *Codex diplomatique de la* ***décapole***, manuscrit.

interrègne. Les habitants obtinrent bientôt des droits considérables, dont quelques-uns furent étendus aux autres villages du *Mundat*. Le conseil ou Magistrat de Wissembourg était nommé par les bourgeois dans une assemblée présidée par l'abbé, en personne, ou par son délégué; et s'il refusait, on procédait à l'élection malgré son absence. D'abord les choix se firent avec toute la liberté possible; mais bientôt se forma une espèce de classe patricienne qui s'entendit avec les moines et occupa à elle seule toutes les magistratures municipales. Les gens du peuple se plaignirent, et, en 1358, l'empereur Charles IV adjoignit aux huit conseillers, qui formaient de toute ancienneté le Magistrat, quatorze assesseurs pris dans les corps de métiers. Cette révolution occasionna de grandes réformes que l'Empereur désapprouva, de sorte que les habitants eurent à lutter, à la fois, pour atteindre le degré de liberté qu'ils désiraient, contre les moines et contre la puissance impériale. Cependant, moins de deux siècles après, on les trouve possesseurs de fiefs, partageant avec l'abbé la souveraineté du *Mundat*, et jouissant seuls du droit de frapper monnaie, qui appartenait autrefois à l'abbaye. Les choses en arrivèrent même au point que les bourgeois et les moines traitèrent d'égal à égal et qu'il se forma entre ces deux pouvoirs, naguère ennemis, une espèce d'alliance offensive et défensive.

A la mort de l'abbé Philippe Schenck d'Erpach, vers le milieu du XV[e] siècle, le baron Jacques de Bruck fut choisi pour lui succéder. Son élection fut saluée par les transports de la bourgeoisie, car on le savait aussi pieux et aussi sage que son prédécesseur avait été prodigue et violent. Mais quelque temps après (7 janvier 1469), le comte palatin Frédéric-le-Victorieux, qui avait formé le projet d'introduire la réforme dans l'abbaye, y établit de force un abbé et quatre bénédictins de l'ordre de l'Observance. Cette mesure déplut fort à la ville, et le conseil, craignant que le comte ne projetât d'usurper un jour le riche patrimoine des religieux, embrassa vivement la cause des premiers possesseurs. Il appela de leur expulsion au comte palatin lui-même, en sa qualité de bailli provincial, aux évêques de Spire et de Worms et à l'université de Heidelberg; mais ce fut en vain. Voyant alors l'inutilité de leurs efforts dans la voie de la modération, les habitants se révoltèrent et chassèrent les moines réformés.

Le comte, profondément irrité, fit saisir les bestiaux des bourgeois et interrompit toute communication entre la ville et la campagne. La décapole intervint auprès de lui, mais il exigea une somme de trois mille florins, comme réparation, et les habitants, forts de leur bon droit, refusèrent tout arrangement. Le pape Paul II, instruit de l'affaire par les députés de l'électeur palatin et de l'abbé Jacques de Bruck, nomma un commissaire pontifical auquel il donna de pleins pouvoirs pour terminer la contestation. Sur ces entrefaites, l'empereur Frédéric IV, informé aussi par un autre député, condamna l'innovation du comte palatin. Mais il n'était point facile de rétablir l'ancien abbé. Quoique les troupes de l'électeur tinssent encore la campagne, un bourgeois dévoué réussit pourtant à l'introduire dans la ville, sous des habits de femme, monté dans sa charrette et couvert de linges, comme s'il était malade. Ne gardant plus alors aucune mesure, le comte palatin vint assiéger Wissembourg, où ses batteries lancèrent, en soixante-onze jours, plus de deux mille projectiles, qui n'y firent, à dire vrai,

que très-peu de dégâts. Eucharie Artzt, témoin oculaire, prétend fort plaisamment que l'on n'eut d'autre perte à regretter que celle d'un canard, de deux chats, de trois rats dans leur trou, de quatre poules sur leur perchoir, et d'une couveuse sur ses œufs. En revanche, dit-il, l'artillerie de la ville ne fit pas éprouver peu de dommages aux assaillants. Le Magistrat ne négligeait pas cependant les négociations. Grâce à ses démarches, la décapole intervint à deux reprises différentes, et le comte palatin fut obligé de faire la paix sans conditions.

Cette alliance si étroite entre l'abbé et la ville, dura peu. La rupture était complète, dès le commencement du XVIe siècle. L'abbé Rüdiger Fischer, qui avait obtenu en 1524 la sécularisation de son monastère, intervint brutalement lors des premières tentatives des réformateurs sur Wissembourg. Cependant le célèbre Bucer s'y rendit pour prêcher la réforme. Mais de nouvelles menaces de Rüdiger, appuyées par l'évêque de Spire, effrayèrent à tel point le Magistrat, qu'il éloigna les novateurs pour ne point compromettre la cité. En 1525, les bourgeois exaspérés par un incendie qu'ils attribuèrent, non sans quelque fondement, à la malveillance de l'abbé, saisirent avec empressement, pour se venger, l'occasion que ne tarda point à leur présenter la révolte des rustauds. Ils détruisirent l'église de l'abbaye, brûlèrent ses registres et firent accorder au Magistrat la collation de l'église paroissiale, avec le droit de ne jamais être cité par le chapitre devant une juridiction étrangère. Plusieurs habitants s'enrôlèrent même sous la bannière du *bundschuh*. Alors les paysans, bien informés des dispositions des corps de métiers, proposèrent une alliance à la commune. Repoussés deux fois par le conseil qui voulait reprimer les penchants populaires, ils résolurent d'assiéger Saint-Remi, l'un des quatre châteaux élevés pour la défense du monastère. C'était faire adroitement un appel aux passions des bourgeois, toujours mal disposés contre l'abbé; aussi le Magistrat fut-il forcé de prêter aux assaillants quelques pièces d'artillerie et des munitions. Après avoir saccagé, incendié le château et exercé leurs ravages aux environs, les rustauds se présentèrent de nouveau devant Wissembourg, mais les bourgeois, effrayés de ces excès, les ayant repoussés, ils formèrent le siége de la ville.

Toutefois, leur inhabileté au service de l'artillerie etait si grande, qu'ils mirent eux-mêmes le feu à leurs munitions. L'inutilité de leurs efforts les décida à se replier sur Bouxwiller; ils y apprirent que le duc Antoine de Lorraine venait de tailler en pièces les révoltés, à Saverne, et craignant d'être surpris, ils se dispersèrent aussitôt. L'abbé Rüdiger présenta d'une manière si défavorable la faible part que les bourgeois avaient prise à la rébellion, que le comte palatin réunissant ses forces à celles de l'archevêque de Trèves, les fit avancer bientôt contre la ville. Les habitants, instruits que c'était par ordre de l'Empereur même qu'on les attaquait, cessèrent toute resistance et se rendirent à discrétion. Le vainqueur punit sévèrement ceux qui avaient pris part à la révolte, enleva toute la grosse artillerie de la place, fit compenser aux nobles et au clergé les pertes qu'ils avaient éprouvées, frappa les bourgeois d'une contribution de guerre de huit mille florins, et leur ôta, pour la donner au comte palatin, la nomination du prévôt impérial, qui leur était attribuée depuis 1504. Ce droit ne leur fut rendu qu'en 1559. C'est, en outre, avec beaucoup de peine que la ville obtint d'être épargnée ar l'Empereur

qui se proposait de confisquer les personnes et les biens des habitants au profit du fisc impérial. Les ministres protestants, rentrés à Wissembourg, en furent encore une fois expulsés. Mais George Kess, curé de Saint-Michel, y rétablit bientôt la réforme, et, en 1534, il fut autorisé par le chapelain, sur la demande du Magistrat, à continuer ses fonctions jusqu'au prochain concile. L'exemple du pasteur entraîna ses propres paroissiens, ceux de l'église Saint-Jean et tous les membres du Magistrat.

Le supplice de Sébastien Vogelsberger, natif de Wissembourg, que Charles-Quint avait fait condamner à mort, pour s'être mis, en 1547, au service de la France, et dont le Magistrat n'avait point empêché l'arrestation, avait mal disposé Henri II contre les habitants. Aussi, furent-ils fort maltraités, en 1552, lors du passage de l'armée française qui portait secours aux états protestants de l'Allemagne, et Albert de Brandebourg leva sur eux une contribution de dix mille francs. La guerre de trente ans fut encore plus funeste à la ville, car elle devint tour à tour la proie des deux partis qui divisaient l'Allemagne. Sa population, réduite à cent quarante personnes, fut taxée à près de quinze mille florins pour sa part de l'indemnité que les Suédois exigèrent en évacuant l'Alsace. La guerre avec l'Empire força Louis XIV, en 1673, à faire démanteler les fortifications de la ville, trop faibles pour la défendre. On y laissa, pendant l'hiver de 1674, une petite garnison de trente soldats, que surprit un détachement ennemi venu de Kaiserslautern; mais au mois d'avril suivant, un corps de treize cents Français l'occupa de nouveau. A la fin de janvier 1677, cette malheureuse ville fut livrée aux flammes par une troupe de partisans français.

La guerre de la succession d'Espagne attira encore des désastres sur Wissembourg. Le prince de Bade s'en empara, le 24 avril 1702; c'est alors que furent élevées les célèbres lignes de la Lauter, qui se prolongent sur la rive droite de cette rivière, où elles occupent un espace de trois lieues, depuis Wissembourg jusqu'à Lauterbourg. Les Impériaux furent obligés, l'année suivante, d'évacuer la ville, et les Français rasèrent ces lignes formidables. En 1704, Wissembourg retomba entre les mains des Impériaux. Marlborough y établit son quartier général, pendant le siége de Landau par le prince de Bade; mais le maréchal de Villars attaqua les alliés, le 4 juillet 1705, et enleva les lignes qu'ils avaient relevées. Cependant, arrêté par le camp retranché du comte de Thüngen, situé près de Lauterbourg, il se retira derrière la Moder. De 1719 à 1725, le roi de Pologne, Stanislas Leczinski, séjourna à Wissembourg. Sa mémoire est encore populaire en Alsace. Il avait obtenu cette retraite de la France, après la mort de Charles XII, qui lui faisait perdre la jouissance du duché de Deux-Ponts. Pendant la guerre de la succession d'Autriche, en 1744, le 5 juillet au matin, le duc de Lorraine prit Wissembourg et se saisit en même temps des lignes de la Lauter, dans l'espoir de couper les communications à l'armée du maréchal de Coigny qui se trouvait près de Spire et de Worms. Mais le maréchal, de concert avec le général bavarois de Seckendorf, se fit jour à travers l'armée ennemie, malgré sa supériorité, et Wissembourg fut repris le soir même du jour où les Impériaux y étaient entrés. L'armée française, trop faible pour se maintenir sur la Lauter, se replia sur Haguenau et sur Strasbourg, abandonnant Wissembourg à l'ennemi. Les Impériaux gardèrent cette place jus-

qu'au 22 août; en 1746, le gouvernement français en fit relever les fortifications.

Les premières guerres de la Révolution ayant amené de nouveau les étrangers en Alsace, l'armée française se retira derrière les lignes de la Lauter, et établit plusieurs camps fortifiés. Le général Dalande, commandant de celui de Nothweiller, mal disposé pour la cause de la Révolution, alla rejoindre l'armée de Condé, et revint bientôt (11 septembre 1793), avec un corps d'Autrichiens, surprendre le camp qu'il avait précédemment commandé. L'entreprise réussit, mais l'armée républicaine, qui avait juré de reconquérir à tout prix la position perdue, attaqua si vigoureusement l'ennemi, le 14 septembre, qu'elle le força de fuir, en laissant ses armes et ses munitions et un nombre considérable de morts.

Au moment même où les Français repoussaient les Autrichiens à Nothweiller, ils livraient à Pirmasens un combat dont l'issue fut moins heureuse. Le plus regrettable de ses résultats fut la concentration de l'armée du Rhin derrière les lignes de la Lauter. Les coalisés l'y ayant poursuivie, l'attaquèrent sur trois points, le 13 octobre, et furent repoussés sur deux. Le corps du prince de Condé réussit seul à entamer les républicains, auxquels il enleva plusieurs redoutes et dix-sept pièces de canon. Les émigrés se portèrent alors sur Wissembourg avec une telle impétuosité, qu'ils en chassèrent les Français. Les lignes n'étaient pourtant pas encore perdues; mais, au bruit de la marche des Prussiens, à travers les Vosges, et de leur jonction prochaine avec les Autrichiens, l'armée républicaine battit en retraite sur Haguenau et la Moder. Déjà le général Wurmser avait commencé le siége de Landau, et cette place, après avoir résisté à un bombardement de cinquante heures, réduite aux abois par la disette, allait être obligée de se rendre, lorsque le général Hoche, auquel la Convention venait de donner la mission de sauver la République, ordonna une attaque sur toute la ligne de la Lauter. Les Autrichiens avaient pris position près du château de Geisberg, où ils avaient placé trois bataillons; leur camp était assis sur les hauteurs. Les Français, enflammés par la nouvelle de la prise de Toulon, s'emparèrent d'abord du château, et, malgré la plus vive résistance, chassèrent ensuite l'ennemi de sa position. Les Autrichiens laissèrent sur le terrain leur artillerie, une immense quantité de munitions et de vivres, et de nombreux équipages. Le vainqueur rentra dans Wissembourg, et la délivrance de Landau, effectuée le lendemain 27 décembre, fut le prix de ce beau fait d'armes.

Vingt-trois ans plus tard, l'étranger pénétrait pour la seconde fois en France. Le général Rapp, n'ayant que quinze mille hommes, formant le cinquième corps de la grande armée, pour résister aux soixante mille soldats de la coalition qui tenaient le haut Palatinat, fit occuper par ses troupes les lignes de la Lauter, alors presque entièrement détruites. Les Français ne les auraient pas défendues moins vigoureusement que la première fois, si le quatrième corps, commandé par le général Gerard, n'avait été rejoindre la grande armée dans le nord de la France. Rapp prit le parti de temporiser, d'abandonner les places secondaires et de se concentrer autour de Strasbourg. Dans cette manœuvre, l'armée française livra plusieurs combats, près de Seltz, sur la Suffel, aux trois villages de Hausbergen; et sa noble résistance contre des forces quatre fois plus considérables, fut toujours couronnée de succès.

Plus heureuse que Landau, la ville de Wissembourg est restée à la France;

trente ans de paix ont cicatrisé les blessures qu'elle avait reçues pendant les dernières guerres. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département du Bas-Rhin; la population de l'arrondissement s'élève à 92,700 habitants; la ville en renferme environ 6,000 : elle a une principalité des douanes, un collége communal et un hôpital civil qui a été, jusqu'en 1553, un couvent de Dominicains. Comme place de guerre, Wissembourg n'a que peu d'importance : on y pénètre par trois portes; les casernes sont assez vastes. Les habitants font le commerce des eaux-de-vie et des tabacs; leur industrie consiste en plusieurs fabriques de bonneterie, de chapeaux de paille, de savon et de potasse, dans des faïenceries, des poteries de terre, des tuileries, des briqueteries et des tanneries. Parmi les hommes célèbres de Wissembourg, nous nommerons le moine *Otfried*, l'un des premiers écrivains qui, au IXe siècle, essayèrent de faire de la langue allemande une langue littéraire; et *Bernard Hertzog*, auteur d'une chronique d'Alsace imprimée, en 1598, livre d'un grand intérêt pour l'histoire de la province.[1]

SAVERNE.

LA PETITE-PIERRE. — BOUXWILLER.

Avant de pénétrer en Alsace, en arrivant de Paris par la route de Strasbourg, on est obligé de franchir une haute montagne; Saverne se trouve au pied. C'était sur le même point que la voie romaine traversait les Vosges, et dès le temps de la conquête, ce pays renfermait une population considérable, comme le prouvent les nombreux débris antiques que l'on y a recueillis. La ville elle-même existait à cette époque; les géographes anciens la désignent sous le nom de *Taberna* ou de *Tres-Tabernæ*, sur la route d'Argentorat à Divodurum, et Ammien Marcellin en parle comme d'un poste militaire capable d'arrêter les Barbares. Dévastée au IVe siècle par les Allemands, elle fut relevée par Julien, qui en fit sa place d'armes. Saverne n'échappa point aux invasions postérieures; mais grâce à l'importance de sa situation, qui l'a fait appeler *la clef de l'Alsace*, elle ne tarda pas à se rétablir. Pendant les guerres entre les fils de Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve s'en empara; c'est de là qu'il se rendit à Strasbourg, pour se liguer avec Louis-le-Germanique. En 923, Henri-l'Oiseleur voulant faire valoir ses prétentions sur la Lorraine, commença par occuper Saverne, qui dépendait alors de l'évêché de Metz:

1. Eucharius Arzt de Wissembourg, *Histoire de son temps*. — Bernard Hertzog, *Chronique d'Alsace*. — Balthasar Boell, *Statuts du monastère de Wissembourg* (manuscrit). — Schœpflin, *Alsatia illustrata*. — *Ejusdem Alsatia diplomatica*. — [illegible], *Dissertatio de monasterio Wissenburgensi*. — J.-F. Jung, *Histoire de la Réformation à Wissembourg*. — *Antiquités d'Alsace (Bas-Rhin)*, par M. Schweighaeuser fils. — Pelet, *Mémoires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne*. — *Victoires et conquêtes des armées françaises*.

mais l'évêque, aidé de Rodolphe, duc de Bourgogne, reprit la place et en fit raser les fortifications.

On ignore comment ce lieu fut réuni au domaine de l'Église de Strasbourg; on voit seulement, en 1223, l'évêque Berthold échanger, avec l'agrément de Frédéric II, ses serfs de Rosheim contre les hommes de Saverne, qui appartenaient à l'Empire. Lorsque Strasbourg embrassa la réforme, Saverne devint la résidence habituelle des évêques de cette ville; ils y occupaient un ancien château, remplacé à la fin du XVIIe siècle par un palais magnifique, qui fut achevé sous le cardinal Armand-Gaston de Rohan. Ce bel édifice devint, en 1780, la proie des flammes. Le dernier évêque de la famille des Rohan en entreprit la reconstruction; mais la révolution arrêta les travaux, et le palais épiscopal est de nos jours une propriété communale, consacrée à divers services d'administration publique.

L'événement le plus remarquable de l'histoire de Saverne se rapporte à la guerre des Rustauds. Les révoltés, sachant que le duc Antoine de Lorraine approchait, firent occuper cette ville par vingt mille des leurs pour défendre le passage. Mais lorsque le duc en eut formé le siége (mai 1525), désespérant de pouvoir lui résister, ils finirent par se soumettre sans conditions. Ils voulaient, après être sortis de Saverne, se jeter dans les montagnes et y continuer la guerre, en attendant qu'ils pussent se réunir aux bandes qui tenaient encore la campagne; mais leur projet fut découvert, et lorsqu'ils quittèrent la ville, sans autres armes qu'une baguette blanche, une querelle entre un soldat lorrain et un robuste paysan devint le signal d'un affreux carnage. Plus de vingt mille révoltés restèrent sur le carreau. Leur chef, Erasme Gerber de Molsheim, qui s'intitulait *cappitaine general de la clere bande*, fut pris et condamné à mort. « Ha! Messeigneurs, » dit-il à ses juges, « soyez heureux de m'avoir entre vos mains, car je vous jure que si j'avais échappé aujourd'hui, je vous aurais frappés demain d'un rude coup. Ainsi faites de moi ce qu'il vous plaira. » Des monceaux d'ossements rappelèrent longtemps les terribles exécutions qui ensanglantèrent la victoire des Lorrains.

Au commencement de la guerre de trente ans, Saverne fut assiégée par le comte de Mansfeld (décembre 1621). La vigoureuse résistance du commandant Adolphe de Salm, la rigueur de la saison et le manque de munitions, l'obligèrent de lever son camp. Toutefois, avant de se retirer, il somma les habitants de lui compter cent mille philippes, s'ils ne voulaient être passés tous au fil de l'épée. Mais on lui répondit fièrement qu'on avait consacré cette somme à l'acquisition de poudre et de plomb, et que s'il voulait être payé en cette monnaie, il n'avait qu'à venir la prendre. Les habitants s'empressèrent d'élever de nouvelles fortifications, après avoir envoyé leurs femmes et leurs enfants en Lorraine, et une nouvelle attaque de Mansfeld (11 juin 1622) ne réussit pas mieux que la précédente.

Au mois de janvier 1633, Saverne était occupée par une garnison suédoise. Les bourgeois, pour s'en débarrasser, se concertèrent avec les Impériaux, qu'ils introduisirent par un stratagème dans la place, et, avec leur secours, égorgèrent ou firent prisonniers tous les Suédois. En 1636, quand la Suède et la France réunirent leurs efforts contre la maison d'Autriche, le duc Bernard de Saxe-Weimar entreprit, au mois de juin, le siege de Saverne, et après avoir enlevé deux

redoutes, fit battre la place par une nombreuse artillerie, que lui avait prêtée le cardinal Lavalette. Les assiégés soutinrent l'assaut, pendant deux heures et demie; à la chute du jour, le duc, découragé par les pertes et blessé lui-même, fit sonner la retraite. Trois jours après cependant la partie basse de la ville fut enlevée: les assiégés, en l'abandonnant, commirent la faute d'incendier les maisons, ce qui compromit la défense, et la garnison demanda à capituler. Le duc Bernard ne voulut la recevoir qu'à discrétion, afin de ne point avouer la résistance que lui opposait une bicoque. Le 9 juillet, une nouvelle brèche lui permit de faire un dernier assaut; cette attaque ne réussit pas mieux: mais voyant que Gallas, dont l'armée se trouvait à Drusenheim, négligeait de marcher à l'ennemi pour secourir la place, le commandant George Fréderic de Münheim, désireux d'épargner à ses soldats affaiblis un combat qu'ils n'auraient pu soutenir, capitula le 14 du mois de juillet suivant. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre: il y eut échange des prisonniers; mais la ville fut frappée d'une contribution de trente-huit mille florins. La France rendit Saverne à l'évêque de Strasbourg, en vertu de l'article 81 du traité de Munster; les fortifications furent rasées en partie.

En 1674, Turenne, qui avait assisté au siége de 1636, s'empara de Saverne, y mit une garnison de mille hommes, et fit entreprendre quelques travaux de fortification. Les Impériaux tentèrent vainement de la reprendre, et, en 1677, elle partagea le sort de la plupart des places fortes de l'Alsace: ses murs furent démantelés; on n'épargna même pas les remparts de la ville vieille, munis de cinquante-deux tours et de trois cent soixante-cinq créneaux. Les habitants en faisaient remonter l'origine jusqu'avant l'ère chrétienne. C'était, suivant eux, le palladium de leur cité. Le 31 juillet 1744, elle fut saccagée par une troupe d'Autrichiens, qui l'occupèrent pendant quinze jours. Sous le règne de Louis XV on construisit la belle et large route qui forme la montée actuelle de Saverne (1726-1739). On croit que les restes de la voie romaine, souvent restaurée par les évêques de Strasbourg, servaient anciennement de chemin. Au commencement de la révolution, les paysans du voisinage ravagèrent le beau parc de l'évêché (1790). Le Magistrat, composé de douze assesseurs que nommaient les bourgeois, du prévôt, et du vidame de l'évêque, qui présidait l'administration comme représentant du seigneur, fut remplacé par la municipalité nouvelle.

Saverne, autrefois siége d'un bailliage épiscopal, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département du Bas-Rhin. L'arrondissement renferme près de 108,500 âmes, et la ville un peu plus de 5,000. Les habitants font un commerce considérable en tabac et surtout en bois, qu'on flotte sur la Zorn; ils exploitent des fabriques de draps, des brasseries, des tuileries et des fonderies de fer et de cuivre. Le seul monument ancien de la ville est l'église paroissiale, édifice gothique peu remarquable du XVe siècle, mais accompagnée d'une grosse tour carrée, de style byzantin, à cinq étages, qui s'élève à une hauteur considérable.

Non loin de Saverne et dans l'arrondissement communal de cette ville, se trouvent les seigneuries de Lichtenberg et de Lutzelstein, ou de la Petite-Pierre. La seconde avait titre de comté. Elle fut possédée successivement par des comtes

du même nom, par les comtes palatins, puis, en 1734, partagée entre les princes de Birkenfeld et de Sulzbach. Le château relevait de l'évêché de Strasbourg. Il est situé sur le mont Altenbourg, au pied duquel est le village de la Petite-Pierre, ancien chef-lieu de la seigneurie et actuellement chef-lieu de canton. L'église est commune aux catholiques et aux protestants; on y remarque les sépultures de plusieurs princes de Veldentz, de la famille des comtes Palatins. La seigneurie de Lutzelstein était divisée en sept prévôtés; celle de Lichtenberg, la plus considérable de l'Alsace, se composait de neuf bailliages, et, en outre, d'un grand nombre de villages, situés hors de la province. Après l'extinction de la première race des seigneurs, elle fut partagée entre les familles de Hanau et de Deux-Ponts, et appartint bientôt entièrement à la première. En 1756, elle passa dans la maison de Hesse-Darmstadt. Le château de Lichtenberg, qui existe encore, donne son nom à une commune du canton de la Petite-Pierre; mais la seigneurie avait pour chef-lieu Bouxwiller (*Boxowilla*). Cette localité, située à l'est des précédentes, était habitée du temps des Romains; mais elle n'acquit le rang de ville que sous l'empereur Louis de Bavière. Les seigneurs y firent souvent leur résidence, notamment Jacques de Lichtenberg, qui y vécut avec sa maîtresse Barbe d'Ottenheim, femme d'un caractere emporté. Chassée par les habitants, Barbe, après la mort de son amant (1480), fut brûlée à Haguenau. Le château, dont il est déjà question en 1435, fut dévaste pendant la Révolution; l'orangerie, donnée à la ville de Strasbourg, passait pour l'une des plus belles de l'Europe. Le Magistrat était composé de douze préposés, pris dans la bourgeoisie, et d'un prévôt. Bouxwiller est bâti dans une situation agréable, sur un sol fertile. Il y a plusieurs fabriques importantes dans les environs. La population s'élève à plus de 4,000 âmes; les protestants y sont en majorité. La Petite-Pierre compte un peu plus de 1,300 habitants [1].

SCHLESTADT.

L'origine de Schlestadt remonte à l'époque de la première occupation germanique. Ce ne fut d'abord qu'un lieu de chargement (*ladhoff*), sur le bord de l'Ill. Une bourgade s'y étant bientôt formée, on l'appela *Ladstatt*, puis, par corruption, *Schlestadt*. Ce premier titre dans lequel figure ce nom est une charte de 728, émanée du comte d'Alsace Eberhard, petit-fils du duc Eticho.

Pendant la première période de notre histoire, les rois franks eurent à Schlestadt un palais construit, dit-on, par Childeric II. En 775, aux fêtes de Noël, Charlemagne y fit sceller un diplôme par lequel il accordait des priviléges à

1. Schœpflin, *Alsatia illustrata*. — *Antiquités de l'Alsace*, par M. G. Schweighaeuser. — Chauffour, *Histoire d'Alsace*. — Aufschlager, l'*Alsace*. — Strobel, *Histoire d'Alsace*.

l'évêque de Strasbourg (*Scalistati villa, palatio publico actum*). Il paraît que ce palais avait de l'importance ; toutefois, il n'en reste plus aucune trace, et on ignore même où il s'élevait. Dans le XIe siècle, Schlestadt était un fief dépendant de la maison de Hohenstauffen. C'est à cette époque (1044), que l'église Sainte-Foy fut construite par le duc Frédéric et son frère Othon, évêque de Strasbourg. Cette église existe encore ; elle était très-riche, et parmi les libéralités qui lui avaient été faites, nous devons citer la donation du péage de Landhoff, par l'empereur Othon (1209) : le droit de nommer le Magistrat de la ville y était attaché. Les richesses inspirèrent bientôt des idées mondaines aux religieux de Sainte-Foy ; avec la permission du pape, ils sécularisèrent leur maison, et vécurent dans l'abondance de toutes choses, tandis que les habitants des campagnes voisines étaient en proie à la plus profonde misère : aussi, dans le XVIe siècle, ne manquèrent-ils point de prendre la fuite pour se soustraire à la vengeance du peuple.

C'est sous Frédéric II, en 1216, que Schlestadt fut élevé au rang de ville impériale. L'Empereur voulant diminuer les droits du prieur, acheta la moitié des droits de Landhoff ; soixante ans après il acquit le reste du péage, de sorte que le prévôt impérial réunit toutes les juridictions. C'est encore pendant le règne de Frédéric, que le landvogt Wolfell fit élever les premières fortifications avec les matériaux provenant de la démolition des tours de Burner et de Kintzheim. Les armes de la nouvelle ville étaient comme celles de presque toutes les cités impériales, l'*aigle éployée ;* mais déjà on y avait adopté pour blason particulier, l'*écu au lion d'argent sur champ d'azur*. Schlestadt prit en peu de temps une telle importance, que l'Empereur y fit frapper monnaie, pendant peu d'années, à la vérité, car l'évêque de Strasbourg s'opposa à cette innovation. Bientôt des communautés religieuses vinrent s'y établir : en 1245, le couvent des Dominicains du Sylo, où se réfugièrent aussi les religieuses d'Elleuweiler, persécutées par le comte de Horbourg, était déjà bâti ; la commanderie de Saint-Jean prit naissance, en 1265, et en 1280 arrivèrent les frères conventuels de Saint-François, remplacés, en 1620, par les pères Récollets ; enfin, en 1294, les Dominicains fondèrent un couvent à Schlestadt.

L'histoire de cette ville offre peu d'intérêt jusqu'à l'émancipation des habitants, résultat de l'alliance des villes. La première ligue dans laquelle on trouve le nom de Schlestadt date de 1291. Les habitants, ainsi que ceux de Brisach, de Kayserberg et de Münster, soutenaient Adolphe de Nassau, l'un des prétendants au trône impérial. Il fut élu, et pour récompenser le dévouement des Schlestadiens à sa cause, il leur accorda la fameuse charte datée de Haguenau, par laquelle fut fixé définitivement le droit civil et criminel de la cité ; puis étant venu en Alsace, afin d'y soumettre quelques seigneurs du voisinage qui lui étaient hostiles, il profita de l'occasion pour visiter Schlestadt. A la mort de Henri VII (1313), cette ville qui avait armé en faveur de Frédéric d'Autriche, eut beaucoup de peine à se soumettre à son compétiteur, Frédéric de Bavière. Pendant la diète de Reuss (1338), où les princes d'Allemagne s'engagèrent à soutenir les droits de l'Empereur contre le pape, les Schlestadiens, commandés par Jean d'Eckerich, ayant envahi le domaine de l'évêque de Strasbourg, le prélat par représailles vint les

assiéger deux fois : deux fois il fut repoussé ; mais la guerre continua dans la campagne, et il ne fit sa soumission à l'Empereur qu'après avoir ravagé une grande partie de la province. En 1345, un pacte d'alliance fut conclu à Schlestadt, pour protéger les juifs et mettre un terme aux cruautés du fameux Armleder qui, prétendant avoir reçu du ciel la mission de venger le fils de Dieu, parcourait les campagnes avec des bandes de fanatiques et les inondait de sang israélite. Quatre ans plus tard, la peste ayant décimé l'Alsace, les juifs furent comme toujours accusés d'avoir empoisonné les puits, et, cette fois le Magistrat de Schlestadt se montra tout aussi cruel que l'aveugle populace. En 1389, de nouvelles persécutions de sa part ayant nécessité l'intervention de l'Empereur, la ville fut pendant trois ans au ban de l'Empire.

Les habitants de Schlestadt, quoique épuisés déjà par le passage des compagnies, firent preuve d'un beau dévouement, lorsque les Armagnacs se jetèrent sur la province, au XVe siècle ; on garde encore le souvenir des nombreux combats qu'ils leur livrèrent, notamment de celui du val de Liepvre, dont le résultat fut l'expulsion définitive de ces hordes. C'est un Schlestadien, ancien bourgmeistre de la ville, qui donna le signal de la *ligue du soulier*. Son projet était de se rendre maître de Schlestadt ; mais on découvrit le complot, et le malheureux fut écartelé. Le mouvement littéraire imprimé à l'Alsace, au milieu de ces agitations populaires, partit encore de Schlestadt. Un seigneur allemand, Rodolphe Agricola, qui avait étudié en Italie les auteurs grecs et latins, étant venu fonder une école dans cette ville, le célèbre professeur Drengenberg y appela, par la nouveauté de son enseignement (1450), un grand nombre d'élèves, illustres pour la plupart : les Schot, les Murrho, les Wimphling, et tant d'autres, qui portèrent la lumière dans les cités environnantes. Sous le professeur Sapidus, l'école de Schlestadt atteignit l'apogée de sa prospérité. Plus de neuf cents élèves étaient accourus de la Suisse, de la Lorraine et de l'Allemagne, pour suivre ses leçons ; Érasme lui-même assista à ses conférences, et consacra un petit poëme à l'éloge de cette ville, que Barthole appelle *Ingens civitas*. Mais Sapidus ayant déserté la foi de ses pères, le Magistrat fit fermer son école, et elle ne se releva plus (1521).

Depuis quelques années déjà, Schlestadt s'était laissé entraîner vers les nouvelles doctrines. Sommé par le prévôt de se rétracter, le curé Sidensticker publia sa profession de foi et l'adressa à ses paroissiens. C'était dans le fort de la guerre des Rustauds, au moment même où des bandes de furieux, armés contre les couvents, entouraient la ville et menaçaient de s'en emparer. Le peuple s'ameuta et prit la défense du curé : une partie de la population alla grossir les rangs des rebelles ; le reste, irrésolu, fut entraîné par le mouvement et capitula, de sorte que les paysans et leurs nouveaux alliés restèrent maîtres de la cité. Après le massacre des Rustauds à Saverne, le duc Antoine de Lorraine demanda la permission de séjourner à Schlestadt ; mais le sénat, craignant qu'il n'attentât aux libertés de la ville, lui en refusa l'entrée (1525). Le Magistrat ayant repris bientôt toute son autorité, rétablit les couvents et défendit l'exercice de la nouvelle religion. Sidensticker fut banni, et on n'admit plus en chaire que des prêtres d'une foi éprouvée.

La guerre de trente ans acheva la ruine de Schlestadt. Les Impériaux gardèrent la ville, jusqu'en 1632 : il ne s'y passa rien de remarquable, durant toute cette période, si ce n'est qu'on y poursuivit un grand nombre de sorcières, de tous les âges ; dans la seule année 1670, on compta plus de soixante condamnations au feu. Le 7 novembre de cette même année, le maréchal de Horn, après s'être assuré la possession de toutes les places environnantes, vint assiéger Schlestadt. Les habitants, dont les sympathies étaient plutôt pour la réforme que pour l'Autriche, ne prirent qu'une faible part à sa défense, et les Impériaux, après une résistance vigoureuse, furent réduits à se rendre, le 12 décembre suivant. Les Suédois, sans égard pour les conventions faites avec la garnison, frappèrent les habitants d'une contribution de trente mille florins et les traitèrent avec la dernière rigueur ; ceux-ci voulurent les chasser, mais la conjuration fut découverte. Des calamités plus lourdes encore pesèrent alors sur eux, jusqu'à l'époque où les Français prirent possession de tous les postes de l'Alsace, occupés par les Suédois (1634). Schlestadt partagea d'abord la répugnance, commune à toutes les autres cités impériales pour la France ; cependant elle était déjà toute française quand éclata la révolution de 1789. Jamais, depuis cette époque, son patriotisme ne s'est démenti : deux fois assiégée par les puissances coalisées, elle s'est toujours défendue courageusement. Elle subit un bombardement, en 1814 ; prise au dépourvu, l'année suivante, lors du second siége, elle ne dut son salut qu'à l'heroïque dévouement de sa garde nationale, qui se précipita sur l'ennemi et le poursuivit jusque dans la forêt.

La ville de Schlestadt, l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du Bas-Rhin, est assise dans la plaine, sur l'Ill, à un myriamètre environ du Rhin, et à cinq kilomètres des Vosges. C'est une place forte, dont les remparts ont été relevés par Vauban. Elle renfermait 2,600 âmes en 1550, et environ 5,000 en 1697 ; elle en a aujourd'hui près de 8,000, et l'arrondissement en contient 130,895. Ses édifices les plus remarquables sont : l'église Sainte-Foy, dont nous avons déjà parlé ; l'église paroissiale ; le couvent du Sylo, transformé en hôpital ; la Commanderie, où l'on a établi le collége communal ; le couvent des Récollets, occupé par le génie militaire ; et la Halle, nouvellement construite. L'industrie des habitants est alimentée par des fabriques de toiles et de gazes métalliques, de tabac, de vinaigre et de fécule de pomme de terre, des tisseranderies, des brasseries et des tanneries ; leur commerce roule sur les blés et sur les vins. Parmi les hommes célèbres nés à Schlestadt, nous citerons : *Mentelin*, habile typographe, qui dispute à Gutenberg l'invention de l'imprimerie ; le savant *Wimphling* ; *Bucer*, réformateur de l'Angleterre ; *Beatus Rhenanus*, l'un des génies les plus heureux de la renaissance des lettres ; le professeur *Sapidus* ; et les frères *Spiegel*, tous deux conseillers de l'Empire. C'est dans cette ville que le célèbre mécanicien *Schwilgué* a créé la merveilleuse horloge de Strasbourg.[1]

1. Hertzog, *Chronique d'Alsace*. — Chauffour, *Histoire d'Alsace*. — A. Dorlan, *Notices historiques sur l'Alsace et principalement sur la ville de Schlestadt*.

COLMAR.

ARGENTOVARIA. — HORBOURG.

Colmar est situé sur le bord de la Lauch, dans une plaine de six lieues de longueur, formée par une légère courbure des montagnes, depuis le val de Villé jusqu'à la côte de Hattstadt. Rien n'égale les beautés du paysage qui entoure cette ville : nulle part les Vosges ne présentent la même élégance harmonieuse de formes et de lignes ; nulle part elles n'offrent plus de ruines pittoresques. Du côté opposé, derrière le Rhin, s'élèvent les montagnes de la Forêt-Noire, et au sud le Jura, qui, lorsque le temps est clair, paraît couronné par les sommités des Alpes bernoises et du Tyrol, aux teintes de pourpre et d'or.

Nous n'avons que peu de chose à dire de l'origine de Colmar. On a douté, jusqu'à notre temps, qu'elle remontât au delà de l'époque mérovingienne ; mais la découverte récemment faite d'un grand nombre de sépultures gallo-romaines, ne permet plus aujourd'hui le moindre doute sur l'existence d'un centre de population, en ce lieu, avant l'invasion des bandes germaniques. Sous les rois des deux premières races, Colmar était un domaine de la couronne et possédait un gynécée, où des esclaves et quelquefois des femmes libres, par suite d'une condamnation, s'occupaient de la fabrication d'objets de luxe et d'habillements pour la famille royale. Les enfants nés dans le gynécée étaient illégitimes, ainsi qu'on peut l'inférer d'un passage du moine de Saint-Gall, où il nous apprend que Charlemagne, dans une de ses expéditions contre les Saxons, ayant remarqué deux jeunes guerriers qui faisaient des prodiges de valeur, les manda devant lui et s'informa de leur origine : ils avouèrent avoir reçu le jour dans le gynécée de Colmar. Charlemagne ne voulant point conserver dans sa suite des hommes dont la naissance n'était pas irréprochable, leur annonça qu'il les destinait au service de son palais. Les deux jeunes hommes ne répondirent rien ; mais sortant du camp, ils se jetèrent sur l'armée saxonne, où ils effacèrent dans leur sang et dans celui des ennemis la tache qui les condamnait à l'esclavage.

Ce fut à Colmar que les fils de Louis-le-Débonnaire réunirent leurs forces, en 833, pour obtenir de leur père la révocation des avantages accordés à Charles-le-Chauve. Le pape Grégoire IV accompagnait Lothaire, roi d'Italie : il espérait, à l'aide de l'influence que son caractère sacré lui donnait, réconcilier Louis avec ses enfants ; mais l'Empereur irrité du peu d'accueil qu'on avait fait à ses messagers de paix, eut recours aux armes. Les deux armées, campées auprès de Sigoltsheim, village adossé à la montagne, au nord de Colmar, étaient prêtes à en venir aux mains, lorsque les trois fils de l'Empereur prièrent le pape d'intervenir lui-même auprès de leur père. Les conférences de l'Empereur avec Grégoire IV durèrent plusieurs jours. Ce temps suffit aux enfants de Louis-le-Débonnaire pour débaucher ses troupes, et, le 30 juin, il se vit sans armée. L'infortuné monarque,

frappé dans ses plus chères affections, renvoya quelques leudes qui voulaient lui rester fidèles : « Allez rejoindre mes fils, leur dit-il; n'augmentez point ma douleur en vous exposant à la mort par votre fidélité. » Puis il se livra lui-même, et ses enfants le firent déclarer par l'armée déchu de ses droits au trône.

Ce n'est pas, d'ailleurs, en cette seule occasion que les destinées de l'empire de Charlemagne furent réglées à Colmar. Quand les Normands ravagèrent les parties occidentales de l'Europe, Charles-le-Gros convoqua dans cette ville, en 884, une assemblée de seigneurs pour aviser aux moyens de sauver ses états. Colmar alors faisait encore partie du domaine ; mais l'imprudente libéralité de quelques empereurs aliéna bientôt, au profit de l'Église, la plus grande partie de son vaste territoire, dont les limites ne sont pas bien connues. On sait cependant que le val de Münster y était compris. Ces aliénations profitèrent surtout à l'abbaye de Saint-Grégoire, au prieuré de Saint-Pierre, incorporé plus tard à l'abbaye de Payerne en Suisse, et à l'église de Constance. Il paraît même résulter d'actes de l'an 1216, que ces trois corporations religieuses furent substituées aux empereurs dans tous leurs droits sur Colmar. Les mêmes titres font, pour la première fois, mention d'un pouvoir communal. Peu d'années après, le Thésée de l'Alsace, Wolfhell ou Wolfelin, bailli provincial, entoura Colmar de murs et lui donna les droits de cité. C'est encore vers le même temps (1237), que l'évêque de Bâle, du consentement de l'abbé de Münster, érigea la paroisse en église chapitrale. Les Colmariens se montrèrent dignes de ces avantages, par leur ardeur à défendre leur indépendance et par leur fidélité envers l'Empire. C'est sans doute pour résister aux prétentions des évêques de Strasbourg, qui briguaient alors la souveraineté des villes, que les habitants de Colmar combattirent, en 1248, ceux de Rouffach, sujets de l'évêché; mais ils furent vaincus et perdirent un grand nombre des leurs. Ils eurent leur revanche, huit ans après, dans une nouvelle rencontre.

A cette époque, la dignité de prévôt impérial était confiée à un plébéien, Jean Rösselmann, fils d'un tanneur de Turckheim. Cet homme, après avoir été serviteur du dernier titulaire, avait dû son élévation à son intelligence, à sa probité, à sa prudence surtout et à son dévouement pour la chose publique. L'anarchie du grand interrègne, compliquée des derniers ferments qu'avaient laissés dans les esprits les querelles avec Rome, rendait les fonctions du nouveau prévôt très-difficiles. Le plébéien ne se montra pas inférieur à sa haute mission et sut maintenir, aux dépens de sa vie, les droits de l'Empire et ceux de la ville, rendue à l'immédiateté, malgré les efforts du fameux Walther de Geroldseck. Cependant il ne put empêcher l'évêque de Strasbourg de s'emparer de Colmar, en 1261. Alors Rösselmann fut chassé et remplacé par un noble de Ratzamhausen. Mais bientôt, s'étant concerté avec Rodolphe de Hapsbourg, dont l'évêque venait de perdre l'appui, il pénètre dans la ville et se cache dans un tonneau. La nuit venue, il quitte son abri, réunit les bourgeois qui lui étaient restés fidèles, s'empare de l'une des portes, et fait allumer une botte de paille au haut d'une lance ; signal convenu avec le comte de Hapsbourg qui attendait sous les murs le succès de la tentative. Celui-ci entre aussitôt dans la ville avec ses gens, à la clarté de grands feux qu'on allume de toutes parts; les conjurés se précipitent dans les rues,

l'épée à la main, et font main-basse sur les partisans de l'évêque, dont le plus grand nombre parvient à s'échapper par-dessus les remparts. Rösselmann, rétabli dans sa charge, s'empressa de faire alliance avec Strasbourg contre l'ennemi commun.

Le calme fut de peu de durée, car le parti vaincu crut pouvoir imiter le coup de main qui l'avait renversé. Un matin, au moment où l'on ouvrait la porte de Bâle, une centaine d'hommes bien armés, commandés par le seigneur de Wineck, se jetèrent dans la ville en poussant le cri de guerre de Walther de Geroldseck. Ils ne pouvaient surprendre Rösselmann, qui, à la première alarme, rassembla les bourgeois et courut le premier à la rencontre des assaillants. Toutefois, accablé par le nombre, il tombe percé de coups (1262); la mort du magistrat populaire est pour les citoyens le signal de la vengeance : rien ne leur résiste; en un instant l'ennemi est contraint de prendre la fuite, et tous ceux que l'on fait prisonniers sont mis à mort. Quant aux bourgeois qui avaient participé au mouvement, on les condamna au supplice des traîtres : attachés à la queue des chevaux, ils furent traînés jusqu'au lieu des exécutions et roués. Le buste de Rösselmann fut placé sur la porte témoin de sa mort glorieuse, et son nom, vénéré des Colmariens, est encore pour eux inséparable du souvenir de leur antique liberté.

Lors de la conclusion de la paix avec Walther de Geroldseck, Rodolphe conserva toute son influence à Colmar; c'est ainsi que nous le voyons, en 1269, s'emparer, à la tête des bourgeois, du château de Reichenstein, à l'entrée de la vallée de Riquewihr, où s'étaient retirés de nobles brigands. Aussi, lors de son avénement au trône impérial, n'oublia-t-il point ses anciens alliés, auxquels il accorda des priviléges fort curieux, dans une charte datée de Vienne, le jeudi avant le jour de l'an 1278. Les principales dispositions de ce diplôme font bien connaître la commune du moyen âge. Au moment où la nouvelle d'un homicide se répandait à Colmar, on sommait, au son des cloches, le coupable de se présenter : si le crime était avéré, il était décapité; s'il prenait la fuite, la maison qui lui conférait le droit de bourgeoisie était rasée et l'on ne pouvait la relever avant un an; mais s'il se présentait devant le tribunal et se prétendait innocent, on lui déférait le combat judiciaire. Survenait-il une guerre entre les bourgeois, le juge ne pouvait poursuivre les coupables que sur une plainte. Aucun étranger n'était admis à porter témoignage contre un bourgeois. Si le condamné refusait de se soumettre à la sentence qui le frappait, il pouvait s'adresser aux tribunaux des villes pourvues également de codes, ou faire décider l'affaire selon les dispositions du droit de Cologne. Un bourgeois commettait-il quelque crime hors du ban de la ville, ses concitoyens n'en étaient point solidaires si le coupable ne revenait pas au milieu d'eux dans l'espace de trois jours.

Les autres articles de cette charte ne présentent pas moins d'intérêt : ils concernent la communauté des biens entre époux, les droits des enfants à l'héritage de leurs parents, l'inviolabilité du domicile, les citations devant les tribunaux étrangers, l'admission au droit de bourgeoisie, le droit de propriété, les coups et blessures, le port des armes, la perte de la protection impériale, infligée comme punition de certains délits, les poids et mesures, le parjure, la majorité fixée à quinze ans, les successions, etc., etc. L'Empereur s'engageait, en outre, à ne point nommer de prévôt de Colmar qui ne fût bourgeois résident de cette ville;

il autorisait les habitants à posséder des fiefs, affranchissait les nobles des charges communes, en considération des services qu'ils étaient tenus de rendre, et il permettait à la ville de se donner des lois. Tous ces avantages étaient sans doute considérables; mais une longue habitude de la licence et de l'impunité avait rendu les bourgeois impatients de tout frein. Les passions d'un homme donnèrent bientôt une direction à l'esprit turbulent des habitants.

Walther Rösselmann, fils de Jean, investi de la charge de prévôt, quelques années après la mort de son père, n'ayant pas su vivre en bonne intelligence avec le grand bailli, Othon d'Ochsenstein, neveu de l'Empereur, Rodolphe le dépouilla de cette dignité. Othon, débarrassé alors d'une opposition redoutable, leva une contribution de trente mille livres sur les habitants et voulut, en outre, peu de temps après, les imposer au trentième de leur fortune. Les bourgeois exaspérés signifièrent à l'Empereur, le 7 mai 1284, qu'ils renonçaient à son obéissance, et en même temps ils prirent parti pour le faux Frédéric II, qui lui disputait la couronne. Leurs premières hostilités furent dirigées contre quelques villages impériaux qu'ils brûlèrent. L'Empereur accourut aussitôt pour assiéger la ville rebelle; mais informé de l'importance que prenait le parti de son compétiteur, il tourna ses armes contre lui et le fit prisonnier près de Wetzlar. Lorsqu'un bûcher eut fait justice des prétentions de Frédéric II, les Colmariens réduits à leurs propres forces, jugèrent prudent de se soumettre : l'Empereur ne leur fit grâce qu'en les condamnant à une amende de quatre mille marcs. Rösselmann avait échappé par la fuite à sa colère. Un noble, le chevalier de Stammheim, obtint la charge de prévôt. Ses exactions, son orgueil et, plus encore, sa qualité, provoquèrent bientôt un nouveau soulèvement. Un parti nombreux attaqua, le jour de Pâques 1286, les serviteurs de l'officier supérieur dans les rues de la ville, en blessa plusieurs et arrêta les autres. Mais bientôt tous ceux qui avaient pris part au mouvement furent mis au ban de l'Empire ; on confisqua leurs biens, et leurs maisons furent rasées. A la mort de Rodolphe de Hapsbourg, le prévôt Stammheim désespérant de se maintenir sans l'appui de l'Empereur, se hâta de prendre la fuite. Walther Rösselmann revint aussitôt à Colmar et s'y ressaisit de la charge vacante. Son retour fut le signal d'une réaction contre les nobles. Ceux-ci appelèrent à leur secours l'évêque de Strasbourg, le vaillant Conrad de Lichtemberg, lequel ayant formé le siége de Colmar, à la tête de trente mille hommes, fit rentrer les habitants dans le devoir (1292).

Pendant cette révolte, le choix des électeurs s'était porté sur Adolphe de Nassau. Le nouvel Empereur ayant demandé le serment aux villes impériales, les habitants de Colmar firent des difficultés, et le prévôt imposa, comme conditions de la soumission de la ville, la promesse d'être conservé dans sa charge, la confirmation du bannissement prononcé contre les nobles, enfin l'engagement de la part du bailli provincial de ne jamais se faire accompagner dans Colmar d'une suite trop nombreuse. Toutes ces conditions furent acceptées. Néanmoins, lorsque l'évêque de Strasbourg se déclara contre Adolphe de Nassau, en faveur d'Albert d'Autriche, les habitants de Colmar, à l'instigation de leur prévôt, firent alliance avec Anselme de Ribeaupierre, auquel ils ouvrirent leurs portes, le 10 septembre 1293.

A peine Adolphe de Nassau eut-il connaissance de cette rébellion, qu'il vint camper autour de Colmar avec une armée considérable, et fit détourner le Mühlbach, canal dérivé de la Fecht, au-dessus de Turckheim, et qui alimentait, ainsi que son nom l'indique, les moulins de la ville. Les moulins ne pouvant plus alors fonctionner, la farine monta à un prix excessif, malgré l'abondance du blé, et une cruelle disette se fit sentir. Dans cette extrémité, quelques bourgeois formèrent le projet de livrer Colmar à l'Empereur. Ils profitèrent, pour le mettre à exécution, du refus opiniâtre que fit le peuple de laisser entrer dans la place un renfort qu'y voulait jeter l'évêque et qui eût augmenté le nombre des bouches à nourrir. Le complot réussit : le frère de l'évêque, Frédéric de Lichtemberg, parvint à se sauver par-dessus les remparts ; Anselme de Ribeaupierre, qu'on trouva caché dans le couvent des Franciscains, fut livré à l'Empereur. Le prévôt s'était évadé sous les habits d'un mendiant : on fit promettre cent livres à qui l'arrêterait. Reconnu par une femme, près d'Eguisheim, il fut délivré par des cavaliers bâlois qui le conduisirent au château de Schwartzbourg, près de Münster; mais l'Empereur exigea impérieusement le prisonnier, qui lui fut enfin remis à la condition que ses jours seraient respectés. Le malheureux Rösselmann, traité comme un parjure, fut attaché à une roue et placé sur un chariot, la main fixée en l'air à un pal, faisant le geste du serment. On le traîna ainsi, pendant quelque temps, à la suite de l'Empereur; puis on le jeta dans un cachot où il mourut. Son fils, qu'on avait arrêté aussi, ne fut rendu à la liberté qu'après la mort d'Adolphe de Nassau. Quoi qu'en aient pu dire les détracteurs de Walther Rösselmann, c'était un homme d'un noble caractère et dont le seul tort est d'avoir été vaincu.

Colmar ne resta pas étranger aux troubles causés par l'excommunication lancée contre Louis de Bavière; il s'y forma deux partis, les *noirs* et les *rouges*, dont les divisions troublèrent gravement la petite république. La faction opposée à l'Empereur invoqua le secours de l'archiduc Othon d'Autriche : elle se fût emparée de Colmar, sans l'intervention du roi Jean de Bohême, vicaire de l'Empire en Lombardie, qui passa les monts pour soutenir les intérêts de Louis. Cependant les divisions ne se calmèrent point, même après que l'Empereur eut fait grâce aux villes où ses ennemis avaient trouvé des adhérents (1330). Le Magistrat, de concert avec les bourgeois, dut enfin prendre des mesures énergiques, et après avoir prononcé une sentence de bannissement contre tous ceux qui persisteraient à porter les couleurs séditieuses, il commit, pour cinq ans, l'administration de la ville à un conseil extraordinaire de neuf citoyens : ceux-ci gouvernèrent avec tant de sagesse, qu'à l'expiration de leur mandat la commune, d'un consentement unanime, le leur prolongea pour cinq nouvelles années.

C'est pendant cette seconde dictature que le Conseil résista aux paysans soulevés contre les juifs. Un tavernier de village, connu sous le nom de *compère Thoms*, prétendit avoir reçu de Dieu la mission d'exterminer tous les juifs de la chrétienté ; il eut bientôt de nombreux partisans et se fit appeler *le roi Armleder*, par allusion aux bracelets en cuir qu'il portait aux bras, comme marque de son pouvoir. Sa troupe composée de paysans armés de gourdins, de faux, de haches et de fléaux, poursuivit les juifs jusque dans les villes : à Rouffach et à Ensisheim, ces fanatiques en tuèrent plus de quinze cents ; puis ils accoururent sous

les murs de Colmar, en réclamant les fugitifs. Le conseil des neuf était au-dessus des aveugles passions de ces temps barbares : il refusa de livrer de nouvelles victimes. Armleder eut l'audace d'assiéger la ville. L'arrivée de l'Empereur lui fit suspendre les hostilités, mais il les reprit bientôt et ne mit un terme à ses excès que lorsqu'il vit les États de la province conclure une alliance contre les perturbateurs de la paix publique (1338). Il prit la fuite et sa troupe se dispersa. C'est donc à la résistance honorable du conseil extraordinaire de Colmar, que la province dut sa pacification. Malheureusement le Magistrat n'imita point la conduite généreuse des Neuf, lors du soulèvement universel que la peste noire provoqua contre les juifs, au milieu de ce siècle; tous ceux qui habitaient la ville furent brûlés dans un lieu qui porte encore le nom de *Fosse-aux-Juifs*.

Vers la même époque, les nobles s'étaient ligués et avaient déclaré la guerre au Magistrat de la ville, ainsi qu'au grand bailli de Haguenau. Il paraît que leurs efforts furent couronnés de succès à Colmar, car nous voyons, en 1358, l'archiduc d'Autriche, Rodolphe, assiéger la place, s'en emparer au nom de l'Empereur, chasser les nobles et raser les maisons des principaux coupables : deux inscriptions rappellent encore ces événements. Mais à partir des dernières années du XIV[e] siècle, la ville ne fut plus livrée à ces grands désordres intérieurs qui avaient tant de fois menacé son existence politique. Forte désormais de l'union de ses habitants, elle souffrit peu des luttes qu'elle eut à soutenir contre quelques seigneurs du voisinage. Les invasions des Anglais et des Armagnacs ne l'exposèrent pas, non plus, à de grands périls, et, grâce à la prudence des bourgeois, Charles-le-Téméraire lui-même échoua dans ses projets contre elle. Lorsqu'au mois de décembre 1473, le duc de Bourgogne pénétra dans la province par le val de Villé, son lieutenant, Pierre de Hagenbach, réclama pour son maître l'hommage des habitants, et, pour lui-même, la liberté d'entrer dans la place avec deux cents chevaux. Le Magistrat répondit favorablement à la seconde partie de la demande ; mais on s'aperçut bientôt que Hagenbach introduisait dans Colmar des forces plus considérables; Charles lui-même approchait avec le reste de son armée. Alors le Magistrat fit fermer les portes, et parvint à empêcher les Bourguignons de poser leur camp dans le voisinage. Cette mesure sauva la ville. Le duc, qui avait déjà décidé d'y passer la nuit, dut accepter l'hospitalité que le possesseur du château de Kiensheim lui offrit. Les Colmariens prirent une part active à la condamnation de Pierre de Hagenbach, ainsi qu'aux guerres des cantons suisses et des cités d'Alsace contre les Bourguignons. Enfin, au commencement de l'année 1493, l'empereur Maximilien I[er] vint visiter leur cité, où il reçut les ambassadeurs du czar Ivan III.

Quel que soit l'intérêt de ces événements, la période que nous venons de parcourir est plus remarquable encore par le développement du pouvoir municipal. A cette époque, la commune jouissait de la libre disposition de ses propriétés, du droit de posseder des fiefs, du pouvoir législatif, du droit de péage sur les marchandises qui entraient dans ses murs, du droit d'octroi et de mouture, du droit de s'imposer à son gré, de celui de frapper des monnaies d'or, d'argent et de cuivre. Les biens des citoyens étaient affranchis de la confiscation et les causes civiles soustraites aux tribunaux ecclésiastiques. Ceux qui avaient été mis au ban

de l'Empire trouvaient à Colmar un asile assuré ; les terres des bourgeois situées hors du territoire de la ville, ne payaient d'autre impôt que la contribution à l'Empire ; la commune pouvait refuser le droit de bourgeoisie aux seigneurs trop puissants ; les marchandises des bourgeois naufragées sur le Rhin étaient garanties à leurs propriétaires ; les bourgeois nobles n'étaient tolérés qu'en se soumettant à un serment rigoureux. Mais le plus important de tous les avantages obtenus par la cité, depuis l'ouverture de l'ère communale, celui qui rendit Colmar ville libre, c'est l'autorisation que l'empereur Sigismond lui accorda en 1424, de racheter des nobles de Hattstadt la prévôté impériale qui leur avait été engagée. L'ancien représentant du pouvoir souverain, nommé autrefois le premier dans les actes émanant de la commune, fut mis alors au dernier rang des magistratures municipales. Quant à l'administration de la ville, son organisation était très-simple : à sa tête se trouvait l'obristmeister et immédiatement au-dessous de lui trois stettmesters exerçaient leurs fonctions alternativement pendant quatre mois. Un conseil de vingt-huit membres, réduit plus tard à vingt-quatre, réglait et partageait leur pouvoir, et cent quarante-quatre élus des tribus formaient un grand conseil, que l'on ne convoquait que dans les circonstances extraordinaires, et qui avait, pour ainsi dire, le contrôle de l'administration.

Outre cette indépendance de tout pouvoir étranger, Colmar jouissait d'une grande importance commerciale ; placée à peu de distance de l'endroit où l'Ill devient navigable, elle était l'entrepôt naturel des marchandises qui descendaient ou remontaient cette rivière. Aussi, entretenait-elle des relations très-fréquentes avec les villes impériales de la Franconie ; souvent même elle admit au nombre de ses habitants d'industrieux bourgeois d'Augsbourg, d'Ulm, de Nuremberg. C'est ainsi qu'elle reçut au XV[e] siècle une branche de la famille patricienne des Schöngauer d'Augsbourg, qui devait porter si haut la gloire de sa nouvelle patrie. Martin Schongauer, connu en France sous le nom de *beau Martin*, est le plus célèbre ; orfévre, peintre et graveur, il est le chef d'une école de peinture dont le siége était à Colmar et qu'il faut reconnaître comme la première de l'Allemagne, en date et en importance. Elle se rendit surtout populaire par l'art de graver, dont l'Allemagne attribua longtemps l'invention à Martin Schöngauer, non sans quelque apparence de raison ; ce que tout le monde accorde à cet artiste, c'est la perfection de son burin. Il mourut jeune et dans toute la vigueur de son talent (1488). Son œuvre se compose d'environ cent cinquante pièces d'une excessive rareté.

L'exemple des communes voisines conquit de bonne heure à la réforme quelquelques adhérents parmi les habitants de Colmar. Le Magistrat lui-même, sans adopter les idées nouvelles, ne resta pas étranger à leur influence, car on le voit par ses ordonnances réprimer les déportements du clergé, tout en défendant aux habitants, sous des peines sévères, de se rendre au prêche des églises protestantes du voisinage. Malgré cette défense, les bourgeois continuèrent à suivre les offices des communautés de Horbourg et de Riquewihr, et bientôt on trouva des dissidents jusque dans le conseil. Enfin, en 1568, les protestants demandèrent un prédicateur protestant et un temple. Mais ce fut seulement en 1575 que, sur la proposition de l'obristmeister Michel Buob, le conseil autorisa l'exercice

public du nouveau culte, auquel il assigna l'église des Récollets. Cependant le chapitre de la paroisse de Saint-Martin adressa ses plaintes à l'évêque de Bâle et à l'archiduc Ferdinand, grand bailli d'Alsace ; l'Empereur commanda à la commune de rétablir l'ancien ordre de choses, révolution qui ne s'accomplit pourtant qu'en 1617. Les ministres luthériens furent chassés, les membres du Magistrat remplacés par des catholiques ardents. On ferma les écoles de la réforme, qu'on donna aux Jésuites, et les bourgeois récalcitrants eurent ordre de s'expatrier dans un délai de six mois. Cette intervention de l'Empereur fut, sous plus d'un rapport, fatale à Colmar ; les habitants les plus riches et les plus éclairés quittèrent la ville ; l'administration passa dans les mains d'hommes inexpérimentés. Leurs prédécesseurs, profitant des conseils du célèbre ingénieur de Strasbourg, Daniel Specklin, avaient relevé les fortifications et réuni en code les principaux articles du droit de la cité. Eux ne firent rien, et pendant la terrible guerre de trente ans, ils se montrèrent, en outre, tout à fait indignes de leur mission.

En 1632, Gustave Horn, l'un des lieutenants de Gustave Adolphe, se présenta devant Colmar ; afin d'en hâter la reddition, il détourna le Mühlbach, brûla les moulins et interrompit les communications ; les vivres venant à manquer au bout de six semaines, le Magistrat se concerta avec les habitants pour demander au capitaine suédois une suspension d'armes. Toutefois on ne put rien conclure. Dans l'intervalle, Gustave Horn ordonne d'ouvrir la tranchée. Le commandant de la garnison, Vernier, cherche alors à ranimer le courage des Colmariens. Voyant tous ses efforts inutiles, il reproche aux membres du Magistrat leur lâcheté, et appelle la garnison aux armes ; mais, au bruit du tambour, les habitants sortent épouvantés, se ruent sur les soldats, les désarment avant qu'ils aient eu le temps de se réunir, en tuent plusieurs et font les autres prisonniers avec le brave Vernier. Le Magistrat resté maître de la ville, s'empressa d'ouvrir de nouvelles négociations avec les assiégeants. Colmar capitula le 19 décembre. Horn fit rendre aux protestants les droits qu'ils possédaient avant 1626 ; une égale protection fut d'ailleurs stipulée pour les deux cultes, ainsi que le maintien de la constitution et le respect des propriétés.

Les Suédois occupèrent Colmar jusqu'après la bataille de Nordlingue. Alors la ville fut livrée aux Français, du consentement même des habitants (août 1635). La petite république adhéra à l'alliance conclue entre la France et la Suède, et le roi la prit sous sa protection jusqu'à la paix générale. Il fut convenu qu'à cette époque elle serait remise en l'état où elle se trouvait avant 1618 ; qu'on maintiendrait les bourgeois dans tous leurs priviléges et que l'exercice des deux cultes resterait entièrement libre. La garnison devait être entretenue aux frais du roi, qui laissait au Magistrat la garde des portes et la moitié des clefs de la ville, pendant la nuit ; l'autre moitié devait être déposée chez le gouverneur. Ce traité, renouvelé dans les mêmes termes, le 12 mai 1644, fut pour les Colmariens le terme de leur indépendance politique ; mais il les préserva du moins des désastres qui accablèrent l'Alsace pendant le reste de la guerre. Lorsque la paix de Westphalie eut rendu définitive leur réunion à la France, comprenant que c'en était fait de leur liberté, ils tournèrent des regards de regrets vers l'Allemagne. Ce n'est qu'en 1673, au moment où la guerre de Flandre éclata, que Louis XIV osa exécuter ses projets

sur Colmar. Il fit d'abord occuper la ville par une nombreuse garnison; puis la bourgeoisie fut désarmée et l'on conduisit toute l'artillerie sur Brisach. Bientôt arrivèrent de nouvelles troupes, armées cette fois de pelles et de pics. Le 20 août, le roi vint lui-même; il refusa d'entendre le Magistrat qui était allé à sa rencontre pour le complimenter et, après avoir parcouru la ville et reconnu les ouvrages extérieurs, donna l'ordre de raser sur-le-champ toutes les fortifications. Six mille hommes se mirent aussitôt à l'œuvre. Les habitants furent obligés de payer les travailleurs : durs sacrifices qui épuisèrent le trésor commun, et les ressources individuelles auxquelles on eut recours par de continuelles réquisitions. La guerre avec l'Empire acheva de ruiner les malheureux Colmariens. Mais un régime plus doux suivit ces temps désastreux, et lorsque le conseil souverain fut transféré à Colmar, en 1698, cette ville devint la capitale judiciaire de toute la province.

Les décrets de l'Assemblée constituante, relatifs à la nouvelle organisation judiciaire, occasionnèrent à Colmar de graves désordres provoqués par ceux des habitants qui occupaient les nombreuses charges du conseil souverain. De nouveaux troubles y éclatèrent, dans la nuit du 3 au 4 février 1791, à l'arrivée des commissaires du roi, Dumas, Hérault de Séchelles et Foisset; mais ils furent promptement réprimées par l'intervention de la société populaire, par celle surtout de Martin Stockmeyer, homme dont la force prodigieuse est encore proverbiale dans le pays. L'Assemblée nationale déclara que ce généreux citoyen avait bien mérité de la patrie. Colmar eut fort à souffrir des deux invasions de 1814 et 1815. Dans la première, un régiment de dragons venu d'Espagne arrêta, pendant plusieurs jours, aux portes de cette ville, l'avant-garde des armées coalisées. Sous la Restauration, c'est à Colmar que furent jugés les conspirateurs de Béfort. Pour les délivrer, le lieutenant-colonel Caron, qui, déjà impliqué dans une première conspiration, avait eu le bonheur d'être absous, s'exposa à de nouveaux dangers, en cherchant à opérer une révolution au nom de Napoléon II; mais les sous-officiers auxquels il s'était confié le trahirent et le livrèrent lâchement; il fut condamné à mort par un nouveau conseil de guerre et fusillé à Strasbourg avant qu'il eût le temps nécessaire pour se pourvoir en cassation (1822).

Colmar renfermait, avant la Révolution, plusieurs communautés religieuses : des Dominicains, des Augustins, des Capucins, des sœurs de Sainte-Catherine et une commanderie de Saint-Jean. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu du département du Haut-Rhin, est le siége de la cour royale des deux départements formés de l'Alsace; elle a un collége communal de plein exercice, appartenant autrefois aux Jésuites, et où l'on trouve une bibliothèque de quarante mille volumes, ainsi qu'un musée riche des nombreuses peintures de l'ancienne école colmarienne. Parmi les édifices publics, on doit citer l'église paroissiale de Saint-Martin, construite dans le XIIIe siècle par Guillaume de Marbourg, et le vieil hôtel de ville, monument de la renaissance. La population du Haut-Rhin est de 464,800 âmes. L'arrondissement de Colmar compte plus de 202,500 habitants et la ville en renferme près de 19,000. On y fait le commerce des grains, des vins, de l'épicerie, du fer, etc., et l'on y exploite quelques fabriques de draps et de toiles peintes, des chamoiseries et des tanneries. A peu de distance de la ville on trouve les importantes filatures de Logelbach.

Colmar a vu naître plusieurs hommes d'un mérite distingué : entre autres, le peintre *Martin Schongauer;* le graveur *François Ertinger;* le savant traducteur *Jerôme Boner; Jean Hoffmeister*, prédicateur de Charles-Quint; *Schumacher*, l'un des savants attirés par Pierre-le-Grand en Russie ; les deux *Pfeffel*, le premier, diplomate et historien, le second, l'un des grands poëtes allemands modernes; *Jean Rewbel*, membre du Directoire; le général *Rapp; Jean-Michel Haussmann*, savant chimiste, qui a rendu les teintures en garance possibles en Alsace, et le médecin *Morel*, dont les nombreux services sont suffisamment connus.

A deux kilomètres à l'est de Colmar, sur la rive droite de l'Ill, on trouve le village de Horbourg, situé sur l'emplacement de l'antique *Argentovaria*, et sur une voie romaine qui se rendait de *Mons Brisiacus* chez les Leuks par la vallée de Keysersberg. M. de Golbéry a très-bien établi qu'Argentovaria était une ville celtique, antérieure à la conquête et dévastée une première fois par les Barbares; il fixe l'époque de cette catastrophe à l'an 357. En adoptant ces conjectures, il faudrait aussi admettre qu'un castrum fut construit par Julien sur les ruines de la cité, après qu'il eut repoussé les Barbares. M. de Golbéry, du reste, a parfaitement déterminé l'enceinte de ce fort, dont les fondations, qui existent encore sur plusieurs points, renferment en abondance des débris de statues, de colonnes, d'inscriptions et de bas-reliefs. Ce castrum devint célèbre plus tard par la victoire que Gratien y remporta, en 378, sur les Alamans. Suivant Orose, l'armée romaine était commandée par Gratien lui-même : les légions se rompirent au premier choc; mais bientôt se ralliant, elles se précipitèrent de nouveau sur l'ennemi, qu'elles mirent dans une déroute complète. Trente-cinq mille Barbares périrent dans cette journée, et le roi Priarius se trouva au nombre des morts. On découvre encore fréquemment des débris d'armes sur le champ de bataille d'Argentovaria. Le village qui a succédé au castrum faisait partie des domaines des ducs de Wurtemberg : ils y possédaient un château sur l'emplacement duquel Voltaire songea un moment, en 1753, à construire une maison de campagne, afin de fixer sa résidence dans le voisinage de ses vignes de Riquewihr. Le château ne fut détruit qu'à l'époque de la Révolution.[1]

MUNSTER.

Dans une charmante vallée que forment les Vosges, en se repliant à l'ouest de Colmar, des disciples de saint Grégoire-le-Grand vinrent, au VII[e] siècle, fonder un monastère, qui s'enrichit de la libéralité des princes et dont les vastes do-

1. Schoepflin, *Alsatia illustrata.* — Ejusdem *Alsatia diplomatica.* — Billing, *Patriotischer Elsässer.* — Grandidier, *Histoire d'Alsace.* — Lerse, *Geschichte der Reformation zu Colmar.* — De Golbery, *Mémoire sur Argentovaria.* — Hunckler, *Geschichte von Colmar.* — Strobel, *Vaterländische Geschichte des Elsasses.*

maines furent bientôt peuplés de nombreux colons. Au XIIIe siècle, il n'y restait plus à l'Empereur qu'un tiers de la juridiction et l'advocatie de l'impôt; mais, en 1235, les moines, pour obtenir une protection plus spéciale, en cédèrent une grande partie à Frédéric II. C'est à cette cession que paraît remonter l'origine de Münster (*Monasterium*), qui fut le siége de l'autorité impériale dans la vallée et forma avec les neuf autres communes, auxquelles l'abbaye avait également donné naissance, une espèce de république dont la constitution était telle que non-seulement les biens étaient indivis entre les habitants d'une même commune, mais, encore entre ceux de la grande communauté, dont chaque membre était bourgeois de Münster et pouvait compter, pour la défense de ses droits, sur la vallée tout entière.

L'évêque de Bâle prétendit, en 1262, que le val Saint-Grégoire ou de Münster avait anciennement appartenu à son évêché, et il obtint de l'Empereur la restitution de ce beau domaine, sans toutefois qu'il fût rien changé à l'ancien ordre de choses; il paraît même que les évêques de Bâle ne retirèrent de cette restitution qu'une autorité purement spirituelle sur l'abbaye. En 1273, l'année même de son avénement, Rodolphe de Hapsbourg dévasta la vallée, pendant la guerre qu'il fit à l'évêque de Bâle. Vingt ans après, les habitants de Münster intervinrent en faveur de l'empereur Adolphe de Nassau contre la ville de Colmar et le seigneur de Ribeaupierre. En 1465, ayant voulu couper la retraite à quelques seigneurs de la haute Alsace, qui revenaient, chargés de butin, d'une expédition en Lorraine, dont le duc était leur allié, ils se firent battre dans cette rencontre. Plus heureux, l'année suivante, ils brûlèrent le château de Haut-Hatstadt pour venger l'injure que son possesseur, le comte de Lupfen, avait faite à la ville de Turckheim.

La confusion des droits réciproques de la ville et de l'abbaye ayant souvent donné lieu à de vives contestations, on avait essayé d'y mettre fin, en 1339, par une transaction qui nous fait connaître la condition des hommes de l'abbaye. Il nous suffira d'en citer quelques articles : chacun d'eux devait à l'abbé trois jours de travail avec le hoyau, deux jours avec la hache, un avec la charrue, deux avec la faux, et un avec les chevaux. A chaque corvéable on donnait, chaque jour de travail, un pain; les moissonneurs seulement recevaient, de plus, un quart de fromage et un coup de vin. Les serfs libérés moyennant une redevance n'étaient plus soumis à la corvée; mais, par reconnaissance, ils devaient faire, à la fête de saint Grégoire, une offrande de deux deniers. A la mort d'un affranchi, l'abbaye devait sonner toutes ses cloches et allumer des cierges; elle avait, en outre, droit à la meilleure pièce de bétail du défunt, et, à défaut de celle-ci, à son meilleur habit ou à son meilleur lit. Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'il était accordé aux hommes de métiers un jour destiné aux jeux, à la danse et à d'autres divertissements, pendant lequel ils ne devaient être poursuivis pour aucun méfait, sinon pour homicide ou pour blessures graves. Depuis cette transaction, une lutte nouvelle commença pour les habitants; ils ne chicanèrent plus sur le plus ou le moins d'étendue de leurs droits et de leurs charges. C'est la liberté qu'ils demandaient, et peu à peu ils recouvrèrent leur indépendance, grâce aux désordres de l'administration de l'abbaye et aussi à leur accession à la ligue de la décapole.

Dès 1354, l'empereur Charles IV leur accorda tous les droits que les villes de Colmar et de Schlestadt tenaient d'Adolphe de Nassau.

La réforme, surtout, sembla présenter aux habitants de Munster des moyens d'affranchissement. L'abjuration de l'un des abbés, en 1536, entraîna presque toute la vallée. Les habitants de Mühlbach, dont la chapelle dépendait de la paroisse de Münster, abandonnèrent les premiers l'ancien culte; un grand nombre de bourgeois de la ville les imitèrent; on fit venir des prédicateurs, et les progrès des nouvelles doctrines furent tels, que l'administrateur séculier de l'abbaye, dans l'intérêt des droits qu'il était chargé de conserver, crut devoir se plaindre à l'Empereur (1563). Ferdinand Ier défendit expressément d'admettre dans la vallée aucun prédicateur de la religion nouvelle. La même année, cependant, les magistrats de Münster firent venir de Strasbourg le ministre protestant Paul Leckdeig. On suivit, sans opposition, les pratiques du culte réformé jusqu'à la nomination d'un nouveau prélat, Henri de Jestetten, homme vif, opiniâtre, intolérant, qui, dès qu'il eut pris possession de son siége (1569) rétablit l'ancien culte et chassa les ministres protestants. Le dimanche, 20 novembre, les habitants prirent les armes pour rentrer de force dans leur église. Le prêtre était à l'autel: ils l'entourèrent aussitôt et le chassèrent avant que le divin sacrifice fût terminé. Puis, ayant aussi chassé l'abbé, ils firent monter Leckdeig en chaire. La lutte recommença, le dimanche 11 décembre; Henri de Jestetten fut de nouveau expulsé et, cette fois, menacé de mort. Pour éviter de nouvelles tentatives de sa part, les bourgeois détruisirent le pont qui réunissait la ville à l'abbaye. La communication ne fut rétablie qu'en 1575, à la mort de ce fougueux abbé, dont le successeur, homme sage et tolérant, rendit par ses concessions la paix à la vallée.

Au XVIIe siècle, l'occupation de Münster par un corps de troupes de l'électeur de Brandebourg faillit devenir funeste à l'abbaye Saint-Grégoire. Dom Marchand, le premier abbé d'origine française et le restaurateur du monastère, ne pouvant entretenir tous les religieux, en fit un jour partir deux pour la Lorraine. Des bourgeois, ses ennemis, persuadèrent au commandant qu'il avait appelé les Français pour faire main-basse sur les Impériaux, pendant la nuit, au premier signal que donnerait la cloche du couvent. La garnison se tint sur ses gardes, prête, en cas d'alarme, à brûler l'abbaye et à égorger les religieux. Heureusement dom Marchand fut prévenu; il s'abstint de faire sonner les matines, et s'empressa, le lendemain, d'expliquer au commandant les motifs du départ de ses moines. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les magistrats, afin de prévenir la dévastation des forêts, établirent un règlement qui produisit un effet fâcheux: les habitants se croyant lésés dans leurs droits, recoururent aux voies de justice. Après avoir épuisé toutes les juridictions, ils se révoltèrent contre l'autorité. On fut obligé, pour les soumettre, d'envoyer dans la vallée un corps de troupes qui y vécurent aux dépens des bourgeois. Indignés d'un tel déni de justice, ceux-ci députèrent deux d'entre eux vers le roi, en 1765; mais après dix-huit mois d'instances, ces deux mandataires furent arrêtés et transférés au Pont-Couvert, à Strasbourg, où on les laissa languir pendant trois ans. Soixante nouveaux députés partirent de la vallée, en 1770; reçus par le roi, ils furent emprisonnés le lendemain. Alors de nouvelles révoltes éclatèrent, et l'autorité envoya plusieurs chefs aux galères. Neuf

ans après, cent bourgeois se mirent encore en route pour Paris, mais ils furent arrêtés à Provins et reconduits en Alsace par la maréchaussée, à l'exception des célibataires qu'on dirigea sur Rochefort pour y être embarqués sur les vaisseaux du roi. Ce n'est qu'après la prise de la Bastille, que les bourgeois purent enfin se venger, et les membres de l'ancien Magistrat ne durent leur salut qu'à l'intervention de quelques citoyens dévoués.

La ville et la vallée se trouvant ainsi sans administration, les communes établirent, de leur propre mouvement, une municipalité. Les députés de huit villages se réunirent à Münster et confirmèrent le pacte de leur vieille union. Une seule des communes de la vallée prétendit d'abord se soustraire à l'indivis, mais elle s'y soumit quelques années plus tard. Le gouvernement ayant approuvé cet état de choses, le préfet du département confia l'administration des biens communaux aux maires des dix communes qui se réunissaient, deux fois par mois, sous la présidence du maire de Münster pour voter ensemble le budget de chaque municipalité : toutes les dépenses, même extraordinaires, étaient à la charge de la caisse générale. Le seul changement apporté dans la constitution, fut l'adjonction à chaque maire, de deux conseillers pris alternativement. Ce régime se maintint jusqu'en 1833, époque à laquelle le ministre de l'intérieur ordonna le partage des biens indivis d'après la population de chaque commune.

Les habitants de la vallée de Münster s'occupent surtout de l'élève des bestiaux. Ils font un commerce considérable de fromage que l'on peut comparer à celui de Brie. Une papeterie, où Voltaire trouva pendant quelque temps un refuge (1753-1754) fournit des produits remarquables. Mais les établissements industriels les plus importants, sont les diverses manufactures de MM. Hartmann, lesquelles réunissent tout ce qui tient à l'industrie cotonnière, depuis les filatures jusqu'à l'impression des indiennes. Münster, dont la population s'élève à près de 4,000 âmes, figure dans l'arrondissement de Colmar comme chef-lieu d'un canton formé de l'antique vallée de Saint-Grégoire. Ce canton a produit quelques hommes distingués, entre autres le médecin *Kämpf;* et *Lamey*, disciple et collaborateur de Schoepflin. M. *Lucé*, pasteur de Münster, y a composé, au commencement de ce siècle, un bon traité sur l'éducation des abeilles. Dom Calmet, abbé de Senones, était, en 1704, sous-prieur du monastère de Saint-Grégoire, dont il a écrit l'histoire restée manuscrite.[1]

1. Schoepflin. — *Vues pittoresques de l'Alsace*, par Walther. — De Golbery et Schweighaeuser, *Antiquités de l'Alsace*. — Antonin, *Notes et documents sur la ville de Münster*. — Ch. Bartholdi, *Notice historique sur la vallée de Münster* (*Journal de la société de statistique*, tome XXV). — *Codex diplomatique de la décapole*, man.

TURCKHEIM.

La petite ville de Turckheim, ou mieux *Turingheim*, dénomination qui paraît formée du nom d'homme *Turing* et de *heim*, habitation, est située sur la Fecht, à l'entrée de la vallée de Münster. Turckheim était déjà connu, comme village impérial, au IXe siècle; mais bientôt plusieurs des droits que l'Empire possédait sur ce fief furent aliénés au profit des abbés de Münster et des seigneurs du Haut-Landsberg, qui les conservèrent même après que Turckheim eut été érigé en ville impériale et en place forte, par un diplôme daté de Pise (1312). Les habitants étaient divisés très-inégalement entre les trois seigneuries; ce ne fut qu'en 1485 que cette inégalité disparut : alors on convint, par la médiation de la ville de Strasbourg, que tous les habitants, soit nobles, soit roturiers, ne relèveraient plus que de l'Empire. Cependant les seigneurs du Haut-Landsberg et l'abbé de Saint-Grégoire conservèrent encore quelques droits : ce dernier surtout, qui, indépendamment du tiers des revenus des biens communaux, avait encore la jouissance de la taille et la moitié des amendes, et auquel la ville devait une espèce de droit de joyeux avénement. Dans les derniers temps, il ne lui restait plus d'autre avantage qu'une rente annuelle de quarante mesures de vin. Les habitants étaient parvenus, après de longs efforts, à s'affranchir des autres charges. Ce n'est pas, non plus, sans peine qu'ils avaient secoué le joug des seigneurs du Haut-Landsberg : le comte Jean de Lupfen avait surtout défendu les anciens droits de sa seigneurie avec beaucoup d'acharnement. Pour punir les habitants de Turckheim d'avoir tous, indistinctement, prêté serment au bailli impérial, il pénétra dans la ville, pendant la nuit, par escalade, y établit une garnison, et traita ses sujets avec la dernière rigueur. Heureusement les neuf autres cités de la décapole prirent les armes, et après avoir délivré leur alliée, elles la vengèrent en dévastant les domaines du comte, principalement la petite ville d'Ammerschwihr qui avait aidé son seigneur dans cette entreprise liberticide.

Mais si le nom de Turckheim est célèbre dans l'histoire, c'est surtout par la bataille que Turenne y livra (1675) aux Impériaux et qui arrêta leur invasion en France. A la fin de la campagne précédente, le maréchal avait feint d'être obligé par les grandes forces de l'ennemi, de se retirer en Lorraine. Ses adversaires, pleins de confiance, s'étaient aussitôt répandus dans toute l'Alsace, établissant leurs quartiers à Schlestadt, à Turckheim, à Colmar, à Ensisheim. Ils avaient, en même temps, envoyé sommer le prince de Montbéliard de se soumettre, et ils pressaient vivement le siége de Brisach. Turenne attendait le moment où les Impériaux se croiraient le plus en sûreté. Enfin, vers le mois de décembre 1674, il partagea son armée en plusieurs corps qu'il fit passer séparément dans la province, en leur assignant Belfort pour lieu de rendez-vous. Les corps les plus avancés des Impériaux se replièrent aussitôt sur Altkirch;

mais le combat de Mulhouse (29 décembre), les força d'évacuer entièrement le Sundgaw. Quant au duc de Bournonville, il se retira près de Colmar, où il rejoignit l'électeur de Brandebourg qui y tenait sa cour. Turenne ne tarda pas à le suivre avec toutes ses forces, qui s'élevaient à trente mille hommes, tant infanterie que cavalerie, commandés par des officiers d'une expérience consommée.

Le 4 janvier 1675, il arriva, le soir à Pfaffenheim. Toutes les forces de l'ennemi y étaient réunies. Les Impériaux avaient pris position entre Colmar et la Lauch, à gauche, la Fecht et les Vosges, à droite; devant eux se trouvait le Logelbach, canal dérivé de la Fecht, derrière lequel leur front prenait un développement d'une lieue. Au jugement des hommes de l'art, il était difficile de choisir un poste plus avantageux. Ils l'avaient encore rendu plus formidable, en élevant des parapets le long du Logelbach, et en y établissant des batteries. Persuadés que l'armée française ne pouvait venir à eux qu'en passant sous les murs de Colmar, ils avaient aussi placé quelques canons sur les remparts de cette ville, pour prendre en flanc tous ceux qui oseraient paraître dans la plaine. Mais Turenne, à qui ses campagnes précédentes avaient donné une connaissance parfaite du pays, forma sa droite sous le commandement du comte de Lorges, et fit avancer son aile gauche en serrant le pied des montagnes, à travers les vignes, jusqu'auprès de Turckheim. Ce point venait d'être dégarni : l'ennemi trompé par le mouvement du comte de Lorges, avait renforcé sa gauche. Dès qu'il vit le lieutenant-général Foucault se diriger vers la rivière, il détacha douze bataillons, six canons et de la cavalerie pour défendre cette ligne. Mais tous les efforts des Impériaux furent inutiles : le général français, qui avait reçu l'ordre de n'attaquer qu'une heure avant la fin du jour, essuya le feu de l'ennemi avec intrépidité, et le soir, ayant reçu un renfort de quatre bataillons, il força le passage. Turkheim fut pris. Un soldat posté au haut de la porte de la ville ayant blessé Foucault à mort, cette perte exaspéra les vainqueurs, et, dans la première chaleur de l'occupation, la ville fut pillée. On tua même plusieurs habitants dont les noms sont inscrits sur un registre conservé dans les archives communales. Le lendemain, Turenne s'avançant le long du Logelbach vers Colmar, apprit que les ennemis avaient fait défiler leurs bagages et leur artillerie, et qu'à minuit toute l'armée avait décampé en désordre, en prenant le chemin de Strasbourg. On trouva à Colmar trois mille blessés. Sans s'arrêter dans cette ville, le maréchal se mit à la poursuite de l'électeur et de Bournonville, moins pour leur livrer bataille que pour précipiter leur retraite : en effet, le 11 janvier, ils repassèrent le Rhin à Kehl.

Les habitants de Turckheim jouissaient de plusieurs priviléges : ils avaient obtenu, en 1325, de l'archiduc Léopold, landgrave d'Alsace, la faveur de ne pas être cités devant des tribunaux étrangers. En 1347, Charles IV les avait affranchis de toute juridiction autre que celle du bailli provincial, et sept ans après il avait confirmé le diplôme de son prédécesseur Henri VII, qui accordait à Turckheim tous les droits et priviléges dont jouissait Colmar. Quoique placé entre cette dernière ville et celle de Münster, Turckheim était resté étranger aux troubles religieux du XVIe siècle. Son importance fut presque nulle, au XVIIIe, et aujourd'hui l'ancienne cité impériale n'est pas même un chef-lieu de canton, bien que le curé cantonal y fasse sa résidence. L'industrie de Turckheim, dont la population ne

dépasse pas le chiffre de 2,800 âmes, s'est longtemps bornée à l'exploitation de la vigne; mais on y a construit, de nos jours, une filature et une papeterie. La famille des *Wickram* qui a joué un grand rôle en Alsace, est originaire de cette petite ville, ainsi que celle des *Rösselmann*, les célèbres prévôts de Colmar.[1]

NEUFBRISACH. — HUNINGUE.

Ces deux petites villes, situées sur le Rhin, n'ont pris naissance que depuis la réunion de l'Alsace à la France. Huningue était d'abord un village qui, après avoir appartenu aux comtes de Hapsbourg, avait été cédé à la noblesse de Bâle: le landvogt l'avait dévasté et brûlé, au commencement du XV[e] siècle, pendant une guerre d'intérêt privé entre la maison d'Autriche et les Bâlois. En 1680, Vauban, sur l'ordre du roi, le convertit en une place forte, et les travaux furent conduits si activement que tout fut terminé en une année. Quelque temps après, les Français jetèrent sur le Rhin un pont qu'ils couvrirent en élevant une redoute sur le territoire allemand; mais ces derniers travaux durèrent peu, car le traité de Ryswick en ordonna la démolition (1697). Le même traité exigeait, en outre, la restitution de Brisach à l'archiduc, et c'est afin de compenser cette perte, tout en assurant la défense de la haute Alsace, que Louis XIV fit bâtir Neufbrisach. Pour faciliter le transport des matériaux, Vauban dériva de la Lauch, de la Thur et de l'Ill, un canal qui existe encore. La place forme un octogone régulier: toutes les rues sont tirées au cordeau; toutes les maisons ont la même hauteur; au centre est une place d'armes, carrée et plantée d'arbres, du milieu de laquelle on aperçoit les quatre portes. A une demi-lieue de Brisach, sur les bords du Rhin, s'élève le fort Mortier: il menace le Vieux-Brisach, que son feu ruina en partie, dans le cours des guerres de la Révolution. Brisach renferme à peine 2,000 habitants.

Louis XV fit rétablir, en 1741, le pont de Huningue, qui fut détruit dix ans après. On le reconstruisit encore, pendant la période révolutionnaire, avec un ouvrage à cornes dans l'île des Cordonniers. Les travaux n'étaient pas terminés, lorsque les Autrichiens, sous les ordres de Furstemberg, vinrent camper en vue de la ville (1797). Le général Abattucci, chargé spécialement d'empêcher le passage du Rhin, ne fit aucune réponse à une première sommation. Alors le feu commença (27 septembre), et bientôt les pontons dont se composait le nouveau pont furent rompus et entraînés par le courant. Une deuxième sommation fut aussi mal accueillie des républicains: cependant, attaqués par toutes les forces de Furstemberg, et ne pouvant, après des efforts incroyables, se maintenir dans la

1. Schoepflin, *Alsatia illustrata*. — Chauffour, *Histoire d'Alsace*. — *Histoire de Turenne*.

demi-lune, ils se retranchèrent dans l'ouvrage à cornes. Abattucci, protégé par le canon de cette redoute, qui, tant qu'on s'était disputé les ouvrages avancés, n'avait été d'aucun usage, fit une sortie à la tête de quelques grenadiers, et repoussa l'ennemi au delà de la ligne, avec un perte de dix-huit cents hommes; mais il tomba blessé mortellement dans cette affaire et mourut, quelques jours après, à l'âge de vingt-sept ans. Les jours suivants, on se canonna de part et d'autre, sans avantage réel. Kehl ayant succombé (9 janvier), les Autrichiens envoyèrent devant Huningue une partie de l'artillerie qui leur avait servi dans le siége de cette place. Les travaux furent repris avec une nouvelle ardeur; toutefois le feu des assiégés obligea l'ennemi de recourir à la sape, et deux sorties du général Dufour, qui avait remplacé Abattucci, les interrompirent encore. Le 1er février, pourtant, la tranchée était poussée à quatre-vingts pas des ouvrages extérieurs de la tête du pont; et comme l'intention du gouvernement n'était pas qu'une résistance trop prolongée compromît la garnison de la ville, le général capitula. Il fut convenu que les Français évacueraient l'ouvrage à cornes, le 5 février, avec armes, bagages et munitions; que les Autrichiens ne tireraient point sur Huningue, et détruiraient tous les travaux qu'ils avaient exécutés de l'autre côté du Rhin.

Huningue fut encore assiégé, en 1814; mais le siége le plus mémorable est celui de 1815. La place se trouvait dans le commandement de Rapp : le général Barbanègre, auquel il en confia la défense, n'avait à sa disposition que cent canonniers, une trentaine de soldats de différents corps, cinq gendarmes et cent quarante militaires en retraite, lorsque l'archiduc Jean vint l'attaquer avec trente mille hommes des troupes alliées. Quinze cents braves citoyens accourus, à l'approche de l'ennemi, s'étaient, en outre, réunis aux habitants pour le service intérieur. C'est dans cette extrémité que le commandant apprit la défaite de l'armée du Nord et l'abdication de l'Empereur. Néanmoins un conseil de guerre décida à l'unanimité qu'on se défendrait en cas d'attaque. Bientôt les alliés franchirent le Rhin et se répandirent dans les environs de Huningue, où les bataillons suisses qui s'étaient joints à eux, se signalèrent par des excès de toutes sortes. La garnison, indignée, demanda à grands cris le bombardement de Bâle. Comme il était nuit, le général différa ce châtiment jusqu'au lendemain ; mais dès la pointe du jour, malgré la disproportion des forces et le peu de munitions qui restait, tous les mortiers des remparts tonnèrent contre la ville coupable.

Les Suisses s'étaient jetés dans la plaine et avaient fait avancer les tirailleurs jusque sous les glacis : il suffit d'une poignée de Français, sortis de la place, pour les repousser. Les Bâlois se vengèrent en détruisant un moulin qui, dans toutes les guerres précédentes, avait été respecté; tristes représailles dont Barbanègre réclama le dédommagement. Ses adversaires ayant joint dans la réponse l'ironie à la mauvaise foi, le général ordonna un second bombardement. De grands mouvements de troupes continuaient toujours autour de Huningue et l'archiduc reitérait indirectement ses sommations. Voyant toutes ses opérations inutiles, il essaya d'intimider le gouverneur en lui faisant dire que toutes les villes frontières avaient ouvert leurs portes et que les traitements les plus sévères étaient réservés aux commandants de place qui persisteraient encore à se dé-

fendre. Barbanègre ne se laissa pas effrayer, et l'ennemi convertit le blocus en siége. La tranchée fut ouverte, le 14 août; le feu commença, sept jours après : la ville, battue par cent seize pièces de canon, ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines. Les défenseurs de Huningue n'en demeurèrent pas moins inébranlables. « Soldats, hommes, femmes, enfants, vieillards, rivalisaient de patience et d'intrépidité. Pendant que la troupe régulière défendait les approches de la place, les habitants, organisés en compagnies d'incendie, exécutaient avec sang-froid, au milieu des projectiles lancés sur eux, les divers travaux ordonnés par l'artillerie et le génie. Les femmes et les enfants affrontaient la mort, en transportant des magasins les munitions nécessaires aux remparts et aux portes. » On usait de ruse pour faire croire aux assiégés que la garnison était nombreuse. Deux soldats veillaient seuls à une porte et se reconnaissaient mutuellement, comme s'il y eût eu des rondes et des patrouilles nombreuses et fréquentes; souvent même un seul factionnaire déguisait sa voix et se répondait à lui-même. Une seule caserne dans la ville était à l'abri des boulets et des bombes; à l'extérieur, aucun des travaux n'avait été enlevé. L'ennemi, honteux, accorda les honneurs d'une attaque régulière à une petite redoute qui ne renfermait que deux pièces de quatre, servies par trois canonniers. Il réussit dans cette opération *hasardeuse* et l'annonça avec éclat dans ses bulletins : quelques soldats de la place ne tardèrent point à lui reprendre une si brillante conquête, qu'ils ne voulurent pas même garder, se contentant de ramener les deux canons à Huningue. Les assiégeants profitèrent de cette position pour resserrer le feu des Français, qui dès lors n'atteignirent plus que difficilement la ville de Bâle. Les alliés eussent échoué peut-être devant Huningue, s'il ne s'était trouvé un traître dans ses murs. Grâce aux lumières de tous genres qu'il fournit à l'ennemi, le feu des assiégeants devint plus terrible encore, et l'archiduc envoya une dernière sommation. La ville était presque entièrement détruite par l'incendie. Barbanègre répondit qu'il faisait sa soumission à Louis XVIII, et on accorda une suspension d'armes (15 août), durant laquelle le général passa en revue sa petite troupe, qu'il n'avait encore pu réunir depuis le commencement du siége. Puis il capitula, sous l'expresse condition que ses soldats auraient la liberté de se joindre aux débris de l'armée retirés derrière la Loire. On accourut des environs pour assister au défilé de cette héroïque phalange; mais de quel étonnement furent frappés les spectateurs quand ils virent sortir des murs fumants de la place une cinquantaine d'hommes la plupart blessés. Transportés d'admiration, ils firent éclater de toute part des cris d'enthousiasme, et l'archiduc lui-même témoigna son estime au vaillant général qui marchait à la tête de ces braves.

Un article des traités de 1815 imposa à la France le sacrifice de Huningue, dont toutes les fortifications furent détruites : ce n'est plus actuellement qu'un village renfermant à peine 800 âmes. Les Alsaciens sont persuadés que, dans la discussion de cet article, l'or des Bâlois a été plus puissant que les considérations politiques. On voit près de Huningue le tombeau du général Abattucci. [1]

1. Chauffour, *Histoire d'Alsace*. — Aufschlager, *l'Alsace*. — *Victoires et conquêtes*.

MULHOUSE.

La ville de Mulhouse (*Muhlausen*) a eu pour origine un moulin construit sur les bords de l'Ill, au pied des riantes collines dont presque tout le Sundgaw est couvert. On trouve ce moulin mentionné pour la première fois, au VIIIe siècle, et déjà Wolffhell avait fait entourer de murs la cité nouvelle.

Mulhouse, ainsi que la plupart des villes de la province, essaya ses premières forces contre les puissants évêques de Strasbourg. L'un d'eux, Henri de Stahleck, parvint à s'en emparer tandis que Guillaume de Hollande disputait l'Empire à Frédéric II. Les prélats, ses successeurs, la gardèrent jusqu'au moment où Rodolphe de Hapsbourg l'arracha à leur autorité. Walther de Géroldseck, aidé de l'évêque de Bâle, essaya vainement de la reprendre; il fut repoussé, et Rodolphe, devenu empereur, s'empressa de déclarer Mulhouse ville impériale (1273). Les habitants obtinrent, à la même époque, le droit de ne pas être cités devant les tribunaux étrangers; Adolphe de Nassau compléta l'œuvre de son prédécesseur, en promulguant en faveur de la ville un code municipal, qui renferme la plupart des dispositions législatives et des priviléges déjà accordés aux autres villes impériales (1293). L'Empereur s'engageait à ne point nommer de prévôt qui ne fût bourgeois; il accordait à la ville le pouvoir législatif, le droit d'admettre des étrangers dans la bourgeoisie et celui d'avoir des mesures et des poids particuliers. A Mulhouse, comme à Colmar, les bourgeois nobles étaient affranchis des charges communes, et, avaient la haute main dans l'administration. La lutte entre eux et la classe non privilégiée commença dès le XIVe siècle. Le peuple, indigné du secours que les nobles avaient prêté à l'archiduc Albert d'Autriche, lorsque ce prince s'empara de la ville, en 1326, les chassa une première fois de Mulhouse, vingt-deux ans après; mais ils ne tardèrent point à y rentrer, grâce à leur alliance avec le bailli provincial.

La ligue des villes de la décapole, à laquelle Mulhouse adhéra tout d'abord, fut pendant quelque temps pour la commune un gage de sécurité, jusqu'à l'arrivée des Armagnacs. Les nobles n'eurent pas honte de faire alliance avec eux : le peuple, irrité, se souleva et les expulsa de nouveau. Ceux-ci en appelèrent aux armes, et Mulhouse, isolée à l'extrémité de la province, ne pouvant recevoir d'assistance de ses alliés, fut obligée, pour se défendre, de s'adresser à l'étranger. Les hostilités commencèrent, d'ailleurs, sous le prétexte le plus futile. En 1465, un garçon meunier, nommé Hermann Klée, demanda à ses maîtres six deniers de Bâle qui lui restaient dus sur ses gages. On prétendit ne lui en devoir que trois, et le Magistrat, saisi de la contestation, donna gain de cause aux maîtres. Hermann eut alors recours à Pierre de Reguisheim, seigneur voisin de la ville, lequel promit de défendre les intérêts du réclamant. Aussitôt, un grand nombre de nobles firent alliance avec Pierre et on déclara la guerre à Mulhouse. Le danger était

extrême. Le Magistrat s'empressa d'en informer les autres villes de la decapole; mais aucune ne put lui envoyer de secours : partout les nobles faisaient la guerre aux communes. Il invoqua donc l'appui des villes de la Suisse. Berne et Soleure, d'abord, puis sept autres cantons firent une alliance de vingt-cinq ans avec la cité impériale; des secours arrivèrent de toutes parts, et Mulhouse fut sauvée. Les nobles, vaincus aux châteaux d'Eguisheim et de Haut-Hattstadt, se virent réduits à demander la paix.

On avait à peine posé les armes, que, pour un motif tout aussi frivole, les nobles se liguèrent de nouveau contre la ville. Cette fois encore la décapole resta neutre, et le Magistrat s'adressa aux cantons helvétiques. Soleure ayant envoyé deux cents hommes, on ravagea le territoire des coalisés, on brûla leurs villages, leurs châteaux; et bientôt les archidues d'Autriche, qui voyaient à regret cette république intervenir en Alsace, faisant cause commune avec la noblesse, la guerre devint nationale pour les Suisses. Des troupes arrivèrent de Berne, de Fribourg, de Bienne; et dès que les nobles, campes à Habsheim, entendirent les vallons retentir du son des trompes de Sempach, ils se dispersèrent, abandonnant le pays aux troupes fédérales. Pendant quinze jours, le fer et le feu dévastèrent les campagnes du Sundgaw : cent villages et onze châteaux furent réduits en cendres. La victoire de Sempach avait frappé les nobles dans leur race : un siècle plus tard, ils étaient frappés dans leurs richesses. L'archiduc Sigismond fut obligé de signer, en 1468, la paix de Waldshut, par laquelle il reconnut l'indépendance des cantons et celle de Mulhouse, et promit de payer dix mille florins pour les frais de la guerre. En 1469, se reconnaissant incapable de lutter contre la confédération suisse, il engagea au duc de Bourgogne ses domaines du Sundgaw et du Brisgaw, moyennant une somme de quatre-vingt mille florins. Le nouveau gouverneur, Pierre de Hagenbach, entreprit aussitôt de réduire Mulhouse, toujours en butte aux hostilités de la noblesse et fort obérée par la dernière guerre : il lui offrit la protection du duc, les trésors de la Bourgogne, insinuant que son maître, idolâtre du beau pays de l'Alsace, viendrait fixer sa cour dans cette ville; mais en même temps il avertit les bourgeois que si l'on ne prêtait l'oreille à ces propositions, le duc les traiterait comme il avait traité ceux de Liége, et qu'il n'épargnerait ni femmes ni enfants.

Hagenbach n'obtint qu'une reponse évasive. Bientôt le duc de Bourgogne arriva lui-même à Ensisheim, où il trouva des députés de la haute Alsace, moins ceux de Mulhouse; mécontent, il écrivit au conseil, le 2 janvier 1474, qu'il allait se rendre devant les murs de la place, et que, s'il n'obtenait sa soumission, il ferait pendre le Magistrat, égorger les habitants et détruire la ville de fond en comble. Le conseil, consterné, ordonna des prières publiques; puis il réunit les bourgeois et demanda leur avis. Il n'y eut aucune hésitation : tous se prononcèrent pour la résistance, et Charles, à son arrivée, trouva les portes de la ville fermées. Il était tard : l'assaut dut être remis au lendemain. L'Ill, enflée par les pluies et la fonte des neiges, déborda pendant la nuit; et quand le jour parut, le duc, qui s'etait porté sur une colline, afin de reconnaître la place, aperçut Mulhouse entourée d'un lac immense. Furieux, il se retira vers Montbéliard, se promettant une vengeance terrible, qu'il ne devait pas accomplir, car il perdit bientôt toute son auto-

rité en Alsace. Les guerres de Bourgogne n'avaient fait que resserrer l'alliance de Mulhouse avec les cantons helvétiques ; les guerres d'Italie la consolidèrent encore, et, après la bataille de Marignan, les Mulhousiens, aussi bien que les Suisses, se mirent à la solde de François I[er]. Enfin, en 1515, la petite république renouvela son traité d'union perpétuelle avec les cantons, en promettant, comme garantie de sa fidélité, de n'entreprendre aucune guerre et de n'accepter aucun secours étranger sans leur consentement.

Ces rapports constants avec la Suisse, et surtout avec Bâle, la ville la plus rapprochée, ne furent point sans influence sur Mulhouse, au moment de la réforme. Dès l'année 1520, nous y voyons trois ministres, institués sur la recommandation d'Œcolampade et de Capiton. Leurs idées se propagèrent rapidement, et, en 1523, le Magistrat ayant ordonné diverses mesures d'ordre et de discipline, avertit l'évêque de Bâle de ne plus faire citer les bourgeois à son tribunal. L'établissement de la réforme ne souffrit point, d'ailleurs, de difficulté ; la population l'embrassa presque tout entière. Le changement de religion devait pourtant, un demi-siècle plus tard, causer de graves désordres à Mulhouse. Les premiers troubles éclatèrent en 1579. La famille des Finninger, l'une des plus considérables de la cité, avait été lésée dans ses intérêts par une sentence du Magistrat. Les cantons protestants, dont elle implora l'appui, ne la défendant point, elle abjura le protestantisme et s'adressa aux cantons catholiques, insinuant que, sur les plus faibles instances, les Mulhousiens étaient prêts à changer de religion. Des députés arrivèrent sur-le-champ à Mulhouse : mais ce fut en vain qu'ils demandèrent à parler directement au peuple, et le Magistrat, blessé de la jactance des Finninger, fit arrêter toute la famille.

Les députés se retirèrent aussitôt : « c'est au milieu des glaives nus qu'on nous a offert les vins », dirent-ils à leurs commettants, en leur rendant compte du peu de succès de leur mission. La guerre ne fut détournée que par l'intervention des cantons protestants, qui obtinrent du Magistrat la liberté de la famille rebelle et sa réintégration dans la bourgeoisie. Mais les catholiques, auxquels cette concession ne parut point suffisante, renvoyèrent à Mulhouse, le 14 novembre 1586, l'acte d'alliance, dont ils avaient détaché leurs sceaux. Les Mulhousiens destituèrent leur Magistrat et se jetèrent, dans la crainte d'une rupture définitive, en pleine réaction contre le protestantisme. Ils refusèrent même la médiation des cantons réformés. C'était laisser les catholiques maîtres de la ville : ceux-ci imposèrent, en effet, comme principale condition du maintien de l'alliance, le retour des habitants aux anciennes croyances. Les Mulhousiens reconnurent alors leur faute, mais trop tard. Déjà un corps de dix-neuf mille hommes, du parti protestant, sous les ordres de d'Erlach, était en marche pour empêcher la scission : il arriva, le 10 juin 1587, sous les murs de la ville, et, après quatre jours de pourparlers inutiles, le commandant ordonna l'assaut. Tandis qu'une fausse attaque occupait les assiégés, d'un côté, d'Erlach se porta lui-même avec quatre cents hommes sur un autre point et pénétra facilement dans la place. La mêlée fut affreuse, la victoire resta aux Suisses. Le massacre et le pillage durèrent toute la nuit, et, le lendemain, lorsque le calme fut rétabli, lorsque l'ancien Magistrat eut repris ses fonctions, on prononça des condamnations en masse, et tous les chefs du parti vaincu furent passés par les armes.

C'est au début de ces troubles (octobre 1580), que Michel de Montaigne visita Mulhouse, lors de son voyage en Italie. « Il preit un plesir infini, » pour citer ses expressions, « à voir la liberté et bonne police de cette nation, et son hoste du Reisin revenir du conseil de ladite ville, où il avoit présidé, pour servir ses hostes à table. » La maison d'Autriche, heureuse de semblables divisions, éprouva un vif dépit du retour de l'ordre. Elle pensait que les cantons, s'épuisant ainsi d'eux-mêmes, retomberaient facilement sous son obéissance. Trompée dans son espoir, elle reprit le cours de ses manœuvres liberticides contre Mulhouse; mais les cantons soutinrent leur alliée, et quand les demandes de l'Autriche devinrent plus pressantes, ils recoururent à la protection de la France. La guerre de Trente ans fit justice sans retour des vieilles prétentions de l'Autriche, et les traités de Westphalie assurèrent à la ville de Mulhouse, ruinée il est vrai dans la lutte, une entière indépendance.

A partir de cette époque, les Mulhousiens s'engagent dans une nouvelle voie : à la vie politique succède chez eux la vie industrielle, où ils ne déploient pas moins d'énergie. Cependant leurs premiers essais sont encore entraves par des complications extérieures, et cent ans se passent à résister aux efforts de la France, qui, afin de compléter son unité territoriale, convoitait la possession du petit état enclavé dans une de ses provinces. Enfin, vers 1746, MM. Kœcklin et Schmattzer, aidés du peintre Dollfus, fondent à Mulhouse la première manufacture de toiles peintes. Malgré les réglements presque prohibitifs et les lois fiscales de la petite république, malgré les lignes de douanes et les compagnies à monopole de la France, l'établissement qui devait être le berceau de l'industrie cotonnière du Haut-Rhin, prospéra rapidement. D'autres s'élevèrent bientôt, et leurs produits trouvèrent des débouchés faciles en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Italie. On tirait alors les toiles dont on avait besoin, de la Suisse, d'Orange et de l'Inde. Mulhouse introduisit la filature du coton à la main dans les vallées des Vosges, et, en 1762, Risler créa dans la ville même le premier atelier de tissage. Cette industrie resta stationnaire, pendant quarante ans, jusqu'à l'invention des filatures mécaniques. Depuis lors toutes les branches de l'industrie cotonnière ont pris dans le Haut-Rhin des développements prodigieux; Mulhouse est devenue une place de commerce de premier ordre, et, en son genre, elle ne peut trouver de rivale qu'en Angleterre.

Cependant, les prétentions de la France sur Mulhouse ne faisaient que croître avec la prospérité de la petite république. Le gouvernement trouvait, d'ailleurs, souverainement injuste que les Mulhousiens jouissent à l'avenir, comme ils ne cessaient d'en former le souhait, des mêmes droits que les Alsaciens, sans participer en aucune façon aux charges qui pesaient sur les habitants de la province : aussi cherchait-il, par des prohibitions, à effectuer une réunion volontaire. Les industriels de Mulhouse, en effet, ne participaient pas à l'entretien des routes de l'Alsace, si utiles à leur commerce ; leurs manufactures rendaient le combustible de plus en plus rare et établissaient une concurrence redoutable pour l'industrie du pays : bien plus, les citoyens français n'étaient pas admis à vendre sur le territoire de l'enclave, et à l'époque de la Révolution les assignats y furent refusés. Cette situation était intolérable : les Mulhousiens n'en persistèrent pas moins dans

leur isolement jusqu'à la dernière extrémité. En 1794, des entraves plus étroites ayant été imposées à leurs relations avec le département du Haut-Rhin, ils réclamèrent et obtinrent un traité qui, tout en maintenant l'ancienne ligne de douanes, leur permettait de s'approvisionner de matières premières sur le territoire français, d'expédier leurs produits par les bureaux de Habsheim et de Saint-Louis, et de se servir d'ouvriers résidant en dehors de leur territoire. Ce traité devait durer un an : il fut renouvelé pour six mois ; mais à l'expiration du nouveau délai, la France, qui avait moins de ménagements à garder envers la Suisse, dont la neutralité avait été violée, en revint à la rigueur de son premier système, et déclara que la ville de Mulhouse devait renoncer à sa souveraineté, si elle voulait jouir des mêmes droits que les nationaux. Ce fut là un coup de foudre pour les Mulhousiens : ils n'hésitèrent plus pourtant, et les conseils convoqués par le Magistrat se prononcèrent, à la presque unanimité, pour la réunion ; puis on consulta les bourgeois, et sur six cent soixante-six votants, quinze seulement se prononcèrent pour cette liberté conquise par leurs ancêtres, au prix de tant de sacrifices. L'acte de réunion fut signé, le 9 pluviôse an VI (28 janvier 1798) : il accordait la qualité de citoyen français aux habitants de Mulhouse et autorisait ceux qui ne voudraient pas l'accepter à se retirer en Suisse ou ailleurs. Les membres des conseils de l'ancienne république s'assemblèrent une dernière fois, le 10 mars, pour rédiger le programme de la fête de la réunion, fixée au 15 : ils se séparèrent les larmes aux yeux. Enfin, le 20 du même mois, le commissaire du gouvernement, précédé d'un arbre gigantesque de la Liberté, vint en grande pompe apporter à la nouvelle municipalité les insignes de ses fonctions.

L'époque à laquelle Mulhouse fut incorporée à la France était la plus favorable au développement de son industrie ; sous l'Empire, le système continental, si désastreux pour d'autres localités, lui fut favorable. Bientôt on donna à ce grand centre de production des moyens de communications plus faciles : on y créa, d'abord, un entrepôt du canal de jonction du Rhône au Rhin ; plus récemment, on construisit le chemin de fer de Mulhouse à Thann (1839), et celui de Bâle à Strasbourg, qui a beaucoup plus d'importance (1841). Tous ces travaux ont été aussitôt exécutés que conçus. Le Mulhousien, grand et hardi dans toutes ses entreprises, est en même temps actif et persévérant, et doit à ces différentes qualités le rang distingué qu'il occupe parmi les industriels.

C'est de la manière la plus complète que l'industrie cotonnière est représentée à Mulhouse, depuis les filatures jusqu'aux manufactures de toiles et de mousselines peintes. On y trouve encore des filatures de laine et de lin, des tissages de lin, et des fabriques de drap, les plus anciens établissements de la ville. Les besoins divers de toutes ces manufactures ont donné successivement naissance à des fonderies de fer et de cuivre, à des ateliers de construction et de gravure en rouleaux pour l'impression. N'oublions pas de mentionner les presses lithographiques, les premières qui aient été connues en France, et qui ont fourni des artistes aux principaux états de l'Europe et de l'Amérique. Tous les pays où notre commerce n'est pas entravé, accueillent avec faveur les produits du Haut-Rhin. Les filatures de coton de Mulhouse réunissaient, en 1842, 180,468 broches, et produisaient 1,714,000 kilogrammes de filés ; les tissages fabriquaient 5,524,660 mètres

de tissus; les manufactures de toiles peintes donnaient 275,670,000 mètres.

Mais ce n'est pas sans souffrances que Mulhouse est arrivée à cet étonnant degré de prospérité : M. Villermé fait le plus triste tableau de la situation de la population ouvrière de cette ville. On divise ses dix ou douze mille travailleurs en population fixe et en population flottante; la dernière classe, composée de Suisses et d'Allemands, est surtout malheureuse. Étrangers au travail des fabriques, on ne peut les utiliser, d'abord, que dans les emplois les moins lucratifs. Mal vêtues, mal nourries, des familles entières s'entassent dans des espaces de dix à douze pieds carrés, bas, humides, mal aérés. M. Villermé calcule que, dans cette classe, la durée de la vie moyenne n'est que de *quinze à dix-sept mois*; et M. Penot, qui a refait les mêmes calculs, est forcé d'avouer qu'il n'est pas arrivé à plus de *trois ans et dix ou onze mois*. L'administration cherche, d'ailleurs, avec la plus grande sollicitude, et de concert avec les fabricants, à pourvoir à tous les besoins des ouvriers. Outre les caisses d'épargne, on a institué des caisses de secours et de prévoyance. La ville a organisé elle-même l'instruction publique de la manière la plus libérale : on a ouvert des salles d'asile, et une école gratuite de dessin et de peinture a été fondée par la société industrielle. Quelques fabricants ont construit pour leurs ouvriers des logements sains et commodes, avec des jardinets où ceux-ci peuvent occuper leurs loisirs; il en est d'autres qui facilitent les marchés de leurs employés avec des fournisseurs, pour tous les objets de grande consommation.

Mulhouse, que le chiffre de sa population (38,400 habitants) met au seizième rang des cités de France, n'est pourtant qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Altkirch : il y a un tribunal consulaire, du ressort du tribunal de première instance de cette dernière ville; une bourse, ouverte tous les mercredis; un comptoir de la banque de France; une sous-inspection des douanes; un collége communal; une bibliothèque publique; une société industrielle, l'une des plus utiles compagnies savantes de France et qui a formé, en outre, plusieurs autres collections intéressantes. Mulhouse a peu d'édifices anciens : on ne peut citer que le temple de Saint-Étienne avec l'hôtel de ville, construction fort singulière du XVIe siècle et que Montaigne appelle *un palais très-magnifique et tout doré* : on vient de le restaurer avec beaucoup de goût. Plusieurs manufactures, le palais de la Société industrielle, le bassin du canal, le débarcadère du chemin de fer, méritent une mention toute particulière, et le nouveau quartier se compose de maisons qui sont autant de palais. Parmi les hommes célèbres de Mulhouse, nous nommerons le *Minnesinger Wachsmuth; Jacques Henric-Petri*, *Matthieu Mieg* et le pasteur *Graff*, auteurs de trois histoires estimées de leur ville natale : le fameux astronome *Jean-Henri Lambert*, l'un des plus savants hommes du XVIIIe siècle, fils d'un tailleur réfugié; le peintre *Heilmann*; et *Godefroi Engelmann*, qui introduisit, en le perfectionnant, l'art lithographique en France.[1]

1. Mieg, *Histoire de Mulhouse* (*Der stadt Mülhausen Geschichte*). — Graff, *Histoire de Mulhouse* (*Geschichte von Mülhausen*). — J. Henric-Petri, *Les histoires de la ville de Mulhouse* (*Der stadt Mülhausen Geschichten*). — Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*. — Penot, *Recherches statistiques sur Mulhouse*. — *Statistique du Haut-Rhin*.

ALTKIRCH. — BELFORT.

FERRETTE. — THANN.

—

Il ne nous reste plus qu'à retracer l'histoire des villes du Sundgaw. Aucune d'elles n'est antérieure au XIIe siècle, et elles ont toutes dépendu, pendant une période plus ou moins longue, du comté de Ferrette. Ce comté, dont les seigneurs comptaient parmi les plus puissants feudataires de l'Alsace, paraît avoir été une portion du territoire de l'ancien royaume de Bourgogne, démembrée, soit à l'époque de la réunion de ce royaume à l'empire germanique, soit plutôt pour former la dot d'une héritière de la famille royale. On attribue à Frédéric, le plus ancien comte de Ferrette dont l'existence soit certaine (1125), la fondation du château de ce nom. Il en est fait mention, pour la première fois, dans un titre de 1144, et l'on voit encore des ruines du vieux manoir (*Phirrete*, *Fierritum*, en allemand *Pfirt*), origine de la ville actuelle.

C'est aussi par un château, bâti à la même époque et où les comtes de Ferrette ont fait souvent leur résidence, qu'a commencé la ville d'Altkirch. Petite, mais plus considérable cependant que la précédente, elle fut construite, dans les premières années du XIIIe siècle, sous Frédéric II, et on lui donna le nom qu'elle porte encore, parce qu'il existait sur son territoire une église dont la fondation se perdait dans la nuit des temps. Ce fut près d'Altkirch que ce même Frédéric fit prisonnier l'évêque de Bâle, avec lequel il était en négociation pour des affaires d'intérêt. Le comte, frappé aussitôt des foudres de l'Église, fut obligé de se soumettre à la réparation de l'*harnescar*, c'est-à-dire qu'à la porte de la ville il se chargea les épaules d'une selle, et, accompagné de tous les siens, chargés de même, se rendit devant le portail de l'église, où il pria; puis, se relevant avec sa suite, il alla chercher l'évêque et se prosterna trois fois à ses pieds pour lui demander pardon. Ce n'est pas tout : il dut encore faire d'immenses concessions au prélat, et contraindre son propre fils, Louis, à les approuver. Mais celui-ci s'étant révolté, jeta son père dans un cachot et l'étrangla. On le surnomma *Grimmel*, le Furieux. Sous Ulric, son frère, l'évêque de Bâle acheta la suzeraineté de Ferrette huit cent cinquante marcs d'argent, et la laissa en fief au comte pour lui et ses hoirs.

Le château d'Engelbourg, ou de Thann, faisait alors partie du comté de Ferrette, et la ville de Thann existait déjà. Nous raconterons, sur la foi d'une ancienne chronique, la fondation de l'église, berceau de la ville de Thann. Saint Thibaut, évêque d'Engubine, en Ombrie, étant mort sans pouvoir « payer un fidèle serviteur, lui recommanda de prendre, après sa mort, l'anneau d'or qu'il portait au doigt. Le serviteur obéit, et grand fut son étonnement, lorsqu'il vit le doigt suivre l'anneau. C'était visiblement un don de Dieu. Aussi le pieux légataire ayant enfermé sa relique dans la pomme de son bâton, s'empressa-t-il de prendre le chemin de sa patrie. Il arriva en vue du château d'Engelbourg, dont les en-

virons étaient alors couverts d'épaisses forêts de sapins. C'était au mois de juin (1161) : le soleil était brûlant ; le voyageur, épuisé de fatigue, appuya son précieux bâton contre un arbre, s'assit et s'endormit. O prodige ! quand il veut continuer sa route, le bâton ne se laisse point enlever, tous les efforts du serviteur sont inutiles, ainsi que tous ceux des habitants du voisinage qu'il appelle à son aide. Mais, en même temps, la volonté du ciel s'est manifestée : du haut de son château le comte de Ferrette a vu trois flammes s'élancer de la cime du sapin auquel s'est attaché le bâton mystérieux ; il accourt avec toute sa suite. On s'agenouille, on prie, et dès lors il n'y a plus d'obstacle : la relique apparaît à tous les yeux. On s'empressa de conduire le pèlerin à Engelbourg, et on construisit une chapelle, en l'honneur de Saint-Thiébaut, sur le lieu même où avait été opéré le miracle. » Autour de cette chapelle se forma bientôt la petite ville de Thann, que ses seigneurs firent fortifier dans les premières années du siècle suivant.

Belfort appartenait à la famille de Montbéliard, dès l'époque où l'évêque de Bâle acheta la suzeraineté de Ferrette ; ce n'est qu'au commencement du XIVe siècle qu'il fut réuni à ce comté, comme dot de Jeanne, femme du dernier comte Ulric II. Il n'y avait pas longtemps que la ville avait pris naissance, au pied d'une tour qui est encore debout et que l'on croit avoir été construite au XIe siècle ; sa population était assez considérable, et René de Bourgogne, comte de Montbéliard, avait accordé aux habitants, en 1307, l'affranchissement de la servitude et le droit d'élire un magistrat. La comtesse Jeanne y fonda un hôpital et une collégiale que l'on croit être l'église Saint-Christophe, appelée vulgairement *La Brasse* et située dans le faubourg près du cimetière.

Ulric II mourut, en 1324, laissant pour unique héritière de ses vastes domaines, sa fille Jeanne, qui les transmit à la maison d'Autriche, par son mariage avec le duc Albert, fils de l'empereur Albert Ier; et, comme les archiducs étaient déjà en possession du Landgraviat, le comté fit ainsi partie de l'Alsace. Plusieurs fois, depuis cette réunion, les seigneuries de Ferrette, d'Altkirch, de Thann et de Belfort, furent engagées à des seigneurs du voisinage : aux Rechenberg, aux Ramstein, aux d'Andlau, aux Fugger, aux Morimont, etc. ; mais les villes restèrent toujours organisées comme sous leurs anciens maîtres, avec des magistrats élus. Ferrette seul perdit de son importance, et on n'y frappa plus monnaie. Le château de Belfort fut, d'abord, gardé par les paysans des environs ; puis la régence d'Ensisheim y établit une garnison permanente. Altkirch, qui était déjà le siége de l'official de l'évêque de Bâle, chargé des affaires ecclésiastiques du Sundgaw, devint la résidence des archiducs, lorsqu'ils visitaient la contrée. Thann s'agrandit : de 1387 à 1624, on y battit des monnaies dont le coin représentait un sapin et sur lesquelles on voyait, au revers, les armes de la maison d'Autriche. La ville eut, par une faveur toute spéciale, le privilége d'asile et fut, pendant quelque temps, le siége de la chambre des comptes, ce qui lui fit donner le nom de *Legestatt*.

Dans le XIVe siècle, les Anglais dévastèrent le Sundgaw : la plupart des maisons religieuses furent ruinées, et, en 1442, on transféra à Thann le chapitre collégial de Saint-Amarin. Belfort venait d'être presque entièrement détruit par un incendie. Vers la même époque (1445), les Bâlois brûlèrent Ferrette, parce que le seigneur

de Morimont, engagiste de la plupart des domaines autrichiens dans le Sundgaw, avait fait des invasions sur leur territoire. Bientôt après, l'archiduc ayant engagé toute la haute Alsace à Charles-le-Téméraire, la tyrannie du gouverneur Hagenbach se fit surtout sentir dans les villes du sud de la province. On raconte que quatre bourgeois de Thann, députés auprès de lui pour se plaindre d'un impôt arbitraire, furent mis à mort par son ordre. C'est dans la ville de Thann qu'Hagenbach célébra ses noces avec la comtesse de Thengen : la solennité dura huit jours, et le despote força tous les habitants à lui faire individuellement des présents. Après le supplice d'Hagenbach (1474), Étienne, son frère, se jeta sur le Sundgaw et y brûla une trentaine de villages.

Les annales du XVIe siècle ne nous offrent rien de remarquable, si ce n'est la condamnation d'un grand nombre de sorciers. Mais pendant la guerre de trente ans, toutes les horreurs de l'invasion s'appesantirent sur le pays. En 1632, les villes de Ferrette, de Thann et de Belfort furent prises par les Suédois. Thann ne tarda point à leur échapper; et l'année suivante, le duc de Feria reprit Belfort. Ils furent chassés ensuite de Ferrette par les paysans catholiques révoltés, qui les traitèrent avec la dernière rigueur; mais ces bandes indisciplinées ne purent conserver leur conquête, et les Suédois, après être rentrés dans la ville, emmenèrent neuf cents prisonniers au Landser. Deux fois aussi ils se rendirent maîtres d'Altkirch. En 1634, ils reprirent Thann et Belfort. La misère était si grande dans le Sundgaw, que les propriétés territoriales n'avaient plus aucune valeur : on donnait un champ pour un morceau de pain, et, si l'on doit en croire les chroniques locales, les populations affamées déterraient les morts. En 1636, la Suze vint prendre possession du château de Belfort, au nom du roi de France, et, en 1639, Bernard de Weimar entra dans Thann. Mais après le traité de Westphalie, et pendant la minorité de Louis XIV, les gouverneurs de ces deux places ayant trahi la France, le maréchal de La Ferté marcha contre eux, pour les faire rentrer dans le devoir (1654). Louis XIV, en 1659, donna au cardinal Mazarin les seigneuries de Ferrette, d'Altkirch, de Thann et de Belfort. Pendant la guerre de 1674, les Impériaux s'emparèrent de Thann, mais Turenne les rejeta bientôt au delà du Rhin. C'est alors que les Français firent sauter le château d'Engelbourg : la tour principale tomba sans se briser, et aujourd'hui encore elle apparaît, sur la cime de la montagne, comme une énorme roue qui menace d'écraser dans sa chute les habitants de la vallée.

Les Valentinois, héritiers des Mazarin, possédèrent les quatre grandes seigneuries du Sundgaw jusqu'à la révolution de 1789. Belfort, considérée comme place de guerre, occupe, depuis 1686, un rang considérable parmi les cités du royaume : à cette époque, Vauban la fortifia sur un nouveau plan, et tout en conservant le vieux château, il l'entoura d'un pentagone irrégulier flanqué de tours casematées. Les troupes alliées bloquèrent Belfort, en 1814 et en 1815; c'est sous ses murs que le général Lecourbe effectua sa belle retraite. Le nom de cette ville a eu un triste retentissement pendant la période la plus critique de la Restauration. Les carbonari y avaient porté le siége d'une de leurs ventes, et dès la fin de 1821 tout s'y trouvait préparé pour un soulèvement, ainsi qu'à Neufbrisach, Colmar, La Rochelle, Poitiers, Niort, Nantes, Bordeaux et Toulouse. C'est de Belfort même

que devait partir le signal de l'insurrection pour se propager ensuite au nord, à l'ouest et au midi de la France. Trente-six jeunes gens, affiliés, s'y rendirent dans les derniers jours de décembre 1821, par l'ordre du *comité d'action* de la *vente suprême*. Les conspirateurs, sans avoir encore de projet bien arrêté, avaient adopté néanmoins comme bases de la révolution qu'ils méditaient la constitution de l'an III. Cinq directeurs avaient été choisis parmi les hommes du parti libéral les plus haut placés dans l'estime de la chambre et du pays : c'étaient MM. de Lafayette, d'Argenson, Dupont de l'Eure, Kœchlin et de Corcelles. Le premier reçut bientôt l'invitation de se transporter à Belfort pour y prendre la direction de ce vaste mouvement. Si le général était arrivé au moment convenu, l'entreprise eût probablement réussi; mais un de ses collègues, Voyer d'Argenson, l'ayant engagé, par prudence, à différer son départ, cet ajournement fut fatal aux conjurés. Le commandant de place Toustain conçoit des soupçons que les révélations de quelques sous-officiers ne tardent pas à changer en certitude. Il prend à la hâte des mesures pour prévenir l'explosion du complot ; il en convoque auprès de lui tous les chefs militaires, afin d'isoler les soldats de leurs officiers : quatre des plus compromis, Pegulu, Desbordes, Brue et Lacombe, arrêtés par son ordre, sont confiés à la garde du commandant de poste Manoury; mais celui-ci, dévoué aux Carbonari, favorise l'évasion des conspirateurs et gagne la Suisse avec eux. Toustain court ensuite sur la place du quartier, où le sous-lieutenant Peugnet, qui excitait la troupe à prendre les armes, lui tire un coup de pistolet en pleine poitrine sans le blesser. La révolte n'en est pas moins comprimée sur ce point, tandis qu'à l'une des portes de la ville, on baisse la herse pour diviser en deux la troupe des jeunes gens envoyés de Paris et cantonnés dans les faubourgs. Dès lors tout est perdu, et les conjurés cherchent leur salut dans une fuite précipitée (31 décembre 1821).

Le lendemain, 1er janvier, le général Lafayette rencontra, non loin de Belfort, où il se rendait enfin, une voiture dans laquelle se trouvaient deux des conspirateurs, sortis heureusement de la ville, MM. Bazard et Corcelles fils. On échangea rapidement quelques mots sur l'issue fâcheuse de l'entreprise, et le général rebroussa chemin aussitôt. Plusieurs conjurés, moins heureux, furent arrêtés à Belfort et à Neufbrisach. Le 13 août 1822, la cour d'assises de Colmar condamna trois des accusés à cinq ans de prison pour le fait de non révélation; le colonel Pailhès, de l'ex-garde, fut de ce nombre. Le 30 septembre suivant, la cour, jugeant cette fois sans l'assistance du jury, prononça la peine de mort contre les contumaces Peugnet, Manoury, Brue, Pegulu, Lacombe, Desbordes et Petit-Jean. Pas un des conspirateurs ne porta sa tête sur l'échafaud ; le brave colonel Caron, pour avoir voulu les tirer des mains de la justice, paya seul pour tous. Condamné à la peine de mort par le conseil de guerre de Strasbourg, il fut exécuté le 1er octobre.

Depuis 1815, le génie militaire a exécuté des travaux considérables à Belfort : la route d'Alsace a été fermée, au nord-est, à droite, par le fort de la Justice, à gauche, par celui de la Miotte, réputé imprenable. Ces deux ouvrages sont bâtis sur le roc et des escarpements forment l'entrée du camp retranché intérieur. Une longue courtine dont l'abord est impossible relie, au nord-ouest, le fort de la Miotte à un ouvrage à cornes qui bat toute la plaine de la Savoureuse, en amont, et qui

renferme des bâtiments à l'épreuve de la bombe. Le fort de la Justice communique avec le château par un long chemin couvert, dont le glacis s'arrête à la route de Bâle, laquelle est battue par une lunette dont les feux se croisent avec ceux du château, espèce de citadelle imprenable, renfermant une caserne voûtée, un cavalier casematé, des magasins souterrains très-spacieux, et défendue par trois enceintes continues dont les escarpes et contrescarpes sont taillées dans le roc : cinq étages de feux battent les glacis du château, qui repose, côté de la ville, sur un escarpement inaccessible de quarante mètres de hauteur. Deux portes donnent entrée à Belfort, celle de France et celle de Brisach. La position stratégique de cette place a acquis une haute importance, surtout depuis la destruction de Huningue : derrière elle il n'y a plus que Langres pour défendre Paris.

Belfort et Altkirch sont tous deux des chefs-lieux de sous-préfecture. La première de ces deux villes, bâtie sur une colline dont l'Ill arrose le pied, a environ 3,000 habitants, et l'arrondissement en renferme 134,880. Ferrette y figure comme chef-lieu de canton, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village où l'on compte à peine 800 âmes. Belfort est arrosé par la Savoureuse : on rencontre de nombreuses usines dans ses environs riches en mines de fer ; la ville contient 6,000 habitants et l'arrondissement 127,338. Thann, un de ses chefs-lieux de canton, a aussi une population de 6,000 âmes ; il est bâti sur le Thur, dans une position charmante, et environnée de vignobles qui produisent d'excellents vins, surtout le *rangen ;* on y trouve plusieurs filatures, des manufactures et des fabriques de produits chimiques. C'est à Thann que naquit l'évêque constitutionnel de Paris, *Gobel ;* la première pierre de son église, la plus remarquable de la province, après celle de Strasbourg, fut posée en 1430 : on admire la tour commencée, en 1503, par l'architecte Rumicte Valch, et terminée en 1516 ; la flèche, d'une élégance et d'une légèreté rares, rappelle le chef-d'œuvre de Strasbourg. Il y avait autrefois des Cordeliers à Thann, et des Capucins à Thann et à Belfort.

Nous venons de parler du fort de la Miotte : ce nom est trop populaire parmi les Béfortins, qu'on appelle aussi *Miottins*, pour que nous nous dispensions d'en faire connaître l'origine. Quelle en est l'étymologie? on l'ignore. Les savants du lieu se sont perdus en conjectures pour l'expliquer ; quant à nous, nous dirons simplement qu'on appelle *Miotte* une pyramide en maçonnerie bâtie, au moyen âge, sur la colline où est maintenant construit le fort du même nom. C'est du haut de cette pyramide que les Béfortins appelaient, par des feux, les paysans du voisinage à la défense de la place dans les moments de danger ; c'était de là que l'on surveillait au loin la marche de l'ennemi. La colline de la Miotte est très-élevée et domine toute la campagne ; c'est le but de promenades des habitants et le théâtre des jeux de la bruyante jeunesse du pays.[1]

1. Chauffour, *Histoire d'Alsace*. — Aufschlager. — De Golbery, *Antiquités de l'Alsace* (*Haut-Rhin*). — Notes communiquées par M. Achille Vaulabelle, auteur de l'excellente *Histoire des Deux Restaurations*, que nous avons déjà eu l'occasion de citer si souvent. Le Directeur de l'Histoire des villes de France a cru devoir ajouter ce court récit de la conspiration de Belfort, au travail de ses deux collaborateurs sur le Sundgaw.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

L'agriculture reçoit de grands encouragements en Alsace et elle y est parvenue à un point de perfection assez avancé. Les terres arables s'étendent de la cime des Vosges jusque sur le bord du Rhin ; les plus fertiles sont situées dans la plaine, entre les montagnes et l'Ill; à partir de cette rivière elles perdent de leur fertilité, à mesure qu'elles s'approchent davantage du fleuve. On trouve quelquefois des terrains cultivés à mille mètres au-dessus du niveau de la mer; mais, le plus ordinairement, d'épaisses forêts de sapins et de hêtres couvrent les hauteurs. Viennent ensuite des plantations de châtaigniers, et, au-dessous encore, les vignobles qui envahissent une partie de la plaine. La culture de la vigne est très-variée; elle forme une des branches importantes de l'industrie du pays. Les vins d'Alsace, blancs pour la plupart, se voiturent et se conservent facilement; un des plus estimés est le *Riessling*, qui imite les vins du Rhin. Les *vins gentils* de Guebwiller, auxquels on donne aussi le nom de *Kitterle*, sont très-spiritueux et ont un bouquet particulier qui tient de la noisette; *le Rangen* attaque fortement les nerfs, et, par une singulière propriété, prive momentanément de l'usage des jambes sans appesantir la tête. Le *vin de paille*, ainsi nommé à cause du procédé employé pour sa fabrication, jouit d'une réputation fort ancienne; on vante également tous les vins de Ribeauvillé; enfin Turckheim produit un vin rouge assez estimé. Quelques propriétaires ont voulu appliquer aux vins blancs d'Alsace le procédé de la fabrication des vins de Champagne, et il paraît que divers essais ont réussi.

La production des vins s'élève en Alsace à plus d'un million d'hectolitres, dont les habitants exportent près de la moitié; la fabrication de l'eau de cerises (*kirschwasser*) y prend tous les jours plus d'extension. Les terres arables, arrosées par un grand nombre de cours d'eau, produisent toutes les espèces de céréales. Entre le Rhin et l'Ill règnent près de cent cinquante mille hectares de forêts, dont les principales sont celles de la Harth, dans la haute Alsace; de Haguenau et de Brewald dans la partie basse de la province. Au nombre des cultures particulières du pays on doit mettre le tabac, le houblon et la garance. Le tabac est un des premiers objets de commerce, surtout dans la basse Alsace où la fabrication a plus que triplé depuis la Révolution : elle s'élève à près de cent cinquante mille quintaux. Le tabac de Strasbourg jouit d'une réputation méritée, et on en exporte en feuilles une quantité considérable. C'est aussi dans la basse Alsace que la culture du houblon et de la garance a pris le plus de développement; l'importation de la

garance y est antérieure à celle du tabac, car elle remonte au temps de Charles-Quint : cependant, elle n'a pris de l'importance que sur la fin du dernier siècle. En 1778, il y avait dans les environs de Haguenau seulement trois mille trois cents arpents cultivés en garance : la basse Alsace en produisait alors de quarante à cinquante mille quintaux dont on exportait la moitié ; mais, depuis, cette culture a subi une grande diminution d'année en année.

L'éducation des animaux domestiques n'est pas ce qu'elle devrait être dans un pays aussi fertile et où l'on donne tant de soins à l'agriculture. La race du cheval, quoique commune et de taille moyenne, fournit cependant quelques bons chevaux de trait; elle pourrait être aisement améliorée. On n'élève pas de mulets, mais beaucoup d'ânes dans les montagnes et les vignobles. La race des bêtes à cornes, petite comme celle du cheval, produit d'excellents bœufs pour le labour et de très-bonnes vaches laitières : on a soin de la renouveler, de temps en temps, en se procurant de beaux taureaux suisses. Dans les vallées, les vaches ne sont nourries à l'étable que pendant l'hiver, et, dès le mois d'avril, elles pâturent librement sur les montagnes; on ne les fait rentrer au chalet que pour les traire, et pendant les nuits pluvieuses ou trop froides. Les chalets des Vosges se composent de trois parties : le magasin de fromages, la cuisine, et la laiterie, ordinairement traversée par un filet d'eau, afin d'y entretenir la fraîcheur et la propreté; quelquefois on y voit une quatrième pièce qui sert de chambre à coucher, sinon les couchettes se trouvent pratiquées, derrière une cloison, sous la toiture. Les fromages sont de deux sortes : le *munster*, fabriqué dans les petites métairies, et le *façon gruyere*, dans les plus grandes. La majeure partie des moutons est de race indigène : on fait des tentatives pour l'améliorer, par le croisement avec les béliers mérinos; la chair est bonne, mais la laine de médiocre qualité. Les chèvres offrent une grande ressource aux habitants des montagnes. On nourrit encore en Alsace une grande quantité de porcs et toute espèce de volailles. Enfin, le pays favorise beaucoup la reproduction du gibier, et le poisson y abonde.

L'Alsace, que son industrie place au premier rang parmi les provinces, doit surtout cette prospérité à la ville de Mulhouse, berceau de l'industrie cotonnière. Dès le milieu du XVIIIe siècle, grâce aux dessinateurs et aux coloristes qu'on sut fixer dans le pays, les indiennes d'Alsace acquirent de la réputation sur tous les marchés de l'Europe. Un Mulhousien dota encore la province des tissus de couleur appelés d'abord *siamoises*. La première fabrique fut construite à Sainte-Marie-aux-Mines; cette industrie s'étendit bientôt aux vallées environnantes : on l'améliora, et enfin on la porta à la perfection par la production des *guinghams* (1792). Mais l'industrie la plus importante est sans contredit le tissage du coton, établi à Mulhouse, en 1762. Les filatures furent introduites, en 1806, dans le département du Haut-Rhin; ce n'est, toutefois qu'à partir de 1814 que l'on commença à faire des tissus supérieurs propres à la vente en blanc, et bientôt on vit des métiers dans tous les villages, où les laboureurs quittèrent la charrue pour se faire tisserands. Jamais, peut-être, aucune industrie ne fit autant de progrès en si peu de temps. La haute Alsace seule possède plus de cinquante filatures et environ trente manufactures de toiles peintes qui emploient près de soixante mille ouvriers.

Sous le rapport des productions minérales, l'Alsace est encore un pays privilégié : le sol y renferme de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb, du fer, du manganèse et d'autres métaux dont l'exploitation fait la richesse de plusieurs vallées. Les mines de Sainte-Marie étaient en grande activité, dès le xe siècle, et occupaient, au xvie, trois mille ouvriers. On trouve l'or en paillettes dans les sables du Rhin, quelquefois même dans les cailloux; mais l'extraction en grand est abandonnée, le résultat ne compensant pas les frais d'exploitation. On prétend en avoir découvert à Sainte-Marie, et l'on voit dans le canton de Willé des restes de travaux exécutés antérieurement dans la mine d'or dite des *Portes de fer*. Il y a de l'argent à Sainte-Marie et dans les cantons de Willé et d'Obernai, mais ces mines ne sont plus exploitées. Sainte-Marie fournit encore du plomb sulfuré, que l'on rencontre par amas fort considérables dans des filons encaissés de gneiss; il existe également du plomb à Giromagny et au banc d'Erlenbach. On extrait du cuivre dans le territoire de la Petite-Pierre, de Willé et de Sainte-Marie, et l'on y fabrique en grand le cuivre rouge et le laiton. On a découvert de l'antimoine, dans le val de Willé; de l'ocre, dans le canton de Niederbronn; du nickel, du cobalt et du manganèse à Sainte-Marie. Le fer abonde dans toute la province, dont les nombreuses usines fournissent principalement le fer en grains qui alimente les fourneaux du pays. Partout le minerai est traité au charbon de bois; la facilité avec laquelle on se procure ce combustible fait que l'on néglige en Alsace l'exploitation des houillères et des tourbières: elle pourrait cependant y être faite sur une vaste échelle. On fabrique dans le pays toute espèce de fer forgé, en barres et laminé, et toute espèce de fonte, soit en gueuses, soit en pièces mécaniques ou d'ornement : les forges de Niederbronn sont les plus belles. Les instruments de mathématiques et d'horlogerie de l'Alsace jouissent de beaucoup de renommée; les deux départements possèdent aussi des manufactures d'armes. On a essayé d'y fixer la fabrication de l'acier, mais avec peu de succès, à cause du voisinage de l'Allemagne. Les Vosges, dans les contrées inférieures aux rochers granitiques, fournissent en outre des pierres à bâtir dont les plus estimées sont celles de Wolxheim, de Diemeringen, de Drolingen, de Hermolsheim et de Kronthal; c'est de cette dernière espèce qu'a été construite la tour de la cathédrale de Strasbourg. Le pays offre quelques carrières de plâtre, mais pas d'ardoisières; aussi les tuileries y sont-elles partout très-nombreuses. On tire du sol un sable fin qui est employé dans la fabrication de la poterie.

Il y a en Alsace plusieurs sources d'eau salee : à Dumeringen, par exemple, à Harskirch et à Soultz, on compte un plus grand nombre de sources minérales, et dans quatre on a formé des établissements sanitaires. Wattwiller est aujourd'hui à peu près abandonné; mais on fréquente Soultzbach, Soultzmath et Niederbronn. Soultzbach est situé dans la charmante vallée de Münster; la source minérale découverte dans cette commune, en 1603, jaillit d'une montagne granitique et remplit, dans l'espace de quatre heures environ, un bassin qui peut contenir dix-huit cents litres. L'eau, qui a une saveur vineuse et acidulée, ne gèle jamais : on en exporte annuellement de douze à quinze mille cruches. La source de Soultzmath était déjà connue, au xve siècle; elle est assez large, profonde, et construite en forme de puits, d'où l'on tire l'eau par le moyen d'une pompe. Cette

eau ne gèle jamais, non plus, et a une saveur aigrelette qui la rend très-agréable à boire; une seconde source, dite sulfureuse, est employée pour les bains. Les eaux de Niederbronn, connues sous les Romains, attirent encore plus de visiteurs; on s'en sert pour les bains et on les prend en boissons : elles ont une saveur salée et contiennent une grande quantité de muriate de soude.

Avec des éléments aussi variés, aussi riches, fécondés par l'activité naturelle des habitants, on ne s'étonnera point que le commerce ait toujours prospéré en Alsace? Les produits des manufactures, ceux des mines et des forges, les bois, les vins, les grains, sont les principaux objets d'échange : à ces divers articles il faut en ajouter d'autres fabriqués dans le pays, savoir de gros drap pour les habitants de la campagne, de fines toiles de lin, des bonnets de laine et de coton, des cuirs d'une excellente qualité, des toiles à voiles et des cordeaux. Les Alsaciens exploitent, en outre, des amidonneries, des verreries et des papeteries. Enfin l'art typographique et la lithographie sont très-florissants à Strasbourg, ainsi que le commerce de la librairie.

En Alsace, plus que partout ailleurs, les mœurs diffèrent suivant l'état et la condition des personnes. La classe des artisans et des cultivateurs, grossière en général dans son langage, l'est aussi souvent dans ses habitudes; ceux du Sundgaw portent parfois la rudesse jusqu'à la cruauté. Dans les montagnes, on ne vit que de traditions; la croyance aux sorciers et aux revenants existe encore en plusieurs cantons, et on y observe de nombreuses pratiques superstitieuses, parmi lesquelles il en est de touchantes : par exemple, si une mère meurt en donnant le jour à son enfant, on ne l'enterrera pas sans lui mettre des chaussures, car elle viendra, la nuit, pendant six semaines, donner ses soins au nouveau-né. Dans la campagne, l'enfant quitte rarement les champs; cette vie le rend frugal et infatigable au travail. Quand il se marie, on le coiffe d'un énorme chapeau; il revêt une immense redingote verte ou bleue retombant jusque sur les talons, un gilet rouge ou jaune, une culotte noire, et il conserve ce bizarre accoutrement jusqu'à la fin de sa carrière. Le costume des femmes, de meilleur goût, ne varie pas davantage : il se compose ordinairement d'un jupon rouge à bordure noire, et d'un corsage noir ou brun, étroit, avec de larges emmanchures, et quelquefois broché d'or; les bras ne sont garantis que par les larges manches de la chemise. La chevelure est tressée et relevée derrière par un toquet noir, souvent aussi broché d'or. Cette vie de tradition a conservé dans les campagnes des traces nombreuses de l'ancienne nationalité : presque tous les habitants y entendent, il est vrai, la langue française; cependant ils tiennent à parler allemand, et quelques-uns même conservent la vieille rancune, qu'ils ont héritée de leurs pères, contre ceux qui parlent uniquement la langue française et qu'ils appellent *Welches*. Bons Français, d'ailleurs, ils s'enrôlent avec joie sous les drapeaux de la patrie. L'ouvrier alsacien a pris une part plus grande à la civilisation : il est franc, sincère, généreux, capable de dévouement ; ses goûts modestes le portent à l'économie; il n'a rien conservé de l'ancien costume, et notre langage lui est familier; enfin il est Français par les mœurs, comme il l'est de cœur. Nous en dirons autant des commerçants, des industriels, qui tous parlent français; mais peut-être ne trouve-t-on pas chez eux la même générosité. La plupart sont hardis

dans leurs entreprises. Quant aux administrateurs, aux magistrats, et à ce qu'on est convenu d'appeler la haute société, elle ressemble à celle des autres provinces. Toutefois les croyances religieuses établissent encore des différences qui doivent être signalées. Les catholiques romains habitent presque tous le pays haut; ils sont plus nombreux, plus tolérants que les dissidents, et joignent à une foi ardente une véritable piété et une vénération profonde pour les ministres du culte. Les protestants vivent dans une partie des villes et dans quelques villages de la plaine; l'Alsace est la province qui en renferme le plus: leur intolérance sépare habituellement les habitants d'une commune en deux camps, lorsqu'il s'agit d'émettre un vote dans un conseil ou dans une assemblée électorale. Les israélites se rangent d'ordinaire du côté des catholiques. Depuis la Révolution, le nombre des Juifs a beaucoup augmenté dans les villes, car un grand nombre a reflué d'Allemagne. Disséminés dans toute la province, ils ne jouissent que d'une modeste aisance, surtout dans les campagnes, et n'achètent que pour revendre, se considérant toujours comme étrangers. Le trafic, les échanges, le prêt, les absorbent. Ils sont thalmudistes, ignorants pour la plupart et plongés dans des superstitions grossières; peu connaissent la langue ancienne: malheureusement ils parlent entre eux un hébreu corrompu, et dans leurs relations avec les habitants ils se servent de l'allemand en usage dans le pays, en le prononçant avec un ton nazillard et chantant, qui les fait facilement reconnaître, indépendamment du type inaltérable de leurs traits. La haine injuste qu'on leur portait ne s'est pas affaiblie et se perpétuera, nous le craignons, tant qu'ils ne changeront point leur genre de vie. On ne confond pas, cependant, tous les Juifs dans la même catégorie: il est parmi eux une minorité éclairée qui désire des réformes, et que le respect public accompagne, parce qu'elle s'en rend digne. Nous ne dirons rien des anabaptistes: ils sont peu nombreux et ont conservé les mœurs pures et simples de leurs pères. Ils vivent tous dans les montagnes, comme fermiers ou domestiques de fermes.

Sous le rapport de l'instruction primaire, l'Alsace occupe un des premiers rangs en France. L'enseignement musical a été introduit dans toutes les écoles: à cet égard les Alsaciens avaient devancé le vœu de la loi. Le goût de la musique est inné chez eux; ils ont toujours pris soin de l'entretenir, et de tout temps ils ont eu des sociétés musicales qui avaient leurs réunions, leurs fêtes, leurs pèlerinages, ainsi que cela se pratique encore de l'autre côté du Rhin. L'instruction supérieure n'a pas moins progressé. Grâce au développement rapide de toutes ces institutions, les Alsaciens, si éminemment Français par les sentiments, ne nous paraîtront bientôt plus étrangers par leur langage. Ce changement est d'autant plus désirable, que l'idiome dont une partie de la population persiste à faire usage, est barbare: c'est un patois que les Alsaciens peuvent seuls comprendre, et encore même dans un certain rayon, car ce jargon, mêlé de roman, d'allemand et de français, varie fort souvent de village à village. L'allemand pur n'est parlé dans aucun canton. Nous remarquerons cependant que parmi les journaux quotidiens des principales villes de la province, il en est beaucoup qui sont imprimés sur deux colonnes, l'une en allemand, l'autre en français. Nous rappellerons aussi que lors des magnifiques fêtes qui accompagnèrent l'inauguration de la statue

de Guttemberg, à Strasbourg, on distribua au peuple des vers imprimés dans les deux langues et tirés aux yeux de tous au moyen d'une presse ambulante.

L'Alsace est riche en antiquités de tous genres. En parcourant les sommets des Vosges, on rencontre çà et là les restes d'une muraille de six à huit pieds de haut, formée d'énormes pierres non taillées et superposées sans mortier : c'est le *Heidenmauer*, ou mur des païens, barrière que nos ancêtres avaient opposée aux peuplades germaniques. Il y a encore sur ces montagnes d'autres monuments de la même époque : beaucoup d'amas de pierres destinées au culte des dieux, et quelques pierres levées ; enfin, il existe un grand nombre de *tumuli* à Bartenheim, dans la forêt de la Harth, à Hombourg, à Ensisheim, etc. Les antiquités romaines abondent à Strasbourg ; à Horbourg, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'*Argentovaria*, ruinée par les Vandales, par les Allemands, et, en dernier lieu, par Attila ; à Niederbronn et à Altkirch ; à Seltz, l'ancienne *Saletio ;* à Schweighausen, et dans les environs de Hittenheim. Elles sont plus nombreuses encore sur l'emplacement de *Brocomagus*, l'ancienne capitale des Triboques, aujourd'hui Brumath, et à Ell, l'ancienne *Helvetus*, sur le territoire de Benfeld. L'Alsace était sillonnée par un grand nombre de voies romaines : celle du Rhin, construite par Agrippa, venait d'Italie ; elle traversait Brisach, Ell, Strasbourg, et suivait le fleuve jusqu'à son embouchure. Deux autres voies conduisaient du pays des Rauraques en Helvétie : les Romains, pour donner passage à celle qui traversait la vallée de la Birse, avaient pratiqué dans un rocher une ouverture visible encore près de la source de la rivière. Une quatrième route venait de Besançon rejoindre en Alsace la grande voie du Rhin. Il y avait des routes d'Illzach à Brisach et de Thann à Épinal, par la vallée de Saint-Amarin ; de Horbourg à Ell, par la forêt d'Ebersmünster ; de Strasbourg à Brumath et à Spire, pour rejoindre la grande voie du Rhin ; de Brumath à la Belgique, par Saverne et Metz ; enfin, d'autres chemins coupaient encore la vallée de Schirmeck et celle de Villé.

Les monuments du moyen âge sont beaucoup plus nombreux, en Alsace, que ceux des époques précédentes. Nous citerons les églises de Guebwiller, de Thann, de Rosheim et de Rouffach ; la magnifique cathédrale de Strasbourg, à laquelle il ne manque que l'achèvement d'une de ses tours pour être la plus hardie création de l'art gothique ; l'église d'Ottmarsheim, un des plus anciens monuments de la province, que l'on croit avoir été construit pour le culte des divinités païennes, mais qui remonte seulement aux premiers temps du christianisme ; celle d'Avolsheim, fondée par saint Materne et où l'on remarque sur les murs quelques fragments d'inscriptions romaines ; les églises romanes de Gueberschwir et de Murbach ; celle de Sigolsheim, qui date du IXe siècle ; l'église gothique de Neuwiller et celle de Gundolsheim, dont le chœur est semblable à celui de la belle cathédrale de Cologne. Nous devons mentionner aussi les belles ruines des abbayes autrefois si célèbres de Crauthal, de Luttenbach, de Murbach, où Beatus Rhenanus a découvert le *Velleius Paterculus ;* enfin celles de Saint-Jean-des-Choux et de Marmoutier, dont les églises existent toujours. Mais les ruines les plus pittoresques sont celles des nombreux châteaux, la plupart construits en granit, qui couronnent les sommets des Vosges. On en comptait près de trois cents avant la guerre de trente ans. Le voyageur visite encore, dans la haute Alsace, le château d'Échery,

non loin de Sainte-Marie; le vieux donjon de Reichemberg, près de Bergheim; les trois châteaux de Ribeauvillé, le Haut-Rappolstein, le Girsberg et le Saint-Ulric: le second est placé, comme un nid d'aigle, à la pointe d'un roc avec lequel il semble se confondre; le premier a eu une grande importance historique à la fin du XIII[e] siècle; on voit, aux environs, les ruines de la chapelle Notre-Dame de Dusenbach, patronne des musiciens d'Alsace. On rencontre ensuite le Reichenstein, dans la forêt de Riquewihr; la tour du Bilstein, près du village d'Aubure; les trois tours (*Drein Exen*) d'Eguisheim; le Hageneck; l'immense forteresse du haut Landsberg, au pied duquel est situé le Plixbourg; le Hohenack, d'où la vue s'étend sur toute la province; le Geisberg, près de Wihr; la tour échancrée du Wineck; le Kientzheim, où ont logé Charles-le-Téméraire et Frédéric IV; le vieux château de Keyserberg, près duquel se trouvent les ruines de l'église d'Alspach; le Schwarzenbourg, près de Münster; le Judenbourg et le fort Galas, près du Bonhomme; le Schrankenfels; le Landeck; le Hoh-Hastatt, anciennement Barbenstein; le Hugstein, sur le chemin de Guebwiller à Murbach; le Hohenrupf, qui commande ce dernier village; le Freundstein, qui domine au nord la vallée de Soultz, au sud celle de Saint-Amarin, et à l'est la plaine d'Alsace; le Jungholtz, près de Soultz; les donjons de Wattwiller; le château d'Engelbourg, que fit sauter Turenne; le vieux Friedbourg et le Hœrenbourg, au-dessus de Saint-Amarin; le Herrenfluch et l'immense forteresse du Wildenstein, où l'on ne peut plus arriver que par le moyen d'une échelle. Le vieux château de Rougemont n'est pas moins curieux que les précédents: du haut de ses murailles on aperçoit la Suisse, le sud de l'Alsace, Belfort, Mulhouse, Altkirch, etc. Rougemont se recommande, en outre, par la légende de la Dame-Blanche. En quittant ces ruines, on peut encore voir le château de Rosemont qui, avec celui d'Auxelle et celui de Passavant en Franche-Comté, était honoré de la qualification *les trois pucelles*; les manoirs de Delles, de Florimont, de Lowenberg, du Blamont, de Morimont et celui du Landscron, voisin du village de Leymen, où soixante conscrits, manquant de vivres, ont résisté, pendant trois jours, à l'armée coalisée. Non loin de là s'élève le château de Ferrette, le plus beau monument du moyen âge en ce genre, et, tout près, le vieux monastère de Luppach, où Delille vint chercher une retraite, en 1793.

Si, quittant ces contrées, le voyageur entre dans la basse Alsace, toujours en parcourant les Vosges, il rencontrera d'abord le Hoh-Kœnigsbourg, au-dessus d'Orschwiller, le plus vaste et le mieux conservé de tous les châteaux du pays; le Ramstein; l'Ortenberg, d'où, si le temps est favorable, on aperçoit plusieurs cimes de la chaîne des Alpes; le Kintzheim et le Frankenbourg aux traditions féeriques. Au fond de la vallée de Barr on trouve le château d'Andlau, et plus loin les sombres et mélancoliques ruines du Spesbourg: entre ces deux forteresses se déroule l'une des plus belles perspectives de l'Alsace. Au-dessus de Dambach est le Bernstein; Obernay conserve encore quelques traces du château d'Eticho. Au fond de la vallée de Klingenthal (*vallée des lames*), si célèbre par ses manufactures d'armes, on découvre, au milieu de vieux sapins, le Kagenfels; près de Mollkirch, le Girbaden, dont une partie date du temps des Romains; et le Heidenschloss (*château des païens*). Un peu plus loin, apparaissent le Lützelbourg et le Ratzamhausen, avec le Heidenschanz, qui doit probablement son origine à une

ancienne tour construite par les Romains. Enfin le voyageur arrive au mont Saint-Odile, la montagne la plus remarquable de toute l'Alsace. Du haut de ce rocher la vue embrasse la plus grande partie de la province, le Brisgaw, le pays de Baden, trente villes, trois cents villages : vaste panorama, découpé par les eaux argentées du Rhin, et borné par les neiges éternelles des Alpes. Quel magnifique spectacle! et c'est au milieu de ruines séculaires qu'on le contemple. Sur la pente de la montagne se dressent le château ruiné du Landsperg et l'ancien prieuré de Truttenhausen, près du mur païen; puis le fameux Hohenbourg, ou monastère de Saint-Odile, fondé par la fille d'Eticho et tout rempli des souvenirs de cette illustre famille. De tout temps le mont Saint-Odile a été fréquenté par un grand nombre de visiteurs de toutes les conditions : la sainteté du lieu y attira la femme de Charlemagne, celle de Charles-le-Gros, l'empereur Charles IV, Richard-Cœur-de-Lion, Christian I[er] de Danemark, le pape Léon IX, et beaucoup d'autres grands personnages. La femme de Tancrède y fut enfermée par ordre de Henri VI.

Dans les environs du mont Saint-Odile on remarque aussi les châteaux de Birkenfels, de Drystein, de Hagelschloss, et en suivant toujours la chaîne des Vosges, vers le nord, près de Ober-Haslach, la tour carrée de Nideck, qui domine la belle cascade du même nom; puis les tours du vieux château de Wasselonne et les restes du Wangenbourg. Enfin, à l'extrémité de la province s'élève le fameux château de Lichtemberg, ancienne résidence des comtes de ce nom. On raconte qu'un jeune seigneur, pour se venger de son frère, le fit périr de faim sous une des voûtes souterraines de cette forteresse, et que le barbare, apprenant que sa victime prolongeait son existence en léchant l'humidité qui suintait des pierres, fit lambrisser les murs. Trois bustes se détachent des nervures de la voûte : ils rappellent, dit-on, cette horrible histoire. Le premier représente la victime, au moment de la séquestration, dans toute la vigueur de la jeunesse; le second fait voir son visage maigre et décharné; le troisième le montre expirant au milieu d'horribles souffrances. Le château de Lichtemberg sert encore aujourd'hui à la défense de la frontière : la garde en est confiée à quelques soldats vétérans.[1]

1. Aufschlager, *l'Alsace.* — Voltz, *Géognosie de l'Alsace.* — J. J. Grattenauer, *Essai d'une minéralogie économico-technique des départements du Haut et du Bas-Rhin.* — *Statistique générale du département du Haut-Rhin*, par la société industrielle de Mulhouse. — De Golbery et Schweighaeuser, *Antiquités de l'Alsace.* — A. Luchet, *Récit de l'inauguration de la statue de Gutenberg.* — *Annuaires des départements du Haut et du Bas-Rhin.* — Notes particulières et manuscrits des auteurs.



AUVERGNE.

BASSE AUVERGNE PROPRE. — PAYS DE COMBRAILLE. — PAYS DE FRANC-ALLEU.
LIMAGNE D'AUVERGNE. — LIVADOIS. — DAUPHINÉ D'AUVERGNE.
HAUTE AUVERGNE PROPRE. — PAYS DE CARLADEZ.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Quand, du haut du pic de Sancy, on embrasse du regard la chaîne des montagnes d'Auvergne, par une matinée un peu brumeuse, on croit voir une vaste mer que dominent, comme autant d'écueils, les innombrables Puys du Cantal, des Monts-Dore et des Monts-Dôme. Que, tout à coup, à un signal de l'imagination, cette scène muette vienne à s'animer; que des gerbes de fumée et de flamme s'élancent de ces cônes volcaniques; que les coulées de lave, aujourd'hui refroidies, s'embrasent sur les pentes; que le fond des bassins se soulève et projette à la surface, de nouvelles cimes; on aura une page de cette histoire primitive de l'Auvergne qui n'a point eu de témoins parmi les hommes, mais que la science sait lire dans les entrailles de la terre. Les géologues distinguent le massif des montagnes d'Auvergne en trois groupes ou systèmes qui se rapportent à trois époques différentes de soulèvements, savoir : le groupe des Monts-Dôme, qui serait le plus anciennement formé, et ceux des Monts-Dore et du Cantal, qui auraient été produits dans leur état actuel par des commotions plus récentes. Les eaux séjournèrent aussi dans toutes ces vallées; et la Limagne ne fut longtemps qu'un grand lac. De nombreux débris fossiles nous révèlent les créations successives dont l'Auvergne antédiluvienne fut le théâtre : des tapirs gigantesques et des hyènes à peau rayée parcoururent autrefois les hautes vallées du Cantal, et le castor bâtit sa cabane sur les rives de la Dordogne et de l'Allier.

Le premier peuple qui occupa ce pays, appartenait à la grande famille gallo-kimrique ou gauloise, venue en Gaule des bords de la mer Caspienne et du Pont-Euxin, à l'aurore des temps historiques : il se nommait Arverne et se rattachait à la branche des Galls ou Celtes. Bien des traces de cette origine se retrouvent dans les dénominations locales, et dans les anciens noms d'hommes et de tribus; le mot *Arverne* est gallique et signifie montagnard; *Podium*, Puy; *Duranius*, la Dore; *Isiodorum*, Issoire; *Nemetum*, Clermont; *Ricomagus*, Riom; *Tighernum*, Thiers, sont des mots formés de radicaux celtiques; il en est de même de *Lemane* ou *Lemania*, aujourd'hui la Limagne.

L'histoire constate la présence des Galls, entre les Pyrénées et le Rhin, quinze cents ans avant notre ère; mais elle ne mentionne les Arvernes qu'en l'an 591, lors de l'émigration du Biturige Bellovèse dans la haute Italie; ils figuraient parmi les bandes gauloises qui soumirent la Transpadane et jetèrent les fondements de la ville de Milan. L'Arvernie formait déjà, à cette époque, un état puissant parmi les petits états de la Gaule; ses limites étaient les montagnes du Forez et celles des Cévennes, à l'est et au midi; les Cadurkes (le Quercy) et les Lémovikes (le Limousin), à l'ouest; et, au nord, la Loire qui la séparait du pays des Éduens (peuple d'Autun). La fertilité de ses plaines et l'âpreté de ses hautes vallées lui formaient une population moitié riche, moitié pauvre, mais laborieuse, endurcie à la peine, et retranchée, quand il le fallait, dans des remparts naturels, inaccessibles. A leur territoire propre les Arvernes pouvaient joindre celui des Vellaves (Vivarais), et des Helvii (Gévaudan), leurs clients, et, en quelque sorte, leur appendice naturel. La constitution politique des peuples gaulois était alors une fédération de petits peuples groupés autour d'un plus grand qui leur servait de patron : ils se classaient en *clients*, *sujets* ou *frères*, suivant les conventions de l'alliance et le caractère de l'incorporation. Une nation, habile et belliqueuse, qui savait employer tour à tour la politique et les armes, et réunir autour d'elle le plus de frères, de sujets et de clients, acquérait la prépondérance sur les autres : ce fut le lot des Arvernes, environ trois siècles avant notre ère.

Pour soutenir le rang de leur nation, les rois arvernes déployèrent à leur cour un luxe assurément fort barbare, mais dont l'histoire n'a pas dédaigné de parler : elle cite, entre autres, le roi Luern, qui faisait tomber du haut de son char une pluie d'or et d'argent toutes les fois qu'il parcourait la campagne, et qui faisait creuser des lacs d'hydromel et de vin pour des festins où il invitait tout son peuple. Son fils Bituit, non moins magnifique que lui, combattait sur un char d'argent massif. Bituit fut contemporain des premiers établissements romains dans les Gaules. Appelée sur les bords du Rhône par les intrigues des Massaliotes (habitants de l'ancienne Marseille), la république romaine s'était conquis un petit territoire entre ce fleuve et la Méditerranée. De proche en proche, elle arriva jusqu'aux Allobroges, dont elle attaqua les frontières; ceux-ci étaient les alliés des Arvernes, et Bituit se crut engagé d'honneur à les protéger. Il envoya au proconsul Domitius Ænobarbus une ambassade, qui surprit les Romains par sa singularité. L'ambassadeur, somptueusement vêtu, était accompagné d'un barde, qui chantait constamment près de lui, la rote en main, et d'une meute de chiens tirés à grands frais de la Belgique et de l'île de Bretagne. L'ambassade fut sans résultat. Obligé de recourir aux armes, Bituit descendit de ses montagnes avec une armée que les historiens font monter à deux cent mille hommes, et dans laquelle figurait une meute dressée pour le combat. La bataille fut donnée sur la rive gauche du Rhône, près du confluent de ce fleuve et de l'Isère; le roi arverne n'avait jamais vu de troupes romaines; et, à l'aspect des légions qui, formées en ordre serré, n'occupaient qu'un petit espace sur le penchant d'une colline, il s'écria avec mépris : « Ce n'est pas un repas de mes chiens! » Il se trompait : son peuple fut battu; lui-même, attiré par la perfidie du proconsul hors des montagnes des Allobroges, où il s'était réfugié, fut envoyé pieds et poings liés à Rome,

où on le traîna sur son char d'argent, au triomphe du général qui l'avait si odieusement trompé. Bituit laissait en Arvernie un jeune enfant, nommé Congentiat, que le sénat réclama pour le faire élever, disait-il, dans la connaissance et l'amour des institutions de la république : on ne sait pas si ces leçons lui profitèrent beaucoup, mais Bituit mourut au bout de peu d'années, dans la ville d'Albe, qu'on lui avait assignée pour prison.

Les Romains réduisirent en province le territoire qu'ils avaient conquis à gauche du Rhône, mais ils n'osèrent point pénétrer dans l'Arvernie : à défaut des armes, ils attaquèrent ce peuple belliqueux par les intrigues de la politique. Nous avons dit que, par la masse de nations rangées sous leur patronage, les Arvernes étaient alors la première des nations transalpines : Rome suscita contre eux les Éduens, qui s'étaient fait ses instruments dévoués. A force de promesses et de menaces, elle fit passer de leur côté une partie de la clientèle des Arvernes, et la cité d'Autun put disputer à l'Arvernie la suprématie des Gaules. Pour se fortifier contre les progrès de leurs rivaux, les Arvernes cherchèrent alors un appui au dehors : de concert avec les Séquanes peuple de la Franche-Comté, ils appelèrent à leur aide Arioviste, roi des Germains, de la branche suévique. Arioviste entra dans les Gaules, mais pour y vivre à discrétion, et n'en plus sortir que devant l'épée de Jules César.

Au moment où la Gaule était ainsi pressée entre deux conquérants étrangers, et où la guerre civile épuisait ses forces, elle était encore travaillée par une révolution sociale comparable à ce que fut au moyen âge l'affranchissement des communes. Le gouvernement aristocratique des chefs de tribus et la royauté héréditaire tombaient de toutes parts, attaqués par le peuple des villes ; les villes, constituées en république, nommaient des sénats, armaient leurs habitants et se défendaient contre les nobles, qui, à la tête de leurs clients de la campagne, faisaient la guerre pour reconquerir leur ancienne puissance. Rome exploitait à son profit ces querelles intestines, qui troublaient presque toutes les cités, prenant parti, tantôt pour la noblesse, tantôt pour le peuple, suivant la circonstance. L'Arvernie fit aussi sa révolution. Un chef de tribu, nommé Celtill, ayant voulu s'emparer du pouvoir à main armée, avait été vaincu et brûlé vif dans les murs de Gergovie, capitale du pays : ainsi, guerre étrangère, guerre civile, révolutions intérieures, tout semblait conspirer à l'asservissement des Gaules, quand Jules César en commença la conquête, cinquante-huit ans avant notre ère. Appelé par la nation éduenne pour chasser les Germains, qu'il força de gagner la rive droite du Rhin, il attaqua aussitôt les cités gauloises de la Belgique. De Belgique, il passa en Armorique et envoya un de ses lieutenants en Aquitaine, entourant, comme d'un cercle de guerre, l'Arvernie et la masse des nations qui se groupaient d'ordinaire sous le patronage des Arvernes, mais n'osant pas franchir leur frontière.

Ce furent eux qui prenant l'initiative de l'attaque, en l'année 53 avant J.-C., organisèrent la ligue de délivrance et donnèrent le signal d'une lutte terrible où le bon droit parut un moment triompher. Celtill, en mourant, avait laissé un fils, nommé Vercingétorix, héritier de l'immense clientèle de son père, brave, ardent, généreux, magnanime et que ses grandes qualités rendirent l'idole du

peuple. César rechercha son amitié ; il lui proposa même la royauté des Arvernes, s'il voulait le servir, mais le jeune patriote repoussa avec mépris les offres de l'étranger. Du fond de ses montagnes, il excita les chefs gaulois à se joindre à lui et devint l'âme d'un vaste complot qui éclata dans les murs de Génabum (Orléans) par le massacre de tous les trafiquants romains. Lui-même, après s'être emparé de la puissance à Gergovie, convoqua une assemblée de toutes les cités de la Gaule : il y fut nommé généralissime de l'armée coalisée. De ce jour, commença contre César une lutte où le génie guerrier fut aux prises avec le courage civique et la bravoure naturelle. On peut même dire que cette lutte développa, chez le général gaulois, une habileté devant laquelle pâlit un instant la fortune de Rome. Armé de l'autorité absolue d'un roi de guerre gaulois, Vercingétorix eut bientôt réuni une armée nombreuse à la tête de laquelle il harcela l'ennemi. Son plan de campagne, approuvé par les députés de la Gaule, consistait à ruiner partiellement les Romains, en les affamant : les paysans gaulois ravagèrent eux-mêmes leurs champs ; et dans un seul jour plus de vingt villes des Bituriges furent incendiées par leurs habitants ; mais on recula devant la destruction de Bourges : ce fut une grande faute, car César ayant pris cette ville d'assaut et répandu au loin la terreur, par le massacre de tout ce qui lui tomba sous la main, entra aussitôt en Arvernie et marcha droit sur Gergovie que Vercingétorix s'empressa de couvrir avec son armée.

Cette capitale des Arvernes, construite sur le plateau d'une petite montagne, difficilement accessible excepté par une de ses pentes, était fortifiée à la manière gauloise, au moyen de poutres et d'assises de pierres entremêlées : les habitants la défendaient. L'armée de Vercingétorix campait à l'entour dans une enceinte que protégeait une redoute d'énormes pierres, haute de six pieds. Chaque jour, des engagements partiels avaient lieu sur les flancs de la montagne, et chaque jour les Romains étaient repoussés dans leurs lignes. Les légions se décourageaient et César songeait à se retirer, mais il voulut auparavant tenter un dernier effort. Ayant éloigné de la ville la plus grande partie de l'armée gauloise, par une attaque simulée sur un monticule voisin, il donna le signal de l'escalade. La redoute du camp fut d'abord franchie, et les Romains arrivèrent sans beaucoup de peine au pied des murailles de la ville. Les échelles étaient dressées, et déjà un centurion atteignait les créneaux, quand les cris des femmes et des enfants rappelèrent Vercingétorix. En un moment tout changea de face ; les Romains, pris en flanc, furent culbutés, de la ville dans le camp gaulois, et du camp gaulois sur les pentes de la montagne ; le massacre fut affreux, quarante-six centurions restèrent sur la place ; et la ruine de l'ennemi eût été complète si César, à la tête de sa dixième légion, ne se fût avancé lui-même, au plus fort du danger, pour couvrir la retraite. Dans aucune aventure de sa vie, si remplie de guerres et de périls, sa fortune ne fut plus compromise et sa vie plus menacée. Quittant précipitamment Gergovie, il repassa l'Allier suivi de près par l'armée gauloise. Une seconde bataille, livrée par Vercingétorix sur les terres des Séquanes, sembla d'abord réserver à César une nouvelle journée de Gergovie, il faillit être pris et son épée resta entre les mains des Arvernes ; mais bientôt la chance lui redevint favorable ; une charge de ses cavaliers germains ayant enfoncé l'infanterie gauloise, Vercingétorix battit en retraite et

se réfugia comme il put dans les murs d'Alésia où César le vint enfermer. On connaît l'histoire de ce siége fatal à l'indépendance gauloise, les travaux prodigieux par lesquels les Romains, en bloquant la ville, se fortifièrent contre les attaques de l'armée extérieure, les efforts des Gaulois et enfin leur défaite.

La famine s'étant mise dans la garnison d'Alésia, un chef arverne, appelé Critognat, émit un avis d'une énergie vraiment effrayante; il proposa de manger tous ceux qui étaient impropres à la défense, plutôt que de capituler; et un murmure, mêlé d'approbation et d'horreur, accueillit ces étranges paroles; mais Vercingetorix prit une autre résolution. Comme César, en toute occasion, laissait éclater contre lui une profonde inimitié personnelle, il crut sauver ses compatriotes, en se livrant lui-même; et, montant sur son cheval de bataille, avec tous les insignes du commandement, il sortit de la ville, entra dans le camp ennemi et se présenta devant le tribunal où siégeait le proconsul romain. Après avoir tourné en cercle autour de lui, de toute la vitesse de son cheval, il jeta bas ses armes et attendit son sort en silence. Tous les spectateurs étaient émus jusqu'aux larmes; César seul resta froid et cruel. Vercingétorix, chargé de chaînes, fut envoyé à Rome et après six ans de captivité il mourut de la main du bourreau, au moment même où son heureux vainqueur, maître de la Gaule et usurpateur des libertés de son pays, étalait au Capitole les pompes de son triomphe. Tel fut ce Vercingétorix, le plus grand des chefs barbares qui luttèrent contre Rome, au nom de l'indépendance nationale, si toutefois un tel homme et un tel peuple peuvent être appelés des barbares.

Après la conquête des Gaules, la politique romaine sut ménager l'orgueil des Arvernes : ils restèrent *libres*, c'est-à-dire maîtres de suivre leurs anciennes lois; seulement, comme la ville de Gergovie rappelait des souvenirs humiliants pour Rome et pour César, l'empereur Auguste la fit déchoir du rang de métropole et transféra ce titre à une bourgade appelée *Nemetum*, située à deux lieues de là, et qui, plus tard, est devenue Clermont. *Augusto-Nemetum*, qui devait son accroissement et son rang à l'empereur Auguste, fut en Arvernie un foyer puissant de civilisation romaine : on vit les Arvernes, principalement ceux du bas pays, embrasser avec ardeur les idées et les habitudes des conquérants. Ils se distinguèrent même de bonne heure, sinon par la culture, du moins par le goût des arts grecs et romains. Sous le règne de Néron, le plus illustre des sculpteurs en bronze de ce siècle, le grec Zénodore fondit, pour la capitale des Arvernes, une statue colossale de Mercure, qui ne coûta pas moins de quarante millions de sesterces (8,200,000 francs). Les Arvernes firent élever aussi un temple en l'honneur du Génie de la Mort et de la Destruction, le Mars des Gaulois. Ce temple, appelé Vasso, du nom de sa divinité, fut célèbre par sa magnificence; il était revêtu en dehors de grandes pierres de taille, en dedans de marbres précieux, incrustés de mosaïques; son pavé était aussi de marbre, et sa toiture de plomb. Il fut détruit, à l'époque des invasions germaniques, par une bande d'Allemands, conduite par le roi Crocus. Les nombreuses sources thermales que fournissent ces montagnes volcaniques, furent aussi l'objet de travaux dont on retrouve encore les débris à Royat (*Regatum*), à Chaudesaigues (*Calidæ aquæ*), et en beaucoup d'autres lieux. Les eaux du Mont-Dore semblent surtout avoir attiré

dès cette époque un grand concours de monde, soit pour l'usage des bains médicinaux, soit pour l'observation de certains rites religieux. Les inscriptions trouvées dans la localité témoignent qu'on y adorait, avec Sylvain et Mercure, le dieu Panthée, symbole des forces creatrices et conservatrices du monde. Le génie païen ne pouvait choisir au culte de la nature un temple plus digne de lui que ces monts gigantesques, ces volcans eteints, ces belles et fraîches vallées qui portent tour à tour dans l'âme l'étonnement, l'admiration et l'effroi. Les monuments et les médailles donnent à penser que le grand mouvement de la civilisation gallo-romaine se fit sentir en Arvernie dans la période qui s'écoula entre le principat d'Auguste et celui de Marc-Aurèle. Quoique Gergovie eût perdu sa prééminence officielle, elle fut encore longtemps de fait la capitale de l'Arvernie, à en juger par l'abondance des débris gallo-romains enfouis sous son sol ; mais les établissements de l'État furent tous à *Augusto-Nemetum* : là fut la curie, là furent ces écoles qui jetèrent sur la Gaule le dernier reflet des lettres latines. *Isiodorum* (Issoire) eut aussi un gymnase célèbre qui rivalisa avec celui de la métropole.

L'Arvernie participa aux événements généraux de l'histoire de la Gaule, devenue province romaine, sans avoir à revendiquer pour elle-même jusqu'au ve siècle une part importante dans les destinées de l'Empire ; mais elle resta ouverte à tous les courants d'idées et de doctrines qui, dans les régions inférieures à l'ordre politique, modifièrent peu à peu et finirent par changer complétement l'esprit de la société romaine. Le christianisme, importé à Lyon par Pothin et Irénée, et propagé par leurs disciples dans les vallées du Rhône et de la Saône, sous les règnes de Marc-Aurèle et de Septime-Sévère, ne pénétra pas alors dans les montagnes des Arvernes. Ce ne fut qu'en 250, sous le règne de Décius, qu'arriva au pied du Puy-de-Dôme l'apôtre de l'Arvernie, Strémonius, appelé vulgairement Austremoine. Il appartenait à cette grande mission du pape Fabien, à la tête de laquelle était saint Denis et où figuraient six autres évêques des nations, parmi lesquels on comptait Paul qui prêcha à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Martial à Limoges, Gatien à Tours. Austremoine demeura successivement à Clermont et à Issoire, où il fut enterré ; autour de lui, se groupèrent de vaillants ouvriers de la foi, Sirénat, Marius, Maucet, Antonin, Nectaire qui répandirent autour d'eux les enseignements chrétiens. L'Église arverne, encore faible et obscure, échappa à la persécution. Urbicus, successeur d'Austremoine, était marié ; mais selon la discipline, dès lors en vigueur, il gardait la continence depuis son épiscopat, et sa femme habitait loin de lui. Une nuit, elle vint frapper à sa porte ; il lui ouvrit et manqua de courage pour résister à ses caresses : cette nuit même fut conçue une fille dont la naissance scandalisa les Églises des Gaules. Urbicus reconnut sa faute et la pleura dans la retraite ; il revint ensuite à son troupeau et fut enterré dans le même sépulcre que sa femme et sa fille. Légon ou Léogontius occupa, après lui, le siége des Arvernes.

Cependant le christianisme, par ses rapides progrès dans les Gaules, avait alarmé le gouvernement romain. L'empereur Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, fit faire une recherche générale dans les cités ; et les magistrats découvrirent parmi les troupes en garnison à Vienne, un centre d'affiliation où figurait,

au premier rang, un soldat nommé Julien, et son tribun, nommé Ferreol. Ici c'était le soldat, homme d'un caractère énergique et entreprenant, qui avait converti l'officier; ils priaient, ils espéraient ensemble, et la fraternité de la foi avait produit entre eux, malgré la différence des conditions, l'égalité dans l'amitié. Quand les ordres de l'Empereur arrivèrent, Ferréol en fut informé le premier et dit au soldat que l'excès du zèle avait compromis : « Fuis, car tes jours sont en danger ». Julien gagna les montagnes de la Loire, puis celles de l'Allier, et arriva près de Brioude, poursuivi par les satellites du gouverneur, et traqué le long de sa route par les magistrats; à Brioude, un païen honnête et compatissant le cacha dans sa maison; mais comme Julien apprit qu'on le cherchait, il sortit de sa retraite et se livra lui-même, pour sauver la vie de son hôte. Un soldat cruel l'ayant frappé de son épée, il tomba; les autres l'achevèrent par pitié et lui coupèrent la tête, qu'ils emportèrent dans un sac. On attacha cette tête au gibet, sur la place publique de Vienne, pour servir d'épouvantail aux novateurs, mais Ferréol la déroba pendant la nuit; découvert bientôt et jugé, il subit la mort comme chrétien. Julien fut le premier martyr dont le sang consacra la terre des Arvernes; il devint, dans la suite, le saint le plus révéré, et le véritable patron de la province; Ferréol fut enterré à Vienne. Par une superstition touchante, le peuple crut que l'amitié qui avait lié ces deux hommes pendant la vie, se prolongeait encore après leur mort, et que pour obtenir la faveur de l'un, on ne pouvait invoquer un meilleur intercesseur que l'autre : on allait donc prier Julien sur le tombeau de Ferréol; et jamais, au dire de ses biographes, Ferreol ne fit de plus grands miracles que lorsqu'on les lui demandait au nom de Julien.

La tranquillité dont Constance Chlore fit jouir son gouvernement des Gaules, pendant la persécution de Dioclétien, rejaillit sur l'Arvernie : la conversion de Constantin porta bientôt la joie dans ses églises; et quand vinrent les disputes sur la nature et la substance du Verbe, les Arvernes embrassèrent la loi de Nicée; aucun de leurs évêques ne figure parmi les Ariens. Ils furent maintenus, comme tout le reste des Gaules, dans l'orthodoxie catholique par l'exemple et les livres de saint Hilaire, évêque de Poitiers, champion éloquent et courageux de la consubstantialité, bien digne du surnom qu'on lui donna d'Athanase de l'Occident. Mais, si vif que fût le sentiment chrétien en Arvernie, au IVe siècle, il n'était point général, il s'en fallait bien; et les païens y formaient toujours la majorité, surtout dans les montagnes, où régna, pendant bien des siècles encore, une superstition mélangée de polythéisme romain et de druidisme gaulois. Le culte des pierres, des arbres, des fontaines, dut y persister plus longtemps que dans les cités de la plaine, plus ouvertes aux communications, et habitées par des populations moins ignorantes. Saint Martin fut, dans les provinces centrales des Gaules, le fondateur d'un système de prédication violente, qui se faisait souvent la hache et le marteau en main, et qui consistait à briser les statues, à renverser les temples, à couper les arbres consacrés. On ne saurait douter que ce missionnaire et ses disciples, qui parcoururent la Touraine, le Berry et l'Autunois, n'aient pénétré également chez les Arvernes.

Cependant l'empire romain, composé dans le principe de tant de peuples, de mœurs, de langues, d'intérêts différents, avait fini par se centraliser; l'unité

administrative et l'uniformité des lois existaient assez complétement dès le temps de Constantin. L'Arvernie forma une subdivision provinciale, une cité, ayant sa curie, ou sénat qui régissait tout le territoire, et le représentait vis-à-vis du président ou gouverneur de la province, agent du pouvoir central. Les Arvernes, dans la division établie par Honorius, firent partie de la première Aquitaine. Le gouverneur provincial avait au-dessus de lui le vicaire des Gaules, dont la juridiction embrassait toutes les provinces transalpines; puis le préfet du prétoire, qui administrait les Gaules, l'île de Bretagne et l'Espagne. Les curies jouissaient d'une grande liberté intérieure : c'était là, dans l'indépendance locale, que s'était réfugié l'ancien esprit romain de liberté politique. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la curie avait son siége à Augusto-Némétum, métropole du pays, et qu'on appelait aussi d'un nom plus général *ville des Arvernes*. Les autres villes étaient placées sous sa juridiction : ce ne fût que plus tard, et dans le démembrement de l'Empire, que Riom, Issoire, Brioude, etc., reçurent ou plutôt s'attribuèrent elles-mêmes une existence municipale.

Mais bientôt arrivèrent les derniers jours du gouvernement romain. Malgré le courage des légions qui gardaient la frontière du Rhin, la Gaule fut envahie à plusieurs reprises et ravagée par les Barbares. Une troupe d'Allemands, commandée par le roi Crocus, pénétra en Arvernie et y exerça de telles dévastations que le souvenir en était encore présent deux siècles après. Mais aucune de ces bandes n'était parvenue à s'établir dans l'intérieur du pays; ce fut l'Empire qui commença son propre démembrement. Quand, par des concessions ou des révoltes successives, il eut perdu la majeure partie des Gaules, l'Arvernie resta comme le débris le plus vivace de son ancienne domination au nord des Alpes. En effet les Arvernes pouvaient se dire, au ve siècle, les plus civilisés des Gallo-Romains : la culture de la poésie, l'étude des lois, le goût des arts régnaient parmi eux, avec la haine violente et le mépris de la barbarie. A leur attachement pour la civilisation, se joignait un dévouement non moins ardent pour les doctrines catholiques, tandis que les Wisigoths qui possédaient la Septimanie étaient ariens. On vit donc presque aussitôt la lutte commencer entre eux et leurs terribles voisins, lutte qui forme un des grands épisodes de l'histoire des Gaules au ve siècle, et dans laquelle le gouvernement romain, par impuissance ou par lâcheté, finit par abandonner l'Arvernie à ses propres forces.

A la tête de ce pays se trouvait alors une famille d'hommes illustres dans la guerre et dans les lettres : la famille d'Avitus, composée de ce personnage, de son fils Ecdicius, et de son gendre, Sidoine Apollinaire, poëte, homme d'État, et plus tard évêque. Avitus commanda contre Attila les milices arvernes à la bataille de Châlons, et s'y comporta vaillamment. Bien qu'ennemi déclaré de la barbarie, ses grandes qualités, son esprit élégant et cultivé le faisaient rechercher des rois wisigoths, auxquels il essaya d'inspirer quelque chose de son amour enthousiaste pour la civilisation. On vit par son influence les petits-fils d'Alaric, se pliant aux études de la jeunesse romaine, commenter le Code théodosien et pâlir sur Cicéron et Virgile. Telle fut l'affection de Théodoric pour Avitus, qu'il voulut à toute force en faire un Empereur; et, après la mort de Maxime, les chefs wisigoths, réunis aux députés des cités gauloises, proclamèrent Auguste le noble

Arverne, d'abord à Toulouse, puis à Arles. Rome n'accueillit pas volontiers le maître que lui envoyait la Transalpine.

Il paraît aussi que l'enivrement de sa fortune subite lui fit commettre quelques actions blâmables; il fut chassé de Rome, et mourut, on ne sait comment, pendant son retour en Gaule. Mais les cités transalpines, l'Arvernie surtout, prirent fait et cause pour l'empereur de leur choix; et il fallut toute la prudence, toute l'habileté de Majorien, pour empêcher qu'elles ne rompissent avec l'Italie. Cependant Majorien mourut assassiné, et tandis que la pourpre des Césars passait de mains en mains au plus incapable, la couronne des Wisigoths arrivait sur le front d'Euric, le plus distingué de ces rois qui furent presque tous des hommes remarquables. Déjà maître d'une partie du midi, celui-ci voulait s'étendre jusqu'à la Loire; et il envahit l'Arvernie qui l'arrêtait comme une barrière. Réduite à ses propres forces, ne recevant de l'empire ni hommes ni argent, cette province n'hésita pourtant pas à accepter la guerre et l'on vit se reproduire, au pied du Puy-Dôme, dans ces mêmes plaines de la Limagne où Vercingetorix avait défait César, une lutte non moins héroïque que la première, mais où les rôles avaient changé; c'était au nom des lois de Rome et pour la foi chrétienne de Rome que combattaient maintenant les petits-fils de Vercingetorix et de Critognat. Ecdicius, et son beau-frère Sidoine Apollinaire, que les Arvernes s'étaient choisi pour évêque, et qui, en cette qualité, dirigeait toute l'administration de la métropole, furent l'âme de cette résistance aux Barbares. Augustonemetum soutint un long siége pendant lequel Ecdicius fit des prodiges de valeur; une fois, à la tête d'une poignée d'assiégés, il mit en fuite toute l'armée des Goths. La constance des habitants fut tellement admirable que, mourant de faim, n'ayant plus à manger que les herbes qui croissaient sur leurs murailles, ils refusaient encore de se rendre. Pendant qu'ils souffraient et succombaient pour rester Romains, Rome trahissait en eux sa propre cause: elle cédait l'Arvernie aux Wisigoths.

Cependant, le nom romain fut effacé de la Gaule, il ne se trouva plus quelques points du midi et de l'ouest exceptés que des dominations barbares luttant les unes contre les autres pour la possession exclusive du pays. Le joug des Wisigoths n'était certes pas le plus redoutable de tous; adoucis par un long contact avec la civilisation et intelligents des besoins des vaincus, ils auraient trouvé appui dans la population gallo-romaine, sans leur fanatisme arien qui leur aliéna le clergé catholique. Dans la guerre que Clovis vint faire à Alaric, au midi de la Loire, les évêques se déclarèrent pour les Franks, entraînant avec eux la plupart des cités du midi. Mais les Arvernes, quoique catholiques zélés, restèrent fidèles à leur mission, qui était de maintenir la civilisation et d'être en Gaule les derniers représentants de l'esprit romain: il défendirent les Wisigoths. Le fils de Sidoine Apollinaire, nommé Sidoine, comme lui, commandait ses compatriotes à la bataille de Vouglé, où il resta parmi les morts. Clovis vainqueur ne pardonna point aux Arvernes: il envoya son fils Thierry à la tête d'une division de son armée, châtier ces rebelles et ravager leur territoire que celui-ci dévasta de fond en comble: c'est ainsi que la domination franke fut inaugurée en Arvernie.

Comme on vient de le dire, le régime de cette province avait été assez doux sous les Wisigoths, qui lui donnaient pour comtes des nobles gallo-romains, respec-

taient les lois et les habitudes romaines, et laissaient l'administration municipale fonctionner, sous la prééminence de l'évêque, devenu, pendant la dislocation de l'empire, le défenseur des populations et le vrai chef de la cité. Toutefois bien des altérations s'étaient introduites et continuèrent à s'introduire dans l'organisation des municipalités. Le pouvoir central étant détruit, les villes de la même province n'eurent plus de lien entre elles. Les villes secondaires soumises jusqu'alors à la métropole furent contraintes de s'en détacher pour les besoins de leur propre défense; elles s'attribuèrent une organisation municipale complète, qui ne leur avait point appartenu jusqu'alors, et que nul ne vint leur contester. C'est à cette origine, selon toute apparence, que Riom, Issoire, Brioude, etc., durent la constitution municipale qu'elles se trouvaient posséder aux XI[e] et XII[e] siècles, et qui fut confirmée par les chartes de leurs seigneurs. Un autre changement s'opéra: l'évêque, devenu magistrat civil, par la force des choses, entra peu à peu dans la hiérarchie des fonctionnaires germains et fit cause commune avec eux; toutefois cette révolution n'arriva que plus tard. Au milieu de ces péripéties, la culture de l'esprit se soutenait chez les Arvernes; l'écrivain qui clôt la liste des historiens romains, Grégoire de Tours, était Arverne. Mais la domination brutale et ignorante des Franks eut bientôt fait évanouir ces dernières lueurs de civilisation.

Le partage fait à la mort de Clovis entre ses enfants attribuait l'Arvernie à Thierry, roi d'Austrasie, dont Metz était la capitale. Les Arvernes n'avaient point oublié le Barbare qui les avait si durement traités : ils conspirèrent pour se donner à Childebert, roi de Paris, ou du moins un parti de nobles arvernes se fit fort de lui livrer Augustonemetum pendant l'absence de Thierry, occupé à faire la guerre en Thuringe. Childebert, dans l'enivrement de ses espérances, répétait souvent : « Je voudrais bien voir de mes yeux cette Limagne des Arvernes, que l'on dit si belle. » Il accourut en effet, mais il trouva les portes fermées, et il fallut qu'un sénateur nommé Arcadius lui en ouvrît une en cachette. A peine était-il entré que le bruit se répandit du retour de Thierry, sain et sauf, et victorieux de ses ennemis. Childebert, effrayé, s'enfuit sans même avoir vu la Limagne, « car, dit l'historien contemporain, il avait régné pendant tout ce temps un brouillard si épais, qu'on n'apercevait rien à dix pas de soi. » Thierry dissimula son ressentiment contre ceux qui l'avaient trahi; mais, à quelque temps de là, ses leudes ayant menacé de l'abandonner parce qu'il ne voulait pas accompagner ses frères dans une guerre contre le roi de Bourgogne, il leur tint ce discours : « Suivez-moi plutôt dans un pays où vous trouverez de l'or et de l'argent tant que vous en pouvez désirer, et d'où vous emporterez des troupeaux, des esclaves, des vêtements en abondance » : ce pays, c'était l'Arvernie. Les leudes s'armèrent et suivirent leur roi. Ils traversèrent cette province, le fer et la flamme à la main, dans toute sa longueur, réduisant en cendres ce qu'ils ne pouvaient pas enlever. Ils brûlèrent Clermont, château qui dominait Augustonemetum, et commençait à substituer son nom à celui de la ville. Thiers éprouva le même traitement; Vollore et Murat, qui passaient pour imprenables, furent forcées de capituler; à Brioude, les habitants s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Julien, avec tous leurs meubles, et les Franks n'osaient briser la porte de peur de s'attirer la colère du saint : un soldat se glissa par une fenêtre et ouvrit les clôtures sans

les rompre, alors les Austrasiens se précipitèrent dans l'église, égorgèrent les prêtres au pied de l'autel, et réduisirent les habitants en captivité. « En quittant ce malheureux pays ils n'y laissèrent », dit Grégoire de Tours, « que le sol qu'ils ne pouvaient pas emporter. »

Ces traitements n'étaient pas de nature à réconcilier l'Arvernie avec ses maîtres mérovingiens. Aussi lorsque Clothaire, devenu seul possesseur de l'empire frank, eut confié à son fils Chramne le gouvernement de cette province, les Arvernes fomentèrent une révolte, dans laquelle le fils prit les armes contre son père. On connaît la fin tragique de ce jeune homme, étranglé et brûlé avec ses filles et sa femme, par l'ordre de Clothaire, dans une cabane de l'Armorique. Mais les Arvernes ne se découragèrent pas : ils soutinrent le rôle qu'ils avaient embrassé, soufflant le feu de la guerre dans toutes les cités du Midi, armant le comte contre le roi, le fils contre le père, le frère contre le frère, au profit de leur indépendance locale, et s'offrant toujours aux maîtres qu'ils n'avaient pas. Par ces manœuvres opiniâtres, ils parvinrent à créer entre les diverses provinces situées au midi de la Loire, une ligue de résistance aux rois mérovingiens et une sorte d'unité politique. Le nom d'Aquitaine reparut alors comme dénomination d'un État nouveau, qui finit par se constituer et se donner des ducs indépendants. La guerre de Charles-Martel contre Hunald, le second de ces ducs, attira sur l'Arvernie une longue suite de calamités. Pressée au midi par les Sarrasins, qui pénétrèrent jusqu'à Brioude, où ils profanèrent les reliques de saint Julien, elle n'eut pas moins à souffrir des demi-chrétiens d'Austrasie, pillards insatiables et spoliateurs des églises. La lutte, un moment calmée, se réveilla entre Pepin et Waifre, qui, ayant tué le Frank Hilping, comte d'Arvernie, au nom du roi, mit à sa place le Gallo-Romain Blandin. Pépin vint en personne, à deux reprises, ravager les terres des Arvernes ; en 760, il s'empara de Clermont et brûla plusieurs châteaux de la province ; en 767, il enleva Scorailles, dans le haut pays, et détruisit Tournemire et Perusse. Charlemagne conquit tout le pays d'outre-Loire, et mit fin au pouvoir des ducs d'Aquitaine; mais, rendant hommage à un fait accompli, celui de la séparation du nord et du midi des Gaules, il constitua le duché en royaume, sous le gouvernement de son fils, Louis-le-Débonnaire.

La création du royaume d'Aquitaine transporta au comte de Poitiers l'importance politique que *l'Auvergne* avait eue jusqu'alors : nous pouvons désormais nous servir de ce mot pour désigner l'ancienne Arvernie, car nous arrivons dans l'histoire de France à l'époque de transformation où les idiomes modernes apparaissent et où les éléments d'une société nouvelle sortent du chaos de la conquête barbare. Tout en plaçant à Poitiers la capitale de ce royaume, Charlemagne voulut que le roi résidât un hiver, tous les quatre ans, dans le palais d'Ebreule, *Eboloracum*, situé sur le territoire auvergnat, au bord de la Sioule. Le règne de Louis-le-Débonnaire en Aquitaine fut paisible ; mais, quand il voulut transmettre ce royaume à son fils Pepin, à la condition qu'il resterait subordonné à Lothaire, son aîné, Pépin et les Aquitains se révoltèrent. Louis, irrité, fit don de l'Aquitaine, en 832, à son dernier fils, Charles-le-Chauve ; il en résulta une guerre sanglante. Pépin étant mort en laissant un fils du même nom que lui, Louis le dépouilla de la succession de son père et voulut installer le jeune Charles à main

armée. Il passa l'Allier et entra en Auvergne où il ne rencontra d'abord que des amis, car les habitants de Clermont vinrent au-devant de lui et prêtèrent fidélité à son fils; mais la montagne était occupée par les partisans de Pépin II qui défendirent pied à pied leurs âpres vallées; si bien que l'armée royale, accablée de fatigues et manquant de tout, gagna précipitamment Poitiers, où Charles-le-Chauve fut couronné.

Après la mort de Louis-le-Debonnaire, la division persistant entre les villes d'Aquitaine, le comte d'Auvergne se rallia tout entier au roi Charles, et lui envoya ses milices qui se comportèrent vaillamment à la bataille de Fontenay. Pépin II, pour se venger, appela les Normands à son aide, et les déchaîna sur les riches plaines qui avoisinent Clermont; une fois la route connue, des hommes du Nord reparurent periodiquement. Clermont fut brûlé et la campagne horriblement ravagée. Le comte Étienne eut la gloire de délivrer enfin la province de ces Barbares: il les défit, en 863, dans une grande bataille où lui-même périt. Plus célèbre que lui dans l'histoire, mais moins honnête, le successeur d'Étienne figura au premier rang de ces hommes rusés, braves, et médiocrement consciencieux, qui tenaient le fil embrouillé des affaires de ce temps: il se nommait Bernard, et fut tour à tour ami et ennemi de Charles-le-Chauve, instigateur et adversaire des grands vassaux qui travaillaient à la décomposition du royaume, conseiller du roi Louis-le-Bègue et tuteur de son fils: ce comte d'Auvergne est le dernier qui ait porté le caractère de fonctionnaire royal; après lui l'hérédité commença.

Cependant, la dynastie carlovingienne éprouvait le sort qu'elle avait fait subir aux Mérovingiens; Eudes, comte de Paris, nommé roi de France par une assemblée de seigneurs réunis à Compiègne, voulut tout aussitôt se faire reconnaître au delà de la Loire et attaqua l'Auvergne; Raoul à son tour y porta la guerre, car les Auvergnats, après avoir vécu en opposition permanente contre les descendants de Charlemagne, s'étaient pris pour eux d'un beau dévouement quand ils les avaient vus tomber. Après la déposition de Charles-le-Simple, les actes passés en Auvergne continuèrent à être datés des années de ce roi déchu; quand il fut mort, on les data des années de son décès: « Christ régnant, le roi manquant ». Vis-à-vis de Hugues-Capet l'attitude des Auvergnats ne fut pas moins hostile; ils le traitèrent en usurpateur, ne reconnaissant d'autre maître que le prétendant Charles de Lorraine qui était en effet un maître fort commode.

Ce qu'on appelait au commencement du XIe siècle le comté d'Auvergne renfermait toute la province actuelle, plus la partie du Bourbonnais qui dépend du diocèse de Clermont, et aussi, à ce qu'on croit, une portion du Vélay. Ce vaste territoire avait deux puissants voisins, avec lesquels les rapports étaient difficiles et les collisions dangereuses: le roi de France au nord, et à l'occident le comte de Poitiers, qui, ayant immobilisé dans ses mains le titre de duc d'Aquitaine, prétendait en cette qualité à la suzeraineté de l'Auvergne. La politique des seigneurs de cette province fut de louvoyer entre ces deux écueils, d'opposer toujours le roi de France au duc d'Aquitaine, et le duc d'Aquitaine au roi de France, et de changer de suzerain, suivant le cas. Voilà pour le dehors. Au dedans, le territoire auvergnat avait subi la loi du morcellement féodal; il s'y

était formé de grandes et petites seigneuries, et dans ce pays de montagnes, où chaque rocher avait son château, le nombre des seigneuries inférieures fut considérable. Elles se groupaient sous la main de sept ou huit grands barons, qui, à leur tour, prêtaient foi et hommage aux comtes. Tels étaient les vicomtes de la Tour d'Auvergne, issus d'une branche des comtes; ceux de Murat et de Carlat, qui tenaient le haut pays; celui de Thiers, qui dominait à l'est; les barons, depuis comtes et ducs de Montpensier, rameaux détachés des vicomtes de Thiers, et dont Aigueperse était le chef-lieu; les barons de Mercœur, possesseurs de la ville d'Ardes et d'une partie de la vallée de l'Allier etc., etc. Riom était la capitale du comté et la résidence des comtes d'Auvergne.

A ces grandes seigneuries laïques il faut ajouter des seigneuries ecclésiastiques non moins importantes. La première en date comme en force était la ville de Clermont, qui formait dans l'intérieur du comté d'Auvergne un comté particulier, sous la domination de l'évêque et de son chapitre. Après Clermont, venait Brioude, ville vassale d'un chapitre où les chanoines moitié prêtres, moitié hommes de guerre, maniaient également bien le missel et l'épée, et qui, institués pour protéger les pèlerins qui se rendaient de toutes parts au tombeau de saint Julien, purent servir de modèle aux ordres de chevalerie monastique organisés plus tard à la Terre-Sainte. Issoire était, en partie, sous l'autorité du comte d'Auvergne, en partie sous celle de l'abbé de Saint-Austremoine, ou du moins tous deux s'en disputaient la possession. Des villes nouvelles se formaient autour de plusieurs monastères, vers lesquels se portait la piété publique : Aurillac, près d'une abbaye, crée en 915 par Saint-Géraud, de la famille des comtes; Mauriac et Mauzac, près de deux établissements de l'ordre de Saint-Benoît. Une maison religieuse de femmes donnait naissance à la ville de Cusset, et, en 1051, l'abbaye de La Chaise-Dieu, la plus riche de toute la province, devint le noyau d'un des lieux principaux de la basse Auvergne. On aurait peine à énumérer tous les fiefs ecclésiastiques, tant la ferveur religieuse était grande parmi le peuple et l'usurpation hardie de la part des chefs de communauté. Il est juste d'ajouter que ces monastères, dont l'Auvergne se couvrait alors, coopérèrent grandement à son importance et à sa gloire. Les religieux d'Aurillac entretenaient dans leur abbaye une école florissante, d'où sortirent quelques-uns des plus grands maîtres du temps. Quand on la comparait à celle de Luxeuil, on disait qu'elle l'emportait par l'érudition, et l'autre par l'art de bien dire. Géraud de Saint-Céré et Raymond de Lavaur, acquirent une grande célébrité dans cette école monastique, où fut élevé Gerbert. Nul homme ne fut plus grand, dans ce siècle, que le pâtre auvergnat, devenu moine, puis archevêque de Reims et de Ravenne, et enfin pape sous le nom de Sylvestre II. Il savait tout ce qu'on pouvait savoir de son temps : rhétorique, mathématiques, astronomie, médecine; on alla jusqu'à l'accuser de magie. Ce fut lui qui introduisit en France les chiffres arabes, et on lui attribue l'invention de la première horloge dont le mouvement fut réglé par un balancier. L'abbaye de Sauxillanges produisit, dans le siècle suivant, un homme qui ne fut guère moins illustre, Pierre le Vénérable, fils de Pierre de Montboissier, lequel se prétendait issu des anciens rois arvernes : Pierre fut l'ami d'Abeilard et son protecteur, et l'adversaire de saint Bernard.

dont la rigidité excessive le choquait, malgré ses vertus incontestées. La vie de Pierre de Montboissier ne fut pas bornée aux services du cloître : les rois de France et les papes, confiants à la fois dans sa droiture et dans son habileté, l'employèrent avec succès aux affaires les plus délicates de son temps.

Avec cette réputation, répandue au loin, de science et de ferveur religieuse, on ne doit pas s'étonner que l'Auvergne ait été choisie par Urbain II pour y prêcher la croisade, et que Clermont ait vu siéger dans ses murs un des plus grands conciles dont s'honore la chrétienté. D'ailleurs la première idée des croisades appartenait à un pape auvergnat, à Gerbert dont nous venons de parler. Le concile de Clermont s'ouvrit le 18 novembre 1095, sous la présidence d'Urbain : trois cent soixante-dix prélats, dont treize archevêques, assistés de leurs suffragants, et vingt abbés, s'y trouvèrent réunis. Au cri de *Dieu le veut !* les seigneurs présents s'enrôlèrent sous le commandement d'Aymard de Monteil, évêque du Puy, qui avait autrefois porté la cuirasse; le fils du comte d'Auvergne, Guillaume VI partit accompagnée du baron de la Tour et des seigneurs de Beaufort, de Dienne, d'Apchon, de Mardogne, de Montmorin, de Tournemire, etc. Ce fut à qui attacherait la croix rouge à son épaule, et ce premier ban de croisés auvergnats fut suivi d'un second, puis d'un troisième; ils entrèrent même en assez grand nombre dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour que la deuxième des Langues de cet ordre prît le nom de Langue d'Auvergne. La milice monastique et guerrière du Temple en reçut également de vaillantes recrues qui comptèrent parmi les hauts dignitaires de l'institution, mais aussi parmi les instruments de sa perte.

Quoique en général les comtes d'Auvergne supportassent impatiemment la domination temporelle des évêques dans la ville et le comté de Clermont, Guillaume V vécut en bonne intelligence avec le sien à qui il concéda même, en pénitence de quelques péchés sur lesquels l'histoire se tait, le droit de battre monnaie et les profits résultants de ce droit. Mais on n'apprenait guère à la croisade le respect dû clergé et des biens de l'Église. Après la mort de Guillaume V, son fils, Guillaume VI, revenu de la Terre-Sainte, se montra moins timoré : à la première difficulté, il s'empara de la cathédrale, la fortifia et y mit garnison. L'évêque se plaignit au roi de France, qui dans la règle féodale était le protecteur et le gardien des églises de fondation royale. On sait assez quel était Louis-le-Gros, qui occupait alors le trône de Hugues-Capet : actif, entreprenant, toujours prêt à s'immiscer dans les querelles des seigneurs, pour fonder sa suprématie et abaisser l'orgueil des grands vassaux, au premier mot de l'évêque demandant justice, il entra en Auvergne à la tête d'une armée (1121); chassa de Clermont les soldats du comte, et suivant le mot de l'historien contemporain Suger, il rendit l'église à Dieu, les tours au clergé et la cité à l'évêque. Guillaume se soumit, mais pour recommencer bientôt; et, cette fois, il s'adressa au duc d'Aquitaine comme à son suzerain, tandis que l'évêque recourait encore au roi de France. Louis, plus prompt que le duc, vint assiéger Montferrand qui appartenait au comte, et ayant pris cent hommes de la garnison il les renvoya, pour l'exemple, avec la main droite coupée et placée dans leur main gauche. Ce traitement rigoureux effraya les habitants, qui se rendirent. Sur ces entrefaites le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, arriva avec

ses troupes, et vint camper dans les montagnes situées au delà du Puy-de-Dôme. Effrayé de la bonne attitude des troupes royales, il voulut parlementer avant de combattre. « Sire, fit-il dire à Louis-le-Gros, le duc d'Aquitaine votre homme vous souhaite toute sorte d'honneur et de prospérité. Ce qu'il prend la liberté de vous demander, c'est que vous receviez son hommage en lui conservant son droit. Car la même justice qui impose la loi de la soumission au vassal, exige du suzerain une domination équitable. Si le comte d'Auvergne qui relève de moi, comme je relève de vous, a commis quelque délit à votre égard, je suis tenu de le représenter au tribunal de votre cour : c'est ce que je n'ai jamais empêché, et ce que j'offre actuellement de faire; et afin que vous ne soyez en doute à ce sujet, je suis prêt à vous donner des otages si les grands du royaume le jugent à propos. » Le roi marqua un jour aux parties pour paraître devant lui à Orléans, mais elles prévinrent le jugement de la cour par un accommodement. Toutefois, le grand justicier fut obligé de se mettre de nouveau en campagne pour châtier le comte qui s'était uni au vicomte de Polignac pour dévaster les terres des églises de Clermont et du Puy : battus et faits prisonniers, ils prêtèrent serment de cesser leurs brigandages.

Enfin Guillaume VI s'ennuya de cette vie de désordres : il se démit de son comté qu'il fit passer à son fils Robert III, avec son aversion contre les seigneurs ecclésiastiques. Robert III tourmenta les chanoines de Brioude comme Guillaume VI avait tourmenté l'évêque de Clermont : ce fut l'unique exploit de son règne; et il mourut du vivant de son père, laissant un fils mineur, Guillaume VII, surnommé le Jeune, qui faisait ses premières armes à la Terre-Sainte, et un frère puîné, appelé aussi Guillaume, et distingué de son neveu par la qualification de Vieux.

Naturellement, Guillaume-le-Jeune devait hériter du comté d'Auvergne, mais Guillaume-le-Vieux profita de sa minorité et de sa longue absence pour le lui enlever. Son prétexte fut que Guillaume VI ayant survécu à Robert III, son fils aîné, c'était à lui, fils puîné, que revenait l'héritage; car le fils, disait-il, devait succéder, par préférence, au petit-fils. Guillaume VII, à son retour de Palestine, trouva donc son comté envahi : pour se faire rendre justice, il s'adressa à son suzerain, le duc d'Aquitaine : Guillaume VIII aussitôt recourut au roi de France, Louis-le-Jeune, et on vit se renouveler, entre le souverain et le suzerain, la querelle du règne précédent. Le duché d'Aquitaine venait de tomber entre les mains d'Henri II, roi d'Angleterre, par suite de son mariage avec Éléonore de Poitiers : les deux rois ne s'aimaient pas, et la querelle des comtes auvergnats se changea entre eux en une guerre personnelle. Le roi d'Angleterre revendiquait la connaissance de l'affaire, par ce principe que le vassal ne pouvait se pourvoir à la cour du souverain qu'en cas que le seigneur médiat refusât justice à ses hommes; et que lui, suzerain, offrait de la rendre. Louis soutint le contraire; on ne convint de rien et on se battit (1171). Le différend continua entre Philippe-Auguste et Henri II (1180), puis entre Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion (1189). L'Auvergne et les provinces voisines furent le théâtre de cette lutte, dont les deux Guillaumes n'étaient plus que le prétexte, car ils avaient fini par se réconcilier moyennant un partage de territoire. En vertu de cet arrangement, l'oncle conservait le titre et la majeure partie du comté; le neveu recevait

en indemnité la portion de la Limagne dont Vodable était la capitale, ainsi que les propriétés des comtes d'Auvergne dans le comté de Clermont. On compta dès lors dans la province deux grandes seigneuries appartenant aux deux branches principales de la maison d'Auvergne : l'ancien comté qui resta à la branche cadette, issue de Guillaume-le-Vieux ; le nouveau qui appartint à la branche aînée, sortie de Guillaume-le-Jeune, et qui porta le nom de *Dauphiné*.

Voici l'origine qu'on attribue à ce nom. Guillaume VII avait laissé son héritage à son fils Robert, jeune homme d'un caractère mélancolique et doux : Robert ressentait vivement l'injure faite à son père et la spoliation qui pesait sur lui. Par tristesse et dédain, il quitta les armes d'Auvergne pour celles des Dauphins du Viennois, ses aïeux maternels, et remplaça sur l'écu d'or de sa maison le gonfanon de gueules, frangé de sinople, par un dauphin d'azur; lui-même prit le nom de Dauphin, et ses domaines furent appelés *terres dauphines* ou *fief dauphin*. Robert passa pour le chevalier le plus accompli de son siècle : poëte lui-même, et poëte renommé, il fut le protecteur des troubadours, qu'il attirait de toutes parts autour de lui. Par son influence, la ville du Puy devint le rendez-vous des compagnons du gai savoir, et une sorte de république poétique, où ils chantaient et se querellaient en parfaite liberté. Robert avait pris dans une affection toute particulière l'Auvergnat Hugues de Peyrols, un des plus célèbres troubadours du temps; il l'avait attaché à son service, lui avait donné des armes, des chevaux, et tout le train de vie d'un chevalier. Telle fut leur mutuelle affection, que Peyrols n'hésita pas à lui confier l'amour qu'il ressentait pour sa sœur Assalide, femme du sire de Mercœur, et que le Dauphin, loin de s'en montrer offensé, plaida lui-même près de la dame la cause du poëte, son ami. Mais le bonheur des troubadours ne restait pas longtemps un secret : les chansons de Peyrols causèrent tant d'éclat, que Robert dut le chasser de sa cour, et blâmer publiquement Assalide. La cour de Vienne consola Peyrols des disgrâces de Vodable, et ses premières amours furent bientôt oubliées. Après beaucoup d'aventures il prit la croix. Sa résolution fit événement dans les châteaux et les cours d'amour, et Peyrols le célébra par un dialogue où l'Amour le dissuadait de partir. Ce petit drame fut joué devant la cour d'amour tenue au château de Romanin, en Provence, par l'auteur lui-même et un jeune jongleur, superbement vêtu, couronné de roses, armé d'une flèche d'or, et représentant naturellement dans cet attirail le personnage de Cupidon.

Cependant Robert-Dauphin, tout en échangeant des sirventès satiriques avec Richard-Cœur-de-Lion, son suzerain, le soutenait contre le roi de France; il s'était même résigné à faire alliance avec Guy, son cousin, fils de Robert-le-Vieux et comte d'Auvergne, pour combattre Philippe-Auguste. Celui-ci n'attendit pas longtemps l'occasion de se venger. Guy était frère de l'évêque de Clermont, Robert, mais la proximité du sang ne faisait qu'envenimer entre eux les anciennes rivalités de l'évêché et du comté : ils se brouillèrent; l'évêque excommunia le comte; et, après avoir mis ses terres en interdit, soudoya des troupes de Basques et de cotereaux, qui les dévastèrent pendant deux ans. Le comte, à son tour, enleva l'évêque et le retint en prison. Le Dauphin, ennemi personnel de l'évêque, et qui lui reprochait dans un sirvente « de prêcher la comtesse d'Artonne », intervint dans la querelle en ravageant les terres ecclésiastiques. Philippe-Auguste

accourut avec une armée, déposséda le Dauphin, à qui néanmoins il restitua par la suite une grande partie de ses domaines (1199), et força le comte et l'évêque à se réconcilier. Bientôt le comte et le Dauphin reprirent les armes contre Philippe, à l'instigation du roi d'Angleterre, qui s'était engagé à les secourir, mais qui les abandonna à leur mauvaise fortune. Le comte, irrité, se rendit avec dix chevaliers en Angleterre, pour sommer Richard de tenir sa parole; et en ayant été mal reçu, il revint faire sa soumission au roi de France. La paix était un état insupportable pour ces petits tyrans. Une lutte d'excommunications et de violences recommença entre le comte et l'évêque; deux fois encore celui-ci fut emprisonné; et Guy se vengeant de son frère sur l'Église, dépouilla les lieux saints et détruisit de fond en comble le monastère de Mauzac. Il était temps d'en finir. Philippe-Auguste envoya en Auvergne une armée redoutable, commandée par Guy de Dampierre, sire de Bourbon, et par Renaud de Forez, archevêque de Lyon. La campagne dura trois ans, et cent vingt places tombèrent en la possession du roi, qui les retint en dépôt sous la garde du sire de Dampierre, son connétable dans la province (1213). Ce fut saint Louis qui, en 1230, restitua au comte Guillaume X une faible partie de ce qui avait été enlevé à son aïeul.

Ici commence pour l'Auvergne une ère nouvelle : cette conquête de Philippe-Auguste, cette introduction de la royauté française dans le gouvernement immédiat de la province devient un principe de reconstitution et un retour à l'unité. A l'époque où nous sommes arrivés, l'Auvergne est morcelée en quatre grands fiefs, savoir : 1° les domaines de la couronne de France qu'on appelait Terre d'Auvergne (*Terra Arverniæ*), et qui comprenaient la majeure partie de l'ancien comté : Riom en était la capitale; 2° le comté d'Auvergne, réduit au territoire limité par la rivière d'Allier, à l'occident, celle d'Aillou au midi; à l'est et au nord, les terres de l'évêché de Clermont : Vic-le-Comte en fut le chef-lieu; 3° le Dauphiné, diminué encore par Philippe-Auguste et dépouillé des droits du Dauphin sur la ville d'Issoire; 4° le comté de Clermont, qui restait aux mains de l'évêque. Quant à la suzeraineté du duc d'Aquitaine, il n'en fut plus question; les rois d'Angleterre y renoncèrent même formellement.

Lorsque la couronne prenait possession d'un nouveau domaine, elle y installait son administration particulière composée de baillis et de prévôts chargés de rendre la justice, de percevoir les taxes, de lever les hommes de guerre, et de servir de tribunal d'appel dans les débats entre les seigneurs et leurs vassaux. Ce corps d'administrateurs actifs, hardis, entreprenants, sapait, par son action journalière, la puissance de la féodalité, surtout de la féodalité inférieure. La Terre d'Auvergne eut d'abord un bailli, puis un sénéchal établi à Riom pour toute la province, et au-dessous de lui vingt un prévôts, dont dix-huit dans la basse Auvergne, et trois dans la haute, lesquels servaient de premier degré de juridiction. Le bailliage de Riom fut un des plus anciens de France, car il existait dès l'année 1229; vers 1229, il en fut créé un second à Aurillac, sous le nom de bailliage des montagnes : il relevait du siége de Riom. Outre ces officiers, la terre d'Auvergne eut un gouverneur supérieur qu'on appelait connétable : ce régime dura d'abord vingt-sept ans, de 1213 à 1240, puis survint une interruption. Louis VIII, par son testament fait au château de Montpensier, ayant érigé les domaines royaux d'Auvergne en

apanage, pour son troisième fils, Alphonse, encore enfant, le prince en reçut la délivrance, en 1240, des mains de saint Louis : ce fut un trouble apporté au travail d'assimilation qui s'opérait entre ce pays et la France centrale. D'ailleurs, l'administration d'Alphonse fut tracassière : il inquiéta les barons sur leurs droits, les villes sur leurs franchises, et contesta aux églises leurs priviléges de garde et de justice royale. L'Auvergne ne le regretta pas, quand il mourut en 1271, sans héritiers mâles et que, suivant la loi qui régissait dès lors les apanages, la Terre d'Auvergne fit réversion au roi.

La dernière année du règne d'Alphonse vit éclater dans toute la province une sorte de mouvement révolutionnaire que ce prince travaillait sans doute à comprimer et qui se liait à l'état général du midi de la France ; les villes et les gros bourgs de l'Auvergne semblèrent s'être concertés pour obtenir soit la confirmation d'anciennes libertés soit la concession de priviléges nouveaux. Ce mouvement datait du commencement du XIIIe siècle, puis il s'était arrêté. En 1220, les bourgeois de Clermont avaient arraché à leur évêque une charte confirmative de leurs libertés communales que celui-ci voulait abolir : cette charte ne termina pas le débat, et il paraît qu'il fut accompagné de grandes violences de la part des bourgeois, puisque saint Louis crut devoir leur enlever la garde des murs et portes de leur ville, que Philippe-le-Hardi, son fils, ne leur rendit que moyennant une contribution de trois mille livres. La même lutte s'était manifestée à Billom, qui dépendait de l'évêché. A ces premiers faits isolés succède, à partir de 1270, une série d'autres faits évidemment combinés. Cette année même, la ville de Besse obtient des seigneurs de la Tour l'octroi de priviléges et coutumes ; en 1271, c'est Riom qui reçoit la confirmation et l'extension de ses franchises ; quelques-unes étaient onéreuses aux seigneurs voisins : ainsi les consuls de Riom pouvaient accorder le droit de bourgeoisie aux étrangers, même non résidants ; et, sous l'apanage, surtout sous le gouvernement direct de la couronne, on se servit de ce droit pour attirer les vassaux des seigneuries environnantes. Plus tard les seigneurs se plaignirent à Philippe-le-Bel, qui, par des lettres de 1306, ordonna que les nouveaux bourgeois seraient tenus d'habiter la ville aux quatre fêtes solennelles, ce qui n'était pas une bien grande garantie de domicile ; il ordonna par des lettres que les sujets des seigneurs ne seraient reçus bourgeois de Riom qu'en se conformant aux ordonnances du royaume ; ce qui ne tranchait pas davantage la difficulté. Brioude, moins heureuse que Riom, se disputait en 1276 avec ses seigneurs ecclésiastiques pour obtenir le droit de corps commun et de consulat : repoussée dans sa demande, elle la renouvelait encore en 1282. En 1288, Philippe-le-Bel octroie des coutumes à la ville de Nonette, siége d'une de ses prévôtés, tandis qu'Aigueperse succombe dans sa lutte contre les comtes de Montpensier, qui lui retirent ses priviléges ; mais les rois de France les lui rendent plus tard. De la basse Auvergne, le mouvement gagne les villes de la montagne : Murat obtient de ses vicomtes le droit d'avoir des consuls, de se clore de murs, de percevoir des droits d'entrée sur les marchandises ; Salers acquiert les mêmes droits, sauf celui de clôture ; et une sentence arbitrale, rendue en 1288, entre l'abbé et les habitants d'Aurillac, reconnaît à cette ville une organisation municipale et des consuls. Mais vainement les habitants de Saint-Flour, sujets de leur évêque, multiplièrent leurs

réclamations ; il fallut encore plus d'un siècle pour qu'ils obtinssent les priviléges de consulat, sceaux et archives; et ils les durent au roi. En général, la condition des villes, dans les seigneuries ecclésiastiques, fut plus dure et plus oppressive qu'elle ne le fut sous les seigneurs laïques; l'histoire d'Auvergne en serait la preuve au besoin.

En même temps que les villes se constituaient, on voyait s'organiser, sous la main du roi, un puissant instrument d'unité par les États provinciaux. La haute et la basse Auvergne eurent chacune les leurs composés du clergé, de la noblesse et du tiers-état représenté, dans le bas pays, par les députés de treize villes, savoir : Clermont, Riom, Montferrand, Billom, Issoire, Saint-Germain-Lambron, Brioude, Auzon, Ebreules, Aigue-perse, Saint-Pourçain, Cusset et Langeac; ce ne fut que beaucoup plus tard que six autres villes, dont la désignation varia, furent agrégées à ces treize anciennes. Aurillac, Saint-Flour, Maurs, et Mauriac nommèrent seules des députés aux États de la haute Auvergne. Ces assemblées, que présidait le sénéchal d'Auvergne et auxquelles concouraient toutes les seigneuries, décidaient des affaires de la province; des aides à fournir au roi, des secours d'hommes à lui envoyer; elles se réunirent fréquemment dans le cours du XIVe siècle. Philippe-le-Long reconnaît, par des lettres-patentes de 1319, que les États d'Auvergne lui ont accordé bénignement et gratuitement, de leur bonne volonté et grâce spéciale, une aide pour la guerre de Flandres : aux époques critiques de la monarchie, leur réunion se multiplie (1382, 1385, 1392, 1396, etc.). En 1385, le tiers-état refusa l'aide qui lui était demandée ; en 1396 on imposa deux cents livres pour frais d'une députation chargée d'aller vers le roi débattre les gabelles. Les dernières traces des États provinciaux de l'Auvergne sont de 1662; ainsi ils survécurent aux États-Généraux de la France.

En face de seigneurs aussi puissants que le roi de France ou un prince du sang royal apanagé, que devenaient le comte et le Dauphin d'Auvergne? Ils sentirent leur faiblesse, se réconcilièrent entre eux, cessèrent, contre les évêques de Clermont, les luttes fatales qui les avaient perdus; et, se rattachant à la couronne qui les avait dépouillés, ils servirent la France avec fidélité dans ses moments difficiles et cherchèrent à se fortifier par des mariages avec les filles de la maison royale. Leur histoire ne contient plus désormais que le récit de leurs services comme vassaux jusqu'à ce que, par des événements de famille, leur héritage, grossi des plus riches seigneuries de l'Auvergne, vienne s'agréger paisiblement aux vastes domaines des rois de France.

Les comtes, qui formaient, comme je l'ai dit, la branche cadette de la maison d'Auvergne, acquirent successivement, par mariage, le comté de Boulogne, qu'ils conservèrent jusqu'à Louis XI; et dans la province d'Auvergne, le Livadois, par le mariage de Robert V avec Éléonore de Baffie; puis, les terres de Montgascon, Maringues, Jozes, Pontgibaud, Granges, etc., par celui de Guillaume XI avec Béatrix de Montgascon. Des alliances royales jetèrent sur eux un grand lustre : en 1303, Robert VII épousa Blanche de Clermont, fille de Robert de France et petite-fille de saint Louis; et Guillaume XII, son fils, en 1325, Marguerite de France, fille de Louis, comte d'Évreux, cinquième fils de Philippe-le-Hardi : ce qui le faisait beau-frère de Charles-le-Bel, mari de Jeanne d'Évreux, sœur de

Marguerite. Enfin, le comté d'Auvergne donna à la France une reine, en la personne de Jeanne, fille de Guillaume XII et femme de Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, et depuis roi de France.

Les destinées de la branche aînée qui possédait le Dauphiné furent d'abord moins brillantes et son histoire n'offre qu'un fait remarquable. Le templier Guy, qui joua un rôle important dans la destruction de son ordre, était frère de Robert III, Dauphin en 1262. Commandeur d'Aquitaine, Guy etait considéré comme la seconde personne de l'ordre après le grand maître. Saisi dès le commencement du procès, il faiblit d'abord et avoua tout ce qu'on voulut, puis il déclara, devant le légat du pape, que ce qu'il avait dit à cet égard était faux, que ses frères étaient saints, et que le mensonge de ses premières dépositions lui avait été arraché par la menace et les promesses. Il fut brûlé vif avec le grand maître Jacques Molay, le 13 mars 1313, et montra jusqu'au bout une fermeté héroïque. L'année 1321 vit la maison dauphine s'enrichir des terres de la riche baronnie de Mercœur, par la succession d'Alixène de Mercœur, femme de Robert III, et mère de Jean, surnommé Dauphinet.

Cependant la province d'Auvergne entrait de plus en plus dans les intérêts du royaume de France : Philippe-le-Bel la visita, à deux reprises, et y signa plusieurs actes importants ; ce fut lui qui réunit la ville de Montferrand au domaine royal, après l'avoir achetée, en 1292, moyennant six cents livres de rente; Philippe-le-Long amena avec lui le comte Robert VII et l'élite de la noblesse, aux guerres de Flandres, en 1317 et 1318; le comte Guillaume XIII et Jean Dauphinet assistèrent, en 1340, Philippe de Valois contre les Flamands et les Anglais. Les milices du Dauphiné accompagnèrent encore leurs seigneurs dans la campagne de Jean, duc de Normandie, contre le comte de Derby; à Crécy, à Poitiers, toute la noblesse d'Auvergne se trouva réunie sous la bannière de France. Voisine du théâtre de la guerre, après la défaite de Poitiers, cette province souffrit cruellement des déprédations des Anglais; à plusieurs reprises, elle fut ravagée soit par des armées régulières, soit par des bandes de partisans. Envahie par trente mille pillards que commandait le fameux Robert Knoles, elle leur opposa une petite armée si bien dirigée et si hardie que le chef ennemi battit en retraite. Le Dauphin d'Auvergne, Béraud II, figura, en 1360, au nombre des otages donnés par la France à l'Angleterre pour l'exécution du traité de Brétigny; sa captivité dura treize ans et lui coûta, au témoignage de Froissart, plus de cinquante mille livres, ce qui était énorme pour le temps. Les juges du mérite chevaleresque reconnaissaient en lui un *grand chef* et un *gentil chevalier*.

Le traité de Brétigny changea la face des affaires d'Auvergne ; comme il cédait aux Anglais le comté de Poitou qui appartenait à Jean, troisième fils du roi, celui-ci dédommagea le prince en lui donnant le Berry et l'Auvergne : la terre d'Auvergne, érigée en duché, rentra sous le régime des apanages, après quatre-vingt-neuf ans d'administration directe par les officiers du roi. Cette espèce de révolution plut médiocrement au tiers-état et en particulier aux villes qui, devenues de plus en plus françaises, tenaient à honneur de dépendre immédiatement de la couronne. Le changement de régime était à peine accompli que l'Auvergne

eut à soutenir une guerre terrible contre les grandes compagnies. En 1361, les ravages de ces bandes furent tels dans l'est de la France qu'il fallut envoyer contre elles une armée que commanda le duc de Bourbon avec l'élite de la noblesse et qui se fit battre près de la ville de Lyon. Maîtresses de la vallée du Rhône, les grandes compagnies se répandirent dans les provinces environnantes; une forte bande, conduite par un seigneur gascon, nommé Séguin de Badefol, s'empara de la ville de Brioude dont il fit sa place d'armes, et de là il pilla et rançonna toute l'Auvergne. Après un an d'occupation il évacua la ville moyennant cent mille florins. Comme le mauvais état du palais de Brioude, qui servait de citadelle, avait facilité l'entreprise de ces brigands, le roi Charles V, après une vive réprimande adressée aux habitants, mit à leur charge la réparation des murs et tours de cette forteresse. La noblesse d'Auvergne courut en foule à la guerre de Flandre, en 1382; duc, comte et dauphin se trouvèrent à la bataille de Rosbecque. Tandis qu'ils guerroyaient ainsi au loin, un partisan anglais, nommé Aymérigot-Merchez, profitant de l'absence du Dauphin, enleva le château de Mercœur, qui passait pour une place très-forte, et se mit à piller la contrée. La Dauphine, appelant à son aide tout ce qu'il lui restait de chevaliers et d'écuyers, fit mettre le siége devant le château; Merchez résista longtemps et finit par restituer la place moyennant une indemnité de cinq mille livres. Malgré la capitulation, il fut livré par le seigneur de Tournemire, son parent, et envoyé au roi qui le fit écarteler, et ses quartiers furent cloués aux quatre portes souveraines de Paris.

Cependant il advint un accident qui réunit pour un moment sous le même maître le comté et le duché d'Auvergne. Les comtés d'Auvergne et de Boulogne, habilement gouvernés, de 1361 à 1386, par Jean Ier, ministre d'État sous le roi Jean et sous Charles V, étaient tombés ensuite aux mains de son fils, Jean II, à qui ses grandes dépenses et sa vie légère valurent le surnom de *Mauvais Menager*. Jean II vendit ses terres de Livradois, de Combrailles, et le château du Crest qui furent recouvrés en partie par sa famille : quoique prodigue, il était homme de bon conseil pour les autres et fut placé près de Charles VI, quand ce prince eut perdu la raison. Jean avait épousé, en 1373, Éléonore, fille de Pierre Raymond II, comte de Comminges, qui, fatiguée des dissipations de son mari, le quitta, en 1380, pour se retirer près de son oncle, le comte d'Urgel, fils du roi d'Aragon. Elle partit, emportant avec elle sa fille, âgée de trois ans, et, sur la route, elle s'arrêta au château d'Orthez chez le comte de Foix, Gaston Phœbus, son cousin. Voici comment Froissart raconte, dans son style charmant, l'entrevue du comte de Foix et de la comtesse d'Auvergne. « Le comte lui fit bonne chère, dit-il, et lui demanda le sujet de son voyage et où elle allait. Monseigneur, répondit Aliénor, je m'en vas en Aragon, de vers mon oncle et ma tante, le comte et la comtesse d'Urgel, où je me veux tenir. Car je prends grand desplaisance à être avec mon mari, messire Jean de Boulogne. Car je cuidais qu'il deust recouvrer mon héritage de Comminges devers le comte d'Armagnac qui le tient : mais il n'en fera rien, car il est un trop mol chevalier, qui ne veut autres choses que ses aises, de boire, de manger et d'allouer le sien follement; et sitôt comme il sera comte, il vendra du meilleur et du plus bel pour faire ses volontés :

et pourtant ne puis-je demeurer avec luy. Si, ai pris ma fille, que je vous en charge et délivre, et vous fais tuteur et curateur d'elle pour la nourrir et garder. Je l'ai, à grand peine, mise et extraite hors des mains et du pays du père, mon mari; quand il sçaura que je vous l'ai laissée, en sera tout réjoui, car jà, m'avait-il dit, que cette fille le mettait en grand doute. Quand le comte de Foix eut ainsi oui parler madame Alienor, sa cousine, il fut moult réjoui, et lui dit : Madame et cousine, je ferai volontiers ce dont vous me priez, car j'y suis tenu par lignage et pour ce votre fille, ma cousine, je garderai et penserai bien d'elle, comme si ce fût ma propre fille. Grand merci, monseigneur, dit la dame. Ainsi demeura la jeune fille de Boulogne, en l'hôtel du comte de Foix à Ortez, et sa dame de mère s'en alla au royaume d'Aragon. Elle l'est bien venue voir deux ou trois fois, mais point ne l'a demandée à ravoir; car le comte de Foix s'en acquitte en telle manière comme si elle fût sa fille. »

Cette fille d'Éléonore, nommée Jeanne, et, comme sa mère, douée d'une âme forte et généreuse, fut mariée à treize ans, avec le duc Jean d'Auvergne et de Berry, qui en avait plus de cinquante : les noces furent célébrées à Riom dans le palais du duc, le 9 août 1394 ; ce fut elle qui arracha Charles VI à la mort dans ce bal fatal où le feu prit à ses vêtements, enduits de poix; et sa courageuse persistance sauva la vie à Bureau de la Rivière, ministre disgracié, dont le duc de Bourgogne et le duc de Berry lui-même voulaient la tête. Au moyen de ce mariage, le comté sortit de la maison d'Auvergne pour entrer momentanément dans la maison de France.

Jean de Berry porta dans l'administration de son duché les mêmes défauts que dans celle du royaume, l'inconstance du caractère et une grande nonchalance, mêlée à une jalousie du pouvoir plus grande encore. Ses préposés rançonnèrent à qui mieux mieux une province où la guerre civile et la guerre étrangère sévissaient sans relâche : ce fut pour elle une époque d'incalculables desastres. Jean de Berry n'ayant point d'enfants mâles ni de son premier ni de son second mariage, on pressentait qu'une question très-grave se présenterait au moment de sa mort, celle de la reversion du duché au domaine de la couronne. Prenant d'avance ses précautions, le duc avait surpris à Charles VI, son neveu, l'engagement de maintenir l'apanage entre les mains de Marie, l'aînée des filles qu'il avait eues du premier lit, laquelle avait épousé Louis Ier, duc de Bourbon. Il fallait tout le désordre de ces temps pour violer à ce point la loi régulatrice des apanages; et le duc Jean, sentant sa fin approcher, et craignant qu'après lui la promesse de Charles VI ne fût aisément revoquée, insista pour mettre sa fille en possession dès son vivant. Le parlement s'y opposa, et le roi, effectivement, revint sur l'engagement irrégulier qu'il avait pris ; mais le duc, résolu à passer outre, invita la noblesse et les villes à prêter serment de fidélité à sa fille, tandis que son gendre plaçait des garnisons dans les places fortes de la province. Intéressée à maintenir l'hérédité des fiefs, la noblesse repondit au desir du duc, mais le tiers-état soutint avec fermeté les droits de la couronne. Jean étant mort sur ces entrefaites, le duc de Bourbon envoya cinq chevaliers attacher ses armes aux portes de Riom ; les consuls refusèrent de les recevoir, et le sénechal d'Auvergne fit connaître à la ville de Montferrand que des officiers royaux venaient d'être institués pour l'administration de la justice.

La guerre commençait entre le duché et la couronne. Des lettres-patentes du roi ordonnèrent l'exécution des arrêts du parlement, et le dauphin de France, lieutenant-général du royaume (1418), rassemblait des forces pour chasser le duc de Bourbon, quand tout à coup Charles VI changea d'avis, ou touché des larmes de Marie de Berry, ou contraint par le duc de Bourgogne, qui était alors le vrai roi de France. La duchesse de Bourbon fut donc admise à prêter foi et hommage, comme héritière du duché d'Auvergne. La chambre des comptes refusa d'enregistrer les lettres-patentes rendues à cet effet ; le procureur général en appela au parlement, et il ne fallut pas moins que les menaces du duc de Bourgogne pour lever toutes ces difficultés. Ainsi la maison de Bourbon eut un pied dans cette province d'Auvergne, qu'elle devait réunir tout entière sous sa puissance. La destinée de Jeanne, veuve du duc de Berry, fut triste et agitée : mariée en secondes noces à Georges de La Trémouille, dont elle se sépara bientôt, elle se retira dans le château de Saint-Sulpice, qu'elle possédait sur les bords du Tarn. Elle y mourut, léguant son comté d'Auvergne à sa cousine, Marie d'Auvergne de Boulogne, femme de Bertrand de la Tour ; ce qui le ramenait dans la famille de ses premiers seigneurs (1422). Dans le but de s'emparer de son héritage, on l'accusa, après sa mort, d'avoir fait battre de la fausse monnaie, et d'avoir conclu alliance avec le roi de Portugal, ami des Anglais ; et sous ce prétexte, les officiers du roi en Languedoc se saisirent des biens qu'elle possédait dans leur juridiction, mais Charles VII en donna mainlevée. Marie de Berry, plus heureuse, mourut au mois de janvier 1434, laissant deux fils, Charles et Louis de Bourbon, dont le premier fut duc d'Auvergne et le second forma la branche de Bourbon-Montpensier.

Les ducs de Bourbon, devenus si puissants, se mêlèrent désormais aux affaires de France, avec une activité souvent funeste à la paix du royaume. En 1440, ce fut Charles de Bourbon, qui, de concert avec le duc d'Alençon, travailla à aigrir le Dauphin, depuis Louis XI, contre son père Charles VII, et suscita la guerre de la *praguerie*. Dans le plan de campagne des révoltés, on faisait du Bourbonnais et de l'Auvergne les deux boulevards où le Dauphin devait se retrancher, s'il était battu en Berry, mais quant à l'Auvergne on se trompa grandement. A l'approche de Charles VII, qui chassait devant lui les troupes insurgées, les Auvergnats se déclarèrent pour sa cause : la noblesse vint lui faire soumission ; les villes lui votèrent des secours d'argent et d'hommes ; et les bourgeois de Clermont, ayant à leur tête le comte d'Auvergne, Bertrand Ier, vinrent lui offrir des subventions dont il avait le plus pressant besoin. L'armée royale n'éprouva dans cette campagne qu'un seul échec, la perte de son artillerie, enlevée près d'Aigueperse par le comte de Chabannes ; mais on parvint aisément à réparer ce malheur. Le roi était à Cusset lorsque le Dauphin et le duc de Bourbon se présentèrent à lui pour implorer leur pardon ; trois des seigneurs les plus compromis dans la révolte les avaient accompagnés jusqu'à trois milles de la ville, mais le roi leur notifia l'ordre de s'éloigner, attendu que le pardon n'était pas pour eux. Le Dauphin ayant osé dire qu'il avait engagé sa parole, et que si cette parole devait être violée, il se retirerait lui-même : « Partez donc », s'écria le roi indigné, « et si la porte de la ville n'est pas assez grande pour vous laisser passer, je ferai abattre vingt toises de murailles. » Le même Dauphin, devenu Louis XI, eut

encore affaire à un duc de Bourbon, mais non plus cette fois comme ami. Jean II, fils du duc Charles, se fit l'instigateur de cette conjuration féodale qui prit le nom menteur de *ligue du bien public* : et, grâce à lui, l'Auvergne fut encore le théâtre principal de la guerre civile. Louis XI s'y rendit en personne : il y trouva la noblesse mal disposée, mais le tiers-état décidé à soutenir sa cause. Riom refusa longtemps de recevoir une garnison que le duc de Bourbon y voulait placer et qui introduite enfin sous le commandement de Chabannes-Dammartin, y soutint un siége contre le gré des habitants. La paix se fit sans grande peine par les soins de la duchesse de Bourbon, sœur du roi, Louis XI s'étant montré d'autant plus accommodant qu'une autre armée de révoltés marchait alors sur Paris. Le traité de Riom (c'est ainsi qu'on l'appela) contenait cette clause que si les confédérés manquaient à leur serment de fidélité, ils encourraient l'excommunication (1465); ce qui n'empêcha pas le duc de Bourbon de donner de nouvelles et assez vives inquiétudes. Louis XI en écrivit à ses chers et bien-aimés les bourgeois, manants et habitants de la ville de Riom, les exhortant à lui venir en aide. La ville de Clermont ne se montra pas moins zélée ; aussi, en 1480, Louis XI lui concéda, ou pour mieux dire, lui confirma le droit de tenir ses assemblées sans la permission de l'évêque ; en 1481, il la déclara exempte de taxes.

A Jean II de Bourbon, mort sans enfants (1488), succéda Pierre son frère, mari de Anne de France, fille de Louis XI; ses grandes qualités le firent choisir pour diriger le jeune Charles VIII, et tant qu'il conserva de l'autorité sur le nouveau roi, le royaume s'en trouva bien. Il mourut en 1503, ne laissant qu'une fille, Suzanne de Bourbon, mariée à Charles de Bourbon, dauphin d'Auvergne et connétable de France, en la personne de qui, ainsi que nous le verrons, finit le duché d'Auvergne. Le comté, depuis le testament de Jeanne de Berry, avait passé à la première branche de la maison de La Tour-d'Auvergne, dont Jean III fut le dernier rejeton. Il ne laissa en mourant que deux filles, Anne de La Tour, femme de Jean Stuart, duc d'Albanie, et Madeleine, qui épousa Laurent de Médicis. Anne de La Tour se voyant sans enfants, transmit le comté d'Auvergne à Catherine de Médicis, sa nièce, qui devint plus tard reine de France (1524).

Voilà pour le duché et le comté : quant au dauphiné, on a vu qu'il était déjà passé dans la maison de Bourbon par le mariage de Louis Ier de Bourbon, chef de la branche de Montpensier, avec Jeanne, dauphine d'Auvergne. Jeanne, morte au château d'Ardes, en 1436, laissa à son mari le dauphiné qu'il réunit à la seigneurie de Montpensier. Son fils Gilbert, après s'être illustré dans les guerres contre Charles-le-Téméraire, alla échouer dans la vice-royauté de Naples que Charles VIII lui confia : devenu odieux aux Napolitains par les désordres qu'il tolérait, il vit les Français chassés d'Italie, et lui-même, fugitif, accablé de honte, mourut à Pouzzoles, où ses restes furent conservés. On raconte que son fils aîné, Louis II, ayant fait ouvrir son tombeau, mourut de saisissement à la vue du cadavre qu'il venait chercher pour le transporter en France. Cet événement amena le dauphiné aux mains du fils puîné de Gilbert, Charles IIIe du nom, qui fut ce fameux connétable de Bourbon à qui son mariage avec Suzanne de Bourbon, sa cousine, apporta, en 1503, le duché d'Auvergne, de sorte qu'il se trouva maître de toute la province, moins le comté.

On connaît assez la rapide fortune, les services, la trahison, enfin la mort funeste du connétable de Bourbon. La succession du duché d'Auvergne fut une des principales causes de son mécontentement quand il trahit la France pour se jeter dans les bras de Charles-Quint. Sa femme, Suzanne, venait de mourir sans enfants (1521), et la question de réversion du duché d'Auvergne à la couronne comme terre d'apanage était agitée de nouveau : le roi soutenait la légitimité de la réversion, attendu que le connétable ne descendait point par mâles du premier apanagiste, Jean de Berry ; d'un autre côté, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi, se prétendait héritière de Suzanne de Bourbon, du chef de Marguerite de Bourbon sa tante paternelle. Déjà le parlement, par un arrêt provisoire, rendu en 1522, avait prononcé la rentrée du duché dans les mains du roi, lorsque le connétable, irrité outre mesure, négocia sa trahison avec l'Espagne (1523); aussitôt ses biens furent confisqués; la couronne s'empara du duché, et Louise de Savoie entra en possession du reste, mais, plus tard, le roi rendit volontairement à Louise de Bourbon, sœur du connétable, et femme de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, le Dauphiné, la Combraille, et la terre de Montpensier qui fut érigée en duché-pairie. Après François et Henri de Bourbon, fils et petit-fils de Louis, s'éteignit la nouvelle maison des ducs de Montpensier, Henri n'ayant laissé qu'une fille, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, qui épousa Gaston, duc d'Orléans, fils puîné de Henri IV.

L'avénement de Catherine de Médicis au comté d'Auvergne fut pour les affaires de la province une véritable révolution : cette femme active, entreprenante, ne se contenta point d'une possession paisible, elle apporta bientôt, dans son petit gouvernement, toute la puissance d'une reine, car Henri, duc d'Orléans, qu'elle épousa à Marseille, en 1533, devint bientôt roi de France, sous le nom de Henri II. A peine en possession, Catherine renouvela l'ancienne guerre des comtes d'Auvergne contre les évêques de Clermont ; mais ce fut, cette fois, une guerre de plume et de paroles faite devant le conseil du roi et le parlement. La comtesse ne pouvait nier l'exercice non interrompu de l'autorité temporelle par l'évêque métropolitain sur la ville et le comté de Clermont, depuis le commencement du XIII[e] siècle, puisque les rois de France s'étaient montrés les protecteurs constants et les gardiens de cette autorité, mais elle prétendit qu'elle avait été usurpée à cette époque. Remontant aux querelles du comte Guy avec l'évêque Robert, son frère, elle produisit un acte, daté de 1202, duquel il résultait que le comte Guy, après une de ses réconciliations avec l'évêque, et pendant que lui-même faisait la guerre à Philippe-Auguste, avait confié à Robert sa ville de Clermont, à titre de dépôt, et que Robert avait ensuite refusé de la rendre : elle venait donc, comme héritière du comte Guy, réclamer sa propriété et demander la restitution du dépôt. Évidemment cet acte était fabriqué, car il était contraire à tous les faits de l'histoire, et d'ailleurs on n'en avait jamais entendu parler ; cependant deux arrêts du parlement, l'un provisionnel, en 1551, l'autre définitif, en 1557, en reconnurent l'authenticité et adjugèrent la ville et le comté de Clermont à la reine, comtesse d'Auvergne. L'évêque d'alors, Guillaume Duprat, homme sans crédit et de peu de considération personnelle, se laissa facilement dépouiller, et Catherine, pour mettre les bourgeois de Clermont de son côté, les combla de faveurs, étendit

leurs priviléges communaux, si souvent contestés par les evêques, changea leurs consulats en échevinage, et institua à Clermont une sénéchaussée, qui fut bientôt transformée en sénéchaussée royale. Ainsi s'éteignit la seigneurie ecclésiastique de Clermont, dont l'origine se perdait dans le démembrement de l'empire romain. Le duché apanage s'était déjà éteint ; et le comté allait s'éteindre bientôt, en passant de Catherine de Médicis à sa fille Marguerite de Valois, femme de Henri IV, et des mains de celle-ci dans celles du roi Louis XIII.

Cependant l'Auvergne, comme le reste de la France, était en proie aux agitations religieuses. Le calvinisme y pénétra, et par un contraste dont on devine aisément la raison, il alla s'implanter précisément à Brioude, dans la ville ecclésiastique par essence, et que gouvernait le premier chapitre noble de l'Europe. D'autre part, Billom, siége d'un collége de jésuites (les premiers qui eussent été établis en France ; et ils l'avaient été par les soins de Guillaume Duprat dont nous avons parlé), Billom fut l'âme du parti catholique. Trois Auvergnats dont l'histoire a gardé les noms, figurèrent, à des titres divers, dans les premiers événements amenés par la réforme : ce furent le chancelier Duprat qui poussa, tant qu'il put, la politique de la France dans la voie des rigueurs sanguinaires ; intriguant intéressé, qui ne rachetait pas, par le fanatisme des convictions, l'inflexibilité cruelle de ses maximes ; Anne Dubourg, neveu d'un autre chancelier, lui-même conseiller au parlement de Paris, brûlé vif en 1560, et la première victime marquante de la persécution ; enfin le chancelier de L'Hôpital, dont le nom rappelle tout ce que présente de plus grand le courage uni à la modération du caractère et à la droiture de la conscience. L'année 1562 vit s'appesantir sur cette province tous les maux de la guerre civile ; un lieutenant du terrible baron des Adrets parut dans la vallée de l'Allier, et arriva jusqu'à l'abbaye de la Chaise-Dieu qu'il pilla et profana. A ce signal, les protestants de Brioude se soulevèrent et bloquèrent dans le Palais les chanoines demi-morts de frayeur ; ceux-ci s'adressèrent au roi, qui fit marcher des troupes à leur secours. On les délivra pour cette fois. Un peu plus tard, une division de l'armée calviniste se présenta devant la ville, l'enleva et s'y fortifia. Ce fut comme la première étincelle d'une conflagration générale : toute la province s'arma ; catholiques d'un côté, protestants de l'autre. On ne vit plus que luttes des bourgeois dans l'intérieur des villes ; luttes des villes contre les villes, des villes contre les châteaux, des châteaux contre les villages, et ce pays, créé en quelque sorte pour la guerre civile, où chaque roche était flanquée d'un fort, n'offrit bientôt plus qu'un lamentable spectacle de brigandage et d'anarchie. Les femmes elles-mêmes, armant leurs vassaux, soit protestants, soit catholiques, couraient la campagne, se battaient, faisaient ou soutenaient des siéges ; ardentes, intrépides, et unissant dans un plus haut degré que les hommes la cruauté à l'héroïsme. Telle fut Madeleine de Saint-Nectaire, dame de Miremont, qui, toujours à cheval, à la tête de soixante gentilshommes, défendait le parti huguenot, et tua d'un coup de pistolet le gouverneur de la haute Auvergne, qui assiégeait son château de Miremont. Telle fut encore Françoise de Montal, qui, prisonnière des huguenots au château de Séverac, fit cerner ses gardiens par des hommes d'armes pendant qu'ils etaient à table, les reçut à composition et les renvoya ensuite tout honteux de s'être laissé prendre par une femme. La

sagesse du comte de Montmorin Saint-Hérem, qui administrait l'Auvergne en qualité de lieutenant général, en 1572, sauva cette province des suites funestes de la Saint-Barthélemy. Refusant d'obéir à l'ordre qui lui était transmis verbalement de faire main-basse sur les calvinistes de sa province : « Un tel ordre, dit-il, pour être exécuté, a besoin d'être écrit. » Il gagna du temps, et les passions se calmèrent.

Issoire avait donné naissance à un chef huguenot nommé Merle, ancien tisserand, devenu capitaine au service du roi de Navarre. C'était un partisan brave, mais féroce. On raconte que ne pouvant forcer trois moines à lui livrer le reliquaire et le trésor de leur abbaye, il les fit écorcher, avec des cardes de fer, à la porte de leur église. En 1573, Merle enleva Issoire par un coup de main ; et, retranché dans une place qui était réputée la plus forte de la basse Auvergne, il fit peser de tels ravages sur tout le pays que les États de la province, réunis en 1574, supplièrent le roi d'envoyer une armée à leur secours. Après s'être fait attendre trois ans, l'armée arriva nombreuse, et commandée par les ducs d'Alençon et de Guise : mais le capitaine Merle n'y était plus ; le roi de Navarre, par pudeur, l'avait retiré d'Issoire où le marquis de Chavagnac le remplaçait. Les habitants, zélés calvinistes, se défendirent avec un courage admirable : pendant vingt-deux jours de tranchée, ils repoussèrent tous les assauts ; le duc de Guise monta le premier sur la brèche et fut culbuté. Enfin la place se rendit. Elle fut livrée au pillage et presque détruite par le feu. Douze ans après ce siége, elle avait retrouvé assez de force et de courage pour en braver un second : de protestante devenue royaliste, par suite de la transformation que les partis éprouvèrent dans les dernières années de Henri III, elle soutint cette nouvelle cause avec autant d'héroïsme que la première.

La Ligue venait de se former, et l'Auvergne s'était tout aussitôt divisée en partisans de la sainte Union et en défenseurs du roi et de l'hérédité du trône : mais les ligueurs étaient de beaucoup les plus nombreux. Jean de la Rochefoucauld, comte de Randans, gouverneur de la province, gagné à ce parti par son frère, François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont, avait à son tour entraîné la ville de Riom et presque toute la noblesse des châteaux. La populace de Riom gouvernant les armes à la main, expulsa juridiquement les principaux bourgeois, pilla leurs maisons, et, après s'être souillée de mille excès, transforma la ville en un arsenal, où l'on fondit des canons pour l'armée catholique. En toutes choses, Riom et Clermont suivaient, d'habitude et comme par instinct, des impulsions opposées : Riom ligueur fit Clermont royaliste ; et malgré leur fougueux évêque, malgré les efforts de quelques chanoines turbulents qui commençaient à travailler le peuple par leurs sermons, les Clermontais arborèrent le drapeau royal : c'était, dans toute la France, la sixième ville qui se déclarait pour le roi ; toutes les autres avaient embrassé le parti de la Ligue. Aussi Henri III l'en remercia chaudement ; Henri IV, à son tour, écrivait de sa main aux bourgeois, le 2 août 1589 : « Contenez mon peuple en mon obéissance, et vous assurez de la volonté que j'ai de « vous soulager et gratifier. » La guerre civile eut alors deux têtes dans ces deux villes rivales : Clermont conserva à la cause royaliste Montferrand, Issoire, Vic-le-Comte, Maringue et Saint-Pourçain ; Riom trouva une alliée dévouée dans la

ville de Billom, où les jésuites avaient placé le foyer de leurs intrigues. C'est là que siégèrent les États de la province, convoqués par le comte de Randans, vrais États de la Ligue, pour le fanatisme et la violence. Par un coup de théâtre habilement calculé, l'évêque de Clermont y fit paraître deux conseillers au parlement de Toulouse, encore teints du sang de leur premier président, le malheureux Duranti. L'assemblée tout entière s'enrôla dans la sainte Union ; on vota les fonds nécessaires à la guerre, et, avant de se séparer, on condamna comme rebelles et ennemis du repos public les habitants de Clermont et de Montferrand. Les Clermontais se lièrent, de leur côté, par un serment solennel, promettant de verser pour le roi jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et « d'abjurer toute ligue et association contraire à ce but, surtout celle qui venait de se lever en armes sous le nom d'Union de l'État et couronne de France. » L'argent manquait : Clermont emprunta deux cent mille écus; les autres villes royalistes prirent les armes.

Issoire fut la première place attaquée par les ligueurs; le comte de Randans, qui en dirigeait le siége, monta le premier à l'assaut au milieu d'une grêle d'arquebusades et de pierres : un coup de hallebarde décloua la visière de son casque et faillit le renverser; mais la place fut emportée. L'année suivante, les encouragements des Clermontais rendirent courage aux habitants, qui se soulevèrent et forcèrent la garnison à se réfugier dans la citadelle. Le comte de Randans accourut au secours des siens, l'armée royaliste au secours des habitants; et, bien que nombreuses et commandées par la noblesse du pays, les troupes de la Ligue furent enfoncées et mises en fuite. Randans, blessé à mort, fut fait prisonnier par un homme dont il avait fait raser la maison, et qui essaya tout pour le secourir. La garnison enfermée dans la citadelle capitula, et sortit, la mèche éteinte, abandonnant toutes ses munitions. Cette victoire, remportée le jour même où Henri IV gagnait la bataille d'Ivry, rendit toute l'Auvergne à la cause royale et accéléra la pacification du Midi. La guerre des partis était terminée; la querelle de Riom et de Clermont continua. Cette dernière ville, pour prix de sa fidélité, avait reçu des rois Henri III et Henri IV divers établissements publics enlevés à la ville de Riom, entre autres la recette générale et la chambre des monnaies : les bourgeois de Riom réclamèrent et obtinrent, au nom de la paix et de l'oubli du passé, la révocation de cette mesure.

Le séjour de Marguerite de Valois au château d'Husson fut un épisode galant au milieu de ces sombres et tristes scènes. Renvoyée par son mari, elle s'était réfugiée à Agen, d'Agen à Carlat et de Carlat à Husson, sur ce roc autour duquel, suivant le tableau qu'en fait Scaliger, « trois villes étaient superposées en forme de bonnet de pape. » C'est là que cette reine fantasque, qui a trouvé parmi ses contemporains des panégyristes si enthousiastes à côté de si cruels détracteurs, mena pendant vingt ans une vie mêlée de galanterie et de dévotion. Comme ses biens avaient été saisis par Henri III, elle fut réduite à de telles nécessités qu'elle fit fondre sa vaisselle d'argent et engagea ses pierreries à Venise. Elle craignait aussi d'être empoisonnée, et pendant longtemps elle ne toucha aucun mets de sa table que ses femmes n'en eussent goûté avant elle. C'est à Husson qu'elle s'éprit de ce malheureux Aubiac que le marquis de Canillac fit pendre par jalousie, et dont elle a chanté la mort dans des vers empreints d'une grâce si naïve. Lorsque

Henri IV voulut épouser Marie de Médicis, Marguerite fit connaître son consentement par une lettre respectueuse à l'époux qu'elle avait quitté, et elle fit don du comté d'Auvergne au premier fils qui naîtrait de ce mariage : c'est ainsi que Louis XIII en devint possesseur.

L'Auvergne, dont les femmes s'étaient signalées par leur audace dans les tragédies de la Ligue, fournit à la comédie de la Fronde sa principale heroine, mademoiselle de Montpensier qui fit tirer le canon de la Bastille, à la bataille de Saint-Antoine, pour couvrir la retraite du prince de Condé. Elle était fille de Marie de Bourbon Montpensier, duchesse de Montpensier et dauphine d'Auvergne, mariée, en 1626, à Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Mademoiselle, devenue, par la mort de sa mère, la plus riche héritière de l'Europe, fut recherchée en mariage par plusieurs souverains; mais son amour pour le comte de Lauzun lui fit rejeter tous les partis. Cet amour, aiguillonné par bien des traverses, et qui valut à Lauzun dix ans de prison au château de Pignerolles, vint s'éteindre dans un hymen secret où mademoiselle de Montpensier s'aperçut trop tard qu'elle n'était point aimée. D'amant respectueux, Lauzun devint mari tyrannique et insolent : on connait ce mot : « Louise d'Orléans, tire-moi mes bottes ! » et le geste dont il fut suivi. Mademoiselle de Montpensier le chassa, indignee, et ne le revit plus, même à l'article de la mort. Ce fut la dernière dauphine d'Auvergne. Ses biens passèrent à Philippe de France, Monsieur, frère de Louis XIV, et restèrent dans la maison d'Orléans.

Depuis le retour du duché d'Auvergne à la couronne, ce beau domaine avait été affecté comme douaire à plusieurs reines; à Catherine de Médicis en 1562, à Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX en 1577, puis à Louise de Lorraine, veuve de Henri III; il vint en la même qualité dans les mains d'Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, en 1643. Louis XIV, en 1651, lors de son fameux échange avec le duc de Bouillon, prince de Sédan, voulut lui céder le duché d'Auvergne; mais la province entière forma opposition. Elle représenta qu'il y avait union desormais indissoluble entre la couronne et ce territoire, qui n'en devait plus être distrait ni aliéné; que la justice, si longtemps rendue au nom du roi, ne pouvait plus être dépouillée du caractère sacré de l'autorité souveraine, et les officiers royaux être ravalés à la condition de petits juges de seigneurs; qu'enfin il ne fallait pas qu'un gouverneur de province, disposant des forces de l'état, et le premier dans son ressort après le roi, vît élever au-dessus de lui un duc en titre et en puissance qui pourrrait parler en maître et confondre les droits du gouvernement avec ceux de la propriété. Ces raisons étaient dignes et fortes, elles firent reculer Louis XIV. Un pareil langage indiquait une révolution sinon écrite dans les ordonnances, du moins accomplie dans les faits : la féodalité avait cessé d'exister, et la centralisation n'attendait plus qu'un siècle et demi pour devenir la loi fondamentale du royaume.

La province d'Auvergne marchait à grands pas vers ce but où l'action de la royauté la poussait quand elle était prévoyante et éclairée. Louis XIV, lui-même, en 1665, fit tenir à Clermont une de ces assises extraordinaires de justice qu'on appelait les *Grands Jours*. Sous Louis XI, en 1482; sous François Ier, en 1520, sous Henri III, en 1581, pareille mesure avait été prise; celle-ci fut pro-

voquée par la réclamation unanime des populations qu'opprimaient l'insolence et les cruautés de la noblesse. Cette tenue des *Grands Jours* sera traitée plus particulièrement, à propos de la ville de Clermont : il nous suffira de dire ici que, bien que la plupart des coupables eussent prévenu leur condamnation par la fuite, le coup porté fut assez rude pour servir d'exemple : plusieurs personnages appartenant aux plus grandes familles périrent de la main du bourreau; et un nombre considérable de châteaux furent rasés.

En même temps une meilleure organisation administrative introduite pièce à pièce amenait en Auvergne un ordre de choses de plus en plus régulier. Ainsi le XVIIe et le XVIIIe siècles virent s'opérer un remaniement des différents ressorts judiciaires et la renonciation de la plupart des juridictions ecclésiastiques au profit du roi. Voici la situation que présentait la province quand la révolution arriva : on la divisait en haute et basse Auvergne, séparées l'une de l'autre par la rivière de Rüe. Dans la première était comprise la haute Auvergne proprement dite et le pays de Carladès; dans la seconde, la basse Auvergne proprement dite, le pays de Combrailles, subdivisé lui-même en pays de Combrailles propre et pays de franc alleu, la Limagne, le Livadois et le Dauphiné. Elle avait pour limites, après ses démembrements successifs qui avaient agrandi le Bourbonnais et le Forez : le Bourbonnais, le Berry, le Limousin, le Quercy, la Marche, le Rouergue, le Gévaudan, le Vélay et le Forez. La province dans son ensemble formait un des gouvernements généraux de la France; deux lieutenants généraux, l'un pour la haute, l'autre pour la basse Auvergne, étaient sous les ordres du gouverneur, et commandaient chacun à un lieutenant de roi. Deux évêchés correspondaient aux deux grandes divisions territoriales : celui de Saint-Flour embrassait la partie haute et celui de Clermont la partie basse, sauf la Combraille et le pays de franc alleu qui appartenaient à l'évêché de Limoges; mais, en revanche, le diocèse de Clermont s'étendait dans le Forez et le Bourbonnais. Les deux Auvergnes, avec leurs deux sénéchaussées de Riom et de Clermont, et leurs cinq bailliages principaux de Saint-Flour, Aurillac, Salers, Vic et Montferrand, ressortissaient au parlement de Paris. Quant aux finances, la généralité d'Auvergne ou de Riom comprenait six élections situées dans la province, cependant la Combraille et le Franc Alleu étaient de la généralité de Moulins. Les six élections d'Aurillac, Brioude, Clermont, Issoire, Riom et Saint-Flour, ressortissaient à la cour des aides d'Auvergne établie à Montferrand, de laquelle dépendaient aussi les élections de Gannat en Bourbonnais, de Limoges, de Tulle et de Brives en Limousin, et de Guéret dans la Marche. Cette province forme aujourd'hui les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, et une partie de celui de la Haute-Loire.

La législation qui régissait l'Auvergne présentait une singularité unique en France par le mélange du droit écrit et du droit coutumier. Bien qu'on pût énoncer, en thèse générale, que le droit écrit dominait dans la haute Auvergne, et le droit coutumier dans la basse, ces deux lois ne se trouvaient pas juxtaposées, pour ainsi dire, dans deux grandes régions ni dans des cantons rapprochés, de manière à pouvoir tracer entre elles une division. Elles étaient entremêlées dans toutes les parties de la province, et souvent dans un même lieu cumulativement, de façon que la même ville, le même bourg, le même village voyaient une partie

de leurs habitants soumise à l'une des deux lois, l'autre partie soumise à l'autre loi. Quelquefois le chef-lieu d'une paroisse n'avait pas le même droit que les villages qui la composaient ; et, enfin, certains lieux avaient adopté le droit romain pour une matière et le droit coutumier pour une autre. Cet état de choses, en apparence bien bizarre, était dans la pratique de la justice une intarissable source de contestations et d'obscurités ; historiquement, il trouvait son explication dans le passé.

La loi romaine était celle de l'Auvergne lors des invasions des conquérants germains ; avec ceux-ci vinrent les lois barbares, qui disparurent quand la conquête eut vieilli. L'ignorance et les désordres du x[e] siècle donnèrent lieu à l'introduction des coutumes. Seul éclairé dans ces temps de ténèbres, le clergé conserva le droit romain, qui se liait par tant de racines au droit canonique ; il en fit sa loi de prédilection pour lui et pour les fiefs de son obéissance. Les laïques au contraire s'attachèrent à ces usages locaux, dont la grossière application ne réclamait point d'études, et auxquels le temps imprima la sanction légale. On voit, dans l'histoire d'Auvergne, le droit écrit constamment suivi et propagé par les seigneurs ecclésiastiques, et constamment aussi on voit les seigneurs laïques le repousser et lui préférer le droit coutumier. « Tenez-nous suivant les usages et coutumes d'Auvergne », écrivaient en 1243 les barons de l'apanage au prince Alphonse ; en 1281, un grand nombre de seigneurs de la haute Auvergne, pays de droit écrit, réclamaient le droit coutumier. On peut regarder comme règle générale que le droit écrit dénotait en Auvergne un fief ecclésiastique, et le droit coutumier une seigneurie laïque. Les exceptions à cette règle sont peu nombreuses et s'expliquent même d'une manière satisfaisante au profit du principe La coutume d'Auvergne fut rédigée en 1510.

La province d'Auvergne, une des plus belles et des plus fertiles de France, a été aussi une des plus riches par les productions de l'esprit. Vive, intelligente, opiniâtre, propre au travail de la pensée aussi bien qu'à l'action, la race qui l'habite a su atteindre à tous les genres d'illustration : elle a fourni des philosophes, des jurisconsultes, des littérateurs, des hommes de guerre éminents. Quelques-uns des noms dont elle a doté la France sont de ceux qui font à eux seuls la gloire d'un grand peuple : Gerbert, L'Hôpital, Pascal, Desaix, Turenne lui-même, sorti d'une souche auvergnate. Peu de provinces pourraient se vanter d'avoir payé un pareil tribut à la mère commune. [1]

1. Strab. *Geog. IV.* — Cæs. *de Bell. Gall.* — Sidon. Apollin. *Op.* — Gregor. Turon *Op.* — Baluze, *Hist. de la mais. des comtes d'Auvergne.* — Justel, *Hist. d'Auvergne.* — Savaron, *Origines de Clermont.* — Chabrol, *Coutume d'Auvergne.* — *Résumé de l'histoire d'Auvergne.* — Legrand d'Aussy, *Voyage en Auvergne.* — Bouillet, *Antiquités, géologie, etc., de l'Auvergne.* — Rabani Beauregard, *Tableau de la province d'Auvergne.* — Dulaure, *Descript. des princip lieux de la France.* — Aigue Perse, *Biographie des Auvergnats, etc.* — Nodier et Taylor, *Voyage pittoresque, etc.*

CLERMONT-FERRAND.

—

Clermont (anciennement Clairmont, *Clarus mons*) tire son nom de sa position sur une colline élevée. Jean Savaron, l'illustre et courageux président du tiers aux États de 1614, s'écrie, dès le début de son livre sur les origines de cette ville : « Clairmont, qui regarde et est regardé de ce bel œil du monde, rendra un éclat plus brillant et paroîtra toujours Clairmont hautement élevé, portant sur son coupeau et sur ses flancs la ville capitale de l'Auvergne. » Aux dernières pentes du monticule où est situé Clermont s'étendent les fertiles plaines de la Limagne, cette terre tant chérie des poëtes et des voyageurs, dont Sidoine Apollinaire disait que la seule vue faisait perdre à l'étranger le souvenir de la patrie. Tout à l'entour, et comme pour servir de bordure au tableau, s'échelonnent ces nombreux Puys ; puits de feux éteints aujourd'hui, qu'on rencontre par toute l'Auvergne, et du milieu desquels surgit et se détache, au nord de la ville, le majestueux Puy de Dôme, le roi de cette population de monts. L'ancienne capitale de l'Auvergne, avec ses maisons grisâtres et son extérieur grossier d'un autre âge, fait un peu tache au milieu de cet oasis de verdure.

On a beaucoup écrit sur les origines de Clermont. Plusieurs écrivains ont même soutenu que cette ville n'était, sous un autre nom, que la glorieuse Gergovie, la cité des Arvernes, devant laquelle chancela un moment la fortune de César. Gergovie était bien située comme l'est aujourd'hui Clermont, sur une haute montagne, et plusieurs collines de médiocre grandeur, suivant le récit de César, s'élevaient çà et là dans son voisinage ; mais on croit, néanmoins, que la Gergovie si vaillamment défendue par Vercengetorix existait sur une autre montagne, à deux lieues de Clermont, et avec d'autant plus de raison que cette montagne a conservé, dans la langue du pays, le nom de Gergoie et de Gergoviat. Maître de la Gaule, Jules César, soit vengeance, soit orgueil, ne voulut point sans doute laisser subsister dans Gergovie un témoin de sa défaite. Toutefois Plutarque nous rapporte un trait de générosité de ce conquérant, qui indique qu'il comprenait plus noblement la gloire.

« Les Arverniens monstroient, dit-il, en un de leurs temples une espée pendue, qu'ils disoient avoir esté gaignée sur Cæsar ; et luy mesme depuis, en passant un jour par là, la veit et s'en prit à rire ; et comme ses amis la voulussent faire ôter de là, il ne voulut pas qu'ils le feissent, disant qu'il n'y falloit pas toucher, puisque c'estoit chose sacrée. » Si César n'avait pas détruit Gergovie, le même scrupule de magnanimité ne devait pas arrêter Auguste ; et, dans le travail de remaniement de la Gaule que fit cet empereur, Gergovie, ancienne capitale des Arvernes et dernier boulevard de sa liberté expirante, ne put trouver grâce devant lui.

A une lieue environ de ses murs se trouvait alors une bourgade obscure, que les Romains appelaient *Nemetum* ou *Nemosus*, soit qu'elle tirât son nom de sa



position au milieu d'un de ces bois qui couronnaient toutes les hauteurs de la Gaule, soit qu'elle le dût, suivant l'étymologie gallique Naomh-ait, temple, au voisinage d'un temple de druides. C'est là qu'Auguste résolut de transplanter les habitants de Gergovie. Les appâts dont il usa pour les y attirer furent des privilèges sociaux, les commodités de la vie. Il mit la cité de Nemetum en communication, par des routes, avec les villes importantes de la contrée, y fit faire des travaux d'utilité publique, et lui donna le nom d'*Augustonemetum*, sous lequel elle grandit rapidement. Les écoles fondées par Auguste, multipliées par Claude, propageaient partout dans les Gaules le goût des lettres latines et des arts libéraux; les Arvernes, un peu en retard sur Narbonne et Marseille, se hâtèrent pour reconquérir leur prépondérance, et bientôt l'on vit sortir des écoles de Nemetum Cornelius Fronton, le maître et l'ami de Marc-Aurèle; Aper, que l'on croit l'auteur du *Dialogue des Orateurs* sur la corruption de l'éloquence, et enfin dans le ve siècle, aux confins de la barbarie, l'élégant Sidoine Apollinaire. A la suite des lettres, tous les arts étaient aussi entrés à Nemetum. Sans changer encore leurs dieux, les Arvernes leur bâtissaient des demeures plus somptueuses et prenaient modèle sur les temples romains. Ils élevèrent à leur dieu de la destruction, nommé Vasso, le Mars des Latins, un temple fameux dont Grégoire de Tours admirait encore, au VIe siècle, les gigantesques ruines. Une foule de débris de mosaïques, d'urnes sépulcrales, de thermes, de poteries, que rencontre chaque jour la bêche du laboureur ou la pioche de l'antiquaire, des vases ornés de bas-reliefs et la pierre dite de la *rue des Bohêmes*, dont les emblèmes faisaient dire à Mézeray que c'était un abrégé de la théogonie des druides, tout cela atteste combien facilement les arts de Rome avaient conquis les populations de l'Arvernie. Un aqueduc, dont on voit encore les ruines sur une longueur de plus d'une lieue, avait été construit pour fournir d'eau la partie élevée de la ville, qu'on nommait plus particulièrement la cité ou l'acropole.

Malgré la longue résistance et les fréquentes révoltes des Arvernes, Rome leur avait donné l'autonomie, c'est-à-dire le droit de se gouverner par leurs lois et leurs propres magistrats. Augustonemetum eut donc son forum, ses décemvirs, son sénat de décurions à l'imitation de la ville des Césars, et ses principaux habitants s'intitulèrent sénateurs. Ils se montrèrent dès lors si jaloux de ces prérogatives romaines, que dans les historiens anciens, dans Grégoire de Tours, dans Aimoin, dans tous les martyrologes, il n'est parlé que de la haute noblesse sénatoriale des seigneurs arvernes. Leur sénat avait traversé, sans se dissoudre, les mauvais jours des invasions gothes, franques, vandales, et on le retrouvait encore debout au VIIe siècle. Du temps de Grégoire de Tours, on faisait aux évêques, à leur entrée dans la capitale de l'Arvernie, cet accueil qu'on avait fait autrefois à saint Martin venant y visiter sainte Vitaline. « Les sénateurs de *Clairmont*, ou gentilshommes qui tiroient leur extraction de l'ancienne noblesse des Romains, allèrent à son devant, montés, les uns à cheval, les autres dans des carrosses, chariots et coches. » Quelques revers pourtant troublèrent parfois le charme de cette vie nouvelle. En 264, quand les hordes de Chrocus abandonnèrent Nemetum, le magnifique temple de Vasso n'était plus qu'un immense amas de ruines. Elles revinrent,

en 406 : la citadelle, bâtie sur le *Clarus mons*, fut brûlée, et avec elle toutes les archives où étaient accumulés les *gesta municipalia*, c'est-à-dire les actes municipaux, les titres de propriété, de manumission, de mariage, les tables du cadastre, etc. Baluze, qui nous fait connaître ce fait curieux, indique les *formules* et les procédés de notoriété publique auxquels on eut recours pour reconstituer l'état des personnes et des biens. Nous y voyons la curie dans toute son activité ; mais déjà le *defensor*, ce magistrat du peuple qui remplissait dans les cités le même rôle que les tribuns à Rome, y a acquis l'omnipotence, et ce défenseur est l'évêque.

Nous venons de nommer l'évêque ; depuis cent cinquante ans en effet le christianisme avait été introduit à Augustonemetum par Stremonius, plus connu sous le nom de saint Austremoine, et ses disciples Sirenatus, Marius, Nectarius, Antoninus, se répandant dans les bourgs et les montagnes de l'Arvernie, avaient bientôt converti les habitants à la foi du Christ. Nemetum, suivant le biographe de Stremonius, était alors renommé pour sa ferveur envers les idoles païennes. Les chrétiens, pourtant, n'eurent pas de persécutions à souffrir en Arvernie, et pendant trente ans Stremonius put y travailler à l'agrandissement de l'Église ; il est même à remarquer que ce furent les nobles qui accueillirent avec le plus d'empressement les croyances qui leur venaient de l'autre côté des monts, car le martyrologe d'Auvergne ne compte guère que des noms de sénateurs. On sait que vers le IVe siècle presque toutes les villes de la Gaule adoptèrent le nom primitif des populations galliques ; Augustonemetum ne reparaît donc plus dans les auteurs que sous le nom d'*Arvernia*, lequel, mêlé de temps à autre à celui de Clairmont, finit par s'effacer tout à fait au Xe siècle devant ce dernier. Tous les quartiers, tous les faubourgs prirent le nom de quelque saint, de quelque événement de la légende sacrée, comme avaient fait autrefois les cités de la Grèce aux temps des Orphées et des Hercules.

On compta bientôt à Clermont presque autant d'églises et de chapelles que de maisons. Les évêques étaient devenus les chefs politiques et judiciaires de la ville en même temps que les chefs religieux, et la mitre pontificale s'était inféodée dans quelques familles illustres. Au titre de sénateurs, presque tous les évêques ajoutèrent, pendant plusieurs siècles, le titre de saints « ou par ce qu'ils étaient très-religieux », dit Fléchier, « ou parce que la sainteté était alors un titre et l'apanage de l'épiscopat plutôt qu'un témoignage de sainte vie parmi les anciens. »

En 472, brillait dans la chaire de saint Austremoine, le poëte Sidoine Apollinaire, sénateur et défenseur de la cité de Clermont ; il avait été préfet de Rome, comte et patrice. Il était engagé dans les liens du mariage, comme la plupart des évêques de cette époque. La page qui nous fait connaître son union avec Papianilla, fille de l'empereur Avitus, n'est pas la moins belle de sa vie ; car elle nous montre Sidoine vendant sa vaisselle d'argent, en cachette de sa femme, un jour, pour venir au secours des pauvres, un autre jour pour fournir des vivres et des munitions aux soldats assiégés dans la ville par les Wisigoths ; elle nous montre aussi Papianilla venant sans bruit, et avec une pieuse admiration pour la charité de son époux, racheter cette vaisselle avec les produits de sa dot. Sidoine n'était pourtant point un évêque qui se retranchât dans les petites préoccupations d'une sain-

teté purement mystique; poëte et grand seigneur, il alliait les plaisirs de la vie aux devoirs de son ministère, et après le service des autels prenait la plume pour convier des gens lettrés à sa table, sur laquelle pourtant il s'excusait parfois de ne pouvoir leur servir le vin de Falerne, ou celui de Chio, ni même le bon vin de Clermont. Tels nous apparaissent les Galls, les Avits, les Genez, les Bonets, tous saints, tous de famille sénatoriale, menant encore la vie élégante et lettrée aux approches des ténèbres envahissantes du moyen âge. Plus tard, quand la France fut devenue féodale, les évêques de Clermont se trouvèrent tout naturellement hommes d'épée. On lit dans des procès-verbaux du XIV[e] siècle, conservés dans la cathédrale de Clermont, que l'évêque avait alors le droit d'officier, « l'oiseau de proie sur la perche de la main gauche lorsqu'il était à l'autel, et de faire porter devant lui une hallebarde lorsqu'il chantait l'Évangile. Dans les processions, il avait l'oiseau sur le poing et était suivi de ses serviteurs, menant ses chiens de chasse. »

Après avoir joui d'une longue paix sous l'administration romaine, les peuples de l'Arvernie, du temps de Sidoine Apollinaire, étaient à la veille de passer sous la domination des Wisigoths. Soumis les derniers aux Romains, ils étaient maintenant les derniers qui tinssent pour eux dans la Gaule, car, ainsi que l'a justement remarqué Savaron : opiniâtres jusqu'à la mort pour résister à tout nouveau maître, ils défendaient ce maître jusqu'à la mort une fois passés sous son empire. Pendant que Sidoine était évêque de Clermont, son frère, Ecdicius, en était le chef politique pour les Romains. C'est sous son commandement que la ville fut assiégée, pour la première fois, par Euric, roi des Wisigoths (475). Protégé par le courage de l'un, par la fermeté et la prudence de l'autre, Clermont, quoique éloigné de toutes les forces de l'empire, fit bonne contenance. Non-seulement ses habitants repoussèrent les assaillants, mais plusieurs fois ils allèrent les attaquer dans leur camp, et les lassèrent tellement par leurs sorties que le roi wisigoth renonça au siége et se retira sur ses domaines. Ecdicius se répandit alors dans la campagne et eut bien vite fait rentrer le pays environnant sous la dépendance de la capitale de l'Arvernie. Mais rappelé par les craintes des habitants de Clermont, il abandonna de nouveau la plaine pour se retrancher dans les châteaux des montagnes, et envoya tous les jours des messages à l'empereur afin d'en obtenir des renforts.

L'empereur Népos négociait pendant ce temps avec Euric la cession de sa dernière province gauloise. Craignant qu'Ecdicius ne résistât avec trop de courage aux Wisigoths, il le rappela près de lui sous prétexte de lui conférer de plus grands honneurs; et, pour mieux cacher encore ses démarches, il donnait ordre au préfet du prétoire, Oreste, de conduire l'armée au delà des Alpes. On sait qu'indigné du rôle qu'on lui faisait jouer, Oreste persuada à l'armée de déposer Népos et de mettre en sa place le jeune Augustule. Mais la cession de l'Auvergne n'en était pas moins définitive. Le nouveau gouverneur, ou comte, qu'Euric avait nommé en 475, et qui, catholique lui-même, essaya plus d'une fois de trahir, en faveur des Franks, les Wisigoths ariens, fut chassé des murs de Clermont par les habitants de la ville lassés de ses débauches et de ses cruautés, et alla se faire lapider à Rome où ses excès avaient soulevé la même indignation. Sous Thierry

ou Théodorik, roi d'Austrasie, que son père, Chlodwig, avait déjà envoyé en Arvernie après la bataille de Vouglé pour y faire reconnaître sa domination, Clermont eut pour gouverneur, le sénateur Arcadius, qui ne fit guère honneur à la famille des Sidoine Appollinaire dont il était issu (530). C'était un de ces intrigants sans foi ni honneur, un de ces hommes corrompus par le luxe du savoir, comme il en reste parfois des époques civilisées dans les époques de barbarie, et qui n'étant supérieurs aux Barbares, leurs maîtres, que par une finesse d'esprit à laquelle ils doivent une puissance de plus pour le mal, se mettent, afin de se pousser auprès d'eux, à imiter leurs cruautés et, par un excès de zèle que ne limite aucune notion morale, à conseiller des crimes dont ils s'offrent d'être les instruments. Il devait, plus tard, être le héros de cette sanglante tragédie du meurtre des enfants de Chlodomir, si pathetiquement racontée par Grégoire de Tours; il se servait maintenant de sa fortune et de son nom pour ourdir des trames favorables à son ambition. Ayant mal réussi sans doute auprès de Théodorik, Arcadius se tourna vers Childebert et l'appela dans l'Arvernie, en 530, et lui ouvrit les portes de Clermont. Le roi d'Austrasie ajourna sa vengeance jusqu'à l'expédition de ses deux frères en Burgundie. On a vu, dans l'introduction, quels excès signalèrent son entrée sur la terre d'Auvergne. Malgré les prières de l'évêque Quintianus, la ville de Clermont fut prise et livrée au sac et au viol. Toutefois, le grand nombre de ses basiliques et de ses chapelles qu'il était impossible d'épargner en embrasant la cité, la sauvèrent d'une ruine complète. Au nombre des otages qu'emmena Théodorik, en se retirant, et qui furent ensuite rendus par Théodebert, son successeur, figura Georgius Florentius, depuis sénateur de Clermont et père de Grégoire de Tours.

La capitale de l'Auvergne continua, sous la domination mérovingienne, à se régir par ses anciens magistrats. Les Franks lui imposèrent un comte de leur race et quelques hauts officiers attachés à la personne de ce dernier; mais ils étaient trop inhabiles au maniement des affaires qui concernent une société organisée, pour n'abandonner pas l'administration aux familles curiales. L'évêque élu par le peuple était toujours le personnage important de la cité, et jusqu'à la fin du VII[e] siècle, nous voyons dans tous les historiens son nom accompagné de l'épithète *ex senatoria gente ortus*, issu de famille sénatoriale. Le dernier qui porta cette qualification fut saint Bonitus ou Bonet. Investi de hauts emplois auprès des rois franks, ainsi que la plupart de ses prédécesseurs, il avait été d'abord grand référendaire, gardien du sceau, et tout naturellement, comme il aurait accepté l'épée de général, il avait demandé la mitre d'évêque lors de la vacance du siége de Clermont. Un passage de sa vie nous apprend que presque toutes les populations libres des villes et des bourgs prises et reprises dans les disputes des rois franks marchaient dès lors vers cette servitude universelle qui, dans les siècles suivants, allait couvrir la France. « Pour lui », dit son biographe, « il ne vendit point des hommes, mais au contraire racheta ceux qu'il trouvait exposés en vente. » Avec Bonitus finit la série des évêques sénateurs. Ses successeurs furent des Franks, comme l'indiquent assez leurs noms : *Guillaume*, *Guillelmus*, *Northert*, *Nordobertus*, etc. L'épithète qui les accompagne change aussi; on les qualifie nobles de race, *nobiles genere*. L'ancienne population a

péri sous l'avilissement; la nouvelle se familiarise à la science de l'administration et s'en arroge les fonctions.

Lors de l'élévation de Pépin à la royauté, Étienne était évêque de Clermont et Blandinus en était comte (752). Ce dernier, tenait encore pour les Mérovingiens, et avait embrassé le parti de Waifre, duc d'Aquitaine. Quelques démêlés s'étant élevés entre Waifre et Pépin, au sujet de quelques biens ecclésiastiques, Blandinus avait été envoyé en ambassade près du roi de France, et l'avait irrité par la hauteur de ses paroles; de retour près du duc d'Aquitaine, il l'enflamma contre l'ambitieux maire du palais. Trop bien persuadé, Waifre leva une armée et ravagea les terres du domaine de France. Pépin marcha aussitôt contre l'instigateur de cette guerre, et dévastant tout sur son passage, arriva devant Clermont, qui fut forcé de lui ouvrir ses portes (760). Le fer et le feu désolèrent de nouveau cette malheureuse cité, l'enjeu de tous les partis. Blandinus, à la tête d'une armée de Gascons, attendait dans la campagne que le roi vînt lui livrer bataille; Pépin se porta à sa rencontre et le ramena pieds et poings liés. Blandinus réussit quelque temps après à s'échapper, rejoignit Waifre, et périt dans une bataille que le duc d'Aquitaine livra à Pépin. Nous n'avons pas à exposer ici la succession historique des comtes bénéficiaires ou héréditaires d'Auvergne, dont il a été parlé dans l'introduction ; leur biographie ne touche à notre sujet qu'en ce qui concerne la capitale même de la province. Ainsi, sous Étienne, l'un d'entre eux, tué en 863 dans un combat contre les Normands, Clermont fut mis à sac par ces barbares. Ses nombreuses chapelles, ses églises, ses sanctuaires, ses saints sépulcres, qui avaient été des boulevards protecteurs contre les vengeances du farouche Théodorik, devinrent jusqu'au dernier la proie des flammes. La célèbre Notre-Dame-du-Port, bâtie par saint Avitus, et dont le nom était dû à sa position auprès d'un lieu où arrivaient de tous côtés, pour y être déposées, les marchandises et les provisions du pays, ne conserva que ses murs du VIe siècle.

L'intervalle qui sépare cette catastrophe de la fin du XIe siècle, époque à laquelle le nom de Clermont reparaît glorieusement dans l'histoire, est rempli par les commencements de la maison d'Auvergne, et par l'origine de la vicomté de Clermont, événements appartenant tous aux annales générales de la province. Les comtes héréditaires ont avec les évêques de petites querelles, presque sans résultat. La ville, cependant, est peu à peu sortie de ses ruines, et a repris son ancien rang de capitale de l'Arvernie.

Nous sommes en 1095 ; chaque jour amène dans les murs de la cité des princes, des écuyers, des dignitaires de l'Église et de l'État ; les maisons ne suffisent point à loger cette multitude, et quoiqu'on soit aux approches de l'hiver, on voit partout dans la campagne se dresser des tentes pour la recevoir. Les cloches des basiliques jetant leurs rapides volées à travers les airs, annoncent qu'un grand événement se prépare pour la chrétienté. En effet, c'est à Clermont que doit s'ouvrir bientôt le concile où vont être décrétées les croisades. Le pape Urbain II a passé les Alpes, et après avoir visité quelques villes du midi de la France, il entre dans la cité épiscopale avec sa suite et les insignes de son autorité. Urbain sait que l'émotion est contagieuse et que l'enthousiasme le plus légitime a souvent besoin d'être excité et entretenu comme un feu; il a donc eu soin

d'échauffer les esprits par de nombreuses séances préparatoires, où les discours se mêlent aux prières. On s'y est occupé de quelques réformes sur le clergé et la discipline ecclésiastique, de la trêve de Dieu et des querelles incessantes des seigneurs; mais l'objet constant de toutes les pensées, c'est la guerre sainte, et l'impatience ne fait que s'irriter par le silence même qu'on s'impose à cet égard. Enfin arrive le jour de la huitième séance : l'assemblée se tient hors la ville, sur une grande place, pour que la foule immense de peuple accourue à Clermont puisse y assister. Urbain se montre, suivi de ses cardinaux; il monte lentement les degrés d'une estrade élevée en son honneur, et s'asseoit sur le trône qu'on lui a préparé. A ses côtés paraît l'ermite Pierre, le puissant instigateur des guerres saintes. Il porte encore ce costume bizarre et grossier qui lui a attiré dans les villes et les campagnes un respect superstitieux : le crucifix et le bourdon à la main, les pieds nus, le corps ceint d'une grosse corde et enveloppé de son froc de rude étoffe. Un frémissement causé par son aspect court dans l'assemblée, et Urbain prend aussitôt la parole.

Le pape reprocha d'abord aux peuples leurs vices, leurs désordres; parla contre l'adultère, qui était la règle des unions, et présenta les croisades comme un moyen général d'expiation. Venant alors à parler des conquêtes des infidèles, il les montra triomphant partout, maîtres de l'Asie, berceau de la foi chrétienne, maîtres de l'Afrique, la patrie des grands pères de l'Église, un pied en Europe par l'Espagne, et méditant de nouvelles conquêtes. « Et cependant », ajouta-t-il, « que sont-ils? des hommes qui n'approchent jamais leurs ennemis, de loin ils bandent leurs arcs, laissant au vent à nous apporter les flèches empoisonnées qu'ils nous envoient. Le poison est leur seule arme, la peste leur seule manière de combattre. Pour vous, peuples heureux, nés dans des régions tempérées, vous savez prodiguer votre sang sans rien perdre de votre prudence : calmes dans les camps, lions au combat, c'est avec ce mélange d'ardeur et de sang-froid que vous allez tenter une entreprise dont s'entretiendront longtemps les siècles à venir. O chrétiens! allez délivrer vos frères, et mettez un terme à vos iniquités. Que l'union règne parmi vous dans ces pays lointains; allez, et déployez dans la plus noble cause ce courage que vous avez trop longtemps tourné contre vous-mêmes. Que la France marche la première, s'avançant à la tête des autres nations, son nom seul remplira le monde d'effroi. »

Uurbain, Français de naissance, et connaissant la langue de l'Auvergne, dut prononcer son discours dans la langue populaire, la seule langue des émotions; et sa parole parcourant les cœurs comme une flamme rapide, fit partir de toutes les bouches le cri immense, universel de *Diex le volt! Diex le volt!* Quand les acclamations se furent un peu calmées, le cardinal Grégoire prononça à haute voix une formule générale de confession, et toute l'assistance se prosternant à genoux, se frappa la poitrine et obtint l'absolution. Le concile fut clos le 28 novembre.

Depuis cette époque, de longues années s'écoulèrent avant que Clermont devînt le théâtre d'aucun événement important. En 1262, un tumulte presque aussi animé, mais d'un bien autre caractère que celui du concile, tenait cette capitale en éveil. Les cloches de la ville résonnèrent soudain; aux coins des rues, la voix des crieurs publics et la trompette des hérauts retentissaient comme si la cité de

Clermont venait d'être surprise; les habitants s'armaient, couraient aux portes, aux remparts, et après y avoir posé des sentinelles, s'en revenaient en grande agitation vers le palais de l'évêque. Les fenêtres en furent brisées à coups de pierres, mais l'emportement s'arrêta là, et les Clermontais, maîtres des portes, se contentèrent d'interdire à tous les gens de l'évêque, bailli, panetier, maréchal, esclaves, l'entrée des murs. A ces caractères, on reconnaît une émeute populaire; c'était effectivement une émeute, dirigée contre l'évêque, seigneur de Clermont; mais pour en expliquer le motif, qu'on nous permette de jeter un coup-d'œil en arrière.

Nous avons vu la désignation de sénateurs cesser vers la fin du VIIe siècle; il est probable qu'à cette époque la curie romaine avait terminé le cours un peu tourmenté de son existence. Les ténèbres venant à s'épaissir de plus en plus, l'Auvergne, pays de droit écrit, eut aussi des coutumes particulières, et souvent cette confusion régna dans la même cité, le même canton, le même bourg. Mais en général on peut dire que presque toutes les terres appartenant aux abbés, aux évêques et enfin à l'église, suivaient le droit romain. Telle était la ville de Clermont dépendante particulièrement de l'évêque. On y retrouvait aussi une foule de ces coutumes pénales, dont tous les historiens des localités ont signalé la bizarrerie, notamment celle de faire courir nus dans les rues l'homme et la femme surpris en adultère. L'esclavage s'était adouci en devenant réel, de personnel qu'il était.

Quant au droit politique, il était entièrement dans la main des possesseurs de fiefs. Sur ce point, Clermont fut plusieurs fois l'objet des querelles des seigneurs: l'évêque, successeur des anciens défenseurs de la cité, prétendait avoir un droit immémorial sur le temporel comme sur le spirituel de la ville, mais le comte d'Auvergne le lui disputait sans cesse, et on lit, à la date de 1121, dans l'histoire de Louis-le-Gros, que l'évêque Étienne, après avoir reçu le serment des capitaines de la ville et des officiers judiciaires, se vit chasser par les gens de Guillaume VI, des châteaux, des forteresses et de la ville. Étienne s'en vint faire ses plaintes à la cour de France, accusa le comte d'usurpation et de cruauté, et supplia le roi d'affranchir de son épée l'église maintenant esclave. Louis-le-Gros marcha en personne vers l'Auvergne: le comte fut condamné à des satisfactions envers l'évêque. De nouvelles hostilités de la part de Guillaume VI, ramenèrent Louis-le-Gros, qui fit cette fois le siége de Montferrand, petite ville réunie actuellement à Clermont; mais l'évêque et le comte prévinrent les suites du mécontentement du roi par un accommodement.

Malgré cette transaction qui semblait reconnaître la suzeraineté de l'évêque dans la cité, nous voyons un peu plus tard (1169), lors des démêlés qui eurent lieu entre les comtes d'Auvergne, Guillaume VIII et Guillaume VII, son neveu, premier dauphin d'Auvergne, ces deux seigneurs souscrire un engagement pour le partage de la capitale du pays, et tous les deux prendre le titre de comte de Clermont. Mais en 1129, Robert, évêque de cette ville, se brouille avec le comte d'Auvergne, Guy, son frère; le prélat met en interdit les terres du comte et soudoie pendant deux ans des troupes de Basques et de cotereaux pour les ravager. Dans une rencontre, cependant, les gens de Guy surprennent l'évêque

et le mettent en prison ; il fallut l'intervention du pape pour réconcilier ces deux frères ennemis, mais la réconciliation fut si sincère, dit-on, que Guy donna en garde à son frère *sa ville et ses sujets de Clermont* ; ce qui n'empêchait pas que quatre ans après l'évêque ne fût remis en prison et le comte excommunié[1]. C'est sur ce prétendu acte de dépôt que s'appuiera plus tard Catherine de Médicis, dernière héritière des comtes d'Auvergne, pour enlever Clermont à l'autorité de l'évêque. A travers toutes ces prétentions de suzeraineté sur la ville, nous voyons dès à présent que nonobstant ce titre de dépôt, le plus maître des trois est encore ici le prélat. C'est de l'évêque que le dauphin d'Auvergne déclarait, en 1196, avoir reçu tout ce qu'il possédait dans le comté de Clermont, et c'était encore à l'évêque, en 1295, que Philippe-le-Bel enjoignait de tenir les habitants de Clermont sous les armes pour la défense du royaume. Enfin, à la suite des guerres que se faisaient les seigneurs d'Auvergne, Philippe-Auguste en ayant confisqué une grande partie, le comté de Clermont, dans le remaniement que fit subir saint Louis à toute l'Auvergne, demeura complètement, ainsi que plusieurs autres villes, sous la puissance de l'évêque, et continua de former, comme on l'a vu dans l'introduction, l'un des quatre grands fiefs d'Auvergne qui relevaient alors immédiatement de la couronne.

Le peuple clermontais avait fait son avénement dans le monde politique depuis cinquante ans environ. Soit que dans le siècle précédent les habitants de Clermont, qui avaient acquis, par leur industrie ou leur commerce, fortune et considération, se fussent conjurés pour reconquérir quelques-unes des libertés de la curie lointaine des Romains, soit que contraint par le mouvement général de la civilisation, l'évêque lui-même eût senti la nécessité de donner aux bourgeois une constitution urbaine, une charte de priviléges et de commune leur avait été concédée en 1220. Par qui ? Le titre de la charte, ajouté depuis peut-être, porte le nom du comte Guy ; mais il suffit de lire quelques articles de cette charte, d'ailleurs incomplète, pour s'assurer que le concessionnaire est l'évêque ; les mots de *episcopatus noster* y reviennent sans cesse, et jamais ne se présente celui de *comes* ou de *comitatus*. « Nous voulons et ordonnons, y est-il dit, que lesdits citoyens forment une commune, et qu'il leur soit permis de faire ce qui intéressera le sort de cette commune ; pour nous, nous promettons de la défendre et de défendre chacun de ses membres contre tout venant. « Nous accordons de même que ladite cité ait la garde des murs, des tours, tourelles, fossés et places. La commune de Clermont, ou la majorité de la commune, pourra se choisir les consuls qui lui conviendront, et ces consuls, de l'assentiment de la commune, auront pleine puissance d'agir dans les limites du droit et de la coutume. Ces consuls auront encore le droit de nommer les agents de la commune, les procurateurs, les collecteurs d'impôts, et des hérauts qui devront proclamer dans la ville, à cor et à cri, tant les ordres de notre évêché et de notre bailli, que des consuls ; mais qui, pour leur charge, seront entièrement sous l'autorité desdits consuls. De plus, les habitants de Clermont auront une maison commune où les consuls pourront demeurer et s'assembler, et une cloche qu'ils pourront sonner toutes les fois qu'il leur plaira, pour assembler le conseil de la commune et traiter d'affaires. » D'autres articles, qu'il serait trop long de

rapporter, reconnaissaient aux habitants de Clermont la propriété de leurs biens, avec droit de les vendre ou engager; d'autres établissaient quelques sanctions pénales et un tarif de composition pour coups, blessures, dommages; d'autres enfin revêtaient les consuls d'une certaine puissance judiciaire

Malgré toutes ces concessions, l'évêque de la ville de Clermont se réservait un droit souverain de contrôle, et un droit de sceau, qui était de trois oboles pour simples lettres et de trente deniers pour les testaments; les actes judiciaires des consuls n'étaient susceptibles d'exécution que sous l'homologation du prélat ou de son bailli, et les cas de peine capitale ressortissaient tous aux tribunaux ecclésiastiques. Toutefois, quand l'accusé était un bourgeois, la sentence ne pouvait être prononcée sans la présence des consuls. Enfin, l'évêque pouvait requérir des bourgeois le service militaire, mais seulement pour cause de juste guerre de la part du seigneur, ou en cas d'attaque contre sa personne et ses biens, et encore les citoyens ne pouvaient-ils être retenus sous les bannières plus d'un jour, du lever du soleil à son coucher. A cette occasion, les bourgeois de Clermont durent recevoir un sceau pour sceller leurs actes, et ce fut probablement celui que nous voyons au bas d'un acte du XVI[e] siècle, portant ces mots : SIGILLUM REIPUP-CÆ CL-ENSIS (Cleromontensis), et au revers l'image de la sainte Vierge. Enfin, comme nous l'apprennent des quittances de percepteurs ou des procès-verbaux, subsistant encore, les actes de la commune se rédigeaient en langue romane du pays.

C'étaient ces priviléges que l'évêque, se repentant trop tard de les avoir concédés, essayait de violer ou de réduire, lorsqu'en 1262, comme nous l'avons dit plus haut, les Clermontais se réveillaient en armes et s'emparant des portes, tenaient le prélat en échec. Ces faits furent articulés par l'évêque contre les bourgeois, dans une enquête qu'il présenta, cette année-là même, dans le parlement du roi. L'évêque y alléguait, de plus, que les bourgeois avaient fait une conspiration et s'étaient juré de ne plus relever de personne autre que d'eux-mêmes: cette accusation fut écartée, comme aussi celle de s'être emparés des murs, vu qu'ils en avaient le droit par leur charte; mais ils durent payer des amendes pour tous les autres faits de révolte. La question irritante était celle de la souveraineté. Celui-là voulait conserver le droit de contrôle, ceux-ci luttaient sans cesse pour s'en affranchir En 1284, les bourgeois ayant, par un acte de chapelle ou de délibération, consenti une obligation de trois mille livres envers le roi Philippe III pour le rachat de leurs franchises, avaient saisi cette occasion de se mettre sous la protection lointaine de la royauté : nous les voyons, bientôt après, envoyer une requête contre l'évêque qui voulait les astreindre à ne s'assembler que sous son congé. Des lettres patentes de Charles V et de Charles VI, qui confirment les Clermontais dans la jouissance de leurs prérogatives et en ajoutent de nouvelles, témoignent de la longue persistance de l'évêque à ne céder que devant la force. Il va jusqu'à vouloir nommer le capitaine des milices, et de nouvelles lettres patentes reconnaissent que ce droit appartient aux bourgeois. Enfin arrive Louis XI : ce prince adresse une vingtaine de lettres à ses chers et amés bourgeois, manants et habitants de Clermont, où il les comble d'immunités et de priviléges, en récompense de leur fidélité à la couronne pendant la guerre de la

ligue du bien public. « Considérant, » est-il dit dans l'une d'elles, « que, malgré leur illustration, ils sont en telle nécessité de sujétion, qu'ils n'ont osé et n'oseraient eux assembler pour traiter de leurs affaires communes, départir et regaller le fait des tailles, des francs-archers et de l'artillerie sans le congé de l'évêque, il les relève de cette sujétion et leur permet d'avoir sous leur propre autorité une maison commune pour y tenir et garder leurs priviléges, chartes, artillerie, poudre, salpêtre, pierres, harnais et bâtons de guerre et autres choses servant à la tuition et défense de la ville. » D'autres lettres de Louis XI font concession aux Clermontais de jurandes pour les métiers à l'imitation de Paris et d'Orléans; d'autres encore leur accordent le droit de tenir quatre foires par an. Pour terminer ici tout ce qui a rapport à la commune de Clermont, nous dirons que cette ville ayant été adjugée à Catherine de Médicis, par un arrêt du parlement de Paris, cette reine statua que les quatre consuls prendraient désormais le nom d'échevins sans changement d'attribution, et plus tard une ordonnance de Henri IV les autorisa à porter, dans les séances et les cérémonies d'apparat, une robe de damas violet avec le chaperon de satin rouge cramoisi, le tout acheté des deniers de la caisse communale.

Nous nous sommes trop étendu sur l'organisation urbaine de Clermont pour ne pas compléter le tableau de sa constitution politique par quelques détails sur les États de la province qui se tenaient dans la capitale de l'Auvergne. Du reste, les assemblées de ces États venant à la suite de tous les grands événements de la France, nous en apprendront autant sur le progrès des idées et la situation des partis, en Auvergne, que les faits eux-mêmes. L'assemblée des États se composait ici, comme dans le reste de la France, des barons ecclésiastiques et nobles, et des députés de la bourgeoisie. Ces derniers étaient envoyés par les bonnes villes du pays, toutes villes fermées ayant leur municipalité et des consuls, et par les paroisses du plat pays. Savaron, qui est un excellent guide dans tout ce qui touche à l'histoire de Clermont, signale une première assemblée d'États en 940, tenue à l'effet d'aviser aux moyens de rétablir le monastère de Saint-Allyre, ruiné par les Normands. Nous ne savons trop comment on dut procéder, à cette époque, à l'élection des hommes libres; mais il paraît certain qu'il y en avait quelques-uns parmi les barons ecclésiastiques et nobles. De cette assemblée, qui n'était sans doute qu'une réminiscence confuse des *malla*, ou assemblées de rachimbourgs de Charlemagne, il ne reste pas trace; néanmoins une ancienne charte, existant du temps de Savaron aux archives de la ville, nous montre les États pleinement organisés bien avant la charte de l'évêque ou du comte Guy, qui n'est que de 1220. Sept bonnes villes y furent représentées et concoururent, avec les deux autres États, à l'entérinement et enregistrement des octrois et priviléges concédés par Philippe-Auguste au couvent de Saint-André. Froissart parle aussi d'assemblées d'États en Auvergne, dès le temps de Charles VI.

En 1358, les Anglais et leurs alliés tiennent plusieurs villes et châteaux forts d'Auvergne et exercent des ravages dans la campagne. Aussitôt les États s'assemblent à Clermont et votent des subsides et des armements pour les repousser; ils s'assemblent encore plusieurs fois pour le même objet, pendant toute la durée de la guerre, en 1359, en 1374 et en 1380. Le procès-verbal de cette der-

nière session, rapporté par Savaron dans ses Preuves, nous fait connaître que les États furent présidés par messire Pierre, seigneur de Norris, lieutenant du roi et du duc d'Auvergne, et que le pays s'imposa pour vingt-six mille livres qui furent ainsi réparties, cinq sixièmes sur le clergé et la noblesse et un sixième sur les communes, dont quatre mille trois cent trente-trois livres six sols huit deniers pour la part de Clermont. Ces subsides devaient servir à entretenir cent gendarmes et trente arbalétriers, en outre des six vingts hommes d'armes et des trente arbalétriers qui formaient le pied ordinaire de guerre de l'Auvergne. Nouvelle tenue en 1394. Six nouveaux bourgs, récemment élevés à la condition de villes, envoyèrent des députés aux États de 1480, qui avaient été assemblés pour régler quelques différends survenus entre les habitants des *bonnes villes* et ceux du plat pays; le procès-verbal rapporte que dans toutes les affaires générales de la province, on voyait toujours les gens des villes suivre des partis contraires à ceux du plat pays, lequel contrecarrait, à son tour, les projets des villes, sans que jamais, dans le cas de nécessité ou d'embarras, la plaine et la montagne s'entr'aidassent. Les États cherchèrent à créer entre elles un intérêt commun et à les faire contribuer aux dépenses exigées par des travaux d'utilité ou de défense qui les concernaient à la fois, comme voies de communication, conduites d'eaux, force armée, etc. A l'occasion de la Praguerie, de la Ligue du bien public, de l'introduction de la Réforme, de la Ligue, de toutes les grandes secousses nationales, les États, inquiets du bien du pays, s'occupèrent d'en prévenir les contre-coups; et dans toutes les circonstances, Clermont resta fidèle au roi et tint pour l'autorité centrale. Par les grands priviléges et la protection constante que cette ville avait reçus des rois de France, elle se considérait déjà comme réunie de fait à la couronne; Catherine de Médicis, en sa qualité de comtesse d'Auvergne, l'y réunit de droit, si on peut appeler droit une confiscation déguisée sous les formes de la justice. Nous ne reviendrons point sur ce qui a été dit à ce sujet dans l'introduction.

L'évêque Guillaume Duprat ne se vit pas dépouiller de sa ville épiscopale sans un profond dépit. Ce fut sans doute cette décision qui le poussa dans le parti des ligueurs, tandis qu'au contraire les Clermontais, contents d'échapper à la puissance turbulente d'un seigneur habitant parmi eux et de voir cette translation de suzeraineté devenir de la part du roi l'occasion de nouveaux priviléges, signèrent, à la maison commune de la ville, une déclaration par laquelle ils juraient et protestaient de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'obéissance du roi de France, et de renoncer à toute ligue. L'acte ne portait pas moins de quatre cent trente-six signatures.

Comme ses prédécesseurs, Henri III combla de faveurs ses chers et aimés échevins, manants et habitants de Clermont, en récompense de leur constante fidélité; et, afin de se venger en même temps de Riom qui s'était montrée très-ardente dans le parti de la Ligue, il lui enleva le bureau des finances et la chambre des monnaies et les transporta à Clermont. Cela ne fit qu'irriter un vieux levain de discorde existant depuis longtemps entre ces deux villes, au sujet de prétentions communes à la prééminence dans l'Auvergne. Semblable à ces cadets de famille qui veulent se faire croire les aînés, Riom, dans toutes les crises publiques,

avait épié sournoisement le parti que prenait Clermont pour se jeter dans le parti contraire, et comme Clermont avait pris pour règle de ne se point séparer de l'autorité centrale, Riom s'était jeté dans toutes les aventures publiques. La Praguerie, la Ligue du bien public, la Sainte-Union, l'avaient toujours trouvée prête à seconder leurs folles tentatives. Aussi, pendant que Clermont recevait des rois de France toute sorte de faveurs : exemptions de tailles, priviléges municipaux, etc., Riom était frappée dans la jouissance de ses droits; tandis que les rois faisaient des entrées triomphales dans la première ville, ils passaient sans bruit dans la turbulente Riom, et au lieu de s'y arrêter, préféraient aller dîner à une demi-lieue dans quelque bourg sans nom.

Cependant, en 1576, en dépit des édits de Henri III, qui venaient de les déposséder d'une partie de leurs prérogatives, les Riomois purent croire qu'ils avaient enfin atteint le but si ardemment poursuivi, c'est-à-dire la prééminence sur Clermont. En effet, lors de la convocation des États de Blois, Henri III, soit inadvertance, soit préoccupation involontaire du bruit qu'avait fait Riom, adressa une commission au sénéchal de cette ville, son lieutenant, pour y faire assembler les États du pays, à l'effet d'élire des députés qu'il enverrait à l'assemblée générale. Quelques-unes des treize villes se rendirent à cet appel; mais Clermont, dédaignant de s'y présenter, et forte de son droit immémorial, convoqua de son côté les électeurs : de manière qu'au moment où les députes de Riom arrivaient à Blois, ceux de Clermont y arrivèrent aussi. Chacune des deux députations se prétendant la seule légitime, voulut exclure sa rivale; mais la lutte fut terminée par un édit du roi qui, sans rien préjuger relativement aux droits établis, déclara que les deux députations seraient pour cette fois admises; un arrêt de 1588 confirma, un peu plus tard, Clermont dans la jouissance de ses anciennes prérogatives. Il est juste pourtant de remarquer qu'il y avait eu déjà quelques convocations partielles d'États à Riom, à Issoire et à Montferrand, mais pour cause de division entre le pays pendant les troubles, ou dans les cas de raison de fait, comme la maladie du duc d'Auvergne, etc.

C'est à cet exercice constant des libertés publiques, à ce maniement des affaires du pays par le pays que l'Auvergne, dans les XVe, XVIe et XVIIe siècles, dut ces puissantes familles de juristes, dont la science et le profond sentiment de la justice ont fait sa gloire : les Duprat, les Dubourg, les l'Hôpital, les Domat, les Savaron. Parmi ces familles consulaires et magistrales, nulle ne jetait plus d'éclat que celle des Savaron de Clermont, qui comptait ses degrés par une longue suite de charges et de dignités : Jean Savaron, président du siége présidial de cette ville et lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, eût suffi pour l'illustrer. Ce sage et savant magistrat fut député, en 1614, aux États-Généraux du royaume, et, dès le premier jour, se plaça à Paris à la tête du tiers. Ses discours étaient empreints à la fois de l'énergie la plus ferme et de cette spirituelle et classique ironie que contractait alors la magistrature dans l'étude des lettres. « Si la noblesse s'était écartée des honneurs de la judicature », disait-il dans son discours contre la vénalité des offices, « était-ce uniquement droiture et générosité de sentiments qui défendent d'acheter ce qui ne doit pas être vendu ? non ; mais la noblesse est convaincue depuis longues années que l'étude et la science

affaiblissent le courage ; et d'ailleurs elle se soucie peu de ce qu'il faut acheter fort cher. Elle préfère les choses qui dépendent de la générosité du prince, et pour l'acquisition desquelles un remerciement suffit. » Il ajouta ces paroles, qui irritèrent au dernier point le premier ordre : « La noblesse s'est retirée elle-même de l'honneur ; elle sert le roi à prix d'argent. » Un gentilhomme s'emporta jusqu'à dire qu'il fallait abandonner Savaron aux pages et aux laquais ; mais l'ordre du tiers tout entier, offensé dans la personne de son chef, demanda une réparation, et le roi lui donna une garde d'honneur pour repousser la violence. Quant à Savaron, monté quelques jours après à la tribune, il déclara fièrement aux États, que s'il siégeait en une cour de justice, il avait aussi porté les armes pour le service du roi ; de telle sorte qu'il avait moyen de répondre à tout le monde dans l'une et l'autre profession. Cet homme énergique revint une autre fois à Paris pour plaider en faveur de la magistrature de Clermont, que l'évêque refusait d'admettre dans le chœur de l'église, à l'exception de lui, président. Pendant son éloquent plaidoyer, dix heures, l'heure ordinaire de la levée des séances, avait sonné ; le président en fit la remarque, se disposant à se retirer ; mais l'auditoire et les juges, sous le charme de sa parole, réclamèrent avec vivacité, et on était déjà fort avant dans la nuit quand l'avocat acheva sa péroraison. Savaron nous a laissé sur les origines de Clermont un remarquable livre plein d'investigations puisées aux meilleures sources, et qui a servi de base à tout ce qu'on a écrit depuis sur la capitale de l'Auvergne.

Ainsi Clermont, ville consulaire et ville d'États, en dehors des agitations de la barbarie et de la constitution de pouvoirs qui se produisirent partout ailleurs en France, du VIe au XVIe siècles, et pendant lesquelles elle eut plusieurs assauts à soutenir, ne fut guère remuée par de grands événements ; mais par cela même on y suit plus à l'aise le travail du développement social. C'est surtout par les faits de son histoire ecclésiastique et parlementaire qu'elle acquiert une individualité assez tranchée. Les *Grands Jours* lui donnèrent encore un moment d'éclat, en 1665. L'Auvergne, toute hérissée alors de donjons, de forteresses, coupée en tous sens par des montagnes qui rendaient facile la vie turbulente et audacieuse de mille petits tyranneaux, avait eu surtout à souffrir du relâchement de la justice et des entreprises des seigneurs pendant les licences de la Ligue et de la Fronde. Aussi, la tenue d'une de ces commissions extraordinaires était-elle des plus urgentes. Il y avait dans le pays une nombreuse famille du nom de Canillac, laquelle n'était qu'une bande de brigands sous les beaux titres de marquis, de comtes et de vicomtes ; l'un d'eux, le vicomte de la Mothe de Canillac, et, *au sentiment de tous, le plus innocent des Canillacs*, fut jugé digne de la corde et pendu, pendant que les autres étaient en fuite ; tous finirent, du reste, par être décrétés du dernier supplice. Un de ces terribles châtelains avait fait de son manoir, à Pont-du-Château, le repaire de douze scélérats, qu'il appelait ses *douze apôtres*, toujours prêts à se jeter sur les points que leur indiquait ce nouveau Vieux de la Montagne ; « et qui catéchisaient », dit un historien, « avec l'épée ou le bâton ceux qui étaient rebelles à sa loi. » Déjà plusieurs fois les *Grands Jours* avaient été tenus en Auvergne, mais jamais avec autant de solennité qu'en 1665, car jamais les fastes du crime ne s'étaient illustrés de plus de grands noms et de

plus grands forfaits ; plus de douze mille plaintes y furent portées, et pendant leur tenue toute la noblesse du pays était en fuite.

A peine la nouvelle que les *Grands Jours* allaient être tenus en Auvergne parvient-elle à Riom, que la ville se remue, s'agite. Sera-ce à Riom ou à Clermont qu'appartiendra l'honneur d'être le siége de cette justice extraordinaire? Les consuls s'assemblent à la hâte, et décident que deux notables partiront aussitôt pour Paris, et tant par eux-mêmes que par tous les personnages qu'ils pourront mettre dans leurs intérêts, feront valoir leurs droits à cette faveur. En apprenant la démarche de ceux de Riom, les échevins de Clermont, se rappelant peut-être le *caveant consules* de l'ancienne Rome, se rendent, toute affaire cessante, à la maison commune. Pour prévenir l'effet des sollicitations de Riom, on écrira à M. Mège, premier échevin alors à Paris, et à M. Ribeyre, conseiller au parlement. Cela fait, les deux villes attendent dans la plus grande anxiété le résultat. Le jeune roi Louis XIV n'a eu aucun égard à ces sollicitations, et quelques jours après les échevins de Clermont reçoivent une lettre royale qui établit dans leur ville le siége des *Grands Jours*. Aussitôt la lettre est lue à son de trompe dans les places et les carrefours avec des monitoires des curés, évêques et abbés, portant injonction à tous les fidèles de se disposer à révéler, sous peine d'excommunication, tous les crimes avec les circonstances qu'ils pourraient connaître. Cette publication, l'idée qu'on se fait de l'appareil de cette justice solennelle, jettent d'un côté le trouble et la crainte, de l'autre l'espérance : tous ceux qu'un scrupule poursuit prennent la fuite. Les messieurs des *Grands Jours* se mirent en route : les principaux étaient Nicolas Potier, seigneur de Novion, président ; Denis Talon, avocat général chargé de faire mouvoir et diriger ce corps; Louis-François Lefebvre de Caumartin, maître des requêtes, chargé de tenir les sceaux. M. de Caumartin emmenait avec lui son fils et le précepteur de son fils ; ce précepteur n'était autre que Fléchier, alors âgé de trente-trois ans, déjà prêtre, déjà prédicateur connu, mais habitué de l'hôtel de Rambouillet et fort disposé à s'amuser du spectacle des gens de la province et des accidents judiciaires. Il se fit l'historien des *Grands Jours* dans un livre écrit au courant de la plume et des impressions, livre plein déjà de voltairianisme avant Voltaire, d'une gaieté et d'un entrain qui pourraient étonner dans le récit d'atrocités inouïes et de condamnations à mort, si on ne savait que cette légèreté était un peu le ton de l'époque, et si on ne se rappelait madame de Sévigné disant après une foule d'exécutions à Rennes : *Depuis quelques jours nous ne sommes plus si roués.*

Le 24 septembre, la cour et son cortége fait son entrée dans la ville de Riom, et Fléchier trouve aussitôt matière à observation. « Le monde, » dit-il, « n'y est pas aussi riche qu'à Clermont, mais il y est beaucoup plus poli », et il plaisante sur la rivalité des deux villes qui venait d'être si vivement réveillée. Riom reçut messieurs des *Grands Jours* avec les honneurs prescrits par Louis XIV; mais le premier consul, en haranguant la cour, laissa percer assez ouvertement le mécontentement de toute la ville. « Ils avaient reconnu », disait-il, « qu'il était juste que les *Grands Jours* fussent arrêtés à Clermont, parce que venant pour faire justice, ils y trouveraient beaucoup plus de matière, et que c'était un coup de prudence du roi d'appliquer les remèdes là où les maux étaient les plus pressants. » Cepen-

dant Clermont triomphe ; partout la joie, le mouvement, partout un air de fête ; les rues sont encombrées d'ouvriers employés à les réparer, à les nettoyer ; ils envahissent le palais où doivent se tenir les séances : les uns démolissent les degrés qui y conduisent de la rue, les autres abaissent le sol de la cour intérieure pour que les voitures de messieurs des *Grands Jours* puissent y entrer. La foule, qui s'est hâtée de fermer les boutiques pour revêtir ses habits de fête, se porte sur la route de Riom, par où doit arriver le cortége. Clermont n'est éloignée de Riom que par un chemin de deux lieues planté d'arbres, et qui pourrait passer pour une allée ; les consuls arrivent par cette route à la rencontre du cortége, revêtus de cette superbe robe de damas violet et du chaperon rouge dont les a gratifiés Henri IV. Enfin, vers trois heures, le bout du cortége paraît : le grand prévôt d'Auvergne avec sa compagnie d'archers ouvre la marche ; le chevalier du guet de Clermont le suit avec ses soixante hommes couverts de leurs casaques rouges. La cour n'est pas plus tôt à portée, que les adresses, les harangues officielles pleuvent par les portières des carrosses. De distance en distance, le cortége s'arrête, et tour à tour les échevins, les juges et les corps de métiers, les élus de Clermont, précédés de leurs huissiers, les consuls de Montferrand, la cour des aides, viennent prononcer en pleine campagne des harangues « remplies pour la plupart », dit Fléchier, « de comparaisons tirées du soleil et de ses rayons, de la lune et de sa douce lumière, des grands et petits jours, ceux-là propres aux grandes entreprises pour leur durée et leur sérénité, ceux-ci plus favorables à l'exécution des mauvais desseins que des bons. » Enfin, de station en station et de harangue en harangue, la nuit est venue, et les *Grands Jours* sont entrés dans le palais de la cour des aides, qui leur a été offert comme plus convenable que le Palais de Justice. Les consuls et les échevins reviennent alors accompagnés de valets de ville portant des torches allumées auxquelles sont attachés des écussons peints aux armes de la ville, et armés de rubans de diverses couleurs. Quatre jeunes gens couverts de nœuds de rubans roses, aux épaules, aux jarretières, aux souliers, portent devant eux un brancard et une corbeille autour desquels foisonnent les fleurs et les rubans : c'est le vin d'honneur ; il est du meilleur du pays ; il y en a douze douzaines et neuf bouteilles. Puis la présentation commence.

Les débats criminels s'ouvrirent, le 27 septembre, et pendant six mois la cour eut à prononcer sur les crimes les plus atroces, sur les entreprises les plus audacieuses : assassinats, adultères, incestes, infanticides. On vit figurer parmi les accusés les personnages les plus considérables de l'Auvergne et des provinces circonvoisines, soit par leur naissance, soit par leur rang et leur fortune, des juges, des prêtres, etc. Un petit nombre d'exécutions capitales eut lieu ; mais beaucoup de condamnations par coutumace furent prononcées. La justice fut vengée, l'honneur et la sécurité renaquirent. Louis XIV, voulant consacrer le souvenir des *Grands Jours* de Clermont, fit frapper deux médailles et un médaillon allégoriques. Vers la fin de son règne, ce même prince joignit à Clermont la petite ville de Montferrand, distante seulement de huit à neuf cents toises, et qui forme aujourd'hui un de ses faubourgs. Ainsi tout est vanité dans ce monde : Savaron, exaltant la grandeur de sa ville natale, disait qu'entre tous les Clermonts, Clermont en Sicile, Clermont le Rogier, Clermont en Dauphiné, Clermont

d'Amboise, Clermont en Beauvoisis, Clermont d'Anjou, Clermont en Lodève, seul, celui-ci portait tout simplement le nom de Clermont; en 1731, Louis XIV accolait à cette ville la moitié du nom de Montferrand, et la nommait Clermont-Ferrand. Dans cette réunion, un remaniement et une nouvelle distribution se firent dans l'administration municipale et royale. Des échevins furent choisis en commun par les deux cités; le collége de Clermont fut transporté à Montferrand, et le palais de la cour des aides siégeant à Montferrand transféré à Clermont.

Un mot sur Montferrand. Cette petite ville s'était formée autour d'un château fort qui avait été assez considérable pour soutenir plusieurs siéges du temps de la guerre avec l'Angleterre; nous avons vu Louis-le-Gros l'assiéger, en 1121. Le château portait le nom de Montferox ou Ferratus, nom devenu depuis Montferrand et donné également à la ville. Montferrand occupait le troisième rang aux États, il avait une municipalité et des consuls depuis le XIIIe siècle. Froissart le qualifiait, de son temps, « ville de grands trésorts et de pillage, riche de foi et bien marchande, où il y avoit de riches vilains à grand foison, la ville où se faisoit le plus pauvre guet du royaume. » Il était fermé comme toutes les treize bonnes villes de la basse Auvergne; son enceinte était formée de larges murailles, flanquées de tours rondes et carrées, bordées de fossés de dix-huit pas, remplis par les eaux de la Tiretaine, ruisseau venant de Royat et passant à l'ouest de Clermont et de Montferrand.

Depuis la tenue des Grands Jours de 1665, nous ne trouvons dans les annales de Clermont aucun fait dont on ait gardé le souvenir; mais pour compléter l'histoire de cette cité, nous ajouterons quelques mots sur ses environs. Appuyé un jour sur la balustrade d'une fenêtre de la bibliothèque de Clermont, M. de Châteaubriand parcourant des yeux le vaste panorama déroulé devant lui, ces nombreux puys de l'Auvergne, ces plaines fertiles de la Limagne qui viennent pousser leurs végétations jusqu'à l'entrée des rues, disait que la campagne entre de toutes parts dans la ville. Ce mot, dont Clermont est fière, est aussi heureux qu'il est vrai. Sans avoir autre chose de commun avec l'illustre auteur des *Martyrs*, que son admiration pour les belles plaines de la Limagne, nous pouvons, accoudé sur la même fenêtre de la bibliothèque, dire ce que voyait le poëte.

Au delà de la fontaine de Saint-Allyre, située dans le faubourg même de ce nom, et dont les eaux calcaires ont déjà formé deux ponts avec leur résidu, on aperçoit les sources de Royat, qui fournissent à Clermont, pour ses nombreuses fontaines, les eaux les plus belles du monde; autour d'elles s'est formé un petit village caché sous des arbres touffus, au milieu d'une gorge profonde; la fumée qui s'élève des toits et s'écoule par dessus le feuillage le trahit seule de loin au regard. On aime à se figurer que dans ce nid de verdure vit contente et heureuse une population d'hommes simples, en possession de plus de ressources que de besoins. Ce rêve prend de la consistance lorsqu'on s'y rend en marchant à travers une campagne luxuriante, où murmurent des ruisseaux abondants, sous des arbres magnifiques. Cependant, ce village de Royat n'est qu'un séjour affreux; il faut aux hommes, comme aux plantes, de l'air et du soleil; les hommes sont ici étiolés et chargés de goîtres. Les eaux de Royat semblent avoir été placées là tout exprès pour entretenir d'eau Clermont, qui, se trouvant sur une hauteur,

en manque totalement. Aussi, dans tous les temps, y a-t-on eu recours pour cet usage; elles alimentaient le fameux aqueduc d'Augustonemetum construit par les soins d'Auguste. Lorsque les Franks l'eurent détruit, les Clermontais le remplacèrent par des conduits en bois qui remplissaient tant bien que mal leur office et crevaient ou se pourrisaient souvent. Toute la population de Clermont allait alors avec les cruches et les seaux, chercher de l'eau à Royat. Il paraît que, vu l'audace des seigneurs des environs, il s'y commettait des « ravissements de femmes, de filles et de chambrières », selon les termes d'une requête adressée, au XVIe siècle, au roi par l'évêque de Clermont, afin d'obtenir l'autorisation de changer les tuyaux de bois en tuyaux de pierre. L'évêque était alors Jacques d'Amboise (*Jacobus de Ambasia*), frère du fameux Georges d'Amboise. Il existe dans les archives de l'échevinage de Clermont une foule d'actes relatifs aux travaux fait pour les conduits des eaux de Royat, et de comptes de cotisation établis entre les villes et bourgs qui profitaient du passage des eaux. Maintenant les conduits sont en pierre, et amènent l'eau dans Clermont, à une foule de fontaines qui entretiennent la propreté et la fraîcheur de la ville.

De Clermont on aperçoit encore le château de Beauregard, le bien nommé, car de sa terrasse l'œil s'étend à vingt lieues à la ronde et distingue les villes de trois provinces circonvoisines. C'était le palais de plaisance des évêques : Charles de Bourbon le fit bâtir ou rebâtir en 1489, et depuis lors il est devenu le palais épiscopal d'été. C'est là que le vénérable et pieux Massillon a passé la fin de sa vie ; et les souvenirs de ses bienfaits sont encore aussi vivants au bourg de Beauregard que l'est ailleurs le souvenir de son talent. Marmontel nous dit dans ses mémoires qu'il eut le bonheur de l'y voir ; Massillon était alors fort âgé, et l'auteur des *Contes moraux* raconte d'une manière touchante l'impression qu'il reçut de sa vue et de son entretien. Jamais non plus le village de Beauregard n'oubliera la lettre digne et ferme que ce prélat écrivit, en 1740, au cardinal de Fleury, alors premier ministre, sur la misère et la gravité des impôts qui accablaient l'Auvergne. Massillon mourut le 28 septembre 1742, et les habitants du village suivirent la voiture funèbre jusqu'à Clermont, où devaient avoir lieu ses obsèques. Pendant sa vie, lorsqu'il paraissait dans les rues de Clermont, le peuple, au témoignage de D'Alembert, se prosternait autour de lui en criant : *Vive notre père!*

Ramenons maintenant notre attention sur la ville. Elle a un aspect sombre et triste ; c'est encore une ville du moyen âge, malgré quelques grandes et belles maisons appartenant aux anciennes familles échevinales, ou nouvellement bâties. Fléchier, quand il y vint, trouvait les rues si étroites, « que la plus grande y avait juste », disait-il, « la mesure d'un carosse ». Cette observation est encore vraie de nos jours. La ville a peu de monuments : les Franks et les Normands détruisirent par le feu presque tous ceux qui restaient de l'époque romaine ; le marteau des démolisseurs envoyés par Louis XIV, après les guerres de la Fronde, joncha le sol des ruines de ces châteaux féodaux qui couronnaient toutes les hauteurs de l'Auvergne. Clermont pourtant s'enorgueillit avec raison de sa cathédrale de Notre-Dame-du-Port, dont les voûtes remontent au IXe siècle et les gros murs au VIe. Parmi les monuments modernes, l'artiste et le voyageur y remar-

quent avec plaisir une fontaine construite sous le règne de Louis XII, par Jacques d'Amboise, sur la place de l'Évêché, et transférée depuis la Révolution sur la place des Jacobins, dite aujourd'hui place Delille. Elle est en pierre de Volvic, de forme pyramidale, et porte trente jets; une statue d'homme sauvage la surmonte, et ses côtés sont chargés de bas-reliefs. A l'entrée de la ville on voit un obélisque élevé à la mémoire de Desaix : il est en pierre noire de Volvic, et surmonté d'une urne funéraire; monument digne, par son caractère, de la glorieuse fortune qu'il consacre.

Clermont ne fut jamais une ville très-industrielle; elle fait cependant aujourd'hui un commerce assez considérable de draperies, de toiles, de chanvre, de fil, de laines, cuirs, blés, sels, huiles et fromages fabriqués dans le pays. Destinée à devenir une des meilleures places marchandes parmi les villes du centre de la France, elle a déjà une Bourse et sert d'entrepôt au commerce que le Languedoc et la Provence font avec Paris, et Bordeaux avec Lyon. Elle possède quelques raffineries de salpêtre et des tanneries de cuirs. Ses vins, très-estimés dans l'antiquité, ne méritent point la haute réputation que leur ont faite Pline, Pomponius Méla et Ammien Marcellin. On les emploie, hors du pays, à faire des eaux-de-vie et à donner un peu de couleur aux vins clairets des environs de Paris.

Clermont était autrefois la capitale du gouvernement militaire d'Auvergne, le chef-lieu d'une élection, le siége d'une sénéchaussée, d'un présidial, d'une cour des aides, d'une justice royale, et d'un tribunal consulaire. Son évêché était suffragant de la métropole de Bourges. Outre le chapitre de la cathédrale, on en comptait dans la ville trois autres : ceux de Saint-Pierre, de Notre-Dame-du-Pont et de Saint-Genez; les communautés, tant d'hommes que de femmes, y étaient nombreuses : il nous suffira de citer l'abbaye de Saint-Allyre, de l'ordre de Saint-Benoît; celle de Saint-André, de l'ordre de Prémontré, et celle de l'Esclache, habitée par des femmes qui suivaient la règle de Cîteaux. Nous remarquerons que le couvent de Saint-Allyre avait toutes les apparences d'une citadelle; on y voyait une porte de fer, des meurtrières et des machicoulis. L'Assemblée constituante, en érigeant Clermont-Ferrand en chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, ne lui laissa qu'un tribunal de première instance et un tribunal de commerce, pour fixer à Riom le principal siége de la justice. L'ancienne capitale de la basse Auvergne possède aujourd'hui un collége royal, une académie universitaire, une académie des sciences, belles-lettres et arts, et une chambre consultative des manufactures. La population du Puy-de-Dôme s'élève à près de 591,460 habitants; celle de l'arrondissement de Clermont dépasse 176,000 âmes, et la ville même, en y comprenant Montferrand, en a plus de 28,000.

La biographie de Clermont offre plus d'un nom illustre : nous avons déjà mentionné *Grégoire de Tours*, *Jean Savaron*, *Jean Domat*, l'auteur des Lois civiles, que Boileau appelait « le restaurateur de la raison dans la jurisprudence ». Il nous reste à nommer *Blaise Pascal*; *Thomas*, l'auteur des Éloges; *Jacques Delille*; *Jean Bonnefons*, que ses poésies ont fait comparer à Catulle; *Chamfort*; le chevalier d'*Assas*; le baron *Des Essards*, membre de la Convention nationale; et *Dulaure*, historien de la ville de Paris. *Girard*, l'auteur des Synonymes, était de

Montferrand : *Couthon*, le terrible collègue de Saint-Just et de Robespierre avait vu le jour à Arces, près de Clermont. Parmi les contemporains le dernier homme célèbre à qui la ville de Clermont s'enorgueillise d'avoir donné naissance, est M. *Breschet*, naguère membre de l'Institut et professeur à l'Académie de Médecine de Paris ; on lui doit une foule de mémoires très-distingués, qui ont fait faire à la science de l'anatomie comparée de notables progrès. M. Breschet était le beau-père de M. Amédée Thierry, qui, dans sa belle *Histoire des Gaulois*, a retracé avec tant de feu et de couleur la longue et héroïque lutte de l'Auvergne contre la puissance colossale de Rome. [1]

RIOM.

La province d'Auvergne, sous les Carlovingiens, avait été régie par des comtes délégués de l'autorité royale, mais à peu près indépendants et constamment choisis dans la puissante famille des comtes de Poitou ; elle devint ensuite la possession féodale de cette famille [2]. Ce fief relevait de l'Aquitaine, et par conséquent des rois d'Angleterre, depuis le mariage d'Éléonore avec Henri II. Peu après, Guillaume V fut dépossédé de son fief par Guillaume-le-Vieux, son oncle, que protégea le roi de France Louis VII. Cette usurpation fut reconnue et se perpétua. Guillaume V reçut en indemnité un démembrement du comté d'Auvergne, et de lui sortit la branche qui porta le nom de comtes dauphins d'Auvergne.

Guy II, petit-fils de Guillaume-le-Vieux, eut de sanglants démêlés avec son frère Étienne, évêque de Clermont ; le roi Philippe-Auguste intervint dans cette querelle ; le comte et le dauphin d'Auvergne se mirent sous la protection du roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion. Les guerres se terminèrent par la conquête du comté d'Auvergne, qui devint, presque entier, domaine royal, et cessa de relever de l'Aquitaine et des Anglais. L'Auvergne fut d'abord donnée en garde à Guy de Dampierre, connétable de France, qui en avait fait la conquête pour

1. *Géographie* de Strabon. — *Œuvres* de Sidoine Apollinaire. — Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*. — Jean Savaron, *les Origines de Clermont*. — Mathieu, *Objets antiques récemment découverts à Clermont* (*Annales scientifiques de l'Auvergne*, t. XII). — B. Gonod, *Chronologie des évêques de Clermont*, et *Dictionnaire topographique des communes du département du Puy-de-Dôme*. — Aigue-Perse, *Biographie des Auvergnats*. — Fléchier, *les Grands Jours de Clermont*. Le manuscrit de Fléchier était reste inédit et presque inconnu jusqu'à ces dernières années, où il a été publié par le savant bibliothécaire de Clermont, M. Gonod.

2. C'est la première fois que l'histoire des deux capitales d'une province se trouve ainsi rapprochée, dans notre recueil, de l'introduction générale : il en est resulté quelques repétitions que nous avons cru devoir cependant laisser subsister. Une double considération a pu seule nous y engager contre notre habitude : c'est-à-dire les exigences même du sujet, et le nom de l'illustre auteur de la Notice de Riom.

le roi; il reçut sans doute quelques grands domaines, mais le comté d'Auvergne ne lui fut pas donné à fief. Son fils gouverna aussi la province pour le roi, avec le titre de connétable d'Auvergne. Plus tard, Louis VIII, par son testament, en fit l'apanage d'Alphonse son fils, comte de Toulouse. Saint Louis confirma cette donation et reconnut à la maison d'Auvergne la possession d'une portion de son ancien fief, sous le nom de comté d'Auvergne. Ainsi l'ancien et vaste domaine de cette famille se trouva divisé en trois seigneuries : le roi ou son apanagiste, le comte et le comte-dauphin se partageaient ainsi la province.

En outre, l'évêque de Clermont était dès longtemps riche et puissant seigneur, indépendant des trois autres, sauf le lien féodal envers le roi. Sous son pouvoir, la ville avait ses libertés municipales, objet habituel de contestations. Après la mort d'Alphonse, l'Auvergne fut réunie à la couronne. En 1360, le roi Jean la donna en apanage à son fils Jean, duc de Berry, et l'érigea en duché. Riom, qui depuis la conquête de Philippe-Auguste avait été le siége du bailli royal, continua à être la capitale du duché d'Auvergne.

Il résulta du démembrement de la souveraineté qui faisait l'essence du régime féodal, que l'Auvergne eut plus tard une troisième capitale. Le comté de Montferrand, après avoir successivement passé des comtes d'Auvergne à l'évêque de Clermont, puis aux dauphins, puis à la maison de Beaujeu, fut vendu en 1292 à Philippe-le-Bel, moyennant 600 livres de rente. Dès lors il fit directement partie du domaine royal, et la ville de Montferrand réclama constamment toutes les fois qu'il fut question de la donner à titre de fief. Charles VII y établit un bailliage royal et Louis XI lui transporta la juridiction du bailliage de Cusset, juridiction qui n'embrassait que les domaines du roi et les causes qui, intéressant les églises, ne pouvaient être portées devant la justice féodale. Henri II créa une cour des aides à Montferrand. Ainsi, cette petite ville, ce faubourg de Clermont, fut pendant trois siècles la capitale du roi, comme Riom était la capitale du duc et Clermont la capitale de l'évêque. Cette diversité de juridiction donna, pour ainsi dire, à l'Auvergne la monnaie d'une grande ville. Dans l'ordre actuel, sous la souveraineté unique et centrale d'un même gouvernement, ces trois agglomérations, situées dans le proche voisinage l'une de l'autre, n'auraient assurément formé qu'une seule capitale.

De là est résultée aussi cette perpétuelle rivalité de Clermont et de Riom, cette guerre civile qui, heureusement, n'a jamais été soutenue par les armes, mais à grand renfort d'ordonnances royales, d'arrêts du conseil ou du Parlement; car sans cesse il fallait prononcer sur les réclamations et mémoires présentés contradictoirement pour obtenir la préférence dans la création ou le maintien des divers établissements publics; pour être le siége des divers tribunaux ou compagnies de justice et de finance; pour porter le titre de capitale; pour être le lieu de convocation des États de la province. De là cette plaisanterie auvergnate de Rome et Carthage. La lutte a fini par laisser Riom la ville des tribunaux, et Clermont la ville de l'administration, du commerce et de la garnison.

Avec une moindre illustration historique, une antiquité moins éclatante, Riom est pourtant une ville fort ancienne. Grégoire de Tours parle d'un Épachius de race sénatoriale, le plus noble *in vico ricomagensi*. On retrouve son nom au

XIe siècle, dans les guerres des comtes d'Auvergne avec les évêques de Clermont; puis, sous Philippe-Auguste, lorsque le comté d'Auvergne fut conquis par le roi, elle fut prise par Guy de Dampierre. Riom était alors la principale ville de ce grand fief. « Riom, ville très-riche », disent les chroniques contemporaines. Quarante des plus puissants habitants furent emmenés en otage pour garantir la fidélité de cette conquête nouvelle. Les juridictions royales y furent d'abord établies; puis elles redevinrent juridictions féodales quand le comté fut donné en fief ou en apanage. A chaque changement d'apanagiste, l'existence des tribunaux, qui avaient successivement pris beaucoup d'importance, et les privileges de la ville, recevaient une nouvelle confirmation.

Non-seulement tout le gouvernement ducal de l'Auvergne était fixé à Riom, mais les ducs y faisaient leur résidence habituelle. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, frère de Charles V, y avait un palais, qui, comme le palais des rois de France dans la cité de Paris, est resté le palais de la justice. Là furent célébrées les noces du duc Jean avec Jeanne, comtesse d'Auvergne, en 1389. C'était une cour brillante, où les grands seigneurs du pays tenaient un état pompeux. On sait encore où étaient les hôtels de Chazeron, de Blot, de Laqueulhe. Sans doute, il y en avait d'autres, ceux-là seuls sont constatés. Le duc érigea en sénéchaussée le bailliage de Riom, en imitation des sénéchaussées du Languedoc dont il était aussi gouverneur. De sorte qu'au lieu d'un bailli supérieur dont ressortissaient les baillis inférieurs ou les prévôts, il y eut une cour de justice assistant un sénéchal : autre circonstance qui augmenta l'importance de Riom. Des titres de cette époque portent à trente mille le nombre des habitants de Riom. Il y a probablement quelque exagération dans ce calcul : la ville n'en a maintenant que douze mille, et on ne trouve point traces de rues ou de quartiers qui auraient été abandonnés.

Sous le règne de Louis XI, à l'époque de la guerre du *bien public*, Jean II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, avait pris parti contre le roi. La ville de Riom, capitale de son apanage, refusa de participer à la révolte, et ferma ses portes à la garnison que lui envoyait son seigneur. Louis XI l'en remercia par une lettre du 24 avril 1465. Mais le duc de Bourbon parvint facilement à s'emparer d'une ville sans défense, et s'y enferma avec le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le sire d'Albret, le comte de Chabannes, et les principaux seigneurs de sa faction. Le roi arriva avec son armée; comme il allait entreprendre le siége, il apprit que le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, s'avançait sur Paris à la tête d'une nombreuse armée. Il se hâta de traiter avec le duc de Bourbon, lui offrit de bonnes conditions, et le détacha de l'alliance du duc de Bourgogne. Ce traité, qui fut surtout négocié par Jeanne de France, sa sœur, duchesse de Bourbon, fut signé à Mozat, village qui est comme un faubourg de Riom.

La plus belle époque de Riom fut la seigneurie de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, le mari d'Anne de France, fille de Louis XI, qui fut depuis régente du royaume, et qui a laissé une renommée d'habileté et d'esprit. Elle habita Riom, et attira autour d'elle non pas seulement la noblesse d'Auvergne, mais des hommes de savoir et de bon conseil, des magistrats à qui elle accordait confiance et qu'elle employait dans ses affaires, se montrant ainsi vraie fille de Louis XI.

Bayle, parlant du premier Arnault, qui commença à illustrer cette famille, s'exprime ainsi : « Il fut attiré à Riom avec plusieurs autres personnes de mérite, par « Pierre de Bourbon. Marillac, Dubourg, Duprat, Forget, Robertet, furent les « principaux officiers et serviteurs du comte et de la comtesse de Beaujeu, puis du « connétable de Bourbon, leur gendre, et furent tous avancés, dans la suite, aux « premières dignités de l'épée et de la robe. Voilà par quel cas fortuit tant d'Au- « vergnats ont paru à la cour de France dans les postes les plus sublimes, sous « Charles VIII, Louis XII et François Ier. Madame de Beaujeu les avait tirés de « leur province et leur avait mis la fortune à la main. Sans elle, ils seraient morts « dans l'obscurité; leurs grands talents ne seraient jamais sortis hors de terre. « Concluez de là que la gloire particulière d'une province, en certains temps, « ne dépend que de ces sortes de patronages. »

Suzanne de Bourbon, fille unique d'Anne et de Pierre de Beaujeu, épousa son cousin Charles de Bourbon, le connétable. Ainsi se trouvèrent confondus leurs droits au duché d'Auvergne. Le roi aurait pu aussi le réclamer en retour d'apanage à la couronne, par défaut d'héritier mâle. Suzanne mourut sans enfant : alors commença entre Louise de Savoie, mère du roi, et le connétable le célèbre procès qui le rendit rebelle et transfuge. Si l'apanage pouvait être féminin, la duchesse de Savoie y aurait eu droit comme héritière de Suzanne, sa cousine.

François Ier laissa le duché d'Auvergne à sa mère. Depuis sa mort, arrivée en 1531, l'Auvergne n'eut plus d'autre seigneur que le roi. Riom devint alors la capitale de toutes les juridictions royales; le bailliage de Montferrand fut supprimé.

Les guerres de religion du XVIe siècle jetèrent l'Auvergne dans un état déplorable. Pendant plus de vingt-cinq ans, la province fut à peu près livrée à elle-même, sans que l'autorité royale, dans son impuissance, essayât d'y rétablir le bon ordre. Les seigneurs du pays étaient divisés de religion ou de parti; ils se faisaient la guerre les uns aux autres, comme au temps de l'indépendance féodale. Les châteaux, les bourgs et les villes étaient pris ou repris tour à tour; les habitants pillés ou taxés; les maisons saccagées; les églises brûlées par les protestants, quand ils avaient le dessus. Les catholiques et les réformés, les royalistes et les ligueurs, assemblaient leurs partisans, appelaient des auxiliaires des provinces voisines, et se faisaient une guerre acharnée; de sanglantes batailles furent données. Il y eut des siéges soutenus avec une admirable constance et de sanglants assauts. Clermont et Riom étaient de trop grandes villes et trop bien défendues pour être ainsi assaillies ou soumises. Jusqu'en 1589 et à la mort d'Henri III, elles furent l'une et l'autre fidèles à l'autorité royale, avec cette différence que Clermont était régi par de libres assemblées des trois ordres et par des commissaires qui étaient élus ou se donnaient eux-mêmes cette mission et ce pouvoir; on levait des impôts, on assemblait des hommes armés, on faisait des expéditions pour réprimer les incursions des réformés, pour délivrer le pays de leurs ravages ou de leur oppression. Pendant ce temps-là, Riom, où siégeaient les délégués de l'autorité royale, agissait sous leur volonté. Les deux villes souffraient à peu près les mêmes maux, supportaient les mêmes charges, mais se gouvernaient différemment.

Il en arriva que lorsque Henri IV devint roi, Clermont et Riom eurent des

situations entièrement opposées. Les gentils hommes, qui dominaient à Clermont et qui étaient en bon accord avec la bourgeoisie, reconnurent le roi; tandis que Riom resta au pouvoir de la Ligue. Jean-Louis de La Rochefoucauld, comte de Randans, se trouvait alors gouverneur d'Auvergne. Il était ligueur zélé, homme de forte résolution, le plus hardi et le plus intrépide de son temps, disent les documents contemporains. Il avait influence et autorité sur une grande partie de la noblesse de la province. La bourgeoisie de Riom et les familles considérables de la magistrature etaient au contraire favorables à la cause royale, et croyaient bien que c'était de ce côté seulement qu'il y avait espérance de rétablir le bon ordre et de jouir enfin du repos. Le comte de Randans, aidé par les prédications passionnées du clergé et l'influence de son frère, François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, suscita les classes inférieures et la populace contre les gens de bien et les notables de la ville. Riom passa cinq années sous la double oppression de la force militaire et des passions de la populace. Les hommes honorables furent emprisonnés, exilés, envoyés au supplice. Plus d'une fois, ils firent donner au roi l'assurance des véritables sentiments de la ville, et tentèrent ou espérèrent leur délivrance; leurs efforts n'avaient pour résultat que des rigueurs nouvelles et une aggravation de tyrannie. La mort de M. de Randans, qui fut tué devant Issoire, au combat du Cros Rolland, le 14 mars 1590, ne changea rien à cette situation. L'évêque de Clermont, qui n'avait aucune autorite dans sa ville, vint s'établir à Riom pour y soutenir l'obstination du parti de la Ligue. Jacques de Montboissier, marquis de Canillac, succéda à M. de Randans. Il n'avait pas son ardeur et son audace, mais il était habile; et comme il appartenait à la plus ancienne et la plus puissante maison de l'Auvergne, il se trouvait, pour ainsi dire, le chef naturel des gentilshommes qui ne reconnaissaient pas l'autorité du roi.

Si on ne se rendait pas compte de la situation où était alors le royaume, il serait difficile de concevoir comment la province demeura si longtemps en proie à une guerre civile, qui ne donna jamais à une des factions de succès décisif. Le roi n'avait ni hommes ni argent à envoyer dans la province. Les ménagements qu'il avait à garder lui imposaient la nécessité d'employer des chefs qui le servaient à demi ou même le trahissaient. Il conféra au fils naturel de Charles IX, Charles de Valois, que Henri III avait nommé comte d'Auvergne, le titre et l'autorité de gouverneur et lieutenant général dans cette province. La guerre continua à se faire mollement. Le gouverneur semblait attendre l'événement final de la longue lutte que Henri IV soutenait contre Paris et les chefs de la Ligue. Enfin, aussitôt après l'abjuration du roi et son entrée dans la capitale du royaume, les villes s'empressèrent à se soumettre. Riom ne fut pas la dernière et entraîna le reste de l'Auvergne. M. de Canillac venait de mourir : son fils n'hérita point de son obstination. Ce fut lui qui se fit honneur de la soumission de Riom. Il convoqua les notables et leur remontra « que ses prédécesseurs avoient toujours tant « aimé et assisté la ville, comme plusieurs fois feu M. le marquis son père en « avoit fait preuve; que la ville, assuree de cette affection héréditaire, l'avoit prié « et forcé de prendre en main la protection d'icelle, en échange de quoi et de la « fiance qu'on avoit en lui, il vouoit à sa conservation, ses biens, l'assistance de « ses amis et de sa propre vie. » Il ajouta que les Riomois n'avaient embrassé la

Ligue que pour défendre la religion, et que Henri étant aujourd'hui catholique, il n'y avait plus de « cause à lui faire la guerre. » « Le plus grand accroissement « des misères de la province seroit, » disait-il, « de ne point reconnoître le roi, « dont les affaires prospéroient tous les jours. »

Les Riomois ne furent pas difficiles à persuader : on chanta un *Te Deum*, on envoya des députés au roi ; il les reçut avec la plus affectueuse bonté, les loua de leur franchise et loyauté françaises, de l'affection singulière qu'ils avaient toujours portée aux rois ses prédécesseurs, et des assurances de fidélité qu'ils lui apportaient. Les faveurs accordées à Clermont furent révoquées. Riom recouvra ses tribunaux, qui du reste n'avaient jamais siégé dans une autre ville. Les consuls firent un long manifeste pour expliquer la longue persistance des Riomois dans la rébellion, et se répandirent en pompeuses protestations de fidélité et d'amour. M. de Canillac, qui avait reçu de fortes sommes et que le roi avait nommé lieutenant général, reçut solennellement les serments de la noblesse et des magistrats. Dès le lendemain, la ville était royaliste passionnée. Les prêtres et les régents de collége, qui prêchaient ou parlaient encore le langage de la Ligue, furent rigoureusement traités, ainsi que plusieurs habitants trop obstinés dans leur opinion.

Depuis cette époque, le nom de la ville de Riom n'a plus trouvé place dans l'histoire générale de la France. Les progrès du gouvernement monarchique avaient fait de l'Auvergne une province dépendant directement de l'autorité royale. Elle y avait gagné le calme et le bon ordre, mais elle avait perdu beaucoup de ses libertés ; il n'y eut plus de convocations des États du pays. La libre concession de l'impôt, sa répartition et la surveillance de son recouvrement ne survécurent point à l'accroissement et à l'extension du pouvoir royal.

Riom avait donc cessé d'être le siége d'un gouvernement, et ne pouvait plus espérer l'importance et le mouvement que lui avait donné la présence d'un prince presque souverain et de son noble entourage ; mais elle fut constamment bien traitée par nos rois. L'illustration que cette ville avait acquise par le mérite, l'habileté, les lumières de ses magistrats, ne pouvait manquer de lui rendre favorable la monarchie du XVI[e] siècle, où l'autorité royale se combina avec les corps de magistrature, où l'on vit naître et se développer l'esprit judiciaire, désormais élément essentiel d'une constitution qui avait remplacé le régime féodal.

Les établissements civils reçurent de successives augmentations. En 1551, lorsque Henri II institua les présidiaux comme des tribunaux supérieurs, jugeant sans appel un grand nombre de causes, il en fut établi un à Riom. A diverses époques, le nombre des magistrats qui le formaient fut accru. Des noms illustres dans la magistrature se trouvent sur les listes du présidial de Riom ; on y voit figurer des Arnauld, des Pascal, des Olivier, des D'Aguesseau, des Amelot, des Courtin, des Chanut, des Laubespin, sans parler des familles dont l'illustration ne s'est pas étendue beaucoup au delà des limites de la province.

La ville fut constamment protégée par cette bonne renommée de ses magistrats et de ses citoyens. Dans les luttes qu'elle eut sans cesse à soutenir contre Clermont, devenue plus réellement capitale, plus peuplée et plus riche, Riom fut défendue par ses souvenirs ; elle conserva le présidial et tous ses autres établissements. Un édit de Louis XIII, en 1639, en terminant une de ces contesta-

tions si souvent renouvelées, motive ainsi la décision royale : « Les rois nos prédécesseurs ont eu en grande estime notre ville de Riom, pour avoir été le séjour ordinaire des anciens ducs d'Auvergne et le principal domaine du pays, et de laquelle sont issus plusieurs grands et illustres personnages tant de l'ordre ecclésiastique que de la justice, dont il y en a encore à présent près de notre personne, de qui la science et la piété sont si célèbres qu'elles sont connues de tout le monde, qu'ils l'ont décorée des premières dignités du pays, y ayant établi le siége de la justice de la province, la recette générale de nos finances, une chambre de la monnaie et le bureau des présidents-trésoriers de France. »

La sénéchaussée d'Auvergne, qui formait le ressort du présidial, était la plus étendue du royaume; un barreau nombreux, savant, honorable, entourait cette magistrature, de telle façon que Riom, avec tous ses tribunaux, son présidial qui siégeait en robes rouges, sa population d'avocats et de gens de justice, avait un aspect de ville parlementaire. L'esprit de famille et d'aristocratie magistrale régnait dans la société. Elle a toujours compté des hommes distingués par leur savoir et leur capacité, cultivant ou aimant les lettres, de mœurs graves et de bonnes façons. A une certaine époque de leur existence, les villes comme les personnes reçoivent l'empreinte qu'elles conservent toujours : Riom est ineffaçablement une ville de magistrature, et comme ce n'est pas une grande ville, ce caractère est encore plus unique et plus exclusif.

Lorsqu'en 1800, sous le Premier Consul, les grandes juridictions furent rétablies et qu'on créa les cours d'appel, la bataille recommença entre Clermont et Riom. Cette fois encore, le bon droit des habitudes et des souvenirs l'emporta. Riom a toujours sa cour royale; c'est ce qui l'anime, c'est ce qui rassemble dans son étroite enceinte un nombre considérable de gens occupés, sérieux, éclairés, renfermés dans le cercle de leurs devoirs et de leurs travaux plus spécialement peut-être que ne l'étaient leurs ancêtres, mais occupant un rang distingué dans la magistrature du royaume : en un mot la cour royale c'est la vie de Riom. On ne saurait concevoir la ville sans ses tribunaux. Elle a conservé l'esprit de société plus que beaucoup de villes de province; mais l'intérêt de cette société ce sont les affaires, les plaidoiries, les succès du parquet ou du barreau; dans toutes les classes on s'en occupe et on en parle : lorsque les servantes vont chercher de l'eau à la fontaine, pendant que leurs cruches s'emplissent, elles s'entretiennent de la cour d'assises et de l'avocat qui a bien plaidé.

La ville de Riom a eu de temps immémorial des libertés, priviléges et coutumes municipales. On ne leur a jamais reconnu pour origine des concessions féodales, arrachées par voie de sédition, ou accordées par une raisonnable condescendance. L'Auvergne était devenue tellement romaine, les incursions des Barbares y avaient été si passagères, que probablement l'administration des villes remontait, sans interruption, à l'époque du régime qui s'était établi après la conquête. Une charte d'Alfonse, duc d'Auvergne, donnée en 1271, rappela, mais n'institua pas les formes du gouvernement de la ville, qui avait dès lors des consuls électifs. Les libertés que le seigneur reconnaît sont manifestement les coutumes déjà existantes et forment une sorte de Code civil et criminel. Une ordonnance de Philippe de Valois règle que les assemblées des bourgeois seront convoquées à

son de cloches. Depuis Louis XIV, cette constitution municipale avait cessé d'exister; lorsque la Révolution est arrivée, le corps de ville n'était plus composé que d'un maire nommé par le roi, ainsi que le lieutenant de maire, quatre échevins et quatre assesseurs.

Les établissements ecclésiastiques étaient nombreux et considérables à Riom; le plus ancien était le chapitre de Saint-Amable. Il existait depuis plusieurs siècles, lorsqu'il fut converti en chapitre régulier composé de religieux de l'ordre de Saint-Augustin. En 1548, il fut de nouveau confié au clergé séculier. Il consistait en un doyen, un chantre, un prévôt et dix chanoines. Entre autres priviléges ou obligations, il était tenu de célébrer la messe et de faire une prédication, en pleine rue, le jour de la Fête-Dieu. Il eut un procès avec les Cordeliers, qui avaient sonné les cloches de façon à empêcher le sermon d'être entendu. Le chapitre de Notre-Dame-du-Marturet était séculier et avait été établi au XIIIe siècle; il avait quelques rapports de subordination avec le chapitre de Saint-Amable. Pierre de Beaujeu et Anne de France, sa femme, avaient fondé le chapitre de la Sainte-Chapelle en 1489. Outre ces trois chapitres, Riom avait quatre couvents d'hommes : les Cordeliers, qui dataient du XIIIe siècle; les Capucins, établis en 1606; les Carmes, en 1643; les Chanoines réguliers de la Congrégation de France, en 1661. Il y avait aussi quatre couvents de femmes: des Carmélites, des Religieuses de Notre-Dame, des Visitandines et des Hospitalières, qui soignaient les malades de l'Hôtel-Dieu.

Le souvenir de ces maisons religieuses est sans doute fort effacé de nos jours; mais lorsqu'elles furent fondées, mais quand elles subsistaient, elles avaient de l'importance pour la ville; elles y tenaient une grande place; elles avaient de l'influence sur les esprits, sur les mœurs; elles tenaient aux familles; et nous ne représenterions pas exactement l'aspect du passé, si nous ne rappelions pas leur existence.

Dès le XIIe siècle, Riom avait une école publique, qui même a quelquefois, dans les titres, été qualifiée d'université; elle fut longtemps sous l'autorité du chapitre de Saint-Amable. Au XVe siècle, la ville se mit en possession des écoles et elles passèrent dans les attributions municipales. Un grand empressement à favoriser l'instruction, à la porter plus haut, se vit voir à cette époque; on augmenta les appointements des professeurs; ordinairement ils étaient tirés des écoles de Paris, on en fit même venir d'Écosse. En 1618, au moment où était fondée la congrégation de l'Oratoire, la ville de Riom lui confia son collége. Les Oratoriens y acquirent une grande considération et beaucoup d'influence. Quand arrivèrent les querelles religieuses de Port-Royal et des Jésuites, Riom était une ville très-janséniste.

Les maisons de charité sont aussi anciennes et plus nombreuses que ne le comportait la grandeur de la ville : l'Hôtel-Dieu fut fondé en 1096, par Guy, comte d'Auvergne, sous le nom d'hôpital de Saint-Accasy; d'autres maisons existèrent à diverses époques; maintenant on y compte : l'hôpital-général fondé, en 1656, par M. d'Arbouze, évêque de Clermont, et M. de Palerne; l'hospice des incurables, établi en 1736, sous le titre de Saint-Jean-des-Abandonnés; l'hospice du Refuge et l'hospice départemental des aliénés. Une maison centrale de déten-

tion a été depuis trente ans placée à Riom ; elle renferme neuf cents prisonniers.

Riom a donné naissance à un grand nombre d'hommes distingués ou du moins connus dans la magistrature, les emplois publics ou les lettres. Bien avant l'époque des jurisconsultes ou des littérateurs, au ve siècle, y naquit saint Amable, dont le nom est assurément plus populaire en Auvergne qu'aucun de ceux que nous allons rappeler; c'est le patron de la ville. La principale église est sous son invocation. Depuis Grégoire de Tours jusqu'à nos jours, sa légende est restée traditionnelle, et aux miracles déjà racontés par le plus ancien de nos chroniqueurs, de siècle en siècle, d'autres sont venus s'ajouter, opérés sur son tombeau et dans son église. Il sortait, disent d'anciens documents, d'une grande et noble génération; la maison de Chovance, qui s'est fondue dans la maison de la Roche-Briant, a toujours réclamé saint Amable; elle avait les mêmes armoiries que le chapitre, ce qui ne prouverait rien, car il n'y avait pas d'armoiries au ve siècle; mais le chapitre a constamment accueilli cette tradition, et il a, dès les temps reculés, compté des doyens et des bienfaiteurs de cette famille. Ce qui est certain, selon Grégoire de Tours, c'est que saint Amable était curé de Riom, et de son vivant honoré pour sa grande sainteté. Un archiprêtre, nommé Juste, a écrit sa vie au XIIe siècle. L'abbé Faydit, autre Riomois, a traduit cette ancienne légende; il a cité des miracles plus récents, dont il assure avoir été témoin. Un autre historien de saint Amable, du nom de Chevalier, rapporte aussi des procès-verbaux. La fête de saint Amable, grande solennité pour tout le pays, est célébrée le 11 de juin.

L'honneur d'être la patrie de Grégoire de Tours est encore une des querelles entre Riom et Clermont; chacune des deux villes cite des passages qui établissent fort bien la probabilité.

Aucune province n'a donné un aussi grand nombre de chanceliers de France que l'Auvergne : Gerbert, précepteur du roi Robert, qui fut ensuite pape sous le nom de Sylvestre III ; Pierre de Flotte, en 1302; Guillaume de Flotte, en 1337; Aycelin de Montaigu, en 1309; un autre Aycelin de la même famille, en 1357; Antoine Duprat, en 1514; L'Hôpital, en 1560; mais aucun de ces chanceliers n'était né à Riom. Pierre de Giat, que les historiens écrivent Giac, était de Riom et descendait d'une famille riche et seigneuriale. Il fut d'abord maître des requêtes, puis chancelier de Jean duc de Berri et d'Auvergne, et lui rendit de grands services; entre autres, il lui amena trente hommes d'armes en Languedoc, où son mauvais gouvernement l'avait mis en embarras et en péril. La puissance du duc de Berri pendant la minorité de Charles VI le fit chancelier de France, en 1383. Il fut, à la même époque, comblé de faveurs; des domaines considérables lui furent donnés, ainsi que l'hôtel confisqué sur Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Il se démit de sa charge, mais continua à être considérable et fort écouté dans les conseils du roi. Il mourut en 1407. Son tombeau et ceux de sa famille se voyaient dans l'église des Cordeliers. Il bâtit, sur sa terre de Visgoche, dans une des plus belles positions de la Limagne, un château qu'il nomma Château-Gay. Son petit-fils, indigne favori de Charles VII et accusé par la voix publique de crimes et de sorcellerie, fut assassiné, en 1426, par ordre du sire de La Trémouille et du connétable de Richemont.

Jean Masuer a été omis dans la plupart des dictionnaires biographiques et mé-

ritait d'y trouver place. Il naquit au XIVe siècle et fut le premier jurisconsulte de son temps. Dumoulin l'a appelé « le grand et ancien praticien de ce royaume. » Son livre intitulé *Practica forensis*, était cité comme autorité, avant la rédaction de la coutume. Il fut chancelier du duc d'Auvergne. Dans tous les actes des grandes familles du pays, on voit qu'elles consultaient Masuer sur les intérêts et le gouvernement de leurs domaines. Il avait un frère, Pierre Masuer, qui fut professeur à Orléans, puis évêque d'Arras. Jean Masuer mourut en 1450.

Antoine Dubourg, qui fut chancelier de France, était fils d'un intendant du marquis de Montboissier-Canillac. Il fut avocat à Paris et y acquit une honorable réputation. En 1526, il fut nommé lieutenant civil au Châtelet; en 1532, maître des requêtes « en considération de ses bons, vertueux et recommandables services », disent les lettres du roi; en 1534 il présida les Grands jours à Moulins; puis, à son retour, il fut président au parlement de Paris. En 1535, après la mort du chancelier Duprat, il lui succéda dans cette haute dignité. Il ne l'occupa pas longtemps; en 1538, tandis qu'il suivait le roi, dans un voyage en Picardie, il traversait la ville de Laon, la foule du peuple était pressée et tumultueuse, la mule du chancelier fut effrayée; il tomba et mourut des suites de cette chute. C'était un digne magistrat. Il eut trois fils, et sa famille continua à occuper une situation considérable. Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris, fut, en 1559, condamné à mort et exécuté, pour avoir embrassé la religion protestante; son supplice fut le commencement des persécutions, des guerres civiles, et des massacres qui désolèrent si longtemps la France; il était neveu du chancelier Dubourg, fils de son frère Étienne, contrôleur général des finances à Riom. Il était, dit de Thou, d'une grande science et d'une glorieuse intégrité; il mourut avec un ferme et noble courage.

Gilbert Genebrard naquit vers 1540. La famille du chancelier Duprat le protégea, veilla à son éducation, et l'envoya à Paris pour continuer ses études. Il y devint un des plus savants hommes de son temps, et acquit surtout une rare connaissance de l'hebreu. Sa renommée était répandue dans toute l'Europe. Il fut docteur au collége de Navarre et professeur d'hébreu au collége de France. De riches bénéfices lui furent conférés; il passa de l'ordre de Saint-Benoît, où il était entré dès sa première jeunesse, dans le clergé séculier. Ayant fait un voyage à Rome, il y reçut un accueil flatteur, surtout du pape Sixte V. La dernière partie de sa vie lui donna une autre illustration. Il se précipita passionnément dans les discordes religieuses et civiles, qui divisaient la France; il fut un ligueur violent, servit cette cause par ses écrits et ses prédications. Les sermons qu'il fit contre Henri IV sont mentionnés dans les histoires du temps. Le roi ayant demandé qui était ce Genebrard, on lui répondit : « C'est un moine qui ne peut dire ou écrire un mot qui ne soit une injure. » Le duc de Mayenne l'avait nommé archevêque d'Aix, et le pape Gregoire XIV lui avait donné des bulles. Lorsque la ville eut reconnu le roi, l'archevêque fut obligé d'en sortir. Peu de temps après il publia un livre contre le concordat, soutenant que c'était au pape seul, et non au roi, de nommer les évêques. Le parlement d'Aix déclara Genebrard criminel de lèse-majesté, déchu de son archevêché, et le bannit du royaume. Henri IV lui permit de résider à Semur; et l'archevêque nommé en sa place attendit sa mort pour prendre

possession. Il mourut en 1597. Sa gloire, comme savant, a presque effacé le mauvais renom de sa vie politique. Le cardinal de Richelieu, passant à Riom, devant la maison où était né Genebrard, se découvrit en disant : *O veneranda domus!*

Jacques Sirmond était né, en 1547, d'une famille de magistrats. Il entra dans la compagnie de Jésus ; les jésuites ne comptent pas beaucoup d'illustrations égales à la sienne. Il fut un de ces grands érudits du XVI[e] siècle, dont les travaux commencèrent à rendre le savoir accessible et à épargner aux hommes d'étude des labeurs immenses. Il a débrouillé la chronologie, donné l'histoire des conciles des Gaules, publié Sidoine Apollinaire et les Capitulaires des derniers Carlovingiens; il a écrit l'histoire du prédestinianisme : portant l'ordre et la clarté dans tous les sujets qu'il a traités. Il fut aussi un homme utile à son pays et montra beaucoup de bon sens dans les affaires. Appelé à Rome, par Aquaviva, général des jésuites, il lui servit de secrétaire pendant seize ans, et s'employa avec intelligence et fidélité aux négociations qui amenèrent la reconnaissance de Henri IV par la cour de Rome. De retour en France, il succéda au père Arnoux, aussi Riomois, et fut confesseur de Louis XIII ; il mourut à plus de cent ans, en 1651. Son petit-neveu, Jean Sirmond, fut, à sa recommandation, appelé par le cardinal de Richelieu, et lui servit de secrétaire; il fut surtout chargé d'écrire tous les pamphlets, toutes les réfutations, en un mot, la polémique imprimée, qu'il convenait au cardinal de publier pour éclairer le public ; son style plaisait beaucoup aux contemporains et a, selon Pélisson, contribué au progrès de la langue. Il était historiographe du roi et fut un des premiers membres de l'Académie française. Quelle que fût son obéissance au cardinal, elle n'alla point jusqu'à lui sacrifier sa conscience littéraire. C'était lui qui avait été désigné pour écrire la critique du *Cid;* cette tâche fut transportée à Chapelain. Après la mort de son patron, il se retira dans sa ville natale, où il mourut en 1649; sa famille y a subsisté pendant plusieurs générations.

Nous avons dit que les premiers Arnaud, qui avaient commencé la grande illustration de ce nom, étaient de Riom.

Jean de Basmaison fut un avocat et un jurisconsulte célèbre, à la fin du XVI[e] siècle; il avait fait ses études à Paris, comme c'était généralement l'usage dans les familles distinguées de Riom, et s'était lié d'amitié avec Étienne Pasquier. Ils restèrent en correspondance, ainsi qu'on peut voir dans le recueil des lettres de Pasquier. Lorsque Catherine de Médicis voulut établir un présidial à Clermont, la charge de lieutenant général fut offerte à Basmaison, et Pasquier lui écrivit : « Quitteriez-« vous cette belle qualité d'avocat, en laquelle vous êtes roi en votre ville, pour « entrer sous un nouveau joug de servitude de juge? Il y a trente ans et plus que « vous tenez un des premiers lieux entre ceux de votre ordre, en ce pays, étant « chéri et aimé des grands, respecté du commun peuple, vivant en une honnête « liberté. » Basmaison écouta ce conseil et resta avocat. Longtemps encore après lui le barreau de Riom avait une situation si honorablement considérée que ses membres ne recherchaient point les offices de magistrature. Basmaison publia deux ouvrages de jurisprudence, qui obtinrent à cette époque un grand succès : *Paraphrase sur la coutume d'Auvergne*, et *Traité des fiefs et arrière-fiefs.*

Jean Bonnefons, né en 1548, fut élève de Cujas, à Bourges, et se lia de grande

amitié avec son fils. Il appartenait à une famille considérable et riche ; il exerça quelque temps la profession d'avocat à Paris ; mais il se fit surtout connaître par ses poésies latines, qui eurent beaucoup de succès. Ménage, parlant de lui un siècle après, le compare encore à Catulle. Le président de Harlay le fit nommer lieutenant général au bailliage de Bar-sur-Seine. Il y passa sa vie, occupé des devoirs de sa charge et ne faisant plus de vers. Le recueil de ses poésies amoureuses est intitulé *Panchares*. On le réimprime ordinairement avec les *Juvenilia* de Théodore de Bèze. Il mourut en 1614. Son fils fut aussi lieutenant général à Bar-sur-Seine, et faisait de même des vers latins, mais fort mauvais ; on a de lui un petit poëme en l'honneur du maréchal d'Ancre et une infâme diatribe où il célèbre l'assassinat de ce favori de Louis XIII.

Jacques Durant était contemporain et ami de Bonnefons, comme lui élève de Cujas, comme lui poëte latin ; ses vers, qui ont été fort loués dans leur temps, ne sont point parvenus à la postérité. Il ne fut ni magistrat, ni avocat, et se retira à sa maison de campagne de Chazelle, d'où est venu son nom latin, Casellius. Il publia des études et des observations sur les auteurs anciens, sous le titre de *Variarum lectionum libri duo*. On voit qu'il écrivait pendant une maladie épidémique qui enleva une partie de la population de Riom, et reparut à diverses reprises de 1580 à 1588 ; les tribunaux avaient même transporté leur siége hors de la ville.

Jean Decombe, avocat du roi au présidial, publia en 1584, un Traité des tailles et subsides qui fut alors très-remarqué ; il fut ensuite, comme l'avait été son père, président de la cour des aides de Montferrand, puis président au présidial à Riom. La famille Decombe n'a point cessé depuis trois cents ans d'occuper un rang distingué dans la magistrature d'Auvergne. Elle y figure honorablement de nos jours.

François Broë et Jean Broë, d'une famille originaire de la haute Auvergne, furent au XVIIe siècle des jurisconsultes très-estimés. Le premier, professeur à Bourges, publia un *Commentaire sur les Institutes* et deux Traités sur l'*Analogie du droit naturel, civil et des gens*. Le second, un ouvrage intitulé : *Nuptiæ jurisconsulti et Philologiæ*. Le nom de Broë a figuré, depuis cette époque, au parlement de Paris et à la cour de cassation.

Antoine Rigaud, dont la famille subsiste entourée d'une juste considération, est aussi auteur d'ouvrages de jurisprudence, qui furent utiles et destinés à l'époque où ils furent écrits.

Pierre Chanut commença par être trésorier de France à Riom ; puis il fut résident et ambassadeur en Suède, de 1645 à 1649, auprès de la reine Christine. Il acquit toute sa confiance : ce fut par ses conseils qu'elle attira Descartes auprès d'elle ; il assista les derniers moments de ce grand homme, et fit rapporter ses restes en France. Après sa mission de Suède, il fut ministre à Lubeck, puis ambassadeur en Hollande. Louis XIV l'appela dans son conseil, et il mourut en 1662. La reine Christine était restée en correspondance avec lui. Lorsqu'elle se résolut à abdiquer, ce fut à lui qu'elle confia d'abord cette volonté. « Il est diffi- « cile, lui écrivait-elle, qu'un dessein mâle et généreux plaise à tout le monde. « Je me contenterai d'un seul approbateur. » Chanut est un des hommes les plus

distingués de la diplomatie française. Wicquefort, dans son livre de l'Ambassadeur, en parle ainsi : « On peut dire que de tous les ministres qui se trouvèrent à « Lubeck, il n'y eut que lui qui fit figure : aussi était-il un ambassadeur de pre- « mière classe. » Ses dépêches sont à la Bibliothèque du Roi. Peu de temps après sa mort, on en publia en Hollande un extrait informe et sans nulle intelligence. « On n'y voit en rien, dit encore Wicquefort, ni l'air, ni le génie de l'ambassa- « deur. » Il est question d'en donner une édition complète dans la collection des documents de l'histoire de France.

Antoine Courtin, né à Riom, en 1622, était neveu de Chanut, qui le fit venir auprès de lui en Suède. Après le départ de son oncle, il demeura envoyé extraordinaire. Il plut beaucoup aussi à la reine Christine, qui le nomma secrétaire de ses commandements, lui donna une terre, le fit noble suédois, et plaça dans ses armoiries une pièce des armes de Suède. Il revint en France, après l'abdication de la reine; mais Charles-Gustave, son successeur, le redemanda à la cour de France, et lui écrivit de sa main pour l'engager à revenir. Il suivit le roi de Suède dans sa campagne de Pologne et assista à deux batailles à ses côtés. Ce prince avait une telle confiance en lui, qu'il l'envoya comme son ministre plénipotentiaire à Paris. Après la mort de Charles-Gustave, Louis XIV nomma Courtin son résident général près des cours du Nord. Ce fut lui qui, en 1662, négocia en Angleterre la remise de Dunkerque. Peu après, il se retira des affaires pour se livrer tout entier à la piété et aux lettres. Le second motif de sa retraite n'aurait pas été suffisant, car il n'a laissé que des traités de morale très-médiocres et une traduction de Grotius oubliée depuis celle de Barbeyrac. Il mourut en 1685.

Claude Ignace Prohet fut l'avocat le plus distingué du barreau de Riom pendant le XVIIe siècle; il fit imprimer, en 1694, des observations sur la coutume d'Auvergne, qui eurent une grande autorité, jusqu'à ce que parut, un siècle après, le livre de M. Chabrol.

Louis Chaduc, né en 1565, conseiller au présidial, fut un amateur éclairé des arts à une époque où ce goût, très-répandu parmi les princes et les grands seigneurs, était assez imprévu dans un magistrat de province. Il fit un voyage en Italie et passa quelque temps à Rome : il était lié avec les savants et les artistes, et rapporta beaucoup de manuscrits, de livres rares, de médailles et de marbres : après sa mort, son cabinet fut acheté par le président de Mesme, puis par Monsieur, et enfin il a fait partie des collections du roi.

Amable Bourzeïs naquit en 1606; son nom n'a pas conservé une grande célébrité, et pourtant il fut un des hommes de son temps qui obtint le plus de succès et qui fut entouré d'une bienveillance plus générale : il était abbé de Saint-Martin de Core : personne, disaient les contemporains, ne savait autant de choses que lui. Outre la connaissance approfondie des lettres grecques et latines, il avait appris l'hébreu et les langues orientales : il parlait l'italien et l'espagnol; il était un prédicateur fort distingué et prêcha avec succès devant Louis XIV; il était de l'Académie française. Homme du monde, habitué au commerce des princes et des grands, il parlait de tout avec modestie, clarté et agrément. Rien ne lui était étranger, ni les souvenirs historiques, ni les affaires du moment, ni les intrigues

de la politique. Il n'avait pas un ennemi et n'usa jamais de son crédit que pour rendre des services. Il a fait quelques ouvrages de controverse religieuse pour la conversion des protestants. Il mourut en 1672.

L'abbé Faydit, né en 1644, fut un homme tout différent. Sa vie s'est employée à une critique sans goût et sans finesse, à une polémique injurieuse; il a écrit contre Tillemont, un des hommes les plus savants et les plus estimables de cette époque; il a fait la *Telemacomanie*, indigne libelle contre Fénelon; il a attaqué Bossuet; il vint mourir à Riom, où il avait été exilé en 1709.

Dom Touttée, de la congrégation de Saint-Maur, appartenait à une famille distinguée; il a été digne de l'ordre des Bénédictins dont il faisait partie: sa vie fut modeste et laborieuse; il a donné une édition de saint Cyrille; il mourut en 1718 à Saint-Germain-des-Prés.

Joseph Archon, chapelain du roi Louis XIV, a publié une Histoire de la chapelle des rois de France; il mourut en 1717. Il appartenait à une famille de magistrature, encore représentée à la cour royale.

Jean Soanen était parent des Sirmond, il entra dans l'Oratoire et professa la rhétorique à Riom. De Lyon, où il prêcha avec succès en 1681, il fut appelé à Paris, où il ne fut pas moins bien accueilli. Il fit l'oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse et prêcha devant le roi en 1686 et 1688. Peu d'années après, il fut nommé évêque de Senez, où il se livra avec une piété douce et zélée à l'accomplissement de ses devoirs; mais quand se rallumèrent les querelles du jansénisme, Soanen, qui avait été l'ami du père Quesnel, épousa cette cause avec une incroyable passion, il refusa la bulle; il se déclara pour l'appel au futur concile. Sans cesse il quittait son diocèse pour des intérêts de parti; il était en relation avec les jansénistes d'Utrecht. Ses mandements, ses lettres étaient condamnés par le pape. Enfin, le concile de la province d'Embrun fut convoqué, et Soanen fut suspendu de ses fonctions épiscopales, puis exilé par le roi à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il y passa le reste de sa vie, objet de la vénération des jansénistes; on allait en pèlerinage visiter ce martyr de la bonne cause; lui-même signait ses lettres: Jean, évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ. Comme tous les caractères extrêmes, il ne savait pas se résoudre à rien désavouer dans son parti; il eut à subir les miracles du diacre Paris et les convulsions; il mourut en 1740.

Danchet, auteur de tragédies oubliées et d'opéras, que les critiques estiment davantage, était né en 1671; il fut de l'Académie française.

Les annales biographiques de la ville de Riom sont moins riches pendant le XVIIIe siècle; la province commençait déjà à être absorbée dans le mouvement de Paris. Il était difficile qu'une petite ville, animée seulement par le train journalier des affaires portées devant des tribunaux secondaires, conservât cette activité propre, cette progression des esprits, cet avancement des familles qui l'avaient animée pendant deux siècles. On y trouvait encore des hommes considérables, savants, sensés, spirituels; mais le discernement du souverain ou des ministres ne venait plus les chercher, et n'excitait plus ainsi l'émulation des Riomois. Les gens habiles étaient devenus plus communs en France; une aristocratie plus nombreuse, plus mêlée aux affaires, plus docile au pouvoir, occupait les avenues où des magistrats de province n'avaient plus accès. La lice n'était pas ouverte à tous,

comme sous Henri IV, Richelieu ou Louis XIV ; c'est qu'alors, outre une cour, il y avait un gouvernement ; depuis il n'était guère resté qu'une cour.

M. Chabrol, dans le savant article qu'il a consacré à sa ville natale, ferme la liste, plus longue que la nôtre, de ses compatriotes célèbres ou du moins connus, par Claude-Ignace Brugière de Barante, mort en 1745 ; leurs familles avaient quelques rapports de parenté, et bien qu'ils n'appartinssent pas à la même génération, ils avaient vécu ensemble pendant plusieurs années ; les travaux de Brugière de Barante n'ont même pas été inutiles à l'auteur de *la Coutume d'Auvergne*. Il avait passé sa jeunesse à Paris, en grande liaison avec Regnard, Dufresny et Lesage ; comme eux, il avait fait des comédies pour le Théâtre-Italien, sans y mettre son nom ; mais il voyait aussi une société plus sérieuse. M. de Valincourt et M. de Malezieux le traitaient avec bienveillance et l'encourageaient. Ses réflexions sur *le Pétrone de Belgrade*, publiées aussi sans nom d'auteur, obtinrent dans le monde critique un assez grand succès ; on les attribua à plusieurs hommes distingués. A vingt-cinq ans, il retourna dans sa province, occupa une charge de magistrature ; puis la quitta pour le barreau où il eut pendant toute sa vie une grande considération et la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit. Son fils, Sébastien de Barante, mort en 1768, n'a rien publié, mais eut aussi beaucoup d'instruction et de capacité ; son petit-fils, Claude-Ignace de Barante, que la Révolution trouva magistrat, devint, sous le Consulat et l'Empire, préfet de Carcassonne, puis de Genève. Comme son père et son aïeul, il vécut entouré d'estime, remplissant toujours les devoirs de sa position avec honneur et distinction. Il aimait les lettres ; c'était aussi un héritage de famille, mais il a peu écrit. On a de lui une grammaire et une géographie écrites pour l'éducation de ses enfants, un essai sur le département de l'Aude, un examen des Maximes de La Rochefoucauld et des articles de biographie.

Dutour de Salvert, dont la famille occupe encore un rang distingué, fut correspondant de l'Académie des sciences. Son mémoire sur l'aimant partagea un prix avec celui d'Euler. Il est auteur de quelques autres écrits sur la physique, et d'une vie de Jésus-Christ avec la concordance des évangiles. Il était d'une piété éclairée et très-charitable.

Les générations successives de la famille de Chabrol ont contribué beaucoup à honorer leur ville et leur province. Guillaume Michel, fils d'un président au présidial, naquit en 1714, et sa longue carrière, honorablement occupée aux devoirs du barreau et de la magistrature, l'avait conduit à être l'homme le plus considéré, on pourrait dire le plus respecté de la province. Il avait reçu, en 1780, le titre de conseiller d'État. En 1784, il publia son livre de la *Coutume d'Auvergne*. C'était le fruit du travail de sa vie entière. Aucun ouvrage de ce genre n'est plus complet. Connaissance parfaite de la jurisprudence, comparaison judicieuse des diverses législations, érudition immense et toujours judicieuse des origines de la province et de son histoire, généalogies exactes et sincères des familles ; tels sont les mérites de ce livre. Gaspard-Claude, son fils, était lieutenant criminel lors de la Révolution. Il fut élu député de la noblesse aux États-Généraux, et siégea à l'Assemblée constituante parmi les hommes modérés du côté droit. Sa conduite fut toujours conforme à ses opinions, sage et constante. Il ne chercha point les hon-

neurs et les emplois publics sous le gouvernement impérial; mais ses fils étaient encouragés par lui à devenir serviteurs de l'État. Il est mort en 1815.

Le comte de Chabrol Crouzol a suivi une carrière qui l'a conduit aux plus hauts emplois : successivement auditeur au conseil d'État, maître des requêtes, premier président de la cour royale d'Orléans, commissaire liquidateur en Toscane, administrateur de l'Illyrie, préfet de Lyon, sous-secrétaire d'État, ministre de la marine, pair de France, ministre des finances ; il a, pour dernier honneur, quitté le ministère pour ne pas avoir à signer les ordonnances de juillet. Il est mort en 1836. Le comte de Chabrol Volvic passa de l'École Polytechnique dans le corps des ponts et chaussées. Il fit partie de l'expédition d'Égypte. A son retour, il fut nommé sous-préfet à Pontivy, puis préfet à Savone. En 1812, l'empereur l'appela à la préfecture de Paris. Il y est resté jusqu'en 1830 et sa longue administration a laissé d'honorables souvenirs et des travaux utiles. Il est mort en 1843.

Riom est situé dans la partie de la Limagne la plus agréable, au bas de la dernière pente des montagnes, presque en plaine, sans descendre toutefois au niveau où le sol fut autrefois un marais et en a gardé le nom. Les environs ont un aspect de fertilité, de bonne culture, de richesse. Les prairies sont plantées d'arbres fruitiers ; les ruisseaux qui descendent des montagnes sont bordés de saules. Le paysage n'a point l'aspect grand et presque sévère de Clermont, situé plus haut et adossé aux grandes montagnes; les hauteurs, qui auprès de Riom bordent la plaine à l'ouest, sont des collines fertiles, boisées ou couvertes de vignes. Elles offrent des promenades charmantes, de pittoresques points de vue ; de loin en loin on aperçoit des ruines de vieux châteaux ; Tournoëlle est le plus remarquable.

La ville est bien bâtie ; les rues sont larges et se coupent à angles droits ; mais les maisons sont construites de cette lave grise qu'un voyageur a nommée marbre d'Auvergne, que le temps noircit encore; de sorte que l'aspect intérieur est assez triste. Une profusion de fontaines, qui versent abondamment une eau limpide, réjouissent pourtant la vue. Une double allée d'arbres entoure entièrement la ville. Elle a, en outre, une promenade vaste qui se nomme *le Pré-Madame*. Le monument le plus remarquable de Riom est la Sainte-Chapelle, bâtie par le duc Jean, en 1382, pour être la chapelle de son palais. Elle a eu le même sort que la Sainte-Chapelle de Paris. Le palais est devenu le siége des tribunaux, la Sainte-Chapelle en a été une sorte d'annexe, et, advenant la Révolution, on l'a coupée en deux étages pour y loger des archives. Il est à souhaiter que la similitude soit poussée jusqu'au bout et qu'on restaure la Sainte-Chapelle de Riom; elle est surtout célèbre par ses vitraux, dont on a détruit la partie inférieure, afin de mieux éclairer les bureaux de la Cour Royale, et dont la partie supérieure est masquée par des étagères chargées de papiers. « Je ne connais pas de verrières, dit M. Mérimée, qui l'emportent sur celles-ci par l'éclat des couleurs. »

En disposant l'ancien palais pour sa destination actuelle, on n'a point cherché à lui conserver son caractère. Le respect pour l'architecture des temps passés est encore très-récent, et les constructions de la cour royale datent de plusieurs années. Saint-Amable, dont la construction fut commencée au XIe siècle, est curieux à étudier comme mélange de tous les styles, employés, chacun à son époque,

aux achèvements ou aux réparations; mais ce n'est pas un monument complet, il n'offre pas un caractère dominant. En 1490, le clocher fut renversé par un tremblement de terre, ainsi que les clochers des autres églises. Ce tremblement de terre fut beaucoup plus violent que les autres, qui sont rappelés dans les annales de la ville. Le dernier dont il soit fait mention est de 1732. On ignorait alors que l'Auvergne était un sol volcanique. Plusieurs années après, M. Guettard, de l'Académie des sciences, revenant de Naples, fut surpris de retrouver des cratères, des courants de lave et tout ce qu'il venait de quitter, aux éruptions près; cette découverte donna aux habitants de Riom des inquiétudes sur leurs Vésuves éteints. Le clocher de Saint-Amable fut reconstruit, après sa ruine du XVe siècle, et formait une flèche assez élancée. La Révolution l'a rasé plus complètement que le tremblement de terre; dès que cela fut possible, les habitants de Riom s'empressèrent de relever le clocher de leur saint patron. Cette fois la réparation fut moins heureuse. Le monument n'a plus aucune élégance; il est lourd et écrasé.

Riom, chef-lieu de sous-préfecture du département du Puy-de-Dôme, renferme environ 10,500 habitants; la population de l'arrondissement dépasse 153,000 âmes [1].

AIGUEPERSE.

La ville d'Aigueperse est située dans une position agréable; on la comptait déjà, dans le XIIIe siècle, au nombre des treize bonnes villes de la basse Auvergne, et c'était alors la capitale du comté de Montpensier. Ce n'est aujourd'hui encore, comme à cette époque, qu'une petite ville regardant, de ses deux uniques rangées de maisons, bâties le long de la grande route, les voyageurs et les voitures qui la traversent sans s'y arrêter : elle doit son nom à des eaux éparses sur son sol (*aquæ sparsæ*) ou bleuâtres, *perses* en vieux langage. On la trouve mentionnée, au XIIe siècle, dans quelques actes. En 1374, le comte Gislebert de Montpensier concéda aux consuls de la ville une charte dans laquelle, après avoir déploré la ruine des titres et diplômes de la maison commune, disparus dans les ravages d'un certain Robert de Ventadour, il déclarait que les habitants d'Aigueperse avaient eu autrefois et eurent *toujours* quatre consuls, seize conseillers, commun corps, scel, arche, maison propre. Un article curieux de cette charte, et qu'on est étonné de retrouver ici parce qu'il rappelle les plus mauvais temps de la curie romaine, contraignait par corps et par biens ceux qui avaient été nommés consuls à prendre l'office du consulat.

Lorsqu'en 1539, Montpensier fut élevé en duché-pairie avec adjonction du dauphiné d'Auvergne et du pays de Combraille, Aigueperse ne resta pas moins

1. Notes particulières et documents manuscrits de l'auteur.

capitale de cette seigneurie, dont Vodable était le château-fort. Traitée en ville d'étape ou de passage, pendant les guerres de religion, elle ne se permit pas même d'avoir une opinion ; elle resta neutre, n'envoyant des députés ni aux assemblées des huguenots ni à celles des ligueurs. Un jour pourtant, elle voulut se faire belliqueuse et mettre flamberge au vent ; elle releva ses murailles, se munit de pétards, de boulets, d'armes de toute espèce ; des compagnies urbaines se formèrent, et de jeunes officiers, ignorant quel serait l'ennemi, huguenot ou ligueur, qui viendrait l'attaquer, résolurent de ne céder qu'aux armées royales. Ensuite la pauvre ville, sentant le besoin d'implorer le dieu des armées, tomba à genoux, et célébra des prières publiques en se plaçant sous la protection de son patron. Là, pardevant la commune, les consuls s'engagèrent par un arrêté « de faire refaire la châsse dudit saint Quintien d'argent, mieux et plus richement si faire se peut, sitôt qu'il plaira à Dieu, par l'intercession dudit seigneur saint Quintien, bailler les moyens et en paix auxdits habitants de ce faire ». Les habitants d'Aigueperse en furent pour leurs ornements et leurs vœux, car monseigneur saint Quintien permit aux ligueurs de faire dans les environs de la ville une razzia de trois cents bêtes à cornes, de quatre cents porcs, et d'un grand nombre de brebis et de juments, par suite de laquelle il y eut pendant longtemps impossibilité de labourer les terres d'alentour. Mais Clermont vota des compliments à Aigueperse pour sa belle conduite et son constant dévouement.

Cette petite ville, qu'on voyait faire si pauvre figure dans les guerres civiles d'Auvergne, avait eu le suprême honneur de produire l'homme dont les hautes vertus et les grands talants dominaient alors les plus éclatantes renommées de la France, *Michel de l'Hôpital*, ce digne chancelier qui, dans une cour corrompue, dictait des lois sévères, et, au milieu des emportements fanatiques des dévots, montrait la tolérance du sage ; qui, témoin enfin des dilapidations commises par les premiers fonctionnaires et maître des finances, vécut et mourut pauvre. Charles IX avait envoyé contre lui des assassins ; Louis XIV lui éleva une statue. L'Hôpital était né à Aigueperse, en 1503. La population de cette ville s'élève actuellement à un peu plus de 3,200 habitants. [1]

ISSOIRE.

NONETTE. — USSON.

Issoire (*Issiodurum*), est une de ces petites villes à constitution faible qui vivent longtemps mais ne sont pas destinées à grandir. S'il fallait en croire certains étymologistes, *Dorus*, fils du roi auvergnat Bituit, et la déesse *Isis*, adorée

1. Le Grand d'Aussy, *Voyage en Auvergne*. — Imberdis, *Guerres religieuses d'Auvergne*. — Gonod, *Dictionnaire topographique des communes du département du Puy-de-Dôme*.

en Auvergne, seraient ses illustres parrains. D'autres étymologistes, il est vrai, ont prétendu que le mot *Iciodurum*, comme ils l'écrivent, se compose de deux mots celtiques dont l'un, signifiant rivière, est commun dans la contrée et se retrouve dans *Dore*, *Dordogne*, etc. Nous pencherions assez pour l'opinion de ceux-ci. Aucun auteur latin n'a mentionné Issoire; il paraît cependant que, dès le IIIe siècle de notre ère, il y avait dans ses murs une école célèbre, car le biographe de saint Austremoine rapporte que cet apôtre vint prêcher dans son sein. Stremonius y fut bien accueilli, sans doute, puisqu'il bâtit, quelque temps après, dans les environs, un ermitage qui devint le rendez-vous des jeunes gens de la ville et une pépinière d'ardents missionnaires. Berceau de la foi chrétienne en Auvergne, Issoire dut à son premier évêque sa première église que Stremonius dédia à saint Pierre et où il fut enseveli après sa mort. Cette église fut détruite, au VIe siècle, par les soldats de Théodorik, roi d'Austrasie; plus tard, les Normands rasèrent presque entièrement le sol; mais ils furent l'occasion de la renaissance de la ville. Un moine, nommé Gislebert, en fuyant de Charoux en Bourbonnais, où ces Barbares venaient de passer, avait recueilli à la hâte quelques débris de murs de son monastère, et chargé de ces précieux pénates, s'était retiré à Issoire avec quelques amis. Ces matériaux servirent de fondements à l'église de Saint-Austremoine. L'artiste, s'inspirant des idées païennes survivantes, sculpta un zodiaque sur les trois ronds-points du chevet. Quoique ravagée à plusieurs reprises par la main du temps et des hommes, cette église est encore une des plus remarquables, non-seulement de l'Auvergne, mais de la France. Le monastère de Saint-Austremoine, dont elle dépendait, acquit une grande illustration, malgré une aventure assez scandaleuse arrivée dans ses murs, à laquelle les moines, il est vrai, avaient eu l'art de donner une couleur toute mystique. Cette abbaye était une de celles qui devaient au roi de France droit de gîte; saint Louis y séjourna, à son retour de la Palestine (1254), et y dépensa, pour lui et pour sa suite, la somme de cent dix livres cent sous tournois. Jusqu'à François Ier, l'abbé fut choisi par les religieux; mais, dès le Xe siècle, la richesse du monastère ayant excité les convoitises des courtisans, les rois, qui n'avaient plus de fiefs à leur donner, les nommèrent aux abbayes. C'est ce qu'on appela mettre les abbayes en commende.

Issoire avait pour maître l'abbé du monastère de Saint-Austremoine, lequel ne relevait que du roi de France. Ville romaine, et, à titre de domaine de l'Église, régie par le droit écrit, elle dut aux traditions non interrompues d'administration urbaine, l'avantage d'avoir de bonne heure une commune. L'abbé ne paraît pas s'être opposé à son établissement: il s'était réservé seulement un droit d'hommage, et les consuls étaient obligés, lors de la première visite à Issoire de l'abbé nouvellement élu, de venir lui présenter les clés de la ville. Ce n'était là, du reste, qu'une pure cérémonie: l'abbé, après avoir reçu les clés, les rendait incontinent. Dès le XIIIe siècle, Issoire faisait partie des bonnes villes de la basse Auvergne, qui n'étaient alors qu'au nombre de sept.

Cette cité jouissait depuis longtemps d'un bien-être tranquille, s'administrant elle-même, payant ses redevances, envoyant ses députés aux États, lorsque, par un soir du mois de mars 1560, les deux consuls, Charles Bonnet et Jean Vial,

étant à la maison commune en train d'expédier quelques petites affaires, un homme à l'extérieur inculte, aux habits déchirés, se présenta devant eux : pauvre voyageur, il venait leur demander la *passade*, l'aumône des voyageurs. N'ayant rien de bien pressant à faire, les consuls interrogèrent l'inconnu ; d'où vient-il ? où va-t-il ? Celui-ci répond qu'il vient d'Allemagne. Ils lui demandent alors des nouvelles de cette contrée. L'inconnu, qui ne veut pas autre chose, leur parle aussitôt avec enthousiasme des grands événements dont elle est le théâtre : il leur peint toute l'Allemagne mise en émoi par la prédication du *véritable évangile*, et tous les princes embrassant les doctrines de Luther. Il finit par avouer qu'il est, lui Jacobin, initié à ces doctrines et qu'il peut les en instruire, s'ils veulent se retirer dans un endroit où ils soient seuls. Voilà donc les consuls d'Issoire tout fiers d'être mis au courant des grands événements de l'Europe, qui serrent leurs papiers, ferment leur bureau et mènent dîner avec eux le Jacobin. Pendant le repas, les explications sur les principaux articles de la nouvelle foi se succèdent, de petites controverses s'engagent, et quand on se lève de table il est déjà convenu que, comme on va entrer en carême, le Jacobin prêchera la station et que l'on contremandera un Cordelier que la ville avait déjà retenu : ce fut ainsi que la réforme commença de s'introduire à Issoire, et d'Issoire en Auvergne.

Le dimanche suivant, le Jacobin monta en chaire : se tenant d'abord aux principes généraux, il ne heurta point les croyances ; mais descendant ensuite à l'application et trompant les esprits par une spécieuse logique, il soutint, sans trop effaroucher les consciences, que le pain ne disparaissait pas dans l'Eucharistie. « Prenez une feuille de papier blanc », leur disait-il, « écrivez dessus tout ce qu'il vous plaira ; cela fait, pliez le papier et mettez l'écriture dedans ; le papier en existera-t-il moins, quoique vous soyez assuré que l'écriture y soit contenue ? » Puis il s'éleva contre l'invocation des saints, les images, et trouva les fidèles obéissants quand il leur ordonna d'effacer les croix qui étaient sur les marbres de la nef. Le sermon s'acheva cette fois-ci dans le calme, mais un grand scandale signala le second. Voyant ce facile entraînement de la foule, deux notables de la ville, Annet Duprat et Guillaume Florat, après avoir fait de vives remontrances aux consuls sur leur connivence avec le prêtre réformé, mandèrent en secret le Cordelier précédemment engagé et convinrent avec lui qu'il se tiendrait prêt, le lendemain, pour monter en chaire et y précéderait de quelques minutes le Jacobin. Malheureusement pour la réussite de ce projet, les consuls furent avertis, et lorsque le Cordelier se présenta, il trouva au pied de la chaire les officiers de la ville qui lui crièrent : « Retirez-vous, cafard, cette place est pour un plus homme de bien que vous ». L'instant d'après, le Jacobin prêchait ; mais alors l'un des deux bourgeois, Florat, homme à *la main légère*, comme dit un vieux monument, somme le prédicateur de descendre et, s'emparant du bâton de la croix, s'avance près de la chaire afin d'en frapper le Jacobin. Pendant ce temps, le Cordelier, qui avait pénétré dans l'église à la faveur du désordre, montait sur les degrés de l'autel et dénonçait son adversaire au peuple comme un sectaire et un faux évangéliste. L'église était pleine de confusion ; de tous côtés on se signait, on fuyait, et la plupart des fidèles, dispersés autour de l'église, attendaient l'issue de ce scandale. Le jacobin, poursuivi à coups de crosse, dut

s'échapper de l'église, et Florat, maître du champ de bataille, fit sonner les cloches pour rappeler les fidèles. Le Cordelier était toujours là : les consuls s'opposaient à ce qu'il montât en chaire, les partisans de Florat le voulaient; de guerre lasse on le laissa prêcher.

Après le scandale vinrent les supplices, en attendant la guerre civile, car le Jacobin avait déposé assez de germes de réforme dans Issoire pour propager le luthéranisme dans toute l'Auvergne; les correspondances firent, dès ce jour, ce qu'on ne pouvait plus attendre des sermons. Imitant les formules du premier des apôtres du Christ, le Jacobin, réfugié en Allemagne, adressait ses lettres aux *frères de l'Église d'Issoire*. Le 3 mars 1547, un homme estimé de cette ville, Jean Brugière, receveur du cens, fut brûlé vif sur la place publique. L'édit du parlement de Paris qui condamnait Brugière, ordonnait aux évêques, curés, vicaires, officiaux, « de faire un rôle à chacune des paroisses de tous les paroissiens qui seroient en âge capable de recevoir le saint sacrement de l'autel au jour de Pâques, et de cotter en marge ceux qui n'y seroient venus audit jour, pour contre eux faire des poursuites. » Les bûchers s'allumèrent plusieurs fois encore; mais le jour des représailles allait venir. Comme pour préliminaires, un homme nommé Freville entre un jour dans l'église pendant que le public assiste sur la place à la représentation d'un mystère; il coupe d'un coup d'epée le cordon par lequel était suspendu, devant l'autel, le ciboire rempli d'hosties, s'empare du vase sacré et s'enfuit. Grand tumulte à la suite de ce sacrilège. Le lieutenant gouverneur d'Auvergne, croyant voir là la main des réformés, suspecte les consuls de complicité, et ne parle de rien moins que de les pendre sur les ruines de la ville rasée. On s'apaise pourtant; on ne pend que Freville, convaincu d'être un voleur et non un réformé.

Cependant le nombre des protestants s'accroissait de plus en plus à Issoire : lors de l'édit de janvier 1562, qui accorda l'exercice du culte public aux protestants, cette ville fut mise au nombre de celles qui pourraient avoir un prêche. Forts de cette tolérance, les religionnaires d'Issoire se mirent tout aussitôt à abattre les croix, à déchirer et renverser les représentations de la Vierge, à parodier dans les rues les processions de la Fête-Dieu, s'arrêtant à la porte de chaque catholique et criant : « *Ohé! papiste, papiste, ohé! cafard!* » A ces entraînements de la liberté s'alliaient, entre les freres en religion, des actions d'une vertu primitive : une garde d'honneur accompagnait chaque jour les ministres de leur maison à leur chaire et de leur chaire à leur maison. Bientôt la guerre recommença dans la haute Auvergne. Saint-Hérem, général de l'armée catholique, attiré devant Issoire par les supplications des catholiques de cette ville, y trouva les protestants abandonnés par Chavagnac, leur chef, et entra sans résistance. On se contenta de pendre encore trois religionnaires et de donner les verges à un quatrième. Après quoi, tout rentra pour un moment dans l'ordre.

Il y avait alors, dans un des châteaux du Gévaudan, province voisine de l'Auvergne, un de ces hommes fortement trempés, braves jusqu'à la folie, féroces jusqu'à la stupidité, matamores dans notre siècle, héros dans le leur, et devant lesquels l'histoire s'arrête toujours comme devant ses personnages de predilec-

tion : c'était le capitaine Merle, dont le nom est resté un épouvantail pour l'Auvergne. Le duc de Montpensier disait de lui : « Nous aurons Merle ; il est un peu délabré d'hommes, mais avec lui j'attaquerais l'enfer, fût-il plein de cinquante mille diables ! » On trouve son portrait ainsi tracé dans les Mémoires du temps : « Sa taille était moyenne et son corps épais ; il était boiteux, la couleur de ses cheveux et de sa barbe était blonde ; il portait deux grandes moustaches relevées et semblables à deux dents de sanglier ; ses yeux gris et furieux s'enfonçaient dans sa tête, son nez était large et camus ; il ne savait ni lire ni écrire. » Merle n'appartenait point à la noblesse ; fils d'un tisserand ou d'un cardeur de laine, il s'était engagé, en 1568, comme arquebusier dans les gardes du duc d'Uzès. Quelques années après, sa bravoure lui valut le commandement du château de Peyre, en Gévaudan. C'est là que lui arrivèrent un jour des envoyés d'Issoire, pour le prier de se mettre à la tête des protestants de cette ville.

A quelques jours de là, Merle convoquait ses amis au château de Peyre; bientôt il se vit environné d'une petite troupe. Issoire ne lui résista pas longtemps : d'un hardi coup de main il l'enlève aux catholiques. Le capitaine essaya d'incendier l'église de Saint-Austremoine en coupant les piliers par la base ; mais l'édifice étant voûté en pierres, résista. Une rançon de vingt-deux mille livres, payée par la ville, parvint seule à calmer son humeur dévastatrice. Pour signifier ses volontés aux bourgs et petites villes du voisinage, Merle leur adressait des missives brûlées aux quatre bouts, indice assez parlant de ce qui les attendait s'ils tardaient à lui obéir. La paix de 1576 vint suspendre ses expéditions, et le parti protestant de France lui enjoignit de restituer la ville à Chavagnac. Prenant son parti de la paix, le capitaine chargé de butin alla à Uzès, braver dans le faste les souvenirs du fils du cardeur de laine. La guerre ayant recommencé, l'armée royale se présenta devant Issoire, le 20 mai 1577 ; elle était forte de dix-sept mille hommes et commandée par les premiers gentilshommes de France : Guise, Monsieur de Nevers, le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, Saint-Hérem, etc. Merle, parti pour les Cévennes afin d'y recruter des soldats, avait promis de se jeter dans la place assiégée, et cet espoir excitait les Issoriens à faire une forte résistance. Le capitaine, pourtant, ne devait pas venir : il avait été gagné, dit-on, par l'argent du roi. Restait Chavagnac, militaire d'un grand talent et d'une bravoure exercée ; grâce à ses efforts inouïs d'habileté stratégique et de courage, Guise fut repoussé de la brèche avec perte ; mais, isolée de toutes les forces protestantes, la place dut se rendre. L'Estoile, dans son *Journal de Henri III*, dit qu'elle fut prise en parlementant.

Les catholiques s'y livrèrent à des excès épouvantables. Pendant les cinquante heures que dura le sac de la ville, la spoliation, le viol, l'assassinat, y furent commis avec des particularités et des raffinements horribles. L'incendie s'étendant sur la ville, se chargea en partie de la détruire, comme pour épargner aux catholiques un plus grand nombre de forfaits. Après la levée du camp royal, De Preaux, frère de Saint-Hérem, resté dans la ville, y manda les paysans des villages environnants, les fit munir d'outils, pinces, pics, pelles de fer, et leur ordonna de raser les maisons et les murailles, de manière à ne pas laisser pierre sur pierre. Cette œuvre de destruction étant consommée, on érigea au milieu des

ruines une sombre colonne portant gravés sur l'airain ces mots : Ici fut Yssoire. Henri III était à Chenonceau, quand on lui apprit le sac de cette malheureuse cité : il l'appela le *Château des Bonnes Nouvelles.*

Ce fut alors, entre les treize bonnes villes d'Auvergne, à qui se partagerait les priviléges d'Issoire. L'une eut le bureau de recettes des tailles, une autre son rang aux États de la province. Clermont hérita d'une horloge curieuse qu'on voit aujourd'hui encore dans la cathédrale, à l'entrée de la porte septentrionale. Cependant les malheureux Issoriens, errants, sans toit et sans pain, revinrent peu à peu, quand la terreur fut passée, vers l'emplacement de leur patrie ; ils déblayèrent le terrain et s'y construisirent des cahuttes en pierre sèche ou en terre; chaque jour la colonie s'accrut de quelque retardataire ; les industries utiles vinrent s'y fixer à leur tour. Bientôt la société se sentit assez nombreuse pour députer quelques-uns des siens à Paris, afin de faire lever l'édit de malédiction qui pesait sur elle, et d'obtenir, avec l'autorisation de bâtir des maisons, la rentrée en possession des priviléges de la ville. Le roi, pour toute réponse, écrivit au bas de la requête, *Ne se peut.* Deux ou trois nouvelles députations ne furent pas mieux accueillies; enfin, un édit du parlement permit à Issoire de reprendre son nom, ses priviléges, ses foires, ses marchés, son consulat et son rang à l'assemblée des treize villes. Le 1er avril 1578, les nouveaux consuls posèrent la première pierre des murailles. Dès lors, les habitants qui avaient sauvé quelque chose du désastre et n'osaient pas encore se hasarder dans la cité détruite, s'empressèrent de s'y construire des maisons commodes. Douze ans plus tard, Issoire s'était relevée, mais elle renaissait pour de nouveaux malheurs, les partis n'avaient pas tardé à s'y reformer : ils appelèrent, tour à tour, les armées royalistes et ligueuses, qui renouvelèrent les excès. Le marquis d'Allègre, gouverneur de la province pour le roi, s'appuyait sur les Aulteroche, famille puissante par ses richesses et ses alliances, et qui comptait des consuls. Le comte de Randans, successeur de Saint-Hérem, s'était fait le chef de la Ligue. Il avait dans Issoire les sympathies des nouveaux habitants, adversaires déclarés des Aulteroche. Le premier, quoique bon militaire, était un débauché assez inoffensif; l'autre, le comte de Randans, était un de ces jeunes seigneurs frivoles et braves à la fois, fiers de leur naissance et de leur personne, et pour lesquels la religion n'est qu'une affectation de gentilhommerie ; on l'appelait l'*enfant fortuné*, par allusion à son précoce avancement dans les emplois militaires. Deux fois les Aulteroche favorisèrent la prise de la ville par les troupes d'Allègre, et, dominant sous lui, exercèrent les plus basses vengeances contre quelques-uns de leurs concitoyens. Chauveton, l'un des consuls, fut une de leurs victimes. La dernière affaire entre les royalistes et les ligueurs eut lieu à Cros-Rolland : elle fut chaude, et Randans y perdit la vie. Henri IV était à Corbeil lorsqu'il apprit la nouvelle de la prise d'Issoire : en songeant que c'était à pareil jour qu'il avait gagné la bataille d'Ivry, il en eut une grande joie. La Ligue, en Auvergne, resta frappée au cœur.

Le marquis d'Allègre fut nommé gouverneur d'Issoire. Il avait alors pour maîtresse une femme que sa galanterie ou plutôt sa vie dissolue a rendue célèbre, la belle Françoise Babou de la Bourdaisière, marquise d'Estrées et mère de la

fameuse Gabrielle. La marquise avait abandonné publiquement son mari pour venir s'installer avec son amant, à Issoire. Elle y affichait des airs de souveraine, y étalant fastueusement son luxe, tandis que d'Allègre accablait la ville d'exactions pour subvenir à ses folles dépenses, régentant les mœurs et les usages et promulguant des arrêts où elle interdisait à toute femme non titrée de porter des robes de soie. Tant d'audace, tant de mépris de la morale publique provoqua les murmures et bientôt la révolte. Les Aulteroche, qui n'avaient pas obtenu d'Allègre tout ce qu'ils en attendaient, voyaient avec regret finir cette importance que leur avait créée l'agitation des guerres civiles; ils se mirent à la tête des mécontents. Un soulèvement eut lieu, au mois de juin 1591 ; la garnison fut chassée et d'Allègre immolé avec sa maîtresse ; puis les deux corps, entièrement dépouillés de leurs vêtements, furent exposés d'une manière indécente aux regards du public. Les Aulteroche, loin de craindre les poursuites, semblaient plutôt s'attendre à quelque témoignage de reconnaissance de la part de leurs concitoyens. On les avait entendus, lors de la révolte, dire à ceux qui demandaient ce que c'était : « Ce n'est rien, bons amis, retirez-vous vous coucher, le chien et la chienne sont morts ». Ils avaient, depuis, osé demander pour eux le gouvernement de la ville. Henri IV le leur refusa, et ne sachant trop comment les punir officiellement, poussa les amis du marquis à en tirer des vengeances privées. Ce qui fut fait.

Après plus d'un demi-siècle de guerres terribles, d'affreux malheurs, Issoire dut en revenir peu à peu au point où elle se trouvait quand était passé dans ses murs le Jacobin d'Allemagne. Les protestants n'avaient pas même gagné, au règne de Henri IV, le droit d'avoir un prêche. Ce prince ayant embrassé le catholicisme, releva avec affectation la pompe de ses fêtes renaissantes, et sembla se faire un jeu d'humilier les Issoriens par des cérémonies publiques, par des processions auxquelles étaient conviés les religieux et les gentilshommes des pays circonvoisins.

Ce qui reste à Issoire de son ancienne splendeur, ce sont des femmes toujours belles, des hommes toujours courageux. On cite, en Auvergne, ce proverbe :

Il ne faut pas sortir d'Issoire
Pour moudre, ni pour cuire et belles filles voire,
Et pour d'excellent vin boire.

Les riches demeures des familles échevinales d'Issoire, des Aulteroche, des Lyrons, des Duprat, n'existent plus; mais, en dépit des mutilations de Merle, l'église de Saint-Austremoine, respectée lors de la destruction de la cité par les catholiques, montre encore aux curieux et aux artistes sa belle façade romane et le zodiaque sculpté à son chevet. C'est dans cette ville si dévouée aux doctrines de liberté, si téméraire, si chevaleresque par son dévouement dans les guerres religieuses, qu'aurait dû naître le chancelier de L'Hôpital ; mais ce fut à un chancelier bien différent qu'Issoire donna naissance : celui-ci, courtisan souple et inflexible, eut le double talent de se pousser par l'intrigue aux premiers postes de l'État, et de se servir de sa position pour s'enrichir, lui et les siens; Duprat fut le nom de ce chancelier. Issoire était autrefois un siége d'élection et contenait dans son ressort les six villes de Saint-Germain-Lambron, Ambert, Arlanc,

Sauxillanges, Saint-Germain-Lherm et Nonette; c'est aujourd'hui un chef-lieu de sous-préfecture du département du Puy-de-Dôme. On compte, dans l'arrondissement, près de 100,000 âmes; mais la population de la ville même, qui n'en a pas 6,000, n'est nullement en rapport avec l'ancienneté de son existence et le rôle qu'elle a joué.

En sortant d'Issoire, par la porte méridionale, on aperçoit deux montagnes couronnées jadis par deux châteaux fameux dans la contrée et où s'élèvent aujourd'hui deux très-petites villes: l'une est la montagne de Nonette, l'autre celle d'Usson. Le château de Nonette existait dès le xe siècle et servait de manoir au vicaire du comte d'Auvergne, appelé depuis vicomte; il passait pour une des plus fortes places de la province. L'armée royale de Philippe-Auguste s'en empara, en 1213, et le détruisit. Au XIVe siècle, le duc de Berry, créé duc d'Auvergne, rebâtit le château de Nonette pour en faire sa résidence et convia les arts de la civilisation renaissante à venir l'orner de tous les luxes de la pierre, de tous les caprices du pinceau. Les paysans des villages voisins, étonnés de ces prodiges de l'architecture, n'appelaient Nonette que *le beau*, *le merveilleux*, tandis qu'ils nommaient Usson *le fort*, *le terrible*. L'aspect du château d'Usson était, en effet, bien différent, le mont qui le portait était « un roc », dit Scaliger, « autour duquel sont trois villes l'une sur l'autre en forme de bonnet du pape,..... et au haut il y a le château avec une petite villette à l'entour ». Le château avait une triple enceinte : Guillaume VIII, dans le XIIe siècle, au moment où il dépouillait du comté d'Auvergne son neveu occupé à combattre les infidèles en Terre-Sainte, le donnait au pape; de même, lorsqu'un peu plus tard l'évêque et le comte d'Auvergne, deux frères ennemis, se disputèrent la suzeraineté dans Clermont, le château d'Usson fut encore donné au pape par le comte afin de le désintéresser dans la question. Les Anglais s'en emparèrent, au XIVe siècle; en 1371, Du Guesclin vint l'assiéger et ne put s'en rendre maître que par composition. C'était alors un des plus redoutables châteaux-forts de France, et Louis XI le savait bien. Le *bon et fin renard*, comme dit Brantôme, avait apprécié la hauteur des tours crénelées d'Usson, la solidité de ses énormes bastions, et avait ajouté une nouvelle forteresse à ses autres prisons d'État. Celle-ci était dans un site magnifique : aussi le roi, déterminé sans doute par cette considération, la réservait-il pour ses meilleurs amis.

Marguerite de Valois apporta en dot le château d'Usson à Henri de Navarre; quelques années après, dédaignant son mari ou fuyant ses dédains, elle venait y abriter ses voluptés, sa superstition et son culte des lettres. On a beaucoup écrit sur le château d'Usson et sur la vie qu'y mena pendant vingt ans la reine de Navarre. Il nous suffira de dire, ici, que cette femme supérieure, mais dont l'esprit et l'imagination avaient corrompu tous les sentiments, descendit jusqu'à être un moment la maîtresse du fils d'un chaudronnier, enfant de chœur de la chapelle d'Usson. Dans ces salles du vieux château où son mari la tenait captive, sous ces voûtes mélancoliques, à ces fenêtres d'où le regard plongeait au loin, elle composait sur ses amants des vers qu'elle faisait chanter par de jeunes enfants dont l'âge, la voix fraîche et la parure relevaient les grâces d'un parfum de volupté

innocente; elle-même les accompagnait de son luth. Marguerite resta là vingt ans, reine sans sceptre pendant que son mari conquérait une couronne qu'elle ne devait pas recevoir sur sa tête. Les Jésuites, qui ont trouvé que dans le grand amour tout spirituel de sainte Thérèse le corps ne laissait pas d'avoir sa part, ont exalté les vertus de la reine de Navarre. Le père Hilarion de Coste a dit que « Usson fut un Thabor pour sa dévotion, un Olympe pour ses exercices, un Parnasse pour ses muses, un Caucase pour ses afflictions ». Mais Bayle, plus sévère et aussi plus juste, a prétendu que ce ne fut qu'une île de Caprée; et d'Aubigné, dans son *Divorce satyrique*, a revélé avec indignation les turpitudes de ce séjour.

Les châteaux de Nonette et d'Usson furent détruits par les démolisseurs que Louis XIV envoya en Auvergne, après la tenue des *Grands Jours* de Clermont, en 1665. On voit encore cependant, sur les hauteurs de la montagne d'Usson, les débris de la chapelle que Marguerite y avait fait construire; au bas est la petite ville du même nom qui fait partie, ainsi que Nonette, de l'arrondissement d'Issoire. On rencontrait autrefois dans ses environs des améthystes; les Espagnols venaient les acheter à une foire qui avait lieu tous les ans. La population de Nonette est de 750 habitants; Usson en renferme un peu plus de 800.[1]

BILLOM.

Billom est le Saint-Acheul de l'Auvergne; dans cette province si dévote au catholicisme, il a trouvé moyen de l'être plus encore que toutes les autres villes. Ce fut en France le premier asile du jésuitisme; persécutés c'est dans son sein que les Jésuites vinrent encore s'abriter. Billom, dans les temps passés, n'avait pourtant fait aucun acte, n'avait été témoin d'aucun grand miracle qui justifiât cette distinction. Très-ancienne, peut-être même romaine, car la grande voie qui reliait Clermont à Lyon passait sur son territoire, et située dans une plaine fertile, cette ville avait conservé le dépôt des lettres en Auvergne; bien avant que les Jésuites n'y fondassent leur institut, elle se vantait de son école, où se pressaient deux mille écoliers, et si célèbre déjà du temps de Charlemagne, que ce prince lui avait fait don de son buste. Les prêtres, dans la suite, n'ayant pas de représentation assez belle de saint Cerneuf, patron de Billom, prirent ce buste pour l'offrir à la dévotion des fidèles comme celui du saint. L'école cependant s'était perpétuée, et en 1555 le pape Eugène IV lui avait accordé par une bulle une

1. *Vita sancti Austremonii.* — *Gallia christiana.* — Monstrelet. — Dulaure, *Description des principaux lieux de France.* — Bouillet, *Notice sur la ville de Clermont et le siége d'Issoire.* — Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne.* — Dubaïs et Ménard, *Pièces fugitives.* — Ch. Nodier et Taylor, *Voyage en Auvergne.* — D'Aubigue, *Mariage satyrique.*

faculté de droit. Billom était d'ancienne date une des treize villes représentées aux États de la basse Auvergne, et à ce titre close de murs et gouvernée par un corps de commune.

Le collége des Jésuites fut fondé à Billom en 1556 ; c'est à Guillaume Duprat, évêque de Clermont, que revient l'honneur d'avoir introduit pour la première fois ces révérends pères en France. Duprat les avait rencontrés au concile de Trente ; il fut séduit de leur onction, et crut rendre un service à sa patrie en la faisant jouir du bienfait de leur enseignement. Il leur concéda le terrain nécessaire à la fondation d'un collége, et après sa construction le dota de rentes et de propriétés. Les religieux s'engagèrent, en retour, à nourrir, loger, entretenir de toutes choses à perpétuité dix-huit pauvres écoliers à leur choix, du diocèse de Clermont ; en second lieu, à affecter deux d'entre eux à l'instruction et au gouvernement du grand hôpital de cette ville.

Foyer d'intrigues pendant les guerres de religion, Billom fut un des plus fermes appuis de la Ligue. Le comte de Randans, chef des ligueurs auvergnats, y convoqua les États pour les engager dans le parti des Guises ; le frère du comte prononça dans l'assemblée un discours fougueux où, après avoir accusé Henri III d'être en connivence avec les calvinistes et de trahir les fidèles français qui s'appuyaient sur la religion, il déclara que le devoir de la conscience s'opposait à ce qu'on restât plus longtemps sous l'obéissance d'un roi ennemi déclaré de Dieu et des gens de bien. Quelques-unes des treize bonnes villes manquèrent à l'appel de Randans ; les députés étaient au nombre de vingt-un : en sortant des États, ils se transportèrent à l'église des Jésuites et prêtèrent solennellement, entre les mains de l'évêque François de Larochefoucault et sur les saints Évangiles, le serment de la Ligue. Là se trouvait exposé à tous les regards le fameux tableau qui fit tant de bruit lors de l'expulsion des Jésuites, dans le siècle dernier, et donna un instant un grand renom à la petite ville de Billom : il représentait la religion sous l'emblème d'un vaisseau, dont la Société de Jésus avait la conduite ; Ignace, commandant à huit autres fondateurs d'ordres religieux, paraissait sur le tillac, tenant à la main le monogramme I. H. S. Une foule d'épisodes allégoriques et d'inscriptions expliquaient ce monument d'orgueil et de confiance : au haut on lisait ces mots, écrits en lettres d'or : *Typus religionis.*

On sait qu'après l'attentat de Jean Châtel, un arrêt du parlement bannit, sous trois jours, tous les Jésuites du territoire de France ; ils n'en restèrent pas moins à Billom, n'ayant aucun égard aux dispositions dont ils venaient d'être frappés. Les magistrats de la ville, intimidés ou complices, fermaient les yeux sur cette infraction, et il fallut en venir à une sanction pénale contre les officiers même du siége présidial de Clermont, pour les forcer à se conformer à la décision du parlement. Les Jésuites ne furent jamais bien rejetés de Billom ; ils s'y réinstallèrent aussitôt que le père Majus ou Majo, dont les reparties plaisaient à Henri IV, eut arraché à ce prince un ordre de rétablissement : depuis lors, en dépit de toutes les poursuites faites contre leur ordre, ils y ont toujours dominé. Cette ville avait une grande dévotion pour le précieux sang de Jésus-Christ : la tradition voulait qu'un chevalier de son église, nommé Durand d'Albanelly, eût rapporté de Jérusalem quelques gouttes de la vraie croix, qu'on exposait à la

dévotion des fidèles dans le mois de mai. Il se faisait à cette époque à Billom un grand concours de monde, et une célèbre procession avait lieu, dans laquelle la foule marchait pieds nus et en chemise. Billom est aujourd'hui une toute petite ville de 4,500 âmes, qui n'attire par aucun côté l'attention du voyageur; elle figure comme chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Clermont.

Deux châteaux, assez célèbres autrefois, s'élevaient aux environs de Billom : l'un était le château de Montaigu-Listenois, possédé par la noble famille des Aycelin de Montaigu, qui se distingua dans la robe et dans l'église et fonda le collége de Montaigu de Paris, devenu aujourd'hui la bibliothèque Sainte-Geneviève ; l'autre, le château de Ravel, où naquit en 1719 l'amiral d'Estaing, descendant de Tristan, baron d'Estaing, auquel Philippe-Auguste, après la bataille de Bouvines, accorda le droit de porter sur son écu les armes de France. Dans le jardin de ce dernier château était une statue colossale de femme en marbre, à demi nue, devant laquelle les paysans venaient faire leur prière, la prenant pour quelque sainte; on l'enleva, pour la soustraire à de telles adorations. [1]

THIERS.

« J'approche d'une petite ville; elle est située à mi-côte; une rivière baigne ses murs, et coule ensuite dans une belle prairie... Je la vois sous un jour si favorable, que je compte ses tours et ses clochers; elle me paraît peinte sur le penchant de la colline. »

La Bruyère n'avait point vu la ville de Thiers; tel est pourtant l'aspect qu'elle présente au voyageur, lorsque, suivant la route de Bordeaux à Lyon, il a passé le pont récemment construit sur la Dore. Devant lui, à une demi-lieue environ, se présentent les dernières pentes de la haute chaîne de montagnes qui sépare l'Auvergne du Forez. Encore que ces pentes soient assez escarpées, le sol n'a rien de rude; il est cultivé et riant; des vignes, des prairies, des haies vives, des arbres épars, des villages et des habitations isolées ornent cet amphithéâtre; plus haut, des masses de forêts occupent les cimes arrondies des montagnes. C'est sur cette toile de fond que se détache la ville de Thiers, appliquée, ou comme dit La Bruyère, peinte sur cette colline. En approchant, on voit qu'elle s'enfonce entre deux montagnes, et qu'à son aspect méridional elle est en terrasse sur le profond ravin qui les sépare. Dans ce vallon étroit, creusé entre des rochers qu'ombrage une belle végétation, roule le torrent de la Durole, sans cesse barré, et retom-

1. *Gallia christiana.* — Audigier, *Histoire manuscrite d'Auvergne.* — Dulaure, *Description des principaux lieux de France.* — Chabrol, *Coutume d'Auvergne.* — Le Grand d'Aussy, *Voyage en Auvergne.* — Taylor et Nodier, *Voyage en Auvergne.* — Talandier, *Résumé de l'histoire d'Auvergne.* — Imberdis, *Guerres religieuses d'Auvergne.*



bant en cascades pour le service des usines qu'on aperçoit à peine parmi les arbres et les rochers : c'est le côté pittoresque de Thiers ; de loin, la ville avait présenté un paysage charmant, mais plus ou moins semblable à beaucoup d'autres ; lorsqu'on y est arrivé, lorsqu'on descend dans ce vallon, que domine et que suit la grande route, et qui de là semble un abîme, on trouve les points de vue les plus pittoresques : des eaux bondissantes, des arbres bien groupés, des rochers d'une belle forme, des constructions rustiques, des tournants de la rivière courbés heureusement ; de loin en loin des échappées sur la grande vallée de l'Auvergne, et à l'horizon la chaîne du Puy-de-Dôme. C'est là ce que chaque année, de jeunes peintres viennent étudier pendant la belle saison ; ce sont ces sites qui ont inspiré un artiste, dont le nom commence à honorer sa ville natale, M. Marilhat.

Thiers ne fut pendant beaucoup de siècles qu'un château-fort. En 525, lorsque Théodoric, un des fils de Clovis, vint en Auvergne reconquérir cette province, que lui avait prise son frère Childebert, il ravagea cruellement tout le pays, et *Tigernum castrum*, comme Grégoire de Tours nomme Thiers, fut brûlé. Ce n'était, sans doute pas à cette époque, autre chose qu'un poste militaire ; car les reliques de saint Austremoine y étaient conservées dans une église construite avec des planches.

Dans les siècles suivants, Thiers ne semble pas être devenu une ville importante. Il faut chercher son nom dans des donations et des fondations pieuses, dans des actes de propriété. *Castrum Thiernum* appartenait aux vicomtes de Thiers, une branche de la première maison d'Auvergne ; ce n'était pas même le lieu principal du canton, car il dépendait de la viguerie de Dorat, qui aujourd'hui est un humble village. Par un acte de l'an 1016, Guy II, vicomte de Thiers, fonda le chapitre de Saint-Genès ; on voit dans l'acte de fondation, qu'alors le château qui renfermait l'église de Saint-Genès était distinct de la *villa* appelée Thiers, où était l'église de Saint-Jean. Cette *villa* était un hameau bâti hors de l'enceinte fortifiée ; maintenant c'est un quartier de la ville. On s'explique ainsi comment notre mot *ville* est dérivé d'un mot latin qui signifie campagne.

Au commencement du XIIIe siècle, le comte de Forez, son fils Renauld, archevêque de Lyon, et le comte d'Auvergne contractèrent alliance, à l'effet de reprendre sur Guichard de Beaujeu le château de Thiers dont il s'était emparé.

En 1326, nous trouvons un arbitrage de Guy, comte de Forez et de Nivernais, qui met fin aux discussions de Guy VI, vicomte de Thiers, avec le chapitre de Saint-Genès. Ce procès est un assez curieux témoignage des mœurs de cette époque et du régime féodal. Le vicomte prétendait que le chapitre était tenu de l'inviter à dîner pendant trois jours aux fêtes de Noël ; qu'en outre, il devait recevoir, en pain, vin et deniers, la ration d'un chanoine ; que le chapitre était dans l'obligation de préposer chaque nuit deux hommes vigilants et attentifs, pour veiller à la garde du château, toutefois sans sortir de leur cloître. Il se plaignait que le chapitre eût acheté des fiefs relevant de lui, en cessant d'en accomplir les obligations. Enfin, il maintenait que c'était à lui de terminer ou d'assoupir les discordes émues entre les chanoines ou les clercs de Saint-Genès. Après beaucoup de paroles et de contestations, le comte de Nivernais, prenant conseil de

plusieurs hommes prudents, termina l'affaire aux conditions suivantes : le chapitre reconnut que le seigneur de Thiers était patron de l'église, et qu'on devait le recevoir, processionnellement, lorsqu'il reviendrait soit d'outre-mer, soit de Rome, soit du pèlerinage de Saint-Jacques; lorsqu'il ferait son entrée, après avoir été armé chevalier, et lorsqu'il amènerait sa femme pour la première fois. Le chapitre pouvait être sommé, trois fois l'an, de venir lui faire une visite après le dîner, pour avouer de nouveau ses obligations envers le seigneur. S'il arrivait que le seigneur manquât de pain et de vin en sa maison, le chapitre devait lui en fournir, à condition qu'aux prochaines moissons ou vendanges le seigneur rendrait ce qui lui avait été prêté; si des hôtes imprévus lui arrivaient, et que le dîner ne se trouvât point suffisant, le chapitre était aussi obligé d'y pourvoir, sauf restitution. L'obligation de tenir constamment un homme de garde pendant la nuit fut imposée au chapitre. Quant aux fiefs, le chapitre garderait ceux qu'il avait acquis, et, à l'avenir, il lui était permis d'acheter ceux qui ne devaient pas foi et hommage. Le consentement du seigneur était nécessaire, pour acquérir les fiefs portant foi et hommage; néanmoins tout possesseur pouvait léguer ou donner au chapitre le quart de son fief. Enfin, le chapitre faisait présent à son seigneur de cinquante livres (monnaie de Clermont).

En 1348, Étienne, fils de Guy, épousa l'héritière de la seigneurie de Volorre, et en même temps il se fit, comme dit Baluze, « une grosse affaire ». Il enleva, du monastère de Courpierre, une religieuse et fut, encore par arbitrage, condamné à la ramener, de gré ou de force, à ses frais, dans son couvent. De plus, il eut à payer trente livres à l'abbesse pour faire construire un nouveau dortoir. Il devait aussi fournir les bois nécessaires à ce bâtiment. Comme l'abbé de Thiers avait le monastère de Volorre sous sa dépendance directe, et que l'instance était suivie en son nom, il fallut en outre lui payer trente livres.

En 1301, la seigneurie de Thiers passa, par voie de donation, dans la maison des comtes de Forez; puis Guillaume IV, le donataire, ayant eu des enfants, l'acte se trouva annulé. Toutefois Jean, comte de Forez, conserva Thiers, et céda en échange d'autres domaines.

Les petits-fils de Jean étant morts sans postérité, la seigneurie de Thiers appartint à leur sœur, Jeanne de Forez, qui épousa Beraud II, dauphin d'Auvergne. Cette branche de l'ancienne maison d'Auvergne ne conserva pas longtemps ce domaine. Anne, fille unique de Beraud, le porta au duc de Bourbon, Louis II; Jean et Pierre, ses fils, lui succédèrent l'un après l'autre. Pierre n'eut qu'une fille, Suzanne de Bourbon, qui épousa le connétable de Bourbon. Lorsqu'il fut banni et condamné, ses biens furent confisqués, et le roi François Ier, même avant le jugement, fit donation de la seigneurie de Thiers au chancelier Duprat. Ce chef de la justice n'eut pas honte de prendre la dépouille de l'accusé dont il poursuivait la condamnation. Ce bien mal acquis fut, en vertu d'un arrêt de 1569, repris à Antoine Duprat de Nantouillet, fils du chancelier, et rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, héritier du connétable, dont la mémoire avait été réhabilitée.

Le dernier de cette branche de la maison de Bourbon mourut en 1608, laissant pour héritier unique Marie, duchesse de Montpensier, qui épousa Gaston, frère

de Louis XIII; elle mourut en couches en 1627. Sa fille, mademoiselle de Montpensier, hérita de la seigneurie de Thiers. En 1681, elle en fit donation au duc de Lauzun. Il la vendit, en 1714, au fameux financier Crozat. Son fils, qui avait épousé Louise-Augustine de Montmorency, eut une fille unique: elle fut mariée au comte de Bethune, et, après avoir été longtemps veuve, elle mourut en 1809. Ses héritiers vendirent ce qui restait de l'antique seigneurie. La Révolution avait supprimé la juridiction et les redevances féodales, qui formaient le très-petit revenu de la terre de Thiers. Elle ne consistait plus qu'en une vieille tour, qui depuis longtemps servait de prison; une maison attenante, où était le greffe du tribunal; des fours, qui autrefois avaient eu le droit féodal de banalité; une tour et un pré situés dans la commune de Péchadoire.

L'histoire de la seigneurie de Thiers n'est donc pas d'un grand intérêt: ce n'était pas un fief important, ni le manoir d'aucun seigneur puissant, mais un domaine appartenant, aux époques anciennes, à de puissants vassaux, qui n'y résidaient point. L'histoire de la ville commence tard. Elle reçut sa première existence communale par des priviléges que lui concéda son seigneur Guillaume VIII, en 1272. Mais elle demeura longtemps petite, pauvre et inconnue. Treize bonnes villes, dont plusieurs étaient et sont restées des bourgades, envoyaient leurs députés aux États de la province, qu'il n'était pas encore question de Thiers. Ce privilége ne lui fut accordé qu'en 1588. Le faubourg du Moutier, qui ne faisait point partie de la seigneurie, avait eu, dès 1319, une justice royale, par suite d'un arrangement entre les moines du couvent qui possédaient primitivement cette juridiction, et Alphonse, frère de saint Louis, qui avait reçu l'Auvergne en apanage.

Au XVI[e] siècle, l'Auvergne fut pendant près de trente ans ravagée par les guerres civiles et religieuses. Thiers eut sa grande part dans ces calamités; en 1568, les catholiques ayant perdu une bataille assez importante à Cognat, près de Gannat, toute la partie orientale de la province se trouva sans défense, et livrée aux protestants vainqueurs: ils pillèrent les églises, fondirent les cloches, emportèrent les ornements. Les habitants furent cruellement traités et rançonnés. Le procès-verbal de ces violences existe encore aux archives de la ville, et une inscription dans l'église de Saint-Genès rappelle l'incendie de 1568. Les protestants étaient au nombre de quinze mille et commandés par les vicomtes de Borniguel et de Monans.

C'est à peu près vers ce temps-là, c'est dans le cours du XVI[e] siècle, que Thiers commença à prendre de l'importance. Ses progrès furent rapides. Le commerce avec l'Italie et l'Espagne y amena, en peu d'années, beaucoup de richesse et une population, qui, depuis, a plutôt diminué qu'augmenté. C'est sans doute à cette époque que la ville reçut le surnom populaire, oublié maintenant, Thiers *le peuple*. Plusieurs familles devinrent considérables. Les relations commerciales étaient étendues et donnaient aux négociants de Thiers des occasions de voyager et de connaître le monde: il y eut un mouvement des intelligences et des capitaux, qui promettait un avenir plus grand que ne l'ont réalisé les générations successives. Le commerce de Thiers consistait alors, comme depuis, en coutellerie, quincaillerie, tannerie, et surtout papiers et cartes à jouer. Les papeteries de Thiers

furent longtemps célèbres. Montagne, en revenant de son voyage d'Italie, en 1581, passa à Thiers. « C'est, dit-il, une petite ville fort marchande et bien peu-« plee. Ils font principalement trafic de papiers et sont renommés d'ouvrages de « couteaux et cartes à jouer..... J'y fus voir faire les cartes chez Palmier. Il y a « autant d'ouvriers et de façon à cela qu'à une autre bonne besogne. Les cartes « ne se vendent qu'un sol les communes et les fines deux. »

Cette prospérité de la ville de Thiers se maintint et s'accrut pendant le XVIIe siècle. Mais, en 1693, elle fut visitée par un terrible fléau, qui semble avoir mis un terme à son activité et à ses progrès. Des propriétaires riches, et des commerçants, qui, sans doute, avaient vu en Piémont combien y est profitable la culture du riz, tentèrent de la transporter à Thiers. La Durole, après être descendue de rochers en rochers, comme un torrent à travers la montagne, coule en quittant la ville sur une plage unie, alors sablonneuse et stérile; n'étant plus contenue par ses rivages, elle se divisait en beaucoup de canaux, dont chaque inondation faisait changer le cours: de sorte que depuis Thiers jusqu'à la Dore, où va se jeter la Durole, c'était un vaste espace, stérile, marécageux. On fit venir des ouvriers piémontais; on acheta le sol aux possesseurs; l'hôpital, qui en était propriétaire pour une partie, a encore conservé les actes de vente. Des digues furent élevées. La rivière fut retenue dans les différents canaux qui furent tracés. Entre les digues, de grands espaces furent réservés pour semer le riz. Des écluses et des vannes servaient à élever le niveau de l'eau afin de la répandre sur les cultures et les tenir inondées, ainsi que cela se pratique en Piémont. Tout allait bien: la récolte était abondante; mais lorsque arriva le moment de la moissonner, lorsque l'eau eut été retirée des rizières, la fange de ce marais répandit de telles exhalaisons, qu'une épouvantable épidémie s'empara de la population et la décima cruellement. Le faubourg du Moutier, qui est au bas de la ville, fut presque entièrement dépeuplé: la tradition donne pour certain que jamais Thiers ne s'est bien relevé de cette calamité.

Les travaux d'endiguement, qui avaient eu un si triste résultat, ont été par la suite très-utiles. La plage a cessé d'être marécageuse, le cours de la Durole est devenu plus régulier; de superbes prairies, bordées de grands arbres, d'une végétation toujours fraîche et verte, occupent maintenant les enceintes enfermées dans ces digues, qui avaient été si funestes lorsqu'on avait voulu leur faire produire des récoltes destinées à un autre ciel et à un autre climat.

Toutefois Thiers continua à être une ville d'industrie et de commerce; sans être très-riche, sans s'agrandir, sans compter parmi ses habitants des négociants de premier ordre et de puissante fortune, elle renfermait une population heureuse. Les capitaux et les affaires n'étaient point concentrés entre les mains d'un petit nombre de commerçants ou de fabricants; on n'y était pas accoutumé aux grandes entreprises; on ne recherchait point des profits excessifs, point de luxe, point de dépenses, point de vanité; les relations avec l'Italie, l'Espagne et le Portugal n'avaient point cessé; mais elles ne donnaient plus au commerce le même mouvement que dans leur nouveauté. On ne voyait plus les enrichissements rapides du siècle précédent. Chacun se contentait d'augmenter son avoir, lentement, par l'économie autant que par le gain. Tout habitant un peu aisé avait aux

environs de la ville quelque petite propriété, une maison de campagne, ou une métairie dans laquelle deux ou trois chambres étaient réservées pour le logement du maître; là on venait en famille faire les vendanges, et, dans le courant de l'année, on y passait le dimanche. Les ouvriers même, dès qu'ils avaient un peu d'aisance, achetaient une vigne ou un jardin. Les mœurs étaient simples, on ne voyageait guère; beaucoup d'habitants de Thiers ne s'en étaient jamais éloignés de vingt lieues; les femmes surtout ne bougeaient pas: elles étaient simplement des ménagères. Aucun établissement de magistrature, aucune institution considérable d'enseignement public, ne donnait aux esprits le mouvement et l'émulation. La vie de famille, le commerce exercé avec probité, nulle ardeur à changer de position et à s'élever au-dessus de son état : tel était le caractère des Thiernois. Peut-être leur avait-il valu le sobriquet dédaigneux, dont ils avaient été affublés en Auvergne : on disait les *butors de Thiers;* sans doute parce qu'on ne reconnaissait pas en eux cette âpreté montagnarde au soin de son intérêt, cette énergie au travail, qui distingue l'Auvergnat. C'est qu'en effet cette population de la vallée de la Dore, plus douce, plus paresseuse que les habitants de la Limagne, semble appartenir plutôt à la race voisine, qui habite le Forez.

La Révolution, sans modifier beaucoup les mœurs de Thiers, en leur laissant cette simplicité honnête et tranquille, a imprimé de l'activité aux esprits. Les opinions n'y sont pas envenimées par l'esprit de parti, encore moins par les antipathies de classes. Le mouvement de nos institutions s'y fait sentir, l'établissement du tribunal comporte un entourage d'hommes instruits et occupés, des juges éclairés, des avocats qui ont fait de bonnes études et qu'anime le désir de se distinguer.

Les communications habituelles avec Paris, les voyages qu'on y fait, ont ôté à la ville son caractère d'isolement et de sauvagerie; le commerce y a toutefois conservé les mêmes habitudes, et n'a reçu que peu de développement. Une des circonstances qui le maintient tel qu'il est, c'est la manière dont est pratiquée la principale industrie, la coutellerie. Il n'y a point de vastes fabriques; les ouvriers ne sont point réunis dans des ateliers. Chacun travaille chez soi, selon la commande du négociant; souvent même le coutelier vend directement ce qu'il a fabriqué. Rarement toutes les pièces d'un couteau sont façonnées par les mêmes mains. Les gens de la campagne environnante, surtout les paysans de la montagne, à leurs moments de loisir, lorsque l'hiver suspend les travaux de culture, s'occupent à fabriquer des pièces de coutellerie. Ils ont chez eux une petite forge, des marteaux, des limes, et travaillent pour le compte d'un coutelier. Il en résulte que la population ouvrière est plus morale, plus douce, plus absorbée dans l'esprit de famille que partout ailleurs. En outre, nulle combinaison ne saurait donner le travail à aussi bon marché; ce n'est peut-être pas la meilleure manière d'arriver à une exécution très-soignée, mais il s'en est suivi que, généralement parlant, et sauf exception, le succès du commerce de Thiers est fondé sur l'infériorité des prix et sur les petits profits.

En 1802, après la paix d'Amiens, il y eut à Paris une exposition des produits de l'industrie française. M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, y avait conduit M. Fox, et lui faisait admirer les beaux produits des manufactures françaises.

M. Fox aperçut, sur un modeste étalage, de petits couteaux à manche de buis; le prix était indiqué à sept sous la douzaine. « Voilà, dit-il, ce qui est plus curieux « et plus dangereux pour nous. »

Le commerce de coutellerie n'a point cessé de prospérer à Thiers. Il fait encore, non point la richesse, mais l'aisance du pays. Les autres industries, qui ne sont pas dans les mêmes conditions, ont eu moins bonne destinée. La tannerie a disparu; la papeterie a fort diminué; il n'est plus question de cette fabrique de cartes, si renommée du temps de Montagne, et qui alors était comme un monopole : maintenant on fait des cartes partout.

Cette décadence provient de ce que la ville et le commerce de Thiers sont demeurés au même point, lorsque tout a changé dans le monde commercial. Avec de petits capitaux, sans esprit d'association, sans émulation, sans activité à s'enrichir, avec cette honnête prudence, qui ne veut rien risquer, comment soutenir la concurrence d'une industrie perfectionnée? Comment des papeteries, où ne sont pas encore introduits les mécanismes ingénieux et économiques usités partout ailleurs, pourraient-elles subsister devant cette rivalité? si des spéculateurs s'avisaient de cette étroite vallée, où un torrent resserré offre aux fabrications un moteur moins coûteux que la vapeur, où la main-d'œuvre est encore à bas prix; si les capitaux et l'activité arrivaient du dehors, une vie nouvelle viendrait ranimer ce demeurant d'un autre âge.

Toutefois il est résulté de cette constance dans les vieux procédés une sorte de privilége pour la ville de Thiers. Toutes ces machines, en fabriquant le papier d'une façon si facile et si prompte, ont l'inconvénient de broyer et de diviser beaucoup trop le chiffon, qui en est la matière première; de sorte que le papier a moins de consistance, moins de corps. Au contraire l'ancienne fabrication, où le chiffon est trituré dans des auges de pierre par des maillets, que fait mouvoir la rivière, laisse subsister les filaments du linge; ainsi le papier n'est pas seulement une pâte desséchée, mais une sorte de feutre, qui se casse moins, qui est usé moins vite, qui résiste mieux à l'action des presses d'imprimerie; il a surtout la solidité nécessaire aux papiers qui doivent passer de mains en mains. Il y a donc quelquefois un motif de préférer le papier de Thiers à tout autre pour des impressions soignées. Jusqu'ici aucun autre n'a pu être employé pour le papier timbré destiné aux transactions privées. Tel est le dernier avantage qui conserve à Thiers un reste de cette industrie jadis si florissante.

Il semblait, depuis beaucoup d'années, que la population de Thiers restait à peu près la même. Les dénombrements successifs reconnaissaient toujours un peu moins de dix mille habitants; au-dessus de ce nombre, le tarif des patentes aurait subi une augmentation. Le dénombrement de 1846 a été fait avec plus de soin, et Thiers sera une ville de quinze mille habitants : la statistique ne compte pas toujours exactement.

Aucun monument moderne n'embellit la ville; le tribunal et l'hôtel de ville, constructions récentes, n'ont rien de remarquable. Les vestiges des siècles passés méritent plus d'attention et ont été étudiés avec soin par M. Mérimée. La vieille tour, seul reste du château seigneurial, a été tronquée et défigurée. Elle s'élève encore au-dessus des bâtiments du tribunal, dont elle est enveloppée. L'église de

Saint-Genès fut, à ce qu'il semble, construite, ou du moins entreprise par Guy, seigneur de Thiers, au XIe siècle. Il en subsiste encore quelques parties bien conservées, qui portent le caractère de l'architecture romane et byzantine; mais il faut les chercher, car l'aspect général de l'édifice ne rappelle pas cette époque: tant il a été modifié par les achèvements et les réparations. L'église du Moutier dépendait jadis d'un monastère de Saint-Symphorien, fondé au VIIIe siècle. On retrouve encore des constructions souterraines ou enfouies, qui datent vraisemblablement de sa première origine. Le même Guy, dont le nom est attaché à l'église de Saint-Genès, fit aussi bâtir au Moutier une église sur les ruines de la première. Comme dans beaucoup d'autres édifices religieux, le projet primitif a été ou dénaturé par les constructeurs qui ont eu à le terminer, ou réparé sans aucun soin d'en conserver le caractère.

Thiers n'a pas à se glorifier de beaucoup d'hommes illustres. La liste n'en sera pas longue. Saint *Étienne de Muret* ou *de Grandmont*, était fils d'Étienne III, vicomte de Thiers. Son père l'emmena en Italie à l'âge de douze ans et le laissa chez Milon, archevêque de Bénévent, qui était aussi de la maison d'Auvergne; élevé parmi les habitudes cléricales, Étienne se livra à une piété ardente, entra dans un couvent et suivit dans toute son austérité la règle de saint Benoît. Après la mort de Milon, il obtint du pape Grégoire VII la permission de fonder un nouvel ordre monastique et se retira en Limousin, dans un lieu désert nommé Muret, où quelques ermites vinrent, comme lui, mener la vie des anachorètes de la Thébaïde. Il y vécut cinquante ans. Peu de temps avant sa mort, deux cardinaux, légats du pape, arrivèrent dans cette solitude sauvage: « Êtes-vous chanoines, moines ou ermites? demandèrent-ils à Étienne. — Nous sommes des pêcheurs qui faisons pénitence, répondit-il. » Il ne voulut jamais être plus que diacre, comme avait été son patron saint Étienne, premier martyr. Il mourut en 1124. Après lui, la propriété du sol où étaient leurs ermitages fut contestée à ses successeurs. Alors ils s'établirent dans un lieu voisin appelé Grandmont; l'ordre en a gardé le nom, mais il était plus connu sous sa dénomination populaire, les *Bons-Hommes*. En 1188, Étienne fut canonisé par le pape Clément III. On raconte qu'il se faisait beaucoup de miracles sur son tombeau; aussi était-ce une affluence continuelle, qui troublait les moines dans leur solitude et leur recueillement. Ils y étaient, disaient-ils, aussi dérangés que dans les foires ou marchés publics. Ils conjurèrent leur patron de ne plus faire tant de miracles, désormais inutiles pour prouver sa sainteté; disant même que s'il continuait à attirer ainsi la foule, ils se verraient contraints, d'après la règle qu'ils tenaient de lui, à jeter ses ossements dans la rivière. On a de saint Étienne un livre de maximes chrétiennes et la règle de son ordre. Il y avait à Thiers une maison, établie seulement en 1681, qui dépendait des moines de Grandmont. L'ordre fut supprimé en 1785, d'accord entre le roi et le saint-siége.

Guillet de Saint Georges, qui était né à Thiers en 1625, n'a point laissé grande renommée. Il a écrit l'histoire de l'Académie de peinture, qui, pour l'en récompenser, l'admit dans son sein. Il a laissé d'autres livres non moins ignorés: *Dictionnaire du gentilhomme*, qui traite de l'art de monter à cheval, de l'art de la guerre et de la navigation; *Histoire de Castrucio Castracani*, traduite de Machia-

vel ; *Athènes ancienne et nouvelle; État de l'empire de Turquie* et *Vie de Mahomet IV; Lettres sur une dissertation de Spon*. Guillet n'était jamais allé dans le Levant et avait écrit sur les notes de son frère, qui y avait voyagé. Spon releva beaucoup d'erreurs dans les écrits de Guillet ; la controverse s'anima et Guillet fit preuve de beaucoup d'esprit ; M. de Châteaubriand, dans son *Itinéraire*, a rappelé cette querelle oubliée, et sans donner raison à Spon, montre que Guillet connaissait très-mal la Grèce. La population de Thiers, chef-lieu de sous-préfecture du département du Puy-de-Dôme, s'élève à près de 10,000 âmes ; l'arrondissement en renferme 70,611.[1]

AMBERT.

Depuis trois siècles déjà, treize villes de la basse Auvergne jouissaient du droit de représenter le tiers-état à l'assemblée de la province, qu'Ambert n'était encore qu'un simple canton de l'élection d'Issoire. En 1558 seulement, un arrêt du conseil d'État l'appela, avec quatre autres cités, à prendre rang parmi les premières. Petite ville, vivant de commerce et d'industrie, mais de cette industrie et de ce commerce dont la probité est tout le mérite et l'aiguillon, elle eût continué longtemps à tisser, dans une obscurité profonde, ses étamines et ses camelots, si les agitations politiques et religieuses qui font grandir les villes comme les hommes, quand elles ne les tuent pas, ne fussent venues donner un peu d'expansion à la vie monotone de ses habitants.

Situé à l'orient d'Issoire, dans une position agréable, séparé du Forez et du Velay par un seul rideau de montagnes, Ambert, tout exigu qu'il était, avait été la capitale du pays de Livradois ou Livadois. Il est vrai que ce pays n'était ni un empire ni une province, qu'il n'avait ni monuments, ni renom ; cependant, on nous permettra d'insister un instant sur ce sujet, qui n'a pas laissé de provoquer les conjectures des érudits. Vulgairement, le mot de Livadois passe pour être une corruption de *Liberatus ab aquis* (délivré des eaux) ; des écrivains ont prétendu même que tout le bassin formé par la Dore, depuis Arlane, à trois lieues et demie d'Ambert, jusqu'aux environs de Tour-Goyon, hameau au-dessous de la ville, avait été couvert par les eaux d'un lac, et que vers le XIe siècle ce lac, s'ouvrant une issue à travers ses rives rocheuses, avait laissé ce bassin à sec ; circonstance qui lui avait valu le nom de Livadois. Mais on répond qu'au XIe siècle, l'histoire, qui se bornait à enregistrer les fléaux du ciel, n'eût pas manqué de noter l'éruption d'un lac. Aussi cette tradition a-t-elle été abandonnée pour une autre plus glorieuse.

Une colonie phénicienne ayant échappé, dit-on, aux dangers d'une difficile tra-

1. Documents particuliers et notes manuscrites de l'auteur.



versée, serait arrivée en Gaule cinq cents ans après celle qui avait fondé Massilia. Elle espérait trouver, chez ses frères d'origine, hospitalité et richesse; mais Massilia regorgeait tellement d'habitants que le roi des Arvennes, au pouvoir duquel était alors la ville phocéenne, dirigea les nouveaux venus vers ses états héréditaires et les cantonna dans des lieux déserts et incultes du territoire de Gergovie. Ambertos était le nom du chef de ces étrangers; Ambert fut le nom qu'on appliqua à la réunion de maisons qu'ils se construisirent. Quant à eux, ils appelèrent du nom fortuné de Livadois, la terre hospitalière où il leur était enfin donné de se reposer des fatigues et des périls de la mer. Ce qui semblerait donner quelque consistance à cette version, c'est l'usage immémorial où sont les habitants d'Ambert de célébrer, une fois l'an, des simulacres de naumachies. Des galères, suspendues au milieu des rues et glissant sur des cordes tendues d'une maison à l'autre, furent plus tard, à Ambert, un des principaux ornements des processions de la Fête-Dieu. Les galères à rames des Phocéens sont changées, aujourd'hui, en vaisseaux de guerre à voiles. Une nouvelle preuve, ajoute-t-on, de l'origine maritime des Ambertois, serait leur goût immémorial pour le commerce et surtout pour la fabrication des étamines à pavillon, flammes et banderoles de vaisseaux, grosses toiles à voiles, goût assez difficile à expliquer autrement dans un vallon séquestré de tout mouvement commercial par des montagnes et éloigné de tous ports de mer. Quelques auteurs ont voulu faire honneur à Ambert de l'invention du papier, qui date du XIIIe siècle; y aurait-il encore là quelque preuve de son origine phocéenne? nous ne savons.

Quoi qu'il en soit, au XIIIe siècle, Ambert faisait partie, avec le Livadois, de la seigneurie de Baffie; en 1239, il reçut d'un membre de cette maison, nommé Guillaume, le droit de consulat et de commune. Un article de la charte qui conférait ce droit, portait que les habitants d'Ambert ne devaient ni titres, ni tailles, ni charrois ou manœuvres d'hommes, de bœufs, d'ânes, ni exactions quelconques sous quelque dénomination qu'on voulût l'exiger, ni prêt violent, ou moisson de portefaix ou de serviteurs; on lisait dans un autre article, qu'il ne serait pas contrevenu aux us et coutumes de la ville; le seigneur et les habitants jurèrent de les observer inviolablement. Quels étaient donc ces us et coutumes que toutes les villes d'Auvergne semblaient mieux aimer encore que la liberté qu'on leur donnait? Sans doute, les traditions du gouvernement et de la curie des Romains perpétuées ici à travers les invasions passagères des Barbares.

Après avoir passé dans plusieurs mains par vente, héritage ou conquête, le Livadois fut engagé à la couronne, en 1558, par un arrêt du conseil d'État. A cette époque, les habitants d'Ambert jouissaient paisiblement de l'exercice des charges municipales et des bénéfices de leur petit commerce, lorsque des missionnaires protestants vinrent prêcher parmi eux la réforme. Soit insouciance, soit conviction, les Ambertois ne s'émurent que fort peu de cette nouveauté et laissèrent prêcher à son aise le pasteur Massin, qui était venu s'établir à Ambert, en 1575. Un jour, les réformés se réunirent en grand appareil, sortirent de la ville en agitant des bannières, vinrent au-devant de leur ministre, et l'escortèrent jusqu'à la place du Portel qui retentit de bruyantes démonstrations de joie. Il n'y eut point de collision encore. Mais les protestants, devenant chaque jour plus exigeants et deman-

dant à grands cris la publicité de leur culte, le clergé, rendu au sentiment de ses dangers, excita de son côté les catholiques. Au premier prêche qui suivit la démonstration de la place du Portel, des jeunes gens de la ville, s'étant attroupés au son du tambour, vinrent huer les calvinistes et les poursuivirent à coups de pierres dans le lieu où ils faisaient leurs exercices religieux. La municipalité se mêla de l'affaire et menaça de la prison quiconque se plaindrait. Les catholiques, se trouvant en majorité, voulaient éviter une lutte armée. Pendant une absence de Massin, qui était allé prêcher dans un village des environs, ils mirent des sentinelles aux portes de la ville, afin de l'empêcher d'y rentrer, persuadés que c'était le meilleur moyen d'en finir avec la réforme. Les sentinelles avaient ordre de le coucher en joue s'il essayait de pénétrer de force. Vers le soir, Massin se présenta et reçut l'injonction de s'éloigner. Quelques protestants allaient prendre parti pour leur pasteur, mais celui-ci les calma et obéit. Il se retira vers le château du Lac, dont le seigneur, grand partisan de la réforme et déjà fort irrité contre Ambert, pour s'en être vu chassé quelques jours auparavant, courut aussitôt à Issoire afin d'y préparer sa vengeance.

Chavagnac et Merle y étaient; l'attaque d'Ambert fut résolue. Du Lac, de son château-fort, commença les hostilités, et le 15 février 1577, Merle arriva devant la place, animé de cette espèce d'ivresse furieuse que lui causait toujours la vue d'une ville fermée. On était en carnaval; les habitants, un peu alourdis par les folies et les repas qui accompagnent d'ordinaire les jours gras, dormaient profondément pendant que les échelles se dressaient contre les murs, à la faveur d'une nuit obscure et d'un épais brouillard. Le bruit des assiégeants cependant réveilla les sentinelles, et on accourut de toutes parts vers les remparts; mais les huguenots avaient eu le temps de se cacher, et leur immobilité faisant croire à une fausse alerte, le froid devenant de plus en plus piquant, le brouillard plus épais, les bons bourgeois s'en allèrent retrouver leurs lits encore tièdes : deux heures après, Merle était maître de la ville. La garnison avait capitulé sous la condition de vie et bagues sauves.

La prise d'Ambert ne s'était pas toutefois effectuée sans quelque résistance, et Merle avait perdu à l'escalade un de ses meilleurs officiers; aussi ne respirait-il que vengeance. Trente habitants notables de la ville avaient été faits prisonniers; le terrible partisan, quoiqu'il ne fût que le lieutenant de Chavagnac, et que celui-ci fût présent, ordonna qu'on entraînât ces malheureux sur la place du Portel, où se rendaient en même temps Du Lac, Chavagnac et Massin, à la tête d'un détachement. Merle fait aussitôt cerner la place par ses arquebusiers, interroge les prisonniers, et les taxe à quinze cents écus en bloc, qu'ils devront immédiatement payer, s'ils veulent sauver leurs jours. A cette énorme somme, ceux-ci se récrient, pensant qu'on ne veut que les effrayer; alors Merle, se retournant vers ses arquebusiers, leur commande : *Haut l'arquebuse, en joue.* Chavagnac, Massin et Du Lac, indignés, entourent aussitôt le capitaine et veulent s'opposer à une barbare exécution. Mais cette résistance ne fait que l'irriter davantage. Arrachant son chapeau, il le jette par terre, et le trouant de rage avec ses éperons : « Voilà comment je vous traiterai vous aussi, s'écrie-t-il; et quant à vous, messire Chavagnac, vous êtes le commandant d'Issoire, et moi je le suis à présent d'Ambert.

A chacun sa part ». Il se retourne une seconde vers les soldats, et dit : *Tuez !* Une décharge terrible partit ; vingt-cinq des prisonniers tombèrent, les cinq autres s'enfuirent dans la chapelle voisine de Notre-Dame, où, grâce aux prières de Massin, ils ne furent pas poursuivis. La ville était dans la terreur. Le lendemain, Merle fit procéder en grande pompe aux obsèques de l'officier qu'il avait perdu. L'église de Saint-Jean fut dépouillée, pour être appropriée au culte réformé.

La ville une fois pillée et ravagée, les huguenots s'arrangèrent pour la garder et y vivre. Le gouverneur de l'Auvergne, Saint-Herem, se présenta devant ses murs avec une artillerie formidable pour la reprendre. Pendant quinze jours, il jeta des boulets dans la place ; mais quand les fortifications furent détruites, on ne trouva pas un soldat qui osât monter à l'assaut. Le grand courage de Merle valait à lui seul un rempart. On fit venir des soldats étrangers, auxquels on paya double solde : l'attaque commença alors, mais l'assaut n'en alla pas mieux, et les catholiques, découragés, levèrent leur camp. Quelque temps après, Merle partait pour les Cévennes, afin d'y recruter des soldats qu'il devait conduire au secours d'Issoire. Après quelques autres coups d'audace, il se laissa, dit-on, acheter par l'argent de la cour, et du fruit de ses rapines il acquit une terre noble. Le fils du cardeur de laine d'Uzès se fit un blason et acheva paisiblement la fin de sa vie aventureuse, s'appelant fièrement le baron de la Gorce et de Salavas.

Ambert resta quelque temps la proie des guerres civiles, passant tour à tour des mains des ligueurs à celles des royalistes, jusqu'à ce qu'Henri IV vint inaugurer dans toute la France le règne de la paix et de l'ordre. Depuis cette époque, Ambert a grandi en silence : ses rues étroites se sont alignées et élargies, ses baraques en pisé, basses et éclairées par des châssis en papier huilé, ont fait place à des maisons plus commodes et plus solides. L'église de Saint-Jean, monument du XVe siècle, bâti dans ce style fleuri qu'on a appelé le gothique tertiaire, répara ses dégradations. Son commerce prit aussi quelque essor au XVIIe siècle ; et en 1769, la ville fabriqua jusqu'à quinze mille six cents quintaux de papier ; elle en produit moins peut-être aujourd'hui, car Ambert, qui était comme Thiers une des principales papeteries de France, est resté attaché aux vieilles traditions de confection. Les autres branches de commerce d'Ambert sont les étamines, les camelots, les rubans en fil, laine et coton. La petite capitale de l'ancien Livadois est actuellement un des quatre chefs-lieux de sous-préfecture du département du Puy-de-Dôme ; la ville, siége d'un tribunal de première instance, renferme 7,800 habitants, et l'arrondissement en compte 91,734. Cette ville industrielle, toute absorbée dans son commerce, a produit peu d'hommes célèbres. En cherchant bien pourtant on trouve qu'au XVIIe siècle elle donna naissance au géomètre *Michel Rolle*, que Fontenelle appela le plus illustre de nos algébristes. Le mécanicien *Nourrisson*, auquel est due la fameuse horloge de Strasbourg, était aussi d'Ambert. [1]

1. D'Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — Imberdis, *Guerres religieuses.* — Duché, *Tableau moral, industriel, statistique du département du Puy-de-Dôme.* — Chabrol, *Coutume d'Auvergne.* — *Résumé de l'Auvergne*, par un Auvergnat.

BRIOUDE.

LA CHAISE-DIEU.

Brioude est située dans une spacieuse plaine, à l'extrémité de la fertile Limagne et tout près de la rive de l'Allier. Ville ancienne, et déjà célèbre en Auvergne dès les premiers siècles de notre ère, elle a été honorée d'une mention par Sidoine Apollinaire, qui l'indique à un ami dans l'itinéraire qu'il lui trace. « Là, tu seras reçu », lui dit-il, « par Brioude, ville favorable aux étrangers, et qui garde avec orgueil les ossements de saint Julien ».

Hic te suscipiet benigna Brivas
Sancti quæ fovet ossa Juliani.

Ainsi que nous l'apprennent ces vers, le nom originaire de Brioude est *Brivas*, mot celtique qui signifie pont, et qu'on retrouve dans l'ancien nom d'Amiens *Samarobriva* (pont sur Somme), et dans celui des nombreuses Brives qui existent encore en France. Cette étymologie nous indique en même temps la position de la ville, et nous oblige d'en rechercher le siége primitif à Vieille-Brioude, qui, en effet, se trouve sur l'Allier. Le pont qu'on voit à ce point de la rivière n'est pas, comme bien on pense, celui que nos aïeux les Gaulois appelaient Brivas; mais il est pourtant curieux. Bâti en anse de panier, il embrasse d'une seule arche tout le cours du fleuve; et comme il est presque aussi cintré en dessus qu'en dessous, il ne peut servir que pour le passage des piétons et des chevaux. Marie-Louise de Dombes, issue d'un dauphin d'Auvergne, le fit construire pour faciliter les communications entre ses paysans des deux rives, et permettre à ceux de la rive droite de se rendre à la chapelle du château qui était sur la rive gauche. Le pont de Brioude a plus de trente-un mètres de long sur environ cinq de large. Il est encore remarquable pour l'époque, s'il ne mérite pas tout à fait le magnifique éloge de Legrand d'Aussy, qui l'appelle « le monument d'une victoire remportée sur l'Allier ».

Comme nous l'apprend Sidoine, on gardait à Brioude les reliques de saint Julien. Cet apôtre était venu dans cette ville, de Vienne, sa patrie, sous l'empire de Dioclétien. Il avait en vain espéré y trouver un abri contre la persécution: il y fut décapité. Sa légende rapporte que des bergers ayant trouvé le corps l'ensevelirent, action dont ils furent récompensés par le privilége de rajeunir. Vienne se vante aussi de posséder la tête du martyr, mais ce fut plus particulièrement à Brioude que se portèrent les pèlerins désireux de visiter ses reliques. L'empereur Avitus, après avoir été déposé par Ricimer, s'y rendait, quand il mourut en chemin.

La grande réputation dont jouissait l'église de Saint-Julien dans les premiers temps de la monarchie franque, n'empêcha pas Thierry, le fléau de l'Auvergne, d'y venir pour autre chose sans doute que pour un pèlerinage. Au bruit de son approche, les habitants de Brioude prirent à la hâte ce qu'ils avaient de plus précieux, et coururent s'enfermer dans l'église; mais un soldat au pied leste et à

l'esprit peu superstitieux, escalade un des piliers, ouvre une fenêtre, pénètre dans l'église au grand effroi des fidèles, et va ouvrir les portes à ses camarades. La soldatesque se précipite aussitôt dans l'enceinte, et y commet toutes sortes de ravages. Mais le sacrilége fut cette fois puni : Thierry se posa en vengeur des outrages faits à l'église et au saint, et condamna les coupables à la restitution et à la mort. L'église de Saint-Julien n'échappa pas aussi heureusement aux Sarrasins, qui la détruisirent dans le IXe siècle. C'est alors que fut bâtie, à une lieue environ de l'Allier, une nouvelle église, dédiée au même saint, et qui subsiste encore. Pendant qu'on y travaillait, les habitants de la ville ruinée se portèrent en grande partie vers ce gage renaissant de salut, et une nouvelle Brioude se forma, laquelle ne tarda pas à attirer l'affluence des pèlerins qui se rendaient à l'ancienne. Alors aussi fut fondé, par un gentilhomme nommé Bérenger, le puissant chapitre de Brioude, dans l'histoire duquel se résume presque toute l'histoire de la ville. Louis-le-Débonnaire en confirma la fondation en 826, et combla les chanoines de biens considérables, avec privilége de ne relever que du roi. Quelques auteurs ont prétendu que ce chapitre avait été d'abord un ordre de chevalerie, et que Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne, dans ces temps de désordre où Sarrasins et Normands parcouraient la France par bandes, l'avait préposé à la garde de l'église de Saint-Julien et à la défense des pèlerins que la dévotion y conduisait. Lorsque la force physique cessa d'être l'unique signe de la puissance, les prêtres-chevaliers auraient dépouillé la cotte de mailles pour la robe, et remplacé les quatre chevaliers montés sur un même cheval, qu'on voyait sur leurs primitives armoiries, par une tête entourée de rayons de gloire, et posée sur un bras tenant un glaive. Ce dernier blason était le symbole du martyre de saint Julien, qui avait été soldat. La nature de leur redevance au roi, qui consistait dans l'envoi annuel d'un cheval, d'un écu et d'une lance, semblerait assez indiquer aussi une origine militaire.

Le chapitre se composait de cinquante-quatre chanoines ; dans le principe, l'abbé seul possédait le comté de Brioude ; mais dans la suite, il s'introduisit des distinctions dans le rang des chanoines, et vingt-deux d'entre eux s'arrogèrent le titre de comtes ; depuis lors il fallut, pour entrer dans leur ordre, justifier d'une descendance noble de quatre générations paternelles et maternelles. Les chanoines comtes avaient, de plus, rang d'évêque ; ils officiaient avec la crosse et la mitre, portaient l'habit violet, et ne relevaient que du saint-siége. Du reste, tout occupés de la jouissance des droits féodaux, ils laissaient le *soin de louer Dieu* à douze chanoines hebdomadaires et à six chanoines semi-prébendés qui, avec l'aumônier et l'abbé, complétaient le nombre de cinquante-quatre. Audusier, dans son histoire manuscrite d'Auvergne, dit que les chanoines ne prirent le titre de comtes qu'au Xe siècle ; mais on voit la noblesse du chapitre de Brioude pleinement reconnue en 1369. Le roi de France était le premier chanoine honoraire de Brioude ; et quand il venait dans la ville, il avait sa stalle au chœur où il siégeait en habits sacerdotaux.

Sous un chapitre si puissant, la ville de Brioude ne put longtemps respirer. Advenait-il un malheur à la ville, c'étaient les chanoines qui se disaient blessés, et la ville, après avoir souffert, devait encore leur payer les dommages. En 1181,

un vicomte de Polignac, dont le château est situé dans les environs, met à feu et à sang tout le pays; le chapitre n'a pas cessé pour cela de percevoir ses revenus et ses tailles. Revenu à résipiscence, Polignac se soumet à une pénitence publique, et les habitants de Brioude voient le fier vicomte, le troisième jour de la fête de saint Julien, entrer pieds nus dans l'église, pour y recevoir sur le dos, de la main des chanoines, une correction de coups de verges; ils l'entendent aussi faire hommage, au chapitre, de son château de Cusse et de toutes les terres qu'il possédait à Salezuit; mais eux, pour tout dédommagement, doivent se contenter de cet édifiant spectacle. La ville fut ravagée encore à plusieurs reprises par des compagnies de routiers; leur chef, Seguin de Badefol, qui se faisait appeler le *roi des Compagnies*, en resta maître trois ans, et ne consentit à vider le pays que moyennant une forte rançon, qui lui permit d'aller faire la guerre en Espagne, à la suite de Transtamare. Ce furent encore les malheureux habitants qui payèrent les dégâts qu'on leur avait faits. Charles V octroya, de plus, mille livres d'indemnité aux chanoines, et, comme toujours, elles furent levées sur la ville; les Brivadois durent, en outre, parer aux frais de réparation de son château.

On prévoit bien qu'il ne faut pas chercher ici de vieilles chartes de franchise, ni d'institutions communales. Les sujets de ces nobles chanoines eussent été mal venus à demander d'autre privilége que celui de leur obéir. Excités par l'exemple des villes voisines, ils avaient en vain demandé un corps de commune à leurs hautains seigneurs, et la ville n'avait été autorisée une seule fois, à faire acte de souveraineté, que pour déclarer qu'elle ne pouvait avoir ni consuls ni recteurs. Malgré son désistement, elle renouvela ses démarches, mais les mêmes refus obstinés les suivirent; elle ne se décourageait pas pourtant; et, après avoir, pendant deux siècles, employé pétitions sur pétitions, elle se vit, sous Charles VIII, sur le point de réussir; ce monarque accorda aux habitants des lettres de consulat. Toutefois, la partie n'était pas gagnée, et les chanoines, échouant près du roi, agirent près du parlement et firent rejeter l'enregistrement. Après s'être successivement adressés aux *Grands Jours*, au parlement, au roi, aux États de la province, toujours favorisés en première instance, toujours perdant leur cause en appel, les Brivadois obtinrent une assemblée municipale que les chanoines eurent le droit de venir présider en surplis. S'il eût été possible d'obtenir quelque chose de définitif contre les chanoines, les bourgeois, en 1618, seraient arrivés à l'objet de tous leurs vœux. Louis XIII leur donna le corps de commune tant désiré, et avec cette devise, qu'ils avaient bien méritée : *laborando*; des armes ainsi composées : *parti, le premier d'azur a trois fleurs de lys d'or*, 2 *et* 1, *le deuxième d'azur à la lettre capitale B. couronnée d'or.* L'affaire n'en resta pas encore là, mais nous ne saurions pousser plus loin l'histoire d'une contestation qui fit faire plus d'écrits et de démarches qu'un traité de paix entre de grands empires. Quoique les huguenots soient restés pendant un an (1583) maîtres de cette ville, il ne paraît pas que les Brivadois aient cherché à profiter de guerres religieuses pour obtenir justice de leurs obstinés seigneurs. La Révolution dota enfin Brioude d'une municipalité complète, et l'érigea en chef-lieu de sous-préfecture du département de la Haute-Loire.

L'antique cité de *Pont-sur-Allier* a conservé ses rues enfumées et sa physio-

nomie d'un autre âge, mais l'église de Saint-Julien paraîtrait encore une ville moins petite. C'est un de ces rares spécimens de l'architecture byzantine. On y voyait autrefois une horloge en fer à automates, fabriquée par le mécanicien Nourrisson, d'Ambert. Chaque fois que l'heure sonnait, un carillon donnait l'hymne de vêpres, une procession sortait ; en même temps on entendait chanter le coq, et une tête de mort ouvrait une bouche énorme. Les deux papes, *Clément IV* et *Grégoire IX*, ainsi que le cardinal *Bernis*, sont sortis du chapitre de Brioude. Grégoire de Tours se qualifiait disciple de l'église brivadoise. C'est près de Brioude, au château de Chavagnac, que naquit, en 1757, le général *Lafayette*, député de la noblesse d'Auvergne aux États généraux de 1789. Brioude fait le commerce des grains, des vins et des chanvres. Sa population ne dépasse pas 4,780 habitants, et celle de l'arrondissement est d'environ 84,000 âmes.

Un chanoine du chapitre de Brioude partit un jour de cette ville avec deux disciples, et se dirigea vers la montagne. Il allait accomplir, sans doute, quelque grande pénitence, et voulait donner au monde l'exemple de ses mortifications, car il s'arrêta dans l'endroit le plus désolé d'un plateau élevé, au milieu d'épaisses forêts, tourmentées sans cesse par les neiges ou les orages. Ce chanoine se nommait Robert, et il était issu, dit-on, d'une noble famille d'Auvergne. Là, avec l'aide de ses disciples, il commença à élever une demeure au Seigneur, qu'il appela *Casa-Dei*, depuis *La Chaise-Dieu*; pour eux, ils s'abritèrent sous des cahutes de branchages. On était au milieu du XIe siècle, époque à laquelle fonder un couvent, une chapelle, était aussi glorieux qu'il l'est aujourd'hui de donner son nom à quelque constellation. Les trois ermites se livrèrent, pendant trois ans, dans leur solitude, à tant de pieux exercices, que le bruit de leurs vertus attira vers eux un grand nombre de pénitents, décidés à partager leur genre de vie. Robert, voyant les progrès de cet établissement, jeta les fondements d'une abbaye, et, en 1052, s'élevèrent les premières pierres de la magnifique église de La Chaise-Dieu. Pour intéresser l'évêque de Clermont à son œuvre pie, l'ancien chanoine de Brioude la lui dédia et se rendit ensuite auprès du roi de France, Henri Ier, pendant que l'évêque de Clermont, Rencon, allait trouver le pape Léon IX. Ils revinrent bientôt tous deux à La Chaise-Dieu, avec l'autorisation de fondation et de beaux priviléges. Robert, que l'Église canonisa depuis, en fut nommé abbé. Le monastère fut placé sous la règle de Saint-Benoît.

Quelques maisons se groupèrent bientôt autour de La Chaise-Dieu, et elles formèrent la petite ville du même nom qui entra aux États de la basse Auvergne en 1558. Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, dont le Tasse a chanté les exploits, visita à La Chaise-Dieu, avant de partir pour la Terre-Sainte, la tombe de Robert. Suivant un écrivain du XIIe siècle, c'était à l'intercession de ce saint que Raymond devait la grâce d'avoir été reconnu de son frère Guillaume, et sa dévotion envers lui était des plus ferventes. Ayant vu, sur l'autel, la tasse dont Robert s'était servi durant sa vie, il demanda la faveur de l'emporter sur lui à la croisade. Après quelques exploits en Terre-Sainte, Raymond y mourut, et un moine de La Chaise-Dieu, qui l'avait suivi, rapporta la tasse dans le monastère où on la voyait encore au dernier siècle.

L'abbaye de La Chaise-Dieu, qui s'était rapidement enrichie, tenta, au XVIe siècle, la cupidité des troupes huguenotes. L'église fut entièrement pillée et ravagée. Au milieu de la nef s'élevait une statue de Clément VI, qui avait été moine de La Chaise-Dieu, les religionnaires la mutilèrent ; ils enlevèrent aussi un Moïse massif qu'ils croyaient d'or, et ils l'entraînaient vers leur camp, lorsque l'un d'eux, ayant quelques soupçons sur la réalité d'un si grand trésor, scia un doigt et s'aperçut qu'elle était en cuivre doré. La statue, foulée alors aux pieds, fut poussée dans une mare voisine. Plusieurs années après, les religieux de La Chaise-Dieu la découvrirent et la replacèrent en grande pompe dans l'église. Quoique mutilée, cette église compte parmi les beaux monuments religieux de la France ; sa façade, aujourd'hui détruite en grande partie, avait une large porte à ogives, que rehaussaient trois rangées de figurines dorées. On voit encore dans le chœur une danse macabre. Comme les autres abbayes du royaume, celle de La Chaise-Dieu avait été mise en commende au XVIe siècle ; Richelieu et Mazarin en furent successivement abbés. La population de la ville est de 1840 habitants. [1]



AURILLAC.

Autrefois capitale de la haute Auvergne, Aurillac est aujourd'hui le chef-lieu du département du Cantal. A partir d'Issoire, où finit la fertile plaine de la Limagne, le sol s'exhausse, le pays change comme le caractère des hommes ; le voyageur ne chemine plus qu'à travers une nature sauvage et grandiose, à travers des monts abruptes et volcaniques où se montre bien parfois quelque joli vallon encadrant un riant village, mais dont l'aspect général est triste et désolé. Au centre du pays, se développent dans leur sévère monotonie, les monts du Cantal, connus des anciens sous le nom de *Montes Celtorum*. De ce pays rude et volcanisé, Saint-Flour *la Noire* fut naturellement la capitale dans les premiers temps ; c'était dans ses murs que résidait l'évêque et que se réunissaient les États. Voisine du Limousin, élégante et propre, bâtie dans un vallon fort étendu qu'arrose la Jordane, la ville d'Aurillac contrastait trop avec l'aspect général du pays ; toutefois les avantages de sa situation topographique, sa physionomie élégante et le caractère plus vif et plus sociable des habitants, lui assurèrent rapidement la prééminence sur les autres *bonnes villes* du pays ; le titre de capitale lui échut alors, et elle le conserva en dépit des réclamations de Saint-Flour.

Quelques faiseurs d'antiquité attribuent la fondation de la capitale de la haute

1. *Gallia christiana.* — Grégoire de Tours, *Gloria martyrum.* — *Histoire manuscrite d'Auvergne.* — *Manuscrit trouvé dans le tombeau de saint Julien à Brioude, en Auvergne*, édité par M. Trognon. — Imberdis, *Guerres religieuses d'Auvergne.* — Taylor et Nodier, *Voyage pittoresque en Auvergne.* — Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne et en Limousin.* — Chabrol, *Coutume d'Auvergne.* — *Résumé de l'histoire d'Auvergne*, par un Auvergnat.

Auvergne à Antonin Marc-Aurèle lui-même, au nom duquel on n'aurait eu qu'à ajouter le mot *ac* qui signifie habitation, pour en faire le nom moderne d'Aurillac. Suivant d'autres, la Jordane, nouveau Pactole, aurait roulé anciennement des paillettes d'or, et la ville qu'elle arrose ne serait qu'une abréviation d'*auri lacus*. Il est regrettable qu'on ne trouve plus dans la Jordane, depuis les temps historiques, ces bienheureuses paillettes; les anciennes cartes géographiques où on lit *Orilhlac* viennent aussi détruire ce rêve doré. Le nom d'Aurillac apparaît pour la première fois dans l'histoire au IXe siècle; à cette époque, le domaine de cette ville appartient à un certain Géraud, petit-fils de Géraud, comte d'Auvergne, et qui se qualifie lui-même comte d'Aurillac. Le titre de comte, à la fin de la dynastie carlovingienne, ne devait plus guère avoir d'autre signification que celle de maître, comme plus tard le titre générique de seigneur; car nous ne voyons nulle part qu'Aurillac fût un comté. Mais c'était déjà certainement un noyau assez grand de la ville future; des médailles et des fragments d'antiques trouvés dans les fouilles d'un ancien couvent de religieux attestent que des établissements de quelque importance avaient dû y exister dès le temps des Romains. Le catholicisme avait aussi planté là sa bannière. L'auteur de la vie de saint Géraud, canonisé plus tard, en parlant pour la première fois de la ville d'Aurillac, nous révèle en même temps son existence antérieure, puisqu'il mentionne comme une église existant déjà depuis longtemps celle de Saint-Clément où fut enseveli le père de Géraud.

Quant à Géraud lui-même, qu'il fût comte ou non, c'était sans contredit un homme riche et distingué, car le duc de Guyenne lui avait proposé sa fille en mariage; mais à tous les honneurs du monde il préféra la gloire mystique d'élever un monastère, et il renonça aux joies de la famille pour s'adonner tout entier à cette pieuse entreprise. Géraud ne fut pas du reste un de ces fondateurs de monastères vulgaires qui s'en allaient avec quelques pauvres pénitents dresser leurs cabanes dans quelque recoin de terre sauvage; noble et riche, environné d'amis riches comme lui, il leur proposa, quand le monastère fut bâti, d'aller y vivre ensemble, et avec son esprit facile à s'enthousiasmer, la jeunesse brillante de la contrée consentit à s'enfermer dans un cloître, comme elle aurait couru à une partie de plaisir. Le monastère s'accrut rapidement; ses hôtes l'enrichissaient à l'envi; et de nombreux habitants, attirés moitié par la dévotion, moitié par l'espérance de quelque gain à faire, se fixèrent tout à l'entour. Bientôt cependant les mœurs du couvent se relâchèrent, chaque jour vit la désertion de quelque cénobite mal converti. On ne sait pas trop quel était alors le genre de vie du monastère de Saint-Géraud; l'histoire rapporte que le fondateur, tout en restant dans le célibat, n'avait jamais embrassé l'état religieux. Après sa mort, qui eut lieu à Lisignac en Quercy, il fut transporté au monastère d'Aurillac, où on le vénéra depuis comme un saint.

Le roi de France avait confirmé la fondation du monastère d'Aurillac, dans la dernière année du IXe siècle; le petit nombre des compagnons de Géraud qui restait se soumit à la règle de saint Benoît. Le bourg prit des accroissements rapides. Nous y retrouvons, au XIIe siècle, ces fameuses compagnies de routiers que nous avons déjà vues répandre la désolation dans la plupart des villes du midi de la

France. Commandées par Raymond, fils du comte de Toulouse, ces bandes à la solde du roi d'Angleterre assiégèrent Aurillac dans le mois de janvier 1185, et pénétrèrent dans le monastère, qui fut forcé de leur compter vingt-cinq mille sous. Les années suivantes amenèrent les mêmes calamités, et les Aurillaquois, épuisés par les rançons que leur imposaient sans cesse ces brigands enrégimentés, faillirent succomber sous le poids de tant de malheurs. Aurillac était alors une ville de commune, sous la suzeraineté de l'abbé de Saint-Géraud. Une sentence arbitrale passée entre l'abbé et les habitants, homologuée par arrêt du parlement de Paris, en 1288, avait confirmé à la ville le droit d'avoir des consuls, quarante conseillers, un coffre pour les deniers communaux, un sceau et des armes. Ces amoiries étaient *de gueules à trois coquilles d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or*.

L'abbé, seigneur temporel, s'était réservé la justice, et l'administrait par un vicaire qui choisissait ses assesseurs parmi des gentilshommes et des bourgeois, et prenait, quant à lui, le titre de chevalier viguier de l'abbé d'Aurillac. Une pièce du temps nous montre chez ces viguiers une singulière façon d'entendre l'honneur. L'un d'eux, le seigneur Séverie Demoisse, fait faire une enquête, en 1250, pour constater que lui et son père ont exécuté plusieurs condamnés, et qu'ainsi à eux appartient le droit des hautes œuvres. Cette prétention n'était pas isolée; la même pièce faisait mention d'un autre viguier, de la famille de Géraud, nommé Austan ou Astorg, qui pendit lui-même, *manu propria* et fort adroitement, un voleur aux fourches patibulaires. Comme le droit de justice était inhérent au domaine, il y avait, en outre, à Aurillac, un riche monastère de femmes dont l'abbesse avait ce droit en même temps que la suzeraineté sur un des faubourgs. C'était le monastère de Buxo ou de Buis, qui appelle d'ailleurs notre attention pour un autre motif.

En 1555, l'abbesse de Buxo, Marie de Senectère, ne jouissait pas d'une grande réputation de modestie et de sévérité de mœurs, et nous la voyons comparaître, en effet, à cette époque, devant le bailli royal, où elle est accusée d'avoir quitté les habits de sa règle pour les belles et mondaines robes *à buse*, d'avoir montré ses bras à travers le taffetas bouffant de ses manches découpées, et de les avoir chargés de bracelets; d'avoir, de plus, chaussé le velours et s'en être allée par la ville sous le *touret du nez* ou demi-masque; au voile religieux d'avoir substitué le voile d'étoffe rouge ou verte; enfin de s'être servie du mystérieux *vertugade* qu'avaient inventé les religieuses pour dérober au public les suites de quelque coupable faiblesse. Les arts avaient aussi été appelés par Marie de Senectère à charmer les loisirs du cloître, où elle mêlait sa voix aux accords de la guitare; on l'avait même vue paraître à une représentation qu'avait donnée à Aurillac une troupe ambulante de comédiens venant de Paris, et qu'on nommait *les Enfants Sans-Souci*.

Toutes ces inculpations dénotaient, chez Marie de Senectère, des goûts qui convenaient mieux à une petite-maîtresse qu'à une abbesse. Mais un tort plus grave qu'avait Marie de Senectère, c'était d'être parente de l'abbé de Saint-Géraud. La municipalité d'Aurillac poursuivait alors le monastère pour des déportements auxquels on ne voudrait pas croire, si des actes authentiques n'en faisaient foi. Depuis la désertion des amis de saint Géraud, les mœurs ne s'étaient guère améliorées au monastère d'Aurillac, bien que saint François d'Assise y eût envoyé, dans

le XIVe siècle, saint Antoine de Padoue, pour y enseigner la théologie ; les moines, favorisant la corruption pour en retirer les fruits, avaient séduit maintes fois les jeunes filles confiées à la direction de l'abbesse de Buxo. C'était alors que, la Réforme étant venue détruire le respect superstitieux qu'inspiraient les prêtres, dans toute la France on avait demandé des enquêtes contre leurs déportements. Le parlement de Paris avait déjà porté plusieurs arrêts contre les moines d'Aurillac, entre autres celui du 22 mars 1547, par lequel il avait interdit l'usage de certaines saturnales religieuses, consistant en une course de tous les prêtres par la ville, au son du tambour, lorsque l'un d'eux disait la messe pour la première fois. Un article de ce même arrêt portait que *toutes les concubines et femmes suspectes, étant ez maisons des prêtres d'Aurillac, si aucune y en a, vuideront les lieux ;* et leur défendait *d'en tenir.* Le parlement évoqua la nouvelle affaire de l'abbaye de Buxo, condamna l'abbesse à reprendre les habits de son ordre, et mit le monastère de Saint-Géraud en commende.

Qu'on s'étonne, après le spectacle que donnaient ces abbesses mondaines, ces moines débauchés d'Aurillac, de la faveur que la Réforme obtint dans cette ville! Les vices des prêtres catholiques contribuèrent plus à ses succès que les prêches de ses missionnaires. La Réforme, en effet, triompha de bonne heure à Aurillac, et, lors de la conclusion de la paix générale, ce fut, avec Issoire, l'une des deux villes d'Auvergne où les calvinistes eurent le libre exercice de leur religion. Mais les Aurillaquois jouissaient à peine de ce privilége, qu'un fanatique au service des Guises, Louis de Brezons, fit une levée de six cents hommes et vint s'emparer par surprise de leur ville. Pendant plusieurs jours, cette bande indisciplinée pille, massacre, viole, et ne met enfin un terme à ses excès que sur un ordre apporté par un conseiller du parlement, dépêché exprès de Paris. Brezons, que de Serres appelle « un insigne voleur s'il en fut onc », n'en reçut pas moins, à l'issue de son brillant exploit, le titre de lieutenant-général, et, l'année suivante, il s'empara de nouveau d'Aurillac. Cette fois de Brezons était secondé par son digne émule Monteli. « L'on ne sauroit bonnement exprimer, dit de Serres, l'indignité des pilleries et meurtres que ces deux hommes commirent avec leurs satellites. »

Tant d'atrocités poussèrent à bout les protestants, ils songèrent à se défendre. En 1569, lorsque les hostilités eurent recommencé dans la haute Auvergne, les protestants du Rouergue, du Quercy et de la vicomté de Turenne vinrent au secours de leurs coreligionnaires d'Aurillac. Ceux-ci ayant remarqué que la porte de Saint-Marcel avait été murée en dedans et qu'elle était double et en bois, percèrent l'extérieure pendant la nuit et jetèrent environ cent livres de poudre entre les deux ; ayant ensuite refermé le trou et établi une longue traînée, ils y mirent le feu. Les deux portes sautèrent en l'air, et le mur qui était derrière fut renversé ainsi qu'une partie de la muraille. Les protestants s'élançant aussitôt par l'ouverture, au nombre de cent cinquante, culbutèrent quelques bourgeois qui voulaient leur opposer de la résistance, et firent deux consuls prisonniers. On mit ces deux derniers à la torture, et, sans autre forme de procès, on les pendit. Les calvinistes allumèrent ensuite un feu de joie sur la place publique, et jetèrent dans les flammes les archives de la commune. Sous leur domination, cent trente chefs de famille périrent du dernier supplice. Les prêtres furent enterrés jus-

qu'au cou, comme en Béarn, afin que leur tête servît à d'infâmes outrages. Les représailles, on le voit, étaient bien dignes des excès des catholiques; la ville, cette fois, souffrit, en outre, dans ses monuments : le palais abbatial, le monastère de Saint-Géraud, le couvent de Buis, la maison consulaire, les hôpitaux, éprouvèrent de graves dommages. Les reliques de saint Géraud furent jetées au feu, et sa châsse disparut.

A la nouvelle de la prise d'Aurillac, le gouverneur de l'Auvergne, vivement affecté, donna l'ordre de marcher aux troupes qu'il avait sous la main, afin de reprendre la ville; mais les protestants du Quercy trouvant ici appui dans leurs coreligionnaires, avaient eu le temps de se fortifier, et le gouverneur de l'Auvergne fut obligé de se retirer, sans autre résultat que celui de faire trancher la tête aux nouveaux consuls, accusés d'avoir favorisé son entreprise. Saint-Hérem ne tarda pas à revenir, et, après de courageux efforts, Aurillac allait se rendre, quand on apprit que la grande armée de Coligny, qui faisait le tour de la France pour rallier à la cause générale tous les petits foyers de protestantisme, passait dans le Forez; déjà même un détachement de cette armée était entré dans l'Auvergne pour inquiéter les catholiques. La ville, se voyant près de sa délivrance, tint bon quelque temps encore. Pendant ce temps, les derniers corps de l'armée de Saint-Herem se dispersèrent pour aller se défendre dans leurs garnisons respectives.

La paix de Saint-Germain (1570) rendit Aurillac aux catholiques, ce qui fit qu'en 1581, les protestants tentèrent un nouveau coup de main pour s'en rendre maîtres. Déjà les assaillants étaient montés par les échelles, et la trompette avait sonné sur les remparts *« ville gagnée »*, mais les bourgeois eurent cette fois du sang-froid; ils engagèrent la lutte dans les rues, et « l'aurore », dit un historien sur le ton homérique, « éclaira le triomphe des vaillants bourgeois et la fuite des religionnaires. » La famille consulaire des Veyre, qui s'était particulièrement distinguée dans cette affaire, fut anoblie par Henri III. Depuis lors, Aurillac resta royale; à l'avénement de Henri IV, quelques prédications ultramontaines retentirent dans la ville, et les Cordeliers y crièrent qu'il fallait *débourbonner* la France; mais on était las de guerres civiles, la tranquillité se rétablit de jour en jour à Aurillac, et le marquis de Roquelaure, lieutenant du roi dans la haute Auvergne, y fit une entrée magnifique (1590). Les consuls vinrent à sa rencontre avec des branches de lis à la main, et la population poussa à plusieurs reprises le cri de *Vive le roi!*

La paix dont jouit Aurillac depuis Henri IV, fut favorable à son développement. Colbert y établit une manufacture de dentelles qu'on appelait points de France. Mais tous ses monuments avaient été détruits pendant les guerres de la réforme; il ne reste de la ville primitive et de l'ancien château des abbés, qu'une vieille tour carrée qui domine la ville. L'église la plus remarquable d'Aurillac est aujourd'hui Notre-Dame-des-Neiges, édifice assez curieux par une voûte hardie sans piliers, et par un tableau de la Cène du Bassan. Aussi la ville est-elle toute moderne; un caractère d'élégance et de propreté la distingue des autres villes de la haute Auvergne. Ses rues, rafraîchies par des ruisseaux d'eaux limpides, sont larges quoique un peu tortueuses. De nombreuses promenades l'entourent, parmi

lesquelles il faut citer celle du *Gravier*, placée dans une île formée par la Jordane, au-dessous de la ville. Aurillac a aussi un hippodrome, à un quart de lieue de ses murs. La vivacité de ses habitants contraste avec la lourdeur proverbiale des Auvergnats : Legrand d'Aussy les appelle les sybarites de l'Auvergne. Cet auteur, vers le commencement de notre siècle, donnait 20,000 habitants à Aurillac. La statistique n'y en compte aujourd'hui que 10,000, et l'arrondissement n'en a guère plus de 97,000. Il y a dans les murs de la ville des fabriques de dentelles et de blondes, des fabriques de chaudrons et d'ustensiles en cuivre jaune et rouge, des papeteries, des teintureries, des brasseries et des tanneries; les habitants font aussi un commerce assez considérable de chevaux et de mulets, de bestiaux et de fromages. On entrepose, en outre, à Aurillac, diverses marchandises. Le département du Cantal, dont cette ville est le chef-lieu, renferme environ 257,500 âmes et l'arrondissement un peu plus de 97,000.

Parmi les hommes célèbres nés à Aurillac, nous citerons d'abord l'illustre savant *Gerbert*, plus connu sous le nom de *Sylvestre II*, le premier pape que la France ait donné à la chrétienté. Élevé au saint-siége en 999, il mourut à Rome le 13 mars 1003. Ses connaissances en mathématiques et en physique, très-avancées pour le temps, l'avaient fait accuser, par le peuple, de sorcellerie et de magie; l'Europe lui doit l'introduction des chiffres arabes qu'il avait rapportés de ses voyages en Espagne; on lui attribue aussi la première horloge dont le mouvement ait été réglé par le balancier. Aurillac se glorifie encore d'avoir produit *Cinq-Arbres* (*Quinquarborius*), professeur de langue hébraïque et chaldaïque à l'Université de Paris; *Jacobi*, auteur d'un livre intitulé *Pratica aurea*, et professeur de droit à Montpellier; *Piganiol de La Force*, qui a laissé une excellente description de la France, et le général *Delzons*, mort glorieusement dans la campagne de Russie. Le vice-président du tribunal révolutionnaire, *Jean-Baptiste Coffinhal*, était né à Aurillac, en 1746. Cette ville a longtemps revendiqué pour un de ses enfants *François Meynard*, de l'Académie française, mais il paraît qu'il ne fut que le président de son présidial. [1]

SAINT-FLOUR.

A Saint-Flour, nous sommes au cœur de la haute Auvergne; rien de plus sombre et de plus désolé que son sol : tout y retrace l'antique conflagration des monts Cantal, tout y explique son nom de Saint-Flour *la Noire* : l'aspect de ses maisons et de ses murs construits avec le basalte des rochers, les teintes assom-

1. *Gallia christiana*. — Chabrol, *Coutume d'Auvergne*. — Audigier, *Histoire manuscrite d'Auvergne*. — Le Grand d'Aussy, *Voyage en Auvergne*. — Ch. Nodier et Taylor, *Voyage en Auvergne*. — *Mémoires de la société des antiquaires de France*, 1831. — Imberdis, *Histoire des guerres religieuses de l'Auvergne*. — Montlosier, *Du Cantal*. — Lefèvre d'Ormesson, *Mémoire concernant la province d'Auvergne en 1698*, t. II des *États de France*.

bries des montagnes volcaniques qui l'encadrent. On ne sait pas à quelle époque remontent les premiers établissements de Saint-Flour, mais il paraît que de temps immémorial le mont sur lequel s'élève maintenant la ville était un lieu d'étape ou de rendez-vous pour les voyageurs et les bergers qui traversaient ces contrées. Il y avait sans doute une auberge et aussi un fanal pour éclairer les sentiers à peine tracés qui serpentaient au bas du mont : aussi lui avait-on donné le nom de *Mons Indiciacus*. Les premiers apôtres du christianisme qui cherchaient dans les carrefours des villes, dans les avenues des routes, les hommes de bonne volonté et supportant le poids du jour, vinrent sans doute prêcher l'Évangile dans ce lieu où passaient des gens de divers pays. On ne saurait autrement expliquer comment saint Florus, premier évêque de Lodève, mourut et fut enseveli, à la fin du IVe siècle, sur le mont Indiciac. Le tombeau du saint fut honoré d'abord d'un petit oratoire, et la dévotion y attira bientôt un grand concours de fidèles ; les populations qui avaient leurs cabanes éparpillées le long des gorges des montagnes, vinrent à Indiciac se mettre sous la protection du saint, et quand elles eurent formé un petit bourg, on bâtit une église, laquelle église fut donnée dans le IXe siècle à l'abbaye de Cluny et au monastère de Sauxillanges par deux nobles auvergnats. Après l'église, on fonda un monastère qui reçut des dotations de plusieurs riches propriétaires des environs, et étendit à son tour sa suzeraineté sur quelques autres petites églises des environs. Le mont Indiciacus avait alors perdu sa destination, saint Flour ou Florus était l'unique objet du mouvement qui se faisait autour de son tombeau ; le bourg prit le nom du saint. A la fin du XIe siècle, Odilon, célèbre abbé de Cluny, l'entoura de murailles, et y fit bâtir une nouvelle église, que le pape Urbain II vint consacrer avec plusieurs évêques, à l'issue du concile de Clermont. Dans le XIVe siècle, Jean XXII, voulant donner un second évêché à l'Auvergne, démembra de celui de Clermont tout le haut pays, et fixa le siége de sa nouvelle circonscription épiscopale à Saint-Flour.

En 1372, Charles V accorda aux Saint-Flouriens une charte de commune avec un sceau et des archives. Saint-Flour était alors la principale ville de la haute Auvergne, et l'assemblée des États s'y était réunie quelques années auparavant, pour chercher les moyens d'arrêter les pillages et les maux causés par les soldats anglais ; elle était aussi le siége d'une élection et d'une prévôté. Sa noblesse marchait sous une seule bannière et fournissait un contingent de deux cents cavaliers : c'est ce nombre qu'indique Chapelain dans l'énumération des forces qui se trouvèrent à Orléans sous les ordres de *la Pucelle*. La commune avait aussi sa bannière, sur laquelle elle étalait ses armes, *parti d'azur et d'or semé de fleurs de lys de l'un en l'autre à la bordure dentée de gueules.*

La position de Saint-Flour, au haut d'un rocher, mettait naturellement cette ville à l'abri d'un coup de main et même d'un assaut ; elle n'était accessible que d'un côté ; et encore de ce côté une double enceinte de murailles et une grande et bonne tour carrée défendaient la rude avenue qui y conduisait ; cependant elle faillit être surprise dans le temps des guerres de la réforme. Merle, après le sac d'Ambert, rôdant avec sa troupe dans le haut pays, l'œil aux aguets et en quête d'une bonne résidence, se trouvait, dans la nuit du 9 au 10 août 1578, sous les murs de Saint-Flour : aussitôt il fait dresser sans bruit les échelles, et monte le

premier, suivi de ses soldats. Un grand nombre avaient déjà pénétré dans la ville par un égout; le capitaine, croyant en être maître, avait fait sonner *ville gagnée*. Cette fois encore, comme à Aurillac, on s'était trop hâté de proclamer la victoire. Les bourgeois des villes, en effet, commençaient un peu à se faire à ces surprises de partisans, tentées souvent par moins de cinquante hommes. Le consul Brisson de Chaumette, sans perdre l'esprit, réveille aussitôt les habitants, et se mettant à leur tête, parvient à repousser les assaillants. Pour récompenser sa valeur, Henri III lui accorda des lettres de noblesse, spécifiant qu'elles lui avaient été données « pour avoir exposé sa vie ez guerres, batailles, assauts de villes; même pour avoir, au grand péril de sa vie, dans la nuict du 9 au 10 août 1578, conservé la ville de Saint-Flour contre les invasions du cappitaine Merle, chef des religionnaires ». La ville de Saint-Flour garde encore comme un trophée la trompette qui avait sonné prématurément la prise.

La nouvelle de l'abjuration de Henri IV fut accueillie avec joie dans cette ville, quoique la Ligue y eût de nombreux agents. Cent quatre-vingts députés des États se trouvèrent réunis, le 5 avril 1594, dans le palais de justice de Flour, et les consuls déclarèrent « que la vollonté et disposition des habitants estoit de se remettre sous l'obéissance de Sa Majeste, et de montrer le chemin à tout le reste du pais ». Puis des commissaires allèrent prendre à domicile la déclaration de tous les notables qui n'avaient pu assister à la réunion, et un consul et trois habitants furent désignés pour porter au roi, à Paris, le serment de fidélité. « Aussi a esté délibéré », ajoutait le procès-verbal, « qu'à la relevée de la présente assemblée les comparants en icelle iront tous ensemble en l'église monsieur Saint-Amable solennellement, pour faire chanter ung thedéon et rendre grâces à Dieu de l'heureuse résollution qui a été prinse à cette assemblée, à l'yssue duquel il sera faict ung feu de joye au devant de la dite église. »

Depuis cette époque, Saint-Flour suivit le mouvement général de la France vers le progrès. Un de ses évêques, Paul de Ribeyre, appartenant à une des plus anciennes familles de l'Auvergne, la dota, dans le dernier siècle, de plusieurs monuments. Il y fit bâtir à ses frais le collége, l'hôpital et le séminaire, fonda des chaires de théologie et une communauté de sœurs hospitalières, enfin il fit communiquer la ville avec la grande route au moyen d'une belle avenue terminée par un portique. Le corps municipal, pour reconnaître ces bienfaits, fit graver sur ce portique les armes du prélat et une inscription que les habitants avaient fait demander à leur compatriote Du Belloy, alors en large vogue à Paris. L'auteur du *Siége de Calais* avait envoyé des vers, en s'excusant de leur médiocrité, et dans sa lettre il rappelait une action qui honore trop les habitants de Saint-Flour pour ne pas trouver ici une mention. Il rapportait qu'en 1770 ils avaient osé consacrer à acheter des grains pour les pauvres tout l'argent destiné à célébrer les fêtes de l'héritier du trône, et que le Dauphin, cédant à un noble entraînement de générosité, avait chargé l'intendant de l'Auvergne, le vénérable Monthyon, de remercier en son nom les officiers municipaux des villes de Saint-Flour et d'Aurillac de la magnifique fête qu'ils lui avaient donnée.

Saint-Flour a perdu son élection, son bailliage, ses chapitres et son collége des jésuites, fondé en 1590; mais il a conservé son évêché, et il est devenu le chef-

lieu du troisième arrondissement du Cantal. Un collége communal, le séminaire et la communauté des sœurs de la Visitation, dont le premier établissement date de l'année 1625, y pourvoient avec zèle à l'instruction publique. La cour d'assises se réunit dans cette ville, qui, outre son tribunal civil, a un tribunal de commerce. Saint-Flour possède peu de monuments remarquables. L'église de la Récluse, où l'on voit deux arcs à plein cintre de style roman, l'hôpital, le séminaire et le palais épiscopal, méritent seuls quelque attention. Le centre de la ville est habité par les vieux citadins, qui constituent une espèce d'aristocratie bourgeoise; la classe peu aisée se porte plus volontiers vers les faubourgs, où l'industrie et le commerce sont plus actifs, et où vit tout un peuple de chaudronniers, de forgerons et de tanneurs. On fabrique à Saint-Flour des dentelles dans le goût de celles d'Aurillac, des étoffes communes et les plus belles poteries du Cantal. La stérilité du sol force une grande partie des habitants à émigrer; quant à la population stable, elle ne s'élève pas à plus de 6,000 âmes: on évalue celle de l'arrondissement à environ 61,600. Saint-Flour a vu naître un hébraïsant distingué, *Antoine Jourdain;* un poëte peu connu, *Jean Pogheolat,* et un auteur dramatique, *Pierre-Laurent Buirette*, qui jouit dans le dernier siècle d'une grande vogue, sous le nom de *Du Belloy*[1].

MURAT. — MAURIAC.

Sur la route qui conduit de Saint-Flour à Aurillac, une des routes les plus pittoresques de France, et à l'extrémité de la Planèze, ce plateau horizontal formé par les éruptions volcaniques des monts Cantal, est située la ville de Murat. Elle se développe dans un joli vallon; derrière elle, le rocher de Bonnevie élève l'un sur l'autre ses étages de colonnes prismatiques à six ou huit faces, et son majestueux cône qui les couronne. Ce rocher, si curieux par la forme, ne l'est pas moins par la propriété qu'il a, dit-on, d'éloigner le tonnerre de dessus la ville. Cependant, comme les populations simples aiment mieux expliquer les faits physiques par l'intervention de puissances mystérieuses que par la science, la tradition a cherché à ravir au rocher le mérite de ce phénomène. La légende rapporte donc qu'en 1493, le feu s'étant communiqué à l'église collégiale de Murat, rien n'échappa à l'incendie qu'une image de la Vierge, laquelle resta intacte au milieu des flammes. La fumée seulement la noircit, et c'est pour cela qu'on la voit encore telle dans l'église de Murat, où on l'invoque sous le nom de *Notre-Dame des Oliviers.* C'est depuis lors, ajoute la tradition, que le tonnerre ne tomba plus sur la ville. Aussi,

1. *Gallia christiana.* — Mabillon, *Analecta.* — Le Grand d'Aussy, *Voyage en Auvergne.* — Chabrol, *Coutume d'Auvergne.* — Archives de Saint-Flour. — Dulaure, *Description des principaux lieux de France.* — Audigier, article *Saint-Flour.*

grande et générale est la dévotion des habitants de Murat pour cette image, et une mère ne laisse jamais partir son fils pour tenter fortune loin de son pays, sans lui remettre une oraison à la Vierge des Oliviers.

Plus anciennement que la ville, le château de Murat existait sur ce fameux rocher de Bonnevie. C'était un sombre et solide manoir, composé de fortes constructions capables de défier l'audace des guerriers les plus braves, et le jeu des plus terribles machines de siége. Les tours, qui se confondaient avec les colonnes prismatiques du rocher, faisaient corps avec elles et prenaient si bien, la nuit, l'aspect fantastique de certains animaux, que les vieux arquebusiers qui les gardaient ne les désignaient que par les noms pittoresques de *tour du Dragon*, *tour du Rat blanc*, *tour du Lion*, *tour de l'Epervier*.

Les propriétaires de ce château se qualifiaient de vicomtes : ils étaient riches et puissants dès le XIe siècle. Un Murat se croisa aux premiers temps de la guerre sainte, et en 1199, Géraud de Murat figurait parmi la haute noblesse d'Auvergne. Au XIIIe siècle, Guillaume d'Apchier, qui faisait des ravages dans le haut pays, trouva dans un autre Murat un ennemi redoutable, et devint son prisonnier. La réputation de ces vicomtes était si bien établie, que Philippe-le-Long les appela des premiers dans les guerres de Flandre. Quelque redoutable que fût pour les paysans le voisinage de pareils hommes d'armes, mieux valait pourtant les avoir pour suzerains que pour ennemis, et quelques familles ne tardèrent pas à venir se grouper sous leur protection, au bas du château de Murat. Vers la fin du XIVe siècle, elles composaient une petite ville, qui reçut le droit de communauté, de consulat, et celui de pouvoir lever quelques impôts de consommation pour les besoins de la ville. Voilà tout ce qu'on peut dire de Murat. Quant à l'histoire du château, elle offre vers ce temps un de ces drames de rivalité entre familles seigneuriales, qui furent fort communs au moyen âge, et que Shaskpeare a rendus populaires par la mise en scène de la querelle des Capulets et des Montaigus.

La belle Hélis de Murat, qui avait épousé Bertrand de Cardailhac, était ici la cause d'une haine violente entre les familles des deux époux. Au milieu de la guerre incessante qu'elles se faisaient aux dépens des pauvres paysans, étaient arrivés les Anglais, sous le commandement de Robert Knolles et de Val de Bœux, et les Cardailhac s'étaient alliés à ces derniers. Avec leur secours, ils vinrent ravager plus violemment que jamais la ville de Murat, et donner l'assaut à son château ; ils ne réussirent pas toutefois à s'en rendre maîtres. Un moment suspendues, les dissensions recommencèrent en 1400, et pour y mettre fin le roi de France Charles VI confisqua les terres des deux maisons. La vicomté de Murat fut donnée à Jean Dumas, seigneur de l'Isle. Le seigneur de Murat qui venait d'être dépossédé s'appelait Renaud ; il se répandit aussitôt dans la campagne avec ses hommes d'armes, écrasa les vassaux de ses ennemis, porta l'épouvante sur leurs terres, et finit par se jeter dans son ancien château, où il se fortifia. Onze mois de siége ne purent le déloger, et, de guerre lasse, on le restitua dans ses possessions, à la condition de rendre hommage au comte d'Armagnac ; mais le fier vicomte n'accepta pas même cette condition, et le siége recommença sous les ordres de Begon d'Estaing, homme du comte d'Armagnac. Juvénal des Ursins parle de ce siége dans son Histoire de Charles VI : « En ce temps, dit-il, le

comte d'Armagnac prit le chastel de Murat par composition et plusieurs autres places qui estoient au vicomte de Murat, et print ledit vicomte; par le moyen que ses serviteurs et gens s'en peussent aller des places qui les tenoient, leurs vies sauves. Si le meit en prison, et en la fin eschappa; il s'en alla devers le duc de Bourgogne. » Renaud fut fait prisonnier et enfermé au château de Carlat; mais il parvint une seconde fois à s'échapper de sa prison, et traita enfin de ses droits avec les d'Armagnac. Il semble que la solidité de la forteresse de Murat inspirait la rébellion. Le successeur de Renaud ne fut pas moins turbulent que lui. Ce fut Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, si célèbre par ses révoltes contre Louis XI. On sait que, vaincu une dernière fois, il fut enfermé dans une cage de fer à la Bastille, et finit par perir sur l'échafaud. Toutefois Louis XI rendit Murat à ses enfants. Cette forteresse existait encore au XVIIe siècle, lorsqu'elle disparut sous le marteau niveleur de Richelieu.

Murat ne fut jamais compté au nombre des bonnes villes de la haute Auvergne. Quoique la destruction du château lui eût permis de respirer plus librement, il ne s'embellit guère; il a même peu gagné à son érection en chef-lieu de sous-préfecture du département du Cantal. Ses rues sont étroites et montueuses, et le nombre de ses habitants ne s'élève qu'à 2,940; l'arrondissement en contient près de 36,000, dont cinq mille environ quittent chaque année le pays pour aller exercer dans les différentes villes de France le métier de ramoneurs ou de porteurs d'eau. Ceux qui restent, se livrent au commerce des grains; comme la ville est située à l'extrémité de la Planèze, appelé le grenier de la haute Auvergne, ce commerce est considérable. L'Auvergne, en général, est la patrie des medecins distingués. Murat revendique pour elle, *Traverse d'Auteroche*, qui fut médecin de Louis XI, *Jean l'Hôpital*, médecin du connétable Charles de Bourbon et père du célèbre chancelier, et *Pierre de Breuil*, médecin de Henri IV. *Nicolas Teillard*, général des finances sous Louis XI, naquit aussi à Murat.

Quoique Mauriac soit situé sur la frontière du Limousin, on y retrouve le cachet des autres villes d'Auvergne. Le peuple est le même, le sol est formé de lave et de terres bolaires calcinées. Suivant quelques traditions, cette ville serait fort ancienne; l'empereur Gratien aimait, dit-on, à venir goûter les plaisirs de la chasse dans les forêts qui entouraient *Maurentiacum*, et Grégoire de Tours fait donner, près de Mauriac, la bataille entre Attila et Mérovée, que l'opinion commune, sur la foi de Jornandès, place dans les champs catalauniques. Audigier prétend qu'il y avait dans ce lieu un temple consacré à Mercure, et que lors de la construction de l'église du monastère, élevée sur les ruines de ce temple, on retira des fouilles une inscription gravée sur une lame de cuivre, indiquant la date des fêtes qu'on y célébrait. La statue du dieu était en vermeil, et, suivant le même auteur, elle fut employée à faire des calices et d'autres objets destinés au culte catholique.

Cependant l'opinion la plus commune donne à Mauriac, pour parrain, un saint du catholicisme, Mary ou Marius, disciple de saint Austremoine. Au nom de Mary ou Maury on n'eut qu'à ajouter *ac*, et le nom actuel de la ville se trouva formé. Ce qui milite en faveur de cette opinion, c'est qu'on voit sur une hauteur de Mauriac, qui porte le nom de *Puy-de-Saint-Mary*, les restes d'une chapelle

anciennement élevée en l'honneur de cet apôtre. On y tient aujourd'hui une foire annuelle très-fréquentée. Une fille de Chlodwig, nommée Théodechilde, fit grand tort à la célébrité du saint; car c'est au monastère que fonda cette princesse qu'on rattache, sinon l'origine, du moins les premiers accroissements de la ville. Théodorik avait donné à sa sœur Théodechilde, qui l'avait accompagné dans son expédition contre l'Auvergne, le château de Moncelli pour résidence. Un soir, cette princesse, appuyée sur les créneaux des hautes tours, crut voir briller au loin une lumière dans la forêt voisine; elle ordonna aussitôt à ses serviteurs de prendre des flambeaux et de parcourir le bois pour chercher d'où provenait cette lumière; elle-même les suivit, et un étrange spectacle s'offrit bientôt à ses yeux. Au milieu de la forêt, sous un dôme de verdure formant un temple naturel, deux lions accroupis gardaient une statue de la Vierge. Théodechilde comprit que la Vierge voulait être honorée en ce lieu, et y fit élever une chapelle. Pour la desservir, elle fonda un monastère sur l'emplacement du château de Moncelli, rasé par son ordre, et elle le dota, avec les biens enlevés au comte Bazolus qui, retenu prisonnier depuis sa défaite par Théodorik, reçut alors la permission de s'y retirer. Le monastère s'agrandit par la suite, et, en 820, une magnifique église y fut construite. A cette date, Louis-le-Débonnaire accorda une charte aux moines de Saint-Benoît, qui étaient venus s'y établir.

En 1357, l'Anglais Robert Knolles, s'empara de Mauriac. Pendant les guerres de religion, en 1574, les protestants s'en rendirent aussi maîtres. La ville fut mise au pillage, l'église du monastère détruite, et les reliques de saint Mary jetées dans les flammes d'où on les retira à demi consumées. Cependant l'ancienne église de Notre-Dame des Miracles est encore debout aujourd'hui; le chœur, les absides latérales, les transsepts et la première travée de la nef, datent de la fin du XI[e] siècle. C'est un monument remarquable à plus d'un titre. Les édifices récents offrent un aspect bleuâtre, provenant de la qualité de la pierre dolérite, employée à leur construction; ils sont généralement dus à M. de Monthyon. La fontaine, en forme d'obélisque, qu'on voit à l'extrémité de la promenade de la Placette, est son ouvrage. On y lit une inscription qui fait l'éloge du vénérable intendant. Marmontel en est l'auteur; quoi qu'il ne fût pas Auvergnat, l'auteur des *Contes moraux* avait fait ses études au collége de Mauriac et séjourné longtemps en Auvergne. Parmi les hommes un peu considérables, nés dans la ville même, on cite saint *Odilon*, abbé de Cluny, auteur de la vie de saint Géraud d'Aurillac, et l'abbé *Chappe d'Auteroche*, célèbre astronome, qui fut envoyé en Sibérie, en 1760, pour observer le passage de Vénus. Cette ville, aujourd'hui l'un des trois chefs-lieux de sous-préfecture du Cantal, n'a pas plus de 3,530 habitants, et l'arrondissement n'en compte que 62,860. Il se fait à Mauriac un grand commerce de bêtes à cornes, de mulets, de chevaux estimés, de moutons et de cochons gras; ses foires, au nombre de huit, sont très-fréquentées.[1]

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc*; *Glor. martyr.* — *Gallia christiana.* — D'Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — Taylor et Nodier, *Voyage en Auvergne.* — Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI.* — Deribier Du Châtelet, *Statistique du Cantal.* — Le Grand d'Aussy, *Voyage en Auvergne.* — Imberdis, *Guerres religieuses d'Auvergne.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

L'Auvergne, on l'a dit avant nous, est un vaste cabinet d'histoire naturelle. Quelle terre, en effet, est plus riche que celle-ci pour le géologue, pour le naturaliste, pour l'amant des beaux sites et des grands phénomènes de la nature! Aussi les plus illustres représentants de la poésie et de la science, les Châteaubriand, les Fourcroy, les Vauquelin, les Tournefort, les Arthur Young, sont-ils venus l'admirer, tour à tour, et s'instruire devant les gigantesques chaînes de ses monts galvanisés, joie du minéralogiste, comme devant ses vertes vallées, trésor de la flore française. Ici, l'histoire du sol a précédé celle des hommes. Le pays porte encore, en tous lieux, les traces des antiques convulsions qui l'ont bouleversé. La science moderne veut que les monts calcinés du Cantal soient d'une formation postérieure à celle des monts Dômes. L'érosion séculaire des eaux, les déchirements causés par les éruptions, telles furent les causes puissantes de ces mouvements convulsifs du terrain, de ces contours heurtés et saillants, enfin de ce chaos de formes que présentent les monts et les sites de l'Auvergne. La tradition a consacré en quelques endroits l'origine de ces accidents du sol, en appelant certains monts et certaines gorges *Cheminées du diable*, *Gorges d'enfer*.

La basse Auvergne, connue aussi sous le nom de Limagne, est encadrée par deux longues chaînes de montagnes qui la flanquent à l'est et à l'ouest. La chaîne orientale, qui s'étend sur un espace d'environ quatre-vingts lieues carrées, est couverte de vigoureuses forêts de sapins. La chaîne de l'ouest se divise en deux groupes principaux. Au nord ce sont les monts Dômes, vastes cratères éteints que domine le majestueux Puy-de-Dôme, élevé de mille quatre cent soixante-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer; au sud, se dressent les monts Dores, du milieu desquels s'élève, à une hauteur de mille huit cent quatre-vingts mètres, le roi de ces monts, le mont Dore, dont tout le groupe a pris le nom. De son sommet, on aperçoit les Alpes, et on l'aperçoit lui-même, d'une distance de quarante lieues. Les habitants d'un petit village suspendu à ses flancs, comme un nid, y exploitent les eaux minérales qui coulent de ses roches. Les Romains, dévots à toutes les divinités des eaux, y avaient construit un panthéon dont on retrouve encore quelques débris. Dans la haute Auvergne, le mont du Cantal occupe le centre du pays; sa base est de trois lieues, sa hauteur de mille neuf cent trente-cinq mètres : il s'élance presque en ligne droite vers les nues, où il cache son sommet, et donne son nom à toute la chaîne qui lui présente cependant une foule de rivaux. C'est ici surtout que l'incendie a été terrible; les arêtes noires, fendillées et sinistres, portent écrite l'histoire des anciennes convulsions du sol. La *Planese*, qu'on appelle le grenier de la haute Auvergne,

n'est qu'un vaste champ de lave. Des lacs dorment aujourd'hui, muets et tranquilles, dans des cratères éteints : de belles forêts viennent pousser jusque sur leurs bords et dans les îlots qui accidentent leur lit inégal : ceux de Pavin, de Chambon, de Chauves, sont connus. Mille cours d'eau se précipitant en cascades, roulant en torrents, ou suintant à petit bruit des veines du roc, embellissent et fertilisent à la fois cette contrée. C'est là que prennent leur source la Dordogne, et la Dore poetisée par le chantre des *Bocagères*; l'Allier, aux eaux turbulentes, tantôt navigable comme un grand fleuve, tantôt se traînant avec peine sur les sables de son lit ; la Jordane, qui roulait jadis des paillettes d'or et faisait vivre une petite colonie d'orpailleurs, et dont les flots égaient le joli vallon où est situé Aurillac. D'autres eaux circulent dans les entrailles de ces monts, composés de tant de substances volcanisées, et, après avoir traversé dans leur route des couches de fer, de feu et de soufre, viennent, imprégnées de ces substances, sourdre au pied des rochers. Ici, ce sont les eaux minérales du mont Dore, dont la célébrité remonte jusqu'aux Romains, et qu'on emploie avec succès contre le catarrhe et la pneumonie chroniques; là, celles de Chaudes-Aigues, où l'on arrive par une route tracée comme par miracle sur des précipices de quatre cents pieds d'élévation. Ces eaux qui jaillissent presque bouillantes des rochers de granit, servent bien moins à la guérison des maladies qu'à chauffer les maisons et aux besoins du ménage; la science pourtant les proclame efficaces contre la paralysie partielle et les affections rhumatismales.

On doit naturellement s'attendre à voir en Auvergne une foule de produits minéraux : on y rencontre, en effet, assez abondamment le fer, le mercure, l'antimoine, le charbon, le plomb sulfuré, le cuivre, le zinc; mais ils n'y sont guère exploités. Les environs de Saint-Flour renferment la seule mine d'émeri qui soit en France : le naturaliste y trouve encore des cristaux opaques, des pyrites, des marcassites, des améthystes, des émeraudes, de petites topazes; toutefois ces pierres sont communes, elles n'ont ni cette dureté ni cette condensation que le soleil de l'Inde donne aux gemmes. Quant aux matières de construction, le sol fournit des pouzzolanes, des schistes, et surtout la pierre de Volvic, qu'on retire des grands courants de lave que les habitants du pays nomment *cherres*; elle est d'un gris cendré quand on la taille, et devient noire avec le temps.

Dans un pays coupé de tant de monts et de tant de vallées, les vents sévissent avec une violence extrême; leur constante mobilité y a rendu de tout temps impraticable l'établissement des moulins à vent. En été leur fureur se calme; mais l'hiver livre sans contre-poids l'Auvergne à leur terrible empire. Chassant les nuages qui versent des torrents de pluie, ils se déchaînent comme des espèces de trombes et balaient tout devant eux, dévastant les maisons, déracinant les arbres, entraînant les hommes et les animaux au fond des précipices. Dans les premiers siècles de notre ère, les Romains, pour éclairer les voyageurs égarés pendant ces tourmentes, avaient, comme nous l'avons déjà dit, allumé un phare sur le mont *Indiciacus*, où est aujourd'hui situé Saint-Flour. On se souvient encore à Clermont de celle du jeudi saint de l'année 1796. Plusieurs personnes furent poussées et écrasées avec leurs voitures contre les murailles; les toits, les

cheminées furent démolis ; les rues étaient jonchées de débris : out eût dit une ville bombardée. Ces tempêtes sont le plus souvent locales et ne s'étendent pas au delà d'un certain rayon ; dans la vallée voisine de celle qui en est le théâtre, le calme règne, le soleil brille, le ciel est sans nuages. La température de la Limagne est à peu près celle de Paris ; mais l'hiver dure près de huit mois dans les régions élevées, et on y passe subitement d'un froid âpre à une chaleur excessive : alors même les nuits et les matinées y sont fraîches, et la plus petite pluie suffit pour refroidir l'atmosphère.

Dans la haute Auvergne on divise l'année en deux grandes époques, celle où les vaches montent vers la montagne et celle où elles en descendent. C'est vers le milieu d'avril qu'elles commencent à monter; le vacher, joyeux, charge sur ses chevaux les outils et les matériaux nécessaires à la construction de son petit chalet d'été, et pousse ses troupeaux vers les pentes connues. Bientôt il construit son *buron*, avec une écurie pour ses chevaux, un parc pour ses vaches, un toit pour ses porcs et une chambre en planches où il fera ses fromages, en pressant avec ses genoux : tout autour, il dispose un petit potager qui lui donnera quelques légumes ; le lait formera le reste de sa nourriture. Le buron est le centre des opérations du vacher ; mais errant à la suite de son troupeau, en quête de nouveaux pâturages, il emporte un parc mobile où il couche, le soir, avec ses vaches et ses chiens. Vers le milieu d'octobre, les premiers froids avertissent le buronnier qu'il est temps de descendre : il détruit alors sa hutte, de peur d'être volé pendant l'hiver, en remporte le bois avec ses instruments ; et le troupeau se met à descendre vers les extrémités inférieures des plateaux, et les vallées où sont les villes, pour y subir une captivité de six mois.

Cette existence est triste, malgré l'originalité des mœurs du haut pays. Dans la Limagne seulement on trouve cette fertilité, ce luxe de végétation dont parlent toutes les descriptions de l'Auvergne. C'est là, ainsi que le disait Sidoine Apollinaire, cette mer de verdure où l'on voit onduler les moissons, comme les flots, sans péril du naufrage. Composée d'un bassin de soixante lieues carrées, parsemée de petits coteaux, et encadrée de hautes montagnes, la Limagne doit sa fertilité aux nombreux cours d'eau qui découlent des montagnes et l'arrosent en tous sens. Tous les genres de culture s'y mêlent dans une confusion pittoresque. A partir d'Aigueperse, la première ville de la basse Auvergne, en venant de Paris, c'est une succession, une marqueterie de champs de blé, de prairies, de vignobles, de vergers, de bosquets, que la grande division de la propriété coupe de haies vives et de clôtures verdoyantes. Des noyers gigantesques, dont l'ombre ne saurait nuire à l'extrême fertilité du terrain, y encadrent la plupart des champs et bordent les routes. Les coteaux sont couverts de vignobles, comme du temps de Sidoine ; mais la qualité du vin a bien changé sans doute, car ce vin de Clermont, que l'évêque poëte mettait sur le même rang que ceux de Chio et de Falerne, n'est plus qu'un vin noir qui sert à faire des eaux-de-vie et à colorer les vins clairets du nord de la France. L'ancien plant n'existerait-il plus, ou bien aurait-on perdu le procédé qu'on employait à le confectionner ? On parle cependant dans la contrée des crus de Chautergne et de Chateldon. Outre ses vins, la basse Auvergne produit avec abondance du blé, du seigle, de l'huile, et

des fruits qui sont l'objet d'une exportation importante. Tout le monde connaît les pâtes d'abricot de Clermont. Le chanvre devient si gros, qu'il acquiert les proportions de l'arbrisseau; mais il ne donne qu'un fil rude et grossier.

A mesure qu'on monte vers les zones élevées, la terre devient moins fertile; la vigne cesse bientôt de se montrer et se retire devant les champs de seigle et d'orge, et surtout devant des prairies qui s'étagent le long de la croupe des monts, pour ne s'arrêter qu'aux sommets couronnés de forêts de sapins. Les forêts, dans la basse Auvergne, couvrent 57,890 hectares, dans la haute, 39,462. A l'exception de La Planèze et de la riante vallée de Cère, la haute Auvergne est presque stérile; on n'y voit que quelques maigres champs de seigle et d'orge, isolés au milieu des prairies. Mais les herbages sont la principale richesse du pays: d'une excellente qualité, et croissant en abondance, ils nourrissent une grande quantité de mulets, de chevaux et de bestiaux, branche importante des revenus du pays, et donnent un goût recherché à ces beurres et à ces fromages du Cantal, que le paysan va vendre aux foires de la saint Luc et de la saint Martin, et qu'on exporte dans les départements circonvoisins.

Les environs de Thiers présentaient autrefois un phénomène social assez curieux. Presque tous les hameaux formaient de petites communautés, dont tous les membres étaient associés dans la propriété et les revenus de la terre qu'ils cultivaient. Ces réunions de plusieurs familles obéissaient à un chef qui prenait le nom de maître, mais n'était, à vrai dire, qu'un patriarche; l'élection lui conférait son titre, et il pouvait être destitué pour mauvaise gestion. La communauté nommait également une maîtresse, qui dirigeait les travaux et la police des femmes; il arrivait rarement que celle-ci fût la femme du maître. On connaissait anciennement les communautés d'Arnaud-Péricou, des Noalhat, des Anglade, des Tarrenteix. La plupart furent dissoutes par suite des lois de partage des biens, qu'avait établies le Code civil. L'une d'elles pourtant a résisté à ce dissolvant et existait hier encore: c'est celle des Pinon, à laquelle un de ses membres, Guittard, avait donné son nom, en y entrant, et qu'on appelait Guittard-Pinon.

Sans vouloir rechercher par des conjectures l'origine de ces communautés, sans examiner si elles durent se former après le funeste passage de Théodorik dans l'Auvergne, dans le but de se garantir contre les dévastations futures des Barbares, nous devons dire pourtant que les Guittard-Pinon se donnaient douze cents ans d'existence en s'appuyant sur une tradition, et qu'ils en prouvent cinq cents par des actes authentiques. Distinguée moins par sa fortune que par sa probité, son urbanité, l'air de santé de ses enfants et ses actes charitables, cette petite république fut plusieurs fois, dans le XVIIe siècle, l'objet des visites des intendants de la province. Le Maître Pinon ayant été attiré par un procès à Paris, sous Louis XIV, fut présenté au monarque par l'intendant Leblanc, qui l'avait autrefois vu à Pinon et l'avait fait asseoir à sa table. Les usages de la communauté n'étaient pas écrits, la communauté leur avait donné une consécration immémoriale. « Les contractants se déclaraient associés, abutinés et accommunautés en tous biens présents et à venir, même les dots des femmes avec pacte de succéder l'un à l'autre, qui sera déambulatoire et durera du premier au dernier. » Tous les Pinon mangeaient à la même table: les jeunes gens se mariaient dans la com-

munauté. Les enfants pouvaient demander le partage des biens, mais les procès furent rares, et le patrimoine général subsista toujours en entier. Quoique la communauté récoltât plus de blé qu'il ne lui en fallait pour sa nourriture, elle n'était pas dans l'usage d'en vendre; elle donnait l'excédant aux pauvres, et achetait leur part quand la récolte n'y suffisait pas. Un hôpital pour les pauvres était attaché à la communauté; tous les voyageurs que le besoin pressait étaient assurés d'y trouver à souper et à coucher : ils avaient aussi une maison plus belle que celles des membres de la communauté, pour y recevoir les hôtes de distinction.

Ce qui s'opposa au développement de cette association, ce fut son éloignement pour les acquisitions nouvelles, pour tous les perfectionnements agricoles. Les Auvergnats, en général, se défient des hasards de l'innovation et regardent la routine comme le culte du bon sens. Ils se servent encore de l'araire. Les autres instruments du paysan auvergnat sont grossiers; ses chariots, mal construits, roulent sur des roues qui ne sont pas entourées d'une bande de fer. Cette défiance des procédés nouveaux, jointe à l'absence de grandes propriétés, a tenu jusqu'ici dans l'enfance l'industrie auvergnate. Aucune de ces associations, formées jadis pour l'exploitation de la terre, n'a été faite pour celle des minerais, ou pour manufacturer les produits des chanvres; les papeteries d'Auvergne, autrefois célèbres, et qui fournissaient au commerce vingt-huit mille quintaux de papier, sont restées fidèles à leurs anciens procédés de fabrication : Thiers et Ambert, où l'on voulait que le papier eût pris naissance, en fabriquent beaucoup moins aujourd'hui, mais leur produit l'emporte en solidité et résistance sur tous les autres de France. Cette supériorité tient à ce que le chiffon trituré dans des auges de pierre par des maillets que fait mouvoir la rivière, laisse subsister les filaments de la toile : aussi a-t-il le privilége exclusif d'être employé pour le papier timbré.

Quoiqu'il n'y ait en Auvergne ni grandes usines ni grandes manufactures, on y exploite des mines de charbon, de cuivre et de zinc : on y fabrique des toiles de chanvre, des camelots, des étamines, des satins turcs, des blondes, des dentelles, des cartes à jouer et des objets de mercerie, de quincaillerie, de coutellerie et de chaudronnerie. Issoire est le grand centre de cette dernière industrie. Voltaire a dit : « Issoire, célèbre par son école et ses chaudrons. » Les poteries de l'Auvergne sont encore estimées, et il paraît que l'art de mouler et de cuire la terre y remonte aux temps les plus éloignés. On trouve à Clermont des poteries de toutes sortes et de toutes couleurs, rouges, jaunes, grises; la rouge est supérieure, elle est d'une argile très-fine, bien préparée, et décorée d'ornements d'un assez bon goût. Les champs sont semés de tessons, et le laboureur trouve parfois sous sa charrue toute la boutique d'un mouleur : des vases qui se rapprochent de la forme étrusque, des chiens, des chevaux, des enfants, des figurines d'amours ou de Vénus.

L'art et l'industrie ont donc fait peu de progrès chez les modernes habitants de l'Arvernie. L'Auvergnat, en effet, retranché dans sa montagne, dont il s'éloigne parfois pour faire fortune, mais où il revient toujours, tient aux vieilles traditions, aux usages immémoriaux. Sans manquer d'intelligence, avec une conformation heureuse, une grande opiniâtreté dans le travail, il est un peu

lourd d'intelligence, moins pourtant par instinct que par absence d'éducation. Il dédaigne les arts d'agrément, le luxe des costumes et ces manières élégantes et polies qui sont la monnaie courante de la bienveillance dans les contrées civilisées; mais il est juste, honnête, et a même une certaine bonhomie qu'il ne faudrait pas trop se hâter de nommer simplicité. L'Auvergne, contrée forte et primitive, n'est pas la patrie du bel esprit ni des arts; mais elle a fourni aux lettres, à la magistrature, à la science, des hommes sains d'intelligence, vigoureux de pensée, consciencieux de méthode, carrés d'esprit comme les Auvergnats sont carrés de corps. On connaît le goût général des Auvergnats pour les plaisirs réels? La bonne chère y est à bon marché : le gibier, les jambons de Maurs, les truites de Godivelle fort estimées, les fromages de Sennectère s'étalent à peu de frais sur les tables des familles aisées.

Ayez un bon château dans l'Auvergne et la Bresse,

a dit Berchoux. On y fait aussi à table et hors de table une grande consommation de vins du pays, qui occasionnent fréquemment des rixes sanglantes. Du reste, le caractère des Auvergnats varie presque dans chaque canton, comme le sol et le climat. « Les gens de la Limagne », dit d'Ormesson, « sont laborieux, mais pesants et sans industrie. » Le paysan de la haute Auvergne est doux et soumis, vif et industrieux, mais plus grossier dans ses manières. Un reproche général qu'on peut faire aux Auvergnats c'est d'être âpres au gain et d'user de tous les petits moyens de l'avarice et de la chicane pour s'agrandir. La médiocrité des fortunes, les nécesssités incessantes de la vie rendent en Auvergne les relations très-difficiles et entretiennent entre les habitants des jalousies et un esprit de médisance et d'envie qui font naître des querelles et des procès sans fin. L'opiniâtreté des gens les éternise. « Il y a deux choses opiniâtres en Auvergne, » dit Fléchier, « les hommes et les mulets. » Le droit d'aînesse s'y est continué au moyen de la faculté que donne le code au père de famille de disposer d'une certaine quotité de ses biens, et y brouille les frères. Un auteur du commencement du XVIIe siècle, parle des Auvergnats comme « gens à qui il fait mauvais avoir affaire et qui contestent malicieusement pour rien. » Notre collaborateur, M. Merimée, visitant, en 1838, les monuments de l'Auvergne, vit le premier étage de la Sainte-Chapelle de Riom, où siége la cour royale, entièrement comblé d'archives judiciaires.

Dans son amour du gain, l'Auvergnat ne se laissera rebuter par aucun travail, pourvu qu'on le paie, et comme il manque d'éducation professionnelle, il embrasse tous les métiers les plus pénibles, et pourtant les moins recherchés. A la fin de l'automne, quand les blés sont rentrés, on voit des nués d'Auvergnats se répandre dans toute la France pour s'y faire ramoneurs, marchands de peaux de lapins, charbonniers, joueurs d'orgue : c'est surtout de la haute Auvergne que partent les plus nombreuses émigrations. Le Grand d'Aussy dit que de son temps, dans la seule élection d'Aurillac, plus de six mille habitants s'expatriaient annuellement. Aux environs de Murat, des villages restent parfois entièrement déserts. Anciennement les Auvergnats se rendaient beaucoup en Espagne. Tous ces emigrants se fixent dans les villes populeuses, et y forment

de petites colonies, comme les porteurs d'eau et les charbonniers de Paris, qui conservent, au milieu de mœurs et de populations différentes, les mœurs, le costume et le langage de la petite patrie.

Les Auvergnats ont, en général, l'ovale long, le crâne fortement ossifié et assez volumineux, les yeux un peu près l'un de l'autre, les cheveux et la barbe assez ordinairement noirs, quoiqu'on trouve dans certains cantons des restes de l'ancienne race gauloise qui s'est maintenue blonde. Les paysans de la Limagne conservent encore un habit court plissé autour de la taille, des hauts-de-chausses d'une ampleur prodigieuse, et un large col de chemise rabattu sur les épaules et la poitrine; mais dans les villes on porte le chapeau et la veste courte des charbonniers de Paris. Le costume de la montagne diffère de celui de la plaine; le brayot du paysan offre ici une grande ressemblance avec l'habit du paysan romain, tel qu'on le voit dans les monuments trouvés dans les fouilles d'Herculanum. Les robes des femmes sont chargées d'une quantité de plis, mais leur costume varie aussi d'un canton à l'autre. Dans quelques-uns, elles mettent sur leur tête une pièce d'étoffe noire, retroussée et retenue par une chaîne de laiton que les plaisants appellent un *serre-malice*.

Nous ne pouvons guère nous étendre sur les coutumes de l'Auvergne; un mot cependant de ses bourrées, danse monotone à deux, exécutées aux sons chevrotants de la cornemuse et de la musette, qu'on appelle en patois la *tsabretta* (la chevrette), et dans laquelle on chante une chanson qu'une imitation de Loïsa Puget a rendue dernièrement populaire à Paris. Fléchier dit encore que les Auvergnats naissent avec la science infuse de leurs bourrées, et qu'ils les dansent ordinairement, soit parce qu'elles conviennent fort au pays, soit parce qu'il est permis de saluer la dame et de la baiser. Quoique le français commence à se répandre en Auvergne, le patois est la langue du peuple, et dans les classes élevées, celle de l'enfance et des conversations familières; des amateurs de poésie locale s'essaient encore à rimer dans cet idiome, qui n'est qu'une des mille formes du roman du midi de la France, des églogues, des dialogues, des satires. Le patois de la montagne est plus dur que celui des environs de Clermont, quoiqu'il se rapproche plus par ses terminaisons en *a* de la langue des troubadours; mais il est bien loin de former un idiome régulier. Presque toutes les parties du discours sont amalgamées d'une manière indissoluble, et forment des mots composés de détritus, pour ainsi dire, d'anciens mots latins.

Nous terminerons cet aperçu par quelques détails sur les antiquités. On est étonné de ne pas trouver, en Auvergne, plus de restes de l'époque celtique, en pensant aux peintures que nous font Strabon et César, de la grande existence des rois arvernes. Nous ne croyons pas trop à la tradition qui place, près d'Arlane, les ruines du château de Bituitus, dans un lieu que les habitants appellent encore *Bitous;* nous avons déjà mentionné, à l'article Clermont, la pierre dite de la rue des Bohêmes, et s'il n'est pas possible d'y voir, comme le veut Mézeray, un abrégé de la religion des druides, on peut du moins la croire authentique. C'est une pierre de granit de forme triangulaire, qui devait orner le fronton du portique d'un temple. Les antiquaires ont cru découvrir là la Vénus céleste des Gaulois, nommé *Onura;* deux serpents renversés l'enlacent dans toute sa hauteur : elle

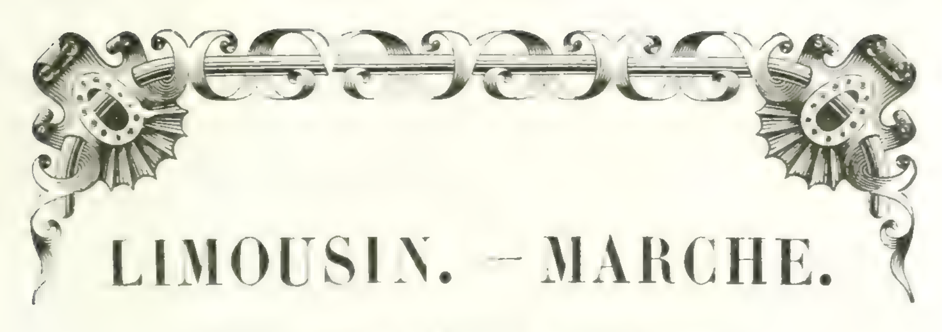
porte, à la partie supérieure de la tête, des ailes déployées de droite à gauche; à sa partie inférieure, on voit deux saillies en forme d'ellipse, couvertes d'écailles de poisson et disposées de même que les ailes. Sur un plateau assez élevé, entre le village de Saint-Nectaire et les bains de Boste, on voit, selon M. Mérimée, à peu de distance d'une masse de rochers dont les pointes percent la terre de tous côtés, un grand dolmen en bon état et parfaitement authentique. Ce monument était composé de cinq pierres de granit non travaillées, ajustées de manière à former un parallélogramme : l'une d'elles servait de toit, l'ouverture se trouvait à l'est. Tout auprès, un pilier était couché à terre ; à quelques pas de là, on remarquait des substructions grossièrement construites, appartenant à une enceinte carrée ; l'intérieur présentait douze chambres, donnant sur un étroit corridor, qui les partageait en deux sections. Était-ce là le logement du collége des prêtres desservant le dolmen? En montant vers le sommet de la montagne de Chateureux, on trouve aussi de vastes cavernes creusées dans le roc, qu'on attribue aux anciens Arvernes. Nous avons déjà rapporté sur le temple de Vasso-Galate, produit du mélange de l'art celtique et de l'art romain, les détails que donne Grégoire de Tours; nous ajouterons qu'on regarde, en général, comme lui appartenant de nombreux débris épars dans divers quartiers de Clermont, tels que frontons, entablements, et fûts de colonnes mutilés.

De l'art romain il ne reste en Auvergne aucun monument entier, mais seulement de nombreux fragments de sculpture qui, malgré leur mauvais état, attestent encore que l'Auvergne fut une des provinces de la Gaule les plus importantes sous l'empire. Deux voies romaines, dont des traces existent aux environs d'Aigueperse et de Billom, reliaient sa capitale à Bourges et à Lyon. Une troisième se dirigeait vers Limoges ; on en voit un fragment assez considérable près de Chamalière. Les eaux de pluie lavant continuellement les pierres de granit, de lave et de basalte dont elle est construite, les rendent aussi polies, aussi claires que le carrelage d'un appartement. Un aqueduc qui conduisait les eaux de Fontanat à Clermont traverse cette voie ; il est solidement voûté, et les pierres qui cimentent extérieurement la voûte sont de granit, ainsi que la bâtisse intérieure. Il serait trop long d'énumérer toutes les pierres chargées d'inscriptions latines qu'on rencontre en Auvergne. Ici, c'est un chapiteau d'ordre corinthien gisant à la porte d'un petit séminaire Saint-Allyre ; là, un tombeau de pierre blanche, long de six pieds et large de trois, avec cette inscription : *Diis manibus et memoriæ æternæ Juliæ Marciæ Marciola mater posuit;* plus loin, un sarcophage en marbre blanc, d'un seul bloc et orné de trois bas-reliefs, lequel servit longtemps d'autel à la chapelle du Saint-Esprit, dans la cathédrale de Clermont. Nous citerons encore un stylobate, situé dans une rue de Riom, et qui supporta sans nul doute la statue du Génie de l'Auvergne. Des pierres milliaires, des pierres sépulcrales, de nombreuses poteries marquées des noms de *Murini* et *Surini*, deux mouleurs autrefois célèbres probablement, des anneaux romains, des médailles de presque tous les Césars, notamment des *Néron* en or, et des médailles en cuivre qui passent dans les marchés pour de gros sous, complètent les richesses archéologiques de l'époque romaine.

Quant à l'art chrétien, il offre ici un ample sujet d'observation. Nous avons

montré dans les notices des villes combien le christianisme avait élevé, de bonne heure, en Auvergne de temples à ses saints et à ses martyrs. Il existe encore aujourd'hui dans l'enclos de Saint-Allyre une petite église du ve siècle, dédiée à saint Venerand, et qu'on prétend avoir été bâtie par lui-même : il en est fait mention dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury. L'église de Notre-Dame du Port, de Clermont, est d'une époque bien plus rapprochée de nous; mais elle s'éleva certainement sur l'emplacement d'une église ou peut-être d'un monument romain, car on découvre dans la bâtisse un mélange de pierres dont une partie est d'une qualité qu'on ne connaît plus dans le pays; on voit encore, dans quelques-unes, les traces des moulures de l'architecture primitive. Du reste, cette église, comme la plupart de celles dont nous avons parlé ailleurs, sont byzantines et ont été construites du IXe au XIIe siècles. Tels sont le Moûtier de Thiers, Saint-Amable de Riom, Saint-Paul d'Issoire, Saint-Julien de Brioude. Un caractère commun à toutes ces basiliques, c'est l'élancement des piliers et le resserrement sensible de la nef et des collatéraux. Les voûtes sont généralement élevées, épaisses et d'une grande solidité, presque toujours en berceau et sans doubleaux dans la nef. Les piliers ont ici plus d'élévation que dans le Nord, et dès le XIe siècle ils commencent à être ornés de sculptures. On doit cependant noter dans les églises byzantines d'Auvergne l'absence de statues et de grands bas-reliefs; on employa dans leur ornementation les peintures à fresques qu'on retrouve partout sous le badigeonnage qui les recouvre. Nous avons parlé des peintures de La Chaise-Dieu représentant la danse Macabre, ainsi que du zodiaque sculpté sur le chevet de l'église d'Issoire; les sculptures de l'église d'Ennezat sont célèbres par l'obscénité de certains sujets, curieux sans doute, mais qu'on ne peut décrire qu'en latin. Saint-Amable de Riom présente cette particularité que, de style byzantin, et du XIe siècle, l'édifice porte sur des colonnes d'un style très-ancien des ogives fortement prononcées. La Sainte-Chapelle, de la même ville, est célèbre par de belles verreries de la fin du XIVe siècle. Du moyen âge, l'Auvergne a conservé quelques beaux châteaux et quelques forteresses inexpugnables, qui en couronnent les monticules d'une manière pittoresque. Nous nous bornerons à rappeler le château de Miremont dont les ruines dominent les gorges de la Dordogne, et une centaine de villages répandus sur la lisière des départements du Cantal et de la Corrèze. [1]

1 Ramond, *Mémoire sur la plaine actuelle de la Limagne* (Journal des Mines, t. XXIV). — Lecoq et Bouillet, *Itinéraire du département du Puy-de-Dôme, contenant l'indication des principales formations géologiques.* — D'Humières, *Coup d'œil sur l'agriculture du Cantal* (Mémoires de la société royale d'agriculture du Cantal). — Le Grand d'Aussy, *Voyage en Auvergne.* — Rabani-Beauregard, *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne.* — D'Ormesson, *Mémoire sur l'Auvergne.* — Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne et en Limousin.* — Le baron Taylor et Nodier, *Voyage dans l'ancienne Auvergne.*



LIMOUSIN. — MARCHE.

HAUT LIMOUSIN. — BAS LIMOUSIN. — HAUTE MARCHE. — BASSE MARCHE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

La Marche (*Marchia Lemovicina*) et le Limousin ou Limosin (*Lemovicensis Tractus*) figurent parmi les provinces centrales de la France. La première borne, au sud, la seconde et confine, par le nord, avec le Berry : ses autres limites sont, à l'est, l'Auvergne ; à l'ouest, le Poitou. Elle était comprise anciennement dans le Limousin, et on lui avait donné le nom de *Marche*, parce qu'elle servait de frontière au royaume d'Aquitaine. Le Limousin est borné aussi, à l'est, par l'Auvergne ; il a pour lisières, au sud, le Quercy ; à l'ouest, le Périgord. La Marche a vingt-trois lieues de long sur quinze de large et elle occupe un espace d'environ deux cents lieues carrées ; le Limousin, dont l'étendue est de vingt lieues en longueur sur autant de largeur, présente à sa surface un développement de trois cent trente lieues : c'est donc une superficie totale pour les deux provinces de cinq cents trente lieues carrées.

Plusieurs chaînes de montagnes traversent la Marche et y multiplient à l'infini les accidents du terrain : celle du centre, ligne continue, s'étend du nord-ouest au sud-ouest. Une autre, la Gartaupe, point de départ de plusieurs ramifications, pénètre dans le Limousin. Une troisième, enfin, commune à la Marche, au Limousin et à l'Auvergne, forme un vaste plateau d'où les eaux se distribuent sur tous les points de l'horizon en un grand nombre de courants qui suivent les diverses pentes du sol.

Les groupes de montagnes et de collines plus nombreux et plus hardiment dessinés au sud et à l'ouest de la Marche, s'abaissent et s'effacent en se rapprochant de l'est et du nord. Des bois taillis ou des plantations de châtaigniers en revêtent les côtés ; et cette ceinture verdoyante contraste avec leurs parties supérieures, pour la plupart incultes. Au bas, se déroulent de belles prairies, qui souvent font place à des landes immenses où foisonnent les bruyères, les ajoncs et les genêts. Peu de pays ont un aspect plus varié, plus pittoresque, plus agréable : c'est la grâce, la fraîcheur, la jeunesse, tempérant une nature sévère, âpre et quelquefois sauvage. On ne se lasse point, quoique fatigué par la rudesse des chemins, d'errer au milieu de ces perspectives toujours nouvelles et dont la beauté a un charme indéfinissable. On aime à suivre les bords encaissés de la Creuse, à gravir les coteaux escarpés entre lesquels elle est resserrée d'une ma-

nière si saisissante, à la voir s'enfler au temps des orages et des pluies au point de s'élever à une hauteur de plus de neuf mètres, ou tomber et se dessécher tellement, que c'est à peine s'il reste assez de force à ses eaux réduites et dormantes pour faire mouvoir les moulins dont les deux rives sont agrestement parsemées.

La surface du haut Limousin est hérissée de montagnes, dont les deux principales chaînes se dirigent de l'est à l'ouest et forment le bassin de la Vienne, leurs deux points culminants sont, pour la première, le mont de Puy-de-Vieux, qui s'élève près de Grammont, et, pour la seconde, le mont Jargeau (*Mons Garganus*). Les plantations de châtaigniers, couronnement ordinaire des coteaux, ne peuvent vivre dans ces hautes régions, aux sommets dépouillés ou couverts de bruyères. Le bas Limousin, envahi par les poussées des montagnes de l'Auvergne, n'est ni moins profondément déchiré, ni moins remarquablement mamelonné que la partie haute de la province. C'est sans doute l'aspect de ce sol accidenté qui a fait donner la qualification de *Suisse intérieure* aux contrées du centre; mais cette comparaison peu juste, appliquée à la Marche, l'est encore moins, s'il s'agit du Limousin seulement. En effet, les paysages sont ici plus sauvages que riants, plus sévères que grandioses. On n'y voit point les montagnes superbes, les cimes neigeuses, les crêtes dentelées des Alpes; et le regard ne rencontre nulle part les lignes hardies qui donnent un si grand caractère à l'horizon helvétique. La chaîne de l'Auvergne, dont les festons bleuâtres enserrent d'un côté la province, a des proportions plus modestes elle-même. Enfin, les gorges habituellement étroites, souvent marécageuses, sont loin d'avoir l'air de richesse et de sérénité des vallées de la Suisse, et l'on ne saurait comparer à ses lacs azurés les sombres étangs du Limousin. Cette province, avec ses collines arrondies, uniformes, presque continuelles, ses landes désertes, ses bruyères roses, ses bois clair-semés, ses torrents limpides et bruyants, fait penser plutôt à l'Écosse. Au reste, il serait fort difficile d'en faire une description générale qui soit exacte; le paysage changeant à chaque instant de caractère, un trajet d'une lieue suffit pour rendre mensongère la plus fidèle peinture. Dans une seule journée de voyage, on voit le pays se métamorphoser complétement sous ses yeux. L'aspect de la campagne, la physionomie des habitants, le climat, tout a changé dans un même département. Dans celui de la Corrèze, on rencontre à la fois, aux environs d'Ussel, la température de la Norvége, et aux alentours de Brives, des chaleurs vraiment espagnoles et les productions des pays les plus méridionaux.

Une multitude de petites rivières et de ruisseaux arrosent les deux provinces et découlent, à quelques exceptions près, de leurs propres montagnes : pour la Marche, ce sont la Creuse, le Cher, le Chavanoux, la Maude, l'Ardour, l'Abloux, la Petite-Creuse; pour le Limousin, la Vienne, la Briance, la Vezère, la Haute-Vezère, la Corrèze, la Diége, la Troussonne, etc. Deux cours d'eau, la Gartempe et le Thorion, sont communs aux deux pays. Aucune de ces rivières n'est navigable. La Corrèze, la Creuse, la Petite-Creuse et le Thorion charrient seulement les bois de chauffage à bûches perdues. Parmi les nombreux étangs dont le sol est coupé, nous citerons ceux de Cieux de Jonas, de la Pècherie, des Beyges, du Ressoult. En général, le voisinage des montagnes de l'Auvergne, la multiplicité des sources et des ruisseaux rendent la température de la Marche et du Limou-

sin froide et humide ; on y souffre de violents orages et de grosses pluies, qui même, selon la remarque de l'abbé Expilly, tombent plus fréquemmant dans cette dernière province, depuis la construction du canal des Deux-Mers. Le bas Limousin, plus tempéré que le haut, dans ses parties les plus rapprochées du Languedoc, éprouve, en tirant vers le Cantal et le Puy-de-Dôme, des hivers plus rigoureux que sa latitude ne semble l'indiquer; la neige s'y maintient souvent pendant un mois, et son épaisseur n'est pas alors moindre de quinze centimètres. Les variations réitérées de la constitution météorologique nuisent sensiblement, dans les deux pays, à la prospérité de la végétation, ainsi qu'à la santé des hommes et des animaux. On y jouit pourtant d'un air vif et pur; les vents dominants soufflent de l'ouest et du nord-ouest ; les hivers sont longs, les étés courts, les printemps et les automnes presque toujours fort beaux.

Le sol du haut Limousin, généralement granitique, a pour base des pierres, soit primordiales, soit formées de débris entraînés dans les vallons. Un mélange de particules quartzeuses et micacées constitue partout celui de l'arrondissement de Limoges. Des bancs d'argile et de glaise entrecoupent la terre en quelques endroits; visqueuse et humide dans ces cantons, elle devient plus friable auprès des villes et des lieux habités, où les travaux agricoles, le mélange des engrais et les détritus des végétaux l'ont amendée depuis longtemps. Sur les bords de la Ligoure, le sol est un tuf rouge, espèce de porphyre décomposé. Le terrain de Bellac et de Rochechouart ressemble à celui de Limoges; sauf, toutefois, que dans le premier de ces arrondissements les terres avoisinant le Poitou sont plus substantielles et plus profondes, et que dans le second on voit, près du chef-lieu, une matière argileuse, produit, peut-être d'un volcan, à en juger par sa couleur et sa légèreté. Le feldspath, base des pétunzes et des kaolins, règne dans l'arrondissement de Saint-Yrieix, où l'on trouve plusieurs espèces de terres argileuses et de serpentine; comme le sol y est essentiellement granitique, il ne contient ni gypse, ni marne, ni chaux, à l'exception pourtant d'une île ou banc de calcaire primitif, et qui, par une singularité frappante, est située au centre d'un plateau de granit, sur le revers oriental du mont Jargean, rive gauche de la Combade. On rencontre également à Sussac, sur la même rive, la chaux carbonatée en banc de calcaire primitif, alternant avec les gneiss et renfermant souvent du mica de couleur grise, dont la cassure laminaire est privée de l'argile auquel il devrait du corps. Le bas Limousin, granitique au nord, offre communément au centre des roches amphiboliques, et au midi du schiste et surtout de la chaux, très-abondante aux environs de Brives, de Beaulieu et de Turenne. Comme celui du Limousin, le sol de la Marche se compose, de terres sablonneuses, où le granit et le mica dominent ; il y a dans certaines localités du schiste et quelques traces volcaniques, telles que scories et basaltes; on y remarque, en outre, le quartz et l'amphibolite, et sur les terrains s'étend une couche de grès houiller auquel s'associe le fer carbonaté lithoïde.

Parmi les peuplades gauloises répandues en grand nombre sur le territoire qui a servi à constituer les deux provinces de la Marche et du Limousin, les seules dont le nom ait pu parvenir jusqu'à nous, sont les *Cambiovicenses*, maîtres alors de tout le canton actuel de Chambon, dans le pays de Combraille, limitrophe de

l'Auvergne, et les *Andecamulenses*, répandus dans celui de Rançon, sur les bords de la Gartempe. Quant aux *Lemobices* ou *Lemovices* (Limousins proprement dits), mentionnés tour à tour par César, Strabon, Pline et Ptolémée, qui nous les représentent comme fort avancés dans les terres et contigus aux Pictones, une de leurs colonies, ils étaient évidemment le peuple le plus considérable de la contrée, auquel un lien commun rattachait ces diverses peuplades; et leur confédération embrassait toute la région comprise, plus tard, dans les diocèses de Tulle et de Limoges.

Les *Lemovices* faisaient partie de la Celtique : ils confinaient, au nord, avec les *Bituriges-Cubi*; au sud, avec les *Cadurci*; à l'est, avec les *Arverni*; à l'ouest, avec les *Santones* et les *Petrocorii*. Après avoir opposé une vive résistance aux légions romaines, ils entrèrent dans la ligue que Vercingétorix réussit à former contre César. Leur roi, Sedulix, secourut, avec dix mille combattants, le chef arverne, et fut tué sous les murs d'Alise, ainsi que son second fils, Cœlicomat. Duratius, fils aîné de Sedulix, s'attacha à la fortune du conquérant, qui, par politique ou reconnaissance, lui conféra le titre de proconsul et le combla de bienfaits. Auguste traita les Lémovices avec la même bienveillance que leur avait témoignée César; il les enclava dans l'Aquitaine, et dès lors *Augustoritum*, leur capitale, devint la résidence des proconsuls, choisis souvent dans la propre famille des empereurs. Dioclétien, ayant divisé l'Aquitaine en deux parties, les Lemovices, qu'il plaça dans la première, dépendirent de Bourges, la métropole. Les noms de quelques-uns d'entre les proconsuls ou gouverneurs de la province limousine ont eu une grande célébrité : il nous suffira de citer Lucius Capreolus, fondateur de *Chalus Chabrol* (*Castrum Lucii Capreoli*); Leocadius, l'ami d'enfance de Drusus; Sergius Galba, le même qui fut empereur; et Julius Agricola, beau-père de l'historien Tacite.

Domitien, irrité contre les Lemovices, à la suite d'une violente sédition par laquelle ils avaient essayé de repousser les persécutions dirigées contre les chrétiens, les dépouilla de tous les priviléges que leur avait accordés Auguste. Vers la fin du IIIe siècle, sous l'empereur Tacite, ils eurent affaire aux Vandales, qui échouèrent devant Limoges. Au commencement du Ve, ces mêmes barbares, secrètement appelés en Aquitaine par Stilicon, ministre d'Honorius, détruisirent plusieurs villes importantes du Limousin. Les Wisigoths s'emparèrent de tout le pays, en 472, et en furent ensuite dépossédés par Chlodwig (507), qui en confia le gouvernement à des comtes particuliers, au nom de son fils Théodorik, ou Thierry, auquel il venait de donner l'Aquitaine. Le premier de ces comtes dont l'histoire ait conservé le nom, est Jucundus, père d'Aredius (saint Yrieix).

Le Limousin, ainsi que l'Aquitaine, appartint tour à tour à Charibert, roi de Paris (561-567); à Childebert, fils de Sighebert, roi de Metz (583-596); et enfin à Chlotaire II, sous lequel passèrent, en 628, tous les états démembrés de la monarchie de Chlodwig. En 630, Dagobert Ier, fils de Chlotaire, donna le royaume d'Aquitaine ou de Toulouse, dans lequel se trouvaient compris la Marche et le Limousin, à son frère cadet, Charibert, auquel succédèrent, d'abord, Childérik mort en bas âge de mort violente, et, plus tard, Boggis et Bertrand, que, par un accommodement conclu en 637, Dagobert n'investit que du titre de ducs héré-

ditaires, sous la condition de foi et hommage. Nous glisserons sur Eudes, Hunald et Waiffre, successeurs de Boggis. Les chroniques limousines citent, comme gouverneur du pays, avant le règne de Boggis, les comtes Lopès, Savary et Hévingue. Le premier comte de Limoges fut, selon quelques historiens, Rotgerius, parent de Charlemagne, qui en fit un des officiers de son fils Louis, roi d'Aquitaine (781). Louis-le-Débonnaire visita le Limousin, en 832. On trouve en 837, un comte de Limoges, du nom de Rathier, auquel Adhémar de Chabannais substitue Raymond (qu'on ne doit pas confondre avec Raymond Ier, comte de Toulouse) et ensuite Gerard. Le roi Eudes, fils de Raymond, comte de Limoges, suivant le même historien, étant venu se faire sacrer dans cette ville (887), supprima les comtes et établit en leur place, pour vicomte, un nommé Fulcherius ou Foucher, habile ouvrier en bois, *industrium fabrum in lignis* (c'est-à-dire habile ingenieur en machines de guerre). La succession des vicomtes de Limoges est fort incertaine jusqu'à Girard ou Géraud, descendant de Foucher (963-1000), et l'histoire elle-même du Limousin n'offre, jusqu'à la seconde moitié du XIe siècle, qu'un interêt très-secondaire. Toute la période anterieure est remplie par les ravages des Normands, qui avaient déjà dévasté le pays vers le milieu du IXe siècle; par quelques entreprises de Guillaume-Fier-a-Bras et de Guillaume-le-Grand, ducs d'Aquitaine et comtes de Poitiers, lesquels s'intitulaient aussi comtes de Limoges; par les demêlés des vicomtes de Limoges avec les abbés de Saint-Martial, et enfin le passage du pape Urbain II, à son retour du concile de Clermont (1095). C'est également dans cet intervalle, commençant avant le milieu du Xe siècle, que la Marche fut détachée du Limousin et divisée en deux parties bien distinctes, dont chacune eut, dans l'origine, un comte particulier.

Boson-le-Vieux, petit-fils de Geoffroi, premier comte de Charroux, fut comte de la Marche dès 944, comme l'atteste la charte de fondation de l'église du Dorat; il dut son élévation au duc d'Aquitaine, Guillaume-Tête-d'Étoupes. Une charte souscrite à Limoges, en 959, le qualifie de marquis et met le Limousin même dans son marquisat. Sous le règne du roi Lothaire (on ignore la date précise), il fut battu par le vicomte de Limoges, Gui, fils de Giraud, et contraint de lever le siége du château de Brosse, en Berry. Boson eut trois fils : l'aîné, Hélie Ier, jouit du comté de Périgord, du vivant même de son père; Aldebert, le second, lui succéda dans la partie haute de la Marche, et Boson II, le troisième, dans la partie basse (vers 968). Aldebert s'étant brouillé avec Thibaut, comte de Blois, se présenta sous les murs de Tours. Sommé de se retirer par Hugues Capet, il répondit à cette question méprisante du nouveau roi de France : *Qui t'a fait comte?* par ces paroles fameuses : *Ceux qui t'ont fait roi.* Aldebert réussit, d'ailleurs, à se rendre maître de la place, qu'il donna au comte d'Anjou, Foulques-le-Bon. Boson II épousa Almodis, fille du vicomte de Limoges, Girard : il fit la guerre au duc d'Aquitaine, Guillaume-le-Grand, et, fait prisonnier par lui dans une bataille, fut conduit à Poitiers même, où sa captivité ne dura pas au reste longtemps. Assiégé ensuite dans son château de Bellac, par les troupes réunies du duc d'Aquitaine et de Robert, roi de France, il s'y défendit vaillamment et les força de battre en retraite.

Aldebert, comte de la haute Marche, hérita du comté de Périgord à la mort de son frère, Hélie Ier (980), et laissa un fils nommé Bernard, qui étendit sa domination sur les deux Marches, tandis que le Périgord passait à Hélie II, fils aîné d'Aldebert, par arbitrage du duc d'Aquitaine, Guillaume-le-Grand (995-1006). Bernard eut pour successeurs Aldebert II, que nous voyons assister, en 1059, comme vassal immédiat du roi de France, au sacre de Philippe Ier; puis Boson III (1088); Almodis, sa sœur, mariée au comte de Lancastre, Roger de Montgommery (1091); Aldebert III, conjointement avec ses frères Eudes et Boson, sous lesquels les seigneurs de Lusignan s'emparèrent d'une partie considérable de la Marche (1116-1143); Bernard II, fils d'Aldebert III; et Aldebert IV, qui vendit, en 1177, moyennant cinq mille marcs d'argent, tout ce qu'il lui restait de son patrimoine au roi d'Angleterre, Henri II. Mais Geoffroi de Lusignan et ses frères, les plus proches héritiers du comte, s'opposèrent à cette aliénation, dont Henri II se désista. Hugues IX de Lusignan ayant, vers la fin de ce siècle, épousé Mathilde, comtesse d'Angoulême, que Richard-Cœur-de-Lion avait déclarée héritière d'Aldebert, réunit tout le comté de la Marche sous sa main : la souveraineté resta dans sa famille jusqu'en 1301, époque à laquelle Hugues XIII engagea son fief, pour une grosse somme d'argent, au roi de France Philippe-le-Bel. Gui, frère de Hugues XIII, voulut revendiquer, à sa mort (1303), le comté de la Marche; mais Philippe-le-Bel le força d'y renoncer, et, par une transaction avec les sœurs du dernier comte, demeura seul propriétaire de tout le pays. Philippe-le-Long attacha la pairie au comté de la Marche, en faveur de son frère, Charles-le-Bel (1316); celui-ci, devenu roi, échangea son ancien apanage contre le comté de Clermont (1327), appartenant à un petit-fils de saint Louis, le duc de Bourbon, Louis Ier, dont les descendants, Jacques Ier, Jean Ier et Jacques II, possédèrent la Marche, à titre d'apanage, jusqu'en 1435. Bernard d'Armagnac, gendre de Jacques II, transmit le comté à son fils, le célèbre Jacques d'Armagnac, sur lequel Louis XI le confisqua, pour le donner à son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu (1477), dont la fille Suzanne l'apporta en dot à son cousin, Charles II, dauphin d'Auvergne, plus tard connétable de Bourbon (1505). Après la trahison et la mort du connétable, François Ier incorpora définitivement la Marche au domaine de la couronne (1531).

Revenons aux vicomtes de Limoges. Il paraît que cette dignité n'était pas encore héréditaire sous Adémar ou Aimar Ier, petit-fils de Girard, puisque ce fut seulement à la prière du comte d'Angoulême, et du gré de Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, qu'il succéda, en 1025, à Gui, son père. Nous mentionnerons seulement, pour l'intelligence généalogique de notre introduction, les premiers descendants d'Adémar : Gui II, Adémar II, Adémar III, surnommé le Barbu, Adémar IV et Gui IV, dont les actions assez monotones offrent peu d'intérêt (1036-1148). Ce fut pendant la minorité d'Adémar V, fils d'Adémar IV, et sous la régence de son oncle, Archambaud, que Henri, comte d'Anjou, se rendit une première fois dans le Limousin, pour s'y faire inaugurer comme duc d'Aquitaine (1152); il y retourna, en 1156, après son avénement au trône d'Angleterre, et ôta la régence à Archambaud, afin d'en investir Guillaume Pandolf, et Geoffroi de Neubourg, frère de Rotrou III, comte du Perche. En 1159, Adémar ayant atteint

l'âge de majorité, il lui donna en mariage Sara, sa cousine, fille de Renaud, comte de Cornouaille, et l'emmena dans son expédition de Toulouse. Le nouveau vicomte prêta ensuite hommage à Richard-Cœur-de-Lion, lorsque ce jeune prince, auquel son père venait de céder le duché d'Aquitaine, fit son entrée solennelle à Limoges (1172). Bientôt pourtant il se jeta dans la ligue formée contre Richard par les comtes de la Marche et d'Angoulême, les vicomtes de Comborn et de Turenne, et presque tous les barons du Poitou (1176). Le duc battit les rebelles dans un combat livré entre Saint-Mégrin et Boutteville, et envahit le Limousin. Adémar, forcé de se réfugier dans la ville d'Angoulême, y fut assiégé et pris, ainsi que tous les chefs confédérés, par le vieux roi Henri II qui les renvoya à son fils. La paix ayant été faite, le vicomte partit pour la Terre-Sainte (1178), où il ne resta que deux ans. A son retour, il s'unit contre Richard avec les frères puînés du duc, Geoffroi et Henri-le-Jeune. Après la mort de celui-ci, Richard et son père Henri II consentirent à recevoir en grâce le vicomte. La tyrannie et les mœurs dissolues du duc d'Aquitaine engagèrent encore une fois Adémar à se revolter contre lui (1188); et enfin, en 1199, suivant un acte rapporté par le père Bonaventure de Saint-Amable, il se déclara vassal du roi de France, Philippe-Auguste. On sait que, cette même année, Richard-Cœur-de-Lion fut blessé mortellement devant le château de Châlus, où Ademar avait découvert un trésor qu'il refusait de livrer au roi d'Angleterre.

Gui V, fils aîné et successeur d'Adémar, embrassa le parti du duc de Bretagne, Arthur, contre son oncle, Jean-sans-Terre. Pendant sa captivité à Chinon, où le roi d'Angleterre l'avait fait enfermer, en 1202, les barons et le peuple du Limousin ayant emporté d'assaut le château de Noailles, situé entre Brives et Turenne, y massacrèrent les Brabançons et les routiers qui commettaient d'affreuses dévastations dans la province. « C'est ainsi que le sceptre du roi d'Angleterre commença d'être brisé dans l'Aquitaine », comme le remarque l'auteur de la chronique manuscrite de Saint-Martin de Limoges. Délivré de prison, en 1204, par Philippe-Auguste, Gui V se mit au service de son libérateur. Jean-sans-Terre essaya vainement de résister dans le Limousin (1214): il ne tarda point à en être chassé par le fils du roi de France, depuis Louis VIII, qui prit dès lors le titre de duc d'Aquitaine. Il paraît cependant que les Anglais conservèrent encore un pied dans la province, puisque ce n'est qu'en 1216 que le vicomte Gui reconquit sur eux la tour d'Aixe, qu'il avait fait bâtir en 1206, et dont Jean-sans-Terre s'était emparé, en 1214. Gui VI, surnommé le Preux, fils de Gui V, contribua également à soumettre, pour le roi de France, les places fortes du pays, où les Anglais tenaient encore. En 1243, saint Louis envoya dans le Limousin, en qualité de sénéchal, Guillaume de Malemort, le premier officier royal de ce nom qu'on y ait connu. Le traité du 28 mars 1259, conclu entre saint Louis et Henri III, fit passer de nouveau cette province sous la domination anglaise. En 1275, Marguerite de Bourgogne, veuve de Gui VI, avait accordé la la main de Marie à Arthur, comte de Richemont, fils de Jean II, duc de Bretagne. Jean, fils de Marie et d'Arthur, ayant hérité du duché de Bretagne, donna le Limousin en apanage à son frère Gui VII (1314). Trois années plus tard, cependant, en vertu d'un arbitrage confirmé par lettres-patentes de Philippe-le-

Long, Gui VII renonça à toutes ses prétentions sur la vicomté, dont Isabelle de Castille, femme de Jean, fut mise aussitôt en possession. Isabelle mourut, en 1328, sans laisser d'enfants, et Jean s'étant remarié, l'année suivante, à Jeanne de Savoie, lui assura le même domaine pour son douaire, en cas de survivance. A la mort de Jean (1341), la comtesse de Penthièvre, Jeanne, fille unique de Gui VII, revendiqua la succession entière de son oncle et fit donation de la vicomté de Limoges à son mari, Charles de Blois. Ce fut sous ce vicomte, que la guerre ayant éclaté entre Philippe de Valois et Édouard III d'Angleterre, le Limousin se ressentit cruellement des invasions successives des deux partis dans le duché d'Aquitaine. La fleur de la noblesse limousine fut moissonnée dans les champs de Maupertuis (1356) : le prince de Galles put y compter au nombre des morts, Jean de Maulmont, Robert de Châlus, Jean de Brie, Gautier de Montagut, Jean de Pompadour, et parmi les prisonniers, les sieurs de Pierre-Buffière et de Rochechouart, qui furent conduits à Bordeaux, en compagnie du roi Jean.

Longtemps le comte Jean de Montfort disputa la vicomté de Limoges à la veuve de Charles de Blois; le traité de Guérande (11 avril 1365) maintint, en définitive, la comtesse Jeanne dans la jouissance de ce domaine. Jean de Montfort s'engagea même à user de toute son influence pour que le prince de Galles n'inquiétât point la vicomtesse dans l'exercice de ses droits. Le Limousin appartenait encore, en effet, à l'Angleterre, que le traité de Brétigny avait confirmée dans la souveraineté du duché d'Aquitaine, sans hommage envers le roi de France. En 1370, Jeanne remit sa vicomté à Charles V; le duc de Berry, frère du roi, entra bientôt dans la province avec Du Guesclin, et y fit de rapides conquêtes. Malgré les efforts du prince de Galles, tout le Limousin, ainsi que sa capitale, restèrent à la France, et Du Guesclin s'étant décidé à partir, au mois de septembre de la même année, en confia la garde à son neveu, Olivier de Mauni. Charles V rendit presque immédiatement la vicomté de Limoges à Jeanne-la-Boiteuse, dont le fils, Jean de Blois, dit de Bretagne, alors prisonnier des Anglais, ne revint en France qu'en 1387, et prit, à cette époque seulement, possession de la vicomté. L'aîné de ses fils, Olivier, lui succéda dans ses domaines du Limousin (1404). Ses deux frères, Jean et Guillaume, eurent après lui la vicomté de Limoges. Le second n'hérita du fief, préférablement à sa nièce, Nicole, qu'en vertu d'une donation de Jean, parce que la vicomté n'était point un fief masculin. Guillaume de Blois mourut, en 1455, laissant trois filles, dont l'aînée, Françoise, épousa, en 1470, Alain, sire d'Albret.

C'est ainsi que la vicomté de Limoges passa dans la maison de Navarre (1522), et fut transmise à Henri IV, qui la réunit à la couronne, vers le commencement du XVII[e] siècle, après en avoir aliéné successivement les divers domaines, aliénation dont ses successeurs ne tinrent aucun compte. Le Limousin, depuis ce temps, constitua quelquefois l'apanage des princes de la famille royale, notamment en 1773, celui de Charles-Philippe, comte d'Artois, depuis Charles X, lequel en fit l'abandon trois années plus tard. La province atteignit, du reste, un haut degré de prospérité sous l'intelligente et paisible administration de ses intendants : l'illustre Turgot fut pendant treize ans son bienfaiteur (1761-1773), et la dota de grandes routes, ainsi que de manufactures importantes. La révolution de 1789,

accueillie dans la Marche et le Limousin avec une faveur marquée, n'y causa point de secousse profonde ni de conflits sanglants.

Les deux provinces de la Marche et du Limousin formaient chacune, sous l'ancienne monarchie, un des grands gouvernements généraux militaires de la France. Les deux évêchés de Tulle et de Limoges étaient suffragants de la métropole de Bourges, mais d'une étendue fort inégale : le diocèse de l'un n'embrassait, en effet, que quatorze paroisses, tandis que celui de l'autre enveloppait non-seulement toute la partie haute du pays et la partie basse où se trouve Brives, mais encore plusieurs paroisses des provinces limitrophes, et de plus toute la Marche. On comptait dans la généralité de Limoges trois chefs-lieux d'élection ; mais on n'y percevait point d'aides et de gabelles, parce que le Limousin était censé province étrangère. Quant à l'administration judiciaire, elle avait pour chef un sénéchal d'épée dont la juridiction comprenait trois présidiaux et quatre sénéchaussées. Tout le Limousin ressortissait au parlement de Bordeaux ; il était régi par le droit romain, et on n'y suivait aucune coutume particulière. La Marche, divisée en trois sénéchaussées, ressortissait tout entière au parlement de Paris. On suivait dans la sénéchaussée de Guéret la coutume de la Marche, rédigée en 1521, dans celle de Dorat, la coutume du Poitou, et dans celle de Bellac, le droit écrit. Cette province, pas plus que le Limousin, n'était soumise à la gabelle, depuis que Henri II l'avait exemptée, en 1549, moyennant une somme considérable, de toute espèce d'impositions sur le sel ; quant aux finances, elle dépendait pour la partie haute de l'intendance de Moulins, et pour la partie basse de celle de Limoges, sauf quelques districts appartenant à la généralité de Bourges : les appellations étaient portées à la cour des comptes de Clermont, en Auvergne. La Marche enfin ne possédait qu'une maîtrise particulière, siégeant à Guéret, où l'évêque de Limoges, à cause de la différence de juridiction civile des deux provinces, avait établi un sénéchal dont le vice-gérant résidait à Chenerailles.

L'Assemblée constituante divisa le territoire du Limousin et de la Marche en trois départements : ceux de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, sans compter certaines portions qu'elle enclava dans les départements de la Vienne, de l'Indre, de la Dordogne et de la Charente. La population des deux provinces, en ayant égard à celle de ces diverses fractions de départements, peut s'élever à près de 1,000,000 d'habitants.[1]

1. *Commentaires* de César. — *Chronique* d'Adémar de Chabannais. — Le père Bonaventure de Saint-Amable, *Vie de saint Martial*. — *Manuscrit de* 1650. — *L'Art de vérifier les dates*. — Joullieton, *Histoire de la Marche et de la Combraille*. — *Table chronologique et historique* de Collin. — *Calendriers civils et ecclésiastiques du Limousin*, par l'abbé Deroyon. — Couturier de Fournoüe, *Coutumes de la province et comté-pairie de la Marche*. — *Dictionnaire* d'Expilly. — *Statistique de la Haute-Vienne*, par Rougier Chatenet. — *Annuaires des départements de la Corrèze* et *de la Creuse*. — *Statistique de la France*, publiée par le ministre du commerce et des travaux publics. — Notes communiquées par M. Alexis de Valon, de Tulle.

LIMOGES.

L'origine de Limoges remonte à une très-haute antiquité. Nous ne rapporterons ici que pour mémoire la tradition fabuleuse qui en attribue la fondation à Lemovix, frère d'Arvernus, prince phrygien, réfugié dans la Gaule après le sac de Troie; mais il faut évidemment que cette ville eût acquis depuis longtemps une grande importance, puisqu'elle était, à l'époque de la conquête romaine, la métropole de la confédération des *Lemovices*, dont le roi, Sédulix, conduisit dix mille hommes au secours d'Alise. Certaines éditions des *Commentaires* de César portent *oppidum Lemovicum*; on lit, dans quelques autres, *Lemonum*: mots dans lesquels plusieurs savants veulent voir Limoges, la cité des Lemovices, de préférence à celle des Pictones. Il semble, en effet, qu'une difficulté grammaticale s'oppose à ce qu'on traduise *Lemonum* par Poitiers : l'*oppidum* ou *civitas Lemovicum* répond naturellement à Limoges, tandis qu'on ne connaît aucun peuple du nom de *Lemones* ou *Limones*, dont *Lemonum* soit le génitif. Spon cite l'inscription d'un monument élevé, dans Lyon, au gouverneur de l'Aquitaine, par la ville des Lemovices, avant qu'elle eût pris le nom de l'empereur Auguste, *Augustoritum*. L'abbé Belley regardait la terminaison de *ritum* comme celtique, mais il en ignorait la signification. De nos jours, M. de Mourein de Périgueux, qui a fait une longue étude des médailles d'argent trouvées à Limoges, sur lesquelles on lit le mot *Litta* ou *Rita*, conclut, en arguant de la substitution assez fréquente dans des cas semblables de la lettre *R* à la lettre *L*, que *Rita* devait être le nom gaulois de Limoges. Cette opinion est probable, car Auguste a pu avoir l'ingénieuse politique de joindre son nom à celui de la capitale des Lemovices, en lui donnant seulement une apparence latine. Quoi qu'il en soit, le nom de Limoges (que les habitants prononcent aujourd'hui *Lemotge*), varia selon les époques et fut tour à tour *Lemodia*, *Lemovica*, *Lemovicina urbs*, *Lemovicæ*, *Lemofex*, et enfin, au VII[e] siècle, *Limodicas*, en même temps que le pays entier était appelé *Lemovicinium*, le Limousin.

Venons maintenant aux faits. Dépourvue sans doute de défenseurs par le nombreux contingent que les Lemovices avaient fourni à Vercingétorix, la capitale de ce peuple ne put résister à l'un des lieutenants de César, Caïus Caninius, qui s'en empara, l'an 52 avant Jésus-Christ. Dumnac, chef des révoltés gaulois rassemblés sur la frontière du Poitou, en fit un peu plus tard le siége; mais l'approche de Caninius le força de le lever pour se porter à la rencontre du général romain. N'ayant pu prendre Caninius dans son camp, Dumnac forma de nouveau le siége de la place : il renonça bientôt à son entreprise, au bruit de la marche de Fabius, autre lieutenant de César, qui manœuvrait pour réunir ses troupes à celles de son collègue, et, craignant d'être pris entre les Romains et les Lemovices, il s'enfuit précipitamment et ne s'arrêta que derrière la Loire. Resté paisible possesseur de l'héritage de son père, Duratius, fils aîné de Sédulix, profita de la faveur et des bienfaits de César, pour embellir la métropole de la province, qu'il gouvernait

avec l'autorité de proconsul. La cité Lémovique, où était versée la recette des impôts d'une partie de la Gaule, et sur le territoire de laquelle furent cantonnées plusieurs légions, eut alors son propre sénat chargé, sous la direction du magistrat romain, de la police, de la justice et du recouvrement des deniers publics. Le droit de battre monnaie lui fut aussi accordé, et, à l'instigation de Duratius, les décurions de la ville firent frapper, en l'honneur de César, une médaille de bronze dont on a conservé le dessin. D'un côté, l'on voit la tête laurée de J. César, avec les emblèmes du souverain pontificat et la légende *Imperator C. Julius Cæsar;* au revers, la suite de cette légende, *Pontifex Maximus;* dans le champ, *Decreto Decurionum* en abrégé; à l'exergue, *Lemovicensium.* On a conservé, en outre, les dessins de deux ou trois médailles en bronze, de Claude et d'Antonin-le-Pieux, avec des légendes signalant les vœux (*vota*) des Lémovices et l'exergue S. P. Q. L., le sénat et le peuple Lémovique.

Duratius agrandit la ville où il faisait sa résidence, et dont la situation n'était pas la même que celle de la cité actuelle : elle s'étendait sur les deux rives de la Vienne, depuis la Règle jusqu'à la Roche-au-Goth; et le palais du proconsul, placé en quelque sorte au milieu, occupait l'espace compris entre Sainte-Félicité et le pont de la Roche-au-Gué-du-Goth, qui était alors l'entrée de la ville, de la route d'Aire et du Périgord. Entre le palais et les jardins désignés encore aujourd'hui sous le nom de Duratius, s'élevait un théâtre : quelques vestiges en existaient au XVIIe siècle; le père de Saint-Amable les a reproduits, dans un dessin gravé sur cuivre, et un amateur de Limoges en a la planche dans son cabinet. C'est à la même époque qu'il faut rapporter la construction de plusieurs temples, tours et forteresses, dont les restes ont été mis récemment à découvert par l'abaissement de la place des Jacobins. Les riches et puissants Gaulois, qui formaient la cour de Duratius, bâtirent également des maisons considérables. Les ruines de celle de Léocadius, père de Valeria, ont gardé le nom de château de Sainte-Valérie. Les chroniques attribuent encore à Duratius le palais de *Crochat* ou *Crouchat*, et celui de *Jocuntiac*, sur la Vienne, ainsi que le château-fort ou citadelle de Limoges, placé au sommet du coteau que devait occuper plus tard la ville actuelle.

Nous avons vu qu'Auguste avait donné son nom à la capitale de la confédération lémovique : aussi se joignit-elle avec empressement aux villes gauloises qui érigèrent un autel colossal à cet empereur, sous les murs de Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône. Au nombre des soixante statues, représentant les peuples de la Gaule dans l'*ara Lugdunensis*, figura celle d'Augustoritum. Senobrunus, gendre de Duratius, élargit encore l'enceinte de la ville, puisque sous l'empire de Claude elle n'avait pas moins d'une lieue de circuit. Son capitole, son palais, ses théâtres, tout, jusqu'aux sept collines renfermées dans ses murs, rappelait la métropole du monde et la faisait appeler une *seconde Rome.* Lucius Capréolus, un des douze enfants de Senobrunus, inaugura son proconsulat, en édifiant un temple à Jupiter, sur la colline qu'on désigne encore de nos jours sous le nom de *Mons Jovis*, dans le faubourg Montmallier; il construisit un nouveau palais, édifice d'une grande magnificence, dans le lieu même où sont maintenant les casernes : on a trouvé dans ses ruines, des lampes, des statues, et beaucoup de

médailles. L'histoire de Limoges, depuis Lucius Capreolus jusqu'aux premières années du IIᵉ siècle, n'est au reste que l'histoire même du Limousin, dont nous avons esquissé les principaux détails dans notre introduction. On sait que sous le règne d'Antonin il y avait en garnison à Augustoritum deux légions présentant chacune un effectif de cinq à six mille hommes, ce qui suppose une ville fort peuplée. Des monnaies, frappées par cet empereur, et l'inscription d'une table de marbre découverte à Rome, établissent en outre qu'il répara les murs de la capitale des Lémovices, et y fit terminer l'amphithéâtre des arènes. Les fouilles pratiquées sur l'emplacement de cet édifice, lors de l'ouverture de la rue de l'Amphithéâtre, permirent d'en reconnaître le plan : l'abbé Nadaud prétend qu'il avait quatorze cent seize pieds de contour et soixante-douze pilastres ; M. Boucher d'Orsay acheva de le détruire, en 1714, pour y construire la place publique à laquelle on a donné son nom. L'ère de la décadence avait commencé, d'ailleurs, pour Augustoritum, dès le règne de Domitien, qui retira leurs priviléges aux Lémovices, ainsi que nous l'avons dit dans notre aperçu sur le Limousin. Clodius Albinus ôta, plus tard, à leur capitale, la recette des tributs de l'Aquitaine, pour la transférer à Lyon; les voyageurs cessèrent de la visiter en foule ; les vieux palais, les temples, les théâtres, tombèrent en ruines ; l'invasion des Vandales, sous l'empereur Tacite, et les persécutions de Dioclétien, contre les sectateurs du Christ, très-nombreux dans la province, depuis que saint Martial, vers le milieu du IIIᵉ siècle, y avait prêché la foi nouvelle, achevèrent de lui porter un coup mortel. Sous Constantin, cependant, et en commémoration de la défaite d'Hannibalianus, gouverneur de l'Aquitaine, révolté contre l'empereur, les Lémovices édifièrent, dans leur capitale, une fontaine sur laquelle le vainqueur était représenté à cheval, foulant aux pieds la tête de leur oppresseur ; elle était située près de l'hôpital de Saint-Martial, et longtemps elle a gardé le nom de *fontaine du Chevalet* ou *du Chevalier*. Les chroniques limousines nous apprennent enfin qu'Honorius restaura les arènes de Limoges, comme le confirment, du reste, une quarantaine de deniers d'argent quinaires, frappés à l'effigie de cet empereur, et trouvés sur l'emplacement de l'édifice.

Les Wisigoths avaient apporté l'hérésie d'Arius en Aquitaine (418-472). A la mort de l'évêque de Limoges, Rusticus, ils voulurent introniser sur son siége un prélat de leur nation; mais les Lémovices refusèrent de le reconnaître. Alaric vint mettre alors le siége devant la ville ; il la prit et bannit du pays le comte Jocundus, avec l'évêque orthodoxe Enochius, qui avaient eu le temps l'un et l'autre de se sauver (507). Chlodwig, après la bataille de Vouglé, s'arrêta pendant quelques jours à Limoges : il y fut rejoint par son fils Thierry revenant de Toulouse, et tous deux chassèrent ensemble les bêtes fauves qui s'étaient extrêmement multipliées dans la province, depuis que les ravages des Goths l'avaient rendue presque déserte. La reine Chlotilde fit ses couches au lieu de *Nobiliacum*, à quatre lieues de la cité limousine, sur la rivière de Vienne, près de la forêt où s'était retiré le saint ermite Léonard, aux prières duquel elle attribuait son heureuse délivrance. Jocundus, rétabli par le roi frank dans son titre de comte et dans le gouvernement de Limoges, mourut dans cette ville et fut inhumé à Saint-Michel de Pistorée. L'évêque Roricius, réintégré aussi sur le siége de

Limoges, bâtit, dans les premières années du VIe siècle, l'église de Saint-Pierre du Queyroix, la plus ancienne de toutes celles du diocèse. Vers la même époque, les habitants de l'antique Augustoritum, se voyant en paix, s'occupèrent à enclore de murs leur cité, dans laquelle ils ne comprirent pas la région du pont Saint-Martial, qui avait été son premier emplacement, parce qu'elle était d'une trop grande étendue. La position et le circuit de la ville nouvelle furent ce qu'on appelle encore aujourd'hui la *cité*, renfermant l'abbaye de la Règle, la cathédrale et l'évêché, l'église de Saint-Jean, celle de Saint-Dampnolet, appelée alors Saint-Grégoire, le prieuré de Saint-André, la chapelle Saint-Affre, la paroisse de Saint-Maurice, l'église de la Providence et celle de Sainte-Claire. Sous Thierry, roi d'Austrasie, auquel appartenait l'Aquitaine, Limoges eut un hôtel des monnaies : ce prince y fit frapper des pièces d'or, par les soins de son monétaire Ascairic ; mais au milieu des guerres civiles qui ensanglantaient le pays, la prospérité récente de sa capitale ne pouvait guère se maintenir.

Après la mort de Charibert, roi de Paris (567), Limoges était échue, par la voie du sort, à son frère Chilpérik, roi de Soissons. Celui-ci la promit, entre autres cités, pour douaire et *don du matin*, à Galeswinthe, sa femme, sœur de la reine Brunihilde, à laquelle Gontran, roi de Bourgogne, l'adjugea ensuite, en expiation du meurtre de Galeswinthe. Chilpérik, mécontent de cet arbitrage, envoya contre Limoges son fils aîné, Théodebert, à la tête d'une armée formidable. La place, dépourvue de tout moyen de défense, ouvrit ses portes à Théodebert, qui la pilla, comme s'il l'eût prise d'assaut, incendia ses églises et ses couvents et la détruisit de fond en comble. Ni l'âge ni le sexe ne furent épargnés : la soldatesque commit des excès épouvantables. Bientôt, cependant, menacé par Sighebert, roi de Metz, qui venait de mettre en mouvement des forces supérieures, Chilpérik consentit à restituer Limoges à sa femme, Brunihilde ; mais il ne tarda point à former contre lui une nouvelle coalition. Son fils Théodebert passa la Loire une seconde fois, en 575, et arriva à Limoges, dont il s'empara après un combat sanglant livré près du pont Saint-Étienne, et dans lequel périrent le comte d'Ampnolenus et un grand nombre de citoyens. Théodebert partit ensuite pour marcher à la rencontre de Godeghisel et de Gontran-Boso, généraux austrasiens, et fut tué, comme il a été dit ailleurs, dans une bataille sur les bords de la Charente, à huit ou dix milles d'Angoulême.

L'Aquitaine ayant définitivement passé sous la domination de Chilpérik, ce prince contraignit par un édit tous les propriétaires de vignobles à lui payer annuellement quarante-huit pots de vin, et commit pour la rentrée de l'impôt un nommé Marc, qui vint à Limoges une année que les vignes avaient gelé. Le vin était fort cher, le paiement de l'imposition impossible : Marc, sans avoir égard aux circonstances, exigea impérieusement qu'on s'acquittât envers le fisc : le peuple de la ville le chassa, tua ses officiers et brûla les chartes des Collectes. Chilpérik alors envoya dans le pays des gens de guerre, dont les exactions et les cruautés furent courageusement dénoncées au roi par le vénérable évêque de Limoges, Ferréol, qui avait sauvé la vie à Marc. Lui et Aredius (saint Yrieix) firent connaître à Chilpérik la misère dans laquelle étaient plongés les Limousins, et obtinrent enfin la réduction des tailles, grâce à la protection de Frède-

gonde. A la mort du roi de Soissons (584), Gontran, roi de Bourgogne, oncle et tuteur de Chlotaire II, envoya des commissaires à Limoges, afin d'y recevoir, au nom de son neveu, le serment de fidélité des habitants. Le duc Gararic y vint, de son côté, réclamer le même serment au nom de Childebert, fils de Sighebert; mais ils restèrent fidèles à Chlotaire. C'est sous le règne de ce prince que les chroniques limousines placent un siége de Limoges par Lopès, duc de Gascogne. Lopès étant entré sous prétexte de dévotion dans l'église de Saint-Pierre, située hors du circuit de la cité et formant une sorte de faubourg non enclos de murs, aperçut sur la châsse de saint Martial, dont le sépulcre se trouvait alors dans cette église, un riche baudrier qu'il enleva et mit sur ses épaules. Un bourgeois, nommé Proculus, eut la hardiesse, quoique petit de taille, de percer la foule des Gascons et renversa leur duc d'un coup de poignard. Lopès mourut de sa blessure, et ses troupes ne tardèrent point à se retirer.

Vers 717, Eudes, duc d'Aquitaine, reçut à Limoges même la couronne ducale des mains de l'évêque, qui lui mit au doigt l'anneau de sainte Valérie, suivant le cérémonial usité à l'inauguration des ducs. Eudes fortifia la cité et le château de Limoges, qu'il entoura de murs solides et épais, défendus par de grosses tours et des fossés profonds; l'église de Saint-Pierre du Sépulcre fut enfermée alors dans l'enceinte. On attribue également au duc Eudes les quatre Lions monumentaux placés en divers endroits de la ville : deux à Saint-Michel-des-Lions, un au portail Imbert et l'autre à la pépinière des Arènes. C'était l'emblème de son pouvoir et de sa force, lequel forma dans la suite les armoiries des ducs d'Aquitaine. Les fortifications de la place et la puissante garnison qui la gardait la sauvèrent du pillage, lorsque les Sarrasins traversèrent la province, au commencement du VIIIe siècle. Les guerres que Waiffre, petit-fils d'Eudes, soutint contre Pépin-le-Bref (760-767), conduisirent pendant six années consécutives le nouveau roi de France dans le Limousin, et six fois aussi il s'y empara de Limoges. Le dernier siége surtout fut remarquable par la vigoureuse résistance des Aquitains derrière les retranchements réputés imprenables. Pépin, irrité, passa les habitants au fil de l'épée et mit le feu aux églises et aux monastères. Touché cependant de compassion à la vue des ruines qu'il avait faites, il releva les églises de Saint-Étienne et de la Règle, ainsi que celles de Saint-Paul et de Saint-Michel de Pistorie, et donna, comme dédommagement des maux qu'il leur avait infligés, la ville de Salaignac au chapitre de la cathédrale et celle de Saint-Vaulry au chapitre de Saint-Martial. Waiffre, assassiné en Périgord (juin 768), fut inhumé dans une crypte de cette église, derrière le sépulcre de l'apôtre; son tombeau, qu'on y a conservé jusqu'à la révolution de 1789, était connu du peuple sous le nom de *Theve-le-Duc*; le revenu du pré *Chaton*, près de la ville, était consacré aux frais du luminaire perpétuel qui éclairait la crypte depuis que Waiffre y avait été enseveli.

Nous avons vu, dans l'introduction, que Charlemagne avait établi comte de Limoges son parent Rotgerius (781); ce prince fit de grandes libéralités aux moines de Saint-Martial, et déposa sur les reliques du saint patron un vêtement précieux qu'il avait reçu du patriarche de Jérusalem. On prétend que c'est sous son règne qu'un Sarrasin, nommé Aygolan, fit conduire à ses frais les eaux de

la belle fontaine d'Aygoulène, après avoir vendu son char d'or enrichi de pierreries. Louis-le-Débonnaire rebâtit l'église de Saint-Sauveur, qui prit alors le nom de Saint-Martial, commença la démolition de l'amphithéâtre des arènes, dont les matériaux servirent à la construction de l'église, et, pour perpétuer le souvenir de la défaite de Waiffre, il fit placer, près de la porte voisine de son tombeau, un monument en pierre sur lequel était gravée une inscription injurieuse à la mémoire du duc. En 832, Louis, accompagné d'un grand nombre d'évêques, de princes et de seigneurs, assista à la consécration de la nouvelle basilique; il tint sa cour et les États d'Aquitaine au palais de Ladrie, situé près de la Roche-au-Goth, au-dessous du pont de Saint-Martial. Quatre années plus tard, l'Empereur, remonté sur le trône d'où l'avaient précipité ses enfants, se rendit en pèlerinage dans la capitale du Limousin, revêtu de la haire et escorté de trois cents hommes nobles, afin de visiter le tombeau de l'apôtre auquel il croyait être redevable de cette faveur; il lui en témoigna sa reconnaissance, en donnant à son église la justice et la seigneurie du château de la ville. En 838, il revint à Limoges, avec l'impératrice Judith, et fit couronner roi d'Aquitaine son fils Charles-le-Chauve, dans la cathédrale de Saint-Étienne, à la place de son neveu Pépin.

A l'époque de l'invasion des Normands en Aquitaine (846), Limoges fut détruite pour la quatrième fois depuis Alaric. Le comte Foulques se porta à la rencontre de ces barbares, afin de prévenir leur retour; mais il fut tué dans la bataille, et les Normands, continuant leur route, rentrèrent dans la ville saccagée qui ne présenta plus dès lors qu'un amas de décombres. Les habitants, à leur approche, s'étaient empressés de transférer les reliques de Saint-Martial dans l'abbaye fortifiée de Solignac. Bientôt, cependant, Limoges sortit sans doute de ses ruines, car, en 848, Charles-le-Chauve y tint les États, et ses successeurs, Louis-le-Bègue et Carloman, s'y firent couronner rois d'Aquitaine (877-879). Le roi Eudes, fils de Raymond, comte de Limoges, prit aussi d'abord le même titre; il reçut, dans cette ville, la couronne des mains de Rodolphe, archevêque de Bourges, et y fit frapper des monnaies en argent et en cuivre sur lesquelles on lit : ODO. REX. LIMOVICAS. CIVIS (887). Les Normands ayant encore envahi le Limousin, dans la première année du IXe siècle, marchèrent sur sa capitale qu'ils réduisirent en cendres. Les habitants, se sentant incapables de défendre leurs foyers, avaient abandonné la ville aux Barbares, après avoir mis en sûreté les reliques de Saint-Martial dans le fort château de Turenne. A peine le flot se fut-il un moment retiré, que quelques-uns d'entre eux revinrent aux lieux où avait été Limoges; mais ils ne purent rebâtir leurs maisons sur les ruines et les cendres amoncelées par les Barbares; l'évêque Turpin d'Aubusson réédifia pourtant le monastère de Saint-Augustin. Toutefois, l'ancienne cité ne fut plus qu'un pauvre village, ce qui n'empêcha point Charles-le-Gros de s'y faire couronner, en 920, comme roi d'Aquitaine, par Gauthier, archevêque de Sens; en effet, tout en n'étant pas la capitale même du royaume de ce nom, l'antique métropole des Lémovices avait conservé le privilége de voir inaugurer dans ses murs les princes aquitains. Ce n'est qu'après la défaite et l'expulsion définitive des Normands, par le duc de Bourgogne, Raoul, que les murs de la cité et du château furent relevés, et près du château même et de l'abbaye de Saint-Martial, on construisit

des tours et des maisons : les deux hôtels, où siégent aujourd'hui le préfet de la Haute-Vienne et la cour royale de Limoges, datent de cette époque ; ils formèrent, avec plusieurs autres maisons, le noyau de la ville actuelle et furent enfermés dans l'enceinte du château. La population, augmentant de jour en jour, élut des consuls ; ceux-ci s'entendirent avec l'abbé de Saint-Martial pour laisser au prévôt des Combes la connaissance des différends avec les bourgeois, dont le sacristain du sépulcre de l'Apôtre était depuis longtemps en possession. Quant à l'évêque de Limoges, Ébles ou Ébolus, frère de Guillaume-Hugues, duc d'Aquitaine, il profita de cette protection pour s'emparer de la juridiction temporelle de la cité, dont il entoura de murs une partie ; il dépensa aussi de grandes sommes d'argent à bâtir des maisons près de la cathédrale et à continuer le palais épiscopal commencé par son prédécesseur Turpin.

L'an 956, le roi Lothaire se rendit dans la capitale du Limousin, afin d'ordonner aux bourgeois et à Étienne, abbé de Saint-Martial, de fortifier la ville du château et de repousser les agressions du duc d'Aquitaine, Guillaume-Tête-d'Étoupes. Les ruines n'avaient pas été, en effet, réparées partout, depuis les ravages des Normands. L'abbé Étienne enferma complétement la ville dans des murailles, défendues par deux grandes portes situées, l'une vers les arènes et appelée *Fustinie*, l'autre vers la cité et désignée sous le nom d'*Escudèrie*, d'*Argoulet*, ou même de *Poulaillère* et *Poissonnière*, à cause du commerce qui s'y faisait. L'abbaye de Saint-Martial se trouva comprise, à l'orient, dans la nouvelle enceinte, et l'abbé Étienne, afin d'éterniser le souvenir des travaux exécutés par son ordre, voulut qu'on nommât la ville *Stephanopolis*. L'évêque Ébolus, de son côté, fit enclore la cathédrale et le pont de Saint-Étienne, ainsi que l'abbaye de la Règle, jusqu'à la rivière de Vienne : cette partie de Limoges prit le nom de *cité*, et ses habitants celui de *citoyens*. C'est là que, grâce à l'autorité de l'évêque, qui était son oncle, Guillaume-Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine, vint se loger, en 988, avec une grosse armée ; les barons limousins ne tardèrent pas à l'y joindre, et il mit aussitôt le siége devant la ville du château. Les habitants, n'ayant pu obtenir de secours du duc Charles de Lorraine, en guerre alors avec Hugues Capet, consentirent à se rendre ; mais Guillaume, pour les punir de leur résistance, fit abattre les portes et les fortifications. A cette même époque, des négociants vénitiens s'établirent dans le faubourg Saint-Martin de Limoges, dont ils firent l'entrepôt des marchandises qu'ils tiraient du Levant par le port d'Aigues-Mortes, et qu'ils expédiaient ensuite à La Rochelle, en Bretagne, en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Une rue à laquelle est restée leur nom, près de l'abbaye de Saint-Martin des Feuillants, témoigne encore du long séjour qu'ils firent dans la ville : leur départ fut pour elle une véritable calamité, car ils y attiraient une affluence considérable d'acheteurs.

Au commencement du XIe siècle, l'abbé de Saint-Martial, Étienne-Geoffre, s'empara de la souveraineté du château, sous prétexte que Louis-le-Débonnaire l'avait donnée au monastère de Saint-Martial. Gui, son frère, vicomte de Limoges, pour retenir plus facilement cette ville sous son autorité, choisit dix de ses habitants les plus notables auxquels il délégua son droit de justice ; il les nomma *vigiers*, et leur attribua, sous la réserve de foi et hommage, pour

eux, leurs hoirs et successeurs, le tiers du profit des amendes et des confiscations. L'évêque Hilduin jeta, en 1012, du côté de l'orient, les fondements de l'église cathédrale de Saint-Étienne : sa mort interrompit les travaux, qui restèrent suspendus pendant deux cent soixante ans. En 1053, un furieux incendie consuma l'église de Saint-Martial, ainsi qu'une partie des bâtiments du monastère, lequel, « depuis sa fondation, jouissait d'une liberté si grande, qu'il ne relevait que de Dieu et de lui-même. » Des documents et des titres précieux périrent dans ce sinistre. Meynard, vingtième abbé, agrandit plus tard l'enceinte du couvent qu'il dota d'une bibliothèque : le vicomte Adémar II y introduisit par surprise, en 1062, les moines de Cluny. Vers la fin de ce siècle, le pape Urbain II, revenant du concile de Clermont, s'arrêta à Limoges pour y consacrer la cathédrale de Saint-Étienne, la nouvelle église de Saint-Martial et celle de Notre-Dame de la Règle (1095). En 1103, le feu dévora une partie de la ville et du château, et, deux ans après, la discorde s'étant mise entre ses habitants et ceux de la cité, la guerre prit un tel caractère d'acharnement et de violence, que de part et d'autre on dévasta les plus beaux édifices. La cathédrale et ses dépendances, le monastère de la Règle, Saint-Maurice, Saint-Jean-Baptiste de la Trinité, Saint-Genest, Saint-André, Saint-Domnolet, toute la cité enfin, furent livrés aux flammes par les habitants du château. Amblard, abbé de Saint-Martial, répara ce désastre et bâtit dans la cité même une maison forte, à laquelle on donna son nom. La cité fut encore ravagée par le feu, en 1147, ainsi que le cloître du monastère.

Le 1er juillet 1137, Louis-le-Jeune se rendant à Bordeaux pour y épouser Éléonore d'Aquitaine, arriva inopinément à Limoges, où il fut reçu par Raymond, comte de Toulouse, et par l'évêque Eustorge, qui le conduisit processionnellement à Saint-Martial, « d'où il alla camper avec sa suite sur les bords de la Vienne. » Quinze ans après, Henri Plantagenet, comte d'Anjou, marié à cette même Éléonore, vint à Limoges pour s'y faire couronner duc d'Aquitaine. On l'accueillit avec tous les égards dus à son rang ; mais l'abbé de Saint-Martial, invité par lui à le défrayer dans la ville, « répondit qu'il n'était tenu à ce devoir que dans l'enceinte du château, où son monastère et sa juridiction étaient renfermés. » Henri, devenu roi d'Angleterre, visita de nouveau la capitale du Limousin, en 1156 : il y revint, au bout de trois ans, afin d'établir dans ses droits le jeune vicomte Adémar V, auquel il avait fait épouser sa cousine Sara, fille de Renaud, comte de Cornouaille. Le monarque anglais était cette fois accompagné de sa femme Éléonore : tous deux prirent leur logement dans la cité, où ils avaient fait une entrée solennelle. Henri, pour affermir l'autorité du jeune vicomte, qui n'était pas bien reconnue à Limoges, en fit abattre les portes et combler les fossés. Les habitants, indignés, chassèrent les officiers du roi ; mais, dépourvus de tout moyen de défense, ils ne purent opposer une longue résistance à ses troupes et firent leur soumission à Adémar. Celui-ci respecta, du reste, l'ancien droit qu'avait la ville d'être gouvernée par ses consuls, et, en sa qualité de vigier, il éleva une *motte de terre*, sur laquelle il construisit une maison fortifiée : c'est la place actuelle de la Motte.

En 1172, Richard-Cœur-de-Lion fut inauguré, à Limoges, duc d'Aquitaine.

Voici quel était le cérémonial en usage, depuis l'origine même de cette souveraineté. On ceignait la tête du prince d'un cercle d'or, on le revêtait d'une chlamyde, on lui mettait l'anneau de sainte Valérie au doigt, une épée dans une main, un étendard dans l'autre, et on le chaussait d'éperons d'or, tout en récitant différentes prières; après quoi, le nouveau duc jurait de conserver les priviléges de la ville. Deux années plus tard, Richard recevait à Limoges même son père, Henri II, la reine, sa mère, le roi d'Aragon, le comte de Barcelonne et le comte de Toulouse, qui était venu lui rendre hommage de son comté. C'est là que le vieux roi fut secrètement informé du complot tramé contre lui par sa femme et ses deux fils, Henri-le-Jeune et Geoffroy, jaloux de la donation qu'il avait faite à leur frère Richard du duché d'Aquitaine. Ce complot éclata, en 1181, dès que Henri-le-Jeune eut appris l'emprisonnement de sa mère et de sa femme Marguerite dans le château de Salisbury. Lui et Geoffroy se mirent en campagne contre Richard; et bientôt les comtes de la Marche, de Périgord et d'Angoulême, sous la conduite du vicomte Adémar, étant entrés sans peine à Limoges, dont les murailles n'avaient point encore été relevées, sommèrent les consuls et les bourgeois de prêter serment à Henri-le-Jeune comme duc d'Aquitaine. Les troupes confédérées avaient déjà livré trois assauts à la cité, lorsque Richard accourut au secours de la place. Il assit son camp au pont Saint-Martial, près de Sainte-Valérie, et, pour plus de sûreté, rompit le pont de la Roche-au-Goth, afin d'intercepter le passage à ceux de la ville.

Le roi d'Angleterre était en Gascogne : il convoqua aussitôt ses fidèles, et rassemblant toutes ses forces, se dirigea vers le Limousin. A la vue de la grande poussière que soulevait l'avant-garde de cette multitude de cavaliers et de fantassins, la sentinelle postée au clocher de Notre-Dame des Arènes s'imagina que c'était une embûche tendue par les partisans de Richard à son frère Henri-le-Jeune, lequel etait sorti de la ville pour escarmoucher contre eux du côté de Saint-Gérald. Le soldat du guet s'empressa de sonner l'alarme. Geoffroy et ses gens se précipitèrent soudain vers l'armée d'Henri II, qu'ils croyaient ennemie, en deçà du lieu appele depuis Naugeat ou Nauzat (*Noise y a*). Le premier rang des troupes anglaises et normandes fut rompu du choc. Henri II, renversé de cheval par un coup de lance, eût été tué si un des soldats de Geoffroy ne l'avait reconnu à ses vêtements. Il se retira tout meurtri au château d'Aire, où ses deux fils rebelles, accompagnés des consuls et des bourgeois de Limoges, vinrent lui offrir des excuses. Le vieux roi refusa de les écouter, et menaça les bourgeois de toute sa colère, leur annonçant qu'il allait détruire la ville de fond en comble. Ceux-ci, dans leur épouvante, voyant leurs murailles en partie renversées et craignant que la garnison ne les abandonnât, se décidèrent, sur les conseils du vicomte Adémar, et afin d'avoir un défenseur, à faire hommage à Henri-le-Jeune, comme duc d'Aquitaine, dans l'église de Saint-Pierre du Queyroix. Ils relevèrent les murs en toute hâte, creusèrent des fossés, plantèrent des palissades, et, dans leur désir de ne rien négliger pour la sûreté commune, abattirent les arbres du *Verger-aux-Moines*, que les abbés de Saint-Martial avaient formé derrière le monastère, ainsi que plusieurs maisons et pressoirs sis hors la ville, afin de construire une enceinte plus vaste et de fournir des matériaux aux remparts. Les

églises de Notre-Dame des Arènes et de Saint-Gérald, avec son couvent et son hôpital, Saint-Martin, Saint-Maurice, ne furent pas épargnés davantage ; et si la cité n'eût été la résidence du roi, on l'aurait détruite aussi avec sa cathédrale.

Le mardi-gras, 1er mars 1183, Henri II ayant convoqué tous ses vassaux aquitains, tourangeaux et normands, et réuni un grand nombre d'Anglais, se présenta devant Limoges, du côté de Saint-Martial. Il se logea dans la cité ; son fils Richard campait au faubourg Sainte-Valérie, et les princes et les barons aux alentours. La garnison assiégée faisait chaque jour des sorties ; le clergé et le peuple de la ville portaient en procession, derrière les murailles, la châsse de saint Austriclinien, où reposait le chef de saint Martial, priant Dieu de les préserver de leurs ennemis. Les dames firent fabriquer un cierge de dix-huit cent seize brasses, longueur du circuit de la ville ; on l'offrit au saint apôtre, et on transféra dans son église les reliques de saint Just et de saint Martin. A la fin du mois de mars, il survint de grands froids, des vents violents et de grosses pluies, qui forcèrent les assiégeants à plier bagage. Henri-le-Jeune, auquel l'argent manquait pour solder ses gens de guerre, en demanda alors aux bourgeois qui lui comptèrent vingt mille sols; mais cette somme ne suffisant pas, le prince, pour prévenir une révolte des troupes, s'entendit secrètement avec quelques moines de Saint-Martial et entra pendant la nuit dans l'église, dont il pilla le trésor. L'or ouvré qu'il y enleva ne pesait pas moins de cinquante-trois marcs, et l'argent cent cinquante-trois.

Henri distribua le prix du trésor à ses soldats, après avoir promis de le restituer, et donné une assurance signée de sa main. Sur ces entrefaites, son père arriva à Limoges, dont les habitants, indignés du pillage de Saint-Martial, n'hésitèrent point à lui faire leur soumission. Le vieux roi célébra dans la cité les fêtes de Pâques ; il en partit bientôt pour courir au secours d'Angoulême, que le jeune Henri était allé saccager. Celui-ci, à l'approche de son père, pilla l'abbaye de la couronne, et s'empara de la custode de Grandmont, où était renfermée l'hostie consacrée ; puis il se hâta de revenir à Limoges et fit donner l'assaut à la cité en plusieurs endroits. Blessé à la tête d'un coup de pierre, pendant l'attaque de la tour *Heresia*, près du Naveix, Henri-le-Jeune abandonna le siége. Cependant un bourgeois d'Aixe, nommé Aymeric, feignant d'être très-affectionné aux soldats de la garnison, les invita à un banquet, dans sa propre maison, au jour et à l'heure que le prince avait fixés pour l'attaque du château. Henri-le-Jeune, averti du moment favorable, surprit ceux qui étaient dehors ; et la place, où il n'était resté que douze sergents, deux chevaliers et un prêtre, fut obligée de se rendre à ses gens. Ce succès ne lui profita guère, car souffrant toujours de sa blessure, assez légère d'abord et d'où n'avait jailli que peu de sang, il alla, peu de temps après, en pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour, afin d'obtenir la guérison de son mal, et mourut au château de Martel, le 11 juin de la même année 1183, dans de grands sentiments de repentir envers son père, auquel il écrivit, selon Geoffroy du Vigeois, une lettre où il sollicitait le pardon de tous ceux qui l'avaient suivi dans sa révolte. L'abbé d'Uzerche chanta la messe de *Requiem* aux obsèques du prince, et reçut à peine dix-huit deniers à l'offrande, tant la guerre avait appauvri la noblesse du Limousin ; il fallut même

qu'on vendît le cheval du défunt pour faire transporter son corps à Limoges.

Le 16 juin, Henri II vint camper devant cette ville : les consuls, voyant qu'on ne pouvait moissonner les blés prêts à couper, négocièrent la paix avec lui. Le premier acte d'autorité de Richard-Cœur-de-Lion, auquel la place fut livrée, fut de raser les murailles jusqu'aux fondements et de combler les fossés, laissant à son sénéchal le soin d'achever la ruine et la destruction. Mais le vieux roi, ayant réfléchi que le principal instrument de cette guerre était le vicomte Adémar, imposé par lui, comme seigneur, aux bourgeois ; instruit, d'ailleurs, que ce même vicomte tenait la justice de la ville à foi et hommage de l'abbé de Saint-Martial, s'interposa pour arrêter la démolition et pardonna aux consuls, qui prêtèrent serment à Richard. Celui-ci leur permit, par lettres-patentes, de relever les remparts, ce qu'ils effectuèrent pendant son séjour en Palestine. Ce fut alors que le doyen et les chanoines de Saint-Étienne firent bâtir le grand clocher de cette cathédrale. En 1187, le peuple de Limoges contribua largement à la rançon de Richard ; Isambert, abbé de Saint-Martial, paya lui seul, pour sa part, quarante marcs d'argent.

En 1202, des marchands de la rue Pissevache, en rebâtissant plusieurs maisons qui, deux mois auparavant, avaient été brûlées près des remparts, dans un incendie de la ville, firent tomber, par leur faute, deux cents coudées de murailles au milieu des fossés qu'elles comblèrent. Les consuls, afin de réparer le dommage, imposèrent une contribution d'un sou pour livre sur tous les biens. Hugo, abbé de Saint-Martial, refusa de payer la taxe : il s'ensuivit une rixe entre les gens de l'abbé et les bourgeois, une excommunication de l'évêque contre les consuls, et un procès dans lequel Philippe-Auguste se déclara en faveur d'Hugo et du comte Gui V. Celui-ci étant entré par surprise à Limoges, contraignit les habitants à lui rendre, en la personne de l'abbé, hommage de la justice de la ville, et rétablit les *vigiers* auxquels il confia l'administration de cette justice. Il réclama ensuite de chaque métier un nouveau subside, payable le samedi, destiné à diminuer les charges de la commune, en morte-paie des gens de guerre, et, de plus, exigea une somme de cens et de rente, pour le recouvrement de laquelle il fit construire, dans la tour de *Mirebœuf*, un instrument de torture appelé *Ladrome*, auquel il soumettait tous ceux qui ne voulaient pas payer. Quant à l'abbé Hugo, Gui, archidiacre de Saint-Étienne, nommé arbitre, le dispensa de participer aux réparations des murs, moyennant dix livres de rente annuelle, percevables sur le mas Sainte-Valérie. L'évêque, Jean, s'unit alors à l'abbé de Saint-Martial, pour prier Gui V de mettre un terme à ses exactions et à ses violences ; mais le vicomte ne relâcha ses prisonniers qu'au prix d'une forte rançon. Jean-sans-Terre, informé de ses excès, le fit saisir, puis conduire captif à Chinon, et déposa les vigiers qui tous finirent leurs jours misérablement ; l'évêque se retira en Palestine ; l'abbé Hugo, dans son épouvante, tomba malade et perdit la mémoire : c'est ainsi que furent punis, comme le remarquent les chroniques manuscrites du Limousin, tous ceux qui avaient causé tant de maux à Limoges et à ses habitants. Le roi d'Angleterre étant entré dans ses murs, en 1214, confirma les priviléges de la ville, ainsi que l'exercice de la justice, selon les anciennes coutumes, et commanda que l'on fit de nouvelles fortifications au château ; mais

Louis, fils de Philippe-Auguste, le força bientôt de fuir précipitamment. Ce prince s'empara lui-même de Limoges, où il ne rencontra presque point de résistance, et confirma les priviléges des habitants, *sans préjudice des droits des vicomtes et des vigiers*, qui étaient alors des personnages considérables alliés aux meilleures familles. Cette clémence de Louis parut d'autant plus grande, que, deux années avant qu'ils ouvrissent leurs portes à Jean-sans-Terre, les habitants avaient reçu de Philippe-Auguste des lettres de protection et de sauve-garde, avec promesse que la ville ne serait jamais hors de la main du roi de France.

Pierre Audier, sénéchal de la Marche, fit, en 1217, plusieurs embellissements à Limoges; il conduisit une abondance d'eau à la fontaine d'Aygoulène, et creusa plusieurs étangs ou réservoirs pour remédier aux fréquents incendies qui désolaient la ville. A l'avénement de Louis VIII (1226), les consuls ayant prêté serment de fidélité à ce prince, entre les mains de son lieutenant, lui accordèrent deux cents arbalétriers qu'il réclamait comme duc d'Aquitaine. Les femmes de Limoges, dociles aux prédications des frères de Saint-Dominique, se coiffèrent, en 1232, de chaperons, au lieu de couvre-chefs en toile empesée, tels qu'on en voit dans les vieux vitraux des églises. Quatre ans après, Thomas Sarlandier fit construire les fourches en fer du triangle du vieux marché, lesquelles servirent à l'exposition des marchandises et à l'exécution de la justice des vigiers. Ces magistrats avaient, en outre, la surveillance des poids, des mesures de longueur et de capacité, et taxaient le prix du blé, du pain et du vin.

En 1229, l'évêque de Limoges, l'abbé de Saint-Martial, et tous les nobles de la ville, s'engagèrent à défendre, envers et contre tous, le roi de France Louis IX, comme duc d'Aquitaine: cet hommage est remarquable en ce sens qu'on y voit la preuve que ni le clergé ni la noblesse ne relevaient du vicomte, et lui-même n'y est point mentionné, parce qu'il était vassal de l'abbé. Le 27 avril 1244, saint Louis allant en pèlerinage à Rocamadour, arriva, suivant la chronique de Saint-Martin, avec ses trois frères et la reine Blanche, dans la ville de Limoges, où il ne manqua point de faire ses dévotions dans l'église de son apôtre. Cette même année, divers quartiers de la ville furent endommagés par un violent incendie: l'on reprit aussitôt et l'on termina les travaux des étangs et les conduits de la fontaine de Saint-Martial, qui amenèrent dans ses murs l'eau de *Combe-Ferrade*. Le Limousin, comme on l'a vu dans notre aperçu général, repassa, en 1259, sous la domination anglaise; mais saint Louis, en se réservant la suzeraineté sur tout le pays, n'eut garde d'oublier sa capitale, dont il confirma à Senlis toutes les anciennes chartes. Les consuls refusèrent alors de se soumettre au vicomte (Gui VI, surnommé le Preux), et à ses vigiers, et voulurent continuer à rendre la justice sous l'autorité immédiate du roi de France. Le roi d'Angleterre envoya, de son côté, Gui de Lusignan et Bertrand de Cadillac à Limoges, pour y recevoir le serment de fidélité des habitants, auquel il défendit d'obéir désormais au vicomte. Gui, cependant, n'abandonna point ses prétentions: s'étant marié en secondes noces avec Marguerite, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, il obtint de son beau-père la promesse d'un secours armé, et recommença la guerre. Le 15 juin 1260, il essaya de surprendre Limoges; mais les habitants repoussèrent vaillamment les troupes bourguignonnes, et son beau-frère, le comte de Nevers, qui l'avait

accompagné dans cette expédition, fut tué dans un des combats livrés devant la place. La souveraineté fut alors donnée à Jean Tristan, fils de saint Louis : le vicomte se retira dans la cité ; l'évêque choisit le roi de France pour arbitre ; les commissaires royaux ne tardèrent point à arriver en ville, et les hostilités cessèrent.

Gui VI étant mort (1263), saint Louis eut la pensée, avant de partir pour la Terre-Sainte, de marier son sixième fils, Robert, comte de Clermont, à Marie, fille du vicomte. Dans ce but, il fit sommer par son bailli les consuls et les habitants de prêter le serment de fidélité et d'obéissance à la jeune vicomtesse. Ceux-ci répondirent qu'ils rendraient foi et hommage, mais non comme sujets, car le château ne relevait que du duc d'Aquitaine. Le roi, instruit alors que les vicomtes n'étaient point seigneurs de toute la province, renonça au mariage projeté (1268). Marguerite, veuve de Gui VI, fit revivre, en 1272, les querelles qu'avait eues son mari avec les citoyens de Limoges, et surtout avec les bourgeois du château qui ne voulaient pas obéir à d'autre seigneur que l'abbé de Saint-Martial. Elle mit dans le château de Chalus une garnison nombreuse, dont les fréquentes sorties eurent bientôt ruiné le commerce de la ville. L'évêque Eymeric l'ayant en vain priée de faire cesser ces brigandages, assembla les communes réunies aux bourgeois ; et l'abbé de Solignac, à la tête de ces troupes, s'empara du château de Chalmet, où elle avait également posté des soldats. La vicomtesse, furieuse de cet échec, se plaignit à Philippe-le-Hardi contre le roi d'Angleterre, Édouard Ier, qui avait envoyé aux bourgeois le sénéchal de Guienne avec des gens de guerre, afin d'exercer, au préjudice du roi de France, l'autorité souveraine sur Limoges ; elle prétendit ensuite avoir le droit de battre monnaie et en fit fabriquer au château d'Aixe, à l'ancien titre ; mais on lui refusa cours dans la ville, et les consuls la firent cisailler comme fausse, quoiqu'elle eût le poids et le titre voulus. Il en résulta cette longue contestation qu'on a appelée *Procès de la vicomté*.

Le 8 mai 1274, Édouard Ier fit son entrée solennelle à Limoges ; la reine d'Angleterre y arriva, le 24 juillet de la même année. La vicomtesse n'en continua pas moins les hostilités, et ses gens se saisirent par surprise du château où ils arborèrent ses enseignes. Il serait trop long d'énumérer les interminables épisodes de cette petite guerre, durant laquelle les Anglais se déclarèrent contre la veuve de Gui VI : on se battit principalement pour les châteaux d'Aixe et de Noailles, et bourgeois et vicomtins eurent alternativement le dessous dans ces différentes rencontres. Enfin un héraut du roi de France ordonna aux deux partis de poser les armes. La paix n'était point encore conclue, en 1276, entre la vicomtesse Marguerite et la ville de Limoges. Le chapelain de Philippe-le-Hardi, Gérald de Maulmont, nommé arbitre du différend, rendit, au mois d'avril, une décision que les bourgeois jugèrent beaucoup trop favorable à leur adversaire ; ils interjetèrent appel au parlement de Paris, où le roi d'Angleterre fit opposition, réclamant, comme duc d'Aquitaine, l'hommage de la ville, chef-lieu de son duché, que l'abbé de Saint-Martial réclamait lui-même de la vicomtesse. Philippe-le-Hardi évoqua l'affaire en son conseil, et réserva pleinement à la veuve de Gui VI le droit de battre monnaie ; mais elle fut obligée de prêter, au nom de sa fille Marie, hommage à l'abbé de Saint-Martial : acte de soumission dont, au reste, les bour-

geois durent, à leur tour, s'acquitter envers elle. N'oublions pas de dire que, pendant la contestation (1276), Marguerite, afin de ranger à son parti les habitants de la ville et des faubourgs de Limoges, les avait déclarés francs, libres et exempts à perpétuité de toute servitude, tant dans leurs personnes que dans leurs biens. Une fois maîtresse de la monnaie, elle ne s'en tint point là : bravant l'excommunication lancée sur tous ses domaines par l'évêque Gilbert de Malemort, en punition du siége qu'elle avait mis devant Uzerche, elle revint à Limoges et y exerça contre les bourgeois, qui refusaient de la reconnaître pour dame souveraine, tant et de si cruelles vexations, que ceux-ci, exasperés, la chassèrent, ainsi que tous ses officiers (1277).

La querelle pour l'hommage continua sous Marie, qui avait épousé Arthur de Bretagne (1280-1291). Philippe-le-Bel se rendit plusieurs fois à Limoges, afin de rétablir la concorde entre la jeune vicomtesse et les bourgeois, en modifiant la sentence arbitrale de Gérald de Maulmont. L'abbé de Saint-Martial, Pierre de Saint-Vaulry, sur le refus de Marie et d'Arthur de lui faire hommage, se saisit de la justice, interdit les juges, prévôts et sergents du vicomte, et donna la commission juridique à son neveu, Guillaume, lequel nomma juge maître Jean Clary. Philippe-le-Bel arriva, sur ces entrefaites, avec ses fils, les rois de Navarre et d'Aragon, et alla se loger dans l'abbaye. A la suite d'informations exactes sur le droit des parties à la seigneurie et à la justice de la ville, qui furent attribuées à l'abbé, comme supérieur, le roi fit publier dans les rues, à son de trompe, en sa qualité de seigneur de Limoges, la défense « à tous autres juges et officiers que les siens d'exercer ni rien entreprendre à son préjudice. » A peine se fut-il éloigné, que le vicomte Arthur et sa femme, étant revenus à Limoges, firent briser et brûler les portes de l'abbaye, rompirent les conduits des fontaines, et changèrent les officiers préposés à la justice, au nom du roi.

La ville eut aussi beaucoup à souffrir des nombreuses vexations du roi d'Angleterre, Édouard Ier, malgré l'hommage que ce prince avait fait, comme duc d'Aquitaine, à la couronne de France, après le couronnement de Philippe-le-Bel (1287). En 1305, l'évêque de Limoges, Regnaud de Laporte, se rendit à Pontoise même pour y faire hommage au roi de la justice de la cité et de celle de Saint-Léonard, qu'il tenait avec lui en commun pariage. Jean, fils aîné d'Arthur et de Marie, visita Limoges, deux années plus tard, et s'étant assuré que, faute d'une soumission volontaire à l'abbé de Saint-Martial, il ne jouirait pas tranquillement des domaines de sa mère, il prêta serment en plein chapitre à l'abbé, Gérald de Miramont, et dîna ensuite au réfectoire avec tous les religieux. Le 23 juin 1308, le pape Clément V, et Jacques, roi de Majorque, revenant de Poitiers, passèrent par Limoges. Ce fut vers cette époque, comme on sait, qu'eut lieu la suppression de l'ordre des Templiers. Les chevaliers du Temple avaient à Limoges, dans la rue de ce nom, devant Saint-Martial, au coin de la rue tournant vers la porte Poulaillère, une église et un hôtel. On reconnaissait, long-temps encore après la destruction du Temple, les voûtes de l'édifice dans les quatre maisons voisines : *le Palais* était une commanderie de leur ordre. En 1315, le vicomte Gui VII acheta, pour en faire sa demeure, la maison du couvent de Peyrusse : c'est là qu'on logea bientôt le sénéchal et le présidial. L'année 1319 fut

signalée par le passage du frère de Philippe-le-Long, Charles, comte de la Marche, depuis Charles-le-Bel ; les chroniques limousines remarquent, comme un fait inouï de la part d'un prince du sang, qu'il ne visita point Saint-Martial. La reine d'Angleterre, Isabelle, lors de son voyage en France, où elle fit hommage, avec son jeune fils Édouard, au roi Charles-le-Bel, son oncle, de toutes ses terres d'Aquitaine (1325), confirma les anciens priviléges de Limoges. En 1336, les habitants de cette ville envoyèrent au gouverneur de Guienne pour Philippe de Valois quatre grandes machines qui, dans le court espace de six jours, renversèrent les murs de la forteresse d'Auberoche. Sous le roi Jean, pendant les incursions des Anglais dans le Limousin (1355), les bourgeois, craignant quelque surprise, ne manquèrent point de faire bonne garde. Le prince de Galles approcha de leurs murs ; mais, décontenancé par l'attitude résolue des habitants, il se contenta de piller et de rançonner le pays en marchant vers le Poitou. Après la bataille de Maupertuis, le maréchal de Boucicaut se rendit à Limoges même, en 1361, pour délier les habitants du serment de fidélité qu'ils devaient au roi de France et leur commander de le prêter au roi d'Angleterre ; la ville et la cité furent remises, la veille de la fête de la Conception, à Jean Chandos, comme partie de la rançon du roi Jean. Chandos confirma les anciennes coutumes octroyées par les ducs d'Aquitaine, fit nommer les consuls selon l'antique usage, reçut leur hommage, et annula les arrêts du vicomte Charles de Blois. Celui-ci, de son côté, se rappelant les diverses faveurs que ses prédécesseurs avaient reçues des rois de France, depuis Charles-le-Gros, manda secrètement l'abbé de Saint-Martial à Poitiers, et lui fit hommage pour le château et la ville de Limoges.

Le 1er mai 1364, le prince de Galles vint dans cette ville, avec sa femme ; les consuls et les habitants lui firent un grand accueil, et il séjourna dans leurs murs jusqu'au 7 juin. C'est là qu'il nomma Jean Chandos connétable d'Aquitaine, et Richard d'Angles maréchal et sénéchal du Limousin. Cette même année, fut commencée la construction de l'église de Saint-Michel-des-Lions. En 1370, Chandos, voyant la capitale de la province menacée par les ducs d'Anjou et de Berry, qui avaient envahi le pays à la tête d'environ trois mille lances, se jeta dans la place avec une forte troupe d'Anglais. Le roi de France, Charles V, avait invité déjà les habitants de la ville et du château à se ranger sous son obéissance ; mais ils étaient retenus par la crainte du Prince Noir, qui résidait à Angoulême, et appréhendaient, en outre, que la comtesse Jeanne de Penthièvre, privée de ses droits sur la Bretagne, ne se rabattît sur ceux qu'elle pouvait faire valoir à la vicomté de Limoges. Charles V, afin de les rassurer, se fit remettre par Jeanne de Penthièvre, comme on l'a vu dans l'introduction, tous ses droits sur la ville et le château.

Le duc de Berri s'était, cependant, présenté devant Limoges et en avait formé le siége : bientôt arriva Du Guesclin avec des forces considérables. Les habitants, excités par l'évêque Jean de Cros, qui assurait aux *citadins* avoir vu enterrer le Prince Noir à Angoulême, n'hésitèrent plus alors ; et le duc de Berry, avec son cortége, entrèrent dans la cité, où ils se rafraîchirent pendant trois jours. Leurs troupes donnèrent ensuite l'assaut à la ville du château ; Jean Chandos fit une sortie, et il y eut, entre la ville et la cité, plusieurs vives escarmouches, durant

lesquelles un beau faubourg, situé près des deux monastères de Saint-Martin et de Saint-Gérald, fut brûlé et détruit. Les ducs de Berry et d'Anjou ne tardèrent point à s'éloigner pour aller en Picardie, à la rencontre de Robert Knolles; Duguesclin se rendit sur les frontières du Limousin, et il ne resta plus dans la cité que deux cents lances, sous les ordres de Jean de Villemur, de Roger de Beaufort et de Hugues de La Roche. A la nouvelle de la défection de Limoges, le Prince Noir, profondément irrité, surtout contre l'évêque, qui était son chancelier et qu'il appelait *son compère et son ami*, jura par l'âme de son père qu'il reprendrait la place, quoi qu'il dût lui en coûter. Malade et pouvant à peine se tenir à cheval, il ne s'en mit pas moins à la tête de son armée composée de quinze cents lances, de six mille archers et de trente mille fantassins. Il arriva à Limoges, en litière, accompagné du duc de Lancastre et des comtes de Pembrocke et de Cantorbéry, qui s'établirent, l'un aux Jacobins et les deux autres au couvent de Saint-Augustin, tandis qu'il prenait, lui, son logement au prieuré de Saint-Gérald. Le Captal de Buch et Thomas Fulton, avec cinq cents lances, mille archers et dix mille Gascons, campèrent au delà de la Vienne. Jean Chandos occupait toujours le château.

Le Prince Noir ayant reconnu la situation de la place, fit pratiquer une mine sous la tour *Aleresia*, près du Naveix, où la muraille était bâtie sur le tuf et non sur le roc; les capitaines français essayèrent en vain de la déjouer, pendant que Du Guesclin battait l'estrade, nuit et jour, aux environs. Enfin, le prince fit mettre le feu aux mines; les murailles s'écroulèrent dans les fossés, et l'infanterie anglaise, se précipitant par la brèche, brisa les portes, ponts-levis et autres barrières avec tant d'impétuosité, que les assiégés, surpris inopinément par la chute des murs, ne purent lui opposer aucune résistance. Au même instant, le Prince Noir pénétra dans la cité, suivi du duc de Lancastre, des comtes de Pembrocke et de Cantorbéry, de Richard d'Angles et de plusieurs autres capitaines, massacrant sans pitié tous ceux qu'ils rencontraient sur leur passage, hommes, femmes, enfants, qui se jetaient à leurs pieds en criant miséricorde. Le vainqueur continua ainsi son chemin, depuis Saint-André de la Porte Panet jusque vis-à-vis de la cathédrale : il y eut là un grand carnage, parce que la plupart des habitants s'étaient réfugiés dans l'église, croyant y trouver un asile; mais les portes en furent forcées et plus de dix-huit cents personnes y périrent. Quand la furie des Anglais fut un peu calmée, les capitaines français, retirés dans la tour de Maulmont, vinrent rendre leur épée au prince, qui les reçut à merci. Les citadins, échappés au massacre et au sac de leurs maisons, furent recueillis dans la ville du château, dont les habitants vendirent leurs biens pour les secourir; mais il résulta de l'encombrement qu'avait occasionné le surcroît de la population, plusieurs maladies auxquelles succombèrent presque tous ces malheureux. Les murailles et les tours de la cité furent démolies. L'évêque, saisi dans son palais et amené chargé de liens devant le Prince Noir, qui le chassa de sa présence en le menaçant de lui faire trancher la tête, fut ensuite envoyé par lui, en Auvergne, au pape Urbain V (septembre-décembre 1370).

Accablés par tant de maux et ne pouvant plus supporter l'excès de leurs

misères, les bourgeois de Limoges se décidèrent à députer l'un d'eux, Pierre Boulhon, vers le roi d'Angleterre, à Londres, afin de lui exposer que, réduits au désespoir par les exactions et les pilleries des gens de guerre, ils se verraient forcés de secouer le joug s'il n'y portait un prompt remède. Boulhon s'acquitta très-bien de son message et revint, au bout de quatre mois, muni de lettres pour le gouverneur et le sénéchal, auxquels le roi d'Angleterre ordonnait de réparer les dommages causés par les soldats aux citoyens; mais l'un et l'autre quittèrent la ville et la province sans avoir fait droit à aucune réclamation. Les consuls de Limoges, d'accord avec la plus saine partie de la commune, envoyèrent alors à la cour du roi de France Jean Bayard, Jean Martel et Laurent Sarrasin, avec pleins pouvoirs pour remettre la ville et le château sous son obéissance. Charles V leur fit un excellent accueil, et comme ils représentaient les premiers habitants de l'Aquitaine qui se fussent soumis à lui, de leur propre volonté, il leur octroya, tant pour les consuls que pour les bourgeois, de grandes franchises et libertés, par lettres-patentes scellées de cire verte et lacs de soie, dont les principaux articles furent la réunion du château à la couronne de France. Jeanne de Penthièvre reçut en échange plusieurs indemnités, entre autres l'exemption des logements de guerre et l'abandon de la place de la Motte, sur laquelle les habitants de la rue Ferrerie avaient des jours et usurpaient du terrain pour y faire de petits jardins et y planter des souches de vigne. Il paraît même, d'après l'historien de Bretagne, dom Morice, que le roi lui restitua, cette même année, la vicomté de Limoges (1371). L'année suivante, le maréchal Louis de Sancerre se rendit, le 24 avril, dans la capitale du Limousin, pour y recevoir, au nom du roi, le serment des consuls; il entra dans la ville, enseignes déployées, les fit arborer sur les portes et alla loger aux Jacobins. Au mois de juillet, Charles V accorda aux habitants de nouvelles lettres de priviléges. Quelque temps après, le sénéchal du roi d'Angleterre, auquel le Prince Noir, à la suite du sac de la cité, avait fait don de la vicomté de Limoges, vint par Pierre-Buffière inquiéter la ville; mais Thibaut du Pont-Breton le battit et le fit prisonnier.

En 1373, on mura les portes du Saint-Esprit, de Pissevache, de Sainte-Marie et de la Vieille-Monnaie, pour que la perception des impôts en devînt plus facile; et il fut ordonné que l'élection des consuls aurait lieu le jour de saint Pierre de février, afin de ne point déranger ainsi les travaux des fortifications. Les bourgeois donnèrent des preuves remarquables de leur attachement au roi de France. Grâce à leurs secours en hommes, en vivres et en argent, les places occupées encore par les Anglais dans le Limousin, notamment Chalucet, Courbefy, Chervix et La Souterraine, furent enlevées à l'ennemi, et les capitaines français purent avoir raison des bandes qui, par le Forez et l'Auvergne, traversant l'Allier, la Loire et la Dordogne, se répandaient dans la province où elles commettaient d'affreux ravages. Dans ces circonstances critiques, les bourgeois élurent vingt conseillers chargés de vaquer aux affaires de la ville (1380-1392). Sous Charles VI, le vicomte Olivier, fils de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois, voulut renouveler le procès de la vicomté en cour de parlement (1415); mais il lui fut défendu d'inquiéter les bourgeois, sous peine de confiscation : le roi différa aussi le paiement des mille livres de rente que son père avait promises

à Jeanne de Penthièvre, sur le comté de Nemours, en apprenant des consuls, auprès desquels ses officiers prirent des informations, que la vicomtesse n'avait pas plus de deux cent soixante-dix livres de rente annuelle. Jean de Blois, seigneur de l'Aigle, frère d'Olivier, n'ayant pu obtenir des consuls d'être reçu à Limoges comme vicomte et seigneur, menaça les habitants de faire couper les vignes par ses soldats; mais, sur leur requête, le dauphin Charles, régent de France, dépêcha son maître d'hôtel, Bertrand Champion, auprès de Jean de l'Aigle, afin de lui ordonner de cesser ses persécutions : celui-ci obéit, se contentant de demander, de temps à autre, aux habitants quelques sommes d'argent pour l'aider dans ses dépenses. Cette même année (1415), les bourgeois de Limoges envoyèrent un des leurs, nommé Jean Dupont, avec un renfort bien pourvu d'armes de trait, d'artillerie et de munitions, au siége du château d'Ayen, dont les Anglais étaient maîtres; la garnison se rendit, par composition, au bout de dix-sept jours, et le château fut rasé.

De 1416 à 1418, les consuls firent continuer les murailles déjà commencées, depuis la tour d'Amblard jusqu'à la porte Montmallier, derrière la rue Sainte-Valerie. Au mois de mars 1419, le capitaine anglais Beauchamp vint, avec deux cents lances, jusqu'aux portes de Limoges, et après avoir fait quelques prisonniers à l'entrée du château d'Ile, se rendit au prieuré commandataire de Chalard-Peyroulier, près de Saint-Yrieix, où il se fortifia. Les trois États s'assemblèrent à Limoges, et il fut décidé qu'on investirait la place : les sieurs de Mareuil, de Mortemart et de Lastours forcèrent les Anglais à l'évacuer (21 avril 1421). La capitale du Limousin avait fourni pour ce siége cinq cents hommes, dix pièces d'artillerie, la poudre et les boulets et toutes les munitions nécessaires à la démolition du château : ce succès irrita si fort contre elle les Anglais cantonnés dans les châteaux du Périgord, qu'ils se mirent à faire des courses aux environs, maltraitant les citoyens, pillant le mobilier et les bestiaux des paysans, qu'ils rançonnaient et emmenaient prisonniers. Le conseil de la ville fit alors publier qu'il armerait, monterait et équiperait, à ses frais, tous les hommes de bonne volonté, exercés à l'équitation, qui voudraient aller combattre les maraudeurs : un grand nombre de gens hardis se présentèrent; le conseil les plaça sous le commandement d'un sieur Pothon, qu'il avait retenu à ses gages, avec cinquante lances; cette troupe s'aguerrit, en peu de temps, et tint si bien tête aux Anglais, qu'ils renoncèrent à leurs attaques.

Le 20 janvier 1421, le dauphin, passant par Limoges, à son retour du Languedoc, fit son entrée sous un dais magnifique porté par six consuls. Informé de la belle résistance des bourgeois aux armes des Anglais, il ajouta, pour les en récompenser, aux armoiries de la ville, qui étaient un *chef d'argent en champ de gueules*, une *bande d'azur aux trois fleurs de lys d'or*, et accorda aux consuls le privilége de posséder des fiefs nobles, *sans vuider leurs mains*, ni payer aucune redevance pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts; il engagea enfin les dames de la ville à changer leur coiffure et à adopter les modes de France.

Jean de l'Aigle n'avait point quitté le pays; il ne désespérait point de rentrer en possession de la vicomté : dans ce but, il s'entendit avec un nommé Gautier Roy, dit Pradeau, consul pour l'année 1426, lequel s'engagea à lui ouvrir,

le 27 août, au point du jour, moyennant une certaine somme d'argent, la porte des Arènes, qui était la plus faible. La peste sévissait, à cette époque, dans la ville, d'où les bourgeois s'étaient retirés à la campagne. Jean de l'Aigle feignit de vouloir assiéger Nantiat, près d'Excideuil, dont les Anglais s'étaient emparés, et demanda de l'artillerie aux consuls; mais au jour et à l'heure convenus, il se trouva devant Limoges avec douze cents lances et trois mille fantassins, qui s'embusquèrent dans les vignes, depuis l'église de Saint Cessateur jusqu'à la porte murée du Saint-Esprit et celle des Arènes, contre lesquelles, et tout près du chemin, Gautier Roy avait une vigne. Les sentinelles, averties de l'embuscade par quelques passants, donnèrent l'eveil; les habitants coururent aux armes, et toutes les mesures furent prises pour repousser l'ennemi. Les soldats de Jean de l'Aigle commençant à perdre patience, celui-ci leur lut les lettres qu'il avait reçues de Gautier Roy, puis les déchira en morceaux qu'il éparpilla dans la vigne du consul. La troupe du vicomte se rendit aussitôt dans la cité, et, après avoir pris son repas à l'evêché et au monastère de la Règle, se porta vers la porte Boucherie, où il y eut une collision entre elle et les habitants. Jean de l'Aigle, afin de venger ceux d'entre les siens qui avaient été tués, fit couper les vignes prêtes à être vendangées, et brûla les pressoirs et les moulins voisins de la ville. Deux prêtres, cependant, avaient ramassé les fragments de la lettre de Gautier Roy, épars dans sa vigne, et les avaient montrés à deux des consuls : le coupable, mandé à la maison commune et menacé de la torture, avoua tout et indiqua un lieu secret de sa maison où l'on trouva le traité qu'il avait fait avec de l'Aigle, signé de la main du vicomte et scellé de son sceau.

Condamné à mort, le 2 septembre, Gautier Roy eut la tête tranchée au pilori de la ville; cinq capitaines bretons qu'on avait pris, le jour même du complot, attendant l'ouverture de la porte des Arènes, assistèrent à son supplice, en chemise et la corde au cou. La tête du criminel fut mise ensuite, au bout d'une lance, sur le rempart des Arènes, à l'endroit même où l'on a vu longtemps une tête de pierre, en souvenir de son châtiment; on coupa son corps en quatre, et chaque quartier fut placé sur l'une des quatre portes; ses entrailles furent jetées dans sa vigne. Pour perpétuer la mémoire de cette trahison, les consuls instituèrent la procession annuelle du 27 août. Après la célébration d'une grand'messe, tantôt dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, tantôt dans celle de Saint-Michel-des-Lions, cette procession, composée des moines et du clergé de la paroisse, traversait la ville, ayant en tête les consuls avec les tambours et les violons de la commune, et suivie d'un homme à cheval armé de pied en cap, lequel portait des clefs à la ceinture et tenait au bout d'une lance un étendard. A chaque coin de rue, le cavalier faisait faire trois tours à son cheval, et les trompettes sonnaient. On renonça, plus tard, à cette coutume, parce que les enfants accablaient l'homme à l'étendard de coups de pierre, en criant : *Maudit Gautier! Maudit Roy!*

Jean de l'Aigle, sur l'ordre de Charles VII, s'était éloigné du Limousin : il y revint bientôt, et, dans une intention hostile, se fortifia devant le palais épiscopal de Limoges, près du clocher de la cathédrale, en un lieu désert et bien choisi que personne ne pouvait défendre. Les bourgeois, considérant alors que l'évêque et les chanoines avaient abandonné la cité depuis sa destruction par le

Prince-Noir, pour se retirer dans la ville du château, firent démolir le palais épiscopal, ainsi que les édifices qui l'environnaient. Maître du château d'Aixe, d'où il ne cessait de faire des courses dans le pays, Jean de l'Aigle répandait la terreur jusque dans la capitale de la province : l'évêque obtint de lui une trêve d'un an, laquelle fut prolongée, en 1428, et renouvelée, en 1434. Les citoyens étaient, d'ailleurs, toujours sur leurs gardes, non-seulement contre le vicomte, mais encore contre les Anglais, qui, disait-on, avaient demandé des secours à Bordeaux pour venir assiéger Limoges. En 1436, les armes de France et celles de la ville furent placées sur les quatre portes principales. Cette même année, les bandes de malfaiteurs et de gens sans aveu que Rodrigue de Villandrade, congédié du service de Charles VII, avait recrutées dans le Limousin, passant devant Limoges, trouvèrent les chemins embarrassés par les obstacles qu'on y avait mis pour la sûreté de la ville et des faubourgs; ils ne purent résister aux attaques des vignerons et restituèrent tout le butin qu'ils avaient fait sur les paysans. Le 29 mars de l'année précédente, la reine de France, Marie d'Anjou, avait visité la capitale du Limousin; trois ans après, Charles VII s'y rendit, le 2 mars, accompagné du Dauphin, depuis Louis XI, des ducs de Bourbon et d'Anjou, des comtes de Vendôme et de La Marche, des seigneurs de Dunois et de Lafayette, et de l'archevêque de Toulouse. Son séjour s'y prolongea jusqu'au 12; la veille de son départ, il fit trancher la tête, sur un échafaud dressé devant le pilori, au chevalier Bertrand d'Azat, qui s'était vendu aux Anglais. Les frais de réception ne s'élevèrent pas à moins de sept mille écus; il en obtint, avant de partir, trois mille de la ville, et vingt mille livres de la province (1438).

Le roi, marchant au secours de Tartas, en Guienne, repassa à Limoges, avec le Dauphin, le duc et la duchesse d'Orléans, le duc de Lorraine et le comte du Maine; il y célébra les fêtes de la Pentecôte; les consuls et les bourgeois firent de grandes réjouissances. Enfin, Marie d'Anjou vint encore une fois dans cette ville, les 28 mars et 11 avril 1442. Pendant les troubles du Poitou (1440), Jean de l'Aigle avait ourdi un nouveau complot pour surprendre la capitale du Limousin, de concert avec Jean et Robert de Montbrun, neveux des évêques de Limoges et d'Angoulême. Un de leurs espions, Jean de Villars, surnommé Savoie, fut pris et puni de mort; Jean de Montbrun, soumis à la question, mais *légèrement pressé*, ne fit aucun aveu et fut élargi. Les évêques, pour le venger, sollicitèrent, à Paris, contre les consuls et les bourgeois, lesquels furent ajournés, au nombre de dix, à y comparaître en personne, arrêtés et incarcérés en diverses prisons, et absous, après un mûr examen de la procédure. Jean de l'Aigle, investi du duché de Nemours par Charles VII, renonça à ses prétentions sur Limoges et mourut en 1452.

Le 1er juillet 1462, Louis XI, revenant du Languedoc, et auprès duquel une députation des consuls s'était rendue à Uzerche, consentit à visiter Limoges, malgré divers empêchements d'affaires. Les consuls avaient été au-devant de lui jusqu'à Boisseuil, escortés d'une troupe nombreuse de cavaliers, officiers et bourgeois; le roi leur fit un gracieux accueil et leur dit : « Vous vous êtes toujours bien gouvernés jusqu'à ce jour : faites toujours de mieux en mieux. » S'étant ensuite acheminé vers Limoges, suivi de son frère le duc de Berry, et de plusieurs

princes du sang, il trouva dans la plaine Saint-Lazare des enfants qui l'attendaient, tenant des branches de verdure ornées d'écussons aux trois fleurs de lys; le clergé formait la haie depuis la porte Saint-Martial jusqu'à la cathédrale, vers laquelle le roi s'achemina sous un riche dais porté par les consuls; il alla ainsi à Saint-Martial, à travers les rues tendues de tapisseries et de draps de soie figurant une voûte. Les consuls lui firent présent de trois cerfs et de trois biches, nourris dans les fossés de la ville, et qu'il envoya au château d'Amboise.

Après son départ, l'élection des consuls ayant donné lieu à de vives discussions (1463), le roi commit deux de ses maîtres des requêtes pour informer sur les troubles causés par des electeurs mal famés qui nommaient des gens incapables: on choisit alors parmi les bourgeois cent notables, qu'on appela *centenaires*, et qu'on chargea d'élire les consuls. Balthazar du Peyrat, nommé prévôt criminel, eut la direction de la police, et on lui donna des gens à gages. En 1476, Louis XI investit François de Pontbriand, seigneur de la Vilatte en Limousin, de l'office de maire à vie de Limoges, avec six cents livres d'honoraires annuels. Les douze consuls, qui, de toute ancienneté, administraient la ville, furent remplacés par sept échevins, annuels comme eux, que le maire, et le sous-maire chargé de la juridiction civile, choisirent sur douze candidats présentés par soixante-quinze conseillers. Le sous-maire, M. Lachaume, resta en fonctions pendant sept ans; les bourgeois de Limoges réclamèrent alors la création des deux offices, contraires aux droits, coutumes et priviléges de la ville. Le chancelier Doriol, favorable au sieur de Pontbriand, fit échouer longtemps toutes leurs instances. Il paraît, du reste, que la ville était en voie de prospérité, puisque Louis XI demanda aux bourgeois, en 1479, de lui envoyer de bons commerçants pour les établir à Arras. Enfin, en 1484, Charles VIII destitua Pontbriand et le sous-maire, réintégra les consuls dans leur ancien état, et confirma tous les priviléges octroyés par Charles VII et ses prédécesseurs. La commune n'attendit pas au 22 février de l'année suivante pour procéder à l'élection, selon l'ancien usage. Les consuls continuèrent d'exercer leur office jusqu'en 1602, époque à laquelle leur nombre fut réduit de douze à six. En 1658, les fréquents passages de troupes, et les impositions qui en résultaient, nécessitèrent une prolongation de six mois dans la durée de la charge des consuls; et le grand conseil décida que trois d'entre eux seraient remplacés tous les ans, tandis que les trois plus âgés demeureraient en fonction pendant deux années.

Reprenons le récit des faits. En 1512, on fit à Limoges une revue générale, motivée par le passage des Anglais: les habitants de la ville même y figurèrent au nombre de quatre mille combattants; les villages des environs fournirent trois à quatre mille hommes armés de longs bâtons à pointes de fer et cinq cents arquebusiers. Le duc de Bourbon, accompagné de son frère, arriva le 23 juillet, avec cent chevaux; les consuls allèrent à leur rencontre jusqu'à Saint-Léonard, et les princes furent reçus en ville par le clergé: les trompettes et les clairons sonnaient du haut des remparts, l'artillerie joignait ses volées à leurs fanfares, car il y avait alors à Limoges beaucoup de gros canons et de fauconneaux. En 1521, le premier mystère de la Passion fut joué dans cette ville, sous les arbres de l'enclos Saint-Martial; les représentations se succédèrent depuis le second

dimanche d'août jusqu'au 12 septembre. L'année suivante, les habitants repoussèrent la bande de pillards et de malfaiteurs qu'on appelait les *Quatre mille diables*, lorsqu'elle passa sous les portes, enseignes déployées. Henri d'Albret, roi de Navarre, visita Limoges, le 7 janvier 1529; il fut reçu par les consuls, prévôts et officiers de la ville; il assista, après les cérémonies d'usage, aux comédies qu'on jouait dans les rues, et en parut très-satisfait. C'est à cette époque que les consuls commencèrent à porter le chaperon de damas rouge pour marque de leur dignité. Le 28 décembre 1537, la reine de Navarre, Marguerite, sœur de François Ier, se rendit aussi à Limoges, où elle fut accueillie avec une pompe extraordinaire, et son mari l'y rejoignit presque aussitôt.

Le 31 août 1541 arrivèrent dans cette ville, pour y tenir les Grands-Jours, un président, plusieurs conseillers, avocats, procureurs et huissiers du parlement de Bordeaux : la cour ouvrit ses audiences dans la grande salle de la maison commune, et les consuls y assistèrent avec leurs insignes. La reine de France, Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, vint à son tour à Limoges, le 12 novembre de la même année. Le 12 septembre 1544, une troupe de quatre mille cinq cents Gascons, qui avait envahi les environs, entra dans la cité et ses faubourgs : leur cavalerie dévastait les vignes et tuait tout ce qu'elle rencontrait. La garnison fit tirer sur eux du haut des remparts des pierres de calibre, ce qui jeta l'épouvante dans leurs rangs; ils battirent en retraite du côté de Solignac, abandonnant leurs projets contre Limoges. Quatre ans après, au mois de novembre, des vagabonds étrangers s'étant emparés pendant la nuit des clefs de la ville, forcèrent le grenier à sel qu'ils mirent au pillage; les habitants, en armes, ne réussirent à les chasser qu'au bout de deux jours. Le connétable de Montmorency, qui était à Bordeaux, instruit de cette émeute, dépêcha sur-le-champ vers Limoges MM. de Lafayette et de la Tarade, à la tête de deux mille hommes et de deux pièces de canon. Le commissaire de l'infanterie et ses archers, M. de Passy, se saisit des clefs de la ville et fit publier à son de trompe une ordonnance du connétable, ordonnant qu'on livrât toutes les armes et qu'on brisât toutes les cloches. M. de Lafayette, de son côté, fit pratiquer une brèche dans les murailles, à gauche de la porte des Arènes, et raser plusieurs tours, afin que, la ville étant ouverte, on y comprimât plus facilement les séditions. Six jours durant, les soldats vécurent à discrétion chez les bourgeois; ils furent remplacés par d'autres troupes, dont l'entretien fut encore aux frais des habitants. La peste qui avait sévi à Limoges, en 1547, y renouvela ses ravages, en 1549, du mois de juin à celui d'octobre. La ville trouva quelque compensation à ses souffrances dans la création d'un présidial siégeant dans ses murs pour le haut Limousin (1551). Le roi et la reine de Navarre, en 1555, visitèrent encore Limoges, d'où ils remportèrent deux coupes d'argent doré, d'un beau travail, et deux médailles d'or, larges d'un demi-pied et épaisses d'un demi-doigt, qui leur furent offertes par les consuls.

Les doctrines de Luther pénétrèrent de bonne heure à Limoges; elles y causèrent des troubles sérieux, dès 1560. Les nouveaux sectaires abattirent, autour de la ville et dans la ville même, les croix et les images des saints, entre autres celle de Notre-Dame de la place Saint-Michel, à laquelle on coupa la tête et qu'on porta sur le pilori des *Bancs* où l'on exécutait les criminels. La tête de cette sta-

tue fut, toutefois, rétablie solennellement par Jean Champsac, chanoine de Saint-Étienne, qui la renferma dans une chapelle, au coin de la place, à laquelle il donna le nom d'une confrérie : *Notre-Dame-des-Aides*. Il fallut que les consuls fissent garder les portes et les églises ; mais déjà les huguenots étaient maîtres eux-mêmes des bois du Moulin-Blanc : un ministre, nommé Lafontaine, choisit ce lieu pour y faire ses prédications. François II envoya le comte de Ventadour prendre des informations à Limoges sur le progrès de la religion réformée ; le maréchal des Thermes arriva, le 6 décembre, à Saint-Junien, avec dix compagnies d'ordonnance et douze cents hommes ; il retint près de lui la cavalerie et plaça l'infanterie légère à Aixe ; les consuls lui fournirent des vivres. L'ordre fut rétabli et la paix dura jusqu'à l'avénement de Charles IX (décembre 1560). Les huguenots se réveillèrent alors ; les prédications recommencèrent aux alentours de la capitale du Limousin : à Laborie, la Couture, Saint-Cessadre, Montjovis, puis enfin dans l'église de Sainte-Valérie, dont les religionnaires ne consentirent à se dessaisir qu'après l'édit de 1561. Ils établirent, en outre, une chaire et des bancs dans la basse-cour d'une maison située près de l'hôpital Saint-Martial, qu'ils avaient achetée d'un orfèvre nommé Jean Bertrand, et y firent prêcher leurs ministres Du Parc et Du Belhay : les gens du peuple fréquentèrent en foule ces assemblées, et quelques Augustins y laissèrent le froc. En 1562, à la procession du mardi de Pâques, une pierre fut lancée sur la châsse de saint Martial, de la fenêtre d'une maison de la rue Croix-Neuve. Le peuple aussitôt se précipita dans la maison où il avait vu à la croisée, le chapeau sur la tête, un sieur Binlaud, qu'il accusait de cet acte d'impiété, et, ne l'y trouvant point, il y commit de grands dégâts. Surveillés alors de plus près par les consuls, les religionnaires transférèrent leur prêche à Saint-Gérald dans les jardins de l'hospice. Mais, bientôt lasses des visites qu'on leur faisait subir aux portes de la ville, soit pour l'aller, soit pour le retour, ils recoururent à la force afin de secouer une odieuse contrainte. Les habitants du faubourg Manigne construisirent trois portes de pierre et se gardèrent eux-mêmes. La guerre civile recommença, et les consuls obtinrent du roi la permission de vendre les joyaux et vases précieux des églises de la ville, dont le produit devait être affecté au remboursement des frais de défense.

L'édit de pacification de 1563 permit aux huguenots de respirer : ils en profitèrent pour relever leur prêche dans la ville, au logis de Miette, joignant par derrière celui de Bertrand, et, pendant une disette qui se prolongea du mois de février à celui de juin, ils ouvrirent une souscription destinée au soulagement de leurs coreligionnaires ; les consuls, de leur côté, avaient fait venir du blé de l'Auvergne, afin de diminuer la cherté des vivres. Cette même année, la peste sévit de nouveau à Limoges ; elle éclata aux fêtes de Pâques, augmenta ses ravages pendant l'été, et prit fin à Noël, dans la ville même, pour gagner de là la campagne. La contagion n'emporta pas moins de six mille personnes, tant dans la ville que dans les faubourgs. En 1564, la reine de Navarre, convertie au protestantisme, vint à Limoges avec ses ministres, qui prêchèrent au Breuil, dans la chaire de Saint-Martial, qu'elle avait fait enlever à cette intention. Lorsque la chaire leur eut été rendue, les chanoines ne voulurent point la remettre en place ;

ils la firent briser et brûler et en achetèrent une neuve. L'année suivante, un arrêt du parlement de Bordeaux défendit, dans le Limousin, ainsi que dans sa capitale, les rassemblements nocturnes appelés *bandes joyeuses*. Le 5 mars, la juridiction consulaire, instituée récemment, entra en fonction à Limoges.

Les guerres de religion s'étant ranimées, en 1567, le gouverneur de Ventilhac fortifia les murailles de la ville; le comte Des Cars, qui le remplaça, en 1568, y envoya, l'année d'après, le sieur de Masset, sur la nouvelle que le duc de Deux-Ponts allait joindre ses forces à celles de l'amiral de Coligny, pour attaquer Limoges. Cependant le duc d'Anjou suivait l'ennemi de près: les consuls lui firent demander du secours, et lui portèrent les clefs à Couzeix, où il était arrivé la veille de la Fête-Dieu. Le prince vint à Limoges, et y assista, le lendemain, à cette solennité, avec sa mère, Catherine de Médicis; il mit ensuite ses troupes en mouvement vers Isle, fit attaquer le faubourg d'Aixe, et s'empara de la ville lorsque le duc des Deux-Ponts eut été tué à Nexon. Sous le gouvernement du duc de Ventadour, qui avait succédé au comte Des Cars, Limoges fut divisée en huit *cantons*, un de plus qu'elle n'en renfermait auparavant; chacun d'eux eut son drapeau et ses insignes, dont il se para désormais aux entrées et aux revues. Voici quels étaient leurs noms: *Consulat*, *les Manignes*, *les Bancs*, *le Clocher*, *Ferrerie-et-Arènes*, *Boucherie*, *les Combes*, et *Lansecot-et-Rue-Torte*. En 1572, les bourgeois prêtèrent leurs canons au duc de Ventadour pour prendre le fort de Cazillac. L'année 1573 fut marquée par l'institution de la généralité de Limoges.

Au commencement du règne de Henri III, le duc de Ventadour ne pouvant s'imposer aux bourgeois de la ville en qualité de gouverneur, se déclara ouvertement leur ennemi; il se saisit de la cité, pilla l'église cathédrale, et cantonna ses gens dans les faubourgs Manigne et Boucherie, où il se barricada. Les notables essayèrent en vain de lui faire des représentations: il retint prisonniers quatre d'entre eux. Les bourgeois attaquèrent alors et rompirent les barricades, et afin de fermer la retraite aux fuyards, mirent le feu aux églises de Saint-Martin, de Saint-Gérald, des Arènes et des Augustins; ils démolirent, plus tard, les bâtiments et le clocher des Jacobins, et une partie du couvent des Cordeliers. Le duc, par représailles, fit tirer, de Saint-Étienne, durant toute la journée, le canon contre Limoges; enfin, vers le soir, ne se croyant plus en sûreté au Doyenné, il se retira à La Règle, où il passa la nuit, dans une grande épouvante; et dès le matin, ayant plié bagage, il rejoignit à Saint-Léonard deux compagnies qui protégèrent sa retraite. Le roi, instruit des faits, par le duc à la fois et par les consuls, approuva hautement la conduite qu'avaient tenue les bourgeois. Quelques escarmouches eurent lieu, après le départ du duc, entre les troupes qu'il avait laissées à Saint-Léonard, sous le commandement du sieur Dubuy, et celles de Limoges, conduites par le capitaine Vouzelle: elles furent à l'avantage des bourgeois, qui chassèrent enfin les soldats du duc des environs de Chalus et de Saint-Anne, près d'Eymoutiers, où ils s'étaient dispersés.

Henri III ayant publié l'édit de pacification de 1576, les huguenots rétablirent à Limoges leur prêche dans la maison du sieur de Verthamont, rue Manigne. Les consuls se contentèrent de faire surveiller aux portes, afin qu'on n'entrât point en ville avec des armes à feu. En 1577, les habitants, réunis à ceux de Saint-

Leonard, de Solignac et d'Eymoutiers, obligèrent le sieur de Vicq à capituler dans le château de Chalucet ; les communes le firent démolir, pour qu'il ne servît plus de retraite aux malintentionnés : ses ruines témoignent encore aujourd'hui de la force de cette place. Dans le cours de l'année, le duc d'Alençon, frère du roi, vint à Limoges. La peste reparut dans la ville en 1584, au mois de septembre, et ne cessa qu'à la Noël ; elle y sevit encore en 1586. Une disette nouvelle et tous les maux causés par les guerres de religion se joignirent à ce fléau pour accabler les habitants. Après la bataille de Coutras (1587), les chanoines de Saint-Étienne mirent garnison dans leur église, et se retirèrent à Saint-Martial. Le gouverneur, M. d'Hautefort, destitue par le roi et rappelé par ses amis, rentra au faubourg Manigne ; il eût infailliblement causé une sédition, si les consuls n'avaient redoublé de surveillance en n'ouvrant que le guichet de Boucherie. Le comte de la Voutte fut reçu à Limoges, en 1589, en qualité de gouverneur. A la mort de Henri III, et dès que les obsèques de ce prince eurent été celebrées à Saint-Martial, l'évêque s'étant séparé des consuls, entra dans la Ligue avec le juge Petiot, l'un d'eux, le capitaine Delauze et le vice-sénéchal et capitaine de La Roche. Les conjurés s'emparèrent ensemble de l'église Saint-Michel, et délivrèrent des prisonniers que quatre d'entre les consuls voulurent faire réintégrer dans une des tours de la ville. Ceux-ci s'étant rendus avec les marques de leur dignité sur la place Saint-Michel, aboutissant au Palais-Royal, furent insultes par les femmes des prisonniers. Les partisans de la Ligue crièrent soudain aux armes. Les consuls, trop faibles contre la sédition, battirent en retraite ; mais il leur fallait passer entre Saint-Michel et la maison du capitaine Rouard, l'un des ligueurs, où s'étaient embusqués les rebelles.

Le consul Pinchaud fut tué là d'un coup d'arquebuse ; le consul Brugière et le capitaine Lombard furent blessés, le dernier mortellement. Delauze alors, suivi d'une nombreuse escorte, entra à Saint-Michel, où le consul Petiot et le vice-sénéchal le rejoignirent avec tous les gens de leur parti qu'ils avaient rassemblés à la hâte. Le meurtre de Pinchaud avait répandu l'alarme dans la ville. Le gouverneur fit fermer la porte Manigne, et, accompagné du sieur de Montagnac ainsi que de plusieurs autres gentilshommes, du président Martin et de son frère le lieutenant-criminel, se retira à la maison commune, quoiqu'on lui conseillât de chercher sa sûreté dans une des tours. L'évêque se trouvait dans la cité, où il était venu le jour même de l'émeute. Les ligueurs, à son signal, s'assemblèrent sur la place des Bancs, avec quelques ecclésiastiques et les valets du prélat, auquel le capitaine Avril, commandant de la garnison de Saint-Étienne, livra cette église. Tous ceux qu'on qualifiait d'hérétiques, arrêtés par Avril dans leurs maisons, furent conduits prisonniers à l'évêché, entre autres le prêtre Cibot, bon théologien et homme sans reproche. Le consul Pétiot sortit en même temps de Saint-Michel, avec le vice-sénéchal, les capitaines Rouard et Delauze, et une centaine de ligueurs, précédés du prêtre Jérôme Blanchard, en aube et en étole, lequel portait une grande croix et criait : *Vive la croix ! Vive la liberté !* Cette troupe s'étant dirigée vers le canton de Boucherie, où elle espérait rallier de nombreux partisans, fut arrêtée entre la rue du Vieux-Marché et la place des Bancs par un corps de garde et le président Martin à la tête de cent hommes,

qui l'obligèrent à rebrousser chemin. Le sieur de Montagnac et le président Martin ayant détruit sur plusieurs points les barricades, se présentèrent sur la place Saint-Michel, et chargeant les ligueurs avec impétuosité, les refoulèrent dans l'église. Ils s'emparèrent ensuite des maisons voisines, ainsi que du palais qui touchait à Saint-Michel, et placèrent un corps de garde à la cour de la juridiction de la ville, où l'on entretint des sentinelles pendant toute la nuit. Cernés de toutes parts, les ligueurs demandèrent à parlementer, le lendemain matin, à neuf heures. Les principaux d'entre eux réussirent à s'évader; un grand nombre de ceux qui étaient restés dans l'église, en sortirent sans fâcheux accidents; d'autres furent pris et exécutés sur la place où avait été tué le consul Pinchaud (17 octobre 1589). Henri IV, mécontent de ces rigueurs, défendit, sous les peines les plus sévères, d'exercer aucunes poursuites contre les femmes, les enfants ou les parents de ces malheureux, ordonnant aux juges d'y veiller avec soin. Sur l'invitation de l'évêque, M. de Pompadour se saisit de la cité; les consuls s'adressèrent aussitôt au duc d'Épernon, qui leur amena deux mille arquebusiers et cinq cents chevaux pour l'en déloger. La Capelle-Biron, chargé de la défense par Pompadour, se voyant serré de trop près, se retira dans Saint-Étienne; il y fut attaqué par l'artillerie, et capitula le lendemain (22 octobre). Ce même jour, d'Épernon et les consuls firent chanter un *Te Deum* à Saint-Martial, et mirent garnison dans la cité, que les gens du duc pillèrent complétement, à l'exception du couvent de La Règle, dont les religieuses étaient venues en ville et célébraient leurs offices dans la chapelle de la courtine Saint-Martial. En ce temps-là, le palais épiscopal tombait en ruines: l'évêque, après les troubles, se logea dans la maison appelée postérieurement le Doyenné, et y mourut.

En 1590, le gouverneur du Limousin, aidé par les habitants et les gentilshommes du pays, fit capituler plusieurs places de la province, entre autres Eymoutiers; il se servit, dans ces différentes expéditions, d'un canon de Limoges, nommé *La Marcelle*, sur lequel était gravée cette devise: *Inania pello;* plus tard, Louis XIII prit la même pièce de canon, pour le siége de La Rochelle, ainsi qu'une autre, aussi grosse, et qu'il ne rendit jamais à la ville, pas plus que *La Marcelle*. Cependant, le gouverneur ayant été défait par M. de Pompadour, en revenant du siége de Ladignac, les consuls, dans la crainte que le bruit de son échec n'attirât les ligueurs à Limoges et ne l'exposât à un siége, renversèrent une partie des murailles de la cité. En 1596, mourut M. de Chamboret, lieutenant du gouvernement de Limoges, auquel la province était redevable de l'expulsion des *Croquants*, paysans révoltés qui désolaient le Limousin et le Périgord. Son successeur, M. de Salaignac, proposa, dans une assemblée tenue à l'hôtel de ville, un plan de réconciliation entre tous les habitants. Les consuls et lui, étant venus, dans ce but, à la porte Manigne, y reçurent les ligueurs qu'ils accompagnèrent à Saint-Martial, où tous ensemble firent chanter un *Te Deum*. Le 8 juin 1597, le duc d'Épernon fit son entrée, en qualité de gouverneur: ce fut là comme la consécration de la fin des guerres religieuses dans le Limousin. Une sorte d'agitation avait pourtant survécu aux troubles, et l'esprit d'indépendance entretenu par la Ligue, tout en changeant de caractère, n'attendait qu'une occasion pour éclater. En 1602, Lambert, chevalier du duc d'Orléans, s'étant rendu à Limoges,

avec des archers, afin d'y publier, sur la place du marché au poisson, l'imposition du sou pour livre, le peuple s'ameuta et le poursuivit jusqu'au Breuil, où il fut investi par plus de quatre mille personnes. Les consuls parvinrent à le délivrer, en apaisant l'émeute; toutefois, Henri IV fit faire une enquête sévère, et M. de Jambeville, son délégué, ôta, le 29 avril, en pleine municipalité, leurs chaperons aux consuls en charge; quelques-uns des auteurs de la sédition furent pendus en effigie, deux seulement exécutés, et la pancarte d'imposition eut force de loi jusqu'au mois de janvier de l'année suivante; le roi ayant égard aux réclamations, la révoqua néanmoins par édit du 27 novembre. Le 1er janvier 1603, les consuls nommés par M. de Jambeville furent confirmés pour tout le cours de l'année; le roi ordonna qu'on choisirait cent prud'hommes auxquels serait réservée la nomination des consuls, mode d'élection inauguré le 7 décembre, et continué depuis cette époque.

Le 14 octobre 1605, Henri IV arriva à Limoges, où il ne voulut faire son entrée, ce jour-là même, qu'en qualité de vicomte, afin de donner aux habitants le temps de le recevoir comme roi. Il sortit donc de la ville, le 20, et alla dîner à Montjovis, où il se plaça sur un théâtre magnifique pour voir défiler les compagnies urbaines, composées de quinze cents hommes, précédées du clergé, marchant la croix en tête, au nombre de trois cents ecclésiastiques. Venaient ensuite le sénéchal avec ses archers, le président et le présidial, enfin les consuls et les notables. Le roi descendit de l'estrade, et, accompagné des consuls, se dirigea vers son logis : on lui présenta les clefs de la ville, à la porte Montmallier; il y prit place sous un dais d'une rare richesse que soulevèrent les consuls. Le lendemain, ces magistrats lui firent hommage de deux médailles d'or, pesant deux marcs, faites par les *Marbreaux* de Limoges, les meilleurs ouvriers du temps, lesquels furent bientôt mandés à Paris et logés au Louvre. Henri IV partit, le 28 octobre, après avoir promis aux consuls de conférer avec son conseil sur l'exemption de la taille et francs-fiefs qu'ils lui avaient demandée, et dont, en effet, il ne tarda point à leur accorder la suppression.

En 1614, pendant les démêlés des princes du sang avec la cour, les habitants de Limoges, afin de détourner les menaces du prince de Condé, offrirent à Saint-Martial un cierge de cent vingt livres de cire, long de sept cent cinq brasses. Louis XIII, étant à Argenton, manda aux consuls et aux bourgeois de redoubler de vigilance et de fortifier leurs remparts; c'est alors que la porte des Arènes fut munie d'une plate-forme dont l'ouverture était du côté du cimetière de ce nom. En 1630, la reine-mère ayant repris les armes contre son fils, les habitants en défiance contre le duc d'Épernon, qui connaissait le côté faible de leurs murs, demandèrent des secours à Louis XIII. Le prince de Joinville, envoyé par le roi, à la tête de quatre mille hommes, apprit la conclusion de la paix en arrivant à Saint-Léonard (4 août), où bientôt le prince de Condé, délivré de la bastille, porta cent écus en présent, après s'être rendu en poste à Limoges. De 1630 à 1631, la capitale du Limousin fut encore désolée par la peste; le fléau y moissonna vingt mille personnes, tant dans la ville et la cité que les faubourgs. En 1632, Louis XIII, venant de Toulouse, arriva le 9 novembre à Limoges et refusa tous les honneurs qu'on lui avait préparés. Il tombait une pluie violente : les consuls,

le présidial, le sénéchal, la basoche, les bourgeois et les marchands, allèrent cependant au-devant de lui. Au mois d'avril 1638, mourut à Limoges l'intendant de la généralité, M. de Conti, homme bienfaisant et juste, d'autant plus regretté que son successeur, M. Frémin, foula extrêmement les peuples. La ville, écrasée par des maltôtiers nombreux, eut à payer encore au roi, sans compter la taille, une somme de vingt mille livres qu'il lui imposa sous le nom de subsistances, et, dans le cours de l'année, cent trente mille autres livres, en forme d'emprunt; deux d'entre les consuls, députés vers la ville de Paris, obtinrent toutefois une réduction de soixante-dix mille livres. Nous passerons ici rapidement sur la succession des intendants de Limoges, parmi lesquels il suffit de mentionner Henri d'Aguesseau, père de l'illustre chancelier, et l'immortel Turgot, qui fut pendant treize ans le bienfaiteur du Limousin. La province lui dut, outre ses grandes routes et la construction de plusieurs canaux, la suppression de la corvée et la répartition de l'impôt d'après la base du cadastre (1761-1773). Limoges, située au point de jonction de ces voies nouvelles, comme elle l'avait été durant la période romaine, devint l'entrepôt naturel du commerce entre le nord et le midi, l'est et l'ouest de la France. Sa première manufacture de porcelaines date de 1772. Turgot y encouragea aussi l'établissement des fabriques d'étoffes de soie, de flanelles et droguets, de couvertures de laine, de toiles en coton et en fil; la faïencerie, la papeterie, la tréfilerie prospérèrent également sous son administration : bref, l'industrie et le commerce de Limoges sont encore aujourd'hui, à quelques modifications près, ce qu'ils furent de son temps.

La capitale du Limousin, occupée de son développement industriel et jouissant en paix des bienfaits de Turgot, laissa passer, sans y prendre intérêt, les événements qui précédèrent la révolution de 1789. Les États-Généraux ayant été convoqués, les trois ordres se réunirent dans l'église du collége, sous la présidence du sénéchal, M. Desroys; chacun d'eux rédigea séparément ses cahiers de doléances; le vicomte de Mirabeau occupa la noblesse des droits honorifiques attachés à sa baronnie de Pierre-Buffière. Il fut élu député par son ordre, avec le comte Des Cars; le clergé nomma l'évêque de Limoges, M. d'Argentré, et le curé de la paroisse de Saint-Pierre, M. Guingand de Saint-Matthieu; le choix du tiers tomba sur MM. de Roulhac, Naurissart, directeur de la monnaie, et Montaudon, avocat. La ville ne tarda pas à être divisée en deux partis : les amis et les adversaires de la révolution. La bourgeoisie, propriétaires, commerçants et artisans, entraînant après eux les paysans de la campagne et les ouvriers, se prononça ouvertement pour les idées nouvelles, sauf une faible portion de cette classe, qui, ennoblie par des charges de trésorier de France et de secrétaire du roi, donna son appui aux prêtres et aux nobles, peu nombreux, du reste, dans la capitale du Limousin. Une société affiliée aux jacobins de Paris, s'éleva bientôt à Limoges, où elle s'empara de la direction de l'opinion publique. Elle siégea successivement dans des maisons particulières, dans les églises de Saint-Michel et des Feuillants, et dans la grande salle du collége.

A l'époque de la première fédération (1790), le régiment de cavalerie *Royal-Navarre* se trouvait en garnison à Limoges, où il était arrivé sans la cocarde tricolore, qu'il avait refusé d'adopter. Cette manifestation hostile avait irrité contre

lui le peuple et les bourgeois; mais bientôt, pendant un violent incendie qu'on ne put combattre que faiblement, faute de pompes, et qui menaça de détruire une partie de la ville, les officiers et soldats du régiment ayant fait preuve du plus rare courage et du plus généreux dévouement, la municipalité et les sections en exercice, d'accord avec les vœux unanimes des habitants, décernèrent, dans leur reconnaissance, à chaque membre de *Royal-Navarre* le titre de citoyen de Limoges. La Révolution eut, du reste, dans cette ville, comme dans tous les grands centres de population, ses jours d'orages et de désordres; la fermeture des couvents y donna lieu à plus d'une scène regrettable, et lorsque le ci-devant Dominicain Foucaud, nommé principal du collége, où douze prêtres remplissaient les fonctions de professeurs depuis la suppression des Jésuites, s'y présenta, entouré de nouveaux professeurs, pour prendre possession de sa charge, les écoliers, révoltés contre lui, le chassèrent, ainsi que les officiers municipaux et leur escorte, et faillirent causer une sédition, qui, sans la prompte intervention de la garde nationale, aurait eu les suites les plus fâcheuses. En 1792, M. Alluaud, beau-frère du grand orateur Vergniaud, était maire de Limoges : c'est lui qui proclama dans les rues et sur les places publiques le décret de l'Assemblée nationale par lequel la patrie était déclarée en danger. Les trois départements formés du Limousin et de la Marche avaient déjà donné leurs bataillons de volontaires (1791) : le seul département de la Haute-Vienne, dont Limoges avait été déclarée le chef-lieu, en fournit cinq, et les deux premiers devancèrent les levées de trois cent mille hommes, ainsi que la première réquisition. Le second de ces bataillons eut pour commandant en chef un capitaine de la garde nationale de Limoges, Jean-Baptiste Jourdan, le futur vainqueur de Wattignies et de Fleurus.

Limoges est située sur la rive droite de la Vienne, que l'on y passe sur trois ponts; la ville couvre le sommet et le penchant d'une colline : les divers bouleversements politiques qui l'ont détruite à plusieurs reprises, n'y ont laissé debout que très-peu de monuments antiques. Il ne reste absolument, de l'époque gauloise, qu'un temple sphérique et un souterrain dont on connaît les dessins, mais dont toutes les issues ont été fermées par mesure de police. Les monuments de la période romaine sont plus importants. Nous avons eu fréquemment, dans le cours de cette notice, l'occasion de parler des arènes ou amphithéâtre : l'édifice présentait extérieurement un pourtour de trois cent quatre-vingt-douze mètres; l'ellipse intérieure en avait deux cent soixante; les arcades des portiques de la façade circulaire reposaient sur soixante-quatre colonnes. Nous mentionnerons encore la grande muraille en pierres cubiques, appelée château de Sainte-Valérie, laquelle appartenait au palais du proconsul, dont on voit aussi une partie aux casernes et près de l'hôpital; les restes du pont de la Roche-au-Gué-du-Goth; une colonne milliaire, devant la porte du grand séminaire; un grand cippe, derrière l'abside de la cathédrale; le tombeau d'Origanus, dans la rue des Alloix; celui de Sabinianus et de Sabineus; un sphinx en granit, dans le jardin de la préfecture; un lion, en granit aussi, et quelques sculptures à la pépinière des Arènes; enfin, plusieurs bas-reliefs et chapiteaux épars soit dans la ville soit dans les jardins des faubourgs. Nous ne reviendrons point sur ce que nous avons dit de la fontaine d'Aygoulène, d'où coulent, en toute saison, des eaux limpides et abondantes, on

l'a surmontée tout récemment d'une pyramide en granit, remplaçant les quatre dauphins et les quatre muffles qu'on y avait posés, en 1645, avec une figure de saint Martial en habits pontificaux. Parmi les autres monuments les plus remarquables du moyen âge, nous citerons la cathédrale de Saint-Étienne, où l'on voit les tombeaux des évêques, de curieuses peintures murales et de superbes vitraux; Saint-Michel-des-Lions, dont la voûte a beaucoup de légèreté et le clocher une grande hardiesse; Saint-Pierre-du-Queyroix, Sainte-Marie et Saint-Aurélien, avec sa belle croix sculptée. Le palais épiscopal, édifice moderne, bâti tout en granit comme la cathédrale; le nouveau palais de justice, près des arènes; le nouveau pont sur la Vienne, en granit et d'une grande élévation; le quartier de cavalerie; le gazomètre; la salle de spectacle et la maison centrale, construites, l'une, sur l'emplacement de la collégiale de Saint-Martial, l'autre, sur celui de l'abbaye des Bénédictins; l'hôtel de la préfecture; la bibliothèque publique; les casernes de cavalerie; le collége, qui possède un tableau de Rubens, et le musée départemental, riche de plusieurs toiles des grands maîtres, entre autres une *Mort de Richard-Cœur-de-Lion*, par Velasquez, sont également dignes d'arrêter l'attention du voyageur.

Limoges était autrefois le siége d'un présidial et d'une sénéchaussée, d'une juridiction consulaire, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, et le chef-lieu d'une généralité et d'une élection de même nom, ressortissant au parlement de Bordeaux. Nous avons expliqué, dans l'introduction générale, tout ce qui touchait à la juridiction ecclésiastique. La ville ne comptait pas moins de douze paroisses, à part la cathédrale de Saint-Étienne. Elle renfermait deux séminaires: l'un, de Sulpiciens, établi en 1666; l'autre, de prêtres de la Mission, créé en 1662; trois abbayes d'hommes: Saint-Martial, Saint-Augustin et Saint-Martin; deux de filles: Notre-Dame de la Règle et les Alloix; et de nombreux couvents d'hommes ou de femmes, savoir: des Jacobins, des Cordeliers, de Grands-Carmes, des Récollets de Sainte-Valérie, des Récollets de Saint-François, des Bénédictins, des prêtres de l'Oratoire, des Feuillants; des Carmélites, des Ursulines, des Filles de Notre-Dame, des Visitandines, des Religieuses de Sainte-Claire, des Hospitalières de Saint-Alexis, des Dames de la Croix, etc. Il y avait, en outre, à Limoges un hôpital général et deux colléges: celui de Saint-Martial et celui de Sainte-Catherine, fondés, le premier, en 1359, par le pape Innocent VI; le second, en 1382, par le cardinal de Pampelune. Les boursiers de Saint-Martial étaient, par une singulière prérogative, barons d'une petite ville voisine de Toulouse; et quand l'un d'eux mourait, on portait sur sa bière un chapeau orné d'un plumet, une épée croisée et des bottes fortes; les consuls, en robe et en chaperons, et suivis de leurs valets en grands crêpes, accompagnaient le convoi.

La ville de Limoges est non-seulement aujourd'hui le chef-lieu de la Haute-Vienne, mais encore le siége de la cour royale pour les trois départements formés du Limousin et de la Marche; elle a, de plus, un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes, une société royale d'agriculture, sciences et arts, et une académie dont le ressort embrasse la même étendue de pays que la cour royale; elle est toujours le siége d'un évêché, suffragant de l'archevêché de

Bourges ; et le général commandant le département, l'une des cinq subdivisions de la quinzième division militaire, y fait sa résidence. La population du chef-lieu de la Haute-Vienne s'élève à près de 27,000 âmes ; l'arrondissement en renferme 120,731, et le département 292,246. Le commerce et l'industrie de Limoges n'ont guère varié, comme nous l'avons dit, depuis Turgot. Les fabriques de porcelaine y ont prodigieusement étendu leurs travaux et leurs débouchés ; l'imprimerie a pris un développement considérable, car il sort des presses de la ville pour plus d'un million de francs de livres imprimés, et les frais de reliure dépassent deux cent cinquante mille francs ; les forges se sont multipliées ; les teintureries, les filatures de laine et de coton font chaque jour des progrès sensibles ; les cuirs et les peaux, les gants, les sabots même, les cartons, les bougies et chandelles, les colles-fortes, les vins, les liqueurs, les grains, les chaudières et chaudrons, les romaines et balances, objets renommés tous pour leur qualité, alimentent sur le marché même du chef-lieu et aux alentours des transactions commerciales dont le chiffre doit être évalué très-haut. Les foires célèbres de Saint-Loup attirent en foule à Limoges les marchands de chevaux et de mulets, et on fait dans cette ville des courses de chevaux de premier ordre pour trente-deux départements.

La capitale du Limousin s'honore d'avoir vu naître un nombre considérable de personnages célèbres dans l'Église, les armes, l'administration, les arts et la littérature. Il nous suffira de nommer *Elegius* (*saint Eloi*), ministre de Dagobert ; *Vedastus* (*saint Waast*), catéchiste de Chlodwig ; le chroniqueur *Ademar de Chabannais*, moine de Saint-Martial ; *Giraud de Bourneil*, maître des troubadours ; les patriarches de Jérusalem, *Guillaume Lamy* et *Pierre de Caza ; Marc-Antoine Muret*, l'un des maîtres de Montaigne, et orateur des papes ; le janséniste *Tabaraud ;* le lieutenant général de police *La Reynie ;* le chancelier *d'Aguesseau ;* le poëte *Jean Dorat ;* le contrôleur général des finances *Silhouette ;* le grand orateur *Vergniaud ;* l'héroïque *Mademoiselle de Sombreuil ;* les maréchaux *Jourdan* et *Bugeaud ;* les généraux *Cate*, *Dalesme*, *Dupuy*, *Souham*, *Bardit*, *Dumoulin*, *De L'Ostende* et *Talandier ;* le botaniste *Ventenat*, l'agronome *Juge Saint-Martin*, et *M. Bourdeau*, ministre de la justice sous Charles X. Le vicomte de *Mirabeau*, l'illustre *Dupuytren* et le savant chimiste *Gay-Lussac* ont vu le jour dans l'arrondissement de Limoges ; les deux premiers à Pierre-Buffière, et le troisième à Saint-Léonard (*Nobiliacum*), petite ville dont les évêques de Limoges s'étaient toujours attribué la seigneurie.[1]

1. *Commentaires de César.* — *Notice de l'Empire.* — *Chronique* d'Ademar de Chabannais. — — Le Pere Bonaventure de Saint-Amable, *Chronique de Saint-Martial.* — *L'Art de vérifier les dates.* — *Manuscrit de* 1630, ou *Mémoire en forme d'histoire de Limoges, contenant l'origine et les antiquités des Limousins* (auteur anonyme). — *Notes historiques sur Limoges et le Limousin*, manuscrit de M. Nadaud, curé de Teyjac. — Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges.* — L'abbé Deroyou, *Calendriers civils et ecclésiastiques du Limousin.* — Allou, *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne.* — Rougier-Chatenet, *Statistique de la Haute-Vienne.* — *Dictionnaire* d'Expilly. — *Biographie Universelle.* — *Biographie des Contemporains.*

SAINT-YRIEIX. — CHALUS-CHABROL.

L'origine de Chalus-Chabrol remonte à une plus haute antiquité que celle de Saint-Yrieix. La première de ces villes dut, à ce qu'on prétend, son existence à de grands travaux exécutés sur son territoire par Lucius Capreolus. Ce proconsul, sous le principat de l'empereur Auguste, y fit bâtir un palais avec un château entouré de remparts et défendu par de grandes tours; et c'est du nom de cette forteresse, *Castra Lucii Caprioli*, qu'on forma par la suite celui de Chalus-Chabrol. Six siècles après, un pieux personnage, Aredius ou Yrieix, se retira à environ six lieues de là pour y vivre loin du monde. Aredius était né du mariage de Jocundus, gouverneur de Limoges, avec Pélagie, fille de Théodorik et petite-fille de Chlodwig; il fonda, dans une situation agréable, sur la rive gauche de la Loue, un monastère dont il fut le premier abbé. Or, au pied du château de Chabrol comme autour de l'abbaye de Saint-Yrieix, des habitations se groupèrent peu à peu et il en sortit deux villes, qui, fortifiées l'une et l'autre, se trouvèrent, à diverses époques, mêlées aux événements généraux des guerres du Limousin.

Au moyen âge, rien de particulier ne se passa à Saint-Yrieix. L'abbaye, sous la règle de saint Basile et de Cassien, s'y éleva à une grande prospérité; et son église, érigée en paroisse (1100), titre qu'elle conserve encore aujourd'hui, fut soumise à la métropole de Saint-Martin de Tours. La justice de la ville était en pariage entre le roi et le chapitre, chacune des deux parties ayant un prévôt pour représentant; les sentences de cette cour ne pouvaient être réformées que par le parlement de Bordeaux. On transféra à Saint-Yrieix le tribunal de Ségur appelé les *appaux*, et une sénéchaussée y fut, en outre, établie. Voilà tout ce que nous savons sur l'origine et les premiers temps de l'histoire de cette ville, qui pourtant dut être souvent exposée, par les richesses de son monastère, aux attaques et aux exactions des seigneurs du pays ou des gens de guerre.

La même obscurité enveloppe le nom et l'existence de Chalus-Chabrol pendant une longue suite de siècles. Il n'en est question, vers la fin du XIIe, qu'à propos du siége que soutint son château contre Richard-Cœur-de-Lion. Nous avons déjà raconté dans notre notice sur la petite ville de Gourdon, comment Bertrand de Gourdon, issu d'une noble famille de la Guienne, décocha une flèche au roi d'Angleterre, du haut des murs de la forteresse de Chalus. Ce fut une vengeance particulière qui trancha cette existence orageuse et vagabonde, préservée jusqu'alors au milieu des luttes les plus acharnées de la guerre, et sans cesse compromise par le courage le plus aventureux qu'aient produit les temps de la chevalerie. La flèche d'un simple arbalétrier fit plus que l'épée de Salah-Eddyn: Richard-Cœur-de-Lion, blessé à l'épaule le 28 mars 1199, mourut le 6 avril suivant, dans la quarante-deuxième année de son âge. Mais nous n'avons point dit les motifs qui déterminèrent le roi d'Angleterre à assiéger en personne le château de Chalus. Une ancienne tradition avait encore cours dans le pays au

XIIᵉ siècle : le proconsul Lucius Capreolus, affirmait-on, y avait enseveli dans les souterrains du château un trésor d'une grande valeur. Cette croyance populaire n'était peut-être pas inconnue à Richard, homme dont l'imagination ardente aimait à se repaître de récits merveilleux. Il était à la veille de guerroyer de nouveau contre Philippe-Auguste, et probablement il était assez embarrassé pour solder ses Brabançons, lorsqu'il apprit qu'Adémar V, vicomte de Limoges, venait de découvrir le trésor enfoui par Lucius Capreolus : c'était, disent les chroniqueurs, un merveilleux travail en or massif représentant la figure d'un empereur à table avec sa femme et ses enfants. Richard réclama de son vassal, pour lui seul, le bénéfice de cette trouvaille. Adémar se contenta de lui en envoyer une partie à titre d'attribution ou de redevance féodale ; mais le roi, persistant à soutenir ses prétentions au tout, alla droit au château de Chalus avec ses Brabançons, pour trancher la difficulté par un coup de main. Il se flattait d'arriver assez tôt pour saisir le trésor tant envié de Lucius Capreolus. Dans la crainte de le voir soustraire sous ses yeux, il refusa même de laisser sortir la garnison la vie sauve, quoiqu'elle lui offrît, à cette condition, de se rendre : « Puisqu'il avait pris la peine de venir assiéger le château en personne, répondit-il, il voulait n'y entrer qu'au moyen d'un assaut et en pendre sur la brèche toute la garnison ». Richard faisait le tour de la place avec Marchadès, le chef de ses Brabançons, pour en reconnaître le côté faible, au moment où il fut atteint par la flèche de Bertrand de Gourdon. La blessure, bien qu'assez profonde, n'était pas dangereuse ; mais, abandonnée aux soins d'une main malhabile, elle produisit une surexcitation fiévreuse qui poussa le roi à des excès dont les conséquences lui furent funestes. Du reste, il vécut assez pour voir enlever le château d'assaut et pendre tous les braves gens qui lui avaient résisté à leur corps défendant, hormis un seul d'entre eux pourtant, que ses amis réservèrent à un supplice plus cruel. Bertrand de Gourdon, mis en liberté par Richard, qui admirait sa résolution intrépide, ne profita pas de la tardive générosité du roi : on le reprit presque aussitôt ; et par l'ordre, soit de Marchadès, soit de Baudouin, comte de Flandre, soit de Philippe-Auguste lui-même, le malheureux fut écorché vif et attaché ensuite à une potence. On voit encore de nos jours les hautes tours de l'antique château de Chalus, et la pierre de Maulmont (*Malus Mons*), sur laquelle Richard-Cœur-de-Lion fut, à ce qu'on affirme, frappé par la flèche de Bertrand de Gourdon.

Saint-Yrieix ne figure que beaucoup plus tard dans les annales militaires du Limousin. En 1589, les ligueurs, commandés par M. de Pompadour, se rendirent maîtres de cette place. Les royalistes l'ayant reprise, M. de Pompadour en entreprit encore la réduction, et en pressa le siége très-vivement. Il avait cette fois sous ses ordres, quatre cents fantassins, deux cents chevaux et trois pièces de canon. M. de Chamboret, lieutenant du gouverneur de la province, venant en aide aux assiégés, contraignit d'abord les ligueurs à se concentrer dans un faubourg ; mais ceux-ci, avec l'assistance de M. de Montpezat, ménagèrent une surprise aux royalistes, et leur firent essuyer une sanglante défaite. Chalus subit les mêmes vicissitudes que Saint-Yrieix aux temps des guerres de religion. Jacques de Maulmont de Saint-Avy s'empara de la première de ces villes, et en fit un repaire d'où il se jetait sur le pays et sur les passants, pour les piller et les rançonner sans

miséricorde. Henri III ordonna aux habitants de Limoges de chasser ce partisan de la forteresse dans laquelle il s'était retranché, ce qu'ils firent sous le commandement du capitaine Vouzelle. Enfin, en 1592, la même place retombée, à ce qu'il paraît, au pouvoir de la Ligue, soutint un nouveau siége contre M. de Chamboret, assisté du comte de Busset-Bourbon, de la noblesse, de la milice et de l'artillerie de Limoges. Chalus, après avoir résisté quelque temps à ces forces considérables, fut contraint de se rendre aux chefs du parti royal.

Les deux petites villes, dont nous venons d'esquisser l'histoire, étaient, en quelque sorte, oubliées depuis près de deux cents ans, lorsque, vers le milieu du XVIIIe siècle, une découverte fort importante attira l'attention sur l'une d'elles. En 1765, on découvrit dans le territoire de Saint-Yrieix un gisement considérable de terre, propre à fabriquer la porcelaine : c'était du petunsé et surtout du kaolin, d'une grande pureté, mêlé à des masses de gneiss, et s'étendant autour de la ville sur une longueur de plusieurs kilomètres. On se hâta, pour utiliser ces substances précieuses, d'ouvrir de nombreuses carrières qui alimentent encore, de notre temps, non-seulement la manufacture royale de Sèvres, mais toutes les fabriques de porcelaine de Paris. La belle terre de Saint-Yrieix est tellement recherchée qu'on l'exporte jusqu'aux États-Unis de l'Amérique septentrionale.

Saint-Yrieix avait pour armes : *parti le 1, d'azur à trois fleurs de lis d'or 2 et 1 ; le 2 de gueules à une crosse d'or posée en pal*. L'écusson de Chalus n'était autre, probablement, que celui de ses seigneurs. Cette ville était, en effet, une très-ancienne baronnie, qu'on divisait en Chalus-Haut et Chalus-Bas. Charlotte d'Albret, fille d'Alain, sire d'Albret, comte de Périgord, et de Françoise de Bretagne, la porta en dot à César Borgia, duc de Valentinois. Louise de Borgia, née de ce mariage, fut successivement unie à Louis II, sire de La Trémouille, et à Philippe de Bourbon, tué à la bataille de Saint-Quentin; Claude de Bourbon, créé comte de Busset, transmit, avec ses autres domaines, la baronnie de Chalus, à ses descendants, les comtes de Bourbon-Busset, lesquels la possédèrent jusqu'à l'époque de la Révolution. Chalus-Chabrol n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton : Saint-Yrieix, siége d'une sous-préfecture, a un tribunal de première instance, un collége communal et une société d'agriculture. De ces deux villes, la première compte 2,057 habitants; la seconde, 7,050. Quant à l'arrondissement, il en renferme 292,848. Nous avons dit que quelques tours de l'ancien château de Chalus ont échappé aux ravages des temps. Tout près de là, d'autres tours s'élèvent à une grande hauteur, au milieu d'un site d'une beauté pittoresque; ce sont les débris de l'imposant château du bourg de Montbrun. Saint-Yrieix a conservé aussi une de ses anciennes tours, celle du *Plot*. Son église paroisiale, bâtie vers le XIIIe siècle, est un monument gothique d'une architecture remarquable, et dont la galerie circulaire offre des sculptures d'un curieux travail. Elle porte le nom de *Moustier*, dernier souvenir de l'abbaye fondée par Aredius.[1]

1. Roger de Hoveden, *Annal.* — Rigord, *Gesta Philippi Augusti.* — Hume, *History of England.* — Velly, *Histoire de France.* — Sismondi, *Histoire des Français.* — *L'Art de vérifier les dates.* — Rougier-Chatenet, *Statistique de la Haute-Vienne.* — Marvaud, *Histoire du bas Limousin.* — Allou, *Description des monuments de la Haute-Vienne.* — Notes communiquées par M. Maurice Ardant, de Limoges.

TULLE.

Parmi les courriers de commerce, les conducteurs de diligence et les soldats d'infanterie, grands amateurs de lignes droites, de plans corrects et de façades régulières, c'est une opinion généralement répandue que Tulle est une laide ville construite en bois et bâtie en dépit du bon sens, sur les flancs escarpés d'un précipice; mais pour le voyageur qui a le sentiment des beautés pittoresques, Tulle est une des villes les plus originales qui soient en France : quel que soit son itinéraire, qu'il vienne du nord ou du sud, de Limoges ou de Brive, les environs vraiment charmants de la ville le disposent à un jugement favorable. La route sinueuse et merveilleusement roulante, serpente à l'ombre de beaux châtaigniers sur la pente des collines. A travers les éclaircies, des paysages sans cesse renouvelés et toujours complets s'offrent au regard. Ici, c'est une fraîche vallée, avec ses bordures de noyers et de saules et son ruisseau qui se déroule; plus loin, de grands bois couvrant de leur tapis sombre la croupe des coteaux; à l'horizon, des montagnes bleuâtres découpées en festons et revêtues, selon l'éloignement, d'une teinte de plus en plus vaporeuse. La sérénité du ciel, l'éclat métallique et très-remarquable de la verdure, le silence profond de la campagne donnent à ces riants paysages, fort communs dans la Corrèze, une fraîcheur et un charme particulier que de continuels contrastes relèvent encore. Enfin, du sommet des hauteurs on descend, par de longues spirales, à la ville qui, au fond d'une vallée très-étroite, se presse en serpentant sur les bords de la Corrèze. A droite et à gauche, les faubourgs ont audacieusement escaladé les flancs abruptes des deux collines; les vieilles maisons, aux grands toits rougeâtres, aux balcons de bois vermoulus, aux murs décrépits cachés sous la verdure, se pressent les unes contre les autres comme pour se prêter un mutuel soutien; elles sont exactement accrochées aux parois de la montagne; en sorte que la porte d'entrée qui s'ouvre sur la rue est presque toujours à deux étages au-dessous de la cour qui s'étend sur les derrières, et souvent, pour aller au jardin, on doit passer par le grenier. Ces deux faubourgs, ainsi suspendus et étagés au-dessus des têtes, entre les quais où la ville proprement dite se resserre, et le ciel dont on n'aperçoit, du fond de cet entonnoir, qu'une fort minime étendue, forment un tableau plein de caractère, unique en France peut-être, et qui rappelle au voyageur l'aspect du quartier juif à Smyrne. Enfin, du bas de la ville, à égale distance des deux coteaux, la lourde cathédrale darde vers les nuages sa flèche de pierre qui s'élève presque à la hauteur des montagnes environnantes « et ne souffre pas, dit André Duchesne, que l'aiguille de Saint-Michel de Bordeaux ou de Saint-Gervais de Lectoure marche de pair avec elle. »

Cette situation, si originale qu'elle soit au point de vue de l'art, est on ne peut plus défavorable, comme on le devine, aux intérêts d'un chef-lieu de département. Sans parler ici de la difficulté des routes qui éloigne le courant commercial, des

côtes éternelles qui s'opposent à l'activité des communications, on comprend aisément que la ville ne peut pas s'agrandir. Chaque maison nouvelle doit creuser, pour ainsi dire, son lit dans les parois rocailleuses du ravin et s'incruster, en quelque sorte, dans la montagne. La rive droite de la Corrèze, qui est la plus évasée, est depuis longtemps couverte de maisons irrégulières, jetées en désordre et séparées par des couloirs dignes du moyen âge. La rive gauche, au contraire, raide et presque perpendiculaire, a été jusqu'à nos jours abandonnée, dans sa plus grande longueur, à de courageux agriculteurs. Le nouveau tracé de la route de Lyon à Bordeaux a seul donné, depuis peu d'années, la vie à ce côté de la ville. Le palais de justice s'est élevé au milieu d'une tranchée creusée dans une prairie escarpée ; une ligne de jolies maisons s'est étendue sur les bords de la route, et le quai de Valon devient le plus beau de la ville. Mais ces empiétements de la population croissante sur une digue inflexible arrivent à leur terme, et l'on peut déjà se demander dans quelle fissure de sa ceinture de rochers Tulle pourrait nicher une maison de plus.

Qui a fondé Tulle? A quelle époque faut-il faire remonter sa fondation? Selon Baluze (*Historia Tutelensis*), Tulle serait née, au VIIe siècle seulement, d'un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut bâti vers cette époque sur les bords de la Corrèze. Bonaventure Saint-Amable, auteur des *Annales du Limousin*, prétend au contraire que saint Martin lui-même fonda ce monastère, qui fut, à ce qu'il faut croire, le germe de la ville. Tulle serait alors de plus ancienne origine, car saint Martin, évêque de Tours, vivait dans le IVe siècle. Une troisième version, moins ancienne, recule infiniment plus loin l'époque de la fondation de la capitale de la Corrèze. Si l'on s'en rapporte à Reyneau, de Nîmes, Tulle se serait peu à peu groupée autour d'un fort construit par les Romains, dont on a cru voir les vestiges auprès d'une maison remarquable et artistement fouillée (*la Maison Sage*), qui est, avec la cathédrale, le seul monument curieux de la ville. L'emplacement de ce fort et les pierres qui en subsistent ont reçu, dans l'idiome du pays, la dénomination de *tour du Maysse*, dont l'archéologie, toujours complaisante, a fait successivement *tour de Mars*, *tour de Mai*, *tour du Mage*, etc., etc. Cette supposition d'une origine romaine, si flatteuse qu'elle puisse être, ne nous semble guère acceptable, et le simple bon sens suffit, selon nous, pour décider que ceux-là qui eurent l'idée de s'établir les premiers dans une gorge pareille, cherchaient la solitude et le recueillement plutôt qu'une position militaire : les rives encaissées de la Corrèze devaient mieux plaire à des moines rêveurs qu'à des soldats vigilants.

Les habitants du bas Limousin qui, dans les temps anciens, vivaient isolés au milieu de leurs rochers, occupés uniquement, dit Strabon, de la culture du blé noir et de la fonte des minerais, prirent parti, comme ailleurs, dans le moyen âge, les uns pour les châteaux et les autres pour les couvents. Tulle, cependant, grâce à l'influence de ses moines, eut à lutter bien moins que Brive et Ussel contre les barons avides et la féodalité oppressive. L'abbaye jouissait de la suzeraineté royale, et les habitants vivaient heureux sous cette domination paternelle ; leur repos n'était guère troublé que par les dissensions des abbés, et, dans les chroniques diffuses de ces époques, on ne rencontre guère que les récits de

ces divisions, qui seraient peu curieux si l'on n'y retrouvait avec intérêt les noms des familles qui comptent encore parmi les plus considérables du pays. Bertrand de Cardaillac, Pierre de Chanac, Guillaume de Sedières, Guy de Sainte-Fortunade, H. de Seilhac, etc., se disputaient alors la prééminence ; leurs adhérents ou leurs adversaires se nommaient Brossard, Pastrie, Theyssier, Lagarde, etc. Ces petites révolutions se faisaient en famille, et le seigneur de Ventadour seul, dont la juridiction s'étendait jusqu'au ruisseau nommé le *Rieoubel*, qui coule au-dessous du séminaire, intervenait quelquefois un peu brusquement dans les démêlés du monastère. En 1317 seulement, par une bulle donnée à Avignon, le pape Jean XXII érigea la ville de Tulle en évêché. Arnaud de Saint-Astier, abbé du couvent de Saint-Martin, fut élevé à la dignité d'évêque, et Arnaud de Clermont, célèbre à l'Université de Paris par la hardiesse de ses opinions, lui succéda bientôt. Vers le même temps, un ecclésiastique de Tulle, nommé Bertrand Raffin, jouissait d'un grand crédit auprès de Grégoire XI. Il fut envoyé, en qualité de légat, à Naples, vers la reine Jeanne, qui refusait de reconnaître le pontife ; il réussit dans cette négociation difficile, et fut, en récompense, nommé évêque à Rhodez, où il n'alla jamais.

Dans le XIVe siècle, Tulle n'échappa pas aux désastres de la lutte de la France contre l'Angleterre. Prise par les Anglais, le 1er novembre 1346; reprise, peu de jours après, par le comte d'Armagnac, elle souffrit toutes les horreurs de l'invasion. Une calamité plus grande encore que la guerre, la *peste noire*, éclata dans cette ville. Un poëte limousin a fait, dans l'idiome du pays, une belle et énergique peinture de cette lugubre époque :

. . . . . . Dzusquos ei pe d'Estzalas
L'andz 'estorminatour olondavo sas alas...
. . . .
Un triste dra de mort pendouliavo ei cloustie, etc.

« L'ange exterminateur étendait ses ailes sur notre pays... ...un linceul pendait tristement au clocher, etc...» De ces malheurs il nous reste une légende et un ex-voto traditionnel, qui, le jour de Saint-Jean, donne à Tulle un caractère particulier. Un prêtre en disant la messe, s'il faut croire la légende, entendit une voix annoncer que le fléau disparaîtrait le jour où les habitants, revêtus d'habits blancs et pieds nus, porteraient solennellement l'image de saint Jean autour de la ville. Cette procession fut faite et eut le même résultat que celle de Sainte-Rosalie de Palerme, qu'elle rappelle. La peste cessa. La reconnaissance des Limousins, comme celle des Siciliens, changea en une sorte d'idolâtrie le culte du saint protecteur. La veille de Saint-Jean, les habitants de Tulle font encore en grand nombre, avec pompe et souvent pieds nus, *le tour de la Lunade*. En 1369, les Anglais s'emparèrent encore une fois de Tulle ; les habitants, privés de tout secours, n'en essayèrent pas moins de secouer le joug et réussirent à chasser l'ennemi de leurs murailles. Charles V, pour les récompenser, leur accorda, par lettres-patentes, en date du mois de mai 1370, et dans lesquelles il les affranchissait de tous impôts, les mêmes priviléges qu'il avait octroyés, peu de temps auparavant, aux villes de Cahors, Figeac et Montauban. Le roi ennoblit, en outre, six

familles dont les chefs avaient pris la plus grande part à cette action mémorable : c'étaient Durand de Lespicier, Jean et Guillaume de Bossac, Jean et Raymond de Saint-Salvadour et Guillaume de Labeylie.

En 1451, Charles VII, à son retour d'un voyage dans le Quercy, vint à Tulle et y séjourna pendant les fêtes de Pâques. Près de cent ans plus tard, sous François Ier, la ville, jusqu'alors soumise à la juridiction de l'abbé de Saint-Martin, s'en lassa, et, moyennant quatre mille livres, obtint du roi, qui avait besoin d'argent, l'érection d'un nouveau tribunal, dont Calmin de la Garde fut le premier magistrat. Brives en conçut une excessive jalousie, et dès lors commença entre ces deux villes cette animosité qui dure encore. Pour premier témoignage de sa colère, Brives, vingt ans plus tard, parvint à faire supprimer par Henri II le tribunal fondé à Tulle par François Ier, et ce succès causa aux Brivistes une telle joie, qu'une procession solennelle fut faite, en manière d'actions de grâces, dans laquelle Egidius de Noailles portait le Saint-Sacrement.

Quand éclatèrent, au XVIe siècle, les dissensions religieuses, Tulle se prononça avec ardeur contre le schisme, et les réformés trouvèrent dans l'évêque Louis de Genouillac un adversaire acharné. En 1577, le vicomte de Turenne vint assiéger la ville et fut d'abord vigoureusement repoussé. Henri III félicita les habitants de leur belle conduite, dans une lettre adressée au chevalier de Lauthonye, dont le courage avait été particulièrement remarquable. Mais bientôt le vicomte de Turenne revint à la charge avec une armée de neuf à dix mille hommes. Il s'empara successivement des faubourgs de la Barrière et de la Barussie. On se défendit avec acharnement et il se fit, à la porte Chanac, un tel carnage, que quatre-vingts hommes eurent à peine le temps d'ensevelir tous les cadavres en un jour. Baluze a fait de ce siége, qui est la seule page dramatique de l'histoire de Tulle, une narration pompeuse et fort longue. On croirait assister au siége de Troie ou aux batailles d'Alexandre. Mais il est bien permis d'observer que, dans ses Mémoires, le vicomte de Turenne raconte, avec une singulière brièveté, ces mêmes événements : « Je m'en vins en Limousin prendre Tulle », dit-il simplement, « n'ayant point de canons et voulant loger dedans ». Il n'ajoute pas un mot. Le fait est que Tulle fut prise (1585). Moyennant rançon, la cité « qui », dit Mézeray, « était alors bien accommodée par la chalandise de son commerce », se garantit du pillage qui avait suivi l'occupation des faubourgs. Les habitants prirent la fuite en grand nombre ; beaucoup d'entre eux se réfugièrent au château de Gimel. Un seul magistrat osa rester dans la ville pour protéger ses concitoyens contre l'exaction du vainqueur ; il avait quatre-vingts ans : c'était l'échevin Baluze. Il fut maltraité : un officier, nommé La Morie, auquel le vicomte de Turenne avait confié le commandement de la ville, le fit prisonnier. Le vieil échevin dut payer une rançon considérable, et ses concitoyens, pour lesquels il s'était sacrifié, laissèrent vendre tous ses biens sans venir à son secours. Telle fut la cause de la ruine de cette famille qui devait plus tard illustrer le pays. Les réformés s'emparèrent, bientôt après, du château de Gimel ; les catholiques le reprirent l'année suivante, ainsi que la petite ville de Corrèze, dont ils fondirent les cloches pour faire des canons.

En 1605, Henri IV vint dans le pays et coucha au château de Sedières, un des

plus jolis manoirs du Limousin, bâti par Laurent d'Albiars, célèbre à la cour d'Innocent VI; il y fut reçu par Jean Bothier, vicomte de Sedières, lequel avait épousé Marthe de Noailles. Ce fut, dit-on, pour plaire au roi que l'on planta les beaux tilleuls, sous lesquels s'abritent encore les foires de Sedières. Deux ans après, la justice du roi éclata dans le pays à l'occasion des démêlés de Pierre de Fenis de Laprade, lieutenant général de Tulle, avec le comte de Saint-Chamant, qui expia rudement ses licences féodales. Il fut rompu en effigie; on rasa la grande tour de son château et, plus tard, il dut donner une de ses filles au descendant de celui qu'il avait fait honteusement flageller. Dans le siècle suivant, nous ne trouvons pas un fait digne d'être relevé, et nous arrivons d'un seul trait aux époques contemporaines. En 1761, Turgot, nommé intendant de Limoges, comme il a été dit ailleurs, fit ouvrir, dans la province, trois voies de communication, et importa dans le pays la pomme de terre qui est maintenant une si grande ressource pour le Limousin. La révolution, souvent prédite par sa voix austère, débuta à Tulle par une tragédie sanglante. Un jeune officier de cavalerie, M. de Massé, fut assassiné, et la populace en fureur s'acharna sur son cadavre. Ce meurtre déplorable semblait annoncer des excès terribles; mais il y eut plus de clameurs que d'exécutions. Le représentant de l'une des familles les plus respectées du pays, M. d'Arche, et deux pauvres prêtres furent, en définitive, les seules victimes de la tourmente révolutionnaire.

Tulle était, sous l'ancien régime, le siége d'un évêché suffragant de Bourges, d'une sénéchaussée, d'un présidial, d'une juridiction consulaire, et le chef-lieu d'une élection : c'était aussi un gouvernement de place et la ville avait titre de vicomté; elle portait pour *armoiries de gueules à trois rocs, deux et un, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*, avec cette devise : *Sunt Rupes virtutis iter*[1]. Tulle n'était point autrefois, comme aujourd'hui, liée étroitement à ses faubourgs. La Barrière, la Barussie, et *lou barri d'Auberdze*, formaient des quartiers séparés, peu défendus, et dont les habitants, au premier cri d'alarme, se réfugiaient dans l'enceinte fortifiée de la cité proprement dite. Cette cité, resserrée, du côté du sud, dans l'espace fermé par le cours de la Solane et de la Corrèze, était défendue, au nord, par une porte double nommée *las portas de Fer*, sur l'arceau de laquelle s'élevait un bastion carré que l'on voit encore. Là s'appuyait un mur d'enceinte qui rejoignait la grande tour carrée de la prison, maintenant détruite, et qui servait autrefois d'arsenal. Une autre muraille rejoignait la porte Chanac. Du côté de la Solane, la porte Mazeaux, la mieux fortifiée de la ville, s'ouvrait sur le petit pont de *las Mitzas*, ainsi nommé parce que les femmes de Laguenne y venaient vendre le pain de froment. Depuis la porte Mazeaux jusqu'au confluent de la Corrèze, la Solane était bordée par les bâtiments de l'ancien monastère. La longueur de ces constructions a fait douter de cette destination; mais un acte du 15 mai 1577, par lequel le chapitre cède ce bâtiment à la ville, pour y tenir les assemblées municipales, rend cette assertion incontestable. La demeure du théologal se trouvait à peu près à la hauteur du *cercle* actuel; la chantrerie et

1. D'autres lui donnent cette devise plus fière et plus ambitieuse : *In fide et fidelitate semper immota.*

la prévôté étaient à l'autre extrémité, près la porte Mazeaux. Trois ponts traversaient la Solane dans cet espace, et, sur la place de l'Aubarède (de la Comédie), s'élevaient douze boutiques de bouchers qui furent renversées par un ouragan, en 1758, et transportées plus tard sous la halle du Canton. Une nouvelle porte, doublée de fer et flanquée de palissades, défendait l'entrée du pont nommé maintenant Choisinet. Telle était l'enceinte de la ville, qui arrêta, comme nous l'avons dit, l'armée du vicomte de Turenne.

La cathédrale dont la nef seule subsiste maintenant et qui n'a de remarquable que la simplicité massive de son architecture byzantine, formait une basilique régulière et complète. A droite, en entrant, se trouvait la chapelle de saint Crépin, où les condamnés étaient amenés pour faire amende honorable; à gauche la chapelle de sainte Anne, sainte fort en renom à Tulle et de laquelle les bonnes femmes imploraient la fécondité en coiffant sa statue. Un dôme, qui s'écroula en 1790 et entraîna dans sa chute toute la partie orientale du bâtiment, séparait le chœur du sanctuaire. A l'entrée de l'église était le tombeau des vicomtes de Turenne, exhumés, en 1698, sur la demande du cardinal de Bouillon. Une quantité d'échoppes s'élevaient sur la petite place d'Arche, que le voisinage de l'aumônerie du couvent avait fait surnommer *Plaço de las oulas* (des marmites). Le cimetière occupait une partie de la place Saint-Julien, au haut de laquelle se trouvent encore, comme dans le passé, une ruelle tortueuse, un guichet et des cloaques qui rappellent les carrefours immondes des villes du moyen âge. Vers 1702, monseigneur Ancelin, évêque de Tulle, où il avait succédé au célèbre Mascaron, fit, dit-on, exhumer sans autorisation les cadavres de ce cimetière; et l'on ajoute qu'ils furent jetés dans la rivière, ce qui souleva une telle indignation dans la ville que l'évêque, contraint de fuir, resta désormais sans évêché. Au bas de la place, vers la promenade actuelle, s'élevait l'église paroissiale de Saint-Julien, maintenant démolie, et plus bas, du côté du pont de l'Escurol, l'évêché avec ses dépendances. La destruction de ces deux monuments a donné, de ce côté, un peu d'espace aux promeneurs, et l'on en sent si bien tout le prix, que le gouvernement, ayant récemment accordé à la ville, si elle voulait reconstruire sa cathédrale, une somme de six cent mille francs, le conseil municipal, au grand mécontentement de la classe ouvrière, fort nombreuse à Tulle et très-pauvre, a cru devoir refuser cette subvention considérable, dans la crainte, a-t-il prétexté, d'amoindrir la plus belle place de la ville.

L'hôpital s'élevait autrefois sur l'emplacement actuel de l'église des Pénitents-Blancs et des maisons voisines : le pré de ce nom, converti maintenant en place d'armes, en dépendait. En 1673 seulement, l'hôpital fut transféré dans la maison Verdier, où il remplaça un couvent de Bénédictines, qui durent quitter la ville à la suite des dissensions religieuses malheureusement éternelles à Tulle. Cet établissement, détruit en 1775 par l'incendie, fut rétabli par des aumônes, et transporté, en 1793, dans les bâtiments de la Visitation. Le pré de l'Hôpital était la seule promenade de la ville. On y trouvait un vaste jeu de paume, qui devint plus tard l'écurie de l'auberge du *Chapeau rouge*, autrefois très-achalandée. Ce fut sur cette promenade que le père Bridaine fit entendre sa voix tonnante; la croix de fer qu'on y voit encore fut élevée en souvenir de sa mission. Un peu plus bas, une

belle fontaine, donnée à la ville par son évêque monseigneur de Saint-Aulaire, coulait dans un grand bassin de pierre. Le couvent de Sainte-Ursule fut fondé, en 1630, par Marie de Cosnac, et donné par elle à une communauté de religieuses, qui se rendit fort utile en créant une école d'enseignement gratuit pour les pauvres de la ville. A la fin du XVIe siècle, Tulle n'avait pas encore de collége, mais une sorte d'école seulement, établie dans la Barrière, où professait un principal aidé de deux régents. En 1666, Jean Ayrac, archiprêtre de Vigeois et curé du Lonzac, fit donation aux Jésuites d'une somme de vingt-quatre mille livres, à l'aide de laquelle ils construisirent le collége et l'église attenante. Pendant cent cinquante ans, le collége fut régi par les Jésuites avec un succès qui n'a pas été égalé depuis cette époque, si ce n'est par les Théatins, leurs successeurs, parmi lesquels on compta, à Tulle, M. Lebreton, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et M. Lanoë, fondateur de Sainte-Barbe. Le nombre des élèves s'élevait alors à huit cents, dont cent cinquante pensionnaires. La fondation du séminaire remonte à la fin du XVIIe siècle. Un habitant de la ville, François Lagarde de Raliou, propriétaire fort riche, légua à sa mort toute sa fortune au séminaire de Limoges, à condition qu'il établirait à Tulle une succursale. Le séminaire fut construit, et son premier directeur, M. Gaye, acquit la villa qui en dépend encore, *le Marquisat*.

Si nous mentionnons maintenant la caserne d'infanterie due aux persévérants efforts de M. le comte de Valon, longtemps maire et député de Tulle, et la manufacture d'armes à feu, nous n'aurons oublié, ce nous semble, aucun des établissements principaux de la ville. Un moulin de Souillac, où les frères Pauphile établirent une usine et firent fabriquer des armes de chasse que l'on expédiait aux colonies, fut l'origine de la manufacture qui prit de l'extension, peu à peu, et passa plus tard entre les mains du gouvernement. La manufacture royale, que l'excellente qualité des fers du pays recommande au ministre de la guerre, a fourni jusqu'à trente mille fusils par année, et employé plus de quinze cents ouvriers. De nouvelles combinaisons ont porté un coup funeste à cet heureux état de choses. Aujourd'hui cinq cents ouvriers à peine y trouvent du travail, pendant une partie de l'année, et beaucoup de maîtres canonniers, de maîtres monteurs sont forcés, pour gagner misérablement leur vie, de s'enrôler en qualité de manœuvres dans les ateliers des routes départementales. Ce serait justice cependant que le gouvernement se souvînt de l'excellence des armes de Tulle, et étendît sa sollicitude sur la classe ouvrière d'une ville pauvre et presque dénuée d'industrie. En effet, on n'y trouve que quelques fabriques de chandelles et d'huile de noix. Quant au commerce, il s'exerce principalement sur les vins, les bestiaux, les laines et les cuirs. La population du département de la Corrèze est de 306,500 habitants; le chef-lieu en compte, d'après le dernier recensement, 10,500, et l'arrondissement 130,853.

Le plus célèbre des enfants de Tulle est, sans contredit, l'historien Baluze, qui fut un des hommes les plus remarquables du XVIIe siècle. On voit encore sur la promenade une maison pauvre et tombant en ruines, que le badigeon a jusqu'à présent respectée : c'est là qu'Étienne Baluze naquit, comme il le dit lui-même, le 24 décembre 1630, d'une famille ancienne et distinguée. Son père, Charles

Baluze, était un jurisconsulte célèbre dans le pays; sa mère, Catherine Teyssier, une femme d'une vertu exemplaire. Après avoir fait au collége de Tulle ses premières études, Étienne Baluze partit pour Toulouse, où il les termina. Il y publia, en 1652, son premier ouvrage, *Anti-Frisonius*, réfutation d'un traité de Pierre Frison, intitulé *Gallia purpurata*, fort oublié maintenant. A Paris, les hommes les plus distingués de l'époque apprécièrent, plus tard, le rare savoir du jeune historien. Il y écrivit l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, qui lui valut l'amitié du cardinal de Bouillon et l'inimitié du roi, par lequel il fut exilé à Rouen d'abord, puis à Blois, à Tours, et enfin à Orléans. Après quelques années de découragement, Baluze reprit la plume et publia un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarqués furent : l'*Édition nouvelle des œuvres de saint Cyprien*, l'*Histoire des papes d'Avignon*, les *Capitulaires* et l'*Histoire de Tulle*, etc., etc. Il mourut à Paris, le 28 juillet 1718, âgé de quatre-vingt-huit ans. Tulle a vu naître aussi l'économiste littérateur *Jean-François Melon* et *Nicolas Béronie*, professeur au collége de Tulle et qui a composé un dictionnaire du patois limousin.

Au temps où nous sommes, on n'aime plus la science pour elle-même, et bien rares sont les hommes qui la cultivent avec courage au fond d'une province éloignée. C'est un mal général; que ce soit l'excuse de la plupart des jeunes compatriotes de Baluze, qui perdent trop souvent dans l'oisiveté des qualités intellectuelles remarquables. Fins, caustiques, éminemment spirituels et parfois éloquents, ils n'exercent guère leur esprit, qui pourrait recevoir une application plus utile pour eux et pour le pays s'ils s'immisçaient sérieusement aux affaires, qu'aux luttes du barreau ou à la discussion de petites questions locales.[1]

USSEL.

MOUSTIER-VENTADOUR. — TINTINIAC.

Il n'est peut-être pas en France de pays plus sombre et plus désert que la steppe de soixante kilomètres qui sépare Tulle de la petite ville d'Ussel. A droite et à gauche on n'aperçoit que des landes incultes, et le regard erre tristement sur ces vastes bruyères, qui semblent inhabitées, et dont quelques bouquets d'arbres battus par le vent interrompent seuls, à de longs intervalles, la mélancolique monotonie. Dans ce silencieux paysage rien ne rappellerait la présence de l'homme, si de loin en loin n'apparaissait une pauvre cabane sur le seuil de laquelle le bruit de la voiture qui vous emporte attire des enfants déguenillés, sauvages comme leur pays. Ces cabanes cependant sont ombragées par quelques arbres vigoureux, et après peu d'années d'une inhabile culture il naît autour d'elles un

1. A. Duchesne, *Antiquités des villes, châteaux et places les plus remarquables en France*. 1648. — Baluze, *Historia tutelensis*. — Marvaud, *Histoire du bas Limousin*. — Bonaventure Saint-Amable, *Annales du Limousin*.

petit pré vert et fertile. Le spéculateur et l'agronome ne devraient-ils pas voir là de précieuses indications? des essais trop partiels ont prouvé que les landes de la Corrèze se convertissaient facilement en prairies dans les vallées, en forêts sur les hauteurs. D'où vient qu'en ces temps de spéculation et de tendances humanitaires, nul ne songe à acquérir à vil prix et à exploiter avec grand profit ces vastes bruyères où la fortune se trouve plus sûrement peut-être et moins loin à coup sûr que dans les forêts de la Guyane ou du Canada? Une pareille entreprise, que le gouvernement seconderait sans nul doute, changerait tout dans la Corrèze, tout, jusqu'aux mœurs et au climat; il serait beau d'attacher son nom à une œuvre qui ressusciterait tout un pays, mais nul encore n'y a songé. Au fur et à mesure que l'on s'avance l'horizon va s'assombrissant. A la vue de ce pays pauvre, mais imposant dans sa tristesse, on éprouve quelque chose de semblable à l'impression que cause au voyageur l'aspect de la campagne de Rome ou des plaines désertes de la Castille. Aussi est-on fort agréablement surpris, après une demi-journée de voyage, quand on aperçoit tout à coup une large vallée circulaire, verte, boisée et très-fertile, arrosée par deux rivières, la Sarsonne et la Diège; c'est au milieu de ces prairies, véritable oasis, qu'Ussel est bâtie. La route de Bordeaux à Lyon donne seule un peu de mouvement à cette petite ville, à laquelle l'art a malheureusement fait défaut ainsi que l'industrie. Il n'y a là ni monuments ni manufactures, et si ce n'était l'agréable situation de la ville, le peintre qui voudrait la décrire serait embarrassé tout autant que l'économiste. Les rues sont étroites, tortueuses, et les maisons, hormis celles du quartier neuf, ont en général cette couleur sombre qui donne un caractère particulier aux villes voisines des montagnes. Quelques pierres sculptées sur les façades, des clochetons sur les toits, et dans les jardins les traces d'un large fossé, éveillent dans l'esprit des souvenirs du moyen âge et rappellent l'histoire d'Ussel, qui se lie étroitement à celle du duché de Ventadour.

Les archéologues, trompés par la similitude des noms, ont voulu voir dans Ussel une cité romaine; c'était, d'après eux, l'Uxellodunum dont parle César; et quelques débris trouvés dans les environs paraissent d'abord confirmer cette conjecture. Mais quand il fut bien établi qu'Uxellodunum était en Quercy et non pas en Limousin, d'autres savants cherchèrent dans la langue latine l'étymologie du mot. Le ciel d'Ussel étant fort beau, les Romains, pensèrent-ils, avaient pu dire: *Huc cœlum faustum*: or, en supprimant le dernier mot il restait *huc cœlum*, dont la corruption avait aisément donnée Ussel. Elle en a fait bien d'autres. On ajoutait que le climat des environs était très-salubre, et on le comparait à celui de l'île de Sainte-Hélène, dont l'air seul, assurait-on, guérissait les malades. Cela s'imprimait en 1810, dans l'*Histoire de la ville d'Ussel*, par M. Delmas. Je relève à dessein ce point de comparaison qui ne se présentera plus jamais à la mémoire d'un historien, et auquel le climat de Sainte-Hélène a donné un démenti qui vivra autant que le monde. La langue française du moyen âge fournit une autre étymologie, moins ingénieuse peut-être, mais à coup sûr plus raisonnable, *huis scel*, *scellé* (porte fermée), nom qui fit donner à la ville ses armes *parlantes*, qui sont: *une porte d'or clouée et ferrée de sable, accompagnée de trois étoiles en champ d'azur*. La première étymologie déraisonnable écartée, que reste-t-il

pour confirmer la supposition d'une origine latine? rien absolument, sinon les traces d'une voie ferrée, une aigle colossale en pierre[1], comme les Romains en plaçaient sur leurs routes pour marquer les distances, quelques urnes, quelques médailles, enfin une phrase très-vague des *Commentaires de César: Quibus gestis, Cæsar duas legiones in Lemovicum finibus collocavit, non longe ab Arvernis.* Non loin de l'Auvergne. Cette indication est peu précise, et le Limousin tout entier peut la revendiquer. Ajoutons que si le campement de ces deux légions devint une ville, il serait plus judicieux de la placer à Tintiniac, près de Tulle, où les fouilles malheureusement insuffisantes mettent à découvert une ville avec ses rues, ses citernes, ses arènes, qu'à Ussel, où elles amènent des débris épars, comme on en trouve dans toute la France.

Quoi qu'il en soit, Ussel paraît avoir joui, dès le XIe siècle, des droits de commune, droits illusoires, sans nul doute, car elle les partageait avec ses coseigneurs les vicomtes de Ventadour, qui firent plus tard, de la ville, alors bien fortifiée, le chef-lieu de leur siége ducal. Cette occupation fut-elle une usurpation féodale, ou bien les habitants, trop faibles pour lutter, préférèrent-ils la protection de ces seigneurs à une résistance impuissante? cela est difficile à décider. Toujours est-il que les sires de Ventadour possédaient, dans la ville, un château situé sur l'emplacement actuel de la halle. En 1371, le château était au pouvoir des Anglais, lorsque Du Guesclin, qui allait au secours de Montpensier, voulut, en passant, s'emparer de cette citadelle. Il fut repoussé, la neige qui survint le força d'abandonner le siége, et il alla mourir à Châteauneuf-Randan. Les Anglais ne furent pas toujours aussi heureux; chassés de la ville, ils se retirèrent souvent dans les châteaux de Charles-le-Pailloux et de Saint-Exuperi, qu'ils avaient fortifiés et d'où ils venaient harceler les habitants (1344-1355). Ils mutilèrent l'aigle romaine colossale, et de leurs ravages naquirent, dans le pays, cet effroi et cette haine des Anglais, qui s'est transmise de génération en génération, jusqu'à nos jours, dans le cœur des paysans limousins. Ils avaient pourtant leurs adhérents; un religieux, nommé Pierre Seguin, d'Ussel, d'autres disent de Meymac, professeur de théologie à l'université de Poitiers «bien maigre homme», dit la chronique, fit partie de la commission qui cherchait à trouver dans Jeanne d'Arc une sorcière du diable. Il lui demanda en son français limousin, dans quelle langue s'était traduite la voix céleste: «Meilleure que la vôtre», répondit doucement la jeune fille.

En revanche, Baluze, en son histoire de Tulle, a enregistré les noms des seigneurs qui firent la plus rude guerre aux Anglais. C'étaient les seigneurs de Maumont, de Saint-Angel, d'Anglars, de Mirambel, et surtout les seigneurs de Ventadour, dont l'histoire que nous allons resumer, absorbe, avons-nous dit, toutes les annales d'Ussel. A une égale distance d'Ussel et d'Egletons, petite ville dont le nom seul (*Eagle Town*) révèle assez l'origine anglaise, on voit s'élever encore, au milieu des sombres bruyères, les ruines magnifiques du château de Ventadour. Parmi les débris du passé qui couvrent la France, il n'est rien, peut-être, de

1. Un maire d'Ussel, M. Lacoste, a eu l'excellente idee de faire restaurer cette aigle et de l'eriger sur un piedestal dans la ville.

plus imposant que ce manoir solitaire, que la puissance féodale posa, comme un nid d'aigle, au milieu des landes, sur des rochers inaccessibles; il fut le siége d'une cour d'amour. C'est, en effet, de ce château que partit cet infortuné troubadour dont le sire de Coucy fit servir le cœur à sa femme. Là vécut encore ce brillant trouvère, Bernard de Ventadour, dont l'histoire a consigné les amours. Fils d'un meunier des environs et élevé dans le château, il se fit bientôt remarquer par son esprit et par son extrême beauté. Il osa adresser ses premiers hommages à la vicomtesse de Ventadour; la fortune, qui aime l'audace, le récompensa; mais cet amour trahi finit par un drame. Le vicomte de Ventadour fit enfermer sa femme dans le donjon du château. Bernard partit pour la Terre-Sainte, et là, plus ambitieux encore, il écrivit pour Éléonore de Quercy de doux virelets, que les chroniqueurs nous ont conservés, et auxquels la belle reine ne fut pas insensible.

Cependant, les sombres murailles de ce manoir, sur lequel pèsent aujourd'hui le silence et l'oubli, retentirent plus souvent du cri des hommes d'armes que du chant des ménestrels. Dans le XIVe siècle, parmi les capitaines les plus redoutés des *grandes compagnies* on comptait : Amérigot Marcel et Geoffroy-Tête-Noire. Le premier s'était successivement emparé des châteaux de Chalusset, d'Aloise, de Valon et de Mercœur; le second, qui « était un Breton », dit Froissart, « le plus crueulx et le plus austère de tous, très-mauvais homme, n'ayant pitié de nullui, qui aussi bien mettoit à mort un ecuyer ou un chevalier quand il le tenoit pris, tout comme il faisoit un vilain », s'empara par trahison de Ventadour, et il y régna pendant douze années.

En 1376, le comte de Ventadour et de Montpensier, vieillard sage et paisible, quitta son château pour quelques jours. En son absence Pons-Dubois, son intendant, se laissa séduire par Geoffroy-Tête-Noire, et lui livra Ventadour moyennant six mille livres; le vieux seigneur, à son retour, trouva la porte close, le *capitaine* maître de son foyer, et il dut se retirer à Montpensier, en Auvergne. Geoffroy, après avoir fortifié le manoir déjà formidable et en avoir fait, dit Froissard, « un des plus forts châteaux qui soient au monde », dévasta le pays et commença de mener joyeusement, avec ses compagnons, l'existence seigneuriale. Cela dura jusqu'en 1387. A cette époque, la France se relevait de ses misères et se reconstituait. Au début du règne de Charles VI, on entreprit de purger le royaume des compagnies qui l'infestaient encore, et le duc de Berry, gouverneur de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, voulut avant tout reprendre Ventadour. Il confia cette mission à deux chevaliers, Guillaume de Lignac et Jean Bonne-Lance, qu'il mit à la tête de quatre cents hommes d'armes. Pendant une année entière, ces deux chevaliers bloquèrent inutilement ce château qui renfermait des provisions pour sept ans. Geoffroy et ses compagnons raillaient les assiégeants du haut de leurs remparts; ils faisaient des sorties par des issues secrètes, et livraient parfois des combats sanglants. Dans une de ces escarmouches Geoffroy reçut à la tête un trait d'arbalète, il en serait guéri sans les excès, dit Froissard, « auxquels il se livra, et que cher acheta, car il en mourut ». Sentant sa fin approcher, le bandit rassembla autour de lui sa compagnie et désigna pour ses successeurs Alain et Pierre Roux, ses neveux. Puis, montrant du doigt un coffre qui

renfermait trente mille livres, il dicta le testament que voici : « Tout premier, je laisse à la chapelle Saint-Georges, qui sied au clos de céans pour les refections, dix mille cinq cent livres. — En après, à ma mie qui loyalement m'a servi, deux mille cinq cent livres; et puis, à mon clerc, cinq cent livres. — *Item*, le plus je laisse et ordonne ainsi que je vous dirai. Vous êtes, comme il me semble, tous trente compagnons d'un fait et d'une emprise et devez être frères et d'une alliance sans débat et riotte, ni estrif avoir entre vous. Tout ce que je vous ai dit, vous trouverez dans l'arche, si départez entre vous trente le surplus bellement; et si vous ne pouvez être d'accord et que le diable se touaille entre vous, véez là une hache bien taillant et rompez l'arche; puis ne ait qui avoir ne pourra ».

Il mourut en brigand, comme il avait vécu, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Georges de Ventadour. Sa mort causa dans le pays une joie universelle. Elle ranima le courage abattu des assaillants, auxquels le duc de Berri envoya, peu de temps après, un renfort considérable sous la conduite de messires Guillaume-le-Bouthillier et Louis d'Aubière. Alain et Pierre Roux résolurent de se débarrasser de leurs ennemis par une ruse de guerre. Ils envoyèrent à Jean Bonne-Lance un parlementaire, et proposèrent de livrer Ventadour pour dix mille livres. Leur projet était de cacher dans la maîtresse tour leurs meilleurs soldats et de massacrer, dans la cour même du château, les chefs ennemis le jour où ils viendraient compter l'or promis. Cette idée diabolique les perdit, et ils furent pris eux-mêmes dans le piége qu'ils avaient tendu. Jean Bonne-Lance pensa que ce traité si avantageux cachait une embûche, et, dans la nuit qui précéda le jour du marché, il embusqua à tout événement une partie de ses soldats dans un bois voisin du Moustier. Puis, à l'heure fixée, il arriva avec son escorte et les mulets qui portaient la rançon. Quand ils eurent passé la porte, Pierre Roux ordonna de la refermer. Jean Bonne-Lance s'y opposa et elle resta ouverte. Avant de livrer les couronnes d'or qu'on empila sur un drap de lit, il voulut visiter le château pour s'assurer qu'il était rendu sans *fraude cautele* et *mal engin*. Tout en regardant avec soupçon autour de lui, il crut voir briller une arme à travers les meurtrières de la grosse tour qui subsiste encore. Il en demanda les clés, et, comme les Bretons refusaient en balbutiant de les livrer, il ôta son casque. Aussitôt ses gens sonnèrent du cor et se jetèrent sur les portes. C'était le signal convenu; les soldats cachés sortirent au galop de leur embuscade et envahirent le château. Le combat ne fut pas long, car la meilleure partie de la garnison, enfermée dans la grosse tour, ne put secourir les gens de Pierre Roux. On pendit tous les soldats qui ne purent se racheter, sauf un bel enfant surnommé le *petit moine*, qui avait déserté un couvent de Bretagne pour venir faire ses premières armes sous les ordres de Geoffroy, son cousin. Pierre le Bouthillier obtint sa grâce en lui faisant jurer qu'il serait bon Français, et il le fut. Alain et Pierre Roux furent expédiés au duc de Berry et de là au roi, qui les livra au prévôt de Paris. « Ils y furent décollés sur la place des Halles, puis écartelés et envoyés les quartiers aux quatre souveraines portes de la capitale ».

Les armoiries des sires de Comborn, qui donnèrent lignée aux sires de Ventadour, indiquent, à quiconque connaît le patois limousin, l'étymologie du mot Ventadour, à laquelle nul, que nous sachions, n'a songé jusqu'à présent. Cet écusson

porte deux paniers à vanner le grain, qu'on nomme en français *van*, en espagnol *aventador*, et *ventodour* en patois : la devise des Comborn, *mania pello*, accompagne à merveille ces armes *parlantes*. La seigneurie passa, par les femmes, dans la famille de Levy la Voûte, qui prétendait, comme on sait, descendre de la sainte Vierge. Érigée en duché-pairie, en 1589, elle échut à la maison de Rohan, le 15 février 1694, jour du mariage de Anne-Geneviève de Levy avec Hercule de Rohan, dit le prince de Rohan. Les sires de Ventadour ont fondé à des époques diverses, les uns par charité, les autres en expiation de leurs peccadilles, la plupart des établissements du pays, dont subsistent encore les ruines ou les souvenirs. Le monastère de Meymac, le couvent de Saint-Projet, près Neuvic, furent bâtis, dit Baluze, en 1084 par Archambaud, deuxième du nom, vicomte de Comborn et de Ventadour, qui n'était pas sans scrupules de conscience pour avoir fait périr une douzaine de religieux du couvent de Tulle. L'abbaye de Bonnesaigne, celle de Bonnaigue, eurent une semblable origine : la première, administrée par de jeunes abbesses mondaines et très-ambitieuses, donna prise à la médisance. Blanche de Gimel y fut détrônée, en 1505, par Jeanne de Veyrac, et celle-ci par Marie de Saint-Chamans, à laquelle succédèrent Marguerite de Livron et Catherine de Chabannes, femme violente, qui, ayant surpris un soir des voleurs dans les caves du monastère, les fit brûler vifs pendant leur ivresse. Enfin le chapitre collégial de l'église d'Ussel fut fondé par Charles, comte de Ventadour, mari de Catherine de Beaufort-Turenne, nièce de Grégoire XI et petite-nièce de Clément VI, derniers papes français, nés l'un et l'autre au château de Maumont, entre Ussel et Tulle.

Outre Maumont, les manoirs d'Ambrugeac, de Montagnac, du Lieutrec, etc., étaient autant de petits fiefs dont les propriétaires vivaient à l'ombre de la puissance des Ventadour. Le Lieutrec appartenait à la famille de Soudeilhes, qui y reçut en grande pompe le corps du duc de Montmorency, décapité à Toulouse; en reconnaissance de quoi la duchesse de Montmorency fit agrandir et restaurer le château.

La population d'Ussel ne dépasse pas 4,200 habitants, et celle de l'arrondissement est d'environ 62,000 âmes. Nous ne parlons point de l'industrie ni du commerce de cette ville : ils n'ont pas assez d'importance ; mais nous ferons, en terminant, une observation curieuse. Entre le climat d'Ussel et celui de Tulle ou de Brives, il existe une différence qui, relativement à la distance, est fort extraordinaire, car elle n'est pas moindre peut-être qu'entre l'Écosse, par exemple, et la Catalogne. On pourrait dire que l'arrondissement d'Ussel est la Sibérie du département, et que celui de Brives en est la petite Provence. Tandis que dans le sud de la Corrèze on cultive en pleine terre, avec grand succès, la vigne, les melons et tous les fruits des pays méridionaux, qu'on y élève même les vers à soie, on ne voit dans les environs d'Ussel ni arbres fruitiers, ni noyers, ni même de châtaigniers. Le chêne, le hêtre et le bouleau dominent dans la végétation toute septentrionale de cet arrondissement, où le voisinage des montagnes entretient un froid très-intense, en dépit des chaleurs excessives qui dessèchent les alentours de Tulle et la campagne de Brives. Dans l'arrondissement d'Ussel l'agriculture est en meilleure voie que dans le centre du département. Des plantations

récentes et florissantes qui donnent un aspect riant aux environs de la ville, des constructions nouvelles faites avec goût, témoignent du zèle éclairé de quelques riches habitants. On peut espérer que leur exemple sera suivi et que le pays ne résistera pas à cette salutaire impulsion.

On compte, avons-nous dit, dans le département, trois zones bien distinctes; elles se retrouvent dans le caractère des habitants aussi bien que dans la température. La population de la montagne est plus belle, plus laborieuse, plus riche, plus économe; les hommes émigrent : scieurs de long la plupart, ils rapportent au logis, après chaque campagne, une petite somme de trois ou quatre cents francs qui, scrupuleusement économisée, constitue au bout d'une dizaine d'années une fortune fort rare dans les basses-terres, et avec laquelle ils vivraient fort heureux, sans la passion de la chicane qui les possède trop souvent. Les habitants de la ville d'Ussel diffèrent également de ceux de Tulle; aussi spirituels, et en général plus instruits, ils sont moins oisifs et s'occupent davantage de leurs affaires; dans leurs rapports mutuels, ils apportent plus de bienveillance et d'aménité. Si leur imagination est moins fougueuse, ils ont, en revanche, plus de modération et un sens plus droit : ils font plus et parlent moins. Il y a de l'Espagnol et surtout de l'Italien dans l'habitant de Tulle; celui d'Ussel, au contraire, tient du Gaulois : c'est un Français du centre de la France [1].

BRIVES-LA-GAILLARDE.

TURENNE.

L'histoire ne s'occupe de Brives que vers le IIIe siècle de l'ère chrétienne : encore n'est-ce point dans l'histoire proprement dite, mais bien seulement dans les chroniques plus ou moins suspectes de quelques couvents, qu'on trouve cette ville mentionnée. Il paraît même, si l'on tient compte d'un passage de Grégoire de Tours, que Brives n'était point encore une véritable ville au VIe siècle; quant à son nom, la plupart des savants le font dériver du mot celtique *Briva*, pont, et les Romains l'appelèrent *Briva Curretia*. Saint Martial, malgré le peu d'importance de ce lieu, y établit pourtant, l'an 250, le siége de ses prédications; saint Ferréol y fut martyrisé, un peu plus tard : une chronique nous apprend qu'on y voyait alors un temple dédié à Priape, selon les uns, ou à Saturne, selon les autres. Dans le Ve siècle, saint Martin vint à Brives; il y prêcha et fut également martyrisé. Quelque temps après, un certain Aoust, perclus de tous ses membres, se rendit du pays des Bituriges dans la ville naissante pour y invoquer les reliques du

1. *Commentaires* de César. — *Histoire de France*, par Michelet. — Baluze, *Historia tutelensis*. — *Chroniques* de Froissart. — Duchesne, *Histoire d'Angleterre*. — Moreri, *Grand dictionnaire historique*. — Delmas, *Histoire de la ville d'Ussel*. — Lobineau, *Histoire de Bretagne*.

martyr ; il guérit, et, dans sa reconnaissance, bâtit au nord un oratoire où il finit ses jours avec quelques cénobites. Brives, cependant, avait fait des progrès remarquables, puisque, suivant les témoignages les plus authentiques, il y existait, antérieurement à l'année 585, un monastère, ainsi qu'une basilique fondée par Roricius, évêque de Limoges, et dédiée à saint Martin. Cette même année, au mois de décembre, Gondebaud, proclamé roi dans les environs de Brives par l'armée et le peuple, fut promené sur le pavois autour du camp ; ses porteurs ayant fait un faux pas, il perdit l'équilibre, et les spectateurs tirèrent de cette chute un présage funeste qui ne tarda point, en effet, à se réaliser. Les habitants de la ville avaient refusé d'en ouvrir les portes à Gondebaud ; les soldats du prétendant se vengèrent en brûlant la basilique de Saint-Martin. Sous les Carlovingiens, en 926, Brives repoussa les Normands, malgré leurs attaques acharnées : ces Barbares tournèrent alors leur rage contre le monastère construit par Aoust, et y mirent le feu.

La ville de Brives fut constituée en commune dès le XIIe siècle : elle avait ses consuls, ses échevins, ses assemblées municipales. Toujours énergiques, nous voyons les Brivistes, en 1171, former, avec les populations environnantes, une sorte de croisade contre les Brabançons qui dévastaient les campagnes d'alentour ; en cinq heures de combat ils en firent un si grand carnage, qu'il n'en resta pas moins de deux mille cinq cents sur le champ de bataille. Les franchises de Brives furent plus d'une fois contestées par les vicomtes de Turenne ; l'un d'eux assiégea même la ville, en 1184, et fut repoussé après un siége de huit jours. La suzeraineté prétendue de ces seigneurs ne fut jamais d'ailleurs que nominale, et lorsque Jean-sans-Terre et Édouard III ratifièrent leurs priviléges, ils n'y comprirent point la ville de Brives. Les bourgeois obtinrent de saint Louis, en 1257, un arrêt par lequel ce prince leur permit de continuer à nommer leurs consuls, nonobstant les prétentions des Malemort et des Turenne. Leur commerce prit dès lors un grand essor, et la ville prospéra rapidement. Philippe de Valois visita Brives, en 1335 ; il ordonna aux consuls de réparer les brèches des murailles, et reçut des habitants un gros subside volontaire, destiné aux frais de la guerre contre les Anglais. Cependant, au milieu du chaos universel, les franchises de Brives avaient disparu ; elles lui furent restituées, en 1349, par un arrêt du parlement. Neuf années auparavant, la ville avait été ravagée par la peste ; les habitants, afin d'y échapper autant que possible, firent acte d'indépendance en fermant leurs sept portes et en braquant cinq canons sur les remparts.

En 1361, la guerre sourde des Turenne et des Malemort contre Brives continuant toujours, intervint entre eux et les habitants une transaction par laquelle un tiers de la seigneurie de la cité fut alloué au vicomte de Turenne, un autre au baron de Malemort, et le reste aux consuls qui, dès cette époque, se qualifièrent de barons et de seigneurs. La clause principale de ce traité, demeuré en vigueur jusqu'au XVIIIe siècle, consistait en ce que les officiers de justice devaient être élus par les seigneurs réunis de Brives, de Turenne et de Malemort ; seulement les consuls, après une sommation inutile, avaient le droit de procéder seuls à l'élection ; ils conservaient, en outre, toutes leurs prérogatives : les seigneurs de Turenne et de Malemort ne s'étaient réservé que la faculté de confisquer, à leur

profit, les biens des criminels situés dans leurs fiefs. L'année précédente, Brives, comme tout le Limousin, avait été détachée du royaume de France, par le traité de Brétigny ; mais ses habitants avaient su se faire respecter des Anglais, qui ne purent leur imposer ni garnison ni impôts extraordinaires. Ce n'est qu'en 1374, qu'après avoir fermé ses portes au duc d'Anjou, qui se présentait en ennemi, la ville fut forcée de les ouvrir aux troupes du duc de Lancastre. Celui-ci l'avait à peine quittée, que le duc d'Anjou se présenta de nouveau, le 22 juillet ; il entra de vive force, fit punir de mort le consul Baudran et quelques notables, et voulut se venger de la commune en la privant de ses franchises. Le gouverneur qu'il y laissa, Talleyrand-Périgord, exerça contre les habitants des rigueurs inouïes. Vers la fin du règne de Charles V, on élargit l'enceinte de la ville. La guerre toutefois l'avait cruellement éprouvée, car Charles VI (1406-1408) leur fit remise de tous impôts, pendant cinq ans, afin qu'ils pussent se défendre efficacement contre les agressions continuelles des seigneurs de Turenne et de Malemort.

Le 23 juillet 1462, Louis XI, venant de Rocamadour, arriva à Brives. Après son départ, et sur les sollicitations du consul Prelhac, qui l'accompagnait, il transféra les assises du sénéchal du bas Limousin, de Tulle à Brives et à Uzerche : quelques historiens font remonter à cette époque l'antagonisme qui existe depuis si longtemps entre les deux premières villes. Sous Charles VIII, les seigneurs de Turenne et de Malemort ayant exigé des marchands qui s'étaient rendus à la foire de cette ville les mêmes redevances que leurs prédécesseurs avaient coutume de percevoir, les consuls, assistés des bourgeois, chassèrent leurs collecteurs (1488). Le traité de 1361, dont nous avons parlé, avait reconnu aux vicomtes de Turenne le droit de suzeraineté sur Brives ; l'un de ces seigneurs, fort de l'appui de François I[er], en réclama l'exécution ; les consuls ne purent s'y refuser, et la seule clause qu'ils réussirent à y faire supprimer fut l'attitude *à deux genoux en terre*. La peste sévit de nouveau à Brives, de 1523 à 1529 : elle y avait déjà reparu en 1478.

Pendant les guerres de religion, Brives demeura fidèle au catholicisme. Les calvinistes, sous la conduite du duc de Biron, pénétrèrent dans ses murs, le 24 juin 1577, incendièrent quelques maisons et pillèrent les couvents, ainsi que le trésor de Saint-Martin. Irrités de ces excès, les habitants se prononcèrent ouvertement pour la Ligue, et battirent en 1587 le vicomte de Turenne, leur éternel adversaire ; mais ils ne tardèrent point à se ranger du parti d'Henri IV. Le duc de Mayenne essaya vainement de prendre leur ville par surprise, dans la nuit du 22 novembre 1589 ; les troupes qu'il avait envoyées furent repoussées avec perte ; les Brivistes célébrèrent leur victoire, par un *Te Deum*, et l'appelèrent la *Saint-Pétard*, parce que les ligueurs s'étaient introduits par la tour de la porte Corrèze, où ils avaient fait éclater un pétard énorme. En 1605, Henri IV se rendit lui-même à Brives, afin d'y surveiller de près les dispositions du vicomte de Turenne, Henri de La Tour, dont il soupçonnait avec raison la fidélité. Louis XIII y vint aussi, en 1634. A l'époque de la Fronde, le prince Thomas de Savoie entra dans ses murs, au nom du roi, avec ses gendarmes (1648) ; le duc de Bouillon marcha aussitôt contre la ville, et se fit livrer par les consuls cent cinquante chevaux du prince et un certain nombre de soldats. Le maréchal de Turenne rendit, en 1659, une visite aux Brivistes, et en reçut l'accueil le plus cordial et le plus flatteur ; la

gloire acquise déjà par le maréchal avait effacé de leur cœur le souvenir de tous les griefs qu'ils pouvaient conserver encore contre ses ancêtres.

Brives vit contester son indépendance jusqu'en 1789 : il lui fallut soutenir, dans les dernières années de la monarchie absolue, ses priviléges contre le duc d'Ayen, qui se disait représentant des seigneurs de Turenne et de Malemort ; et quoiqu'elle eût pour défenseur l'un de ses plus illustres citoyens, l'avocat Jean-Baptiste Treilhard, néanmoins elle succomba dans la lutte. Ce n'est que dans le XIVe siècle, sous le règne de Charles V, qu'elle avait fait partie de la province du Limousin : détachée alors du diocèse de Périgueux, elle fut annexée à celui de Limoges par le pape Grégoire XI. Cette ville disputa longtemps à Tulle le titre de capitale du bas Limousin. Elle jouissait, depuis 1486, de plusieurs établissements d'instruction publique : en 1489, on y trouve un enseignement formé pour la grammaire, la logique et la philosophie. L'érection de son collége peut remonter à l'année 1600; les Pères de la Doctrine chrétienne en avaient la direction : l'abbé Dubois, neveu du célèbre cardinal, le fit doter d'une rente de quatre mille francs sur l'Hôtel-Dieu de Paris et d'une bibliothèque précieuse. Quand éclata la Révolution, Brives était le siége d'une sénéchaussée, d'un présidial, et le chef-lieu d'une élection ; il y avait dans ses murs un petit séminaire, fondé en 1647 par la famille de Cosnac ; un hospice, dont la date était antérieure à 1388 ; une église collégiale, et plusieurs communautés religieuses, entre autres des Ursulines qui s'occupaient de l'éducation des jeunes filles (1607), et un couvent de Carmélites (1660).

Brives est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Corrèze ; on y compte plus de 8,000 âmes, et l'arrondissement en renferme 113,600. La ville, proprement dite, a la forme circulaire ; elle est embellie par des jardins attenant aux maisons, et environnée de boulevards qu'ombragent de vieilles et magnifiques plantations d'ormeaux. L'intérieur ne mérite pas le surnom de *gaillarde* qu'on attribue à sa gaieté d'autrefois ; aussi, pensons-nous que cette épithète, détournée maintenant de son sens primordial, signifiait plutôt *brave*, *courageuse*, qualification que l'histoire de cette ville justifie d'ailleurs pleinement. L'hôpital, le collége, le palais de justice, l'église de Saint-Martin, la bibliothèque et la maison gothique de M. de Verlhac, méritent une mention particulière. Il n'y a à Brives que deux établissements industriels qui aient de l'importance : ce sont la filature de coton introduite par la famille Leclerc, et la fabrique d'huiles due à la famille Sauvage. Les habitants font le commerce des vins, des bois de construction, des laines, des marrons et châtaignes, de la moutarde violette, des truffes, des volailles et des bestiaux.

Brives a donné le jour à plusieurs personnages célèbres ; nous nommerons les principaux : savoir, *Daniel de Cosnac*, que Louis XIV promut, en 1687, à l'archevêché d'Aix ; l'abbé *de Lubersac*, économiste et antiquaire du XVIIIe siècle ; le lieutenant-général baron *d'Espagnac*, auteur de plusieurs ouvrages de stratégie ; le médecin *Cabanis* ; le jurisconsulte *J.-B. Treilhard* ; l'infortuné maréchal *Brune* ; notre collaborateur, M. l'amiral *Grivel* ; et le vicomte *de Martignac*, député et ministre sous la Restauration. Le cardinal *Guillaume Dubois* était né aussi à Brives-la-Gaillarde.

Turenne, jadis capitale de la vicomté de ce nom, s'élève à quinze kilomètres de Brives, et non loin de la source de la Tourmente, sur un rocher escarpé, au sommet duquel on voit les ruines de l'ancien château, dont une tour, dite de César, domine un vaste horizon et un territoire fertile. Le château de Turenne, berceau de l'illustre famille qui a donné à la France un de ses plus grands capitaines, fut pris par Pépin-le-Bref pendant les guerres contre Waïffre (767); Louis-le-Débonnaire en déposséda Rodolphe, le premier seigneur de ce lieu que l'histoire mentionne, pour le punir de s'être révolté contre lui (839). La seigneurie de Turenne, simple viguerie jusque vers la fin du x[e] siècle, fut érigée, à cette époque, en vicomté, par Louis-d'Outre-mer, et avec l'assentiment du duc d'Aquitaine, en faveur de Bernard, comme récompense de ses services. Les successeurs du vicomte de Bernard étendirent peu à peu leur puissance, et acquirent même bientôt les droits régaliens dont la jouissance leur fut confirmée, au xvii[e] siècle, par lettres patentes du 12 mai 1656. Cécile, sœur de Jean et fille de Bernard VII, vendit, en 1350, la vicomté à Guillaume-Roger, comte de Beaufort; Anne, fille aînée de Pierre, descendant de Guillaume-Roger, porta la vicomté dans la maison de La Tour d'Auvergne, par son mariage avec Agne de La Tour (1445); enfin, en 1738, Charles-Godefroi, duc de Bouillon et vicomte de Turenne, titres réunis par un de ses aïeux, Henri de La Tour, qui avait épousé, en 1591, Charlotte de La Marck, héritière de la seigneurie de Sédan et du duché de Bouillon, céda tous ses droits sur la vicomté à Louis XV. Jusqu'alors ce petit pays, qui comprenait, outre le chef-lieu, cinq petites villes et quatre-vingt-dix bourgs ou paroisses, avait eu ses États particuliers. A ces assemblées appartenait la répartition de l'impôt; le vicomte seul pouvait les convoquer. Le roi ne faisait, dans le principe, percevoir aucuns droits dans la vicomté; mais les ducs de Bouillon y avaient, à la longue, établi toutes les impositions ordinaires du royaume. La population de Turenne est d'environ 2,000 habitants.[1]

ROCHECHOUART.

S'il faut ajouter foi à une ancienne tradition, le château de Rochechouart (*Rupes Cavardi* ou *Rocca Cavardi*) fut fondé par un chevalier romain, nommé Fabricius, lequel vint avec deux autres chevaliers, convertis ainsi que lui à Rome par saint Martial, habiter l'Aquitaine, afin d'y suivre les prédications de l'apôtre. Une ville ne tarda point à se former autour du château : bâtie comme elle était sur la pente d'une montagne escarpée, non loin de la rivière de Vienne, et pro-

1. Grégoire de Tours. — Marvaud, *Histoire du bas Limousin.* — Tripon, *Historique monumental de l'ancienne province du Limousin.* — *Libertés et franchises de la vicomté de Turenne* — *Dictionnaire* de Hesseln.

tégée, en outre, par des fortifications considérables, elle put repousser les Anglais lorsqu'ils l'assiégèrent, en 1356, à l'époque de la bataille de Maupertuis. Le prieuré de Saint-Sauveur y avait été fondé, dans les premières années du IXe siècle, par Roger, comte bénéficiaire de Limoges, et par sa femme Euphrasie.

Tels sont tous les détails que nous avons pu réunir sur la ville de Rochechouart, située en Poitou, selon presque tous les géographes, mais que nous avons cru devoir placer à la fin de notre nomenclature des villes du Limousin, parce que les vicomtes de Rochechouart étaient une branche des vicomtes de Limoges. On fait remonter, en effet, la généalogie de ces seigneurs à Aimery Ier, surnommé *Osto Francus*, cinquième fils de Giraud ou Gérard, lequel vivait de l'an 963 à l'an 1000 et était petit-fils de Fulchérius, premier vicomte de Limoges. Aimery lui-même vivait vers 1018. Un de ses descendants, Aimery VIII, huitième vicomte de Rochechouart, eut deux fils : Aimery IX, son fils et successeur, et Guillaume XII, tige des Mortemart de France, d'où devaient sortir les Mortimer d'Angleterre. De Jean de Rochechouart, frère de Geoffroi, seizième vicomte de Rochechouart, vinrent ensuite les branches de Faudoas, de Clermont et de Montigny. La descendance masculine d'Aimery, *Osto Francus*, s'éteignit dans la personne de Foucaud, fils de Geoffroi et dix-septième vicomte de Rochechouart. Sa fille, la vicomtesse Anne, épousa en 1468 Jean de Pontville, vicomte de Brevilhez, et en eut un fils, François, qui fut substitué au nom de Rochechouart. Celui-ci ne laissa qu'une fille, Marie de Rochechouart, qui épousa Jean, marquis de Pompadour (1640), et lui donna une fille, Marie de Pompadour, laquelle devint la femme de François d'Epinai, marquis de Saint-Luc, et n'en eut point non plus de postérité masculine ; enfin, Marie-Anne-Henriette d'Espinai-de-Saint-Luc, seul fruit de cette dernière union, fut mariée en 1715 à François, marquis de Rochechouart, de la branche des seigneurs du Bâtiment, issue elle-même de celle des Pontville. La vicomté fit de la sorte indirectement retour aux descendants mâles de ses premiers possesseurs. Ajoutons qu'au commencement du XVIIe siècle, le représentant de la branche ducale des Rochechouart, Jean-Victor, duc de Mortemart en Poitou, prince de Tonnay-Charente et marquis d'Everly en Bray, s'intitulait aussi duc de Rochechouart.

La ville de Rochechouart avait pour armes : *fascé, nébulé d'argent et de gueules de six pièces*. Elle dépendait du diocèse de Limoges, de l'intendance de Poitiers et de l'élection de Confolens ; il n'y avait, dans ses murs, qu'une seule paroisse, un prieuré simple et un couvent de Dominicains. La justice de la châtellenie embrassait un ressort très-étendu. Rochechouart figure, depuis la Révolution, dans le département de la Haute-Vienne, comme chef-lieu de sous-préfecture ; la population de l'arrondissement dépasse 48,600 âmes, et le chef-lieu, siége d'un tribunal de première instance, en renferme plus de 4,000. L'église de la ville est aujourd'hui sous l'invocation de saint Julien de Brioude. Les habitants font le commerce des toiles et des fers ; il existe, aux environs, des forges, des verreries à bouteilles, des tuileries et des briqueteries. L'ancien château de Rochechouart existe encore : c'est un quadrilatère irrégulier, flanqué de plusieurs tours. A une petite distance, s'élèvent deux autres châteaux : celui de *Dessales*,

appartenant aux ducs de La Vauguyon, et celui de *Cromières*. Enfin on voit, dans le voisinage, les ruines d'une ancienne ville romaine : *Cassinomagus* (Chassenon) dont nous avons déjà parlé ailleurs. *Simon de Cromond*, mort en 1429 patriarche d'Alexandrie, avait pris naissance près de Rochechouart.[1]

GUÉRET.

En 732, Eudes, roi d'Aquitaine, battu et poursuivi par la grande armée sarrazine d'Abdel-Rhamann, s'enfuyait vers la Loire. Près de Tours, il rencontra Charles-Martel qui venait le secourir, et qui n'ayant pu se hâter assez pour lui épargner une défaite, lui préparait du moins une vengeance éclatante. On sait avec quelle rapidité, avec quelle vigueur Charles écrasa ce nombre immense de Sarrasins, dont rien n'avait pu arrêter les invasions successives, et qui avaient désolé toute l'Aquitaine. Quelques bandes échappées au carnage et cherchant à regagner les provinces méridionales, s'engagèrent dans les contrées montagneuses de la Marche. Là, après avoir brûlé plusieurs villes, pillé plusieurs abbayes sur leur passage, les Sarrazins arrivèrent dans un lieu nommé le Bourg-aux-Moines, où s'élevait un monastère fondé par le saint moine Pardulphe. Ils se préparaient à forcer l'entrée du cloître, lorsque, dit une légende, Pardulphe se présenta seul devant eux, et, faisant un signe de sa main, les frappa tous de cécité.

Cette tradition populaire se présente sous d'autres formes dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury : « Le bruit courant que les Sarrazins viendraient à son monastère, Pardulphe dit à ses moines : Mes enfants, s'ils viennent à la porte de cette maison, donnez-leur à boire et à manger; car ils sont fatigués du chemin. Les moines lui préparèrent un chariot couvert pour le mettre dans un lieu de sûreté; mais le saint homme déclara que de sa vie il ne sortirait du monastère. Tous les moines s'enfuirent, et il demeura seul avec un courage intrépide. Seulement, un serviteur nommé Euphrasius se cacha pour voir ce qui arriverait. Comme il aperçut ou crut apercevoir de loin les ennemis, il courut dire au saint abbé : Mon père, ne cessez pas de prier, ils approchent. Pardulphe se prosterna et dit : Seigneur, dissipez cette nation qui aime la guerre, et ne la laissez pas pénétrer aujourd'hui dans ce monastère. Ils s'arrêtèrent tout d'un coup, et après avoir parlé ensemble en leur langage, ils continuèrent leur chemin. »

Le monastère du pieux cénobite Pardulphe, fondé en 720, sur un terrain concédé par Lantharius, comte de Limoges, réunissait déjà plus de cent moines. Les habitations groupées autour du couvent se multiplièrent, et ce lieu devint au moyen âge, sous le nom de Waractum (*Guéret*), la principale ville de la haute

1. Manuscrit de 1630. — Tripon, *Historique monumental de l'ancienne province du Limousin*. — *Dictionnaire* d'Expilly. — Rougier-Chatenet, *Statistique de la Haute-Vienne*.

Marche. Mais il faut le dire, Guéret ne parvint jamais à une grande importance historique. Aucune famille puissante ne s'y établit, et il ne s'y rattache aucun de ces souvenirs qu'ont laissés dans tant d'autres villes les maisons féodales du moyen âge. Les comtes de la Marche, presque tous possesseurs de grands fiefs, soit dans le Poitou et l'Angoumois, comme les seigneurs de Charroux, soit en Normandie, comme les Montgommery, soit en Saintonge, en Berry et en Touraine, comme les Lusignan, n'ont guère laissé de traces de leur passage sur cette pauvre et infertile frontière de l'Aquitaine. Cependant Guéret possède un monument qui rappelle une des plus puissantes familles par lesquelles ait été gouvernée la Marche : l'église paroissiale de la ville est, dit-on, l'œuvre de l'un des comtes de Montgommery. Le style architectural de l'édifice confirme cette opinion traditionnelle. Il présente, en effet, le mélange du style roman et du style ogival qui caractérise les constructions du milieu du XIIe siècle. Entre deux nefs latérales, voûtées en plein-cintre, s'ouvre la nef principale à ogives lancéolées. Au centre du transept, s'élève une tour octogone d'une bonne architecture romano-byzantine. Cette église, curieuse surtout parce qu'il nous reste peu de monuments de l'époque où elle a été construite, est, à l'extérieur, d'un aspect lourd, sévère et nu. Ses matériaux de granit se prêtaient peu à l'ornementation capricieuse de la sculpture. Du reste, elle n'existera probablement bientôt plus; le temps et une longue incurie ont conduit le vieil édifice à un état de dégradation maintenant irréparable.

Si l'on en croit un archéologue versé dans la connaissance des antiquités locales de la Marche, non loin de l'église dédiée à saint Pardoux, le pieux fondateur du Bourg-aux-Moines, s'élevait un château bâti également par les comtes de Montgommery. Il reste peu de vestiges de ce monument sur lequel d'autres édifices ont été successivement construits; mais l'histoire prouve indubitablement que la grande famille anglo-normande des Montgommery établissait quelquefois sa résidence à Guéret. Mirabilis, femme d'Adelbert IV, habitait cette ville pendant l'absence de son mari, occupé à guerroyer en Aquitaine; c'était l'époque des luttes sanglantes entre Richard d'Angleterre et ses frères Henri et Geoffroy. Le comte de la Marche, comme le roi de France, se prononça contre Richard, non sans doute que son droit lui parût contestable, mais parce qu'il le regardait comme un voisin dangereux. A son retour à Guéret, Adelbert répudia sa femme, sur la dénonciation d'un de ses gardes : on accusait Mirabilis d'avoir eu des intelligences secrètes avec un chevalier nommé Geoffroy Paret, et d'avoir profité, pour se ménager une entrevue coupable, des fêtes solennelles de la Semaine sainte. A la suite de ce malheur domestique, Adelbert perdit son fils. Ce dernier événement le décida à s'exiler d'un pays où il ne pouvait trouver que de tristes souvenirs. Il prit la croix et partit pour la Terre-Sainte, l'an 1177. En passant au magnifique et célèbre monastère de Grammont, il vendit le comté de la Marche au roi d'Angleterre, moyennant six mille marcs d'argent, vingt mulets et vingt chevaux. Mais cette vente ne reçut pas sa pleine exécution. Aidée du roi de France, la maison de Lusignan fit prévaloir, par la force des armes, son droit d'héritage sur les domaines d'Adelbert.

Pendant les dernières années du XIIe siècle, Guéret, comme les autres villes

de la province, fut ravagée par les *cotteraux, routiers* et *pailliers* venus pour se mettre à la solde des princes anglais en Aquitaine. On sait que pour repousser les bandes des pillards, une vaste association s'organisa sous le titre de confrérie de la paix, ou *paciferi*. Les communes de la comté de la Marche réunies, attaquèrent, près de Guéret, au mois d'août 1183, les *pailliers* qui se dirigeaient vers le Berry, chargés du butin des églises et suivis, dit la chronique du Vigeois, d'au moins quinze cents courtisanes. Plus de dix mille furent tués; leur chef, Curbaran, fut pris et pendu avec cinq cents des siens qui avaient échappé au premier massacre. Nous ne possédons aucun document historique sur les événements arrivés à Guéret, pendant le XIVe siècle; mais la situation de toutes les provinces à cette époque de guerre et de troubles civils, était à peu près la même, et il est certain que pendant le règne désastreux du roi Jean, la frontière de France et d'Aquitaine fut le théâtre de luttes continuelles et sanglantes.

Guéret ne parvint qu'assez tard à la vie communale. Il y avait déjà plus d'un siècle que la plupart des villes de la Marche possédaient leurs chartes d'affranchissement et leurs priviléges, lorsqu'au mois de juillet 1406, Jacques II de Bourbon signa, au château de Montaigut en Combrailles, l'acte qui permettait aux habitants de Guéret de se réunir et de choisir, tous les ans, quatre consuls pour gouverner la ville et « *traiter les besongnes et affaires de l'union* ou *université d'icelle* ». Selon la teneur du contrat, les dits habitants purent *tester* et *codiciler, donner, changer*, permuter leurs héritages, fonds et propriétés librement, à la charge de payer, chaque année, à la fête de Saint-Michel, vingt livres tournois de taille franche, et, de plus, trente livres aux *quatre cas : à savoir nouvelle chevalerie*, *le mariage de la fille du seigneur*, *la prison de corps* et *le pelerinage d'outre-mer*.

En 1440, les troubles de la Praguerie appelèrent Charles VII dans la Marche. Les rebelles, battus en Poitou, avaient trouvé refuge dans le Bourbonnais, et de là, tentaient de soulever toutes les provinces méridionales. Charles VII demeura à Guéret pendant un mois, et le 2 mai il adressa de cette ville des lettres à la province du Dauphiné, pour l'engager à ne pas suivre les ordres du Dauphin révolté. La Combrailles, qui appartenait en fief à Louis VI de Montpensier, avait pris parti pour la Praguerie. Le roi fit marcher ses troupes, commandées par Xaintrailles, et Bernard d'Armagnac, contre la ville de Chambon, qui fut prise, et dont les habitants, réfugiés dans le couvent de Sainte-Valérie, eussent été, dit Alain Chartier, passés au fil de l'épée, sans l'intervention du connétable Arthur de Richemont. On voit encore à Guéret la maison où résida Charles VII, et qui paraît avoir été construite sous Jacques II de Bourbon : c'est un élégant édifice, dont le style et les ornements rappellent à la fois la façade de l'hôtel de Cluny et celle du château de Meillant.

En 1521, Anne de France, comtesse de la Marche, réunit à Guéret les trois États du comté pour s'entendre avec eux sur la rédaction et la publication des nouvelles coutumes. Les consuls des villes affranchies se rendirent à cette assemblée, bien que les officiers de justice du Poitou prétendissent que la haute et la basse Marche relevaient de la coutume de leur province. Sous Henri II, la convention en vertu de laquelle le comté de la Marche se trouva affranchi de l'impôt sur le sel, moyennant une somme considérable, fut conclu à Guéret par Amable

de Saint-Georges, sénéchal de la Marche, et Jean Feydau, lieutenant général de la basse Marche (1549).

Les guerres de religion du XVIe siècle n'épargnèrent pas cette province. Cependant la nuit de la Saint-Barthélemi n'y fut point renouvelée, comme dans quelques grandes villes voisines. La noblesse reçut seulement l'ordre de s'assembler et de veiller à la tranquillité publique. Un peu plus tard, des partis de calvinistes venant de la Saintonge firent souvent des excursions dans le pays et prirent d'assaut plusieurs petites forteresses. Guéret était alors entouré de hautes et solides murailles, et n'eut à repousser aucune tentative de siége. En 1588, le gouverneur de la ville, le sieur de Saint-Priest, sortit avec des troupes à la poursuite d'une bande de calvinistes, qui avaient essayé de surprendre Ahun, au milieu de la nuit, et avaient été repoussés avec perte. Il fut tué dans cette courte expédition; mais un grand nombre de protestants furent massacrés. Voici la narration de cet événement, telle qu'on la trouve dans un petit écrit contemporain présentant tous les caractères d'une relation officielle. « Après leur échec sous les murs d'Ahun, les protestants partirent cuidans se sauver. Mais ils ne furent guère loin qu'ils ne furent aussitôt poursuivis par la noblesse et commune du pays, tant de la ville d'Ahun que des villes circonvoisines, à savoir Guéret, le Busson, Felletin et Chenerailles, et ayant été joints à un bourg nommé la Chapelle Taillefer, distant de quatre lieues de la ville d'Ahun, ils furent brusquement chargés et vraiment taillés en pièces par le fer et le tranchant des épées des sieurs de Cheron, de la Roche-Aymon, de la Villeneuve, Saint-Priest, capitaine Merigot et autres, tant qu'il en demeura plus de cent sur la place, et entre autres le capitaine Piedmontois entre le grand nombre des blessés. Et lesquels perdirent du moins deux à trois cents chevaux, cinquante ou soixante cuirasses, grande quantité de rondaches, mousquets, pétards et autres armes. Puis rompus et mis en route, furent contraints se ranger et barricader dans le bourg de Pontarion, où ils furent assiégés par ledit sieur de Charron, et autres dessus dits, avec les compagnies des capitaines Prosil et la Faulie, qui se barricadèrent pied à pied d'eux et les tinrent assiégés durant trois jours. Et n'y eut à la poursuite et charge d'iceux personne tué du côté des gentilshommes et communes dudit pays, fors le sieur de Saint-Priest avec deux ou trois soldats seulement, ni même aucun blessé fors le sieur de Piedge et ledit capitaine Merigot. Enfin, ne pouvant plus tenir dans le bourg de Pontarion, sur le soir dudit jour de mardi (14 juin 1588), ils furent, par grande humanité, reçus à composition; et de six à sept cents qu'ils étaient, ne se trouvèrent que deux cents tout au plus. Tellement qu'ils s'en allèrent avec ce petit nombre, ayant tous la mèche éteinte, sans battre le tambour, et avec protestation et serment de n'entrer et ne porter jamais les armes audit pays de Marche. »

A la fin du règne de Henri III, Guéret se déclara pour la Ligue. Foucaut de Saint-Germain, qui occupait au nom du roi les principales places fortes de la Marche, fut obligé de livrer plusieurs combats aux ligueurs. Il fallut même, après l'avénement d'Henri IV, que le grand prieur Charles d'Orléans vînt se poster avec des troupes et des canons devant Guéret, pour que cette ville se décidât à reconnaître le nouveau roi. Les ligueurs se renfermèrent alors dans Chenerailles, et ils

y soutinrent un siége de huit mois contre une armée de trois mille hommes commandée par D'abene et Foucaut de Saint-Germain. Ils furent enfin obligés de se rendre. Les débris du parti se rallièrent sous les ordres du duc de Nemours et du marquis de Saint-Sorlin ; mais ils furent de nouveau défaits dans les environs de Guéret, et poursuivis de ville en ville jusqu'au bourg de Lupersac, dans le Franc-Alleu, sur les frontières de l'Auvergne.

Les luttes religieuses, après cette époque, perdirent beaucoup de leur violence. Le calme fut long à se rétablir d'une manière complète ; mais, pourtant, si l'on en excepte l'assassinat du vice-sénéchal Voisin, assassinat commis par quelques gentilshommes de la haute Marche et qui ne resta pas impuni, Guéret n'eut plus à souffrir des troubles excités par les haines religieuses.

Le seul fait qui se rattache à l'histoire de Guéret, pendant le XVIIe siècle, et qui nous paraisse mériter une mention, c'est l'établissement d'un présidial institué, en 1635, à la demande des habitants et des consuls. Les officiers de ce présidial ne semblent pas avoir vécu jamais en très-bonne intelligence avec les intendants de la généralité de Moulins, sous la surveillance desquels ils se trouvaient ; car les rapports et les notes des intendants sont loin de leur être favorables, et portent même l'empreinte évidente de sentiments hostiles. Après 1789, Guéret devint le chef-lieu du département et le siége de l'un des sept districts de la Creuse. On porte la population de cette ville à 4,332 habitants : le département en contient 278,019, et l'arrondissement, qui a remplacé l'ancien district, 94,637.

Parmi les hommes dont le souvenir honore cette ville, nous pouvons citer le modeste et savant jurisconsulte du XVIe siècle, *Nicolas Caillet*; l'historien *Varillas*, l'auteur dramatique *Rochon de Chabannes*, et enfin M. *Coutuvier-Defournoux*, l'un des plus vaillants officiers de la marine française, qui commandait en 1788 l'escadre envoyée dans les mers de l'Inde pour défendre Tippo-Saïb contre les envahissements de l'Angleterre. [1]

BOURGANEUF.

Bourganeuf (*Burgus Novus*), dans la haute Marche, était autrefois le chef-lieu du grand-prieuré d'Auvergne ; cette petite ville, qui, dès la fin du XIe siècle (1096), appartenait aux templiers, et qui passa, au commencement du XIVe,

1. Le père Bonaventure, *Histoire de Saint-Martial*. — *Chronique du Vigeois*. — *Chronique* d'Ademar de Chabannais. — *Spicilegium*. — *Histoire des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme. — *Gallia christiana*. — Dubouchet, *Généalogie de la maison d'Aubusson*. — *Brief discours sur la défaite des huguenots dans la haute Marche, en* 1588. — Joullieton, *Histoire de la Marche*. — *L'Ancien Bourbonnais*, par Achille Allier, continué par Ad. Michel et Bâtissier. — *Album pittoresque de la Creuse*. — *Archives générales du royaume*, pièces relatives à la religion prétendue réformée. — *Rapports manuscrits des intendants de la généralité de Moulins*, etc., etc.

entre les mains des chevaliers de Rhodes, n'est célèbre dans l'histoire, que par la résidence du prince Zizim ou Djem, frère de Bajazet II, auquel il avait disputé le trône des sultans. Pierre d'Aubusson, grand maître de l'Ordre, accueillit d'abord Zizim dans l'île de Rhodes, en 1482; puis, l'ayant envoyé en France, au mois de septembre de la même année, pour le soustraire aux embûches de Bajazet, il l'établit au château de Rocheclinard, en Dauphiné, d'où il le fit transférer dans sa commanderie de Bourganeuf. Le jeune exilé y fit construire, dit-on, une grosse tour, très-forte, et revêtue de pierres taillées en pointe de diamant, à laquelle est resté son nom; il y demeura pendant six ans, gardé à vue par les chevaliers de Saint-Jean, traité pourtant avec tous les égards dus à son rang et à son infortune, et refusant fièrement d'abjurer la foi musulmane. En 1489, le roi de France le confia aux députés du pape Innocent VIII, malgré les avantages que lui proposait l'empereur des Turcs, s'il consentait à se dessaisir en sa faveur d'un prisonnier de cette importance; six ans après, Charles VIII entrait vainqueur à Rome et sommait le nouveau pape, Alexandre VI, de lui rendre Zizim, qu'il retenait près de sa personne au château Saint-Ange. Le pape ne céda qu'avec beaucoup de peine à ses réclamations et à ses menaces. Zizim, remis enfin entre les mains du roi, expira, le 26 février 1495, des suites d'un poison lent que lui avait fait prendre l'infâme Borgia, selon le témoignage de Comines; c'était le prix des trois cent mille ducats que Bajazet avait offerts à Alexandre VI, afin « qu'il lui plut délivrer Djem des angoises de ce monde et l'envoyer dans un monde meilleur ».

Cet épisode est le seul fait digne d'intérêt que nous présente la chronique locale de Bourganeuf. La ville s'élève sur une éminence, dans un site assez agréable, non loin de la rive gauche du Taurion : c'était, avant la Révolution, le siége d'une justice royale, et le chef-lieu d'une élection dépendant de l'intendance de Limoges : il n'y avait qu'une paroisse dont le curé, nommé anciennement par le grand prieur d'Auvergne, portait le titre de *pater*, père, et dont l'eglise, bâtie au XIIe siècle et restaurée au XVe, était qualifiée, en 1370, de *préceptorerie*. Bourganeuf figure aujourd'hui comme chef-lieu de sous-préfecture dans le département de la Creuse; on y exploite une manufacture de porcelaine et il s'y fait un commerce considérable de cire. L'arrondissement renferme près de 40,000 âmes, et la ville un peu plus de 3,000. On voit aux environs, dans le voisinage de Pontarion, une réunion très-curieuse de monuments celtiques. N'oublions pas de dire, en terminant, que Bourganeuf a donné son nom à un bassin houiller qui étend ses ramifications dans trois autres communes : celles de Bosmoreau, de Thauron et de Saint-Dizier.[1]

1. Comines. — Joullieton, *Histoire de la Marche et de la Combraille*. — Tripon, *Historique monumental*. — *Dictionnaire* d'Expilly.

AUBUSSON.

En quittant les Gaules, après sa dernière campagne, César laissa plusieurs cohortes dans la région montagneuse qui séparait le pays des Lémovices de celui des Arvernes. Les troupes romaines construisirent de petites forteresses sur les points principaux, et, si l'on en croit la tradition locale, l'un de ces forts occupait le lieu qui depuis porta le nom d'Aubusson (*Albuco* ou *Albutio*). Le château féodal qui remplaça les constructions romaines n'existe plus aujourd'hui ; il reste encore pourtant quelques débris des murailles de sa vaste enceinte, et les ruines d'une immense tour carrée, dont la belle et solide architecture paraît remonter au XIIe siècle. Ce château présentait un aspect à la fois pittoresque et formidable. Il était assis sur une colline rocheuse, coupée presqu'à pic au nord et au midi, et au pied de laquelle coulent, d'un côté, la Creuse, de l'autre, au fond d'une gorge étroite et profonde, un des nombreux affluents de cette petite rivière torrentielle.

Dès l'époque de la domination romaine, quelques habitations vinrent sans doute se grouper autour de la forteresse, sur les pentes les moins abruptes de la colline ou sur les bords de la Creuse. Plus tard, le travail et l'industrie suppléèrent aux ressources que ne pouvait fournir par elle-même cette terre inculte et sauvage. Aubusson devint une des principales villes de la province de la Marche.

Vers le commencement du IXe siècle, les seigneurs d'Aubusson occupaient déjà un rang considérable parmi les grandes familles du Limousin et de l'Aquitaine. Leur nom figure dans une donation faite, en 800, au profit d'un monastère de l'ordre de saint Benoît. En 887, Ranulfe, ou, selon la généalogie de Dubouchet, Renaud Ier d'Aubusson fut créé vicomte de la Marche par le roi Eudes. Il avait pour frère Turpion, évêque de Limoges, qui laissa de grands souvenirs de science et de sainteté, et pour lequel le célèbre abbé de Cluny, Odon, avait composé la vie de saint Gérald et le livre mystique *de Contemptu mundi*. L'évêque Turpion vint mourir, en 944, au château d'Aubusson, et son corps fut transporté en Combrailles, dans le couvent de Sainte-Valérie.

Renaud II, fils et successeur de Renaud Ier, fit don de plusieurs *manses* à l'abbaye de Tulle, où son jeune fils avait reçu la sépulture. Il est nommé, dans une charte de la même abbaye, conjointement avec son frère Boson, abbé laïc des monastères de Roseille et d'Évaux. Son petit-fils, Ranulfe Ier, eut une existence orageuse. Il passa sa vie en démêlés avec le sire de Comborn, auquel il disputait l'héritage de leur beau-frère commun, Aymar, vicomte de Turenne. D'un caractère violent et aventureux, il lui arriva plus d'une fois de tenir la campagne pour rançonner ses vassaux et ravager les monastères. Il fut tué, en 1031, au milieu d'une de ces expéditions, et enseveli dans l'abbaye d'Uzerches. Un concile se tenait à cette époque à Limoges. Les évêques blâmèrent sévèrement l'abbé d'Uzerches,

d'avoir accordé un tombeau dans son couvent à un homme mort en pillant le peuple et sous le coup des anathèmes de l'Église.

Ses deux fils, Ranulfe II et Renaud V, firent de nombreuses libéralités aux abbayes de Bonlieu, d'Uzerches et de Tulle. Les actes de donation constatent qu'ils faisaient ces riches présents, afin d'échapper aux censures ecclésiastiques et de racheter l'âme de leur père des peines de l'autre vie. Renaud, dans la même pensée, rétablit le monastère de Roseille, détruit par ses ancêtres, et ses successeurs figurent presque tous dans des actes de donation faits au profit des abbayes de la Marche et du Limousin. L'un d'eux, Renaud VI, après avoir fondé, en 1140, le monastère de Blessac, près d'Aubusson, y prit l'habit religieux en présence de ses quatre fils et d'Agnès sa mère, qui était elle-même prieure d'un couvent de l'ordre de Fontevrault. Blessac, enrichi par les vicomtes d'Aubusson, renferma depuis les tombeaux des seigneurs de cette famille, et, sous la protection d'une règle indulgente et douce, cette retraite resta, jusqu'au XVIIIe siècle, un asile privilégié pour les jeunes filles nobles de la Marche, qu'éloignaient du monde une vocation réelle ou des calculs intéressés. Le fils de Renaud, du même nom que lui, suivit les exemples de piété qu'avait laissés son père. Vers l'an 1170, il prit la croix et partit pour Jérusalem. A son retour, il trouva en Italie son parent Hector Géraud, évêque de Cahors. Ils voyagèrent ensemble et ils furent arrêtés tous deux par les ordres de l'empereur Frédéric III, qui les fit mettre en prison bien qu'il leur eût d'abord accordé un sauf-conduit. Géraud écrivit à l'Empereur pour réclamer sa liberté et celle de son cousin, qu'il qualifie de vicomte d'Aubusson, marquis de cette terre (*vicecomitem Albutionis illius terræ marchionem*); il se plaignait dans cette lettre qu'on l'eût fait prisonnier sans motif, ainsi que plusieurs moines d'Angleterre et de France, qui n'*étaient pas riches*, mais qui appartenaient à de nobles églises et voyageaient sous la foi de la paix ecclésiastique.

En 1226, le roi Louis VIII, par lettres-patentes datées de Valence, ordonna aux vicomtes d'Aubusson de reconnaître la suprématie féodale des comtes de la Marche. Ces lettres mirent un terme aux discussions qui s'étaient élevées entre Renaud VII et Hugues X de Lusignan. Renaud dut aussi, en 1133, faire hommage à Archambaud de Bourbon, pour les terres qu'il possédait dans la baronnie de Chambon et du Combrailles. Il se déclara, dans un acte solennel, homme lige du sire de Bourbon, s'obligeant à le servir *contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir*, excepté contre le comte de la Marche, son suzerain. Renaud fit plusieurs donations à l'abbaye de Bonlieu, et, sous les ordres des évêques de Limoges et du Puy, il prit part à la sanglante croisade contre les Albigeois. Pendant sa vie, le château d'Aubusson devint le rendez-vous des nobles et des troubadours d'Aquitaine. La vicomtesse Marguerite les attirait par son esprit, sa beauté et le luxe de ses fêtes chevaleresques, où se réunissaient quelquefois la comtesse de Montferrand, sa sœur, la belle Assalide d'Auvergne, et la vicomtesse de Ventadour. On retrouve encore dans les poésies provençales plus d'un lai qui consacre le souvenir de la gracieuse et noble dame d'Aubusson.

Quelques années plus tard, vers 1260, le vicomte Raymond (ou selon d'autres Raynaud VII), sur le point de mourir sans héritiers directs, consentit à vendre sa

vicomté à Hugues XI de Lusignan. Ce fief devint ainsi la propriété des comtes de la Marche. Cependant l'histoire des anciens seigneurs d'Aubusson se lie encore aux annales de la province, dans lesquelles ils figurent souvent comme barons de la Borne ou du Monteil-au-Vicomte. Au XVe siècle, l'illustration de cette famille s'accrut de la renommé si éclatante du fameux Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes, l'un des hommes de guerre les plus remarquables de son temps, et qui après une vie héroïque, mourut de douleur d'avoir vu se dissoudre la ligue formée par les princes chrétiens contre l'empereur Bajazet.

On ignore si la commune d'Aubusson doit son affranchissement et ses priviléges à l'un de ses derniers vicomtes ou au comte de Lusignan, qui devint après eux le possesseur de la ville. Il paraît certain que, dès la fin du XIIIe siècle, les habitants d'Aubusson jouissaient du droit de franchise; ce droit leur fut confirmé par Charles de France auquel son père, Philippe-le-Bel, avait donné le comté de la Marche, réuni à la couronne après la mort de Hugues XII de Lusignan. Outre la libre élection des consuls qui devaient administrer les affaires de la communauté, ils jouissaient de deux rares prérogatives, celle d'établir comme les gentilshommes des colombiers et des garennes, et de chasser *même à cor et à cry* dans toute l'étendue de la franchise d'Aubusson. On trouve peu d'exemples de ce droit de chasse accordé à des communautés; cependant en 1357, le roi Charles V permit aux habitants de Revel de chasser dans la forêt de Lavaur, *a toute bête et gibier moins le cerf;* en 1360, Louis de France, envoyé par Charles V en Languedoc, accorda un privilége semblable à la commune de Montauban.

Pendant le XIVe siècle, Aubusson, comme toutes les places de la Marche, eut grandement à souffrir des troubles et des désastres de la guerre. Après la bataille de Poitiers, la ville fut prise et ravagée par les Anglais, qui, sous le commandement du fameux Captal de Buch, s'étaient répandus par toute la province et s'étaient emparés de Chambon, de Felletin et de la forteresse de Sermur. Les *grandes compagnies*, que Duguesclin n'était pas encore parvenu à entraîner à sa suite en Espagne, séjournèrent longtemps sur les frontières de l'Aquitaine; elles mirent tout à feu et à sang, conduites par deux capitaines d'aventures, l'un nommé *le Limosin*, l'autre Emerigot le Marchais; Emerigot, dont la famille fournit depuis plusieurs capitaines au château d'Aubusson, est représenté par Froissard et par les chroniqueurs contemporains comme le plus hardi *robeur et escheleur de places* de cette triste époque; il échappa longtemps à toutes les poursuites; mais enfin il fut livré par un de ses parents, le seigneur de Tournemire, et conduit à Paris où il eut la tête tranchée. Aucun événement remarquable, pendant le XVe siècle, ne paraît se rattacher à l'histoire spéciale d'Aubusson. Cette ville ne prit sans doute aucune part aux séditions de la *praguerie* qui amenèrent Xintrailles devant les deux petites cités voisines, Évaux et Chambon, ni plus tard à la ligue du *bien public*, qui devint cependant si fatale au comte de la Marche, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

Sous le règne des derniers Valois, le protestantisme, dans la haute Marche, eut son principal foyer à Aubusson. On prétend que la doctrine de Calvin fut importée dans cette ville par quelques marchands qui faisaient le commerce avec Genève. Il nous semble plus vraisemblable que les premières semences de l'hé-

résie vinrent de la Saintonge, déjà couverte de temples et de prêches sous François II. Dès 1565, un ministre s'était établi dans la ville; mais un grand nombre d'habitants était demeuré fidèle aux croyances catholiques. La relation contemporaine que nous avons reproduite dans la notice historique sur Guéret prouve, qu'en 1588, les communes d'Aubusson se joignirent à celles des villes voisines, pour chasser de la Marche quelques partisans du roi de Navarre, qui, pendant une nuit, avaient tenté de surprendre la forteresse d'Ahun. Le capitaine du château d'Aubusson, Merigot, fut blessé dans cette courte et vigoureuse campagne. A l'époque des premières guerres religieuses, Aubusson, malgré ses tendances calvinistes, avait eu à souffrir quelquefois du passage des troupes protestantes; en 1560, un parti de huguenots, qui s'étaient sans doute ménagé des intelligences dans la place, avait pénétré de nuit jusqu'au milieu de la ville, et sous les murs même du château, il avait pillé l'église, incendié les titres et chartes de la commune.

Nous avons déjà dit que la Saint-Barthélemy ne vint ensanglanter aucune des villes de la Marche. Il paraît fort douteux, au surplus, que des ordres eussent été donnés pour répéter dans les provinces les massacres de Paris. Les lettres adressées aux gouverneurs et sénéchaux, à la suite de ce terrible événement, portaient l'ordre de rassembler la noblesse et même celui de désarmer ceux qui parcouraient le pays *sous prétexte de service du roi*. Ce fut dans ce sens que des instructions furent adressées à Jean de la Roche-Aymon, seigneur de Saint-Maixant. Charles IX, en 1566, c'est-à-dire à l'époque où il faisait des concessions aux religionnaires, tout en préparant, dit-on, la nuit sanglante du mois d'août 1572, avait confirmé les titres et priviléges des habitants d'Aubusson. Les consuls de la ville avaient, du reste, fait leurs réserves lors de la publication de la coutume générale de la Marche en 1521.

Aucun document historique ne fait penser que, dans le cours des guerres religieuses, des troupes protestantes se soient établies dans le château d'Aubusson, dont la situation était cependant formidable. Après le siége de La Rochelle, le cardinal de Richelieu ordonna de démolir toutes les forteresses *non placées* en lieu *de conséquence*, soit *pour frontières ou autres considérations importantes*, *en sorte*, ajoute le décret royal, que nos sujets ne *puissent désormais apprehender que les dites places soient pour leur donner aucune inquiétude*. Le château d'Aubusson fut rasé, en 1632; les matériaux furent vendus moyennant, dix mille livres qu'on employa en diminution de taille sur la commune. La mesure devenait ainsi doublement populaire. Après la fin des luttes religieuses à main armée, les protestants d'Aubusson, qui ne formaient que le quart de la population de la ville, eurent souvent à se défendre contre l'intolérance des catholiques. Bien que des commissaires délégués par Henri IV leur eussent permis d'exercer publiquement leur religion; bien que, plus tard, le maréchal d'Ancre eût reconnu leurs droits à cet égard, ils furent obligés, pour faire respecter leurs priviléges, de recourir à la justice des *Grands-Jours*, tenus à Poitiers en 1634.

Sous Louis XIV, les poursuites devinrent plus persistantes; le syndic du clergé de Limoges obtint un arrêt du conseil qui ordonnait que le temple d'Aubusson fût démoli et transporté à cinq cents toises au moins de la dernière maison de la

ville. Cet arrêt reçut une prompte exécution, et les protestants élevèrent un modeste prêche, à la distance exigée, dans le bois pittoresque du Marche-Dieu. Mais le temps approchait où des mesures plus sévères allaient être prises contre les religionnaires. On peut suivre dans les lois du temps la marche toujours croissante des exigences religieuses de Louis XIV : on peut la suivre aussi dans les nombreux actes d'abjuration consommés à Aubusson et passés authentiquement devant notaire. On voit, d'abord, des missionnaires agissant par la prédication, et, de concert avec les Pères Récollets établis dans la ville, recrutant quelques prosélytes; puis bientôt les conversions ont lieu en présence du gouverneur de la province, militairement et en masse. En 1683, le clergé de Limoges porta plainte au conseil du roi contre les protestants; deux ans après, le marquis de Creil, intendant de Moulins, se transporta à Aubusson pour prendre enfin des mesures décisives. Une instruction administrative fut ouverte. Plusieurs témoins vinrent déposer de tentatives faites pour conduire au prêche quelques enfants des familles nouvellement converties. Le temple fut fermé, puis démoli, quelques mois plus tard, en conformité de l'arrêt qui révoquait l'édit de Nantes. L'intolérance religieuse de Louis XIV étouffa pour longtemps en France les progrès de l'industrie. Les nations voisines profitèrent de nos pertes. Des pièces officielles du temps prouvent que les Anglais vinrent embaucher des ouvriers jusque dans les montagnes de la Marche et les entraînèrent en leur montrant la perspective d'une nouvelle patrie plus libre et plus hospitalière.

Aubusson, ville industrielle, se ressentit donc vivement de l'impolitique révocation de l'édit de Nantes. Ses plus habiles et ses plus actifs fabricants l'abandonnèrent et emportèrent avec eux les débris de leur fortune. Mais il faut le dire, depuis longtemps déjà la situation de la ville était peu favorable. Au milieu des agitations et des troubles civils, les manufactures de tapisseries n'avaient que médiocrement profité des encouragements successifs de Henri IV et de Colbert. Le malheur des temps rendait le commerce de luxe peu lucratif. Les capitaux et les voies de communication manquaient dans la haute Marche, qui formait une partie obscure et toujours oubliée de la vaste et belle généralité de Moulins. Voici quelques lignes que nous trouvons à ce sujet dans un rapport officiel adressé au roi, en 1665, par l'intendant M. de Pommereu. « Les tailles sont fort lourdes dans la haute Marche, bien qu'on les ait un peu diminuées. Les routes et les ponts sont en ruines. Tout ce qui s'est employé autrefois du fonds des ponts et chaussées par la direction du trésorier de France, a été fort léger sans que l'on ait jamais bien pu trouver le véritable emploi de cette dépense... « Les villes de la Marche, ajoute l'intendant de Moulins, sont fort pauvres. Aubusson et Felletin ont leurs manufactures de tapisseries, la première pour les tapisseries à personnages, la dernière pour des verdures. Il y a eu un temps où les artisans de ces deux petites villes ont gagné ; mais aujourd'hui leurs ouvrages n'ont presque plus cours. On pourrait à mon sens entretenir lesdites manufactures dans ces deux lieux, se servir du moins des peuples qui les habitent pour cette sorte de travail auquel on voit les petits enfants s'occuper dès le moment qu'ils peuvent remuer les doigts. » Les vœux et les bonnes intentions de M. de Pommereu sont restés longtemps sans se réaliser ; enfin, sous l'Empire, les manufactures d'Aubusson commencèrent à reprendre

leur ancienne prospérité. Depuis quelques années, elles ont atteint un magnifique développement sous la direction d'industriels actifs et intelligents, en tête desquels nous devons citer, pour être juste, un jeune député de la Creuse, M. Sallandrouze de Lamornaix. Les fabriques de tapis, avec les établissements de filature et de teinturerie qui s'y rattachent, occupent aujourd'hui plus de trois mille ouvriers.

Cette brillante industrie, dont les produits ont une réputation européenne, n'est pas, comme on le sait, la seule qu'exercent les habitants de l'ancienne Marche. L'arrondissement d'Aubusson fournit quinze mille hommes à cette immense émigration annuelle qui part des montagnes de la Creuse et va exécuter des travaux de maçonnerie dans toutes les principales villes de France.

Disons, pour terminer, que la vicomté d'Aubusson revint, en 1696, entre les mains de François III d'Aubusson, duc de Roannais, qui l'échangea avec Louis XIV contre la seigneurie de Saint-Cyr. L'Assemblée nationale fit d'Aubusson le chef-lieu d'un district, et l'Empire en fit le siége d'une sous-préfecture. Cette ville compte environ 6,000 habitants, et l'arrondissement 10,800.

Aucun nom célebre dans les sciences ou dans les lettres ne vient se placer dans l'histoire de la ville, à côté des illustrations guerrières de l'ancienne maison d'Aubusson. Nous devons citer cependant le nom d'un peintre habile, *Pierre-Paul Barraband*, qui a peint avec une rare perfection les oiseaux de la collection de Le Vaillant, et qui a travaillé avec le même succès à l'une des meilleures éditions de notre grand naturaliste Buffon.[1]



BELLAC.

RANCON.

L'on ne connaît point la date précise de la fondation de Bellac, et son histoire se borne à quelques faits assez peu significatifs, que nous allons rapporter en nous contentant de suivre l'ordre chronologique. Boson-le-Vieux, deuxième comte de Charroux, c'est-à-dire de la Marche, y bâtit un château, vers le milieu du xe siècle, et fit de la ville, qui avait déjà quelque importance, une des places les plus fortes du pays. Son fils, Boson II, fut assiégé dans le château de Bellac, en 997, par le roi Robert, accompagné du duc d'Aquitaine, Guillaume-Fier-à-Bras, et de *toute la France guerrière*, selon la pittoresque expression d'Adémar de Chabannais; il s'y défendit avec courage, et contraignit ses nombreux ennemis à se retirer. En 1438, Charles VII et le Dauphin, depuis Louis XI, visitèrent Bellac. Pendant les guerres de religion du XVIe siècle (1591), le vicomte de la Guierche, gouverneur de la Marche pour la Ligue, échoua devant les murs de cette ville,

1. Mêmes sources historiques que pour la notice sur la ville de Guéret.

dont les habitants avaient reconnu Henri de Bourbon comme roi de France, aussitôt après la mort du dernier des Valois (1589). Henri IV s'y arrêta, au mois d'octobre 1605, en allant de Poitiers à Limoges, et s'y livra, durant quelques jours, au plaisir de la chasse. Le duc de Longueville, à l'époque de la Fronde, ne put s'en emparer, quoiqu'il se fût présenté devant la place à la tête de forces considérables.

Bellac, capitale autrefois de la basse Marche, était le siége d'une sénéchaussée ressortissant au présidial de Guéret, d'une justice royale et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts; elle faisait partie du diocèse, de l'intendance et de l'élection de Limoges: les Pères de la Doctrine y avaient un collége. Le premier arrondissement de la Haute-Vienne, dont Bellac est aujourd'hui le chef-lieu, renferme environ 82.000 habitants, sur lesquels la ville en compte 3.600. Les habitants s'occupent de la préparation des peaux et exploitent des fabriques de serges, de couvertures de laine et de chapeaux. La ville s'élève sur la rive droite du Vincon, près de sa réunion avec la Gardempe. A quatre kilomètres de distance, on voit, au village de la Borderie, une *pierre levée* très-remarquable, et, dans le voisinage, les ruines du château de Mortemar, berceau des seigneurs de ce nom. Plus loin, mais toujours dans l'arrondissement de Bellac, est Rancon, ville des *Andecamulenses*, une des anciennes peuplades du Limousin. Rancon n'a guère que 2.150 habitants: on y voit des inscriptions romaines, une lanterne des morts en pierre, et des têtes sculptées. [1]

BOUSSAC.

TOULX-SAINTE-CROIX. — CHAMBON.

Boussac, ou mieux Boussac-le-Château, sur les confins du Berry, du Bourbonnais et de la Marche, n'a guère plus de 900 habitants, quoique ce soit l'un des trois chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Creuse; il est vrai que le tribunal de première instance a été établi dans la petite ville de Chambon, capitale autrefois des *Cambovicenses*, qui donnèrent leur nom au pays de Combrailles, et située dans l'arrondissement même de Boussac, à vingt-deux kilomètres de distance.

Nous n'avons absolument aucun fait historique à rapporter, dont Boussac ait été l'occasion ou le théâtre. La baronnie de ce nom faisait anciennement partie de la province de Berry, et ressortissait au bailliage d'Issoudun: elle appartint, dans le principe, aux puînés de la maison de Deols; puis elle devint, en 1244, la pro-

1. *Chronique* d'Ademar de Chabannais. — Joullieton, ***Histoire de la Marche et de la Combrailles***. — ***Dictionnaire*** de Hesseln. — Rougier-Chatenet, ***Statistique de la Haute-Vienne***.

priété de l'illustre famille de Brosse, d'où elle passa successivement aux Mercœur, aux Vendôme et aux Loménie. La ville, bâtie sur un rocher, au milieu d'une gorge entourée de précipices, au confluent du Véron et de la Petite-Creuse, n'offre, d'ailleurs, aucun monument remarquable, si ce n'est son antique château fondé par le maréchal Jean de Brosse, et restauré par lui, dans les premières années du XVe siècle, selon le témoignage de quelques historiens. La position de cette forteresse sur un roc escarpé, ses remparts, ses tours, ses murs de dix pieds d'épaisseur, en faisaient une des places les plus sûres du XVe siècle. On montre encore dans une de ses vastes salles de vieilles et curieuses tapisseries qui servirent, dit-on, à l'ameublement du prince Zizim dans la tour de Bourganeuf. Les communes de Boussac durent leur affranchissement à ce même maréchal de Brosse dont nous venons de parler. La charte de franchise fut signée, le 26 septembre 1427, moyennant une somme de mille écus d'or et une redevance annuelle d'un boisseau de blé par chaque habitant. Quatre consuls furent chargés d'administrer la communauté. Les habitants de Boussac, dont l'arrondissement compte environ 38,000 âmes, font le commerce des bestiaux et des chevaux; les marchands y sont attirés par douze foires mensuelles.

A dix-neuf kilomètres et au sud de cette ville, on trouve le village de Toulx-Sainte-Croix, bâti sur les ruines d'une ville gauloise (*Tullum*), ruinée par les Vandales, vers l'an 354. Trois enceintes en amphithéâtre couronnaient la montagne, au sommet de laquelle était construite l'antique cité; les murs étaient percés de six portes qui s'ouvraient sur les routes d'Ahun, de Chambon, de Château-Meillant et d'Argenton. Les débris épars de Tullum couvrent un terrain d'une grande étendue; les *pierres d'Ep-Nell*, qu'on rencontre en allant aux ruines de la ville gauloise, et les *pierres Jomathres* situées sur le mont Barlot, sont remarquables par leurs énormes dimensions et leurs formes bizarres. Cet immense entassement de blocs de granit a été l'objet des patientes recherches de plusieurs savants antiquaires : on l'a regardé longtemps comme un monument du culte druidique, mais on s'accorde aujourd'hui à le considérer comme un effet naturel des alluvions. On voit aussi à Toulx des tombeaux et des briques qui indiquent le séjour des Romains.

A huit kilomètres de Boussac, sur la petite Creuse, et au pied de la montagne de Toulx-Sainte-Croix, s'élève le château de Beaufort, lieu de naissance de M. *H. de Lourdoueix*, l'un des écrivains les plus spirituels et les plus distingués de la *Gazette de France*. Le nom que porte M. de Lourdoueix est, du reste, celui d'un gros bourg situé près de Crozan, dans l'arrondissement de Guéret. L'*Histoire de la Marche*, de Joullieton, mentionne un sire de Lourdoueix « ramené blessé sur un brancard », de l'armée qui, sous Charles IX, défendait le Limousin contre les huguenots; la *Chronique de la Marche* parle aussi d'un seigneur de Lourdoueix qui était avec Henri IV à Arques. La population du bourg de Saint-Pierre-de-Lourdoueix dépasse 2,200 habitants. [1]

1. Joullieton, *Histoire de la Marche et de la Combrailles*. — Tripon, *le Limousin historique monumental*. — Barailon, *Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains du centre de la France*.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Les auteurs de la *Statistique de la Haute Vienne*, publiée en 1808, formaient des vœux pour l'amélioration de l'agriculture du Limousin et de la Marche : le temps, cet infatigable ouvrier, a exaucé en grande partie leurs vœux. Aux bienfaits dont Turgot avait doté les deux pays, de généreux et zélés citoyens ont ajouté l'immense service d'apporter et d'acclimater de nouvelles méthodes. Chimistes habiles, ils ont analysé les terres, choisi les meilleures sortes d'engrais, distribué convenablement les eaux, perfectionné les instruments aratoires, ainsi que les modes de culture, et fait adopter par leur exemple presque tous les préceptes de l'économie rurale. Aussi la science agricole, longtemps stationnaire dans une contrée dont la vente des bestiaux fait encore le principal revenu, a-t-elle fait des progrès rapides. Grâce aux efforts persévérants des directeurs de quelques établissements agronomes modèles, les champs du Limousin ont presque changé de face ; les terres jadis arides se sont couvertes de moissons, et l'industrie humaine a créé de verdoyantes prairies dans des localités où l'œil ne voyait naguère que des ajoncs et des mousses.

La Marche et le Limousin, sauf quelques cantons privilégiés, n'ont pas de plaines proprement dites ; de nombreux ruisseaux y coupent, en divers sens, la surface du sol qui ne présente que des vallons et des collines. On sème de préférence les céréales dans les lieux dont la pente facilite l'écoulement des eaux. Le froment ne réussit pas dans tous les terrains : sur différents points on récolte le maïs, le millet, l'orge, la baillarge et l'avoine, ainsi que plusieurs légumineuses, telles que le turneps, la betterave, et la pomme de terre introduite par Turgot. Le chanvre est généralement cultivé dans l'une et l'autre province ; le lin ne l'est guère que dans le bas Limousin, à Brives et aux environs. Le territoire de Brives se prête aussi très-bien à la culture du froment, ainsi que celui de Bellac et de Saint-Junien ; mais il ne faut compter au nombre des principales productions des deux pays que le seigle et le sarrasin. Les pacages y ont acquis insensiblement une grande extension : les plus belles prairies bordent les deux rives de la Vienne, depuis Eymoutiers jusqu'à Chabannais ; le fourrage en est fort estimé : il doit à un ingénieux emploi des eaux de source beaucoup de finesse et de saveur. Les prairies artificielles ont pris aussi un développement considérable, et l'on y cultive sur une grande échelle le trèfle, la spergule, le houlque laineux, le farrouch, la vesce et le ray-grass. L'horticulture n'est pas non plus en arrière de ces progrès, surtout à Limoges, dont les jardiniers font un commerce très-important d'ail, de plants divers, d'arbustes et de fleurs.

L'usage de placer des arbres fruitiers au milieu de chaque clôture, pour lui servir d'appui, les a extrêmement multipliés dans la Marche et le Limousin. Les cerisiers, pêchers, abricotiers, poiriers et pommiers de la région basse de cette dernière province portent leurs fruits avant ceux des parties moins tempérées, et donnent de gros bénéfices; il en est de même, pour la Marche, de ceux du canton de Saint-Feyre, près de Guéret. Le châtaignier, qu'on a appelé l'*oranger limousin*, à cause de sa forme élégante, et qui jette en quelque sorte ses fruits aux pieds du cultivateur, auquel il fournit une nourriture savoureuse, ne vient bien que dans les terrains élevés d'environ cinq cent quatre-vingts mètres au-dessus du niveau de la mer : une des singularités de cet arbre est de préférer les expositions septentrionales, quoiqu'il ne se plaise point dans les pays froids. Turgot, persuadé que les récoltes abondantes de châtaignes contribuaient à entretenir l'indolence des paysans du Limousin, aurait voulu que les châtaigneraies fissent place pour la plupart à des terres labourables. Nous n'examinerons point si ce système était bon et s'il eût été d'une sage administration de faire ainsi violence aux aptitudes naturelles du sol.

Le noyer est l'apanage du bas Limousin; on en tire beaucoup d'huile bonne à manger et à brûler, qui, par une bizarrerie inexplicable, trouve un débouché très-important dans les lieux même où mûrit l'olive. Les menuisiers de Limoges et de Paris recherchent ses troncs noueux, dont ils font de très-beaux ouvrages d'ébénisterie. Les fusils de la manufacture de Tulle sont montés sur bois de noyer. Le chêne, le hêtre, l'orme, le bouleau, l'aulne, le peuplier, le charme, le sorbier et le merisier, dominent dans les forêts; l'aubépine, le houx, le cornouiller, le buis, le genêt et le genévrier, y prennent des proportions remarquables. Il n'y a plus, du reste, que très-peu de grandes forêts dans le Limousin. L'établissement des fabriques de porcelaines où l'on emploie, d'une manière plus spéciale, le bois de tremble et de bouleau, est une des principales causes de ce déboisement. Toutefois, la Marche est encore assez riche en hautes futaies : on en exporte, dans l'Angoumois, une grande quantité de merrain.

Les vignobles sont devenus rares dans le haut Limousin; toutes les vignes qui entouraient Limoges ont été arrachées, et l'on n'en rencontre plus qu'à une ou deux lieues, à Isle, Aixe et Verneuil. En revanche, les coteaux de la région basse de la province, offrent une succession de vignobles, depuis Juillac, Lesaillant, Alassac, Brives, Meyssac et Beaulieu. Ces crus, ainsi que ceux du Puy d'Arnac et du Glandier, s'améliorent en vieillissant; ils prennent du corps et de la force : on les vend sans peine dans la Marche et le haut Limousin, où les marchands les portent, à dos de mulet, dans des peaux de bouc.

Le Limousin renferme, dans les flancs de ses montagnes, de grandes richesses minérales; on y a découvert, en plusieurs endroits, des cristaux d'améthystes, de grenat et d'émeraude, ainsi que des carrières de marbre gris, de serpentine, de porphyre et de granit. Les carrières de kaolin et de pétunsé de Saint-Yrieix, sont les premières qu'on ait exploitées en France; elles alimentent les nombreuses manufactures de porcelaine du pays, et celles d'une partie du royaume. Près de Limoges, on rencontre le quartz hyalin, l'améthyste, l'émeraude, le grenat, la tourmaline, l'actinote vert, l'épidote, le talc, la lépidolithe; bref, c'est un véritable

eldorado, et la route, en approchant de Razès, est littéralement pavée de pierres précieuses. On a reconnu quelques atômes d'or dans les fers oxidés du Puy-les-Vignes, de l'argent, en petite quantité, dans la pyrite arsenicale de la Meyrine et le plomb sulfuré de Glanges; enfin, le plomb, le fer oxidé, le cuivre en pyrites, l'étain, le manganèse, l'antimoine, le titane, le wolfrane, constituent les richesses métalliques du haut Limousin. La partie basse est moins favorisée, le pyrite de fer et le carbonate de chaux dominent dans son sol primitif qui donne une pierre de taille très-belle pour les constructions. Le pays de montagne renferme un schiste argileux laminaire d'où l'on tire de l'ardoise : la moitié du département de la Corrèze a, pour base fondamentale, des roches graniteuses mélangées naturellement de silice, d'alumine et de chaux. Quelques indices de mines de cuivre ont été signalés à Saint-Robert et Issandon. Il y a des ardoisières à Cravassac, au Saillant et à Juillac; des gisements de houille à Lapleau, Argentat, Bord et Cublac. On exploite le fer à la Grenerie, à Orgnac et au Glandier. La Marche possède deux mines de houille, l'une, près d'Ahun, l'autre, près de Bourganeuf; une carrière de kaolin dans la commune de Janailhac, et une de plâtre dans les landes de Gouzon. On y trouve également de l'antimoine, de la manganèse, du plomb argentifère, de la terre à poterie, de l'argile plastique, de la pierre de taille, du granit, et une espèce de mica, avec lequel on fait le sable doré des bureaux.

Il existe à Évaux, dans l'arrondissement d'Aubusson, des sources thermales dont on se sert en bains ou en boisson pour rétablir les fonctions de l'estomac et guérir les affections rhumatismales. On nomme la plus grande le *Puits de César*. Le bas Limousin se recommande au géologue par plusieurs curiosités naturelles. Nous citerons ici la grotte de Nonards, située dans la vallée du Puy d'Arnac, et ornée de stalactites brillantes qui éblouissent les yeux de tout le luxe des cristallisations; les orgues de Bort, vaste colonnade de rochers basaltiques et prismatiques, la cascade du saut de la Sole, dont Marmontel a parlé comme d'une des plus belles cataractes de l'Europe; les dix cascades de Gimel, d'où la Montane se précipite avec fracas d'une hauteur de plus de cent trente-deux mètres; et celle de Treignac, formée par les eaux de la Vezère, qui, après avoir franchi un mur de rochers abruptes, haut de trente-trois mètres, s'engouffrent dans un entonnoir immense, tout tapissé d'arbustes et d'arbrisseaux. Le spectacle est magnifique en hiver : l'eau, chassée par le vent sur les broussailles, s'y convertit en glaçons, et l'on dirait un véritable palais de cristal.

L'industrie du Limousin et celle de la Marche se rattachent particulièrement à l'agriculture des deux pays, où l'on nourrit, en général, beaucoup de gros bétail et de bestiaux; bœufs, porcs et moutons. La race ovine n'y a qu'une toison médiocre, mais sa chair est très-délicate et très-estimée. Les chevaux du Limousin jouissent, sur tous les marchés de France, d'une réputation méritée : on les prise fort pour leurs formes élégantes, leur vigueur et leur aptitude au travail, surtout ceux qui ont été élevés entre Limoges et Pompadour. Les cultivateurs soignent aussi quelques mulets qu'ils vont vendre aux foires de Chalus. Dans le haut et le bas Limousin, les forges à fer dur et mou et à acier, sont placées sur les étangs et les rivières, elles recherchent le voisinage des bois en taillis, de même que les manufactures de porcelaine, dont les principales ont leur centre à Limoges,

Saint-Léonard, Saint-Yrieix, Sauviat et Bourganeuf. Toutes les villes un peu importantes possèdent des fabriques de couvertures en laine, de gros draps, de droguets, de flanelles, et des filatures de laine et de coton. Nous avons amplement indiqué, dans la notice sur Limoges, les diverses branches de l'industrie de cette ville : fonderies, tréfileries, fabriques de clous, de cire et de liqueurs, chapelleries, imprimeries, papeteries, ébénisteries, etc.; nous ajouterons que le chef-lieu de la Haute-Vienne étant, par sa position, l'entrepôt central de Paris à Toulouse et de Lyon à Bordeaux, les autres villes du Limousin et de La Marche ne manquent point d'y expédier leurs produits, et participent ainsi à ce commerce de consommation, dans lequel figurent en première ligne, Tulle pour ses armes à feu, Saint-Juirien pour ses gants, Brives-la-Gaillarde pour ses truffes, ses volailles truffées et sa moutarde, Guéret pour son beurre, Aubusson et Felletin pour leurs tapisseries, Saint-Léonard, Saint-Yrieix et Bourganeuf pour leurs porcelaines, etc. On fait, en outre, dans la Marche, un grand commerce de cheveux qu'on envoie aux perruquiers de Paris et de Bordeaux; presque toutes les jeunes filles marchoises troquent leur chevelure contre des étoffes et des effets d'habillement.

Un de nos collaborateurs, M. Alexis de Valon, qui, né dans le Limousin, en a observé les mœurs avec autant d'esprit que de finesse, parle en ces termes des habitants de cette province : « Le Limousin, inculte dans beaucoup de ses parties, remarque-t-il, a, relativement à son étendue, une population très-peu nombreuse. Les villes, les hameaux sont fort espacés, et les habitants vivent dans un grand isolement. Pauvres et occupés de leurs durs travaux, ils ne se rencontrent guère que le dimanche et ne se préoccupent pas de ce qui se passe hors de leur cercle habituel. Ils vivent misérablement de pain noir, de galettes de sarrasin, de châtaignes et de pommes de terre. La viande est pour eux chose rare, et l'eau est leur unique boisson, bien que le vin soit peu cher dans le pays. Leurs maisons seraient les plus immondes de l'Europe, si n'était la Basse-Bretagne. Toute la famille vit pêle-mêle, dans une cuisine humide, malsaine, ouverte à tous les vents, au milieu des poules, des chiens, et souvent avec des animaux d'un plus désagréable voisinage. Il faut attribuer en grande partie, sans nul doute, à cette incurie, à cette mauvaise nourriture, le nombre considérable de maladies qui désolent la province; les fièvres intermittentes surtout qui apparaissent en septembre et que multiplient encore les brusques variations de la température. La population est, en général, pâle, chétive, peu laborieuse. Cependant les enfants du Limousin, et particulièrement ceux de la Corrèze, ne font point mentir l'observation, que moins un pays est riche, plus il est aimé de ses habitants : ils adorent leurs montagnes malgré leur pauvreté, et peut-être à cause de leur pauvreté même. Les jeunes soldats, qui manquaient de pain dans leurs cabanes, meurent souvent de nostalgie à l'armée, où ils trouvent une existence matériellement beaucoup meilleure, et plus d'un conscrit se mutile pour échapper au service militaire. Ceux qui émigrent et vont chercher fortune dans des contrées plus heureuses, ne perdent jamais l'espérance de revoir leur village; et si riants que soient les bords où l'exil les jette, ils reviennent finir leur vie sous le toit de chaume qui abrita leur enfance. Divisés parfois dans leur pays, ils se rapprochent

à l'étranger, se considèrent comme membres de la même famille, et parlent avec bonheur entre eux leur idiome vif et coloré. L'air natal a pour tous les enfants de la Corrèze une saveur particulière; ils le regardent dans leurs maladies comme un spécifique souverain, et se croient guéris quand ils revoient leurs montagnes et reconnaissent l'âpre senteur des bruyères. Enfin ils sont persuadés que leur pays est le plus salubre de la terre, bien que les fièvres intermittentes y soient aussi communes que dans la Haute-Vienne, et qu'une sorte de *malaria* y sévisse ordinairement à la suite des chaleurs. »

En général, les habitants du Limousin ne diffèrent guère, à la première vue, des autres peuples avec lesquels ils se trouvent journellement en contact par la position centrale de la province : c'est une race honnête, probe, religieuse, tempérant par la réflexion et par une gravité habituelle une nature ardente et passionnée, qui ne s'en fait pas moins jour, à chaque instant, dès que quelque sentiment ou quelque intérêt vient à la provoquer. Dans le haut Limousin, le caractère moral des populations n'est pas tout à fait le même que dans le bas Limousin, et il y a aussi, pour l'une et l'autre division, une distinction à établir entre les villes et les campagnes. Cette observation est également applicable à la Marche, qui pourtant se rapproche beaucoup du haut Limousin. Les Marchois sont plus laborieux que les Limousins, qui s'adonnent au travail moins par goût que par nécessité; les uns et les autres, d'une sobriété exemplaire, s'accommodent et vivent de peu. Malgré la chaleur du sang et la vivacité du cœur, les mœurs, douces, pures et simples, répugnent aux excès et aux crimes, particulièrement dans la Marche, où ils sont d'une rareté proverbiale. Cette moralité exemplaire, qui, dans cette dernière province, s'explique par la participation du grand nombre à la possession du sol, n'y exclut point l'esprit processif, résultat ordinaire de l'amour de la propriété. Le paysan du Limousin présente un singulier mélange de candeur, de bonhomie, de grossièreté et de défiance; quoiqu'il ait l'esprit lent et peu développé, il n'en est pas moins éveillé et propre pour les affaires, comme si, dans l'occasion, son intérêt personnel lui donnait une seconde vue. Son penchant à l'économie dégénère trop souvent en avarice; il est dur pour lui-même, mais non pour les autres. S'il n'a point l'affabilité des habitants des villes, il est, comme eux, hospitalier avec les étrangers : toujours charitable pour les malheureux et serviable envers les siens, il reçoit à son foyer et y fait asseoir à côté des enfants de la maison ses parents pauvres ou orphelins. Du reste, il se souvient des services avec reconnaissance, surtout quand ils l'élèvent à ses propres yeux; car il craint encore plus le mépris que la pauvreté. Sa gaieté est sans abandon et peu expansive, bien que son humeur soit assez railleuse. En somme, il y a là d'éminentes facultés intellectuelles qui s'appliquent avec succès à tous les travaux de l'esprit et à la science du calcul pour laquelle les Limousins ont toujours eu une aptitude remarquable; et il va sans dire aussi que ces natures contenues et persévérantes, possèdent à un haut degré les qualités qui font les braves soldats et les bons officiers. L'intelligence naturelle des Marchois ne le cède assurément en rien à celle de leurs voisins, et, par la culture, elle devient, dans les classes instruites, de l'esprit et de la finesse.

Par une inconséquence apparente, le Marchois et le Limousin allient à l'amour du pays natal le goût des émigrations périodiques. Voyez chaque année, au retour du printemps, quel mouvement se fait dans la Marche. C'est toute une colonie d'ouvriers qui, ne trouvant pas à s'employer avec assez d'avantage, à l'ombre de la maison paternelle et dans le rayon du foyer domestique, secouent la poussière de leurs souliers et s'en vont bravement chercher au loin le travail. Mais ils ne laissent pas le pays tout à fait derrière eux, ils en emportent l'esprit. Presque toujours, dans chaque groupe d'émigrants, composé de dix ou douze compagnons, il y a un musicien rustique : celui-là, pour charmer les fatigues du chemin, a ajouté une musette à son bagage. Après une longue et pénible journée de marche, tous s'arrêtent pour reposer ou plutôt pour danser au son de cet instrument, qui semble arriver à leurs oreilles avec le souffle de la montagne. On fait ensuite un repas parcimonieux et l'on dort richement : puis, le lendemain, on se remet en route avec une ardeur nouvelle. Les émigrants se dispersent chacun de son côté, dans les principales villes de la France; beaucoup s'installent à Lyon, et un plus grand nombre encore se cantonnent à Paris : la plupart deviennent maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, etc.

« La puissance du mobile qui entraîne hors de chez eux les paysans marchois», dit M. H. de Lourdoueix, dans une fraîche et charmante esquisse des mœurs de son pays, dont nous devons la communication à son obligeance, « leur fait accepter tous les sacrifices de bien-être pendant leur séjour à Paris; la stricte économie qu'ils s'imposent, afin de rapporter un capital plus considérable, maintient leurs mœurs, et préserve, par conséquent, celles des villages où ils reviennent. Leurs compatriotes reçoivent d'eux, au lieu de la contagion des vices des grandes cités, l'exemple de la sobriété victorieuse et récompensée. Pendant leur absence, on rencontre fréquemment, dans les champs, une femme tenant le timon d'une charrue traînée par deux vaches, pendant qu'une jeune fille aiguillonne le maigre attelage. Le passage des maçons dans les villes du Berry, limitrophe de la Marche, produit un certain mouvement dans les petites auberges et parmi les loueurs de voitures, car, bien que leur dépense soit fort minime, la consommation et le transport de ces masses d'émigrants ne laisse pas que d'avoir quelque importance commerciale. C'est surtout à leur retour qu'ils font usage des voitures publiques, afin d'accélérer le moment de l'arrivée. Dans cette manière de voyager, ils cherchent plutôt le bon marché que le confortable. On en a compté jusqu'à trente dans la petite diligence de La Châtre à Aubusson, qui ne contient que huit à dix places. Ils trouvent le moyen de s'entasser dedans, dessus, dessous, jusque sur le timon de la voiture; l'incommodité de ces positions disparaît au milieu de la joie qu'ils éprouvent à se rapprocher du pays natal. L'époque de l'émigration marchoise s'appelle, dans les villes du Berry, *le passage des députés*, allusion qui n'a rien de politique, et que la gaieté du peuple a puisée dans ce jeu de mots : *les maçons vont à Paris travailler à la chambre.* Dans la partie bocagère de la Marche, les hommes n'émigrent pas, les travaux de la culture ont plus d'importance et les retiennent dans les fermes et dans les hameaux, mais partout, l'espoir d'arriver à posséder quelques perches de terrain, est le rêve des ambitieux ».

On n'évalue pas à moins de vingt-cinq mille, par année, le nombre des ouvriers émigrants : la campagne ne finit qu'au moment où les premiers froids leur donnent le signal du départ ; alors ils retournent au pays, après une absence de huit mois, chargés de quatre à cinq millions de francs en numéraire. Tel avec ses économies achète une maison, tel autre un pré ou quelque maigre parcelle de terre. Beaucoup de cultivateurs des environs de Bellac et de Rochechouart abandonnent aussi annuellement leurs foyers pour aller couper les foins et faire la vendange dans le Berry, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. Autrefois les émigrants du Limousin se rendaient jusqu'en Espagne, d'abord à l'époque des labours, et, un peu plus tard, au temps de la moisson, afin de recueillir les biens de cette même terre qu'ils avaient ensemencée. Sans doute, le caractère et les mœurs des habitants des deux provinces ont été modifiés par l'influence de ces voyages, et par la fréquentation des populations étrangères ; mais les croyances et les traditions populaires n'y ont rien perdu de leur empire. La superstition a toujours une grande puissance sur les esprits dans les campagnes, et partout s'y manifeste le goût des cérémonies religieuses : à Limoges même, le peuple se porte avidement à la célèbre procession septennale de l'Ostension, ainsi qu'aux pompeux spectacles que donnent, à certaines époques, le clergé, les confréries de pénitents et les autres congrégations de la ville. Les fêtes patronales des saints les plus vénérés n'attirent pas moins la foule : il y a de *bonnes fontaines*, dont les eaux, grâce au patron du lieu, sont douées d'un pouvoir miraculeux ; les pèlerins y accourent de tous côtés pour en obtenir la guérison de leurs maladies. Dans la plus grande partie du Limousin, on voit, chaque année, se rallumer, le 23 juin, les feux antiques de la Saint-Jean ; s'ils ne brillent plus dans les rues de Limoges, c'est que la police, par crainte des incendies, en a prudemment défendu l'usage. Dans la Marche, les superstitions ont un caractère tout à fait poétique : « On n'est pas peu étonné d'y retrouver, selon l'observation de M. de Lourdoueix, la fable allemande du *Mauvais Chasseur*, poursuivi dans les bois par sa meute aboyante toujours prête à le dévorer. »

Les paysans du Limousin portent, pour la plupart, les cheveux longs et flottants sur leurs épaules ; un chapeau rabattu ou relevé, à trois cornes, leur couvre la tête ; l'habit-veste des jeunes gens fait place, chez les vieillards, à l'habit carré de l'ancienne mode ; enfin, de gros souliers, et, le plus souvent, des sabots ferrés, chaussent les pieds des uns et des autres. La couleur de prédilection pour les habillements des hommes, à Limoges, Bellac, Rochechouart, est, comme dans toute la Marche, le bleu, soit clair, soit foncé ; tandis qu'à Saint-Yrieix ainsi que dans le voisinage du Périgord, on préfère le gris et le brun. Dans le bas Limousin, au contraire, on recherche par-dessus tout le vert et le rouge. Quant aux femmes, elles se revêtent, l'été, d'un justaucorps appelé *brassières*, auquel se rattache un jupon assez court ; l'hiver, elles s'enveloppent dans les plis d'une *capote*, espèce de cape, garnie d'un capuchon. Dans les districts montagneux de la Marche et du Limousin, par exemple à Felletin et à Ussel, un petit chapeau de paille, coquettement orné de velours noir, garantit la tête du froid, de la neige et des pluies glaciales. La coiffure ordinaire des Limousines est un bonnet à longues ailes qui se relèvent sur le front ou s'arrondissent sur les tempes.

Le Limousin a mieux qu'un patois, il possède une langue consacrée par huit siècles d'existence, connue au loin et d'une vive originalité. Née de l'alliance du latin et du celtique, auxquels se mêlèrent un petit nombre de mots grecs, dus au voisinage de la colonie grecque de Marseille, elle était complétement formée dès les premiers temps du moyen âge : dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, elle avait ses troubadours, comme la langue provençale, et les œuvres de ses poëtes, répandues dans toute la France, y popularisaient la langue romane et faisaient les délices des papes d'Avignon, dont plusieurs, comme on sait, furent originaires du pays des anciens Lémovices. Parmi les troubadours du Limousin figurèrent alors les Bernard de Ventadour, les Gaucelin Feydit, les Puylibot, les Ebles de Comborn et les deux Arnaud Daniel, ces illustres pères de la poésie française.

On sait, à n'en pas douter, que vers 1212, l'idiome limousin avait pénétré en Catalogne, à Valence, à Majorque, à Minorque, et dans la Cerdagne et le Roussilon, où on l'appelait et où on l'appelle encore *lingua lemosina*. Les alliances des ducs d'Aquitaine et des vicomtes de Limoges, avec les comtes de Barcelonne et plusieurs autres puissants seigneurs de l'Espagne ; la fréquence des rapports et des visites, de part et d'autre ; et surtout l'usage où les Espagnols furent pendant longtemps de laisser aux émigrants limousins le soin de labourer, d'ensemencer et de moissonner leurs champs : tout contribua à répandre et à vulgariser la langue limousine au delà des Pyrénées. Elle s'enrichit même en Espagne, par contre-coup, de mots et de formes du terroir qu'il est encore facile de reconnaître aujourd'hui à leur allure toute castillane. Raymond Lulle écrivit, en dialecte limousin, sa *Philosophie d'amour* (1298). Pierre IV publia dans cette langue, les lois de son royaume d'Aragon (1344). Un autre roi d'Aragon, Jean Ier, envoya, quarante-sept ans plus tard, une ambassade au roi de France pour lui demander quelques beaux esprits limousins, qui pussent lui composer des ouvrages en vers dans leur idiome natal, d'autant plus propre au chant, disait-il, qu'il n'avait point d'*e* muet. Le fameux apôtre de l'Espagne, saint Vincent Ferrier, mort en 1419, se servit égalemeut de ce même dialecte pour son traité *de las ceremonies de la Missa*. Aussi Gaspard Escorano n'hésite-t-il pas à dire, dans son *Histoire de Valence*, « que la langue limousine est la troisième des maîtresses langues de l'Espagne, et qu'elle y est la plus répandue après la castillanne ».

Quoique le temps ait altéré et corrompu cet idiome, il est encore intelligible pour les deux peuples qui l'ont parlé autrefois : pendant les guerres récentes de la Péninsule, les soldats limousins se firent comprendre sans peine des Espagnols ; et réciproquement les prisonniers castillans, conduits dans cette province, saisirent avec la même facilité le langage de ses habitants. Mais le temps n'est pas éloigné, où la langue limousine ne sera plus guère en usage qu'au delà des Pyrénées et sous la forme que lui ont donnée les Espagnols en se l'appropriant. Déchue de son antique gloire, elle s'efface tous les jours devant l'idiome national. Comme patois, elle a encore une infinité de petites nuances qui ne sont sensibles qu'aux oreilles les plus exercées. Cela n'est pas vrai seulement des campagnes : à Limoges même, la ville, le faubourg, et la banlieue, ne parlent pas tout à fait le même

dialecte ; il n'y a point jusqu'au quartier des bouchers qui, dans cette cité, n'ait son langage particulier. Nous ne dirons rien du patois de la Marche, formé aussi du latin et du celtique : il est encore fort répandu parmi les Marchois, et souvent on rencontre, dans les villages, des femmes qui ne parlent point d'autre langue.

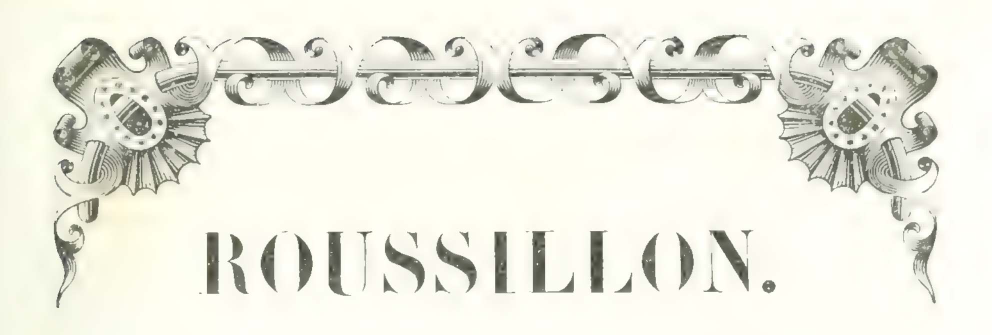
Une opinion dans laquelle nous a confirmé l'examen attentif de la carte archéologique, c'est que les monuments celtiques ont pu servir à délimiter les possessions des différents peuples de la Gaule. On remarque, en effet, sur toute la ligne qui sépare les Lemovices des Petrocorii, des Santones, des Pictavi et des Bituriges, un grand nombre de pierres levées et de tumuli. Ainsi, en se dirigeant du nord au sud, par l'ouest, on trouve les monuments de Folles, de Fromental, d'Azat-le-Riz, de Mailhac, de Breuil au Faz, de Berneuil, de Nouic, et de Fayac près de Château-Chervix, ainsi que le Mont-de-Mercure, Laroche-l'Abeille, qui suivent la même courbe que la frontière de la Haute-Vienne. Les plus remarquables de ces vestiges dans le bas Limousin sont le dolmen de Clairfaye, le roc de Vic, la pierre de Treignac, les tumuli de Chamberet, les forts de Pauliac et de Chastellux, et le peulven situé près de la route de Tulle à Beaulieu vers la frontière des Cadurci. La Marche présente également les restes de quelques-uns de ces monuments dans le voisinage des Boïi, des Bituriges et des Arverni : tels que ceux de Belle-Faye, de Mérinchal, de Mautes, de Saint-Alvar, de Felletin et de Toulx-Sainte-Croix, où l'on voit les pierres d'*Ep-Nel* et les *pierres Jomathres* dont il a été déjà plusieurs fois question, soit dans la notice sur Boussac, soit dans le Résumé des trois provinces du Bourbonnais, du Berry et du Nivernais. Ladapeyre (*Cata Petra*) et Pierre-Fite (*Petra-Fixa*) ont pris leur nom de pierres semblables, disparues aujourd'hui de leur territoire. Enfin, plusieurs médailles d'argent gauloises ont été découvertes à la Jante, près de Limoges, à Tintiniac, dans la Corrèze, et à Benévent, dans la Creuse. Un amateur de Limoges a enrichi son cabinet du dessin d'une statue en pierre de la divinité gauloise *Ghrorinna*, et de têtes attribuées à *Teutatès* et *Arduenna* par Beaumesnil.

Quant aux antiquités romaines, les monuments des grandes villes n'ont presque nulle part résisté aux bouleversements politiques ; aussi n'en existe-t-il guère de traces visibles que dans les lieux écartés. Quatre principales voies partant d'*Augustoritum* (Limoges), se dirigeaient sur *Augustonometum* (Clermont), sur *Avaricum* (Bourges), *Mediolanum Santonum* (Saintes) et *Limonum* (Poitiers) : on en distingue encore aisément les vestiges, de même que les voies secondaires qui aboutissaient à Ussel, Tintiniac, Brives, Tulle, Evaux et Aubusson. Nous avons parlé des antiquités de Limoges, dans notre notice sur cette ville : nous ne rappellerons ici que ses Arènes dont les ruines ont encore quelque importance ; celles de l'amphithéâtre de Tintiniac s'effacent chaque jour du sol. Toutefois l'antiquaire peut encore visiter, dans le Limousin et dans la Marche, une imposante série de monuments romains : preuve incontestable de la longue occupation des deux provinces par le peuple-roi, et des travaux considérables qu'il y avait exécutés. Nous mentionnerons seulement les tours d'Issandon, de Turenne, de Crocq, de Châlus et de Château-Chervix ; les ponts de Saint-Priest-sous-Aixe et de Verneuil ; les bains des Thermes, près de Saint-Paul de Limoges ; le [illegible]

de Saint-Saturnin, non loin de Larche, dans la Corrèze; les constructions de Montfrialoux et de Bord-Saint-Georges, dans la Creuse; l'aigle colossale de granit d'Ussel, et le Sphinx de Limoges fait de la même pierre; la mosaïque de Condat (*Jocundiacum*); les camps ou retranchements d'Ambazac, de Laurière, de Masseret, de Chamberet, d'Ussel, d'Issandon et de Chambon. N'oublions pas non plus les médaillons de marbre, à l'effigie des empereurs, recueillis dans le musée de Tulle et le château du marquis de Cromières; les statues de divers métaux, les vases en belle terre rouge, ornés de reliefs, et les haches en pierre et en bronze, qu'un antiquaire limousin, M. Maurice Ardant, de Limoges, a réunis dans son cabinet; ainsi que les curieuses médailles d'or, d'argent, de bronze, que chaque mouvement de terrain met au jour, tant à Limoges que dans tout le pays environnant.

Les souvenirs de la féodalité vivent encore dans les monuments qu'elle a laissés sur cette terre si souvent foulée par les Austrasiens, les Normands et les Anglais, et qu'ont ensanglantée, en dernier lieu, les guerres de religion du XVIe siècle. Les châteaux ruinés, en tout ou en partie, d'Aixe, de Chalusset et de Châlus, des Cars, de Turenne, de Cromières, de Courbefy, d'Isle, de la Vauguyon, de Pierre-Bussière, de Rochechouart, de Laroche-l'Abeille, d'Ayen, de Malemort, de Ségur, de Boussac, d'Aubusson, etc., rappellent les noms des barons ou chevaliers les plus célèbres du Limousin et de la Marche. Les abbayes de Grandmont et de Mortemar; la chartreuse de Glandier; les moutiers d'Ahun, de Felletin et de Roseille; les monastères d'Évaux, d'Aubepierre, de Bénévent; les belles églises de Limoges, d'Eymoutiers, de Saint-Yrieix, de Brives, de Tulle, d'Uzerche, de la Souterraine, etc., attestent en même temps la piété des riches et puissantes familles, dont la dévotion envers les saints nombreux des deux provinces, et quelquefois aussi de secrets remords, déterminèrent les libéralités. Plusieurs pierres tumulaires, tirées de l'abbaye de Saint-Martial; le sceau d'un vicomte de Limoges; des émaux, des cuivres ciselés, des missels, des manuscrits enluminés et dorés; des chartres et titres en vélin, des verres peints et des bois sculptés : telles sont enfin, pour le Limousin et pour la Marche, les richesses scientifiques du moyen âge, qui ont échappé à la dispersion d'une quantité de ces objets dans les musées des villes voisines, avant qu'on eût formé, à Limoges, le musée départemental, vers la fin de l'année 1845. Nous ne terminerons point ce résumé sans nommer au moins les émailleurs *Léonard* et *Jehan Limousin*; *Jean Court* dit *Vigier*; *Jehan*, *Pierre* et *Suzanne Courteys*; et les *Nouailher*, dont les brillants chefs-d'œuvre font l'ornement du musée du Louvre et de beaucoup de cabinets particuliers.[1]

[1] *Notes historiques sur Limoges et le Limousin*, par l'abbé Nadaud, curé de Teyjac. — Barny de Romanet, *Histoire de Limoges et du haut Limousin*. — A. Leymarie, *le Limousin historique et Recueil de pièces pour l'histoire du Limousin*. — L'abbé Devoyon, *Calendriers civils et ecclésiastiques du Limousin*. — Allou, *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne*. — Tripon, *Historique monumental*. — Rougier-Châtenet, *Statistique de la Haute-Vienne*. — *Annuaires de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse*. — Notes manuscrites par M. H. de Lourdoueix sur la Marche. — Notes inédites sur le Limousin, par M. Alexis de Valon.



ROUSSILLON.

ROUSSILLON PROPRE. — VALLESPIR. — CONFLENT. — CAPSIR. — CERDAGNE FRANÇAISE. — VALLÉE DE CAROL.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Nous voici de nouveau à l'extrémité méridionale de la France, dans une contrée qui en fait encore partie, mais qui n'en a pas complétement la physionomie. Nous sommes au pied de la chaîne la plus orientale des Pyrénées : devant nous s'ouvre un magnifique amphithéâtre de montagnes coupé par trois grands bassins, et s'abaissant graduellement du sud à l'est jusqu'à la mer ; c'est le Roussillon avec son aspect pittoresque, ses mœurs fortement tranchées et son langage presque catalan. Cette province, mêlée de vallées profondes et de montagnes d'une grande élévation, variée dans son aspect, sa température, ses productions, est en général d'une rare fertilité.

La couche de terre végétale y est cependant peu profonde : le terrain des plaines consiste en un dépôt de matières calcaires et granitiques arrachées des montagnes par les pluies et les eaux torrentielles ; il en est résulté des atterrissements successifs qui ont exhaussé le sol et opéré peu à peu une grande conquête sur la mer, laquelle a laissé dans la *Salanque* des intervalles non comblés qui ont constitué plusieurs étangs aux environs de la côte. Aujourd'hui encore ces étangs sont au nombre de cinq : le plus considérable est celui de Salses, dont la longueur est de quinze mille mètres environ et la largeur de neuf mille. La végétation dans le Roussillon offre un aspect différent, suivant les dispositions et les degrés d'élévation du sol ; cette diversité est la conséquence naturelle des variations de la température. Dans la plaine, où le ciel est le plus souvent clair et pur, la sécheresse se prolonge pendant les trois quarts de l'année ; la température, ardente en été (30 à 35° centigrades), y est sujette à de brusques changements ; l'hiver y est généralement doux, la neige franchit très-rarement le pays montagneux. Dans toutes les saisons, mais surtout en été, les grandes averses sont fréquentes dans cette région ; en peu d'heures elles gonflent les rivières mal encaissées, les font sortir de leur lit, presque toujours desséché, et les précipitent sur les moissons et les plantations. Mais les vents ont bientôt enlevé l'humidité de ces inondations passagères : ils soufflent en grand nombre dans le Roussillon ; les plus communs sont ceux du nord-est et du sud-est qui déterminent les saisons et la qualité des récoltes ; celui du nord-est, connu sous le nom de *Tramontana* (*Trans-*

Montanus), est d'une violence extrême : ses résultats, parfois désastreux, sont rachetés par l'influence salutaire qu'il exerce sur l'atmosphère ; sec et vif, il emporte les miasmes de la plaine et contribue à y entretenir une constante salubrité ; celui de l'est et du sud-est, après avoir passé sur la Méditerranée, arrive chargé de vapeurs et tempère les chaleurs dévorantes de l'été.

La partie montagneuse commence à trente-six mille mètres du rivage de la mer, dans son rayon le plus étendu ; elle est à la plaine dans le rapport de sept à un. Les collines, d'abord peu élevées, s'exhaussent successivement et forment comme les degrés d'un vaste amphithéâtre dont la dernière enceinte est le Canigou et les montagnes de Masset. Le Canigou a deux mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres d'élévation. Les fleuves et rivières dont la source est dans la province sont la Sègre, qui coule en Espagne, l'Aude, qui roule dans le département de ce nom, la Tet et le Tech, qui traversent le Roussillon. Une quatrième rivière, l'Agly, prend sa source dans l'Aude et parcourt dans toute sa largeur la partie septentrionale du Roussillon. L'Agly, la Tet et le Tech se grossissent dans leur course de nombreux torrents et ruisseaux produits par les sources et les affluves des monts voisins. Aucune de ces rivières n'est navigable.

Le nom du Roussillon vient de la plus ancienne cité de ce pays dont le souvenir nous soit resté : cette cité se nommait *Rouskino*, selon les Romains et *Rouskinon*, d'après les Grecs, qui paraissent l'avoir connue avant la conquête des Gaules par Jules César. De *Rouskinon*, par corruption, on a fait d'abord *Ruscino*, puis *Rosselló*, en langue catalane. Ce nom de Roussillon ne désignait anciennement que le comté qui s'étendait sur le littoral de la mer, depuis Salses jusqu'à Collioure, en embrassant la partie des terres appelée les Aspres. Depuis, on comprit sous la même dénomination les comtés de Valespir et du Conflent, et une partie de la Cerdagne. Le Roussillon occupait une si petite place sur la carte de l'ancienne France, que pour en former le département des Pyrénées-Orientales, il a fallu y ajouter la vallée de Carol, le Capsir et une partie du Fenouillet. En tenant compte de ces additions mêmes, la superficie de la province ne dépasse pas cent soixante trois lieues carrées. Du reste, on n'a qu'à porter les yeux sur sa conformation géographique pour comprendre que c'était là un champ de bataille sur lequel devaient se heurter les prétentions rivales de deux nations. La chaîne des monts pyrénéens se bifurquant avant d'arriver à la Méditerranée, chacune de ses branches forme un des côtés d'un triangle irrégulier dont la mer fait le troisième côté. L'un de ces deux rameaux de montagnes, qui va déclinant jusqu'au cap de Leucate, a pris le nom de Corbières ; l'autre, qui forme le cap Cervère, s'appelle les Arbères. A Leucate était jadis la limite ancienne de la France et de l'Aragon ; au cap Cervère la limite des Gaules et de l'Espagne. On dirait donc un pays neutre, une de ces portions du sol qui semblent destinées à former une république indépendante, et par leur position intermédiaire, à empêcher le contact immédiat de deux grandes nations et à prévenir les dangers qui en résultent naturellement.

Les anciens Roussillonnais se nommaient *Sordones*. Parmi les historiens, les uns ont de ce peuple une émigration tyrienne, les autres veulent qu'il soit venu de Sardaigne : les deux opinions peuvent être soutenues avec une apparence égale

de raison. Le mot de *Sordones* peut être dérivé soit de *Sor*, le premier nom qu'ait porté la ville de Tyr, soit de Σαρδὼ, nom que les Grecs donnaient à l'île de Sardaigne. En passant légèrement sur ces faits, perdus à peu près dans le lointain des âges, on arrive à une époque où l'on peut, avec Tite-Live, commencer l'histoire véritable du Roussillon ; et déjà l'on voit, comme caractère saillant, se dessiner dans ce peuple l'esprit d'indépendance et de nationalité. Lorsque Annibal sortit d'Espagne pour faire cette immortelle campagne qui fit trembler l'empire romain jusque dans ses larges fondements, les chefs gaulois qui habitaient le pays se réunirent à Ruscinon, leur principale ville, afin de répondre à l'appel des ambassadeurs romains qui demandaient que les Gaulois refusassent le passage aux Carthaginois. Tite-Live raconte ainsi cette entrevue : « Arrivés à Ruscinon, un spectacle nouveau, effrayant, frappa les regards des Romains. Les Gaulois, suivant leur usage, étaient venus tout armés à l'assemblée. Dans un discours où ils vantaient la gloire, la valeur du peuple romain et la grandeur de l'empire, nos envoyés demandèrent aux Gaulois de ne pas donner passage sur leurs terres et par leurs villes aux Carthaginois qui allaient porter la guerre en Italie. On entendit alors des éclats de rire si violents et de tels murmures d'indignation, que les magistrats et les vieillards purent à peine calmer les jeunes guerriers. — Quelle impudence ! quelle sottise ! s'écriait-on. Demander que nous attirions sur nous la guerre, pour l'empêcher de passer en Italie ! que nos campagnes soient dévastées, pour préserver du pillage celles de l'étranger !... Le tumulte enfin apaisé, on répondit aux ambassadeurs : qu'on n'avait ni à se louer des Romains, ni à se plaindre des Carthaginois, pour servir la querelle de Rome contre ses ennemis. Loin de là, on savait que le peuple romain chassait les Gaulois du territoire et des frontières de l'Italie et leur faisait payer des tributs et dévorer mille outrages. »

Après avoir ainsi résisté aux prétentions des Romains, les Sordones se posèrent avec la même fierté devant Annibal. Ils savaient que l'Africain avait placé des garnisons redoutables dans toutes les places déjà conquises par ses armes ; mais la crainte d'un sort pareil n'eut point d'accès dans leur âme. Les chefs se réunirent encore à Ruscinon en conseil de guerriers. Annibal leur envoie de son côté des ambassadeurs : « C'est comme hôte et non comme ennemi que je me présente, leur fait-il dire ; si les Gaulois le veulent, je ne tirerai pas le glaive avant d'être arrivé en Italie. » Les Gaulois consentent à son passage ; des présents sont échangés, et Annibal, qui est descendu jusqu'à Illibéris (Elne) avec cinquante mille fantassins, neuf mille chevaux et trente-sept éléphants, défile tranquillement le long des murs de Ruscinon, dont on ne lui permet même pas l'entrée. (L'an 218 avant Jésus-Christ.)

Un siècle environ après le passage d'Annibal, vers l'an 100 avant J.-C., ce pays fut soumis à la domination des Romains. Il ne tarda pas à être troublé par l'irruption des Cimbres, qui traversèrent deux fois le pays pour envahir l'Espagne, et qui, repoussés par Fulvinus, se rejetèrent dans la Gaule où Marius les écrasa dans les plaines d'Orange. Après la grande figure d'Annibal, on voit d'abord apparaître au sommet des Pyrénées celle de Pompée. Le général romain, vainqueur de Sertorius, construisit sur un point élevé de ces montagnes une colonne

triomphale[1] (l'an 71 avant J.-C.). César y vint après lui ; mais, plus habile dans son orgueil, il y marqua son passage en faisant dresser en face du trophée élevé à la vanité d'un homme un autel consacré au culte des dieux. Ainsi Annibal, Pompée et César sont comme trois phares immenses qui illuminent les époques éloignées de l'histoire du Roussillon.

Quand vint l'invasion des hordes barbares, le Roussillon, placé sur la route de l'Espagne, eut à subir sa part de malheurs et de ravages (408). Les Vandales, les Suèves, les Alains, y passèrent tour à tour comme une lave, jusqu'à ce qu'enfin les Visigoths, sous la bannière d'Euric, envahirent la Gaule et la Péninsule. Elne, déjà érigé en diocèse, devint alors une des sept villes épiscopales de la Septimanie. Sous le règne du roi goth Wamba, Paul, l'un de ses lieutenants envoyé dans la Septimanie pour y étouffer une révolte, s'était lui-même réuni à ceux qu'il avait mission de combattre, et proclamé roi d'Orient (673). Wamba partit de Tolède, le siége de son empire, et marcha contre le rebelle. Son armée, divisée en trois corps, descendit dans le Roussillon : le premier prit la vallée de Carol, et s'empara de Sordonia (la tour Cerdagne) ; le second, sous les ordres de Wamba, passa par le Pertus et enleva les deux châteaux de la haute et de la basse Cluse (Clausura) ; enfin le troisième, entrant par le col de la Massana, assiégea le château de Vulturavia (Ultura), et s'avança jusqu'à Caucoliberis (Collioure). Après avoir dispersé les partisans de Paul et s'être reposé deux jours dans les plaines du Roussillon, Wamba marcha sur Narbonne et sur Nîmes, où enfin Paul lui fut livré, et de là reconduit à Tolède, chargé de chaînes et la tête honteusement rasée. A son retour Wamba s'arrêta encore une fois dans le Roussillon, et sa présence eut une heureuse influence sur le pays ; il s'occupa à régler la délimitation des diocèses et il laissa quelques ordonnances, parmi lesquelles on remarque celle qui oblige les prêtres à prendre les armes pour la défense du sol.

Bientôt l'empire gothique subit à son tour l'invasion des Maures ou Sarrasins, et le Roussillon fut naturellement leur première conquête de ce côté des Pyrénées (719). Ce fut Zama, gouverneur de l'Espagne sous l'autorité des califes de Damas, qui pénétra dans la Septimaine. On sait que les Sarrasins ne purent s'y établir solidement ; mais cependant ils possédèrent le Roussillon et Narbonne. Par un hasard assez singulier, on trouve dans l'histoire de la conquête du Roussillon par ce peuple, un fait qui a de l'analogie avec la trahison de Paul sous la domination gothique. Munuza, l'un des généraux d'Abd-er rahman, commandait une armée dans les Pyrénées ; il avait conclu une trêve avec Eudes, duc d'Aquitaine, et en avait même épousé la fille, Lampegie. Sur ces entrefaites il reçoit de l'émir l'ordre d'attaquer les chrétiens, mais il répond qu'il a signé une trêve, et qu'il veut la maintenir ; Abd-er rahman lui fait dire que lui seul a le droit d'accorder une trêve à des ennemis ; l'émir des croyants a appris que son lieutenant vient d'épouser une femme infidèle, il s'inquiète et lui renouvelle l'injonction de marcher. Munuza est forcé d'obéir ; mais il fait prévenir secrètement son beau-père de prendre ses précautions, et il se borne à quelques démonstrations sans vigueur.

1. Cette colonne était sur la montagne du Pertus, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le fort de Bellegarde.

Abd-er rahman, indigné, envoie un autre chef, Gedhi, pour punir le lieutenant qui exécute mal ses ordres; Munuza, renfermé dans Livia, bâtie alors au haut de la colline où l'on voit encore ses ruines, s'y défend quelque temps avec vigueur, et n'en sort enfin que pour tomber, fugitif et harrassé de fatigue, sous les coups de Gedhi, en défendant sa femme, qui est prise et conduite à Damas au serail du calife (731).

De l'autre côté du Roussillon, dans une petite vallée des Corbières, entre Villefalse et Sigean, un souvenir historique marque encore le passage des Sarrasins, et forme le dernier épisode de la grande défaite de Poitiers. Charles-Martel a abattu Abd-er rahman; mais, repoussés au delà des Pyrénées, les Arabes osent franchir encore ces monts. Charles est aux environs de Narbonne; il se présente devant les soldats d'Amoros, les repousse et les noie dans l'étang. Mais vainqueur en rase campagne, le chef des Franks ne peut s'emparer de la capitale de la Narbonnaise : cependant le Roussillon s'est débarrassé des soldats de l'islam; et ses habitants, pendant que Pépin fait le long siége de Narbonne, se donnent, ainsi que ceux du Conflent, au fils de Charles-Martel.

Quand Charlemagne traversa les Pyrénées, une de ses armées passa par le Roussillon (778); et après sa seconde invasion, il divisa en comtés la Marche d'Espagne; morcelant les diocèses et formant de celui d'Elne les trois comtes de Roussillon, de Conflent et de Valespir. A peine institués, les comtes de ce pays affectèrent une indépendance extrême, comme ceux du reste de la monarchie, et quand les comtes de Toulouse s'efforçaient d'arracher à la couronne de France toute la partie méridionale des Gaules, la première difficulté qu'ils rencontrèrent, fut la fierté et l'esprit indépendant de tous ces petits souverains de terres morcelées, qu'ils ne purent jamais rallier ni discipliner. Le premier comte de Roussillon, dont les chroniques nous aient conservé le souvenir, est Gaucelme ou Gaucion, frère de Bernard, duc de Septimanie, et fils de Guillaume, qui avait été battu par les Maures, près de Carcassonne. Gaucion avait pris parti pour Pépin, duc d'Aquitaine, contre Louis-le-Debonnaire, son père. Lorsque Louis fut parvenu à reduire ses fils à l'obéissance, il dépouilla le comte de Roussillon de ses dignites. Celui-ci fit de vains efforts de dévouement pour reconquérir les bonnes grâces du monarque; une mort misérable l'empêcha d'y réussir. En combattant pour le service de Louis-le-Débonnaire, il tomba aux mains de Lothaire, qui lui fit trancher la tête, tandis que sa sœur, prisonnière comme lui, fut enfermée dans un tonneau, et jetée dans la Saône.

Mais revenons à l'histoire générale. Aux invasions des Sarrasins succédèrent celles des Normands, qui trouvèrent d'ailleurs le pays déchiré par ses divisions intestines. Ce fut au milieu de cet effrayant concours de calamités, que deux conciles tenus à Toulouges, petite ville du comte de Roussillon (1041), proclamèrent la *trêve de Dieu*, pour donner quelque répit au monde. Par cette trêve, il etait défendu de commettre aucune violence dans une église et aucun lieu sacré, d'attaquer les clercs, les religieuses, les veuves, de saisir les juments et les poulains au-dessous de six mois, les vaches, ânes et autres bestiaux utiles à l'agriculture, de brûler les maisons des paysans, de tuer même pendant certains jours de la semaine, au temps du carême et dans les octaves des grandes

fêtes. Cette mesure n'était pas particulière au Roussillon ; tous les évêques des Gaules s'étaient efforcés de l'introduire dans leurs diocèses. Mais le concile de Toulouges, où siégèrent des laïques, fut le premier qui, infligeant des peines temporelles aux contrevenants, jusqu'alors frappés seulement de condamnations canoniques, décréta que chacun avait le droit de tuer quiconque était reconnu avoir violé la trêve de Dieu ; et plus tard, pour stimuler l'ardeur des vengeurs de la justice, on déclara même que ceux qui auraient puni un homme condamné pour ce fait, recevraient le titre de zélateurs de la cause divine. On ne distingue plus, parmi les comtes de Roussillon de cette période, que des noms qui se rattachent à la fondation de quelque monastère ou à la dédicace de quelque église, jusqu'à ce qu'on arrive à Guinard ou Gérard de Roussillon, qui part pour la Palestine à l'époque de la première croisade, et se couvre de gloire au siége d'Antioche. Guillaume de Tyr le cite, en effet, comme étant monté un des premiers à l'assaut de Jérusalem. Mais, peu après ce comte glorieux, nous voyons un autre Guinard qui, au lieu d'aller guerroyer au loin, se met en révolte contre son propre père Gausfred III. Uni avec un de ses oncles, il parcourt et ravage le Roussillon, tellement que l'évêque d'Elne, Udalgar, en est réduit, dans un concile tenu à Narbonne, à solliciter les grâces de la sainte assemblée, en faveur des habitants de son diocèse. Toute la Septimanie chrétienne vint, en effet, par l'aumône, au secours du Roussillon désolé. Le père et le fils se réconcilièrent enfin, car Gausfred III, en mourant, laissa ses domaine à Guinard. Ce Guinard fut le dernier de ces premiers comtes de Roussillon; il mourut sans héritiers, et légua ses domaines au roi d'Aragon, Alphonse II (1172). Ainsi fut détaché le Roussillon de la monarchie française, à laquelle il avait été incorporé par Charlemagne.

Alphonse II fit tout pour rompre les liens qui unissaient le Roussillon à la Narbonnaise ; il confirma la coutume de Perpignan et donna des priviléges et des libertés à la province, dont il eut l'art de se faire aimer. Le règne de ce prince est l'âge poétique et chevaleresque de l'Aragon et du Roussillon : nobles hommes et troubadours contribuèrent à y jeter un éclat qui ne s'est pas tout à fait dissipé. Guerrier et troubadour lui-même, le roi d'Aragon encouragea tout ce qui savait manier une lance ou une lyre. Il fut l'ami du célèbre troubadour roussillonnais, Guillaume de Cabestanh, dont le nom est resté entouré d'une légende romanesque et tragique, dans laquelle nous retrouvons toutes les circonstances de la fameuse histoire de Raoul de Coucy et de Gabrielle de Vergy. Suivant la chronique, Guillaume s'était épris de la belle Saurimonde, femme du comte Raymond de Castel Rosselló, dont il était page. Il célébrait son amour dans ses vers, qui excitèrent l'admiration de tous, hormis du comte Raymond ; et tout fait croire que Saurimonde s'y était montrée sensible. Un jour qu'elle était à table, pensant peut-être à ce gentil troubadour, le comte l'invita à manger d'un plat préparé avec un soin extrême. Après qu'elle eut satisfait à ce désir, Raymond se leva tout à coup avec un mouvement de joie féroce, et faisant rouler sur la table la tête encore sanglante du malheureux page : « Ceci est sa tête, » dit-il, « et vous venez de manger son cœur. La tête est belle, Madame ; dites-moi, vous qui le savez, si le cœur est bon ? — Si bon, monseigneur, » répondit Saurimonde en se levant,

« que jamais autre manger ne m'en ôtera le goût. » Elle passa aussitôt dans une tour et s'élança par la fenêtre. La légende ajoute que le roi d'Aragon, furieux de la mort du poète dont il applaudissait les vers, envoya des hommes d'armes qui mirent à mort Raymond de Castel Rosselló, et brûlèrent son château, ne laissant subsister qu'une tour qu'on voit encore aujourd'hui debout.

Berenger de Palazol, Raymond Bistor, Pons d'Ortaffa et Formit de Perpignan forment la pléiade roussillonnaise dont les doux chants adoucirent les mœurs de cette rude époque. Alphonse II ne donna pas tous ses soins à la poésie et à l'amour; il créa de nouveaux comtes de Roussillon, et il eut soin de les tenir près de son autorité. Il agrandit Perpignan, où il mourut le 25 avril 1196. C'est sous forme d'apanage que tout le pays de deçà les Pyrénées avait été donné par Alphonse à son frère Don Sanche, prince vaillant; Nuñez Sanche, fils de ce dernier, lui succéda. Sanche régna depuis 1185 jusqu'en 1217, Nuñez depuis cette dernière époque jusqu'en 1241. Le peuple s'accoutumait à vivre sous l'obéissance de comtes aragonais, qui, pour lui, étaient absolument ce qu'avaient été ses anciens seigneurs jusqu'à Guinard. Aussi après ces deux comtes (ce dernier était mort sans enfants), le roi d'Aragon, Don Jayme, crut-il que l'œuvre de réunion était accomplie et jugea-t-il inutile de déléguer des souverains particuliers au Roussillon, qui devint partie intégrante de l'Aragon.

Les embarras incessants de la couronne de France ne lui avaient pas permis de réclamer contre l'usurpation opérée par les rois d'Aragon; mais le droit subsistait toujours. Louis IX se montra moins ferme dans son envie de reprendre les possessions de ses pères que dans sa résolution de conquérir le tombeau de son Dieu: par le traité de Corbeil, qui eut lieu en 1258, il renonça en faveur de Jayme Ier au Roussillon et à la Cerdagne, ainsi qu'à toutes les conquêtes de Charlemagne dans la Marche d'Espagne. Don Jayme Ier avait agrandi encore l'Aragon des îles Baléares et du royaume de Valence: ces exploits lui valurent le titre de Conquérant (*el Conquistador*); mais à la fin de son règne, Don Jayme Ier d'Aragon fit deux parts de ses possessions, dont il fit deux royaumes distincts: Don Pèdre III, son fils aîné, eut l'Aragon, Valence et la Catalogne; Majorque, les comtés de Roussillon, de Conflent, de Valespir, de la Cerdagne; et la seigneurie de Montpellier, avec la vicomté de Carlat, en Auvergne, échurent à Don Jayme, et formèrent le royaume de Majorque. Ce royaume date de 1262, et il fut de courte durée, tant à cause des éléments hétérogènes qui le constituaient que par suite du mécontentement des seigneurs aragonais et catalans; la ville de Majorque en devint la capitale nominale, mais Perpignan fut la résidence habituelle de ses rois. Pèdre III ne tarda pas à déclarer d'abus et nul le morcellement opéré par son père; et, après une guerre entre les deux frères, le roi de Majorque fut obligé de se reconnaître feudataire de celui d'Aragon (1279). Quelques années après, le roi d'Aragon, frappé d'excommunication, vit donner son royaume à Charles d'Anjou; Jayme, qui voulait s'affranchir de la suzeraineté que lui avait imposée son frère, s'unit à Philippe-le-Hardi, lequel passait en Espagne avec une forte armée (1285).

La campagne s'ouvrait sous de favorables auspices pour Philippe: il avait triomphé de tous les obstacles naturels et balayé devant lui les Almogavares des fron-

tières[1]. Mais bientôt une horrible maladie s'étend sur le camp français : le typhus décime l'armée, frappe les chevaux, et Philippe est forcé d'abandonner Gironne et de se rejeter en fugitif et mourant sur le Roussillon, où il espère trouver un air plus pur, un ciel plus clément. Après avoir perdu toute son arrière-garde au passage du Pertus, il est forcé de se réfugier à Perpignan, où il meurt le 5 octobre 1285. Pèdre III ne survécut pas longtemps au roi de France, et cet événement retarda la chute du royaume de Majorque. Les îles Baléares tombèrent au pouvoir d'Alphonse III, fils et successeur de Pèdre ; et Jayme I[er] de Majorque, son neveu, dépouillé, puis réintégré, à des conditions plus onéreuses que celles qu'il avait souscrites une première fois, mourut dans sa capitale, âgé de soixante-huit ans, laissant la réputation d'un roi plus honnête que capable, après trente-cinq ans de règne (1311). Le royaume de Majorque eut encore deux rois : Sanche, second fils de Jayme I[er] (l'aîné s'était fait moine), et Jayme II. Sanche, d'un caractère modéré, sut se maintenir presque toujours en paix avec les rois de France et d'Aragon. Il mourut sans postérité, à Formiguières, où il s'était retiré pour éviter une maladie contagieuse qui s'était déclarée dans le Roussillon (1324). Il légua bien des troubles au pays par son testament, qui désignait pour son successeur Jayme, fils de son frère Ferdinand; et après lui, s'il mourait sans postérité, le second de ses neveux : la branche aînée ne devait venir à la succession qu'en dernière ligne.

Jayme II régna d'abord assez tranquillement, mais bientôt la lutte commença entre les deux royaumes rivaux : Pierre IV, dit le Cérémonieux, vainquit Jayme et le fit juger par les pairs d'Aragon, en l'accusant d'avoir voulu l'enlever, lui et toute sa famille, au sein même de sa cour. Jayme fut déclaré félon et déchu du trône. Les Roussillonnais prirent parti pour leur roi : Don Pèdre, irrité, franchit les Pyrénées, s'empare des places, ravage le pays, enfin entre à Perpignan après avoir vu l'infortuné Jayme, agenouillé devant lui, dans son camp devant Elne. Plusieurs fois le roi de Majorque tenta de reconquérir sa couronne perdue, et les Roussillonnais firent toujours de grands efforts pour le seconder et s'arracher de la domination aragonaise; mais Jayme fut tué en descendant dans les îles Baléares. Son fils, plus tard, voulut en vain reprendre sa tâche (1374) : la chute du royaume de Majorque était consommée.

Le Roussillon resta quelque temps paisible sous la domination aragonaise; mais une révolte qui éclata en Catalogne, sous le roi d'Aragon Jean II, fut l'occasion de nouvelles guerres. Pour étouffer la rébellion, Jean fit demander au roi de France sept cents lances, qui devaient demeurer au service de l'Aragon jusqu'à la soumission de la province rebelle. Il fut convenu que les lances françaises, quoique au service de l'étranger, seraient à la solde du roi de France, moyennant deux cent mille écus qu'il recevrait de l'Aragon. Or, ce prince c'était Louis XI, qui n'avait l'habitude de mettre ni ses soldats ni son argent au service de ses alliés. Il demanda le Roussillon et la Cerdagne en nantissement des sommes qu'on ne put lui donner; Jean, à bout de ressources, fut forcé d'accepter ces

1. *Almogavares*, *Somatens* et *Miquelets* sont les trois désignations successives de ces hommes hardis, qui, à toutes les époques, furent prêts à défendre les Pyrénées.

conditions. Il ne pouvait guère sortir qu'une guerre d'un traité où il y avait un piége tendu de part et d'autre. Les troupes françaises envoyées au secours de Jean II furent reçues en ennemies dans le Roussillon, et forcées de conquérir à main armée le pays engagé à leur roi. Celui-ci, qui ne pouvait payer sa dette, mais qui regrettait toujours les deux comtés qu'il avait mis en gage, entretenait chez les Roussillonnais l'esprit de révolte et de haine contre la France. Il s'empara même de Perpignan par surprise, et s'efforça de chasser les troupes françaises de toutes les places fortes du pays. Mais Louis XI n'était pas roi à se résigner facilement à perdre ainsi le gage de son prêt : il envoya trente mille hommes autour de Perpignan, et comme le siége n'eut pas le succès qu'il en attendait, il employa le moyen qu'il affectionnait le plus et qui si souvent lui réussit, la négociation. Après une trêve de deux mois, le 14 septembre 1473, fut signé un traité par lequel toutes les places fortes du Roussillon devaient être évacuées, et le pays mis sous l'autorité d'un gouvernement provisoire, indépendant des deux rois. Au bout d'une année, le Roussillon devait revenir au roi d'Aragon, s'il avait payé sa dette au roi de France.

Si proche que fût le terme, Louis n'en attendit pas la fin pour entrer en Roussillon; il prit Elne, et s'empara aussi de Perpignan, après huit mois de siége (1474-1475). Ce pays, acquis au prix de tant de soldats, d'argent et de ruses, Charles VIII le céda, même sans remboursement, au fils de Jean II d'Aragon, à Ferdinand de Castille, par le traité conclu à Barcelone, le 19 janvier 1493. Le jeune roi fut, dit-on, la dupe de deux moines qui, gagnés par le fils de Jean II, l'effrayèrent sur le sort de l'âme de son père. Charles VIII accomplit la restitution du Roussillon malgré l'avis de son conseil et malgré les gouverneurs de la province qui, plusieurs fois même, refusèrent d'obtempérer à l'ordre du roi et de rendre le pays à l'étranger. Enfin, en septembre 1493, toutes les places leur ayant été remises, Ferdinand et Isabelle firent leur entrée à Perpignan. Le roi de France ne tarda pas à reconnaître la faute qu'il avait commise; car Ferdinand, loin de lui savoir gré d'un si grand sacrifice, s'opposa, de tout son pouvoir, au succès de la campagne des Français dans le royaume de Naples. Il profita même du poste avancé du Roussillon, qu'on lui avait livré avec tant d'imprudence, pour lancer des troupes dans le Languedoc, et y faire commettre des pillages qui furent l'occasion de représailles cruelles pour les Roussillonnais. L'abandon du Roussillon par Louis XII, en échange du royaume de Naples, sembla devoir donner un peu de tranquillité à cette malheureuse province (1500). Toutefois, le calme fut de courte durée. Louis XII, joué aussi par Ferdinand, envoya une armée contre le Roussillon, en 1503, et le château de Salses, situé sur les fausses limites des deux peuples, eut à subir un siége de cinquante jours. Plus tard, les rivalités de François I[er] et de Charles-Quint transformèrent encore ce pays en champ de bataille (1542).

A travers les calamités de la guerre, on peut signaler, dans ces temps déplorables, deux révoltes sanglantes, deux pestes suivies de deux famines. Eh bien ! quelque terrible que fût le spectacle de semblables fléaux, il était encore moins hideux que celui de l'ignorance et de la superstition des peuples. Au commencement du XV[e] siècle, un bruit se répandit tout à coup dans le Roussillon et le

remplit d'épouvante. On disait qu'il y avait des légions de femmes maudites qui, parcourant les campagnes, jetaient des maléfices sur les hommes, les animaux et les champs. Il se rencontra même un homme qui prétendit s'être trouvé au milieu des sorcières et avoir assisté à leur sabbat, et qui offrit de les livrer à la justice. Par suite de ses révélations, on arrêta un si grand nombre de femmes de tout âge dans le Roussillon, que, selon deux chroniqueurs contemporains, plus de deux cents furent jugées, convaincues de sorcellerie et pendues. Le misérable dont le doigt désignait les sorcières était appelé de ville en ville par les seigneurs et par les gouverneurs; il eût peut-être continué longtemps encore sa fausse et terrible mission, s'il n'avait eu l'indiscrétion d'accuser quelques femmes de Barcelone appartenant à des familles puissantes. On interrompit brusquement les travaux du devin pour l'envoyer aux galères; il se nommait Laurent et il était de Basalu.

Nous voyons par le traité de paix, conclu entre Louis XII et Ferdinand, quels nombreux prétextes de guerre et quels germes de dissensions existaient pour les deux états : le roi de France, y est-il dit, *se réserve les droits qu'il peut avoir sur quelques provinces d'Espagne*, et le roi d'Espagne, *ceux qu'il peut avoir sur quelques villes de France*. Malgré les arbitres, qui seuls devaient trancher les différends, la paix établie sur un fondement si fragile ne pouvait être ni sincère ni durable. La lutte la plus longue et la plus meurtrière, celle qui décida enfin des prétentions rivales des deux puissances, commença en 1635, sur un point éloigné. Les Espagnols s'étant emparés de la ville de Trèves sans déclaration de guerre, les hostilités éclatèrent bientôt vers les Pyrénées. Les Espagnols assiégèrent le château de Leucate, d'où ils furent chassés par Schomberg. Richelieu, à qui on venait d'offrir la partie, l'accepta avec empressement; car c'était une belle occasion de réparer la faute de Charles VIII. Le prince de Condé entra dans le Roussillon; le duc d'Hallwin l'accompagna et alla chercher, au pied des Pyrénées, son bâton de maréchal de France. Ils soumirent Estagel, Salses, le château Opoul, Canet et Clayra (1639).

Il s'était élevé, en Catalogne et en Roussillon, une fermentation générale qui, surtout au delà des Pyrénées, avait éclaté en révoltes violentes. Olivarès, ministre d'Espagne, avait voulu porter atteinte aux priviléges séculaires dont jouissaient les habitants de ces deux provinces. Des troupes castillanes furent envoyées en Roussillon, et les Perpignanais refusèrent l'entrée de leur ville à ces soldats, dont ils craignaient les excès (1640). C'était un droit qu'ils tenaient de leurs anciennes franchises. La ville fut bombardée par le gouverneur, et traitée comme ville conquise par les assiégeants. La désaffection devint si grande que, sur les deux versants des Pyrénées, une même idée surgit : les Catalans et les Roussillonnais songèrent à se constituer en république indépendante; mais bientôt, doutant du succès d'une telle entreprise, la *députation générale* de Catalogne envoya auprès de Louis XIII, pour se placer sous sa protection et lui offrir la souveraineté de la province. Le roi vint en personne pousser le siége de Perpignan, investi par les maréchaux de Schomberg et de La Meilleraye. Une maladie obligea bientôt Louis XIII à abandonner l'armée; mais Perpignan capitula après un siége de trois mois; Collioure était pris déjà, le château de Salses ne tarda pas à

avoir le même sort, et tout le Roussillon fut occupé par l'armée française (1642).

L'Espagne venait de perdre toutes ses possessions sur le versant septentrional des Pyrénées : elle ne devait plus les recouvrer. Le traité qui termina la guerre, assura le Roussillon à la France (1659). Quoique depuis longtemps le pays eût suivi la fortune de l'Espagne, qu'il se fût fait à son régime et à ses mœurs, on ne voit pas qu'il ait fait aucun effort pour renouer son lien brisé, si l'on en excepte, toutefois, une tentative qui a plutôt l'air de la trahison de quelques mécontents ambitieux que d'une révolte populaire. En 1674, la noble famille de Llars, dans le Conflent, devait introduire les Espagnols à Villefranche, et ensuite à Fort-les-Bains et à Perpignan. L'amour d'Inès de Llars pour l'un des officiers de la garnison française fit avorter le complot. Quoique le père et le frère de la jeune fille fussent les chefs de la conspiration, elle en confia le secret à son amant pour le sauver de la mort ; l'amant ne put trahir son gouvernement, son pays, et bientôt les conspirateurs furent exécutés ou contraints de s'exiler. Inès s'ensevelit dans un cloître, après la mort de son père et l'exil de son frère. Le 14 février 1686, une ordonnance du roi régla les limites et dépendances de chacun des gouvernements des places du Roussillon ainsi divisé : Perpignan, Mont-Louis, Villefranche, Bellegarde, Collioure, Fort-les-Bains, Prats-de-Mollo et Salses. Le pacte de famille donna à cette province une longue paix et une tranquillité qui lui étaient inconnues ; il sut si bien oublier ses anciens rapports avec la Péninsule et s'identifier si complétement dans la famille française, qu'à l'époque de la Révolution, lorsque les Espagnols voulurent entamer le sol de la République, les Roussillonnais soutinrent le choc de l'étranger pour ainsi dire par leurs propres forces. Les enfants du Roussillon tinrent honorablement leur place dans la défense nationale ; et sous l'Empire, ils ne payèrent pas moins glorieusement la dette au pays. Les Miquelets, descendants des Almogavares et des Somettens, ces anciens ennemis de la France, firent au profit de la commune patrie la guerre de partisans.

Le Roussillon était borné, au nord, par le bas Languedoc ; au midi, par une partie des Pyrénées ; au levant, par le golfe du Lion ; au couchant, par la Cerdagne espagnole et le Donnezan. Il y avait dans ce comté, outre la cour du domaine, trois vigueries ou sénéchaussées : celles de Roussillon, de Conflent et de Cerdagne ; Perpignan avait son bailliage et sa juridiction consulaire qui s'étendait sur toute la province. Les appels de toutes ces juridictions étaient portés à la cour supérieure, composée du gouverneur, du lieutenant général et de plusieurs magistrats. Le Roussillon était régi par le droit écrit et par les anciennes constitutions aragonaises. [1]

1. Tite-Live. — La *Chronique* de Montaner. — Zurita, *Annales d'Aragon.* — Mariana, *Hist. Gen. de España.* — *Marca Hispanica.* — Andre Bosch, *Summari index o Epitome del admirables y nobilissims titols de honor de Cathalunya, Rosselló y Cerdanya.* — *L'Art de vérifier les dates.* — *Histoire générale du Languedoc.* — Henry, *Histoire du Roussillon.* — *Dictionnaire* d'Expilly. — *Annuaires des Pyrénées-Orientales.*

PERPIGNAN.

RUSCINO.

A deux lieues de la mer, au sein d'une plaine fertile, s'élève la cité de Perpignan, présentant d'abord au regard un château-prison sur le premier plan et au dernier une citadelle. Ces deux masses lugubres, coupées seulement par le clocher crenelé de l'église de Saint-Jacques et par l'élégante cage en fer où se balancent les cloches de la cathédrale, donneraient à Perpignan, étreint dans ses murailles, cet aspect triste et sévère qu'offrent la plupart des villes fortifiées, si la nature n'avait pas déployé ses richesses comme pour cacher les menaçantes précautions de la guerre. Un ciel presque toujours transparent et pur, un soleil splendide, vivifient de nuances brillantes les vieux murs en briques ou en cailloux roulés des fortifications. Les plongées et les glacis, sans cesse ornés d'un vert tapis de graminées ; deux promenades magnifiques, celle de la Pépinière, qu'on voit remonter vers la droite, et celle du plateau, qui s'étend, majestueuse et pittoresque, sur la gauche jusqu'aux riches vergers de Saint-Jacques; le rideau d'arbres qui longe et déguise, sous son feuillage agité, le lit rocailleux et trop souvent desséché de la Tet, tout concourt à jeter autour de la ville le mouvement, la vie et la gaieté.

Du haut de la citadelle de Perpignan, on découvre vers la mer, au milieu de la plaine, une tour dont la forme élancée se dessine, comme un phare élégant, dans l'azur du ciel : cette tour est bâtie sur l'emplacement de Ruscino, capitale du pays des Sardones, laquelle dort, depuis dix siècles, sous les alluvions que la Tet roule du haut des Pyrénées. Ruscino est la mère de Perpignan. C'était une ville importante, entourée de murailles, dès le temps d'Annibal. Ainsi qu'on l'a déjà vu, tous les chefs gaulois du pays s'y assemblèrent pour délibérer sur les menaces des Romains et sur les propositions du général carthaginois.

Longtemps après, dans le siècle de Pline, comme il nous l'apprend lui-même, Ruscino jouissait du droit romain. Beaucoup plus tard encore, les courses continuelles des Sarrasins portèrent un coup funeste à cette cité; elle était déjà en pleine décadence quand les pirates normands la détruisirent de fond en comble (859). Malgré l'effort de ceux de ses habitants qui avaient échappé au fer des Normands, elle ne put sortir de ses ruines. Au moment où Ruscino disparaissait ainsi, il y avait, à quelque distance et en remontant la rivière de la Tet, une hôtellerie (*hospitium* ou *diversorium*), un hameau peut-être, connu sous le nom de *villa Perpiniani*. L'heureuse disposition des lieux, le voisinage, la fertilité du sol, tout y attira plusieurs des habitants chassés de la cité détruite. Ce ne fut toutefois qu'en 1025, que la population de la *villa Perpiniani* fut assez considérable pour qu'elle prît le titre de ville. Divers hauts seigneurs se réunirent à Gausfred II, alors comte de Roussillon, et fondèrent la vieille église de Saint-



Jean, qui fut le premier édifice élevé dans son sein. Pour développer la croissance de la ville naissante, Gausfred lui accorda divers priviléges (1025). A cette époque, elle était régie par ses coutumes et ses usages; mais elle n'avait aucun gouvernement municipal et n'élisait pas ses magistrats : elle n'en connaissait pas d'autres qu'un bayle ou bailli. Un successeur de Gausfred II établit à Perpignan une collégiale (1102); un autre la dota d'un hospice (1116), de sorte que, cent cinquante après, sous le comte Guinard, qui livra le Roussillon à la maison d'Aragon, la *villa Perpiniani* était devenue la ville principale du comté.

A peine Perpignan fut-il edifié, qu'il faillit être renversé et déplacé. Lorsqu'en 1172 le Roussillon passa sous la domination d'Alphonse II, roi d'Aragon, celui-ci, en visitant ses nouvelles possessions, fut mécontent de la situation de la nouvelle ville : elle était bâtie au pied de deux petites collines, dans une assiette peu favorable à la defense ; le roi décida qu'elle serait transportée sur le *Puig* Saint-Jacques, ou montagne des Lépreux. Les habitants de Perpignan, propriétaires de maisons, ne purent apprendre cette décision sans une grande douleur. Ils envoyèrent vers le roi leurs filles, leurs veuves, leurs vieillards, pour le supplier de leur épargner un tel changement. Alphonse, ému par les supplications de cette touchante ambassade, souscrivit au vœu des Perpignanais, et laissa la ville où elle était, à condition qu'on bâtirait sur le Puig, position nécessaire pour la défense. Le Puig, en effet, se peupla de maisons; mais elles étaient sans rapport : nul ne voulait y demeurer. Alors des ordonnances sévères y parquèrent les juifs qui, depuis les comtes aragonais, avaient paru dans le Roussillon. Ces juifs, à peine installés, furent protégés par le roi Martin d'Aragon, prince peu superstitieux, et ils se maintinrent sur le Puig jusqu'à l'expulsion de leurs coreligionnaires de l'Espagne.

Bientôt l'organisation municipale se modifia et s'étendit. Un nouveau mode d'administration s'établit à Perpignan (1196). Du consentement mutuel du roi d'Aragon et de la population perpignanaise, on adjoignit au bailli cinq consuls, qui furent nommés par voie d'élection populaire. La charte roussillonnaise disait : « Qu'il soit notoire à tous, que nous tous, habitants de la ville de Perpignan, réunis ensemble, du consentement et ordre de l'illustre seigneur Pèdre, roi d'Aragon, comte de Barcelone, nous établissons parmi nous cinq consuls qui veilleront, de bonne foi, à la conservation de tout le peuple de la ville de Perpignan, soit petit, soit grand, de ses biens, meubles et immeubles, et des droits du roi ». Ces consuls étaient élus pour un an. Les habitants de Perpignan furent divisés en trois catégories appelées *main majeure*, *main moyenne* et *main mineure*. La main majeure se composait des bourgeois et négociants notables; la main moyenne, des notaires, des fabricants de drap et des gens exerçant une profession *assez honorable*; la main mineure était formée des jardiniers, des tailleurs, des cordonniers et de tous autres exerçant un art mécanique. Chacune de ces divisions avait à élire des conseillers chargés de veiller à leurs intérêts. Les nobles étaient exclus entièrement de l'administration municipale. Cette précaution des bourgeois fut si scrupuleusement observée, que, sous Charles-Quint, trois siècles après, douze bourgeois qui avaient été anoblis furent obliges de renoncer à faire partie du corps municipal; l'un d'eux répudia ses lettres

de noblesse pour ne pas perdre ses droits d'habitant. Ce n'est que plus tard que, par une transaction, les nobles furent déclarés habiles aux fonctions consulaires; et lors même qu'en 1601, la noblesse eut été admise à l'hôtel de ville, elle alterna annuellement avec la bourgeoisie pour la charge de premier et de second consuls: le troisième et le quatrième étaient réservés à la main moyenne; le cinquième restait toujours à la main mineure. Du moment qu'ils étaient revêtus de leurs fonctions, les consuls, qui avaient droit de marcher précédés de massiers, appartenaient complétement à la ville : ils devaient sacrifier à leurs devoirs municipaux jusqu'à leurs affections intimes; une disposition précise leur interdisait même, pendant le temps de leur consulat, de porter le deuil de leurs proches. Ces magistrats montrèrent, en diverses circonstances, par leur courage militaire ou civil, et par l'opposition qu'ils firent tantôt aux rois, tantôt aux nobles ou aux prêtres, qu'ils étaient les véritables mandataires de la commune. En 1368, ils osèrent, pour éteindre une dette de la ville, faire peser un impôt sur le clergé qui en était dispensé par la loi; ils résistèrent aux admonitions des autorités ecclésiastiques et même à l'excommunication, cette pénalité terrible qui faisait trembler les rois. Le pape et le roi d'Aragon furent obligés d'intervenir pour terminer ce conflit, qui dura sept ans. Les Perpignanais obtinrent encore le privilége de la *main armée*, c'est-à-dire le droit de marcher en armes, sous la conduite de leurs consuls, contre quiconque aurait commis quelque injure envers un citoyen de la ville.

On le voit, Perpignan était devenu commune et avait acquis déjà cette forte organisation municipale qui, dans ce temps de désordre et d'anarchie, reste la dernière expression de l'indépendance et de la vie politique. Il en résulta que les habitants des bourgs voisins y affluèrent, attirés par la franchise et la protection dont jouissaient les citoyens. Bientôt il fallut agrandir l'enceinte de la ville. Selon le vœu d'Alphonse II, le Puig Saint-Jacques s'était couvert d'habitations qui formaient une sorte de faubourg.

Lors de la fondation du royaume de Majorque, le roi de la nouvelle monarchie, Jayme Ier, voulant faire de Perpignan la capitale de ses nouveaux états, bâtit un château royal sur la colline qui s'élève à la droite du Puig Saint-Jacques, et qui domine toute la ville (1278). Ce château, résidence des rois de Majorque, forme aujourd'hui le donjon de la citadelle. La chapelle des anciens rois est la partie la mieux conservée; son portail rappelle l'église du mont Sinaï. Jayme pensa aussi à mieux loger ses sujets; il traça un nouveau plan qui renfermait le Puig Saint-Jacques dans le périmètre des nouvelles murailles; et comme le nombre des habitants croissait de jour en jour, on divisa la paroisse unique et primitive en trois paroisses : celles de Saint-Jean, de Saint-Jacques, et de Saint-Matthieu. Jayme éleva aussi une église à la Vierge (1300), et lui donna le nom de *Marie-de-la-Réal*, parce qu'elle était voisine du château royal.

Sanche, successeur de Jayme, fonda, en 1334, à la droite de l'ancienne église de Saint-Jean, la cathédrale actuelle, qui resta près de deux siècles en construction. Comme on élevait plus vite encore les forteresses, à cette époque batailleuse, Sanche, après avoir posé la première pierre du Castillet, en vit lui-même couronner le faîte. Cette forteresse fut plantée fièrement en face de la France :

sa forme et sa construction, son cavalier hexagone et ses machicoulis rappellent les châteaux-forts du Levant; aussi en a-t-on fait honneur aux Maures, comme de tant d'autres monuments d'origine plus incertaine. Sous le règne de Sanche, Perpignan était parvenu à un haut degré de prospérité. On est tout étonné, aujourd'hui, de pouvoir dire avec exactitude que ce fut une ville commerciale et manufacturière; qu'elle répandit ses tissus de laine dans l'Aragon, dans le midi de la France et même dans le Levant. En 1332, la ville composée de cinq mille feux comptait trois cent quarante-neuf maîtres drapiers. Ce commerce, toutefois, ne fut pas concentré dans Perpignan; ses principales succursales manufacturières furent Prats-de-Mollo et Céret, où les pareurs formaient des corporations ou confréries semblables à celles de la métropole. Durant la monarchie éphémère de Majorque, sous son troisième et dernier roi, Perpignan fut occupé par les Français, qui y entrèrent deux fois lors de l'expédition de Philippe-le-Hardi : la première, en 1285, la seconde, en 1286. Le roi de France mourut misérablement dans cette ville, à son retour d'Espagne : on y fit bouillir sa dépouille mortelle, dont une partie fut inhumée à Narbonne et l'autre envoyée à Saint-Denis.

Après avoir détrôné Jayme II de Majorque, Pèdre IV d'Aragon entra triomphalement dans Perpignan, où les sermons des prêtres et des moines avaient déjà disposé les habitants en sa faveur; et c'est dans l'église de Saint-Jean qu'il déclara la réunion du Roussillon, de la Cerdagne, du Capcir et du Valespir à la couronne d'Aragon (1344). Perpignan n'allait plus être résidence royale, Pèdre voulut l'indemniser; il la dota, quelques années après, d'une université littéraire établie sur le plan de celle de Toulouse (1349). Mais comme l'extinction des rois de Majorque laissait le palais inhabité, le nouveau souverain songea à en faire une forteresse qui tînt la ville en respect. Il n'eut pas le temps de réaliser ce projet, que mit à exécution Jean Ier, son fils et son successeur. De ce roi faible et bigot, qui se laissa gouverner par sa femme et qui ne sait rien résoudre sans elle, datent les premières fortifications : nous ne tarderons pas à les voir s'étendre et se perfectionner. Les rois d'Aragon, comprenant de quelle importance était pour leur couronne cette ville de Perpignan, château-fort placé sur la terre étrangère et acquis au prix de tant de luttes, ajoutaient sans cesse de nouveaux priviléges à ceux dont jouissaient déjà ses habitants. On remarque qu'à chaque nouveau règne, les rois d'Aragon ne peuvent exiger d'être reconnus par les syndics de Perpignan, qu'après qu'ils ont reçu le serment de toutes les autres villes du royaume. La ville acquiert le droit d'envoyer et d'être représentée aux *corts*, pour concourir aux constitutions de Catalogne. Un privilége spécial de Pierre IV donne aux consuls le droit d'armer des galères, en temps de disette, pour arrêter en pleine mer et forcer d'entrer dans les ports du Roussillon, tous les navires chargés de blé qu'ils rencontreraient. Jean Ier, d'Aragon, en 1380, y institua un *consulat de mer*, pour régler les transactions commerciales. Martin, son frère et son successeur, autorisa, pour ce consulat, le monument de *la loge* ou bourse, lequel fut construit à l'aide d'un impôt prélevé sur les droits d'exportation et d'importation. Dans la salle basse de la Loge se réunissaient les négociants; le haut de l'édifice était occupé par les consuls de mer

siégeant en tribunal[1]. Martin et sa femme, Marie, se préoccupèrent vivement de Perpignan; la ville leur dut de nouvelles franchises, et fut, sous ce règne et sous celui de Ferdinand de Castille, le théâtre d'intrigues sacerdotales qui désolèrent l'Église, au commencement du XVe siècle. Martin avait assigné Perpignan pour résidence à l'antipape, Pierre de Luna (Benoît XIII), son beau-frère : après la mort de Martin, cet antipape y tint, dans l'église de la Réal, un concile dont le seul résultat fut de montrer son ambition (1408). Quelques années après, Perpignan vit accourir dans son sein l'empereur Sigismond. S'il ne put amener Pierre de Luna à déposer sa fausse tiare, Sigismond décida du moins Ferdinand à lui retirer son appui (1416); et bientôt les foudres du concile de Constance frappèrent le front de l'orgueilleux vieillard, qui, du reste, persista dans ses prétentions jusqu'à sa mort.

Pendant un assez grand nombre d'années, la ville de Perpignan, sous la protection des rois d'Aragon, redevint tranquille et florissante, malgré une peste qui la décima, en 1451. On doit mettre au nombre de ses bienfaiteurs, Alphonse *le Savant* et la reine sa femme, deuxième lieutenante générale d'Aragon du nom de Marie. Perpignan leur dut de sages ordonnances et la fondation d'un hôtel de la monnaie[2]. Cet état de bien-être dura jusqu'au moment où le Roussillon fut engagé à Louis XI (9 mai 1452). La cité subit alors de nouveau les alternatives et les désastres de la guerre. Elle s'opposa, d'abord, au passage des troupes françaises envoyées pour contenir la Catalogne soulevée contre Jean II. Les Français ne purent occuper que le château, où ils furent même assiégés par les habitants. Mais de nombreux renforts étant arrivés aux Français, les consuls capitulèrent, et Louis XI y institua un parlement en 1471. Le roi Jean avait une telle confiance en la fidélité et la valeur des Perpignanais, qu'il n'hésita pas à jouer sa vie et sa monarchie en venant s'enfermer au milieu d'eux, après des conspirations qu'il avait fomentées et qui avortèrent toutes cependant. La ville fut investie une seconde fois, et le roi de France n'y épargna pas les troupes. Les assiégés se défendirent vigoureusement; le roi Jean, bien qu'âgé de plus de soixante-dix ans, n'était le dernier ni au combat ni aux travaux de fortification. Après plus de deux mois d'efforts infructueux, force fut aux Français de consentir une trêve suivie bientôt d'un traité (1473). Mais le traité fut presque aussitôt rompu que signé, et les Français reprirent le siége de Perpignan avec une nouvelle vivacité.

Quoique le roi d'Aragon eût quitté la ville pendant la trêve, l'ardeur de la défense ne se ralentit pas. Ses habitants combattirent, sans se décourager, jusqu'à

1. Cet étage supérieur fut transformé en salle de spectacle par le comte de Mailly, commandant de la province du Roussillon sous Louis XV. De regrettables mutilations furent la conséquence de ce changement qui ne dota la ville que d'une salle de spectacle insuffisante. Les restes de la façade de la loge présentent encore deux vastes portes à ogives; des fenêtres à arcades, piliers et clochetons élégants; un angle de la balustrade aérienne, conservé comme source de regrets et comme modèle; et des gargouilles hardies qui s'élancent sur la place appelée jadis *dels richs homens*. Notre collaborateur, M. Mérimée (*Notes d'un voyage dans le midi de la France*), comprend dans la Loge, sans doute par erreur, l'hôtel de ville et le palais de justice qui y font suite, quoique trois genres d'architecture témoignent, à tous les yeux, de trois époques différentes.

2. Nous ne saurions dire où il était. L'hôtel de la monnaie, qui a été supprimé depuis peu d'années et converti en caserne, était primitivement l'université fondée par Pierre IV et son fils.

la dernière extrémité. Ils épuisèrent tous les efforts du dévouement, ils supportèrent une famine si affreuse, qu'ils dévorèrent jusqu'aux objets les plus repoussants [1], et une mère, dit-on, donna pour nourriture à son enfant un autre de ses enfants mort de faim. Ce ne fut qu'après huit mois de souffrances de tout genre, après avoir vu s'évanouir tout espoir de secours prochain ou éloigné, que les Perpignanais affaiblis, affamés, sans munitions et sans ressources d'aucune espèce (la prise d'Elne leur ôtait le dernier espoir de ravitaillement), se décidèrent à capituler. Tel était l'esprit de loyauté qui régnait alors dans la ville, que les consuls, malgré l'impossibilité absolue de continuer la résistance, crurent devoir demander au roi d'Aragon la permission de se rendre à l'armée française. Jean II, touché de tant de maux, envoya son consentement, en donnant à Perpignan le titre de *ville très fidèle*; et il accorda à tous les Perpignanais qui voudraient vivre ou voyageraient dans ses états, les droits et priviléges dont jouissaient les Aragonnais. La capitulation fut signée, le 11 mars 1475, et les articles, fièrement rédigés par les consuls, les engagèrent moins qu'ils ne liaient le vainqueur. Sans doute que les généraux français, émus de l'héroïque résistance de Perpignan, voulurent l'honorer en accordant tout sans restriction. Mais Louis XI y mit bon ordre; et les instructions qu'il écrivit pour son ami Du Bouchage, disent quels étaient sa sensibilité et ses moyens de persuasion. Supprimer le parlement qu'il avait précédemment institué lui-même; chasser le plus d'habitants possible, afin que force restât toujours à une centaine de lances; construire une bonne citadelle [2]; distribuer aux partisans dévoués de la France les héritages des partisans de l'Aragon; faire épouser enfin à un de ses généraux la femme ou la fille (la fille, sans doute) d'un des Roussillonnais les plus influents, qu'il gardait prudemment auprès de lui : voilà comment Louis cherchait à conquérir les cœurs. Au moins suivit-il une meilleure tactique en ordonnant de chasser les moines et les prêtres aragonnais et de peupler de Français les églises et les monastères [3]. Ces derniers n'eurent pas le temps de féconder, au sein de leurs ouailles, l'amour du roi si dévot à Notre-Dame d'Embrun; car les Roussillonnais ne résistèrent que par un simple placet à l'acte de faiblesse par lequel son fils, Charles VIII, les fit repasser bientôt sous la domination des rois d'Aragon (1492). L'année suivante, Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon, et Isabelle, sa femme, accompagnés de cardinaux, d'évêques, de prélats, de grands seigneurs espagnols, entrèrent solennellement à

1. Vingue a tals casos que tots los de Perpinya molts dies no menjaren sino rates, gats y cans domestichs que les dones y minyons per les carrers ab cordes prenian; y faltant aquexos treballant en la estrema necessedad, arribaren a sustantarse de les carns no sols dels Franceses que matavan, sino tambe dels mateixos naturals que de fam, o altrament morian. (Andreu Bosch.)

2. Il agrandit le Castillet (qui est devenu depuis une prison militaire). Il est vrai qu'il poussa aussi avec activité l'achèvement de l'église de Saint-Jean, dont la clef de voûte porte les armes de France.

3. Boffile, nommé gouverneur de Perpignan et du Roussillon, s'écarta le plus qu'il put des instructions royales qui lui furent transmises par Du Bouchage. « Ce seigneur italien, dont le nom, aujourd'hui inconnu dans la province, aurait dû être rappelé aux peuples du Roussillon dans d'impérissables monuments élevés par la reconnaissance des contemporains, répondit à Du Bouchage que, si l'intention du roi était de faire un désert de la province, il aurait pu se dispenser de lui en donner le commandement. » (Henry, *Histoire du Roussillon*.)

Perpignan, et jurèrent sur les saints Évangiles, dans l'église de la Réal, la paix avec la France. Les Perpignanais accompagnèrent de leurs acclamations ce brillant cortége; mais peu de temps après il y eut, comme conséquence, une autre entrée, un autre cortége qui les réjouit moins. Au mois de mai 1495, le clergé de Perpignan, le commandant militaire et les consuls, ainsi que la plus grande partie de la population, allaient à la rencontre de plusieurs personnages annoncés en grande pompe : c'étaient quelques moines au visage froid et dur, au maintien impérieux, qui attendaient gravement à Malloles. Les consuls, le clergé, le peuple, les officiers, en arrivant en présence des moines, gardèrent un silence sombre; néanmoins ils se rangèrent autour d'eux, d'un air pensif et soumis, et les accompagnèrent jusque dans l'intérieur de la ville où leur présence répandit l'effroi. Le dimanche suivant, les prêtres et tous les habitants recevaient l'ordre de se rendre à l'office sous peine d'excommunication, et la population se portait en foule vers les églises, où les moines nouveau-venus trônaient sur des estrades plus élevées que celles des officiers du roi et des consuls de la ville. L'un d'eux prononça un sermon, après lequel chacun rentra dans sa maison en jetant autour de soi des regards furtifs et défiants. Un mot circulant tout bas, faisait tressaillir et trembler ceux qui l'entendaient comme ceux qui le prononçaient; ce mot c'était : *la sainte Inquisition!* Les moines étaient, en effet, des délégués du Saint-Office qui venaient s'installer dans le Roussillon et le soumettre à la juridiction du sacré tribunal. L'Inquisition n'avait pénétré qu'avec peine dans ce pays, d'où on l'avait toujours repoussée avec énergie et persistance; elle venait de triompher sous les auspices de Ferdinand-le-Catholique.

Les ambitions rivales de François I[er] et de Charles-Quint firent subir encore un siége à Perpignan. Charles vint y passer plusieurs jours; il fit entourer d'une seconde enceinte le château des rois de Majorque, rebâtit les murailles d'après un meilleur système, traça des angles et éleva des bastions. Du Bellay disait, à ce sujet, que la ville était *si bien garnie de canon qu'elle semblait un porc-épic qui de tous côtés, étant courroucé, montre ses pointes.* Charles-Quint prévoyait que François I[er] chercherait à revenir sur la cession de Charles VIII; malheureusement l'appât de la conquête de l'Italie avait tourné les efforts de la France d'un autre côté, et après le siége de Perpignan, commandé en personne par le jeune Dauphin, en 1542, François I[er] prouva qu'il n'attachait pas à la conquête de cette ville la même importance que Louis XI.

Philippe II, poursuivant la pensée de Charles-Quint, fit construire l'enceinte extérieure de la citadelle (1578). Ennemi de la France, qu'il attaquait par tous les moyens, ce prince prenait ses précautions contre elle. Les habitants de Perpignan avaient d'autres soins alors. Six pestes, en trois siècles[1], et tant de guerres successives avaient passé sur eux. Les artisans avaient été chercher d'autres lieux plus propices à leur industrie; plus de mille maisons, négligées par leurs propriétaires, tombaient en ruines. L'administration s'efforçait de réparer ces tristes résultats des fléaux des hommes et du ciel. Philippe II créa un office

1. Celles de 1324, de 1451 et de 1560 furent les plus mortelles; les contemporains disaient en avoir subi trois. Mais Perpignan semblait destiné à ce fléau : en 1631 il s'étendit de nouveau sur la ville, qu'il désola pendant toute une année.

d'*avocat des pauvres*[1], transporta le siége épiscopal d'Elne à Perpignan (1602), et rappela les titres de la cité *très-fidèle* en accordant des lettres de chevalerie aux citoyens honorés de cette ville, que les libertés municipales attachaient toujours, ainsi que le Roussillon, à la couronne d'Espagne. Philippe II ayant besoin d'argent pour continuer sa lutte acharnée contre la France, demanda aux Corts de Catalogne, de Roussillon et de Cerdagne un impôt extraordinaire (1599). La *Cort Générale* accorda un million cent mille livres, mais avec des considérants très-nobles, qui établissaient la nécessité de l'impôt, déclaraient que le présent n'engageait nullement l'avenir, que c'était pure libéralité et gratuite donation.

Après l'insurrection de la Catalogne, attribuée aux instigations de Richelieu, les Perpignanais refusèrent d'accueillir les gens de guerre qui refluaient de l'autre côté des Pyrénées. Les soldats prétendaient être reçus chez les habitants : ceux-ci répondirent qu'ils donneraient leur vie et leurs enfants au roi, mais qu'ils refusaient le logement à ses troupes. La citadelle canonna la ville; on se barricada; l'évêque fit cesser le feu en se présentant aux remparts, orné de ses vêtements pontificaux et l'ostensoir à la main. Deux sommations furent faites au peuple : à la seconde, on déposa les armes; mais alors la ville fut traîtreusement saccagée pendant trois jours (1640). En fallait-il davantage au Roussillon pour faire cause commune avec la Catalogne qui se jetait dans les bras de la France? Perpignan, occupé par les Espagnols, eut encore à souffrir une famine; la viande de boucherie manqua, puis celle de mulet et d'âne. Le notaire Paschal célébra, dit-on, la fête de Noël en famille, avec une seule sardine. Les habitants vivaient d'herbes et de racines; les soldats leur enlevaient le pain sortant des fours : bientôt ils manquèrent eux-mêmes de tout; et on en vit plusieurs brouter l'herbe des glacis. Les mères n'osaient plus quitter de l'œil leurs enfants, de peur que la soldatesque affamée ne les enlevât dans la rue et ne les dévorât. Enfin, le 9 septembre 1642, après une capitulation, l'armée de Louis XIII entra dans la ville. Il fut aussitôt créé à Perpignan un conseil royal à la place de l'audience du gouverneur. Rien ne fut négligé pour donner aux autorités la forme affectée à l'administration des autres capitales de province. On comprenait combien il importait d'opérer promptement la régénération politique de ce pays, si longtemps attaché à une nation étrangère.

Louis XIV, en allant épouser l'infante d'Espagne à Saint-Jean-de-Luz, se détourna de sa route pour séjourner quelques jours à Perpignan, où il déploya toutes les pompes de sa cour (1660). Ce voyage ne fut pas stérile; l'image de la splendeur, qui frappe toujours la foule, donna aux Perpignanais une haute idée du

1. Un écrivain a cru avoir une idée nouvelle en réclamant l'institution d'un *avocat des pauvres*. Ce n'était qu'une heureuse réminiscence. Voici, d'après l'historien du Roussillon, M. Henry, quelques détails sur l'avocat des pauvres de Perpignan. « Sur le rapport qui fut fait au roi que ces malheureux perdaient beaucoup de causes, quelque justes qu'elles fussent, faute d'être convenablement dirigés, Philippe III ordonna qu'il y aurait à l'avenir, uniquement pour eux, deux avocats et deux procureurs, dont le salaire serait de quatre cents livres pour les premiers et de deux cents pour les seconds. Ces avocats et ces procureurs étaient tenus de passer trois heures le matin et autant le soir, dans les prisons, pour s'instruire de tout ce qu'ils pourraient avoir à faire dans l'intérêt et pour la défense des prisonniers pauvres, de qui il leur était expressément interdit de recevoir directement, ou indirectement, aucun argent ni cadeau ni autre gratification quelconque, etc. »

pays dont ils faisaient partie, et ce fut pour la cité la source de nombreuses améliorations. Le premier point était de rendre familier l'usage de la langue française. Louis XIV fit rendre un édit, par lequel il était ordonné de rédiger tous les actes publics en français. Dans l'église de Saint-Jean, on entendit aussi pour la première fois, un sermon dans la même langue. Ainsi, les populations furent doucement conduites, par la loi et par la foi, dans le sein de leur nouvelle nationalité. Plus tard, sous Louis XV, le comte de Mailly, homme intelligent et dévoué au bien de la province qu'il commandait, fit établir à Perpignan une université, une bibliothèque et des chaires destinées à propager l'éducation publique.

Vers la fin de 1792, les Espagnols étant entrés tout à coup par le col d'Ars, dans le Valespir, passèrent à Prats de Mollo, s'emparèrent d'Arles et de Ceret, et les volontaires roussillonnais furent forcés de se retirer sous le canon de Perpignan que l'ennemi n'osa attaquer. A la nouvelle de l'invasion, le comité de salut public fit partir de Paris Cassanyes, représentant énergique du département des Pyrénées-Orientales. Cassanyes arrive à Perpignan : il se transporte au camp de l'Union devant la ville; il ranime ses concitoyens, et le général espagnol Ricardos voit ses colonnes se briser contre les retranchements français que commande Dagobert (juillet 1793). Quelque temps après, le conventionnel roussillonnais sort de nouveau de Perpignan, culbute l'ennemi à Vernet, à un quart de lieue de la ville, part ensuite pour diriger la colonne du général Gogay, qui était à Salses, et revient sur le camp espagnol de Peyrestortes qu'il surprend, pendant que Davoust l'attaque du côté du midi. Le camp est enlevé, et quarante-sept pièces de siége conquises sur l'ennemi sont ramenées à Perpignan (septembre 1793). La conséquence de cette victoire fut l'évacuation du Roussillon, qui coûta cependant la vie au général Dagobert et à Dugommier, plus regrettable encore.

Le dernier coup de canon de la guerre que nous venons d'esquisser a été, dans l'ancienne capitale du Roussillon, le dernier écho des événements du XVIIIe siècle; mais, vers le temps même où elle paraît s'arrêter, l'histoire de cette ville se continue dans l'existence d'un jeune enfant, qui devait illustrer son pays par son génie, sa science et ses travaux. Cet enfant, né à Estagel, près de Perpignan, le 26 février 1786, d'une famille aisée de cultivateurs, s'appelait François Arago. Son père était un honnête homme, respecté de tous ses concitoyens; sa mère avait ce sentiment exquis de l'avenir, qui fait deviner aux femmes supérieures la destinée morale de leurs enfants. Le chef de la famille des Arago, nommé membre du premier district des Pyrénées-Orientales, vint s'établir à Perpignan avec tous les siens. D'un commun accord, le père et la mère mirent François au collége de la ville. Ils avaient d'autres enfants, à l'instruction desquels il fallait aussi pourvoir; tout cela leur imposait des devoirs fort onéreux : ils ne s'en effrayèrent point, et leur petit patrimoine, aliéné pièce par pièce, ne tarda pas à y passer. Ce fut un sacrifice bien entendu et qui fructifia à merveille, quoi qu'on ait pu dire du peu d'aptitude du jeune François dans les premières années de sa vie. L'esprit chez lui grandissait avec le corps et plus vite que le corps, doué d'ailleurs, d'une force peu commune. En 1803, il se présenta à l'École polytechnique et fut classé le premier sur la liste de l'artillerie, arme qu'il avait

choisie, mais à laquelle les conseils de Monge le firent bientôt renoncer. Dès lors François Arago s'éleva rapidement aux sommités de la science et sans passer par ses stages intermédiaires. Nous le voyons, en 1805, dans sa seconde année d'école, appelé au bureau des longitudes comme secrétaire-bibliothécaire de l'Observatoire; l'année suivante, il partage, avec M. Biot, la mission honorable d'aller compléter la mesure de l'arc du méridien en Espagne, laissée inachevée par la mort de Méchain. Ce fut pour lui une occasion de visiter Perpignan, où il reçut les félicitations de sa famille et de ses concitoyens.

De cette ville, M. Arago poursuivit sa route vers Majorque et les îles Baléares, centre désigné de ses opérations, et sa mission scientifique rattacha ainsi de nouveau à l'histoire du Roussillon l'archipel, qui, au moyen âge, y avait été étroitement uni par les liens politiques. La triangulation, destinée à joindre les côtes d'Espagne et les îles Baléares était presque terminée, lorsque le Bureau des longitudes chargea son savant secrétaire de nouvelles observations. Il exécuta ce second travail avec la même ardeur et la même supériorité que le premier. Enfin, sa tâche étant à peu près accomplie, il songeait à retourner en France; mais il ne devait pas y rentrer directement et pacifiquement comme son associé, M. Biot. L'arrivée à Majorque de M. Berthmy, aide de camp de Napoléon, le jeta tout à coup dans une suite d'aventures qui firent une odyssée de cette période de sa jeunesse (1807). Une insurrection ayant éclaté à Palma, capitale de l'île, la colère de la multitude se tourne vers l'astronome français; ses signaux de feux, selon elle, n'ont d'autre but que d'éclairer la marche d'une escadre impériale, chargée de s'emparer de tout l'archipel. Les rumeurs des Majorcains arrivent jusqu'au sommet de la montagne de Galatzo, où se trouve, en ce moment, François Arago. Sous l'habit d'un paysan, qu'il revêt à la hâte, il gagne un vaisseau espagnol, à bord duquel il croit trouver un refuge : repoussé de ce côté, il s'élance à travers la foule accourue sur le môle, s'ouvre un chemin, non sans être effleuré d'un coup de poignard, et met entre lui et le peuple furieux les murs du château de Belver, qui servait de prison à la ville. Il échappe, avec le même bonheur, au poison qu'on ne lui épargne pas plus qu'à son compagnon de captivité, M. Berthmy.

Cependant les deux prisonniers français eussent succombé dans cette lutte inégale, si un savant espagnol, M. Rodriguez, n'y eût mis fin, en facilitant leur fuite sur une chaloupe. Deux fois, François Arago, avec les frêles embarcations auxquelles il confie successivement sa vie, est ensuite jeté sur les côtes d'Alger, et, autant de fois, poussé en vue du port de Marseille, où il ne peut aborder. Il ne se soustrait aux croisières anglaises que pour être pris par un corsaire espagnol. Tantôt prisonnier dans la citadelle de Rosas, dans le fort du Bouton, ou sur un ponton à Palamos; tantôt déguisé en négociant hongrois, ou en voyageur arabe; tantôt chargé des présents du dey pour le gouvernement français, ou, après le massacre de ce prince, inscrit, à titre d'interprète, sur la liste des esclaves chrétiens : partout, sur mer et sur terre, il est assailli par mille dangers et mille périls, qu'il supporte avec une constance admirable. Ces vicissitudes et ces épreuves se prolongèrent pendant trois années. Ce ne fut qu'au mois de juillet 1809, qu'il débarqua à Marseille et revit Perpignan, d'où il se rendit à Paris avec le précieux

résultat de ses observations. Les événements de 1815 ramenèrent M. Arago dans le chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales : il n'avait pu se résoudre ni à abandonner sa patrie pour suivre Napoléon dans l'exil, comme l'empereur, sur la désignation de Monge, le lui avait fait proposer; ni à rester témoin du spectacle de l'envahissement de Paris par les armées de l'Europe coalisée. Quinze ans plus tard, le savant et le patriote roussillonnais était appelé par ses concitoyens à siéger, comme leur représentant, à la Chambre des députés (1830). Les honneurs de la députation, que, par un sentiment d'admiration et de reconnaissance, les Perpignanais lui ont toujours continué depuis, vinrent le chercher dans sa glorieuse retraite, comme le titre de membre de l'Institut, les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, la place de membre du bureau des longitudes, la chaire d'astronomie à l'Observatoire royal, etc., etc.

Telle a été la vie de François Arago, considérée dans ses rapports avec l'histoire de Perpignan. Nous regrettons de ne pouvoir en dire davantage sur ce puissant génie, qui, embrassant le mécanisme de l'univers, en a mesuré tous les rouages et pénétré tous les mystères; qui a enrichi la science de découvertes si importantes, si belles et si nombreuses, qu'elles suffiraient à l'illustration d'un corps savant; et qui, dans cette sphère sublime, où ils trônent et brillent comme des astres, a marqué sa place à côté des Copernic, des Kepler, des Galilée, des Newton, des Descartes, des Laplace et des Herschell. Il ne nous appartient point de parler de la vie, des principes et des travaux politiques de M. Arago. La postérité n'oubliera pas qu'à une époque de défaillance et de désertion, il est toujours resté le même; et qu'enfant de la Révolution autant que de la science, il a fait aussi consister sa gloire à être, dans les voies de l'avenir, l'un des apôtres et des précurseurs de la démocratie française.

Un grand nombre de Perpignanais, outre l'illustre citoyen dont nous venons d'esquisser la biographie, se sont distingués, soit dans les sciences, les lettres et les arts, soit dans la carrière des armes. Nous citerons parmi les plus connus : *Guillaume Jourdain* et *Guinard Ier*, qui acquirent l'un et l'autre un grand renom de bravoure pendant la première croisade; le célèbre poëte *Guillaume Cabestany*, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, né, à la fin du XIIe siècle, à Cabestany, près de Perpignan; le troubadour *Formit*, connu généralement sous le nom de *Formit de Perpignan;* le poëte hébreu *Hissop*, auteur d'un poëme intitulé *Vase d'argent; André Bosch*, qui a écrit le *Sommaire des titres d'honneur de Catalogne, Roussillon et Cerdagne*, ouvrage, il est vrai, rempli d'inexactitudes et de superstitions ridicules, mais riche en documents précieux, tels que chartes provinciales et coutumes; *Xaupy*, collaborateur des *Nouvelles à la main*, d'où sont sortis les *Mémoires de Bachaumont*, et rédacteur d'un *Mémoire sur la noblesse des citoyens honorés de Perpignan et de Barcelonne; Fossa*, qui réfuta le mémoire de *Xaupy* et fournit des matériaux à l'auteur de *l'Art de vérifier les dates;* le compositeur de musique *Bodin de Boismortier*, auquel on doit un *Fiat lux* très-estimé, et trois opéras-ballets; *Hyacinthe Rigaud*, l'un des meilleurs peintres de portraits dont l'école française puisse se glorifier; et enfin *Dom Brial de Baixas*, bénédictin de Saint-Maur, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et collaborateur actif à la collection des *Historiens de France*, ainsi

qu'à l'*Histoire littéraire de France*. Nous ne terminerons point cette liste sans nommer *Jean Arago*, mort au service du Mexique, à l'indépendance duquel il avait puissamment contribué ; *Jacques Arago*, écrivain plein d'esprit et de verve, dont on lit avec le plus vif intérêt le *Voyage autour du monde*, *souvenirs d'un aveugle*, tous deux nés à Estagel ; et M. *Étienne Arago*, romancier, journaliste et auteur dramatique, né à Perpignan [1].

Le chef-lieu des Pyrénées-Orientales, renfermé dans ses fortifications, a peu gagné en étendue et en population ; cette cité subit le sort de la plupart des villes de guerre, destinées à étouffer dans leur ceinture de pierres et de briques. Vainement elle a fait divers efforts pour s'étendre sur ses faubourgs et reculer ses bastions et ses demi-lunes ; l'inflexibilité du génie militaire l'a parquée dans son étroit emplacement. Aussi, malgré quelques améliorations de voirie, quelques travaux d'embellissement, la ville conserve-t-elle encore dans plusieurs de ses rues l'aspect d'une ancienne cité. Ainsi que nous l'avons vu, l'origine de Perpignan ne remonte pas à une très-haute antiquité. Bien que les Romains aient occupé longtemps le pays, on chercherait vainement dans son intérieur quelque souvenir du grand peuple, quelques-uns de ces pans de murailles au ciment éternel qu'il a laissés partout sur son passage : aucune église n'y élève vers le ciel ses flèches dentelées et sculptées avec la laborieuse persévérance de l'art gothique ; il faut même renoncer à y chercher aucun souvenir du passage des Maures, car le Castillet et le clocher de l'église Saint-Jacques datent d'une époque postérieure à l'invasion sarrasine. La Loge, l'hôtel de ville, le donjon, malheureusement décapité de la citadelle qui fut le palais des rois de Majorque, l'église Saint-Jean dont la voûte est hardie, dont le retable est digne de l'intérêt des artistes et dont les chapelles latérales rappellent la richesse de celles d'Espagne : voilà à peu près, avec les fortifications perfectionnées par Vauban, les curiosités architecturales de Perpignan. Ses titres véritables, ce sont les souvenirs de son histoire et de ses splendeurs, de ses révolutions, de ses luttes incessantes, des gloires et des malheurs à travers lesquels il a passé pour devenir enfin un des boucliers de la France contre l'étranger.

Perpignan était, avant la Révolution, la résidence du gouverneur de la province, qui prenait aussi le titre de capitaine général des comtés et vigueries de Roussillon, de Conflent et de Cerdagne. Cette ville possédait un bureau des finances, un hôtel des monnaies ayant pour marque la lettre Q, une recette, un grenier à sel et une grande maîtrise des eaux et forêts. Le corps de ville avait à sa tête cinq consuls tirés des trois États de la population : c'est-à-dire de la noblesse, subdivisée en noblesse de race et en *cavaillers*, ou officiers municipaux ennoblis par leurs charges ; en *mercaders*, classe moyenne, principalement composée des commerçants en gros ; et en *menestrels*, dénomination sous laquelle étaient compris les artistes ou artisans, chirurgiens, peintres, orfèvres, etc. L'évêché, suffragant de Narbonne, avait été transféré d'Elne à Perpignan, comme nous l'avons déjà dit, par le pape Clément VIII ; le diocèse englobait tout le

1. Toute la partie biographique de la notice sur Perpignan, depuis la page 316 jusqu'à la page 319, est du Directeur de l'*Histoire des Villes de France*.

Roussillon; son chef spirituel s'intitulait *inquisiteur*, mais ne remplissait d'autres fonctions que celles de l'épiscopat. Après l'évêque, venaient d'abord le chapitre cathédral de Saint-Jean, divisé en deux corps : le *chapitre d'Elne* et le *chapitre de Saint-Jean*, appelé *communauté;* puis le chapitre de la collégiale de la Réal. Les communautés religieuses, tant d'hommes que de femmes, étaient au nombre de douze, savoir : des Jacobins, des Carmes, des Augustins, des Cordeliers, des Trinitaires, des Minimes, des Carmes déchaussés, des Augustins déchaussés, des Jacobines, des Clairistes, des Filles de la Congrégation de Notre-Dame et des Filles de Saint-Sauveur. Il y avait aussi à Perpignan une maison de filles repenties, plusieurs hôpitaux, un hôpital royal pour les soldats malades, et deux colléges dirigés anciennement par les Jésuites. L'Université était divisée en quatre facultés.

La ville de Perpignan, chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales, et considérée comme place de guerre de première classe, possède aujourd'hui un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une direction d'artillerie, du génie et des douanes, et une société royale d'agriculture. Elle est, en outre, le siége de la vingt-unième division militaire et d'un évêché; elle a, enfin, un séminaire diocésain, un collége communal, un jardin de botanique, un musée et une bibliothèque. La population du département s'élève à 173,592 habitants; celle de l'arrondissement à 81,691 ; et celle du chef-lieu à 18,198. Perpignan fait un grand commerce de vins de Rivesaltes et autres vins, d'eau-de-vie, de miel blanc, de laines fines, d'huile, de fer, de soie et de bouchons. Son industrie consiste en distilleries et tanneries, en fabriques de draps et d'étoffes de laine, de cartes à jouer françaises et catalanes, de chandelles, d'excellent chocolat, de bouchons de liége et de manches de fouets en bois d'alisier nommés *perpignans*.[1]

ELNE.

De toutes les villes du Roussillon, Elne (*Illiberis*, *Helena*, *Elna*) est assurément celle dont les fastes sont les plus curieux, quoi qu'on ne puisse préciser la date de sa fondation. Sous le premier de ces noms, elle resplendit d'un éclat

1. Tite-Live, lib. 21, cap. 29 et 24. — La *Chronique* de Montaner. — Zurita, *Annales d'Aragon*. — Mariana, *Hist. gen. de España*. — *Marca Hispanica*. — Bosch André, *Summari, index o Epitome des admirables y nobilissims titols de honor de Cathalunya, Rossellò y Cerdanya*. — Fossa, *Mémoires sur les comtes de Roussillon* (*l'Art de vérifier les dates*) — Duclos, *Histoire de Louis XI*. — *Histoire générale du Languedoc*. — *Observations sur le traité de 1258, considéré principalement dans ses rapports avec le Roussillon*, par Gispert Dulçat. — *Le Publicateur, journal des Pyrénées-Orientales* (années 1833-1834). — *Essais sur les anciennes institutions municipales de Perpignan*, par Jaubert Campagne (Perpignan, 1833). — Henry, *Histoire du Roussillon*. — *Dictionnaires* d'Expilly et d'Hesseln. — *Annuaires des Pyrénées-Orientales*. — Memoires manuscrits inedits du conventionnel Cassanyes, communiques à l'auteur.

qu'elle partage avec cette autre cité disparue entièrement du sol, mais qui a donné son nom à toute la province. Ruscino, Illibéris, sont les deux points qui marquent les pas d'Annibal et de son armée dans le pays des Sardones. Le général carthaginois campa, l'an de Rome 536, à la tête de quatre-vingt mille fantassins et douze mille chevaux, sous les murs d'Illibéris, où il eut une conférence avec les principaux chefs de ce peuple. Illibéris déchut rapidement : Pomponius Mela, qui vivait sous Tibère, n'en parle que comme d'un village : *Vicus Iliberris, magnæ quondam urbis et magnarum opum tenue vestigium.* L'empereur Constantin-le-Grand l'ayant relevée, l'appela *Helena*, du nom de sa glorieuse mère : c'est là que Magnence, en faisant tomber sous son glaive meurtrier l'empereur Constant, troisième fils de Constantin, réalisa la prédiction qui avait condamné le petit-fils d'Héléna à mourir dans le sein maternel (350). Les cendres de Constant reposent à Elne : un tombeau lui fut élevé, mais ce n'est pas celui qu'on y montre, sur la foi d'une tradition erronée. Où trouver donc ce mausolée impérial? Où sont toutes les nombreuses villas qui embellirent jadis cette terre de promission, et dont il n'existe aujourd'hui presque plus de vestiges.

Elne, si riche en souvenirs guerriers, est célèbre aussi dans l'histoire de l'Église. Les Wisigoths y établirent un siége épiscopal, dans les premières années du VIe siècle. Ce fut une des sept cités dont la réunion forma la Septimanie. La ville, à cette époque, était divisée en partie haute et partie basse. En 673, le roi Wamba se reposa deux jours à Elne, au retour de son expédition contre le duc Paul. Les Sarrasins l'occupèrent, pendant toute la moitié du VIIIe siècle, et les Normands, au commencement du siècle suivant, y promenèrent la mort et l'incendie. En 1285, Philippe-le-Hardi ayant déclaré la guerre à Pierre IV, roi d'Aragon, excommunié par le pape, vint mettre le siége devant Elne, qui, réduite à ses propres forces par l'abandon de Ramon d'Ourj, lieutenant de Pierre, fut prise et livrée aux flammes. Plus tard, c'est à Elne même que s'exhala le dernier soupir de ce royaume de Majorque dont le Roussillon fut le plus bel apanage (1344). La place, assiégée par des troupes aragonnaises que des traîtres y introduisirent en les hissant avec des cordes, se rendit après plusieurs jours et plusieurs nuits de combats livrés au coin de chaque rue. Jayme II se réfugia alors dans la tente de Pierre IV, et, tombant aux genoux de son vainqueur, déposa une couronne que rien ne put relever.

Sous Louis XI, pendant que le Roussillon était un champ continuel de guerres et d'intrigues, Elne fut mutilée : les troupes italiennes chargées de sa défense, se trouvant trop peu nombreuses pour tenir dans une ville aussi étendue qu'elle l'était alors, démolirent la partie basse, ce qui n'empêcha pas la cité d'être prise, au bout d'un siége de six mois, et son gouverneur, Bernard d'Oms, d'être décapité (1474). Sous Louis XIII, Elne, qui servait d'entrepôt pour tous les secours que l'Espagne dirigeait sur Perpignan, fut investie et prise, après dix jours de tranchée ouverte, par le prince Henri de Condé (1641). La ville avait été presque entièrement détruite pendant le siége ; les habitants obtinrent une capitulation honorable. En 1793, le duc d'Ossuna, commandant une division de quatre mille neuf cents hommes, s'empara d'Elne sans résistance ; mais le général Dugommier contraignit bientôt les Espagnols à l'évacuer.

Nous avons dit, dans la notice sur Perpignan, que le siége épiscopal d'Elne y avait été transféré en 1602 : la décadence définitive de cette ville date de la perte de son évêché. Le domaine utile appartenait, avant la Révolution, à l'évêque de Perpignan et au chapitre ; l'église à trois nefs est curieuse, quoiqu'elle ne soit pas construite, comme on l'a cru longtemps, sur le plan de l'église de Jérusalem, et le cloître en marbre blanc est un des monuments les plus remarquables de la France. La population d'Elne s'élève à peine aujourd'hui à 2,200 habitants, qui font le commerce des bestiaux, des cordages et des instruments aratoires.[1]

CÉRET. — PRADES.

BELLEGARDE. — COLLIOURE. — PRATS DE MOLLO.
VILLEFRANCHE. — MONT-LOUIS.

L'origine de Céret se perd dans les temps obscurs du Roussillon, et nous ne savons presque rien de son histoire jusqu'au XVII[e] siècle. Ce fut à Céret qu'eurent lieu, après la paix des Pyrénées, les conférences des commissaires nommés par la France et par l'Espagne pour tracer les nouvelles limites des deux royaumes (1660). M. de Marca, l'un des commissaires de Louis XIV, s'appuyant sur les textes positifs des auteurs de l'antiquité et de plusieurs chartes du moyen âge, voulait conduire la ligne divisoire depuis la pointe du cap de Creus jusqu'à la hauteur de Céret. Les commissaires espagnols, moins instruits sans doute, mais que de vieux souvenirs nationaux servaient mieux quant à la situation de l'ancien temple de Vénus, lui opposèrent sur le premier point des difficultés sérieuses, et Louis XIV, craignant de s'aliéner la cour de Madrid, rappela, au mois d'avril, M. de Marca, dont le collègue, M. Serroni, évêque d'Orange, continua seul la fixation des limites. Le savant de Marca se trompait (sciemment peut-être) sur la position du *Fanum Veneris;* mais on peut dire que son rappel coûta à la France les deux villes de Puycerda et de Llivia, qui furent allouées à l'Espagne. Quoique, dans les temps antérieurs à la réunion, Céret eut dû plus d'une fois ressentir le contre-coup du choc des armées des deux nations rivales, les historiens du pays ne nous donnent aucun détail à ce sujet : nous savons seulement que cette petite ville fut prise, vers la fin de l'année 1792, par les Espagnols. Le pont de Céret, dont une légende attribue la construction au diable, n'a qu'une seule arche appuyée sur des rochers et d'une extrême hardiesse. La ville sise au pied des Albères, non loin de la rive droite du Tech, est aujourd'hui l'un des deux chefs-lieux de sous-préfecture des Pyrénées-Orientales ; sa population est d'un peu plus de 3,300 ha-

1. Tite-Live. — Pomponius Mela. — Henry, *Histoire du Roussillon.* — Puiggari, *Notice sur la ville d'Elne.* — *Dictionnaire* de Hesseln.

bitants, et l'arrondissement en compte environ 40,200. Il y avait, avant la Révolution, dans le faubourg de Céret, un couvent de Capucins et un autre de Carmes.

Au haut de la route qui, du point où nous sommes, conduit en Espagne, entre les passages de Pertus et de Panissas, s'élève le fort de Bellegarde. Les trophées de Pompée ont disparu depuis bien des siècles : une tour de vigie les remplaça sans doute, puis une forteresse aragonnaise; enfin la France y prodigua, sous l'œil de Vauban, les travaux de l'art. L'arrondissement de Céret renferme encore deux places de guerre : Collioure et Prats-de-Mollo contenant, l'une 3,274 habitants, l'autre 3,328. Collioure est l'antique *Caucoliberis*, où débarquèrent, l'an de Rome 735, les ambassadeurs que le sénat envoyait à Ruscino pour y prier les chefs des Sardones de refuser le passage de leur pays à Annibal. Bâtie au bord de la mer, dans une situation pittoresque, à une demi-lieue de Port-Vendres, cette ville est défendue par le Miradou et le fort Saint-Elme, destinés à arrêter l'ennemi aux passages de Banyols et de Belitre, les plus faciles des Albères. Les Espagnols s'emparèrent de Collioure, en 1793, et l'évacuèrent en 1794. Pratz-de-Mollo occupe le haut Vallespir : la place, entourée d'une vieille enceinte où s'échelonnent des tours rondes à l'antique, est protégée par le fort Lagarde, que beaucoup d'historiens confondent sans cesse avec le fort de Bellegarde. Collioure a donné le jour au général d'artillerie *François Berge*, qui fut gouverneur de l'école d'application de Metz.

Prades, sur la Tet, deuxième chef-lieu de sous-préfecture des Pyrénées-Orientales, est une petite ville que recommande surtout la beauté de ses environs et la bonté de ses eaux. Elle était comprise autrefois dans la viguerie de Conflent, et sa seigneurie appartenait à l'abbaye de la Grave dans le diocèse de Carcassonne. Les capucins avaient un joli couvent hors des murs. Son église ne fut point une mosquée, comme on l'a prétendu longtemps; si un monument arabe a existé dans ce pays, c'est sur la petite montagne qui porte encore le nom de *Puig de la Masquita*. Dans une vallée aux environs de Prades était l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa, où saint Romuald et Pierre Ursuelo, doge de Venise, prirent l'habit monastique. Le chef-lieu n'a pas plus de 3,150 habitants, et l'arrondissement 57,709.

En remontant la Tet on trouve Villefranche, place forte située au nord de la vallée de Sahorre et de celle de Vernet, à l'entrée de la plaine de Roussillon. Fondée, en 1075, par Guillaume de Cerdagne, et prise, en 1654, par les Français, cette ville a été fortifiée, sous le règne de Louis XIV, d'après les plans de Vauban. Elle était la capitale du comté de Conflent et le siége d'une viguerie; on y trouvait, avant la révolution, un couvent de capucins. Mont-Louis se rapproche encore des sources de la Tet; cette autre place de guerre, dont la population est inférieure à celle de Villefranche (430 habitants contre un peu plus de 700) est cependant, par sa position et par l'importance des travaux militaires qui y furent exécutés aussi sous la direction de Vauban, un fort point de défense nationale. C'est à Mont-Louis que fut rapporté le corps du général Dagobert, mort à Puycerda d'une fièvre violente, le 8 floréal an II (27 avril 1794), à son retour de l'expédition de la Seu d'Urgel. Le 27 brumaire de la même année (17 novembre), le général en chef Dugommier ayant été tué, sur la Montagne-Noire, par un

éclat d'obus qui l'atteignit à la tête, au moment où il se disposait à attaquer le centre de l'armée espagnole, retranchée dans le Lampourdan, son corps fut également ramené en France et enterré à Bellegarde. Lorsqu'au mois d'août 1800, les restes des deux généraux républicains durent être transférés à Perpignan, les sous-préfets des arrondissements de Céret et de Prades se rendirent sur les lieux pour procéder à l'exhumation ; mais les habitants de la commune et du canton de Mont-Louis ne voulurent point qu'on leur enlevât complètement la dépouille mortelle de Dagobert, et l'on fut obligé, pour les satisfaire, d'en laisser une partie dans le tombeau. Arrivé à Perpignan, le convoi parcourut toute la ville et se rendit à la place des Jésuites, aujourd'hui place Royale : là, les corps des deux illustres capitaines furent déposés dans un caveau, sur lequel devait s'élever un monument d'où on les a tirés depuis pour les inhumer dans le cimetière de la ville.[1]

PORT-VENDRES.

Il y a, quant à présent, peu à dire sur Port-Vendres. Bâtie autour d'un petit bassin formé par la Méditerranée au pied des Pyrénées orientales, et à peu près au point de jonction des deux côtes de France et d'Espagne, cette ville est encore dans une sorte d'enfance, par rapport à ce qu'elle est appelée à devenir. En effet, son heureuse situation ne peut manquer de lui donner prochainement de l'importance, son port étant le point de départ naturel de toute expédition pressée pour la côte d'Afrique, et le seul qui puisse offrir un asile aux vaisseaux affalés dans le golfe de Lion, lorsqu'on l'aura creusé convenablement.

Les anciens avaient reconnu la commodité du bassin de Port-Vendres, et ils avaient élevé un temple à Vénus sur son bord septentrional ; de là le nom de *Portus Veneris* qu'ils lui avaient donné. Les géographes ne se sont pas toujours accordés sur le point où était placé le temple, ni même sur celui où la ville fut d'abord édifiée ; mais outre que toute discussion à cet égard semble superflue, elle serait suffisamment terminée, au besoin, par la simple inspection des lieux ; car les anciens comme les modernes n'ont pu consulter, pour fonder une ville maritime, que la commodité de la navigation. Or, ils ont dû, par cette raison, placer Port-Vendres au point où il existe encore aujourd'hui, puisque ce site est incontestablement le plus favorable de la côte. Quoi qu'il en soit, les Romains ne semblent pas avoir fait grand état de ce port, bien que leur colonie de Narbonne en tirât du poisson, des coquillages et même, dit-on, des huîtres assez estimées, et

1. Tite-Live. — *Marca Hispanica.* — Henry, *Histoire du Roussillon.* — *Dictionnaires* d'Expilly et de Hesseln. — F. Jalabert, *Géographie du département des Pyrénées-Orientales.* — *Le Moniteur universel.*

qu'ils eussent établi une communication à travers les graus de Leucate et de la Nouvelle, jusqu'au fond de son petit golfe.

Plus tard, les Wisigoths et les rois d'Aragon laissèrent également Port-Vendres dans l'oubli et dans l'obscurité. Ce n'est qu'en 1272, que le roi Jayme Ier, surnommé le Victorieux, ordonna de le curer et de le réparer, ainsi que celui de Collioure, que ce même prince avait fondé. Il affecta à leur double entretien une rente perpétuelle de cinq mille sous melgoriens, avec cette condition remarquable : que ce fonds ne serait affecté aux besoins de Collioure qu'autant que ceux de Port-Vendres seraient satisfaits. Cette disposition du roi d'Aragon indique assez la différence qu'on faisait dès lors entre l'utilité relative de ces deux établissements.

Port-Vendres ne tarda pas à prendre le premier rang parmi les ports du Roussillon : on voit que don Pedro, roi d'Aragon, à l'époque de ses démêlés avec son beau-frère, Jayme II, roi de Majorque, ne négligea pas de s'en emparer. Il y a ici une lacune dans les renseignements historiques, et il n'est presque plus question de cette ville depuis sa prise par don Pedro, en 1344, jusqu'au moment de la conquête du Roussillon par Louis XIII. On sait seulement que les princes espagnols firent toujours grand cas de son port, dans lequel les galères royales trouvaient un bon abri. Vingt ans après la réunion de cette province à la monarchie française, la situation de Port-Vendres sur un point extrême de la frontière maritime frappa Vauban, à la sagacité duquel rien n'échappait, et il ne craignit pas d'avancer que de la possession de ce point par l'Espagne ou par la France dépendait celle du Roussillon. Il proposa, en conséquence, de le fortifier; mais ce projet n'eut pas de suite, et l'entretien du port ayant été négligé, les sables et la vase ne tardèrent pas à s'y amonceler de telle sorte que les galères ne s'y mettaient plus à couvert qu'avec peine. Son entrée n'était, du reste, défendue que par deux fortins insignifiants et qui n'empêchaient pas les Miquelets de venir la nuit insulter les navires.

Il est curieux de voir comment Expilly parlait de Port-Vendres dans son Dictionnaire géographique : « On reconnaît le port, » lit-on dans le sixième volume de ce grand recueil, publié en 1778, « à un gros écueil situé sur la gauche en entrant. On voit aussi, sur la pointe de droite, un fortin au milieu duquel on a élevé un fanal. Le mouillage ordinaire est depuis le fanal jusqu'en dedans des magasins; partout au fond du port, principalement sur la gauche, l'eau manque. Le plus profond est du côté de la droite. Communément, on y trouve encore depuis deux jusqu'à quatre brasses d'eau. Les vents de N.-E. y causent quelquefois une grosse mer; mais ceux du N.-O. et du S.-O. y sont très-rudes. Il n'y a d'ailleurs que cinq ou six maisons le long du bassin, outre une petite chapelle, où, autrefois, les galères d'Espagne faisaient dire la messe. »

Les choses en étaient là, quand dans les premières années du règne de Louis XVI, le maréchal de Mailly remit sur le tapis les idées de Vauban, et obtint quinze années d'exemption de tout impôt pour ceux qui voudraient bâtir à Port-Vendres. Dès 1775, on avait travaillé au curage du port, et les travaux continuaient encore en 1787; mais sauf quelques constructions indispensables, telles que batteries, magasins, etc., et un obélisque en marbre des Pyrénées, élevé en

l'honneur de Louis XVI, la ville ne s'agrandit guère, malgré la munificence royale. On ne prit même pas confiance, à ce qu'il paraît, dans le résultat définitif des dépenses que le gouvernement y faisait. Cependant ces dépenses frappèrent les esprits jusqu'à un certain point ; car elles donnèrent lieu à des critiques plus ou moins fondées. Un essai historique et militaire sur le Roussillon, publié à Londres à cette époque, et qu'on croit être du chevalier de la Grave, disait entre autres choses, que l'entrée de Port-Vendres serait difficile à trouver, que le courant y serait rapide, que le vent de N.-E. empêcherait le débouchement, et celui du S. l'entrée, etc. Mais ces observations ne prévalurent pas, et les travaux eussent sans doute été continués sans les événements qui changèrent la face politique de la France.

La révolution de 1789 paralysa tout. On sait que la guerre ne tarda pas à éclater sur la frontière des Pyrénées avec beaucoup de vivacité. Port-Vendres et Collioure, d'abord livrés aux Espagnols, furent repris, en 1794, par Dugommier, à la suite de la capitulation du fort Saint-Elme [1]. Sous l'Empire, on ne s'occupa plus guère de ces ports ; il en fut de même sous la Restauration jusqu'au moment de l'expédition d'Alger. Mais ici commença une ère nouvelle pour Port-Vendres.

On voit, en effet, par cette rapide esquisse historique, que si Port-Vendres est pour la France d'un grand intérêt, c'est moins par ce que cette ville vaut aujourd'hui, que par ce qu'elle doit bientôt valoir. Son port, à peu près inutile, dans son état actuel, pour la marine militaire, à cause de son défaut de profondeur, pourra, lorsqu'il sera suffisamment creusé, offrir un asile aux plus grands navires de la flotte. Mais sa destination spéciale, celle qui est indiquée désormais par la nature de nos armements de guerre, c'est de recevoir les vaisseaux à vapeur. Là sera probablement, un jour, leur arsenal et leur point de départ pour la côte d'Afrique, dont Port-Vendres est plus rapproché que Toulon, sans compter qu'il est mieux placé que cette dernière ville, par rapport aux vents de N.-O.

Il existe plusieurs projets d'améliorations. L'un d'eux a réuni beaucoup de suffrages et semble avoir été adopté par le gouvernement, si l'on s'en rapporte à la loi du 19 juillet 1845, qui a consacré deux millions cinq cent mille francs au curage du bassin, dont on veut porter la profondeur à neuf mètres cinquante centimètres. On veut aussi relier entre eux les îlots qui forment, à l'entrée, ce qu'on appelle à présent *la petite passe*, par un môle sur lequel on établira une

1. Le directeur de l'*Histoire des Villes de France* pense qu'on lira avec intérêt quelques détails sur le siege que soutint Port-Vendres, en 1794, et auquel assista l'honorable auteur de cette notice, M. l'amiral Grivel.

Le 28 floréal an II (17 mai 1794), la brèche faite au fort Saint-Elme etant très-avancée, l'ennemi tenta une sortie, sur les onze heures du soir, et fut repoussé avec perte. Dugommier, qui manquait de grosse artillerie, réussit à pratiquer dans la montagne un chemin de deux lieues et demie, le long duquel ses soldats traînèrent à bras des canons de 24 et des mortiers de 12 pouces. Le 4 prairial, les Espagnols demandèrent à capituler ; mais on ne s'entendit point sur les conditions, et le 7, ayant évacué le fort Saint-Elme, ainsi que tous les forts de Port-Vendres, ils se retirèrent dans Collioure, où ils furent étroitement bloqués par Dugommier. Le général Navarro n'hésita plus alors à capituler ; la garnison, composée de sept mille hommes, livra aux républicains son artillerie et ses munitions, et s'engagea à ne plus servir contre la France pendant toute la durée de la guerre.

batterie. Cette construction, qui mettra l'intérieur du port à l'abri de la mer, sera de la plus grande utilité.

Nous ne pouvons mieux terminer notre aperçu qu'en rappelant les motifs du projet de loi, qui fut présenté aux Chambres, lors de la demande des deux millions cinq cent mille francs. Ces motifs sont déterminants. Ils prouvent surabondamment l'importance que le gouvernement attache à Port-Vendres et donnent la mesure de l'accroissement qu'il doit prendre dans un avenir prochain.

« Il existe, sur les confins de notre territoire, dit le projet, un port qui pourrait être mis, à peu de frais, en état d'offrir un sûr asile aux vaisseaux du premier rang, et à plus forte raison aux frégates à vapeur de la première grandeur. C'est Port-Vendres. Placé dans la situation la plus heureuse, près des frontières d'Espagne, à l'extrémité du golfe de Lion, Port-Vendres offrirait, en cas de guerre maritime, une position militaire du plus haut intérêt et qui serait particulièrement précieuse pour les navires à vapeur. Garantie par le voisinage des hautes terres contre les effets du vent de N.-O., qui tourmente si fréquemment le golfe de Lion, la navigation entre Port-Vendres et l'Algérie est toujours possible et comparativement facile. Elle est, en outre, plus courte de vingt lieues qu'en partant de Toulon ; aussi ce port est-il ordinairement choisi, comme point de départ, pour les troupes qui sont dirigées de l'ouest et du midi de la France, sur l'Algérie ou sur Oran. Il y a cent soixante-dix ans, Vauban avait aperçu et faisait ressortir, avec une vive énergie, les avantages que cette position présentait pour la France, et son importance s'est singulièrement accrue dans ces derniers temps, par suite de la création de la navigation à la vapeur ». On peut ajouter que depuis Vauban jusqu'au général Castellane, qui commande aujourd'hui sur ce point, Port-Vendres a excité la sollicitude de tous les militaires distingués qui ont pu prendre une connaissance approfondie de sa situation.

Port-Vendres, situé autrefois dans le Vallespir, fait aujourd'hui partie du canton d'Argelès, compris lui-même dans l'arrondissement de Céret. La population de cette ville est encore très-faible ; elle ne s'élevait pas, à l'époque du dernier recensement, à plus de 800 habitants. C'est un progrès, mais un progrès peu sensible sur ce qu'elle était vers la fin du XVIIIe siècle. « On n'y compte point de feux en particulier », remarquait alors Expilly, « ce village étant *affouagé* avec Collioure, dont il n'est séparé que par une montagne sur laquelle est bâti le fort Saint-Elme. » [1]

1. *Géographies* de Strabon et de Ptolemée — D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule.* — *Dictionnaire* d'Expilly. — Henry, *Histoire du Roussillon.* — Le chevalier de Lagrave, *Essai militaire sur le Roussillon.* — F. Jalabert, *Géographie du département des Pyrénées-Orientales.* — *Annuaire des Pyrénées-Orientales.* — *Le Moniteur universel.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS. COUTUMES. — LANGAGE. — ANTIQUITÉS.

Quand on arrive dans le Roussillon par le chemin de Narbonne, on suit une route qui, dans sa première partie, fut la voie *Domitia*. On marche d'abord dans un chemin resserré, et l'œil est rudement frappé par les mamelons nombreux, arides, fortement accentués du rameau des Corbières qui se dresse sur la droite; puis on entre dans une vaste plaine, riche surtout en vignobles excellents, mais presque dépouillée d'arbres. Bientôt cependant tout change et s'embellit: on voit s'élever au loin, et sur la droite, des collines et des montagnes variées d'aspect, au milieu desquelles se dessine le Canigou, qui semble se prélasser au soleil pour faire fondre les neiges éternelles dont son triple pic est couvert; puis, au delà de Perpignan, et depuis le Canigou jusqu'à la mer, on suit la silhouette ondulée des cimes noires des Albères. A l'est, sur toute la route et par opposition à cette partie montagneuse, l'œil parcourt une vaste plaine, au bout de laquelle scintille l'eau de plusieurs étangs et frémit un peu plus loin le galon d'argent de la Méditerranée. Le Roussillon est découpé en six vallées dont chacune sert de bassin à l'une des rivières torrentueuses descendant des montagnes voisines. Ce sont les vallées de la *Cerdagne*, où la Sègre se promène longtemps avant d'aller en Espagne; du *Capcir*, où l'Aude prend sa source avant de donner son nom à un département voisin; du *Fenouillet*, dont l'Agli emporte tous les ans à la mer quelques lambeaux d'excellentes terres; du *Conflent*, que la Tet traverse dans toute sa longueur; des *Aspres*, que le Réart enrichit ou ravage; enfin du *Vallespir*, où le Tech roule ses ondes depuis la belle montagne de Costa-Bona.

La Cerdagne, qui englobe la vallée de Carol, riche en sites pittoresques, en ruines et en mines de fer, est la partie de l'ancienne province espagnole de ce nom qui fut accordée à la France par la délimitation de 1659. Elle est encaissée entre de hautes montagnes, à l'extrémité occidentale de la chaîne des Pyrénées roussillonnaises: la neige couvre ces monts pendant la moitié de l'année, et ses élévations n'offrent guère d'autre produit que des forêts de grands arbres et quelques pâturages où paissent des élèves de la race bovine dont la qualité approche de ceux de la Suisse. Mais en descendant on trouve, sur les versants, des prairies verdoyantes, qui nourrissent d'excellents chevaux de cavalerie légère. Les céréales, et le seigle principalement, occupent le centre de la vallée. Une particularité bizarre frappe, au premier abord, l'étranger qui parcourt ce pays. Dans la Cerdagne française est un petit canton de dix kilomètres carrés: c'est l'enclave de Livia, portion de terre et population appartenant à l'Espagne; un chemin neutre y conduit. On comprend difficilement pourquoi les deux nations laissent subsister, depuis 1659, cette absurde enclave, qui ne sert guère qu'à favoriser la contrebande. Malgré les réclamations des Cerdanyols, malgré les demandes du conseil général du département,

rien n'a été fait pour obvier à cet état de choses plein d'inconvénients. Le langage et les mœurs des Cerdanyols français sont presque absolument semblables à ceux des Catalans, leurs voisins. Pendant la belle saison, ils se livrent à la culture; l'hiver, les montagnards, cernés par les neiges, fabriquent des tricots de laine dont ils font un grand commerce. C'est dans la Cerdagne que se trouve le col de la Perche, débouché dangereux en hiver et qui prend son nom de quelques perches qui le jalonnaient pour guider le voyageur au milieu des neiges. Le Capcir est voisin de la Cerdagne, dont il diffère peu : ce sont les mêmes accidents de terrains, le même contraste offert par une nature riante et fertile, constamment opposée à une nature sauvage et rocheuse; ce sont les mêmes productions du sol, la même industrie à peine développée. Durant la saison rigoureuse, les habitants du Capcir vont demander du travail à la plaine. Leur langage se rapproche de celui des habitants de l'Aude.

Le Conflent semble, vers les sources de la Tet, ne former, d'abord, qu'un défilé étroit; puis il vient s'étendre dans des plaines vastes et riantes. Dans le haut Conflent, les céréales sont maigres, et les flancs des monts se sont appauvris par le déboisement, déplorable résultat d'une mauvaise administration plus encore que des besoins de l'industrie métallurgique. Le pin domine sur ces montagnes qui fournissent encore de belles coupes annuelles et de beaux arbres propres à la construction. Le bas Conflent est d'une grande richesse agricole : rien de pittoresque comme la vallée de Prades, rien de riche comme la campagne d'Ille et toute la plaine arrosable qui prend le nom de *Riberal*; la végétation y est magnifique, la variété de culture extraordinaire. On y fait, généralement, trois récoltes par an : une en blé, les deux autres en trèfle, haricots, maïs, lin, chanvre, etc. C'est dans le Conflent que se trouve la belle montagne du Canigou, dont les contreforts séparent du Vallespir cette partie du Roussillon. La longue vallée de l'Agli suit les caprices de la rivière sinueuse dont elle prend le nom. Ses montagnes, que le chêne-nain couvrait naguère encore, ont été mises à nu par la cupidité des paysans; l'olivier d'Estagel peut lutter avec celui de Provence, et le vin y est des plus généreux. Les marbres d'Estagel, de Tautavel et de Baixas sont nombreux, de belles qualités, et plus appréciés de jour en jour. C'est au bas de la vallée de l'Agli que se trouvent les excellents vignobles de Rivesaltes. Les Aspres sont riches en vignobles, en oliviers, en seigle et en froment; mais les arrosages n'y sont pas possibles comme dans toutes les autres vallées du Roussillon, à moins qu'on n'y continue les forages artésiens dont le succès a déjà vivifié le terrain aride des communes de Bages et de Toluges. Le Vallespir s'étend sur la plus grande partie de la frontière d'Espagne, depuis Costa-Bona jusqu'à la mer. Le châtaignier alterne sur les montagnes de la haute partie de ses vallées pittoresques avec le hêtre et le sapin; le blé noir est un de ses produits essentiels; les montagnes des Albères, à partir des environs du Pertus, sont couvertes de chêne-liége; plus près de la mer l'olivier leur dispute le terrain; enfin la vigne s'empare des montagnes et d'une partie de la plaine : on connaît la réputation des vins de Collioure et de Banyuls.

Le Roussillon offre ainsi différentes zones qui peuvent faire souvent apparaître tous les climats sous un seul coup d'œil : du flanc d'une montagne, rafraîchi par

une brise tempérée, on peut apercevoir au-dessus de soi la neige qui couvre le sommet, tandis qu'au fond de la vallée on découvre la vigne en floraison, l'amandier déjà chargé de fruits, l'oranger qui porte mêlés ses fruits et ses fleurs. L'hiver, le printemps, l'été, se trouvent réunis dans un espace qu'on peut parcourir en un jour; les aspects les plus variés et les productions les plus hétérogènes se touchent. Souvent le soleil projette du haut des montagnes l'ombre des sapins, amis des vents polaires, sur les myrtes, les grenadiers, les aloès et autres arbustes délicats que les moindres gelées flétrissent et tuent; des rochers nus et sombres font face à des flancs de montagnes fleuries et embaumées. A des versants âpres et déchirés succèdent, comme par enchantement, des collines couvertes de vignes, de grasses et fraîches prairies. Des bois touffus, des vergers où les plantes potagères et les arbres fruitiers, avantage inappréciable et double richesse du pays, étalent leurs savoureux produits, cachent au regard une plaine vaste et aride dans laquelle on chercherait en vain un filet d'eau et un bouquet de feuillage pour se rafraîchir. A la limite de la plaine la plus fertile et la plus riante, on trouve des pics, des torrents, des gorges, des cols si affreux quand le vent s'y engouffre, quand la neige y tourbillonne, que, selon un proverbe du pays, *on doit suivre son chemin droit et ferme sans se retourner, le père eût-il son fils derrière soi, le fils marchât-il devant son père* (le col de la Perche).

Le sol, avec un meilleur système d'agriculture, pourrait enrichir la France de productions exotiques et précieuses; mais là, comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être, l'esprit de routine a été un obstacle à beaucoup d'améliorations. Le système d'irrigation des terres, qui rappelle celui de *las huertas* de Valence, y est remarquable en ce sens qu'il utilise jusqu'à la dernière goutte, peut-on dire, de l'eau trop rare des rivières et des ruisseaux. L'huile forme, avec le vin, le principal objet d'exportation. Il y a des plaines de plusieurs lieues où l'on ne découvre rien que des ceps de vignes; d'autres, non moins étendues, où l'on ne voit que le pâle feuillage de l'olivier. La récolte des céréales ne dépasse pas la quantité nécessaire à l'alimentation du pays. Les plantes aromatiques des montagnes fournissent aux nombreux essaims d'abeilles le suc qu'elles transforment en un miel délicieux, connu improprement dans le commerce sous le nom de *miel de Narbonne;* les pâturages, trop mêlés d'herbes odorantes, engraissent des bestiaux dont la viande est médiocre; mais un gibier excellent abonde dans la plaine, et surtout dans les collines. Parmi les mammifères du Roussillon, nous citerons l'ours brun, le loup, le loup-cervier, le sanglier, le lynx, le blaireau, le hérisson d'Europe, et l'antilope chamois (l'issard); l'ornithologie comprend l'aigle, le vautour, le faucon, l'épervier, le milan, le héron, la grue, le corbeau, le cygne, et le gobe-mouche (*beca-figa*). Enfin, la pêche maritime, principale ressource de la côte, et la pêche des rivières, peuplées de truites excellentes, fournissent aux tables tout ce qui peut flatter la sensualité.

L'industrie n'a pas fait de grands progrès dans le Roussillon. Il y a des fabriques de draps grossiers, des distilleries, des magnaneries, qui reprennent faveur après avoir été délaissées, des tanneries et des papeteries. Tout son commerce consiste dans l'exportation de ses vins, de ses huiles, de ses grains fins de la Salanca, de ses salaisons de Saint-Laurent, de ses liéges et de ses cercles de futailles.

On tire du flanc des montagnes roussillonnaises de grandes quantités de fer, qui alimentent les forges des vallées du Tech et de la Tet, et même les usines de l'Ariége. Le minerai est de qualité supérieure; malheureusement les moyens d'extraction ne sont guère en rapport avec les progrès de l'art. Quant à la fabrication, la méthode dite catalane y est toujours en vigueur. Des indices de plomb, des filons de cuivre rouge, et même quelques affleurements d'argent, ont été signalés à diverses époques; mais il y aurait folie à compter sur des résultats avantageux dans une autre exploitation que celle du fer, et de quelques carrières de marbre, de gypse et de carbonate calcaire. Les sources thermales sont nombreuses dans le Roussillon et douées des propriétés médicales les plus précieuses. Les Pyrénées-Orientales comptent quatre-vingt-deux sources minérales, cinquante-deux sulfureuses, vingt-deux ferrugineuses, trois thermales simples, et cinq salines; mais l'art n'a longtemps fait aucun effort pour leur donner cet attrait qui fait affluer les étrangers aux thermes des autres départements. Depuis quelques années seulement, on a apporté diverses améliorations, qui, unies à l'excellence bien constatée des eaux, à la douceur du climat, à l'aspect terrible ou gracieux et toujours pittoresque des sites, commencent la vogue de ces utiles établissements. Les bains d'Arles, de Vernet et de La Preste, sont les plus renommés.

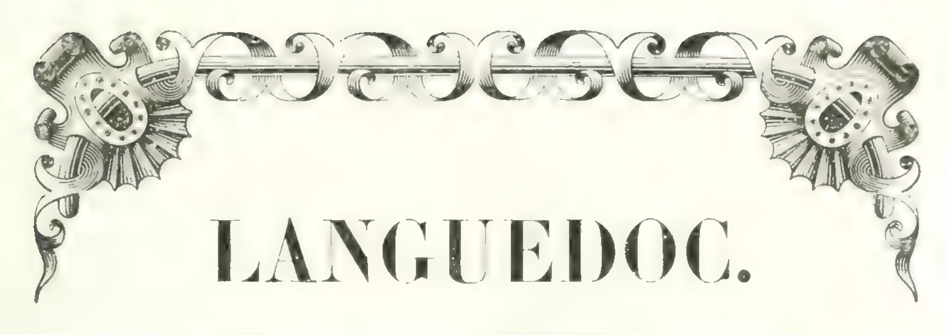
Le Roussillon, si riche en souvenirs historiques, ne possède pourtant que fort peu de monuments anciens. Des Celtes il lui est resté quelques dolmens et menhirs sur les hauteurs qui séparent Sorède de la chapelle de *la Vierge del Castell*, sur la montagne de la Roque, et entre Calaeroer et Montner, près du col de la bataille. Parmi les vestiges de monuments romains, on signale quelques parties des bains d'Arles; les culées d'un pont sur le Tech, en amont du pont du Diable, sous Ceret; quelques substructions à Elne, et d'autres débris de muraille à la haute et à la basse Cluse. Les Maures, auxquels la tradition populaire attribue bien des édifices, et notamment les tours de vigie qu'on remarque au sommet des montagnes des Corbières et des Albères, n'ont pas laissé la trace d'un seul monument. On a longtemps donné une origine arabe à l'église de Planès, petite commune de la Cerdagne : M. Taylor prétend que c'était une mosquée, et M. Henry un tombeau; mais tout s'est écroulé sous le regard de l'antiquaire. L'église de Planès est un monument de l'époque romaine, époque qui fut beaucoup moins avare que les autres pour le Roussillon, car plusieurs églises en portent les caractères écrits sur les marbres de leurs retables et de leurs portails. Le cloître en marbre rouge de Saint-Michel de Cuxa, transporté à Prades et transformé en établissement de bains, lutte encore de beauté avec le cloître en marbre blanc d'Elne, le plus précieux monument architectonique du Roussillon, et l'un des mieux conservés de France.

Les Roussillonnais ont une physionomie particulière, des usages anciens, des mœurs qu'on chercherait en vain dans les autres provinces de la France; leur langage est rapide, sonore, et a toute l'énergie d'accentuation de l'espagnol. Leur costume tient encore de son originalité primitive, dans la montagne surtout, de sorte que le voyageur se croirait, au premier abord, dans ces contrées d'Espagne ou d'Italie qui offrent des types si chers aux peintres. Les Roussillonnais sont

grands, bien faits, robustes, agiles, résolus; ils se campent fièrement et leurs visages brunis sont énergiquement dessinés. Leur caractère moral est aussi fortement frappé; ils ont une volonté entière et tenace : graves et fiers devant les étrangers ou les personnes d'une condition supérieure à la leur, on les voit cependant se livrer entre eux aux élans d'une gaieté vive et bruyante. La place publique est le théâtre de leurs jeux, de leurs chants, et de leurs danses si originales et dont l'animation extrême est heureusement tempérée par la sobriété; car on ne voit guère que dans le Roussillon des hommes abandonner leurs plaisirs pour boire de l'eau pure. Malgré l'abondance du vin, il est extrêmement rare de rencontrer des hommes ivres.

Les relations, de jour en jour plus fréquentes, qui relient les diverses parties de la France commencent à effacer les coutumes traditionnelles et les vieux usages du Roussillon : le progrès de l'industrie, le goût des voyages font disparaître peu à peu les couleurs tranchées, les traits saillants ; mais l'empreinte donnée par les siècles au caractère national durera longtemps encore. On retrouve dans les montagnes des habitudes patriarcales, des croyances naïves et touchantes, des cérémonies superstitieuses qui semblent appartenir à un autre âge. Dans certaines communes, durant la nuit qui précède la Saint-Jean, plus d'une mère s'échappe secrètement de sa demeure en emportant son nouveau-né dans ses bras; elle s'enfonce dans le bois ou le verger voisin : là elle choisit un arbre, et de ses mains, que l'amour maternel rend vigoureuses, elle déchire deux branches unies sans les détacher entièrement. Alors elle fait passer vivement son enfant chéri entre les fibres humides de la sève qui circulait ; puis elle rentre chez elle, le cœur rempli de joie, car, dans sa ferme croyance, l'enfant vient d'être mis à l'abri de tout maléfice. La superstition poétique touche et unit les deux limites de la vie : dans le haut Conflent, dans le Vallespir et même dans quelques villages de la Plaine, les personnes qui suivent un enterrement se rangent autour de la fosse, et dès qu'elle a reçu la bière dans son sein, des lettres y tombent de toutes parts, et ces mots retentissent : *Recommande-moi à mon père, à ma mère, à mon mari, à ma femme, à mes enfants!* Naïves commissions pour des parents, dont on charge celui qui va les rejoindre! De moins gracieuses superstitions persistent encore : tout septième garçon, sans interruption de fille, naît avec le don de guérir tous les maux, et particulièrement les foulures; les femmes stériles vont, pour se rendre fécondes, sonner la cloche de l'église de Planès ou plonger leur tête dans une marmite en fer conservée dans la chapelle de Notre-Dame de Nouri. Le Roussillon est, enfin, un des rares coins de la France où l'on trouve encore un peu de la simplicité poétique des temps passés; mais elle s'éteint par degrés : l'esprit prosaïque de notre époque a déjà envahi la plaine, il monte de mamelons en mamelons, et bientôt il aura effacé jusqu'au dernier trait caractéristique des populations les plus isolées du Capcir, du Vallespir et de la Cerdagne. [1]

1. Henry, *Histoire du Roussillon.* — *Annuaires du département des Pyrénées-Orientales.* — Fr Jalabert, *Géographie du département des Pyrénées-Orientales.* — *Bulletins de la Société des Pyrénées-Orientales.*



LANGUEDOC.

HAUT LANGUEDOC. — TOULOUSAIN. — ALBIGEOIS. — LAURAGUAIS.
MARQUISAT DE MIREPOIX. — BAS LANGUEDOC. — RAZES. — CARCASSEZ.
COMTÉ DE NARBONNE. — AGADEZ. — VICOMTÉ DE BEZIERS. — VICOMTÉ DE LODEVE.
COMTÉ DE MONTPELLIER. — NEMOSEZ. — CÉVENNES PROPRES.
UZEGEOIS. — VIVARAIS. — VELAY. — GEVAUDAN.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Le Languedoc est une des plus grandes et des plus riches provinces de l'ancienne France. Borné au nord par une partie de l'Auvergne, par le Quercy et le Rouergue, au midi par le comté de Foix, le Roussillon et la Méditerranée, à l'orient par le Rhône, sur une longueur de près de quarante lieues, à l'occident par l'Armagnac et la Garonne, il s'étendait sur un espace de quatre-vingt-dix lieues, du sud-ouest au nord-ouest, depuis Valentine, sur la frontière du pays de Comminge, jusqu'à Annonay, sur les limites du Lyonnais. Sa largeur prenait un quart du 43ᵉ degré de latitude, tout le 44ᵉ et le tiers au moins du 45ᵉ. Sa longueur était coupée en deux parties à peu près égales par le méridien de Paris. La partie de la mer qui en baigne les rivages, s'appelle le golfe de Lion : non, comme on l'a cru souvent, que ce nom lui vint de la ville de Lyon, d'où descend le Rhône, mais par allusion aux tempêtes qui donneraient à cette mer un caractère de cruauté ; accusation gratuite, si on compare les habitudes de ce golfe avec celles de la côte barbaresque, et surtout avec celles du golfe de Gascogne, dans l'Océan. Quoi qu'il en soit, du haut de cette mer le Languedoc se présente aux yeux du navigateur comme un amphithâtre dont la plage forme la base, et qui monte graduellement jusqu'aux montagnes de l'Albigeois et des Cévennes. C'est sur les premières, qu'à seize lieues de la mer a été nouvellement placé le phare du Sommail, dans l'ancien diocèse de Saint-Pons de Thomières. Le Languedoc faisait partie de cette contrée de la Celtique que les Romains appelèrent *Gallia Braccata*, à cause des braies que portaient ses habitants. Ces conquérants lui donnèrent ensuite la dénomination de Gaule Narbonnaise, du nom de la première ville qu'ils y fondèrent ; mais cette province, démembrée de ce que le proconsul Domitius avait nommé la *province romaine*, d'où est venu le nom de Provence, ne comprenait pas toute l'étendue du Languedoc. L'Albigeois, le Vélay et le Gévaudan, que l'ancienne monarchie y incorpora plus tard, faisaient partie de la première Aquitaine des Romains, et le Vivarais appartenait à la première Viennoise. Dès le vᵉ siècle, d'après le témoignage de Sidoine Apollinaire, cette

contrée avait quitté le nom de Gaule narbonnaise pour prendre celui de Septimanie, par allusion aux sept villes principales de la province; et dans le même siècle, l'invasion gothique infligea à ce pays le nom de Gothie, sans lui enlever toutefois celui de Septimanie. Les deux dénominations lui furent conservées sous la courte domination des Sarrasins, qui n'eurent pas le temps de lui en imposer une autre; et celle de *Marche d'Espagne*, donnée par Charlemagne à la réunion du Languedoc, du Roussillon et de la Catalogne, ne dura que jusqu'à la fin de Charles-le-Chauve. On dit alors, comme avant, la Septimanie ou la Gothie jusqu'à la possession définitive de la province par la France, sous le fils de saint Louis, vers la fin du XIIIe siècle. On ne sait pourquoi le sire de Joinville a appelé ce pays *Langue-torte*. Les étymologistes sont allés chercher en Allemagne l'explication de son nom : il vient, disent-ils, du substantif composé *land-got*, que les géographes tudesques auraient donné à la contrée conquise par Alaric, roi des Goths, comme si la Catalogne et la Bulgarie en avaient conservé la moindre trace. Pasquier, qui n'a point admis le mot *land*, est parti cependant du même point en disant *langue de got*. Mais ces étymologies, fort arbitraires, ne supportent pas le moindre examen; et c'est dans Froissart qu'il faut prendre l'origine du nom que porte actuellement cette province. C'est là qu'on trouve une division de la France en *langue d'oil* et en *langue d'oc*, parce que les habitants du nord de la Loire disaient *oil* pour *oui*, tandis que ceux du midi prononçaient *oc*. Quant au mot *lengua d'oc*, que de vieux chroniqueurs ont adopté, ce n'est que l'appellation patoise du pays, et elle ne constitue aucune époque distincte.

Pour faciliter l'intelligence de notre travail, nous commencerons par faire connaître les anciennes subdivisions de cette province et celles que leur a substituées l'Assemblée constituante. Le Languedoc était divisé en haut et bas. Le haut se composait de tout ce qui avoisinait l'Albigeois et la Garonne; le bas, de tout le littoral de la Méditerranée. Dans la première division étaient le pays Toulousain; le Lauraguais, qui prenait son nom du château de Laurac, maintenant ruiné; l'Albigeois, que ne mentionnent ni Strabon ni Méla, ni aucun historien antérieur au Ve siècle, et dans lequel le géographe Sanson a voulu retrouver les Éleuthères de César et les Combolectres atlantiques de Pline. Le bas Languedoc est plus étendu, il partait des confins du Lauraguais pour aller toucher à la rive droite du Rhône. Cette région comprenait le Carcassès, ou comté de Carcassonne; le Razès; le territoire de Narbonne, qui renfermait encore le pays de Thomières et la vallée des Corbières; celui de Béziers, moins étendu que ne l'était l'ancienne vicomté de ce nom, mais auquel appartenait encore la ville d'Agde; celui de Lodève, qui eut aussi ses vicomtes dans le XIe siècle; la seigneurie de Montpellier; le territoire de Nîmes, qui fut aussi une vicomté du temps des Carlovingiens; et enfin le diocèse d'Uzès. Au-dessus du bas Languedoc on trouvait le pays des Cévennes, appelées *mons Cebena* par César, Pline et Pomponius Méla; sur le versant oriental de ces montagnes, le Vivarais ou l'ancien comté de Viviers; sur le versant occidental le Gévaudan et le Vélay.

Le Languedoc était un pays d'États et formait un gouvernement particulier. Il avait un parlement à Toulouse, une chambre des comptes et une cour des aides à Montpellier, des sénéchaussées à Béziers, à Castelnaudary, à Nîmes et dans

d'autres villes. Ses divisions ecclésiastiques étaient plus nombreuses et formaient vingt-trois diocèses; mais les treize évêques de Narbonne, de Beziers, de Toulouse, de Viviers, de Mende, d'Agde, d'Alby, d'Uzès, de Lodeve, de Nîmes, de Carcassonne, de Maguelonne, du Puy-en-Vélay, furent, pendant huit ou neuf siècles, les seuls directeurs spirituels du Languedoc. Autour d'eux se grouperent de nombreuses et riches abbayes : celles de Saint-Saturnin, à Toulouse; de Primuliac, près de Narbonne; de Saint-Féréol, à Uzès; de Saint-Bausile et de Saint-Gilles, a Nîmes; celles de Castres; de Saint-Paul, à Narbonne; de Saint-Aphodise, à Beziers; de Lavaur, dans le Lauraguais; de Saint-Pierre de Caunes, dans le Narbonnais, et de Carmery, dans le Velay. Toutes ces abbayes étaient en partie séculières et en partie soumises à la regle du Montcassin; mais elles s'étaient fort relâchées de leur premiere discipline, quand un nouveau saint Benoît, fils du comte de Maguelonne, vint les réformer, vers le milieu du VIIIe siècle. Bientôt, sous la dépendance du monastère qu'il avait fondé lui-même près du ruisseau d'Aniane, à six lieues de Montpellier, s'élevèrent des communautés nouvelles. Telles furent les abbayes de Joncels, de Gellone ou Saint-Guilhem-du-Désert, fondée, en 804, par Guillaume, duc de Toulouse et d'Aquitaine; de Saint-Chinian, dans le diocèse de Narbonne; les monasteres de Saint-Thibéry, de Vilemagne de Cassan; ceux d'Aleth, de Saint-Papoul, du Mas d'Azil, de Saint-Sauveur, de Fonfrède, de Montolieu, de Franquevaux et de Saint-Pons de Thomières.

Les fondateurs de tous ces monastères, tout en demandant des ouvriers à celui d'Aniane et en adoptant la règle du nouveau saint Benoît, y introduisaient avec la richesse, le germe de tous les vices que le réformateur avait voulu en bannir. Le séjour des papes à Avignon accrut considérablement le nombre des établissements ecclésiastiques du Languedoc. Le pape Jean XXII y créa de nouveaux sieges episcopaux, et choisit presque partout pour évêques les abbés des monastères existants dans les villes qu'il érigeait en evêchés. Jean XXII ne tenant aucun compte des divisions administratives de la province, attribua le territoire de Castel-Sarrasin au nouveau diocèse de Montauban, et etendit la juridiction du nouvel évêché de Comminges sur une portion de l'ancien evêché de Toulouse. L'évêque de cette capitale reçut, en compensation, le titre d'archevêque; de manière que les évêchés de la province furent partagés entre deux métropoles, au prejudice du primat archevêque de Narbonne. En 1536, le siege de Maguelonne fut transféré à Montpellier. Plus tard, le pape Innocent XI erigea une troisieme métropole dans la ville d'Alby, et lui donna des suffragants aux depens des deux premiers archevêques (1680). Sept ans apres, le pape Innocent XII créa l'évêché d'Alais.

Ces divisions territoriales et ecclésiastiques furent bouleversées par la révolution de 1789. L'Assemblée constituante partagea le Languedoc en huit departements. Dans celui de la Haute-Garonne fut compris le pays Toulousain : on y adjoignit le pays de Comminges dont l'évêque avait assisté autrefois aux États de Languedoc, et une très-petite portion du Lauraguais; mais le décret impérial qui créa le département de Tarn-et-Garonne, enleva à celui de la Haute-Garonne l'arrondissement de Castel Sarrasin pour l'attacher a la prefecture de Montauban. Le département du Tarn prit tout l'Albigeois et une autre portion du Lauraguais;

celui de l'Aude enveloppa ce qui restait de ce dernier pays, outre le Rasez et le Carcassez. Le département de l'Hérault se composa des territoires de Montpellier, de Béziers, de Lodève et de Saint-Pons de Thomières; celui du Gard renferma le pays de Nîmes et d'Uzès; celui de l'Ardèche fut formé du Vivarais; et le Vélay prit le nom de département de la Haute-Loire, dans lequel on enclava une très-faible portion de l'Auvergne. Le Gévaudan et la plus grande partie des Cévennes servirent à constituer le département de la Lozère. N'oublions pas de rappeler que le pays de Fenouillèdes, l'une des subdivisions du pays de Razès, fut détaché du Languedoc et attribué au département des Pyrénées-Orientales. L'Assemblée constituante réduisit en même temps le nombre des diocèses de vingt-un à sept, qui furent : les archevêchés de Toulouse et d'Alby, et les évêchés de Carcassonne, de Montpellier, de Nîmes, de Mende et du Puy. Plus tard, celui de Viviers fut rétabli et eut pour diocèse tout le département de l'Ardèche. Les évêchés de Rieux et de Mirepoix furent absorbés par le département de la Haute-Garonne, ceux de Castres et de Lavaur par le Tarn, ceux d'Aleth et de Saint-Papoul et la riche archevêché de Narbonne par l'Aude; ceux d'Agde, de Béziers, de Saint-Pons et de Lodève par l'Hérault. Enfin, ceux d'Uzès et d'Alais par le Gard.

Une longue chaîne de montagnes traverse le Languedoc depuis le revers occidental des Corbières jusqu'aux escarpements de Crussol, dont les cornes sont suspendues sur le cours du Rhône. Les Corbières forment un groupe distinct, entièrement enclavé dans le département de l'Aude; situées à l'est du Canigou, elles sont séparées de ce pic des Pyrénées par la vallée de la Gly, et de la montagne Noire par le cours de la rivière d'Aude. Le terrain secondaire de ce groupe, dont le Tauch forme la sommité, est composé de calcaire, sur lequel repose une agglomération de calcaire jaune et gris, réunis par un ciment d'argile calcaire. Le terrain tertiaire y présente d'abord une couche de marnes schisteuses jaunâtres, recouvertes d'une couche de douze mètres, formée alternativement de veines de gypse ou de plâtre, et de veines d'argile : le plâtre abonde dans le territoire de Sigean, qui est au pied de ces montagnes, vers la Méditerranée; et dans les marnes schisteuses de ce même terrain, on remarque une foule de poissons pétrifiés appartenant à l'espèce fluviatile. Le terrain de Narbonne abonde également en gypse et présente des amas considérables de soufre. Un puits creusé à Malvèses, à six kilomètres de la ville, a fourni à MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont le moyen d'analyser le terrain secondaire et tertiaire de cette contrée. Les parois de ce puits, qui a seulement dix mètres de profondeur, leur a offert : 1° à sa base une couche d'argile schisteuse mêlée de rognons de soufre et de quelques indices de lignite; 2° du calcaire marneux à filets de gypse; 3° de l'argile schisteuse à rognons de soufre, comme la première couche; 4° une couche de plâtre d'environ trois pouces; 5° de l'argile tendre mêlée de rognons de soufre plus abondants; 6° de la marne dure à odeur de bitume; 7° des marnes schisteuses à cristaux de gypse; 8° de la marne rubanée à petites veines de soufre; 9° la répétition de la septième couche; 10° de l'argile mêlée de gypse en fer de lance, et enfin différentes couches de calcaire, de plâtre ou de marne mêlée de soufre et

piquée de squelettes de poissons d'eau douce. Les mêmes géologues ont observé que le terrain tertiaire n'occupait dans le bassin du Languedoc qu'une bande fort étroite qui ne s'élargissait qu'en approchant de la Garonne; que la base était, en général, un calcaire d'eau douce, sur lequel se sont superposées des couches diverses. Les collines des environs de Toulouse ont une base argileuse, tandis que leurs sommités présentent une couche de galet quartzeux. On remarque le calcaire grossier sur les rives de la Garonne. Des environs de Montauban au pied de la montagne Noire, la partie inférieure des hauteurs est un grès friable que l'air décompose et transforme en sable siliceux. Au-dessus, sur une épaisseur de dix à douze mètres, est une couche d'argiles jaunes très-compactes, sablonneuses, à couleur ferrugineuse, et enfin de l'argile mêlée de rognons de calcaire. Vers Castres, les couches inférieures du calcaire sont colorées en rose. En reprenant le littoral de la Méditerranée, de Narbonne à Sommières, se montrent, comme à Béziers, des dépôts considérables de mollasse coquillière, ou de calcaire moellon, comme à Montpellier.

Au nord de Carcassonne, à l'est de Revel, commence la Montagne-Noire, premier contre-fort de la grande chaîne qui va passer au nord de Saint-Pons et de Lodève, où elle prend le nom particulier des Cévennes; puis s'élève au-dessus du Vigan et de Saint-Ambroix, dans le Gard, se rattache près de Mende à la montagne de la Lozère, et, se prolongeant à droite vers le Lyonnais, sépare la vallée du Rhône de celles de la Loire. Les géologues pensent que tout ce pays a été bouleversé par le dernier soulèvement du mont Ventoux; que les filons des diverses mines que renferme cette chaîne en ont reçu une direction moins horizontale. C'est possible : il y a longtemps que ce soulèvement a eu lieu, et la plus ancienne des histoires du monde n'en fait point mention. J'aime mieux croire ce qu'on en dit, que de l'approfondir. Dans les escarpements méridionaux de cette chaîne, depuis Saint-Chinian jusqu'à Saint-Paul-de-Mont-Carmel, dans les environs de Montpellier, sur une étendue de quatre-vingts kilomètres, on remarque le poudingue connu sous le nom de *brèche du Toulonnet*, espèce de marbre qu'on employait fréquemment au XIIe siècle pour l'ornementation. Mais pour ne point fatiguer l'attention par des répétitions inutiles, nous ne décrirons le terrain des différentes montagnes de cette chaîne, qu'en analysant, dans notre résumé de la province, les richesses minérales qu'elles renferment.

Les nombreux cours d'eau qui descendent des montagnes du Languedoc, portent la fertilité dans les plaines ou les vallées du littoral. Comme la chaîne des Vosges, ces montagnes partagent leurs eaux entre l'Océan et la Méditerranée; et les sources qui prennent une direction si différente ne sont souvent séparées l'une de l'autre que par un mamelon. Ainsi les sources de la Loire et de l'Allier, tributaires de l'Océan, sont à trois lieues de celle de l'Ardèche, qui verse ses eaux dans le Rhône. Sur ce dernier versant coulent le Doux, qui joint le fleuve à Tournon; l'Érieux, qui s'y perd au-dessous de la Voulte; l'Ouvèse, qui passe à Privas; le Chasserac et la Beaume, qui vont grossir le cours de l'Ardèche; le Cèze, qui joint le Rhône au-dessous de Bagnols; l'Anduze et le Gardon, qui vont s'y perdre au-dessous de Remoulins. Le Vistre est le premier ruisseau qui porte directement ses eaux à la mer, ou plutôt aux étangs qui communiquent avec elle.

Le Vidourle, qui passe à Sommières, vient aussi aboutir à l'étang de Mauguio, à peu de distance de l'embouchure du Vistre. Le Salaison y porte également ses eaux. Le Lez, qui prend sa source au-dessus d'Alayrac, passe dans un faubourg de Montpellier et se perd dans l'étang de Perols. L'Hérault sort des montagnes qui séparent les départements du Gard et de la Lozère, reçoit l'Arve au-dessous du Vigan, le Vis à Ganges, l'Ergues entre Brignac et Pouzols, dans l'arrondissement de Lodève, traverse ainsi tout le département qui porte son nom, et va se perdre directement dans la mer, en face de l'île de Brescou, et à trois kilomètres de la ville d'Agde dont il a formé le port. L'Orb coule parallèlement à l'Hérault : après avoir quitté les montagnes du Rouergue, il reçoit, au-dessous d'Olargues, les eaux du Jaur, qui sort tout entier d'une grotte dans la ville même de Saint-Pons, les eaux de l'Escouloubre, et aboutit à la Méditerranée, à six kilomètres de Béziers. La rivière d'Aude, dont l'embouchure n'est qu'à trois lieues de celle de l'Orb, prend sa source dans les Pyrénées, passe à Quillan, au pied de la montagne qui fournit des sapins à toute la province, baigne les villes d'Aleth, de Limoux, de Carcassonne, prend, au-dessous de Trèbes, les eaux de l'Orbiot, de l'Argent et de la Ceysse qui descendent de la Montagne-Noire, celles de l'Orbieu, qui vient des environs de Quillan, et passe enfin entre les étangs de Capestang et de Vendres, pour arriver à la Méditerranée. Les rivières qui vont à l'Océan sont plus considérables. Nous avons cité la Loire et l'Allier : nous retrouvons au pied de la Lozère, les sources du Lot et du Tarn. Le Lot entre immédiatement dans le Rouergue ; le Tarn coule presque tout entier dans le Languedoc : il reçoit, avant d'arriver à Milhau, les eaux de la Joute et de la Dourbie, celles de la Sorgues et du Dourdon, en se rendant à Alby, celles du Gijou, du Larn, du Tauré et du Sor, que la rivière d'Agout lui apporte après avoir arrosé les territoires de Castres et de Lavaur, et va se perdre enfin dans la Garonne, au-dessous de Moissac. Ce dernier fleuve n'appartient au Languedoc que pour un cinquième de son cours, depuis la limite de l'arrondissement de Saint-Gaudens, jusqu'à celui de Castel-Sarrasin ; et, avant le Tarn et ses affluents, la province ne lui fournit que les petites rivières du Peyrancon, et du Giron dont la Montagne-Noire alimente les sources.

A ces cours d'eau naturels, dont la Garonne et le Tarn sont les seuls navigables, le génie de Paul de Riquet en a ajouté un qui a donné au Languedoc une prospérité nouvelle : c'est le canal du Midi ou des Deux Mers, qui joint la Garonne à Toulouse, et qui aboutit à la Méditerranée par l'embouchure de l'Hérault, et au Rhône par les étangs et le canal de Beaucaire. Pierre-Paul de Riquet était né à Béziers, en 1604, d'une famille originaire de Florence qui avait donné à la France, vers 1508, les branches de Riquetti-Mirabeau et de Riquetti-Caraman. Celle-ci possédait de grands biens dans le Languedoc, et Paul de Riquet, naturellement porté vers l'étude de la géométrie, conçut le projet de doter sa province de cette grande communication à laquelle les Romains, dit-on, avaient songé, et dont Charlemagne, François Ier, Henri IV et Louis XIII s'étaient occupés. La grande difficulté était de trouver un assez grand volume d'eau pour alimenter le canal : Riquet combina longtemps les moyens de la résoudre. Propriétaire d'une grande terre, au pied de la Montagne-Noire, il en étudia les sources abon-

dantes, et reconnut qu'en fermant deux vallées pour les transformer en lacs, il y ramasserait assez d'eau pour suffire à son œuvre. Dès lors ses plans furent dressés, et il se rencontra dans son siècle avec un ministre et un roi passionnés pour les grandes entreprises. Approuvé par Colbert et par Louis XIV, appuyé par les États du Languedoc, Riquet fit poser la première pierre du bassin de Saint-Ferréol, en 1667. Le parlement, les capitouls, l'archevêque de Toulouse et l'évêque de Saint-Papoul y assistèrent. Des médailles de bronze y furent déposées. D'un côté était Louis XIV avec cette légende : *Undarum terræque potens atque arbiter orbis.* Le revers représentait la ville de Toulouse et une écluse sur la Garonne avec ces mots : *Expectata diu populis commercia pandit;* et au-dessus : *Tolosa utriusque maris emporium.* Un autre bassin fut creusé plus tard à Lampy par ses descendants, en 1782. Le premier contient six millions neuf cent cinquante mille mètres cubes d'eau, le second deux millions trois cent mille. Une rigole fut creusée pour amener les eaux jusqu'à Naurouse ou Riquet avait fixé le point culminant de son canal, à six cents pieds au-dessus de la mer, et le point de partage de ces eaux qui devaient transporter ses barques à droite vers l'Océan, à gauche vers la Méditerranée. Huit mille ouvriers, quelquefois douze mille y furent constamment employés, pendant treize ans, sous sa direction, et presque toujours à ses frais. Vauban, qui encourageait par ses conseils l'auteur de cette vaste création, lui demandait plus qu'il n'aurait pu faire, en exigeant une assez grande profondeur pour amener les vaisseaux d'une mer dans l'autre.

C'était grandiose, mais le canal ne serait pas fait encore. Riquet se contenta de lui donner une profondeur de six pieds et une largeur de soixante, sur une longueur de cinquante-quatre lieues. Dans cet espace furent construits cinquante aqueducs, vingt-un déversoirs, trente-un ponts et cent une écluses ; et près de Béziers, l'illustre ingénieur se donna le plaisir de percer une montagne qu'il pouvait facilement tourner, comme si la nature ne lui avait point donné assez de difficultés à vaincre. Le plus grand trait d'audace, celui qui étonne encore les professeurs de notre siècle, c'est d'avoir suspendu ce canal à mi-côte, pendant un assez long parcours qui finit aux écluses de Fonceranmes, en face de la ville de Béziers, et de n'avoir donné pour digue à ces eaux suspendues que les déblais même de son canal. Le ciel lui fut plus dur que les hommes : Riquet ne vit point la fin de son œuvre; il lui restait encore trois mille toises à creuser près du Sommail, quand la mort vint le surprendre, le 1er octobre 1680. Mais ses enfants se montrèrent dignes de lui : malgré une dépense personnelle de trois millions, qui en vaudraient six aujourd'hui, et deux autres millions de dettes, les Caraman achevèrent l'œuvre de leur père; et, le 19 novembre 1684, sur le rapport de M. d'Aguesseau, père du chancelier, le conseil de Louis XIV déclara que le canal était reçu : il avait coûté dix-sept millions de ce temps; et l'argent que cette illustre famille y avait dépensé ne lui rapporta quelque intérêt qu'en 1724, quarante ans après l'ouverture.

On a fait, depuis, de plus grandes choses en ce genre, surtout en Angleterre et dans l'Amérique septentrionale : le canal des Deux Mers n'en reste pas moins un magnifique ouvrage, monument d'un grand règne; et, en se reportant à l'époque où il fut exécuté, on pourrait, sans scrupule, lui appliquer l'épithète de

gigantesque. On évalue, aujourd'hui, à soixante-quinze mille tonneaux les marchandises qu'on y transporte, et le revenu en est estimé à quinze cent mille francs; mais, par l'effet de nos révolutions politiques, il n'appartient plus que pour dix-neuf quatre-vingt-quatrièmes à la famille de son immortel créateur. A ce canal vient se rattacher celui de la Robine, ouvrage, dit-on, de l'empereur Antonin, lequel part de Truillas, dans le département de l'Aude, et traversant la ville de Narbonne, transporte les marchandises au port de la Nouvelle, en passant entre l'étang de Bages et celui de Gruissan. Cette robine est attribuée aux Romains, qui l'alimentaient par une dérivation de la rivière d'Aude. Un prolongement plus considérable a été donné à l'œuvre de Paul Riquet, par ce qu'on appelle le canal des Étangs et celui de la Radelle. La navigation du canal du Midi se continue d'abord dans l'étang du Thau, vaste et profond réservoir d'eau salée qui s'étend depuis le port d'Agde jusqu'à celui de Cette, et qui baigne encore les villes de Marseillan et de Mèze. Cet étang est navigable par lui-même; mais à partir de Cette, il a fallu pratiquer une longue ligne de canaux qui côtoie l'étang de Frontignan, entre dans ceux de Maguelonne et de Pérols, passe entre celui de Mauguio et la mer, va chercher la ville de Lunel par un embranchement, joint l'ancien port d'Aigues-Mortes, où un second embranchement se dirige vers la Méditerranée, et enfin par le canal de la Radelle ou de Beaucaire, atteignant le Rhône à travers cette dernière ville, complète la communication de ce fleuve et de la Gironde.

Tous ces étangs dont nous venons de parler, comme celui de Vendres, à l'embouchure de l'Aude, et celui de Leucate, dont la moitié est enclavée dans l'ancien Roussillon, appartenaient autrefois à la mer et n'en ont été séparés que par des langues de terre qu'ont formées les sables du Rhône. Ces sables, poussés par la masse des eaux que vomit l'embouchure de ce fleuve et refoulés par les vagues et les vents du sud, refluent à droite vers les Pyrénées et s'étendent sur toute la plage du Languedoc qu'ils élargissent sans cesse. C'est ainsi qu'ont cessé d'exister le port d'Aigues-Mortes et celui de Maguelonne, ville autrefois considérable, mais qui n'est plus aujourd'hui qu'un misérable village décimé tous les ans par les miasmes pestilentiels de ses étangs. La plupart de ces marais sont exploités comme marais salants et ont donné, en 1842, cinq cent soixante mille quintaux métriques de sel. Une industrie nouvelle, dirigée par la maison Lichstenstein, de Montpellier, va en convertir une grande partie en rizières, qui ajouteront une nouvelle richesse à celles de la province et donneront une nouvelle activité aux trois seuls ports qu'elle possède; savoir, ceux d'Agde, de la Nouvelle et de Cette, par lesquels, ainsi que par le Rhône et la Garonne, s'écoulent les divers produits du pays.

Les premiers habitants du Languedoc appartenaient à la nation celtique, dont ils formaient, sous le nom de Volces, une division considérable. Cette nation, plus policée que les autres par son commerce avec tous les peuples de la Méditerranée, était encore subdivisée en Volces arécomiques et en Volces tectosages; l'Orb ou l'Hérault marquait cette division. Les premiers occupaient la partie qui se prolonge jusqu'au Rhône; les seconds s'étendaient jusqu'à la Garonne. Un

détachement de Tectosages suivit Sigovèse en Germanie, vers les temps de Tarquin-le-Superbe. César dit dans ses Commentaires que, de son temps, ils se maintenaient encore dans les environs de la forêt Hercynie avec une grande réputation de valeur et de justice. Après l'expédition de Belgius et de Brennus, une portion de ces Tectosages revint dans son pays chargée de butin, et d'autres s'établirent, sous le nom de Scordisques, au confluent de la Save et du Danube. Mais ce serait abuser du privilége des panégyristes que de voir seulement des Tectosages dans les Gaulois qui, pendant deux siècles, troublèrent le repos de la Thrace et de l'Asie. Les anciens historiens ont évidemment donné ce nom à tous les Celtes qui ont fait ou alimenté cette irruption de l'Europe sur le Bosphore. Annibal fut le premier étranger qui envahit le territoire des Volces. Achetés ou séduits, les Tectosages livrèrent passage à son armée; mais les Arécomiques, travaillés par les ambassadeurs de Rome, voulurent défendre les abords du Rhône. Le pillage de leurs villes, le ravage de leurs terres, furent les tristes résultats de leur résistance; l'or des Carthaginois acheva leur soumission : ils fournirent des barques et des radeaux à Annibal, qui, ayant perdu douze mille fantassins et mille chevaux dans ces divers combats, se hâta de passer un fleuve qui pouvait être le tombeau de ses éléphants et de ses troupes. Les Romains n'y parurent qu'un siècle après, 120 ans avant J.-C.; ils étaient déjà maîtres du pays des Salyens et des Allobroges, qui forment aujourd'hui la Provence et le Dauphiné, quand ils passèrent le Rhône sous la conduite de Domitius Ænobarbus, qui n'eut qu'à recevoir la soumission volontaire de la nation des Volces qu'avaient amollie l'abondance et le luxe, suite naturelle de son commerce avec les peuples de la Méditerranée. Ils ne songèrent qu'à sauver leurs lois, qui étaient, comme leurs divinités, celles de tous les Celtes habitants de la Gaule; ils étaient divisés en cantons que César appelle cités dans sa langue, et ils assistaient en armes dans leurs assemblées cantonales.

Pendant trois ou quatre années le pays des Volces ou le Languedoc fit partie du gouvernement qui réunissait les Gaules cisalpine et transalpine; mais l'an 636 de Rome, 117 ans avant J.-C., le sénat ayant ordonné la création d'une place forte dans la province, le proconsul Marcius Rex vint fixer une colonie romaine à Narbonne, sous le nom de *Narbo Martius*. Narbonne devint la capitale d'une province nouvelle qui fut appelée Gaule narbonnaise. Domitius y avait fondé précédemment le *Forum Domitii* qu'on veut retrouver dans Frontignan, et près de laquelle passait le prolongement de la voie Domitienne. Ces colonies et celles que les Romains y ajoutèrent par la suite, reçurent toutes les institutions de la métropole, et, sans abandonner les dieux de leurs druides, les Volces adoptèrent sans scrupule Jupiter, Mars et autres divinités du peuple conquérant, qui leur transmit avec ses prêtres et ses augures, ses jeux publics, ses codes et sa langue. Des temples, des cirques, des thermes, furent, pour ainsi dire, ses premières constructions, soit dans les villes anciennes, soit dans les nouvelles: et les restes de ces monuments en attestent encore la grandeur. Les lois celtiques et romaines y furent simultanément suivies; mais tous les cantons de la province furent réduits à trois, qui eurent pour chefs-lieux Narbonne, Toulouse et Nîmes; et chaque année le proconsul ou le préteur venait y rendre la justice et présider les États particuliers qu'on appelait *conventus*; l'irruption des Cimbres troubla cette har-

monie vers l'an 640 de Rome (113 ans avant J.-C.) ; la fidélité des Volces en fut ébranlée, mais le pillage de leurs temples par le consul Servilius Cepion, et la défaite de leur général Copillus par Sylla, lieutenant de Marius, apaisèrent cette révolte. Le passage des Cimbres par le littoral de la province et leur retour d'Espagne par la même route en achevèrent la ruine, et après la défaite des Cimbres et des Teutons le contre-coup des guerres de Marius et de Sylla y fut tristement ressenti. Les Arécomiques furent rudement châtiés de leur connivence avec le parti de Sertorius : Pompée les dépouilla, en passant, d'une partie de leurs terres, dont il paya la fidélité des Marseillais. Mais cette exaction donna une violence nouvelle à la révolte. Les Tectosages s'y associèrent. Narbonne fut assiégée par eux (75 ans avant J.-C.), et le proconsul Marcius Fonteius eut quelque peine à en faire lever le siége. Ce proconsul usa cruellement de sa victoire ; il étendit partout la confiscation ordonnée par Pompée, et affaiblit le pays par des levées et des contributions extraordinaires. On trouva plus tard les Volces, l'an 55 avant J.-C., sous les drapeaux de Crassus, lieutenant de César dans la guerre contre les Aquitains, et parmi les alliés de ce grand capitaine pendant la rébellion de Vercingétorix. César vint les visiter lui-même pour les récompenser de leur fidélité ; et de nombreux bienfaits, en signalant sa reconnaissance, les attachèrent de plus en plus à son parti. Il en repeupla les colonies, rendit aux Arécomiques les terres que Pompée leur avait enlevées, et fit admettre plusieurs Volces au nombre des neuf cents sénateurs dont il avait accru le sénat romain, ce qui fit dire à Cicéron que la langue latine en était corrompue.

Pendant la guerre d'Octave et d'Antoine les peuples de la Narbonnaise se déclarèrent pour le dernier ; mais dans le partage qui suivit la réconciliation des deux triumvirs, la province retourna sous la domination d'Octave. Celui-ci, devenu maître de l'empire, eut à réprimer plusieurs séditions dans la Narbonnaise : la première fut apaisée par le consul Vipsanius Agrippa (39 ans avant J.-C.), la seconde, neuf ans après, par le proconsul Valerius Messala Corvinus, qui battit les Volces sur les bords de l'Aude et de la Garonne. Octave, dont le nom venait d'être changé en celui d'Auguste, se rendit à Narbonne l'an 26 avant J.-C. pour présider les États-Généraux de la Gaule : c'est là qu'il régla le partage de cette grande conquête en quatre provinces, qui furent la Belgique, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Narbonnaise, et celle-ci demeura exempte du cens personnel que l'empereur essaya d'imposer aux trois autres. Ce fut peu de temps après, que, par un acte dérisoire de sa politique, ce maître de l'univers fit passer la province sous les ordres immédiats du peuple romain, comme s'il n'était pas le suprême arbitre des hommes et des choses de ce temps ; et les grands chemins que son ministre Agrippa fit construire, attestent qu'il en avait conservé le gouvernement. C'est encore à ce même ministre qu'est attribué le percement du canal de Narbonne. Auguste fut payé de ces bienfaits par l'érection d'un autel, voté en son honneur par les Narbonnais, et, chose remarquable, dans l'année même où naissait à Bethléem le Dieu qui devait triompher de tous les autres.

La mémoire d'Auguste fut aussi honorée par des temples, à Uzès, à Nîmes, à Béziers et autres villes de la province. A chacun de ces temples furent attachés des colléges de prêtres sous le nom de *sévirs augustales* ou de *flamines*. Strabon,

contemporain de Tibère, parle de la prospérité de la Narbonnaise sous ce règne; et le gouvernement d'Antistius Labeo lui attira tellement l'affection du peuple des Volces, qu'ils ne prirent aucune part à la révolte des soixante-quatre nations gauloises contre ce même empereur. Le règne de Claude n'y fut signalé que par la réparation de quelques chemins, et par le privilége accordé aux sénateurs de la Narbonnaise de se rendre à volonté dans leurs terres, sans attendre, comme les autres, la permission du sénat ou du chef de l'empire. Les violences des proconsuls de Néron troublèrent cette harmonie. Les peuples de la Narbonnaise prirent part à la révolte de Vindex et de Galba, qui, après la mort du tyran, vint d'Espagne à Narbonne pour y recevoir les députés du sénat qui lui apportaient le sceptre du monde.

En l'an 68, la Narbonnaise se déclara pour Othon, contre Vitellius, et fut soumise à ce dernier par les armes de Fabius Valens; mais toutes ces guerres se passèrent sur la rive gauche du Rhône. Le Languedoc ne s'en ressentit point, et continua à prospérer en paix sous les règnes de Titus, de Domitien, de Trajan, d'Adrien, auquel on attribue les arènes de Nîmes et le pont du Gard, dont quelques auteurs font honneur au favori d'Auguste. Adrien passa quelque temps dans la Narbonnaise avant de faire son voyage en Espagne, en 121. Les Antonins et leurs successeurs n'en troublèrent point la tranquillité. Un *taurobole* fut célébré à Narbonne, en 198, par une assemblée générale de la province, pour demander aux dieux la santé de Septime Sévère et de son indigne fils, Caracalla, qui la récompensa à sa manière en l'accablant d'impôts et en y signalant sa présence par le trouble et l'assassinat. Les règnes de Dèce et de Valérien n'y furent connus que par le martyre des principaux chrétiens de la province, où saint Paul Serge et saint Saturnin venaient de porter la foi sous le pontificat de saint Fabien. C'est l'empereur Probus qui, en 278, sépara le pays de Vienne ou du Dauphiné de la Narbonnaise; et le pays des Volces conserva seul cet ancien titre. Dioclétien y renouvela les persécutions des chrétiens, et vers la fin du IIIe siècle, saint Thibery, saint Modeste et autres y scellèrent leur foi de leur sang. Constantin mit un terme à ces atrocités, que nous verrons plus tard, en parlant des Albigeois et des Cévennoles, renouveler par les chrétiens eux-mêmes. La paix donnée à l'Église amena les controverses religieuses. Un certain Marc, disciple du gnostique Basilide, avait déjà porté les dogmes des manichéens dans la Narbonnaise, en 161. L'arianisme s'y introduisit vers 350, par les intrigues de Saturnin, évêque intrus de la ville d'Arles. Malgré les efforts de Rhodanius, évêque de Toulouse, et de saint Hilaire de Poitiers, saint Athanase d'Alexandrie fut condamné une seconde fois par les évêques de la province assemblés au concile de Béziers, que Julien l'Apostat vint soutenir par sa présence. Mais sous le règne même de cet empereur, après l'excommunication de Saturnin par le concile de Paris, ces mêmes évêques revinrent d'eux-mêmes à l'orthodoxie. Valentinien Ier augmenta même le nombre des provinces. La Provence prit le nom de seconde Narbonnaise, mais cette division ne changea rien à la partie de la *Gallia Braccata* qui fait le sujet de cette notice, et qui conserva le nom de Narbonnaise première. Les lettres florissaient alors dans toutes ses villes, qu'enrichissaient la paix et le commerce. Mais les grandes migrations des peuples du Nord vont fondre sur ces contrées, y troubler

et anéantir enfin la domination romaine. Vers l'an 405, Crocus et ses Vandales arrivent du fond de l'Allemagne. Ils passent comme un torrent à travers l'Auvergne, portent leurs ravages dans le Vivarais, ruinent les villes d'Albe, d'Uzès, de Nîmes et d'Agde, égorgent leurs évêques, et vont finir dans les environs d'Arles, sous les coups d'un autre Marius, qui promène leur roi enchaîné dans tous les pays qu'il a dévastés, et le fait périr d'une manière ignominieuse. Une autre bande se jeta du côté de Toulouse, et alla se perdre ou s'établir au delà des Pyrénées, avec les Suèves et les Alains, vers l'an 409. L'irruption des Wisigoths fut moins passagère, et ne fut pas moins désastreuse. On dit qu'Honorius, ne pouvant défendre contre eux ni Rome ni l'Italie, leur livra la Gaule narbonnaise. S'il faut en croire les vers de saint Prosper, témoin de ces calamités, l'inondation de l'Océan n'eût pas été plus funeste. Ataulphe, roi des Wisigoths, passa le Rhône en 412, s'empara de Toulouse et de toute la Narbonnaise, épousa dans Narbonne même Placidie, sœur d'Honorius et sa captive. Mais, pressé par le général romain Constance, qui aspirait à la main de cette princesse, il prit, comme les Vandales, la route de l'Espagne, et se fixa à Barcelonne, où, trois ans après, une conspiration lui ôta la vie.

Le gouvernement de Constance fit respirer les peuples de la Narbonnaise; mais ce ne fut qu'un moment de répit. Wallia, successeur d'Ataulphe et de Sigéric, son assassin, repassa les Pyrénées en 418, s'empara d'abord de Toulouse et en fit sa capitale. Théodoric, qui lui succéda en 419, prit le reste de la province, alla se faire battre en 425 par Aëtius sur la rive gauche du Rhône, et fut refoulé jusque dans Toulouse par ce général qui remit le littoral sous la domination de Valentinien III. Nous retrouvons ce même roi en 451 sous les drapeaux du même Aëtius, dans les champs catalauniques où vint finir la fortune du terrible Attila. Théodoric paya de sa vie cette grande victoire, et Thorismond son fils et son successeur ramena son armée à Toulouse, après avoir vainement tenté de s'emparer du reste de la province, sous prétexte que sa part du butin n'avait pas été proportionnée aux services de son père. Assassiné par ses frères, l'année suivante, il eut pour successeur Théodoric II, l'un de ses meurtriers. Ce prince donna un grand exemple de modération en proclamant Avitus empereur, après le meurtre de Maxime, au lieu de marcher sur Rome pour y rétablir la domination des Wisigoths. Il alla même, comme allié des Romains, défaire à la bataille de Paramo, près d'Astorga, son propre beau-frère Riciaire, qui avait insulté les ambassadeurs d'Avitus et les siens. Mais après la mort de cet empereur, Théodoric II mit un terme à ses ménagements pour ces prétendus maîtres du monde, et s'empara, vers l'an 459, de toute la Narbonnaise. Cette conquête ne fut pas plus durable que les autres. Les Wisigoths échouèrent, comme toujours, devant la ville d'Arles et Théodoric II redevint l'allié du nouvel empereur Majorien jusqu'à la mort de ce dernier. Ce fut alors seulement que la ville et la province de Narbonne passèrent définitivement, en 462, sous la domination des Wisigoths, soit par droit de conquête, soit par une cession de l'empereur Sévère, comme l'admettent quelques historiens. Quatre ans après, Théodoric II fut à son tour assassiné et détrôné par son frère Euric; et son royaume usurpé sur les Romains commença dès lors à souffrir de l'usurpation des Franks. Ce royaume avait déjà

pris à cette époque le nom de Septimanie et de Gothie, comme nous l'avons dit au commencement de cette notice; Euric y ajouta ce qu'il restait à conquérir du côté de Nîmes, ainsi que l'Albigeois, le Gévaudan et le Velay. Il poussa même ses conquêtes jusqu'à la Loire en 473, et mit deux fois le siége devant Clermont en Auvergne, que son évêque Sidonius Apollinairis défendit avec la même vigueur qu'il mettait à combattre les doctrines ariennes du conquérant wisigoth. L'Auvergne lui fut cédée cependant, en 475, par l'empereur Nepos; et le roi Euric se vengea lâchement du saint prélat qui en avait défendu la capitale et la religion : il le fit enfermer dans le château de Liviane, entre Narbonne et Carcassonne, et ne lui rendit la liberté que plusieurs années après, à la prière de son ministre Léon. Ce ministre, né à Narbonne, fut appelé par les écrivains du temps le Mécène de la Septimanie; il adoucit le caractère de son maître, et les prélats de la province jouirent, sous son ministère, d'une assez grande tolérance. Euric ajouta à ses conquêtes une partie de l'Espagne, ainsi que la Provence, et vint mourir, vers la fin de 494, dans la ville d'Arles, comme si cette ville était destinée à devenir le tombeau des rois wisigoths, ou de leurs armées. Alaric II son fils lui succéda; et le premier acte de son règne fut une lâcheté. Les batailles de Tolbiac et de Soissons avaient livré la Gaule au sceptre de Clovis, et donné un rival redoutable aux rois barbares qui l'avaient démembrée. Le Romain Syagrius s'étant retiré dans la Septimanie après sa défaite, le roi des Franks le fit demander à Alaric II, et ce prince le remit aux envoyés du vainqueur, sans espérer même que cette condescendance pût arrêter son ambition. Il chercha d'autres moyens de salut dans l'alliance de Théodoric l'Amale, qui tenait alors la ville et la place des empereurs d'Occident, et pour rattacher ses sujets gaulois à sa domination chancelante, il fit réviser et interpréter le code Théodosien, qui était resté la loi du pays, et publier sous le nom de *Breviaire* ce travail des plus habiles jurisconsultes de son royaume. C'était peu contre la destinée. Trahi par les évêques de la Septimanie qui, instruits de l'orthodoxie assez étrange de Clovis, faisaient des vœux secrets pour le succès de ses armes et contre le prince arien, Alaric II fut vaincu à la bataille de Vouglé, où il perdit la vie. Sa mort précipita la destruction du royaume des Wisigoths. Leurs principaux chefs donnèrent en vain la couronne au prince Gesalic, fils naturel de leur roi, dont le fils légitime Amalaric était trop jeune pour soutenir une pareille lutte. Clovis, maître de l'Aquitaine et de la Novempopulanie, entra en 508 dans Toulouse et dans Carcassonne, sans trouver de résistance, tandis que son fils Thierry et le roi bourguignon Gondebaud, son allié, s'emparaient de Narbonne, et forçaient Gesalic de chercher un asile au delà des Pyrénées. La retraite de Clovis fit changer la fortune. Ibbas, général de Théodoric l'Amale, dont les armées avaient enfin passé les Alpes, reprit sur Thierry tout le littoral de la Narbonnaise, et Théodoric fit dès ce moment gouverner le pays en son nom, comme tuteur de son petit-fils Amalaric, à la majorité duquel il se garda bien de le rendre. Il fit même transporter à Ravenne le reste des trésors que Gesalic n'avait point emportés en Espagne.

Il est, dès cette époque, assez difficile de faire un partage exact de la Septimanie entre les divers princes qui s'en disputèrent la domination pendant les deux siècles qui précédèrent l'arrivée des Sarrasins. Les Franks restent maître

du territoire de Toulouse et le gouvernent par des ducs. Le jeune Amalaric, devenu roi par la mort de Gesalic, rentre à Narbonne et s'y établit d'abord sous l'autorité de son illustre tuteur, dont la mort le met enfin en possession de cette couronne éphémère. Le mariage qu'il conclut onze ans après, en 526, avec la princesse Clotilde, fille de Clovis, dans l'unique but d'écarter les armes des Franks, devint, au contraire, la cause de sa perte. Son zèle pour l'arianisme le rendit intolérant pour sa jeune épouse; et les rois Childebert et Clotaire, informés par elle des mauvais traitements qu'il lui faisait subir, coururent l'assiéger, en 531, dans sa capitale de Narbonne. Amalaric fut battu devant cette place, son armée taillée en pièces, et il ne trouva de refuge que sur sa flotte qui le transporta dans la Catalogne, où son ancien gouverneur, Theudis, lui coupa la gorge dans une émeute. Childebert et Clotaire ne songèrent point à conserver leur conquête; ils emmenèrent leur sœur, qui mourut en route, pillèrent les palais et les églises, rançonnèrent les villes, et rentrèrent dans leurs états avec un butin considérable, laissant à l'usurpateur Theudis la partie du littoral qu'Amalaric avait gouvernée; mais Thierry, roi d'Austrasie, ne tarda pas à la revendiquer. Théodebert, son fils, descendit par le Rouergue dans la Septimanie, en 533, s'empara de Lodève, d'Uzès, du Vivarais, de quelques villes de la Provence, et retourna dans ses états, content d'emmener la belle Deuterie qu'il avait prise dans le château de Cabrières. Les Wisigoths n'en restèrent pas moins les maîtres des territoires de Nîmes et de Carcassonne, et de tout le pays qui séparait ces deux villes de la Méditerranée; mais leur roi Theudis résidait en Espagne, et leur portion de Septimanie fut gouvernée par des comtes jusqu'au règne de Liuva, qui reporta sa capitale à Narbonne. A la mort de ce roi, cette capitale fut encore abandonnée, et la province wisigothe n'eut plus pour gouverneurs qu'un duc et des comtes, que le roi Recarède, successeur de Leuvigilde, fut obligé de soutenir contre l'ambition des rois franks. C'est en 585 que, sous prétexte de venger la mort de saint Hermenigilde, époux de sa nièce Ingonthe, Gontran résolut de repousser les Wisigoths au delà des Pyrénées. Recarède, frère du martyr, les franchit avec une armée, battit les armées de Gontran sous les murs de Carcassonne et dans les environs de Nîmes, et réunit à son empire le diocèse de Lodève, qui, depuis l'expédition de Théodebert, était resté sous la domination des rois d'Austrasie. Gontran ne se tint point pour battu; une armée plus forte, confiée au duc Boson, reporta ses armes dans la Septimanie; mais les troupes de Recarède, commandées cette fois par Claude, duc de Lusitanie, détruisirent encore cette nouvelle armée près de Carcassonne, en 588; et la mort de Gontran, survenue deux ans après, rendit la paix à cette partie de la province, qui passa successivement sous les lois de Liuva II, de Vitteric, de Gondemar, de Sisebut, de Recarède II et de Suintila, rois wisigoths d'Espagne, et dont les règnes nous amènent à l'an 630.

Pendant cette même période de soixante-dix ans, les hauts pays de la Septimanie changèrent fréquemment de maître. Après la mort de Clotaire, qui les avait momentanément réunis, ils furent partagés, en 561, entre ses trois fils : l'Albigeois et le Toulousain échurent à Charibert, roi de Paris; le Vivarais, à Gontran, roi de Bourgogne; et Sigebert, roi d'Austrasie, reçut le Velay, le Gé-

vaudan et les diocèses d'Uzès et de Lodève. La mort de Charibert modifia ces dispositions, en 567. Le Toulousain passa sous les lois de Chilpéric, roi de Soissons, et l'Albigeois fut le partage du roi d'Austrasie. En 576, l'Albigeois fut encore réuni au Toulousain, par les armes du duc Didier, au nom de Chilpéric. A la mort de ce roi, en 584, un Gondebaud, se disant fils du roi Clotaire, se fait reconnaître dans ces pays; mais, abandonné par les ducs et comtes, qui avaient favorisé son usurpation, il est pris dans Comminges et assassiné deux ans après son triomphe.

Gontran, roi de Bourgogne, usurpa ces deux provinces et les gouverna pendant une année, au bout de laquelle il céda l'Albigeois au roi d'Austrasie Childebert qui, à la mort de Gontran, en l'an 590, y réunit encore le pays de Toulouse. Les enfants de Childebert le partagent de nouveau en 596. L'Albigeois est donné à Théodebert II avec le Velay, le Gévaudan et le diocèse d'Uzès, tandis que le Vivarais et le Toulousain passent sous la domination de Thierry. En 612, celui-ci bat et tue son frère, suivant l'usage de cette famille d'adultères et d'assassins, et réunit encore une fois toute la Septimanie française sous son sceptre. En 613, Clotaire II, roi de Paris, massacre les enfants de Thierry, et cette même Septimanie lui est soumise comme la monarchie tout entière. En 630, Dagobert, fils de Clotaire, céda l'Aquitaine et sa portion de la Septimanie à son frère Charibert, qui s'intitula roi de Toulouse; mais ce roi ne vécut qu'une année, et son fils Chilpéric passa immédiatement du berceau à la tombe. On dit qu'il y fut aidé par Dagobert, qui trouva cette façon mérovingienne de reprendre ce qu'il avait donné. Charibert de Toulouse avait laissé deux fils en bas âge, qui se nommaient Boggis et Bertrand. Dagobert leur rendit les états de leur père sous le nom de duché d'Aquitaine; mais tout en le déclarant héréditaire, il le fit vassal de sa couronne, et ce duché fut le premier de ces grands fiefs qui furent pendant si longtemps des causes de trouble et de discorde pour le royaume. Ces deux princes se fixèrent à Toulouse, et bientôt, par une bizarrerie inexplicable, la Septimanie française fut partagée encore une fois entre les deux couronnes d'Austrasie et de Neustrie. Sigebert III eut l'Albigeois, le Gévaudan, le pays d'Uzès et le Velay, tandis que le Toulousain et le Vivarais passèrent avec l'Aquitaine sous les lois de Clovis II, roi de Neustrie. Ce ne fut, il est vrai, qu'à titre de suzeraineté. Le gouvernement du duché resta aux deux enfants de Charibert; et il est probable que ces deux princes, dont le nom est la seule trace qu'ils aient laissée dans l'histoire, s'étaient aussi partagé le vasselage de ces pays. Quoi qu'il en soit, à la mort de Sigebert III, la Septimanie française subit, comme par le passé, le sort de la monarchie, réunie sous Clovis II en 653, partagée encore en 660 entre Clotaire III et Childeric II, réunie une autre fois par ce dernier, en 665, puis en 673 par Thierry III. C'est alors, en 688, que le duché d'Aquitaine ou de Toulouse fut gouverné par Eudes, qui en reçut la moitié de Boggis, son père, et l'autre de Hubert, fils de Bertrand, qui préféra le cloître et l'auréole de saint à la couronne de duc. Pendant tous ces règnes, la Septimanie française jouit d'une assez grande tranquillité; mais la partie des Wisigoths ne fut pas aussi paisible.

C'est sous le règne de Wamba que la Septimanie des Wisigoths fut en proie à la

guerre civile. L'étendard en fut levé par Hildéric, comte de Nîmes (672). Le duc Paul, envoyé par Wamba pour le châtier, s'arrêta dans Narbonne où, proclamé roi par son armée et reconnu par ce même Hildéric, il écrivit au roi goth une lettre dans laquelle il se qualifiait de souverain des parties orientales de la Gothie. Wamba franchit aussitôt les Pyrénées, força le rebelle à s'enfuir de Narbonne et le poursuivit jusqu'à Nîmes, où Paul se remit enfin à la discrétion de son maître. Celui-ci se contenta de lui faire couper les cheveux, et pardonna également à quelques seigneurs franks qui avaient pris parti pour le duc Paul. On attribue cet acte de bonté à la peur qu'inspirait l'arrivée d'une armée toulousaine sous les ordres d'un duc appelé Loup. Mais Wamba n'eut qu'à paraître pour mettre en fuite cette armée, qui, après avoir ravagé les environs de Béziers, se replia vers la Garonne sans avoir osé combattre le roi des Wisigoths. Une guerre sans résultat éclata quinze ans plus tard, en 688, entre les deux Septimanies, sous le règne d'Egiza, deuxième successeur de Wamba, et deux autres rois lui succédèrent sans en altérer la paix. La peste seule ravageait les deux provinces, et, depuis un siècle, ce fléau décimait les populations, quand un fléau plus terrible encore vint fondre sur elles.

En 719, huit ans après leur débarquement en Espagne, les Sarrasins s'élancèrent du haut des Pyrénées sur la Septimanie. Narbonne fut prise et dépeuplée, et tout le littoral envahi. Zaman, leur général, n'ayant pu franchir le Rhône, se reporta vers le duché de Toulouse. Eudes, duc d'Aquitaine, accourut au secours de sa capitale assiégée, et livra bataille à Zaman, au mois de mai 721. Les Sarrasins furent taillés en pièces, le général périt dans la mêlée, et le reste de cette armée fut repoussé au delà des monts par le vainqueur. Une seconde irruption de Sarrasins eut lieu en 725, sous le commandement d'Ambiza. La Septimanie des Wisigoths fut dévastée. On dit même qu'ils poussèrent jusqu'au centre de la Bourgogne ; mais ce torrent se replia sur lui-même, et Ambiza mourut en repassant en Espagne, sans qu'aucun historien ait raconté les causes de cette retraite. Il règne une telle confusion dans les écrivains du temps, qu'on est réduit à des conjectures sur ces expéditions, jusqu'à celle d'Abdérame. La Septimanie n'en souffrit qu'au retour de ces Barbares, qui ravagèrent dans leur fuite l'Albigeois et le Toulousain. Mais il paraît, sans qu'on sache par quelle voie, qu'ils étaient paisiblement établis en souverains dans la Gothie narbonnaise, puisqu'en 735 nous y trouvons un gouverneur arabe du nom de Jusuf-ibin-Abdérame. Attirés au delà du Rhône par la rébellion de Mauronte, duc de Provence, en 737, les Sarrasins vinrent encore s'y heurter contre Charles Martel, qui les refoula jusque sous les murs de Narbonne dont il forma le siége. Une armée de Sarrasins courut au secours de cette place ; Charles Martel la défit complétement sur les bords de la Berre et chassa le reste dans les Pyrénées ; mais la résistance d'Athima dans Narbonne rebuta son courage ; il prit de nombreux otages et repassa le Rhône pour retourner dans ses états.

A la mort de ce maire du palais et jusqu'à l'usurpation de Pépin-le-Bref, en 750, la Septimanie resta partagée entre Hunold, fils d'Eudes d'Aquitaine, et les Sarrasins contre lesquels cependant se révoltèrent quelques seigneurs volces ou wisigoths. Les annales de l'abbaye d'Aniane parlent d'un comte Ansemond qui

s'était fait un état particulier des territoires de Nîmes, de Béziers et de Maguelonne. C'est en effet par lui que ces villes furent livrées à Pépin, en 752, et après sept ans de blocus, les chrétiens wisigoths ou gaulois de Narbonne ayant massacré la garnison sarrasine, en ouvrirent les portes à l'armée française. Il ne restait plus à conquérir que le Gévaudan, l'Albigeois ou le Toulousain. Hunold s'était fait moine dans l'intervalle ; et Gaifre, son fils, gouvernait ces pays, ainsi que tout le duché d'Aquitaine. Ce Gaifre, pressentant le sort que lui réservait le nouveau roi de France, se ligua avec tous ses ennemis, et envoya une armée, en 765, vers le littoral de la Méditerranée, pour l'enlever à la domination de Pépin, qui était retourné dans sa capitale. Mais ces troupes, commandées par un comte Mancion, furent battues et taillées en pièces par les comtes Australd et Galeman, lieutenants de Pépin, dans les environs de Narbonne. Ce roi, qui pendant ce temps avait envahi l'Aquitaine, revint l'année suivante dans la Septimanie par la Provence, remonta vers la Garonne, s'empara sans coup férir de l'Albigeois, du Gévaudan et du Toulousain, et après l'assassinat de Gaifre (2 juin 768), réunit enfin toute la Septimanie à la couronne de France. Il y établit des comtes pour la gouverner en son nom, répara ses monastères, en fonda de nouveaux, enrichit les églises de ses libéralités, et s'attacha les peuples par le maintien de leurs priviléges, du code Théodosien, sous lequel ils avaient toujours vécu, et de quelques lois plus libérales qu'ils avaient reçues des rois wisigoths.

A la mort de Pépin, arrivée le 24 septembre de la même année, la Septimanie fut comprise dans le lot qui échut à Carloman son fils; mais la mort de ce prince, en 771, fit rentrer toute la monarchie sous les lois de Charlemagne son frère. Le Toulousain fut alors gouverné par le duc Chorson, l'Albigeois par le comte Aymon, le Velay par Bullus, Narbonne par Milon. On ignore le nom des autres; mais toute la province eut autant de comtes qu'elle renfermait de diocèses. La Septimanie fut enveloppée en 780 dans le nouveau royaume d'Aquitaine que Charlemagne créa pour son fils Louis, âgé de trois ans, et dont Toulouse devint la capitale. Mais quelle était déjà cette royauté, puisque cinq ou six ans après, nous voyons un Adalaric, duc de Gascogne, faire la guerre pour son compte, et le duc de Toulouse Chorson pris dans cette guerre et s'engager par un traité honteux à ne jamais porter les armes contre Adalaric, quand même son roi lui en donnerait l'ordre? Chorson fut à la vérité destitué par la diète de Worms, présidée par Charlemagne en 790. Le duc Guillaume, mis à la place de Chorson, eut à combattre une nouvelle irruption des Sarrasins qui, sous la conduite d'Abdelmelec, avaient brûlé les faubourgs de Narbonne, en 793. Ils battirent ce duc et son armée, sur les bords de l'Orbieu, dans la vallée de Villedaigne ; mais après avoir ravagé cette partie de la Septimanie, ils repassèrent les Pyrénées sans y être contraints, et sans doute pour s'opposer aux glorieuses entreprises du roi de Galice. Les guerres que Louis leur fit par la suite en Catalogne et en Navarre appartiennent à l'histoire de France. La Septimanie n'y figure que pour fournir des soldats à ses armées, pour leur servir de passage, et pour trois ou quatre assemblées générales des États d'Aquitaine tenues à Toulouse. A la mort de Charlemagne (28 janvier 814), Louis le Débonnaire prit les rênes de l'empire ; l'Aquitaine fut soumise aux mêmes conditions à Pépin, second fils du nouvel empereur, qui

guerroya de suite contre les Sarrasins, comme avait fait son père; mais un nouveau partage, fait en 817, brisa encore une fois l'unité de la Septimanie. Le pays de Toulouse et le comté de Carcassonne restèrent annexés à l'Aquitaine; le reste fut donné à Lothaire, fils aîné de Louis. C'est cette portion qui fut appelée duché de Septimanie, ou marquisat de Gothie. Elle réunit les diocèses de Narbonne, de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne, de Nîmes, d'Uzès, et les comtés de Rodez et de Fenouillèdes, démembrés depuis longtemps du comté de Narbonne. Ces territoires, unis à la Catalogne et au Roussillon, prirent le nom de *Marche d'Espagne* jusqu'en 865, époque à laquelle les Pyrénées devinrent la limite de deux gouvernements distincts. Dans cet intervalle surgirent, en 832, les guerres impies des enfants de Louis contre leur père, où se distinguèrent Bernard, duc de Septimanie, par sa fidélité à l'empereur, et Bérenger, duc de Toulouse, par la réconciliation de Louis avec son fils Lothaire. Après la mort de Pépin II, Louis fit, en 839, un nouveau partage de ses états à la diète de Worms. La Septimanie tout entière échut avec l'Aquitaine à Charles dit le Chauve, que la victoire de Fontenay et les traités qui la suivirent confirmèrent dans cette possession; mais à partir de ce moment jusqu'en 877, il devient aussi fastidieux qu'inutile d'énumérer les changements que subit la Septimanie pendant les sanglantes querelles des enfants de l'empereur. Elle est divisée, subdivisée, réunie, démembrée, sans que ces peuples connaissent souvent les maîtres que leur donnent les traités. Les ducs se révoltent contre les rois, les comtes contre les ducs.

Pendant cette anarchie, de nouveaux Barbares arrivent des pays du nord. Les Normands étaient entrés dans la Garonne en 844; ils la remontent une seconde fois en 850, pour seconder la vengeance de Pépin; ils prennent la ville de Toulouse et la livrent au pillage. Huit ans après, leurs vaisseaux ont franchi le détroit de Gibraltar; ils descendent sur les côtes de Narbonne, s'emparent de cette ville, et y portent la dévastation. Pendant que dure le marquisat de Gothie, cette dignité passe successivement à Aledran, à Odalric ou Adalaric (851), et à Hunafrid (858). C'est à la mort de ce dernier, en 865, que la Catalogne en est séparée, et que le marquisat de la Gothie septimanienne passe à Bernard. L'ère de la féodalité commence dans la Septimanie comme partout, et la diète de Kiersi, tenue en juin 877 par Charles le Chauve, consacre l'hérédité de ces usurpations. La province comprend alors deux marches ou marquisats, celui de Gothie et celui de Toulouse; dans le premier s'établissent les comtes ou vicomtes de Narbonne, de Nîmes, de Maguelonne, de Béziers, de Lodève, de Fenouillèdes, d'Agde et de Minerve. Dans la marche de Toulouse, ce sont les ducs ou marquis et comtes de ce nom; les comtes ou vicomtes de Gimoez, d'Alby, de Lautrec, de Carcassonne, de Rodez, de Polignac, dans le Velay; de Glèses dans le Gévaudan.

A cette époque, la province avait trois populations distinctes, les Français, les Goths et les Gallo-Romains, sans compter les juifs qui étaient partout. Chacune avait conservé ses lois particulières. Ces nations vont se fondre désormais en une seule, parce que l'autorité ne viendra plus du dehors. La loi romaine y prédominera, parce qu'elle y a toujours été considérée comme la reine et maîtresse de toutes les lois. Mais les libertés municipales, altérées sous les rois wisigoths et plus encore sous les Carlovingiens, qui faisaient administrer la justice par des

comtes de leur choix, vont disparaître sous la tyrannie de ces mêmes comtes, devenus les maîtres héréditaires de leurs contrées. Trois langues ont lutté pendant ce temps dans la province. Une fusion va s'opérer, et quoique la population gothique y soit, dit-on, supérieure aux autres, la langue romaine, quoique fort altérée, dominera dans celle qui sortira de cette confusion. Elle sera nommée *occitana* dans les annalistes et les chroniqueurs, et de là viendra le nom poétique d'Occitanie que suivra la dénomination de Languedoc appliquée à la province. Cette langue sera connue enfin sous le nom de langue romane, dont la corruption formera plus tard le patois languedocien. Ce patois se modifiera même de ville en ville, prendra vingt à trente accents différens, et produira autant d'idiomes, sans que ces diverses populations cessent de s'entendre entre elles.

Dès l'année 877, et pendant un espace de plus de deux siècles, de la diète de Kiersi à la première croisade, la Septimanie cesse presque de prendre part à l'histoire générale du monde. De petits états, de petits intérêts, de petits hommes, voilà ce qui s'agitera sur ce théâtre. Les rois de France n'y viendront désormais par intervalles que pour recevoir un inutile et ridicule hommage; le marquisat de Gothie n'est plus qu'un titre sans valeur, qui à la mort de Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, en 918, passe à la maison de Toulouse, ou plutôt à la branche cadette avec le comté de Rouergue. Il y reste cent cinquante ans et s'éteint avec cette branche, sans que les comtes de Toulouse et de Saint-Gilles, ses héritiers, songent à la reprendre (1065). Les historiens manquent à ce long espace de temps. Il a fallu toute la patience de dom Vaissette et de son collaborateur pour tirer quelques faits d'un millier de chartres enfouies dans les chancelleries et les monastères, et quels faits! des disputes d'évêques et de moines, des guerres de châteaux, des usurpations des seigneurs sur le clergé, et du clergé sur les seigneurs à l'aide de testaments, des monastères fondés ou réparés, enrichis par des libéralités extravagantes, des conciles sans nombre assemblés pour réformer les mœurs des cloîtres, et pour tâcher de rétablir la discipline ecclésiastique. Au milieu de ces événements sans intérêt, arrive comme une diversion terrible, en 924, une irruption de Hongrois ou de Huns, qui franchissent les Alpes et le Rhône, et se répandent dans la Septimanie comme un torrent destructeur. C'est une des invasions les plus désastreuses qu'ait subies cette province. La peste vient heureusement les décimer, et Raymond Pons, comte de Toulouse, à la tête de ses vassaux, fond sur les restes de cette bande, la taille en pièces et la rejette au delà du Rhône (924). L'histoire de la Septimanie n'est désormais que celle de cette puissante maison, et dans la notice qui concernera cette capitale, nous donnerons de plus amples détails. C'est avec elle que nous allons rentrer dans l'histoire générale de la France.

Urbain II a prêché la croisade, et tous les barons et chevaliers de France se sont unis pour la délivrance du saint sépulcre. Raymond de Saint-Gilles, héritier du comté de Toulouse, a fait annoncer, par ses ambassadeurs au concile de Clermont, qu'il s'unissait à cette sainte folie. Ses nombreux vassaux s'empressent de le suivre; le Velay lui donne Hercule de Polignac, Pierre et Pons de Fay; le Vivarais, Pons de Balazun, Gerenton de Biage et Lambert Adhémar de Monteils et de Roquemaure; Guillaume de Sabran quitte le territoire d'Uzès, et Decan

de Jonquières celui de Nîmes. Des campagnes de Maguelonne partent Guillaume Raymond, fils de Gaucelin, Pons et Bernard de Fabrègues, Éléazar de Montredon, Pierre Bernard de Montagnac, Éléazar de Castries, Othon de Cornon et Guillaume de Montpellier; le diocèse de Béziers donne Bérenger Pierre de Gignac, Pierre Raymond de Montpeyroux et Pierre Bermond; le contingent de Toulouse fut sans doute considérable, mais, avec le nom de Raymond de Saint-Gilles, l'histoire ne nous a transmis que ceux de Raymond Bertrand de Lille et Jourdain Pierre Raymond de Hautpoul et Galon de Calmont; bientôt s'y joignirent Raymond Pelet, seigneur d'Alais, et le vicomte Raymond de Turenne. Le pape Urbain traverse la province pour soutenir le zèle des croisés, ouvre un concile à Nîmes, et règle quelques différends survenus entre les seigneurs et les évêques. Raymond de Saint-Gilles ou de Toulouse part enfin à la tête de cent mille croisés; Aymar de Monteils, évêque du Puy, l'accompagne; il passe le Rhône vers la fin d'octobre 1096, laissant l'administration de ses domaines à Bertrand, son fils. Sa marche à travers la Dalmatie fut longue et pénible; les provinces de l'empire d'Orient lui furent encore plus fatales. L'armée de Godefroy de Bouillon et celle de Hugues de Vermandois avaient déjà dévasté le pays, et les peuples, excités par l'empereur Alexis Commène, s'en vengeaient sur les derniers venus; il ne joignit la grande armée des croisés, au delà du Bosphore, qu'après avoir éprouvé toutes les perfidies d'Alexis. L'histoire des croisades n'appartient pas à notre sujet; nous dirons seulement qu'après des prodiges de valeur, de désintéressement, d'abnégation, de piété, Raymond de Saint-Gilles mourut au siége de Tripoli, au commencement de l'an 1105. L'ambition de Guillaume IX, duc d'Aquitaine et son beau-frère, le récompensait de tant de vertus en dépouillant son fils du comté de Toulouse; mais c'est à l'histoire particulière de cette ville que nous renvoyons cette usurpation et la restauration du comte Bertrand.

Nous rentrons dans l'histoire générale de la province, en racontant le départ d'autres chevaliers pour la Terre-Sainte, sous la conduite de Bernard Alton, vicomte de Béziers, en 1101, et plus tard, en 1104, sous la bannière du vicomte Aymeri de Narbonne. Deux ans après, le pape Pascal II vint visiter la province et jugea plusieurs conflits de juridiction entre la puissance des comtes et celle des évêques, ce qui ne les empêcha point de renaître après son départ. L'histoire du pays est fastidieusement absorbée par ces incidents mesquins; les grands caractères vont s'user et finir tristement en Palestine. Quatre mille chevaliers ou hommes d'armes quittent encore la province, en 1109, pour s'y rendre sur les pas du nouveau comte, Bertrand de Toulouse, et de son fils Pons. C'est vers cette époque que fut fondé, en Septimanie, le prieuré de Saint-Gilles, la première maison hospitalière de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en Europe. Le voyage du pape Gélase II dans la province, remplit l'année 1118, et son successeur, Calixte II, y revient l'année suivante, en attendant que l'Italie lui soit rouverte par les ennemis de Henri V. La querelle de Guillaume, comte de Poitiers, et d'Alfonse Jourdain, comte de Toulouse, trouble encore le pays. Le comte de Barcelone, allié de Guillaume, le traverse pour aller assiéger Alfonse dans Orange, et le repasse après avoir été battu par les Toulousains, qui vont reprendre leur seigneur en 1123. La puissante maison de Trencavel s'élève en face de la maison de

Toulouse ; il s'ensuit des guerres et des traités de paix dont les détails sont imparfaitement connus.

Ces querelles sont interrompues, en 1147, par la seconde croisade, celle de Conrad d'Allemagne et de Louis-le-Jeune de France. Raymond de Trencavel et Alfonse, comte de Toulouse, partent ensemble à la tête d'une puissante armée. Le comte meurt empoisonné, en touchant la Terre-Sainte : les uns en accusent Éléonore de Guyenne, les autres Mélisende, reine de Jerusalem, mère du roi Baudouin III. Trencavel rentra, deux ans après, dans ses domaines, pour accepter la suzeraineté du comte de Barcelone, au préjudice du comte de Toulouse. Raymond V n'en succéda pas moins paisiblement à son père, Alfonse Jourdain ; mais cet acte de felonie causa de grands troubles dans la province, où la maison de Barcelone possédait déjà le comté de Fenouillèdes et le Gévaudan : elle acquit ainsi la suzeraineté des comtés ou vicomtés de Béziers, de Carcassonne, du Lauraguais, d'Alby et de Nîmes ; celle de Narbonne en sera la conséquence. Le comté de Foix, dépendant d'une branche cadette des anciens comtes de Carcassonne, suivra cet exemple, et, dans notre notice sur la ville de Toulouse, nous raconterons plus en detail les guerres que suscite cette puissance rivale. La Septimanie fut visitée, en 1155, par le roi Louis-le-Jeune, qui avait donné sa sœur Constance à Raymond V. Il revenait d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, et il fit, en passant, quelques actes de suzeraineté, dont les évêques profitèrent pour accroître le temporel de leurs églises. Déjà, par des chartes de Pépin et de Charlemagne, l'archevêque de Narbonne avait reçu la moitié des droits domaniaux de la ville et du comté, et le tiers de ces droits avait été attribué à ses suffragants dans l'étendue de leurs diocèses ; ils disputèrent plus tard les droits régaliens aux comtes et vicomtes, qui, pendant la vacance des siéges, s'emparaient de toutes les dépouilles des évêques défunts. Ce dernier droit fut successivement abandonné par les laïques, et les empiétements des prélats ne furent arrêtés par aucun frein. Le voyage du pape Alexandre III, en 1162, donna plus de violence à leur ambition ; ce pontife, chassé d'Italie par l'empereur Frédéric Barberousse, débarqua à Maguelonne, le 11 avril, tint, le 17 mai, un concile à Montpellier, et s'en alla, au mois de juillet, par Alais et par Mende, chercher la protection de Louis-le-Jeune. C'est dans ce siècle que les chevaliers du pays commencèrent à prendre le titre de seigneurs, et les prelats imitèrent cet exemple. Gardiens de la Trêve de Dieu, ils réussirent cependant quelquefois à pacifier les querelles des grands et des petits vassaux, qui ne cessaient de guerroyer entre eux. Bientôt les seigneurs, les prélats et les peuples recommencèrent à voir qu'il y avait quelque chose au-dessus des plus grands de la province ; les uns et les autres invoquaient déjà l'autorité des rois de France dans leurs démèles, et leur assistance dans les dangers qui les menaçaient. A l'abri de cette autorité tutélaire, sous les règnes de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune, les franchises municipales reparurent, et la loi romaine, qui n'avait jamais cessé de dominer, reprit une vigueur nouvelle.

Mais ces présages de paix publique s'anéantirent, pendant un siècle, dans la plus terrible des guerres de religion, épisode sanglant qui donne à l'histoire du Languedoc une physionomie particulière. Dès le commencement du XII[e] siècle,

les erreurs des manichéens y avaient pénétré, et dans le dixième concile de Toulouse, en 1119, le pape Calixte II les avait frappés d'anathème. Quelques-uns de ces hérétiques avaient péri par la main du bourreau, mais l'hérésie était restée; et vers 1147, Pierre de Bryus et son disciple Henri étaient venus la réchauffer par leurs prédications. Ils niaient l'Eucharistie, repoussaient le baptême des enfants, le purgatoire, la célébration des fêtes, le sacrifice de la messe, l'adoration de la croix, les prières pour les morts, et tous les signes extérieurs de la religion. Saint Bernard vint opposer ses éloquentes paroles à celles de ces énergumènes, et parut opérer partout des conversions puissantes. Ce n'était qu'un feu caché sous une cendre trompeuse. Il éclata vers 1162, et fut signalé au monde par les anathèmes d'Alexandre III au concile de Tours. Ces sectaires étaient alors désignés sous les noms de *pétrobrusiens*, d'*henriciens*, de *bonshommes*; et comme le principal foyer de l'hérésie était dans la contrée d'Alby, l'Église et l'histoire finirent par les nommer *Albigeois*. C'est cependant sous le titre de *Bonshommes* que le concile de Lombers les excommunia, en 1165. Les foudres de l'Église furent de vaines armes; la secte se multiplia de toutes parts : la Gascogne, le Périgord, en furent infestés; elle pénétra dans la Bourgogne et dans la Flandre, où ces hérétiques furent appelés *poplicains*. Des seigneurs, des prélats même s'y associent, et le nombre en devient si grand, que Raymond V appelle au secours de la foi les rois d'Angleterre et de France, et l'abbé de Clairvaux, successeur de saint Bernard. De nombreux missionnaires lui arrivent, sous la conduite du cardinal de Saint-Chrysogone, légat du saint-siége; ils sont insultés par le peuple : d'autres légats ne réussissent pas mieux. Les conciles, les anathèmes, les bourreaux sont impuissants, et l'hérésie marche tête levée sous la protection de quelques seigneurs et grâce à la tolérance de tous les autres. Mais Innocent III a ceint la tiare, et cette tolérance va avoir un terme. Ce pontife, altier, implacable, sanguinaire, remplit la Septimanie de ses légats et du bruit de ses bulles. Pierre de Castelnau, Arnaud Ambalric, abbé de Cîteaux, s'y rencontrent avec Diègue d'Azébès, évêque d'Osma, et le fameux Guzman, que les légendes nommeront saint Dominique. Pierre de Castelnau, muni des pleins-pouvoirs du saint-siége, dépose l'archevêque de Narbonne, les évêques de Béziers et de Toulouse, comme des défenseurs trop tièdes de la foi catholique. Il parcourt la province en maître, gourmandant comtes et vicomtes, et vient enfin à Saint-Gilles reprocher au comte Raymond V sa faiblesse pour les hérétiques, que Rome appelle *vaudois*, *patarins* et *cathares*. Le pape écrit lui-même à ce souverain la lettre la plus dure, la plus extravagante, la plus injurieuse qui soit sortie de sa plume féconde. Il lui enjoint de faire la paix avec ses vassaux, et de ne songer qu'à faire la guerre aux ennemis de l'Église.

Raymond VI se soumet, mais il ne persécute point ses sujets, et l'intraitable Pierre de Castelnau vient encore le traiter en face de lâche, de traître et de parjure. Un chevalier, témoin sans doute de cette insulte, rencontre ce farouche légat aux bords du Rhône, et le poignarde, le 15 janvier 1108. Ce meurtre redouble la colère d'Innocent III; il en accuse Raymond, l'excommunie, donne ses terres au premier occupant, écrit à Philippe-Auguste, à ses grands vassaux, à tous les prélats, leur enjoint de se croiser contre les hérétiques de la sacrilége

Septimanie. Tout se soulève en France : le duc Eudes de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, de Montfort, de Bar-sur-Seine, d'Auxerre, le sénéchal d'Anjou, une foule d'autres barons y conduisent un ramas de Bourguignons, de Normands, de Flamands, d'Aquitains, tous avides de sang et de pillage. Raymond VI implore d'abord le secours de Philippe-Auguste, de l'empereur Othon IV. Ses prières sont aussi vaines que ses bassesses devant la cour de Rome; il se soumet en vain au légat Milon, en vain il s'humilie et se dégrade au pied de l'autel de Saint-Gilles par une pénitence honteuse; en vain il livre aux croisés ses châteaux-forts, et se croise lui-même contre ses propres sujets. Innocent III l'abuse par une fausse absolution, et commande secrètement à ses émissaires la destruction de la maison de Toulouse. Plus de cent mille croisés arrivent sous la bannière de l'abbé de Cîteaux, qui marche insolemment escorté de six archevêques, de vingt-cinq évêques, d'une foule innombrable de moines, parmi lesquels se distingue saint Dominique par son fanatisme et sa brutalité. Ils passent le Rhône, en juillet 1209, et le 21 ils ont déjà conquis les villes de Nîmes, de Montpellier, de Béziers. Là, deux autres armées les rejoignent : l'une, sous le commandement de l'archevêque de Bordeaux et de quatre de ses suffragants; l'autre, sous les ordres de l'évêque du Puy. Carcassonne voit tomber ses murailles; Raymond-Roger de Trencavel périt sous les ruines de ces villes. Les détails de cette marche sanguinaire se trouveront ailleurs. Ce seront des brigandages, des atrocités, des assassinats.

Les chrétiens d'Innocent III, de saint Dominique, du barbare abbé de Cîteaux se montreront plus féroces que les Wisigoths, les Huns et les Vandales du ve siècle. Le duc de Bourgogne, le comte de Nevers se retireront indignés de la barbarie des prétendus hommes de Dieu. Mais il restera un homme, un intrigant de haut étage qui cherchera une fortune de grand vassal, et qui, par son atroce fanatisme, méritera la faveur du saint-siége. Cet assassin privilégié est le comte Simon de Montfort. On lui livre l'héritage de la maison de Trencavel. Le roi d'Aragon, Pierre II, est venu vainement faire un appel à la clémence des croisés; c'était parler à des tigres. Raymond retourne vainement auprès de Philippe-Auguste. Le roi de France a d'autres ennemis à combattre. Le comte de Toulouse va jusqu'à Rome, et le pape le trompe encore; il ordonne à ses légats de l'absoudre. Mais pendant l'absence du comte, Simon de Montfort s'est rendu maître de l'Albigeois, du comté de Foix, et le pape le confirme dans tout ce qu'il lui plaît de conquérir et d'usurper. Il s'empare de Lavaur, de Puylaurens, de Castelnaudary, et laisse partout d'horribles traces de vengeance. Renforcé, en 1212, par de nouveaux croisés de France et d'Allemagne, il soumet une partie de l'Agénois que Raymond tenait de Jeanne d'Angleterre sa mère, gagne la bataille de Caltelnaudary sur le comte de Foix, et celle de Muret sur le roi d'Aragon, el 12 septembre 1213. Pierre II avait tenté plusieurs fois de flechir Innocent III; fatigué des fourberies de ce pontife, des duretés plus sincères de ses légats, il avait enfin pris les armes pour le comte de Toulouse son beau-frère, et il etait venu périr à cette bataille avec l'élite de son armée. Cette journée fatale comble la fortune de l'ambitieux Montfort. Des croises lui arrivent de toutes parts; il se retrouve à la tête de cent mille hommes. Les comtes de Foix, de Comminges et

de Roussillon, le vicomte de Narbonne, se soumettent à Pierre de Bénévent, nouveau légat du saint-siége, en 1214. Le comte de Toulouse et son fils viennent eux-mêmes déposer leur couronne, et se remettre à la miséricorde du pape.

Mais cette nouvelle absolution n'est encore qu'une fraude pieuse, comme l'avoue l'historien Pierre de Vaux-Cernay. Simon de Montfort continue ses conquêtes; le 8 janvier 1215, quatre archevêques et vingt-huit évêques, réunis à Montpellier en concile, adjugent à cet ambitieux le comté de Toulouse, et le pape confirme la déposition des deux Raymond. Louis de France, fils de Philippe-Auguste, avait accepté depuis trois ans cette croisade étrange. Il parut enfin dans cette province pour être témoin des triomphes de l'usurpateur, et s'en retourna satisfait d'emporter en France quelques reliques de saint Vincent. Simon de Montfort le suit, en 1216, à la cour de son père, et va rendre hommage à son suzerain pour le comté qu'il a volé à ses maîtres légitimes. Mais Dieu ne ratifia pas les sentences de son vicaire ni les canons du concile de Latran. Après la mort d'Innocent III, arrivée le 16 juillet 1216, les deux Raymond débarquent à Marseille. Avignon et Beaucaire les reconnaissent. Le jeune comte force Montfort de lui abandonner cette dernière ville. Des soulèvements, des révoltes annoncent partout le déclin de cette puissance usurpée, et après une longue alternative de succès et de revers, le 25 juin 1218, une pierre lancée par un mangonneau écrase cet homme couvert de sang et de crimes, sous les murs même de la capitale où il se flatte de régner en paix. La Septimanie eut alors deux maîtres, Amaury de Montfort et Raymond. Ses villes se partagent; Raymond s'établit à Toulouse, Amaury à Carcassonne. Mais malgré les bulles tutélaires d'Honoré III, successeur d'Innocent, malgré les armes de Louis de France, le fils de Simon de Montfort, traqué de tous côtés par les troupes de Raymond le jeune, essaie de sauver ce qui lui reste par un traité avec son rival. Raymond VII, devenu comte de Toulouse par la mort de son père, profite de la faiblesse de son ennemi pour l'achever; et le 14 janvier 1224, Amaury, réfugié à la cour de France, cède tous ses domaines à Louis VIII, successeur de Philippe-Auguste.

La scène change : le nouveau roi de France prend au sérieux la cession qui lui est faite. Raymond VII implore sa grâce du saint-siége, Louis traverse ses négociations. Il veut s'allier au roi d'Angleterre, Louis fait écrire par le pape à ce roi pour lui enjoindre de ne pas secourir le comte de Toulouse. Le roi arrive enfin à la tête de son armée. Il n'a pas besoin de combattre; les villes se soumettent à son approche. Avignon seule a résisté; elle succombe, le 12 septembre 1226. Louis VIII, rappelé dans ses états, meurt le 29 octobre en regagnant sa capitale. Mais Ymbert de Beaujeu, son lieutenant, continue la guerre contre le comte de Toulouse; Louis IX accepte cet héritage des Montfort; et après quelques prises de ville, un traité signé à Paris, le 12 avril 1229, sous les auspices du cardinal de Saint-Ange, réduit Raymond VII au diocèse de Toulouse et à la partie septentrionale du diocèse d'Alby. Tout le littoral de la Septimanie, à l'exception de la seigneurie de Montpellier, passa sous les lois du roi de France, qui, par compensation, fit à Raymond l'honneur de l'armer chevalier, et de lui donner son frère Alfonse pour gendre. Un fils de Roger de Trencavel essaya de reprendre ses domaines. Après dix ans de petites guerres, il se soumit au roi, le 7 avril 1247, et

lui céda l'héritage de ses concitoyens, moyennant six cents livres de rente sur la sénéchaussée de Beaucaire. Raymond VII fut obligé de souffrir dans ses états l'établissement de l'inquisition, de combattre ceux de ses sujets qui maltraitaient ou chassaient les inquisiteurs. Il guerroya vingt ans contre le comte de Provence, au lieu de s'en faire un allié pour repousser ceux qui le dépouillaient lui-même. C'est sans doute par politique, plus que par esprit de religion, que saint Louis l'engagea à le suivre dans la croisade d'Égypte. Le saint roi traversa la province, qui commençait à prendre le nom de Languedoc, pour aller s'embarquer au port d'Aigues-Mortes, le 27 octobre 1248. Il fut suivi de plusieurs chevaliers du pays, entre lesquels se distinguaient l'ex-vicomte de Trencavel, deux Montfort, seigneurs de Lombers et de Castres, Olivier de Termes, et Hercule de Polignac. Mais Raymond manqua à ce rendez-vous. La fièvre l'arrêta dans un village près de Rodez; et sa mort fit passer ses domaines à l'époux de sa fille. Alfonse de Poitiers et Jeanne de Toulouse étaient en mer quand cet héritage leur advint. A leur retour d'Égypte, ils prirent possession du comté, tinrent quelques parlements annuels dans leur capitale, et après un second voyage outre-mer, à la suite de Louis IX, ils vinrent mourir tous deux à Savone, les 21 et 25 août 1271. C'est alors qu'à l'exception de quelques seigneuries dont nous parlerons tout à l'heure, le Languedoc fut réuni à la monarchie française, sous le règne de Philippe III, surnommé le Hardi.

Les mœurs du temps où eut lieu cette réunion se ressentaient un peu de la guerre civile. Les reproches que les Albigeois faisaient aux gens d'église n'étaient point des calomnies. Des conciles nombreux et fréquents s'étaient assemblés dans la province pour réformer la vie licencieuse des ecclésiastiques, et un canon du concile de Latran ordonnait, en 1215, aux abbés et prieurs de se réunir tous les trois ans en chapitre général pour réprimer ces désordres. Dans le commencement de ce siècle, les Carmes, les Augustins, les Pères de la Merci, les Dominicains et les Franciscains s'étaient établis dans le Languedoc, où jusque là on n'avait eu que des disciples des deux Saint Benoît. A la faveur de la croisade, les évêques avaient fort empiété sur les droits des seigneurs et par suite des officiers du roi. Louis IX avait partagé ses conquêtes entre deux sénéchaux établis à Beaucaire et à Carcassonne. Philippe-le-Hardi en créa quatre autres pour gouverner le Toulousain, la Provence, le Rouergue et le Quercy. Ces sénéchaux rendaient la justice et marchaient à la tête de la noblesse pour le service du roi. On les nommait aussi baillifs supérieurs, et le nom de baillifs inférieurs était donné aux viguiers, prévôts et autres juges subalternes. Les lois romaines n'étaient pas seules en vigueur. Chaque ville avait pris ou reçu des coutumes particulières, et la plupart interdisaient le duel judiciaire, les épreuves du fer chaud, et autres, que la superstition avait mises en usage sous le titre sacrilége de *jugement de Dieu*. Les peines étaient laissées à l'arbitraire des seigneurs, et plus tard des sénéchaux. Le châtiment le plus commun de l'adultère était de faire courir les coupables tout nus dans les rues, et de les faire fouetter jusqu'au sang. Saint Louis supprima la fustigation et ordonna de mettre une chemise aux femmes. Les adultères pouvaient, toutefois, se racheter par une amende. La même indulgence s'étendait aux filles publiques. On se contentait de les parquer dans certaines rues.

La noblesse du Languedoc n'avait point de privilége qui lui fût particulier; elle

était ce que l'avaient faite partout les lois féodales : l'établissement de la bourgeoisie y attestait, comme partout ailleurs, l'action de la royauté française. Les franchises communales y étaient généralement respectées ; elles consistaient surtout à ne payer certains subsides que du consentement des peuples. Mais les cas exceptionnels emportaient souvent la règle, puisque le seigneur avait le droit d'imposer ses vassaux, pour son rachat des mains de l'ennemi, pour la dot de ses filles, pour le voyage en Terre-Sainte. Dans certains lieux, on y ajoutait le cas de promotion à la chevalerie. Ce dernier pouvait mener loin, car, dans une seule cour plénière, tenue à Noël 1244, le dernier des Raymond créa deux cents chevaliers d'un seul coup. C'était une compensation de l'accroissement de la bourgeoisie ou du tiers-état qui, déjà, se distinguait du clergé et de la noblesse, et qui, devançant les coutumes des autres provinces de France, se réunissait fréquemment en assemblées provinciales : origine des États annuels du Languedoc. Une remarque à faire, c'est qu'à l'exception des seigneurs qualifiés, les premiers de la bourgeoisie allaient de pair avec les chevaliers, et avaient des sceaux ou armoiries comme la noblesse. Les juifs y étaient plus nombreux et plus libres que dans les autres provinces de France. Ils pouvaient, comme les bourgeois, posséder des alleux ; on les admettait aux charges publiques, à l'administration des finances, malgré les décrets des conciles. Ils avaient des synagogues dans plusieurs villes ; et l'histoire de ce temps a cité plusieurs rabbins dont la célébrité s'étendait bien au delà des Cévennes et des Pyrénées. Ces juifs, par leurs relations avec ceux de tout le littoral de la Méditerranée, avaient été les premiers agents d'un commerce maritime, auquel la bourgeoisie s'était promptement associée comme corporation. Les habitants de Montpellier, d'Agde, de Narbonne, faisaient des traités avec les républiques de Gênes, de Pise et autres, comme avec les princes chrétiens du Levant. On battait monnaie dans presque toutes les grandes villes de la province : la plus célèbre et la plus ancienne était celle du comté de Melgueil, près de Montpellier. Les sous melgoriens avaient déjà cours dans toute la Septimanie avant la création des monnaies de Narbonne, de Toulouse, dont les sous s'appelaient *raymondens*, du nom de ses comtes. Les évêques du Puy, de Mende et de Viviers battaient aussi monnaie ; et celui de Maguelonne fut vertement repris par le pape Clément IV, pour en avoir fait frapper au coin de Mahomet, afin de favoriser les transactions commerciales de ses vassaux avec les Sarrasins. La cupidité menait ainsi à la tolérance. Quant aux vêtements de ces peuples, la mode y produisait de fréquents changements. A l'époque de la réunion, l'ampleur de la toge avait fait place à l'habit serré des Espagnols et des Gascons, et au capuchon des moines.

Nous avons dit que le Languedoc n'avait point passé tout entier sous la domination française ; en effet, la maison d'Aragon lui disputait la seigneurie de Montpellier. Jacques II, roi de Majorque, reçut cette seigneurie dans son apanage ; et c'est à Montpellier qu'il établit sa résidence : mais le roi Philippe-le-Hardi protesta contre cette prétention, par la voix du sénéchal de Beaucaire. Il enjoignit même aux notaires de la seigneurie d'inscrire en tête de leurs actes : *Philippe, roi des Français, regnant;* et, après quelques menaces sans résultats, la conférence de Palairac, dans le diocèse de Narbonne, le 18 août 1283, termina ce différend à l'avantage de la France. Jacques II reconnut que la baronnie de Mont-

pellier et le château de Lates appartenaient à ce royaume; et Philippe, en recevant l'hommage de ce royal vassal, lui accorda la faveur de ne relever que de la couronne de France. Le roi acquérait en même temps de l'évêque de Maguelonne ce qu'il possédait encore dans la baronnie de Montpellier. Quelques ferments de révolte, qui se manifestèrent, en 1303, parmi les nobles de la province, furent étouffés par la seule présence de Philippe-le-Bel; et, jusqu'à l'avénement des Valois, la tranquillité du Languedoc ne fut plus troublée. A cette époque même où commença la longue et sanglante rivalité de la France et de l'Angleterre, la guerre ne dévasta que les frontières de la province, et s'arrêta, en 1347, sous les murs d'Aiguillon. Mais sous le roi Jean, en 1356, le prince Noir fondit sur le Languedoc avec une armée d'Anglais et de Gascons, ravagea tout le pays jusqu'à l'embouchure de l'Aude, et s'en retourna si chargé de butin, que, selon Froissart, *à peine pouvoient leurs chevaux aller avant.* Cette insulte ne fut vengée que quatorze ans après, par Du Guesclin et le duc d'Anjou, qui partirent de Toulouse, en juillet 1370, et refoulèrent les Anglais et la guerre sur les rives de la Loire. Dans cette armée, la noblesse du Languedoc était menée par le vicomte de Narbonne, par les sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire. Entre ces deux événements, la province avait beaucoup souffert du passage de ces bandes qui dévastaient la France sous le nom de grandes Compagnies.

Les ravages de ces brigands et de leurs dignes alliés d'Angleterre lui coûtèrent la moitié de ses feux et le tiers de sa population. Le gouvernement oppresseur des ducs d'Anjou et de Berry lui enleva tout l'argent qu'elle possédait; et la justice de Charles VI, en ne frappant que les agents de ses oncles, n'apporta aucun soulagement à la province. Vers la fin de ce malheureux règne, elle se ressentit des divisions qu'il suscita dans tout le royaume. Le prince d'Orange s'étant emparé du pays, au nom de la faction de Bourgogne, le Dauphin, qui fut, depuis, Charles VII, le reprit par les mains du comte de Foix; mais celui-ci l'exploita uniquement pour son propre compte, et le Dauphin fut obligé, en 1419, de passer le Rhône, de réduire même par la force les villes du Pont-Saint-Esprit et de Nîmes, pour ramener la province tout entière à son parti. Il en laissa le gouvernement au comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, et remonta vers le Berry avec des renforts qui lui permirent de prolonger sa glorieuse lutte. Les guerres de ce prince, devenu roi de France, se renfermèrent d'abord dans le nord et le centre. Ce fut seulement en août 1442 qu'il reparut dans la province, pour rassembler à Toulouse l'armée qui lui servit à ravager le pays d'Aquitaine, où se trouvaient les plus grandes forces des Armagnacs. Pendant le règne de son fils Louis XI, le Languedoc n'est cité que pour avoir servi de passage aux troupes qui, en 1473, allèrent faire le siége de Perpignan. Charles VIII ayant vendu le Roussillon à Ferdinand, roi d'Aragon, celui-ci en fit le repaire d'une foule de partisans qui troublèrent de leurs incursions le territoire de Narbonne; mais le comte Albon de Saint-André, lieutenant du roi, refoula tous ces partis dans le Roussillon, et força même Ferdinand à accepter une trêve. Cette guerre se ranima, en 1542. François Ier vint à Montpellier pour diriger l'armée de son fils sur Perpignan. Mais cette armée, décimée par la dyssenterie et les inondations, s'en revint à travers le Languedoc pour aller étouffer quelques rébellions dans les environs de La Rochelle.

Le règne de Henri II ne fournit rien à l'histoire particulière de la province; mais déjà même avant ce règne, le calvinisme avait pénétré dans un pays où fermentaient toujours les vieilles idées des Albigeois. D'Annonay à Toulouse, le Languedoc fut en feu; la messe fut abolie dans ses villes principales, les églises transformées en temples. Guillaume de Joyeuse, gouverneur pour le roi Charles IX, fut obligé de les combattre; et les cardinaux d'Armagnac et de Strozzi formèrent, en 1563, une ligue catholique qui servit de modèle à celle de Paris. Jacques de Crussol d'Acier, père du duc d'Uzès, se mit à la tête des calvinistes du bas Languedoc; ceux du haut marchèrent pour la plupart sous la bannière de leurs seigneurs. Un nouveau gouverneur y fut envoyé. C'était Henri de Montmorenci, plus connu sous le nom de Damville, homme de cœur, mais homme de sang. Il mena rudement cette première guerre, reprit aux protestants toutes les villes dont ils s'étaient emparés, multiplia les vengeances et les supplices, et rétablit en apparence la foi catholique dans la province. Catherine de Médicis y conduisit son fils Charles IX, en 1564, pour bien s'assurer de la situation des partis. Les protestants se plaignirent en vain des cruautés de Damville. Son insolence triompha de leurs plaintes et de leurs menaces; et la guerre civile ayant éclaté pour la troisième fois, en 1568, il fut renvoyé dans le Languedoc avec des pouvoirs plus étendus; mais l'armée des princes de Navarre et de Condé y pénétra sous les ordres de l'amiral de Coligny, et rendit aux catholiques tout le mal qu'ils avaient fait aux calvinistes. L'impuissance de Damville fut dénoncée comme une connivence, une trahison, par les victimes de cette irruption de protestants qui s'en retournèrent par le Vivarais, laissant partout des traces sanglantes de leur passage. L'édit de pacification, publié au mois d'août 1569, ne fut qu'une trêve armée. Il avait été précédé de deux premiers traités, et fut suivi de six autres qui n'eurent pas plus de résultat. L'exécrable massacre de la Saint-Barthélemi ralluma justement la guerre; et Damville reprit le cours de ses conquêtes et de ses barbaries. Heureusement la cour paya ses services d'une noire ingratitude. Sous prétexte de négocier avec les protestants du Languedoc, deux envoyés de Charles IX eurent ordre d'arrêter ce maréchal, et même de l'assassiner. Il déjoua cet infâme complot, s'assura de plusieurs villes, conclut une trêve avec les calvinistes, et, méprisant les arrêts du parlement de Toulouse, il tint à Montpellier les États du Languedoc.

Cette rupture n'était pas sérieuse; après la mort de Charles IX, Damville courut au-devant de Henri III qui revenait de Pologne, le rencontra à Turin et lui conseilla de s'unir aux politiques, espèce de tiers-parti formé des honnêtes gens des deux religions, mais faible et incertain comme tous les partis honnêtes. Henri III promit et ne tint pas. La reine-mère se rendit maîtresse de ce caractère irrésolu; et Damville eut peine à échapper aux émissaires de Catherine, qui le détestait autant que les Guises. Revenu à Montpellier, en 1574, il ne garda plus de mesure, signa un traité avec les calvinistes, publia un manifeste contre la cour et les Guises, et jura de ne désarmer qu'après avoir pacifié le royaume. Tout le bas Languedoc fut soumis par ses proclamations ou par ses armes. Henri III vint jusqu'à Avignon et n'osa passer le Rhône. Les assassins et les empoisonneurs échouèrent contre la fortune de Damville. Il s'allia ouvertement

avec le roi de Navarre et le prince de Condé; mais les calomniateurs furent plus heureux. Les protestants, travaillés par de mystérieux agents, se méfièrent de leur nouveau chef; ils lui enlevèrent toutes ses places; et Damville, emporté par la vengeance, s'accommoda avec la cour au prix du marquisat de Saluces. Les calvinistes du Languedoc le revirent, en 1579, à la tête de l'armée royale et reconnurent l'ancien persécuteur de leur secte. Il se nommait alors le maréchal de Montmorenci, mais son changement de nom n'avait pas plus changé son caractère que les sentiments de la reine-mère et des Guises. Le jeune duc de Joyeuse fomenta des révoltes contre le gouverneur avoué de la cour, son père l'attaqua par les armes. Ils échouèrent tous deux; et le maréchal renoua ses négociations avec le roi de Navarre, tout en comprimant les calvinistes de la province. Il publia même un manifeste contre la ligue des Seize, que Joyeuse avait signée, et poursuivit les ligueurs de Languedoc avec la même barbarie. A l'avénement d'Henri IV, en 1589, il revint à des sentiments plus humains, s'accommoda avec les Joyeuses pour faire respirer la province et reçut, en 1598, l'épée de connétable des mains du nouveau roi, dont il devint l'un des conseils les plus intimes.

L'édit de Nantes, accordé par Henri IV, en 1598, rendit quelques années de paix au Languedoc. Sous le règne de Louis XIII, le duc de Rohan, nouveau chef des protestants, y réveilla le calvinisme (1621); mais le connétable de Lesdiguières y entra, en 1622, à la tête de l'armée royale, assiégea et prit la ville de Montpellier, en présence de Louis XIII qui rendit la paix aux rebelles en confirmant l'édit de Nantes. Cette paix ne dura point. Le duc de Rohan et son frère Soubise, excités peut-être par le cabinet espagnol, entretenaient dans le Languedoc des ferments de guerre civile. Le roi fut contraint d'y revenir, en 1623. Privas, Alais, Nîmes, Castres et Uzès se soumirent à son approche; et il confia, en partant, au cardinal de Richelieu, le soin de démanteler ces places. L'ambition d'un autre Montmorenci (Henri II) causa, en 1632, de nouveaux troubles dans la province. Mécontent de n'avoir pu obtenir l'épée de connétable, il se jeta étourdiment dans le parti de Gaston, duc d'Orléans, et y entraîna par son influence les États du Languedoc, qui ordonnèrent une levée de troupes. Ce gouverneur infidèle marcha à leur tête avec Gaston, se fit battre à Castelnaudary par le maréchal Schomberg, et paya de sa vie la fatale amitié d'un prince qui menait tous ses amis à l'échafaud sans jamais y monter.

Le calvinisme avait eu peu de part à ces derniers combats; réprimé dans le haut Languedoc, affaibli dans l'Albigeois, il finit par se concentrer dans les Cévennes et dans les territoires de Nîmes et de Castres. C'est dans les Cévennes surtout qu'il résista à tous les efforts de Louis XIV. Les premières rébellions éclatèrent, en 1562, pour répondre aux persécutions du comte de Rieux. Les *missions bottées* de Louvois, en 1681, donnèrent lieu aux premières dragonnades que dirigea cruellement le duc Jules de Noailles. Le 26 octobre de l'année suivante, un arrêté du parlement de Toulouse ayant ordonné la démolition du temple calviniste de Montpellier, les protestants du Languedoc répondirent à ces actes de violence par une révolte armée. Le 27 juillet 1683, leurs temples se rouvrirent à la fois, et l'intendant Henri d'Aguesseau fut réduit à leur offrir une amnistie; ceux qui l'acceptèrent furent victimes de leur crédulité; les habitants des Cé-

vennes qui la refusèrent furent livrés aux sabres des dragons ; et la révocation de l'édit de Nantes, signée enfin le 2 octobre 1685, multiplia les supplices, les spoliations et les exils. Un Lamoignon, du nom de Basville, se dégrada par la plus abominable férocité. Les temples furent détruits, les ministres pendus ou envoyés aux galères. Les protestants cévennols reparurent, en 1702, sous le nom de Camisards, criant : *point d'impôts* et *liberté de conscience*. L'intendant Basville demanda vingt mille convertisseurs armés ; ils arrivèrent sous les ordres du maréchal de Montrevel, qui se montra digne de ses prédécesseurs. Mais du sein de ce peuple mutilé, ruiné, s'élèvent quatre chefs intrépides : Roland, Catinat, Ravanel et Cavalier ; ce dernier, garçon boulanger de son état, fit à la fois le prophète et le capitaine ; il battit les troupes de Montrevel et se montra digne de vaincre, par sa clémence envers les vaincus. Ce maréchal, auquel ces malheureux donnaient des leçons d'humanité, et qui ne put les dompter, ni par les armes, ni par la trahison, fut rappelé et remplacé par Villars, dont la modération fut plus efficace que la barbarie de ses devanciers ; il traita avec Cavalier qui reçut le grade de colonel après avoir combattu en général, et qui fut envoyé à Versailles pour être présenté à Louis XIV. Mais on ajoute, qu'à l'aspect de ce roturier de petite taille, le grand roi leva les épaules et lui tourna le dos. Cavalier végéta quelque temps sous les dédains de la noblesse ; il quitta la France pour aller mourir au service de l'Angleterre ; et la pacification de cette partie du Languedoc, commencée par Villars, fut achevée, en 1711, par le maréchal de Berwick qui, malgré l'intendant Basville, sut allier la tolérance à la vigueur. Cette paix, dont abusèrent les catholiques, ne fut, pour les protestants du Languedoc, qu'une longue suite de vexations. Les galères, les amendes, les emprisonnements punirent souvent leur opiniâtreté religieuse. De 1745 à 1750, quelques dragonnades les décimèrent encore. Le diocèse de Nîmes, malgré les représentations de l'évêque Bec de Lièvre, digne successeur de Fléchier, fut encore châtié par des arrestations sans nombre. Le règne libéral de Louis XVI mit un terme à ces persécutions, que la révolution parut abolir pour toujours ; mais le fanatisme politique et religieux, que produisit la réaction de 1815, renouvela, dans Nîmes même, des atrocités qui semblaient n'être plus de notre temps. Ces guerres de religion ont absorbé, pendant près de deux siècles, l'histoire du Languedoc ; il ne resterait à donner, pour la compléter, que la liste de ceux qui exercèrent l'autorité royale ; mais à quoi servirait cette sèche nomenclature ? Nous dirons seulement que ses gouverneurs militaires furent supprimés par le cardinal de Richelieu, qui avait raison de les trouver trop puissants. A partir de cette époque, le Languedoc ne fut administré que par des intendants, dont quelques-uns suivirent les honteux et sanguinaires exemples de l'infâme Basville. Seulement, pour l'administration des finances, on créa deux généralités dans chacune desquelles fut établi un bureau de trésoriers généraux de France : celle du haut Languedoc resta à Toulouse, celle du bas fut placée à Montpellier. Louis XIV rétablit cependant le gouvernement de la province ; mais son étendue le fit subdiviser en trois lieutenances géuérales : une pour chacune des deux généralités, une troisième pour les Cévennes, le Velay et le Gévaudan.

Nous avons cité souvent les États du Languedoc sans en donner la constitution

et l'origine. Elle remonte à la tenue de ces plaids généraux qu'on assemblait, dès le xe siècle, pour l'administration de la justice et des affaires de la province. Les seigneurs et les prélats y étaient seuls admis. C'est en 1114 seulement, au temps de Louis-le-Gros, qu'on voit poindre le tiers-état pour la première fois. Ce roi convoque une assemblée à Toulouse et y appelle les principaux habitants (*optimates Tolosæ*). Simon de Montfort suit son exemple dans l'assemblée générale qu'il ouvre en 1212 à Pamiers, dans le pays de Foix, qui, sous l'autorité de cet ambitieux, était momentanément réuni au Languedoc. Une ordonnance de Louis IX contient les mêmes dispositions pour les assemblées de la sénéchaussée de Beaucaire. A Carcassonne en 1269, à Beziers en 1271, les prélats et les barons délibèrent avec les consuls que les principales villes envoient au nombre de deux pour chacune. Mais c'est par Philippe-le-Bel que ces différents plaids furent transformés en États-Généraux de la province. Il vint en 1303 les ouvrir lui-même, avec une grande pompe, dans la ville de Toulouse. La chambre ecclésiastique fut présidée par l'archevêque d'Auch, celle de la noblesse par le sénéchal de Toulouse, celle du tiers-état par le capitoul Roger Barravi. Elle se composait alors de deux bourgeois élus par chacune des villes de trois cents feux. Plus tard, l'archevêque de Narbonne fut le président-né des États comme primat du Languedoc, malgré les prétentions de l'évêque du diocèse où on les tenait; ce qui prouve que ce n'était pas toujours dans la capitale. Les États votaient des subsides et n'accordaient pas tous ceux que les rois leur demandaient; mais il est une remarque à faire à l'éloge du clergé et de la noblesse : c'est que, dans les premiers temps, ces deux corps s'imposaient pour les quatre cinquièmes des subsides votés, et n'en faisaient payer qu'un cinquième au tiers-état.

Le vote des impôts n'était pas le seul objet des États du Languedoc; ils faisaient des remontrances souvent très-énergiques sur la conduite des gouverneurs, sur les prétentions des rois, et ordonnaient la plupart de ces grands travaux d'art et d'utilité publique, qui ont tant contribué à la prospérité de la province. Un mois après la clôture des États, chaque diocèse tenait ses assemblées particulières pour faire la répartition de ses impôts; et ces assemblées étaient appelées *assiettes*, excepté celles du Vivarais, du Velay et du Gévaudan, qui prenaient le titre d'*États particuliers du pays.* [1]

1. Strabon, *Géographie.* — Sidonius Apollinaris. — Sulpice Sévère — Justin, *Histoire.* — *Chroniques* de Froissard. — *Chroniques* de Monstrelet. — *Histoire des Albigeois.* — Mezeray, *Histoire de France.* — Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc.* — Lafaille, *Annales de Toulouse.* — Anquetil, *Histoire de France.* — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France.* — *Description historique et géographique de la France.* — Dufrenoy et Élie de Beaumont, *Voyage géologique et minéralogique.* — *Dictionnaire des Français.* — Andreossy, *Histoire du canal du Languedoc.* — *Histoire des Troubadours.*

TOULOUSE.

Toulouse, capitale du Languedoc, est la plus ancienne ville de la Gaule, et peut-être de l'Europe. Nous n'adopterons pas cependant les rêveries du cordelier Jean de Ganno et autres écrivains du XVe siècle qui font venir sur les bords de la Garonne un certain Limosis, fils de Japhet, pour fonder la *Tolosa Tectosagum*, et qui lui donnent une longue postérité de rois. Catel et Lafaille ont assez réfuté ces inventions, imitées de tous les peuples primitifs. Mais tout prouve que la fondation de Toulouse est antérieure à celle de Rome. Elle est assise sur la rive droite de la Garonne, dans une vaste et riche plaine, et par sa population elle est aujourd'hui la sixième ville de France. Son enceinte a plus d'une lieue de circuit; le faubourg Saint-Cyprien, que les habitants nomment Saint-Subra, et qui est situé sur la rive gauche de la rivière, lui donne une forme à peu près ronde. Ses maisons, assez elevées, sont bâties en briques; mais, à l'exception de ses quartiers neufs, ses rues sont en général étroites et tortueuses, comme celles de toutes les vieilles villes. Les Volces sont le peuple celtique que les Romains y trouvèrent établi, et ils lui donnèrent le nom de Tectosages, par allusion à ses vêtements. Les Latins inventèrent aussi les noms de *Tolosati*, *Tolosenses* qu'ils étendirent aux contrées d'alentour. Toulouse reçut aussi l'épithète de *palladia* d'un temple de Pallas élevé dans ses murs; et la préface de la messe de Saint-Sernin la surnomma plus tard *Roma Garonnæ* en latin du moyen âge. Ses premiers dieux étaient ceux de la Gaule, les druides étaient ses prêtres. Elle adopta ensuite les dieux de Rome; Justin parle d'un temple d'Apollon, et Sidoine Apollinaire cite Jupiter et Minerve comme étant plus particulièrement adorés des Toulousains. Mais il ne reste aucun vestige de ces monuments de l'antiquité païenne, en dépit des antiquaires du pays, qui font de l'église de la Daurade une continuation du temple cité par Justin, et qui bâtissent l'église de Saint-Quintin sur les ruines de celui de Jupiter. On croit seulement, sur la foi de Catel, qu'en 1621, la digue du moulin du Basacle s'étant rompue, les eaux mirent à découvert quelques restes d'un ancien édifice de marbre dont les fragments portaient des figures de chouettes; et la présence de cet oiseau fit attribuer ces vestiges à un ancien temple de Minerve. L'archéologie n'étant point la manie de l'époque, cette découverte fortuite ne fut suivie d'aucune recherche sérieuse, et la digue du Basacle recouvrit ces marbres antiques.

Le capitoul Lafaille parle encore d'un amphithéâtre romain dont on voyait les restes près du château Saint-Michel, et qu'il suppose avoir été construit entre César et Galba. Il est probable que des Volces Tectosages quittèrent leur ville et leur territoire pour s'associer à l'expédition des neveux d'Ambigat. Tite-Live ne les nomme point parmi les nations celtiques que Bellovèse conduisit en Italie 564 ans avant Jésus-Christ; mais César les trouva près de la forêt Hercynienne cinq siècles après; et comme il n'y a pas trace d'une autre excursion de Tecto-



sages au delà du Rhin, il est convenu que ceux dont César a fait l'éloge étaient des descendants des compagnons de Sigovèse. Une autre émigration de Celtes eut lieu deux cents ans après la première, car Tite-Live assure positivement que les soldats de Brennus étaient autres que les descendants des soldats de Bellovèse. Une part de ces nouveau-venus prit par l'Illyrie, et après quelque séjour en Pannonie, ils se ruèrent sur la Macédoine et la Grèce, sous la conduite du second Brennus. Justin nomme particulièrement les Tectosages de Toulouse dans cette expédition, et les fait rentrer dans leur pays chargés de butin. Mais d'où provenait ce butin? Orose et d'autres historiens ont avancé que c'était du temple de Delphes. Strabon démontre que ce temple avait été déjà pillé par les Grecs, pendant la guerre sacrée, et Justin assure que les Gaulois de Brennus furent repoussés par la colère d'Apollon du haut du Mont-Parnasse et qu'un tremblement de terre en détruisit une partie; et que la peste les poursuivit jusqu'à Toulouse. Il ajoute, cependant, que l'oracle leur enjoignit de jeter dans le lac voisin l'or et l'argent, qui étaient le fruit de leurs sacriléges. Possidonius rejette cette version : il prétend que ces trésors venaient des mines de la province; que ce peuple, superstitieux et ennemi du luxe, ne se servait de ces métaux que pour les consacrer à leurs divinités; et c'est dans un temple d'Apollon qu'il entasse ces richesses. Mais, avant l'arrivée des Romains, il n'y avait point de temple d'Apollon à Toulouse. Plus tard, on a mis en doute l'existence même de ses lacs; on a nié qu'une partie de la ville fût bâtie sur ces marais desséchés. Mais Lafaille dit positivement qu'en 1660, on découvrit des restes d'aqueducs par lesquels s'écoulaient des torrents souterrains. Ce n'est pas seulement de nos jours que les faits sont altérés et controversés. L'histoire ne fut peut-être jamais que le recueil des conjectures les plus accréditées. Adoptons, en définitive, les lacs dont parlent Justin et Aulu-Gèle; répétons, comme les autres, qu'en s'emparant de Toulouse, l'an 640 de Rome, 206 avant Jésus-Christ, le proconsul Servilius Cepion en retira des masses d'argent et d'or, dont il réserva la plus grosse part pour lui-même; mais comme cet illustre voleur vit périr un grand nombre de ses soldats dans la guerre contre les Cimbres, comme ses deux filles moururent déshonorées, la superstition romaine y vit une punition divine; et de là vint le proverbe *habet aurum tolosanum*, qu'on appliquait aux hommes poursuivis par un malheur constant.

Les Romains ne parurent point d'abord à Toulouse, comme conquérants. Cette ville était, depuis plus de deux siècles, admise parmi les alliés de la république, avant que Cépion n'eût ordre de s'en emparer. Les Cimbres avaient en même temps passé les Alpes; et leurs ambassadeurs, instruits sans doute du mécontentement causé par le pillage des lacs sacrés, vinrent offrir aux Toulousains les moyens de recouvrer leur indépendance. Un fort parti se déclara contre les Romains, et fit leur garnison prisonnière. Un autre courut se réfugier dans le camp de Cépion. Ce proconsul marcha à l'instant sur Toulouse; il s'en approcha pendant la nuit, et, profitant des intelligences qu'il avait dans la ville, il la reprit sans combattre. Un nouveau pillage fut le châtiment de cette révolte. Cépion, accusé, condamné après sa défaite, céda la place à Marcus Fonteius; et, quoi qu'en ait dit Cicéron dans son *Oratio pro Fonteio*, Toulouse n'eut point à se louer

de son nouveau gouverneur. C'est à lui que le Languedoc doit la création de l'impôt sur le vin. Il exigeait quatre deniers par amphore, et c'est sans doute par imitation que, sous Philippe de Valois, on y prélevait sur le vin vendu en détail un droit de *quart*, qui depuis a été considérablement étendu. César avait une grande estime pour les Tectosages de Toulouse. Il en obtint de puissants renforts, pendant sa guerre contre les Helvétiens; et quand il fut maître de Rome, il en fit entrer dans le sénat un assez grand nombre pour faire craindre à Cicéron la dégradation de la langue de Virgile. Il est difficile d'assigner l'époque où une colonie de vétérans vint s'établir à Toulouse. Une médaille de Galba, qui porte à son revers: *Tolosa colonia*, ne prouve que l'existence de cette colonie, sans en préciser la date. Outre l'amphithéâtre, on croit que les colons romains y établirent un capitole; mais tout prouve que ce n'est point le palais qui porte aujourd'hui ce nom. Le commerce et les lettres y florissaient déjà sous Tibère. On a dit même que le nom de *Palladia* lui venait plutôt de sa réputation littéraire que de son temple de Minerve. Parmi les hommes illustres qu'elle produisit sous la domination romaine, on cite un Fullonius, qui fut le premier sevir augustal d'un temple de Narbonne; les rhéteurs Sedatus et Statius Ursulus, dont Eusèbe a parlé dans sa chronique, un Exupère autre que l'évêque de ce nom; un Arborius, qui fut le précepteur d'Annibalien, de Constance et de Dalmace, frères de Constantin; un Clodius Flaccus, duumvir et flamine de la ville, qui fut encore tribun de la quatrième légion; mais le plus célèbre des Toulousains de ce temps est Antonius Primus, surnommé Becco, chef de la septième légion et sénateur sous Néron.

Général sous Vitellius, dont il combattit les partisans à la bataille de Bebriac, en octobre 69, il fit proclamer Vespasien par son armée, gagna une seconde bataille à Crémone sur les Vitelliens, qui perdirent cinquante mille hommes, et conduisit à Rome Domitien, fils de l'empereur de son choix. C'était, selon Martial, un homme poli, un orateur éloquent, un ami des lettres. Mais il aimait à se vanter aux dépens des autres; il se fit des ennemis puissants, et ces ennemis le perdirent dans l'esprit de sa créature impériale: l'ingratitude de Vespasien fut la dernière récompense de ses services. Quant au poëte Ausone, il ne doit à Toulouse que son éducation; il y fut amené jeune auprès d'Arborius, son oncle, et il s'en retourna dans sa ville natale pour ouvrir une école de rhétorique.

Une prétendue épître de saint Martial, rapportée dans la bibliothèque des Pères, a fait supposer que l'église toulousaine remontait à ce disciple des apôtres. Une saine critique a démontré le contraire. C'est en 252, sous le règne de l'empereur Gallus, qu'on place l'avénement de son premier évêque, saint Saturnin ou Sernin, comme ont dit, depuis, les historiens espagnols, dont la version a été consacrée par l'usage; et cette église, comme presque toutes les autres, a commencé par un martyr. Pour arriver à sa petite chapelle, Saturnin était obligé de passer devant le Capitole; les prêtres païens l'accusèrent d'ôter la parole à leurs oracles. On le saisit, on le força de sacrifier à Jupiter; et, sur son refus, il fut attaché par les pieds à la queue d'un taureau indompté, qui lui brisa la tête sur les degrés du Capitole. La corde rompit, mais l'évêque était déjà sans vie; deux femmes recueillirent son cadavre et l'ensevelirent. On les fête, le 17 octobre, à Toulouse, sous le nom des *saintes Puelles;* et, sur la foi d'une histoire castillane,

on croit que ces femmes étaient les filles d'un roi d'Huesca. L'endroit où s'était arrêté le corps du martyr fut consacré plus tard par un monument qu'on appelle l'église du *Taur* ou du Taureau. Une autre église fut fondée dans le IVe siècle par Sylvius, cinquième évêque de Toulouse, sur le tombeau même que lui avaient donné les *saintes Puelles*, et cette église achevée par saint Exupère, successeur de Sylvius, est restée sous l'invocation de saint Sernin. Une abbaye y fut d'abord attachée; et quand cette église fut devenue la collégiale du diocèse, le chef de son chapitre conserva le titre d'abbé, avec une grande partie des revenus de l'ancien monastère.

Le triomphe du christianisme fut troublé, comme on sait, par les interprètes sacrés de ses dogmes : l'arianisme fut apporté à Toulouse, sous le règne même de l'empereur qui avait rendu la paix à l'église chrétienne; les ariens y devinrent si puissants qu'en 356, sous le règne de Constance, leur protecteur, ils chassèrent Rhodanius, le quatrième des évêques toulousains, pour le punir de n'avoir pas souscrit les canons du concile de Béziers, qui venait de condamner saint Athanase d'Alexandrie. Ils profanèrent la chapelle où officiait cet évêque, et poursuivirent ses prêtres à coups de bâtons plombés. Rhodanius fut rétabli par une autre sédition, et une nouvelle hérésie naquit dans Toulouse même, en 403. L'illustre Sulpice Sévère y séjournait alors, et c'est de cette ville qu'il a écrit sa troisième épître adressée à sa belle-mère. Parmi les suivants de cet historien sacré était un prêtre nommé Vigilantius, qui se mit à prêcher contre le jeûne, la virginité et le culte des martyrs; il attaqua saint Jérôme dans ses écrits; et l'éloquent défenseur de l'orthodoxie le traita fort mal dans ses répliques : il l'appelle extravagant, tête sans cervelle, langue digne d'être coupée, juif, samaritain; il joue sur le nom de *Vigilantius*, et dit qu'il faut plutôt le nommer *Dormitantius;* il appelle sur sa tête tous les supplices imaginables, toute la colère de l'évêque Exupère. Cet évêque était un saint homme, fort pauvre; il officiait avec un calice de verre et portait le viatique dans un panier d'osier, ustensiles sacrés qui ne tardèrent point à être convertis en or. Mais Exupère était intolérant; il chassa Vigilantius, qui alla mourir à Barcelone. Il ne faut pas prendre à la lettre tous les éloges que saint Jérôme prodigue à ce prélat; ce ne furent point ses prières qui délivrèrent Toulouse des Vandales; le courage de ses habitants y contribua pour beaucoup, et les Vandales ne firent que traverser leur territoire, en 404, pour aller se perdre en Espagne. Ils furent moins heureux contre les Wisigoths, en 412. Sulpice Sévère en sortit à leur approche, ainsi que Victorin, ancien vicaire d'un préfet de la Grande-Bretagne, qui s'était retiré à Toulouse pour y finir ses jours. Mais le poëte Rutilius, enfant de cette ville, élevé à la dignité de patrice par Arcadius, se hâta d'y revenir pour encourager et consoler ses compatriotes. A l'époque de cette invasion, qui finit la domination romaine, Toulouse occupait le quinzième rang parmi les villes de l'empire, et le troisième dans les villes de la Gaule : elle était un des trois centres de la Narbonnaise où les proconsuls et préteurs tenaient leurs *conventus* annuels. Les Wisigoths en firent la capitale de leur royaume.

C'est Vallia, successeur de Sigeric et d'Ataulphe, qui y transporta le siége de sa domination. Mais il n'y parut, en 418, que pour mourir quelques mois après.

Théodoric lui succéda, en 419; et son ambition belliqueuse lui fit tourner ses armes vers les frontières du Rhône. Littorius, lieutenant d'Aëtius, le repoussa jusqu'aux portes de Toulouse, malgré l'intervention de saint Orens, évêque d'Auch, dont les prières ne purent arrêter le général romain. Théodoric, assiégé dans sa capitale, en appela au courage de ses troupes; il fit une sortie vigoureuse, surprit Littorius dans son camp, mit son armée en déroute, le prit lui-même, le promena sur un âne dans toute la ville, et lui fit trancher la tête dans un cachot. L'Espagnol Idace donne le nom de guerre gothique à cet épisode qui finit en 422; et les légendaires en attribuent l'issue aux prières de saint Orens et à la piété de Théodoric, à qui ils font revêtir un cilice au moment de la bataille. Une procession fut même instituée en mémoire de cet événement. Elle avait lieu le jour de la fête de saint Orens; et la statue de cet évêque a longtemps figuré sur une des portes de la ville qu'on appelait la porte *Matebœuf*. Le roi Théodoric alla mourir, en 451, dans les champs catalauniques en combattant contre Attila; et son fils Torismond ramena son armée à Toulouse qui le reçut avec de grandes démonstrations de joie. Les frères du nouveau roi ne partagèrent point cet enthousiasme.

Frédéric et Théodoric entrèrent de nuit dans sa chambre avec d'autres bandits : privé de ses armes, Torismond se défendit longtemps avec un escabeau, il assomma quelques-uns de ces misérables; mais, accablé par le nombre, il fut impitoyablement massacré avant d'avoir accompli la première année de son règne; et le chef de ses assassins fut proclamé roi sous le nom de Théodoric. Sidonius Apollinaire n'en fait pas moins un éloge pompeux de ce prince. L'empire romain était toujours au pillage, et pour empêcher les Wisigoths de troubler son usurpation, Maxime, autre assassin qui venait de prendre la vie et le trône de Valentinien III, envoya le maître de la milice, Avitus, à Toulouse. Cet Avitus avait été le précepteur ou le gouverneur de Théodoric qui le reçut, le 10 juillet 455, au milieu de son sénat. Il le remercia publiquement de lui avoir appris le droit romain, de lui avoir fait goûter la lecture de Virgile, d'avoir enfin poli ses mœurs; et dans l'effusion de sa reconnaissance, le monarque fratricide lui proposa d'accepter l'empire, à la place de celui qui l'avait envoyé. Avitus se laissa couronner; et la mort de Maxime facilita son avenement. Théodoric II l'accompagna jusqu'au Rhône, le fit reconnaître dans la ville d'Arles, et s'en revint à Toulouse, où, dix ans après, Euric, son dernier frère, l'assassina à son tour.

Les évêques de ce temps faisaient peu d'attention aux crimes de ces nouveaux Atrides. Mais Euric persécutait les catholiques, et alors commencèrent les anathèmes et les présages miraculeux. Grégoire de Tours, Aimon et Idace racontent sérieusement qu'une source de sang jaillit tout à coup du milieu de la ville; et que, dans une revue passée par Euric, on vit, à la lueur de deux soleils, tous les fers des lances devenir jaunes, verts, noirs et couleur de rose. Ces prodiges annonçaient évidemment la mort d'Euric et la fin des rois wisigoths; un historien du XVIIe siècle y voit encore une marque de la colère divine. Euric régna cependant dix-huit ans, et Alaric II, son fils, qui lui succéda en 483, se montra vainement plus tolérant envers les catholiques; il leur permit en vain de s'assembler en concile : il restait attaché aux doctrines de l'arianisme; et dans le nord de la Gaule s'élevait une puissance que saint Remi avait montrée à tous les évêques

comme l'arc-boutant de la foi catholique. Alaric alla se heurter, en 507, contre le roi des Francs. La bataille de Vougle décida de sa couronne et de sa vie. Son fils Amalaric, âgé de cinq ans, s'enfuit de Toulouse avec ses trésors; et Clovis, reçu en conquérant orthodoxe, y anéantit la puissance des Wisigoths, après quatre-vingt-neuf ans de règne.

Ses successeurs ne prirent point la peine de visiter leur nouvelle conquête. Ils la gouvernèrent par des ducs. C'est Launobode, le premier de tous, qui fit bâtir, en 570, l'église du Taur, dont j'ai parlé plus haut. L'évêché de Toulouse fut détaché en même temps, par ordre de Childebert, de la métropole de Narbonne, qui restait encore sous la domination du fils d'Alaric, pour être compris dans la juridiction de la métropole de Bourges. Mais cette translation ne fut jamais consentie par le métropolitain dépossédé, et cette dispute ne finit que dans le XIV siècle, quand Toulouse fut elle-même érigée en archevêché. Le duc Didier succéda, en 574, à Launobode. Il soumit aux lois de Chilpéric le Quercy et le Vivarais, chassa du Périgord et de l'Agenois, un duc Raynoval qui les gouvernait au nom de Gontran, roi de Bourgogne, prit sa femme dans Agen, et l'emmena prisonnière à Toulouse. Le sort de cette femme atteste que le droit d'asile appartenait aux églises de cette ville et qu'il était respecté même des plus violents. Elle s'échappa des mains de ses geôliers, et se réfugia dans Saint-Sernin, où elle demeura jusqu'au moment où son mari la fit réclamer. Un second exemple de ce droit d'asile fut donné par la princesse Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, fiancée malgré elle à Reccarède, fils du roi d'Espagne Leuvigilde : elle s'était arrêtée à Toulouse sous prétexte de réparer ses équipages; et n'avait pas encore repris son voyage quand elle apprit la mort de son père.

Didier, la croyant sans appui, lui vola les trésors qui faisaient sa dot, et, comme le libertinage de ce duc égalait sa rapacité, il est facile de deviner les violences auxquelles Rigonthe fut obligée de se soustraire. Elle se réfugia dans l'église du Taur, et y resta jusqu'au jour où un officier nommé Cappanez, vint la réclamer au nom de Frédégonde. Didier connaissait cette reine et chercha des protecteurs qui pussent la défendre. Il s'attacha d'abord à un aventurier qui se disait bâtard de Clotaire et qui s'était fait proclamer roi des Français, à Brives, sous le nom de Gondebaud. Il l'amena à Toulouse en 584, malgré la résistance de l'évêque Magnulfe, qui ne voulait reconnaître d'autre roi que Gontran, et lui livra les trésors de Rigonthe. Gondebaud se moqua des remontrances de l'évêque; il se logea de force dans le palais épiscopal; mais les injures du prélat devinrent si acerbes que le duc Mummol le soufflletta et le chassa de la ville. Ce Mummol avait quitté le parti de Gontran pour se donner au bâtard de Clotaire; mais Gontran et Childebert, récemment réconciliés, marchèrent de concert sur Toulouse; Gondebaud et ses partisans manquèrent de courage et s'enfuirent dans le pays de Comminges. Didier abandonna l'aventurier pour se rattacher à Gontran, et Mummol lui livra le prétendu roi des Français, qui fut assassiné à quatre pas par le duc Bozon et par Waddon, intendant de Rigonthe. Cet acte de lâcheté de Mummol ne répara point sa première trahison aux yeux de Gontran, qui le fit massacrer avec ses complices. Mais il fit grâce au plus coupable en rendant à Didier ses honneurs et ses emplois; le fer de l'ennemi fut plus juste, ce Didier périt trois ans

après, en 587, au siége de Carcassonne; et il fut remplacé, dans Toulouse, par le duc Austrovalde, qui alla périr aussi, sous les mêmes murs, dans une bataille que le duc Bozon, dont il était le lieutenant, livra, en 588, à l'armée de Reccarède. Serenus, successeur d'Austrovalde, fut en même temps duc d'Aquitaine. Mais à la mort du roi de France Clotaire II, son second fils, Charibert, prit le titre de roi de Toulouse, et s'établit dans cette ville où il mourut, en 631, après un règne insignifiant. Avec lui finit cette royauté; Dagobert, son frère, la réunit à sa couronne, et fit gouverner le pays par le duc Abundantius, qui alla soutenir, au delà des Pyrénées, la révolte de Sisenand, contre son roi Suintilla. Deux ans avant sa mort, Dagobert donna une nouvelle forme au gouvernement de Toulouse. Il en fit, en 637, la capitale d'un duché héréditaire d'Aquitaine relevant de la couronne de France, et en investit les deux fils de Charibert, Boggis et Bertrand. Le premier paraît avoir vécu jusqu'en 688, et, comme c'est à peu près tout ce que l'histoire en raconte, ce dut être, pour les Toulousains, une assez longue période de paix et de bonheur. Le règne d'Eudes, son fils, fut plus tourmenté. La retraite d'Hubert, fils de Bertrand, dans un monastère, lui avait donné tout le duché d'Aquitaine, et il eut à combattre, tout à la fois, l'ambition des maîtres du palais et le fanatisme armé des musulmans. Il reçut, en 717, à Toulouse, les envoyés de Chilpéric II, qui implorait son secours contre Charles-Martel; et, battu près de Soissons, avec ce pauvre monarque, il l'emmena dans sa capitale pour le soustraire à la vengeance du vainqueur. Il le lui rendit cependant, en 719, et Charles-Martel permit à ce fantôme couronné de vivre et de mourir roi de France.

En 721, l'année même de sa mort, les Sarrasins, conduits par Zaman, parurent sous les murs de Toulouse, après avoir envahi le littoral de la Méditerranée. Tous les peuples du duché d'Aquitaine s'en émurent. Eudes livra bataille aux musulmans, mit leur armée en pièces, tua leur général et délivra sa capitale. Mais il ne faut pas croire aux trois cent soixante-quinze mille Sarrasins qu'Anastase-le-Bibliothécaire fait périr dans cette sanglante journée. Eudes ne crut point en avoir tant exterminé, car il prévit une irruption nouvelle et songea à se fortifier contre cette nation puissante. Il y avait dans la portion des Pyrénées qu'on appelle la Cerdagne un capitaine maure nommé Munuza, ou Mugnoz suivant les Espagnols, que les Sarrasins y avaient établi pour garder ce passage. Ce Munuza était épris de la fille d'Eudes. Mezerai la nomme Lampagie; Audigier lui donne le nom de Manine ou de Numérane. Mais tous les historiens s'accordent à dire que c'était la plus belle femme de son temps. Eudes profita de cette passion. Il acheta Munuza par cette alliance; et, se croyant ainsi à l'abri des invasions musulmanes, il alla de nouveau attaquer la puissance de Charles-Martel dans la Neustrie. Tous ses plans furent renversés par la fortune. Battu une seconde fois, il regagna son duché en fugitif, tandis que son gendre périssait dans la Cerdagne sous les coups d'Abdérame, gouverneur de la Péninsule; et que la belle Toulousaine, sa veuve, était envoyée au calife Hescham. Abdérame poursuivit ses avantages, mais il prit une autre route; c'est par le Bordelais qu'il rentra dans la Gaule, et sa défaite et sa mort n'appartenant plus à l'histoire de Toulouse, je me borne à dire que son vaillant souverain eut une grande part à la victoire de

Charles Martel, qu'après avoir repoussé les débris de l'armée musulmane au delà des Pyrénées, il reporta ses armes en 735 contre le maire ambitieux, dont il avait été momentanément le lieutenant, et que, battu une troisième fois, il revint mourir dans sa capitale, du chagrin de n'avoir pu sauver la famille mérovingienne, dont il était le plus illustre rejeton.

Toulouse n'en continua pas moins de servir d'asile à tous les mécontents qui fuyaient les armes ou la vengeance des Carlovingiens. Le frère même de Pépin, le turbulent Griffon, y vint, en 752, solliciter l'appui de Gaifre, fils et successeur d'Hunauld, et pour protester contre le faible apanage que lui avait laissé le nouveau roi de France. Mais les charmes de la duchesse d'Aquitaine lui firent oublier tout à la fois et ses projets ambitieux et les devoirs de l'hospitalité; le duc Gaifre le renvoya de Toulouse et le fit tuer, dit-on, dans la Maurienne, pour se venger de sa perfidie. D'autres historiens, adoptés par Anquetil, attribuent ce meurtre aux troupes apostées par Pépin. Après sept ans de guerre, Gaifre ayant perdu la vie au fond du Périgord, Pepin-le-Bref s'empara de Toulouse sans combattre et la réunit à la monarchie, en 707. L'Aquitaine fut érigée en royaume par Charlemagne. Louis, son fils, qui en fut investi à l'âge de trois ans, fit son entrée dans sa capitale, en 781, sous la conduite de son tuteur Arnold. Mais ce roi enfant, qui fut depuis Louis-le-Débonnaire, n'y séjourna que peu de temps. Le duc Chorson gouvernait l'Aquitaine depuis 778, et il conserva ce gouvernement jusqu'à l'année 790; il fut déposé par la diète de Worms pour avoir fait un traité humiliant avec Adalaric, duc de Gascogne, et fut remplacé par le duc Guillaume, que Louis, âgé de treize ans, vint installer à Toulouse. A la mort de Charlemagne, en 814, Louis, devenu roi de France, céda le vain titre de roi d'Aquitaine à Pépin, son fils. Ce prétendu royaume comptait si peu, qu'on s'habitua dès lors à lui donner le nom de *Marche* ou *marquisat de Toulouse*: Bérenger, fils de Hugues, comte de Tours, le gouverna sous Pépin jusqu'en 835, époque de sa mort; et son successeur immédiat n'a pas laissé son nom dans l'histoire. Mais, par compensation, il y en eut deux en 840: l'un se nommait Bernard et gouvernait au nom du fils de Pépin, que des sujets fidèles avaient couronné; l'autre était Warin, qui tenait le pays pour Charles-le-Chauve. Ce roi vint mettre le siége devant Toulouse, le 13 mai 843, et y revint en mai 844. Le duc Bernard fut pris, dans une sortie sans doute, et mis à mort. L'annaliste de Saint-Bertin donne à cette mort un caractère dramatique. Ce duc avait été l'amant de l'impératrice Judith, épouse du Débonnaire. Charles-le-Chauve le savait. Il le reçut dans le monastère de Saint-Sernin, où il s'était établi pendant le siége, et feignit de se lever de son trône pour l'embrasser; mais il lui enfonça son poignard dans le cœur en lui disant: *Malheur à toi qui as souillé le lit de ton seigneur et de mon père.* Bien des gens pensaient alors que ce meurtre était un parricide. Le jeune Pepin donna le titre de duc à Guillaume, fils de Bernard, lui confia la défense de sa capitale, se mit en campagne pour harceler les assiégeants, battit le 7 juin une armée de Charles-le-Chauve, le força de lever le siége au mois de septembre et de lui accorder la paix et la possession de Toulouse. L'année suivante, il eut à la défendre contre les Normands, qui avaient remonté la Garonne et porté le ravage autour de ses murailles. Vainqueur de ces pirates, le jeune

Pépin fut trahi et livré au roi de France par ses propres vassaux, qui, pour se justifier sans doute, l'accusaient de tous les vices imaginables. Quoi qu'il en soit, il fut tondu et relégué dans le cloître de Saint-Médard de Soissons; et Charles-le-Chauve remit en 849 le siége devant Toulouse. Elle était défendue cette fois par le comte Frédelon, lieutenant du duc Guillaume, qui paraît lui avoir laissé tout le poids de cette guerre. Les évêques et les abbés s'y battaient comme des chevaliers. Ce fut Héribert, abbé de Saint-Wandrille, qui mit le feu à la porte Narbonnaise, et qui força Frédelon à capituler. Charles-le-Chauve fit donc son entrée dans la ville, et charmé sans doute du courage et de la fidélité de ce comte, il le maintint dans son gouvernement.

Ce Frédelon, tige des comtes héréditaires de Toulouse, était fils d'un comte de Rouergue nommé Fulguald, et de sa femme Sénégonde. C'est probablement lui qui repoussa la seconde attaque des Normands, et il s'en récompensa lui-même en assurant son héritage à sa famille, à la faveur de l'anarchie qui régnait dans tout le royaume. Son frère, Raymond Ier, lui succéda en 851, et prit le titre de comte de Toulouse et de Rouergue; mais il eut à lutter, en 863, contre Humfrid, marquis de Gothie, qui s'empara de sa capitale. L'annaliste de Saint-Bertin accuse les Toulousains d'avoir favorisé cette entreprise par esprit de désobéissance et de sédition. Mais le marquis Humfrid ayant été déposé par la diète de Worms, le comte Raymond rentra dans sa ville à la fin de 864, et y mourut l'année suivante. Bernard, son fils, lui succéda. Il se fit appeler duc et marquis de Toulouse pour opposer sans doute ce titre aux marquis de Gothie, et gouverna ainsi les territoires de Rasèz et de Carcassonne. A sa mort, arrivée en 875, Eudes, son frère, devint le quatrième comte de Toulouse, et acquit l'Albigeois par son mariage avec Garsinde, fille d'Ermengaud, comte d'Alby. Au-dessous de ses comtes héréditaires, Toulouse avait alors des vicomtes, qui soulevaient parfois des conflits d'autorité. Le vicomte de ce temps se nommait Benoît : il eut quelque différend avec Raymond, fils d'Eudes, qui le fit mettre en prison, mais qui le relâcha plus tard à la prière du comte Geraud, oncle du prisonnier. Eudes mourut en 919, après avoir partagé ses états entre ses deux fils : Raymond II eut le comté de Toulouse, Ermengaud, son frère, prit le Rouergue. Tous deux s'intitulèrent marquis de Gothie; mais le marquisat réel, devenu vacant par la mort de Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, fut donné par Charles-le-Simple au comte de Toulouse, qui acquit ainsi la souveraineté de Narbonne, de Perpignan, de Béziers, de toutes les côtes de la Méditerranée. Raymond repoussa en 920 les Sarrasins des environs de sa capitale. Il resta fidèle, comme son frère, à Charles-le-Simple, quand les fils de Robert-le-Fort lui disputèrent successivement la couronne de France, et mourut enfin en 922. Raymond Pons fut son successeur et le sixième des comtes de Toulouse. Il ajouta le Vivarais et le pays d'Uzès à ses domaines, et ne montra point la même fidélité que son père à la dynastie carlovingienne. Raoul, autre descendant de Robert-le-Fort, avait usurpé la couronne et marchait en 931 sur Toulouse à la tête d'une armée : Raymond Pons se soumit et reçut l'Auvergne et le Gévaudan pour prix de sa soumission. Guillaume Taillefer, son fils, lui succède en 951 sous la tutelle de sa mère. Il épouse en 975 Arsinde d'Anjou, fille de Geoffroy Grisegonnelle, et fait avec l'héritier d'Ermen-

gaud, son cousin, un nouveau partage des états de leur puissante maison. Le comte de Toulouse prend l'Albigeois, le Quercy, et laisse le marquisat de Gothie au comte de Rouergue. Le territoire de Nîmes est divisé entre les deux : la partie supérieure est ajoutée au Rouergue, et le littoral du Rhône et de la Méditerranée est donné au comte de Toulouse sous le nom de comté de Saint-Gilles.

Guillaume eut à réprimer en 981 l'ambition de son vassal Roger de Carcassonne, qui aspirait à conquérir son indépendance. Il épousa en secondes noces Emme, fille du comte de Provence Rotbold, à la mort duquel une partie de ce riche comté fut, en 1024, ajoutée au comté de Toulouse. Vers cette époque commencèrent dans cette ville les exécutions d'hérétiques : de prétendus manichéens y furent brûlés en 1020, et elle en acquit un tel renom de piété, que le pieux Robert, roi de France, y fit un pèlerinage en 1030, pour honorer les reliques de saint Saturnin. Les moines de cette abbaye purent lui faire une réception royale, car ils avaient hérité de biens considérables qu'un certain Hugues de Toulouse leur avait légués cinquante ans auparavant. Guillaume Taillefer mourut en 1037, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et laissa son comté à son fils Pons, qui fut le huitième de cette famille. Il avait épousé Majore, comtesse de Foix, et avait hérité de la terre d'Argens et du château de Tarascon à la mort de sa mère, Emme de Provence. Il épousa plus tard, en 1037, Almodis de la Marche, femme divorcée de Hugues de Lusignan, et la répudia à son tour en 1050, s'il ne la céda point à Raymond de Berenger, comte de Barcelonne, qui l'épousa de la troisième main. Pons mourut en 1061, et Guillaume IV, son fils, fut le neuvième comte de Toulouse. Son fils puîné fut appelé comte de Saint-Gilles, et s'illustra bientôt sous ce nom. Guillaume s'intitulait duc et comte du Toulousain, de l'Albigeois, du Quercy, du Lodevois, du Périgord, de Carcassès, de l'Agénois et de l'Astarac. Le roi de France n'en avait pas tant.

Cette grande puissance ne l'empêcha pas pourtant d'être battu en 1079 par Guillaume de Poitiers et d'Aquitaine, qu'il était allé insulter dans Bordeaux, et qui le repoussa jusqu'à Toulouse. Le comte de Poitiers prit sa capitale, et la lui rendit après en avoir reçu la promesse de rester tranquille. Il fit, cette même année, un voyage de Rome pour se distraire, et prit pour femme, à son retour, Emma, fille du comte de Mortaing. Les moines de Saint-Sernin s'étant avisés, en 1083, de se faire chanoines pour ne relever que du saint-siége, Guillaume IV soutint ouvertement l'évêque Izarn, chassa les nouveaux chanoines de l'abbaye, et y introduisit des moines que l'évêque avait demandés à l'abbé de Cluny ; mais il avait compté sans le terrible Grégoire VII, qu'il aurait dû cependant connaître pendant son voyage de Rome. Les anathèmes ne se firent pas attendre, et Guillaume rappela bien vite les chanoines de Saint-Sernin pour calmer la colère du fougueux Hildebrand. L'évêque Izarn fut obligé lui-même de se justifier devant le concile tenu en 1090 à Toulouse. Guillaume mourut sans enfants en 1093 ; mais il avait déjà adopté pour héritier son frère Raymond de Saint-Gilles, qui, ajoutant son apanage aux domaines de sa maison, se qualifia comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence. Chacun prenait alors les titres qu'il voulait : c'était à peu près comme aujourd'hui, mais on travaillait plus en grand. Raymond IV ou de Saint-Gilles avait déjà usé deux femmes, il épousa en troisièmes

noces Elvire, fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Léon et de Castille. Il reçut en 1095 le pape Urbain II dans sa capitale, et partit deux ans après pour la croisade, laissant le gouvernement de ses états à Bertrand son fils, qui prit dès lors le titre de comte de Toulouse, de Rouergue et d'Albigeois. C'est à cette époque qu'à l'exemple de tous les chevaliers, la maison de Toulouse prit pour armes *une croix cléchée, vidée, pommetée et alésée d'or sur un champ de gueules.*

L'absence de Raymond de Saint-Gilles et la faiblesse du jeune Bertrand engagèrent Guillaume de Poitiers et d'Aquitaine à réclamer le comté de Toulouse au nom de sa femme Philippe, sœur de Raymond. Le vicomte Adhémar qui, à l'exemple de ses aïeux, intriguait toujours contre la famille de ses comtes, favorisa les prétentions du duc d'Aquitaine. Les chanoines de Saint-Sernin, dont Bertrand avait voulu usurper les domaines, s'unirent à cette ligue, et à la faveur de ces intelligences, Guillaume s'empara de Toulouse en 1098; mais deux ans après, nous y voyons rentrer le comte Bertrand sans sommation ni résistance, sans savoir quel motif avait forcé l'usurpateur à déguerpir. La mort de Raymond de Saint-Gilles avait peut-être donné une force nouvelle aux droits de son fils, et Bertrand, s'étant réconcilié avec les chanoines, partit à son tour pour la Terre-Sainte avec quatre mille chevaliers. Le jeune Alphonse, son frère, né en Palestine, et ramené à Toulouse par les premiers croisés, prit donc en 1109 le gouvernement du comté, et en hérita définitivement le 21 avril 1112 par la mort de Bertrand, qui finit ses jours à Tripoli de Syrie. La jeunesse d'Alphonse, surnommé *Jourdain* parce qu'il était né près de ce fleuve, réveilla l'ambition de Guillaume d'Aquitaine. Il revint encore une fois à Toulouse en l'an 1114, soutenu par le vicomte de Beziers et autres grands vassaux du comté. Les Toulousains, divisés eux-mêmes en deux fractions, abandonnés par leur jeune comte qu'on ne sait où trouver dans cette guerre, se livrèrent un rude combat dans les rues de leur ville. Pierre Andoque, évêque de Pampelune, fut tué d'un coup de pierre en se jetant comme un médiateur entre les deux partis. La victoire resta à Guillaume, qui reçut l'hommage des vassaux du comté, en présence de Léger, archevêque de Bourges, de l'évêque Gérard d'Angoulême, de Centulle, comte de Bigorre, d'Arnoul de Mongomery, et du fameux Robert d'Arbrissel, abbé de Fontevrauld. On fit une procession célèbre pour consacrer l'avénement du duc d'Aquitaine. Il y vint tant de prélats, de moines et de peuple, qu'on fut obligé d'en loger les trois quarts sous des tentes hors de la ville. Les couvents y arrivaient avec les châsses de leurs saints, les moines de Lézat y apportèrent celle de saint Antoine; mais quand il fallut se remettre en route, le saint ne voulut point s'en retourner, et on fut obligé de lui bâtir une église sur place. Guillaume en désigna le terrain, et cette église, construite sous l'invocation de saint Antoine, fut démolie en 1555 par les Anglais. La princesse Philippe eut le bonheur de mourir, en 1115, dans la ville qui l'avait vue naître, et son époux ne la pleura pas longtemps; mais ses déréglements révoltèrent à tel point le peuple et le clergé de Toulouse, qu'ils le chassèrent, lui et ses troupes, dans une nouvelle émeute. Alfonse Jourdain ne reparut pas encore, et les Toulousains se consolèrent de son absence par la tenue de deux conciles: l'un, qui fut le dixième de cette ville, fut présidé par le pape Calixte II, qui lança les foudres du saint-siége sur les manichéens de la contrée. Il paraît cependant que le

château Narbonnais était encore occupé par un officier du duc d'Aquitaine nommé Guillaume de Montmaurel. Après huit ou neuf ans de patience, une nouvelle attaque força ce Montmaurel à capituler, et les Toulousains apprenant alors, en 1223, que leur comte Alfonse Jourdain était assiégé dans la ville d'Orange par le comte de Barcelone, allèrent le délivrer à main armée.

Alfonse ne rentra pas de suite dans sa capitale. Il s'arrêta dans Saint-Gilles pour châtier les moines qui l'avaient sans doute abandonné dans sa disgrâce, brava même les excommunications de Calixte II, et fortifié par la mort de son rival d'Aquitaine, il força, pour ainsi dire, le comte de Barcelone, Raymond Bérenger III, à signer un traité de paix qui lui valut le comté d'Argens, le château de Beaucaire, la moitié de la ville d'Avignon, et toute la partie de la Provence située entre la Durance et l'Isère. Alfonse, rentré dans Toulouse, fit, en 1127, de grandes libéralités au nouveau couvent de Saint-Antoine et aux chanoines de Saint-Sernin. Il assista au nombre des douze pairs au sacre de Louis-le-Jeune, au mois d'octobre 1131, renonça, en 1138, au droit qu'avaient les comtes de s'emparer de la dépouille des évêques au moment de leur mort; et fit, en 1140, un second pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Est-ce pendant ce voyage que Louis-le-Jeune s'avança vers Toulouse avec une armée, pour revendiquer cet héritage prétendu de sa femme Aliénor de Guienne? Et les Toulousains furent-ils réellement dans le cas de se défendre? On ne connaît de cet épisode que les remercîments d'Alfonse Jourdain à son peuple, à son retour d'Espagne. On n'en sait pas plus sur les résultats de la ligue des vicomtes de Béziers, de Carcassonne, de Nîmes, de Lautrec, des comtes du Rouergue et de Barcelone, contre le comte de Toulouse, en 1142. On sait seulement qu'ayant cherché à soulever les sujets de la vicomtesse de Montpellier, qui était entrée dans cette ligue, il fut excommunié encore une fois par Innocent II et absous en 1143. Alfonse Jourdain alla mourir cinq ans après en Palestine, comme son père et ses frères. On dit que le poison trancha ses jours, et les Toulousains furent vivement affligés de sa perte. Il avait publié le premier recueil de leurs coutumes, les avait affranchis des droits de queste, de tolte et de chevauchée commune. Il leur avait permis de construire un pont sur la Garonne, avec exemption de tout péage; et, à l'exemple des rois de France, en confirmant les franchises municipales de la cité, il avait institué les magistrats qui prirent bientôt après le nom de *Capitouls*. La poésie fut en honneur sous son règne. Les troubadours fréquentaient assidûment sa cour, et dans le nombre se distingua un Toulousain, fils d'un chevalier nommé Geraud, et un poëte latin du nom de Raymond, qui félicita en vers l'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable.

Raymond V, fils aîné d'Alfonse Jourdain, lui succéda à l'âge de quatorze ans, et ses manières affectueuses lui gagnèrent tous les cœurs. Il fit la guerre, en 1153, à Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, et à Guillaume VI, seigneur de Montpellier, qui avaient accepté la suzeraineté des comtes de Barcelone, les battit, les prit le 10 octobre, et ne les relâcha qu'après en avoir tiré une forte rançon et la reconnaissance de leur ancien vasselage. C'est après cette guerre qu'il épousa, en 1154, Constance, sœur de Louis VII de France. C'était la première alliance royale que contractait sa maison. Aussi la ville de Toulouse fit-elle

aux deux époux une entrée magnifique. Il y eut des joutes, des tournois dans lesquels figura, pour la première fois, la compagnie des chevaliers du faubourg. Mais cette joie ne fut pas de longue durée. Les dérèglements de Raymond fatiguèrent bientôt la malheureuse Constance, et dix ans après son mariage, elle l'abandonna à ses maîtresses et rentra à la cour de son frère. La vie du comte ne fut plus qu'une longue suite de guerres. La ligue de ses vassaux et du comte de Barcelone se renouait sans cesse. Henri II d'Angleterre, nouvel époux d'Aliénor de Guyenne, y entra pour réclamer le comté de Toulouse. Il marcha sur cette ville, à travers le Quercy, au mois de juin 1159, suivi d'Étienne de Blois et de Malcolm d'Écosse, auxquels le comte de Barcelone ne tarda point à se réunir. Mais Louis-le-Jeune trouvait cette fois que les prétentions d'Aliénor n'étaient pas fondées; pressé par les sollicitations des capitouls, il arrive avec son armée, passe à travers le camp des Anglais, pénètre dans la ville, défend son vassal avec une grande vigueur; et après avoir perdu Aymond de Glocestre, Guillaume de Boulogne et autres chevaliers, Henri II se retira en publiant qu'il ne pouvait pas attaquer une ville défendue par son suzerain en personne. Raymond, délivré des Anglais, se vengea de ses infidèles vassaux, de Trencavel et d'Ermengarde de Narbonne; mais pendant qu'il guerroyait loin de sa capitale, l'archevêque de Bordeaux, lieutenant du roi d'Angleterre, faisait des courses jusqu'aux portes de Toulouse, rasait les châteaux, brûlait même les églises. Raymond revint sur ses pas pour mettre un terme à ces désordres. Il fit, en 1165, une alliance assez inutile avec l'empereur Frédéric II; et dans l'espoir de gagner le comté d'Arles, héritage de Raymond Bérenger, il épousa Richilde, sa veuve.

Mais Alphonse, roi d'Aragon et comte de Barcelone, cousin germain du mort, chassa Raymond de cette partie de la Provence et lui suscita assez d'ennemis dans ses états pour l'empêcher d'y revenir. Fatigué de cette guerre intestine, le comte de Toulouse voulut du moins lui ôter l'appui de l'étranger : il fit la paix avec Henri II, en 1173; se raccommoda, en 1176, avec le roi d'Aragon et lui vendit ses droits au comté d'Arles pour trois mille marcs d'argent. Mais la bonne foi n'était d'aucun côté. Raymond ne signait ces traités que pour avoir la liberté d'opprimer ses vassaux, et le roi d'Aragon commençait à fomenter en secret leurs rébellions. Il s'allia bientôt avec Richard, duc d'Aquitaine, qui, rassemblant une armée de Brabançons et de cottereaux, vint ravager tous les environs de Toulouse. Cette guerre devint encore plus dangereuse quand ce même Richard fut devenu roi d'Angleterre, en 1189, à la mort de Henri II. Mais Philippe-Auguste attaqua vigoureusement les Anglais dans le Berry, et cette diversion sauva Raymond et sa capitale. Ce comte n'eut vraiment de repos que dans la tombe. Il y descendit, en 1194, à l'âge de soixante ans, et fut pleuré par son peuple qui l'appelait le *bon Raymond*. Les troubadours perdirent en lui un de leurs plus grands protecteurs. On cite, parmi ces joyeux parasites, Bernard de Ventadour, Pierre Vidal le Toulousain, Brunenc de Rodez, Pierre d'Auvergne, Arnaud d'Aniels, Pons de Capdueil, Guillaume-le-Dizier, seigneur de Noaillac; Bérenger de Palazol, Rainaud de la Ciotat, Raymond de Durfort, chevalier du Quercy; Guillaume de Balazun, Bernard de Miraval, et autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Raymond VI succéda à son père. Il fit la paix, en 1195, avec Richard-Cœur-de-Lion, qui renonça à ses prétentions sur le comté de Toulouse, lui rendit le Quercy, et lui donna Jeanne, sa sœur, veuve du roi de Sicile, avec l'Agénois pour dot. Raymond VI était déjà marié à Bourguigne de Lusignan, mais une répudiation ne coûtait guère aux princes de ce temps. Jeanne fut comtesse de Toulouse, et son nouvel époux, rendant hommage au roi d'Angleterre pour le comté d'Agen, s'engagea à le servir dans les guerres de Gascogne avec cinq cents hommes d'armes. Richard ne réclama point ce service, et cette alliance étant rompue, en 1199, par la mort de ce monarque et de sa sœur, Raymond VI épousa, un an après, Éléonore d'Aragon, sœur de Pierre II, successeur du roi Alphonse. Un épisode de ce règne atteste la puissance et l'indépendance des communes. Les capitouls de Toulouse, insultés sans doute par les gens de Rabasteins, déclarèrent la guerre, en 1201, aux chevaliers et habitants de cette ville, et s'avancèrent en armes au confluent de l'Agout et du Tarn. Mais des hommes sages intervinrent, et le différend, remis à l'arbitrage de Raymond VI, ne servit qu'à consacrer ce droit municipal et à montrer le cas qu'on faisait de la justice du comte.

Des troubles d'une autre nature allaient désoler la ville de Toulouse; les ennemis de la cour de Rome y manifestaient depuis longtemps une opposition que le saint-siége avait intérêt à réprimer. Dès l'année 1278, le cardinal de Saint-Chrysogone y était venu de la part du pape Alexandre III, avec de nombreux missionnaires, pour catéchiser ce qu'on appelait encore des manichéens. Le peuple les avait hués et poursuivis en les traitant d'apostats et d'hypocrites; il avait fallu employer la force pour arrêter cette émeute, et ces scènes s'étaient plusieurs fois reproduites quand le pape Innocent III résolut de mettre fin à cette hérésie. Pierre de Castelnau, moine de Fonfrède, fut envoyé par lui à Toulouse en 1204; il y rencontra Diègue d'Azébès, évêque d'Osma, avec don Guzman Dominique, et leurs terribles anathèmes annoncèrent au peuple le caractère de leur mission. Raymond de Rabastens, évêque du diocèse, voulut défendre son troupeau contre les rigueurs de ce triumvirat sacré; on l'accusa de tiédeur, de connivence même avec les hérétiques, et l'on mit à sa place un certain Folquet, jongleur débauché, qui avait rempli la Provence du bruit de ses sirventes et de ses adultères, mais à qui le fanatisme tenait lieu de toutes les vertus. Raymond VI, qui s'était déjà brouillé plusieurs fois avec la cour de Rome pour quelques démêlés avec les moines de Saint-Gilles, eut alors deux persécuteurs intraitables; et quand le meurtre de Pierre de Castelnau eut armé contre lui les foudres du saint-siége, l'évêque Folquet ou Foulques, comme disent les écrivains ecclésiastiques, fut un des principaux agents de l'ambition de Simon de Montfort. Le comte de Toulouse ne se trompa point aux promesses d'Innocent III; il vit qu'on en voulait à ses états, et, après avoir essayé de négocier avec le roi de France et l'empereur Othon, il aurait dû s'unir aux Trancavel, à tous ses vassaux, appeler son peuple aux armes et faire tête à l'orage; mais c'était au-dessus de son énergie; il s'humilia aux pieds des légats; il se croisa lui-même contre ses sujets, et ne reconnut l'inutilité de ses bassesses qu'après avoir vu les domaines de Trencavel livrés à Simon de Montfort. Retiré dans sa capitale, il en appelle trop tard à son courage.

On le somme de livrer tous ceux de ses sujets que les légats lui désigneront; on punit ses refus d'une excommunication nouvelle; on l'accuse de n'avoir pas rétabli les évêques de Vaison et de Carpentras sur leurs siéges, comme si les croisés n'étaient pas les maîtres du comtat et libres de les rétablir eux-mêmes. Innocent III, qu'il va supplier encore, lui montre le désir de l'absoudre, mais ses légats, fidèles à ses instructions secrètes, ne le trouvent jamais digne d'être absous.

Le pape a été plus sincère avec les députés de la ville de Toulouse: il leur a franchement pardonné, parce que Simon, son favori, a besoin de sujets; il n'en veut qu'à la couronne du comte. Maître Thédise, le colégat de Pierre de Castelnau, ne veut jamais le déclarer innocent du meurtre de ce moine. Raymond essaie de traiter avec Simon lui-même, il le voit à Alby, à Narbonne, et revient de plus en plus convaincu de l'insatiable ambition de cet hypocrite. Il apprend bientôt que Simon de Montfort a recherché l'alliance du roi d'Aragon; que Pierre II a fiancé son fils, âgé de trois ans, avec la fille de son ennemi, qu'il a livré cet enfant royal en otage au chef de la croisade. Raymond VI craint que l'alliance de ce roi ne lui échappe, il se hâte de lui demander sa sœur doña Garcie pour le jeune Raymond, son fils, âgé de quatorze ans; et, dans l'espoir que ce jeune prince sera plus respecté que lui-même, il lui fait donation de tous ses états; vaine illusion! Ce mariage alarme les légats, et le roi d'Aragon et le comte de Toulouse sont mandés au concile d'Arles.

On ordonne à Raymond de licencier ses troupes, de livrer les hérétiques, de raser ses places fortes, d'interdire le séjour des villes à ses vassaux, d'aller faire pénitence en Palestine, pour laisser le champ libre à l'usurpation; et comme dans les actes de ce temps le ridicule se mêle toujours à l'atroce, on lui enjoignait de ne manger que de deux sortes de viande, et de forcer ses sujets de substituer à leurs vêtements des habits noirs et râpés. Pierre II et Raymond s'échappent en fugitifs de cette absurde conférence, et les anathèmes les poursuivent dans leur retraite. De nouveaux croisés arrivent, le 10 mars: ce sont Robert de Courtenay, Enguerrand de Coucy, Léopold d'Autriche. L'évêque Folquet anime les catholiques de Toulouse contre leur seigneur; il forme une confrérie blanche de cinq mille hommes sous le commandement de quatre prévôts, qui s'érigent en tribunal et dépouillent les riches sous prétexte d'usure. Les Albigeois de Toulouse se liguent, à leur tour, sous le nom de confrérie noire; on se bat dans les rues, et les sicaires de l'évêque, ne pouvant tenir contre leurs adversaires, vont joindre Simon de Montfort au siége de Lavaur. Raymond ordonne à Folquet de les suivre; il s'y refuse; il reste quelques jours pour constater sa résistance, et va de lui-même assister à la prise de Lavaur, que suivent des atrocités sans exemple dans un pays où l'on croyait avoir épuisé tous les genres de supplices. Baudouin, frère de Raymond, en est tellement effrayé qu'il l'abandonne pour passer à ses ennemis; Simon de Montfort vient enfin mettre le siége devant Toulouse. Folquet, trahi par son clergé, lui enjoint d'en sortir; et les chanoines, les moines, les prêtres, se retirent pieds nus, emportant avec eux le Saint-Sacrement et chantant les psaumes de la Pénitence. Les croisés attaquent la ville du côté du bourg et de l'église de Saint-Sernin; les autres côtés sont libres, et les comtes de Foix et de

Comminges s'y introduisent pour la défendre. Après un assaut inutile, les croisés sont attaqués par les trois comtes et poursuivis à une lieue de la ville, malgré les prédications de l'abbé de Cîteaux et de saint Dominique, qui assistaient à ce siége.

Le 27 juin, pendant qu'un détachement de croisés est allé chercher des vivres, les comtes de Toulouse et de Foix font une nouvelle sortie, brûlent et pillent les tentes, mettent en déroute les troupes du comte de Bar, égorgent tout ce que la fuite ne dérobe point à leurs épées. La disette force enfin Simon de Montfort à lever le siége; et Raymond peut voir ce qu'il aurait fait si, dès le début de cette guerre, il se fût montré digne de la soutenir. Un renfort de deux mille Basques lui arrive, sous la conduite de Savaric de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine; et il se met en campagne pour attaquer son rival dans Castelnaudary. La puissance de Simon est ébranlée, mais il appelle des secours de toutes parts. Gui de Levis, Bouchard de Marly et l'Anglais Martin d'Algais lui en amènent, auxquels Roger de Foix essaie en vain de fermer le passage; il est battu, repoussé dans son camp. Raymond va lever le siége et va se venger sur les villes de Gaillac, de Puylaurens et de Rabasteins, qu'il rattache à sa puissance. De son côté, Simon reçoit encore de nouveaux renforts; il s'empare de l'Agénois, de Moissac, d'une partie du comté de Comminges, et la bataille de Muret, où Pierre d'Aragon vient perdre la vie, met le comble au rétablissement de sa fortune. Simon de Montfort va soumettre les environs du Rhône, pendant que Raymond court en Angleterre implorer l'assistance du roi Jean : il en revient seul et pour se souiller d'un fratricide, en ordonnant le supplice de Baudouin, son frère, que le seigneur de l'Olme a attiré dans un piége. Ce crime était d'autant plus inutile, que Raymond était sans ressource; puisque un mois après, en avril 1214, il déposa sa couronne et celle de son fils aux pieds du cardinal de Bénévent, nouveau légat du saint-siége. C'est au pape qu'il croyait la remettre, avec l'espoir secret de la recevoir de nouveau, comme vassal du saint-père; mais ce fut à Simon de Montfort que le concile de Montpellier l'adjugea, au mois de janvier 1215. L'évêque Folquet prit alors possession de la capitale que les Toulousains n'osèrent plus défendre, quoique les deux comtes et leurs royales épouses fussent encore dans la ville. Ils livrèrent tristement leur palais à l'évêque et se retirèrent dans la modeste demeure d'un particulier nommé David de Roaix, tandis que douze des capitouls étaient envoyés en otages dans la ville d'Arles. Les deux comtes quittèrent enfin leur ville, à l'approche de Simon de Montfort, qui y reçut en souverain le prince Louis de France; les seigneurs et les évêques y vinrent tour à tour lui faire hommage de leurs domaines, et c'est à l'abri de sa puissance que saint Dominique y établit ses Frères Prêcheurs dans deux maisons situées près du château Narbonnais, que lui donnèrent deux Toulousains, nommés Pierre Cellani et Thomas, en se rangeant au nombre de ses disciples. L'évêque Foulques leur donna, en 1226, l'église de Saint-Romain; mais, en 1229, il s'établirent définitivement dans le couvent de Saint-Thomas d'Aquin, qu'ils occupèrent jusqu'à la révolution de 1789.

Les deux Raymond se rendaient, pendant ce temps, à la cour de Rome pour implorer la justice du pape; mais ils n'en obtinrent qu'une bénédiction dérisoire. Le concile de Latran était dominé par les envoyés de Simon, qui se croyait assez sûr de sa conquête pour en faire hommage à Philippe-Auguste. La mort d'Inno-

cent III change la face des affaires. Les Toulousains, informés que la Provence a donné une armée à Raymond le jeune, que son père négocie auprès de Jacques d'Aragon, manifestent quelques espérances d'affranchissement. Simon de Montfort s'en indigne et se venge en barbare. Il fait mettre le feu à trois quartiers de la ville, à Saint-Remesy, à Joux-Aigues et vers la place Saint-Étienne. Les Toulousains se révoltent; ils éteignent l'incendie, chassent les soldats de Montfort de rue en rue, le forcent à se réfugier lui-même dans la cathédrale. Mais l'intervention et l'adresse de l'évêque et de l'abbé de Saint-Sernin apaisent cette émeute; sur la foi des prélats, dont il connaît cependant la perfidie, le peuple consent à déposer les armes et à payer trente mille marcs d'argent pour racheter le sac de la ville. Simon fait raser les tours et les maisons qui pouvaient servir de défense aux habitants, et les met à la merci de la garnison du château Narbonnais. Mais ces rigueurs ne produisent qu'une exaspération nouvelle. Les Toulousains députent vers leur ancien maître, qui s'avançait par le Comminges avec un corps de Catalans et d'Aragonais, et le 13 septembre 1217, à la faveur d'un brouillard, Raymond, traversant la Garonne au gué qui est sous le moulin du Basacle, rentre dans sa capitale, aux acclamations de son peuple et sous les yeux de la comtesse de Montfort, qui était réduite à regarder cette révolution des remparts du château Narbonnais. Le frère et le neveu de Simon accourent des environs de Carcassonne, et croient surprendre la ville de Toulouse, du côté du plan de Montolieu et du jardin de Saint-Jacques. Repoussés dans deux assauts, ils sont contraints de se barricader dans les environs du château. Les deux partis appellent des secours de toutes parts; plusieurs seigneurs de la province viennent prêter leur assistance à Raymond. Ce sont Gaspard de la Barthe, Roger de Comminges, Jourdain de Lille, Geraud de Gourdon et de Caraman, les frères de Montaigu, les frères de Marmande, les frères de Lavalette, Bertrand de Pestillac, Geraud d'Amanieu; ils arrivent successivement dans Toulouse, enseignes déployées. Raymond le jeune vient y rejoindre son père; le comte de Foix l'y suit avec un renfort de Catalans et de Navarrais. Simon de Montfort s'adresse au roi de France, aux évêques de la province, et marche sur la capitale, à la tête d'une armée.

Vers la fin de septembre 1217, il campe sous les murs de cette ville, que ses habitants ont eu soin de relever. Il les attaque, du côté de Montolieu, sans le moindre succès, et passe la Garonne pour faire une nouvelle tentative sur le faubourg de Saint-Subra. Mais les Toulousains lui laissent à peine le temps de dresser ses machines. Le comte de Foix le surprend, le repousse jusqu'aux portes de Muret. Raymond assiége à son tour le château Narbonnais, sans que le siége de la ville discontinue. Simon de Montfort, revenu dans son camp, y reçoit les bannières des comtes de Fezensac, d'Anissand de Caumont, d'Oton de Montaut, de chevaliers flamands que l'évêque Foulques est allé recruter. La constance et l'audace des assiégés n'en sont point ébranlées. Le 25 juin 1218, ils tentent une sortie vigoureuse, surprennent les croisés et les font plier de toutes parts, quand Simon de Montfort se précipite dans la mêlée, refoule les soldats et les chevaliers jusque dans la place. Mais son heure est venue; une pierre, lancée par un mangonneau, l'atteint à la tête et le renverse sans vie. Les moines en font un martyr, un Judas Machabée; les hommes justes n'y voient qu'un capitaine plein de bra-

voure, mais couvert de crimes que ne justifie pas même ce temps de barbarie.

Amaury, son fils et son successeur, leva, le 25 juillet, le siége de Toulouse, et en appela tout à la fois au pape et à Philippe-Auguste. Louis de France revint à la tête d'une armée; il joignit Amaury au siége de Marmande, dans les premiers mois de 1219, prit cette ville, la noya dans le sang, et parut, le 16 juin, devant Toulouse. Raymond VI en avait entièrement réparé les fortifications; et pour ranimer le courage de ses habitants, il les avait exemptés d'impôts, ne se réservant que ses droits sur le vin, le pain et le sel. Leur contenance héroïque ne se démentit point. Deux ou trois assauts impuissants rebatèrent les chevaliers français, dont la plupart faisaient des vœux secrets pour les comtes de Toulouse; et Louis s'en retourna, le 1er août, laissant aux assiégés toutes ses machines de guerre. Nous avons dit quelle pensée politique avait causé cette retraite précipitée, et comment Amaury de Montfort avait été amené à céder tous ses droits au nouveau roi de France Louis VIII. Toulouse avait aussi changé de maître. Une mort subite avait enlevé Raymond, au mois d'août 1222, et les hospitaliers de Saint-Jean avaient eu à peine le temps de le couvrir du manteau de l'ordre, sous lequel il avait fait vœu de mourir, par un acte du 30 mai 1218. Cet acte de pénitence n'empêcha point l'historien Pierre de Vaux-Cernay de l'appeler *membre du diable* et *fils aîné de Satan*. La sépulture ecclésiastique lui fut même refusée. Les papes Grégoire IX et Innocent IV ordonnèrent en vain des enquêtes. En vain Raymond VII prouva par cent dix témoins, et devant deux commissions successives, que son père avait toujours rempli ses devoirs de bon catholique; qu'il avait rétabli la cathédrale de Saint-Étienne de Toulouse, enrichi de ses libéralités douze grandes abbayes et une foule de couvents de la province. Ce procès dura quinze ans et n'aboutit à rien. Le corps de Raymond VI, jeté dans un cercueil de bois, resta déposé près du cimetière de Saint-Jean, à la merci des intempéries de l'air et des animaux rongeurs, et un auteur du XIVe siècle déclare l'avoir vu encore à cette même place. Raymond VII fut tourmenté par les persécuteurs de la mémoire de son père. Il trouva vainement un défenseur dans ce même Arnaud, abbé de Cîteaux, qui avait commandé la croisade, et qui, devenu archevêque de Narbonne, avait eu à souffrir de l'ingratitude et de l'ambition de Simon de Montfort. Le concile de Montpellier demanda vainement son absolution. Nous avons dit, dans la notice sur le Languedoc, par qui cette réconciliation fut traversée, et comment le comté de Toulouse et la province furent réunis à la couronne de France.

Une des clauses du traité de 1229, qui dépouillait Raymond VII de la plus grande partie de ses domaines, au profit de Louis IX, l'obligeait à entretenir dans sa ville des maîtres de droit canon, de théologie, de philosophie et de grammaire. Ces professeurs y existaient déjà pour la plupart. Un Alexandre, qui mourut évêque de Chester, en 1239, y avait professé la théologie, au commencement de ce siècle; et en 1227, le droit civil y avait été enseigné par le célèbre François Accurse. Un bref du pape Grégoire IX avait créé ou permis ces établissements, en 1223. Mais c'est après le traité de Louis IX que ces diverses chaires formèrent un ensemble de quatre facultés, et ce fut là l'origine de l'Université de Toulouse.

Raymond VII revint tristement dans sa capitale, où le cardinal de Saint-Ange

régnait en maître. Il vit ordonner la démolition de toutes ses places par le concile que présidait ce légat. L'établissement de l'inquisition y fut confirmé; et l'exercice en fut d'abord attribué aux évêques. Mais, par un bref du mois d'avril 1233, Grégoire IX le remit exclusivement aux enfants de Saint-Dominique. Il s'ensuivit des supplices et des atrocités qui produisirent partout des soulèvements. Toulouse se révolta, en 1234, et fut d'abord comprimée par Durand de Saint-Bars, viguier de Raymond; mais l'exécution de quelques chefs, et l'exhumation des cadavres suspectés d'hérésie, excitèrent à bon droit une explosion nouvelle. Les capitouls se mirent à la tête du peuple. Le 6 novembre 1235, les féroces dominicains furent chassés de la ville, et en sortirent en procession au nombre de quarante. L'évêque Raymond de Felgar, leur ancien provincial, se hâta de les rejoindre, et fulmina l'anathème contre onze capitouls et autres hérétiques toulousains; et le pape écrivit, le 28 avril 1236, au comte Raymond, pour lui commander de rétablir l'évêque dans son diocèse et ses bourreaux enfroqués dans leur couvent. Raymond VII n'était plus que l'esclave de Rome et du roi de France, il obéit; et les exécutions recommencèrent, quelques efforts que fît le pape lui-même pour modérer la fougue meurtrière des inquisiteurs. Raymond ne tenait nulle part. On le voyait à Rome, en Allemagne, à la cour d'Espagne, impatient de sa situation, poursuivant en vain la réhabilitation de la mémoire de son père, et se consolant, par des hommages et par des fêtes, de la décadence de son autorité. Ainsi, pendant un court séjour à Toulouse, un jour de Noël 1244, il tient une cour plénière, où il crée deux cents chevaliers. Trois ans après, il recrute pour une croisade nouvelle, prend la croix lui-même, et concède aux Toulousains le droit d'élire, tous les ans, leurs vingt-quatre capitouls. Mais il laissa partir sans lui et saint Louis et Alfonse, comte de Poitiers, son gendre et son successeur. Il est même difficile de croire qu'il eût réellement l'intention de faire le voyage d'outre-mer. Quoi qu'il en soit, la mort ne lui en laissa pas le temps. Il mourut à Milhau, le 27 septembre 1249, à l'âge de cinquante-deux ans, et fut enterré, suivant ses dernières volontés, auprès de Jeanne d'Angleterre, sa mère, dans l'abbaye de Fontevrault qu'il avait comblée de ses libéralités. Avec lui finit la postérité masculine des comtes de Toulouse, après quatre siècles de règne. La poésie fleurit dans leur capitale, pendant la vie des deux derniers Raymond, qui, au milieu de leurs éternelles perplexités, trouvaient encore des loisirs à donner aux troubadours. Parmi les plus fameux de ces courtisans vagabonds, on cite Raymond de Miraval, chevalier du Carcassès, Pierre Vidal, son rival en amour auprès d'Adélaïde de Boissesson, Raymond Jourdain, vicomte de Saint-Antonin, Guillaume Figuière, fils d'un tailleur de Toulouse, Cadenet le Provençal, Hugues de Saint-Cyr, Aymar-le-Noir, à qui Raymond VI donna des maisons et des terres, Raymond Roger, comte de Foix, Savari de Mauléon, le Catalan Guillaume de Bergadou, Pierre d'Auvergne, dit le moine de Montaudon, et Pierre Cardinal, chanoine de la cathédrale du Puy, qui composait, tout à la fois, des sermons et des sirventes.

Ce fut seulement le 23 mai 1251, que la comtesse Jeanne, fille de Raymond, et son royal époux, Alfonse, frère de saint Louis, firent leur entrée solennelle dans la ville de Toulouse. Ils jurèrent le maintien des franchises communales, et en

repartirent, le 30 du même mois, après avoir fait casser le testament du dernier comte. Alfonse ne gouverna plus ses comtés que du donjon de Vincennes, et ne reparut à Toulouse qu'à la fin d'avril 1270, au moment de s'embarquer avec sa femme pour les côtes d'Afrique à la suite de saint Louis. Philippe-le-Hardi hérita presque à la fois du royaume de France et du comté de Toulouse. En apprenant la mort d'Alfonse et de Jeanne, Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, n'attendit point les ordres du roi pour prendre possession de la province. Il s'établit, le 16 septembre 1271, dans le château Narbonnais, reçut le serment des capitouls et des habitants; et le 4 octobre, les ordres du roi étant arrivés, ces mêmes magistrats renouvelèrent leur foi et hommage, mais toujours sous la réserve des droits de leur consulat, du maintien du droit romain et du vote libre des impôts. Philippe-le-Hardi n'y vint lui-même que le 25 mai 1272, et n'y passa que huit jours.

C'est ici que nous devons placer l'origine du parlement de Toulouse. Alfonse en avait bien convoqué d'annuels, en 1266 et 1268; Philippe-le-Hardi en avait aussi assemblé un dans l'abbaye de Sorèze, en 1271; et le 18 janvier 1280, il en fit tenir un autre dans Toulouse même par trois commissaires. Mais en général les affaires de la province se traitaient au parlement de Paris. Ce furent les États du Languedoc qui se plaignirent, en 1302, à Philippe-le-Bel, de l'éloignement de cette juridiction et de l'irrégularité des convocations de leurs propres cours de justice, et Philippe-le-Bel les fixa dans Toulouse sous le nom de parlement. Pierre de Cherchemont en fut le premier président; Jean de Saint-Bonnet, le second, et le 10 janvier 1304, Philippe-le-Bel les installa lui-même en présence de la reine et de ses trois fils. Ce bienfait calma les murmures qu'avait excités la levée des subsides destinés à sa guerre de Flandre. Il y ajouta, pour les Toulousains, l'exemption de toute servitude de corps, moyennant un cens de douze deniers tournois par sétérée de terre, mesure qui équivaut à un tiers d'arpent forestier, et s'en retourna, le 25 janvier, laissant le gouvernement de Toulouse à Robert d'Artois.

Le pape Clément V y arriva l'année suivante avec neuf cardinaux, pour réchauffer sans doute le fanatisme que Philippe-le-Bel avait essayé d'amortir. Il concéda aux capitouls le droit de nommer à quelques places canoniales et monacales; et en souvenir du bon accueil des Toulousains, le 17 avril 1306, il envoya d'Issoudun aux étudiants de l'Université le privilége de ne pouvoir être cités en jugement hors de la ville. Louis X le Hutin ajouta, en 1315, à ces immunités que les capitouls et leurs enfants ne pourraient plus être appliqués à la question, sauf les cas de lèse-majesté divine et humaine.

Il accorda, en même temps, de grands priviléges aux nobles toulousains. Mais le fanatisme des dominicains ne se ralentissait point, et, le 30 septembre 1319, une scène scandaleuse affligea la ville de Toulouse. Les inquisiteurs Bernard Guidonis et Jean de Beaune appelèrent dans la cathédrale de Saint-Étienne le sénéchal, le juge-mage, les capitouls, et leur firent renouveler le serment de maintenir la foi et de poursuivre les hérétiques. Après cette cérémonie, furent amenés cent huit malheureux qui gémissaient dans les cachots de l'inquisition. Cinq furent livrés au bras séculier, vingt-sept femmes furent condamnées à une

prison perpétuelle, et soixante-seize autres des deux sexes à porter des croix en feutre jaune sur leur dos et sur leur poitrine. Guidonis fit même déterrer encore et brûler des cadavres d'hérétiques, et les magistrats, qui étaient si jaloux de leurs priviléges à l'égard de l'autorité civile, souffrirent toutes ces infamies de la juridiction ecclésiastique. Philippe-le-Long leur donna pour gouverneur, en 1320, Alphonse de la Cerda, qui laissa piller Toulouse par une nuée de pastoureaux venus du Bordelais. Ils massacrèrent tous les juifs de cette ville; et, si Aymery de Cos, sénéchal de Carcassonne, n'avait dispersé cette horde d'égorgeurs, la province tout entière aurait subi le même sort. C'est sous le même règne, en l'an 1317, que l'évêché de Toulouse fut érigé, par le pape Jean XXII, en archevêché; et le premier de ses archevêques fut l'évêque de Maguelonne, Jean de Comminges. Philippe-le-Long y envoya, la même année, Jean, comte de Forez, et Raoul, évêque de Laon, pour réformer quelques abus; il annonça lui-même son arrivée en ordonnant à Jean de Levis-Mirepoix et au seigneur de Crussol de s'y trouver à Noël, mais il en fut sans doute empêché par les factions que venait de susciter la nouvelle proclamation de la loi qui excluait les femmes de la couronne. Charles-le-Bel accomplit, en 1324, la promesse de son frère; il fit son entrée à Toulouse, au mois de janvier, et y resta six semaines.

C'est vers l'époque de ce voyage que prit naissance l'Académie des jeux floraux, la plus ancienne des institutions littéraires de l'Europe. Sept poëtes toulousains se rassemblaient dans un jardin hors de la ville, sous le nom de collége du gai-savoir. Il leur prit envie, en 1323, de faire un appel à tous *seigneurs*, *amis* et *compagnons* qui cultivaient la poésie, de les inviter à se trouver sous leurs frais ombrages, au mois de mai suivant, pour lire leurs ouvrages, et ils promirent une violette d'or fin à l'auteur du meilleur poëme qui serait lu dans cette réunion. Le concours fut immense et le prix fut décerné à Arnaud Vidal de Castelnaudary. Les Capitouls y virent une ère de gloire pour leur cité, et se chargèrent à l'avenir d'acheter la violette d'or. Vers 1385, on y joignit deux fleurs nouvelles, l'églantine et le souci d'argent. Les statuts de la société, rédigés trente ans avant, donnaient le nom de *mainteneurs* aux sept juges, et interdisaient le concours aux juifs, aux Sarrasins, aux blasphémateurs et aux excommuniés. Le lauréat était proclamé bachelier, et s'il remportait un second prix, il était déclaré maître du gai-savoir, docteur du jeu d'amour. Les faubourgs de Toulouse ayant été brûlés, en 1356, par les Anglais, *la gaie société*, privée de son beau jardin, se réfugia à l'hôtel de ville, nommé le capitole, et y prit le nom de collége de rhétorique. Sa prospérité se maintint jusqu'au XVe siècle. Mais la peste et les séditions l'interrompirent, pendant quelques années, jusqu'à la venue de Clémence Isaure. Cette belle Toulousaine, née d'une famille illustre, était passionnée pour la poésie. Elle consacra une partie de sa fortune à la restauration de la société du gai-savoir, pourvut à toutes ses dépenses, pendant sa vie, et lui assura par son testament un revenu considérable. Cette dame ou demoiselle vivait en 1498, puisqu'un des lauréats (Me de Villeneuve) lui adresse directement ses vers. Mais elle n'existait plus en 1513, suivant un registre qui commence à cette même année. C'est alors pour la première fois que cette société prit le nom de collége des *jeux floraux*; et les maîtres du gai-savoir ne savaient peut-être pas que ce titre avait été donné

par la vieille Rome, à des jeux où les courtisanes luttaient d'impudicité. Les jeux de Toulouse furent d'abord plus chastes. Les vers des concurrents étaient exclusivement consacrés à célébrer Dieu, la Vierge et les saints; et l'historien Anquetil a observé que c'étaient de singuliers sujets pour des docteurs en gaie science. Mais tout dégénère en ce monde, et la pureté des mœurs n'est pas toujours en rapport direct avec la civilisation. L'académicien La Loubère, auteur du *Voyage à Siam*, ayant visité Toulouse, sa ville natale, vers 1694, fut indigné de voir que l'argent de Clémence Isaure se dépensait en orgies, au lieu de servir à payer les fleurs du concours. Il s'en plaignit à Louis XIV; et ce roi, aussi jaloux de la dignité des lettres que de la sienne propre, réforma ces abus par des lettres-patentes datées de Fontainebleau, au mois de septembre 1694. Le collége des jeux floraux fut érigé en académie; le nombre des mainteneurs porté de sept à trente-cinq, la dotation fixée à quatorze mille livres. A l'églantine, à la violette et au souci fut ajoutée l'amaranthe d'or. Par un édit de 1725, Louis XV éleva à quarante le nombre des mainteneurs, y compris le chancelier et le maire de Toulouse, dont Louis XIV avait fait un académicien-né. Par un autre édit de 1773, à l'office inamovible de chancelier fut substituée la présidence trimestrielle d'un modérateur désigné par le sort; les sujets de prix furent modifiés par le temps, les quatre fleurs furent destinées au discours, à l'ode, à l'épître et à l'élégie. La Vierge fut maintenue dans ses droits, le sonnet lui fut consacré et récompensé par un lys d'argent. Un noble Toulousain vient enfin d'y ajouter une primevère pour l'apologue. C'est le président Boyer, descendant d'un capitoul et aujourd'hui pair de France, qui a fait cette fondation nouvelle. La distribution des fleurs a lieu le 3 mai. C'est un jour de fête pour la ville. Le Capitole est décoré de fleurs et de verdure. La statue de Clémence Isaure y est couronnée de roses, et son éloge est prononcé par le modérateur. L'Académie va chercher les fleurs en grande pompe sur le maître-autel de l'église de la Daurade, où elles sont exposées depuis le matin, et revient au bruit des fanfares au Capitole, où les lauréats les attendent. Deux couronnes ne suffisent plus pour être proclamé *maître ez jeux floraux*, il en faut trois; mais on a fait des exceptions en faveur de quelques poëtes illustres. Cet honneur fut accordé jadis à Baïf, à Maynard, à Ronsard, dont la gloire a passé de mode, malgré les efforts qu'on fait aujourd'hui pour la faire reluire. Voltaire le reçut aussi; et celui-là vivra encore quand il ne sera plus question de ceux qui l'attaquent. Raynouard, l'auteur des *Templiers*, l'a enfin obtenu de notre temps, en récompense de son beau travail sur les troubadours.

Nous avons voulu rassembler tout ce qui concernait la plus ancienne de nos académies, pour ne pas mêler ces détails littéraires au récit des événements politiques. Nous y revenons avec Philippe-de-Valois, au nom duquel Toulouse fut gouvernée, en 1327, par le maréchal de France Robert-Bertrand de Briquebec. Le sénéchal de la même époque se nommait Jean de Trye. Il avait succédé à Guiard Guidonis, frère de l'inquisiteur. Philippe-de-Valois rétablit le parlement, ou plutôt il le convoqua de nouveau et y envoya pour commissaires le chevalier Raymond de Châlons, Bertrand, abbé de Saint-Hilaire, et Pierre Galvan, chantre d'Orléans. Ce parlement eut cela de remarquable, que les évêques de la province n'y furent point appelés; et leur protestation, qui d'ailleurs

fut sans résultat, prouve que cet oubli était une nouveauté. Les troubles qui suivirent la funeste bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean ne se firent point d'abord sentir à Toulouse. Cette ville et la province se distinguèrent dans ce désastre par leur empressement à fournir au Dauphin, Charles V, de l'argent et des hommes. Les États y furent convoqués, en 1356, et présidés par le comte d'Armagnac, lieutenant du roi, qui rendit hommage à leur patriotisme. Il en reçut une nouvelle preuve, en 1366, quand le Prince Noir vint ravager le Languedoc, à la tête de quinze cents lances, de onze mille archers et d'une foule innombrable de valets et de bandits. Le comte d'Armagnac détruisit les faubourgs pour dégager les remparts de la ville. Les habitants s'armèrent tous à sa voix : quarante-neuf mille combattants attendirent les Anglais, qui n'osèrent donner l'assaut et portèrent leurs ravages dans le bas Languedoc, pillant tout *dans un pays bien gras*, comme dit Froissart. Les Toulousains furent moins heureux contre les grandes compagnies, qui traversaient le pays sous la conduite du sire d'Albret pour se rendre en Espagne. Menés par leur sénéchal Guy d'Azay, ils allèrent se faire battre à Montauban, le 14 août 1366, et s'en retournèrent heureusement sans être poursuivis. Au gouvernement du comte d'Armagnac succédèrent ceux des ducs d'Anjou et de Berry, qui vinrent l'un après l'autre accabler la ville d'exactions et de rapines. C'est le premier qui eut l'honneur d'y recevoir, en 1370, le fameux Du Gueslin, à son retour d'Espagne, et ils en partirent tous deux au mois de juillet pour aller guerroyer en Aquitaine. Huit ans après la mort du connétable, la guerre était revenue aux portes de Toulouse : des partisans sans nombre tenaient et fortifiaient les places des environs, au nom du roi d'Angleterre. Charles VI y envoya un capitaine limousin, nommé Gautier de Passac, qui, vaillamment secondé par Hue de Frondeville, sénéchal de Toulouse, réprima leurs incursions et leur enleva, en 1389, quelques-unes des places qui leur servaient de repaire. Charles y parut, l'année suivante, et fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Le comte de Foix vint l'y saluer et lui rendre hommage, à la tête de deux cents chevaliers, et Froissart raconte qu'il lui fut donné *un dîner bel et bien étoffé de toutes choses*, qui coûta bien au roi soixante mille francs.

Les troubles de ce malheureux règne se concentrèrent dans les provinces du nord de la France et sur les côtes de l'Océan. Mais Charles VII vint, en 1442, faire de Toulouse le centre de ses opérations contre la Guyenne ; et à partir de la soumission de cette province, en 1453, Toulouse put jouir d'une tranquillité parfaite, pendant un grand siècle. Ce fut un temps de prospérité pour l'Université de cette ville. Elle s'était distinguée, depuis sa création, par le nombre et la réputation de ses professeurs ; et, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, elle en vint à compter plus de dix mille étudiants. C'est dans ce temps que le droit romain y était professé par Arnould Ferrier, le maître du célèbre Cujas, qui, méconnu par les Toulousains, ses compatriotes, alla chercher à Bourges des écoliers et de la gloire. Mais avec le calvinisme revinrent le trouble, la discorde et les massacres. Les huguenots de Toulouse, persécutés par le parlement, sollicitèrent l'appui du prince de Condé, qui leur assigna un jour pour une révolte générale. Cette correspondance fut interceptée par le maréchal de Montluc, et renvoyée à cette cour suprême. Quelques arrestations donnèrent l'éveil aux calvinistes. Ren-

forcés par ceux des Pyrénées, qu'ils avaient introduits dans la ville, dans la nuit du 11 au 12 mai 1562, ils se crurent assez forts pour lutter contre les catholiques, et commencèrent leur révolte par l'incendie d'une centaine de maisons. Il s'ensuivit un combat de quatre jours, pendant lequel les deux partis luttèrent de courage et de férocité. Mais l'armée de Montluc, avertie par le parlement, courut à marches forcées sur Toulouse; les calvinistes, épouvantés, s'enfuirent vers Montauban, mais ils n'échappèrent pas tous, et ceux qu'on put saisir furent impitoyablement égorgés ou livrés aux bourreaux. Le viguier Portal, le capitoul Mandinelli eurent la tête tranchée; le capitaine Sans fut écartelé. Cependant, l'esprit de sédition ne fut pas étouffé par ces vengeances, car l'année suivante une nouvelle révolte éclata dans la ville, à l'occasion d'une muraille que le parlement faisait élever autour de son palais; et ce fut alors que les cardinaux d'Armagnac et de Strozzi formèrent une sainte ligue pour donner plus de force aux catholiques. Cette association fut signée, le 2 mars 1563, au château de Terride, et servit de modèle à celle de Paris. Les statuts en furent présentés, un an après, au roi Charles IX, qui visita la ville de Toulouse, le 20 février 1564, avec Catherine de Médicis, sa mère. Ce voyage ne rendit point la paix à ses habitants; et huit ans plus tard, le massacre de la Saint-Barthélemi fut continué dans cette ville par l'assassinat de trois cents huguenots, que les étudiants égorgèrent dans les prisons, à l'exception de trois conseillers au parlement, qui furent pendus au grand orme du palais. Catherine de Médicis revint à Toulouse, le 10 avril 1579, sous le règne de son dernier fils, Henri III, dont les ligueurs languedociens commençaient à se défier. Ce roi, faible, irrésolu, ne faisait qu'irriter l'impatience de ces fanatiques; et le premier président Duranti, qui, tout en les contenant, manifestait de plus en plus sa fidélité pour son souverain, devint l'objet d'une haine qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. Henri III la leur fournit en 1508, en faisant assassiner à Blois, pendant les États, le duc de Guise et le cardinal son frère. La nouvelle de ce double meurtre souleva les Toulousains. Henri III fut pendu en effigie sur leurs places publiques, et les prédicateurs de la Ligue tonnèrent dans toutes les chaires contre le président Duranti. La populace l'attendit, au sortir du palais, et il ne dut son salut qu'à la vitesse de ses chevaux. Il ne put cependant gagner son hôtel, et fut contraint de se réfugier dans le Capitole, autour duquel mugirent pendant trois jours les vociférations et les menaces. Les ligueurs du parlement excitaient ces misérables, en leur racontant que le premier président avait seul empêché sa compagnie de proclamer la déchéance du roi. Cependant on le fit passer, sous l'escorte de quelques soldats, dans le couvent des Dominicains, dont on lui fit une prison; mais cette populace, que la promesse d'un jugement avait un moment radoucie, s'impatienta des délais de la cour suprême, et redemanda sa victime. Duranti se revêtit des marques de sa dignité, embrassa la malheureuse Rose de Caulet, sa femme, qui avait partagé sa captivité, et se présenta à ce peuple dans l'espoir de lui imposer par sa contenance et de le ramener par sa parole; mais à peine avait-il commencé de haranguer ces forcenés ligueurs, qu'un coup d'arquebuse le jeta sans vie sur le pavé (10 février 1589). Sa mort n'assouvit pas même la rage des assassins. Son corps fut traîné dans toute la ville, et pendu avec le portrait du roi au pilori de la place

Saint-Georges. L'avocat général Deffis, l'ami, le beau-frère de cet intrépide magistrat, fut étranglé, le même jour ; et l'atroce fanatisme des Toulousains ne se démentit point, après l'assassinat du roi qu'ils avaient proscrit. Six mois après, au commencement de 1590, ils honorèrent la mémoire du parricide Clément par une fête qui a souillé leur histoire; et il fallut qu'Henri IV menaçât le parlement d'une visite armée, en 1596, pour forcer cette compagnie à le reconnaître. La paix que ce grand roi fit régner en France fut troublée par la minorité de Louis XIII ; mais cette guerre de la mère et du fils n'altéra point la tranquillité de Toulouse. Ce roi la visita, le 14 octobre 1621, en se rendant au siége de Montauban, qu'il ne put prendre sur les calvinistes. Ses armes furent plus heureuses contre le duc Henri II de Montmorenci ; et il revint à Toulouse, le 22 octobre 1632, pour assister au jugement de ce grand coupable. Louis XIII oublia les grands services de ce malheureux complice de son indigne frère ; mais le parlement montra une grande douleur en prononçant l'arrêt de mort. Les troupes qui l'avaient vaincu entrèrent, le 29, dans la ville, en témoignant une affliction qui aurait dû tempérer la dureté de leur maître, et les Toulousains pleurèrent hautement un gouverneur dont la ville et la province avaient apprécié le noble caractère. Ce fut le 30 octobre, qu'au milieu de la douleur publique, ce maréchal fut décapité dans la cour du Capitole, devant la statue de son parrain Henri IV, et Louis XIII reprit le chemin de Paris avec l'inexorable ministre qui avait provoqué cet acte d'une cruelle justice.

Toulouse eut l'honneur de recevoir deux fois Louis XIV, en 1659, pendant que ses envoyés traitaient de la paix avec le roi d'Espagne Philippe IV, et en 1660, quand il se rendit à Saint-Jean-de-Luz pour épouser l'infante Marie-Thérèse. Le petit-fils de ce roi traversa aussi cette ville, en 1701, pour aller prendre la couronne d'Espagne ; il était accompagné des ducs de Berri et de Bourgogne, ses frères ; et le capucin Lachesnaie des Bois, dans son *Dictionnaire des Français*, a remarqué à cette occasion, qu'aucune autre ville de France n'avait reçu autant de visites royales. Cependant le parlement poursuivait sa guerre contre les huguenots. Toulouse fut encore souillée, le 9 mars 1762, par l'assassinat juridique de Jean Calas. Ce vieillard presque septuagénaire était un négociant estimé, fort attaché à la religion protestante, mais sans intolérance. Il avait souffert qu'un de ses fils abjurât cette religion, et depuis trente ans il avait pour servante une zélée catholique, quand son aîné, Marc-Antoine, dans un accès de misanthropie, assez ordinaire à son caractère inquiet et sombre, fut trouvé, par son père même, pendu à la porte de son magasin. Les cris de douleur qui partent de la maison à la vue de ce malheureux, attirent la foule étonnée ; et bientôt un misérable s'écrie que cette mort est le crime de Jean Calas. On avance, on affirme que Marc-Antoine avait manifesté l'intention de se faire catholique, et que le père l'en avait puni par un assassinat. Cette absurde et révoltante calomnie est recueillie par cette populace ameutée : aucun catholique toulousain n'oserait la révoquer en doute. Un capitoul, nommé David Baudrigue, s'empare de l'accusation et fait traîner la famille Calas dans un cachot. On arrête avec elle un jeune homme, nommé Lavaise, arrivé de Bordeaux, la veille, et qui avait soupé dans la maison. Les prêtres adoptent la version de la populace et du fanatique David. Un monitoire de l'archevêque vient

en aide à la procédure de cet infâme capitoul. Le clergé réclame le corps de Marc-Antoine, les pénitents Blancs viennent le chercher en procession. L'église s'ouvre pour son cercueil ; et les prêtres, résolus d'en faire un martyr, prononcent, sur la dépouille mortelle d'un calviniste, les prières qu'ils auraient refusées à un catholique flétri par un suicide. Une foule superstitieuse se pressait autour de sa tombe, et des jongleurs lui prêtaient des miracles. Le parlement commit treize juges pour terminer ce procès. Il s'en trouva de justes dans le nombre : ceux-là déclarèrent que le crime était impossible. Mais huit de ces juges opinèrent comme la lie du peuple. Le vieux Calas fut condamné à la roue, et subit cet épouvantable supplice sans autre cri que celui d'une âme noble, demandant à Dieu le pardon de ses bourreaux. C'était le 9 mars 1762, jour de fête pour les Toulousains, en commémoration d'une sanglante victoire remportée sur les huguenots. Le supplice d'un calviniste en devenait le plus bel ornement, aux yeux de ce peuple d'energumènes. Les juges furent encore assez humains pour ne lui jeter qu'une victime. Un troisième fils de ce vieillard fut livré à la milice de Saint-Dominique, qui l'emprisonna dans son couvent et lui fit faire publiquement des actes de catholicisme. Ses filles furent enfermées dans un autre cloître. Leur malheureuse mère fut seule rendue à la liberté avec le jeune Lavaisse. Elle arriva mourante à Paris, demandant à la philosophie la justice que la religion lui avait déniée. Les avocats de Beaumont, Loiseau et Mariette, embrassèrent sa défense. Donat Calas, dernier fils de la victime, s'étant réfugié en Suisse, Voltaire l'avait fait appeler ; et du fond de sa retraite de Ferney, il dirigeait ce grand acte de réhabilitation tardive. Sa voix intéressait l'Europe entière au sort des malheureux Calas. Mais la réparation fut plus lente que le crime des juges de Toulouse. Il fallut trois ans de plaidoyers, de démarches, de supplications, pour obtenir la cassation de cet arrêt de cannibales. La justice eut enfin son jour. Cinquante maîtres des requêtes proclamèrent à Paris, d'une voix unanime, l'innocence des Calas ; et ce fut le 9 mars 1765, jour anniversaire du supplice, que le conseil du roi rendit l'honneur et la liberté à cette triste famille. Louis XV s'honora en joignant un don de trente-six mille francs à cette décision réparatrice. Le parlement de Toulouse et la populace de cette ville en furent seuls attristés ; mais les malédictions de l'Europe répondirent à ce dernier cri d'un fanatisme expirant.

Enfin les capitouls et le parlement périrent, comme tant d'autres choses, dans le naufrage de toutes les vieilles institutions du royaume, qu'abattirent successivement les décrets de l'Assemblée constituante. Les jours de la Terreur succédèrent malheureusement à ces jours d'espérance, et Toulouse en fut cruellement affligée. Les sbires du tribunal révolutionnaire de Paris vinrent arracher des prisons de cette ville cinquante-trois membres de son parlement : six moururent sur l'échafaud, le 20 avril ; vingt-cinq, le 14 juin, et les vingt-deux autres, le 6 juillet 1794. Ses fautes ne méritaient pas une aussi barbare expiation. Le peu qui restait de ce corps illustre fut recherché par l'empereur Napoléon, et admis en 1811 dans la cour impériale de Toulouse. Une réaction contre-révolutionnaire éclata dans Toulouse, vers les derniers temps du Directoire. En 1799, quelques gentillâtres, escortés de paysans fanatisés, se levèrent à la voix d'un agent vrai ou supposé de Louis XVIII. Les complices qu'ils avaient dans la ville

même n'osèrent se joindre à ce noyau de Vendée du Midi. Cette levée de boucliers ne dura que neuf jours, et n'eut d'autre résultat que la mort d'une partie des conjurés. Le retour et le règne de Napoléon mirent un terme à ces tentatives de restauration anticipée. Lorsque l'Empire s'écroula sous la ligue de rois et de peuples, les environs de Toulouse servirent de champ de bataille à l'armée du maréchal Soult, qui, chassé d'Espagne par Wellington, et poussé, à travers la Gascogne et le Béarn, sur la vieille capitale du Languedoc, ne voulut point assister à la chute du grand homme sans porter un dernier coup à ses ennemis les plus acharnés.

Soult n'avait plus que vingt mille hommes à opposer aux cent mille Anglais ou Espagnols que commandait son adversaire. Mais il ne prit conseil que de son courage; il fit élever à la hâte un camp retranché autour de la ville, entre les routes d'Auch et de Saint-Gaudens. Le faubourg Saint-Cyprien fut fermé par des ouvrages de campagne, flanqués de deux fortes redoutes. D'autres furent construites sur la rive droite de la Garonne, en avant des trois ponts du canal des Deux-Mers. Les ponts de l'Ers furent détruits, et des retranchements formidables s'élevèrent sur un coteau qui dominait le canal et la rivière. Les citoyens de Toulouse, les étudiants en droit, se mêlèrent aux soldats pour hâter l'achèvement de ces fortifications improvisées; et grâce à la lenteur prudente de Wellington, toutes ces lignes de défense étaient terminées quand il parut enfin devant la ville, le 6 avril 1814. Une reconnaissance poussée sur la rive gauche du fleuve lui ayant fait reconnaître que le faubourg Saint-Michel n'avait pas été fortifié, il y dirigea sa première attaque. Mais le maréchal Soult s'en était fié, de ce côté, au débordement de l'Ariége, au mauvais état des chemins; et l'aile droite de Wellington reconnut bientôt qu'il était impossible d'y faire avancer des canons et de la cavalerie. Les Anglais repassèrent sur la rive droite, et les journées du 8 et du 9 furent employées à ce mouvement. Il ne resta sur la rive gauche que les corps des généraux Hill et Picton, chargés d'attaquer le faubourg Saint-Cyprien, et un pont jeté sur la Garonne, près du château de Blagnac, assura la communication des deux ailes. Le 10 avril, dès sept heures du matin, le feu commença sur toute la ligne. Les généraux Maransin et Danican défendirent avec intrépidité l'embouchure du canal et se maintinrent, toute la journée, dans leurs positions. Les deux divisions françaises de Reille soutenaient, en même temps, dans le faubourg Saint-Cyprien, tous les efforts des corps de Picton et de Hill. Les attaques des Anglais trouvaient sur ces deux points une résistance invincible, et leurs soldats venaient périr au pied de nos retranchements, sans pouvoir jamais y pénétrer. Des coups plus décisifs étaient portés au centre et à la droite de l'armée française.

Le général anglais Beresford avait fait attaquer ce centre, où commandait le comte d'Erlon, par le général espagnol Freyre; et la division d'Armagnac avait d'abord mis en déroute ces masses espagnoles et portugaises qui avaient entraîné leur chef dans leur fuite. Mais un corps anglais, commandé par Beresford lui-même, avait repoussé les avant-postes de Villate au delà de l'Ers et forcé cette autre division du centre à se retirer dans ses redoutes. Beresford remontait la rive gauche de l'Ers, sous le feu de ces retranchements. Il devait tourner la

droite des Français que commandait le général Clausel. Mais le maréchal Soult avait compris les intentions de son ennemi, et cette droite renforcée lui opposa longtemps un obstacle insurmontable. La redoute dite la Pujade, attaquée par Beresford, fut prise et reprise deux fois, couverte de cadavres des deux partis; et les Français ne l'évacuèrent que lorsqu'ils furent accablés par le nombre. Le mouvement des Anglais, sur notre droite, en devint plus facile, et Wellington le fit soutenir par un effort général sur toute la ligne. Reille et Danican n'en furent point ébranlés. Les Anglais vinrent encore échouer contre leurs retranchements; et le maréchal Soult, qui ne désespérait point de la victoire, conçut le projet de faire repentir Beresford de son audace, en jetant la division Taupin dans les haies pour le séparer du reste de l'armée ennemie. L'ardeur de Taupin fit manquer cette combinaison savante. Il ne laissa point aux Anglais le temps de s'engager assez avant dans le défilé que la rivière d'Ers formait avec nos redoutes; et son attaque trop précipitée devint un malheur irréparable. Beresford revint, avec toutes ses forces, sur cette division trop faible pour leur résister. Elle fut dispersée, massacrée, refoulée en désordre sur ses retranchements. Soult envoya vainement quelques troupes fraîches à son secours. Il ne lui en restait plus assez pour réparer cette faute de son lieutenant, qui la paya de sa vie en cherchant à ramener les fuyards. La nuit seule mit fin à cette boucherie de douze heures. Vingt mille Français y avaient bravé l'attaque de cent mille hommes, et la victoire était restée indécise. Soult n'avait perdu qu'une redoute; et Wellington n'osa point, le lendemain, renouveler ses attaques. Mais la droite de l'armée française était tournée; elle n'avait rien à espérer de cette lutte sanglante, et son ennemi pouvait lui couper la retraite sur le bas Languedoc, où s'était repliée l'armée du duc d'Albuféra. Soult eut la prudence de se contenter de l'inaction de Wellington. C'était un témoignage d'impuissance qui attestait la gloire du maréchal; et ce qui l'attestait plus encore, c'étaient les pertes énormes de son ennemi qui avait laissé dix-huit mille hommes, morts ou blessés, sur le champ de bataille. Soult évacua ses positions, dans la nuit du 11 au 12 avril, sans que les Anglais songeassent à l'inquiéter. Wellington n'entra dans Toulouse qu'après le départ du dernier soldat de l'armée française. Quelques Toulaisains se distinguèrent par l'exagération de leurs opinions légitimistes, surtout après la bataille de Waterloo. Ils prirent le nom de *verdets*, et signalèrent leur triste existence, le 15 août 1815, par le massacre du général Ramel, dont le seul crime était d'avoir commandé le département pendant les Cent-Jours. Ce crime fut blâmé des honnêtes gens du parti, malgré l'exaltation de leurs principes.

Les discordes civiles n'ont point empêché cette ville célèbre de croître en étendue et en prospérité. Elle était toute parlementaire et, par conséquent, fort triste avant la Révolution; l'esprit de ses habitants s'est tourné vers l'industrie et le commerce. Ils ont su profiter de leur situation sur le confluent de la Garonne et du canal des Deux-Mers, situation dont les avantages seront diminués, sans doute, par le prolongement de ce canal jusqu'à Bordeaux. En attendant, Toulouse s'embellit, tous les jours, par des constructions nouvelles; et sa population, qui était, en 1817, de 48,170 habitants, dépasse aujourd'hui 76,000. Nous avons dit qu'il n'existait dans ses murs aucune trace d'antiquités; mais les monuments

religieux y abondent. Nous avons parlé des vieilles églises du Taur et de Saint-Sernin, de la Daurade où sont exposées les fleurs destinées aux lauréats. Nous citerons encore la métropole de Saint-Étienne, qui serait une des plus belles du moyen âge, si la nef répondait à la magnificence du chœur, et dans laquelle on voit encore la chaire où ont prêché saint Bernard et saint Dominique ; l'église plus moderne de Saint-Pierre, qui appartenait autrefois aux Chartreux, celle de la Dalbade, où les Bénédictins s'étaient établis, depuis 1067, et plusieurs autres paroisses ou églises de couvent. Les institutions religieuses y étaient en grand nombre. Outre les deux que je viens de nommer, il faut citer les Dominicains ou Jacobins, qui dataient de 1215 et qui conservaient le corps de saint Thomas d'Aquin dans une châsse de vermeil d'une grande richesse ; les Bernardins qui y furent introduits en 1228, les Carmes en 1264, les Franciscains, en 1287, les Grands-Augustins en 1310. Le XVIe siècle fut encore plus fécond. C'est alors que les Chartreux y vinrent avec les Théatins, les Minimes, les Jésuites, les Cordeliers, les Capucins et les Doctrinaires. Au XVIIe siècle y parurent les Récollets, les Feuillants et les chanoines réguliers de Saint-Antoine. Les couvents de femmes n'étaient pas moins considérables : les chanoinesses de Saint-Sernin dataient du XIIIe siècle. Elles furent suivies des Dames de Saint-Pantaléon et de Sainte-Claire, des religieuses de la Magdelaine et de Sainte-Catherine, des Feuillantines, des Bénédictines, des Carmélites, des Maltaires, des Visitandines, des Sœurs du Refuge, du Bon-Pasteur. Toulouse possédait, enfin, plus de quarante couvents de l'un et de l'autre sexe, et ne le cédait à cet égard qu'à la capitale du monde chrétien. La Révolution a transformé tous ces monuments en casernes, en hôpitaux, en magasins de fourrages, en rues, en places, en maisons particulières, et la ville en est devenue plus riante et plus aérée. Les pénitents y étaient au nombre de quatre confréries : des Noirs, des Bleus, des Blancs et des Gris, digne cortége de l'inquisition. Ne quittons point ce chapitre sans parler du fameux caveau des Grands-Cordeliers qui avait la propriété de conserver les corps ; les voyageurs ne manquaient jamais de descendre dans ce charnier peuplé de squelettes à peau noire, et au nombre desquels on montrait celui de la belle Paule, baronne de Fontenilles, dont François Ier et Charles IX avaient admiré la beauté, à cinquante ans d'intervalle.

Toulouse possédait encore quatre hôpitaux, quatre bibliothèques publiques, onze colléges, un grand prieuré de l'ordre de Malte, une école de droit, une de médecine et de chirurgie. Outre l'académie des jeux floraux, il y avait une académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, fondée en 1729 ; une académie royale de peinture et de sculpture, qui datait de 1746, et une académie des armes, fondée par Louis XIII, et qui décernait deux épées tous les ans. Le Capitole, dont nous avons souvent parlé, forme un des côtés de la place Royale. Sa façade est moderne. Elle a été construite sur les dessins de l'architecte toulousain Cammas, et de vastes galeries en parent l'intérieur. Le préjugé populaire y montrait, sur une muraille, les traces du sang de Montmorency. On y montre aujourd'hui, avec un juste orgueil, la salle des Illustres, où étaient rangés, dès 1771, trente-un bustes d'hommes célèbres, qui avaient honoré cette ville par leur naissance, leur gouvernement ou leur professorat. Là se trouvaient les images des

deux Théodoric, de deux comtes de Toulouse, d'Antonius Primus, de Surculus, d'Arborius, de Ferrier, de Cujas, de Campistron. De beaux tableaux ornaient et ornent encore ce magnifique hôtel de ville qui donna son nom aux capitouls, dont les fonctions étaient un titre de noblesse pour ceux qui en étaient revêtus. Le palais archiépiscopal est aussi un des plus beaux de France ; et il a eu l'honneur de voir siéger sous ses lambris quatorze ou quinze cardinaux. On remarque un beau pont de pierre et de briques construit sur la Garonne par Souffron, architecte du temps de Louis XIV. La statue équestre de ce roi ornait la place dont ce pont est l'issue. L'arc de triomphe qui en forme la tête, a été élevé sur les dessins de Mansard. On a construit, depuis peu, sur la même rivière, un pont suspendu remarquable par son élégance. Le moulin du Basacle passait autrefois pour un des curieux édifices de la ville. On a fait mieux, de nos jours ; mais ce moulin a cela de particulier, que ses seize meules, mises en mouvement par la Garonne, tournent sans le bruit assourdissant des autres moulins.

A la fin du XVIII[e] siècle, le commerce de Toulouse se bornait aux laines d'Espagne que l'on convertissait en petite draperie. Depuis l'édit qui avait permis la libre exportation des blés, cette ville était aussi devenue l'entrepôt de tous les grains que produisait la province ; mais un seul banquier suffisait alors à toutes ses transactions commerciales. La révolution leur a imprimé un grand essor. Les banquiers s'y sont multipliés, comme les établissements industriels. Le commerce des huiles, des savons, de l'épicerie, y a créé de grandes fortunes. Les magasins de toute espèce s'y sont accrus dans une proportion prodigieuse. On y tient quatre foires par an ; elles durent plusieurs jours, et elles attirent un nombre considérable de marchands et d'acheteurs. Quoi qu'en disent les légitimistes, dont les opinions dominent dans la haute société, Toulouse a plus gagné que perdu à la Révolution. Elle est devenue le chef-lieu de la dixième division militaire, d'une préfecture, d'une légion de gendarmerie. Elle a un arsenal, une école d'artillerie, une fonderie de canons et une poudrerie. Une cour royale de trente-sept membres y a remplacé en quelque sorte le parlement. Elle possède un tribunal civil de seize membres, un tribunal de commerce, quatre justices de paix et une école de droit. Elle a conservé son archevêque, dix paroisses ou succursales, deux séminaires, deux maisons de missionnaires, et a rouvert, en dépit des lois, six couvents de femmes. Elle a un musée aussi riche que peut l'être un musée de province, une conservation des eaux et forêts, une école préparatoire de médecine, un chef-lieu d'académie universitaire, un collége royal, trois grandes institutions, un inspecteur et deux sous-inspecteurs des écoles primaires, et avec l'académie des jeux floraux, qui la distingue des autres villes de France, elle a maintenu son académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. Elle a de plus une société de médecine, chirurgie et pharmacie, une société d'agriculture et une société archéologique.

Toulouse, comme nous l'avons dit, s'est fait remarquer dans tous les temps par son amour pour les arts libéraux et par ses fortes études, et n'a jamais méconnu son titre de *Palladienne*. Nous avons cité plusieurs de ses hommes célèbres, sous la domination romaine ou wisigothe, pendant la période des troubadours et dans le cours des guerres de religion. Nous citerons encore *Gui Du Faur*, sei-

gneur de Pibrac, fameux par ses quatrains, et son parent *Du Faur* de Saint-Jorry, l'un des premiers présidents du parlement; les jurisconsultes *Jacques de Ferrière*, *La Faille*, *Boutaric*, *Simon d'Olive*, *Maran*, *Doujat* et *Catellan*; les chanceliers de France *Bertrand* et *Dubourg*; le ministre *Bertrand de Molleville*, auquel on joindra plus tard MM. *de Villèle* et *de Montbel*; les peintres *Rivals*, *Cammas*, *Nicolas* et *François de Troy*, et *Valenciennes*; le sculpteur *Bachelier*; les académiciens *Fermat*, *La Loubère*, *Mariotte*, *Tourreil*, *Campistron*, et *Baour-Lormian*, le seul qui vive encore; les poëtes *Goudoulin*, nommé le roi des rimeurs languedociens, *Maynard*, *Jeanne de Montegut*, *Marie de Calages*, *Palaprat* et *Cailhava*; le littérateur *Pechantré*; les chroniqueurs *Bardin*, *Catel* et *Cazeneuve*; le botaniste *Picot de Lapeyrouze*; *Casimir de Puymaurin*, écrivain et député; deux grands maîtres de Malte, *Antoine Paulo* et *Roger Depins*; et le général *Dupuy*, tué dans la campagne d'Égypte. Cette liste serait encore plus longue si nous y voulions admettre une foule de célébrités locales qui ont écrit, administré ou jugé dans cette ville; mais leurs noms, quoique religieusement conservés dans ses archives ou dans ses souvenirs, ajouteraient peu d'éclat à la gloire toulousaine, et on nous pardonnera de les passer sous silence.

Les dernières statistiques ont porté la population de Toulouse à 76,965 habitants; celle de l'arrondissement dont elle est le chef-lieu à 171,243, et celle du département de la Haute-Garonne, dont elle est la capitale, à 468,153. Avant la Révolution, les armes de cette ville étaient *de gueules, à la croix vidée, clechée, pommetée et alésée d'or, soutenue d'une vergette d'argent : un agneau de même, en pointe, brochant sur la vergette, la tête contournée : en chef, deux tours d'argent, celle à dextre donjonnée de trois donjons; celle à senestre aussi donjonnée de trois donjons, se terminant en clochers, au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lys d'or.* [1]

CASTEL-SARRASIN.

Le premier document qui fasse mention de Castel-Sarrasin dans le haut Languedoc, est un acte en date du mois de mars 847, par lequel un seigneur, nommé Astanove, se dessaisit d'un certain château situé sur la Garonne, et dans la viguerie de Garonne, en faveur de l'abbé Guitard et de ses moines, vivant au lieu de Moissac, sous la règle de saint Benoît, pour qu'ils y fondent, sous le nom de

1. Justin. — *Commentaires de César.* — Saint Jérôme. — *Annales de saint Bertin.* — Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc.* — La Faille, *Annales de Toulouse.* — Mezeray et Anquetil, *Histoire de France.* — *Chroniques* de Froissart. — Philippi et Castelnau, *Mémoires.* — *Histoire des Albigeois*, par Pierre de Vauxcernay. — *Almanachs du Languedoc et de Toulouse*, de 1752 à 1791. — *Dictionnaire des mœurs des Français*, par le capucin Lachesnaie. — *Dictionnaire universel de la France*, par Robert de Hesseln. — Documents manuscrits communiqués par M. de Combettes-Labourelie à notre honorable collaborateur M. Viennet (de l'Académie française), auteur de cette notice.

Bonneval (*cui nomen imponimus bonæ vallis*), un monastère dédié aux saints Pierre et Paul, et à saint Avitus. Ce château, que le donataire déclare dans sa charte tenir de la munificence de Pépin, roi d'Aquitaine, y est appelé *Castrum* ou *Castellum Cerrucium*. D'où dérive le mot *Cerrucium*, et comment a-t-il pu se changer plus tard en *Sarracenum*? On pourrait parler beaucoup là-dessus. Bornons-nous à constater que le château qu'Astanove avait reçu en fief du roi Pépin n'était point de construction sarrasine, comme on l'a cru pendant longtemps. Ainsi, du même coup, tombe l'opinion de ceux qui font remonter aux Sarrasins le berceau de la ville actuelle, et celle des étymologistes plus adroits qui attribuent à la petite rivière d'Azine, au bord de laquelle elle est bâtie, l'origine véritable de son nom : *Castel sur-Azine*.

De 847 jusqu'après le milieu du XIIe siècle, pas le moindre détail sur Castel-Sarrasin. En 1162 seulement, nous lisons une bulle d'Alexandre III, par laquelle ce pape, désirant fortifier l'église de Toulouse, confirme à l'évêque Bernard, et aux chanoines de la cathédrale de Saint-Étienne, la possession de plusieurs terres ou églises que leur avait données l'évêque Isarn, entre autres l'église de Castel-Sarrasin, *ecclesiam Castelli Sarraceni*. Vers la fin de la même année, Raymond V, comte de Toulouse, eut dans cette ville une conférence infructueuse avec *un grand nombre des plus sages Anglais*, relativement à la trêve dont il était convenu avec le roi d'Angleterre, Henri II. Nous retrouvons ensuite le nom de Castel-Sarrasin sur la liste des villes que Raymond VI assigna d'avance, comme douaire, à sa bru future, Sancie, fille de Pierre II, roi d'Aragon (1205). Dès le début de la guerre des Albigeois, les habitants de Castel-Sarrasin promirent à Raymond VI une fidélité inviolable (1211). L'année suivante, cependant, instruits que la comtesse de Montfort amenait un secours de quinze mille hommes à son mari, occupé alors du siége de Moissac (1212), ils envoyèrent des députés au comte Simon dans son camp, pour se soumettre, mais tout en gardant l'arrière-pensée de rompre la négociation au besoin; *car se fisavan*, dit l'Anonyme Languedocien, *que si lo comte Ramon pot venir à ses attentas, que leu seran virats*. En 1228, vers Pâques, Raymond VII investit Castel-Sarrasin; ses troupes eurent bientôt enlevé le corps de la place, et la garnison se réfugia dans la cour du château. Raymond, après ce succès, fit tracer autour de son camp des lignes de circonvallation et de contrevallation; il s'y fortifia si bien, qu'Humbert de Beaujeu, accouru au secours de la ville, accompagné des archevêques de Narbonne et de Bourges et des évêques de Toulouse et de Carcassonne, n'osa point l'y attaquer. Enfin la garnison, quand ses vivres furent épuisés, se rendit à Raymond. Un auteur contemporain, Mathieu Paris, prétend même qu'un corps de troupes, envoyé par le roi Louis VIII, s'étant porté, au mois de mai, sur Castel-Sarrasin pour l'y assiéger, le comte de Toulouse, averti de leur marche, leur tendit une embuscade dans une forêt voisine; qu'il les battit, leur prit quinze cents chevaliers et deux mille sergents, et qu'ayant fait arracher les yeux, couper le nez et les oreilles ou les bras et les pieds aux sergents, il les congédia dans cet état, afin de terrifier ses ennemis.

Castel-Sarrasin, comme place de guerre, devait avoir alors de l'importance, puisqu'elle figure parmi les trente villes ou châteaux que Raymond VII s'engagea

à démolir, dans l'article 16 du traité de paix conclu à Paris avec saint Louis, le 12 avril 1229. Les habitants sans doute aussi jouissaient déjà du droit de commune, car on sait qu'en 1249 des consuls prêtèrent, en leur nom, dans le château narbonnais de Toulouse, et devant les commissaires de la reine Blanche, serment de fidélité à Alphonse, comte de Poitiers, et à Jeanne, sa femme, absents l'un et l'autre. Leur ville, à cette époque, faisait partie du diocèse de Toulouse et de la judicature de Villelongue. Au commencement du XIVe siècle (1317), le pape Jean XXII l'incorpora au nouvel évêché de Montauban. En 1367, les bourgeois de Castel-Sarrasin, molestés par le commandant de la place, Olivier de Mauny, résolurent d'égorger les soldats de la garnison et de recevoir les Anglais dans leurs murs; mais le complot ayant été découvert, le duc d'Anjou, gouverneur de Languedoc, usa de clémence envers eux et leur octroya des lettres de rémission. Dix-neuf ans plus tard, les provinces limitrophes du Toulousain étaient tellement dépourvues de troupes, que les Anglais faisaient impunément des courses jusqu'aux portes de Castel-Sarrasin. Dans le siècle suivant, Charles VII n'étant encore que Dauphin, accorda à cette ville *trois foires l'année*, par lettres-patentes datées du Puy-en-Velay (mai 1420).

Pendant les guerres de religion du XVIe siècle, Castel-Sarrasin demeura constamment fidèle au parti catholique; les chanoines de Montauban, chassés de la cathédrale, cherchèrent un asile dans ses murs. Ce fut en vain que les calvinistes essayèrent de pratiquer des intelligences parmi ses habitants. Sur la foi d'une promesse que certains d'entre eux leur avaient faite de livrer la ville, les vicomtes de Paulin, de Bruniquel et de Montclar, crurent la surprendre, en 1568. Mais leurs prétendus complices avaient averti le gouverneur : celui-ci les laissa tranquillement avancer jusqu'au pied des murs; il permit même à quatre-vingts de leurs chefs de pénétrer dans la place. A peine eurent-ils franchi le guichet, qu'il ordonna de le fermer; et tandis qu'on faisait main-basse sur eux, il s'élança lui-même par une autre porte, à la tête de soixante chevaux, afin de charger ceux qui étaient restés dehors. Malheureusement un coup de feu parti des remparts tua le gouverneur; les catholiques, effrayés, se rejetèrent en désordre dans la ville, et les calvinistes purent se replier sur Montauban. L'année suivante, au mois de mai, le vicomte de Bruniquel voulut avoir sa revanche; mais le soldat de la garnison qu'il avait gagné le trahit, et il périt dans cette tentative, avec vingt-deux capitaines ou gentilshommes de ses troupes.

Les habitants de Castel-Sarrasin entrèrent, plus tard, dans la Sainte-Union : il paraît, toutefois, que leur zèle fut toujours assez tiède, puisqu'une partie des gens du parlement, chassés de Toulouse par les violences des ligueurs, y trouvèrent un refuge, en 1595; les Toulousains, que le duc de Ventadour menaçait d'un siége, firent vendre les meubles des dissidents. Il y eut alors trois parlements en Languedoc : celui de Toulouse, où siégeaient les ligueurs rigides; celui de Castel-Sarrasin, composé de ligueurs modérés; et celui de Béziers, qui ne comptait dans son sein que des officiers du roi. Le 9 mai, les parlementaires de Castel-Sarrasin, se fondant sur des lettres royales qui les autorisaient à rendre la justice en quelque lieu proche de Toulouse, enjoignirent aux trésoriers de France, à la chambre des requêtes et au présidial, de se transférer de cette dernière ville

à Castel-Sarrasin. Le maréchal de Joyeuse vint les y assiéger, au mois de septembre; mais informé du dessein qu'avaient les habitants de Carcassonne et de Narbonne, de faire leur paix avec le roi, il décampa brusquement et se retira à Toulouse. Le 23 du même mois, un arrêt du conseil, daté de Lyon où était Henri IV, prescrivit la réunion des deux parlements de Castel-Sarrasin et de Béziers, auxquels il fut ordonné de siéger en corps dans la première de ces deux villes, jusqu'à la reddition de la capitale du Languedoc. Le 26 mars 1596, le parlement de Castel-Sarrasin enregistra l'édit de Folembray. Le 31, sur l'invitation qu'ils en avaient reçue des seigneurs de Mirepoix et de Rochemaure, commissaires royaux de l'édit, les trésoriers de France et autres officiers du roi, rassemblés dans cette ville, la quittèrent ayant à leur tête les présidents de Saint-Jorri et de Saint-Jean; ils arrivèrent à Toulouse, le 2 avril au soir. Un grand concours de gentilshommes toulousains s'était porté à leur rencontre. La réunion de tous les membres du parlement eut lieu, le lendemain, dans la grande salle d'audience, où le président L'Estang et les huit conseillers, demeurés à Toulouse, attendaient, assis aux bas siéges, la venue des membres de la compagnie que la guerre civile en avait fait sortir.

Castel-Sarrasin, quoiqu'il fût compris autrefois dans le diocèse de Montauban, dépendait pourtant de la généralité de Toulouse. L'Assemblée constituante l'érigea en chef-lieu de district du département de la Haute-Garonne; et Napoléon l'en détacha, en 1808, pour l'enclaver, comme chef-lieu de sous-préfecture, dans la nouvelle circonscription administrative à laquelle il donna le nom de Tarn-et-Garonne. La population de Castel-Sarrasin dépasse aujourd'hui 7,000 âmes; l'arrondissement en renferme 71,450. La ville, propre et jolie, est située dans une vaste plaine très-fertile, non loin de la rive droite de la Garonne, et sur la petite rivière dont nous avons parlé; on n'y remarque pas d'autres édifices que l'église paroissiale, au portail gothique assez curieux. Castel-Sarrasin a un collége communal et un tribunal de première instance; on y fait le commerce des huiles et des grains, et l'on y fabrique des toiles, des serges et divers articles de bonneterie. [1]

VILLEFRANCHE DE LAURAGUAIS. — REVEL.

La fondation de Villefranche de Lauraguais ne remonte qu'au XIIIe siècle : on la trouve portée sur la liste des villes appelées *Bastides*, qui furent construites, en 1271, par Jeanne, comtesse de Toulouse, et par son mari, Alphonse, comte de Poitiers. Villefranche, toutefois, ne fit que remplacer probablement un ancien

1. *Thrésor des chartes.* — *Archives* de l'abbaye de Moissac. — *Gallia christiana.* — L'Anonyme Languedocien. — *Histoire générale de Languedoc.* — *Dictionnaires* d'Expilly et de Hesselu. — *Annuaires de la Haute-Garonne* et de *Tarn-et-Garonne.*

bourg ou village détruit pendant la guerre des Albigeois, puisque le mémoire relatif aux acquisitions du comte Alphonse, tant dans le Toulousain que dans l'Agénais et le Quercy, et où sont indiquées la position de la dite bastide, ainsi que sa valeur en livres tournois, donne à entendre qu'il rétablit seulement Villefranche : *fecit enim seu ædificavit de novo bastidam Villæ-Franchæ juxta Sanctum Romanum, in diœcesi tolosanâ, valentem citrà L lib. turon.* Le nom même de la ville nouvelle confirme, d'ailleurs, cette supposition : il implique, en effet, l'octroi de priviléges et de franchises nécessaires pour l'aider à sortir de ses ruines. L'histoire de Villefranche est, du reste, à peu près nulle. Le Prince-Noir, lors de son expédition à travers le haut Languedoc (1355), s'empara aisément de cette petite localité qu'il livra aux flammes et au pillage; en 1439, elle eut à souffrir, comme toutes les autres villes ouvertes du Lauraguais, de l'invasion des routiers; les protestants, en 1561, s'y opposèrent à la publication de l'édit de juillet, et le procureur général au parlement de Toulouse, Sabbatier, la signala, dans sa lettre du 18 octobre, à la reine-mère et au connétable de Montmorenci, comme un des principaux foyers de la conspiration que les calvinistes tramaient en Languedoc.

Villefranche était, avant la Révolution, le premier des onze lieux du diocèse de Toulouse, dont le député siégeait par tour aux États de Languedoc; elle portait de *gueules à la croix de Toulouse d'or, accolée de deux tours d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys du second émail.* L'heureuse situation de Villefranche sur le Lers, près du canal du Midi, au milieu d'une plaine extrêmement fertile, l'a fait ériger en chef-lieu de sous-préfecture du département de la Haute-Garonne; il y a un tribunal de première instance et une société agricole; sa population n'atteint pourtant pas encore 3,000 âmes, et l'arrondissement n'en renferme guère que 63,000. La ville, assez agréable, est bâtie en briques; elle se compose, dans sa presque totalité, d'une rue fort longue que traverse la route royale.

A trente kilomètres au nord-est de Villefranche, sur une éminence d'où l'œil embrasse une vaste plaine, que Boulainvilliers cite comme *un des plus beaux endroits de la province*, s'élève la ville de Revel (*Rebellum*), qui faisait autrefois partie du comté de Lauraguais. Revel doit, selon toute apparence, son origine à un château-fort que Bernard de Saissac et Isarn Jourdain, vassaux de Roger II, vicomte de Béziers et de Carcassonne, bâtirent, en 1174, par l'expresse permission du vicomte, sur la colline dont la forteresse prit le nom. Les environs du château de Mont-Revel n'étaient encore, dans les premières années du XIVe siècle, qu'un désert affreux, couvert de bois et de broussailles, retraite ordinaire des voleurs, lorsque Philippe-de-Valois ordonna d'y construire une bastide (1332). Trois mille bourgeois des cités voisines s'établirent dans la ville nouvelle, et le roi leur accorda divers priviléges, dont il confia la conservation au sénéchal de Toulouse et au juge de Lauraguais (mai 1345).

C'est dans la plaine de Revel que Gaston-Phœbus, comte de Foix, élu capitaine-général du Languedoc par la pluralité des communes du pays, assigna rendez-vous, en 1381, au duc de Berry, oncle de Charles VI, auquel il disputait le gou-

vernement de la province. Le duc avait mis le siége devant la ville : Gaston-Phœbus fondit sur son armée, lui tua trois cents hommes et l'obligea de se réfugier à Carcassonne (15-16 juillet). Quelques auteurs, tels qu'Andoque et La Faille, placent le champ de cette bataille à Rabastens; mais Dom Vaissette, expliquant le silence de Juvénal des Ursins et commentant un passage des chroniques de Froissart, prouve avec la dernière évidence qu'on a confondu *deux actions différentes*. Au mois de janvier 1474, la peste sévissant à Toulouse, le parlement de Languedoc vint siéger à Revel : la contagion pénétra bientôt aussi dans cette ville et le contraignit à s'en éloigner; il y retourna pourtant, dans le cours de la même année, puisque nous savons qu'il y enregistra, le 3 septembre, une déclaration royale du 19 juillet précédent, par laquelle Louis XI, après la mort de son frère, Charles, duc de Guienne, réintégrait le Quercy dans le ressort de la dite cour, et défendait à ses habitants d'interjeter appel au parlement de Bordeaux.

Dès le commencement des guerres de religion, les calvinistes fomentèrent des troubles à Revel; ils s'en saisirent violemment, au mois de septembre 1567, et nous lisons dans une lettre adressée au maréchal de Damville, par Charretier, son secrétaire, qu'en 1577, ils y massacrèrent les ecclésiastiques, *de sang-froid*, précipitèrent leurs cadavres dans un puits, et chassèrent tous les autres catholiques de la ville. Le traité de Nerac concéda Revel, comme place de sûreté, au roi de Navarre (février 1579); deux années auparavant, Henri III y avait momentanément fixé le siége d'une chambre mi-partie, laquelle, après avoir été successivement transportée à l'Ile-d'Albi et à Castres, fut de nouveau transférée, sous Louis XIII, dans la première de ces deux villes, sur le refus qu'on fit à Revel, à Puylaurens et à Pamiers, de la recevoir. En 1627, le duc de Rohan ayant réussi à se ménager des intelligences parmi les habitants de Revel, ceux-ci lui ouvrirent leurs portes, le 25 octobre, malgré le serment de fidélité au roi qu'ils venaient de prêter, le jour même, entre les mains du conseiller d'État Auguste Galland. Le mardi, 3 novembre, le duc quitta Revel, vers cinq heures du matin, à la tête de quatre mille hommes de pied et de quinze cents maîtres, afin de se rendre dans le pays de Foix. Les ducs de Montmorenci et de Ventadour, instruits de son projet, marchèrent aussitôt à sa rencontre, avec trois mille fantassins et huit cents chevaux. Le combat s'engagea, à deux lieues de la ville, entre Souillanel et Souilles, deux villages du diocèse de Saint-Papoul, situés sur la petite rivière de Fresquel; il fut court et peu sanglant, et n'eut d'autre résultat que de faire abandonner le champ de bataille aux calvinistes. Louis XIII punit les bourgeois de Revel de leur mauvaise foi, en faisant raser les remparts (1629). — *Le comte de Las Cases*, auteur du Mémorial de Sainte-Hélène et de l'Atlas historique publié sous le pseudonyme de *Lesage*, est né dans cette commune, au château de Las Cases. On compte 5,800 âmes à Revel et on y trouve, comme à Villefranche, quelques fabriques : l'une et l'autre de ces deux villes font le commerce des grains.[1]

1. Catel. — La Faille. — Andoque. — Dom Vaissette. — Piganiol. — Boulainvilliers. — Hesseln. — *Annuaires de la Haute-Garonne.*

NARBONNE.

Narbonne est une de ces villes déchues qui n'offrent d'autre intérêt que celui des souvenirs historiques : capitale, d'abord, de la Celtique méridionale, puis principale place d'armes des Romains dans les Gaules, *specula ac propugnaculum populi romani*, ainsi que l'appelle Cicéron, elle devint, lorsque la conquête du pays fut entièrement réalisée, le chef-lieu de quatre vastes provinces qui portaient son nom ; à la chute de l'empire, les Wisigoths y établirent l'un des deux siéges de leur domination, et enfin les rois maures la choisirent pour leur résidence passagère, pendant tout le temps qu'ils essayèrent d'envahir la France. Telle a été la brillante destinée de Narbonne. Aujourd'hui, c'est à peine si elle peut montrer quelques débris de son antique splendeur. Au IVe et au Ve siècle, deux poëtes, Ausone et Sidoine Apollinaire, la célébrèrent à l'égal des plus florissantes cités de leur époque ; vers la fin du XVIIe siècle, deux autres poëtes, Chapelle et Bachaumont, lui adressaient dédaigneusement une insultante apostrophe. Narbonne, cependant, n'avait pas encore atteint le dernier degré de son abaissement : c'était alors le siége d'un archevêché important qui comptait pour suffragants dix évêques, et dont le titulaire, président-né des États du Languedoc, se qualifiait glorieusement de *primat de toutes les Gaules.* L'Assemblée constituante réduisit Narbonne au rang de chef-lieu de district : c'est actuellement l'un des trois chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Aude ; là s'arrêtera peut-être sa décadence.

L'étymologie de Narbonne est incontestablement celtique : d'après tous les témoignages historiques, cette ville fut un des grands centres autour desquels vinrent se grouper les hordes indo-germaniques, appelées Celtes, lors de leur invasion dans les Gaules. Le nom de Narbonne exprime, en effet, l'idée d'une ville bâtie près de l'eau (*nar* eau, et *bo* habitation). La configuration du bassin au milieu duquel elle s'élève et l'étude des différentes révolutions qu'a subies la constitution géognostique du sol, suffisent pour prouver l'exactitude de cette étymologie. Dans l'origine, la mer occupait un espace très-étendu du bassin de Narbonne ; plus tard, un vaste lac d'eau douce, circonscrit de tous côtés par des montagnes secondaires, et séparé de la mer par une digue calcaire, occupa le même bassin. Des irruptions marines vinrent ensuite plusieurs fois changer la nature des dépôts de ce lac, et permirent aux mollusques marins d'occuper, pendant quelque temps, des eaux exclusivement habitées auparavant par des coquilles d'eau douce. Lorsque les eaux de la mer eurent considérablement diminué, de grandes secousses terrestres brisèrent les digues et favorisèrent l'écoulement du lac dans la mer. Depuis cette commotion, ou pour mieux dire depuis cette série d'ébranlements, qui ont redressé les couches tertiaires et donné à la surface de l'arrondissement de Narbonne le relief qu'il possède aujourd'hui, les eaux de la mer ont encore envahi la plaine, et cet ordre de choses s'est continué jusqu'aux temps historiques,

puisque, durant la période gallo-romaine, les terres basses des environs de cette ville étaient occupées par les eaux salées d'un vaste lac, que les anciens géographes désignent sous le nom de *lacus Narbonensis*, *lacus Rubresus* ou *Rubrensis*. Cet ancien lac est aujourd'hui presque entièrement atteri par suite des limons que l'Aude y a déposés.

Le bassin, dont Narbonne occupe le centre, a une circonférence d'environ trente-six kilomètres, et se termine par un cordon de petites montagnes déboisées ; au pied de celles qui sont du côté de la mer se trouvait sans doute le Port, qui, par le *lacus Rubresus*, mettait Narbonne en communication directe avec la Méditerranée. Un bras de l'Aude (*Atax*), petit fleuve qui prend sa source dans le Capcir, aux Pyrénées, avait été détourné au moyen d'une saignée faite près du bourg de Sallèles, pour la plus grande commodité du port et de la ville, travail ingénieux, qui a toujours porté le nom de *canal de la Robine*; ce canal, rectifié, est encore aujourd'hui l'une des embouchures par lesquelles le grand canal du Languedoc pénètre dans la Méditerranée au port de La Nouvelle, situé à vingt kilomètres environ de Narbonne.

Essayons maintenant de déterminer les populations qui, aux époques les plus reculées, se groupaient autour de Narbonne : divers auteurs ont mentionné les Bebryces, les Volskes, les Helisikes, les Tectosages. Hérodote, Polybe, Strabon, Zonarre, Tzetzès, ont paru soutenir à cet égard des opinions contradictoires ; cependant la contradiction n'est qu'apparente. Il est certain que les Bebryces ont habité ces parages, dans les temps les plus éloignés de nous ; que cette race d'hommes, si renommée par sa force et sa stature et célébrée dans tous les poëmes écrits sur la conquête des Argonautes, subit de fréquentes modifications par son croisement avec la race des vainqueurs, et qu'enfin elle se réfugia dans les montagnes des Corbières, situées à six kilomètres de Narbonne. Quant aux Volskes ou Elisykes, procédant tous deux de la même origine, et divisés en Arécomiques, Tectosages, Troëmes et Tolistoboges, on voit par l'inspection des consonnes radicales que ces deux noms n'en font qu'un et ne désignent en réalité qu'un seul et même peuple. Selon le témoignage de quelques historiens, Narbonne était la plus considérable des cinq villes appartenant aux Tectosages ; Festus Avienus n'hésite pas à dire :

> . . . . . . Gens Elysicum priùs
> Loca hæc tenebat, atque Narbo civitas
> Erat ferocis maximum regni caput.

L'histoire n'a pas conservé le nom de la ville tectosage qui permit à Annibal de traverser son territoire pour marcher contre l'Italie ; mais cette ville doit être certainement Narbonne. Rome songea, dès ce moment, à étendre sa domination sur la Gaule. Lorsque ce grand dessein fut en voie d'exécution, Narbonne faisait partie de la confédération des Celtes, qui, sous la conduite de Bituitus, roi des Arvernes, avaient résolu de s'opposer à la conquête des Romains. Le consul Q. Fabius Maximus fut chargé de les combattre. Nous avons raconté ailleurs la victoire qu'il remporta sur Bituitus, au confluent de l'Isère et du Rhône. Les Romains poursuivirent les vaincus dans deux directions, au nord et au sud. La

Celtique méridionale fut dès lors conquise; le sénat résolut aussitôt d'y fonder une colonie, et la position heureuse de Narbonne, sur le bord de la mer, au débouché des Pyrénées, le décida à en faire le centre de cet établissement, le second hors de l'Italie; c'était l'an de Rome 636, sous le consulat de Quintus Martius Rex. Lucius Crassus, jeune praticien qui avait appuyé dans le sénat la réalisation de ce projet, fut chargé, en qualité de chef des triumvirs, de la conduite de la colonie et du partage des terres. On ajouta, dès ce jour, au nom de Narbo, celui de *Martius*, plutôt pour consacrer un souvenir religieux que pour célébrer le courage militaire des Narbonnais ou honorer le nom du consul en exercice. Lorsque Jules César renouvela cette colonie, Narbonne fut surnommée *Colonia Julia Paterna*, parce que ce prince était père adoptif d'Auguste; plus tard elle reçut le titre de *Narbo Decumanorum*, parce qu'après la bataille de Pharsale, les soldats de la dixième légion furent chargés de la repeupler.

Dès les premiers jours de son inauguration, la nouvelle colonie jouit de tous les priviléges attachés au titre de cité romaine. Divisée, comme Rome, en tribus et en centuries, elle eut des édiles, des questeurs, des préteurs, des pontifes, des prêtres, des flamines et des augures. L'ordre admirable qui présida à l'organisation de la colonie, la liberté dont le peuple y jouissait, contribuèrent puissamment à faire accepter la domination romaine. La situation de Narbonne fut alors aussi des plus florissantes: cette cité devint l'objet de l'affection toute speciale de Rome; véritable capitale des Gaules, elle était le centre de toutes les opérations stratégiques, commerciales et politiques de la métropole dans cette vaste contrée; les proconsuls y faisaient leur séjour habituel, et comme on lui avait donné la même magistrature, le même sacerdoce qu'à Rome, on l'orna des mêmes édifices; on y bâtit des temples, un capitole, un théâtre, des marchés, des thermes, et, afin d'infiltrer plus sûrement, chez les habitants de la province, l'amour de la civilisation romaine, on y créa plusieurs écoles. Narbonne devint aussi l'entrepôt du commerce que les Romains faisaient avec la France centrale, l'Espagne et l'Angleterre; les mines d'étain de Cornouailles y avaient un dépôt spécial de leurs produits; sous la protection de Rome, une foule d'industries s'y formèrent, et les eaux limpides de Livière (*Liguriæ*), petit ruisseau qui prend sa source à peu de distance de la ville, au pied du Mont-Laurès (*Mons-Laureus*), servirent à l'établissement de l'une des teintureries de pourpre les plus renommées de l'Empire; enfin, de Narbonne à Capestang, on construisit au milieu des marais, et sur une étendue de quatre milles, un pont divisé en sept parties, qui existe encore et qui atteste la magnificence romaine ainsi que l'importance de la ville, en faveur de laquelle la métropole faisait tant de travaux et s'imposait de si grands sacrifices.

Sous les Romains, comme sous les Tectosages, les impôts furent votés dans la Narbonnaise par le peuple; ce droit était éminemment celtique: tous les ans, à certaines époques, les députations des diverses bourgades de la province se rendaient au convent (*conventus*) qui se tenait dans la cité, et là les États, ou l'assemblée, après avoir délibéré sur les affaires générales, discuté et défendu leurs libertés ou leurs coutumes, s'imposaient une contribution. César rapporte, dans ses *Commentaires*, que lorsqu'il visita les villes de la Gaule, il n'en exigea aucun tribut. Aussi, Narbonne, fière de ses priviléges, adressa-t-elle des plaintes très-

vives au sénat, lorsqu'elle vit un des préteurs de la province, Marcus Fontéius, les méconnaître, et frapper ses vins d'une contribution exorbitante. Le sénat manda à Rome le préteur coupable, et sa cause, défendue par Cicéron, nous a valu, sur Narbonne et les mœurs de ses habitants, quelques détails curieux.

Les sanglantes divisions qui désolèrent les dernières années de la république, ne troublèrent que faiblement la tranquillité de Narbonne. Elle paraît avoir été préservée des attaques des factions par Jules César, qui, ayant alors le commandement de cette partie des Gaules, avait fixé son quartier général dans sa capitale. L'empereur Auguste, à son avénement, tint à Narbonne un convent général, dans lequel il confirma à la province toutes ses libertés, et accorda au préteur de Narbonne la même extension de pouvoirs qu'à celui de Rome. Le préteur jugeait en dernier ressort les appels faits contre les sentences prononcées par les juges provinciaux, et il avait droit aux honneurs des faisceaux. Quand la conquête de la Gaule fut achevée, la juridiction de Narbonne s'étendait sur le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, le Forez, les Alpes maritimes; en un mot, sur toute la Celtique *Bracata*, qui prit dès lors le nom de *Gaule Narbonnaise*. Sous Auguste, les habitants de Narbonne se distinguèrent par leur empressement à lui élever des autels. Trois années avant la mort de ce prince, ils érigèrent en son honneur, au milieu de la ville, un autel de marbre blanc, dont ils célébrèrent la dédicace, le 22 septembre de l'an 11 de J.-C. Ce jour-là, suivant l'inscription qu'ils firent graver et qui s'est conservée jusqu'à nous, les habitants de Narbonne se dévouèrent à la divinité d'Auguste et s'imposèrent l'obligation de célébrer, à l'avenir, pendant cinq jours différents de l'année, une fête en son honneur.

Sous Tibère, un violent incendie détruisit de fond en comble la métropole de la Narbonnaise; ses thermes, ses théâtres, furent consumés en quelques heures. L'empire vint à son secours, et plus tard, Antonin-le-Pieux paya de ses propres deniers la restauration de plusieurs monuments; mais la nouvelle enceinte fut plus circonscrite et l'extension du titre de citoyen romain accordé à tous les habitants du pays, contribua puissamment à faire décroître la population. Narbonne perdit, en outre, de son importance lorsqu'elle ne fut plus, sous Probus, que la métropole d'une partie de l'ancienne Narbonnaise, partagée en deux provinces. Sous Constantin, elle jeta pourtant encore un vif éclat, grâce à son école, où l'on se rendait de tous les points de l'empire : les deux neveux de l'empereur, Dalmace et Annibalien, vinrent y étudier sous la direction d'Exupère. Mais enfin Théodose lui porta le dernier coup en transformant son siége proconsulaire en simple présidence.

Une tradition respectable donne pour premier évêque à cette ville Paul Serge, ancien proconsul de l'île de Chypre, converti au christianisme par saint Paul. Sa parole éloquente ne rencontra que peu de résistance parmi les habitants de la Narbonnaise. On accourait en foule pour l'écouter et embrasser la foi du Christ. Aussi les persécutions, sous Dioclétien, furent-elles nombreuses à Narbonne : nous placerons en tête de ces martyrs saint Sébastien, issu d'une famille distinguée de la ville et capitaine de la première compagnie des gardes prétoriennes.

A la chute de l'empire, les Vandales, les Suèves et les Alains saccagèrent deux fois le territoire de Narbonne, avant d'envahir définitivement l'Espagne et

l'Afrique (406-409). Ataulphe, successeur d'Alaric, y conduisit, un peu plus tard, les Wisigoths victorieux, et, après avoir vaincu Jovinus qui lui en disputait la souveraineté, fit son entrée solennelle à Narbonne, où il consacra son mariage avec Placidia-Galla, sœur d'Honorius (413). « Les noces furent célébrées, dit Olympiodore, dans la maison d'Ingenuus, l'un des principaux citoyens de la ville. Là, sous un magnifique portique, décoré selon l'usage romain, était assise Placidie, dans tout l'appareil d'une reine, et à côté d'elle Ataulphe, couvert de la toge et complétement vêtu à la romaine. Parmi les divers présents de noce qu'il fit à Placidie, on remarqua cinquante jeunes garçons tout habillés de soie, portant un disque à chaque main, l'un plein de pièces d'or, et l'autre de pierres précieuses, provenant du pillage de Rome par Alaric. Un empereur déchu, Attale, depuis longtemps le jouet de la fortune et des Wisigoths, conduisait le chœur des musiciens. » Pendant qu'Ataulphe se livrait dans sa ville royale aux plaisirs et au repos, le comte Constance, lieutenant d'Honorius à Arles, et qui depuis longtemps aspirait à la main de Placidie, l'attaqua à l'improviste, et le força de s'enfuir dans la Tarragonaise, avec sa femme et ses trésors. Cette conduite indigne d'un roi, fut stigmatisée par une épigramme qui est parvenue jusqu'à nous : *fugit gallum sequitur gallam*, jeu de mots que nous n'essaierons pas de reproduire en français. Une partie de la Narbonnaise première ou Septimanie, revint, comme on sait, sous le joug des Wisigoths (417); mais Honorius, tout en y ajoutant la seconde Aquitaine, se réserva expressément Narbonne avec tout le littoral, qui demeurèrent quelque temps encore aux Romains. Suivant la chronique de Wulsa, on compte, de 412 à 711, quarante-quatre rois wisigoths : les six premiers résidèrent dans la Septimanie, soit à Toulouse, soit à Narbonne; quant aux trente-huit autres, ils habitèrent de préférence l'Espagne, sans toutefois renoncer à aucun de leurs droits sur cette province, où d'ailleurs ils venaient faire de fréquents séjours. Neuf rois wisigoths ont frappé monnaie à Narbonne; ce sont : Leovigile, Reccarede, Sisebuth, Swinthila, Chintilla, Chindawinthe, Erwige, Egica et Witiza (568-709).

En 437, Théodorik, quatrième roi des Wisigoths, profitant de la dissolution de l'empire, attaqué par les Bagaudes et les Burgondes, vint mettre le siége devant Narbonne; mais le patrice des Gaules, Aétius, le contraignit à le lever. Les habitants avaient opposé aux Barbares une résistance héroïque. Rappelé en Italie, Aétius laissa le commandement à son lieutenant Littorius, qui délivra de nouveau Narbonne, encore une fois assiegée par les soldats de Théodorik et but constant de ses efforts (439). Sévère élu empereur, en 461, voulant opposer les Wisigoths à son compétiteur dans les Gaules, le comte Gilles, céda à Théodorik la ville de Narbonne et une partie du pays jusqu'à Nîmes. L'ancienne métropole de la Narbonnaise, grâce à cette concession spontanée, put conserver les formes de l'administration romaine, ses libertés et ses priviléges. C'est là que fut laissé, sous la garde de sa mère, quelque temps avant la défaite des Wisigoths à Vouglé (507), le jeune Amalric, seul héritier de la monarchie. Après cette défaite, Gésalich, frère naturel d'Alaric II, courut en toute hâte à Narbonne pour sauver le prince, son neveu; mais Gondebaud et ses Burgondes pressaient vivement la place : à la vue de l'ennemi, ils redoublèrent d'efforts et l'emportèrent d'assaut. Gésalich

n'eut que le temps d'enlever le jeune roi et de le conduire à Barcelone. Théodorik, roi d'Italie, envoya bientôt une armée au secours des Wisigoths; les Burgondes et les Franks furent vaincus, à leur tour, et leur abandonnèrent Narbonne, qui dès lors fut la seule capitale de la Septimanie. Amalric la choisit même pour y célébrer, dans le capitole, ses noces avec Clotilde, fille de Chlodwig; les fêtes durèrent plusieurs jours, et deux évêques, l'un arien, l'autre catholique, consacrèrent cette union. Mais bientôt éclata entre les deux époux une mésintelligence profonde, causée par la différence de religion. Amalric, qui était arien, accabla d'outrages Clotilde, qui était catholique; celle-ci envoya un mouchoir teint de son sang à son frère Childebert, roi de Paris, et le prince frank prit aussitôt les armes pour venger sa sœur (531). Amalric vint à la rencontre de son beau-frère et lui offrit la bataille à quelques milles de Narbonne. Il fut battu et chercha un refuge sur ses vaisseaux, car cette ville était encore un port de mer. Mais au moment de s'embarquer, s'étant rappelé qu'il avait laissé dans son trésor une quantité de pierres précieuses, il rentra dans la place afin de les emporter. Les Franks y avaient déjà pénétré par escalade. Amalric, voyant toute retraite coupée, voulut se réfugier dans l'église des catholiques pour donner le change à l'ennemi : il ne put en atteindre les portes, et, frappé d'un coup de lance, expira sur le seuil même de la basilique.

Childebert, contraint par Theudis, successeur d'Amalric, d'évacuer la Narbonnaise, se consola de cet échec en emportant les riches dépouilles de Narbonne. Le trésor d'Amalric renfermait, entre autres choses précieuses, soixante calices, quinze patènes d'or enrichies de pierreries, six statues d'argent et vingt textes d'évangile magnifiquement encadrés. A la mort d'Athanagilde, quatrième successeur d'Amalric (567), Liuva, gouverneur de la Septimanie, sur lequel était tombé le choix des Wisigoths de cette province, laissa à son frère Leuwigilde la possession de l'Espagne et fixa le siége de son gouvernement à Narbonne, qui reprit ainsi son ancienne splendeur. C'était déjà l'une des sept cités, ou, pour mieux préciser, l'un des sept diocèses, d'où la Septimanie tirait son nom. Dix-neuf ans plus tard, Reccared ayant embrassé le catholicisme, cette conversion froissa vivement les évêques ariens. L'évêque de Narbonne, Athalocus, se mit à leur tête : une ligue puissante se forma sous sa direction; tous les Wisigoths furent déliés du serment de fidélité envers leur roi, et les rebelles offrirent la Septimanie au roi de Bourgogne Gontran, à condition qu'il y enverrait un corps de troupes pour l'occuper. Reccared franchit les Pyrénées, chassa les ariens de Narbonne et soumit les rebelles. Pour prévenir le retour de semblables tentatives, il convoqua ensuite dans cette ville un concile, auquel assistèrent les juges séculiers, les procureurs fiscaux et sept prélats de la Gaule narbonnaise, présidés par le métropolitain Megetius. Deux des canons qu'on y rédigea, nous apprennent que la Septimanie était alors habitée par cinq peuples différents, divisés en hommes libres et en esclaves, savoir : les Wisigoths, qui formaient la majorité de la population, les Gallo-Romains, les Juifs, les Syriens et les Grecs.

L'avénement de Wamba (672) provoqua une révolte parmi les principaux chefs de la Septimanie qui n'avaient pas été consultés sur son élection. Le nouveau souverain envoya aussitôt contre eux une armée sous les ordres du duc

Paul ; mais celui-ci, dévoré d'ambition, résolut de se servir, pour son propre compte, des forces qu'on lui confiait : gagnant de vitesse l'évêque de Narbonne, Arg-Bald, qui avait pénétré ses desseins et essayé de lui en fermer les portes, il entra dans cette ville, où il se fit proclamer roi. Narbonne, entourée de fortes murailles et centre de l'empire gothique dans les Gaules, était la clef de toute la province : une fois cette capitale au pouvoir des rebelles, la Septimanie était perdue pour les Goths. Aussi Wamba, après avoir franchi les Pyrénées, par la Cerdagne, et dirigé une flotte contre Narbonne, tourna-t-il tous ses efforts de ce côté. Paul n'osa pas l'attendre, et, se repliant sur Nîmes, laissa le commandement de la place à Witmir, l'un de ses lieutenants. La garnison en était nombreuse : elle opposa une vigoureuse résistance, et les Wisigoths furent obligés de faire jouer toutes leurs machines de guerre. « *tantos imbres lapidum concutiunt*, dit saint Julian, *ut clamore vocum et stridore petrarum civitas ipsa submergi æstimetur* ». La ville fut enfin prise d'assaut, et Witmir, arraché d'une église où il s'était réfugié, fut battu de verges avec ses complices. De Nîmes, où il avait fait Paul prisonnier, Wamba revint à Narbonne : il y entra en vainqueur et répara les désastres qu'avait éprouvés cette ville, désolée par la guerre et par la fièvre, *magnis febribus anhelantem* ; il récompensa magnifiquement la fidélité du vénérable Arg-Bald, chassa les juifs, congédia les recrues qu'il y avait levées et « arracha toute semence de rébellion ».

Dans les premières années du VIIIe siècle, les Arabes se montrèrent en Septimanie. Le gouverneur de l'Espagne, El Horr, quitta la Catalogne pour s'emparer de Narbonne qu'il prétendait appartenir à son maître, comme successeur des rois wisigoths (717). Il ne réussit point, mais Al Samah, qui vint après, fut plus heureux. Il assiegea la place avec tout l'art que les Arabes commençaient alors à déployer dans ces sortes d'opérations. On traca des lignes de circonvallation ; les balistes et les catapultes furent dressées contre les murailles, tandis que les archers et les frondeurs faisaient tomber une grêle de traits et de pierres sur les habitants qui se présentaient sur les parapets pour empêcher l'approche des machines. Après vingt huit jours de siege, Narbonne, mal approvisionnée, se vit obligée d'ouvrir ses portes. Tous les hommes furent passés au fil de l'épée ; les femmes et les enfants emmenés en esclavage. Le pillage et l'incendie complétèrent la ruine de cette malheureuse cité. Al-Samah sut utiliser sa conquête : comme Narbonne, entourée de marais et voisine de la mer, offrait un accès facile aux navires qui venaient d'Espagne, il résolut d'en faire la place d'armes des Sarrasins au delà des Pyrénées, et s'occupa activement d'en augmenter les fortifications.

Une fois maîtres de Narbonne, les Sarrasins firent des incursions dans toute la Septimanie et les provinces limitrophes, qu'ils mirent à feu et à sang. Ce torrent dévastateur fut arrêté, comme on sait, par Charles-Martel, et ce n'est qu'avec peine que les débris de l'armée d'Abd-el-Rahman, échappés au désastre de Poitiers, parvinrent à se réfugier dans la Septimanie (732). Abd-el-Meleck, général du khalife de Damas, vint bientôt à Narbonne, afin de réveiller l'ardeur des musulmans (737). Il fut si bien secondé par le wali de Septimanie, Joussouf, que les Arabes ne tardèrent point à reprendre les armes. Charles-Martel résolut alors

de les refouler au delà des Pyrénées, et, dans ce dessein, marcha droit sur Narbonne. Joussouf n'avait rien négligé pour fortifier la place ; Othman, son lieutenant, fut chargé de la défendre, tandis que le wali d'Espagne, Okbah, envoyait à son secours une flotte conduite par l'émir Omer ben Amru. Charles Martel courut au-devant des Sarrasins, dès qu'ils eurent débarqué au port de la Nouvelle, les mit dans une complète déroute, et alla reprendre le siége de Narbonne. Cette place, quoique affaiblie par plusieurs mois de siége, lassa pourtant les efforts des Franks victorieux. Charles-Martel, que rappelaient en Neustrie de plus graves intérêts, retourna dans ses états, semant partout, sur son chemin, le carnage et la désolation. Le siége de Narbonne fut repris par Pépin-le-Bref; il battit, près de Salses, à cinq lieues environ de cette ville, les fils du duc d'Aquitaine qui s'étaient emparés de la Septimanie ; mais ce n'est qu'en 759, que les Goths, lassés du joug des Sarrasins, s'étant entendus avec lui pour le maintien de leurs lois et de leurs coutumes, massacrèrent tous les soldats de la garnison et lui ouvrirent les portes de Narbonne. Le siége ou plutôt le blocus, car Pépin ne possédait alors ni vaisseaux ni machines de guerre, avait duré près de sept années. Charlemagne, à qui son père en avait confié la direction, était trop habile pour ne point reconnaître l'importance d'une pareille position : aussi, tout en incorporant plus tard Narbonne au royaume d'Aquitaine, en fit-il une place principale, destinée à défendre la France contre les invasions des Arabes, du côté des Pyrénées et de la mer.

La Septimanie conserva son nom; mais, au lieu d'être un royaume, elle devint un duché, dont cette ville fut la capitale. Narbonne eut des tribunaux supérieurs et inférieurs et fut en même temps duché et marquisat, comté et vicomté. Charlemagne divisa, en outre, sa seigneurie en trois parties bien distinctes : l'une destinée à Aymérie, chevalier courageux, en récompense des services signalés qu'il avait rendus pendant le siége; l'autre dévolue à l'archevêque Daniel, alors titulaire de l'épiscopat de Narbonne ; enfin, la troisième, fait bien remarquable à constater, fut réservée aux juifs. Par suite de cette concession, ils se concentrèrent dans un quartier de la cité, bâti tout exprès pour eux et qui prit le nom de *Ville Neuve*. La raison qui détermina Charlemagne à user de tant de générosité envers les Juifs, dit le roman de la fondation du monastère de la Grasse, fut un sentiment de reconnaissance; il voulut ainsi les récompenser de leurs démarches et de leur dévouement à sa cause. Narbonne devint donc le centre d'Israël dispersé et désolé : maîtres absolus dans la Ville-Neuve, ils y élevèrent des synagogues, fondèrent des léproseries, ouvrirent des écoles; Narbonne, en un mot, devint célèbre à cette époque par la liberté dont les juifs y jouissaient, tandis qu'ils étaient traqués partout ailleurs comme des bêtes fauves; aussi est-ce dans ses murs que prit naissance cette école, fameuse au moyen âge, de talmudistes, de cabalistes, d'astrologues et d'alchimistes, à la tête desquels nous devons placer le rabbin Moïse Khimkhi. Un des plus savants professeurs des écoles juives de Narbonne fut le grammairien David Khimkhi, frère de l'alchimiste ; elles conservèrent leur réputation jusque vers la fin du XIIe siècle, époque à laquelle Philippe-Auguste chassa les Israélites du royaume.

Les Sarrasins n'avaient pas perdu, cependant, tout espoir de reconquérir la Septimanie. Ils franchirent les Pyrénées, en 793, sous la conduite d'Abd-el-

Meleck, et vinrent assiéger Narbonne ; un seul faubourg tomba en leur pouvoir et fut impitoyablement saccagé : ce faubourg, bâti sur un petit plateau inférieur à la ville, a conservé depuis dans la tradition le nom de *mala sang* (mauvais sang). Du reste, le nom de Maure est encore, chez le peuple du pays, le symbole de la laideur et de la cruauté. Charlemagne envoya au secours de Narbonne, à la tête de vingt mille hommes, un chevalier natif, dit-on, de cette ville, et dont la vie a été le sujet de récits extraordinaires; il était fils du duc de Torsin et s'appelait Guillaume. Les Franks et les Arabes se rencontrèrent à quelques milles de Narbonne, vers le confluent des deux rivières de l'Aude et de l'Orbieu. Des vingt mille hommes de l'armée de Guillaume, treize seulement survécurent ; lui fut le quatorzième, mais, quoiqu'il eût eu le nez coupé dans la mêlée, le vaillant chevalier n'abandonna point le champ de bataille, car il avait eu la gloire de tuer Abd-el-Meleck de sa propre main et de mettre l'armée arabe en pleine déroute. Charlemagne, pour prix de ses services, lui confia le gouvernement de l'Aquitaine, du Languedoc et de la Provence, avec le titre de duc.

Charlemagne s'occupa encore d'une manière toute particulière de Narbonne, à propos du différend qui s'était élevé entre Milon, l'un des premiers titulaires de la principauté, et l'archevêque Daniel; Milon prétendait être seul seigneur de Narbonne, tandis que la moitié de la seigneurie avait été affectée à l'apanage des archevêques. Charlemagne n'hésita pas à se prononcer en faveur de Daniel, qu'il honorait de son estime ; et en 791, Alcuin, conseiller intime de l'empereur, référa à l'archevêque de Narbonne l'hérésie de Félix, évêque d'Orgel. Les propositions de Félix furent formellement condamnées par le concile que Daniel avait réuni à cette occasion à Narbonne. Ce prélat fut, à ce qu'on assure, un de ceux à qui Charlemagne adressa l'un de ces évangéliaires, que l'on confectionnait dans le palais impérial, sous la direction du savant Alcuin. Cet évangéliaire, l'un des plus beaux monuments de l'art graphique au VIIIe siècle, figura longtemps dans la bibliothèque des archevêques de Narbonne. Après la révolution de 1789, la bibliothèque ayant été dispersée, l'évangéliaire de Charlemagne fut pieusement recueilli par un des archéologues les plus distingués de la ville, M. Jallabert ; on lit encore sur sa couverture cette inscription caractéristique : EX DONO CAROLIMAGNI.

Ici cesse, pour ainsi dire, l'illustration historique de Narbonne. Sa glorieuse individualité s'efface et elle relève tantôt des comtes de Toulouse et tantôt des comtes de Barcelone ou de Foix, jusqu'au moment où elle devient partie intégrante du royaume de France. Sous toutes les dominations étrangères, l'administration municipale de Narbonne était restée intacte : le conseil des Douze avait toujours été chargé des affaires de la ville ; en 1148, la vicomtesse Ermengarde et Louis-le-Jeune, roi de France, autorisèrent chaque moitié de la ville, naturellement divisée par le canal de la Robine, à se constituer en des communautés particulières. Cette disjonction n'affaiblit point le caractère moral de la cité. Dépositaires fidèles des priviléges des Narbonnais, les *consuls* (tel était le nom des magistrats municipaux de la ville) s'opposèrent sans cesse aux empiétements des rois de France, des évêques et des vicomtes. En 1297, ils firent d'énergiques représentations à Philippe-le-Bel, qui avait grevé la ville de charges extraordinaires; trois mille Narbonnais ayant péri dans les guerres de Guyenne

et de Gascogne, et la commune ayant payé *six sols tournois*, par feu, on ne pouvait raisonnablement lui demander de plus grands sacrifices. Cette remontrance attira la disgrâce royale sur les consuls, qui furent remplacés par des *régents du consulat*, mais seulement pour un temps. Par suite de l'extinction d'une des premières races des vicomtes de Narbonne, la seigneurie était passée aux mains de Manriquès de Lara, infant de Castille; cette nouvelle souche occupa la vicomté jusqu'en 1447, époque à laquelle Pierre de Tinières la céda, avec ses dépendances, à Gaston IV, comte de Foix, qui l'unit à son domaine. Gaston donna la vicomté à Jean, son fils puîné (1468). Celui-ci, après la mort de François-Phœbus, roi de Navarre, son neveu (1488) disputa ce royaume et le reste de la succession de Foix, à Catherine, sa nièce, sœur de François-Phœbus, et prit le titre de roi de Navarre; il mourut en 1500, laissant un fils, Gaston II, qui, comme son père, soutint ses droits au royaume de Navarre. Enfin le même Gaston échangea, le 19 novembre 1507, avec Louis XII, la vicomté de Narbonne contre le duché de Nemours, et par là la vicomté fut réunie à la couronne.

L'église de Narbonne a eu, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, une brillante origine; les successeurs de saint Paul Serge, voulant conserver à ce siége son éclat primitif, prirent le titre d'*archevêques métropolitains et primats de toutes les Gaules*: les archevêques d'Aix et d'Arles devaient leur céder la prééminence, ainsi que cela fut établi par plusieurs décisions des papes, dans le courant du XIe siècle; enfin, jusqu'en 1316, les évêques de Toulouse se trouvèrent placés sous la dépendance de l'archevêque de Narbonne, qui confirmait leur élection. Aux titres de métropolitain et de primat, les archevêques de Narbonne joignirent celui de *seigneur*, par suite de la donation faite, en 759, à l'archevêque Daniel, par le roi Pépin. Les successeurs de Daniel conservèrent cette qualification jusqu'en 1212; Arnauld-Amalric fut alors reconnu duc de Narbonne par les évêques de sa province et par le vicomte Aymeric, gouverneur de la ville. Ceux qui suivirent négligèrent ce titre; mais en 1660, François Fouquet, frère du surintendant des finances, le fit revivre en sa personne, et Louis XIV le reconnut, en 1690, à Pierre, cardinal de Bonzy. La liste des prélats qui ont occupé le siége de Narbonne présente un singulier assemblage de noms de saints, d'hérésiarques, de papes, de simoniaques, de jeunes seigneurs sans consécration, appelés par la naissance ou par de honteux compromis à ce poste éminent, et enfin de prélats guerriers, qui, plus d'une fois, présidèrent leurs synodes en éperons, portant l'épée et lançant des cartels. Le dernier archevêque, Arthur-Richard Dillon, est mort en 1806. C'est pour perpétuer le souvenir de ce siége antique, que l'archevêque de Toulouse a été revêtu du titre d'archevêque de Narbonne. N'oublions pas, enfin, de dire que deux papes sont sortis de cette église : l'un, Guy de Fulcodi, sous le nom de Clément IV, et l'autre, Jules de Médicis, sous celui de Clément VII.

Quoique considérablement déchue de son rang politique, depuis la conquête de Charlemagne, Narbonne continua néanmoins à être, pendant longtemps encore, la ville la plus commerçante de l'Occitanie inférieure; ses navires sillonnaient toutes les mers, et on la voit, au moyen âge, signer des traités de paix ou de commerce avec Gênes, Pise, Tarragone, ainsi qu'avec les rois de Sicile et les em-

pereurs de Constantinople. Cependant son port s'ensablait, chaque jour, et d'autres villes mieux favorisées s'agrandissaient à ses dépens. Plusieurs épidémies contribuèrent à hâter sa décadence. Elle fut, jusqu'à huit fois, décimée par des maladies contagieuses, de 1259 à 1652, et la peste de 1348 y fit périr, selon les annales municipales, plus de trente mille personnes. Ces cruels fléaux portèrent le dernier coup à sa prospérité commerciale et à son existence politique : en effet, dans les années que nous allons parcourir, Narbonne, plongée dans une espèce de léthargie, ne prendra aucune part aux guerres religieuses ni aux soulèvements politiques qui tant de fois agiteront le Languedoc.

Louis XII résolut de faire de Narbonne une place de guerre importante, destinée à repousser les invasions que l'on pourrait tenter du côté des Pyrénées : en conséquence, tous les faubourgs, devenus déserts par suite de la dépopulation de la ville, tous les anciens monuments élevés par les Romains, toutes les fortifications construites par les Wisigoths et les Arabes, furent immédiatement démolis, et servirent à construire une enceinte plus circonscrite que les précédentes. François Ier donna une direction artistique à l'érection des nouveaux remparts; il voulut que toutes les pierres sculptées fussent symétriquement placées au couronnement des bastions et des courtines, et cet ordre, assez gauchement exécuté, permet encore aujourd'hui à Narbonne de montrer aux voyageurs curieux qui la visitent, les débris de son antique splendeur : sans la sollicitude du roi chevalier, il n'en resterait peut-être aucun vestige. Narbonne est la ville de France la plus riche en inscriptions romaines, et il ne dépendrait que du gouvernement, au moyen de fouilles bien dirigées, d'en augmenter le nombre.

Sous le règne de Louis XIII, et durant les guerres incessantes que l'Espagne et la France se livrèrent à cette époque, Narbonne acquit, en deux circonstances différentes, une certaine importance historique. Lors des graves dissentiments qui s'élevèrent entre Louis XIII et son frère, Gaston d'Orléans (1632), elle se fit remarquer par son attitude ferme et son dévouement inébranlable à la cause du roi; dévouement dont elle ne négligea pas ensuite de se glorifier, dans cette devise qu'elle adopta et qu'elle conserva longtemps dans ses armoiries : *Narbo Martius semper Deo Regique fidelis.* Le duc de Montmorency ayant demandé aux États des pleins pouvoirs, soit pour lever des subsides, soit pour organiser des troupes, n'y rencontra qu'un seul opposant : ce fut l'archevêque de Narbonne. Le duc le fit arrêter, séance tenante; puis il écrivit aux consuls que l'intention du roi était de leur faire bâtir une citadelle, et que tous les bruits que l'on répandait au sujet de la guerre avec l'Espagne étaient un simple prétexte pour les engager à recevoir garnison et se saisir de leur place; qu'il leur transmettait cet avis par pure affection pour eux, espérant qu'ils lui rendraient la pareille en lui donnant asile dans leurs murs, attendu qu'on en voulait à sa personne. Mais les consuls de Narbonne surent éviter ce piége et laissèrent Montmorency courir seul les chances de sa fortune.

Dix ans après, Narbonne vit se dénouer une autre conspiration tramée contre Louis XIII, ou plutôt contre son premier ministre. Ce monarque ayant résolu de diriger en personne le siége de Perpignan, s'y rendit accompagné de toute sa cour. Richelieu, atteint d'une cruelle maladie, fut forcé de s'arrêter à Narbonne, où il

fit même son testament ; Louis XIII, sous les murs de Perpignan, se trouva à son tour assez gravement indisposé et se replia sur Narbonne. Là, des émissaires secrets du cardinal lui apprirent que Cinq-Mars et de Thou, à la tête des principaux seigneurs de la cour, avaient résolu de renverser la monarchie. Saisi de frayeur, le roi ordonna aussitôt l'arrestation des prévenus. Cinq-Mars, qui avait déjà noué une intrigue amoureuse avec une jeune personne de la ville, put un instant se soustraire aux poursuites dirigées contre lui ; il se croyait même sauvé, car il était près de sortir de ses murs, lorsqu'il fut saisi par les archers du cardinal (1642).

En 1659, Louis XIV allant sur la frontière des Pyrénées consacrer son union avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, passa aussi à Narbonne avec sa mère ; mais il n'y laissa d'autre souvenir que celui de sa magnificence. Le XVIIe siècle s'écoule et Narbonne reste plongée dans la plus insignifiante torpeur ; ce n'est qu'en 1788 qu'elle se sent renaître : elle s'honore alors en se prononçant, à l'occasion des États-Généraux, pour les réformes les plus libérales. La Convention fit droit, plus tard, à toutes ses réclamations, et les Narbonnais, dans leur reconnaissance, montrèrent un attachement à toute épreuve aux principes de la Révolution. Tant de dévouement méritait une haute recompense : leur ville fut néanmoins déshéritée de toutes ses institutions et descendit presque au dernier rang des cités de France.

Ce n'est qu'à force de soins et de sacrifices que Narbonne est parvenue à se reconstituer, à organiser divers établissements nécessaires au progrès de la civilisation : des écoles de différents degrés, des hôpitaux, une bibliothèque, un musée où sont recueillies toutes les antiquités découvertes dans l'arrondissement ; ce n'est qu'en s'imposant extraordinairement qu'elle a pu assurer l'existence de quelques-uns de ses monuments, et poursuivre la découverte et la conservation de quelques rares vestiges de l'antiquité que le hasard plutôt que la volonté des hommes semble avoir transmis aux générations actuelles. Le palais archiépiscopal, surmonté d'une tour mauresque, complétement restaurée et embellie, produira un bel effet, surtout à côté de la cathédrale de Saint-Just qui, quoique non achevée, est sans contredit l'un des plus beaux types de l'art monumental au moyen âge. La première pierre de la nouvelle église de Saint-Just, destinée à remplacer celle que l'évêque Rustique avait fait construire, au Ve siècle, et celle dont Charlemagne ordonna l'érection, quatre siècles plus tard, fut posée, le 3 avril 1271, par le premier chanoine Maurice, promu postérieurement au siége archiépiscopal de Narbonne ; elle avait été envoyée toute bénite, et ornée d'une croix d'or, par le pape Clément IV. Saint-Just est surtout remarquable par l'élégance de ses proportions, la majesté de son architecture et la hardiesse de ses voûtes qui s'élèvent à quarante mètres au-dessus du sol : une de ses tours est classée comme point géographique de premier ordre. L'église paroissiale de Saint-Paul ne se recommande aux amis des arts que par son antiquité.

Narbonne, enfermée dans des remparts qui ne peuvent, du reste, la défendre, n'a pris qu'une faible part au développement industriel et commercial des autres villes du Languedoc. Sa population flotte entre 10 et 11,000 âmes ; l'arrondissement n'en renferme guère plus de 59,000. Le commerce y a pour principal objet

les vins, dont la production ne récompense pas toujours le propriétaire de ses soins et de ses dépenses. Cependant, depuis les progrès récents de notre colonie d'Alger, Narbonne expédie par le port de la Nouvelle des quantités de vins assez considérables en Afrique ; le reste est converti en alcool ou sert à colorer et renforcer les vins faibles et aigrelets du nord. Les distilleries et les fabriques de vert de gris sont aussi très-nombreuses aux environs de la ville ; la culture des céréales, autrefois importante dans l'arrondissement, a donné naissance à plusieurs établissements de minoterie ; l'éducation des vers à soie commence à s'y répandre. A vingt kilomètres de Narbonne, une vaste exploitation rurale vient de se former; elle se propose surtout l'élève des bestiaux et la culture du riz. Les terrains bas et marécageux, situés en partie dans le lit de l'ancien lac *Rubresus*, semblent promettre aux entrepreneurs le plus beau succès; les salines sont aussi d'un très-grand produit. Le *miel* de Narbonne, si renommé par sa blancheur, son arome et sa cristallisation, est recueilli sur les montagnes avoisinantes, là où les défrichements n'ont pas encore arraché le thym, la lavande, le romarin, le serpolet, et mille autres plantes aromatiques. Les progrès de l'agriculture font décroître, chaque année, cette branche de commerce. L'industrie ne fournit que très-peu d'aliments au commerce de Narbonne : les tanneries de cette ville sont cependant renommées, ainsi que ses fabriques de poterie et de salpêtre. Ses moyens naturels d'exportation sont le canal de la Robine, qui la met en communication directe avec la Méditerranée par le port de la Nouvelle, et avec l'Océan et la France centrale par le canal royal du Languedoc. Le roulage est activement employé pour les marchandises de peu d'encombrement, ou dont la destination est peu éloignée. Le chemin de fer de Cette à Bordeaux et celui de Perpignan à Barcelonne, mettront un jour Narbonne en communication directe avec la Péninsule et les principales parties de la France.

Narbonne, autrefois gouvernement de place et chef-lieu d'une recette particulière, était la cinquième ville de la province qui députait annuellement aux États; elle y envoyait son premier consul et un autre député. L'archevêque avait onze suffragants, savoir : les évêques de Béziers, Agde, Carcassonne, Nîmes, Montpellier, Lodève, Uzès, Saint-Pons-de-Thomières, Aleth, Allais et Perpignan. Les évêchés de Barcelone, Urgel, Girone et Aussonne, avaient aussi anciennement dépendu de la métropole narbonnaise. La ville renfermait enfin un grand nombre de communautés religieuses : des Dominicains, des Carmes, des Augustins, des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, des Carmélites, des filles de l'ordre de Cîteaux, des Ursulines, des Sœurs grises, etc., etc. Il y avait un collége des Frères de la Doctrine chrétienne, un grand et un petit séminaire, et deux hôpitaux.

Parmi les personnages célèbres auxquels Narbonne a donné le jour, nous citerons particulièrement les trois empereurs romains *Carus*, *Carinus* et *Numérien* ; l'orateur *Montanus*, qui fut relégué dans l'île de Majorque pour avoir parlé avec un peu trop de véhémence contre les désordres des dernières années de Tibère ; *Terentius Varro*, l'ami de Cicéron, et surnommé par Quintilien le plus érudit des Romains ; *Jacques Dupuis*, nommé cardinal par Jules III et légat et président du concile de Trente par Pie IV ; *François Bousquet*, évêque de Montpellier, à qui

l'on doit l'histoire des papes d'Avignon et l'histoire de l'église gallicane; *Augustin*, orateur sacré du premier ordre; *Mondonville*, l'un des plus célèbres musiciens du XVIIIe siècle; *Jean-Joseph Barthez*, grand médecin et collaborateur de l'Encyclopédie de Diderot; le général *Mirabel*, l'un des lieutenants de Dugommier; le général de brigade *Sabatie*, qui fit toutes les campagnes de l'Empire; et le général d'artillerie *Espéronnier*, aujourd'hui membre de la chambre des députés. *M. Barthe*, ancien ministre de la justice, est né aussi à Narbonne. N'oublions pas de dire, en terminant, que *Fléchier*, depuis évêque de Nîmes, fut envoyé dans cette ville, vers 1650, comme régent de rhétorique et y professa pendant neuf années; sa première oraison funèbre fut celle de monseigneur de Labouchère, archevêque de Narbonne, qu'il prononça dans l'église de Saint-Just.[1]

SIGEAN. — LEUCATE.

Sigean, capitale autrefois du pays de Corbières, est situé à trois kilomètres au sud de l'étang qui porte son nom, sur une hauteur qu'arrose la Berre. La proximité du port de la Nouvelle, seul débouché maritime de tout le commerce du département de l'Aude avec le Roussillon et la Catalogne, lui donne une très-grande importance. Entre la ville et l'étang s'étendent les quatre salines de Talavignes, de Grimaud, de Sigean et du Lac. Le nom même sous lequel on trouve Sigean désigné dans une charte de Louis-le-Débonnaire, en date de l'année 822 (*Ad Signa*), témoigne assez de l'antiquité de son origine. Nul doute, en effet, que les Romains n'eussent établi un phare sur la hauteur, afin d'indiquer aux navires l'entrée du port à l'approche d'une côte plate. Ils avaient, en outre, creusé à la rivière d'Aude, à travers l'étang voisin, un canal revêtu et pavé en pierres, jusqu'à son issue dans la mer, où deux fortes levées protégeaient l'ouverture qu'on a depuis appelée Grau de la Nouvelle. Ce canal n'est autre que la Robine d'Aude. *Lacus accipit eum* (l'*Atax*) *Rubresus nomine*, dit Pomponius Méla, *spatiosus admodum, sed qua mare admittit tenuis aditu*; et Pline ajoute : *Atax à Pyrenæo Rubrensem permeans lacum*.

Au delà de la Robine d'Aude, entre l'étang de Sigean et Salses, règne le rivage de Leucate mentionné aussi par Méla. *Ultra Rubresum lacum est Leucata, littoris*

1. L'auteur de cette notice a déjà indiqué la plupart des ouvrages qui lui ont servi à la composer, et presque toujours il a eu recours aux sources originales ou aux documents extraits des archives de la ville : il a encore été assisté dans ce travail par quelques personnes bienveillantes, qui l'honorent de leur amitié ; ce sont : MM. Jallabert, Tournal, Caffort, Ducros de Saint-Germain, Faure, Dureau, Boissas, Raynal, qui ont bien voulu mettre à sa disposition le fruit de leurs études et de leurs recherches.

nomen, et salsulæ fons. Ce nom, d'origine grecque, paraît lui avoir été donné par les Phocéens de Marseille, à cause de la blancheur de ses rochers. Festus Avienus appelle *Piplas* les îles parsemées entre les étangs de la côte et la mer, et y comprend la presqu'île de Leucate. Roger de Hoveden, au XIIe siècle, Adrien de Valois, au XVIIe, ont parlé l'un et l'autre du golfe et du promontoire de Leucate. Ce dernier dit que, de son temps, on voyait sur la montagne un château et un village, avec une église et une source d'eau vive. On peut encore reconnaître l'exactitude de ces indications. Seulement les fortifications n'existent plus : jugées inutiles depuis la conquête du Roussillon, elles ont été démolies en 1664. L'étang communique aujourd'hui par un canal avec celui de Sigean; la ville est bâtie au bord, et à l'extrémité opposée commence le pays de Corbières. Quant au promontoire, on l'appelle aussi *Cap de la Franqui*, du nom d'une petite île plate, sise au nord-est, dans l'enfoncement de la côte : il servait anciennement de point frontière à la France et à l'Espagne.

S'il faut en croire la tradition, c'est dans le bassin de la Berre, entre Ville-Salses et Sigean, à une demi-lieue de la mer, qu'eut lieu, en 737, une rencontre sanglante des Franks et des Sarrasins. Débarqué à la Nouvelle, d'où il se proposait de remonter la rivière d'Aude, pour secourir Narbonne, l'émir de la mer Amoroz (*Omer ben Amru*), avait assis son camp dans la vallée, près d'un ancien palais goth, résolu à continuer de là sa route par terre. Charles-Martel, instruit de son arrivée, abandonna soudain le siége de Narbonne, et, se portant à sa rencontre, l'attaqua brusquement dans sa position. Le premier choc fut terrible. Les Sarrasins prirent enfin la fuite : ils se précipitèrent en désordre dans l'étang, afin de regagner leurs vaisseaux; mais les Franks les y poursuivirent sur quelques barques dont ils s'étaient emparés, et en tuèrent un grand nombre, soit en les enfonçant dans l'eau, soit en les frappant à coups de dard. C'est par erreur que dom Vaissette fait périr Amoroz dans la mêlée, de la propre main de Charles-Martel, puisqu'il se révolta en 749.

La charte de Louis-le-Débonnaire, à laquelle nous avons fait allusion, nous apprend que, dès le commencement du IXe siècle, Sigean était un domaine du monastère d'Aniane. Un château y fut bientôt bâti, sans doute, car plusieurs titres du moyen âge mentionnent des châtelains de Sigean, vassaux des archevêques de Narbonne, de qui relevaient également les châtelains de Leucate (1080-1171). La supériorité de ce dernier fief finit pourtant par passer aux seuls vicomtes de Narbonne. En 1309, le domaine utile appartenait aux seigneurs de la maison de Durban. Philippe-le-Bel voulant établir un port à Leucate, conclut un traité de pariage avec les deux parties intéressées, et affranchit, moyennant trois cents livres tournois, les habitants du château qui étaient *serfs de corps et de casalage.* Louis-le-Hutin et Charles-le-Bel firent continuer ces travaux, sans aboutir à aucun résultat; et Philippe de Valois qui, en 1337, avait repris le plan de ses prédécesseurs, ne réussit pas davantage. M. Enjalric de Narbonne pense que le lieu choisi par Philippe-le-Bel et Philippe de Valois pour y construire un port, est l'anse même de la Franqui, où la profondeur d'eau, plus considérable qu'à Cette, peut offrir une excellente relâche aux bâtiments de guerre.

Sous Louis XII, le maréchal de Rieux, forcé d'abandonner le siége de Salses,

se retira dans le diocèse de Narbonne, poursuivi par le duc d'Albe qui vint attaquer Leucate et fit capituler la garnison ; les Ginets d'Espagne pillèrent ensuite et brûlèrent Sigean (octobre 1503). Leucate est célèbre dans l'histoire des guerres religieuses du XVIe siècle par l'héroïque résistance que Constance de Cezelli, femme du gouverneur Barri de Saint-Aunez, y opposa en 1590 à six mille lansquenets, tant Espagnols qu'Allemands, débarqués au port de la Nouvelle. Les ligueurs avaient enlevé son mari, sur la route, et lui offraient sa liberté en échange de la place. Irrités de ses refus, ils firent étrangler Barri et lui envoyèrent son cadavre. Non-seulement Constance supporta ce coup avec courage, mais encore elle eut la magnanimité de ne point livrer par représailles à la fureur du soldat le prisonnier de guerre Loupian, qui avait dû lui répondre des jours de son mari. Les Espagnols connaissaient le chemin de Leucate : ils le reprirent, en 1637, sous la conduite du comte Serbellon, l'un des meilleurs généraux de Philippe IV. Leurs forces pouvaient monter à quatorze mille hommes de pied et deux mille chevaux. Le duc d'Hallwin, gouverneur du Languedoc, ayant convoqué la noblesse et les communes de la province, marcha aussitôt à la rencontre de Serbellon, avec onze mille fantassins et environ mille chevaux. Les archevêques de Narbonne et de Bordeaux, les évêques d'Agde, de Beziers et d'Albi, s'associèrent aux périls de cette expédition. Le 27 septembre, les Espagnols capitulèrent dans la ville de la Palme, dont ils s'étaient emparés ; le 28, ils eurent à se défendre dans les formidables retranchements qu'ils occupaient sur tout le front de la montagne : ils en décampèrent le lendemain, au point du jour, « laissant leurs morts, leurs blessés et leurs bagages à la merci des Français ». Le duc d'Hallwin se dirigea sur-le-champ vers Leucate, où la femme du gouverneur, Hercule de Barri, avait remplacé dans le commandement son mari, grièvement blessé pendant le siége, et s'était montrée la digne bru de Constance de Cezelli.

Sigean reçut, en 1642, la visite des maréchaux de Schomberg et de La Meilleraye, lorsqu'ils s'y rendirent pour faire la revue générale des troupes que Louis XIII destinait à la conquête du Roussillon. Pendant les premières guerres de la République, un poste d'observation fut établi à Leucate. Sous l'Empire, les Anglais descendus à la Nouvelle, ayant surpris le fortin qui protége l'entrée du chenal, les gardes nationales de Sigean, réunies à celles de Narbonne, y accoururent en toute hâte, et contraignirent les Anglais à gagner le large après avoir encloué les canons (1813). — Sigean figure aujourd'hui dans l'arrondissement de Narbonne comme chef-lieu du canton où l'on a compris Leucate. Les habitants de ces deux petites villes exploitent quelques distilleries et spéculent sur les denrées qu'on récolte en abondance dans le pays, telles que blés, fourrages, miel, huiles et vins de première qualité. La population de Sigean ne dépasse guère 3,400 âmes, et Leucate en a près de 1,200. [1]

1. Pline. — Pomponius Mela, *De situ orbis*. — Festus Avienus, *Ora maritima*. — *Histoire ecclésiastique des Anglais*, continuée par Roger de Hoveden. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — *Mémoire sur les moyens de rendre le commerce de Narbonne plus florissant*, par M. Enjalric. — *Histoire générale de Languedoc*. — *Le Moniteur Universel*. — *Annuaires de l'Aude*.

SAINT-PONS DE THOMIÈRES.

SAINT-CHIGNAN DE VERNOZOUBRE.

Saint-Pons (*Pontiopolis*, ou mieux, *Sanctus Pontius Tomeriarum*), autrefois capitale du pays de Thomières, dans le comté de Narbonne, a eu pour origine une abbaye de bénédictins fondée, en 936, par Raymond-Pons, sixième comte héréditaire de Toulouse, et par Garsinde, sa femme. Le motif qui engagea Raymond à bâtir cette abbaye fut une dévotion toute particulière envers saint Pons, ou Ponce, martyrisé à Cemèle, près de Nice, en Provence, l'an 257, sous l'empire de Valérien; dévotion telle, comme il nous l'apprend lui-même dans un de ses actes, qu'elle lui fit joindre à son nom celui du saint : *Ego Raymundus, qui et Pontius, ob cujus nomen sic et ipse vocor.* Sollicité par le comte de Toulouse, Arnould, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, envoya quelques-uns de ses religieux peupler le monastère encore désert : ceux-ci, selon ses ordres, y établirent la règle de saint Benoît, leur patron, et Oger (*Orgarius*), disciple de saint Géraud, exerça le premier sur eux l'autorité d'abbé. En 937, Aymeric, archevêque de Narbonne, assisté de Wisande, de Rodoalde et de Thierry, évêques de Carcassonne, de Béziers et de Lodève, fit la consécration solennelle de l'église de Saint-Pons, où avaient été transportées presque intégralement les reliques du martyr. Raymond soumit le monastère à l'église romaine; les prélats fulminèrent d'avance une excommunication contre quiconque attenterait aux droits des moines, et, sur les instantes prières du comte, ayant dressé un acte en forme de leur décret, ils y ajoutèrent différentes imprécations contre ceux qui oseraient l'enfreindre.

Nous n'avons point assez d'espace pour raconter ici avec détail les annales ecclésiastiques de Saint-Pons. Disons seulement qu'à l'exemple du fondateur, le roi Louis d'Outre-Mer et les plus puissants feudataires des deux marquisats de Gothie, ainsi que des prélats et des princes étrangers, s'attachèrent tour à tour à doter libéralement l'abbaye nouvelle (*Monasterium Tomoriense*, comme elle est nommée dans la plupart des titres de son cartulaire). Guillaume IV, comte de Toulouse, Raymond, comte de Saint-Gilles, son frère, s'y arrêtèrent à deux époques différentes, et s'étant constitués ses défenseurs, lui confirmèrent l'exemption de toute espèce de servitude envers *tout prince ou évêque*, fût-il de leur propre famille, même envers le roi de France leur suzerain (1079-1085). Sanche-Ramire, roi d'Aragon, s'y rendit aussi, en 1093, pour vouer au célibat devant l'autel du martyr, son troisième fils Ramire, le même que les auteurs espagnols qualifient de *el Rey don Ramirez*, *el monje* ou *el frayle*. Appelé plus tard au trône d'Aragon (1134), Ramire s'empressa, dès qu'il eut fiancé sa fille Pétronille (*Urraca*), au comte de Barcelone, Raymond-Bérenger IV, de revenir dans le monastère où il avait déjà vécu plus de quarante ans, « afin d'y reprendre

l'observance de sa règle et d'apaiser les remords de sa conscience » (1137). Un des plus illustres abbés de Saint-Pons de Thomières fut sans contredit le savant et infatigable Frotard, *homme également recommandable par la pureté de sa foi et celle de ses mœurs*, et auquel presque tous les seigneurs de la Septimanie conférèrent le jugement de leurs démêlés. Frotard fut vice-legat du pape Grégoire VII dans la Narbonnaise première ; il fit un voyage à Rome dans l'intérêt de sa communauté, assista à plusieurs conciles, entre autres celui de Plaisance, et reçut, en 1096, la visite d'Urbain II, qui célébra même au monastère la fête de saint Jean-Baptiste. Quelques-uns des moines de Saint-Pons s'élevèrent, ainsi que lui, pendant le XIIe siècle, aux plus hautes dignités ecclésiastiques, ou jouèrent un grand rôle dans le monde chrétien : nous ne citerons que le fameux Pons de Melgueil, abbé de Cluni, lequel s'intitulait orgueilleusement *abbé des abbés*, et qui fut ambassadeur des papes Paschal II et Calixte II auprès de l'empereur Henri V.

Nous voici arrivés à la naissance même de la ville de Saint-Pons. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, le monastère avait été mis à sac par Roger II, vicomte de Béziers, durant la guerre que ce prince soutint contre Raymond V, comte de Toulouse (1169). Par sentence arbitrale rendue, le 4 janvier 1171, au nom de l'archevêque de Narbonne et de plusieurs autres prélats, l'abbé Raymond donna au vicomte deux mille sols melgoriens et lui céda tous ses fiefs dans le domaine de l'abbaye ; moyennant quoi Roger permit à Raymond de rebâtir le monastère et de l'entourer de murailles. Le 18 février 1318, le pape Jean XXII érigea l'église de Saint-Pons en cathédrale ; au mois de juillet suivant, il conféra la dignité épiscopale à l'abbé Pierre Rogier, lequel eut pour successeur Raymond de Roquecor (1524). Les seigneurs ecclésiastiques de Thomières ne perdirent, d'ailleurs, en parvenant à l'épiscopat, rien de l'influence ni de la réputation dont ils jouissaient déjà comme abbés. L'un d'eux, noble romain, Alexandre Farnèse, promu au siége de Saint-Pons, en 1514, ceignit la tiare, vingt ans plus tard, sous le nom de Paul III (1534). Cependant la ville s'était nécessairement agrandie, et ses habitants avaient dû acquérir certaines franchises. Il paraît qu'à l'époque de la guerre des Albigeois, l'hérésie ne put faire parmi eux beaucoup de prosélytes, puisque, dans l'excommunication lancée, en 1222, contre les villes et bourgs du comté de Narbonne qui avaient secoué le joug d'Amaury de Montfort pour se remettre sous l'obéissance de Raymond Trencavel, on ne trouve point cette ville mentionnée, non plus que celle de Saint-Chignan de Vernozoubre, où il y avait une abbaye de Bénédictins, que Bertrand, archevêque de Narbonne, avait unie, en 1103, à celle de Saint-Pons. L'influence cléricale sur ces deux centres de population du diocèse était donc encore intacte. Néanmoins, dès 1303, nous lisons un acte scellé du sceau de la Commune Thomérienne, dans lequel « les habitants dudit lieu en appellent au futur concile de la violation de leurs droits par le pape. » En 1308 et 1361, ils envoient des députés aux États-Généraux du Languedoc. En 1398, Charles VI confirme et augmente leurs priviléges. Une lacune existe ensuite dans les annales de Saint-Pons jusqu'au milieu du XVIe siècle. Le premier document authentique où l'on rencontre de nouveau son nom est un diplôme de Henri II, dans lequel le roi, sur la demande expresse des habitants, permet aux consuls de porter robes et chaperons rouges (août 1552).

Les guerres de religion éclatent, et dès 1562, après l'échec du prince de Condé devant Toulouse, Saint-Pons de Thomières se range ouvertement sous ses drapeaux. En 1567, la ville embrasse encore une fois le parti de Condé. Les catholiques pourtant devaient y former encore une minorité assez respectable, car le vicomte de Saint-Amans fut forcé d'accourir, à la tête d'un corps de religionnaires, afin de prêter main-forte aux calvinistes. Il se saisit de la place, dispersa les reliques du martyr et fit raser le monastère des Bénédictins, contigu à la cathédrale. Les catholiques étant rentrés, quelques années plus tard, à Saint-Pons, y passèrent tous les protestants au fil de l'épée. Les huguenots reprirent la ville par escalade, à la fin de février 1577; mais les catholiques, retranchés dans les maisons, réussirent encore une fois à les en chasser. Les religionnaires se dédommagèrent, l'année suivante, sur Saint-Chignan, où ils tuèrent tout ce qui fit résistance (juin 1578). Damville, devenu duc de Montmorency, et réconcilié avec les calvinistes (1585), fit de la ville de Saint-Pons, reconquise sur les Ligueurs, une de ses places frontières; il essaya même, pour la mieux garantir contre un coup de main, de cantonner ses troupes à Saint-Chignan, situé sur la rive droite de l'Orb, dont le cours divisait son gouvernement d'avec celui du maréchal de Joyeuse; mais ses soldats ne purent y tenir contre la mauvaise volonté des habitants. Vers le milieu de septembre, ayant su que le maréchal cherchait, de son côté, à se ménager des intelligences parmi les habitants de Saint-Pons, le duc s'y rendit en toute diligence et y fit construire une citadelle, où il laissa une garnison nombreuse, sous les ordres du maréchal de camp Colombières, ancien cornette de Beaudiné. Le traité de Folembray remit tout le diocèse sous l'autorité du roi (1596). Pierre de Fleyres, dévoué à la famille du connétable, était alors évêque de Saint-Pons : il fut un des cinq prélats du Languedoc que le jeune duc de Montmorency entraîna dans sa conspiration contre le cardinal de Richelieu (1632). Louis XIII pardonna aux habitants, que Pierre de Fleyres avait séduits; mais le vieux prélat, excepté de l'amnistie, fut traduit devant une commission ecclésiastique : il mourut, avant l'issue du procès, le 25 juin 1633.

A la chute de la maison de Montmorency, les évêques de Saint-Pons, seigneurs justiciers de la ville, eurent recours à l'initiative royale pour étouffer toute opposition dans le conseil de la commune. Louis XIV, leur venant en aide, y fit procébrer d'office, en 1656, par le sieur de Bezons, intendant du Languedoc, au renouvellement de la municipalité; et, en 1661, sous prétexte de pourvoir à ce que l'élection consulaire eût lieu dans les formes, il défendit aux habitants de s'en occuper, jusqu'à l'arrivée du prince de Conti, gouverneur de la province. Dès ce moment, le principe de l'élection étant déjà faussé, c'en fut fait pour toujours de l'indépendance de la commune.

L'arrondissement de Saint-Pons de Thomières, aujourd'hui l'une des trois sous-préfectures du département de l'Hérault, correspond à peu près à la circonscription ecclésiastique d'autrefois et renferme environ 49,000 habitants. Le chef-lieu compte déjà 7,000 âmes, et Saint-Chignan en a 3,540. Saint-Pons s'étend dans la fraîche vallée de Thomières, sur la rive droite du Jaur, petite rivière au cours rapide et rocailleux, qui traverse son enceinte et s'y grossit à

son passage des eaux d'une source vive, formant sous un rocher, d'une élévation considérable, un bassin vaste et profond où l'on pêche d'excellentes truites. Le seul monument remarquable de la ville est la vieille église cathédrale, construite, ainsi que la plupart des maisons, en marbre de la vallée, et le plus curieux édifice du département. Saint-Chignan, sur la rive droite de l'Orb, est pittoresquement assis au milieu de belles prairies qu'arrose la rivière de Vernozoubre ou Bernazobre. L'industrie de Saint-Pons, outre ses manufactures de draps, dont a parlé Boulainvilliers, consiste en filatures de laine, teintureries, tanneries, moulins à blé, scieries hydrauliques; et l'on y fait un commerce très-actif des bestiaux que les cultivateurs élèvent en grande quantité dans les prairies, au pied de la montagne. Saint-Pons était, avant la Révolution, la douzième ville de la province qui envoyait aux États son premier consul. L'évêque, suffragant de Narbonne, faisait sa résidence favorite à Saint-Chignan (*Sancti Aniani oppidum Vernodubrense*), et c'est pourquoi on ne le désignait plus dans la langue vulgaire du pays que sous le nom de *l'Abesque de San-Chigna*. Le chapitre avait été sécularisé, en 1615, par le pape Paul V.[1]



LODÈVE.

Luteva, *Lotera* ou *Lodeva*, est le nom que les Gaulois eux-mêmes, suivant Pline, donnaient à la ville de Lodève : elle jouissait du droit latin depuis l'an 636; c'était le siége principal des *Lutevani*, peuple de la confédération des Volces Tectosages, et on la qualifiait indifféremment dans les actes publics, tantôt de château, tantôt de cité. Les Romains l'appelèrent *Forum Neronis*, comme la *Carpentoracte* des Méminiens ; elle reprit son ancien nom, au moyen âge, avec une altération assez peu sensible : *Leutera*, *Lotuba* ou *Lutuba*, et *Lodova*. Au milieu du ve siècle, Lodève passa sous la domination du comte Agrippin, qui avait livré Narbonne aux Wisigoths; Thierry, fils aîné de Chlodwig, la soumit ensuite à son père (508), et Theodorik, roi d'Italie, la conquit sur les Franks, trois années plus tard. En 533, le jeune Théodebert, fils de Thierry, marcha sur Lodève, qu'il emporta presque sans combattre. L'évêque (car c'était une des sept villes épiscopales de la Septimanie) dépendit alors du métropolitain de Bourges, jusqu'à la rentrée des Wisigoths (585). Il paraît, mais le fait n'est pas certain, que Childebert, roi de Paris, l'avait sous son obéissance un peu avant 558, c'est-à-dire vers la fin de son règne. A la mort de Clotaire Ier, le pays de Lodève échut à

1. *Gallia christiana*. — Zurita, *Annales d'Aragon*. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — Boulainvilliers, *Etat de la France*. — Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*. — *Tresor des Chartes*, cart. 478. — *Archives du royaume*, *section administrative*, *E*. 1705, 1713 et 1717. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaires de l'Hérault*.

Sighebert, roi de Metz (561). Postérieurement, il fut enclavé dans le duché de Marseille, ou Provence austrasienne, lorsque les trois frères de Charibert, roi de Paris, eurent partagé sa succession (567).

On ignore si Leuwigilde, roi des Goths d'Espagne, enleva le diocèse de Lodève à Sighebert : tout ce qu'on peut affirmer, c'est que son fils, Reccared, en chassa les Franks austrasiens (585-586) ; et, comme le remarque dom Vaissette, il est certain que Lodève appartint depuis aux Wisigoths, « jusqu'à la destruction de leur royaume par les Sarrasins. » Si les Goths d'Espagne, ou les Arabes, ou bien les ducs d'Aquitaine, étaient maîtres de Lodève lorsque Ansemond appela Pépin dans la province (752), c'est sur quoi l'on ne saurait prononcer historiquement. Toujours est-il que la ville et le diocèse furent définitivement réunis à la couronne, dans la seconde moitié du VIIIe siècle.

Dès le IXe, il est question dans plusieurs chartes du comté de Lodève, et l'on cite même, comme comte du Lodévois, saint Guillaume, fondateur de l'abbaye de Gellone. D'après une charte de Charles-le-Chauve, datée de 844, on soupçonne que les comtes *Milon* et *Arvaldus*, accusés dans ce titre d'usurpation sur les biens de l'église de Lodève, pourraient bien avoir été comtes ou gouverneurs du diocèse. Au commencement du Xe siècle, le Lodévois fut compris dans le marquisat de Gothie et eut ses vicomtes particuliers. En 949, on trouve à la fois deux vicomtes de Lodève, ou *princes du peuple*, Eudes et Heldin ou Hildin, jouissant *d'une partie du domaine du Lodévois*, sous la suzeraineté des comtes de Toulouse, preuve évidente que le comté n'avait plus alors de titulaire nominal. Le crédit de l'un et de l'autre influa pour beaucoup sur l'élection de saint Fulcrand, qui, le 4 février 949, prit possession du siége épiscopal de Lodève. Saint Fulcrand agrandit et exhaussa la cathédrale, dédiée à saint Geniz ou Geniez, martyr. Heldin, poussé par un sentiment de jalousie, ou peut-être bien dans le seul but d'extorquer au nouveau prélat quelque bonne somme d'argent, lui défendit de dépasser une certaine hauteur dans la construction du clocher ; mais Fulcrand le fit bâtir encore plus haut qu'il n'avait résolu. Heldin s'irrita, vint à Lodève et frappa divers impôts sur les habitants. La querelle s'envenima : l'évêque eut le dessus, il emprisonna le vicomte et ne le rendit à la liberté qu'après qu'Heldin eut restitué tout ce que lui et ses prédécesseurs avaient usurpé sur l'église de Lodève, avec promesse *de ne plus retomber dorénavant dans de pareils excès.*

Au mois d'octobre 975, la cathédrale fut inaugurée par Aymeric, archevêque de Narbonne. Fulcrand, selon l'usage, l'enrichit de son patrimoine et lui assigna plusieurs de ses domaines en alleu. Il introduisit, en même temps, la vie commune parmi les prêtres qui la desservaient. Au vicomte *Heldin* succéda l'un de ses fils, *Odon* ou *Eudes*, dont la fille et unique héritière, *Nobilie*, épousa Gilbert II, vicomte de Carlad, qui vivait au milieu du XIe siècle. *Adèle*, fille de Gilbert et de Nobilie, apporta les vicomtés de Carlad et de Lodève à Bérenger II, vicomte de Milhaud. Celui-ci eut trois fils, dont l'aîné, Richard, posséda la vicomté de Lodève avec la meilleure partie de celle de Carlad, et réunit dans la suite ces deux domaines au comté de Rhodez. Ses descendants exercèrent, en qualité de vicomtes, une autorité très-légitime dans tout le diocèse, autorité dont les évêques cherchèrent pourtant plus d'une fois à secouer le joug.

En 1157, l'évêque Pierre d'Usez ou de Posquières, obtint, dit-on, du roi Louis-le-Jeune la concession des droits régaliens sur tout le diocèse, ainsi que la libre exploitation des mines d'argent qu'il renfermait. Piganiol se trompe en lui attribuant l'acquisition du comté de Montbrun, dont le château, sis à cinq cents pas de la ville, sur une éminence, était, selon dom Vaissette, « le chef-lieu du domaine « des comtes et vicomtes de Lodève ». Effectivement, en 1167, Gaucelin de Montpeyroux, successeur de Pierre, dans une transaction avec Richard, vicomte de Carlad, fils puîné de Hugues II, comte de Rhodez, reconnut *que la moitié de la tour de Montbrun lui appartenait et qu'il n'en avait lui-même que la moitié*. Pierre n'en fut pas moins un prélat très-considéré, très-riche et très-puissant. Il fit à ses dépens ceindre la ville de murailles; et Gaucelin, dont le goût égalait la science et la piété, se plut à l'embellir d'un grand nombre d'édifices. Sur la réputation de ce dernier évêque, Louis-le-Jeune, en 1163, lui accorda la faculté d'exploiter toutes les mines qu'on viendrait à découvrir aux environs, ainsi que la justice civile et criminelle. Les comtes de Rhodez, cependant, conservaient toujours leurs prétentions sur le pays, et en 1173 ils entretenaient encore une garnison à Lodève. Hugues III, l'un de ces comtes, vendit plus tard (1188), pour la somme de soixante mille sols melgoriens, au successeur de Gaucelin, Raymond-Guillaume, « tout ce qu'il possédait au château de Montbrun et dans le diocèse de Lodève ». L'année suivante, Raymond-Guillaume, à qui Philippe-Auguste avait confirmé l'octroi de tous les priviléges dont jouissait l'église de Lodève, institua un *maître* ou essayeur de la monnaie. Raymond V, comte de Toulouse, se dessaisit, deux ans après, en sa faveur, de tout ce qu'il possédait lui-même dans le pays; et Pierre de Lara, vicomte de Narbonne, héritier d'une portion de la seigneurie de Lodève qu'il tenait des vicomtes de Beziers, lui en fit aussi pleine et entière cession. L'œuvre de ses prédécesseurs fut dès lors consommée par Raymond-Guillaume; il engloba tout le Lodévois dans son domaine, et compta parmi ses vassaux les plus fiers barons du diocèse (1191). Son successeur, Pierre Frotier, eut quelques démêlés fort vifs avec les habitants de la ville. Le palais épiscopal fut pris d'assaut, mis au pillage, et le peuple obligea l'évêque, ainsi que les chanoines du chapitre, à jurer l'observation et le maintien de certains statuts, usages et coutumes qu'ils regardaient comme contraires à leurs priviléges. Pierre Frotier et ses chanoines furent relevés de leur serment par le pape ; mais le conflit se ranima, et sur le refus que fit l'évêque d'obtempérer à leurs réclamations, les habitants le massacrèrent dans son palais (1201). Le nouveau prélat, nommé Pierre comme lui, punit de mort les assassins et bannit leurs parents du diocèse jusqu'à la quatrième génération ; Philippe-Auguste, en 1210, lui réitéra la concession du diplôme de 1188. Enfin, en 1226, Louis VIII confirma l'évêque Pierre V, dont il avait eu à se louer pendant sa croisade de l'Albigeois, dans la possession des droits régaliens et du comté de Montbrun avec ses dépendances.

Malgré la vente de ce château, les comtes de Rhodez n'avaient pourtant pas renoncé à toute espèce de juridiction sur la ville et le diocèse de Lodève. En 1260, l'un d'eux, Hugues IV, se plaignit de n'avoir pas été consulté sur l'élection faite, l'année d'auparavant, de l'évêque Raymond, qui avait succédé à Guillaume de Casouls, et de n'avoir pas eu, comme c'était son droit, durant la vacance, la

garde du palais épiscopal. On l'apaisa en lui reconnaissant dans l'avenir l'exercice de ce droit et en lui donnant mille sols melgoriens. Bref, quoique investis, dès le milieu du XIIe siècle, des droits régaliens sur tout le diocèse, les évêques de Lodève n'y exercèrent réellement la souveraineté temporelle que dans les premières années du XIIIe; et quant au titre de comte de Montbrun, Jean II fut le premier qui le prit en 1372. Le Lodévois ressortissait, au commencement du XIVe siècle, de la viguerie de Gignac, dans la sénéchaussée de Carcassonne. L'évêque fut assujetti, plus tard, à une redevance militaire, comme on peut s'en assurer par la lecture du *Roulle du ban et arrière-ban* de cette sénéchaussée, convoquée en 1529, et dans lequel figure *Monsieur l'évêque de Lodève, comte de Montbrun, pour quatre hommes d'armes et six archiers.*

Les guerres de religion divisèrent, de bonne heure, les habitants du Lodévois. Dès 1560, nous trouvons le chef-lieu du diocèse mentionné au nombre des villes « où les esmeutes et les assemblées croissent de jour en jour ». En 1562, l'évêque Claude Briçonnet défendit vaillamment la place contre Beaudiné, qui fut forcé de décamper. Briçonnet résigna son siége, en 1566, à Pierre de Barraud, et se retira dans la maison de l'archidiacre, pour y jouir en paix de la seigneurie de Lodève et du comté de Montbrun, qu'il s'était réservés expressément. L'année suivante (1567), à la nouvelle des massacres commis à Nîmes par les protestants, il attira chez lui quarante-trois religionnaires, et les y fit égorger sans miséricorde, un dimanche à l'heure de vêpres. Six ans s'étaient écoulés à peine lorsque les calvinistes prirent une terrible revanche. Le vendredi, 4 juillet 1573, Claude de Narbonne, baron de Faugères, pénétra dans Lodève par un aqueduc dont ses partisans secrets avaient fait limer la grille. Briçonnet commandait dans la ville, en l'absence d'Alphonse Vercelli, successeur de Pierre de Barraud. L'intrépide prélat se fortifia et se maintint, plusieurs jours, dans la cathédrale; puis, toute résistance devenant impossible, il réussit à s'échapper, de nuit, demi-nu, et se réfugia à Saint-Étienne de Gourgues, à une lieue de Lodève. Les calvinistes saccagèrent les maisons des principaux habitants, celles des chanoines, le palais épiscopal, la cathédrale; profanèrent les reliques des saints, notamment celles de saint Fulcrand, qu'ils brûlèrent dans les rues, et noyèrent la ville dans un torrent de sang. Alphonse Vercelli mourut de douleur à Avignon, en apprenant cette catastrophe: il eut pour successeur René de Birague, élu le 12 octobre 1573.

Ces excès décidèrent bientôt les habitants à se prononcer pour la Ligue. Le duc de Montmorency dirigea contre Lodève, en 1584, une entreprise qui échoua: il revint en 1585 sur la ville, qu'il avait fait investir par Châtillon, l'un de ses lieutenants. Son armée se composait de huit mille fantassins, douze cents chevaux, et six pièces d'artillerie. Le duc poussa le siége vigoureusement, et entra par capitulation dans la place, le 18 octobre: il perçut alors, en son propre nom, les revenus de l'évêché, et, sur la demande des habitants eux-mêmes, fit raser, en 1586, le palais épiscopal, preuve évidente que la Ligue n'était déjà plus en faveur parmi eux. Sous Louis XIII, Lodève fut la première ville du royaume qui se déclara ouvertement pour Monsieur, frère du roi. Gaston d'Orléans, venant de la Canourge, d'où il avait été contraint de s'éloigner, se présenta devant ses murs, le 24 juillet 1632. Henri de Montmorency avait eu soin de s'en assurer,

de longue main, en y envoyant le célèbre prélat Jean Plantavit de la Pauze. Après la défaite de Gaston, les consuls de Lodève allèrent implorer à Montpellier la clémence du roi ; le duc de Ventadour les introduisit auprès de Louis XIII, qui consentit à leur pardonner.

Il y avait à Lodève, avant la Révolution, un bailliage et une recette, et son évêché était suffragant de Narbonne. Cette ville figure aujourd'hui dans le département de l'Hérault comme chef-lieu de sous-préfecture ; sa population dépasse 10,000 âmes ; l'arrondissement en renferme près de 56,000. La ville, bâtie au pied des Cévennes, au confluent de l'Ergue et du Souloudre, occupe un site pittoresque ; mais elle est tortueuse et mal percée. Les habitants suppléent par leur industrie à l'aridité du territoire. Les draps de Lodève sont renommés, et ses fabriques de savons, d'huiles d'olive et d'eaux-de-vie, fournissent un aliment considérable au commerce du département. L'église de Lodève remonte à une haute antiquité. Bernard Guidonis, l'un de ses évêques, lui donne pour premier prélat Florus, celui-là même auquel Saint-Flour en Auvergne doit son nom. On remarquait autrefois dans le diocèse un très-beau monastère de bénédictines, appelé *Gorian*, et deux abbayes d'hommes, soumises aussi à la règle de Saint-Benoît ; c'étaient *Saint-Guillem-du-Désert* et *Saint-Sauveur*, fondées, la première en 804, par saint Guillaume, comte de Toulouse, la seconde, en 980, par saint Fulcrand. Lodève, où est né le *cardinal de Fleury*, s'enorgueillit de la longue succession de ses évêques, qui, presque tous, ont été des hommes éminents par la piété, l'instruction ou le caractère. Nous ne dirons un mot, en terminant, que de *Jean Plantavit, seigneur de la Pauze*, issu d'une famille protestante, protestant lui-même, et d'abord ministre de l'Évangile à Béziers, puis négociateur du pape Paul V près de la république de Venise, et tour à tour aumônier de Marie de Médicis et d'Élisabeth de France, reine d'Espagne. La Pauze avait une érudition vaste et solide : il a écrit un *Grand Dictionnaire de la langue hébraïque*, et une *Chronologie des prélats de Lodève dans la Gaule Narbonnaise*, livre dont l'hommage désarma le cardinal de Richelieu, qui l'avait excepté de l'amnistie accordée aux rebelles de 1632.[1]

BÉZIERS.

Béziers, dont les derniers recensements ont porté la population à 17,216 habitants, est située sur la rivière d'Orb, à douze kilomètres de la Méditerranée. Cette ville appartenait autrefois au bas Languedoc : elle avait un évêché suffragant de Narbonne, une sénéchaussée et un présidial ressortissant à la généralité

1 Pline. — Grégoire de Tours. — Bernard Guidonis, *Sanctorale*. — Plantavit de la Pauze, *Chronologia præsulum Lodovensium in Galliâ Narbonensi*. — *L'Art de vérifier les dates*. — L'abbé de Longerue. — Piganiol. — Dom Vaissette. — *Annuaires de l'Hérault*.

de Montpellier; elle est aujourd'hui le chef-lieu d'une sous-préfecture de l'Hérault, le siége d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce. L'arrondissement, le second du département, renferme 131,033 habitants.

La ville de Béziers, assise du côté du couchant et du midi, sur la crête d'une montagne escarpée, se développe aux regards des voyageurs, qui arrivent du haut Languedoc, sur les sommets de ces escarpements qu'elle couronne de ses vieux remparts et de ses clochers. Vers le levant et le nord, elle se présente au contraire comme une mesquine bourgade; et les routes de Montpellier et de Bédarrieux y arrivent par des pentes qui aboutissent à un faubourg irrégulièrement bâti quoique de construction moderne. On pardonne aux bâtisseurs du moyen âge les rues tortueuses, étroites et courtes de cette vieille cité, leurs angles saillants, leurs porches, leurs impasses, leurs issues si dangereuses, que pour garantir les maisons du contact des essieux, on est obligé de les barder de larges bandes de fer. Mais on ne conçoit pas qu'une administration municipale du XIX[e] siècle permette la continuation de ce système barbare, et tous ces empiétements sur une voie publique mal déterminée. Dans cet amas de constructions irrégulières, on est tout surpris de se trouver souvent en face d'hôtels qui ne dépareraient point les boulevards et les places d'une grande ville. Dans la partie occidentale et méridionale de Béziers, la promenade du Fer-à-Cheval, les plateaux de Saint-Jacques, des Capucins, de Canterelles, de Saint-Louis, du Collége et de la Tour des Badauds offrent autant de belvédères d'où l'on découvre d'admirables points de vue; et s'il se trouve jamais un conseil municipal qui veuille dépenser son budget en belles perspectives, la terrasse construite à mi-côte, par le dernier évêque, sera un jour le modèle et le point de départ d'une terrasse circulaire, qui, aboutissant d'un côté à la porte Saint-Aphrodise, de l'autre à la promenade actuelle, formera le plus merveilleux boulevard que puisse posséder une ville même du premier ordre.

Du haut de ces plateaux on admire, vers le midi, la vaste et riche plaine de Villeneuve, de Sauvian et de Sérignan, où serpentent la rivière d'Orb, la route et le canal d'Agde, et que termine la ceinture de la Méditerranée dont la nappe azurée, émaillée de voiles blanches, confond au loin ses teintes avec l'azur du ciel. En face des plateaux de Saint-Jacques et de Canterelles est le point d'arrivée du canal qui vient de Toulouse. Ce canal est suspendu sur la hauteur dite de Foncerannes, opposée à celle de la ville, et ces deux caps, placés à un kilomètre l'un de l'autre, forment la partie la plus étroite de la vallée de l'Orb. De la colline de Foncerannes les barques descendent dans la rivière par une cascade de neuf écluses, dont sept sont contiguës et dont les deux dernières sont plus rapprochées du point de jonction des deux cours d'eau. Entre les deux cascades a été creusé le port de Béziers, que bordent les riches magasins de ses négociants et leurs principales fabriques d'alcool. C'est au sortir des neuf écluses que le canal des Deux Mers entre dans la rivière d'Orb, dont il emprunte un moment le lit pour aller s'embrancher au canal d'Agde sous une voûte de platanes, qui attestent la vigoureuse végétation de ce territoire quand le soleil et l'eau s'accordent pour le féconder. Les hauteurs de Saint-Louis et de la Tour des Badauds dominent un panorama d'une autre espèce. A droite, et à quarante kilomètres de distance, l'horizon est borné par un des contre-forts des Cévennes; plus loin, en allant vers

le couchant, l'œil s'arrête sur les montagnes de Saint-Pons, qui séparent le bas Languedoc de l'Albigeois. De ces hauteurs, en tirant vers la mer, l'horizon s'abaisse progressivement jusqu'à la montagne de la Clappe, voisine de Narbonne et du littoral de la Méditerranée. C'est sans doute cette heureuse situation et ce riche entourage qui ont donné naissance à ce vers que répètent toutes les géographies en brouillant parfois ses dactyles et ses spondées :

Si vellet Deus in terris habitare, Biterris.

« si Dieu voulait habiter sur la terre, il habiterait à Béziers ».

L'histoire ancienne ne dit rien de particulier sur cette ville. Le seul fait avéré et convenu, c'est que le pays appartenait aux Blittères ou Beterres, tribu de la nation des Volces : mais il est difficile d'affirmer que Béziers existât comme ville celtique avant que les Romains eussent conquis cette portion de la Gaule. Aucun des auteurs qui ont décrit la marche d'Annibal ne l'a mentionnée : et comme l'armée carthaginoise a suivi le littoral, depuis les Pyrénées jusqu'à Nîmes, il est probable qu'elle a tourné la forte situation de Béziers. Ce fut un siècle après que les Romains s'avisèrent d'occuper cette position, dont Strabon a remarqué les avantages. Les vétérans de la septième légion y furent envoyés de Narbonne par le gouverneur Fonteius, et y fondèrent une colonie, qui fut ainsi nommée *Colonia Septimanorum*. C'est sous ce nom que la désigne Pomponius Mela, tandis que Pline l'Ancien la nomme *Bæterra Septimanorum*; et cette étrange alliance de mots serait la plus forte preuve de l'existence antérieure de la ville, car ce serait un non-sens que de voir un nom de peuple dans une appellation ainsi placée. Ces temps reculés ne nous offrent, au reste, que des notions incertaines; et le nom même de ce peuple ou de cette cité nous est arrivé avec autant d'orthographes que d'auteurs. En voilà quatre qui appartiennent au premier siècle de notre ère, et il n'en est pas deux qui s'accordent : Strabon écrit *Bittera*, Pomponius Mela *Battera*, Sénèque *Beterra* et Pline *Bet'era*. Ptolémée, cent ans après, la nomme *Baitira*; dans le IVe siècle, Festus Avienus en fait *Besara*; dans le Ve, Étienne de Byzance *Baiturra*; dans le VIIIe, Fredegaire la nomme *Beterris*. J'oubliais le *Beterras* de l'Itinéraire d'Antonin. Puis arrivent les auteurs du moyen âge, qui l'appellent *Bedras*, *Beders*, *Besers*, et finalement le nom de Béziers lui reste, d'abord avec un *s* et puis avec un *z*.

Béziers demeura sous la domination romaine jusqu'à l'invasion des Barbares. Deux temples y furent élevés, l'un à Auguste, l'autre à Julie, divinités assez étranges. Une inscription a été retrouvée, qui donne le nom de *Julia* à cette colonie renouvelée, dit-on, sous le règne de Tibère. Un cirque y fut construit : on en voit encore les vestiges qui servent de parterre à un établissement de bains. Il paraît certain que les Sarrasins, les Vandales et les Suèves ne passèrent point par cette ville. Ataulphe la traversa, vers l'an 415 de notre ère, pour aller s'établir à Narbonne. Sept mois après, le patrice Constance, qui fut plus tard élevé à l'Empire, reprit la Gaule Narbonnaise, et refoula les Goths au delà des Pyrénées : mais Béziers ne revint qu'un moment sous la domination romaine. Vallia, second successeur d'Ataulphe, reporta le siége de son royaume à Toulouse, et l'étendit encore jusqu'à Béziers. Pendant cette période, la religion chrétienne s'était éta-

blie dans la contrée. Vers l'an 245, un apôtre du nom de Paul prêcha dans Béziers la foi de Jésus-Christ, avec l'intention de s'y fixer; mais les gens de Narbonne étant venus le supplier de choisir leur capitale pour résidence, il remit les Biterrois sous la direction de son disciple saint Aphrodise, qui en fut le premier évêque. On prétend que le saint arriva dans la ville sur un chameau, et ce chameau a, pendant seize siècles, joué un grand rôle dans les solennités du pays. Un grand châssis recouvert d'une toile peinte représentait ce quadrupède du désert; sur cette toile étaient deux inscriptions, la première en latin : *Ex antiquitate renascor*; la seconde en patois du pays : *Sen fosso*, c'est-à-dire : *nous sommes beaucoup*; ce qui avait fait donner aux habitants le sobriquet de *chameaux de Beziers*. Ce chameau sortait tous les ans, huit jours avant l'Ascencion, et rentrait huit jours après; il quêtait pendant cet intervalle pour les hospices, à l'aide de sept hommes enfermés dans cette machine comme les Grecs dans le cheval de Troie. Six servaient à le faire marcher, et le septième faisait aller sa tête et son cou, qui s'allongeait à volonté. Le jour de l'Ascension, cet animal faisait trois fois le tour de la ville, suivi des consuls, précédé de bergers et bergères qui dansaient la danse des treilles, ou qui jouaient du bâton. Les jeunes gens suivaient à cheval ou à pied ce bizarre cortége, sur le passage duquel des volées de dragées partaient de toutes les croisées et pleuvaient sur la tête des magistrats et des cavaliers, lesquels lançaient à pleines mains dragées et confitures sur les dames qui les assaillaient du haut de leurs balcons. Au troisième tour, le chameau entrait dans l'eglise des Pénitents Bleus, où le clergé l'attendait; et là, par les mains de l'évêque ou d'un grand vicaire, se renouvelait le miracle de la multiplication des pains, dont les indigents profitaient pour manger la dragée que les femmes avaient recueillie dans leurs tabliers, ou que les enfants avaient ramassée sous les pieds des chevaux, dans la poussière ou dans la boue. C'est sans doute cette distribution de pains qui avait fait donner à cette cérémonie périodique le nom de *Caritasch*. La Restauration a fait revivre ces vieilles coutumes. Le chameau, qui avait été brûlé en 1793, est ressuscité; et quand le Pactole coule de leurs cuves, les Biterrois renouvellent les saturnales sacrées de Caritasch.

Les successeurs de saint Aphrodise n'ont laissé à peu près que des noms, recueillis dans le *Gallia christiana*. Le quatrième, appelé Hermes, présente cette particularité qu'ayant été imposé à son troupeau par saint Rustique, évêque de Narbonne en l'an 452, les Biterrois refusèrent de le reconnaître et réclamèrent le droit d'election qu'un métropolitain prétendait ainsi leur enlever. On porte à quatre-vingts le nombre des évêques de Béziers; mais ce chiffre est inexact et ne peut être rectifié, car depuis 693 jusqu'en 791, il existe une lacune d'un siècle dans la nomenclature officielle. L'arianisme avait aussi pénétré dans la Narbonnaise, favorisé qu'il était par les rois wisigoths. Saint Saturnin, évêque d'Arles, prit parti contre saint Athanase, évêque d'Alexandrie, qui combattit cette doctrine. Il convoqua un concile à Béziers, en l'an 356 : saint Hilaire de Poitiers y accourut pour défendre l'orthodoxie de l'évêque d'Alexandrie; mais les ariens l'emportèrent, et le concile de Béziers s'unit aux persécuteurs de saint Athanase.

Pendant la guerre de Clovis contre les Wisigoths, son fils Thierry, averti que le duc Ibbas, lieutenant de Théodoric l'Amale, amenait une armée au secours

des enfants d'Alaric, passa par Béziers pour aller la combattre à la tête des Francs et des Bourguignons confédérés; mais battu sous les murs d'Arles et sur les bords du Rhône, il se replia vers les montagnes du Vivarais, et le duc Ibbas rétablit dans Béziers et dans tout le littoral, la domination des Wisigoths. Les Francs y rentrèrent un moment, sous la conduite du roi d'Austrasie, Théodebert, fils de Thierry ; mais l'enlèvement de la belle Denterie, dans un château des environs de Béziers, fut l'unique résultat de cette expédition nouvelle. La révolte du général Paul contre Wamba, ayant fourni aux Biterrois, en 673, une autre occasion de secouer le joug des Wisigoths, ils furent châtiés par l'arrivée de ce prince qui poussa ses avantages jusqu'au Rhône, et n'eurent ni le temps ni la force de seconder l'ambition du duc Loup d'Aquitaine, qui vint à son tour se faire battre à deux lieues de Béziers. Nous arrivons ainsi à l'apparition des Maures d'Afrique. La ville fut prise, en 725, par Ambiza, successeur de Zaman, dans le gouvernement de l'Espagne, sous le califat d'Hescham; et douze ans après, Charles-Martel la punit brutalement de cette espèce de capitulation, en rasant ses murailles. Le comte Ansemond reçut de Pépin le gouvernement de Béziers. Le comte Adhémar lui succéda, sous Charlemagne, et celui qu'y établit Louis-le-Débonnaire se nommait Arnaud. C'est sous le règne de Charles-le-Chauve, en 845, que le titre de vicomte fut substitué à celui de comte dans la personne d'Antoine, fils d'un comte Wandrille, qu'on fait descendre d'Eudes, roi d'Aquitaine. Un Garin et un Raynard lui succèdent, et celui-ci reçoit du roi Carloman la propriété de deux villages. Ce même Raynard transmet la vicomté de Béziers à sa fille Adelaïs, qui, en épousant Bozon, vicomte d'Agde, réunit, en 897, les deux fiefs dans la même main. Des ducs de Septimanie, des marquis de Gothie, puissances éphemères d'un temps de désordre et d'usurpation, sont d'abord les suzerains des vicomtes héréditaires de Béziers, qui deviennent enfin les vassaux des comtes de Toulouse. Cette famille ne se prolonge que par les femmes. A la cinquième génération, Garsinde, fille du vicomte Guillaume, épouse d'abord le comte Roger de Carcassonne et ensuite le seigneur d'Anduze. Mais dans le partage qui suit sa mort, les vicomtés d'Agde et de Béziers sont l'apanage de son fils Pierre. Une fille de celui-ci, Ermengarde, les transporte, en 1067, à son époux, Raymond-Bernard, vicomte d'Alby et de Nîmes. Bernard-Atton, son fils, se distingue pendant la première croisade. Mais c'est à tort qu'on l'appellerait exclusivement vicomte de Béziers, puisqu'il l'était en même temps de villes plus considérables, comme Alby et Nîmes.

C'est seulement au partage de la succession de Bernard-Atton, que l'un de ses fils, Raymond, surnommé Trencavel, redevint seigneur particulier de la vicomté de Béziers. Ce Trencavel prit part à la seconde croisade, en 1148; il échappa aux désastres qui la suivirent, et revint en France pour recueillir la succession de Roger, celui de ses frères auquel était échu le comté de Carcassonne. Le vicomte de Nîmes, son autre frère, ayant revendiqué, les armes à la main, une partie de cet héritage, les seigneurs et les évêques s'en mêlèrent, et une transaction rétablit la paix dans cette famille. Le comté de Carcassonne, qui lui était resté, lui fut sur-le-champ disputé par Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone; et, trop faible pour le défendre, il ne le conserva qu'en l'acceptant comme

un fief de la part de son ennemi. Mais il ne sortait d'un embarras que pour retomber dans un autre. Raymond V, comte de Toulouse, revendique, en 1153, la suzeraineté de Carcassonne, attaque Raymond-Trencavel, le prend et le jette dans un cachot. Une rançon de trois mille marcs lui rend la liberté, et la difficulté de la payer ne fait qu'irriter sa vengeance. Il se ligue avec le roi d'Angleterre, Henri II, qui réclame le comté de Toulouse comme ayant appartenu à son épouse, Éléonore de Guyenne, et ne revient de cette guerre sans résultat que pour aller guerroyer sans but contre un vassal du comte de Provence, et pour périr au retour dans une émeute. Un bourgeois de Béziers avait enlevé une mule à un chevalier; celui-ci demanda que le bourgeois lui fût livré, et Trencavel eut la faiblesse d'y consentir. La vengeance du chevalier n'alla pas plus loin qu'à la vanité du bourgeois; mais tous prirent fait et cause pour l'offensé; et Raymond-Trencavel fut poignardé, dans l'église de la Madeleine, par ses vassaux révoltés, en présence de l'évêque qui était venu pour assister à une réconciliation (1164).

La bourgeoisie triomphante se gouverna, pendant deux ans, à l'exemple de tant de communes qui, s'alliant à l'autorité royale, luttaient presque partout en France contre la tyrannie des seigneurs. Elle se défendit avec une grande énergie contre Roger II, fils du vicomte assassiné, que soutenaient les troupes du roi Alphonse d'Aragon, et ne se rendit, après un long siége, que sur la promesse d'un pardon absolu (1166). Cette promesse était une perfidie, et la restauration de Roger II fut signalée par le massacre des vaincus. Il est cependant difficile d'admettre, sur la foi des chroniqueurs, que la population chrétienne fut entièrement égorgée; que les Juifs furent seuls épargnés, et que les femmes épousèrent les égorgeurs aragonais pour repeupler la ville. Quoi qu'il en soit, le comte Raymond V de Toulouse ne souffrit point patiemment une alliance qui affectait sa suzeraineté; mais cette nouvelle guerre ne dura que peu de mois. La paix fut conclue à Saint-Gilles, en 1171. Le vicomte de Béziers épousa la fille de Raymond et renouvela son hommage, comme vassal du comte de Toulouse. Adelinde lui porta en dot le comté de Rasez, les châteaux de Balaguier et de Confiolens, et le pays de Limoux. Ce fut alors au roi d'Aragon de se fâcher; ballotté ainsi entre deux suzerains qui se disputaient sa foi, Roger II se transportait de l'un à l'autre, à la moindre menace de celui des deux qu'il venait de trahir.

Un danger commun força bientôt les trois contendants à se réunir. L'hérésie des Albigeois avait fait de grands progrès pendant toutes ces querelles. Roger II s'était déclaré leur protecteur, et les chefs de la secte tenaient à Béziers leurs principaux conciliabules. Mais Roger n'était pas plus ferme dans sa croyance que dans sa politique. Le cardinal Henri, évêque d'Albano, l'ayant sommé au nom du pape Alexandre III, d'abandonner les ennemis du saint-siége, cette palinodie ne lui coûta pas plus que les autres : il n'avait eu d'énergie que pour égorger ses sujets; et, dès que le cardinal légat eut repassé le Rhône, Roger II rendit sa protection aux Albigeois. La mort vint enfin, en 1194, le délivrer de ses perpétuelles faiblesses. Un enfant lui succéda sous la tutelle de Bertrand de Saissac et des évêques d'Alby et de Béziers. La mort de Raymond V de Toulouse rendit cette régence plus facile, et Raymond-Roger-Trencavel atteignit en paix sa dix-huitième année. Il épousa alors Agnès de Montpellier qui lui apporta les châ-

teaux de Tourbes et de Pézenas. Le malheur suivit de près la majorité du nouveau vicomte. Après la soumission de Raymond VI, comte de Toulouse, à la cour de France, Trencavel seul osa faire tête à l'orage. Il n'avait point hérité de la lâcheté de son père, et il préféra la mort à la honte. L'anathème fut lancé sur lui et sur son peuple; et les croisés se présentèrent, le 22 juillet 1209, devant la citadelle de Béziers. L'évêque Reginald de Montpeyroux supplia vainement les habitants de se rendre, d'abandonner les trente ou quarante mille Albigeois qui s'étaient réfugiés dans la ville. « Nous sommes tous chrétiens, répondit un consul de Béziers, et nous périrons tous avant de nous soumettre. » Cette réponse, apportée au camp des croisés, y soulève des sentiments contraires. Les fanatiques demandent l'assaut; les indulgents sollicitent la grâce des vrais catholiques. *Tuez-les tous*, s'écrie le farouche Arnaud, abbé de Cîteaux; *Dieu reconnaîtra les siens.* Le siége commence. La victoire hésite : une imprudence des assiégés la livre aux assiégeants. Une sortie, poussée jusqu'au camp des croisés, est suivie d'une déroute complète. Les ribauds, les chevaliers, poursuivent les vaincus jusqu'aux portes. Les échelles sont posées, les portes reçoivent pêle-mêle les vaincus et les assiégeants; un massacre effroyable accomplit la parole infâme du légat. Les églises de Saint-Nazaire et de la Madeleine, sont d'inutiles refuges. Les Albigeois sont égorgés au pied des autels. Femmes, enfants, vieillards, tout expire sans défense et dans des flots de sang. Les historiens varient sur le nombre des victimes. Ils vont de dix-sept mille à cent mille. Le moindre est encore trop considérable, et cette journée est une honte éternelle pour la mémoire du légat, de Saint-Dominique, et de tous les illustres assassins qui y prirent part. Ce ne fut pas la dernière.

Trencavel et sa femme s'étaient fortifiés dans Carcassonne. Le récit des malheurs de Béziers enflammait le courage de son noble vicomte : des prodiges de valeur signalèrent sa défense. Le roi d'Aragon vint intercéder pour son vassal. Il entra dans la ville, il offrit à Raymond-Roger le pardon et la vie s'il voulait abandonner ses compagnons à la vengeance du saint-siége. Le jeune vicomte s'indigna d'une proposition pareille, et les assauts des croisés recommencèrent. La faim et la soif furent pour les assiégés des ennemis plus terribles. Raymond-Roger les soutint encore par ses discours et par son exemple. Il fallut employer la ruse pour le vaincre. Sur la foi du légat, le jeune héros descendit pour traiter dans le camp des croisés. Il y fut pris, chargé de chaînes, et jeté dans un cachot. L'évêque d'Osma, Diégo d'Azébès, eut horreur de tant d'atrocités; il se retira dans sa province en maudissant les persécuteurs. Mais Dominique resta fidèle au chef de cette croisade impie; on dit même que c'est pour juger Trencavel qu'il inventa le tribunal de l'inquisition, et que ne trouvant point de chevaliers pour assesseurs, il prit un troubadour et un abbé Folquet, qui, de la plus honteuse crapule, s'était élevé par son fanatisme à la dignité d'évêque. Trencavel mourut subitement dans sa prison. Simon de Montfort fut accusé d'avoir hâté, par le poison, la mort d'un héros dont l'héritage lui était promis.

Les habitants de Béziers ne ratifièrent point la sentence qui dépouillait la famille de leurs vicomtes au bénéfice d'un intrigant hypocrite, d'un tartufe encuirassé. Le roi d'Aragon, qui avait refusé son hommage, entretenait sourdement

la révolte des Biterrois; et quand Simon de Montfort se présenta, en 1213, ils lui fermèrent les portes de la ville. Le fils de Philippe-Auguste, depuis, Louis VIII, y fut reçu au contraire avec enthousiasme. Un nouveau légat, Conrad, évêque de Porto, en fut chassé en 1219. Ses anathèmes furent méprisés comme lui, et Raymond-Trencavel II, fils du héros de Carcassonne, fut proclamé par le peuple au préjudice d'Amaury de Montfort, à qui la mort de son indigne père avait fait passer toutes ses conquêtes ou ses rapines. Le jeune Trencavel, remis par la victoire en possession de Carcassonne (1224), fit son entrée dans le chef-lieu de sa vicomté. Mais déjà la puissance française s'avançait vers ces contrées. Louis VIII profita de ces divisions; Agnès de Montpellier, épouvantée sans doute d'une lutte aussi inégale, vendit au roi de France les domaines de son fils, et le jeune Trencavel fut réduit à chercher un asile à la cour d'Aragon. Les seigneurs de la contrée prêtèrent serment au roi Louis VIII, entre les mains de leur évêque Bernard VI. Quatorze ans plus tard, en 1240, le dernier des Trencavel voulut revendiquer, les armes à la main, l'héritage de son père. Il reprit quelques-uns de ses châteaux; mais Jean de Beaumont, chambrier de Louis IX, accourut avec une armée; et après avoir soutenu vaillamment le siége de Montréal, le dernier vicomte de Béziers fut heureux de pouvoir regagner la Catalogne, à la faveur d'une capitulation honorable. Il obtint plus tard, de Louis IX, une rente de six cents livres; et au moment de partir pour la croisade avec le saint roi, il signa, le 7 avril 1247, la cession de ses domaines au royaume de France. Pendant cette agonie des Trencavel, avaient eu lieu le second et le troisième concile de Béziers: l'un fut ouvert le 2 avril 1234, par Jean de Burnin, archevêque de Vienne; l'autre, le 19 avril 1246, par Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne, et tous deux, pour achever l'extermination des Albigeois et régler la juridiction et les formes du redoutable tribunal institué par saint Dominique.

Depuis sa réunion à la France, l'histoire de Béziers ne se composa longtemps que de serments prêtés à l'avénement des rois, de contingents fournis à leurs armées, ou de leur passage dans ses murs. Philippe-le-Hardi la traversa pour aller combattre le roi d'Aragon; Philippe-le-Bel y passa dans le même but, et s'y arrêta, en 1304, depuis le 7 février jusqu'au 14. Le pape Clément V s'y montra aussi, en 1305. Six ans auparavant, un quatrième concile y avait été tenu pour la recherche d'un reste d'hérétiques, et pour interdire aux clercs des métiers trop bas. On y célébra la fête de saint Louis récemment canonisé; on empiéta enfin sur le domaine de la politique, en repoussant les prétentions de la ville de Pezenas, qui réclamait une justice royale indépendante de la viguerie de Béziers. Cette viguerie existait depuis les Wisigoths; elle était même héréditaire à l'époque où la maison d'Alby acquit la vicomté par le mariage de Pierre-Raymond avec Ermengarde. Bernard-Atton concéda une portion de sa justice seigneuriale aux frères Loup et Bernard, viguiers de Béziers; et il permit que, peu de temps après, cette fonction ne fût plus conférée qu'à vie. Les rois de France imposèrent à ce magistrat un tribunal supérieur sous le titre de sénéchaussée. Un même sénéchal réunit les vigueries de Béziers et de Carcassonne, et siégea dans cette dernière ville. Cependant le viguier de Béziers, qui, à l'aide

du quatrième concile, avait triomphé des prétentions des habitants de Pézenas, fut moins heureux à l'égard de Narbonne. Un arrêt du parlement, du 13 avril 1347, institua dans l'ancienne capitale de la Gaule Narbonnaise, une viguerie particulière qui fut à toujours séparée de celle de Béziers. Celle-ci avait perdu d'autres procès contre les évêques qui s'efforçaient d'attirer à eux toutes les justices. Déjà, sous les premiers vicomtes, leur juridiction s'étendait sur tous les vassaux de leur église; et grâce aux libéralités des seigneurs, le nombre de ces vassaux croissait de jour en jour. En 1131, l'évêque Bermont de Levezon disputa les faubourgs de Béziers à la juridiction du vicomte; et le comte Alphonse de Toulouse, choisi pour arbitre de ce conflit, donna raison à l'évêque en ordonnant aux Trencavel de délier les habitants de ces faubourgs du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. L'évêque eut alors son viguier particulier, et ne s'en tint pas à cette usurpation. L'exemple de la cour de Rome était bon à suivre. Deux siècles après, en 1329, l'évêque Guillaume VI de Fredol refusait à Philippe de Valois le serment d'obéissance, alléguant que, tout en reconnaissant les rois, les évêques ne pouvaient prêter serment à aucun seigneur temporel. Ce même monarque ne fut pas plus fort contre Guillaume VII, successeur de ce prélat, lorsqu'en 1336 il visita sa ville. Ajoutons que Guillaume VI ne traitait pas mieux ses ouailles que ses souverains; car à propos de je ne sais quel acte qui lui parut un empiétement sur ses droits, il excommunia les Biterrois et leurs magistrats.

Ces magistrats s'appelaient consuls. On a vu qu'ils existaient pendant la guerre des Albigeois; mais l'origine de leur création est incertaine. On sait seulement qu'ils étaient au nombre de sept, et qu'ils étaient nommés tous les ans, le jour de saint André, par quinze électeurs pris dans les citoyens qui avaient déjà occupé cette magistrature civile. Après la réunion au royaume de France, ces consuls prêtaient serment entre les mains de l'évêque et du viguier. Le viguier, à son tour, jurait, à son entrée en charge, et entre les mains des consuls, de ne jamais attenter aux libertés et franchises de la cité. Le sénéchal lui-même était astreint au même serment, et lorsqu'en 1358, Thibaud de Barbasan, investi de cette charge, refusa de le prêter, ainsi que le juge-mage et les autres juges de Carcassonne, les consuls de Béziers en appelèrent au dauphin de France, qui gouvernait le royaume pendant la captivité du roi Jean; et le prince obligea le sénéchal de Carcassonne à s'acquitter de ce devoir. Les consuls furent mal récompensés par le ciel de cet acte de patriotisme. Une peste les enleva tous les sept avec une portion considérable de la population. Il serait au reste difficile de dire quelles étaient ces libertés et ces franchises. Le consulat en était une sans doute, et des plus importantes, en ce qu'elle était la garantie de toutes les autres. Mais si le vicomte Roger II déclara les Biterrois libres de toute servitude, exempts de *prêt forcé*, de *taille forcée*, nous voyons le même seigneur permettre plus tard à deux bourgeois de marier librement leurs filles sans lui demander son consentement. Cette charte spéciale n'est-elle pas un témoignage de servitude pour les autres? Il fait plus : il impose trois livres d'épices à chaque famille, pour payer les frais de ses guerres éternelles. Nous voyons, en outre, les bourgeois de Béziers obligés de suivre la bannière de leur seigneur ou celle de leur évêque, lorsqu'il plaît à celui-ci de guerroyer. Pourquoi encore cette profusion de francs-alleux au com-

mencement même de la réunion, si dès lors tous les bourgeois de Béziers étaient libres?

Un exemple va nous montrer sur-le-champ ce que pouvaient ces libertés et ces franchises contre la volonté d'un despote, et comment le peuple les entendait dans ses colères. Sous le règne de Charles VI, la ville de Béziers prit parti pour le comte de Foix contre le duc de Berry, oncle du roi; ce dernier étant resté maître de la province, impose une grosse amende aux Biterrois, pour leur apprendre à se mêler des querelles des grands. Les consuls s'assemblent pour en délibérer, le 8 septembre 1381; mais le peuple se soulève, sur le simple soupçon de leur acquiescement. Il incendie l'hôtel de ville, étouffe ses magistrats municipaux dans les flammes, et pille les plus riches maisons. Ces crimes ne restèrent pas longtemps impunis. Cent ou deux cents révoltés furent saisis et pendus, et Béziers paya douze mille livres d'amende. Cette forte contribution ne les exempte point des exactions que les agents du duc de Berry font peser sur la province. Parmi ces exacteurs se distinguait un sieur de Bétisac, conseiller et trésorier du prince. Les vols les plus infâmes signalaient son administration; la province était ruinée au profit du gouverneur; et ces extorsions duraient depuis six ans, quand le roi Charles VI vint la visiter. La clameur publique l'instruit; et les fêtes que Béziers lui prodigue, malgré la détresse de ses habitants, le disposent à faire justice. Il y arrive en 1389, et, suivant les expressions de Froissart, il y reste trois jours en *joie et revel avec les dames et damoiselles.* Bétisac, qui était allé recevoir le roi à Avignon, et qui l'avait suivi jusqu'à Béziers, n'apprend que par son arrestation, que son procès s'instruisait en secret. Dès ce moment, les plaintes arrivent de toutes parts, de Narbonne, de Pézenas, de Carcassonne. Bétisac montre en vain les ordres du duc de Berry. Des pilleries qui montaient à trois millions de livres, somme énorme pour le temps, et les cris des malheureux à qui on les avait extorqués, prévalurent sur le crédit de l'oncle du roi. Bétisac fut pendu et brûlé sur la place de Saint-Nazaire, sous les fenêtres de l'évêché où le roi s'était logé.

Cet acte de justice aurait dû raffermir les Biterrois dans leur fidélité à la couronne de France; l'esprit de sédition en décida autrement. Vingt-huit ans après, en 1418, ils se déclarèrent pour le parti du duc de Bourgogne, contre le Dauphin, qui avait pris la régence pendant la folie du roi Charles VI. Les consuls allèrent même jusqu'à Troyes porter leur hommage aux pieds du duc et de l'infâme Isabeau de Bavière. Ils fermèrent leurs portes à l'armée du comte de Clermont; ils se donnèrent un chef dans la personne de Colomat de Sainte-Colombe, et détruisirent les faubourgs pour dégager les abords de la place, qui allait pour la première fois entendre tonner l'artillerie. Le siége fut ouvert, le 8 juin 1421, et dura jusqu'au 16 août, jour où, par la médiation du comte de Foix, fut signée une capitulation aussi perfide que celle dont Roger-Trencavel II avait leurré ses sujets. Des lettres d'absolution furent signées par le Dauphin; et l'armée de Charles de Bourbon, reçue dans la ville, y montra d'abord une modération exemplaire. Mais le Dauphin y vint, l'année suivante, et après avoir fait trancher la tête aux principaux citoyens, il fit abattre les murailles et priva la cité de ses consuls et de ses priviléges. La couronne le rendit plus clément: devenu roi sous le nom de Charles VII, il permit aux Biterrois de relever leurs remparts, et leur rendit les

prérogatives dont sa vengeance les avait dépouillés. Il prit même des mesures pour repeupler la ville, et y transféra, en 1425, le parlement de Toulouse, dont la peste ravageait la résidence. Deux fois même les États-Généraux du Languedoc y furent tenus pendant le règne de ce prince, qui vint présider en personne ceux de 1437. L'importance de la ville s'accrut de toutes ces solennités. François I[er] y ajouta l'établissement d'une sénéchaussée, malgré les protestations de Carcassonne; et cette sénéchaussée réunit sous sa juridiction les évêchés de Béziers, d'Agde, de Saint-Pons et de Lodève, avec les riches abbayes que renfermaient ces diocèses. Le roi vint, en 1533, recevoir les remerciements de la ville, et les fêtes dont il fut l'objet l'engagèrent sans doute à y retourner. Il y revint, le 17 octobre 1542, avec le Dauphin, et y resta jusqu'au 21, pendant une nouvelle tenue des États-Généraux de la province.

Trois autres conciles y avaient été assemblés depuis les quatre dont nous avons parlé. Celui de 1279, présidé par Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, et celui de 1299 n'avaient eu d'autre objet que la conservation des priviléges du clergé. Celui de 1351, tenu par Pierre de la Jugie, archevêque du même siége, étendit encore ces priviléges en ordonnant aux curés d'assister aux testaments de leurs paroissiens et de veiller à l'exécution des legs. Les prêtres battaient ainsi monnaie sur des cercueils; mais cette cupidité générale du clergé romain et du saint-siége ne tarda point à susciter les réformateurs qui, du fond de l'Allemagne et de la Suisse, ébranlèrent la puissance pontificale. Le calvinisme pénétra dans le Languedoc, et les persécuteurs s'y réveillèrent. Les habitants de Béziers ne furent pas les derniers à combattre pour la nouvelle doctrine; et la ville eut également à souffrir des vainqueurs et des vaincus. Les calvinistes ayant pillé et dévasté les églises, le vicomte de Joyeuse accourut du Roussillon, à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, et fit arrêter un ministre protestant nommé Vives, qui, en cherchant à s'échapper, fut renversé sans vie par une balle. La sédition en devint plus terrible. Joyeuse, retranché dans l'évêché, fut obligé de se faire jour l'épée à la main; mais il revint en force et chassa de la ville ceux qu'il lui convint d'épargner. Un édit de pacification parut en janvier 1562, et ne pacifia rien. Jacques de Crussol, lieutenant du prince de Condé, vint à la tête des protestants de Nîmes, s'emparer de Béziers et ranimer la révolte. Crussol acheva le pillage et la profanation des églises; il fit caracoler son cheval dans la cathédrale, tandis que ses soldats détruisaient les châsses de saint Aphrodise et des autres saints du pays. Le renouvellement de l'édit ne rendit point la paix au Languedoc. Les cardinaux d'Armagnac et de Strozzi firent à Toulouse, pour l'extermination des huguenots, une ligue catholique qui fut approuvée par le parlement, et qui servit de modèle à la ligue des Seize. Cependant Charles IX alla se montrer à Béziers, à l'époque de sa majorité, et fut reçu et fêté comme les autres. On parle même d'une Minerve d'argent remplie de pièces d'or qui lui fut offerte par la ville. Il est bon de dire que ce roi n'avait pas fait encore la Saint-Barthélemi. Sous le règne d'Henri III, la guerre du Languedoc changea de caractère. Joyeuse, fatigué de n'être qu'un lieutenant de gouverneur sous le maréchal de Damville, se révolta contre son chef, et, fort de la faveur du nouveau roi, il réclama le gouvernement de la province. On vit alors le descendant du premier baron chré-

tien s'allier aux calvinistes, sans changer de croyance, et ces calvinistes faire cause commune avec les catholiques contre les partisans de Joyeuse. Damville fixe sa résidence à Béziers, mécontente les protestants, prend et perd des châteaux, et signe un traité de paix avec son rival sans discontinuer ses armements. Sur ces entrefaites arrive l'édit de 1585, par lequel Henri III s'est déclaré chef de la Ligue. Le gouverneur de Béziers refuse de le proclamer. Damville y accourt et approuve son lieutenant. Le parlement de Toulouse punit la ville en supprimant le siége présidial attaché à la sénéchaussée; et le roi destitue le maréchal de son gouvernement, qui est remis au duc de Joyeuse. Damville proteste contre sa destitution et continue la guerre jusqu'à la bataille de Coutras, où son concurrent va se faire tuer. Le gouvernement du Languedoc lui resta en dépit de l'autorité royale dont tout le monde se jouait, et il redevint sujet fidèle. Mais les habitants de Béziers avaient pris leur révolte au sérieux. Leur juge-mage Douzon s'était fait le chef des mécontents. Damville accourut avec des troupes, fit pendre ce juge sur la place du marché, et tout rentra dans l'ordre, jusqu'à l'avénement d'Henri IV, qui donna à Damville, devenu duc de Montmorenci, l'épée de connétable et le collier du Saint-Esprit.

Sous le règne de Louis XIII, Béziers prit parti pour le duc Henri II de Montmorenci; après la chute et le supplice de cet illustre rebelle, les habitants renouvelèrent le serment de fidélité au roi, en faisant des adieux assez froids au duc d'Orléans qui s'était réfugié dans leurs murs. Louis XIII fut bon prince, il n'infligea aux Biterrois d'autre punition que la démolition de leur citadelle. Il les consola même de cette perte en transférant à Béziers la chambre de l'édit, tribunal créé dans l'intérêt des calvinistes pour protéger leur liberté de conscience, et qui siégeait dans une petite ville de l'Albigeois. Le parlement de Toulouse ayant protesté contre cette translation, tout en l'enregistrant (1623), Louis XIII répondit que Béziers était une ville fort commode pour cette chambre, ce qui ne l'empêcha point de la transférer, six ans après, dans la ville de Castres. Béziers n'en appela point cette fois à la révolte; Louis XIII vint y tenir les États-Généraux du Languedoc, en 1632. Après tant de visites royales, nous ne devons point oublier celle d'un prince du théâtre français. Pendant que le prince de Conti tenait à Béziers les États de 1654, il y appela, pour se désennuyer, la troupe de Molière, et c'est là que fut jouée pour la première fois la comédie du *Depit amoureux*. Une autre solennité littéraire lui fut procurée par un édit de Louis XV, qui institua, en 1723, à Béziers, une académie royale des sciences et belles-lettres, qu'on a essayé de faire revivre sous le consulat de Bonaparte, et qu'on a remplacée de notre temps par une société archéologique.

La révolution de 1789 trouva cette ville en possession de tous les établissements administratifs et judiciaires que nous avons mentionnés dans le cours de cette notice. Ses établissements religieux consistaient en cinq paroisses, six couvents d'hommes, six de femmes, à deux desquels étaient attachés l'hôpital général et l'hospice des Enfants-Trouvés, une succursale de sœurs de la Charité, et cinq confréries de Pénitents, dont l'Empereur autorisa la résurrection, en disant qu'il aimait mieux voir les habitants de Béziers jouer à la chapelle qu'à la république. On ne cite qu'une seule journée où le sang ait coulé, durant nos troubles poli-

tiques. Louis XVI régnait encore quand un jeune Biterrois, tué dans une émeute par les employés de la gabelle, fut vengé le lendemain par le massacre de ces employés. Les idées d'ordre et de progrès modéré ont prévalu dans cette ville sans altérer le caractère d'indépendance qui distingue ses habitants. Elle est le centre d'un commerce considérable qu'alimente surtout l'abondance de ses vignobles ; et cela date de loin, car les vins de Béziers sont célébrés par Pline l'ancien. Dans le moyen âge, cette ville fut le rendez-vous d'une grande affluence de marchands venus de tous les points de la Méditerranée. Des tanneries, des fabriques de verdet et de soie y furent établies ; mais la fabrication des alcools a dominé toutes les autres. La production des vins est portée, nous croyons, dans tout l'arrondissement, à un million d'hectolitres. Toutes les spéculations agricoles se tournent de ce côté, depuis que la rigueur de quelques hivers a fait périr les dix-neuf vingtièmes des oliviers qui couvraient les collines de ce pays. Le marché de Béziers est, comme celui de Bordeaux, un des régulateurs du prix des trois-six. Ce marché a lieu le vendredi, et un nombre considérable de bestiaux, qui se maintient entre sept et huit mille, y est amené du haut Languedoc et des contreforts des Pyrénées, pour être embarqué en grande partie sur les deux bateaux à vapeur qui vont, deux fois par semaine, d'Agde à Marseille.

Il ne nous reste plus qu'à mentionner les hommes plus ou moins célèbres qu'a produits cette ville, où un collége de Jésuites, fondé en 1599, a entretenu le goût des études littéraires assez familier aux Biterrois. « A Béziers, » disait M. de Mairan, « nous avons tous de l'esprit, mais ils sont fous. » Le plus ancien de ces illustres est *Pierre Pééruc* ou *Pepesuc*, capitaine dont le souvenir est resté dans les traditions populaires. On ne peut préciser à quelle époque il vivait. Nous passons à la période des troubadours que les Trencavels accueillaient avec distinction dans leur palais. *Raymond de Causelm* et *Matfre Ermengaud*, troubadours du XIIIe siècle, étaient des Biterrois ; le *Bréviaire d'Amour*, ouvrage du second, renferme de telles analogies avec l'*Enfer* du Dante, qu'il est presque impossible d'admettre que l'illustre poëte d'Italie n'en ait pas eu connaissance. Un autre troubadour du Périgord, *Arnaud de Mareuil*, appartient à l'histoire de Béziers pour avoir été aimé de la vicomtesse, mère de Roger-Trencavel. Une femme poëte, *Azalaïs de Portiragues*, y parut quelques années plus tard. *Étienne Forcadel*, jurisconsulte, naquit à Béziers, dans le XVIe siècle, et eut l'honneur d'être préféré au célèbre Cujas, pour une chaire de droit à Toulouse. Il mourut en 1574, laissant, avec ses ouvrages de droit, un volume de poésies françaises. *Jean Boscager*, autre jurisconsulte, quitta Béziers, lieu de sa naissance, pour enseigner le droit à Paris, où il mourut le 15 septembre 1687. A la même époque y naquit *Jean Barbeyrac*, neveu du médecin Charles Barbeyrac, et qui alla professer le droit et l'histoire à Genève et à Groningue. Un homme, plus justement célèbre, vit le jour dans cette ville en 1604 ; ce fut *Pierre-Paul Riquet*, le créateur du canal qui a doublé la prospérité du Languedoc. Cet homme illustre a attendu deux siècles la statue en bronze que vient enfin de lui ériger la reconnaissance de ses concitoyens, et qui est un des meilleurs ouvrages dus au ciseau du grand sculpteur David.

Vers les temps de Paul Riquet, l'Académie française recevait, immédiatement

après ses premiers Quarante, *Jacques Esprit*, né à Béziers en 1611, et qui y revint mourir le 6 juillet 1678. Un académicien plus célèbre était né dans cette ville en 1624; c'était *Paul Pélisson*, qui ajoutait à son nom celui de Fontanier, du nom de sa mère. Il apprit, dans les colléges de Castres et de Montauban, le grec, le latin, l'espagnol et l'italien. Après avoir suivi le barreau de Castres, avec quelque distinction, il se fixa à Paris. Son *Histoire de l'Académie française* le fit admettre dans cette compagnie, dont il était digne par l'élégante pureté de son style. Pélisson mourut le 16 février 1693. Deux jésuites, ses contemporains, honoraient encore sa ville natale par leur savoir et leurs talents; l'un, le père *Clérie*, né en 1662, professait le latin dans une des chaires de son ordre, et remportait trois prix de poésie aux jeux floraux; l'autre, le père *Vanière*, né en 1663, publiait son poëme du *Prædium rusticum*. Jacques Vanière n'était pas né précisément à Béziers, mais dans un village du diocèse appelé Causses. En s'honorant de cette illustration littéraire, à laquelle une souscription vient de décerner un buste, la ville de Béziers n'a fait que suivre la tradition de toutes les géographies, et à ce titre elle aurait pu s'approprier aussi *Guillaume Duranti*, jurisconsulte du XIVe siècle, que protégea le pape Clément V, et que le village de Puimisson avait vu naître. Il professa les humanités à Tours et à Toulouse, la philosophie à Montpellier, fut accueilli avec distinction par les hommes de goût de la capitale, et revint mourir à Toulouse le 22 août 1739. Des écrivains moins célèbres, de la même ville, y ont laissé un nom, soit en racontant les événements dont elle avait été le théâtre, soit en fouillant dans ses archives ou en explorant les débris de ses monuments pour en extraire quelques matériaux de son histoire. Ce sont *Jacques Mascaro*, chroniqueur patois du XIVe siècle; *Louis Charbonneau*, dont les manuscrits ont fourni des détails importants sur les querelles du maréchal de Damville et de Joyeuse; *Guiball*, auteur d'un abrégé de l'histoire biterroise; *Pierre Andoque*, auteur d'un catalogue des évêques de Béziers et d'une histoire du Languedoc, que celle de dom Vaissette a fait oublier.

Nous laissons ces noms et quelques autres qui n'ont point franchi les limites du diocèse, pour arriver à *Jean-Jacques Dortous de Mairan*, qui fut à la fois secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française. Né à Béziers en 1678, cette ville lui dut son Académie, dont il dirigea les travaux par l'intermédiaire de son secrétaire perpétuel, le savant docteur Bouillet, connu par plusieurs Mémoires relatifs à la médecine. Une fluxion de poitrine enleva Mairan, le 20 février 1771. Après lui, le nécrologe de Béziers n'a plus à citer que deux noms : le grammairien *Louis Domairon*, né le 25 août 1745, et mort à Paris en 1807; et le comédien-compositeur *Gaveaux*, ancien enfant de chœur de la cathédrale de Saint-Nazaire, et auteur des partitions du *Petit Matelot* et de *M. Deschalumeaux*. Gaveaux, né en 1761, est mort dans les premiers jours de la Restauration. Enfin quelques Biterrois se sont distingués dans l'état militaire, sans toutefois parvenir à une grande gloire; car il est fort douteux, malgré l'autorité de quelques biographes, que *Pons de Larivière*, maréchal de Thémines, ait vu le jour à Béziers. Sa famille était de Cahors. Deux lieutenants généraux, au nombre desquels était M. de *Gayon*, époux de la sœur de *Carrion Nisas*, appartiennent à l'ancien régime, ainsi que le vice-amiral *Sarret de Cous-*

sergues, quoique ce grade lui ait été conféré par la Restauration; trois autres officiers généraux ont été le produit de la révolution : ce sont le lieutenant général *Merle*, qui s'est distingué dans les guerres d'Espagne, et les maréchaux de camp *Miquel* et *Pailhez*. Une autre particularité qui distingue la ville de Béziers, c'est d'avoir donné cinq membres à l'Académie Française. Nous avons cité Esprit, Pélisson et Mairan; la liste actuelle porte le nom de M. *Flourens* et le nôtre. Nous n'en dirons rien, pas plus que de M. *Rozier*, qui a obtenu plusieurs succès sur le Théâtre-Français. Il ne nous appartient ni d'apprécier le mérite des vivants, ni moins encore de parler de nous-même, de qui on a dit bien du mal et beaucoup de bien. Quand nous n'y serons plus, on en dira ce qu'on voudra.[1]

AGDE. — PÉZENAS.

Agde, que Strabon appelle Ῥόην-Ἀγάθη et Ptolémée Ἀγαθόπολις, fut fondee par les Marseillais, vers l'an de Rome 163, à l'embouchure de l'Hérault, *Arauris*, dans le pays des Volces Tectosages, et devint en peu de temps une de leurs plus florissantes colonies. Après la prise de Marseille, César, ayant dépouillé les habitants de tous leurs priviléges, incorpora la ville et le territoire d'Agde à la province romaine. Plus tard même, le sénat ne la comprit pas sans doute au nombre des domaines qu'il leur rendit, puisqu'à l'époque où écrivait Pline, cette ville n'était déjà plus sous leur dépendance. Les Vandales saccagèrent Agde, l'an 408 avant J.-C., et Venustus, son premier évêque, subit le martyre plutôt que de renoncer à la foi catholique. Agde, cependant, dut bientôt sortir de ses ruines, car on la compta, dès le commencement du VI[e] siècle, parmi les sept *Cités* de la Septimanie. Wamba l'assiégea, en 673, et obligea l'évêque Wilesinde, qui s'était déclaré pour le duc Paul, à se rendre sans condition; elle passa ensuite sous la domination des Sarrasins (719), et Charles-Martel, revenant du siége de Narbonne, qu'il n'avait pu prendre, en fit raser les murailles et brûler les faubourgs (735). Les annales des abbayes de Moissac et d'Aniane nous apprennent qu'au milieu du VIII[e] siècle, son diocèse formait, avec ceux de Béziers, de Nîmes et de Maguelone, un État particulier, sous la suzeraineté du comte goth Ansemond, le même qui, en 752, livra la Septimanie à Pépin-le-Bref.

Nous glisserons ici sur les comtes d'Agde, dont l'histoire ne présente d'ailleurs qu'une grande obscurité. Ce comté, sans doute, fut annexé de bonne heure au

1. Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc.* — Henri Julia, *Histoire de Béziers.* — *Histoire des Albigeois* par Pierre de Vaux-Cernay. — *Chroniques* de Froissart. — Mezeray, *Histoire de France.* — *Histoire de France* par Anquetil. — Manuscrits divers.

Nous devons cette excellente esquisse historique sur la ville de Beziers, à la plume de notre collaborateur, M. Viennet, de l'Academie Francaise.

marquisat de Gothie. Quant aux vicomtes d'Agde, le premier que nous trouvions en date est un certain Jonus ou Jonas, mentionné dans une charte de Raymond-Pons, comte de Toulouse (937). La puissance temporelle échut bientôt aux évêques : elle leur fut transmise par les vicomtes eux-mêmes. Depuis la fin du VIIIe siècle, le tiers de la ville, le faubourg et l'abbaye de Saint-Sever, ainsi que les droits domaniaux de l'ancien comté, appartenaient du reste aux prélats. En 990, le vicomte Guillaume leur donna le bourg de Saint-André ; Louis-le-Jeune les investit, en 1173, de la justice civile et criminelle ; enfin, en 1187, le vicomte Bernard-Aton II, fils de la vicomtesse Guillelmette de Montpellier, se dessaisit en leur faveur, devant l'autel de Notre-Dame-du-Grau, de tous ses droits sur la ville et ses dépendances. Les évêques d'Agde prirent dès lors le titre de vicomte et en exercèrent l'autorité. Pendant la guerre des Albigeois, Agde fut une des villes qui eurent le plus à souffrir de la fureur des deux partis. Prise par Amaury de Montfort, en 1216, elle rentra, cinq ans plus tard, sous l'obéissance de Bernard-Trencavel, vicomte de Béziers. Raymond VII, comte de Toulouse, s'y rendit, en 1224, pour recevoir le serment de fidélité des habitants ; et saint Louis la réunit, en 1239, au domaine de la couronne. A l'époque des différends de Philippe-le-Bel avec Alphonse III, roi d'Aragon, l'amiral André Doria étant débarqué au grau d'Agde, pénétra de vive force dans la ville, massacra tous les habitants, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, livra tous les quartiers aux flammes et n'épargna que la cathédrale et l'évêché (1286). Le comté et le vicomté avaient fini, peu à peu, par se confondre l'un dans l'autre ; vers le milieu du XIVe siècle, ils ne constituèrent plus qu'un seul domaine.

La ville avait été rebâtie. Son commerce prospérait, chaque jour, et réclamait de nouveaux débouchés. Les habitants, jaloux de ceux d'Aigues-Mortes, essayèrent sous Charles VI de construire un port sur la plage ; mais le roi leur défendit de continuer les travaux, par lettres du mois de novembre 1396. Forts de cette décision, les Aigues-Mortains enlevèrent, au commencement du siècle suivant, plusieurs barques marchandes, mouillées dans la rivière d'Agde. Charles VI permit alors aux Agathais de commercer, pendant deux années entières, en payant les mêmes droits qu'on payait à Aigues-Mortes (23 août 1400). Telle a été l'origine du port établi sous le cap d'Agde, en face de l'île et du fort de Brescou. Louis XIII, en 1630, érigea dans cette ville l'un des quatre principaux siéges d'amirauté du Languedoc. Le port, auquel les États de la province ne contribuèrent pas moins que le gouvernement, fut construit, ainsi que le chenal de Brescou, de 1637 à 1642. Le surplus des sommes servit à la fondation de la digue de Richelieu, dont on voit encore les vestiges à l'ouest du cap.

Dès l'origine des guerres de religion, Agde, considérée comme place frontière, fut une des villes où Charles IX défendit expressément qu'il y eût *aucun prêche* (avril 1562). Cette année-là même, Beaudiné en prit possession, avec l'aide des calvinistes, au nom du prince de Condé. Le vicomte de Joyeuse fit investir la place, le 30 octobre, par Villeneuve, l'un de ses lieutenants, et lui-même en forma le siége, deux jours après. Mais en vain réussit-il à pratiquer une large brèche dans les remparts et à dresser une formidable batterie du côté de la plage, en vain ses soldats mirent-ils le feu à la porte pour faciliter l'escalade ; ni quatre jours

d'une lutte désespérée, ni quatre assauts, dont les deux premiers furent consécutifs et le dernier dura plus de deux heures, ne purent faire fléchir l'héroïque résistance du gouverneur de Cayla. Joyeuse, forcé de battre en retraite, se replia sur Pézenas, laissant derrière lui, morts ou blessés mortellement, au pied des murs ou le long des chemins, quatre cents de ses plus intrépides soldats et vingt-huit de ses meilleurs officiers. Les catholiques ne rentrèrent à Adge que quinze années plus tard (1577). En 1632, les habitants embrassèrent le parti du duc d'Orléans; mais à la nouvelle du combat de Castelnaudary, ils reconnurent l'autorité royale et démolirent eux-mêmes la citadelle, d'où ils avaient expulsé La Croix, capitaine des gardes du duc de Montmorency, qui se réfugia dans le fort de Brescou. Une escadre anglaise, commandée par le chevalier de Norris, débarqua sur la côte, en 1710, le général Laissan, protestant réfugié de Béziers, qui s'empara du port et de la ville; le duc de Noailles, accouru en toute hâte du Roussillon avec mille grenadiers et neuf cents chevaux, contraignit l'ennemi à se retirer.

Agde est située dans une plaine fertile, à l'embouchure d'une des branches du canal du Midi, sur la rive gauche de l'Hérault, qu'on y traversait autrefois sur un pont de bateaux, remplacé depuis quelques années par un pont suspendu. Les quais et la plupart des maisons sont bâtis en lave, les rues en sont pavées. L'église jadis cathédrale de Saint-Étienne, passe pour un des monuments les plus curieux de l'art gothique. La ville possédait, avant 1789, deux abbayes: Saint-Sever et Saint-André, dont les églises servent aujourd'hui de paroisses. L'évêché datait, à ce qu'on prétend, de l'an 453; il était suffragant de Narbonne, et l'évêque portait le titre de comte. On remarque, aux environs de la ville, non loin de la mer, la chapelle de Notre-Dame-du-Grau, où la Vierge a laissé, dit on, sur une dalle l'empreinte de son genou, dans une grande inondation, et où l'on se rend en pèlerinage, au mois d'août, pendant les quatre jours que dure la foire. Le port, précédé d'un beau chenal, formé par l'Hérault, peut contenir quatre cent cinquante navires d'un tonnage moyen, lesquels font un commerce très-actif avec l'Espagne et l'Italie; plus de quarante petites tartanes vont, en outre, à la pêche dans le golfe, et fournissent de marée tout le département. A un kilomètre de distance s'élève l'île de Brescou (*Blasconis insula*), qu'on croit être un volcan éteint; les batteries, les casernes et les magasins du fort ont été creusés dans le roc: c'est là que furent détenus, en 1815, quelques fédérés du bas Languedoc.

Parmi les villes de l'ancien diocèse d'Agde, il en est une à laquelle il convient de consacrer quelques lignes: nous voulons parler de Pézenas (*Piscenæ* ou *Piscenæ*), dont les habitants jouirent de bonne heure du droit latin. Pline vante la bonté de ses laines, l'art avec lequel on les mettait en couleur, et la solidité des étoffes qu'on en fabriquait. La châtellenie de Pézenas (*Castrum Pedenatium*, *Pesenacum*, ou *de Pesenaco*) fut érigée en comté par le roi Jean, au mois d'août 1362. Pendant la démence de Charles VI, les Piscénois gardèrent une fidélité inébranlable au parti d'Armagnac. Le Dauphin les visita, en 1420, et leur accorda un grenier à sel, ainsi que le rétablissement des trois foires annuelles de la ville, que le comte de Genève, l'un des quatre commissaires bourguignons, avait transférées

à Béziers, pour les punir. François I[er], se rendant à Marseille, passa par Pézenas, en 1533. Les calvinistes y ouvrirent un prêche, dès 1560 ; et Beaudiné, l'un de leurs meilleurs capitaines, fut battu sous ses murs, deux ans après, par le vicomte de Joyeuse. Le connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, fit de Pézenas sa résidence favorite ; il y tint plusieurs fois les États de la province. Le comté échut, en 1632, au prince de Condé, beau-frère du dernier duc de Montmorency, décapité à Toulouse, et devint ensuite un des apanages de la maison de Conti, qui le conserva jusqu'à la Révolution. On sait que Molière débuta, comme acteur et comme auteur dramatique, sur la scène de Pézenas. La Comédie-Française a récemment enrichi son mobilier de la chaise sur laquelle le grand écrivain avait, dit-on, l'habitude de s'asseoir chez le barbier Gély. — Pézenas fait un grand commerce consistant en soies, laines, savons, eaux-de-vie, verdet, figues et olives ; et ses trois foires des mois de mai, de septembre et de novembre, offrent d'excellents débouchés au spéculateur et au fabricant. Cette ville est, comme Agde, un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béziers. Agde renferme près de 9,000 âmes, et Pézenas plus de 8,000. [1]

CETTE.

Cette est une ville toute moderne : son origine, à proprement parler, ne date que du règne de Louis XIV. Velleius Paterculus parle, il est vrai, d'une colonie de Cette (*Colonia Setia*), que les Romains établirent, 115 ans environ avant notre ère, dans la partie nord de la presqu'île, du côté de Balaruc, et plusieurs vestiges d'antiquité viennent à l'appui de son assertion ; mais il ne paraît point qu'elle fût très-importante, puisque tous les monuments postérieurs, ainsi que les chartes du moyen âge, ne mentionnent jamais que la montagne même au pied de laquelle la ville actuelle a été bâtie en amphithéâtre. Il n'est pas, au surplus, un geographe ancien qui ne fasse mention du promontoire de Cette : *Mons Sigius* ou *Setius*, du grec Σίγιον ou Σήτιον ὄρος, mots dont les Phocéens de Marseille se servirent, les premiers, sans doute, pour indiquer le cap, la côte et la presqu'île. La montagne de Cette, bien qu'elle n'ait que cent huit mètres d'élévation, devait avoir un grand interêt pour les navigateurs. Quand on vient, en effet, de la mer d'Italie, ce cap, détaché de ceux d'Agde, de Sigean et de Fabrègues, s'offre au regard, à l'ouest du golfe du Lion, et comme isolé de tout le reste du continent ; sa forme même sert à le reconnaître, car il ressemble à la tente d'une galère.

Nous laisserons de côté les longues dissertations auxquelles se sont livrés les etymologistes, et les titres nombreux qu'ils ont cités en preuves, pour substituer

1. Festus Avienus. — Strabon. — Pline. — Dom Vaissette. — L'abbé de Longerue. — Lamartinière. — *Annuaires de l'Hérault.*

une *s* au *c* dans le nom de Cette : il est évident que la racine grecque et latine leur donne raison ; néanmoins, l'usage du *c* a prévalu. Bernard Guido, auteur du XIVe siècle, est le premier qui ait employé le *c*, mais avec un seul *t* (*Cete*). Quoi qu'il en soit, la presqu'île de Cette appartenait, dès le commencement du IXe siècle, à l'abbaye d'Aniane, comme en fait foi une charte de Louis-le-Débonnaire, en date de l'an 822. Nous trouvons ensuite, pour seigneur de ce fief, un certain Bernard Athon, qui le cède, en 1183, à deux frères, nommés Bernard et Guillaume Fontanus, sous l'expresse condition d'en doter eux-mêmes quelque monastère. Quatre ans après, il passe aux moines de Saint-Ruff, et ceux-ci s'en dessaisissent en faveur de l'évêque d'Agde (1247). Henri II de Montmorency, fils du connétable, acheta, dit-on, ce domaine au prélat et construisit des fortifications sur la crête de la montagne : de là, le nom de *Montmoren-Sete*, sous lequel on le désigna jusqu'à ce qu'on eût bâti à côté un ermitage et une chapelle dédiés à saint Clair. Nous ignorons si Montmorency rétrocéda, de son vivant, le fief de Cette à l'évêque d'Agde, ou bien si Louis XIII le rendit à ce prélat après la mort du duc ; un fait positif, c'est que les évêques d'Agde en étaient encore propriétaires, lorsque l'Assemblée Constituante, par son décret du mois de novembre 1791, déclara biens nationaux toutes les propriétés ecclésiastiques.

Arrivons maintenant à l'histoire du port. L'idée première d'établir sur cette côte un point de relâche pour les vaisseaux exposés aux dangers d'une navigation de plus de quarante lieues sur le golfe du Lion, appartient à Henri IV. Les États de la province furent consultés plus d'une fois sur cette question, mais le gouvernement n'aboutit à aucun résultat. Richelieu la laissa aussi en suspens, soit qu'il n'adoptât point le projet, soit que des travaux plus importants l'en eussent détourné. Ce n'est qu'en 1666, après l'adoption des plans de Paul Riquet pour le canal des Deux-Mers, et pendant qu'on travaillait à sa construction, que Louis XIV résolut de creuser un port à Cette, afin d'ouvrir ainsi un débouché nouveau au canal. La première pierre du môle fut posée le 29 juillet de la même année. Les travaux, exécutés sous la direction d'un ingénieur hollandais, nommé Renayeux, auquel on adjoignit plus tard un Français, le chevalier de Clerville, ne furent terminés qu'en 1681. On évalue la dépense à deux millions de francs; les États de Languedoc et le trésor royal y contribuèrent par moitié. Le port donna naissance à la ville : de riches capitalistes des cités voisines y formèrent bientôt une société, sous le nom de *Compagnie du Levant*, et bâtirent sur les quais de larges magasins et de vastes hangars. A cette société, dont les opérations n'avaient point réussi, en succéda une autre que des négociants de Montpellier fondèrent à Cette pour le commerce d'Amérique, avec une grande raffinerie de sucre. Elle croula comme la première, mais l'impulsion était donnée : d'autres établissements s'élevèrent au fur et à mesure; le succès couronna tant de persévérance et tant d'efforts, et la ville devint en peu d'années une des places de commerce les plus florissantes du Languedoc.

Louis XIV voulant encourager les habitants, leur accorda, en 1673, de précieuses immunités et de nombreux priviléges. Les forts de Saint-Louis et de Saint-Pierre existaient déjà, ainsi que l'église dont l'architecte Deviler avait fourni les dessins ; le môle était revêtu en bonne maçonnerie. Enfin, le nombre

des colons augmentant toujours, la ville fut dotée, en 1685, d'une administration municipale. Cependant, quelques précautions qu'on eût prises, le hâvre de Cette péchait par un vice originel. Les graviers que charriait le Rhône ensablaient le bassin, et les jetées qui lui étaient contiguës du côté nord-est, maladroitement situées, n'empêchaient point que l'agitation de la mer ne se fît sentir jusque dans le port. Vauban étant arrivé sur les lieux, conseilla quelques palliatifs. M. de Niquet, directeur des fortifications de Narbonne, ordonna plus tard la construction d'une jetée isolée, afin d'affaiblir la lame venant de l'est; mais tous ces travaux restèrent insuffisants, et l'existence du port de Cette fut souvent menacée.

On essaya pourtant de l'améliorer, à diverses époques; la République et l'Empire ne s'en occupèrent, il est vrai, que très-peu; mais la Restauration y apporta un empressement et un zèle louables. Le brise-lame qu'elle fit établir atténua l'ensablement, sans réussir jamais à le détruire. Sous le gouvernement actuel, une somme de sept millions a été votée par les Chambres afin de compléter l'ouvrage de la Restauration. Le brise-lame est aujourd'hui revêtu d'une maçonnerie si solide, qu'on pourra y asseoir, aux deux extrémités, deux batteries pour défendre l'entrée du port, dans les eaux duquel des dragues à vapeur assurent partout une profondeur de sept mètres, laquelle permet aux frégates d'y mouiller. On a, de plus, creusé un nouveau bassin, ainsi qu'un canal maritime parallèle à celui de l'ancien port, et au moyen duquel l'étang communique avec la mer; cinq ponts mobiles en fonte ont remplacé le vieux pont si incommode, et une ceinture de quais s'étend sur une longueur de six mille mètres. Grâce à tous ces travaux, Cette est avec raison regardé comme un des bons ports de commerce de la France; aucun autre ne possède des quais aussi beaux; son môle a une surface de douze mille mètres carrés et s'avance à une distance de six cents mètres dans la mer. Il peut passer pour magnifique : l'un des forts qui le protégent, le fort Saint-Louis, est à batterie rasante, et un phare à réflecteur cylindrique le domine.

L'habile administration de M. le baron Reynaud, maire actuel de Cette, peut être regardée comme l'époque de la plus grande prospérité de cette ville; rien de ce qui concerne les intérêts de ses administrés ne pouvant être indifférent à ce magistrat, il a eu la complaisance de nous donner des notes précieuses sur la situation présente du port. Le commerce s'y est développé considérablement, surtout dans ces dernières années; le nombre des patentés y a augmenté de près des deux tiers, de 1841 à 1847. Il s'élève à quatorze cents, chiffre qui ne peut manquer de s'accroître encore, si, comme tout le fait espérer, les négociants de cette ville obtiennent l'affranchissement sur le droit de tonnage au même titre que Marseille. La première industrie de Cette fut la salaison de la sardine et du maquereau, dont la pêche était alors très-abondante. Le commerce de réception et d'expédition y consiste aujourd'hui principalement en grains, vins et eaux-de-vie; on y fabrique des vins de Bordeaux, d'Espagne et de Portugal, et plus de mille ouvriers sont occupés seulement à la sécherie des cargaisons de poisson qui arrivent de Terre-Neuve; il y a, en outre, une minoterie et une fonderie de machines à vapeur. Au moment où nous écrivons cette notice, un paquebot à vapeur de la force de deux cent cinquante chevaux quitte Cette pour l'Algérie, inaugurant ainsi une

ligne directe de communication régulière au moyen de sa partance de tous les dix jours. Bref, l'avenir du port paraît assuré, surtout depuis que le chemin de fer a fait de la ville un faubourg de Montpellier. Il en sort annuellement une moyenne de plus de deux mille navires chargés de différentes marchandises, et il n'y entre plus qu'un très-petit nombre de bâtiments sur lest. C'est l'entrepôt de tout le bassin de l'Hérault. Ses négociants expédient également à Toulouse par le canal de Languedoc, et à Lyon par le Rhône, où l'on arrive aussi vite que de Marseille même, par la double voie des canaux et des chemins de fer qui aboutissent directement à Beaucaire. La ville a pris, d'ailleurs, un essor très-remarquable; sa population fixe qui, en 1789, n'était que de 10,000 âmes et que les guerres maritimes de l'Empire avaient réduite, en 1813, à 8,128, s'élevait, d'après le recensement de 1841, à 13,500 habitants; elle est actuellement de 20,000; l'époque des bains de mer y amène, en outre, une population flottante d'environ deux mille cinq cents personnes. Rien enfin n'a été oublié pour rendre la ville de Cette digne de l'importance qu'elle a acquise, quoique ce ne soit qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier : on y trouve un tribunal et une bourse de commerce, un conseil de prud'hommes pêcheurs, une bibliothèque publique, un collége communal, de vastes casernes d'infanterie, un lazaret, un hôpital, et bientôt elle possédera aussi une école de mousses, grâce à la part qu'elle a droit de prétendre dans la somme de huit cent mille francs léguée au département de l'Hérault par M. Bousquet qui a fait une fortune considérable en Amérique.

Comme on vient de le voir, les événements sont à peu près nuls dans les annales de Cette : son histoire moderne se borne à quelques faits secondaires que nous allons raconter sommairement. En 1710, dans la nuit du 24 au 25 juillet, les Anglais, voulant faire une diversion dans l'armée de Roussillon, se présentèrent devant Cette avec vingt-quatre vaisseaux de ligne. Ils s'emparèrent du port, des forts et de la ville; mais le maréchal de Noailles les contraignit à se rembarquer cinq jours après. Sous l'Empire, en 1809, l'amiral Baudin, commandant des forces de la Méditerranée, poursuivi par une escadre anglaise, supérieure en nombre, se réfugia dans le port de Cette, où entrèrent à pleines voiles *le Borée*, vaisseau de soixante et quatorze, et *la Pauline*, frégate de quarante canons. L'amiral ne put sauver son troisième vaisseau, *le Lion*, qu'il échoua et fit sauter. Les Anglais arrivèrent en vue du port; la ville, aussitôt, se leva en masse, et sa garde urbaine réunie à celle de Montpellier, se préparait à la défendre énergiquement, lorsque l'ennemi se retira. Au mois d'avril 1815, le duc d'Angoulême, fait prisonnier à la Palud, fut dirigé sur Cette, d'où un vaisseau le conduisit en Espagne. Est-il vrai, comme on l'a écrit, que la duchesse de Berri ait débarqué à Cette, en 1832, pour se rendre, de là, en Vendée? Nous n'osons l'affirmer, le fait n'étant point confirmé par les rapports du gouvernement.[1]

1. *Géographies* de Ptolemée et de Strabon. — Velleius Paterculus. — *Mémoires* de Basville. — Dom Vaissette. — *Faits historiques sur l'île ou la presqu'île de Sete*, par Grangent.

MONTPELLIER.

L'histoire de Montpellier débute comme les contes de fées. Écoutez plutôt son premier chroniqueur, le vénérable Arnaud de Verdale, évêque de Maguelonne : Il y eut autrefois deux sœurs (ainsi qu'une tradition constante et les archives nous l'apprennent) dont l'une possédait en franc alleu Montpellier et l'autre Montpellieret; elles étaient d'une ancienne noblesse, car il est prouvé qu'elles eurent pour frère le bienheureux Fulcrand, dont la mère était des comtes de Substantion, et qui, après avoir été archidiacre de Maguelonne, remplit avec beaucoup de gloire la chaire des évêques de Lodève. Ces deux sœurs firent une donation irrévocable à l'église de Maguelonne, de tout le droit qu'elles avaient sur Montpellier et Montpellieret (975). Quinze ans plus tard, un seigneur nommé Guillem obtenait de Ricuin, évêque de Maguelonne, moyennant foi et hommage, l'inféodation de Montpellier. Dans l'origine les deux villages étaient bâtis sur la colline couverte par la ville actuelle, l'un au sud-est et l'autre au nord-ouest : un bois épais nommé le *Val Fère*, parce qu'il avait longtemps servi de retraite aux bêtes féroces, les séparait alors, au dire de Ranchin et de Gariel. Quant à leur fondation, l'opinion commune la fait remonter jusqu'à la première ruine de Maguelonne, arrivée en 737, mais, selon Astruc, elle est bien plus ancienne et doit être reculée jusqu'aux Romains. Il paraîtrait, en effet, que le premier bourg du *val Fère* qui prit au moyen âge le nom de *Monspessulus* ou *Pessulo Clausus* (mont fermé au verrou), était d'abord ce *castellum Latara* dont parle Pomponius Mela dans sa description de la Narbonnaise. Si même, comme l'assure notre auteur et comme semble le prouver l'acte d'Ermessinde, le bourg de Lates n'était qu'un marais en 1141, le fait nous semble hors de doute. Quoi qu'il en soit, en 990 les deux villages ne formaient plus qu'une seule bourgade, qui, durant cent ans, ne cessa de s'étendre sur le penchant de la colline.

Malheureusement, comme la reconnaissance n'était pas le faible des féodaux, un siècle suffit pour effacer de la mémoire des descendants de Guillem, la reconnaissance qu'ils devaient à l'évêque de Maguelonne. En 1090, le jeune Guilhem, fils d'Ermengarde, fut cité à un plaid solennel par l'évêque Godefroi, et condamné à perdre le fief de Montpellier, pour ses méfaits envers le prélat et ses clercs, *propter malefacta quæ episcopo et clericis fecerat*. La sentence était rigoureuse, mais grâce à l'intervention des juges, parmi lesquels se trouvaient l'archevêque d'Aix et les évêques de Cavaillon et de Grenoble, elle amena un accommodement. Guilhem perdit tous ses droits sur l'église de Sainte-Marie et les autres églises de Montpellier et de Montpellieret, et reçut en échange, en comptant cependant trois cents sols melgorois, tout ce que possédait Pierre Licas hors des murs et des fossés de Montpellier, avec le tiers des maisons bâties et à bâtir dans Montpellieret. La nouvelle acquisition de Guilhem comprenait, dit-

on, tout l'espace qui va du lieu nommé le Bout du monde jusqu'à l'ancienne porte de la Blanquerie. Après cet accord, Guilhem, tout joyeux de s'être réconcilié avec l'Église, se maria, fit une réception magnifique au pape Urbain II, qui passa le 3 et le 4 juillet 1096 à Montpellier, et se rendit ensuite en Orient. Là, le seigneur de Montpellier se distingua parmi les plus braves. Guilhem était le second des cinq chefs que les croisés envoyèrent à la découverte de la Syrie : il commandait, avec cinq autres barons, le onzième corps d'armée des chrétiens à la grande sortie d'Antioche ; et au siége de Marrah c'est lui qu'on aperçut le premier sur la tour de bois du comte de Toulouse, animant les croisés par son exemple et lançant d'énormes blocs de pierre à l'ennemi. Sa mission accomplie par la prise de la ville sainte, Guilhem revint à Montpellier en 1104, et désormais sans inquiétude sur ses intérêts spirituels, il se *peina* et se remit de nouveau en souci pour les choses de la terre. La guerre d'Orient coûtait cher ; pour la faire honorablement, Guilhem avait engagé ses droits et son domaine : retirer ses terres et son moulin et rentrer dans sa juridiction seigneuriale sur les fours bâtis à Montpellier depuis la mort de Guilhem son aïeul, et sur les femmes veuves, fut le premier objet de ses soins. Il choisit ensuite parmi les citoyens les plus riches (*opulentioribus*) et les plus sages (*sapientioribus*), deux syndics ou magistrats commerciaux appelés *consuls de la mer*, perfectionna les lois municipales et régla la forme et les limites de l'autorité du *baile* ou *bailli*, premier juge de la ville.

Sous ce bon seigneur, qui mourut en 1122, au retour d'une autre croisade contre les Maures de Majorque, Montpellier jouit d'une paix profonde ; mais il n'en fut pas de même lorsque Guilhem, son fils, sortit de tutelle. Il s'agissait d'une chaussée que Bernard Guadalmar avait construite dans le Lez. Soit que la chaussée fût trop haute et rejetât l'eau sur ses terres, soit qu'il voulût délivrer ses meuniers d'un concurrent, Guilhem détruisit l'œuvre de Guadalmar. Celui-ci était vassal du comte de Melgueil. La querelle devint donc féodale, et ceux de Melgueil *grévèrent moult* ceux de Montpellier en ravageant leurs vignobles et leurs olivettes. Le bourgeois voyant gâter ses arbres jeta les hauts cris, et il fallut que les maîtres se mêlassent de la querelle. Guilhem alla combattre en conséquence le comte de Melgueil qui l'attendait sur le grand chemin, et lui *navra* beaucoup de gens. Bref, cette chaussée détruite aurait causé la ruine de Montpellier, si le pape Calixte II n'eût étendu la main entre les combattants et calmé leur furie. Pour les punir il les envoya tous deux en Terre-Sainte : Bernard de Melgueil s'y ruina, et au retour, en 1129, il fut forcé d'engager pour treize mille sols à son ancien ennemi son droit sur la monnaie de Melgueil, puis il se fit moine de Cluny et Guilhem se maria. Pendant douze ans, ce qui était un phénomène à cette époque, rien ne troubla la paix de Montpellier. Mais en 1139, Guilhem ayant eu l'imprudence de choisir pour viguiers ou vicaires, Gaucelin de Claret et les Aimon, ses neveux, ceux-ci abusèrent de leur autorité au point de chasser Guilhem lui-même. « Hélas ! dit la chronique romane, en 1141, les hommes de Montpellier jettèrent dehors don Guilhem : et il se retira dans son château de Lates. Et dura la bataille deux ans. Enfin le comte de Barcelone lui rendit la ville qu'il dompta par siége, *et en ce temps dix fèves valaient un denier* (et adoncs vallian x favas un denier) ». Le comte de Barcelone battit alors la grande tour de Lates. Rentré dans

sa ville, Guilhem donna aux Génois, qui avaient envoyé quatre galères à son secours, une maison franche où l'on pouvait acheter les marchandises du Levant sans payer de droit, privilége qui attira aussitôt un concours immense à Montpellier; puis il fit ranger vis-à-vis de l'église Notre-Dame-des-Tables, réparée et agrandie par ses ordres, les bancs des changeurs autour desquels devait s'élever plus tard la magnifique loge de Jacques Cœur. Fatigué ensuite de cette vie de luttes quotidiennes et de troubles, après avoir vu descendre Sibylle, sa femme chérie, dans la tombe, il s'ensevelit volontairement dans les froides cellules de Grandselve, que la Garonne et des forêts séculaires séparaient du monde habité. Il fallut pourtant qu'il en sortît au bout de quinze ans, pour venir éteindre la guerre féodale qui éclatait entre le comte de Melgueil et Guilhem VII, son fils, chevalier hardi et bon aux armes. Mais en ce siècle de violence, le feu du combat couvait toujours sous la cendre, il suffisait du moindre souffle pour le rallumer. Irrités sans doute de quelques vexations fiscales, en 1169, les Génois attaquèrent les navires de Montpellier et firent à plusieurs reprises le dégât sur la côte, tant au port de Lates qu'à Maguelonne. La voix du pape Alexandre III, qui aimait la ville de Guilhem et l'avait habitée trois mois, en 1132, eut beau tonner menaçante contre Gênes, les ravages continuèrent. Par bonheur pour les marchands de Montpellier, qui n'en pouvaient plus et n'osaient rien confier à la mer, les Génois vinrent mettre le feu aux bastides de la côte: le comte de Toulouse vit les flammes, et s'en plaignit si haut que les Génois eurent peur et chargèrent le consul de Pise à Montpellier, de les réconcilier avec la ville.

Ce n'était plus l'humble Montpellieret caché vis-à-vis de l'autre village derrière les massifs épineux du val Fère. En 1170, voici l'effet que produisait Montpellier sur les voyageurs : *Hargáas*, la montagne tremblante (si ce n'est plutôt *har naal* le mont clos) ou Montpellier, est, dit Benjamin de Tudèle, un lieu fort agréable pour le commerce, et situé à deux parasanges de la mer. Les Iduméens et les Ismaélites y viennent de tous côtés pour le négoce. On y vient d'Algarve, de Lombardie, du royaume de Rome la grande, de toute la terre d'Égypte, du pays d'Israël, de Grèce, de France, d'Espagne, d'Angleterre et de toutes les langues et nations qui se trouvent aux environs de Gênes et de Pise. On voit à Montpellier des disciples des sages les plus célèbres de cette génération, qui ont à leur tête Ruben, fils de Théodore, Nathan, fils de Siméon, Samuël leur maître, Sélémias et Mardochée d'heureuse mémoire. Il y en a parmi eux qui sont très-riches et qui se présentent à la brèche pour tous les indigents.

L'année suivante, Guilhem VII alla rejoindre son père sous les voûtes funèbres de Grandselve. Guilhem, fils de Mathilde, son successeur, commença par se marier avec la fille de l'empereur de Constantinople dans des circonstances assez romanesques. Eudoxie était promise au roi d'Aragon, mais celui-ci, ennuyé de l'attendre, avait épousé l'infante de Castille; lorsque la noble Grecque prit terre à Montpellier, Guilhem en devint amoureux, et obtint sa main à condition que le premier enfant né d'elle aurait la seigneurie de Montpellier, puis, n'en ayant eu qu'une fille nommée Marie, il la répudia et prit, en 1187, pour lui succéder, une belle Aragonnaise nommée Agnès. Depuis ce moment jusqu'en 1202, sauf deux actes utiles à Montpellier, un traité de commerce avec l'évêque et le vicomte

d'Agde et l'agrandissement de l'enceinte murale, en 1196, sous la direction de Pierre Conchis, Raymond-Lambert-Auguste Pulvérel et Pierre de Montbéliard, Guilhem ne fit rien pour sa seigneurie et usa son activité et sa vie, en mille efforts impuissants, pour faire reconnaître la légitimité de son mariage avec Agnès et pour calmer ses troubles de famille. A peine l'infortunée Marie avait-elle eu douze ans, que sa marâtre l'avait forcée d'épouser Barral, le vicomte de Marseille : la mort brisa cette union disproportionnée; alors Agnès jeta l'enfant dans le lit du comte de Comminges, qui avait déjà deux femmes. Chassée deux fois du château de Muret par les fureurs brutales de Bernard, Marie se remaria, sans attendre la mort de ce second époux, à don Pédro, roi d'Aragon; et Guilhem étant mort, en 1202, sans laisser d'autres enfants mâles que ceux d'Agnès, marqués du sceau de l'adultère et inhabiles à lui succéder, elle fut seule héritière de Montpellier, qui passa ainsi sous la couronne d'Aragon.

Le roi don Pédro était habile politique : en prenant possession de la ville, que Marie lui donnait par son contrat de mariage, il s'empressa de confirmer solennellement, le 15 août 1204, les priviléges, coutumes et franchises dont voici les principaux articles fidèlement copiés sur le vieux parchemin du *Petit Thalamus* : Montpellier n'a qu'un seigneur qui gouverne le peuple et la terre par la volonté divine : il a un *baile* après lequel viennent le baile de Lates et celui de Castelnau. Les trois doivent justice au pauvre comme au riche. Le seigneur ne revient jamais sur les décisions de son baile. Il a un bon conseil et des curiales pleins de droiture qui aiment la justice et la clémence. Il aime ses hommes; il ne cherche pas à guerroyer sans motifs ni à leur faire perdre leurs propriétés; et c'est ainsi que l'on vit les hommes de Montpellier se multiplier et croître en avoir et en considération (*e sic cregon è se multipliqueron li home de Montpeylier en aver et en honor*). Le seigneur ne pourra prendre pour baile un juif. Il ne lui est pas interdit de faire entrer des légistes dans sa cour, mais à titre de conseillers seulement. Les usuriers (li renouvier) qui prêtent deniers pour deniers, ne sont pas reçus en témoignage. Les hommes de Montpellier sont libres de vendre leurs biens et d'en emporter le prix où ils veulent. Il n'existe à Montpellier aucun droit sur le pain, sur le vin, le foin et toutes denrées appartenant à ses hommes. Si une femme ayant mari ou un mari possédant femme sont pris en adultère, qu'on les promène en les fustigeant dans la ville pour toute peine. Le seigneur ne pourra donner asile ni sauf-conduit à l'homme qui a insulté, blessé ou tué un citoyen de Montpellier. Tout homme venant du dehors, à moins qu'il ne soit débiteur, trouve refuge et liberté à Montpellier. Le duel (*batalha*) et l'épreuve du fer chaud, comme celle de l'eau bouillante, n'auront jamais lieu sans le consentement des deux parties. Le châtiment des domestiques (*dometges*), des esclaves serfs, des affranchis, des mercenaires, des enfants, des neveux et des femmes, n'est pas du ressort de la cour. Le juge doit entendre et non souffler les témoins. Les procès ne doivent pas souffrir de l'absence des avocats. Le seigneur peut appeler les hommes de Montpellier à l'ost et à la cavalcade pour les injures faites à la ville ou à ses citoyens, mais seulement lorsqu'il est bien constaté que celui qui a causé le dommage refuse de le réparer. Tout écrit de notaire, qu'il renferme un acte ou un testament, est inviolable. Le seigneur lui-même n'a pas le droit de le con-

naître. La justice est gratuite. Le seigneur ni ses bailes ne peuvent la vendre. Il y aura quatorze prud'hommes, deux par échelle. Le baile, le sous-baile, le juge ni le viguier, ne seront rééligibles qu'après deux ans. On élira tous les ans douze consuls ou plutôt conseillers (*cosselhs*) ou représentants du seigneur. Au bout de l'année, ceux-ci en éliront douze autres avec le concours de sept prud'hommes, un par échelle.

Telle était la charte municipale de Montpellier depuis sa fondation : don Pédro la confirma hautement, comme nous l'avons dit ; mais accoutumé à parler en maître il voulut régner dans une cité qui n'obéissait que dans de certaines limites à son seigneur, et trouva tous les esprits rebelles au joug. Il avait commencé par bannir les citoyens qui lui semblaient suspects. En 1206, une insurrection éclata pour les rappeler. Il ne fallut rien moins, afin de l'arrêter à temps, que l'intervention de l'Église. Par les soins de l'archevêque d'Arles et des évêques de Nîmes, de Lodève et Maguelonne, un traité de paix, rédigé dans le palais épiscopal de Villeneuve, donna pleine satisfaction à la ville. Mais si les hommes de Montpellier étaient inflexibles quand il s'agissait de leur liberté, ils poussaient loin le dévouement à la royauté aragonnaise dans tous ses autres rapports avec la ville. Un an après le traité de Villeneuve, les consuls en donnèrent un exemple singulier. Le roi aimait une femme veuve avec passion ; Boccados, le premier consul, s'arrangea de façon que don Pédro croyant entrer dans son lit entra dans celui de la reine. Pendant ce temps, dit le vieux Muntaner, les vingt-quatre personnages du consulat, les abbés, les prieurs, l'official, l'évêque, les religieux, les douze dames et les douze donzèles de la reine vinrent s'agenouiller, assistés de deux notaires et surtout de cierges allumés, *ab lor ciris en ma*... devant la chambre de la reine où ils passèrent tous la nuit en oraison. Puis au point du jour ils y entrèrent en procession et constatèrent solennellement, au grand déplaisir du roi, le stratagème de Boccados et le rapprochement des deux époux. Le roi James fut le fruit de cette surprise. Aussi éloigné de la reine qu'auparavant, don Pédro ne songea plus qu'aux armes : après s'être couvert de gloire à la fameuse bataille de Las Navas, où périrent, dit-on, cent mille Sarrasins, il essaya de jouer le rôle de médiateur, entre cette horrible croisade qui noyait le Languedoc dans le sang, et le protecteur des Albigeois. Mais ses desseins généreux échouèrent à Béziers, à Narbonne, au concile d'Arles : honteux alors d'humilier sa dignité royale devant ces *bourdonniers*, il déploya sa bannière et marcha contre Montfort. Malheureusement celui-ci, par un effort désespéré, l'ayant surpris dans son camp à Muret, il eut beau s'écrier : *Je suis le roi !* on ne l'entendit pas et il fut si cruellement frappé et blessé que son sang coula jusqu'à terre et qu'il tomba là étendu mort : *à loras cazec mortz aqui totz estendutz*. « Dont grands furent le dommage, la douleur et la perte, dit avec raison Wilhem de Tudèle, dont grande fut la honte pour la chrétienté et tout le monde. »

Par ce funeste événement, arrivé le 13 septembre 1213, son fils James hérita jeune de la couronne d'Aragon et de la seigneurie de Montpellier. Pendant sa minorité, la querelle se continua sur les champs de bataille de la langue d'Oc, entre Rome et Toulouse, jusqu'en 1229 où le traité de Meaux vint dénouer brusquement le drame en faveur du roi de France. Pûr de l'hérésie albigeoise et

constitué en état de neutralité par le respect que les croisés portaient au roi d'Aragon, Montpellier avait assisté de loin, et sans en souffrir, à cet effrayant spectacle. Telle était la tranquillité dont on jouissait dans ses murs, qu'au moment même où les derniers bourdonniers de la croisade pleuraient à Carcassonne sur le cadavre de Montfort, le cardinal Conrad, légat du pape, rédigeait (1220) paisiblement les statuts de cette faculté de médecine qui devait devenir si célèbre.

L'année même de la pacification des troubles de la croisade, en 1229, les hommes de Montpellier prirent part à une grande expédition contre les Maures de Majorque, dirigée par le roi James d'Aragon. L'histoire baléare, en mentionnant le courage éclatant de James Sans, *persona de singular valor*, prend soin de noter qu'après la conquête du pays la communauté de Montpellier fut comprise pour deux métairies dans la distribution des terres. *Alquerias, Murarrut e Moracesin, son de los hombres de Montpelier*. Le roi reconnaissant s'empressa, peu de temps après l'expédition, de confirmer les priviléges de sa bonne ville, qui paya cette grâce cent mille sols melgoriens. Moyennant pareille somme, les bourgeois se rédimèrent, en 1264, du droit imposé sur les bêtes de labour à l'occasion des guerres mauresques. On voit, par la facilité avec laquelle étaient consentis ces tributs, à quel degré de richesse se trouvait déjà parvenu Montpellier. En 1273, il renfermait dix-sept cents maisons, et le pape Grégoire X hésita longtemps entre cette ville et Lyon lorsqu'il vint tenir son grand concile en France. Cependant le roi James Ier était mort couvert du capuchon de Cîteaux : par testament il avait donné le royaume de Majorque et la seigneurie de Montpellier à James, son second fils. Celui-ci se fit reconnaître en 1276, et ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait un dangereux voisin dans la personne du roi de France, maître de tout le Languedoc, à l'exception de Montpellier. Pour avoir sous la main la ville et son seigneur étranger, Philippe-le-Bel échangea vers 1292 les terres de Durfort, de Sauve, de Fontanez et du Poussan contre Montpelliéret qui appartenait à l'évêque de Maguelonne et d'où relevait Montpellier. Par cette acquisition le roi de Mayorque devint le vassal du roi de France, et Montpellier se vit tout à coup à moitié français. Bientôt le roi James étant mort, Philippe-le-Bel revendiqua toute la seigneurie, et il l'aurait prise à Sanche, héritier de James II, si la lugubre tragédie des Templiers n'avait absorbé toute son attention. La mort empêcha Louis-le-Hutin, son fils, de reprendre ce projet ; et la peste qui désolait Montpellier, en 1323, en détourna seule Charles-le-Bel. Mais en 1341, quoique les Anglais ne lui donnassent pas un moment de trêve, Philippe de Valois somma James III de venir lui rendre hommage, et celui-ci ayant refusé, il fit saisir la seigneurie de Montpellier par le sénéchal de Beaucaire.

Cinq ans plus tard, la reine de Mayorque, Constance, mourait de chagrin à Montpellier, et les frères Mineurs, chez lesquels avait été porté son cercueil de plomb avec une pompe extraordinaire, et *qui costa soixante-quinze livres*, venaient de célébrer son troisième anniversaire, lorsque James III, sentant qu'il allait la suivre, vendit cette noble seigneurie de Montpellier à Philippe de Valois six vingt mille écus d'or. Ce prince confirma tous les priviléges de la ville par lettres-patentes de 1350, et y établit un lieutenant, dit gouverneur de la justice.

La conquête de Montpellier était si populaire en France que Jean, successeur de Philippe de Valois, vint voir la Capoue méridionale aussitôt qu'il fut sacré. Il se logea, dit le grand Thalamus, hors de la porte du Peyrou, dans le magnifique couvent des Jacobins. Sous ce règne funeste, Montpellier vit ses remparts insultés par les compagnies de Seguin de Badefol, et Bernard d'Albret. Pour comble de malheur la ville fut cédée, en 1364, au roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, qui la garda jusqu'en 1378, époque à laquelle Charles V, poussé à bout par ses félonies, confisqua la seigneurie et la remit sous l'autorité française. Montpellier n'eut pas d'abord lieu de s'en applaudir. Cet infâme duc d'Anjou, que l'histoire ne pourra jamais assez flétrir pour ses exactions épouvantables, ayant voulu frapper sa population d'un fouage illégal, elle se révolta et massacra ses officiers.

« Le vendredi 20 janvier 1380, le duc d'Anjou, dit le vieux Thalamus, vint donc à Montpellier, et mena quant et quant lui mille lances et beaucoup d'arbalétriers à cheval. Tous les ordres mendiants sortirent de la ville et allèrent à pied jusqu'à la croix des Areniers, comme firent aussi les autres ordres et les religieuses recluses et autres, et grande quantité d'enfants mâles, juvenetz et toute l'Université, et puis les consuls avec le peuple criant à haute voix et avec larmes miséricorde ! » Le duc d'Anjou répondit, du haut d'un échafaud dressé sur le pont-levis de la Saunerie, par la lecture d'une sentence qui dépouillait la ville de son consulat, de ses murs, de ses cloches, la condamnait à six cent mille francs d'or d'amende, et prononçait que deux cents des principaux coupables seraient pendus, deux cents décapités et deux cents brûlés vifs. Puis après avoir laissé planer vingt-quatre heures cette terrible menace sur Montpellier, il révoqua la sentence le lendemain, moyennant cent trente mille francs d'or pour lui, et vingt-cinq mille six cents pour les parents des victimes. Malgré ces rigueurs excessives, Montpellier se para en 1389 de ses plus beaux habits de fête pour recevoir Charles VI : à la vérité, tout en lui présentant avec le plus profond respect le dais semé de fleurs de lis d'or, les consuls se plaignirent hardiment du duc d'Anjou, dont ils avaient les *cent trente mille francs d'or sur le cœur*, et du duc de Berry, son successeur, *qui n'avoit nully espargné ne pauvre ne riche et avoit tout moissonné et cueilli devant lui par le fait d'un trésorier appelé Bétizac.* Charmé de reconnaître la gracieuse reception des consuls, le roi calma toutes les doléances en faisant brûler Bétizac, lequel était, au reste, selon le chroniqueur roman, son propre cousin (*son cos propri*).

Le XVe siècle fut inauguré à Montpellier par un terrible coup de tonnerre qui brisa la moitié de la balustrade du clocher de Notre-Dame des Tables, et parut aux yeux des timides comme un présage des malheurs que la croix blanche et la croix rouge allaient attirer sur la France. Le duc de Bourgogne, chef de la faction rouge, fit convoquer, le 26 mai 1419, les États de Languedoc à Montpellier : la faction blanche les réunit cinq mois après à Carcassonne, et le 29 mars de l'année suivante, le Dauphin vint en personne combattre l'influence bourguignonne à Montpellier. On l'y revit le jour de Pâques de 1437 ; mais alors il avait chassé les Anglais de Paris. En confirmant leurs priviléges et prenant sous sa protection l'Université de Montpellier, Charles VII paya noblement aux bourgeois la dette

du Dauphin. La proscription de Jacques Cœur, le premier négociant de son temps, auquel Montpellier devait ses plus beaux monuments (la loge des Marchands, la façade des Trésoriers de France et la *Font-Putanelle*), la translation dans cette ville, en 1467, du parlement de Toulouse, l'établissement d'une cour des aides par lettres-patentes du 12 septembre de la même année, et les grandes inondations du Lez, furent les seuls événements remarquables du XV[e] siècle. Aux fièvres chaudes, qui en avaient tristement marqué la fin, succéda la peste qui ouvrit le siècle suivant. On combattit la contagion, qu'avaient apportée les troupes du siége de Salces, par trois différentes processions solennelles ; de même qu'en 1543 on ne trouva rien de mieux à lui opposer que le supplice de quelques malheureux soupçonnés d'avoir semé dans la ville des liards pestiférés. Entre ces deux fléaux François I[er] avait établi, au mois de mars 1522, une chambre des comptes à Montpellier ; puis, onze ans plus tard, son bon plaisir ayant été de visiter la ville, il lui avait été fait une réception telle qu'il y séjourna neuf jours, honneur dont s'enorgueillirent d'autant plus les consuls, qu'il n'en passa que quatre à Toulouse. Le successeur de François I[er] vendit aux consuls, en 1552, le domaine royal pour trois mille trente livres, que les magistrats populaires payèrent sur-le-champ en *treize cent dix-sept écus d'or au soleil*, en pièces de dix sols tournois et en douzains. L'établissement du présidial, dû au même prince, date de la même année. Par l'effet de l'acquisition précédente, les consuls se trouvant investis de l'autorité exercée auparavant au nom du roi et ayant même réuni l'ancien droit de justice du viguier à leurs attributions municipales, presque sans limites, désormais le peuple de Montpellier se sentit plus libre, plus hardi, et plus disposé par conséquent à prêter l'oreille à la voix de la réformation qu'il entendait s'élever dans le lointain vers Paris et Genève.

« Enfin, dit le vieux Théodore de Bèze, la clarté de l'Évangile illumina quelques élus, et le 8 février 1559 fut plantée l'église de Montpellier, par Guillaume Mauget, ministre de Nîmes. La cave de M. de M. Désandrieux servit de temple à Jean de La Chasse, son successeur. Ce ne fut qu'au bout de quatre mois que les *Enfants de Dieu*, comme ils se qualifiaient eux-mêmes, en sortirent tumultueusement, au nombre de douze cents, pour se réunir sur l'emplacement actuel de l'hôpital Saint-Éloi, alors occupé par l'école Mage. De là ils allèrent installer de force leur prédicateur dans l'église Saint-Mathieu. Telle était leur confiance dans leur nombre et la tolérance secrète de l'évêque Pélissier, qu'un des leurs put aller interrompre impunément, quelques jours après, le prédicateur de Notre-Dame-des-Tables et donner un soufflet au premier consul. Les gendarmes de Villars, ceux de Terride, et les flammes qui brûlèrent le pasteur Hélie du Bosquet, réprimèrent pourtant les premières ardeurs de ce zèle ; mais en 1561 les Enfants de Dieu prirent les armes, s'emparèrent des églises et agirent avec tant de promptitude que des soixante édifices religieux aucun ne se trouva ouvert le lendemain, et ne fut vu ni prêtre ni moine, ainsi que le constate le procès-verbal huguenot audit Montpellier. C'était assez pour allumer la guerre civile : elle éclata l'année d'après entre le baron de Crussol, chef militaire de la ville pour les protestants, et les sieurs de Joyeuse et de Fourquevaux, représentants de Charles IX. Bien que les protestants eussent obtenu l'avantage, ils durent céder, en 1663, à des forces

supérieures. Montmorency Damville, gouverneur de Languedoc, y rétablit les catholiques et la messe, et l'arrivée de Charles IX, en 1564, rendit le consulat et la prééminence à ces derniers. Cet état de choses dura jusqu'en 1567, où les religionnaires se soulevant avec fureur, au commencement d'octobre, prirent une revanche complète, et rasèrent toutes les églises. Lors du guet-apens monarchique de la Saint-Barthélemy, leur nombre était trop considérable pour que Joyeuse osât exécuter les ordres reçus : le sang protestant n'y fut donc pas versé en 1572 et les années suivantes, grâce à l'anarchie qui dévorait la France. Montmorency Damville en fit sa place d'armes pour résister au roi et garder son gouvernement malgré lui et le duc d'Uzès. Cependant, les protestants qui le méprisaient au fond du cœur, autant que les catholiques, lui fermèrent les portes en 1577. Il voulait y rentrer de force, mais Chatillon, le fils de Coligny, sut bien l'en empêcher et le renvoyer à Béziers avec la honte de la défaite et du meurtre barbare d'un des plus héroïques enfants de Montpellier, le capitaine Senglar, qui lui avait naguère sauvé la vie et dont on promena, par ses ordres, la tête sur une pique.

Sans la peste de 1580, Catherine de Médicis serait venue à Montpellier, mais les habitants reçurent une visite plus agréable, celle du prince de Condé. L'orage de la Ligue éclata trop loin d'eux pour qu'ils en fussent atteints, et ils se félicitaient sans réserve de la victoire d'Henri IV, en 1596, lorsqu'il choisit parmi eux presque tous les membres de la chambre mi-partie de Castres. A la vérité ils n'entendaient pas l'édit comme leur ancien allié : sûr des protestants, Henri IV ne cherchait qu'à se concilier les catholiques et n'hésitait jamais à leur donner raison : aux termes de l'édit, ceux de Montpellier réclamèrent l'église de Notre-Dame-des-Tables, le peuple s'opposa hautement à ce qu'elle leur fût rendue, et une grêle de pierres accueillit, en 1600, le duc de Ventadour, qui venait les mettre en possession. Il fallut recourir au roi, qui en écrivit si vertement aux consuls, qu'ils s'exécutèrent sur-le-champ. Les factions protestantes de Malhordy et des Catherinots, et le tiers-parti, dit des *escarlambats* parce qu'ils avaient un pied chez les réformés et l'autre chez les catholiques, commencèrent, peu de temps après la mort d'Henri IV, à remplir la ville de leurs agitations. Les prétextes d'insurrection étaient tantôt une croix peinte en rouge que l'évêque avait fait planter, tantôt un jesuite qui venait prêcher le carême, tantôt le pillage des *mas* ou maisons de campagne des catholiques. Les choses allèrent encore plus loin, en 1621 ; le premier consul, zélé catherinot, fit demolir toutes les églises, abattre les croix, et reconnut le duc de Rohan pour seul chef et généralissime. Tant d'excès, comme on disait alors à la cour, appelaient l'armée royale ; elle arriva le 3 août 1622, et campa d'abord à la vue de la ville, du côté de Castelnau, sur un mamelon ombragé d'oliviers. Ce camp était enfermé dans le contour du Lez, et protégé par deux corps de garde placés au pont de Castelnau et au pont Juvénal. Pour la cavalerie, elle s'appuyait aux Suisses et aux lansquenets établis dans la petite plaine qui borde le Merdanson. La ville était bien fortifiée et mieux défendue ; aussi, pendant deux mois et demi, Louis XIII et sa noblesse attaquèrent vainement ses bastions. Il fallut renoncer à y pénétrer de force et songer aux négociations. Par les soins du duc de Rohan, la paix fut faite le 19 octobre, et

le 20, à quatre heures du soir, Louis XIII fit son entrée dans la place. Un des articles du traité stipulait la démolition des fortifications; il fut exécuté à la lettre, puis deux ans après, lorsqu'il ne resta plus vestige de ces fortes murailles qui avaient sauvé Montpellier, Valencé, le gouverneur des troupes, réunit le conseil de la cité pour lui faire demander une citadelle, alléguant l'avantage matériel qui résulterait pour la ville, du séjour des officiers. Deux hommes protestèrent seuls contre cette honte, l'un timidement, c'était le bourgeois Fournier, l'autre avec force, c'était le baron Lafarelle d'Aumes. Mais il eut beau citer à ces hommes effrayés ou séduits la fable du cheval qui se laisse mettre une selle et un mors, ils obéirent au commandant Valencé, et le 10 juillet 1624, on posa la première pierre de la citadelle. La prédiction de Lafarelle ne tarda guère à se vérifier. Fort des ouvrages nouveaux que le cardinal de Richelieu avait fait ajouter, en 1630, à la citadelle, le vicomte d'Aubijoux, lieutenant du gouverneur, viola insolemment, en 1644, l'antique liberté du consulat, et prescrivit, au nom du roi, de nommer premier consul le chancelier de l'école de médecine préférablement à tout autre. Les quarante années suivantes ne virent s'accomplir que des événements de peu d'importance, tels que les brouilleries de la cour des aides avec le parlement de Toulouse, l'insurrection contre les partisans de 1645, dirigée par des femmes dont les enfants mouraient de faim, les démêlés, en 1650, entre le sénéchal et le juge-mage, les querelles, en 1666, des maisons de Castpies et de Toiras, et la démolition du grand et du petit temple, en 1680.

La révocation de l'édit de Nantes, proclamée cinq ans après, eut lieu comme à Montauban. L'intendant d'Aguesseau, quelques jours avant l'arrivée de Basville, son successeur, réunit, de concert avec le cardinal de Bonzy et le duc de Noailles, les principaux réformés, et leur déclara que le roi ne voulait plus souffrir qu'une religion dans ses États. Pour abréger la délibération, le 29 septembre 1685, huit compagnies du régiment de Lafère et autant de celui de Dampierre entrèrent tambour battant à Montpellier. Les protestants, comprenant à merveille la valeur de cet argument, se présentèrent en foule à l'hôtel de ville où l'on inscrivit leurs noms à la hâte sur des cartes marquées du cachet de l'évêque. Cependant, comme la cour faisait peu de fonds sur ces conversions forcées, l'intendant Basville ne cessait de veiller sur les nouveaux catholiques : ils lui parurent si chancelants, l'année suivante, qu'il demanda le meilleur prédicateur du roi, et le célèbre Bourdaloue vint prêcher le carême à Saint-Pierre et ouvrir des conférences dans l'église des Jésuites. Malgré tous ces soins, malgré les communions et les processions que l'infatigable évêque imposait aux enfants des réformés, ceux-ci persistaient de cœur dans leurs croyances; tandis que les plus faibles semblaient se soumettre, les riches allaient chercher à l'étranger la liberté des *enfants de Dieu* : les plus énergiques se réfugiaient dans les Cévennes. Là, des prédicants intrépides luttaient encore, quoique leur tête fût mise à prix et que chaque jour on en martyrisât quelques-uns sur l'esplanade de Montpellier. Le jeune Olivier, âgé de dix-huit ans à peine, avait ouvert la marche : ni sa faiblesse ni son religieux enthousiasme ne purent toucher le cœur de l'intendant, qui le fit pendre aux plus hautes fourches.

C'est ainsi qu'on préludait aux exécutions atroces qui souillèrent les dernières années de Louis XIV. Depuis le 26 septembre 1685, jour de l'arrivée du sieur

Nicolas Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, jusqu'au 28 avril 1718, jour de son départ, les bourreaux n'eurent pas un instant de trêve. Pas une prison qui ne fût pleine, pas une famille protestante qui ne portât le deuil, pas un village que les Montluc du XVIIe siècle, les Broglio, les Montrevel, les Berwick, n'eussent décimé ou brûlé par ses ordres. Durant toute la guerre des Camisards le sang rougit l'esplanade de Montpellier. On ne saurait rouvrir, sans frémir d'indignation, la longue liste des victimes de l'intendant Basville. Qu'on juge par un seul exemple de la cruauté qui l'animait. Au mois d'octobre 1705, écrivait à Londres, le 3 avril 1707, une demoiselle de Montpellier, deux jeunes hommes de ceux qu'on appelait camisards furent condamnés à être roués et brûlés vifs devant la citadelle. Après qu'on leur eut rompu les quatre membres de quatre coups que chacun reçut, on les jeta dans un feu allumé qui était joignant l'échafaud. Quand ils y eurent été quelques moments ils se levèrent, comme si ce feu leur avait été un remède pour rejoindre leurs os brisés et pour guérir leurs plaies. Ils sortirent du milieu des flammes et s'en éloignèrent à quelque distance. Mais les bourreaux de soldats les repoussèrent à coups de baïonnettes dans le bûcher ardent.

Pour racheter toutes ces horreurs aux yeux de la postérité, Basville ne fit qu'une œuvre d'utilité publique, la promenade du Peyrou, commencée en 1689, et dont il s'honorait beaucoup moins sans doute que de la statue équestre de Louis XIV, qu'il érigea sur la place du même nom avant son départ. Bernage, son successeur, et le maréchal de Roquelaure allant plus loin que lui dans cette voie, laissèrent le présidial juger à grand bruit la secte des multipliants, derniers disciples des fanatiques des Cévennes, et nivelèrent la surface raboteuse et pour ainsi dire impraticable de l'esplanade. En 1725, grâce à la bonne direction du premier consul Joseph de Valon, sieur de Saint-Romans, les soldats de la citadelle avaient aplani tout cet espace et planté une allée de quatre rangées d'ormeaux. Quatre ans auparavant, Montpellier, à peine revenu des terreurs produites par la peste de Marseille, s'était distingué par son enthousiasme, quand il s'était agi de célébrer la convalescence de Louis XV. Ce prince, encore enfant, avait été deux jours malade. A la nouvelle de son rétablissement, tous les trésoriers de la généralité de Montpellier et l'intendant des gabelles, firent dire, le 16 août, une messe dans leur chapelle. Ils s'y rendirent avec leurs robes de cérémonie; la messe finie, il fut chanté un *Te Deum* magnifique par la musique de la cathédrale, une des meilleures de France, étant composée de la musique des États de la province. Ce ne fut pas tout. La ville résolut d'envoyer à Versailles les meilleurs danseurs du *chibalet*, cette vieille danse historique, conservée en mémoire de Pedro d'Aragon, lequel, après un long oubli, étant allé voir la reine Marie à Mirevaux, la rapporta en croupe à Montpellier. Huit danseurs, dont les jambes étaient ornées de fins grelots d'argent, exécutèrent donc, le 21 août 1721, les rigaudons occitaniens devant Louis XV, en chantant un triolet national.

Entre ces bruyantes réjouissances et la convocation des États-Généraux, Montpellier vit arriver dans ses murs deux hommes dont le nom vivra longtemps. L'un, Jean-Jacques Rousseau, venait demander au célèbre Fizes, l'esculape de son siècle, cette santé que ne pouvaient lui rendre les frais ombrages des Charmettes; l'autre, Young, accourait du fond de l'Angleterre *pour porter sa Narcisse plus*

près du soleil dans l'espérance vaine, hélas! que le soleil la ranimerait de ses rayons bienfaisants. Le premier en repartit quelques mois après avec ses palpitations, que le joueur de mail, Fitz Moritz, son hôte, prétendait guérir par l'exercice, et le second y laissa cette fille chérie, à laquelle le fanatisme catholique refusant un tombeau, ce père au désespoir fut forcé de creuser lui-même furtivement, la nuit, une fosse dans un coin du jardin des plantes. Vingt-cinq ans plus tard et lorsque le génie de Pitot eut élevé le magnifique aqueduc de la promenade, qui coûta un million à la ville, en 1766, les États de Languedoc posèrent la première pierre de la place du Peyrou. Rien ne semblait alors présager les tempêtes qui éclatèrent en 1787 et l'année suivante. La cour des aides et des comptes, établie, comme nous l'avons vu, par François Ier, et qui jalousait les États, donna le signal de la guerre contre l'ancien régime en attaquant ce corps imparfait où les représentants des trois ordres, disait-elle, ne les représentaient pas, où le droit de voter était commun, et non celui de contribuer. En même temps une réunion de députés des municipalités de Toulouse, Pézenas, Béziers, Saint-Hippolyte et Montpellier, tenue dans cette dernière ville, démontrait dans une adresse pleine de logique et de vigueur, que la constitution actuelle des États ne représentait ni le clergé, ni la noblesse, ni le tiers-état. Émus de cette audace, les États se plaignirent au roi, qui écrivit de sa main à l'archevêque de Narbonne, leur président, pour les rassurer. Necker, de son côté, cassa et annula bruyamment, le 13 février 1789, les arrêtés de la cour des aides. On a peine à concevoir comment, après le rôle joué par Necker dans cette affaire, son rappel put inspirer un enthousiasme si ridicule aux bourgeois de Montpellier. On fit chanter un *Te Deum*, son portrait et celui du porteur de la nouvelle furent placés, par délibération spéciale, à l'hôtel de ville. Cependant l'horizon si brillant, dans les premières années de la Révolution, ne tarda pas à s'obscurcir ; 1792 et 1793 amenèrent les agitations violentes, les troubles causés par la cherté des grains et la profusion des billets de confiance, les assassinats et les manœuvres occultes de la société du *Plan de l'olivier*, ainsi nommée de la petite place qu'ombrage un olivier énorme. Bientôt, en apprenant la proscription des girondins, le maire Durand se déclara en insurrection contre la Montagne ; mais cette échauffourée n'eut d'autre suite que de conduire son auteur à la guillotine, et Montpellier se garda d'aller aussi loin que Marseille et Toulon dans la voie du fédéralisme.

Sous le Directoire et l'Empire, la paix ne fut pas troublée à Montpellier : un événement domestique y fit seul quelque bruit, le procès Montolieu. Montolieu, parent de Joséphine, avait assassiné son beau-frère ; il périt sur l'échafaud, malgré le brillant plaidoyer de l'avocat Caissergues, le Cicéron du temps. Bien que Napoléon aimât la ville de Montpellier, le retour des Bourbons y fut salué comme dans le reste du Midi, par des transports d'enthousiasme : aussi n'est-ce qu'en frémissant de rage que la population, tout entière sur pied, vit passer, dans les Cent-Jours, le duc d'Angoulême se rendant à la Palud. Aux applaudissements qui éclataient partout pendant le défilé du 10e régiment de ligne, resté seul fidèle au prince, à la consternation mêlée de colère du peuple, on pouvait pressentir la réaction de juillet et d'août. La confrérie du Plan de l'olivier et les verdets, commandés par M. de Montcalm, sortirent en effet *de*

dessous terre comme par un coup de baguette après le désastre de Waterloo. En un clin d'œil, Montpellier apparut pavoisé de drapeaux blancs; les chants, les farandoles, les visites domiciliaires chez les bonapartistes et les protestants, les emprisonnements des suspects, signalèrent la chute de *l'usurpateur*. Pendant ce temps, le général Briche se tenait enfermé dans la citadelle avec ses soldats, que les jardiniers du Lez auraient bien voulu traiter comme à Nîmes. Les bouches de ses canons semblaient protester silencieusement contre les excès du dehors, et dire qu'ils seraient réprimés s'ils étaient portés trop loin. Ce moment arriva. Au commencement d'août, vers les dix heures du matin, une bande de paysans et de portefaix, dont la figure hâlée et poudreuse, les manches retroussées, la veste sur l'épaule et les pistolets à la ceinture, inspiraient l'effroi, déboucha par l'esplanade, venant de Nîmes. C'était la bande de Trestaillons, qui se prélassait à sa tête avec l'uniforme volé au capitaine Passebois. Le début de ce misérable fut l'assassinat d'un vieillard inoffensif, qu'il fit tailler en pièces à coups de sabre, sur l'esplanade même, pour annoncer son arrivée. Gagnant de là les hauts quartiers, il se mit, aidé du boucher Truphémy, son lieutenant, et de ses sanglants séides Hours, Servan et Renaud, à recommencer ses exploits de Nîmes. Mais Briche veillait : une proclamation, affichée, malgré la fermentation populaire, au coin de toutes les rues, enjoignit à la bande de Trestaillons de quitter la ville. Sortant lui-même de la citadelle avec ses vieilles bandes, il l'escorta jusqu'aux dernières masures des faubourgs. Dans les quinze ans écoulés entre cette époque et la révolution de Juillet, qui s'y fit reconnaître sans résistance, les haines politiques perdirent peu à peu leur ardeur, et les passions politiques leur soif de sang et leur violence. L'antagonisme des deux religions, si longtemps armées l'une contre l'autre, et toujours rivales, l'intolérance de leurs ministres, les missions provoquantes des jésuites et le libéralisme des étudiants, troublèrent seuls de temps en temps la paix de Montpellier.

Cette ville, qui, comme l'a dit un voyageur anglais, Arthur Young, « ressemble au premier aspect à une grande capitale, couvre une colline dont la vue enfle prodigieusement l'étendue; mais quelle surprise, en approchant, de ne trouver que des rues étroites et tortueuses ». A ce reproche Renaud de Vilback répond avec raison : « Montpellier, l'une des villes les plus mal percées du monde, est aussi l'une des mieux bâties. Toutes les maisons sont en pierres de taille; un grand nombre furent construites avec goût. Cette ville a mérité d'être appelée *un magasin de belles maisons*. Elles y sont entassées pêle-mêle ». Les boulevards, plantés sur l'emplacement des anciens fossés, entourent la ville. La plupart des places de Montpellier sont resserrées comme des carrefours; cependant celle de Louis XVI, bâtie sur les dépendances de l'ancien couvent des Capucins, est assez régulière. La place de la Canourgue, où s'élève l'hôtel de ville, domine le quartier de la cathédrale. De ce dernier point, on jouit d'une belle vue sur la campagne, mais qui n'approche pourtant pas de celle du Peyrou. Qu'on se figure, sur le sommet de la colline où est bâti Montpellier, une magnifique plate-forme carrée, qu'entoure une balustrade murale; deux rangées d'arbres qui l'ombragent dans toute sa longueur, vont aboutir vers l'ouest à l'arc de triomphe appelé porte du Peyrou, et du côté de l'est à l'élégant château d'eau

de l'aqueduc. Ce dernier ouvrage, digne des Romains, dont la première pierre fut posée en 1753 par l'intendant Saint-Priest, parcourt, pour conduire sur le plateau les eaux de la source de Saint-Clément, treize mille neuf cent quatre mètres; huit cent quatre-vingts mètres, depuis le réservoir dit des Arcades jusqu'au Peyrou, sont supportés par cinquante-trois arceaux qui en soutiennent cent quatre-vingt-trois autres, sur lesquels est établie la rigole. Le Peyrou est entouré de trois côtés d'une promenade basse, communiquant avec le plateau supérieur par de belles rampes en pierre de taille. De la plate-forme on découvre une des plus belles vues de l'univers. Au midi, l'œil s'égare avec délices sur une riche vallée parsemée de maisons de campagne, et terminée par les ruines de Maguelonne et la mer; au nord se hérisse la croupe abrupte et verdoyante des Cévennes, dont le pic de Saint-Loup semble la sentinelle perdue; d'un côté, brillent dans le lointain les masses de neige du Canigou, de l'autre le mont Ventoux, appendice des Alpes, dont la cime est noyée dans un ciel d'un azur admirable.

Avant la Révolution, Montpellier était le siége de la généralité du bas Languedoc, d'une cour des aides et des comptes, et d'un bureau des finances. L'Assemblée nationale en fit le chef-lieu du département de l'Hérault; Napoléon lui donna une cour martiale: elle possède aujourd'hui une préfecture, une division militaire, une cour royale, un évêché, une faculté des lettres, un musée, une académie, une Société d'agriculture, des écoles de pharmacie, de médecine vétérinaire, de dessin, de géométrie, de mécanique, d'architecture, de chant, et sa faculté de médecine. Cette vieille et célèbre institution, dont la Terreur avait dispersé les maîtres et les élèves, fut rétablie en 1794, et réorganisée sur le rapport de Fourcroy. Il y avait juste cinq cent soixante-quatorze ans que le cardinal Conrad s'était donné la peine d'en rédiger les statuts. Pendant ce laps de temps sa renommée avait grandi de siècle en siècle dans le monde scientifique. En 1257, l'évêque Pierre d'Herford était venu se faire guérir à Montpellier d'un polype. Au commencement du siècle suivant, Jean, roi de Bohême, s'y était rendu incognito pour s'y faire traiter des yeux. Philippe-le-Bel, Philippe de Valois, le roi Jean et les trois Charles, confirmèrent les priviléges de la faculté de médecine. Charles VII ratifia même solennellement, dans un édit de 1496, la permission que le duc d'Anjou avait accordée à l'école, en 1376, de prendre chaque année le cadavre d'un criminel pour le disséquer. Ce prince avait en outre créé quatre charges de régents fixes aux appointements de cent livres par an; Louis XII, son successeur François Ier et Henri II confirmèrent cet établissement. Charles IX se montra plus favorable encore en augmentant de douze cents livres les gages des professeurs. Henri IV, grâce aux sollicitations du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, créa, en 1393, deux chaires nouvelles d'anatomie et de botanique, et, en 1597, deux autres de chirurgie et de pharmacie. On lui dut, de plus, l'établissement d'une charge de dissecteur ou anatomiste royal, et la construction du Jardin des Plantes, commencé, en 1598, par Richer de Belleval. Il fallut plus d'un siècle pour ensuite arriver à la creation de la chaire de chimie. Antoine Daquin, premier médecin de Louis XIV, obtint pourtant cette faveur en 1673, et dès lors l'enseignement médical de Montpellier fut aussi complet que solide. L'école compte, parmi ses professeurs et ses élèves,

une foule de noms illustres parmi lesquels on peut citer, en 1230, Richard et Jean de Saint-Gilles ; en 1280 et 1295, Anselme de Porte et Arnaud de Villeneuve ; en 1300, le juif Profat, Guilhem de Mazères, Gérard de Solo, Jean d'Alais, Blaise Ermengaud, Bernard Gourdon, Guilhem de Bresse ; en 1338, Raimon de Molières, l'Anglais Grisaunt ; en 1360, le fameux Guy de Chauliac et Jean-Jacques ; au XVe siècle, Jean de Tornamire, Jean de Pise, Balescon de Taranta, J. de Concoregio, Jacques Angely, Jean Bruguières, Martial de Genolhac, Dieudonné Bassols, Louis Saporta, Dragonis de Beaucaire, Trossellier, Martin, Miron, Ponceau-Cabride ; au XVIe siècle, Jean Grassin, Robert Pierre, Pierre Tremolet, Fontanon, Schyron, Bocaud, Rondelet, Castellan, Rabelais ; au XVIIe, Aucher, Du Laurens, Jean Saporta, Pierre Dortoman, Varandal, Delort, l'Écossais Scharpe, François Ranchin, Lazare Rivière, Martin Richer de Belleval, les deux Sanche ; au XVIIIe, Michel Chicoyneau, Jean Chatelain d'Agde, Nissole, Pierre Magnol, Pierre Chirac, Antoine Deidier, Jean Astruc, Fizes, Sauvages, Barthès, Beaumes, Vigaroux, Dumas, Lallemand ; et de nos jours, Chaptal, Chrétien, Flourens, Delpech, Candolle, Ribes, Pétiot, Fouquet, Gouan, Balard, qui a découvert le brôme.

En dehors de ces illustrations médicales, dont la plupart lui appartiennent par la naissance, Montpellier compte parmi ses enfants une foule d'hommes célèbres dans la littérature, les arts, la politique et les sciences. Nous citerons, en suivant l'ordre alphabétique : *Alletz*, avocat, mort en 1785 ; *Scipion Allut*, traducteur de plusieurs ouvrages ; les deux *Barri de Saint-Aunez*, gouverneurs de Leucate ; *Beaulac*, avocat, mort en 1804 ; *Beaulac*, prédicateur, mort vers 1690 ; *Benezech*, ministre de l'intérieur, mort en 1802 ; *Berthezène*, lieutenant général ; *Boyer*, premier président au parlement de Bordeaux, mort en 1529 ; *Xavier Bon*, savant ; le conventionnel *Bonnier d'Alco*, assassiné à Rastadt en 1799 ; *Borelly*, peintre de portraits, né en 1782 ; *Bornier*, jurisconsulte, mort en 1711 ; *Sebastien Bourdon*, peintre d'histoire, de portraits et de paysages, premier peintre de la reine Christine, mort en 1671 ; *Brueys*, auteur du *Grondeur*, de *l'Avocat Patelin*, mort en 1723 ; l'abbé *Cambaceres*, prédicateur, mort en 1802 ; *Cambaceres*, duc de Parme, archichancelier de l'Empire ; *Cambon*, président de l'Assemblée législative et de la Convention, créateur du Grand-Livre de la dette publique, mort en exil en 1820 ; *Castel*, jésuite, auteur du clavecin oculaire dont parle Jean-Jacques Rousseau ; *Jean Clapies*, géomètre, mort en 1740 ; *Coulomb*, officier du génie, et le jésuite *Cusson*, tous deux géomètres distingués ; *Daru*, auteur de l'*Histoire de Venise ; Daniel David*, troubadour, qui vivait en 1189 ; *David le Sage*, poëte, mort en 1650 ; *Draparnaud*, naturaliste, mort en 1805 ; *Fabre*, peintre, élève de David, qui a donné le musée à sa patrie, *Gariel Pierre*, né vers 1599, auteur de quelques ouvrages historiques sur le Languedoc et de l'*Idee de la ville de Montpellier ;* le chevalier *Graves*, ministre de la guerre en 1792 ; *Grefeuille* ou d'*Aigrefeuille*, auteur de l'*Histoire ecclesiastique et civile de Montpellier ; Guilhem Durand*, troubadour, mort en 1207 ; *James-le-Conquerant*, roi d'Aragon ; *Lajard*, ministre de la guerre en 1792 ; *Le Faucheur*, prédicateur protestant ; *Mathieu Dumas*, lieutenant général ; *Pellissier*, évêque de Maguelonne, mort en 1568 ; *Philippi*, jurisconsulte, auteur des Mémoires

protestants qui portent son nom, mort vers la fin du XVIe siècle; *Plantade*, astronome, mort en 1741 sur le pic du Midi; *Poiterin*, autre astronome, mort en 1807; *Jacques Ranchin*, poëte; *Ranc*, premier peintre du roi d'Espagne, mort après 1739; *Raoux*, peintre, élève de Bon Boulogne, né en 1677; *Ratte*, astronome, né en 1722; *Rebuffe*, jurisconsulte, mort en 1428; *Renaud de Vilback*, auteur de l'*Excellent voyage en Languedoc; Renaud de Vilback*, son fils, compositeur, grand prix de Rome à quatorze ans; *René*, général de brigade, assassiné par des guérillas en 1808; *De la Rivière*, écrivain protestant, mort à Amsterdam en 1742; saint *Roch* mort en 1328; *Rosset*, auteur du poëme sur l'*Agriculture*, mort en 1788; *Roucher*, auteur du poëme des *Mois*, mort sur l'échafaud en 1794; *Solignac*, auteur d'une histoire de Pologne, mort en 1773; *Tessier*, historiographe protestant du Brandebourg; *Bernard de Treviez*, mort en 1715, chanoine, auteur du roman de *la Belle Maguelonne; Ursine des Ursieres* et *Rixinde de Montpellier*, beautés célèbres du XIIIe siècle; *Uzilis*, jurisconsulte du XVIe; *Verdier*, peintre d'histoire, mort en 1721; *Suzanne Verdier Allut*, femme de lettres, morte en 1813; *Joseph-Marie Vien*, peintre, mort sénateur en 1809. [1]

CASTELNAUDARY.

LAURAC-LE-GRAND. — SAINT-PAPOUL.

Nous laisserons de côté la tradition ridicule d'après laquelle un château appelé *Sostomagus* s'élevait, sous le règne de l'empereur Constantin, à l'endroit même occupé actuellement par la ville de Castelnaudary. Catel, d'Hauteserre et La Faille se sont trompés tous les trois en donnant pour origine à cette ville les *Caput Arietis Castra* dont Grégoire de Tours nous apprend que Reccared, fils de Leuwigilde, roi des Goths d'Espagne, s'empara, en 585, pendant sa première campagne de Septimanie. Dom Vaissette a victorieusement démontré, dans une de ses savantes notes, que les deux mots languedociens *cap*, tête, et *aret*, bélier, répondant parfaitement aux deux mots latins *caput arietis*, il convenait avec bien plus de raison

1. Pomponius Mela, IIe chap. — Arnaud de Verdale. — *Mémorial des nobles.* — Manuscrits d'Aubays. — Catel, *Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc.* — D'Aigrefeuille, *Histoire civile et histoire ecclésiastique de Montpellier.* — Gariel, *Idée de la ville de Montpellier.* — *Grand et petit Thalamus.* — Pierre Serres, *Annales de Montpellier.* — Philippi, *Responsa juris.* — Bonnefoy, *Historia hæresis in Occitaniâ oppugnatæ.* — Astruc, *Histoire de la faculté de Montpellier.* — *Mercure* de septembre de 1721. — Renaud de Vilback, *Voyages dans les départements formés de l'ancienne province du Languedoc.* — Belleval, *Notice sur Montpellier.* — Archives municipales de Montpellier. — Conseil général, n°s 2, 4 et 5. — *Histoire du midi de la France*, t. III.

de les appliquer à deux tours, ou châteaux, qu'on voyait encore, de son temps, à trois lieues environ de Carcassonne, vers le nord, et à cinq de Castelnaudary, sur la montagne ou puy de Cabaret, ainsi nommé « à cause de sa ressemblance avec la tête d'un bélier : » châteaux d'où le petit pays de Cabardès tirait, d'ailleurs, son nom. Reste l'opinion, beaucoup plus vraisemblable, suivant laquelle un château-fort, construit par les Wisigoths ariens, aurait été le berceau de Castelnaudary. Le seul vocable sous lequel cette ville soit désignée dans toutes les chartes du moyen âge, est, en effet, *Castellum Novum*, ou *Castrum Novum Arri*, ou *Arii*, ou *de Ario*, et quelquefois, mais rarement, *Castrum Novum* tout court; dénomination très-significative et qui s'est conservée presque tout entière, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, dans le nom de la langue vulgaire figuré ainsi : *Castelnau-d'Arri*. Mais pourquoi le souvenir des Ariens serait-il demeuré à cette forteresse, plutôt qu'à toute autre? Duchesne nous semble avoir indiqué l'étymologie véritable de la ville et du château, en écrivant *Castel-Naudari;* c'est-à-dire château bâti ou réparé par Naudarius, un seigneur goth du pays probablement. Nous adoptons le sentiment de Duchesne d'autant plus volontiers, qu'il s'appuie sur des exemples nombreux et probants : tels que Châtel-Hérault, Château-Thierry, Puy-Guillem, la Ferté-Milon, etc.

Dans la seconde moitié du XI[e] siècle, Castelnaudary n'était encore qu'un château, c'est-à-dire, comme l'on commençait déjà à l'entendre du mot *Castrum*, un bourg défendu par une forteresse, lorsque Raymond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nîmes, à qui sa femme, Ermengarde de Carcassonne, avait apporté les deux vicomtés d'Agde et de Béziers, le donna à sa fille Guillelmette, en la mariant à Pierre, vicomte de Bruniquel (1069). Le Lauraguais, *Lauracensis* ou *Lauriacensis Pagus*, avait à cette époque pour chef-lieu un château auquel tout le territoire d'alentour devait son nom : c'était Laurac-le-Grand, *Lauracum-Castellum*, situé dans une région montagneuse, à deux lieues au sud-est de Castelnaudary. Quant au pays lui-même, il appartenait à la branche aînée de la maison de Carcassonne, qui en faisait hommage aux comtes de Toulouse. En 1071, Raymond-Bernard et sa femme Ermengarde vendirent le domaine supérieur du Lauraguais à Raymond-Bérenger I[er], comte de Barcelonne, dont le comte de Toulouse, Guillaume IV, ne manqua point d'exiger l'hommage; Bernard-Aton, leur fils, réussit à le remettre sous sa main (1082); mais comme le successeur de Raymond-Bérenger le revendiquait énergiquement, il consentit, afin de l'apaiser, à lui céder en alleu et à reprendre ensuite en fief douze châteaux de ses domaines, parmi lesquels est mentionné celui de Castelnaudary (1112). Six ans après, Bernard-Aton se disposant à marcher contre les Maures d'Espagne, légua dans son testament aux deux aînés de ses fils, Roger I[er] et Raymond-Trencavel I[er], trois de ses châteaux pour qu'ils en jouissent en commun, entre autres Castelnaudary, *Castellum Novum quod cognominatur Arri* (1118). La suzeraineté de ce fief passa postérieurement à Roger, qui fut vicomte de Carcassonne et qui, du consentement d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, obligea, en 1142, Sicard IV, vicomte de Lautrec, à se reconnaître son vassal pour Castelnaudary, comme il l'avait déjà fait envers son père, Bernard-Aton. La mouvance retourna, par héritage, aux vicomtes de Béziers (1150). Sicard V rendit alors hommage à Raymond-

Trencavel et à son fils, Roger II; ajoutant que si quelqu'un ou quelques-uns de ses enfants ne recevaient en fief, à l'avenir, que le château de Laurac, sans Castelnaudary, ils n'en seraient pas moins redevables du serment à Raymond-Trencavel et à Roger, ainsi qu'à leurs descendants (1158). Le domaine supérieur du Lauraguais continuait, cependant, à être possédé par la maison de Toulouse. Ce n'est que dans le milieu du XIIe siècle, et à la suite de ses différends avec Raymond V, que Raymond-Trencavel en fit plusieurs fois hommage à Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelonne. Roger II l'imita : en 1167, ayant sollicité d'Alphonse II, roi d'Aragon, des secours pour venger la mort de son père, assassiné par les bourgeois de Béziers, il déclara tenir, sous la suzeraineté de ce prince et des rois ses successeurs, tout le pays de Lauraguais avec le château de Laurac. La maison de Toulouse eut quelque peine à rentrer dans toute la plénitude de ses droits (1171). Roger, poussé par son inconstance, revint encore une fois sous le vasselage d'Alphonse (1185). Mais enfin, en 1205, Raymond VI, maître de Castelnaudary, put unir cette ville à celles de Castel-Sarrasin, de Moissac et de Montauban, dont il forma le domaine de sa bru future, Sancie, fille de Pierre II, roi d'Aragon.

Ces diverses vicissitudes dans la destinée de Castelnaudary, nous conduisent à la guerre des Albigeois. A peine les légats du pape eurent-ils excommunié de nouveau le comte de Toulouse, à la suite du concile d'Arles, et abandonné ses terres au premier occupant, que Simon de Montfort commença les hostilités contre lui. Raymond VI, trop faible en ce moment pour se défendre, se retira devant son redoutable agresseur, après avoir incendié le fort de Castelnaudary. Aymeri, seigneur de Laurac, avait été dépouillé de ses biens par les croisés, et son château s'était soumis au légat. Montfort ayant réduit celui des Casses, sis aussi en Lauraguais, poursuivit sa marche victorieuse et se saisit du fort de Castelnaudary qu'il releva et pourvut d'une bonne garnison (1211). Lui-même ne tarda point à s'y enfermer, à la nouvelle que Raymond VI se dirigeait sur Carcassonne, accompagné des comtes de Foix et de Comminges, du vicomte de Béarn et du sénéchal anglais d'Aquitaine, Savary de Mauléon. Des récits exagérés portent cette armée à cent mille hommes, tandis que Montfort n'en avait, dit-on, que cinq cents, *tant chevaliers que sergents ou fantassins*, et cinquante autres chevaliers qu'un de ses lieutenants, Gui de Lucé, lui avait ramenés d'Espagne où ils avaient été servir contre les Maures. Vers les derniers jours de septembre 1211, le comte de Toulouse parut en vue de Castelnaudary; il assit, d'abord, son camp dans les prairies voisines de la ville, que les corps nombreux de son armée couvrirent en peu de temps d'une multitude éblouissante d'étendards, de tentes et de pavillons : *Talamen*, dit l'Anonyme Languedocien, *que semblava que tot le monde fossa aqui ajustat, tant grand eta lodit sety et armada.*

Raymond s'établit ensuite sur la colline de Castelnaudary; il s'y retrancha derrière une double ceinture de fossés et de chariots et dressa ses machines. Elles décochaient, une entre autres appelée le trébuchet, une si prodigieuse quantité de pierres, qu'une des tours du château, battue sans relâche par ce formidable engin, s'écroula tout à coup avec un fracas horrible. Réduit à la défensive, Simon dépêcha son maréchal, Gui de Lévis, à Carcassonne, pour y convoquer les milices

de la sénéchaussée, et manda en même temps à Bouchard de Marli de lui amener des troupes de Lavaur, dont il lui avait donné le gouvernement et la seigneurie. Gui de Lévis, et Bouchard rallièrent, en chemin, un renfort considérable commandé par l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres. Simon, instruit de leur approche, les fit soutenir par quarante de ses chevaliers; il n'en garda près de lui que soixante avec l'infanterie. Le lendemain de leur jonction, les croisés s'avançaient en bon ordre, lorsque leurs éclaireurs vinrent leur annoncer une embuscade. C'était Raymond-Roger, comte de Foix, qui, à la tête d'un gros détachement, les attendait à une demi-lieue de Castelnaudary, entre cette ville et Les Bordes. Raymond-Roger se voyant découvert, dispose sans hésiter ses troupes en trois corps et se porte en avant. Les croisés tombent avec furie sur son centre, où étaient les chevaliers pesamment armés; mais toute l'impétuosité de leur choc se brise contre cette masse impénétrable de fer qui les écrase et les broie par sa seule résistance. Ils se découragent et prennent la fuite. De la porte du château, où il s'apprêtait à les recevoir, Simon a pu se convaincre de la défaite des siens. Il rassemble aussitôt ses soixante chevaliers, n'en laisse que cinq dans la forteresse et marche en toute diligence à la rencontre du comte de Foix. Les croisés l'ont aperçu de loin: ils se raniment et fondent en désespérés sur les Toulousains. Vains efforts! leurs rangs serrés plient encore une fois, tourbillonnent et s'entr'ouvrent. Raymond-Roger tue de sa main le fils aîné de Bouchard de Marli et parcourt le champ de bataille en vainqueur. Malheureusement l'appât du butin a ralenti l'ardeur de ses soldats. Bouchard profite de cette faute pour arrêter les fuyards : il se précipite à l'improviste sur les Toulousains débandés, qu'il taille en pièces à discrétion, enfonce et disperse leur cavalerie, fait un carnage affreux des fantassins, et oblige enfin Raymond-Roger lui-même à céder au torrent qui l'enveloppe et l'entraîne, après avoir immolé à sa rage trois autres fils du châtelain de Lavaur et rompu son épée à force de frapper.

Sur ces entrefaites, Simon de Montfort avait débouché dans la plaine. Pierre de Vaux-Sernay raconte que les Toulousains étaient en pleine déroute, à son arrivée; qu'il pressa seulement leur fuite, et que plusieurs, ayant crié *Montfort! Montfort!* afin d'échapper au massacre, furent contraints d'égorger eux-mêmes les gens de leur parti. Guillaume de Puylaurens affirme, au contraire, qu'il se jeta dans la mêlée comme un lion et que sa présence détermina la victoire. L'Anonyme Languedocien ajoute que le fils du comte de Foix, Roger-Bernard, *ung cavalier valent et ardit autant ou plus que son payre*, étant accouru au plus fort de l'action avec un corps de troupes fraîches, prolongea le combat jusqu'à la chute du jour; que chacun alors se retira de son côté; que le comte de Toulouse allait décamper, quand le comte de Foix le rassura et l'avertit de tenir tout son monde sous les armes; qu'effectivement à la première heure de la nuit, *sur le premier son de la neict*, le comte de Montfort voulut surprendre les Toulousains dans leurs retranchements, croyant avoir bon marché de soldats harassés et endormis; mais qu'il fut ramené vivement vers le château, et que tel était venu, selon l'énergique et pittoresque familiarité de son langage, qui jamais plus ne s'en retourna, *tal es vengut que jamais no s'en tornet*. Quoi qu'il en soit, l'expédition de Raymond VI était manquée complétement. Pendant qu'on se battait dans

la plaine, Savary de Mauléon avait fait une démonstration inutile contre la forteresse. Simon reprit en triomphe le chemin de Castelnaudary ; il se déchaussa devant la porte du château, puis se dirigea nu-pieds vers l'église et y fit chanter un *Te Deum*. Il sortit, quelque temps après, de la place et continua sa chevauchée jusqu'à Narbonne, où se trouvait en ce moment un corps de chevaliers français conduit par Alain de Roucy. Le comte de Toulouse, craignant une nouvelle attaque, plia brusquement bagage et tira tout droit vers Puylaurens dont il s'empara sans coup férir ; ce qui prouve qu'il ne conservait plus aucun espoir d'entrer dans Castelnaudary et que, par conséquent, il s'avouait lui-même vaincu.

L'heureux Simon demeura donc en possession de cette place, l'une des moins fortes de la province, mais aussi l'une des plus précieuses pour lui, à cause de sa situation entre le Carcassez, qu'il avait déjà conquis, et le Toulousain où il se proposait de porter bientôt de plus rudes coups à son adversaire. C'est à Castelnaudary, dont le nom lui rappelait un de ses plus glorieux exploits, que, deux ans plus tard, le général de la croisade, au moment où la fortune semblait l'abandonner, convoqua une grande assemblée de chevaliers et de prélats, afin de donner à son fils Amaury la ceinture militaire. La cérémonie eut lieu hors des murs, sous des tentes, parce que la ville trop petite ne pouvait contenir une si nombreuse assistance (24 juin 1213). On conçoit que la perte de Castelnaudary dut être particulièrement sensible à l'héritier de Montfort, lorsque le jeune fils de Raymond VI, *lo comte Jove*, la lui eut enlevé, vers la fin du mois de juin 1220. Aussi vint-il l'investir avec une puissante armée, en compagnie des évêques de Nimes et de Carcassonne, de l'abbé de Montolieu, du maréchal de Lévis, et de son propre frère Guy, comte de Bigorre, qui fut pris et blessé à mort dans une sortie des assiégeants. *Lo comte Jove* et le fils du comte de Foix, Roger-Bernard, s'étaient jetés dans la place : ils la défendirent vaillamment et lassèrent si bien par de fréquentes attaques la constance d'Amaury, qu'ils l'obligèrent de décamper après plus de huit mois de privations et de fatigues (juillet 1220-mars 1221).

Castelnaudary, fortifié par Raymond VII, était devenu l'une des meilleures places de la province : saint Louis la comprit, ainsi que Laurac, au nombre des trente villes ou châteaux dont il exigea, dans l'article 16 du traité de Paris, que le comte de Toulouse détruisît les murs et comblât les fossés (1229). Frère Guillaume Arnaud et frère Étienne de Saint-Tibéri s'y rendirent, en 1237, afin de procéder à la recherche des hérétiques ; ils firent exhumer et traîner le long des rues, sur des claies, au son des trompes, les cadavres de plusieurs habitants convaincus d'être décédés dans l'erreur des Albigeois ; ils citèrent ensuite à leur tribunal beaucoup de personnes des plus notables, en les menaçant du bûcher, mais ne purent en obtenir aucune révélation. A la mort de Raymond VII (1249), le Lauraguais passa sous la domination d'Alphonse, comte de Poitiers, et, en 1271, Philippe-le-Hardi le réunit intégralement au domaine royal. Tout le pays dépendait encore, au commencement du XIVe siècle, du diocèse de Toulouse. Le pape Jean XXII, en 1317, ayant promu cette ville au rang de métropole, lui donna pour suffragants deux évêchés qu'il créa dans le Lauraguais, l'un à Lavaur, l'autre à Saint-Papoul, ancienne abbaye de Bénédictins, bâtie, dit-on, par Charlemagne, on ignore en quelle année, dans le lieu même où avait été marty-

risé le principal disciple de saint Saturnin, *quem à pappo* (aïeul, grand'père) *Pappulum et Pappolum veteres dixere*, comme nous l'apprend Adrien de Valois. Castelnaudary, situé à trois lieues de Saint-Papoul, fut alors soumis à ce dernier diocèse, et Jean XXII fonda en même temps dans son église de Saint-Michel une collégiale, dont il voulut que les chanoines séculiers concourussent, avec les chanoines réguliers de la nouvelle cathédrale, à l'élection de l'évêque; ce qui fut observé jusqu'au pontificat de Clément VI (1343). Sous le roi Jean, Castelnaudary fut brûlé par le prince Noir (1355); le comte d'Armagnac, lieutenant du roi dans les parties de la Langue d'Oc, accorda divers priviléges à ses habitants, afin de les aider à reconstruire la ville (1356); et, plus tard, au moment où Charles V se préparait à rompre le traité de Brétigny, son frère, le duc d'Anjou, qui avait remplacé le comte d'Armagnac dans son gouvernement, ordonna de fortifier la *Bastide* ou *Ampliation* de Castelnaudary (1368).

En 1478, le Lauraguais, une des six judicatures ou *jutgeries* de la sénéchaussée de Toulouse, qu'on appelait aussi *provinces*, à cause de leur étendue, ne renfermait pas moins de quarante *baillies* ou districts. Louis XI l'échangea contre le comté de Boulogne, avec Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne, en faveur duquel il l'érigea en comté, déclarant que tout le pays désormais ressortirait *nuement* au parlement de Languedoc. Bertrand de la Tour, pour cette raison, y institua un sénéchal; mais c'est seulement en 1553 que, par l'expresse permission de Henri II, et malgré l'opposition des États Provinciaux, des capitouls et des officiers de la sénéchaussée de Toulouse, Catherine de Médicis, héritière de Madeleine de la Tour, petite-fille de Bertrand, convertit la judicature de Lauraguais en sénéchaussée, dont elle fixa le siége à Castelnaudary, où Henri II, de son côté, établit un presidial. Dès l'origine des guerres de religion, les calvinistes fomentèrent des troubles dans toutes les cités-maîtresses du comté de Lauraguais; mais Saint-Papoul échappa toujours à leur influence. Ceux de Castelnaudary furent attaqués, le 18 mars 1562, dans leur maison du prêche, hors des murs, à l'instigation des chanoines de la collégiale; ils eurent le dessous et laissèrent une soixantaine de morts ou de blessés sur le carreau. Cet échec n'abattit point leur courage, et, au mois de mai suivant, la ville soulevée par eux se prononça ouvertement pour le prince de Condé. L'édit de septembre 1577 ne répondit point à leur attente: ils essayèrent de ressaisir l'autorité; le complot échoua, et plusieurs furent appliqués à la question, d'autres décapités. Après les conférences de Nérac, la reine-mère, comtesse de Lauraguais, se rendit à Castelnaudary, où elle séjourna pendant toute la durée des États de la province, qui venaient de s'y assembler sous la présidence d'Alexandre de Bardis, évêque de Saint-Papoul (27 avril 1579). Les calvinistes y avaient déjà perdu tout leur crédit, et à la mort du duc de Guise, les habitants, entraînés par les députés du parlement de Toulouse, adhérèrent sans peine à la Sainte-Union. Précédemment le maréchal Henri de Joyeuse avait tenu deux fois à Castelnaudary les États de son obéissance (1586), qu'il y convoqua de nouveau, en 1589 et 1590. Le duc de Ventadour marchant, en 1595, à la rencontre des ligueurs, détacha de son corps d'armée les volontaires de Revel, Mazamet et Puylaurens, sous les ordres du capitaine Portal, qui entra de vive force à Saint-Papoul (16 juin). Les royalistes y recueillirent un riche

butin, mais ne versèrent que peu de sang, selon le témoignage même des vaincus. L'année suivante, le traité de Folembray rangea sous le sceptre de Henri IV toutes les villes du haut et du bas pays qui jusqu'alors n'avaient reconnu que la Ligue (1596).

Le comté de Lauraguais appartenait, à cette époque, au fils naturel de Charles IX, Charles de Valois, comte d'Auvergne. Le parlement de Toulouse, ayant égard à la clause de substitution spécifiée dans le contrat de mariage de Henri II avec Catherine de Médicis, en dépouilla le comte d'Auvergne pour l'adjuger à la reine Marguerite, sœur légitime et unique héritière de Henri III (1601). Celle-ci le céda, en 1606, au Dauphin, depuis Louis XIII, sous l'expresse condition qu'à son avénement il le réunirait inséparablement au domaine de la couronne. Les titulaires du comté de Lauraguais étaient assujettis à une singulière redevance envers le parlement de Toulouse, ainsi que tous les seigneurs ecclésiastiques ou laïques de son ressort; ils offraient, au mois de mai, un déjeuner splendide à tous les officiers de la cour, et faisaient porter ensuite dans chaque chambre, au son des hautbois, et sur un grand plat d'argent, des bouquets de roses et des couronnes de fleurs artificielles ornées de leurs armoiries. Henri IV lui-même acquitta la redevance des roses, comme roi de Navarre et comte de Rhodez, Armagnac et Bigorre.

La guerre de Guienne conduisit, en 1622, Louis XIII dans le Lauraguais; il arriva, le 5 juillet, à Castelnaudary et y demeura huit jours. Dix ans plus tard, lors de la levée de boucliers du duc de Montmorency contre Richelieu, le maréchal de Schomberg se dirigea précipitamment vers cette ville, où il savait que les rebelles comptaient des partisans nombreux. Mais Gaston d'Orléans l'avait prévenu : ses troupes, rangées en bataille auprès d'un pont de briques jeté sur la petite rivière de Fresquel, barraient le chemin au maréchal. Arrêté dans son mouvement, Schomberg remonta jusqu'à un autre pont rompu, qu'il fit réparer, et alla camper sur la rive opposée, au milieu d'un vaste terrain défendu par de larges fossés et des chemins creux. Le 1er septembre, les deux armées étaient en présence : celle du roi tournait le dos à Castelnaudary, celle de Monsieur lui faisait face; mais les forces du maréchal consistaient tout au plus en mille chevaux et autant de fantassins, tandis que Gaston avait deux mille hommes de pied, trois mille chevaux, huit cornettes de cavalerie étrangère et trois canons. L'action s'engagea par quelques escarmouches de mousquetaires, dans l'une desquelles le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, qui combattait à l'avant-garde de Gaston, avec le duc de Montmorency, fut blessé mortellement d'un coup de mousquet. Montmorency n'écoutant que sa bouillante ardeur, prend aussitôt un escadron de cent maîtres, et se rue tête baissée sur la cavalerie de la gauche de Schomberg. Accueilli presque à bout portant par une décharge de mousqueterie qui lui tue douze hommes du premier choc, il s'élance, franchit le fossé du camp royal, accompagné seulement du colonel de Rieux et de quelques gentilshommes dévoués, perce jusqu'au septième rang de l'ennemi, à travers une grêle de balles, écarte ou renverse tout sur son passage. Soudain son cheval, criblé de blessures, bronche, tombe mort, et l'entraîne dans sa chute. Le duc, atteint de dix-sept coups de feu, dont un à la gorge, un autre à la joue droite, essaie en vain de se

débarrasser; il appelle, on accourt, et il est fait prisonnier. A cette nouvelle, Schomberg, sûr de la victoire, décampe et se retire à Castelnaudary. Le combat n'avait guère duré plus d'une demi-heure. L'émotion fut grande dans la ville quand on y apporta le duc couché sur une échelle; le peuple fondait en larmes : il fallut mettre l'épée à la main pour fendre la foule. Le lendemain, 2 septembre, un trompette de l'armée de Monsieur vint demander la bataille au maréchal, qui refusa et fit répondre qu'il se défendrait si on l'attaquait. Gaston se replia alors sur Alzonne, tandis que Schomberg, dont l'armée s'était successivement renforcée de cinq mille fantassins et huit cents chevaux, se préparait à lui couper toute retraite en Roussillon (1632).

Vers la fin du règne de Louis XIII, Castelnaudary n'était déjà plus qu'une place de guerre de dernier ordre. La construction du canal des Deux-Mers lui donna, sous Louis XIV, l'aspect d'une ville de commerce. Le bassin qu'on y creusa, non loin de l'éminence sur laquelle elle s'élève en amphithéâtre, dans un fonds sablonneux planté de vignes, qui en forme aujourd'hui le port, n'eut pas moins de six cents toises de circonférence et en plusieurs endroits vingt-cinq pieds d'eau de profondeur. Des quais, des magasins, des chantiers bordèrent bientôt le bassin; et les habitants, grâce à ce puissant débouché, purent exploiter plus utilement les richesses de leur territoire. La plaine de Castelnaudary, en effet, est « féconde de tous costés en bleds, legumes et pastels, » ainsi que s'exprime André Duchesne; éloge mérité et que confirme un itinéraire latin de la Gaule, imprimé en 1649 à Amsterdam : *Uber terræ circa eam fecundissimum*. La ville resta, toutefois, ce qu'elle est encore de nos jours, mal distribuée et mal bâtie, sans autres édifices remarquables que l'église de Saint-Michel, et l'hôpital général sis en dehors de l'enceinte et dont la fondation date de quatre cents ans. Parmi les hôtes illustres qu'elle reçut dans ses murs, au XVIe siècle, nous avons oublié de nommer François Ier et Charles IX (1533-1565). les ducs de Bourgogne et de Berry la visitèrent aussi, en 1701; Monseigneur de Langle, évêque de Saint-Papoul, ne l'oublia pas non plus dans ses tournées épiscopales; et en 1774, l'hôpital général fut doté par lui d'une somme de cinq cent mille livres. Le comté de Lauraguais, quand éclata la Révolution, avait été engagé depuis plusieurs années à la maison de Brancas. Le dernier titulaire, Louis-Léon-Félicité comte de Brancas, plus connu sous le nom de *duc de Lauraguais*, est mort en 1823, laissant, comme on sait, la réputation d'un homme de quelque talent et de beaucoup d'esprit. Parmi les députés du Tiers que la sénéchaussée de Castelnaudary envoya aux États Généraux de 1789, il en est un, Martin d'Auch, licencié ès-lois, dont le nom, malgré son obscurité, restera dans l'histoire. Seul entre tous ses collègues, Martin eut le triste courage de s'opposer au serment du Jeu de Paume, et ni les prières ni les justes représentations de Bailly ne purent vaincre son entêtement. L'Assemblée Constituante érigea Castelnaudary en chef-lieu de district du département de l'Aude; son présidial fut remplacé par un tribunal de première instance, devant lequel le gouvernement traduisit, en 1794, les auteurs des dégâts du canal du Midi. Des six districts de l'Aude, Bonaparte en conserva quatre seulement lorsqu'il créa les arrondissements communaux; il n'eut garde de méconnaître l'importance de Castelnaudary et y fixa le siége d'une sous-préfecture. Ce fut sur

cette ville que le maréchal Soult, en 1814, battit en retraite après la glorieuse bataille de Toulouse (11-12 avril).

Situé dans le haut Lauraguais et capitale de tout le pays, dont les limites, au surplus, n'avaient jamais été parfaitement déterminées, Castelnaudary, sous l'ancien régime, était compris, ainsi que nous l'avons dit, dans le diocèse de Saint-Papoul. Il n'y avait, dans toute l'étendue de sa sénéchaussée, aucun bailliage royal. Le sénéchal était d'épée et présidait de droit au présidial. Le premier consul disposait d'une voix aux États, conjointement avec celui de Saint-Papoul. Outre son tribunal de première instance, Castelnaudary a aujourd'hui un tribunal de commerce, une société d'agriculture, une société polytechnique et un collége communal. L'arrondissement renferme 54,336 habitants, la ville, 9,748 : on y a construit, en 1813, un palais de justice, et, en 1830, une halle aux grains. Trois marchés hebdomadaires et quatre foires annuelles attirent au chef-lieu un grand concours de marchands et de spéculateurs. Les principaux articles du commerce d'exportation de l'arrondissement sont les blés et les farines, qu'il échange contre des bois de charpente, des fers et des cuirs; on y exploite des carrières de chaux et de gypse, des fabriques de draps grossiers, des faïenceries, des briqueteries, des machines à épurer les grains et les farines, et de nombreuses distilleries. Saint-Papoul, sur le Limbe, dans une plaine très-fertile, fait partie de l'arrondissement et du canton même de Castelnaudary : c'était autrefois le chef-lieu d'une recette, et sept cardinaux avaient tour à tour occupé son siége épiscopal; l'évêque tenait aux États le huitième rang parmi les prélats du Languedoc, et le chapitre de la cathédrale avait été sécularisé par le pape Clément X (1670). La population de cette petite ville ne dépasse guère 1,400 âmes; toute son industrie consiste en quatre ou cinq fabriques de faïence commune. Laurac n'est actuellement qu'un pauvre village et a tout au plus 600 habitants.

Castelnaudary peut citer avec orgueil les noms de quelques-uns de ses enfants. Il nous suffira de mentionner ici *Arnaud Vidal*, l'un des sept poëtes qui formèrent à Toulouse le collége du *Gai-Savoir*, origine de l'académie des Jeux floraux; le savant annaliste *Germain de La Faille*; les lieutenants généraux *Dejean* et *Andréossy*; et le poëte *Alexandre Soumet*, dont le buste a été inauguré, le 20 du mois de mai 1845, dans une des salles de la maison commune. *Pierre de Castelnau*, légat du pape, assassiné, en 1208, sur les bords du Rhône, près de Saint-Gilles, par un gentilhomme de la cour de Raymond VI, et le célèbre prédicateur *Antoine Tolosani*, abbé de Saint-Antoine de Vienne, naquirent aussi dans cette ville. [1]

1. *Thrésor des chartes*. — *L'Art de vérifier les dates*. — *Histoire générale de Languedoc*. — Pierre de Vaux-Cernay. — Guillaume de Puylaurens. — L'Anonyme Languedocien. — *Notitia Galliarum*. — *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ*. — *Antiquités* de Duchesne. — *Dictionnaires* de Lamartinière, d'Expilly et de Hesseln. — Piganiol — Le *Moniteur Universel*. — *Annuaires de l'Aude*.

LAVAUR.

Le fragment qu'on a conservé de la chronique d'Odo Ariberti nous apprend que, dès le IXe siècle, il existait une forêt de Lavaur, *Sylva Vaurencis*, adjacente au pays d'Albigeois, vers laquelle Charles-le-Chauve détacha, pendant le siége de Toulouse (844), un corps de quinze cents chevaux et de cinq mille fantassins, *mille quingentos equites et quinque millia peditum*, pour y faire le dégât. On ignore en quelle année fut construit le château de Lavaur : tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, dans la seconde moitié du XIe siècle, la famille de ce nom était déjà fort ancienne. En 1065, Guillaume et Pierre, l'un et l'autre co-seigneurs de Lavaur, donnèrent à Odalric, abbé de Conques, et à ses moines, l'église de Saint-Christophe, vulgairement appelée d'*Afragnio* ou de Lavaur, sise dans les dépendances du château, avec tout l'alleu qui appartenait à ladite église. Il y avait à cette époque, en dehors du château, et près de la rivière d'Agout, dont le cours sépare l'Albigeois du Toulousain, une autre église dédiée à Saint-Elan ou Alain : on voit, par la charte de donation qu'Isarn, évêque de Toulouse, et ses frères Bernard et Pierre, tous trois fils de Guillaume, en firent aux moines bénédictins de Saint-Pons de Thomières, qu'elle était détruite en 1098, et que ceux-ci s'engagèrent non-seulement à la réédifier, mais encore à y bâtir un village. Telle a été l'origine de la ville actuelle de Lavaur, dont les seigneurs furent, au XIIe siècle, vassaux des vicomtes de Béziers et de Carcassonne.

Lavaur devint, de bonne heure, un des foyers les plus ardents de l'hérésie des Albigeois. Le cardinal d'Albano, légat du pape Alexandre III, l'assiégea en 1181 ; il y rencontra, d'abord, une vive résistance ; mais bientôt la ville lui fut livrée par Adelaïde de Toulouse, femme de Roger II, vicomte de Béziers. Les deux principaux chefs des hérétiques, Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi, pris à Lavaur, abjurèrent leurs erreurs à Toulouse, où ils moururent chanoines, l'un de Saint-Sernin, l'autre de Saint-Étienne. En 1211, Lavaur fut investi de nouveau par Simon de Montfort. Le domaine utile de la ville et du château appartenaient alors à Guiraude, sœur d'Aymeri, seigneur de Laurac et de Montréal, lequel venait de se réfugier dans la place, suivi de quatre-vingts chevaliers, déterminés comme lui à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les habitants, presque tous hérétiques, partageaient leur résolution, et, s'il faut en croire Pierre de Vaux-Sernay, le comte de Toulouse leur avait envoyé secrètement un renfort sous la conduite de son sénéchal, Raymond de Récald. Cet historien dit, il est vrai, que le comte permit aux Toulousains d'approvisionner le camp des Croisés, où lui-même se rendit vers les derniers jours du carême, afin de se réconcilier avec l'Église ; mais il ajoute que Raymond n'ayant pu rien obtenir des légats, revint à Toulouse et intercepta toute communication entre les habitants et Lavaur, de sorte que la famine ne tarda point à se déclarer parmi les assiégeants.

Le comte de Foix, Raymond-Roger, surprit, vers la même époque, du côté de Montjoyre, un corps de six mille Allemands qui rejoignaient les Croisés et en fit un grand carnage. On était au mois d'avril : le siége traînait en longueur, malgré les secours que Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, et les évêques de Bayeux et de Lisieux avaient amenés à Simon de Montfort, auprès duquel étaient venus aussi cinq mille hommes de la *Confrérie blanche* de Toulouse, qui, trompant la vigilance de Raymond VI, avaient franchi la Garonne au gué du Basacle. Mais les assiégés avaient tant de confiance dans la force de la place, que les chevaliers se montraient armés de toutes pièces sur les remparts. Simon, cependant, réussit enfin à combler le fossé et fit avancer de plus près ses machines. L'une d'elles, *le Cat* ou *le Guate* (*Catus*), perça sous ses coups redoublés les murailles dans toute leur épaisseur; tandis que l'abbé de la Cour-Dieu, vice-légat, chantait, entouré des évêques, le *Veni Creator* non loin du fossé. Les Croisés pénétrèrent par la brèche, dans la ville, le 3 mai 1211. Le brave Aymeri fut pendu à une potence très-haute : elle s'abattit, et Simon de Montfort, craignant qu'on ne perdît trop de temps à consolider les autres gibets destinés à ses quatre-vingts compagnons d'armes, les fit impitoyablement passer tous par le fil de l'épée. Guiraude fut jetée vivante au fond d'un puits que l'on combla avec de grosses pierres. Quatre cents hérétiques environ périrent dans les flammes, où ils se précipitèrent d'ailleurs avec tout le courage d'une conviction inébranlable. Simon pardonna à un nombre considérable de femmes et d'enfants, que l'un de ses chevaliers avait protégés contre la fureur du soldat, dans le premier emportement de la victoire.

Deux ans après, au mois de janvier, les légats ouvrirent un concile à Lavaur, pour y entendre le roi d'Aragon, Pierre II, dont toutes les sollicitations en faveur du comte de Toulouse demeurèrent inutiles (1213). Le jeune Raymond, fils de Raymond VI, reconquit la ville, en 1220, sur Amaury de Montfort; Louis VIII y passa, ainsi qu'à Castelnaudary, à son retour du siége d'Avignon (1226); plus tard, Raymond VII promit à saint Louis de démolir les murailles (1229), et autorisa les inquisiteurs à y faire la recherche des hérétiques (1234-1241). Les amendes auxquelles douze des plus riches habitants de Lavaur avaient été condamnés, servirent, en 1255, à la reconstruction de l'église du prieuré conventuel de Saint-Élan, que le pape Jean XXII éleva bientôt au rang de cathédrale (1317). Les États de Languedoc assemblés à Lavaur, en 1359, avisèrent aux moyens de défendre la province contre les Anglais; le pape Urbain V, en 1368, y convoqua un concile dans lequel on s'occupa du rétablissement de la discipline ecclésiastique. Lavaur fut ensuite érigé en comté par Louis XI, qui le donna à Jean de Foix-Candale (1462), et Charles VIII le réunit à la couronne dès la première année de son règne (1483).

De la fin du xve siècle au commencement du xvie, Lavaur reçut trois fois dans ses murs le parlement, chassé de Toulouse par la peste (1485-1502-1552). Les Calvinistes s'y opposèrent, dès 1561, à la publication de l'édit de juillet, et saccagèrent toutes les maisons des catholiques. Le seigneur d'Ambres, gouverneur de la place, les en chassa pourtant, l'année suivante; mais ils y rentrèrent, en 1567, et s'y maintinrent, pendant plusieurs années encore, malgré les habitants.

indignés des traitements affreux qu'ils avaient infligés aux religieux de Saint-François. Aussi Lavaur prit parti pour la Ligue, en 1589, et ne reconnut Henri IV qu'à la paix de Folembray (1595). Le duc de Joyeuse y avait tenu les États de son obéissance, en 1589, 1590 et 1594. Sous Louis XIII, ce fut la seule ville-maîtresse du diocèse qui résista à toutes les sollicitations des Calvinistes et demeura constamment fidèle au roi (1621-1627). Le château, bâti sur un rocher, fut démoli, en 1623, et les consuls, en 1704, établirent sur son emplacement une promenade publique. Quelques ruines du château étaient restées debout : le roi y nomma un gouverneur jusqu'en 1780.

Lavaur, capitale du bas Lauraguais, dépendait, avant la Révolution, de la judicature de Villelongue; il y avait dans ses murs une justice royale et une recette particulière; son évêché était suffragant de Toulouse, et son premier consul siégeait aux États. Chef-lieu de sous-préfecture du Tarn, cette ville compte aujourd'hui près de 7,000 âmes; elle est située sur la rive droite de l'Agout, au milieu d'une plaine riante et fertile; les farines et les vins constituent les principaux articles de son commerce. L'arrondissement renferme un peu plus de 63,000 habitants. Nous citerons, parmi les anciens évêques de Lavaur, *Pierre Danès*, qui fut précepteur de François II et ambassadeur au concile de Trente; et parmi les hommes célèbres nés dans la ville ou aux environs, le graveur *Darcis;* les peintres *Jean-Pierre* et *Antoine Rivals;* le médecin *Pinel*, et les généraux *Rey* et *Ségauville*.[1]

SORÈZE.

L'abbaye de Sorèze fut fondée en 787, sous le nom d'abbaye de la Paix, par Pépin-le-Bref, qui la donna à des moines de l'ordre de Saint-Benoît. Les Normands la détruisirent en 864; elle fut rétablie, plus tard, par l'abbé de Valfride, qui la mit sous la protection du vicomte d'Alby. Cette protection lui coûta cher, car le fils du vicomte, Frotaire, évêque de Nîmes, envahit ses propriétés et saisit ses revenus. Il consentit enfin à les lui rendre, et, voulant régulariser son ordre, la soumit au monastère de Saint-Victor de Marseille (1062). Vers ce temps, les habitants d'une cité romaine en ruines, dont on voit les vestiges sur une montagne, située à peu de distance, vinrent, suivis de quelques autres peuplades voisines, bâtir avec ses matériaux plusieurs groupes de maisons autour de l'abbaye. Le nom de cette cité était *Verdunum*, dont on a fait en français *Puyvert*, et il existe encore aujourd'hui à Sorèze de grossiers dessins tirés des pierres de Verdunum.

1. Pierre de Vaux-Sernay. — Dom Vaissette. — *Dictionnaires* d'Expilly et de Hesseln. — Notes communiquées par M. de Combette-Labourelie.

C'est dans l'abbaye de Sorèze que le premier parlement de Languedoc tint ses séances, en 1273, sous la présidence de Lancelot d'Orgemont. En 1377, les compagnies anglaises rançonnèrent l'abbaye et dévastèrent la ville, au sac de laquelle se rattache une circonstance assez curieuse. Un détachement de routiers ayant pénétré dans la vallée de la Sor, s'y empara du château de Roquefort, dont on ne put jamais les chasser. La vallée est encore habitée, de nos jours, par les descendants de ces bandits, auxquels appartiennent quatorze martinets à battre le cuivre, dont les eaux de la Sor font agir les machines. Pendant les guerres de religion du XVI[e] siècle, Sorèze fut le théâtre de plusieurs collisions sanglantes; les calvinistes ne réussirent pourtant à y dominer qu'en 1570, et les excès qu'ils y commirent, provoquèrent contre eux une réaction terrible, à l'époque de la Saint-Barthélemy. Ils prirent leur revanche, l'année suivante. Un de leurs chefs, Thomas de Durfort, seigneur de Deyme, escalada les remparts, dans la nuit du 5 juin 1573, livra la ville au meurtre et au pillage, et fit démolir l'église paroissiale, ainsi qu'une partie du monastère, dont les matériaux servirent à construire de nouvelles fortifications. La paix de 1576 laissa Sorèze au pouvoir des protestants; les catholiques leur enlevèrent cette place, en 1580, et y exercèrent de cruelles représailles; le vicomte de Turenne, qui commandait à Castres, voulut la reprendre; il l'investit deux fois et fut enfin contraint de décamper. Ce n'est que le 13 septembre de la même année que Durfort et le capitaine Saband ayant pratiqué des intelligences à Sorèze, y rentrèrent par une porte qu'on a depuis appelée *Porte de la trahison*. Le gouvernement de la place échut à Saband, qui s'empressa de reconnaître Henri IV, dès son avénement à la couronne (1589). Sous Louis XIII, la tranquillité de Sorèze ne fut que faiblement troublée par la révolte du duc de Rohan et celle de Montmorenci (1627–1632). Le roi punit les habitants qui avaient reçu la cavalerie des rebelles, à cette dernière époque, en les privant de leurs trois foires hebdomadaires qu'il transféra à Revel.

Le calvinisme était si solidement établi à Sorèze, qu'il ne put même être ébranlé par les virulentes prédications du ministre dissident Gaspard Olaxe. Quant au catholicisme, il n'y en restait plus aucune trace. Le curé, qui s'était réfugié à Saint-Félix de Caraman, reçut enfin l'ordre de retourner dans sa paroisse. Comme son église avait été détruite, les bénédictins lui donnèrent asile dans celle de leur couvent. Mais ni lui ni ses successeurs n'eurent à se louer sans doute de cette hospitalité, car on lit sur les registres de la paroisse ces mots écrits de la main du dernier d'entre eux : *que ses successeurs devaient regarder les benedictins comme Rome considerait Carthage.* Ces religieux avaient rendu les plus grands services au pays et au catholicisme, en instituant une école à Sorèze, quelque temps après la fondation de l'abbaye. L'introduction du calvinisme les fit redoubler de zèle; ils construisirent des locaux plus vastes et créèrent vingt-quatre bourses gratuites. L'établissement nouveau portait le nom de séminaire. Les directeurs, dont il avait dépassé les espérances, renvoyèrent les élèves, en 1722, pour l'agrandir encore. La réouverture eut lieu en 1759, sous dom Fougères, et le nombre des élèves s'accrut au delà de cinq cents, sous l'administration aussi habile que paternelle de dom Delpaulx. Le collége devint alors école militaire et atteignit l'apogée de sa prospérité; il y arriva des élèves de tous les royaumes

de l'Europe, de toutes les parties du monde; deux princes, l'empereur Joseph II, et le comte de Provence, frère de Louis XVI, ne dédaignèrent point de se détourner de leur route pour le visiter.

Le corps enseignant du clergé ne vit point Sorèze lui échapper sans faire tous ses efforts pour le reconquérir; une vive polémique s'engagea, à cette occasion, et nous avons sous les yeux une brochure publiée en 1777, ayant pour titre *Lettre d'un professeur émérite de l'université de Paris, en réponse au R. P. D. V., bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, sur l'éducation publique, au sujet des exercices de l'abbaye royale de Sorèze*, dans laquelle l'auteur cherche à prouver que les prêtres sont plus aptes à l'éducation que les séculiers. A dom Delpaulx qui prit la fuite au commencement de la Révolution, succédèrent les frères Ferlus, dont tous les efforts tendirent à satisfaire les idées philosophiques et les instincts guerriers de l'époque. Les arts d'agrément et les exercices du corps tinrent dès lors une part très-large dans l'instruction qu'on donna à Sorèze : il y eut de vastes cours, dont une disposée en place d'armes, un bassin pour une école de natation, un manége, un cours de déclamation, etc. Les élèves portèrent un uniforme et furent divisés par bataillons et compagnies, ayant leurs sergents et leurs caporaux, et marchant précédés de tambours et d'une musique militaire. Sous la Restauration, quoique tout eût changé ailleurs, Sorèze, avec le nom de collége, put conserver son ancienne organisation et sa singulière physionomie. Grâce à l'habile direction de MM. Ferlus et Bernard, cet établissement eut encore quelques années d'éclat : les arts d'agrément, la littérature et les mathématiques même y étaient enseignées avec soin. Mais l'heure de la décadence arriva enfin et le collége ferma faute de fonds. Depuis 1830, il a été rétabli, et comme s'il devait former contraste à toutes les époques, on y donne une éducation exclusivement catholique. L'ancienne institution n'existe donc plus que de nom et dans le souvenir des élèves qui en sont sortis : les *soresiens*, sous la direction d'un comité choisi par voie d'élection parmi leurs camarades les plus éminents, forment une société toute confraternelle et dont la généreuse sollicitude est toujours prête à venir en aide à l'infortune.

La petite ville de Sorèze est située sur la Sor, au pied de la montagne, à huit kilomètres de Revel; ce n'est pas même un chef-lieu de canton, et sa population s'élève tout au plus à 3,000 habitants. Trois hommes connus à différents titres sont nés dans cette ville : dom *Claude de Vic*, le savant collaborateur de dom Vaissette; le docteur *Clos*, à qui l'on doit des *Recherches historiques sur le Sorezois*, et *Azaïs*, l'ingénieux auteur du *Système des compensations*. Au nombre des élèves distingués de l'ancien collége nous nommerons les généraux Mina (Dufalga) et Gazan, les Cafarelli, Andréossi, Barris et Marcorelle. On admire aux environs de Sorèze le magnifique bassin de Saint-Ferréol, destiné à alimenter le canal du Midi. Ce bassin contient vingt-sept millions de mètres cubes d'eau; il faut un mois pour le remplir et deux jours pour le vider.[1]

1. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*. — Notes manuscrites de l'auteur. — Documents inédits communiqués par M. de Combette-Labourelie.



CARCASSONNE.

Pline cite Carcassonne, dans le pays des Volces Tectosages (*Carcaso*, *Carcasso* ou *Carcassum Volcarum Tectosagum*), au nombre des villes de la province romaine, situées en deçà du Rhône, qui dès l'an de Rome 636, avaient l'usage du droit latin. Carcassonne ne portait point encore, il est vrai, le titre de colonie à l'arrivée de César dans les Gaules (696) ; mais il faut qu'elle fût libre, effectivement, et sans doute aussi considérable, puisque les habitants fournirent, deux années plus tard, à son lieutenant P. Crassus, pour l'expédition d'Aquitaine, un gros détachement de cavalerie, servant sous leurs propres enseignes, ce qui était une marque certaine d'indépendance. L'an de J.-C. 282, ils érigèrent de leurs deniers un monument public à Numérien, fils de l'empereur Carus, ainsi que l'atteste cette inscription découverte, en 1729, sur une colonne enfouie dans un champ, à quatre kilomètres au sud-ouest de la ville : PRINCIPI. IVVENTVTIS. NVMERIO. NVMERIANO. NOBILISSIMO. CÆSARI. N. M. P. I. La ville dut ensuite déchoir, car on ne la trouve mentionnée, dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, que sous le nom de château. En 435, les Wisigoths ayant envahi la Narbonnaise première, pendant l'absence d'Aëtius, occupé contre les Bagaudes, s'emparèrent probablement de Carcassonne ; un fait positif, c'est qu'elle leur appartenait à la fin du v[e] siècle, et comme sa forte position la mettait à l'abri d'un coup de main, ils y transportèrent, après la bataille de Vouglé, les effets les plus précieux du trésor que leurs rois gardaient à Toulouse (507). Chlodwig ne manqua point de l'investir à la tête des mêmes troupes qui, selon Procope, avaient défait l'armée d'Alaric ; mais un rude échec, essuyé auprès d'Arles par son fils aîné, Thierry, l'obligea de décamper, et il se replia précipitamment sur Toulouse (508).

Carcassonne, dont les Franks convoitaient beaucoup la possession, resta donc au pouvoir des Wisigoths. En 585, l'un des deux corps d'armée que Gontran, roi de Bourgogne, envoya contre la Septimanie pour venger sa nièce Ingonde, s'avança jusque sous les murs de cette ville. Térentiole, qui le commandait, entra sans résistance dans la place, d'où une querelle de soldats le fit bientôt chasser par les habitants ; il voulut alors y pénétrer de vive force et fut tué d'un coup de pierre, lancé du haut des remparts. Au bruit de sa mort, les assiégés ouvrent leurs portes, tombent avec furie sur les Bourguignons et coupent la tête de Térentiole, qu'ils exposent ensuite au bout d'une pique sur les murailles. Saisis d'épouvante, avertis d'ailleurs de l'approche des Wisigoths, sous la conduite du prince Reccared, les Bourguignons se débandent aussitôt et s'enfuient, abandonnant à la discrétion du vainqueur tout leur bagage avec le butin qu'ils avaient ramassé dans leurs courses. Gontran ne se découragea pas : la conversion de Reccared au catholicisme lui offrit, en 587, une occasion favorable pour attaquer de nouveau la Septimanie. Par son ordre, Didier, duc de Toulouse, marcha sur Car-

cassonne, accompagné du comte Ostrovalde ; mais il en trouva les portes fermées et les habitants prêts à se défendre. Les troupes de Reccared étaient accourues au secours de la place : leur chef, simulant une panique à la vue des Franks, battit en retraite, poursuivi vivement par les généraux du roi de Bourgogne qu'il attira ainsi à une grande distance de leur camp. Brisé de fatigue, Didier s'aperçut enfin de son imprudence et rebroussa chemin ; malheureusement sa cavalerie ne put le suivre, presque toute son infanterie s'était dispersée ou était demeurée en arrière. La garnison de Carcassonne profita de ce moment pour tenter une sortie, tandis que les Wisigoths, de leur côté, faisaient un retour offensif. Pris en tête et en queue, Didier périt dans la mêlée, et Ostrovalde n'échappa qu'avec peine à la déroute des Franks. Gontran, sans se rebuter, leva, l'année suivante, une armée formidable dont il confia le commandement au duc austrasien, Gontran-Boson, et à Ostrovalde, qu'il avait créé duc de Toulouse. Ostrovalde arriva le premier devant Carcassonne : les habitants le reçurent volontairement dans leurs murs et lui prêtèrent serment de fidélité soit qu'il y eût pratiqué des intelligences, soit que ces peuples se fussent lassés de la domination de Reccared. Gontran-Boson rejoignit, quelques jours après, son lieutenant et alla camper non loin de l'Aude, pour offrir la bataille au général des Wisigoths, le duc Claude, qui, avec un faible corps de troupes, auquel il avait fait franchir en toute hâte les Pyrénées, s'était établi lui aussi dans le voisinage de la ville, afin de couvrir les environs et d'observer les mouvements de l'ennemi. L'armée de Boson se composait de soixante mille hommes, selon Grégoire de Tours et Jean de Biclar. Fier de sa supériorité, le duc austrasien ne pourvut pas même, par les plus simples précautions, à la sûreté de son camp et négligea d'attaquer d'abord les Wisigoths, comptant de les accabler d'un seul coup quand il le voudrait. Claude, dédaignant les railleries et les insultes que les Franks ne cessaient de lui prodiguer, attendit patiemment que leur chef eût laissé se relâcher parmi eux tous les liens de la discipline. Il fit alors deux parts de ses troupes, en mit une en embuscade et fondit avec l'autre sur les Franks. L'alerte est donnée : l'ennemi s'éveille en tumulte ; aux cris de ses soldats, Gontran-Boson accourt, réunit les premiers qu'il trouve sous sa main et tombe sur son adversaire, qui feint de se troubler, bat en retraite et l'attire dans l'embuscade, où il taille en pièces tout son détachement. Le duc Claude revient ensuite vers le gros de l'armée franke, à demi vaincue, passe l'infanterie au fil de l'épée et poursuit la cavalerie jusqu'au delà des frontières (588).

Cette nouvelle victoire des Wisigoths fut sans doute aussi complète que l'affirment les historiens espagnols, car Gontran n'osa plus désormais renouveler ses tentatives sur Carcassonne. La place était trop importante, comme nous l'avons déjà dit, pour que Reccared pût se résigner à la perdre ; l'amour-propre national des Wisigoths était, en outre, attaché à sa conservation, depuis qu'un de leurs rois l'avait fait ériger en évêché, ainsi que la ville d'Elne, afin de compléter, lorsque Théodebert se fut emparé d'Usez et de Lodève, le nombre des *sept cités* de la Septimanie (533). Les historiens ne s'accordent pas, du reste, sur le nom du premier évêque de Carcassonne : Gérard de Vic indique saint Crescent, disciple de saint Paul, et Sainte-Marthe, Guiméra ; mais l'épiscopat du pre-

mier n'est qu'une fable, et dom Vaissette prouve que le second ne vivait qu'à la fin du IXe siècle ou même au commencement du Xe. Saint Hilaire, selon lui, peut avoir précédé sur le siége épiscopal de cette ville saint Serge, ou Sergius, le même qui assista, en 589, au troisième concile de Tolède. L'histoire ne nous a légué, non plus, que des notions imparfaites sur les destinées de Carcassonne, pendant la courte domination des Sarrasins en Septimanie. Les annales d'Aniane nous apprennent seulement qu'un de leurs chefs, Ambiza, l'enleva de vive force, en 725, et s'y fit livrer plusieurs otages qu'il envoya à Barcelone. *Ambisa rex Sarracenorum Carcassonam expugnat et capit, et obsides Barchinona transmittit.* Mais sur qui Carcassonne fut-elle prise, et à quel prince appartenait-elle quand Ansemond reconnut la suzeraineté de Pépin-le-Bref? Probablement à Eudes, duc d'Aquitaine, qui en avait dépossédé les Sarrasins. Cette ville ne fut donc pas réunie à la couronne, en 759, après la soumission de Narbonne, mais bien en 762, à la mort de Waïffre, petit-fils d'Eudes. Dans l'intervalle, la place fut peut-être conquise un moment par Charles, l'un des fils de Pépin; et c'est évidemment à cette circonstance que se rapporte le siége fabuleux de Carcassonne par Charlemagne, dont parle une légende que l'Anonyme Languedocien ne manque pas de rappeler, à propos du siége de 1209 par les croisés. Charlemagne, dit-il, l'investit pendant sept ans, et ce prince avait déjà plié ses tentes, quand Dieu, montrant bien là sa puissance, fit incliner vers lui une des tours, ainsi que cela peut se voir encore aujourd'hui, et alors la cité fut prise. *Mais Dieu monstrec aqui sa puissance, que unes de las tors s'inclinet devers Charle-magne, ainsin que do presen se pau veser, et adonc fouc ladita cieutat presa.*

Le premier comte de Carcassonne, dont les chroniques nous aient transmis le nom, est Oliba, que l'on présume avoir été frère de Sunifred, père de Wifred-le-Velu, comte de Barcelone. Oliba fut promu sans doute à cette dignité, lorsque Louis-le-Débonnaire détacha le Carcassez et le Rasez de la Septimanie, pour les enclaver dans le marquisat de Toulouse, qu'il incorpora au royaume d'Aquitaine. A Oliba, qui était positivement comte de Carcassonne, en 819, succédèrent Louis Eliganius (836); Oliba II et Acfred Ier (851), sous lesquels on trouve mentionné pour la première fois un vicomte de Carcassonne, nommé Frédarius, que Charles-le-Chauve dépouilla de plusieurs fiefs, en 877, pour les donner à Oliba. Viennent ensuite Bencion (905); Acfred II (908); et Arnaud (934), mort en 957, laissant trois fils, auxquels il partagea ses domaines. Roger, l'aîné, eut le Carcassez, une portion du Comminges, et le Rasez qu'il posséda par indivis avec son frère puîné, Eudes, et avec Sunifred, comte de Barcelone; Raymond, le troisième, hérita de l'autre portion dn comté de Comminges. Roger Ier s'intitula marquis, dans quelques-uns de ses actes; il substitua ses domaines aux mâles, de préference aux filles, et eut trois fils, comme son père, savoir : Raymond, qui porta, de son vivant même, le titre de comte de Carcassonne; Bernard, auquel il légua le comté de Consérans et une portion du Carcassez et du pays de Foix; et Pierre Roger, ou Roger II, évêque de Girone, en 1010, mais que la mort de son frère aîné ne tarda point à saisir d'une partie du comté de Carcassonne. Raymond avait épousé Garsinde, vicomtesse de Béziers et d'Agde : de ses deux fils, l'un, Pierre-Raymond, fut à la fois comte de Carcassonne et de Rasez

et vicomte d'Agde et de Béziers; l'autre, Guillaume-Raymond, jouit seulement d'une portion des terres comprises dans l'étendue du Carcassez (1012). Roger III, fils de Pierre-Raymond et de Rangarde de la Marche, mourut sans postérité (1067); il ne resta plus dès lors que deux branches de la maison de Carcassonne, dans la descendance mâle, représentées, la première, par Pierre et Bernard, fils de Guillaume-Raymond et cousins de Roger III; la seconde, par les comtes de Foix, qui tiraient leur origine de Bernard, fils de Roger Ier.

La sœur de Roger III, Ermengarde, qu'il avait instituée son héritière principale, craignant que la succession de son père ne lui fût disputée, en vertu de la clause de substitution, vendit, de concert avec son mari, Raymond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nîmes, pour la somme de onze cents onces d'or, la suzeraineté sur le Carcassez et le Rasez à son parent Raymond-Bérenger Ier, comte de Barcelone (2 mars 1067). Bernard-Aton, fils de Raymond-Bernard et d'Ermengarde, n'en eut d'abord que le domaine utile, et fut inquiété longtemps à ce sujet par Roger II et Roger III, comtes de Foix, qui revendiquèrent tour à tour les droits de la branche cadette (1095-1124); mais il réussit toujours à s'accommoder avec eux, et se dégagea même enfin du vasselage de la maison de Barcelone, en réservant adroitement, dans un traité de paix, l'hommage qu'il devait à celle de Saint-Gilles pour les comtés de Carcassonne et de Rasez, anciennes dépendances du marquisat de Toulouse (mai 1112). Ce fut pourtant à cette dernière époque, qu'afin d'ôter tout prétexte à de nouvelles hostilités, il quitta la qualification de comte, et prit le titre de vicomte de Carcassonne, qu'il joignit à ceux de vicomte d'Agde et de Béziers, d'Albi et de Nîmes, entrés dans sa famille par le mariage de Raymond avec Garsinde et de Raymond-Bernard avec Ermengarde. Hâtons-nous de dire que, depuis près d'un siècle, la vicomté de Carcassonne avait été réunie au comté; les seuls de ses titulaires, qu'on ne connaît presque d'ailleurs que par leurs noms, en remontant jusqu'à Frédarius, sont Arnaud (999), Radulphe, Amélius (961) et Sicfred (883), probablement tous de race gothique. Le Carcassez, le Rasez et Albi passèrent, en 1130, à Roger, fils aîné de Bernard-Aton, qui essaya de faire revivre le titre de comte de Carcassonne; Raymond-Trencavel, frère cadet de Roger, recueillit son héritage, en 1150, et comprit, sous le titre général de vicomte de Béziers, tous les domaines de sa maison, hormis la vicomté de Nîmes dont avait été apanagé le troisième fils de leur père commun, nommé Bernard-Aton comme lui. Nous terminerons à Raymond-Trencavel cette esquisse généalogique : l'histoire particulière des vicomtes de Béziers ne nous regarde pas, et désormais celle de Carcassonne doit nous occuper exclusivement.

A la mort de Raymond-Bérenger II, comte de Barcelone, les chevaliers du Carcassez, poussés par Bernard-Aton, avaient mis le siége devant la capitale du pays. Les habitants, craignant le pillage, s'adressèrent au petit fils de leur ancien seigneur, qu'ils reçurent dans leurs murs, sous l'expresse réserve, toutefois, que la ville serait rendue au jeune Raymond-Bérenger III, dès que celui-ci aurait atteint l'âge de majorité (1083). Bernard-Aton jura tout ce qu'on voulut, mais il éluda sa promesse; puis, quand les habitants eurent ouvert leurs portes, en 1107, aux troupes du comte de Barcelone, il renouvela l'hommage pour le Carcassez et le Rasez à Bertrand, comte de Toulouse, et investit aussitôt la place qui fut obli-

gée de capituler (1108). En 1112, intervint le traité de paix dont nous avons déjà parlé. Raymond-Bérenger ne renonça pourtant pas encore à ses prétentions sur Carcassonne : Bernard-Aton en fut chassé par ses intrigues, le 24 août 1120; mais s'étant allié avec le comte de Toulouse, Alphonse-Jourdain, il y rentra, quatre ans après, et afin d'éteindre tout esprit de révolte parmi les différentes classes de la population, confisqua sur les rebelles les tours et les maisons de la cité, qu'il donna en fief à seize gentilshommes du pays qui l'avaient aidé à la reprendre. La seule condition que le vicomte leur imposa, fut d'y résider, eux, leur famille et leurs vassaux, les uns quatre mois, les autres huit, dans le cours de l'année, et d'y faire assidûment la garde et le guet pendant tout ce temps. Telle a été l'origine des *mortes-payes* (bourgeois) de Carcassonne, lesquelles existaient encore au XVIIIe siècle et jouissaient de plusieurs privilèges, aux conditions précitées.

Roger II, fils de Trencavel, exerça les droits seigneuriaux dans le Carcassez et le Rasez, quelques années même avant la mort de son père. Il signala son avénement, au mois de mars 1158, en confirmant les franchises de la ville et l'octroi des foires annuelles dont l'avait gratifiée son oncle Roger. Ces foires, fort courues, assuraient à tous ceux qui les visitaient une complète sécurité pour leurs personnes et leur bagage, huit jours avant qu'on les ouvrît et huit jours après qu'elles avaient été fermées. A ce bienfait, Roger II en ajouta un autre plus précieux encore. Le 12 juillet 1165, étant à Carcassonne, avec son père Trencavel, *dessous l'orweau*, devant le palais vicomtal, il fit publier une ordonnance réglant les rapports respectifs des créanciers et des débiteurs. « Si le créancier », porte le texte latin de l'ordonnance que nous analysons, « ne peut recouvrer sa créance, du débiteur ou de la caution, qu'il les assigne devant la cour (*indicet curiæ*), et que la cour ayant reconnu la légitimité de la dette, la garantisse au créancier. La cour, si elle le juge à propos, accordera au débiteur ou à la caution, quinze jours de délai pour se libérer; mais si l'un ni l'autre ne s'acquitte, elle en poursuivra le paiement par la disjonction, et quand la dette sera éteinte, elle exigera pour frais de justice, du débiteur ou de la caution, le quart de la somme à laquelle se montait la créance. Si néanmoins le débiteur et la caution ne sont point solvables pour la somme entière, la cour ordonnera une transaction devant un conseil de prud'hommes de la ville, lequel les condamnera à s'acquitter, s'ils en ont les moyens, tant en marques de considération (*per honorem*) et tant en valeurs (*per aver*) ». Ce fragment, où l'on trouve quelques-unes des dispositions les plus saillantes de notre code de commerce, n'est-il point la preuve des progrès rapides que la civilisation avait déjà faits dans les divers États de la Langue d'Oc? Tout le midi était alors régi par les lois romaines, qui étaient le droit commun : mais chaque ville avait déjà son corps de coutumes orales. Celles de Carcassonne ne furent rédigées qu'au commencement du XIIIe siècle : elles sont postérieures, de quatre ou cinq ans, et presque en tout semblables aux coutumes de Montpellier, rassemblées et écrites en 1204. La haute main, sur tout ce qui concernait l'administration de la justice ou la levée des impôts, appartenait à un viguier, dès 1138; plus tard, Roger II lui adjoignit un sous-viguier : *Guilhelmus Ugo, subvicarius Carcassonnæ* (1193). En 1185, il permit aux habitants de

construire un pont sur l'Aude, et, par son codicille du 17 mars 1194, supprima le droit du passage qu'il y avait d'abord établi.

Nous voici arrivés à l'épouvantable épisode de la guerre des Albigeois. Frère Raoul et frère Pierre de Castelnau, légats du pape, préludèrent à Carcassonne, en 1204, aux horreurs de la croisade, par la condamnation d'un certain nombre d'hérétiques qu'y avait traduits l'évêque. Pierre II, roi d'Aragon, présent à leur interrogatoire, approuva la sentence. L'orage grossissait, cependant : le glaive allait remplacer la parole dans la poursuite de l'hérésie. Béziers pris et détruit, les croisés se précipitèrent comme un torrent vers Carcassonne, ivres encore du sang qu'ils venaient de répandre. Raymond-Roger, fils de Roger II, s'y était enfermé avec l'élite de ses troupes. Le 1er août 1209, il vit l'armée du légat envahir la rive droite de l'Aude. Au pied du rocher sur lequel la cité est bâtie coulent les eaux du fleuve, et deux faubourgs fortifiés en défendaient alors les approches. Le lendemain, 2 août, l'un de ces faubourgs fut enlevé d'assaut par les croisés ; ils attaquèrent aussitôt le second, qu'on appelait le *Grand-Faubourg :* mais la résistance opiniâtre qu'y rencontrèrent leurs chefs les plus intrépides, les obligea de recourir à la sape, et ils ne purent s'en rendre maîtres que le huitième jour du siége. Raymond-Roger, sans que ce double revers abattît son courage, avait fait une retraite de lion dans la cité. La force et la hauteur des murailles, leur assiette escarpée, le dévouement, la constance des habitants et de la garnison, l'héroïsme de leur jeune chef, tout annonçait au légat des difficultés presque insurmontables. Une ruse odieuse lui livra son ennemi, trop magnanime et trop crédule; il le retint prisonnier en otage de sa ville. A cette nouvelle, les habitants, n'espérant plus pouvoir prolonger la défense, se sauvèrent nuitamment, dit l'Anonyme Languedocien, à travers un souterrain secret qui s'étend à trois lieues de distance, depuis Carcassonne jusqu'aux tours de Cabardez (15-16 août). La richesse du butin et quatre cents hérétiques qu'il ordonna de jeter dans les flammes, suivant Pierre de Vaux-Sernay, dédommagèrent un peu le légat des joies du carnage. Simon de Montfort, proclamé alors général de la croisade, accepta, sur le noble refus du duc de Bourgogne et des comtes de Nevers et de Saint-Paul, le patrimoine de Raymond-Roger, dont il confia la gestion à un sénéchal, tandis que sa victime, privée d'air et de lumière, succombait dans une des tours les plus épaisses de la cité, aux lentes horreurs d'une dyssenterie lâchement calculée par ses bourreaux (10 novembre 1209). Neuf ans après, l'incapable héritier de Montfort fuyant du siége de Toulouse, emportait le cadavre de Simon à Carcassonne, où il faisait célébrer ses obsèques. Six années s'écoulaient encore, et, contraint d'y chercher lui-même un refuge, sans argent pour solder ses troupes, sans crédit, sans autorité, sans racine aucune dans le pays, Amaury sortait de Carcassonne et prenait la route de France, abandonnant à jamais, vaincu, haï et méprisé, cette terre foulée si cruellement, où il semblait que l'impitoyable génie de son père eût assis la grandeur de sa maison sur des fondements inébranlables (15 janvier 1224).

On sait le reste. Louis VIII, lorsqu'il se dirigea sur Avignon, députa, du Rhône à la Garonne, vers toutes les villes du Languedoc, des émissaires munis de ses pleins pouvoirs, afin de les exhorter à se soumettre (1226). Carcassonne fut une des premières à lui envoyer ses clés : il y entra, en revenant d'Avignon,

et bannit l'évêque, Bernard-Raymond, pour introniser sur son siége Clarin, ex-chancelier de Simon de Montfort. Le zèle ardent des inquisiteurs acheva d'aplanir la voie à saint Louis. Chassés avec exécration de Toulouse par les capitouls et les habitants irrités, les frères prêcheurs trouvèrent d'abord un point d'appui à Carcassonne, d'où le grand archidiacre et frère Guillaume Arnaud fulminèrent plusieurs sentences contre eux et les hérétiques (1235-1236). La tentative de Trencavel, fils de Raymond-Roger ne fut que la dernière protestation du droit contre la force (1240). Ses partisans l'introduisirent, de nuit, dans le bourg de Carcassonne ; mais il échoua devant la cité, contiguë au bourg. Le siége durait depuis un mois, quand on l'avertit que les troupes royales avançaient en toute hâte. Trencavel décampa brusquement et se retira dans le château de Montréal, où il ne tarda point à capituler. Saint Louis pardonna aux rebelles : Jean de Cranis, son sénéchal, rappela les habitants fugitifs du bourg, auquel les gens du roi avaient fait subir une subversion totale, et leur permit d'en construire, entre la cité et l'Aude, un nouveau qu'il transféra ensuite sur la rive gauche du fleuve, où il forme aujourd'hui la portion la plus considérable de la ville (1247).

Philippe-le-Hardi passa trois fois à Carcassonne : en 1272, il y emmena prisonnier le comte de Foix, qui fut étroitement gardé dans une des tours de la cité ; il y tint un parlement, en 1283 ; et, en 1285, se disposant à marcher sur la Catalogne, il laissa dans ses murs la reine, sa femme, Marie de Brabant. Philippe-le-Bel, son fils, s'y arrêta aussi, la même année, au retour de cette funeste expédition, pour vaquer à quelques-unes des affaires les plus pressées du royaume ; il y revint, en 1288, accompagné de sa femme, Jeanne de Navarre, et reçut des habitants un accueil magnifique. Une nouvelle hérésie, celle des *Fratricelles* ou *Béguins*, commençait d'agiter la province. Ses progrès empêchèrent, pendant quelques années, Philippe-le-Bel de réprimer les excès de l'Inquisition. Ce n'est qu'en 1303, que, touché enfin du cri des peuples, il envoya deux commissaires en Languedoc pour y faire droit à leurs plaintes. Les habitants de Carcassonne, que frère Nicolas d'Abbeville avait accablés de persécutions et d'outrages, se soulevèrent aussitôt et prirent leur revanche contre les Jacobins. Le successeur de frère Nicolas, Geoffroy de Albusiis, excommunia l'un des commissaires, Jean de Pecquigny, vidame d'Amiens ; mais bientôt le roi entreprit un nouveau voyage en Languedoc (1304), et, afin de se concilier sans doute l'affection des peuples, qu'avait pu aliéner l'énormité du subside exigé à l'occasion de la guerre des Flandres, il chargea ses commissaires de visiter eux-mêmes les prisons et de veiller à ce qu'elles fussent « des lieux assurés pour la garde et non pour la peine des prisonniers. »

L'éloignement habituel des rois de France entretenait parmi les habitants du midi une si fâcheuse prévention contre les effets immédiats de leur pouvoir ou de leur bonne volonté, que ceux de Carcassonne se laissèrent séduire par l'espoir de trouver dans un prince plus voisin une protection moins incertaine. En 1305, ils offrirent la suzeraineté de leur ville à l'infant de Majorque, don Ferrand. Le complot fut découvert, et le commissaire de la cour fit pendre avec leurs robes les huit consuls du bourg de Carcassonne, que Philippe-le-Bel priva

en outre de son consulat et sur lequel il frappa une amende de soixante mille livres tournois. L'année suivante pourtant, l'ayant réintégré dans ses priviléges, il lui fit grâce du reliquat de l'amende, mais en décidant « qu'à l'avenir le consulat serait régi sous sa main et en son nom, tant qu'il lui plairait. » En 1319, frère Bernard Délicieux, le plus éloquent des *Spirituels*, sorte de dissidents de l'ordre de Saint-François, qui procédaient des *Fratricelles*, comparut à Carcassonne devant un tribunal ecclésiastique. Convaincu, entre autres chefs d'accusation, d'avoir provoqué la révolte de 1305, il fut dégradé, et, malgré ses infirmités et sa vieillesse, mis au pain et à l'eau, pour le reste de ses jours, dans la prison de l'Inquisition appelée le *Mur Etroit*. Les doctrines de Bernard Délicieux flattaient le penchant du peuple à fronder le luxe et l'orgueil des hauts dignitaires de l'Église Romaine; il prêchait la pauvreté, l'humilité, la charité, et voulait ramener les prêtres et les moines à toutes les vertus qu'avait enseignées et pratiquées le divin auteur de l'Évangile. Le mouvement qu'il avait communiqué aux esprits coûta beaucoup d'efforts aux officiers du Saint-Siége. En 1324, l'inquisiteur de Carcassonne, Jean de Beaune, appela à son aide celui de Toulouse, Bernard Guidonis, depuis évêque de Lodève, et tous deux travaillant à l'œuvre commune avec la même ardeur, combattirent les *Béguins* et les *Spirituels* du diocèse par des supplices, des emprisonnements, des amendes ou des pénitences absurdes. L'odieux le céda cette fois au ridicule. Le despotisme monacal s'acclimatait difficilement sur cette terre où la liberté donnait la main à la poésie. Aussi, dans un acte de foi célébré à Carcassonne, en 1326, les inquisiteurs publièrent-ils une ordonnance défendant, sous peine du même châtiment, de se moquer de ceux qui avaient été condamnés à porter des croix. Ce fut dans ces circonstances, c'est-à-dire un an après la condamnation du chef des *Spirituels*, que les Pastoureaux, débouchant de l'Albigeois et du Toulousain, tout épouvantés encore de leurs ravages, firent irruption dans la sénéchaussée de Carcassonne, qu'ils se proposaient de traverser jusqu'au premier port du bas Languedoc, afin de gagner la Terre Sainte (1320). Ils ne rencontrèrent d'appui nulle part : le sénéchal, Aymeri de Cros, se porta promptement sur les points menacés et fit partout justice de leurs brigandages.

La huitième année de son règne, Philippe de Valois se préparant à la guerre contre les Anglais, parcourut le Languedoc et visita Carcassonne (1336). Ce n'est toutefois qu'en 1347 qu'il autorisa les habitants du bourg, situé, comme nous l'avons dit, sur la rive gauche de l'Aude, et qu'on appelait la ville basse, à *se clore de murs et de fosses*. Deux années auparavant, son fils aîné, Jean, duc de Normandie, y était venu, au mois d'août, pour la mettre en état de défense contre les Anglais qui avaient débarqué sur les côtes de Gascogne. Les fortifications de la ville basse, insuffisantes sans doute, n'empêchèrent point le Prince-Noir de s'en emparer assez aisément, en 1355; il y mit le feu et investit ensuite la cité : mais, craignant, à cause de sa forte position, que le siége ne traînât trop de temps, il décampa pour filer vers Narbonne, dont il prit aussi le bourg, mais où le vicomte Aymeri lui opposa une résistance invincible dans la cité. En 1358, les États assemblés à Carcassonne députèrent auprès du roi Jean, captif à Londres, huit commissaires chargés de le saluer et de lui offrir, en leur nom, « les corps,

les biens et les familles de tous les habitants de la province pour sa délivrance. » L'année suivante, le comte d'Armagnac, lieutenant du roi, fit rétablir la ville basse, qu'on enferma dans une enceinte plus étroite, afin de la garder plus sûrement; et Jean de Poitiers, gouverneur de *toute la Languedoc*, confirma les priviléges de ses consuls. On sait à quels pillages effrénés fut livrée la province sous l'avide administration de Jean, depuis duc de Berry. Les Carcassonnais se plaignirent à Charles VI, qui, dès 1381, révoqua tous les aides et subsides créés par son père, à l'époque de l'invasion du Prince-Noir. Battu à Revel par Gaston-Phœbus, comte de Foix, le duc de Berry se réfugia à Carcassonne, au mois de juillet. Le jeune roi ne manqua point de s'y rendre, lors de son voyage en Languedoc; il s'y arrêta quelques jours, et ses crieurs publièrent dans les rues « que toutes gens à qui on avoit forfaict vinssent devers lui, car il estoit venu au pais pour faire raison à un chacun » (1389).

Pendant la démence de Charles VI, une sédition, provoquée par les émissaires du duc de Bourgogne, éclata dans la ville basse, à propos du subside demandé pour la guerre contre les Anglais (1414). Le peuple courut aux armes, tendit les chaînes dans les rues, élut des capitaines et s'assura des tours et des portes. Le maréchal de Boucicaut, capitaine-général en Languedoc, refusa d'entendre aucune justification : il punit les consuls en leur ôtant les clés et les chaînes, durant un espace de quatre ans, et fit trancher la tête à quatre des meneurs les plus coupables. Cet exemple de sévérité maintint, d'abord, les Carcassonnais dans le devoir; si bien que les *mortes-payes* de la cité en interdirent l'accès, tour à tour, aux partisans du Dauphin, depuis Charles VII, et aux commissaires de la reine Isabeau. Ceux-ci essayèrent d'y pénétrer, au mois de mai 1418. Leur tentative échoua; ils la renouvelèrent, en septembre : elle réussit. Les Bourguignons dominèrent alors à Carcassonne, qu'Isabeau exempta de tous aides, subsides, fouages, etc., sauf la gabelle. Bientôt, pourtant, le crédit du Dauphin prévalut parmi les habitants; car il tint dans la ville basse, en 1420 et 1421, les États de la province, qui lui allouèrent, la première fois, une *ayde* de deux cent mille francs, *a cause de son joyeux avènement dans le païs.*

Les routiers, sous la conduite de Rodrigue de Villandrade et du bâtard de Bourbon, désolèrent la sénéchaussée, en 1436. Le Languedoc revit Charles VII, un peu plus tard, lors de son expédition de Guienne; mais la reine, sa femme, Marie d'Anjou, vint seule à Carcassonne, où elle prolongea son séjour, pendant près de trois semaines, avec toutes les dames de la cour (1442). Sous Louis XI, la populace voulut s'immiscer dans le gouvernement et la police de la ville. Un certain Giraut Anglois, docteur ès lois, était l'auteur du mouvement. Le lieutenant de la province, Geoffroy de Chabannes, le fit enfermer avec quelques-uns de ses complices. Le peuple s'irrita, menaça Chabannes de le brûler dans sa maison, le poursuivit à main armée et l'obligea de relâcher Giraut, qui fut ensuite envoyé au château de Nîmes. Le parlement de Toulouse, saisi de l'appel, ajourna le lieutenant, contre lequel il lança même un mandat d'arrêt. L'affaire s'envenima : le roi en prit connaissance; et mécontent du parlement, qui lui paraissait avoir empiété sur l'autorité royale, il le suspendit de ses fonctions et le transféra enfin de Toulouse à Montpellier (1467).

Avant d'aborder l'histoire du XVIe siècle, qu'on nous permette de retourner un moment en arrière, afin de jeter un coup-d'œil rapide sur l'état physique et moral de Carcassonne au moyen âge. L'abonnement de mille livres tournois consenti, en 1304, par les consuls de la ville haute et de la ville basse, avec les commissaires du subside pour la guerre des Flandres, nous apprend que les deux populations réunies, y compris celle des deux faubourgs situés aux abords du pont, se composaient alors de douze cent soixante-treize feux taillables et huit cent quarante-trois feux de pauvres, auxquels la communauté ne demanda rien, sans compter quarante-trois notaires, neuf médecins, quinze avocats, quarante sergents, neuf prêtres, deux cent cinquante clercs, douze familles de Lombards et trente de juifs, qui payèrent le subside à part, ainsi que les nobles. Nous venons de parler des juifs. Carcassonne était une des huit villes du Languedoc où ils avaient des synagogues, des cimetières et des boucheries réservés. Ils pouvaient posséder des immeubles; ils faisaient eux-mêmes, dans toute l'étendue de la sénéchaussée, la perception de la taille à laquelle ils étaient assujettis, et, aux époques de *tolte* et de *queste*, taxaient leurs coreligionnaires de Limoux et d'Alet, et de tout le comté de Rasez; ils se trouvaient placés enfin, depuis 1288, par ordonnance de trois clercs royaux commis en Languedoc, lesquels avaient reconnu l'impossibilité où était le sénéchal de s'occuper d'eux d'une manière efficace, attendu la multiplicité et la difficulté des autres affaires de son ressort, sous la juridiction d'un juge exceptionnel chargé de veiller sur eux et de les défendre, et de compléter la justice à laquelle ils avaient droit : *et eis super eorum negotiis faciat debitæ justitiæ complementum*. On voit, du reste, la preuve du développement que la population juive annonçait devoir prendre à Carcassonne, dans une charte de Philippe-le-Bel, en date de 1302, par laquelle le roi *amortit* un terrain qu'ils y avaient acheté pour agrandir leur cimetière. Les principaux d'entre eux s'adonnaient à l'art de guérir. Divers titres du temps nous ont légué les noms de quelques-uns de ces praticiens : tels qu'Isaac, Vital et Astruc, ses deux fils, et surtout Jacob de Lunel, célèbre médecin, et Dolan Belan, chirurgien très-habile, qui s'y établirent vers le milieu du XIVe siècle.

On n'a point oublié, sans doute, ce que nous avons dit des *mortes-payes* de la cité. Dans l'origine, la garde en fut confiée à des nobles du pays, chevaliers (*milites*) ou damoiseaux (*domicelli*). Simon de Montfort leur substitua plusieurs gentilshommes français, auxquels il inféoda les terres de la sénéchaussée de Carcassonne, sous l'obligation du même service que leurs prédécesseurs. Chacun de ces seigneurs terriens avait dans la cité une maison qu'il venait habiter, sur l'avis du sénéchal, en ayant soin de se pourvoir d'une provision suffisante de vivres et de munitions, « quand il était requis d'y tenir garnison complète. » On les qualifiait de châtelains. Leur négligence ou leur orgueil fit successivement tomber cette redevance en désuétude, et les fiefs abandonnés passèrent aux bourgeois les plus notables, qu'on désigna sous le nom de *sergents*. Le duc d'Anjou, en 1365, considérant que Carcassonne était *le chef, la maîtresse et la clef de la Languedoc, et la chère chambre du roi*, accorda divers priviléges, tant aux sergents qu'aux autres habitants de la cité; et en 1369, il les exempta de toute sorte d'impositions et de subsides. Le gouverneur général de la place portait le

titre de connétable. Il commandait non-seulement dans la cité (*Castrum*) appelée aussi Château-Narbonnais, mais encore dans le Château-Neuf (*Turris-Nova*), dont il est question dès 1255, et où résidait un capitaine particulier sous ses ordres. D'après un document authentique postérieur de cinq années, il y avait ordinairement en garnison à Carcassonne cinq artilleurs ou balistaires (*balistarii*), cinquante-neuf hommes de service (*servientes*), et deux sonneurs de trompe (*trompatores*). Robert d'Hautetot, lieutenant du duc de Bourbon dans l'Agénais, en tira, pour la guerre de Gascogne, en 1345, de l'*artillerie royale*, trois douzaines de frondes, les engins et les cordes, et toutes choses nécessaires au jeu des machines. On peut donc supposer que c'était alors un des arsenaux du Languedoc.

S'il faut s'en rapporter aux termes de l'acte de vente par lequel le comte de Barcelone acquit, en 1067, la suzeraineté sur le Carcassez, le bourg attenant à la cité (*suburbium*), que Jean de Cranis, au milieu du XIIIe siècle, transféra de l'autre côté du pont, n'était lui-même, sous les vicomtes, que la réunion de plusieurs bourgs, puisque la charte d'Ermengarde et de Raymond-Bernard mentionne, en effet, positivement, *totos ipsos burgos qui in circuitu jam dictæ civitatis sunt*. Chacun possédait ses marchés, et différentes monnaies y avaient cours. On ne connaît pourtant les noms que de deux : Saint-Michel et Saint-Vincent, très-anciens l'un et l'autre, contigus et entourés de murs et de fossés. L'abbé de Notre-Dame d'Orbieu, ou Sainte-Marie de la Grasse (*Sanctæ-Mariæ Crassæ*), riche et puissant monastère du diocèse, jouissait, dans le bourg de Saint-Michel, la première fois qu'il allait à Carcassonne, pour lui et les gens de son cortége, au nombre de deux cents personnes montées, d'une albergue abbatiale consistant en poissons les meilleurs, viande de boucherie, œufs et fromage à discrétion; l'on ferrait, en outre, ses chevaux gratuitement, et on leur donnait de la paille ou de l'herbe, suivant la saison. Bernard-Aton, en 1110, avait fait hommage à l'abbé de la Grasse, et s'était engagé, tant en son nom qu'au nom de ses descendants, à tenir au prélat, et aux successeurs du prélat, l'étrier de leur haquenée, les jours où ils sortiraient à cheval. Cette sujétion s'explique par le nombre et la valeur considérable des alleux que le vicomte avait reçus de l'abbaye, entre autres les villes (*castra*) de Coufoulens, de Termes et de Campendu, et le bourg de Villelongue (*villa'am*); mais elle étonne toujours un peu quand on réfléchit que le chef spirituel de tous ses domaines, ainsi que de l'abbaye elle-même, était son propre vassal. L'évêché de Carcassonne, en effet, avait été érigé en fief sous la mouvance des comtes. Ermengarde et Raymond-Bernard ne manquèrent point de stipuler, dans le contrat de 1067, que l'evêque demeurerait leur vassal, sans préjudice du serment qu'il aurait à prêter au comte de Barcelone; et ce n'est qu'en 1112 que Bernard-Aton, leur héritier, renonça, du consentement de sa femme, Cécile de Provence, et de ses deux fils, Roger et Raymond-Trencavel, à s'attribuer les dépouilles de l'évêque défunt, pour les mettre, sous sa sauvegarde, entre les mains de l'archidiacre qui eut mission de les conserver à l'évêque futur.

Un mot, à ce propos, sur la cathédrale de Saint-Nazaire située dans la cité. Malgré les dotations que lui avaient faites tour à tour Raymond Ier, comte de Rouergue et marquis de Gothie (961), Sunifred, comte de Barcelone (963), Adélaïde, vicomtesse de Narbonne (997), Bernard-Aton et sa mère Ermengarde (1085),

l'édifice, à ce qu'il paraît, n'était point encore terminé, lorsque Urbain II s'arrêta cinq jours à Carcassonne, en revenant du concile de Clermont (1096). Le pape y officia pontificalement et bénit les matériaux destinés à l'achèvement complet de l'église. Le chapitre, constitué sous la règle de saint Jérôme et de saint Augustin, fut sécularisé, deux siècles et demi plus tard, par l'évêque Geoffroy de Pompadour (1435). Sans être aussi antique, au surplus, que les évêchés d'Agde, de Béziers, de Lodève, etc., le siége épiscopal de Carcassonne occupait un rang éminent parmi ceux de la province. Ses titulaires se fondaient sur le bréviaire fabuleux de leur Église pour en faire remonter la création au IVe siècle : si bien que l'un d'eux, nommé Gilbert, ne craignit pas de prétendre, au concile de Béziers de 1351, la première place à droite de son métropolitain, l'archevêque de Narbonne. Quant aux paroisses du bourg, où existaient plusieurs communautés religieuses, c'étaient Notre-Dame, détruite pendant la guerre de Trencavel (1240), et Saint-Étienne, uni à Saint-Nazaire après que le bourg, ruiné par les troupes de saint Louis, eut été transféré de l'autre côté du pont (1247). De vieux murs et des fossés les séparaient alors jusqu'à la porte de la Saline, d'où partait un chemin direct qui conduisait aux fossés du faubourg Saint-Vincent.

Dès que la ville basse eut pris naissance sur la rive gauche de l'Aude, les Cordeliers, les Jacobins et les Carmes rebâtirent leur couvent dans son enceinte (1247-1363) ; Isabelle de Lévis, veuve de Bertrand, comte de l'Ile-Jourdain, y fonda, en 1360, un hôpital des Pèlerins. Une place royale avait été construite dans le nouveau bourg : les deux commissaires auxquels Philippe-le-Bel confia la recherche de ses droits en Languedoc, autorisèrent sur cette place la tenue d'un marché hebdomadaire et de deux foires annuelles (1310). L'industrie de la ville basse, principalement appliquée aux manufactures de draps, se développa bientôt sur une vaste échelle, grâce à l'ordonnance du même prince qui prohiba la sortie des laines et des bêtes à cornes du pays ; ordonnance confirmée, en 1317, par Philippe-le-Long. Saint Louis, en outre, au mois de juillet 1254, avait étendu aux peuples de la sénéchaussée de Carcassonne le privilége accordé à ceux de la sénéchaussée de Beaucaire, de trafiquer de leurs denrées partout où bon leur semblerait, excepté chez les Sarrasins, en cas de guerre ; et enfin, selon la coutume observée dans toutes les parties du ressort, il suffisait qu'un serf y fixât sa résidence pour passer immédiatement de la condition *d'homme de corps* à la condition *d'homme libre*. On comprendra mieux de quelle importance était cette charge de sénéchal, quand nous aurons dit que sa juridiction embrassait les onze vigueries de Carcassonne, de Cabardez, de Minervois, de Béziers, d'Albi, de Gignac, de Limoux, de Narbonne, de Fenouillèdes, de Termenois et des Allemans, le bailliage de Sault, la châtellenie de Montréal, les comtés de Castres, de Pézenas et de Cessenon, les vicomtés de Narbonne, de Lautrec et d'Omelas, et la terre ou seigneurie de Mirepoix. Philippe Goloin, institué, en 1209, par Simon de Montfort, fut le premier de ces officiers. Louis VIII, à son tour, en 1226, nomma pour juge administrateur de toute la région environnante où l'hérésie avait pénétré, Adam de Milly, chevalier français, dont les successeurs se qualifièrent quelque temps, comme lui, *sénéchaux du roi dans les pais d'Albigeois.* Ils prirent ensuite le titre de *sénéchaux de Carcassonne, Béziers et Limoux*, et le

gardèrent postérieurement même à l'érection de ces deux vigueries en sénéchaussées, parce qu'on en comprit les appointements dans ceux de la sénéchaussée de Carcassonne, où les appels continuèrent d'ailleurs d'être portés.

Nous avons interrompu le récit des événements, vers la fin du XVe siècle : nous le reprenons au XVIe. Il faut traverser même plus d'un quart du siècle qui commence, pour enregistrer une circonstance digne d'intérêt. François Ier, allant à Marseille, en 1533, conclure le mariage de son second fils, le duc d'Orléans, avec la nièce du pape Léon X, fit, le 8 août, son entrée solennelle à Carcassonne, où le chapitre de la cathédrale et les consuls de la cité le reçurent sur le pont. La reine y arriva, le 9; le dauphin, le 10, accompagné de ses deux frères. Les consuls offrirent à la reine, comme au roi, une coupe d'or de deux cents écus, et au Dauphin une chaîne de même métal et du même prix. Cinq ans après, revenant de Nice, où il s'était rendu pour conférer de la paix avec Charles-Quint, François Ier passa de nouveau à Carcassonne (juillet). Dans l'intervalle, les Espagnols, descendus sur les côtes du Languedoc, avaient essayé de surprendre cette ville; mais la vigilance du duc de Montmorency, gouverneur de la province, les avait obligés de se rembarquer (1536). Henri II, au mois de mars 1553, y érigea un siége présidial. On répara les fortifications de la place, en 1557. La peste désola, l'année suivante, la cité et les deux faubourgs; elle se communiqua bientôt dans la ville basse, et y fit aussi beaucoup de ravages.

Dès 1551, un prêtre, évêque d'Oleron, qu'on a eu tort de confondre avec Gérard Roussel, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre, introduisit, dit-on, l'hérésie de Luther à Carcassonne. Le protestantisme, d'abord secret, ne tarda point à y lever la tête hardiment. Au mois de décembre 1560, les sectaires, prenant feu tout à coup, renversèrent une statue de la Vierge posée dans une niche devant l'église paroissiale de Saint-Michel, et la traînèrent dans les ruisseaux en proférant des blasphèmes contre le culte des images. Ils furent punis de mort, et la majorité de la population, qui était restée catholique, garda un profond ressentiment d'un pareil outrage à ses croyances. Pendant une procession que le grand-vicaire avait ordonnée, afin de remettre la statue dans sa niche, le peuple, saisi d'une fureur soudaine, courut aux armes, sonna le tocsin, massacra tous les calvinistes qu'il rencontra sur la voie publique et saccagea leurs maisons. L'édit de janvier 1562 fut l'occasion d'un conflit plus sérieux et plus sanglant. Les commissaires de la cour avaient assigné aux religionnaires l'hôpital des pestiférés, sis au bout du faubourg, près du pont de l'Aude, pour y célébrer les cérémonies de leur culte. Le 15 mars, au retour du prêche, les calvinistes trouvèrent les portes de la ville fermées, les canons braqués sur les remparts. Repoussés à coups de fauconneaux et d'arquebuses, ils furent obligés de se réfugier dans les faubourgs, et y demeurèrent jusqu'au 19. Sachant alors que les catholiques, qui les accusaient d'avoir conspiré de s'emparer de la ville, rassemblaient des troupes et se préparaient à les attaquer, ils durent chercher leur salut dans une prompte fuite. Mais toute retraite leur fut coupée sur le pont. Assaillis et traqués comme des bêtes fauves, ils voulurent franchir la rivière à gué, hommes, femmes et enfants. Plusieurs s'y noyèrent, et pas un peut-être n'eût échappé si un gentilhomme du pays, le seigneur de Saint-Cogat, ne les avait protégés avec un corps de troupes.

Charles IX, feignant d'ajouter foi au complot, supprima, dans sa déclaration du 24 avril, le prêche de Carcassonne, *comme étant ville frontière*. Il s'y rendit lui-même, le 12 janvier 1565, lors de son voyage à travers les provinces méridionales du royaume, et descendit d'abord dans la cité; mais il n'entra point, le lendemain, comme on l'espérait, dans la ville basse, parce qu'une extraordinaire quantité de neige, tombée la nuit, avait renversé tous les arcs-de-triomphe. Le temps s'éclaircit cependant. Le 22, il lui fut possible de la visiter, et il y entendit la messe dans l'église de Saint-Vincent. Les consuls le prièrent d'agréer un plan de la ville en argent, pesant treize marcs.

En 1570, menacés dans Carcassonne par l'armée des princes, maîtresse du Lauraguais, les catholiques firent à la sûreté de la place le sacrifice des faubourgs, que l'on rasa presque entièrement, ainsi que les couvents des Cordeliers et des Jacobins, afin que l'ennemi ne pût s'y loger et entreprendre le siége. Les princes, doutant du succès, n'osèrent pas, du reste, tenter une pointe sur la ville et poursuivirent leur marche vers le bas Languedoc. Cette même année, la neige tomba en si grande abondance à Carcassonne, que plusieurs maisons s'écroulèrent sous son poids, ce fut un des plus rudes hivers qu'on eût encore essuyés dans la province, car on remarqua qu'elle y couvrit la terre pendant soixante jours consécutifs. Sept ans après, les habitants de Carcassonne jurèrent tous les articles de la sainte-union. Ce n'est qu'avec peine que le sénéchal, Jean de Lévis, vicomte de Mirepoix, aidé du juge-mage, Philippe de Roux, les retint, en 1589, sous l'obéissance royale, au moment où Scipion de Joyeuse et le président Ciron, député du parlement de Toulouse, les poussaient aux résolutions extrêmes. Jean de Lévis chassa, le 22 avril, tous les suspects de la ville basse, et Lavellanet, son fils, gouverneur de la cité, en fit sortir tous ceux dont la fidélité lui inspirait des doutes. Joyeuse, alors, envoya des émissaires secrets dans la cité, pour y pratiquer des intelligences parmi les mortes-payes, qui, dans la crainte qu'il ne s'emparât du château, l'avaient contraint de s'éloigner lui-même, au mois de février précédent. Ces intrigues réussirent; et dans les premiers jours de juin, pendant que Lavellanet, sans défiance, faisait une promenade au dehors, les conjurés s'étant saisis des portes, livrèrent la place aux ligueurs.

La ville basse, cependant, appartenait toujours aux royalistes. Henri IV, à la mort du président Duranti, s'était empressé d'y transférer le parlement de Toulouse, conformément aux intentions de son prédécesseur, qui, par lettres datées, le 17 juin, de son camp sous Beaugency, avait créé un parlement à Carcassonne, dont les officiers furent tirés du présidial. Le duc de Montmorency, alarmé de quelques symptômes de révolte, vint en toute hâte dans la ville basse, au commencement du mois de juin 1590, et y fit construire une citadelle, dont il confia la garde au vicomte de Mirepoix et à quatre compagnies de religionnaires. Joyeuse, maître de la cité, bloqua la ville basse, où il travailla aussitôt à se former un parti. Le juge-mage, Philippe de Roux, jaloux de La Bourgade, président du nouveau parlement, prêta l'oreille aux ouvertures du maréchal. Dans la nuit du 16 décembre 1591, un corps de ligueurs fut introduit dans la place, tandis que le vicomte de Mirepoix, forcé de s'absenter un moment par les progrès de l'ennemi dans la sénéchaussée, recrutait des troupes du côté de Castres. Lavel-

lanet capitula dans la citadelle, qui fut démolie. Les sollicitations de Bertrand, président du parlement de Toulouse, sauvèrent La Bourgade de la corde; mais l'avocat général Gibron fut pendu, en punition des paroles offensantes dont Joyeuse l'accusa d'avoir semé ses plaidoiries contre lui et contre son père. Les autres officiers du parlement eurent la permission de se retirer à Beziers. Ils regrettèrent peu, sans doute, le séjour de Carcassonne; car la peste y sévissait depuis deux mois. La ville basse et la cité restèrent au pouvoir des ligueurs jusqu'à la paix de Folembray (1596). Henri de Joyeuse, qui avait succédé à son frère Scipion dans le gouvernement de la province, eut soin alors de se réserver, par l'article 5 de son traité secret avec Henri IV, *la capitainerie des cité et château de Carcassonne*.

Sous Louis XIII, à l'époque du premier soulèvement des calvinistes, les États assemblés dans cette ville, le 18 novembre 1621, envoyèrent des secours au comte de Châtillon, qui ayant séparé sa cause de celle du duc de Rohan, était assiégé dans Aigues-Mortes où il manquait de munitions. Le roi visita Carcassonne, l'année suivante, et y tint, le 14 juillet, un chapitre des chevaliers du Saint-Esprit, dans lequel Lesdiguières reçut le collier de ses ordres et l'épée de connétable. La province était alors sillonnée dans tous les sens par de nombreux corps de troupes, dont les mouvements ne contribuèrent pas peu à la propagation des maladies contagieuses. La peste reparut à Carcassonne, en 1629; elle y augmenta d'intensité, et en 1630, fit dix-sept cent soixante-dix victimes. Les habitants, maintenus par Mangot de Villarceau, maître des requêtes, fermèrent leurs portes, deux années plus tard, au duc de Montmorency. Le baron de Mons et ses deux frères, créatures du duc, assiégeaient le château de Montlaur, poste essentiel sur la route de Carcassonne à Narbonne : ils se portèrent aussitôt à sa rencontre et le forcèrent de décamper (1632). Cette conduite prudente leur valut la faveur de Richelieu, qui n'entrava par aucune mesure fiscale les développements de leur industrie. Déjà commençait d'être vrai, sous plus d'un rapport, ce que Boulainvilliers put dire de la ville, un siècle plus tard, ce qu'on en peut dire encore aujourd'hui : « Carcassonne n'est proprement qu'une grande manufacture : tout le monde y est occupé à carder, filer et préparer la laine ; la campagne est remplie des mêmes ouvrages, et l'on n'y voit ni mendiants ni paresseux ». L'histoire politique défaille, du reste, à cette époque. Quelques derniers faits seulement. Louis XIV, en 1646, y transféra la cour des Aydes du Languedoc, qu'il rétablit bientôt à Montpellier (1648), et pendant la guerre des Cévennes et du Vivarais, les femmes et les filles des prisonniers calvinistes furent enfermées dans le château (1705-1709). Le nom de Carcassonne tombe ensuite dans l'oubli : il n'en sort un moment, en 1774, que par la protestation de son évêque, prélat janséniste, lequel déclare que les sacrements, selon les canons de l'Église, ne sauraient être administrés à Louis XV mourant, « sans l'expulsion éclatante et antérieure de la concubine ».

La Révolution trouva Carcassonne évêché, gouvernement de place, chef-lieu d'une recette particulière et siége d'un présidial et d'une sénéchaussée, dans le ressort de laquelle il n'y avait aucun bailliage royal et nulle autre cour de justice que de simples judicatures. Le sénéchal, qui était d'épée, n'avait point le droit

d'y présider, non plus qu'au présidial; mais il entrait à l'assiette de l'impôt du diocèse. On remarquait dans la ville deux abbayes soumises toutes deux à la règle de Saint-Benoît : l'une d'hommes (*Saint-Hilaire*), l'autre de filles (*Rionnette*). Les États-Généraux du Languedoc s'y étaient assemblés vingt-six fois, et les États de la Ligue quatre. Ils se réunissaient, depuis le XVIe siècle, dans le réfectoire du couvent des Augustins. L'Assemblée Constituante conserva le siége épiscopal de Carcassonne, et Bonaparte érigea cette ville en chef-lieu de l'Aude (1800). La population actuelle du département atteint presque le chiffre de 285,000 âmes; l'arrondissement en compte plus de 94,500; le chef-lieu près de 18,000. Carcassonne, outre sa préfecture et son évêché, a un tribunal de première instance, un tribunal et une bourse de commerce, un syndicat maritime, un conseil de prud'hommes, une bibliothèque publique assez riche et bien choisie, un grand et un petit séminaire et un collége communal. Des manufactures de draps très-estimées, qui expédient leurs produits aux Indes et dans le Levant; des filatures de laine; des fabriques de molletons, de bas, de toiles, de savons et de clous; des distilleries, des teintureries, des papeteries et des tanneries : telle est la liste à peu près exacte de tous ses établissements industriels. Les grains et les farines, les vins et les fruits, la quincaillerie, l'épicerie, les fers et les cuirs, y sont aussi l'objet de transactions considérables.

La cité, masse imposante qui séduit et attache de loin, ne présente, à l'intérieur, qu'un labyrinthe inextricable de rues affreusement sales et étroites. C'est le quartier des classes pauvres, releguées aussi dans les deux vieux faubourgs de *Barbe-Canne* et de *Trivalle*. La cathédrale de Saint-Nazaire, dont la nef est romane et le chœur gothique, a éveillé l'attention du gouvernement : on y peut admirer encore des vitraux très-bien conservés; mais il est faux qu'elle renferme, comme le répètent toutes les descriptions, le tombeau de Simon de Montfort, car son fils Amaury n'eut pas le temps d'y élever un monument à sa mémoire. Il emporta les ossements de son père en *France*, et les inhuma dans le monastère des Hautes-Bruières, de l'ordre de Fontevrault, à une lieue du château de Montfort. La ville moderne, sur la rive gauche de l'Aude, entre le fleuve, d'un côté, et le canal du Midi, de l'autre, contraste agréablement avec la teinte noire et sombre de la cité et l'aspect misérable des faubourgs. La plupart de ses maisons étaient encore en bois, au XVIIe siècle; sans quoi, c'est à peine si l'on eût vu, dit Jodoce Sincère, une ville plus élégante dans toute la Gaule. Le même auteur parle des murs d'enceinte, des fossés et des fortifications de la ville basse : *Inferior urbs vallo, fossis et propugnaculis firmis est munita;* il décrit ensuite sa configuration qui n'a point changé, car elle est toujours presque carrée de forme; les rues se coupent à angle droit, et l'œil y plonge sans obstacle jusqu'aux boulevards, charmante promenade plantée d'arbres qui remplaça les eaux croupissantes des fossés, sous l'épiscopat d'Armand de Bezuns (1731-1778). Jodoce Sincère termine par quelques mots sur une industrie florissante alors à Carcassonne : « On y travaille, dit-il, artistement (*artificiosè*) des peignes, de jolies boîtes et d'autres menus objets en buis, qu'on vient offrir aux voyageurs dans les hôtelleries, à un prix modique ». Nous glisserons sur la cathédrale actuelle de Saint-Michel et l'église paroissiale de Saint-Vincent, qui offrent peu d'attrait à l'archéologue.

L'hôtel de la préfecture est un assez bel édifice ; la colonne de Numérien en décore aujourd'hui le jardin.

Carcassonne a donné le jour à *J.-F. Dougados*, plus connu sous le pseudonyme de *Père Venance*, d'abord capucin, puis professeur d'éloquence à Perpignan, et enfin adjudant-général sous la République, qui l'envoya à l'échafaud (1794). *Ramel de Nogaret*, député aux États-Généraux, à la Convention Nationale, au conseil des Cinq-Cents et à la chambre des Représentants de 1815; le sénateur *Fabre* (de l'Aude); les généraux *Chartran*, *Aussenac*, *Gros* et *Arnaud;* et la spirituelle et délicieuse actrice de l'Opéra-Comique, madame *Pradher*, sont nés aussi dans cette ville. [1]

LIMOUX. — ALET.

RENNES.

Théodulfe, évêque d'Orléans, parle dans le poëme qu'il a consacré au récit de sa mission en Septimanie, d'une ville appelée Redde, où lui et son collègue, Leydrade, archevêque de Lyon, se rendirent en venant de Carcassonne (798). La science a fixé, depuis quelques années, la position de cette ville (d'origine romaine probablement, car on découvre encore aux environs des vestiges d'antiquités), sur le même plateau, vaste et d'un abord assez difficile, dont une partie est occupée actuellement par le petit village de Rennes (autrefois *Regnes*), situé dans le canton de Couïza et l'arrondissement de Limoux. Redde (*Redas* ou *Redæ*) était alors accompagné de deux châteaux et donnait son nom à une portion considérable du diocèse de Narbonne, le Reddez ou Rasez (*Pagus Redensis* ou *Radensis*). Ces deux châteaux existaient encore à la fin du XI[e] siècle, puisque Raymond-Bernard et Ermengarde les comprirent dans l'acte de vente qui assura la suzeraineté du pays à la maison de Barcelone. Toutefois, la ville était déjà déchue singulièrement, sinon tombée tout à fait dans l'oubli. Quant à Limoux (*Limosus* ou *Limosum*, et en langue romane *Lymos*), on ne saurait affirmer qu'il eût pris naissance à la fin du VIII[e] siècle ; car il n'en est question, pour la première fois, que dans un diplôme de Charles-le-Chauve, daté du 30 juillet 854. De laborieuses et savantes recherches ont démontré péremptoirement qu'une ville aussi ancienne que Redde,

1. *Commentaires* de César. — *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIX. — *Chronique* de Jean de Biclar. — *Histoire* de Grégoire de Tours. — Le Père Bouges, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne.* — Besse, *Histoire des antiquités de la ville de Carcassonne.* — *L'Art de vérifier les dates.* — Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc.* — L'Anonyme Languedocien. — Pierre de Vaux-Sernay. — Sismondi, *Histoire des Français.* — Boulainvilliers, *État de la France.* — *Essai sur le gouvernement de Languedoc*, par J.-J. D**, avocat au parlement, ancien premier consul de Saint-Hippolyte. — *Iodoci Sinceri Itinerarium Galliæ.* — Piganiol. — Expilly. — Hesseln. — *Annuaires de l'Aude.*

couvrait, plus d'un demi-siècle auparavant, le haut de la colline escarpée, baignée par les eaux de l'Aude, qu'on rencontre à quatre cents mètres environ de la plaine où s'élève aujourd'hui Limoux. C'était *Flaçan* ou *Flacian*, désigné plus tard dans des actes authentiques sous le nom de *Ribes-hautes de Montfort.* Presque tous les titres du moyen âge relatifs à Limoux, indiquent en effet Flaçan, et toujours en termes tels, qu'ils témoignent non pas précisément de l'identité de ces lieux, mais de leur union. Nous croyons donc, et la preuve en résulte pour nous d'une lecture attentive des titres rapportés par dom Vaissete, titres longuement étudiés, confrontés et commentés: nous croyons que la ville de Flaçan, bâtie sur le Puy, a été l'origine de celle de Limoux, bâtie dans la plaine. Flaçan fut détruit à une époque qu'il nous est impossible de déterminer (peut-être par les Sarrasins), et les habitants, descendus de la hauteur, s'établirent dans le vallon de l'Aude, qu'un débordement soudain du fleuve les força d'abandonner. Ils remontèrent alors sur la colline et y construisirent une nouvelle ville (*torneron basti al puey*) qui fut ruinée comme la première. Par qui et comment? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'étant retournée dans la plaine, cette population errante s'y groupa encore au même emplacement qu'elle avait choisi d'abord et y prit racine; de manière qu'il ne resta plus sur le Puy (*in fortalicio podii*) qu'une forteresse à laquelle on continua de donner le nom de Flaçan. La date de ces dernières vicissitudes est fort incertaine, il faut l'avouer : celles qu'on lit dans une chronique romane, qui les mentionne, sont évidemment beaucoup trop modernes; et une saine critique a fait, en outre, justice de la version adoptée par les commissaires de Saint-Louis, dans le jugement qu'ils rendirent, en 1255, au sujet des réclamations que la communauté de Limoux avait adressées au roi, pour des terrains confisqués pendant la croisade de son père.

Le Rasez dépendait, ainsi que nous l'avons dit, du diocèse de Narbonne, dont les métropolitains, avant que Charlemagne l'en eût détaché pour l'enclaver dans la marquisat de Toulouse, eurent même grand soin de s'intituler archevêques *de Narbonne et de Rasez.* Il comprenait anciennement le Capcir, aujourd'hui renfermé dans le Roussillon; plus tard, il s'étendit seulement sur une partie du diocèse d'Alet, et sur tout le pays qu'on appela l'Officialité de Limoux. Le premier comte de Rasez fut Béra, fils, à ce qu'on pense, de Guillaume, duc de Toulouse, et dans ce cas proche parent de Béra, comte de Barcelone, avec lequel on a eu le tort de le confondre. C'est lui, et sa femme Rumille ou Romille (*Uxor mea Romella comitissa*) qui fondèrent, l'an 813, sur la rivière d'Aude, l'abbaye d'Alet, de l'ordre de Saint-Benoît (*Electense beatæ Mariæ monasterium*), et la soumirent à Saint-Pierre de Rome, envers lequel le nouveau monastère fut assujetti à une redevance triennale d'une livre d'argent, en reconnaissance de la protection toute spéciale que lui accorda le pape Léon. Béra eut pour successeurs Argila, son fils, et Béra II, son petit-fils, qu'on présume aussi avoir été comte de Roussillon, de 844 à 846. Le comté de Rasez passa postérieurement dans les maisons de Carcassonne et de Barcelone, qui le possédèrent d'abord par indivis, puis s'en partagèrent le domaine, vers la fin du IXe siècle. Béra II, à ce qu'il paraît, ne laissa point de postérité; et comme on a de fortes preuves que les comtes de Barcelone et de Carcassonne pouvaient revendiquer avec ceux de Rasez une descendance

commune, leur avènement à l'héritage de Béra trouve dans la parenté une explication toute naturelle. Quoi qu'il en soit, le comté de Rasez eut encore ses titulaires particuliers, à la mort d'Arnaud, comte de Carcassonne, qui en investit Eudes, son second fils (957). Celui-ci le transmit à un autre Arnaud (1017), sur lequel l'histoire ne nous apprend rien d'intéressant, non plus que sur Raymond Ier (1030), père de Raymond II (1059), qui mourut sans enfants, en 1067. Le Rasez fit alors retour à la branche aînée de la maison de Carcassonne, dont le principal représentant était Ermengarde, femme de Raymond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nîmes.

L'histoire politique de Limoux se borne, dans le principe, à quelques faits très-secondaires que nous allons rapporter sommairement. Simon de Montfort, auquel les habitants prêtèrent serment de fidélité, en 1209, après la prise de Carcassonne, rasa la forteresse de Flaçan et non point la ville même de Limoux, comme on l'a dit longtemps en faisant une confusion et commettant un anachronisme. Il ne put donc la transférer dans la plaine; mais il nomma capitaine et gouverneur de la seigneurie *ung valent homme et sage de son cartier, appelat Lambert de Creichi*, qui prit le nom de Lambert de Limoux. En 1218, Amaury de Montfort, touché de la lettre affectueuse que les consuls lui avaient écrite, à la nouvelle de la mort de son père, érigea cette ville en capitale de tout le Rasez, et y fonda le couvent de la Trinité. Bientôt pourtant les habitants se déclarèrent pour le fils de leur ancien seigneur, Trencavel, fils de Raymond-Roger, contre le roi de France, Louis VIII, qui les punit en démolissant la forteresse réédifiée par eux sur le Puy (1226). L'année suivante, Pierre, archevêque de Narbonne, les enveloppa dans l'excommunication fulminée contre tous les *fauteurs, défenseurs et receleurs d'hérétiques*. En 1240, ils fournirent des troupes à Trencavel pour le siége de Carcassonne : ce qui leur fit perdre, plus tard, toute espèce de droit à l'exemption de la taille, ainsi qu'à la propriété de certains terrains, situés dans la dépendance de la ville et que le roi avait confisqués (1255). Au commencement du XIVe siècle, les consuls et les plus notables bourgeois de Limoux, séduits par le frère Bernard Délicieux, offrirent la seigneurie de leur ville à l'infant de Majorque, don Ferrand. Le complot ayant été découvert, le commissaire de la cour fit pendre à Carcassonne les coupables, le 29 novembre 1304, veille de saint André. Plusieurs exécutions eurent aussi lieu à Limoux, en 1305. La ville fut frappée d'une grosse amende et privée du Consulat. Le pape Jean XXII, en 1317, y créa un siége épiscopal; mais il le supprima bientôt, sur les doléances de l'archevêque de Narbonne, pour ériger en cathédrale, et sous la dépendance de cette métropole, l'église Notre-Dame d'Alet, dont il promut l'abbé, Barthélemy, à la dignité d'évêque (18 février-1er mars 1318). En 1347, Philippe de Valois, menacé par les Anglais, permit à la ville de Limoux *de se clore de murs et de fosses*, nonobstant toutes défenses antérieures. Une sédition violente y éclata, vers la fin du règne de Charles VI, à l'occasion de la crue de trois cent mille livres, demandée pour les frais de l'expédition contre les Anglais et le duc de Bourgogne. Le maréchal de Boucicaut, capitaine général du Languedoc, ordonna que les clefs des portes seraient mises sous la main du roi, et suspendit les consuls de leurs fonctions pendant quatre années (1414). Sous François Ier, les compagnies de Na-

varre et du sieur de Bonnanat, cantonnés à Limoux, profitèrent de la captivité du roi pour y commettre toute sorte de violences (1525-1526).

Dès 1562, les Calvinistes se saisirent de Limoux, où se réfugièrent bientôt leurs coreligionnaires de Carcassonne, conduits par le ministre Vigneaux. Le capitaine catholique Pomas, forcé d'abandonner la ville, revint en former le siége, le 11 du mois de mai, avec de l'artillerie, dix compagnies de fantassins et sept à huit cents bandouliers, gascons ou espagnols, que lui avait amenés le célèbre Loupian, capitaine de miquelets. Ce n'est pourtant que lorsque le maréchal de Mirepoix eut pris le commandement du siége et foudroyé les remparts avec seize pièces de canon, que les catholiques rentrèrent dans la place, où les introduisit un traître dont la maison était contiguë aux murailles. Ils y firent un butin énorme et se portèrent à d'affreux excès. Les protestants reparurent à Limoux, en 1565, et y tinrent même des assemblées publiques. Alet, d'où ils avaient été chassés en 1575, par les troupes de Laviston, gouverneur de la cité de Carcassonne, tomba de nouveau entre leurs mains en 1577. Ils essayèrent alors d'enlever Limoux aux catholiques; mais ils furent découverts et repoussés, au moment même où, après être descendus, la nuit, dans le lit de la rivière, et avoir dressé les échelles au vieux pont, leurs soldats s'étaient déjà glissés jusqu'au parapet (15 août). La ville, depuis, resta toujours aux catholiques; le parlement rebelle de Toulouse y transféra le présidial de Carcassonne, en 1589; l'année précédente, le maréchal de Joyeuse y avait réuni les États de la Ligue dans le réfectoire du couvent des Cordeliers; le traité de Folembray put seul le remettre sous l'obéissance du roi (1596).

Louis XIII récompensa les habitants de la fidélité qu'ils lui gardèrent contre le duc de Montmorency (1632), en établissant une sénéchaussée pour *tout le petit pays de Rasez* et un présidial à Limoux (1640). Les consuls furent réintégrés aussi dans l'administration municipale, dont ils avaient été dépouillés successivement par les deux viguiers, Samuel d'Azam et Jacques d'Azam, son frère, partisan déclaré de Montmorency. Le consulat, à cette époque, était électif et annuel; il se composait de six membres, savoir : un clerc, deux bourgeois, deux marchands, et un artisan ou laboureur. Un arrêt du parlement de Toulouse, en date de 1592, avait chargé les électeurs d'assigner leur rang aux consuls. Cet ordre de choses fut bouleversé par la création des Offices, sous Louis XIV. Une ordonnance royale réduisit, en 1705, le nombre des consuls à quatre, et, en 1766, celui des conseillers à douze. Ceux-ci se renforçaient d'un nombre égal d'électeurs quand il s'agissait de procéder à la nomination des consuls; choisis, le premier, dans la classe des gradués ou nobles taillables; le second, dans celle des bourgeois vivant noblement ou même des fabricants, qui, au bout d'une année d'exercice, pouvaient être honorés du *premier chaperon;* le troisième, parmi les notaires, les procureurs ou les marchands en détail; le quatrième, parmi tous les autres contribuables. Enfin, les communes ayant obtenu l'autorisation de racheter les charges municipales (1774), le premier consul de Limoux fut investi, en vertu des dispositions contenues dans les lettres-patentes du roi, du titre de *maire*, dont il dut remplir les fonctions durant quatre années. A l'avénement de Louis XIV, les habitants de Limoux, sollicités par les frondeurs, déjouèrent toutes les intrigues

des meneurs les plus ardents du parti. Le jeune roi leur écrivit une lettre fort curieuse, dans laquelle il les remercie de leur *bienveillance*, et les assure à l'avenir de sa gratitude. La reine-régente, en effet, releva le siége du présidial de Limoux (1644), que Louis XIII avait consenti à supprimer, sur les plaintes de celui de Carcassonne; et plus tard, Louis XIV fonda à Limoux un hôpital général (1674), auquel furent réunis, en 1678, les autres hôpitaux de la ville et du district, avec ceux du pays de Termenois. La prospérité industrielle de Limoux était à son apogée. On n'y comptait pas moins de vingt-cinq fabriques de draps, produisant *vingt-quatrins façon de Hollande*, des *vingt-deuxains montagne*, des *seizains* et quelques *Londrins seconds*. Cette prospérité ne fit que s'accroître dans le cours du XVIIIe siècle, grâce à l'institution des *bailes;* et l'on calcule que la vente des laines, jointe à la main d'œuvre, fit circuler, dans la population, près de quatorze cent mille livres

La sénéchaussée de Limoux renfermait deux bailliages royaux, l'un à Esparaza, dont le bailli était de robe, l'autre à Sault, dont le bailli était d'épée, comme le sénéchal. Cette ville a aujourd'hui un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une chambre consultative des manufactures, une société agricole et un collége communal; en outre, elle jouit de cinq foires annuelles très courues. Ses principaux établissements industriels sont des manufactures de draps extrêmement importantes, des filatures de laine, un entrepôt de fer et des forges; le commerce y embrasse à la fois les vins, les huiles d'olive, les cuirs et les savons verts. Nous ne dirons rien de la situation pittoresque de Limoux, sur la rive gauche de l'Aude, au milieu d'un vallon charmant, dont tous les voyageurs parlent avec admiration. Quatre jolies fontaines alimentent la ville, où elles entretiennent une grande propreté. L'hôpital civil et l'église paroissiale de Saint-Martin, dont la tour date de 1533, et la flèche de 1596; l'ancien palais de justice et l'hôtel de ville restaurés en 1688, ainsi que l'arc-de-triomphe ou porte de la Trinité, peuvent passer pour des monuments remarquables. Les voyageurs ne manquent pas de visiter aux environs la chapelle de Notre-Dame *de Marceille*, charmante église champêtre et lieu de pèlerinage très-fréquenté, dont on attribue la fondation aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Hilaire. Alet, que l'abbé Pons Amelii avait fait ceindre de murs et de fossés, à la fin du XIIe siècle, et dont le diocèse temporel comprenait tout le Rasez, ou Officialité de Limoux, et le diocèse spirituel le Capcir, est situé à dix kilomètres de cette ville, sur la rive droite de l'Aude, au pied des Pyrénées, dans un vallon étroit que resserrent encore et dominent de toutes parts de hautes montagnes boisées. Quatre sources, trois thermales et une minérale froide, appelée les *Eaux-Rouges*, y attirent chaque année un grand concours de malades ou de simples amateurs. On fait à Alet un commerce considérable de bêtes à cornes, dont la laine est recherchée. C'était autrefois le chef-lieu d'une recette. Un de ses consuls assistait aux États, conjointement avec le premier consul de Limoux, et quand on appelait leur voix, on disait *Alet et Limoux*. Chef-lieu d'une des trois sous-préfectures du département de l'Aude, Limoux renferme 6,676 habitants; on en compte dans l'arrondissement un peu plus de 75,680. Alet en a près de 1,300, et Rennes 450. Le maréchal vicomte *Guillaume de Joyeuse*,

père de *François*, cardinal et archevêque de Toulouse, d'*Anne*, de *Henri*, et d'*Antoine-Scipion*, qui portèrent tour à tour le titre de *duc de Joyeuse*, occupa l'évêché d'Alet jusqu'à la mort de *Jean-Paul*, son frère aîné. Le plus illustre évêque d'Alet a été *Nicolas Pavillon*, janséniste, tombé dans la disgrâce de Louis XIV, mais aux vertus duquel Boileau fit une allusion délicate dans son poëme du Lutrin. Limoux a donné le jour à *Fabre d'Églantine*, au général *Andrieux*, à *M. Alexandre Guiraud*, membre de l'Académie Française, auteur du beau roman de *Césaire;* et à M. L.-H. Fonds-Lamothe, dont les excellentes notices sur cette ville nous ont servi à débrouiller le fil si emmêlé des *preuves* rassemblées par dom Vaissette dans son histoire.[1]

ALAIS. — LE VIGAN.

La ville d'Alais n'était encore qu'un petit bourg, au commencement du XIIe siècle. En 1118, le pape Gélase II vint y chercher un asile contre les rancunes de l'empereur Henri V. A cette époque, Raymond Pelet en était seigneur. Un de ses descendants, Bermond Pelet, témoigna de sa piété, en 1143, par une donation qu'il fit à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. En 1162, un successeur de Gélase, Alexandre III, visita aussi Alais. Déjà le bourg avait deux maîtres: l'un était le comte de Melgueil; l'autre, nommé Bernard, prenait le double titre de seigneur d'Alais et d'Anduse. Le comte de Melgueil jouissait du privilége d'imposer un double péage à ses vassaux; Bernard, jaloux, réclama: pour l'adoucir, le roi lui permit de prélever aussi un double péage (1164). Mais les habitants du bourg firent entendre de vives plaintes. Le roi défendit alors aux deux seigneurs de continuer leurs exactions. Bernard obéit: il n'en fut pas de même du comte de Melgueil. Son collègue, pour rétablir l'égalité, suivit son exemple; mais, doué d'un esprit juste, d'un cœur bon et sensible, Bernard renonça bientôt au pouvoir de pressurer ses vassaux et transmit même à son fils ses droits et sa puissance; puis il alla s'enfermer dans un monastère, où peu après il expira (1165). Bernard Pelet, son fils, lui succéda sous la tutelle d'un proche parent et ami, Guillaume de Montpellier. On croit qu'il mourut à la fin de l'année 1170. On ne sait si ce fut à la faveur d'une alliance qu'il joignit le comté de Melgueil avec la seigneurie d'Alais; ce qu'il y a de certain, c'est que ce comté donna lieu à une guerre. Bernard Pelet l'avait laissé à sa femme Béatrix; le comte de Toulouse le revendiqua. Bertrand Pelet, fils de Béatrix, voulut prendre la défense

1. *Histoire générale de Languedoc.* — *L'Art de vérifier les dates.* — *Dictionnaires* d'Expilly et de Hesseln. — L.-H. Fonds-Lamothe, *Notices historiques sur la ville de Limoux.* — *Annuaires de l'Aude.*

des droits de sa mère ; mais celle-ci, craignant qu'il ne s'emparât à son préjudice du domaine contesté, lui suscita des obstacles. Elle le déshérita du comté de Melgueil au profit d'Ermessinde, sa sœur, femme de Bermond de Sauve, et de sa nièce, Douce de Provence. A cette nouvelle, Bertrand se prépare à la guerre ; il achète l'alliance du brave Guillaume VII, seigneur de Montpellier. La lutte dure six mois. Guillaume alors, reconnaissant l'impossibilité de tenir tête à un ennemi tel que le comte de Toulouse, ou persuadé que la justice n'était pas du côté de Bertrand, l'abandonne et reconnaît Raymond pour comte de Melgueil. Bertrand, réduit à ses propres forces, est obligé de l'imiter (1174).

L'histoire d'Alais, depuis cette époque jusqu'à la croisade contre les Albigeois, est peu fertile en événements ; à l'éclat des actions guerrières succède la lumière plus douce et plus bienfaisante des arts et des sciences. Le troubadour Gaucelin Faidits s'y maria, en 1165. De simple bourg, Alais était devenu une ville. Elle jouissait d'une civilisation avancée, lorsque le fanatisme vint changer en déserts ses fertiles campagnes. Prompte à se soumettre au légat d'Innocent III, elle eut pourtant moins à souffrir de la barbarie des croisés, que plusieurs de ses voisines qui lui opposèrent une plus longue résistance. Raymond Pelet, son seigneur, fit hommage, l'année d'après, à Simon de Montfort. Il réunissait entre ses mains les deux parties qui avaient auparavant formé la propriété d'Alais. Mais, à sa mort, cette propriété fut encore divisée entre deux de ses fils : Pierre Bermond et Bernard Pelet, huitième du nom. Le premier fonda la branche des seigneurs de Sauve, le second celle des seigneurs d'Anduse. A la mort de Simon, Amaury, son fils, grâce à l'inimitié qui existait entre les deux seigneurs d'Alais, put conserver quelque temps encore la suzeraineté de cette ville. Bernard Pelet, par cela seul que son frère, Pierre Bermond, avait pris le parti du comte de Toulouse, se déclara pour le fils de Simon de Montfort ; il lui livra la tour d'Alais appartenant à Bermond, de la portion duquel il lui fit même hommage. Amaury, pour le récompenser, la lui donna en fief. Mais ces arrangements n'eurent pas de durée. Bermond rentra bientôt en possession de son domaine ; il vécut plus longtemps que son frère Bernard. Vers la fin de ses jours, il eut avec ses neveux de vives contestations. Le cardinal Conrad, légat du siége apostolique, fut obligé de s'en mêler ; les arbitres qu'il nomma pour terminer ce différend, rendirent un jugement par lequel Pierre Bermond fut condamné à céder à la veuve de Bernard d'Anduse, et à ses enfants, la moitié du péage d'Alais, avec plusieurs châteaux et domaines. Ses neveux, à leur tour, durent lui céder tous leurs droits, et sur Alais et sur leurs autres propriétés, qu'ils tinrent depuis en fief de leur oncle. Quant au suzerain d'Alais, ce fut désormais le roi de France, auquel Amaury, en 1224, avait cédé ses prétendus droits.

Cependant qu'était devenu le comté de Melgueil ? l'évêque de Maguelonne en jouissait, sous la mouvance du saint-siége. Louis IX, s'imaginant que ce domaine appartenait à la maison d'Alais, pria le pape Clément IV d'éclaircir ses doutes ; et celui-ci, se fondant sur une fable absurde [1], répondit à Louis IX que le comté

1. Cette fable, le pontife la tirait du roman intitulé *Philomela*, dans lequel l'auteur fait assister le pape Léon III et le collége des cardinaux à la conquête de la Narbonnaise sur les Sarrasins (sous Charlemagne).

de Melgueil appartenait bien au siége, et que l'évêque de Maguelonne en jouissait légitimement. Vers cette époque, des querelles d'amour-propre avaient mis aux prises les seigneurs d'Alais (1226). Il s'agissait de savoir lequel des deux aurait la préséance dans les cérémonies. On l'adjugea au seigneur d'Anduse, à cause de l'antique origine de ses droits (1238). L'un des seigneurs de cette ville, Bermond, eut l'imprudence de se liguer avec le comte de Toulouse contre son suzerain. Il éprouva le sort des petits qui se mêlent des querelles des grands. Le roi, après avoir fait la paix avec le comte de Toulouse, lui pardonna, mais comme les princes pardonnent, c'est-à-dire en saisissant tous ses domaines. Il est vrai qu'en échange il lui accorda six cents livres de rente annuelle (1243). Une partie d'Alais fut donc réunie à la couronne; l'autre resta aux mains de Raymond Pelet. Louis IX avait soumis en partie la ville à la juridiction du sénéchal de Carcassonne et de Beaucaire. L'esprit qui caractérisait généralement ces officiers du roi, c'était l'esprit d'envahissement. Le sénéchal de Carcassonne faisait donc subir toutes sortes de vexations aux seigneurs d'Alais et à la population. Tiburge, veuve de Bernard Pelet, s'en plaignit vivement aux commissaires chargés par le roi, en 1347, de recueillir les plaintes contre ses officiers. Les consuls de la ville se joignirent à elle. On ignore tout de ces magistrats, la manière dont ils furent investis de leur pouvoir, les circonstances qui donnèrent lieu à cette institution, et jusqu'à sa date précise.

Louis IX, quelques années après, alla lui-même en Languedoc et s'arrêta plusieurs jours à Alais. La vie féodale, si pleine d'énergie, s'éteignait déjà dans cette ville, dont la physionomie commençait à se confondre dans le type banal des pays où la royauté avait étendu sa domination. Nous touchons au moment où les templiers vont expier de leur sang des crimes qu'ils n'ont point commis. Le château d'Alais est leur prison (1307). Leurs juges, ce sont quelques inquisiteurs et des frères mineurs tirés du couvent même d'Alais. On les interroge: ils nient tout. On les sépare: ils font alors quelques aveux; mais bientôt, n'ayant plus sous les yeux le spectacle des supplices, ils proclament que la crainte seule les a fait parler. On les remet aux fers. L'année d'après, toujours dans le château d'Alais, on les applique à la torture. Ils font de nouveaux aveux, mais d'une absurdité incroyable. Une morne tranquillité succède à ces persécutions. Dans l'espace de quatre ou cinq ans, la partie d'Alais qui appartenait à la couronne, change deux fois de mains sans que son repos soit troublé. En 1347, elle appartenait, par droit d'achat, à Rogier, vicomte de Beaufort, en faveur de qui le roi avait érigé en comté la seigneurie d'Alais. Philippe-le-Bel ajouta à ce privilége celui d'avoir un juge d'appeaux.

Si toutes ces libéralités, faites à Beaufort parce qu'il était frère du pape Clément VI, avaient pu détourner d'Alais le fléau des dévastations auxquelles se livraient déjà les paysans armés par la faim, qu'on appelait *Cogriens* ou *Tuchins*, la tranquillité de ses habitants n'eût pas laissé d'être parfaite. Mais la terreur régnait dans le pays. « Le duc de Berri, dit dom Vaissette, fit tenir à Alais, par « les gens de son conseil, au mois de septembre de l'année 1382, l'assemblée « des États de la sénéchaussée de Beaucaire, et leur fit demander un subside « pour l'entretien des troupes contre les Tuchins. » La population d'Alais,

l'importance de son industrie, son rang dans la hiérarchie féodale, tout justifiait la préférence que le duc de Berri donnait à cette ville en la prenant pour centre de ses opérations. Appartenant toujours à la maison de Beaufort, elle avait du reste pour seigneur, en 1398, ce même vicomte de Turenne qui fit la guerre à Louis XII, et dont la fille épousa, en 1393, Jean-le-Maingre, plus connu sous le nom de maréchal de Boucicaut. Son père, sous prétexte d'ingratitude, l'avait déshéritée; mais le roi intervint, et comme elle mourut sans enfants, en 1416, à son mari revint la jouissance du comté d'Alais, qui passa dans la suite entre les mains de la branche de Beaufort-Canillac.

Les Calvinistes furent, de bonne heure, nombreux et puissants à Alais. Le baron, à leur tête, fit des courses dans le pays. Il tomba, en 1562, sur le château de Quesac, dont il se rendit maître. Mais à ce jeu, il perdit sa capitale. Alais devint la proie des Catholiques, et François de Cambis ne put y rentrer qu'en 1567 : ce ne fut même que pour en être dépossédé encore. Enfin, en 1569, les réformés vinrent de nouveau mettre le siége devant la place, qu'ils se contentèrent cependant de bloquer. Sur ces entrefaites, un renfort leur étant arrivé, ils voulurent l'emporter d'assaut ; mais ils furent repoussés et contraints de décamper après avoir perdu un assez grand nombre des leurs. Saint André, chef des Catholiques, ravitailla la place ; puis, à la tête de quatre mille hommes, il alla semer l'effroi aux environs d'Alais, parmi les religionnaires. Ceux-ci ne tardèrent pas à reprendre le dessus. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés, qu'ils étaient redevenus les maîtres de toute la contrée. Alais était même tombée en leur pouvoir, et, pour la conserver, ils eurent soin d'y établir une très-forte garnison. On ne pouvait guère les en déloger qu'en employant la ruse. C'est ce que comprit le maréchal de Joyeuse. Il fit donc dire au baron d'Alais, de la maison de Cambis, qu'il mettait sous ses ordres un grand nombre de troupes ; il lui demanda de les recevoir dans la ville. Le baron d'Alais, flatté de la position que Joyeuse voulait lui faire, accepta ; mais les habitants d'Alais comprirent que leur intérêt ne s'accordait pas avec celui de leur baron. Ils manifestèrent hautement l'intention de ne pas lui permettre de recevoir les troupes de Joyeuse. Le baron insistant, son obstination causa une émeute dans laquelle le sang fut répandu (1572). A qui resta la victoire? on l'ignore. Il semble que ce soit aux satellites du baron. En effet, trois ans plus tard, les réformés eurent encore à assiéger Alais ; ils la prirent le 12 février 1575. Quatre ans après, un traité de paix était signé par la reine-mère, au nom des Catholiques, par le roi de Navarre, au nom des Protestants, à qui Alais fut donné pour garantie (1579).

La lutte recommença bientôt, terrible, acharnée. Le 5 octobre 1620, les réformés d'Alais s'assemblent en tumulte ; ils tiennent, dans les murs de la ville, un synode national. Tous les membres qui le composent s'engagent, par un serment solennel, à ne se désunir jamais. Ils s'abstiennent de députer à la cour, suivant leur coutume ; ils se séparent, l'indignation et la colère dans le cœur. Ces sentiments étaient partagés par tous les habitants. Les chapelles et les églises n'offraient plus que des monceaux de cendres et de décombres. La fureur populaire n'avait pas même respecté la religion des tombeaux ; la femme d'un des chefs du parti catholique, enterrée dans Alais, fut exhumée, et son cadavre

traîné sur la claie aux applaudissements d'une population fanatique. Richelieu vint comprimer l'essor de tant de passions. On le voit, à la suite du roi, en 1629, pacifier le royaume. Il arrive, le 8 juin, à Galindres, château situé dans le voisinage d'Alais. Cette ville, encore aux mains des protestants, avait naguère pour seigneur un jeune homme de vingt ans, que le duc de Rohan avait fait prisonnier. Au moment où Louis XIII vint mettre le siége devant la place, elle était gouvernée par Mirabel et défendue par une garnison de deux mille cinq cents hommes. Le duc de Montmorency commença l'attaque en se portant vers le petit fort, qu'il prit mais qu'il paya d'une grave blessure. D'un autre côté, le roi fit dresser ses batteries. A cette vue, les assiégés demandèrent à capituler. Le roi leur pardonna; mais il exigea que la garnison sortît, mèches éteintes et drapeaux ployés. Le lendemain il y entra. Il ordonna qu'on détruisît les fortifications. C'était le 17 de juin. Le 27, le cardinal lui présenta les députés des protestants. La paix fut signée de nouveau. Cette fois, elle eût pu durer, mais le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, ayant pris parti pour le duc d'Orléans, en 1632, entraîna dans sa révolte le baron d'Alais, son neveu. Le résultat de cette lutte, personne ne l'ignore : Montmorency porta sa tête sur le billot, et Alais vit son château rasé par les ordres du roi.

Ainsi finit le rôle politique de cette ville. Son évêché, qui ne datait que de 1692, valait dix-huit mille livres de revenu ; car c'était un pays riche par l'industrie de ses habitants, qui fabriquaient la soie d'une manière supérieure, ainsi que des cadis, des serges, des ratines. Le commerce de ces objets manufacturés y était même si considérable, qu'on n'y voyait presque pas de pauvres. Cette prospérité n'a point diminué, depuis, et Alais est encore, de nos jours, une ville aussi renommée par sa situation industrielle que par la fertilité de son territoire. Ces avantages y entretiennent une grande activité. Les rues, garnies de colonnes et d'arcs destinés à mettre les passants à l'abri du soleil, lui donnent quelque ressemblance à une vaste maison mauresque. La cathédrale elle-même porte l'empreinte de l'influence des Arabes sur l'art européen. De la promenade de la ville, on découvre un paysage ravissant. Le Gardon, sur la rive gauche duquel Alais est assise, serpente au loin dans les campagnes, et, dans les mille sinuosités de son cours, il baigne de ses eaux les riantes prairies qui sont comme l'un de ces cadres immortels dont la nature se plaît à embellir les chétives et éphémères créations de l'homme. Alais, chef-lieu de sous-préfecture du Gard, a plus de 12,000 habitants, et l'arrondissement en renferme 79,923.

Un paysage non moins beau, c'est celui que présente la ville du Vigan, située à peu de distance d'Alais, et dont les environs sont semés de maisons de campagne, aussi productives que délicieuses. L'intérieur de la ville est également fort agréable à voir : ce sont des bâtiments pleins d'élégance et de commodité, bien différents de ceux qui la composaient autrefois. Quelques auteurs font remonter l'origine du Vigan jusqu'au temps des Romains : il n'est pas bien sûr, toutefois, que ce soit *Vendomagus*, cet ancien bourg de la Gaule Narbonnaise, dans lequel d'autres auteurs ont voulu voir le berceau de Mende. Dans tous les cas, ce château est le dernier qui se trouve sur les notices de l'Empire. Il ne tient

aucune place dans l'histoire, aux premiers temps de notre monarchie, et c'est à peine si, vers le XIe siècle, quelques actes font mention de son église, enclavée d'abord dans le diocèse de Cahors, ensuite dans celui de Toulouse (1083). Plus tard, Le Vigan fut le théâtre de quelques unes de ces scènes sanglantes auxquelles donnait lieu la guerre contre les routiers (1361). Malgré ces tribulations, la ville ne laissa pas de prendre, au milieu du XVe siècle, et durant les siècles suivants, une certaine importance. Elle aussi avait fait sa révolution communale, mais on ne sait comment. On peut affirmer seulement que ses consuls avaient droit de siéger aux États de la province. Enfin, un héros digne des temps antiques, vivant au XVIIIe siècle, vint jeter sur Le Vigan l'éclat d'un nom à la célébrité duquel Voltaire a eu la gloire de concourir puissamment. Laissons donc un moment la plume à ce grand esprit, qui va nous apprendre comment le chevalier d'Assas mourut, la nuit du 15 au 16 octobre 1760. « Le prince héréditaire de Brunswick, écrivait-il au duc de Choiseul, veut surprendre M. de Castries, qui en veut faire autant. On envoie, à l'entrée de la nuit, M. d'Assas, capitaine d'Auvergne, à la découverte; le régiment le suit en silence. Il trouve, à vingt pas, des grenadiers ennemis couchés sur le ventre; ils se lèvent, ils l'entourent, lui mettent vingt baïonnettes sur la poitrine: *Si vous criez, vous êtes mort.* Il retient son souffle un moment pour crier plus fort : *A moi, Auvergne, les voilà !* Et il tombe percé de coups : Décius en a-t-il plus fait? » C'est par cet acte de dévouement à son pays, que le chevalier d'Assas a mérité de vivre éternellement dans la mémoire des Français. Le Vigan lui a élevé une statue sur sa place publique. En honorant ainsi l'héroïsme utile et désintéressé, cette ville ne s'est-elle pas honorée elle-même? Elle est donc plus importante au point de vue des souvenirs que sous le rapport du rang qu'elle occupe aujourd'hui dans le département du Gard. Sa population n'est que de 4,909 habitants, et la ville n'a que peu d'activité industrielle ou commerciale. L'arrondissement dont elle est le chef-lieu compte 65,241 habitants [1].

MENDE.

Les Romains donnèrent à une montagne de la Gaule narbonnaise le nom de *Mimatensis Mons;* il paraît même qu'on l'appelait quelquefois *Mimate*, ce qui ferait supposer que Mende, bâtie sur une montagne, était déjà fondée en l'année

1. *Histoire générale de Languedoc.* — Pierre de Marca, *Histoire de Béarn.* — Gariel, *Series episcoporum Magalonensium*, etc. — Le Laboureur, *Histoire générale de la maison d'Anduse.* — Archives de l'abbaye de Bonneval. — Catel, *Mémoires.* — Clement IV, *Épitres.* — *Vie des papes d'Avignon.* — *Vie de Charles VI.* — *Mercure français.* — *Vie du duc de Montmorency.* — *Description de la France*, par Piganiol. — Mabillon. — Voltaire, *Correspondance generale*, t. IX. — *Biographie universelle.*

636 de Rome. Quoi qu'il en soit, le pays environnant, célèbre par son excellent laitage, abondait en mines d'argent [1], et ce fut au milieu de ces trésors cachés qu'un pieux solitaire vint établir sa demeure. Les Vandales traversaient alors la France, ou plutôt la ravageaient en courant (376). Arrivés à *Mimatensis Mons*, ils trouvent saint Privat. Soit que l'austère et patriotique anachorète eût voulu, à la tête des chrétiens, les arrêter à leur passage, soit qu'il eût osé, seul, braver leur orgueil, on se saisit de lui, on l'insulte, on le frappe, et quelques jours après il meurt de ses blessures. L'Église en fait un saint, la superstition un dieu : son tombeau, disent les martyrologes, opérait des miracles. Ce qu'il y a de certain, c'est que la dévotion des peuples donna la plus grande importance aux lieux où il était mort. Adon semble, il est vrai, parler de Mende comme d'un petit amas de maisons qui, au x[e] siècle, méritait à peine le nom de village. Cependant ce fut là qu'à cette époque on transféra le siége épiscopal du Gévaudan, auparavant établi à Javoux. Cette translation eut lieu d'une manière solennelle; on plaça dans l'église les reliques de saint Privat. Les évêques eurent soin, dès l'origine, de conserver à cette église son prestige de sainteté. Ils réprimèrent sévèrement tous les désordres provenant des clercs et des religieux. L'église Saint-Martin de la Canourgue, pour être régénérée, fut soumise à la juridiction spirituelle de l'abbé de Saint-Victor de Marseille, abbaye si célèbre, dans ces temps reculés, par la réforme de ses mœurs (1060).

En 1161, les évêques de Mende achetèrent de Raymond de Saint-Gilles les droits que ce seigneur s'était arrogés sur la ville. Louis-le-Jeune, peu de temps après, confirma cette autorité. Aldebert III, évêque de Mende, par une feinte soumission, avait obtenu de lui des lettres par lesquelles le roi déclare « qu'il lui accorde, et à ses successeurs, tout l'évêché de Gévaudan avec les droits régaliens; » il ajoute « qu'il veut que son église soit libre et exempte de toute exaction. » Mais ce n'était point l'affaire des seigneurs de la contrée, qui s'opposèrent à ce que l'autorité de l'évêque prît un tel développement. Aldebert réclama auprès de Louis-le-Jeune. Dans une lettre pleine de respect et de bonté, ce prince engagea l'évêque de Mende à supporter avec résignation les tracasseries des seigneurs séculiers, ses voisins; mais il refusa de mettre sa puissance au service des prétentions du prélat. Aldebert n'eut donc plus qu'à compter sur lui-même. En 1162, il fit élever des murailles autour de Mende, qui, de bourg qu'elle était, s'éleva bientôt au rang de cité.

La puissance temporelle de ses évêques grandit dès lors de plus en plus. Guillaume de Peyre, l'un d'eux, ne craint pas de s'attirer la colère du roi d'Aragon, en chassant du Gévaudan le bailli de ce prince; en 1223, le même prélat excite, par ses actions, le juste courroux des habitants de Mende, et il se plaît ensuite à braver leur fureur; mais ceux-ci se révoltent, et Guillaume est chassé. Il rentra plus tard dans la possession de son siége. Il n'en fut ni moins inquiet, ni moins ambitieux. Lors de la guerre des Albigeois, il profite des troubles de la province pour agrandir ses possessions. Il s'empare, entre autres, du château de Grezes; puis, trouvant un acquéreur, il cède, en 1225, ce château et tout le pays de Gévau-

1. Elles étaient fort exploitées du temps de Strabon.

dan à Jacques, roi d'Aragon. Ses successeurs n'en revendiquèrent pas moins le droit de propriété sur ces domaines. Les rois de France, leurs suzerains, réclamèrent aussi de leur côté; il en résulta un inextricable conflit qui tourna au préjudice de la maison d'Aragon. Le successeur de Peyre, Étienne de Brioude, reprend l'exercice des anciens droits des évêques de Mende (1226); il fait respecter son autorité par tout le pays; il s'établit le juge des seigneurs aussi bien que du peuple; Châteauneuf de Randon appartenait à un baron qui rendait son autorité dure et pesante à ses vassaux : ce fut un prétexte dont ne manqua pas de s'emparer l'ambitieux évêque de Mende; il déclara la guerre au seigneur de Randon; il lui prit en peu de temps une vingtaine de châteaux; il les fit raser. Mais sous son successeur, Odilon de Mercœur, le baron de Châteauneuf prit sa revanche. Il força l'évêque à se retrancher dans Mende (1270); il assiégea même cette ville, et il en fut repoussé. Odilon de Mercœur vendit alors à Louis IX les droits de son évêché sur tout le Gévaudan. Cependant sous le règne de Philippe-le-Bel, Guillaume, évêque de Mende, fit avec ce prince une convention d'après laquelle lui et ses successeurs, recouvrant leur ancienne puissance, purent se qualifier à l'avenir *comtes de Gévaudan* (1306).

Ces droits, tantôt vendus, tantôt repris, cédés à plusieurs, puis revendiqués violemment, introduisaient des germes de discorde sans cesse renaissants parmi les rois et les seigneurs. L'année 1317 nous fait assister à un nouveau conflit entre le roi de France et l'évêque comte de Gévaudan. L'un et l'autre prétendaient à la juridiction presque exclusive du diocèse. Après plus de trente années de contestations, voici ce qu'on arrête : L'évêque partage la juridiction avec les officiers du prince, dans tous ses domaines en Gévaudan, et réciproquement le roi jouit du même privilége dans la possession de l'évêque; l'un et l'autre lèvent les mêmes impositions; la justice est rendue une fois tous les ans, au nom du roi et de l'évêque, tantôt à Mende, tantôt à Marvejols; l'évêque de Mende a le droit de faire la guerre dans tout le Gévaudan, de battre monnaie, de conserver son titre de comte, etc.

Dans le siècle suivant, le pouvoir municipal de la ville devient également l'objet des concessions royales. Mende n'avait pris part à aucun des troubles qui agitèrent le royaume à cette époque. Pour récompenser ses consuls et ses habitants, Louis XI leur permit, en 1470, d'ajouter aux armes dont il les avait gratifiés une L couronnée de deux fleurs de lis au chef de l'Écu. Le roi alla même plus loin. « Informé, dit-il, que le duc de Bourbonnois le vouloit et le désiroit, » il nomma, en 1474, Jean Petit, évêque de Mende, son lieutenant général en Languedoc. La capitale du Gévaudan fut une des villes sur lesquelles les guerres de religion déchaînèrent toutes leurs fureurs. L'un des successeurs de Jean Petit ne put défendre cette ville contre les réformés des Cévennes. Le baron d'Alais, à leur tête, assiége Mende en 1562, et force l'évêque à capituler. Mais n'y ayant laissé qu'une très faible garnison, la ville tomba peu après au pouvoir de l'armée catholique, qui y laissa beaucoup de troupes; si bien que les Protestants, quoique encouragés par la prise d'une place forte des environs, le château de Chanac, n'osèrent pas cependant assiéger Mende de nouveau. La tranquillité qui succéda à ces premières agitations religieuses ne fut pas de longue durée. Vers la fin du

XVIe siècle, une autre cause de trouble vint jeter la désolation dans tout le Gévaudan. Depuis le milieu du siècle précédent, de misérables et audacieux paysans ravageaient la province; ils trouvèrent enfin dans Mathieu-le-Merle un chef digne de leur bravoure. Homme simple, mais habile, Mathieu sut se créer une sorte de suzeraineté, et l'on ne voit pas en vérité de quel droit les seigneurs du temps, tous revêtus d'une autorité dont la légitimité était contestable, auraient trouvé mauvais qu'un aventurier demandât comme eux à la force une élévation que la naissance, cet autre hasard, ne lui avait point donnée. Mathieu-le-Merle s'avisa de vouloir prendre Mende. Un jour de l'année 1579, il s'approcha sans bruit de la ville, et il attendit que la nuit pût couvrir de ses voiles l'exécution de son projet. C'était la nuit de Noël. Habitants et soldats étaient à l'église. Les cloches retentissaient au loin dans la campagne et empêchaient qu'on n'entendît ses troupes approcher. Il arrive ainsi sous les murs de Mende, et comme il avait eu soin d'y pratiquer des intelligences, les portes s'ouvrirent à son passage; en un instant la ville fut pleine de ses soldats. Le gouverneur, surpris mais non découragé, essaie de se défendre. Il ne parvient qu'à vendre chèrement sa vie. Une partie de ses troupes, réfugiées dans la tour, fut forcée de se rendre; et un grand nombre de Catholiques scellèrent de leur sang ce facile triomphe. On saccagea les églises. La ville, on la pilla, on la brûla, on la rasa en grande partie.

Mathieu-le-Merle n'en fit pas moins de Mende le centre de ses opérations dans le pays. Elle devint dès lors un foyer de brigandages. De là partaient ces bandes farouches qui semaient partout la destruction et la mort. La noblesse du Gévaudan, réunie dans un même sentiment de crainte ou d'indignation, résolut enfin d'attaquer le fléau de la contrée; ils sommèrent Mathieu-le-Merle de rendre les clefs de la ville. Mais lui, plein de fierté et d'audace, répondit comme le Spartiate de l'antiquité : « Viens les prendre! » Il ajouta avec dédain que s'ils ne venaient pas, il irait les chercher. C'est ce qui arriva. Mathieu-le-Merle se précipite sur le château de Chanac et s'en empare (1580); puis il va par toute la contrée, bravant les chevaliers. Ceux-ci s'étaient renfermés dans une inaction aussi imprudente que peu honorable. Ils se décidèrent enfin, pour la seconde fois, à attaquer Mathieu-le-Merle, mais avec des armes déloyales, la ruse, la perfidie. Châtillon, feignant de ne pas partager la haine des autres seigneurs, ses complices, fait proposer au possesseur de Mende une expédition en commun; il lui demande des troupes; Mathieu lui en envoie. Châtillon profite alors du peu de soldats qui sont dans la ville pour l'attaquer; il réussit à la prendre. A cette nouvelle, Mathieu-le-Merle court au plus pressé; il cherche à se créer un asile. Il se jette sur le château de Blois, s'en saisit; il va ensuite sous les murs de Mende, et malgré les efforts des troupes de Châtillon, il ne tarde pas à s'en emparer de nouveau. Les habitants lui étaient devenus suspects; il les chassa en partie. Et s'il évacua la place dans la suite, ce ne fut que volontairement, en vertu d'un traité dont il dicta les conditions (1581). Mende rentra donc, vers la fin du XVIe siècle, sous la domination du parti catholique; Joyeuse, en 1595, y fit construire une citadelle. Mais les Protestants ayant repris la place, la citadelle fut rasée. Nous ne voyons point que cette ville, depuis qu'elle avait été démantelée, ait pris aucune part aux guerres civiles du Languedoc. Son nom ne figure point

dans les dernières luttes des religionnaires contre le gouvernement de Louis XIII.

Les pères de la doctrine chrétienne avaient un collége à Mende, et plusieurs couvents de moines y subsistaient encore à l'époque de la Révolution. Nous citerons les Carmes, les Cordeliers et les Ursulines. Les habitants avaient pour toute industrie la confection des cadis et des serges. Possesseur d'un métier, chacun travaillait chez soi. Ces petites manufactures ne laissaient pas de produire pour une valeur de plus de deux millions; elles avaient pour tributaires la Suisse, l'Italie, Malte, l'Allemagne et même le Levant. A ces ressources se joignaient celles qu'on tire d'un pays, moitié stérile, moitié fertile, mais où les châtaigniers abondent. Aujourd'hui, les fruits de ces arbres forment encore la principale nourriture des habitants de la campagne. Mende, chef-lieu de la Lozère, ne compte pas plus de 5,822 habitants; l'arrondissement en a 45,440, et le département 140,347. Cette ville est petite et de forme triangulaire. Ses rues sont un peu étouffées; elle n'en possède pas moins quelques anciens monuments dignes d'être signalés. L'antique résidence de ses évêques subsiste toujours, mais détournée de sa destination. Sa cathédrale est belle. Ses clochers, qu'on aperçoit du dehors, s'élèvent gracieusement au milieu des montagnes et de la verdure qui les environnent. Les lieux d'alentour rappellent de touchants souvenirs, et quelquefois ils excitent la curiosité du voyageur. Ici, vous voyez les vestiges d'un cirque; là, un beau mausolée des premiers temps de l'Église. Et si vous gravissez la cime rapide et dépouillée de l'ancien *Mimatensis Mons*, du mont Mimat, vous retrouvez encore, dans le roc, à deux cents mètres au-dessus de la ville, l'ermitage qui perpétue dans ce pays la mémoire de saint Privat[1].

MARVEJOLS.

A peu de distance des Cévennes, dans un riche vallon que baigne, avant de se précipiter dans le Lot, la rivière de la Colagne, s'élève Marvejols, dont l'origine n'est pas très-ancienne. Petit village au commencement du XIe siècle, le plus antique monument que l'histoire nous en ait conservé, c'est une charte, en date de 1060, par laquelle un seigneur de Gevaudan donne une partie de Marvejols à la fameuse abbaye de Saint-Victor de Marseille. Les rois d'Aragon en furent les

1. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, etc. — Boullet, *Vie de saint Privat*. — *Gallia christiana*. — *Chronique* de Reginon. — Usuard, *Martyrologe*. — Dom de Vic et dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*. — Archives de Saint-Victor de Marseille. — Catel, *Mémoires pour l'histoire de Languedoc*. — Archives de l'évêché de Mende. — Martène, *Thesaurus anecdotorum*. — *Histoire générale du gr. eff.* — Chabron, *Histoire manuscrite des vicomtes de Polignac*. — Baluze, manuscrit n° 396; manuscrits de Colbert (n° 765), de Brienne (248), de Chanvelin (199). — *Trésor des chartes du roi*. — Caseneuve, *Chartes du Languedoc*. — Thuan. — Gache, *Mémoires manuscrits*. — Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, t. VI.

suzerains. L'un d'eux, en 1258, fit don au roi de France Louis IX d'un territoire assez étendu dans la province de Languedoc, territoire dans lequel Marvejols se trouvait compris. Les habitants de cette ville, dont l'importance augmentait de jour en jour, se montrèrent, depuis lors, entièrement dévoués à la cause de la monarchie; et les successeurs de Louis IX leur firent plusieurs fois éprouver les effets d'une gratitude méritée. Durant les guerres civiles qui éclatèrent au commencement du XVe siècle, Marvejols eut beaucoup à souffrir. Dès que la paix fut rétablie, Charles VII s'empressa de la dédommager en y instituant une monnaie royale (1443). Cette faveur ajouta singulièrement à son importance. On comptait déjà plus de deux mille feux dans la ville. Elle partageait avec Mende la juridiction de l'évêché de Gévaudan. Elle était plus peuplée, plus riche, mieux bâtie même que cette dernière ville. Sa situation agréable offrait, en outre, plus d'avantages pour le commerce. Elle était telle, en un mot, que Louis XI, en 1483, crut faire un très-beau présent à Louis de Joyeuse, en lui donnant Marvejols quand ce seigneur épousa Jeanne de Bourbon.

Les guerres de religion trouvèrent Marvejols toute prête à y prendre une part active. Les habitants se déclarèrent en faveur des huguenots, et fournirent la plus grande partie des troupes à l'aide desquelles le baron d'Alais s'empara, en 1562, du château de Quesac. L'amiral de Joyeuse en garda bonne mémoire. En 1586, au lieu de marcher sur Peyra, château situé entre son armée et Marvejols, il va droit à cette ville. Les habitants, pris au dépourvu, n'avaient pour les défendre qu'une très-faible garnison, à la tête de laquelle, il est vrai, était le vaillant la Roche. Il fit de grands efforts pour repousser les assiégeants; il opéra des sorties vigoureuses; mais l'ennemi, le serrant de près, l'obligea bientôt à rester dans la ville. Pendant ce temps, deux mille hommes de troupes nouvelles venaient grossir l'armée de Joyeuse, qui feignit alors de diriger toutes ses forces du côté de la Canourgue. Les assiégés s'empressèrent de porter tous leurs efforts sur ce point. Joyeuse ne perdit pas de temps. Il fit vivement attaquer la ville par un autre côté. A cette nouvelle, le trouble se répand dans la place; la garnison accourt en désordre. Mais les assiégeants avaient déjà pratiqué une large brèche. Force fut donc à la Roche de demander à capituler. Joyeuse lui imposa de sortir de la ville accompagné de ses troupes. Les soldats purent garder leur épée, les officiers toutes leurs armes. Joyeuse fit entrevoir aux habitants l'espoir du pardon; mais il exigea qu'ils se rendissent à discrétion. L'armée victorieuse entre alors dans la ville, sous le commandement de Saint-Vidal, homme de sang et de carnage. Aussitôt le massacre commence. Une grande partie des habitants est passée au fil de l'épée; on pille les maisons, on brûle les remparts; on met ensuite le feu à ces ruines, et pour qu'il ne restât rien de Marvejols, on pousse la fureur jusqu'à détruire ses fondements. Il paraît que ces violences convertirent ce qui restait d'habitants. Ils demandèrent à être baptisés catholiques, à condition qu'on leur permettrait de relever leurs foyers. Le roi leur accorda cette grâce (1586); et dans la suite, lorsque Henri IV fut monté sur le trône, se souvenant des maux soufferts pour sa cause par les habitants de Marvejols, il se montra plus bienveillant encore envers eux. Il permit que les murailles de la malheureuse cité fussent reconstruites; il l'exempta de tous les deniers extraordi-

naires pendant neuf ans, et de toutes les impositions ordinaires pendant vingt ans; il lui assura enfin, pour six années, une rente annuelle de 600 livres (1592). L'édit de Nantes, quelques années après, vint pacifier définitivement Marvejols; les catholiques la cédèrent même aux protestants pour garantir leur sûreté. Celle des habitants fut entière, depuis cette époque. Ils purent se livrer librement à leur génie pour le commerce, et six fois par an, une foire attira à Marvejols un grand nombre d'étrangers.

Il y avait à Marvejols, avant la Révolution, une collégiale dédiée à Notre-Dame de la Carce, et plusieurs couvents, tels que Dominicains, Cordeliers, Augustins, Capucins et religieux de l'ordre de Saint-Benoît. La justice s'y rendait au bailliage, dont le siége était alternativement à Mende et à Marvejols même, pendant deux années consécutives. Une juridiction royale était établie pour les habitants des terres dépendantes de la couronne. La police de la ville appartenait aux consuls, qui étaient au nombre de trois. Le premier jouissait du privilége d'assister aux États-Généraux de la province, privilége qui datait du règne de Charles V. Aujourd'hui, Marvejols est encore une ville marchande. Sa population est de 3,885 habitants, et l'arrondissement dont elle est le chef-lieu dans le département de la Lozère, n'en a pas moins de 53,382. La ville, régulièrement construite, offre des rues aussi droites que belles et bien pavées; on dirait même qu'elle met une certaine coquetterie à les tenir dans un état de propreté supérieur à celui de la plupart des villes du midi de la France. On fabrique à Marvejols des cadis et autres étoffes de laine, et l'on y fait le commerce des serges, des tricots et des autres articles des manufactures du pays.[1]

FLORAC.

On ne sait rien sur le château de Florac, si ce n'est que son origine remonte à une époque fort reculée et qu'il devint le siége de la baronnie de ce nom. Une ville ayant droit de représentation aux États de Languedoc s'éleva à l'ombre du château. Sans doute les événements politiques et militaires qui agitèrent le Gévaudan, et en particulier Mende, ne furent point, au moyen âge, sans retentissement ni sans contre-coup à Florac. Ce n'est pourtant qu'au milieu du XVI[e] siècle qu'il est question de cette petite ville pour la première fois: nous voyons le baron de Florac siéger aux États de Languedoc, réunis à Béziers, en 1576, à l'occasion des troubles de la religion. Il reparait aux deux assemblées de 1570 et de 1585, qui se réunissent, celle-là, à Castelnaudary, celle-ci, à Béziers. Lorsque la Ligue

1. *Histoire générale de Languedoc.* — Archives du domaine de Montpellier. — Hôtel de ville de Marvejols. — Piganiol, *Description de la France*, t. VI.

a ses États, le baron de Florac continue de siéger avec les députés du parti du roi : c'est ainsi qu'il figure parmi les membres de la noblesse royaliste à Pézénas, en 1596.

Cependant, dès 1562, les protestants s'étaient emparés de Florac et en avaient expulsé les ennemis de leur religion. Les catholiques, au mois d'octobre de la même année, voulurent prendre leur revanche. D'Apchier, La Goize, le baron de Saint-Vidal, La Fare, Treillans, et plusieurs autres seigneurs, se présentèrent avec deux mille hommes devant Florac. La ville tint si bien, qu'après huit jours de siége, les catholiques, instruits de la prochaine arrivée de Beaudiné, à la tête d'un corps de troupes, décampèrent à la hâte. Le même La Fare revient à la charge, contre Florac, le 4 avril 1563, tandis que d'Apchier serre de près Espagnac. Le premier de ces seigneurs était mû surtout dans cette entreprise par le desir d'enlever une jeune fille d'une rare beauté, enfermée dans la ville, et dont il était éperdument amoureux. Beaudiné instruit le comte de Crussol du danger que courent les deux places. Crussol fait un appel à la noblesse calviniste du Vivarais, du Gévaudan et des Cévennes; et cette brave milice, prenant aussitôt les armes, rejoint Beaudiné près d'un village situé dans les environs de Florac. La Fare et d'Apchier sont encore contraints de lâcher prise. Lorsque, sous le règne de Louis XIII, les calvinistes du Gévaudan s'armèrent à la voix du duc de Rohan, en 1626, Florac fut une des villes qui souscrivirent au serment d'union et reçurent des garnisons protestantes. Le marquis des Portes, commandant des Cévennes, la reprit, le 8 novembre 1627, sans pouvoir toutefois la conserver au roi; Montredon, chef du Colloque de Saint-Germain, la ressaisit presque sous les yeux des deux mille hommes que le marquis avait réunis pour la secourir (1627). Florac ne fit sa soumission à Louis XIII qu'après la prise de La Rochelle, comme on le voit par le préambule de l'édit de pacification, publié à Nîmes le 14 juillet 1629.

Florac, depuis la Révolution, figure au nombre des trois sous-préfectures de la Lozère : ce n'est guère qu'une longue rue, coupée par une petite place et traversée par une grande route; mais cette ville, bâtie sur la rive gauche du Tarnon, non loin de son confluent avec le Tarn et la Mimente, est enchâssée dans un frais et étroit vallon, comme dans un champ d'émeraudes. Ce sont, en bas, de belles prairies parées d'arbres fruitiers; plus haut, des coteaux tapissés de vignes; ailleurs, enfin, des rochers escarpés d'où jaillit une fontaine qui coule dans la ville et y remplit deux bassins, disposés en cascades, de ses eaux abondantes et limpides. Cette fontaine a des propriétés minérales acidules. En un mot, c'est là un de ces lieux modestes dont la vue charme, et où l'on sent qu'il fait bon vivre. On compte environ 2,000 habitants à Florac, et 41,000 dans l'arrondissement. La ville est peu commerçante; elle a un tribunal de première instance et une société d'agriculture. *Guillaume de Grimoald*, qui, appelé à la papauté en 1362, prit le nom d'Urbain V, naquit à Grisac, dans les environs de Florac.[1]

1. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*. — *Mercure de France*. — *Annuaires de la Lozère*.

CHATEAUNEUF-DE-RANDON.

Le peu de renseignements que nous possédons sur Châteauneuf-de-Randon ne remontent pas au delà du XIIe siècle. Cette histoire, qui est moins celle d'une ville que d'une baronnie, débute en plein moyen âge. Très anciennement un château avait, selon toutes les apparences, été bâti au faîte de la montagne sur laquelle s'éleva plus tard le *Château-neuf;* mais nous sommes dans une complète ignorance relativement aux époques auxquelles furent construites l'une et l'autre de ces forteresses. Nous n'en savons pas davantage sur les commencements de la ville de Randon. Elle dut à la forte assiette du château la haute importance qui la fit élever au rang des principales baronnies du pays. Il existe une charte de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone de son propre chef, et d'une partie du Gévaudan par sa femme Douce, portant la date du mois d'avril 1126 : ce monument confère en fief le château de Randon (*Castrum quod vocatur Rando*) aux frères Guarin et Odilon et à leurs descendants à perpétuité. Au milieu du même siècle, Guillaume de Randon, probablement leur successeur, est, avec d'autres seigneurs du pays, témoin de la cession que Pagane fait de tous ses biens à son frère Bernard-Atton, comte de Nîmes (1152). Sous l'épiscopat de Guillaume de Peire, de 1187 à 1223, les seigneurs de Randon fondent ou dotent richement le monastère de Mercoire, dans une forêt des montagnes du Gévaudan, près des sources de l'Allier. Cette abbaye, la seule du diocèse de Mende, reçut des filles de l'ordre de Cîteaux. L'évêque Guillaume de Peire eut de violents débats avec Randon de Châteauneuf, auquel il reprochait de se porter à des actes de violence envers les paysans, ses vassaux. Les autres seigneurs de la contrée ne se montraient guère plus humains : le prélat voulut faire un exemple; il envahit les domaines de Randon de Châteauneuf, lui prit dix-huit de ses châteaux et le contraignit à demander la paix.

La ville de Châteauneuf-de-Randon avait pour maître, vers 1226, Odilon Guarin, qui, d'après un monument du temps, tenait sa baronnie en fief de l'église de Mende ou de l'abbaye de Saint-Gilles : instruit des projets d'invasion du roi de France Louis VIII, le baron de Randon lui écrivit pour protester de sa disposition à le reconnaître comme son suzerain, et à recevoir les troupes royales dans ses places fortes, si elles prenaient la route du Gévaudan. De 1233 à 1243, les seigneurs de Châteauneuf-de-Randon et de Tournel guerroient contre Pons V, vicomte de Polignac, au sujet de la baronnie de Ceissac, dont ils lui disputent la moitié comme héritiers de Guillemette de Polignac leur aïeule : Bernard de Montaigu, évêque du Puy, rétablit la paix entre les partis opposés. C'est la première fois qu'il est question d'une alliance des Randon avec la maison de Polignac, dans laquelle ils devaient bientôt se fondre entièrement. Guillaume, seigneur de Randon, épousa, avant la fin de ce siècle, Walburge, fille aînée de Hugues, comte de Rhodez, et d'Ysabeau de Roquefeuil. Sa fille

unique fut mariée à Armand IV, vicomte de Polignac, lequel mourut en 1289; et de cette union naquirent deux fils, Armand V, vicomte de Polignac, et Guillaume, tige de la nouvelle branche des seigneurs de Randon.

La prééminence politique des seigneurs de Randon était si bien reconnue qu'à l'occasion des démêlés de Philippe-le-Bel avec le pape Boniface VIII, l'acte d'appel de la sénéchaussée de Beaucaire fut dressé au nom de Guillaume de Randon (1303). Il paraît que ce seigneur avait acquis la baronnie de Portes, puisque, en 1321, il la vendit à Raymond-Guillaume de Budes. Châteauneuf fut une des places fortes du Gévaudan dont les compagnies s'emparèrent, vers 1361 : il tomba au pouvoir d'un de leurs chefs, Séguin de Badefol, chevalier gascon, qui courait le pays, à la tête de trois mille pillards. En l'absence du connétable de Fiennes, lieutenant du roi, en Languedoc, Garin, seigneur d'Apchier, son capitaine général dans le Gévaudan et le Velay, fit lever un subside sur les habitants de ces deux contrées, tant pour entretenir un corps de troupes que pour racheter les forteresses de Châteauneuf et de Baude des mains du chef des routiers. En 1362, le maréchal d'Audeneham, capitaine général du Languedoc, cédant aux instances des États, alla en personne mettre le siége devant Salgues, un des principaux repaires de ces compagnies. Il fut vaillamment secondé dans cette entreprise par Armand VI, vicomte de Polignac. Ce seigneur avait d'abord porté le nom de Randonnet; il était fils de Guillaume de Randon, mort à Paris, à son retour des guerres de Flandre; Armand V l'ayant institué son héritier, il réunit dans ses mains la baronnie de Randon et la vicomté de Polignac. Armand VI avait disputé, les armes à la main, la succession des domaines de la maison de Polignac à Arnaud, seigneur de la Roüe; et de part et d'autre on s'était porté à de grands excès (1357). Le maréchal d'Audeneham, pour reconnaître ses services au siége de Salgues, lui accorda des lettres de rémission, le 23 mars 1362; on y lit qu'Armand s'était fait suivre dans cette campagne par « cinq cents hommes d'armes, tant à pied qu'à cheval. » L'historien de la maison de Polignac affirme même que le contingent du seigneur de Randon ne s'éleva pas à moins de cent vingt hommes d'armes et de mille fantassins, ses vassaux, tous soldés à ses dépens.

Nous sommes arrivés à une époque fameuse non-seulement dans les annales du Gévaudan mais dans l'histoire de la France. La vie d'un illustre capitaine qui avait rempli le monde de son nom, vint s'éteindre, comme un météore, au pied des murs de Châteauneuf-de-Randon, à la fin du XIV[e] siècle. Ce sol reçut alors la consécration religieuse que donnent, à quelques parties privilégiées de la terre, la naissance ou la mort des grands hommes. En 1380, plusieurs compagnies, moitié anglaises, moitié gasconnes, favorisées par les incursions des troupes du roi d'Angleterre, Édouard III, s'étaient cantonnées dans les châteaux des frontières du Languedoc, de l'Auvergne et du Limousin. Entre autres places fortes, elles occupaient Châteauneuf-de-Randon. Les communes du Languedoc députèrent au roi de France, Charles V, pour le prier d'envoyer à leur aide un capitaine experimenté offrant d'ailleurs, de subvenir aux frais de la guerre au moyen d'une taxe de trois francs d'or par feu, et de douze deniers par livre de marchandise, outre la levée d'une double gabelle. Le roi ordonna à Bertrand Du Guesclin

d'aller prendre le commandement de la province. Le connétable ouvrit la campagne en Auvergne, dans les premiers jours du mois de juillet 1380, par la prise du château de Challier, à laquelle le duc de Berry assista. Pénétrant ensuite dans le Languedoc, par les défilés du Gévaudan, il mit le siége devant Chateauneuf-de-Randon. Du Guesclin était entouré d'un brillant cortége de chevaliers. On distinguait parmi eux le maréchal Louis de Sancerre, Alain de Beaumont, messire Olivier de Mauny, et plusieurs autres capitaines de renom; mais le frère d'armes de Du Guesclin, Olivier de Clisson, ne l'avait point suivi dans le Languedoc, comme l'affirme à tort l'historien Villaret, sur la foi d'une ancienne chronique. Quelques seigneurs de l'Auvergne et du Velay envoyèrent leurs vassaux pour grossir les troupes du connétable. Ce grand preneur de châteaux pouvait donc croire qu'il ne serait point arrêté longtemps devant la forterresse de Châteauneuf-de-Randon.

Mais il touchait au terme de sa glorieuse carrière, et il sembla que toute cette armée n'avait été réunie que pour assister à sa fin et honorer ses derniers moments. Du Guesclin allait, en effet, mourir au milieu de ces gens d'armes dont il était le père, et qu'il avait si souvent conduits à la victoire, et plus souvent encore nourris ou soldés à ses frais avec une patriotique générosité, et comme s'il n'eût acquis son immense fortune personnelle que pour la dépenser au service de l'État. Cependant il pressait le siége de Châteauneuf-de-Randon. Le gouverneur de la place, dont la garnison était nombreuse et bien pourvue « de vivres et d'artillerie, » avait refusé de se rendre. On cria à l'assaut dans le camp des Français, et les gens d'armes se précipitèrent vers le château, qui « fut moult fort assailli; » mais le capitaine anglais, à la tête des siens, attendit les assiégeants de pied ferme et les repoussa plusieurs fois. Du Guesclin s'irrita de cette résistance. Il jura que « jamais il ne partirait *d'illec*, qu'il n'eût le chastel à son plaisir: » et le maréchal de Sancerre signifia en son nom au gouverneur anglais que lui et ses gens seraient passés au fil de l'épée, si la place était prise d'assaut. L'Anglais demanda une trêve de vingt-quatre heures, et se rendit au camp des assiégeants. Il s'engagea à remettre au connétable les clefs de Châteauneuf-de-Randon, à un jour déterminé, si, dans l'intervalle, il ne lui survenait point de secours. Pour gage de sa promesse, il donna des otages.

Ce fut après avoir imposé cette capitulation aux assiégés que Du Guesclin tomba malade, au dire d'un ancien chroniqueur. Depuis quelque temps il ressentait, sans doute, les atteintes et les défaillances secrètes de la maladie à laquelle il devait bientôt succomber; et soit qu'il entrevît sa fin prochaine, soit qu'il voulût mettre ordre à ses affaires, il fit son testament, le 9 juillet, et y ajouta le jour suivant un codicille. Nous avons sous les yeux cette pièce. « Au nom de la benoiste Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, y est-il dit, nous, Bertrand Du Guesclin, comte de Longueville, sain de notre pensée combien que, par grâce de Dieu, nous soïons infirme de corps, sçavant qu'il n'est rien plus certain que la mort, ne rien plus incertain que l'oure d'icelle, ne voulant pas rester intestat, faisons et ordonnons notre testament en la forme et manière que suit, etc. » Ses dispositions testamentaires sont, du reste, en petit nombre. Elles ont trait aux legs qu'il fait aux églises pour le repos de son âme; au lieu de sa sépulture qu'il élit « en

l'église des Jacobins de Dinan, en la chapelle de ses prédécesseurs; » au règlement de ses dettes et à quelques legs dont le principal assure à Bertrand Du Guesclin, fils de son cousin Olivier, une pension de cent livres. Cette dernière disposition est confirmée et amplifiée par le codicille. Le connétable désigne messire Olivier de Mauny, messire Hervé de Mauny et Jean Le Bouteiller pour ses exécuteurs testamentaires. Les dernières lignes du testament nous apprennent que Du Guesclin n'était pas campé, sous une tente, au milieu des siens, comme on pourrait le croire d'après les récits erronés de quelques historiens: « Ce fust fait, y lit-on, *en la maison de notre habitation*, au siége devant Chasteauneuf-de-Randon, en la sénéchaussée de Beaucaire, l'an et le jour dessus dicts. »

La maladie fit de si rapides progrès que, quatre jours après, le connétable se trouvait à l'article de la mort. L'affliction était profonde dans l'armée française: chevaliers et soldats fondaient en larmes. « O honneur et chevalerie, s'écriaient les uns, tant perdras quand cestuy deffinira! » — « Hélas! disaient les autres, or perdons-nous nostre bon père et capitaine, nostre bon pasteur, qui tant doulcement nous nourrissoit et seurement nous conduisoit, et, se bien et honneur avons, c'est par luy! » On n'entendait de tous côtés que plaintes et gémissements. L'agitation était si grande dans le camp des Français, que les assiégés la remarquèrent, du haut des murs du château, sans pouvoir pourtant s'en rendre compte. Appelés auprès du lit du connétable, le maréchal de Sancerre, qu'il tient pour « moult bon chevalier, » messire de Mauny et « la chevalerie du siége » recueillent ses derniers adieux. « Seigneurs, leur dit-il, de vostre compaignie me fauldra briefvement partir pour la mort, qui est à tous commun. Par voz vaillances et non par moy, m'a tenu fortune et grant onneur en toute France, en mon vivant, et, à vous, en est tout l'onneur, qui mon âme à vous recommande. Certes, Seigneurs, bien avoie intencion de briefvement par voz vaillances achever les guerres de France, et au roy Charles rendre tout son royaume en obéissance; mais compaignie à vous ne puis tenir doresnavant. Et non pourtant je requiers Dieu, mon Créateur, que couraige vous doint toujours envers le roy, que par vous, sire mareschal, et par voz vaillances et de toute la chevalerie, qui tant vaillamment et loyaulment se sont toujours portés envers luy, ses guerres soient affinées ». Ensuite, il recommanda à ses braves compagnons d'armes, son âme, sa femme, et toute sa « parenté ». Puis, se faisant apporter son épée de connétable, il se tourna vers le maréchal de Sancerre et lui adressa encore ces paroles: « Au roy Charles de France, mon souverain seigneur, me recommanderés et ceste espée, soubz qui est le gouvernement de France, de par moy luy rendrés; car en main de plus loyal ne puis la mectre en garde ». Il eut à peine la force d'achever, éleva la main pour faire le signe de la croix et rendit paisiblement son âme à Dieu (13 juillet 1380).

Le connétable avait témoigné au maréchal de Sancerre le désir que la reddition de Châteauneuf-de-Randon se fît avant sa mort. Le maréchal somma le gouverneur anglais de remplir ses engagements, ayant soin, toutefois, de lui cacher la maladie de Du Guesclin. L'Anglais, suivant une version assez accréditée, demanda à voir le connétable, comme s'il eût conçu quelque soupçon; mais on lui répondit qu'il se refusait à toute communication avec la garnison du château. Pressé

par le maréchal, le capitaine anglais consentit enfin à se rendre. Quand il fut introduit auprès de Du Guesclin, pour lui présenter les clefs de Châteauneuf-de-Randon, il s'étonna de le trouver mourant. D'après une autre version, que son invraisemblance même a fait adopter par la plupart des historiens, le gouverneur anglais, bien qu'instruit de la mort du héros français, n'en vint pas moins déposer chevaleresquement les clefs de la place sur son cercueil. L'historien Villaret ajoute que toute cette scène se passa dans la *tente* du connétable, où il fait défiler le commandant ennemi avec sa garnison. Pour nous, nous sommes enclin à ajouter foi au supplément de l'ancienne *Chronique de Du Guesclin*, qui présente les faits sous un jour bien différent et d'une manière plus vraisemblable. Le capitaine anglais, comme il convenait à un chef de routiers, ne se piqua point d'honneur. Instruit de la mort de Du Guesclin, il n'aurait eu aucun égard aux sommations du maréchal de Sancerre ; il aurait répondu en homme délié de ses promesses. Bref, le maréchal ne serait parvenu à faire tomber la herse du château devant la bannière du connétable, qu'en menaçant de se venger, par le supplice immédiat des otages, et sous les yeux des assiégés, de la mauvaise foi de leur chef.

Ce qui paraît acquis à l'histoire, c'est que Du Guesclin vécut encore assez pour être témoin de ce dernier avantage de ses armes. Après sa mort, le maréchal de Sancerre conduisit l'armée royale au siége de Montferrand : il eut soin, avant de s'éloigner, de laisser une troupe de gens d'armes et d'arbalétriers, en garnison à Châteauneuf-de-Randon. Le corps du connétable fut embaumé, et, sous la conduite d'Olivier de Mauny et d'Alain de Beaumont, transporté d'abord au Puy. Il y resta exposé pendant un jour dans l'église des Jacobins de cette ville, dont les habitants firent célébrer un service solennel, le 23 juillet suivant, en l'honneur de l'illustre mort. De là, le cortége funèbre se remit en marche pour traverser la France et recevoir, partout sur son passage, les marques les plus éclatantes du respect et des regrets des populations en deuil. Le clergé, les ordres monastiques, la bourgeoisie, allaient processionnellement au-devant de ces « glorieux restes » ; puis, après les avoir entourés de quelque hommage religieux, dans l'église principale de la ville, ils les reconduisaient hors des murs à la lueur des torches. En présence même de ces funérailles presque royales, les esprits répugnaient à se familiariser avec la pensée que Bertrand Du Guesclin avait cessé de vivre. Il y a un tel rayonnement d'immortalité dans ces grandes natures, qu'on a peine à croire qu'elles sont, comme les autres, assujetties à la mort. Le cortége funèbre, avant qu'il pût arriver en Bretagne, fut, on le sait, contraint de rétrograder, sur un ordre de Charles V : le roi fit déposer la dépouille mortelle du connétable dans les caveaux de Saint-Denis, aux pieds du tombeau qu'il s'était fait élever et où il fut enseveli lui-même vers le milieu du mois de septembre de la même année. L'église des Jacobins du Puy avait gardé les entrailles de Du Guesclin : celle des Dominicains de Dinan eut son cœur. Il nous serait difficile de préciser l'âge auquel mourut ce héros : les savants auteurs de l'Histoire du Languedoc disent qu'il avait soixante-six ans ; c'est trancher la question de sa naissance, et la rapporter à l'année 1320. Quoique nous nous soyons aussi arrêté à cette date, dans notre notice sur la ville de Rennes, elle n'est point, nous en convenons, généralement admise. Parmi les biographes du Du Guesclin, ceux-ci le font naître

en 1311, ceux-là, en 1314, et d'autres même en 1324; de sorte qu'entre les deux opinions extrêmes, il se trouve une différence de treize années en plus ou en moins.

A quelque âge que le vainqueur de Cocherel ait fini sa noble carrière, il laissa un vide immense autour de lui. L'armée française fut dissoute de fait par sa mort, comme le corps tombe en décomposition après que l'âme l'a quitté. Jamais capitaine n'avait plus aimé ni mieux servi la France, jamais plus grand génie ne s'était rencontré avec un plus grand cœur; son esprit profond avait plié les hasards de la guerre aux premières règles de la stratégie et créé cette école militaire d'où sont sortis nos plus fameux capitaines. Si les rois de France n'eussent pas oublié ses leçons, ils n'auraient point perdu les batailles d'Azincourt, de Pavie et de Saint-Quentin. Il y a moins loin qu'on ne le croit, abstraction faite des temps, de Du Guesclin à Turenne, autre caractère héroïque avec lequel il eut d'ailleurs tant de généreuses affinités. Mais, selon nous, la plus grande gloire du connétable est d'avoir eu le sentiment de l'unité nationale avant qu'elle fût bien comprise par les peuples, et d'avoir travaillé toute sa vie à la constituer, même au prix de ses plus chères affections comme Breton. Admirable sentiment auquel il s'éleva par la supériorité naturelle de son âme, et dont il faut lui savoir d'autant plus de gré, que, dans les siècles suivants, et jusque de nos jours, il s'est trouvé des écrivains, parmi ses compatriotes, qui lui ont fait un crime de s'être montré plus dévoué à la grandeur de la France qu'aux intérêts de la Bretagne.

Après un tel souvenir, les événements de Châteauneuf-de-Randon, qui nous restent à raconter, paraîtront bien petits. En 1385, Armand VI, vicomte de Polignac, ne se voyant point d'héritier direct, laissa par testament tous ses domaines à Randon, son frère : à savoir les baronnies de Châteauneuf, de Randonat, de Solignac, de Ceissac, de Saint-Paulhan, de Saint-Agrève, de Servissas et de Molin-Neuf. Randon, vicomte de Polignac et baron de Châteauneuf, sous le nom d'Armand VII, servit avec distinction dans les armées et fut nommé par le dauphin, depuis Charles VII, son capitaine et lieutenant-général dans le Vélay, le Gévaudan, le Vivarais et le Valentinois (4 février 1418). Armand VII mourut en 1421, après avoir légué ses domaines à Armand de Montlaur, né du mariage de sa fille Marguerite avec Louis, seigneur de Montlaur en Vivarais; mais un héritier de la maison de Chalençon, s'appuyant sur une clause de substitution du testament d'Armand VI, dont il était le petit-fils, disputa à Armand de Montlaur la vicomté de Polignac, la baronnie de Châteauneuf-de-Randon et les autres seigneuries de leur dépendance. Cette contestation, qui occupa le parlement de Paris de 1421 à 1464, se termina à l'avantage de Guillaume-Armand de Chalençon, arrière-petit-fils de Guillaume de Chalençon et de Walpurge de Polignac, sœur d'Armand VI et d'Armand VII. Dans la personne de Guillaume Armand, qui prit le nom et les armes des Polignac, commença la branche des Chalençon-Randon. Cependant, au milieu des débats qu'occasionnait la succession d'Armand VII, un aventurier, André de Ribes, s'était emparé de vive force de Châteauneuf-de-Randon (1426) : il en avait donné la garde à un détachement du corps de brigands dont il s'était fait le chef et à l'aide duquel il pillait les séné-

chaussées de Beaucaire et de Toulouse. André de Ribes prenait le titre de *bâtard d'Armagnac*, quoiqu'il n'y eût aucun droit, encouragé sans doute par la protection du comte d'Armagnac, qui favorisa ses criminelles entreprises. Louis XI n'oublia point la conduite de ce dernier seigneur, et l'affaire de Châteauneuf-de-Randon figura vingt ans après au nombre des accusations qu'il fit peser sur sa tête et pour lesquelles il lui accorda des lettres d'abolition (1445).

Guillaume-Armand II, vicomte de Polignac et baron de Châteauneuf-de-Randon, prit part à la guerre du *Bien public* et se porta avec un corps de troupes au secours du bâtard de Bourbon, évêque du Puy, lorsqu'il tenta sans succès de se rendre maître de cette ville. Sa revolte fut punie de la prison et de la saisie du château de Polignac; mais il fit sa paix avec le roi, en donnant son fils en mariage à la fille du vicomte de Dammartin, grand maître de France, et en consentant à l'union d'une de ses filles avec le sire de Lafayette (1465). L'ancienne baronnie de Châteauneuf-de-Randon avait conféré aux Polignac-Chalençon le droit de siéger dans les États du Languedoc: ce privilege leur fut conservé, quand, à la fin du XVe siècle, on diminua le nombre des députations baroniales du Gévaudan. En 1533, François-Armand, vicomte de Polignac et baron de Randon, alla à Brioude, suivi de cent gentilshommes, ses vassaux, au-devant de François Ier. Le roi, escorté par lui, se rendit au château de Polignac, où il passa la nuit du 17 juillet. Pendant les troubles de la Religion et de la Ligue, les seigneurs de Polignac et de Randon se rangèrent du côté de l'Église et soutinrent ensuite le parti du roi. Cependant, Claude-Armand, issu du premier mariage de François-Armand, irrité contre son père, qui voulait le contraindre à embrasser l'état ecclésiastique, pour laisser ses domaines au jeune Louis, son frère, né d'un second lit, se joignit, pour se venger, aux calvinistes, et conduisit leurs troupes sur les domaines de sa famille. Claude-Armand prit la ville de Genouillac, y massacra les moines du couvent des Jacobins fondé par ses ancêtres, rasa entièrement ce monastère, et pénétrant les armes à la main dans les baronnies de Randon et de Randonat, s'en saisit et s'y porta à toutes sortes de violences. François-Armand se hâta de réunir ses vassaux, se mit à la recherche de son fils, le rencontra et le battit; mais accablé de chagrin, il ne survécut pas longtemps à ce triste avantage (1562). Claude-Armand, après la mort de son père, prit possession de tous les châteaux et de toutes les terres des maisons de Randon et de Polignac, à l'exclusion de son frère Louis. Il mourut, en 1564, sans postérité, laissant sa succession à son beau-père, Claude-Juste, seigneur de Tournon; toutefois, cette donation fut infirmée par le parlement de Toulouse, dont Louis avait invoqué la justice, et qui se déclara en sa faveur (1671).

La considération des seigneurs de Polignac et de Randon ne paraît pas avoir peu souffert de ces dissensions intestines; on put s'apercevoir de cette espèce de déchéance morale aux États particuliers du Gévaudan, tenus à Mende, en 1605. Le vicomte de Polignac, comme baron de Randon, y disputa la préséance au comte d'Apchier; ce dernier, par la décision de ses pairs, l'emporta. Villefort, frère du comte de Polignac, homme d'un caractère violent, ne peut souffrir cet affront. Le lendemain, suivi de quelques gentilshommes, ses amis, et de ses domestiques les plus dévoués, il attaque d'Apchier en pleine messe, dans l'église

cathédrale de Mende, et le laisse, sur la place, blessé mortellement ; mais trois des gentilshommes de son parti et deux de ses domestiques sont tués dans cette rixe. Villefort expia, peu de temps après, le meurtre de d'Apchier, à Toulouse, où, par sentence du parlement, il eut la tête tranchée sur la place Saint-Georges. A ce tragique événement finissent nos notes sur la baronnie de Randon, qui, à partir du XVIIe siècle, se perd dans l'histoire généalogique de la maison de Polignac. Quant à la ville, nous n'avons pu constater, malgré les recherches les plus minutieuses, si elle prit quelque part aux guerres civiles du Gévaudan, sous le règne de Louis XIII. Il nous a été également impossible de trouver la date de la destruction du château : probablement il fut rasé, comme tant d'autres forteresses, après la pacification de la province. De ce vieux château, dont le souvenir vivra éternellement dans notre histoire, il ne reste plus que des ruines. Châteauneuf-de-Randon, un des chefs-lieux de l'arrondissement de Mende, compte aujourd'hui un peu plus de 600 habitants. Un simple monument, érigé en 1820, dans le hameau de la Bitarelle, est tout ce qui y rappelle la mort de Bertrand Du Guesclin. Neuf foires, fréquentées par les marchands du pays, et où il se fait un commerce assez considérable, donnent périodiquement à cette petite ville un aspect animé. [1]

LE PUY EN VELAY.

ESPALY.

A la fin du VIe siècle, du temps de Grégoire de Tours, le premier historien qui en fasse mention, la ville du Puy, ou mieux d'Anis (*Anicium*), n'existait pas encore. Cette dénomination s'appliquait à une montagne où domina ensuite la ville d'Anis, appelée aujourd'hui Le Puy, mot dérivé, comme il a déjà été dit dans le cours de cet ouvrage, de l'aquitain *puech* ou *puech*, signifiant *hauteur, éminence*. Dès son origine, nous voyons la ville du Puy ou d'Anis, située dans le Velay, se montrer à nous sous la dépendance de ses évêques, parmi lesquels nous comptons onze saints. L'époque précise de la fondation de ce siége épiscopal est fort douteuse, et c'est à peine si nous connaissons les noms des évêques du Velay

1. *Chronique en vers de Bertrand Du Gueselin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée par M. Charrière. — Francisque Michel, *Chronique en prose de Bertrand Du Guesclin*, collationnée sur l'édition originale du XVe siècle, avec une notice bibliographique et des notes. — Lefebure, *Anciens mémoires du XIVe siècle sur Bertand Du Guesclin*, t. I de la collection Michaud et Poujoulat. — Louis Paris, *Chroniques de Saint-Denis.* — *Chroniques* de Froissart. — D'Argentré, *Histoire de Bretagne.* — Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. II. — *Histoire générale de Languedoc*, par dom Vaissette. — *Vie de Charles V*, par le Laboureur. — Villaret, *Histoire de France.* — Henri Martin, *Histoire de France.* — De Fremınville, *Histoire de Du Guesclin.* — *Annuaire Dinannais.*



qui l'ont occupé antérieurement au VIe siècle. Les deux historiens de cette église, Gissey et Théodore, rapportent, à la vérité, plusieurs circonstances de leurs vies; mais ils ne se fondent que sur des bréviaires ou des légendes d'une autorité trop moderne, et par cela même très-contestable. Ils donnent à cette eglise pour premier évêque saint Georges, qu'ils font disciple de saint Pierre, et dont l'eglise collégiale de son nom, dans la ville du Puy, conserve les reliques. On cite, après lui, saint Marcellin et saint Paulier, et l'on veut que le successeur de celui-ci, saint Évode, vulgairement nommé Voisy, ait transféré, soit au IIIe, soit au VIe siècle (on est loin d'être d'accord à ce sujet), le siége épiscopal, placé alors à *Ruessium* ou *Vallava*, *civitas Vellavorum*, depuis *Saint-Paulier*, dans la ville d'*Anicium*. Selon une autre version, cette translation ne s'opéra qu'entre les années 877 et 919, par les soins de l'évêque Norbert, qui, à cette occasion, transféra de *Vallava* au Puy les reliques de saint Georges et de saint Marcellin.

Quoi qu'il en soit, les commencements de la ville du Puy durent être difficiles, car il ne paraît point qu'elle se soit constituée dans un intervalle moins long que celui qui s'étend de la fin du Xe siècle aux premières années du XIIe. Anicium n'était encore qu'un bourg, dont le domaine appartenait aux ducs d'Aquitaine, comtes particuliers du Velay, lorsque le roi Raoul donna, le 8 avril 924, du consentement de l'un d'eux, Guillaume II ou III, son vassal, à l'évêque du Velay, Adalard, le bourg contigu à l'église de Notre-Dame du Puy, avec toutes ses dépendances, savoir : les droits de télouée ou de douane (*teloneum*), de marché, de ressort et de monnaie. L'évêque du Puy jouit donc, dès lors, des droits régaliens; on ne saurait affirmer pourtant qu'Adalard ait le premier battu monnaie ; un fait incontestable, c'est que ses successeurs firent frapper des sous qu'on appela *podienses*. La charte de Raoul fut confirmee, en 955, par le roi Lothaire, en faveur de l'évêque Gotescale qui s'était rendu auprès de lui, à Laon; et, en 1134, par Louis-le-Gros, dont le diplôme, daté d'Orléans, confond pour la première fois Anis (*Anicium*) avec Le Puy et le qualifie de *cite*. Louis-le-Gros, dans cette charte, donna en outre le château de Corneille à l'évêque Humbert ; mais il n'y mentionna, pas plus que ne l'avaient fait les rois Lothaire et Raoul, le comté même de Velay, ce qui prouve que les évêques du Puy ne l'unirent pas de si tôt à leur domaine. S'il faut en croire quelques auteurs, ils ne relevaient que du saint-siége, depuis 998, par privilége accordé à l'évêque Théotard; ce n'etait que plus tard, en 1051, que le pape Léon IX avait joint à cette prérogative celle de porter le *pallium*.

L'église de Notre-Dame du Puy possédait déjà un grand renom de sainteté, et les fidèles y accouraient de toute part. Le *très-pieux* roi Robert la visita en revenant de Brioude (1229). L'évêque Aymar de Monteil força le vicomte de Polignac à se désister de ses prétentions sur elle (1087) ; de manière que le pouvoir des prélats s'accrut successivement d'une infinité de dotations, émanées de la dévotion superstitieuse de l'époque, et des concessions de plusieurs places fortes du Velay (1169). Louis-le-Jeune fut le premier roi de France, de la troisieme race, qui leva un subside dans la cité du Puy, où il etait venu deux fois (1138-1146). Cette ville avait reçu dans ses murs les papes Urbain II (1095), Gelase II et Calixte II, son successeur (1118), Alexandre II (1162) et Alexandre III (1165).

Il s'y était tenu un concile (1130), dans lequel Innocent II fut unanimement reconnu pape, et Anaclet, son compétiteur, excommunié; et, quand l'hérésie des Albigeois devint inquiétante, un legat du pape Alexandre III y en réunit un nouveau (1381), pour la combattre. Il serait trop long d'énumérer tous les rois, princes ou seigneurs, toutes les reines et toutes les grandes dames, tous les pèlerins et autres de toute condition, de tout sexe, de tout âge, que la réputation de la sainte Vierge du Puy y amenait en foule; nous nous contenterons de dire qu'il y eut, en 1406, le jour de l'Annonciation, à cause de la simultanéité de cette fète avec le Vendredi-Saint et de l'indulgence particulière qui y était attachée, un tel concours de pèlerins à Notre-Dame du Puy, qu'on ne compta pas moins de deux cents personnes étouffées dans cette prodigieuse affluence.

Avant d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, le roi Philippe-Auguste s'avança jusqu'au Puy pour invoquer le secours de la Vierge et la rendre favorable à son entreprise (1188). Quelques années après commencèrent, entre l'évêque du Puy, Robert de Mehun, et les habitants de cette ville, des démêlés dans lesquels le roi intervint au profit de l'évêque, qui périt bientôt assassiné, à Saint-Germain, par un certain Bertrand de Cares, qu'il avait excommunié. Plus tard, les habitants cherchèrent de nouveau à se soustraire à la puissance temporelle de leur prélat; mais celui-ci, étayé de l'autorité royale, finit toujours par les mettre à la raison (1219-1236). Saint Louis eut une entrevue au Puy avec Jacques, roi d'Aragon, et y séjourna trois jours à son retour de la Palestine; il reçut *le droit de gîte* de la part des bourgeois, de l'évêque et du chapitre (1243-1254). Cependant une déplorable sédition agita Le Puy, au sujet de quelques soldats qui avaient pillé la campagne des environs. Deux officiers de justice périrent victimes de l'exaspération populaire, et, à cette occasion, la commune resta privée pendant longtemps de son consulat et de ses franchises (1277). Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel s'arrêtèrent aussi au Puy, l'un, en 1283, l'autre, en 1285. L'évêque, Jean de Cuménis, figura au nombre des prélats qui soutinrent ce dernier prince contre le pape Boniface VIII, et en appelèrent au prochain concile des entreprises du saint-siége (1283-1285-1313).

Pendant la captivité du roi Jean, les habitants du Puy prirent les armes et arrêtèrent les courses des Anglais près de Clermont (1359). Charles VI, dans l'espoir d'obtenir quelque adoucissement à ses accès de démence, entreprit deux pèlerinages au Puy, où il toucha les écrouelles. Le même roi fixa à six le nombre des consuls de la ville, et ne trouvant pas sans doute que la couleur de leurs robes, manteaux et chaperons fût de bon goût, il ordonna que désormais, au lieu d'être faits de drap bleu, *pers*, ils le seraient d'écarlate (1389-1394). Au commencement du siècle suivant, les seigneurs du Velay eurent à lutter à la fois contre les Anglais et contre le duc de Bourgogne. Ils s'enfermèrent dans la ville du Puy que le duc avait essayé de surprendre, espérant que sa soumission entraînerait celle du Vivarais et du Gévaudan. Leur résistance découragea les assaillants, commandés par le prince d'Orange (1419). Peu de temps après, le dauphin, depuis Charles VII, ayant fait son entrée au Puy, après avoir soumis le Languedoc, créa chevaliers tous ceux qui s'étaient distingués contre les Bourgui-

gnons; il était au château d'Espaly, près du Puy, quand il apprit la mort de son père, et c'est là qu'il fut salué roi de France (1420-1422).

Pendant la guerre du *Bien public*, le Velay, malgré les efforts du comte de Polignac et de l'évêque du Puy, resta fidèle au roi; les mesures habiles du gouverneur de la province empêchèrent la ville de se prononcer (1460). La reine de France, Charlotte de Savoie, visita Le Puy, en 1470, et Louis XI, six ans après, y vint lui-même en pèlerinage pour faire une neuvaine. En 1482, Le Puy fut affligé d'une fièvre pestilentielle, précédée d'une horrible tempête, qui détruisit la récolte et engendra la famine. Le fléau moissonna dix-sept mille personnes, qu'on inhuma pêle-mêle *au Clusel*, sur la place du Martouret, à l'endroit même où s'élève maintenant l'hôtel de ville. La peste sévit de nouveau au Puy, en 1521, et y exerça encore ses ravages, en 1547. Les habitants épouvantés cherchèrent un refuge dans la campagne; les consuls eux-mêmes s'éloignèrent de la ville, où l'herbe ne tarda pas à croître dans les rues. Dans un intervalle de sécurité, la dévotion avait attiré au Puy trois illustres visiteurs : Charles VIII et François Ier, rois de France (1495-1516), et Jean Stuart, régent d'Écosse (1533). Henri II, en 1548, convoqua dans cette ville la tenue des Grands Jours, avec commission *d'extirper la malheureuse secte lutherienne*. Quelques hérétiques y furent condamnés au feu.

La majorité de la population du Puy était catholique quand éclatèrent les guerres de religion. Le baron des Adrets ne pouvant s'y rendre en personne pour réduire la ville, détacha Blacons, son lieutenant, qu'il mit à la tête de sept à huit mille hommes (1562). Celui-ci arrive, à la pointe du jour, devant la place, défendue par l'élite de la noblesse du Velay. Repoussé vigoureusement, il pille le petit bourg d'Aiguilhe, les Cordeliers, les Jacobins, et va s'emparer d'Espaly, château de l'évêque du Puy, Sénectère; il en détruit les fortifications et les murs, puis il revient contre la ville, mais toutes ses attaques échouent et il est forcé de lever le siége avec perte. Pour parer à de nouvelles agressions de la part des protestants, qui, par bonheur, ne les renouvelèrent pas, Antoine de la Tour de Saint-Vidal, gouverneur du Velay et du haut Vivarais, fit fortifier Le Puy, et convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse. Plus tard, de nouvelles fortifications furent ajoutées au Puy. Les protestants complotèrent de livrer la place; mais le sénéchal de Rochebonne découvrit et déjoua la conspiration (1568). A l'époque de la Saint-Barthélemy, l'évêque Sénectère refusa d'exécuter les ordres sanguinaires de la cour. Il réunit les protestants dans son palais, leur fit part des lettres du roi, et sut les toucher si bien par sa magnanimité, qu'ils abjurèrent sur-le-champ (1572). La ville adhéra bientôt à la Ligue, et François de Coligny essaya vainement de la surprendre (1585). La Tour de Saint-Vidal, partisan très-ardent des Guise, fit jurer ensuite aux habitants *la Sainte-Union* contre Henri III. Une députation de la ville de Toulouse acheva de les entraîner : l'évêque donna l'exemple. Le roi, mécontent, nomma François de Chaste gouverneur du Velay; mais les habitants du Puy persistèrent à ne reconnaître cette qualité qu'au baron de Saint-Vidal. En son absence, ils choisirent vingt-quatre d'entre eux, auxquels ils confièrent la principale autorité, en imitation du conseil des *Seize* de Paris et de celui des *Dix-huit* de Toulouse. A la mort de

Henri III, Chaste et l'évêque reconnurent Henri IV, tandis que les habitants du Puy, dirigés par Saint-Vidal, faisaient des préparatifs de défense.

Les ligueurs de cette ville y publièrent un arrêté du parlement de Toulouse, prononçant la confiscation des biens des *politiques*, pour en affecter le produit aux frais de la guerre. Ils se mirent ensuite en campagne, prirent d'assaut le château de Polignac dont ils rasèrent les fortifications, et tentèrent un coup de main sur les châteaux de Ceyssac et d'Espaly (1589-1590). Plus heureux, Saint-Vidal était revenu, avec le titre de gouverneur du Gévaudan, à la tête de cinq à six mille hommes; il occupa, par capitulation, Espaly, dont il fit sauter les fortifications. Mais dans une entrevue d'accommodement, s'étant pris de querelle avec Chaste, il se battit en duel avec lui et fut tué. Les ligueurs du Puy lui firent de magnifiques funérailles, et renouvelèrent le serment de ne reconnaître ni Henri de Bourbon ni personne de son parti : l'effigie du Béarnais fut même brûlée publiquement. Les royalistes voulurent alors surprendre le Puy, pendant la nuit; mais leur projet fut éventé, et ils perdirent beaucoup de monde. Leurs principaux chefs, entre autres le sénéchal Chaste, périrent dans cette échauffourée. Plusieurs habitants soupçonnés de connivence furent emprisonnés, et les plus notables pendus sur la place du Martouret. Enfin, abandonnés de tous leurs alliés, obligés de monter la garde toutes les deux nuits, de terrasser pendant le jour, de payer les contributions par anticipation, ayant de plus à craindre l'irruption des *Croquants*, les habitants du Puy renoncèrent à guerroyer, et signèrent la paix avec Henri IV, qui leur accorda l'exemption de la taxe pendant cinq ans (1591-1596). Depuis cette époque, l'histoire du Puy ne présente plus que quelques événements secondaires. Le seul qui nous semble mériter une mention est l'entreprise audacieuse du fameux voleur Mandrin, qui, entré au Puy, malgré la vigilance des employés, pilla la maison du capitaine général des fermes, força les prisons d'où il enleva plusieurs détenus, et se retira tranquillement pour exercer ailleurs ses brigandages (1754).

Le Puy, capitale de l'ancien Velay, et siége des États particuliers de ce pays, était autrefois une place de guerre très-forte, et passait pour la sixième ville du Languedoc. Ses armoiries, qu'elle fut autorisée à reprendre sous la Restauration, par une ordonnance royale, sont *semées de France à l'aigle d'argent au vol abaissé, brochante sur le tout; l'écu accolé de deux palmes de sinople liées d'azur*. Ces armes lui furent accordées sous Hugues Capet, vers l'an 992, à la sollicitation de Guy Foulques, évêque du Velay. Le Puy a aujourd'hui une société d'agriculture, sciences et arts, un musée de tableaux, de statues et d'antiquités, une bibliothèque, un collége, un tribunal de première instance et un tribunal de commerce. Cette ville est toujours le siége d'un évêché : on y compte plus de 15,000 âmes; le département de la Haute-Loire dont elle est le chef-lieu, renferme près de 299,000 habitants, et l'arrondissement 132,500. Espaly, dans le canton même du Puy, en a 1,200 environ. Outre les personnages célèbres que nous avons eu occasion de nommer dans le cours de cette notice, le Puy a vu naître le pape *Clément IV*, élu dans le XIIIe siècle; le littérateur *Irail;* le peintre *Boyer;* les *Guy*, père et fils, peintres tous les deux, l'un surnommé le Grand, l'autre l'Illustre, le premier, connu en Italie sous le nom de *Guido Francisco*, le second,

à Paris, où il acquit une réputation en partie justifiée par un de ses tableaux conservé dans l'église de Notre-Dame du Puy. Nous citerons ensuite le baron de *Latour-Maubourg*, maréchal de France; et le cardinal *Melchior de Polignac*, membre de l'Académie française, dont le nom appartient à notre histoire politique et littéraire; en effet, le négociateur de la paix d'Utrecht, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce* occupe une place importante au milieu des grands hommes du siècle de Louis XIV.

Le commerce du Puy consiste principalement en dentelles, en graines et en légumes que cette ville expédie dans les départements méridionaux; les cuirs préparés et cousus en outres, commodes au transport des vins, faisaient anciennement une des branches de son industrie, qui a beaucoup diminué. Malgré sa déchéance commerciale, le Puy possède encore des fabriques de blondes blanches et noires, de dentelles, d'outres ou sacs à vin, de couvertures et d'étoffes de laine commune, une filature et une teinturerie de laine, une clouterie, des fonderies de pots, marmites, cloches, sonnettes, grelots, objets dont les muletiers du centre et du midi de la France s'approvisionnent depuis plus d'un siècle; des tanneries de peaux de chèvres, une papeterie et des fours à chaux. L'aspect de la ville, qui se développe en amphithéâtre sur la pente du Mont-Corneille près des petites rivières de la Borne et de Dolaison, à une lieue de la Loire où elles se jettent, offre un aspect très-pitoresque. Si elle est jolie en perspective, elle ne gagne pas à être examinée intérieurement: ses rues mal percées, étroites, malpropres, d'une pente inaccessible aux voitures dans une partie de la haute ville, pavées avec les débris de la roche volcanique de Corneille, rendues plus ou moins glissantes par les pluies, la glace ou la sécheresse, font courir des dangers à l'étranger qui n'a pas l'habitude de les parcourir. On distingue pourtant dans cette ville la promenade du Breuil. Quant à ses monuments, ce sont la cathédrale de Notre-Dame, dont on remarque la hardiesse, la construction bizarre, et la magnifique façade; l'église de Saint-Laurent, que le souvenir de Du Guesclin, dont les entrailles y sont déposées, recommande à la vénération de tous les Français; celle de Saint-Michel, qui n'aurait rien de particulier que son ancienneté gothique, si elle n'acquérait un véritable prix à cause du roc pyramidal que couronne son clocher en aiguille, véritable obélisque se confondant dans l'éloignement avec la singularité du cône représenté par le roc; enfin un bâtiment de forme ronde appelé le *Temple de Diane*, et parmi les constructions modernes, l'hôtel de la préfecture, l'hôtel de ville, l'hôtel-Dieu, l'hôpital général, le séminaire, et les casernes de cavalerie, situées dans le faubourg Saint-Laurent, près le pont d'Estrouilhas.[1]

1. *Histoire générale de Languedoc.* — Moreri, *Dictionnaire historique.* — Arnaud, *Histoire du Velay.* — Étienne de Medicis, *Mémoires.* — Mandet, *Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses du Velay.* — Deribier de Chaissac, *Description statistique du département de la Haute-Loire.*

YSSINGEAUX.

L'origine d'Yssingeaux est fort obscure. Les Romains en furent les fondateurs, à l'époque où ils dominaient dans la Gaule, et ils lui donnèrent le nom d'*Icidmago*. En 472, les Wisigoths s'en emparèrent ; les historiens prétendent qu'ils y commirent beaucoup d'excès par intolérance religieuse ; mais comment ne pas accueillir avec la plus grande défiance des accusations contre lesquelles s'élève tout entière l'histoire des populations ariennes? Les Franks se saisirent enfin d'Yssingeaux, qui, dès 613, fut réuni au domaine de la couronne. Cette ville n'en subit pas moins la conquête des Sarrasins d'Espagne, en 729. Les Normands pénétrèrent aussi jusqu'à son territoire, en 863. On le voit donc : la destinée d'Yssingeaux, du moins dans ces temps reculés, fut presque constamment orageuse. On ignore quelles furent les vicissitudes auxquelles elle fut soumise, depuis la fin du IXe siècle jusqu'au commencement du XIIIe ; on sait seulement qu'elle fut incorporée successivement à l'Auvergne et au comté de Toulouse. Quelles sont les dates précises de ces événements? C'est une question devant laquelle l'histoire est restée muette. Par un travail de critique qu'il serait difficile de placer sous les yeux du lecteur, nous sommes parvenus toutefois à découvrir qu'Yssingeaux fut incorporé au comté de Toulouse avant 1202. En 1229, elle faisait encore partie de ce domaine, et elle fut cédée à Louis IX par le comte de Toulouse, Raymond VII. Le roi plaça Yssingeaux sous la juridiction du sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.

Quand vinrent les guerres de religion du XVIe siècle, Yssingeaux prit parti contre les ligueurs. En 1595, les États du parti du roi étaient assemblés à Pézénas : les consuls de la ville du Puy ne pouvant pas s'y rendre, Yssingeaux s'empressa d'envoyer à leur place un député qui siégea aux États. Plus tard, en 1621, pendant les guerres qui désolèrent la province, sous le règne de Louis XIII, les religionnaires pénétrèrent un moment dans cette ville. « Ceux de Privas, au nombre de quatre cents, sous la conduite de Blacons, raconte dom Vaissette, se portèrent vers le Velay et surprirent la ville d'Yssingeaux, où ils entrèrent : mais ils furent si vivement repoussés par le curé, homme septuagénaire, à la tête des habitants, qu'ils furent obligés de prendre la fuite, après avoir laissé plusieurs des leurs sur la place. Les autres furent défaits par Chaste, sénéchal du Velay, et par les paysans du pays qui les poursuivirent ; en sorte qu'il n'en retourna que quarante à Privas. » Nous ne trouvons depuis cette époque aucune circonstance dans l'histoire qui rappelle le nom d'Yssingeaux : tout ce qu'on sait, c'est qu'en 1754, les bandes du célèbre Mandrin exercèrent quelques brigandages aux environs de cette ville et qu'elle fournit son contingent d'hommes pour les combattre.

Il est difficile d'indiquer quelle était la situation morale d'Yssingeaux avant 1789 ; c'est aujourd'hui l'un des deux chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Haute-Loire ; sa population s'élève à 7,166 habitants. L'étendue de

la ville n'est peut-être pas en rapport avec son importance. Située sur une colline aussi rocailleuse qu'élevée, entourée et dominée par d'autres collines plus âpres encore, elle offre un aspect sévère, plus pittoresque qu'agréable; du reste, ces collines étant presque entièrement dénudées, les environs présentent un tableau peu gai et, en quelque sorte, sauvage. L'intérieur de la ville, quoique généralement irrégulier, est parsemé de constructions modernes, propres et spacieuses; on y voit aussi une église d'une architecture élégante et légère. Il y a peu d'industrie dans l'arrondissement; mais il est fort peuplé; il ne renferme pas moins de 81,664 habitants.[1]

VIVIERS.

APS. — LE BOURG-SAINT-ANDÉOL.

Lorsque César arriva dans les Gaules, tout le pays situé sur le versant oriental des Cévennes, auquel on a donné le nom de Vivarais, était habité par les Helviens qui, au rapport de Pline, jouissaient du droit latin, depuis l'an de Rome 636. Leurs limites étaient, au nord et au nord-est, le territoire des Ségalauniens, établis entre le Doux et l'Eyrieu; au nord-ouest et à l'ouest, le sommet des Cévennes et de la Lozère qui les séparaient des Vellaves et des Gabales, clients des Arvernes; à l'orient, le Rhône; au midi, l'Ardèche. Le Rhône, il est vrai, n'avait pas toujours servi de frontière aux Helviens; mais, l'an de Rome 677, sous le proconsulat de Lépide, gouverneur de la province romaine, s'étant déclarés pour le parti de Sertorius, Pompée, questeur, avant de passer en Espagne, les avait soumis et dépouillés des terres qu'ils possédaient sur la rive gauche de ce fleuve, pour les adjuger aux Marseillais, en récompense de leur fidélité constante à la République.

Les Helviens, cependant, n'avaient point alors perdu leur indépendance : ils etaient restés *colonie latine*, et libres sous un chef *prince de la Cité*. L'un de ces chefs, C. Valerius Procillus, fils de C. Valerius Caburus, auquel le préteur de la Narbonnaise, C. Valerius Flaccus, avait permis de prendre son nom, en lui conférant le droit de bourgeoisie romaine, fut l'allié, l'ami de César, son interprète et son ambassadeur auprès des peuples barbares de la Celtique. Il combattit les Helvètes, à la tête d'un corps de cavalerie auxiliaire dont il avait grossi l'armée du conquérant, et faillit être la victime d'Arioviste qui, feignant de ne voir en lui qu'un espion, le menaça plusieurs fois du dernier supplice. Quatre années plus tard, c'est-à-dire l'an de Rome 702, César, obligé par l'insurrection générale de

1. *Histoire générale de Languedoc.* — Piganiol. — Gregoire de Tours. — Ch. Nodier et Taylor, *Voyage dans la France pittoresque.*

la Gaule de franchir les Alpes en toute hâte, assigna rendez-vous chez les Helviens à une partie des troupes de la province, ainsi qu'aux recrues qu'il avait amenées d'Italie. Lui-même se dirigea bientôt vers le versant oriental des Cévennes, dont il gravit la cime en se frayant difficilement un chemin à travers six pieds de neige, *Discussâ nive* VI *in altitudinem pedum*, et fondit tout à coup sur les Arvernes, accablés par cette brusque invasion. Son frère et son lieutenant, L. César, qu'il avait laissé dans la province avec vingt-deux cohortes, n'était point assez fort pour la défendre. Aussi, quand après la levée du siége de Gergovie, les Arvernes et les Gabales, d'un côté, les Ruténiens et les Cadurces, de l'autre, vinrent y faire des courses, les Helviens se portèrent de leur propre mouvement à la rencontre de l'ennemi; mais ils furent repoussés jusque dans les murs de leurs forteresses, et leur chef, C. Valerius Donotaurus, frère de Procillus, périt en combattant. Cet échec diminua sans doute la confiance que les Helviens avaient eue jusque-là dans leurs seules forces; car ils n'osèrent point refuser à Vercingetorix, assiégé dans Alise, un contingent de huit mille hommes.

Auguste, dans la division qu'il fit de toute la Gaule en quatre provinces, incorpora le pays des Helviens à la Narbonnaise, et les appela *Albenses*, du nom de leur ville principale, *Alba*, à laquelle il voulut même attacher son nom d'empereur : *Alba Augusta;* d'où, par élision, *Albaugusta*. Cette ville, qu'Adrien de Valois a eu le tort de confondre avec celle de Viviers (*Vivarium* ou *Vivaria*), laquelle n'était alors probablement qu'un poste de guerre (*castrum*), couvrait l'emplacement occupé en partie par le bourg actuel d'Alps ou Aps, sis à deux lieues au nord-ouest de Viviers, et autour duquel on trouve encore aujourd'hui des débris d'antiquités. Pline, en parlant d'*Alba Helviorum*, célèbre par la qualité des vins de son terroir, prétend qu'on y cultivait un plant de vigne dont la fleur ne durait qu'un jour. A cette époque, il y avait déja, non loin et au-dessous de Vivarium, une petite localité appelée *Gentibus*, la même, sans aucun doute, qu'on trouve désignée postérieurement, sous le nom de *Borgagiates* ou *Bergoitas*, dans les vieilles chartes de la cathédrale de Viviers. Saint Andéol, sous-diacre et disciple de saint Polycarpe, souffrit, dit-on, le martyre à Gentibus, au commencement du IIIe siècle, sous les yeux de l'empereur Sévère (208). Le christianisme avait donc pénétré chez les Albenses, et Albe était peut-être le siége d'un évêché. Toutefois, il serait téméraire de l'affirmer, sur la foi du père Columbi qui, dans son histoire des évêques de Viviers, ne compte pas moins de cinq prélats jusqu'à saint Aulus ou Avolus dont l'existence ne saurait être contestée. Saint Aulus, en effet, fut *couronné du martyre* par les Vandales lorsque, sous la conduite de Chrocus, ils s'emparèrent d'Albe et la ruinèrent de fond en comble (408). Son successeur, saint Auxonne, transféra le siége à *Vivarium;* mais il n'en garda pas moins le titre d'évêque d'Albe ou d'Alps : titre que prirent aussi, pendant longtemps, ceux qui occupèrent après lui le nouveau siége de Viviers. La translation du siége d'Albe peut servir, du reste, à marquer l'époque vers laquelle la dénomination de Vivarais dut prévaloir insensiblement sur celle d'Helvie ou Albie. Quant aux premiers successeurs de saint Auxonne, les documents sont fort incertains à leur égard, et l'on ne connaît guère que leurs noms. Ne manquons pas d'ajouter qu'il serait trop long d'entrer dans tous les détails que les historiens nous ont transmis sur

les évêques de Viviers : on comprend assez que nous ne pouvons ici mentionner que ceux dont une circonstance caractéristique rattache l'épiscopat à l'histoire même de la ville.

Viviers, devenue la capitale du pays, avait été entourée de fortifications, et le Rhône, qui ne s'était point encore retiré, baignait le promontoire sur lequel s'élevait la cathédrale. Quelques auteurs assurent que cette église fut saccagée par Alaric, dans le ve siècle; quoi qu'il en soit, elle était sortie de ses ruines, quand l'évêque saint Venance acheva de la restaurer et la dédia à saint Vincent (517-595). Les Sarrasins, auxquels Mauronte, duc de Provence, avait ouvert les portes d'Avignon, s'étant répandus des deux côtes du Rhône, en 736, pénétrèrent dans le Vivarais, prirent Viviers et pillèrent la cathédrale. Charles Martel y introduisit bientôt des bénéfices séculiers, qu'il créa pour plusieurs de ses compagnons d'armes. Nous ignorons en quelle année : un fait positif, c'est qu'au milieu du VIIIe siècle, le chapitre de Saint-Vincent se composait de vingt ecclésiastiques et de vingt seigneurs laïques, auxquels avait été accordé le droit d'entrer dans le chœur, armés de pied en cap, et d'y conduire leurs femmes. Leurs descendants, malgré la suppression des membres laïques du chapitre par le pape Clément VI, conservèrent même, jusqu'au XVe siècle, la prérogative de s'asseoir avec leurs femmes dans les stalles du chœur, revêtus de chapes et de mitres. En 815, Louis-le-Débonnaire confirma les priviléges de l'église du Vivarais, à la sollicitation de l'évêque Thomas Ier; priviléges presque tous obtenus aux dépens des *Bons Hommes* de Viviers (*Boni Homines*), dernier souvenir du municipe romain, étouffé par Charlemagne, pendant un court séjour qu'il fit dans cette ville, au retour de son expédition victorieuse contre les Saxons (788). Les évêques réunirent, dès lors, l'autorité temporelle à l'autorité spirituelle; néanmoins la protection des comtes de Toulouse, auxquels le roi Raoul donna le comté de Vivarais (925-944), rendit quelque énergie aux populations opprimées, quelque ressort au pouvoir municipal, et chaque évêque, à son avénement, fut obligé, le jour de l'installation, de descendre de cheval à la porte de la cathédrale et de jurer, avant de poser le pied sur le seuil de l'église, le maintien intact et sincère des immunités et des franchises, tant du chapitre que de la ville elle-même.

En 1147, l'empereur Conrad III, se prétendant héritier du royaume de Provence, constitua le diocèse de Viviers, c'est-à-dire tout le bas Vivarais, en souveraineté indépendante, dont il investit l'évêque Guillaume, son cousin. Guillaume, qualifié comte de Viviers et jouissant des droits régaliens, étendit sa domination sur plus de trente lieues carrées; il eut à sa solde une armée de quinze mille hommes, et pour vassaux dix-huit barons du Vivarais et du Dauphiné. Frédéric Barberousse, en 1177, déclara dans une de ses chartes datées d'Italie, que l'église de Viviers ne relevait que de l'Empire. La puissance des évêques s'accrut ainsi, surtout durant la guerre des Albigeois, d'une manière inquiétante pour leurs compétiteurs et leurs voisins, jusqu'à l'année 1229. Saint Louis, profitant alors de la cession que Raymond VII, comte de Toulouse, lui avait faite du Vivarais, entreprit d'y reconquérir toute l'autorité qu'avaient usurpée les empereurs et dont ils n'avaient pu disposer légitimement en faveur des évêques. Ceux-ci se plaignirent au pape d'être cités au tribunal des officiers du roi de

France, « où ils étaient mulctez lorsqu'ils refusaient de comparaître, et jugés en matière civile et criminelle. » Le pape Clément IV écrivit à saint Louis pour les défendre (1268), et lui représenter qu'effectivement le cartulaire de l'église de Viviers ne contenait aucune charte « qui ne prouvât qu'elle dépendait de l'Empire depuis des temps fort reculés. » Mais les droits du roi reposaient sur des titres plus sûrs que de vains diplômes dans lesquels, d'ailleurs, on se reportait toujours à d'anciennes concessions des princes de la maison de Charlemagne. Il fallut se soumettre; il fallut que les prélats et leurs vassaux obéissent, comme sujets du roi de France, au sénéchal de Beaucaire. L'un d'eux, Louis, essaya bien de résister et lança même une sentence d'excommunication contre le sénéchal, Guillaume de Pontchavron, qui était venu *recevoir* à Viviers *la montre des gens d'armes du roi* (1280). Hugues, successeur de Louis, dut plier et demander merci pour ce coup d'audace. Philippe-le-Bel n'était pas homme à reculer devant un prélat de son royaume, lui qui devait braver la papauté en face. Toutes les fois qu'il eut à se louer des évêques de Viviers, sa bienveillance ne leur fit point défaut. Tel fut Raymond de Falgar, qu'il choisit pour un des membres de son conseil et auquel il permit non-seulement d'acquérir le péage et le château de Donzère, mais encore de faire circuler dans le midi la monnaie qu'on frappait, à son coin, au château de Largentière (1293). Le petit-fils de Saint-Louis était donc fermement résolu d'accomplir l'œuvre de son aïeul. Le caractère hautain, la volonté inflexible du jeune prince n'étaient déjà plus un mystère pour personne. Aussi l'évêque Aldebert de Peyre s'empressa-t-il de conclure avec lui, à Lyon, le 10 juillet 1305, et Louis de Poitiers, son successeur, ratifia, le 1er janvier 1308, un traité par lequel il fut décidé que le prélat et le chapitre reconnaîtraient la suzeraineté du roi de France sur tout leur domaine temporel et sur celui de leurs vassaux, tant du Rhône qu'aux environs du fleuve; déclarant que le ressort et la supériorité lui appartenaient, et s'engageant à prêter serment entre ses mains ou celles de l'un de ses officiers. Philippe-le-Bel leur laissa la haute et la basse justice dans leurs terres; il consentit, en outre, que l'évêque continuât à frapper une monnaie qui, en sa qualité de *baron de France*, eut cours à Viviers, dans le diocèse et hors du diocèse; mais il lui imposa la condition formelle d'ôter de son sceau les armes de l'Empire et d'y substituer celles de France. Depuis ce traité, rendu définitif par le serment d'allégeance que l'évêque Bertrand prêta, en 1314, entre les mains du chancelier d'Orgemont, le pouvoir des évêques déclina rapidement : il ne leur resta plus que le prestige du passé, basé sans doute sur une illustration réelle, mais bon tout au plus à leur concilier les respects des autres prélats de la province qui, durant presque tout le cours des XVIe et XVIIe siècles, leur déférèrent habituellement la présidence des États de Languedoc.

Comme on le voit, peu de chose jusqu'ici sur l'histoire particulière de Viviers; ce n'est jamais que celle de ses évêques; et à part les faits assez rares que nous avons enregistrés, à peine pourrait-on rappeler deux circonstances dignes de quelque intérêt : savoir, la consécration de la cathédrale par le pape Célestin II (17 février 1119), et le passage d'Innocent II, en 1130. Les guerres de religion, si pleines de péripéties dans le Vivarais, ne présentent non plus aucun épisode

saillant, soit à Viviers, soit au Bourg-Saint-Andéol. La première de ces deux villes se range sous la bannière du prince de Condé, dès 1562. Le baron des Adrets, forcé d'abandonner le siége de Carpentras, traverse le Rhône, s'empare du Bourg-Saint-Andéol qu'il livre au pillage, et en confie le commandement à Saint-Rémesi, l'un des douze barons du Vivarais. Les catholiques, à leur tour, avec deux compagnies, surprennent la place dont ils égorgent le gouverneur. Beaudiné accourt aussitôt de Beaucaire; il assiége le Bourg-Saint-Andéol, l'emporte d'assaut, le lendemain 12 novembre, et massacre une partie de la garnison, tandis que l'autre s'échappe par le Rhône (1562). Les habitants de Viviers courent de nouveau aux armes, en 1567, effrayés de l'entrevue que Charles IX et Catherine de Médicis avaient eue à Bayonne avec la reine d'Espagne et le duc d'Albe. La paix de Longjumeau est signée (1568); mais le sieur de Saint-Auban, maître de Viviers, refuse d'évacuer la place. Les catholiques l'y attaquent, se saisissent de sa personne, le conduisent à Saint-André-d'Avignon; et le parlement de Toulouse, après l'avoir frappé d'une amende de six mille livres, en dédommagement des dévastations qu'il avait commises dans la cathédrale, le condamne, en outre, à perdre la tête. En 1572, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Joyeuse, embarrassé des ordres de la cour, veut mettre une garnison à Viviers; mais les bourgeois refusent de la recevoir. Nous sommes en 1576 : Damville, suspect aux protestants, négocie sa réconciliation avec la cour; les hostilités cependant n'ont pas été interrompues dans le Vivarais. Le capitaine Gueydan pénètre par surprise dans le château de Viviers, d'où le gouverneur, Montault, ne tarde point à le chasser. Enfin, l'année suivante, au mois de juillet, le capitaine catholique de Luynes s'assure du Bourg-Saint-Andéol, et Viviers fait sa soumission au roi, pendant que Damville opère contre les calvinistes, de concert avec le maréchal de Bellegarde.

A partir de cette époque, nous ne trouvons plus un mot sur Viviers ni sur le Bourg-Saint-Andéol dans les divers auteurs qui ont écrit, en fragments épars, les annales extrêmement confuses du Vivarais. Toute la période si agitée des règnes de Louis XIII et de Louis XIV s'écoule, sans que l'une ni l'autre de ces deux villes joue un rôle soit dans les guerres suscitées par les querelles de Chyliane-Lestrange avec Brison (1619), et ensuite par l'ambition du duc de Rohan (1627-1629); soit pendant la révolte de Jacques Roure (1670), ou bien dans les différentes émotions calvinistes qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes (1683-1709). Au commencement de la Révolution, le voisinage du camp de Jalès, placé sur les confins des deux départements du Gard et de l'Ardèche, causa quelque fermentation parmi les habitants du Vivarais; mais les mouvements séditieux n'y eurent point un caractère aussi grave que dans la Lozère, où les habitants de Mende arborèrent le drapeau blanc (février 1792). Les troupes de la République eurent bientôt dissipé ce rassemblement de factieux; l'un des chefs les plus hardis des royalistes, Dussaillant, prit la fuite; et l'insurrection, comprimée de toute part, dégénéra en une espèce de chouannerie si insignifiante, qu'elle ne résista pas même à une promesse d'amnistie sous le Consulat (1800).

L'Assemblée constituante ne forma qu'un département du Vivarais, grossi depuis longtemps de la plupart des communes qui avaient appartenu au Valen-

tinois et au Diois, situées sur la rive droite du Rhône, et de toute la partie du pays haut qui n'avait point été comprise anciennement dans le diocèse ou comté de Viviers; elle l'appela de l'Ardèche, du nom de la rivière qui le borne au sud. Le Bourg-Saint-Andéol et Viviers figurent aujourd'hui comme chefs-lieu de canton dans l'arrondissement de Privas; ils ont, celui-là un peu plus de 4,300 habitants, celui-ci environ 3,650. La première de ces deux villes fait un assez grand commerce de grains, de farines, d'huiles d'olive, de vins et d'eaux-de-vie, et possède des fabriques et des filatures de soie; toute l'industrie de la seconde, dont la population dépassa 15,000 âmes, au moyen âge, et qui eut sa *juiverie*, comme Rome son *ghetto*, consiste dans l'exploitation d'importantes carrières de chaux hydraulique, dans l'élève du mûrier et l'éducation des vers à soie. Elles sont situées l'une et l'autre, à près de huit kilomètres de distance, sur la rive occidentale ou rive droite du Rhône. On remarque un beau pont suspendu au Bourg-Saint-Andéol, et Viviers offre à l'admiration du visiteur sa cathédrale gothique. L'évêque, autrefois suffragant de Vienne, l'est maintenant d'Avignon. Il habite un palais magnifique dans sa ville épiscopale, et fait sa résidence d'été au Bourg-Saint-Andéol Aps, qui dépendit de la recette de Viviers, fait partie, depuis la Révolution, du canton de cette ville; sa population s'est élevée peu à peu, de 160 habitants à 1,380.

Au nombre des prélats, presque tous d'une grande naissance, qui ont occupé le siége de Viviers, et parmi lesquels nous comptons treize cardinaux, plusieurs se sont distingués par leurs vertus ou leurs lumières : tels que *Jean de Brongny*, cardinal et doyen du Sacré-Collége; *Jean de l'Hostel*, tombé sous les coups des calvinistes; et *Martin de Stratabon* que Bossuet honora de son amitié. Deux chanoines sortis de la cathédrale de Saint-Vincent, ont rempli aussi avec éclat la chaire de Saint-Pierre : l'un, *Pierre Roger*, sous le nom de Clément VI (1342-1352); l'autre, *Othon Colonne*, sous le nom de Martin V, élu au concile de Constance, en 1431. Le diocèse ou comté de Viviers députait chaque année son syndic aux États-Généraux de Languedoc, où siégeaient par tour le premier consul des huit villes de Largentière, Joyeuse, Annonay, Montlaur, le Bourg-Saint-Andéol, Tournon, Viviers et Boulogne. Chacune des douze baronnies du pays avait également par tour son entrée aux États : c'étaient Saint-Remesi, Annonay, Vogué, Aubenas, Crussol, Montlaur, Lavoulte, Tournon, Largentière, Boulogne, Joyeuse, Chalançon et La Tourette. Quant aux États particuliers du Vivarais, connus ailleurs sous le nom d'Assiette du diocèse, ils se composaient des douze barons, y compris le comte-évêque, lesquels présidaient par tour; du bailli d'épée de Vivarais et Valentinois, dont la charge remontait à l'an 1341 ; du grand-vicaire de l'évêque, qui avait la qualité de baron de Viviers; de deux autres baillis et de treize consuls. [1]

1. *Commentaires* de Cesar. — *Notice de la Gaule*, de D'Anville — *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois. — *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t XXIX. — Jean Columbi, *De Rebus gestis episcop. Vivar.* — La France selon les decrets de l'Assemblée constituante. — Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc.* — Albert Du Boys, *Album du Vivarais.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Les Commentaires du soldat du Vivarais, suivis du Voyage du duc de Rohan, et de la Révolte de Roure*; publiés par J.-L. de Laboissière. — *Le Moniteur Universel.*

PRIVAS.

L'origine de Privas se perd dans les ténèbres du moyen âge, et l'on ne sait rien des commencements de cette ville. En 1110, le pape Pascal II s'y arrêta en allant en Italie et y donna la confirmation. A cette époque, Privas faisait partie des domaines de la puissante famille de Poitiers; elle était regardée comme la capitale de la contrée montagneuse des Bouttières. Au XVIe siècle, la force de ses remparts et le courage de ses habitants en faisaient une place importante. Ce fut une des premières villes de France qui se déclarèreut pour la réforme; dès 1560, elle embrassa le parti du prince de Condé. En 1574, François de Montpensier, dauphin d'Auvergne, commandant de l'armée royale, après avoir incendié le Pouzin, vint assiéger Privas. Mais cette ville fut secourue par Saint-Romain, un des plus vaillants capitaines des réformés, et le prince Dauphin, repoussé dans deux assauts, malgré la supériorité de ses forces, se vit contraint de lever le siége.

Les troubles qui éclatèrent en Vivarais, vers la fin de 1619, eurent pour cause le mariage de Charlotte de Chambaud, dame de Privas, veuve du sieur de Chambaud de la Tour-Gouvernet, fameux chef du parti protestant. Cette dame ayant épousé le sieur de Chyliane-Lestrange, fils aîné du vicomte de Lestrange, catholique zélé, dont elle était devenue éperdument amoureuse, les religionnaires du Vivarais s'alarmèrent de cette union qui mettait Privas, une de leurs plus fortes places, au pouvoir d'un seigneur catholique. Sur ces entrefaites, le sieur de Chyliane-Lestrange ayant, avec quelques gentilshommes de ses amis, attaqué et dispersé une troupe de protestants qu'il avait rencontrée aux environs de Privas, les habitants de cette ville prirent aussitôt les armes. Le sieur de Brison avait à se venger du refus de la dame de Chambaud, dont il avait sollicité la main, bien qu'il fût veuf de sa fille : il s'empara donc du château de Privas, prétendant que le gouvernement lui en appartenait. Le duc de Montmorency essaya en vain de rétablir la paix entre les deux partis. Le traité, conclu sur ses instances, est rompu bientôt après; les religionnaires se soulèvent de toutes parts, et le comte de La Voulte est obligé, en l'absence du duc, d'accourir à Privas pour désarmer les rebelles. Il mit une garnison dans le château et interdit l'entrée de la ville au sieur de Chyliane-Lestrange; mais celui-ci, sans s'arrêter à cette défense et avec l'aide de sa femme, s'empare de Privas. A cette nouvelle, tous les religionnaires du Vivarais et des provinces voisines se rassemblent dans cette ville sous les ordres du sieur de Brison, et bloquent le château : il ne fallut rien moins que l'arrivée de Montmorency, à la tête d'un corps de troupes, pour les faire rentrer dans le devoir.

Après le départ du duc, les habitants de Privas reprirent les armes, et, sous la conduite de Brison, ils attaquèrent de nouveau le château. Ayant fait sauter la

grosse tour au moyen d'une mine, ils forcèrent la garnison que Montmorency y avait laissée, à capituler. Une fois maîtres du château, qui menaçait leur indépendance, ils le démolirent. Le maréchal de Bassompierre, sur l'ordre du roi, accourut à Privas avec un corps de troupes, contraignit Brison à lui livrer la place, et en fit raser les fortifications (1622). Le Vivarais fut alors entièrement soumis. Mais cette paix ne dura pas. En 1629, le duc de Rohan vint soulever de nouveau le Midi. Privas fut une des places du Vivarais dont Louis XIII entreprit en personne la réduction. Ayant passé le Rhône, le 15 mai, il se rendit devant cette ville, qu'il avait fait investir la veille par le maréchal de Schomberg, et en forma le siége. Le sire de Chabreilles, frère de Brison, y commandait. Mais le duc de Rohan, qui se défiait avec raison de ce capitaine, avait envoyé à Privas Saint-André Montbrun avec douze cents hommes de garnison pour en prendre le commandement. A ces troupes s'étaient joints sept à huit cents hommes armés. Le nouveau gouverneur n'avait rien négligé, du reste, pour mettre la ville en état de défense, et il en avait fait relever les fortifications.

Le 24, Louis XIII, après avoir vainement tenté de corrompre Saint-André Montbrun (il lui avait fait offrir une gratification de cent mille écus), le somma de se rendre ; mais celui-ci répondit fièrement qu'avant d'en venir là, *il fallait disputer six mois*. Le roi fit alors battre la ville en ruine, et donner l'assaut. L'attaque fut vive et opiniâtre ; on se battit depuis huit heures du soir jusqu'à dix heures avec un acharnement égal. A la fin, les assiégeants furent repoussés et se retirèrent dans leurs quartiers, en laissant cinq cents hommes sur la place. Le lendemain, Saint-André Montbrun, sur les instances de la garnison et des habitants effrayés de ce succès, demanda à capituler. Mais le roi ne voulut accepter aucune condition ; ce qui redoubla la frayeur des assiégés. Une partie d'entre eux résolurent de profiter de la nuit suivante pour gagner les montagnes, où ils espéraient trouver un asile sûr ; mais ayant été surpris dans leur fuite, la plupart furent massacrés. Bientôt Tournon-lès-Privas et le fort de Saint-André sont emportés par les troupes royales. Montbrun se réfugie, avec le reste des habitants, dans le fort de Toulon, situé sur une montagne voisine. Mais dans le désordre et la confusion inséparables d'une retraite précipitée, ils oublièrent d'emporter des vivres ; ce qui les mit hors d'état de résister. Saint-André Montbrun, qui jusque là s'était montré intraitable, se rendit alors au camp des assiégeants pour implorer la miséricorde du roi ; il fut arrêté aussitôt comme prisonnier, avec quelques autres officiers qui l'avaient suivi. Deux jours après, on le conduisit à la citadelle de Valence, d'où il parvint plus tard à s'échapper. Ceux qu'il avait laissés dans le fort de Toulon se rendirent à discrétion. Au moment où les assiégeants y entraient en foule, un des assiégés mit par mégarde le feu à un sac de poudre, dont l'explosion tua ou blessa plusieurs soldats. Les vainqueurs, pensant que c'était une trahison, ou du moins feignant de le croire, firent main-basse sur la plupart de ceux qui se trouvaient dans le fort. Six cents de ces malheureux furent massacrés. Suivant le duc de Rohan, ce furent les soldats du roi qui mirent eux-mêmes le feu à cette poudre, afin d'avoir un prétexte pour égorger la garnison, comme on le leur avait recommandé.

Ainsi fut réduite cette place, la plus forte que les religionnaires eussent pos-

sédée le long du Rhône. Le siége en avait duré dix jours : il y périt de part et d'autre un grand nombre de personnages de distinction. Le roi sauva, dit-on, la plupart des femmes, mais il livra la ville au pillage, et ses troupes l'ayant incendiée, elle fut entièrement brûlée. Non content de cette terrible vengeance qui aurait dû lui suffire, il fit pendre cent des principaux prisonniers et en envoya cent autres aux galères. On confisqua tous les biens des habitants de Privas, sans préjudice des autres peines qu'ils encoururent. L'emplacement de la ville fut donné en propriété au sieur de Chyliane-Lestrange, et le roi fit défense de la rebâtir sans son autorisation. Les malheureux Privadois restèrent ainsi sans asile, sans pain, et furent réduits à errer dans les montagnes voisines. Toutes les fortifications de la place furent démolies ; on ne conserva que le fort de Toulon, dont le commandement fut confié au sire de Chyliane-Lestrange.

Ce gentilhomme, depuis la prise de Privas, était devenu le seigneur le plus puissant du Vivarais. Enflé de sa grande fortune, il eut l'imprudence d'entrer dans la coalition formée par le duc de Montmorency contre le cardinal de Richelieu, et de soulever le pays. Le maréchal de La Force, qui se trouvait au Pont-Saint-Esprit avec l'armée royale, envoya d'abord contre lui quelques troupes auxquelles on réunit les Privadois sans asile qui brûlaient de se venger de leur ancien seigneur, auteur de tous leurs maux. Celui-ci se vit bientôt assiégé par l'armée royale dans les murs de Tournon-lès-Privas où il s'était renfermé (1632). Blessé après une résistance opiniâtre et désespérée, il tomba entre les mains de ses anciens vassaux qui en eussent fait bonne et prompte justice, si le commandant des troupes royales n'avait eu ordre de le réserver pour le bourreau. Mais il obtinrent du moins, en manière de dédommagement, qu'on le livrât préalablement à leurs insultes. Le fier baron, garrotté comme un malfaiteur, fut entraîné par eux sur les ruines de leur ville ; là, après lui avoir prodigué toutes les injures, toutes les humiliations que peut inventer la vengeance, ils le dépouillèrent, pour dernier outrage, de ses vêtements et le fouettèrent sur la place publique. Quelque temps après, Chyliane-Lestrange fut décapité. Les habitants de Privas, en récompense de leur conduite dans cette dernière guerre, obtinrent la restitution de leurs biens et de leurs priviléges. Peu à peu leur ville se releva de ses ruines : le commerce et l'industrie revinrent se fixer dans ses murs. Ses alentours se peuplèrent successivement de riches fabriques, et les coteaux qui l'avoisinent se couvrirent de plantations de mûriers.

Privas n'offre rien de remarquable dans ses constructions. Si l'on en excepte les bâtiments modernes qui ont un aspect agréable, ses maisons sont tristes et grossièrement bâties ; mais ses rues sont propres, bien entretenues, et ses environs riches en sites pittoresques. Nous citerons, parmi ses principaux édifices, l'hôtel de la préfecture, le temple des protestants, le palais de justice et le bâtiment des prisons. Privas possède, en outre, une bibliothèque publique de deux mille volumes. La population du département de l'Ardèche, dont cette ville est aujourd'hui le chef-lieu, s'élève à plus de 364,500 habitants ; l'arrondissement en renferme 117,000 et le chef-lieu près de 4,300. On y fabrique des étoffes de laine et des soies ouvrées ; le commerce y a pour objets la soie, les bestiaux, les cuirs, la houille et les eaux-de-vie. Deux marchés par semaine attirent, en

outre, à Privas, un nombreux concours des habitants des villes voisines de la rive gauche du Rhône, qui viennent s'y approvisionner de gibier, de fromage, de beurre, de truffes et de cochons gras. — Le cardinal *de Bernis* est né au château de Saint-Marcel d'Ardèche, dans l'arrondissement de Privas.[1]

TOURNON. — LARGENTIÈRE.

Entre Lyon et Valence, sur la rive droite du Rhône, on aperçoit de loin, au sommet d'un rocher escarpé, un manoir gothique de l'aspect le plus pittoresque : quelques débris de vieilles fortifications épars sur la montagne voisine semblent ajouter encore à l'effet que produit cette vieille forteresse. C'est le château de Tournon. A ses pieds, et comme sous la protection de ses antiques murailles, la ville, à laquelle il a donné son nom, est assise le long du fleuve et s'y déploie gracieusement. Du haut du rocher qui le domine, le regard embrasse un immense et magnifique panorama qui s'étend, à l'est, jusqu'à la chaîne centrale des Alpes. La fondation de Tournon remonte à une époque très-ancienne, mais on en ignore la date. Rien ne prouve, toutefois, qu'elle soit d'origine romaine, comme l'ont prétendu quelques antiquaires. Ce qui est certain, c'est qu'aucun fait positif ne se rattache à l'histoire de cette ville avant l'époque de Charles-Martel. La ville et le château de Tournon étaient alors la propriété de l'église de Lyon, qui en fut dépouillée par le vainqueur des Sarrasins lorsqu'il s'empara des domaines du clergé pour les ériger en bénéfices militaires et les distribuer à ses compagnons d'armes. L'église de Lyon, comme on le pense bien, ne se fit pas faute de réclamer contre cette spoliation qui portait une si grave atteinte à ses immunités. Mais Pépin-le-Bref et Charlemagne furent sourds à ses plaintes. Enfin, Lothaire ordonna la restitution qui avait été jusque-là vainement demandée (1055). Mais les seigneurs de Tournon, qui regardaient cette terre comme un héritage de famille, refusèrent d'obéir aux ordres de l'Empereur, et leur résistance alluma, entre eux et les archevêques de Lyon, des guerres qui se prolongèrent jusqu'au règne de Charles-le-Simple sans amener aucun résultat.

Dès le XIe siècle, la famille de Tournon exerçait une sorte de suzeraineté féodale dans le Vivarais. Suivant les généalogies les plus authentiques, Odon Ier aurait été le premier baron de Tournon. Ce seigneur rendit hommage à Philippe-Auguste en 1192. Cette puissante famille créa pour ainsi dire la ville de Tournon, en l'agrandissant et en l'enrichissant par ses libéralités. En 1309, Guy de Tournon donna aux habitants une charte qui leur accordait des garanties réelles contre

1. *Histoire générale de Languedoc.* — *Album du Vivarais*, par M. Albert Du Boys. — *Annuaires de l'Ardèche.*



les enlèvements de leurs biens et les captures de leurs personnes, et il les exempta des droits de péage. Les corvées y étaient limitées à des réquisitions d'ânes et de chevaux, seulement pendant quatre jours de chaque année. Dans cette même charte, Guy de Tournon se déclare vassal du Dauphin de Viennois et en reconnaît la juridiction.

Tournon partagea le sort du Dauphiné lorsqu'il fut réuni à la France. Durant la captivité de François Ier, la reine-mère, Louise de Savoie, se rendit dans cette ville (1525). C'est là qu'elle donna l'ordre aux États de Languedoc de se rassembler à Montpellier, pour remédier aux malheurs du royaume causés par la détention du roi. Onze années plus tard (1536), le jeune Dauphin, fils de François Ier, vint loger dans le château de Tournon, et il y mourut pour avoir bu un verre d'eau fraîche après une partie de paume. Sa mort fut attribuée au poison. Durant les guerres religieuses du Vivarais, la ville de Tournon fut prise par les réformés, qui en saccagèrent les couvents et en pillèrent les églises. Deux fois ils attaquèrent le château et deux fois ils furent repoussés par une femme courageuse, Claude de Turenne, comtesse de Tournon (1567-1570). Cette héroïne, non contente de ce succès, fit jeter dans le Rhône tous les huguenots qui tombèrent sous sa main. En 1574, Henri III visita Tournon; il y descendit par le Rhône, avec un cortége de plus de cent barques, et y passa la nuit. Pendant le XVIe siècle, l'assemblée ordinaire des États de Languedoc se tint trois fois à Tournon. Dans le cours du même siècle, cette ville eut à souffrir de la peste qui désola le haut Vivarais (1586) : le fléau y sévit avec tant de violence, en 1628, qu'il emporta en quelques mois environ deux mille personnes : les deux tiers de la population générale.

Après la mort de Just-Louis de Tournon, tué au siége de Philisbourg en 1644, le château et la terre de Tournon appartinrent successivement aux Ventadour, aux Montmorency et aux Rohan-Soubise. Maintenant le château est devenu la propriété de la ville, qui y a placé, tout à la fois, sa mairie, son tribunal et sa prison publique. Tournon possède un collége, célèbre autrefois : il avait été fondé, en 1536, par Just, baron de Tournon. Des prêtres séculiers furent attachés à cet établissement qui, en peu d'années, prit une extension considérable. Il fut érigé en université sous le règne de Henri II, et dès lors il compta plus de douze cents élèves. Les professeurs ayant adopté les nouvelles doctrines religieuses, le cardinal de Tournon en confia la direction aux Jésuites. C'est le premier collége que les révérends pères aient possédé en France. Après l'édit de bannissement porté contre eux, en 1596, ils se maintinrent à Tournon, grâce à la protection du seigneur de cette ville. En 1595, le parlement de Paris rendit un arrêt qui enjoignait à ce seigneur de les chasser dans le délai de deux mois. Mais le parlement de Toulouse, blessé de ce que celui de Paris empiétait sur sa juridiction, rendit un arrêt contraire. En 1598, nouvel arrêt du parlement de Paris qui ordonna la saisie des biens du seigneur de Tournon, le priva de l'office de sénéchal d'Auvergne, dont il était pourvu, le déclarant indigne et incapable à jamais de le posséder, et défendit à toutes personnes d'envoyer des écoliers au collége des Jésuites. Le parlement de Toulouse répondit encore à cet arrêt par un arrêt contraire. Enfin, le rappel des Jésuites, consenti quelque temps après, vint

mettre un terme à cet étrange conflit, et l'affaire en resta là. En 1649, un incendie détruisit tous les bâtiments du collége et la riche bibliothèque qui lui avait été léguée par le cardinal de Tournon. Mais grâce aux ressources des révérends pères et aux revenus du collége, qui possédait des terres et des rentes considérables, ce désastre fut bientôt réparé. L'ordre des Jesuites ayant été supprimé, en 1766, le collége de Tournon fut quelque temps confié à des prêtres séculiers; en 1776, on en fit une école militaire et les Oratoriens en eurent la direction. Depuis 1819, cet établissement n'est plus qu'un collége universitaire de troisième classe. C'est l'édifice le plus remarquable de la ville.

Tournon est un chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Ardèche : il s'y fait un commerce considérable des vins fins des côtes du Rhône; on y trouve aussi des entrepôts de bois de construction. Cette ville est traversée par plusieurs grandes routes; elle a un port commode et bien entretenu, le meilleur qui soit dans le département. Elle communique avec le bourg de Tain, situé sur la rive opposée du Rhône, au moyen d'un beau pont en fil de fer, terminé en 1825. C'est le premier pont de ce genre qui ait été construit en France. La population de Tournon est de 4,444 habitants, et l'arrondissement en compte 139,419.

Largentière est une ancienne ville qui doit son nom aux mines d'argent exploitées, dès le xe siècle, au lieu qu'elle occupe aujourd'hui. Les évêques de Viviers en furent les premiers possesseurs. Frédéric-Barberousse leur accorda même, par une charte datée de 1159, le droit de battre monnaie. L'évêque Nicolas des Aulumces, en vertu de cette concession, donna une activité nouvelle à l'exploitation de ces mines, et il fit élever, pour protéger les mineurs, une tour qu'on appela *Argentaria*. Telle fut l'origine du château et de la ville de Largentière. Ces mines ne tardèrent pas à éveiller la cupidité des seigneurs voisins; en 1198, Adhémar de Poitiers et Bermond d'Anduze, aidés du comte de Toulouse, forcèrent l'évêque Nicolas d'en partager avec eux le produit. D'après les conventions qui furent faites entre eux, le comte de Toulouse s'adjugea la part du lion, c'est-à-dire la moitié des revenus. Adhémar et Bermond eurent chacun un tiers de l'autre moitié, de sorte qu'il ne resta à l'évêque que le sixième du produit total. Au temps de la guerre des Albigeois, Bernon de Brabant, alors évêque de Viviers, se vengea de cette spoliation, en donnant en fief à Simon de Montfort, la moitié de tous les droits et revenus attachés à la terre de Largentière, et il s'en réserva l'autre moitié (1215). Après la mort de Simon et de son fils Amaury, la propriété entière de cette baronnie revint aux mains de son premier possesseur (1218-1241). Bernon donna alors des lois à sa baronnie, et l'exploitation des mines de Largentière prit une extension nouvelle. De nombreuses constructions s'élevèrent au pied du château et formèrent bientôt une ville que Claude de Tournon fit fortifier; ce qui ne l'empêcha point, toutefois, d'être, durant les guerres religieuses du Vivarais, prise et saccagée par les protestants. Dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les évêques de Viviers la relevèrent de ses ruines; enfin, en 1785, un de ces prélats, Raynaud de Villeneuve, vendit au baron de Brison la terre et le château de Largentière avec les mines dont l'exploitation avait été complétement abandonnée depuis la découverte de l'Amérique.

On voit encore aujourd'hui les puits que l'on creusait pour chercher des filons.

Largentière est située sur un rocher en forme de promontoire, au fond d'une profonde vallée resserrée entre deux montagnes, et baignée par les eaux de la Ligne. Le lit de cette rivière est encaissé par de hautes falaises et parsemé de rochers; on aperçoit encore sur un de ces rocs escarpés, les vieilles ruines d'un manoir féodal. Au nord, la ville est dominée par son château, masse imposante qui offre la réunion de divers styles d'architecture. Elle est, du reste, mal bâtie; les rues en sont étroites et tortueuses; mais ses environs sont pittoresques et abondent en sites romantiques. Largentière possède une église gothique d'une élégance et d'une légèreté remarquable; on y compte plusieurs fabriques de soie ouvrée, des filatures de soie et des tanneries. Cette ville est, comme Tournon, l'un des chefs-lieux de sous-préfecture de l'Ardèche; elle a environ 3,000 habitants, et l'arrondissement en renferme 108,838. [1]

ANNONAY.

L'origine d'Annonay est inconnue. Suivant quelques antiquaires, cette cité existait déjà du temps des Romains, et elle tire son nom des magasins de blé (*annona*) qu'y avaient établis ces conquérants. Mais, comme on ne trouve à Annonay aucune trace de leur passage, il est plutôt à croire que sa fondation ne remonte pas au delà de l'époque féodale. Quoi qu'il en soit, il n'est fait nulle part mention d'Annonay avant le commencement du IXe siècle. Les anciens auteurs l'appellent *Annoneum* et *Annoniacum* ou *Castrum Annoniaci*. Durant les IXe, Xe et XIe siècles, Annonay fut le chef-lieu d'une viguerie ou vicairie, gouvernée par un lieutenant (*vicarius*) du comte de Vienne. Son château et ses dépendances furent successivement possédés par les comtes de Forez, l'archevêque de Lyon, les dauphins de Viennois, les sires de Roussillon, les sires de Villars, les Lévis-Ventadour et les Rohan-Soubise. Ces divers seigneurs octroyèrent aux habitants d'Annonay un grand nombre de droits et de priviléges. Grâce à ces concessions dont les titres (du moins quant aux plus anciens) furent réunis et offerts aux consuls, en 1568, par Achille Gassion, comme un monument qui leur pouvait être très-utile, Annonay jouissait de plus de liberté que les autres villes de la province, et les charges féodales y étaient moins pesantes.

Un historien affirme, sans préciser aucune date, et sans s'appuyer sur aucune autorité, que, pendant les guerres des Anglais contre les Valois, les sires de Roussillon, ayant embrassé le parti de ces étrangers, introduisirent leurs troupes

1. Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*. — Albert Du Boys, *Album du Vivarais*. — *Annuaires de l'Ardèche*.

dans Annonay ; et que, plus tard, le chef de routiers, Rodrigue de Villandrade, vint s'y cantonner, en fit sa place d'armes, et, de là, étendit ses brigandages sur les provinces voisines. La présence et le séjour des compagnies dans le Vivarais ne peuvent être contestés, et, plus d'une fois, sans doute, elles occupèrent et rançonnèrent Annonay. Dès l'année 1365, l'un de leurs chefs, Louis Robaut ou Rambaut, d'Anse, où il s'était établi, pousse ses incursions dans le Vivarais : au retour d'une de ses expéditions, il est rencontre, tout chargé de butin, entre Annonay et Saint-Julien, par Armand, vicomte de Polignac et cent soixante hommes d'armes. Sa troupe est taillée en pièces et lui-même, fait prisonnier, est conduit à Ville-Neuve d'Avignon, où sa tête est tranchée et son corps mis en quatre quartiers. De 1429 à 1439, c'est le tour de Rodrigue de Villandrade, et ses pillages dans le Vivarais se renouvellent jusqu'au traité de Toulouse, par lequel le dauphin Louis achète la retraite des compagnies, au prix de deux mille écus d'or.

Annonay eut beaucoup à souffrir durant les guerres civiles du XVIe siècle. Ce fut une des premières villes du Vivarais qui se declarèrent pour la réforme. Si l'on en croit Théodore de Bèze, les doctrines de Luther y furent prêchées publiquement, dès l'année 1528, par deux Cordeliers, dont l'un fut brûlé vif à Vienne, par ordre de l'archevêque. Ce prélat fit, en outre, emprisonner vingt-cinq à trente des nouveaux convertis. Le parlement de Toulouse ne se montra pas moins impitoyable que l'archevêque de Vienne : il condamna au supplice du feu un certain François d'Augi qui s'était rendu de Genève à Annonay pour y propager les nouvelles doctrines. Mais ces rigueurs furent impuissantes à les étouffer. Des prédicants du Dauphiné et de la Provence arrivèrent bientôt à Annonay, dont la plupart des habitants avaient déjà abjuré la foi catholique : ils y tinrent des assemblées et y excitèrent beaucoup de tumulte. Le parlement de Toulouse, informé de ces désordres, tenta vainement de les réprimer. Les mesures qu'il prit, dans ce but, n'eurent aucun effet ; les troupes envoyées contre les rebelles furent obligées de se retirer. Bientôt, enhardis par la supériorité du nombre, les religionnaires ne gardèrent plus de ménagements : ils abattirent toutes les croix de la ville et des faubourgs, renversèrent les autels, brûlèrent ou brisèrent les images dans les églises, et firent le prêche sur la place publique.

Lorsque le prince de Condé prit les armes, en 1562, Annonay se déclara pour lui, et sembla redoubler de zèle pour le culte nouveau. L'exercice de la religion catholique fut interdit dans ses murs, et des ministres protestants vinrent s'y etablir. Devenus entièrement maîtres de la ville, les réformés pillèrent les églises, en enlevèrent les reliques, et appelèrent au commandement de la place François de Buisson, sieur de Sarras. Ce nouveau gouverneur, qui était sous les ordres du baron Des Adrets, n'epargna ni les vexations ni les avanies aux catholiques qui etaient restés dans la ville. Quelque temps après, le sieur de Sarras étant parti pour s'emparer de Saint-Etienne où il avait pratiqué des intelligences, le baron de Saint-Chamond, capitaine catholique, se présenta devant Annonay avec un corps de douze à quinze cents hommes et quelques pièces de campagne, et somma la ville, au nom du duc de Nemours, de se soumettre au roi. Mais les habitants refusèrent de se rendre. Saint-Chamond attaqua aussitôt la place : après avoir ouvert, au moyen de son artillerie, une large brèche dans les murailles, il

fit donner l'assaut et fut d'abord vigoureusement repoussé. Mais les catholiques d'Annonay ayant joint leurs efforts à ceux des assiégeants, la brèche fut enfin forcée, et Saint-Chamond, à la tête de ses troupes victorieuses, pénétra dans la ville qu'il livra au pillage. Tous les habitants trouvés les armes à la main, furent passés au fil de l'epée. Saint-Chamond s'étant rendu maître des tours des maisons des religionnaires, fit précipiter en bas tous ceux qui s'y étaient réfugiés. La fureur des soldats n'épargna ni l'âge ni le sexe.

Quelques jours après cette sanglante exécution, Saint-Chamond, sur la nouvelle de l'approche du baron Des Adrets, décampa furtivement, à la faveur de la nuit, après avoir détruit tous les vivres qui étaient dans la ville, et alla rejoindre à Vienne le duc de Nemours. Après le départ des troupes catholiques, le comte de Crussol, chef des huguenots de la province, donna ordre à Saint-Martin, seigneur de Cournon-Terrail, son lieutenant en Vivarais, de reprendre Annonay, et celui-ci y entra sans résistance, à la tête de quatre cents hommes, le 28 décembre 1562. Mais il essaya vainement de réduire le château des Célestins du Colombier où Saint-Chamond avait, en se retirant, laissé un de ses officiers. A la nouvelle de la prise d'Annonay par les religionnaires, le duc de Nemours se hâta d'y renvoyer le sire de Saint-Chamond. Celui-ci, ayant rassemblé trois ou quatre mille hommes, reprit la ville par capitulation, le 11 janvier de l'année suivante, au bout de deux jours de siége. Il fut stipulé, entre autres conditions, que la garnison sortirait avec armes et bagages pour se retirer où bon lui semblerait; que la ville serait préservée du pillage, et que l'entrée en serait interdite à l'infanterie catholique. Mais le perfide Saint-Chamond, sans respect pour la foi jurée, viola la capitulation, et fit passer au fil de l'épée tous les habitants qui sortaient avec la garnison. Puis, ses troupes se ruèrent dans la ville, la pillèrent, et y commirent les plus effroyables excès. Si l'on en croit les historiens protestants, ils y firent un tel carnage, que le sang coulait dans les rues à la hauteur d'un pied. On raconte que des soldats catholiques, après avoir violé une femme sous les yeux de son mari, lui mirent une épée à la main et la forcèrent à la lui plonger dans le cœur. Quant au sire de Saint-Chamond, avant de quitter la ville, comme s'il eût voulu compléter son œuvre de destruction, il en fit brûler les portes, démanteler les tours et raser les murailles jusqu'aux fondements.

Annonay fut une des places que les religionnaires obtinrent en vertu de l'édit de pacification de 1563. Lorsque la guerre civile se ralluma, en 1568, un détachement de l'armée calviniste, composé de sept cents hommes et commandé par Saint-Romain, frère du sire de Saint-Chamond, s'empara d'Annonay, brûla les églises et le couvent des Cordeliers, brisa et vendit les cloches. Saint-Chamond, informé de ce qui se passait, marcha aussitôt, à la tête d'un corps de troupes catholiques, sur la ville, que les calvinistes évacuèrent à son approche; il y entra après eux, et n'en sortit qu'après l'avoir pillée et incendiée. En 1574, Annonay retomba au pouvoir de Saint-Romain, qui y avait des intelligences. Il releva les fortifications de la place, et, dans la crainte d'un siége, fit abattre les faubourgs ainsi que les couvents des Cordeliers et de Sainte-Claire. Lors de la paix générale, les Annonéens élurent pour leur gouverneur le sire de Peloux, jeune officier, plein de modération et de courage. Ce choix fut confirmé par le

maréchal de Damville. Durant la guerre que la Ligue avait rallumée (1580), le sire de Peloux réussit à préserver la ville de tout désordre, de tout pillage, et pour y parvenir, il n'épargna ni son argent ni sa vie. Malheureusement Annonay eut encore à subir un autre fléau : la peste y éclata avec fureur dans l'été de 1585, à la suite d'une affreuse famine qui, l'année précédente, avait désolé le pays et réduit les malheureux habitants à se nourrir de glands, de racines et d'herbes sauvages. Pendant les quelques mois que dura ce fléau auquel s'était jointe une autre maladie contagieuse, la ville fut presque dépeuplée et abandonnée; elle se remplit de voleurs qui pillaient les maisons désertes. Le commerce cessa entièrement, et l'on vit l'herbe croître dans les rues et sur les places publiques. Le désordre eût été à son comble, sans le sire du Peloux et quelques généreux citoyens qui avaient eu le courage de rester dans la ville.

Les Annonéens, instruits par leurs désastres passés, ne prirent aucune part aux guerres civiles qui désolèrent le pays dans le XVIIe siècle. Ils demeurèrent étrangers à la guerre des Camisards, dont les premières étincelles partirent du Vivarais. La révocation de l'edit de Nantes chassa d'Annonay un grand nombre de protestants, et avec eux l'industrie dont ils étaient les principaux soutiens. A cette occasion les catholiques de la ville donnèrent un rare exemple d'humanité, de tolérance et de générosité : ils temoignèrent le plus touchant intérêt à leurs concitoyens persécutés, dans lesquels ils ne voyaient plus que des frères; ils intervinrent en leur faveur, et les aidèrent de tout leur pouvoir. Ils ne craignirent même pas de leur donner un témoignage plus éclatant de leur sympathie : en 1686, ils choisirent parmi les protestants plus de la moitié des conseillers de la commune : c'était une sorte de protestation contre les cruelles rigueurs de Louis XIV. L'esprit de tolérance qui signala le XVIIIe siècle, fit renaître l'industrie à Annonay; le commerce de la tannerie et de la mégisserie y prit un développement considérable. Il s'y établit de nouvelles fabrications, telles que la teinturerie, la chamoiserie et la papeterie. Cette dernière branche d'industrie, qui est devenue si importante, a pris naissance à Annonay, au commencement du XVIIIe siècle. On sait que la fameuse découverte des aérostats, qui marqua la fin de ce siècle, est due à des fabricants de papier de cette ville, les frères Montgolfier. Ce fut à Annonay qu'eut lieu, en 1788, la réunion des trois ordres du Vivarais, qui demandèrent la tenue prochaine des États-Généraux. Ce fut encore un député d'Annonay, Boissy-d'Anglas, qui présida la fameuse séance du 1er prairial an III, pendant laquelle les portes de la Convention nationale furent forcées par le peuple et le malheureux Féraud massacré.

Il y avait à Annonay, avant la Révolution, un bailliage pour les paroisses d'une partie du haut Vivarais, et de nombreuses communautés d'hommes et de femmes, entre autres des Cordeliers et des Récollets. La ville portait le titre de marquisat. Annonay, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tournon, possède plusieurs institutions d'utilité publique : un hôpital, un collége fondé au XVIIe siècle, un couvent des dames du Sacré-Cœur, une bibliothèque riche de plus de dix mille volumes, un tribunal de commerce, une chambre consultative des arts et manufactures, une société de statistique, et un établissement d'horticulture et d'arboriculture, un des plus beaux qui soient dans le midi de la France.



Son hôtel de ville, dont la construction commencée en 1830 a été récemment achevée, est un édifice assez remarquable. L'industrie est représentée à Annonay par des fabriques de draps, des filatures de soie et de coton; par soixante mégisseries qui mettent à contribution les peaux de chèvre de toutes les parties du monde, et huit papeteries, sur dix qu'en a seulement le département de l'Ardèche, et dont les produits annuels peuvent être évalués à trois cent mille rames de papier. Cette ville, la plus grande et la plus florissante du département, compte environ 9,000 âmes; elle s'élève au confluent de la Cance et de la Deaume, sur l'angle formé par ces deux rivières, dont ses faubourgs occupent les rives opposées. Elle est construite et percée assez irrégulièrement; mais ses maisons sont en général propres et bien bâties, et sa position est des plus heureuses. Assise en amphithéâtre sur deux collines avec son haut clocher de trachi, et le château qui la domine, elle offre de loin l'aspect le plus varié et le plus pittoresque. On voit, sur une de ses places, un obélisque érigé en l'honneur des frères *Montgolfier* (*Jacques-Étienne* et *Joseph-Michel*), natifs de cette ville. C'est là, dit-on, qu'en 1783, ils firent le premier essai de leur aérostat, en présence des États du Vivarais qui s'étaient réunis à Annonay pour assister à cette expérience. Annonay a donné aussi le jour au célèbre professeur de jurisprudence *Pierre Bertrand*, nommé cardinal, en 1331.[1]

ALBY.

LAUTREC. — LOMBERS. — REALMONT.

L'ancien Albigeois, une des principales subdivisions territoriales du haut Languedoc, fait aujourd'hui partie du département du Tarn. Borné au nord et à l'ouest par le Rouergue, au midi par le Toulousain, et à l'est par le Quercy, il avait environ quatre-vingt-seize kilomètres de longueur sur une largeur à peu près égale, et se composait des deux diocèses d'Alby et de Castres. Au temps des guerres religieuses du XIIIe siècle, les croisés y comprirent aussi, il est vrai, les diocèses de Saint-Papoul et de Lavaur; mais c'était là une extension purement nominale et dont on trouve l'explication dans les esprits frappés des peuples. Les croisés étaient naturellement portés à étendre les limites du pays d'Alby à toutes les contrées où ils trouvaient de nombreuses sociétés de ces ardents sectaires qui, plus tard, reçurent la dénomination générique d'*Albigeois*. Le pays d'Alby a, en effet, donné son nom au plus grand mouvement religieux du moyen âge, à une des protestations les plus hardies de la conscience humaine contre l'autorité éta-

1. *Histoire générale de Languedoc*. — *Album du Vivarais*, par Albert Du Boys. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Biographie universelle*. — *Annuaires de l'Ardèche*.

blie en matière de culte et au plus terrible épisode de l'histoire politique du midi. C'est là qu'on vit se produire cet éclatant exemple de la disposition des populations méridionales à secouer, par l'activité et l'indépendance naturelle de leur esprit, les mêmes croyances et les mêmes pouvoirs vers lesquels elles sont cependant attirées par un sentiment inné d'ordre moral et de discipline religieuse; étrange contradiction qui a fait à la fois du midi le pays le plus protestant et le plus catholique de la France, et qui y a fondé, sous des influences contraires mais presque simultanées, la première église réformée à côté du premier tribunal de l'inquisition.

Quelles étaient, à l'époque de l'invasion romaine, les diverses tribus gauloises qui habitaient les bords du Tarn, depuis le Rouergue jusqu'à son embouchure dans la Garonne? A quelle époque des constructions élevées sur un des points culminants de la rive gauche de ce fleuve avaient-elles donné naissance à la ville d'Alby, au milieu de ce groupe de coteaux aux *terres blanches*, dont son nom rappelle encore la couleur particulière? C'est ce qu'il nous est absolument impossible de déterminer, les anciens géographes ne nous en ayant rien appris. La tradition de la fondation d'Alby par Galates, fils d'Albius, dix-neuvième roi des Gaulois et contemporain de Moïse, est une fable renouvelée des Grecs dont il faut laisser la responsabilité à l'historien Scipion Dupleix. Il nous semble assez vraisemblable que les habitants primitifs de ce pays se rattachaient par leur origine ou même par les liens d'une commune existence aux tribus du Quercy, et que c'est d'eux qu'il est question dans les commentaires de César sous le nom de Cadurces *Eleutheriens* ou libres. On a supposé aussi, il est vrai, que le territoire d'Alby dépendait des *Ruteni provinciales*, peuples compris successivement dans la Narbonnaise et l'Aquitaine; mais cette opinion, bien qu'elle soit à peu près acceptée par d'Anville, ne nous paraît point soutenable. Nous trouvons la même incertitude relativement à Alby, avant la fin du IVe siècle ou le commencement du Ve: c'est alors seulement que la notice des provinces de la Gaule nous révèle l'existence de *Civitas Albiensium,* appelée par la suite *Albia* et *Albiga*, d'où *Albi* et *Albigeois*, comme d'une des villes de l'Aquitaine première. Quant aux *equites cataphractarii Albigenses*, mentionnés dans la notice des dignités de l'Empire, nous n'osons dire qu'ils appartenaient aux riches plaines du Tarn: nous laissons d'autres écrivains l'affirmer positivement et nous entretenir avec une très-plaisante assurance du corps de *cuirassiers albigeois*, cantonné dans la Thrace.

Après la victoire de César sur Arioviste, l'Albigeois subit le sort de la Celtique, dont il faisait partie. Détaché de cette province par l'empereur Auguste, à l'occasion du remaniement de la division territoriale des Gaules, il fut incorporé ensuite dans l'Aquitaine (an de Rome 727). Quand les Barbares eurent accompli la ruine de l'empire romain, le roi Euric s'empara de l'Albigeois en l'année 471 de Jésus-Christ. Thierry, fils aîné de Chlodwig, le réduisit en 507; il tomba probablement au pouvoir de Théodorick, roi d'Italie, vers 512, et resta sous la domination wisigothe jusqu'à la conquête qu'en fit Théodebert, fils de Thierry (533). Vingt-huit années après, l'Albigeois était démembré de l'Aquitaine première, laquelle dépendait du royaume de Metz ou d'Austrasie, et donnée à Charibert, roi de Paris, l'aîné des quatre fils de Chlotaire Ier (561). Sighebert,

roi d'Austrasie, le posséda à son tour (567), mais il n'y régna pas longtemps en paix, Théodebert, fils de Chilpérick, roi de Soissons ou de Neustrie, rapportant la guerre, en 574, dans la fertile vallée du Tarn, y signala sa présence par des actes d'une sauvage barbarie. Sous Childebert, fils de Sighebert, Didier, duc de Toulouse, envahit encore l'Albigeois, au nom de Chilpérick, auquel il soumit ce pays (576). Une bataille sanglante s'engagea bientôt après dans le Limousin, entre lui et le patrice Mummole, général de Gontran, roi de Bourgogne; et ce dernier, ayant eu l'avantage, en profita pour pousser ses milices jusque sur les bords du Tarn. Il y exerça de cruels ravages, et ne se retira tout chargé de butin et traînant à sa suite une multitude de prisonniers que pour éviter une rencontre avec Chlodwig, fils de Chilpérick. De 584 à 585, Gondebaud, fils naturel de Chlotaire Ier, et Gontran, se saisirent, l'un après l'autre, du même pays : celui-là, pour en faire une des provinces de son nouvel état; celui-ci, pour y rétablir l'autorité de Childebert, roi d'Austrasie. Des deux fils de Childebert, l'aîné, Theodebert, roi d'Austrasie, régna, à la mort de son père, sur l'Albigeois (596), que son frère Thierry, roi de Bourgogne, lui enleva avec la vie, en 612. Enfin, la réunion de tout l'empire mérovingien sous le sceptre de Clotaire II replaça momentanément la contrée arrosée par le Tarn dans la commune condition des autres provinces françaises.

Chlotaire et son fils, Dagobert II, ne voulurent point se dessaisir de l'Albigeois, qui, comme le Gévaudan, le Velay, le Vivarais et le pays d'Usez, demeura sous leur dépendance immédiate. Or c'était précisément le temps où l'ancien royaume de Toulouse renaissait dans la personne de Charibert. Ces princes instituèrent un comte ou gouverneur d'Alby, auquel fut confié le gouvernement du pays. Le premier dont il soit parlé dans l'histoire est Siagrius, qui dut son élévation à Chlotaire II : ses frères, Rustique et saint Didier, eurent, comme lui, une brillante fortune. Tous trois étaient nés du mariage de Salvi, chef illustre d'une ancienne famille d'Alby, d'origine gauloise, avec Erchanfrède, noble femme de cette cité. Siagrius épousa une dame de condition de sa ville natale, ayant nom Bertolène; et ce mariage était déjà accompli, lorsque, vers 625, Chlotaire II, pour recompenser ses services, lui donna le gouvernement de Marseille et d'une grande partie de la Provence avec le titre de duc et de patrice. Rustique, d'abord archidiacre de Rhodez et intendant de la chapelle du roi frank, fut nommé évêque de la ville de Cahors, où il périt assassiné dans une sédition (629). Saint Didier, plus connu des Albigeois sous le nom de *saint Gery*, avait été promu à la dignité de trésorier de la couronne par Chlotaire II : ce prince étant mort, il se reunit à Erchanfrède, pour dénoncer les assassins de Rustique à la justice de Dagobert II. Tous furent frappés de mort, de servitude ou d'exil. Les habitants de Cahors complétèrent la réparation en réservant la succession épiscopale de Rustique à son frère Didier. On sait que ce prélat se distingua par ses vertus, sa piété, ses talents, et surtout par une connaissance profonde des lois romaines. A la mort de son père, il avait entrepris le voyage d'Alby, pour offrir ses consolations à Erchanfrède, auprès de laquelle il séjourna pendant quelque temps. Arrivé à un grand âge et prévoyant qu'il lui restait peu de temps à vivre, il fit son testament et se mit en route pour sa ville natale; mais à peine eut-il franchi

les limites du diocèse d'Alby, qu'il fut pris d'une fièvre qui l'alita et mit fin à ses jours, le 15 novembre 655, dans le lieu appelé *Wistrilingus*, peut-être l'une des deux localités de la province qui reçurent depuis le nom de *Saint-Géry*. Didier laissa à l'église de Cahors tout ce qu'il possédait en ce monde, vaisselle d'or et d'argent, meubles, bijoux, argent monnayé; une grande maison sise à Alby, à la charge d'y recevoir les pauvres et d'y pourvoir à leur entretien; et trente-une seigneuries, terres, bourgs ou villages, dont dix étaient situés dans le Quercy et vingt-quatre dans l'Albigeois. Parmi les bourgs, dont il fit don à son église épiscopale, figure celui de Lautrec dont le nom nous est ainsi révélé pour la première fois[1].

Les traditions de la civilisation romaine, l'étude des lettres et le goût des arts s'étaient, sans doute, conservés au milieu d'un peuple du sein duquel il sortait de tels hommes. Alby était depuis plusieurs siècles une ville épiscopale; on suppose qu'elle recueillit la nouvelle de l'Évangile de la bouche de saint Firmin, disciple de saint Saturnin, apôtre de Toulouse, et que son premier évêque fut saint Clair, Africain de naissance, ordonné prêtre à Rome pour prêcher la foi dans les Gaules, vers le milieu du IIIe siècle. Pendant un court épiscopat de trois années, saint Firmin, à ce qu'on raconte, délivra la ville de la peste, détruisit le culte des idoles et renversa leurs temples: puis, toujours poussé par une sainte ferveur, il laissa la direction de la naissante église à son successeur Antime, pour aller recevoir la consécration du martyre à Lectoure. Nous ne garantissons point l'exactitude de cette tradition, fort accréditée dans le pays, bien qu'elle repose sur des monuments assez douteux. Vers le même temps, d'après le témoignage de Grégoire de Tours, Alby ou un lieu appelé Vioux (*Vianecum*), qui en est peu éloigné, avait eu aussi son martyr: saint Amarant ou Amaranthe y avait scellé la foi de son sang, sous le règne de l'empereur Dèce. Son tombeau, longtemps enseveli à Vioux sous les ronces et les épines, avait toujours été vénéré des fidèles. Un miracle s'y renouvelait chaque jour: les cierges qu'on y déposait s'allumaient d'eux-mêmes spontanément. Saint Eugène, évêque de Carthage, exilé à Alby par Hunneric, roi des Vandales, partagea cette dévotion, à laquelle l'Église devait bientôt associer son propre nom. Sentant sa fin approcher, il se fit transporter à Vioux, pour y rendre les derniers soupirs, auprès du tombeau d'Amaranthe.

Le premier évêque de l'Albigeois, sur lequel on ait des notions positives, est Diogénien, lequel vivait dans le Ve siècle. Parmi les successeurs de ce prélat, il en est un, saint Salvi, qui acquit une grande réputation de sainteté. Grégoire de Tours, dont il fut l'ami, nous donne quelques détails curieux sur sa biographie. Saint Salvi naquit dans la ville ou le diocèse d'Alby, d'une famille qu'on ne connaît point, mais qui probablement était une branche de celle du comte Siagrius. La réputation brillante qu'il se fit d'abord au barreau, où il exerça la profession d'avocat, ne put le détourner d'embrasser la vie monastique, vers laquelle il se

1. Lautrec, bâti en partie dans une plaine, en partie sur un promontoire élevé, est adossé à un piton abrupt et étroit, qu'on appelle *Mal Ousina* dans le patois du pays, d'un temple de Cérès Éleusine qui, à ce qu'on prétend, y exista longtemps avant qu'on y eût construit une église placée sous l'invocation de la Vierge et le château féodal des seigneurs de la vicomté.

sentait irrésistiblement porté. Regardé comme mort des suites d'une maladie, il revient tout à coup à l'existence pendant la cérémonie de ses obsèques, tombe dans une espèce d'extase, et reste trois jours sans prendre aucune nourriture et sans proférer une seule parole. A la fin, il sort de cette léthargie, la tête pleine des visions admirables que Dieu lui a envoyées et qu'il raconte aux assistants. Cette indiscrétion est un crime dont il se punit en se condamnant à un silence perpétuel. Cependant, le bruit de sa sainteté l'ayant fait élire évêque, il s'impose une autre expiation ; saint Salvi renonce complétement à lui-même pour se consacrer tout entier à son troupeau. En 576, il court intercéder le patrice bourguignon, Mummole, qui se retire avec une foule de malheureux capturés dans le pays ou dans les murs même d'Alby. Touché de son éloquence, de sa piété et de son humanité, le patrice lui accorde des remises considérables sur les rançons des Albigeois, et l'évêque d'Alby, entouré des prisonniers dont il vient de briser les chaînes, rentre en triomphe dans sa ville épiscopale.

Quelques traits de la vie de saint Salvi lui furent communs avec Grégoire de Tours. C'est à ces illustres prélats que Chilpérick fit successivement lecture de l'étrange discours théologique, dans lequel il s'appliquait à démontrer *qu'on ne devait admettre ni le nom ni la distinction des personnes en Dieu.* Les deux évêques accueillirent fort mal les hérésies du roi frank, et peu s'en fallut que saint Salvi ne lui arrachât le manuscrit des mains pour le mettre en pièces. En 580, l'évêque d'Alby assista au concile de Braîne, en Soissonnais, et s'y éleva généreusement contre l'accusation injuste au moyen de laquelle Frédégonde se flattait de perdre Grégoire de Tours. Cet historien raconte qu'après le concile il rencontra Salvi à l'entrée de la demeure royale, tout encombrée par la foule des évêques qui se hâtaient de prendre congé de Chilpérick. Les deux amis s'éloignèrent pour s'entretenir des affaires du temps. Tout à coup Salvi, s'interrompant, dit à Grégoire d'un air inspiré : *Voyez-vous quelque chose sur le palais du roi? — Je n'y aperçois autre chose*, dit Grégoire, *que la nouvelle couverture que ce prince y a fait mettre depuis peu. — Quoi, vous n'y voyez rien de plus?* reprit Salvi. *Eh bien! moi*, ajouta-t-il tristement, *j'y vois le glaive de la colère de Dieu prêt à fondre sur cette maison!* Il ne se trompait point. Une maladie contagieuse, ayant tous les caractères de la peste, désolait les Gaules : Chlodobert et Childebert, les deux fils de Chilpérick et de Frédégonde, en furent atteints. La reine pensa que le ciel la frappait dans ses enfants, pour la punir des charges excessives que le fisc royal faisait peser sur les peuples. Elle engagea le roi à jeter au feu tous les rôles des impôts des cités. Les deux jeunes princes n'en moururent pas moins l'un après l'autre : la rage de Frédégonde se tourna alors contre son beau-fils Chlodwig, né du mariage d'Audovère avec Chilpérick. Elle le fit assassiner à Noisi (580). La race mérovingienne, presque entièrement éteinte, ne compta plus guère, à partir de cette époque, que des rois mineurs ou fainéants, et l'ère de sa prospérité finit avec le VIe siècle. L'évêque d'Alby mourut en 584. La peste, sévissant de nouveau, moissonnait une grande partie des populations du diocèse; saint Salvi brava tous les dangers pour leur porter les secours de la religion ; mais, victime de son zèle, il succomba le dixième jour de septembre.

La ville d'Alby n'a pas donné seulement deux saints évêques à l'Église ; à la fin du VIIe siècle, elle vit naître sainte Sigolène. Issue d'une noble et ancienne maison, Sigolène était restée veuve à vingt-deux ans. Elle sollicita et reçut la dignité de diaconesse, des mains de l'évêque d'Alby; mais son extrême piété, mal à l'aise au milieu des dissipations du monde, aspirait après une retraite absolue. Son père, non sans un vif regret, se rendit à ses vœux. Il lui fit bâtir un monastère dans sa terre de Troclar, entre Alby et Gaillac, sur la rive gauche du Tarn : Sigolène s'y retira avec de jeunes vierges d'une naissance distinguée, dont elle fut la première abbesse. Des miracles répandirent sur sa vie austère un prestige religieux. Le monastère de Saint-Troclar ou de Sainte-Sigolène de la Grave subsista jusque dans la dernière partie du XIVe siècle, époque à laquelle le pape Urbain V l'unit au collége régulier de Montpellier. Sigolène fut honorée comme une sainte. Elle devint une des patronnes du pays et on lui éleva des églises dans l'Albigeois et dans les diocèses voisins. Du reste, il ne faut pas croire que la foi, en ces temps reculés, se manifestait toujours selon l'esprit de l'Église. Les erreurs des priscillianistes et des manichéens s'étaient répandues de l'Espagne, où elles avaient pris naissance, dans l'ancienne Narbonnaise et l'ancienne Aquitaine. L'expulsion des hérétiques, du sol de la Péninsule, avait hâté les progrès de leurs doctrines dans la Gaule méridionale : Marc, l'hérésiarque, d'abord sur les rives du Rhône, et plus tard Priscillien lui-même, en se rendant d'Espagne à Rome, s'étaient d'ailleurs personnellement acquis de nombreux prosélytes parmi les populations gallo-franques (187-380). L'esprit de révolte contre les croyances et les formes établies, fermentait donc déjà dans les esprits sous les rois mérovingiens. Il se cachera ou ne se montrera que rarement et indirectement au grand jour pendant six siècles ; mais sa force, accrue à la fois par la concentration et l'expansion, éclatera tout à coup au dehors, comme une éruption volcanique ; et cette lave brûlante, sillonnant les campagnes et envahissant les villes, ira s'amasser aux pieds des églises et des monastères, qui jetteront le premier cri d'alarme et soulèveront la chrétienté tout entière contre l'insurrection religieuse des Albigeois.

On a quelques doutes sur le successeur de Siagrius dans le comté d'Alby : ce fut, à ce qu'on suppose, saint Goéric ou Abbon, élu depuis évêque de Metz (627). Ce même Goéric paraît avoir été oncle ou frère de Babon qui, après lui, gouverna l'Albigeois, et de sainte Sigolène, sa sœur, première abbesse du monastère de Troclar. Selon Roderic de Tolède, la ville d'Alby aurait, comme celle de Rhodez, appartenu à Wamba, roi des Wisigoths, en 673; mais les Bénédictins, dans leur savante histoire, ont fait justice de cette erreur : ils ont démontré que l'Albigeois, réuni avec le Languedoc français aux états de Childérick II, roi de Neustrie, en 670, l'avait eu pour souverain jusqu'à sa mort. Ce qui a pu produire cette confusion, c'est que le pays baigné par le Tarn était devenu, de ce côté, l'extrême frontière de la Gaule et qu'il se trouvait, par sa position même, fort exposé aux entreprises des Wisigoths. Au delà commençait la Septimanie, qui appartenait à l'Espagne, en portait le nom et y était moralement incorporée. L'Albigeois cependant devait bientôt échapper à la domination des rois franks : en 688, Eudes, duc d'Aquitaine, l'avait déjà ajouté, ainsi que le Languedoc français,

à ses vastes domaines. Vingt-deux années avant ce changement de maître, un grand incendie avait ravagé les murs d'Alby et probablement consumé la bibliothèque de l'église; l'évêque Eudon, sans doute à la suite de ces pertes récentes, donna ordre à Perpetuus, un de ses prêtres, de transcrire une collection de canons qui fut terminée le 25 *juillet de la quatrième année du règne de Childerich*. Par compensation, Alby échappa heureusement aux désastres de la seconde irruption des Sarrasins dans les Gaules, quoi que aient pu dire les pères Le Comte et Pagi pour établir l'opinion contraire. En effet, suivant la chronique d'Anniane, leur commandant Ambiza, après la prise de Carcassonne, se dirigea vers le Rhône et, par cette voie, pénétra dans les plaines de la Bourgogne (725). Waifre, duc d'Aquitaine, se vit enlever l'Albigeois avec le Languedoc français, en 767, par Pepin-le-Bref. Ces mêmes provinces échurent l'année suivante à Charles, depuis Charlemagne, lorsque le roi, son père, partagea ses états entre lui et son autre fils Carloman. Charlemagne, monté sur le trône des Franks, confia le gouvernement de l'Albigeois à Aimon (778), qui, selon toutes les apparences, eut pour successeur le comte Wolfarius, sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Ce dernier prince, à titre de roi d'Aquitaine, abolit le *fodorum*, tribut militaire que les peuples payaient en espèces : l'Albigeois y gagna d'autant plus qu'il contribuait à cet impôt en proportion de l'abondance de ses récoltes en blés et en vins (795). En 812, la peste, compliquée d'une famine, éclata encore dans le pays. Charles-le-Chauve, après avoir réglé les affaires de la Septimanie, en 849, passa par Alby, pour rentrer en France; il y signa le 18 octobre un diplôme qui conférait à Étienne, son vassal, la propriété de plusieurs fiefs situés dans le diocèse de Narbonne. Ermengaud était comte d'Alby au temps de Charles-le-Chauve. C'est lui qui, en 864, réunit les milices de son gouvernement et les distribua en différents quartiers pour le garantir des incursions des Normands.

Avec Ermengaud finit la succession des comtes d'Alby relevant des rois de France. Garsinde, fille et héritière de ce seigneur, épousa Eudes, comte de Toulouse, et lui apporta l'Albigeois en dot, ou, du moins, en fit concéder le gouvernement à Raymond, son fils. Ce dernier se montre à nous comme comte d'Alby, en tenant un plaid, en 878, dans l'église de Saint-Affrique, sise hors de la ville. Eudes transmit l'Albigeois, avec tous ses autres domaines, à ses successeurs. Guillaume Taillefer posséda en commun le comté d'Alby avec Pons, son frère puîné, lequel fut du nombre des seigneurs d'outre-Loire qui refusèrent de reconnaître l'autorité de Hugues-Capet. On a de lui une lettre de franchise ou de sauvegarde, datée de 987, *au mois de septembre, le 14e jour de la lune, le roi Lothaire étant mort, la onzième année que Louis, son fils, commença de régner*, bien que Louis V eût cessé de vivre depuis quatre mois et que le dernier prince de sa race fût en prison. (*Data mense septembris, luna* XIIII. *rege Lothario defuncto, anno* II. *quo filius ejus Ludovicus cœpit regnare.*) Pons fit don du village et de l'église de Sainte-Amaranthe et de Saint-Eugène de Vioux, à Amelius, évêque d'Alby, et aux chanoines de la cathédrale de cette ville. Il périt assassiné par son beau-fils Artaud, né d'un premier mariage de sa femme. Guillaume Taillefer posséda ensuite l'Albigeois conjointement avec son cousin, Raymond II, fils de Raymond Ier, comte de Rouergue; mais ce comté lui revint tout entier, par

suite de la division qui fut faite de la succession de la maison de Toulouse, entre les deux branches de cette famille (975). Depuis ce temps, l'Albigeois, uni aux comtés de Toulouse et de Rouergue, eut les mêmes seigneurs que ces provinces, lors même que les domaines des descendants de Fredelon subirent de nouveaux partages (1017-1112).

L'institution des vicomtes d'Alby remontait au commencement du xe siècle : le premier fut Bernard, fils d'Aton, vicaire d'Eudes, comte de Toulouse, en 867. Il eut, à ce qu'on croit, deux fils : l'un, Aton Ier, vicomte d'Ambialet et d'Alby, garda toute la partie septentrionale du diocèse; l'autre, Sicard, eut toute la partie méridionale, avec le titre de vicomte de Lautrec. Bernard II, fils d'Aton Ier et son successeur, réunit la vicomté de Nîmes à celle d'Alby par son mariage avec Gauze, vicomtesse du Nemosez (956), et les transmit l'un et l'autre à son fils Aton II. Un seigneur nommé Géraud, avec l'assistance de ses frères et de ses neveux, assassina, on ignore pourquoi, le vicomte d'Alby et de Nîmes. Aton II laissa trois fils, dont l'aîné, Frotaire, évêque de Nîmes dès 1027, posséda les deux vicomtés et les autres domaines de sa maison, en indivis avec son frère, Bernard III. Vers 1135, tous deux, de l'avis des seigneurs du pays et des *citoyens et bourgeois d'Alby*, firent construire un pont qui facilita les communications de la ville avec la rive droite du Tarn, et ne contribua pas peu à la couvrir d'habitations. Bernard III, dans l'acte de fondation, s'intitule *proconsul de Nîmes et prince d'Alby* (*proconsulis Nemausensis et principis Albiensis*). Raymond-Bernard, surnommé Trencavel, jouit de ces vicomtés aux mêmes conditions que son père, Bernard III, et acquit le comté de Carcassonne et les vicomtés de Béziers et d'Agde, en épousant Emmengarde, fille de Pierre-Raymond, comte de Carcassonne (1061). Bernard-Aton IV, issu de cette alliance, et l'un des plus grands hommes de son temps, réunit dans sa main, de 1074 à 1101, les vicomtés d'Alby, de Nîmes, de Béziers, d'Agde, de Rasez et de Carcassonne. Nous ne suivrons pas plus loin la fortune de cette illustre maison de Trencavel, qui fut dès lors, après celle des comtes de Toulouse, la plus puissante du Languedoc : les actes de Bernard-Aton IV et de ses successeurs appartiennent, d'ailleurs, moins aux annales particulières d'Alby qu'à l'histoire générale de la province. Disons seulement que la concentration de tant de beaux et riches domaines, sous un seul chef, fut de courte durée. A la mort de Bernard-Aton IV, au commencement de l'année 1130, ses trois fils se partagèrent son immense succession : l'aîné, Roger, eut en partage les vicomtés de Carcassonne, de Rasez, d'Ambialet et d'Alby; Raymond-Trencavel, le second, fut vicomte de Béziers et d'Agde; Bernard, le troisième, recueillit, non sans quelque opposition de la part des habitants, la vicomté de Nîmes. Roger étant mort sans postérité, le 12 août 1150, un différend s'éleva entre ses frères au sujet de son héritage : en définitive, Raymond Trencavel céda la propriété d'Agde à Bernard, en forme de compensation, et ajouta à Béziers les vicomtés de Carcassonne, de Rasez et d'Alby.

Arrivée à l'apogée de sa prospérité politique, la ville d'Alby en déchoit ainsi presque aussitôt. Après avoir donné ses seigneurs à la moitié du Languedoc, elle passe, par un revirement de fortune, sous l'autorité des vicomtes de Béziers; mais elle n'en continue pas moins d'être une des villes les plus importantes de la

province au moyen âge. Nul doute qu'elle ne se fût dès lors inégalement développée de l'un et l'autre côté du Tarn. Nous disions tout à l'heure qu'au temps des vicomtes Frotaire et Bernard III, un pont avait soudé les deux bords de la rivière : au delà de son extrémité méridionale, sur la rive droite, étaient d'abord des habitations trop rares encore pour être agglomérées, et, un peu plus loin, la petite ville de Castel-Vieil ou de Château-Vieux (*Castrum Vetus*), ainsi appelée d'une antique forteresse dont les murs dominaient le cours du Tarn. C'eût été un faubourg de la ville si celle-ci, assise principalement sur le tertre de la rive gauche, n'avait pas été séparée de son aînée par une distance assez considérable, et qui formait comme une lacune que, peu à peu, des constructions intermédiaires devaient combler et faire entièrement disparaître. Mais nous sommes bien loin du siècle où les deux cités se confondront en une seule et même ville. Jusque-là Château-Vieux conservera son existence indépendante, ses priviléges et sa communauté particulière. Sur la rive gauche était Alby, avec ses rues étroites et tortueuses, ses hautes tours, moitié gothiques, moitié mauresques, ses clochers pavoisés de croix, sa magnifique cathédrale, construite en briques et longtemps inachevée, son castel ou château-neuf, contre-partie du castel ou château-vieux de la rive droite, ses lices, enfin, élevées en terrasses, entre les murs extérieurs et les maisons des habitants, et que d'autres générations devaient planter de belles avenues de grands arbres. Il y avait là, à ne s'y pas méprendre, cet air de commandement auquel on reconnaissait les capitales fortifiées de provinces, dans le moyen âge. Quoique le château d'Ambialet, bâti sur le Tarn, à vingt-quatre kilomètres environ d'Alby, fut le chef-lieu politique de la vicomté, les seigneurs de l'Albigeois n'y faisaient pas toujours leur résidence : ils habitaient aussi le château-vieux, dont les historiens ne nous apprennent point l'origine. Aton II commença la construction du château-neuf, vaste assemblage de bâtiments sans harmonie et d'architectures diverses, que ses successeurs achevèrent et qui devint une de leurs demeures ordinaires.

Alby était donc divisé en deux parties, l'une située au midi, du côté de la vicomté de Lautrec; l'autre au nord, du côté de la vicomté d'Ambialet ; et il importe d'autant plus de ne point perdre de vue cette division, que chacune des deux parties constituait une seigneurie distincte et dont les comtes de Toulouse, les vicomtes d'Alby et les évêques du diocèse se disputaient constamment la possession. Il est question de Châteauneuf dans le traité de paix de 1142 : Alphonse, comte de Toulouse, s'y désiste, en faveur de Roger, vicomte de Carcassonne, d'Ambialet et d'Alby, de ses prétentions sur cette forteresse. Il paraît, toutefois, que Château-Vieux continua d'appartenir au comte de Toulouse, puisqu'en 1163, Raymond V le donna en engagement à Raymond-Trencavel, vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Alby et de Rasez, avec les lieux de Torsac, Abirac et Marsac, et les droits et le domaine qu'il avait dans la ville et le faubourg d'Alby, excepté la paix ou le *droit de pezade*, dont il se réserva la jouissance. Lorsque, en 1167, Raymond, pour punir le vicomte Roger II, fils de Raymond-Trencavel, de s'être mis sous la suzeraineté du roi d'Aragon, adjugea tous ses fiefs à Roger-Bernard, comte de Foix, et à sa femme Cécile, il eut soin de ne point comprendre dans la donation générale *le château-vieux et le faubourg d'Alby*. Ce ne fut pas, il est vrai,

pour le garder longtemps. Le comte de Toulouse engagea bientôt après ce domaine au vicomte Roger, qui reçut, en 1177, l'hommage des habitants, et, en 1181, le serment des chevaliers de la seigneurie de Château-Vieux [1].

On ne peut fixer l'époque de la fondation de la cathédrale d'Alby. Les auteurs de l'histoire de Languedoc nous apprennent seulement que cette église, dédiée à sainte Cécile, fut enrichie par les dotations de Matfred, vicomte de Narbonne (966); de Garsinde, veuve de Raymond-Pons, comte de Toulouse (975); d'Adélaïde, veuve de Matfred, vicomte de Narbonne (977); de Raymond-Trencavel, le puissant seigneur des quatre vicomtés (1161); et de Sicard Alaman, simple chevalier, qu'on accusait d'avoir soustrait divers objets précieux du trésor d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse (1273). Bâti sur le penchant de la rive gauche du Tarn, le vieil édifice n'était plus en harmonie avec les richesses entassées dans son sanctuaire ni avec les merveilleux progrès de l'art. L'évêque Bernard Castanet, qui prit possession de l'évêché le 17 janvier 1277, entreprit de reconstruire l'église Sainte-Cécile; et il y pourvut si largement, que l'immense vaisseau de la cathédrale devint un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique en France. Il ne se borna pas à créer d'abondantes ressources pour subvenir aux dépenses, il y consacra le vingtième de ses revenus pendant vingt ans. Le chapitre, sécularisé par ses soins, s'imposa le même sacrifice. On renonça au site primitif de l'église pour en poser les fondements, plus haut, près du châteauneuf, dont la masse imposante et les nombreuses tourelles se confondirent dans le fond bleu de l'horizon avec le corps gigantesque et les lignes majestueuses du nouvel édifice. La cathédrale, dédiée à sainte Croix et à sainte Cécile, avait été commencée en 1282; elle ne fut entièrement terminée qu'en 1512. Les autres églises les plus importantes d'Alby, à cette époque, étaient celles de Saint-Salvi et de Sainte-Martianne. L'abbaye de Saint-Salvi fut fondée, vers la fin du VI[e] siècle, sur l'emplacement d'un édifice beaucoup plus ancien : la belle tour de de son clocher, curieuse par son style arabe, servait, dit-on, de fanal au voyageur perdu au milieu du dédale des anciennes forêts du pays. On gardait précieusement dans son église, reconstruite du XII[e] au XIII[e] siècle, la châsse qui renfermait les reliques de l'évêque Salvi; et tous les successeurs du saint prélat y avaient eu leur sépulture, jusqu'en 1230. Guillaume-Pierre fut le premier chef spirituel, du diocèse dont le cloître de l'église Sainte-Cécile recueillit la dépouille mortelle. Aux anciens clercs de l'abbaye de Saint-Salvi avaient succédé des abbés qui firent eux-mêmes place à des chanoines réguliers. Ceux-ci furent sécularisés peu de temps avant la réforme religieuse (1523). Les seuls faits relatifs à l'église de Sainte-Martianne que nous trouvions dans l'histoire, antérieurement au XIII[e] siècle, c'est qu'elle fut condamnée par Raymond-Trencavel, en 1167, à donner, le jour de la fête de sa sainte patronne, le *repas ordinaire* aux clercs de Saint-Salvi; et qu'en 1202, l'évêque Guillaume-Pierre la retira des mains avides

1. Voici ce qu'on lit dans une charte de 1181, recueillie par dom Vaissette et insérée parmi les Œuvres de l'histoire de Languedoc, t. III, p. 152 : « Ego Wilhermus Froterii et ego Wilhermus lo pamtor et ego Raymundus Golfer, et ego Wilhermus Jordani, domini castri veteris, etc..... recognoscimus quod tu D. Rogerius vicecomes Bitterrensis habes in pignore à comite Tolosano metipsos et Castrum vetus et forcias ejusdem castri etc., etc. »

d'un abbé-chevalier, Guillaume Oalric. Hors des murs de la ville étaient l'église de Saint-Affrique et un établissement de charité, l'hôpital du Vigan, auquel ses recteurs, avec la permission de l'évêque Guillaume Petri, avaient adjoint une chapelle, à l'occasion des guerres du vicomte Roger II avec le comte de Toulouse (1190).

Comment déterminer les droits respectifs du comte, du vicomte et de l'évêque, dans ces temps où les coutumes féodales réunissaient souvent, dans une même main, les pouvoir les plus inconciliables? Ce n'est pas une tâche médiocrement embarrassante pour nous. Le comte de Toulouse, en sa qualité de propriétaire particulier de l'Albigeois, en avait le domaine principal et en occupait diverses places, qui étaient gardées par ses officiers. Ses graduels empiétements avaient mis sous sa dépendance le chef spirituel du diocèse, sans porter toutefois atteinte à la part d'autorité temporelle du prélat sur le comté. L'évêché d'Alby était devenu un fief dont le comte disposait à son gré : ainsi, en 1037, Pons Ier l'avait donné pour douaire à sa femme Majore, avec la cité, la monnaie et le marché (*episcopatum Albiensem, et civitatem et monetam, et mercatum*). Plus tard, il avait transmis ce même évêché à sa nouvelle épouse, Almodis de la Marche (1040). Comme comte de Toulouse, il partageait encore avec le vicomte d'Alby le droit et les émoluments de l'élection de l'évêque. L'année 1040 nous en fournit un curieux exemple dans un acte signé par Pons Ier, Bernard-Aton III et son frère, l'évêque Frotaire, comte de Nîmes : tous trois y promettent à un seigneur nommé Bernard-Aimard, et à son fils Guillaume, de vendre à ce dernier le siége épiscopal de l'Albigeois, après la mort de l'évêque Amelius. Le jeune Guillaume devait recevoir l'évêché en engagement, pendant sa vie, *soit qu'il se fît sacrer, soit qu'il fît sacrer un autre en sa place*, mais seulement pour la moitié du domaine qui en dépendait. Il s'engageait, en outre, pour prix de ce marché scandaleux, à payer cinq mille sols aux vicomtes Bernard-Aton et Frotaire, et pareille somme au comte Pons. Quant Amelius mourut, Guillaume ceignit la mitre épiscopale. Les vicomtes d'Alby avaient joui pendant longtemps d'un autre droit non moins singulier : suivant un ancien usage, ils s'emparaient de la dépouille du chef de l'église diocésaine, dès qu'il avait cessé de vivre. Ce fut Roger Ier qui, en 1144, renonça, entre les mains de l'évêque Rigaud, à ce privilége de spoliation.

Le vicomte possédait dans sa ville d'Alby l'ost et la chevauchée ; et quand il la visitait, on convoquait à son de trompe, tant en son nom qu'en celui de l'évêque, les hommes qui lui devaient le service militaire. Selon le mémoire envoyé par le sénéchal de Carcassonne à la reine Blanche, en 1252, le vicomte recevait le serment des habitants ; mais cette assertion est en désaccord avec le dire d'une des personnes qui furent entendues, pendant l'enquête faite en 1229 : ce témoin affirma que la ville, sous l'autorité des Trencavels, ne prêtait serment ni au comte de Toulouse ni au vicomte d'Alby. Elle y aurait été astreinte seulement, à ce qu'il paraît, à l'égard de l'évêque. Bien que la juridiction temporelle appartînt au prélat, les juges du vicomte connaissaient du vol, de l'adultère et de quelques autres offenses. L'évêque comptait à Alby, parmi les chevaliers, des vassaux qui obéissaient à lui seul : c'étaient les Otgers, les Gorgols, les Sicards et plusieurs autres familles non moins considérables. Il devait, nous le supposons,

le service militaire au comte de Toulouse, comme il le dut, par la suite, au roi de France. Au nombre des villages et des châteaux sur lesquels son temporel s'étendait, vers 1297, étaient ceux de Marcian et de Rofiac, de la Bastide, de Denat, de Puy-Lanier, de Mont-Salvi, de Cambon et de Montils. Nous ne pouvons passer sous silence les rapports de dépendance féodale qui s'étaient établis de l'évêque d'Alby à l'archevêque de Bourges, son métropolitain; nous en reparlerons lorsque, de part et d'autre, on s'efforcera, dans le XIV[e] siècle, de donner à ces rapports tous les caractères de la vassalité.

On lit, dans une des pièces de l'enquête de 1229, que le vicomte d'Alby concourait avec les chanoines de Sainte-Cécile et les *hommes notables* de la ville à l'élection de l'évêque. Déjà, dans le siècle précédent, en 1035, Bernard Aton III et son frère Frotaire consultaient les *citoyens et bourgeois d'Alby*, au sujet de la construction d'un pont sur le Tarn. Ces citoyens, bourgeois ou hommes notables étaient-ils dès lors constitués en commune? S'ils eussent été administrés par des officiers municipaux, n'aurions-nous pas vu ces magistrats intervenir dans les actes publics et notamment dans l'affaire du pont? Quoi qu'il en soit, la première mention authentique des consuls d'Alby que nous trouvions dans l'histoire, se rapporte à l'année 1242 : le comte Raymond VII en parle dans la déclaration qui dégage les habitants de cette ville de tout ce qu'ils lui devaient en sa qualité de seigneur suzerain [1]. Alby avait un viguier, puisque dans l'enquête de 1229 il est question de Pierre Leu, qui y exerçait alors cet office. A lui était probablement réservée la désignation des consuls, dont le choix, en des temps plus rapprochés de nous, appartiendra à l'évêque. Depuis la publication des statuts dressés en 1191, par le comte Raymond V, le vicomte Roger, Sicard, vicomte de Lautrec, Guillaume Petri, évêque d'Alby, et « les barons et notables de l'Albigeois, » on levait sur tout le diocèse un droit qui devait être consacré aux dépenses occasionnées par le maintien de *la paix*. Quand les princes trouvaient un prétexte quelque peu plausible pour enfoncer leur main plus avant dans la bourse du tiers-état, ils ne l'en retiraient plus. Payé aux officiers du comte de Toulouse et de l'évêque d'Alby, cet impôt temporaire s'était changé, comme toujours, en charge permanente. Il consistait en « un septier de grain par charrue et en dix deniers, *monnoie d'Alby*, pour chaque bête de charge, âne et ânesse. » Telle fut l'origine du *droit de pezade*, que l'évêque d'Alby leva à son profit jusqu'à la Révolution, et qui formait une des branches les plus importantes de ses immenses revenus. Quelques villes, le clergé et la noblesse en étaient seuls exemptés. Du reste, la monnaie d'Alby était commune entre le roi, l'évêque et le seigneur de Cordas et de Castelnau de Bonnafous; elle se composait de *Raymondens* de divers titres, les uns valant douze deniers forts, les autres douze deniers faibles. L'atelier monétaire, établi d'abord dans le château de Bonnafous, fut installé ensuite à Alby même.

C'était un triste et affligeant spectacle que celui de cette église et de cette so-

1. R. D. G. Comes Tolosæ, universis etc. Noveritis, quod nos quittavimus et liberavimus omnino consules, communitatem et totam civitatem Albiensem, de omni juramento, et de omni obligatione quibuscumque, nobis aliquatenus nobis tenebantur. (*Histoire de Languedoc*, t. III, preuves, p. 416.)

ciété féodale. Elle avait beau s'entourer de l'éclat des richesses, des raffinements de la civilisation, du prestige des arts, du charme de la poésie, et de la gloire des armes : cette recherche ne faisait que la stimuler à de nouveaux excès, que rendre sa corruption plus profonde, que fausser son esprit et que donner un plus grand relief à ses vices. Elle était, sous de magnifiques dehors, gangrenée jusqu'au cœur ; on eût dit un malade, avec tous les symptômes d'une dissolution prochaine, revêtant ses plus riches habits de fête. L'anarchie, la guerre et le pillage étaient partout, en dépit des pactes de paix, de la trêve de Dieu et du droit de *pezade*. Il eût été difficile de décider qui l'emportait des princes, de la chevalerie, du clergé ou des moines, pour l'ambition, la soif de l'or, la dureté, l'absence des meilleurs sentiments humains et la dépravation des mœurs. Nous venons de raconter qu'à Alby les maîtres du pays trafiquaient de l'évêché, au grand jour, comme d'une marchandise et qu'un jeune seigneur, évêque par la grâce de l'argent, quittait, sans plus de façon, l'épée pour la crosse. Il en était de même à tous les degrés de la hiérarchie nobiliaire ou cléricale. Un abbé chevalier, ainsi qu'on l'a vu, s'était cantonné dans l'église de Sainte-Martiane. Les chanoines de Saint-Salvi avaient renoncé à la vie canoniale : chacun d'eux, vivant en particulier des biens de sa prébende, les possédait soit par obédience, soit en fief. Les chanoines de l'église cathédrale de Sainte-Cécile avaient aussi abandonné l'existence en communauté. Ils s'étaient fait une vie d'hommes du monde et « s'occupaient bien moins, dit Dom Vaissette, du service divin que du plaisir et de la débauche. » L'évêque d'Alby, Frotard, ne valait pas mieux. A l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, il avait acquis l'évêché à prix d'argent (1066), et, comme eux, dissipé les biens de son église en faveur des séculiers. On s'était lassé, il est vrai, de tolérer tant de scandales. Les chanoines de l'abbaye de Saint-Salvi avaient été contraints de rentrer dans le cloître (1040). Trente-deux années après, le cardinal légat, Guiraud, évêque d'Ostie, ayant visité Alby (peut-être pour y tenir un concile), dans la compagnie de Richard, archevêque de Bourges, de Frotaire, évêque de Nîmes, et de l'évêque de Poitiers, tous ces prélats, étonnés du relâchement de la discipline ecclésiastique, en témoignèrent leur affliction à Frotard. L'évêque d'Alby, touché de leurs remontrances, commença par se réformer lui-même. Puis, pour engager les chanoines de Sainte-Cécile à restituer les biens de la cathédrale et à reprendre la vie en communauté, il se dessaisit de l'archidiaconé, dont il s'était emparé, et l'unit à la manse de l'église (1072). Les tardives réformes de Frotard ne purent, toutefois, détourner de sa tête un châtiment mérité : le concile réuni à Toulouse, en 1079, l'excommunia et le déposa comme simoniaque.

Mais, dans cette société si profondément corrompue, il y avait des hommes honnêtes et indépendants, qui, en perdant leur respect pour les classes hiérarchiques, avaient aussi perdu la foi dans les croyances établies. La conscience humaine, par une réaction naturelle, se raidissait en eux et protestait presque à leur insu contre l'excès du mal et l'abus de l'autorité : mécontents de ce qui était et souffrants de ne plus croire, ils se mirent à la recherche de quelque chose de mieux. Ils ne tardèrent pas à rencontrer sur leur chemin le manichéisme et le priscillianisme, dont les doctrines hétérodoxes avaient toujours compté, dans

le Midi, de secrets adeptes. Vers la fin du XIe siècle, ces hérésies, qu'on croyait extirpées, s'étaient ravivées dans l'Arménie, puis de là répandues chez les Bulgares, qui en portèrent le germe en Italie. Les hérétiques transalpins, dès qu'ils s'étaient sentis assez nombreux pour aspirer à la propagande, avaient envoyé quelques prédicants dans la Gaule méridionale; et ces missionnaires étrangers, parmi lesquels nous remarquons une femme, qui de l'Orléanais passa dans l'Aquitaine et le Languedoc, avaient trouvé ici des frères, là des esprits préparés à les recevoir. Les plus ardents entre les nouveaux manichéens, recherchèrent les honneurs du martyre. Un concile réuni à Orléans, par l'ordre du roi Robert, en fit périr onze dans les flammes, sous les yeux de ce prince (1022); plusieurs sectaires eurent bientôt après le même sort à Toulouse; et si d'autres, à Arras, échappèrent au bûcher, ce ne fut qu'en abjurant publiquement leurs erreurs (1025). Le XIIe siècle s'ouvrit par de nouveaux supplices à Soissons, dont le peuple fanatique brûla deux manichéens, sans attendre le jugement du clergé (1115). Mais la persécution ne faisait qu'exalter le zèle des hérésiarques, et que susciter parmi eux d'intrépides apôtres. Deux de leurs docteurs s'élevèrent à une grande célébrité, et devinrent les chefs de cette église dissidente et hostile qui se fondait en dehors de l'Église catholique et romaine : nous voulons parler de Pierre de Bruis et de son disciple Henri, ancien religieux, qui avait abandonné la vie monastique : l'un et l'autre, après avoir prêché avec un succès alarmant dans le Dauphiné et la Provence, portèrent leurs prédications dans la province de Narbonne. Partout leur passage soulevait une tempête. « On a vu par un crime inouï chez les chrétiens », écrivait Pierre, abbé de Cluni, dans une lettre adressée à Guillaume, archevêque d'Embrun, et aux évêques de Die et de Gap; « on a vu rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les prêtres, emprisonner les moines et les contraindre à prendre des femmes par les menaces et les tourments. » C'était une révolution, et toute révolution a ses périls. Pierre de Bruis expia, par une mort cruelle, vingt années de propagande : les habitants de la petite ville de Saint-Gilles, où il s'était retiré avec son disciple Henri, se saisirent de sa personne et le brûlèrent vif, « en punition des croix qu'il avait brûlées » (1147). Les deux hérésiarques abattaient, en effet, toutes les croix, et les réunissant en un tas, se plaisaient à y mettre le feu; un vendredi-saint ils imaginèrent même de se servir d'un de ces bûchers pour faire cuire de la viande, dont ils mangèrent publiquement, en exhortant les assistants à suivre leur exemple.

Le clergé romain reprochait à Pierre de Bruis et à Henri d'afficher les mœurs les plus dissolues; « ils dissipaient, assurait-on, au jeu ou avec des femmes de mauvaise vie, l'argent qu'ils extorquaient à la simplicité populaire. » Mais il faut se tenir en garde contre ces accusations d'immoralité qui n'ont été épargnées à aucun réformateur : on en avait dit bien d'autres, dans ce même siècle, sur le compte du fameux Robert d'Arbrissel, dont l'Église romaine a fait presque un saint. Henri continua de prêcher les doctrines de son maître, et y ajouta ses propres idées, plus absolues et plus hardies encore, sur le baptême des enfants, les formes matérielles du culte, l'adoration de la croix, le sacrifice de la messe et les prières des morts, toutes choses qu'il condamnait sans réserve. Pour se soustraire aux

flammes du bûcher de Saint-Gilles, il s'était enfui dans la province de Narbonne; de là il se rendit à Toulouse, probablement par l'Albigeois, et s'y arrêta pendant quelque temps. La capitale du Languedoc embrassa ses doctrines, qui, répandues par ses néophytes dans « les pays circonvoisins » et dans la Gascogne, y firent d'étonnants progrès. Tous les sectaires commencèrent dès lors à prendre le nom d'*henriciens*. Le pape Eugène III étant venu en France sur ces entrefaites, afin d'y prêcher la croisade (1147), conçut les craintes les plus vives sur l'état religieux du Midi. Il envoya à Toulouse, en qualité de légat, le cardinal Albéric, évêque d'Ostie; et le cardinal, pour mieux confondre l'hérésie, pria l'évêque de Chartres, Geoffroy, quelques autres prélats et saint Bernard lui-même, de s'associer activement à sa mission. L'illustre abbé de Clairvaux, quoique les infirmités de la vieillesse lui commandassent le repos, n'hésita pas à se rendre à l'invitation du légat. Arrêté par une maladie dans les environs de Poitiers, il recouvra bientôt assez de force pour se remettre en voyage; enfin, en suivant la route de Bordeaux, de Bergerac, de Périgueux et de Cahors, il arriva dans ce pays, où, disait-il éloquemment, *les églises étaient sans peuple, les peuples sans prêtres, et les prêtres sans ministère.*

Le légat fut peut-être reçu avec moins d'honneurs, à Toulouse, que l'abbé de Clairvaux. Tous deux firent une rude guerre à l'hérésie: ils se flattèrent d'en avoir triomphé parce qu'ils obtinrent quelques conversions; mais, dans toutes les classes, particulièrement parmi les principaux habitants, la révolte fuyait encore l'éclat. Les chevaliers s'engagèrent, par de belles promesses, à châtier les henriciens, et le légat, croyant porter le dernier coup à ces hérétiques, lança contre eux l'anathème. Il se porta ensuite, avec son cortége de prélats et l'abbé de Clairvaux, dans les pays, les villes et les châteaux où les doctrines de Henri comptaient le plus d'adhérents: tous les jours saint Bernard prêchait publiquement et faisait entendre cette parole qui avait de l'écho dans le monde entier. Elle échoua pourtant à Verfeil (*Viridefolium*), château situé à seize kilomètres de Toulouse, contre la ferme croyance ou la résolution obstinée de ses cent maisons de chevaliers et de ses habitants ameutés; la voix du saint ne put dominer les clameurs, et il se retira, après avoir secoué la poussière de ses souliers, et laissé sa malédiction au château. Souvent sa surprise était grande, de reconnaître que les chevaliers hérétiques avaient encore plus de haine contre le clergé que d'attachement pour leurs erreurs. Du Toulousain on passa dans l'Albigeois. Les doctrines de Henri y avaient été accueillies avec enthousiasme; presque tous les habitants d'Alby les professaient ou les favorisaient ouvertement. On le vit bien à la manière dont cette ville reçut le légat, vers la fin du mois de juin 1147. Instruit de son arrivée prochaine, le peuple, par dérision, courut au-devant de lui, monté sur des ânes et au bruit des tambours: grand fut le scandale du prince de l'Église qui n'avait jamais été à pareille fête. Trois jours après, cette même foule recevait l'abbé de Clairvaux avec de vives démonstrations de joie; tant il est vrai qu'on en voulait moins au clergé qu'à ses vices. Saint Bernard, de Poitiers à Toulouse, avait semé sa route de miracles. Il fit plus à Alby, s'il faut en croire son compagnon, Geoffroi, moine de Clairvaux. Le légat avait eu beau faire sonner les cloches de Sainte-Cécile; c'est à peine si trente personnes avaient assisté à sa pre-

mière messe. Lorsque saint Bernard monte en chaire pour prêcher, l'affluence des habitants est si considérable, que la cathédrale ne pouvant contenir toute cette multitude, elle déborde au dehors. L'abbé de Clairvaux réfute une à une les erreurs des henriciens. La démonstration achevée, il interpelle vivement ses auditeurs : *Choisissez*, leur demande-t-il, *entre les deux doctrines!* Tout le peuple ivre de sa parole s'écrie « qu'il déteste l'erreur et qu'il revient avec joie à la vérité catholique. » — « Faites donc pénitence, ajoute le saint, vous tous qui avez péché ». Par une subite inspiration, il commande aux assistants de lever la main en témoignage de la sincérité de leur retour à la foi ; et presque toutes les mains se dressent aussitôt pour répondre à son appel. Les impressions de la foule ont une fougue pleine d'entraînement, qui la rend accessible à toutes les surprises. La conversion des habitants d'Alby, sans doute très-sincère dans ce premier moment, ne fut point durable; car, par la suite, les bûchers de l'inquisition éclaireront de leurs lueurs sanglantes cette cité redevenue catholique. Du reste, saint Bernard remporta une victoire plus réelle sur Henri. Soit que l'hérésiarque redoutât la parole éloquente de l'abbé de Clairvaux, soit qu'il soupçonnât quelque embûche, il refusa constamment d'avoir avec lui une conférence publique; à mesure que le légat avançait dans le pays avec sa compagnie, le chef des hérétiques se retirait. Henri tomba au pouvoir des catholiques quelques mois après le départ du saint. Un évêque, auquel on le livra, nous pensons que ce fut celui de Toulouse, le conduisit à Reims, devant le concile présidé par Eugène III (1148). Le pape lui fit grâce de la vie, et le condamna à être enfermé dans une prison, où il ne survécut pas longtemps à la perte de sa liberté.

Les conciles d'Orléans et de Charroux, réunis vers le commencement du XIIe siècle, le premier par Robert, roi de France, le second par Guillaume, duc d'Aquitaine, étaient les seules assemblées cléricales qui eussent été expressément convoquées pour réprimer le manichéisme. Dans les autres réunions des membres du clergé romain, on ne s'était occupé de cette hérésie que comme d'une affaire accessoire : c'est ainsi qu'elle avait été condamnée, en 1119, par le concile de Toulouse, où se trouva le pape Calixte II. Après la campagne spirituelle du cardinal Alberic dans le Languedoc et la mort du chef des Henriciens, le concile de Tours fut aussi incidemment appelé à sévir contre le manéchéisme : il défendit aux catholiques, sous peine d'excommunication, soit de donner protection ou retraite aux sectaires, soit d'avoir avec eux aucunes relations de commerce ou d'intérêt; et il enjoignit, en outre, aux puissances séculières, de les enfermer dans les prisons, de confisquer leurs biens et de disperser leurs conventicules (1163). L'évêque d'Alby, Guillaume, reconnaissant le peu de succès qu'avaient eu jusqu'à présent les défenses de l'Église, pensa qu'une assemblée du clergé, qui aurait pour unique objet de combattre l'hérésie, pourrait conduire à des résultats plus efficaces. Il provoqua donc la réunion d'un concile dans son diocèse, vers la fin du mois de mai 1165, et désigna, pour siége de ses travaux, la ville de Lombers, dont une partie de la puissante chevalerie et la population tout entière étaient dévouées aux henriciens. Cette ville, aujourd'hui si déchue, était alors une des cités les plus considérables de la province. Située vers le sud, à environ trente kilomètres d'Alby, et bâtie dans une étroite et verte

vallée, elle avait un château d'une force redoutable et passait, parmi les gens de guerre, pour une des clefs de l'Albigeois. Il n'en est pourtant nullement parlé dans les annales du Languedoc, antérieurement à l'époque à laquelle nous sommes arrivés; elle ne se produit même, par un acte politique connu, que douze années après, à l'occasion de l'hommage que reçoit le vicomte Roger II *pour le faubourg du château de Lombers* (1178).

Un grand nombre de prélats assistèrent au concile de Lombers. Outre Guillaume, évêque d'Alby, on y vit un archevêque : Pons d'Arsac, de Narbonne; quatre évêques : Aldebert, de Nîmes; Gaucelin, de Lodève; Gérard, de Toulouse; et Guillaume, d'Agde; quatre abbés de l'Albigeois : Roger, de Castres; Henri, de Gaillac; Pierre d'Ardourel, et un autre, celui de Candeil, dont le nom ne nous est pas connu; quatre abbés des diocèses de Narbonne, de Nîmes et de Lodève : Raymond, de Saint-Pons; Alphonse, de Fontfroide; Raymond, de Saint-Guillem; et Pierre, de Cendras; enfin, beaucoup d'autres ecclésiastiques, parmi lesquels nous distinguerons encore les prévôts des cathédrales de Toulouse et d'Alby et les archidiacres de Narbonne et d'Agde. Quelques princes séculiers siégèrent au milieu de ces représentants de l'Église. Ce furent : Constance, sœur du roi de France, Louis le Jeune, et femme de Raymond V, comte de Toulouse; Raymond-Trencavel, vicomte de Béziers, d'Alby, de Carcassonne et de Rasez; et Sicard V, vicomte de Lautrec, qui épousa sa fille Adélaïde. A la tête de la noblesse parut Isarn, seigneur de Dourgne. Une foule de gens de moindre condition se pressaient dans les rues de la ville, qui n'avaient jamais été si animées. L'assemblée choisit parmi ses membres les députés et commissaires auxquels elle confia le soin de disputer contre les *bons-hommes*; car c'est sous ce nom et non pas sous celui de *henriciens* que les hérétiques sont désignés dans les actes du concile. La commission se composa des évêques d'Alby et de Lodève, des abbés de Castres, d'Ardourel et de Candeil, et d'un ecclésiastique, Arnaud de Beben. L'orateur des Bons-Hommes avait nom Olivier. Gaucelin, évêque de Lodève, interrogea ces sectaires, au nom du chef spirituel de l'Église d'Alby : « Reconnaissez-vous, leur demanda-t-il, la loi de Moïse, et les autres livres saints de l'Ancien-Testament? » — « Non, répondirent-ils : nous n'admettons que le Nouveau. » Gaucelin les pressa ensuite de s'expliquer sur divers articles de la foi; ils éludèrent de répondre en termes précis, ajoutant, qu'à moins d'y être contraints, ils n'en diraient point davantage. On ne put en obtenir aucune explication satisfaisante sur l'efficacité du baptême appliqué aux enfants; ni sur le corps et le sang de Jésus-Christ et les conditions nécessaires pour les consacrer ou les recevoir avec fruit; ni sur l'institution du mariage, et les rapports qu'il établit entre l'homme et la femme; ni sur la possibilité d'opérer le salut de l'âme par la pénitence à la fin de la vie; ni sur l'utilité des jeûnes, des macérations et des aumônes considérés comme accessoires de la contrition du cœur. Ils secouèrent toutefois cette réserve pour s'élever avec force contre l'immoralité du clergé. « Nous refusons d'obéir à des évêques, dirent-ils, qui n'ont aucunes des qualités prescrites par saint Paul; qui sont des loups ravissants, des hypocrites, des séducteurs et des mercenaires, parés d'habits blancs et d'anneaux d'or; et qui, en tout, ressemblent aux faux prêtres qui livrèrent Jésus-Christ à ses bourreaux. » On s'émeut à ces

reproches sur les bancs du concile, et de tous côtés partent de vives réclamations et des interpellations plus vives encore. L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nîmes, l'abbé de Cendras et l'abbé de Fontfroide, prennent la parole pour réfuter les sectaires et se laver de leurs reproches. Ces réponses provoquent de nouvelles récriminations. Le débat épuisé, l'orateur de la commission fait connaître la sentence du concile. « Moi, Gaucelin, évêque de Lodève, par ordre de l'évêque d'Alby et de ses assesseurs, déclare-t-il, je juge que ces prétendus bons-hommes sont hérétiques, et je condamne la secte d'Olivier et de ses compagnons, qui est celle des hérétiques de Lombers, quelque part qu'ils soient. » Les sectaires récusent en vain leurs juges et ne veulent reconnaître en eux que des oppresseurs. « Ma sentence est juridique, maintient le prélat. Je suis prêt à la soutenir en la cour du pape Alexandre, en celle de Louis, roi de France, en celle de Raymond, comte de Toulouse, et enfin en celle de Trencavel, qui est ici présent. »

Quelques incidents, que nous indiquerons en peu de mots, suivirent le jugement du concile. Les hérétiques, appelant en quelque sorte du clergé au peuple : *Écoutez*, s'écrièrent-ils, *gens de bien*, *notre profession de foi!* A les entendre, ils pensaient comme les catholiques sur presque tous les points; mais quand on les sommait de confirmer ces déclarations par le serment, ils s'y refusaient, alléguant qu'ils n'y étaient point autorisés par les Évangiles et par *les Épîtres*. Là-dessus s'engagea un nouveau débat au sujet du serment. Guillaume, évêque d'Alby, y mit fin, en se levant pour confirmer la sentence prononcée par Gaucelin : Arnaud de Beben et les abbés de Castres, d'Ardourel et de Candeil, remplirent la même formalité en leur qualité de commissaires. Vinrent ensuite, dans l'ordre de souscription, l'archevêque de Narbonne, et les autres évêques, abbés et ecclésiastiques. La liste des signataires fut close par les noms de la princesse Constance, de Raymond-Trencavel, vicomte d'Alby, de Sicard, vicomte de Lautrec, et d'Isarn de Dourgne. On peut considérer le dernier canon du concile, qui se réunit dans l'église de Latran, en 1179, comme une confirmation de cette condamnation des henriciens par les évêques du Languedoc. Les Pères de l'assemblée générale de Rome délibérèrent, sous la présidence du pape Alexandre III, dont l'opposition aux novateurs religieux s'était déjà manifestée, en 1163, au concile de Tours. Ils anathématisèrent de nouveau ces hérétiques, qui, disaient-ils, « s'étaient tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse, et en d'autres lieux, qu'ils y enseignaient publiquement leurs erreurs »; et, après avoir réitéré la défense de leur donner protection ou retraite, sous peine d'excommunication, ils déclarèrent que leurs biens seraient confisquées, qu'ils n'auraient le bénéfice d'aucune oblation, et qu'on leur refuserait la sépulture parmi les chrétiens. Le penchant secret du clergé pour des mesures plus rigoureuses se décela, d'une manière remarquable, dans le préambule de ce même canon : « Bien que l'Église rejette les exécutions sanglantes, y disait-on, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens; et *la crainte du supplice fait quelquefois recourir au remède spirituel.* » Le concile qui fut tenu à Montpellier, en 1195, se borna à rappeler ces dispositions pénales contre les sectaires.

Les anathèmes de ces trois assemblées se perdirent dans l'air, comme les

foudres des conciles qui les avaient précédés, et la contagion du manichéisme n'en continua pas moins de prendre une rapide extension, sous le souffle des prédicants. L'hérésie paraissait même grandir en raison des obstacles et y puiser une force nouvelle; à chaque coup qui semblait l'abattre, elle se relevait plus menaçante. Elle séduisait d'autant plus les esprits que, fondée sur la libre interprétation de l'Évangile, elle ne prétendait pas les astreindre à une règle uniforme; l'unité était dans la dissidence et l'opposition à ce qui existait plutôt que dans le parfait accord des intelligences sur les doctrines nouvelles. Le manichéisme n'était pas seulement très-répandu alors dans l'Albigeois, le pays de Toulouse, les comtés de Foix et de Comminges, le Rouergue, l'Agenois, le Quercy et le Périgord; il avait de nombreuses ramifications dans la Provence, la Bourgogne, le Nivernais, la Lorraine et les Flandres. Au dehors, il n'était plus confiné, comme autrefois, en Allemagne et en Italie; il comptait des adeptes jusque dans les îles Britanniques, la Catalogne et l'Aragon. Il avait ses docteurs, ses évêques, et on assure même son pape. Les manichéens se réunirent, à ce qu'on affirme, en conciliabule général, deux années après le concile catholique de Lombers; ils s'étaient donné rendez-vous à Saint-Félix de Caraman, ville du Toulousain; les églises dissidentes de l'Albigeois, du pays de Toulouse, de Carcassonne et de la vallée d'Aran, en Gascogne, y furent représentées, et s'y occupèrent de la délimitation de leurs diocèses respectifs. Le chef universel ou pape des sectaires, Niquinta, y consacra l'évêque du Toulousain, Bernard-Raymond (1167). Les historiens signalent une autre assemblée générale des hérétiques, à Pieussan, dans le Rasez; Guillabert de Castres, évêque du Toulousain, y dirigea les travaux d'une centaine de leurs principaux prélats, prêtres ou docteurs (1222). Une lettre du cardinal Conrad, adressée à l'archevêque de Rouen, le 2 juin 1223, nous apprend encore qu'ils avaient élu un nouveau pape « sur les frontières de la Bulgarie, de la Croatie, de la Dalmatie et de la Hongrie; » et que ce chef des églises réformées était représenté en France par son vicaire, Barthelemy de Carcassonne, lequel résidait dans le Toulousain, y ordonnait des évêques, et s'y qualifiait *serviteur des serviteurs de la sainte foi*.

Les hérétiques étaient connus sous les dénominations les plus variées. Par rapport aux pays, qui les comptaient en plus grand nombre, on les appelait *bulgares*, *provençaux*, *agenois*, *toulousains*, *albigeois;* ailleurs on les nommait *cathares*, *patarins*, *henriciens*, *bons-hommes;* le nom de *poplicains* était particulier aux Flandres. D'autres dénominations, celles de *pauvres de Lyon*, de *vaudois*, d'*ariens*, de *sabbatati* ou d'*insabbatati*, fort usitées dans le Languedoc, nous révèlent un fait important : c'est que, dans l'ancienne Septimanie, le manichéisme ne dominait pas exclusivement, et, qu'à ses côtés, la secte des vaudois s'était développée plus tard, avec une puissance égale et peut-être supérieure. On ne commença à comprendre les hérétiques de toutes les croyances, sous la designation générique d'*albigeois*, qu'en 1208, au début de la croisade[1]. Ce fut sans

1. « Unde sciant, » dit Pierre de Vaux-Sernay, dans son *Histoire de la guerre des Albigeois*, « qui lecturi sunt, quia pluribus in hujus operis locis Tolosani et aliarum civitatum et castrorum hæretici et defensores eorum, *generaliter Albigenses vocantur, eo quod aliæ nationes hæreticos provinciales, Albigenses consueverint appellare.* » (Épître dédicatoire au pape Innocent III.)

doute en souvenir de la condamnation des henriciens ou bons-hommes par le concile de Lombers. Quoi qu'il en soit, ce nom l'emporta sur les autres et les fit oublier; par extension, il fut même appliqué à presque tout le haut Languedoc et aux contrées voisines. L'Église, les conciles, les princes, les croisés, ne dirent plus, en parlant des provinces envahies par l'hérésie, que *les pays*, *les parties*, *la terre* ou *la conquête d'Albigeois*. Mais quelles étaient donc les doctrines de ces novateurs, qui, sous des noms divers, agitaient si profondément le monde? On ne peut douter qu'il n'y ait eu, dans cette tentative d'émancipation et de reconstitution religieuse et sociale du moyen âge, une analogie intime avec l'esprit de la réforme protestante au XVIe siècle, et par suite, avec les principes de liberté et d'amélioration morale de l'école philosophique moderne. Cette vérité, qui fait l'honneur du Midi et prouve sa supériorité intellectuelle sur le Nord, ressort du témoignage de tous les écrivains du temps, quoique, sans exception, ils aient été hostiles aux idées des sectaires. Nous n'avons, par exemple, pour juger ceux-ci, que les renseignements fournis par leurs ennemis, et nous pourrions dire même, par leurs bourreaux.

Les manichéens croyaient à l'existence de deux principes : l'un bon, créateur des esprits, des choses incorporelles et invisibles; l'autre, mauvais, auteur de la terre, des corps et des choses visibles. De celui-là venait notre âme et sa tendance au bien, de celui-ci notre enveloppe matérielle et la perversité de nos penchants. Quelque contraire à la raison que paraisse d'abord cette explication de la double face du monde et de la double nature de l'homme, on conçoit qu'elle ait séduit des intelligences, pour la plupart dépourvues d'instruction, et qui, fatiguées du doute, cherchaient à se rendre compte des difficultés, en apparence insolubles, de l'antagonisme du bien et du mal. Est-ce à dire, qu'en exagérant en eux le mépris de la matière, elle ait fatalement porté les manichéens à condamner l'union des sexes par le mariage? Est-ce à dire que celles de leurs femmes, dont la chair succombait, aient ressenti une telle horreur de la maternité, qu'elles s'y soient soustraites au moyen de l'infanticide? Il nous répugne trop de croire à une aberration si coupable, et à l'appui de laquelle on ne peut d'ailleurs produire aucun monument écrit des docteurs de la secte. Comment admettre qu'une société nouvelle, qui cherchait à se constituer dans une pensée d'avenir, se soit imposé une règle d'abstinence, qui sapait, à son origine, l'existence même de l'humanité? Nous citerons, au sujet de cette folie invraisemblable, ce que l'abbé Fleury fait observer à l'occasion d'une superstition monstrueuse, qu'on reprocha également aux manichéens, condamnés par le concile d'Orléans, « qu'elle a tant de rapport avec les calomnies dont on chargeait les premiers chrétiens, qu'elle semble en être imitée. » Par suite de leur croyance à deux principes, les henriciens ne reconnaissaient, dit-on encore, que le Nouveau-Testament, œuvre du bon principe, tandis qu'ils rejetaient l'Ancien-Testament, comme une loi émanée de ce mauvais principe, de ce Dieu homicide, qui, au commencement du monde, avait été plutôt le fléau que le père de la race humaine. Ils niaient que Jésus-Christ, le bon esprit, le Verbe du dieu de lumière, eût porté le vêtement réprouvé de la chair et en eût connu les misères et les souffrances : ayant pris seulement l'apparence d'un corps humain, il n'avait pu en

réalité, ni exister, ni souffrir, ni ressusciter, comme un homme. L'Église romaine était, selon eux, désignée, dans l'Apocalypse, sous le nom de la *prostituée de Babylone* : ils méconnaissaient son autorité, ainsi que celle de ses évêques et de ses prêtres. Le droit de prêcher l'Évangile était commun à tous parmi eux, et la femme pouvait le revendiquer à l'égal de l'homme. Ils n'admettaient ni le baptême des enfants, ni l'expiation spirituelle par les flammes du Purgatoire, ni les prières des fidèles pour les morts, ni les sacrements de la confirmation, de la confession et du mariage.

On divisait les manichéens en deux classes bien distinctes : les *parfaits* ou *bons-hommes*, et les *simples croyants*. Ceux-là, comme ministres de la secte, s'intitulaient *fils majeurs* ou *fils mineurs*, c'est-à-dire évêques ou diacres. Ils témoignaient un rigide éloignement pour le mensonge, ne s'engageaient jamais par serment, vivaient dans une parfaite chasteté, affectaient de se vêtir d'habits noirs, et, abhorrant tout ce qui provenait de la vie matérielle, s'abstenaient de manger de la viande, des œufs et du fromage. En un mot, leur ministère était une pénitence, un jeûne et un sacrifice perpétuels; et c'est ainsi qu'ils s'élevaient, par la perfection, au-dessus du reste des hommes. Ils administraient, à l'aide de l'imposition des mains, *le baptême* aux néophytes, et aux mourants *la consolation*. Rien donc n'eût été plus louable que cette existence exemplaire des bons-hommes, ajoutent les auteurs catholiques, si elle n'eût pas encouragé les *simples croyants* à s'abandonner à la vie la plus désordonnée : ces derniers, affranchis des devoirs rigoureux, se reposaient sur la foi surabondante des parfaits, pour assurer le salut commun, et ne se croyaient nullement obligés d'y travailler par leurs propres œuvres : au contraire, ils se laissaient aller sans scrupule au brigandage, au parjure, à l'homicide, à la luxure, et à tous les vices. C'était surtout, prétend-on, le désir d'avoir part aux bénéfices d'une transaction si commode, et la certitude de goûter avec sécurité les plaisirs d'une vie si désordonnée qui, chaque jour, grossissaient les rangs des hérétiques; mais qui ne sent l'artifice grossier de ce tissu de calomnies, et qui ne comprend qu'elles avaient été inventées à plaisir pour perdre les manichéens dans l'opinion des peuples? Quoi, à une époque où le relâchement de la morale de l'Évangile et la dissolution des mœurs du clergé, donnaient aux corrompus les plus grandes facilités pour satisfaire leurs passions, ils se seraient jetés dans l'hérésie par lassitude de « l'austérité chrétienne » et par un besoin effréné de licence? Quoi, le dévouement des Albigeois à leurs croyances, le sacrifice de leurs biens, le mépris de leur vie, leur enthousiasme au milieu de la flamme des bûchers, tout cela n'aurait été que l'inspiration d'une corruption profonde? Quoi, cette vaillante chevalerie, ces bourgeois, ces artisans, qui défendirent si héroïquement leur patrie et leur religion contre les forces supérieures des croisés, n'auraient été qu'un ramas de parjures, d'usuriers, de voleurs, d'homicides, et les catholiques de Béziers se seraient trompés, lorsque, en présence d'une destruction presque certaine, ils se firent un honneur de traiter de tels hommes comme des frères, de s'associer à leur résistance et de partager leur martyre? Non! il y a eu évidemment mensonge de la part des auteurs contemporains, et erreur de la part des historiens modernes, qui, trop souvent, les ont copiés avec complaisance. Quant aux héréti-

ques de la secte des Vaudois, nous ne parlerons de leurs croyances que pour dire qu'elles étaient moins éloignées des doctrines orthodoxes, mais qu'au fond, elles n'étaient pas moins hostiles à l'Église romaine, dont elles minaient toutes les bases, en poussant les peuples à travailler, dans un esprit d'égalité évangélique, à l'établissement d'une société « sans prêtres, sans nobles et sans riches. »

Cet immense mouvement des esprits, qui embrassait l'Europe entière, avait toujours son foyer le plus actif dans le Languedoc. Le comte de Toulouse, Raymond V, défenseur zélé de la foi catholique, voyait l'incendie se développer autour de lui et gagner son propre château, sans pouvoir en ralentir les progrès. Son fils, Raymond était secrètement attaché aux doctrines des manichéens, et recevait leurs docteurs; il leur témoignait déjà cette vive prédilection, qui lui fit dire, quand il eut hérité de la couronne comtale : « Je sais que je perdrai ma terre pour ces bons-hommes; eh! bien la perte de ma terre et encore celle de la tête, je suis prêt à tout endurer! » La plupart des barons de la province, partageant les sentiments du jeune prince, favorisaient les hérétiques ou leur donnaient asile. Nous avons une lettre que Raymond V écrivit dans le mois de septembre de l'année 1177, au chapitre général de Cîteaux. « Cette hérésie a tellement prévalu, » y dit-il, « qu'elle a mis la division entre le mari et la femme, le père et le fils, la belle-mère et la belle-fille. Ceux qui sont revêtus du sacerdoce se sont laissé corrompre, les églises sont abandonnées et tombent en ruines; on refuse d'administrer le baptême ; l'Eucharistie est en exécration, et la Pénitence méprisée. Pour moi, qui suis armé des deux glaives, je cherche en vain le moyen de mettre fin à de si grands maux et je reconnais que je ne suis pas assez fort pour y réussir. » La révolution religieuse était, en effet, moralement accomplie, et l'épée seule pouvait rendre à l'église romaine sa vieille autorité. Les nobles et les chevaliers percevaient les dîmes et les confisquaient à leur profit; à Toulouse, l'évêque Fulcrand, privé de ses revenus, était réduit à vivre en simple bourgeois. Les ecclésiastiques n'osaient plus se montrer en public qu'en dissimulant leur tonsure. Tandis qu'on ne leur épargnait aucune marque de mépris, on entourait les hérétiques de témoignages de respect. Ils avaient des prêches, que la principale noblesse se plaisait à fréquenter, et où Esclarmonde, sœur du comte de Foix, reçut publiquement, un jour, l'imposition des mains (1204). Ils possédaient de nombreux châteaux, de grands biens et des établissements considérables : presque tous les legs pieux que faisaient les mourants leur étaient destinés et venaient augmenter leurs richesses; et tel était l'intérêt qu'ils inspiraient à toutes les classes, qu'on les exemptait des charges onéreuses de la taille, du guet et de la garde.

L'Albigeois, sous le gouvernement de Raymond-Trencavel, vicomte de Béziers, d'Alby, de Carcassonne et de Rasez, était acquis tout entier à la réforme religieuse. Nous nous sommes peu occupés, jusqu'à présent, des actes de ce seigneur, parce qu'ils ont été, pour la plupart, étrangers à notre sujet : nous ne mentionnons ici ses guerres continuelles avec Raymond V, qui le tint prisonnier à Toulouse pendant quelque temps, que pour rappeler qu'elles favorisèrent les entreprises de l'hérésie; le vicomte, par politique, autant que par opposition à son puissant suzerain, encouragea les novateurs. Durant sa captivité, il avait dicté un

testament, par lequel il confiait l'administration de l'Albigeois et des domaines du Toulousain et du Comminges, à Isarn de Dourgne, Hugues de Cessenon et Guillaume-Aton de Curvale (1154). Rendu à la liberté, il ajouta à cette pièce, quelques années après, une declaration verbale qui établit Guillaume-Pierre de Bérens son sénéchal en Albigeois, avec pouvoir de gouverner toutes ses propriétés, dont il lui conféra une partie en fief. Un de nos collaborateurs a raconté de quelle manière la vie agitée de Raymond-Trencavel finit sous les coups de la bourgeoisie de Béziers, soulevée contre lui par un sentiment profond de vengeance. Il laissa, en mourant, deux fils, Roger II, son successeur, dans les quatre vicomtés de Béziers, d'Alby, de Carcassonne et de Rasez, et Raymond-Trencavel, son frère, lequel fut simplement apanagé, et ne prit jamais le titre de vicomte (1167). Roger guerroya presque toujours comme son père, contre Raymond V, comte de Toulouse, dont pourtant il epousa la fille Adélaïde : ce fut lui qui, par politique ou par versatilité, mit, à deux reprises differentes, les vastes domaines des Trencavel sous le vasselage d'Alphonse, roi d'Aragon (1167 et 1179). Il se montra, en tout temps, très-favorable aux bons-hommes de l'Albigeois, les laissa croître à l'ombre de son autorité, et se fit peut-être lui-même simple croyant. Un de leurs docteurs, Sicard, surnommé Cellerier, dogmatisa paisiblement à Lombers, et y inspira aux chevaliers et aux bourgeois de la ville et du château une telle confiance dans sa supériorité, qu'ils defièrent l'évêque d'Alby, Guillaume, de disputer contre lui. Le prélat accepta ce tournoi religieux, dont les deux Églises s'attribuèrent l'avantage, et qui laissa Sicard en possession de Lombers. Vers le même temps, deux autres chefs des hérétiques, Raymond de Baimiac et Bernard Raimundi, se tenaient enfermés dans le château de la ville de Lavaur, en Albigeois, un des prêches et une des places fortes de leur secte. Nous ne savons si c'est à l'épiscopat de Guillaume ou à celui de son successeur Giraud qu'il faut rapporter l'histoire des démêlés de l'évêque d'Alby avec Roger II; nous n'osons affirmer non plus, comme quelques-uns le racontent, que le vicomte, fort impatient de sa nature, mit la main sur le prélat, un jour qu'il s'était permis de blâmer ses sentiments ou ses mœurs : ce qu'il y a de certain, c'est que Roger, à la suite de quelque débat, tint l'évêque d'Alby en prison, et confia aux hérétiques du diocèse la garde de sa personne sacrée (1178).

Le comte de Toulouse en était venu à cette conclusion, que le glaive spirituel ne pouvant vaincre l'obstination des hérétiques, il fallait les combattre avec l'épée. Mais, trop faible pour entreprendre seul une guerre sainte, contre ses sujets émancipés, il cherchait des alliés au dehors. Tour à tour il sollicita l'appui des rois de France et d'Angleterre, et ces princes songèrent un moment à se rendre en personne à Toulouse, pour en expulser les ennemis de l'Église; toutefois, après y avoir mûrement réfléchi, ils comprirent qu'il valait mieux essayer encore des voies de la persuasion. Louis VII et Henri II se concertèrent donc avec le pape Alexandre III pour envoyer une nouvelle mission dans le Languedoc; leur choix s'arrêta sur Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, légat en France, auquel ils adjoignirent d'abord Guarin, archevêque de Bourges, Jean de Belles-mains, evêque de Poitiers, Reginald, évêque de Bath, et Henri, abbé de Clairvaux. Plusieurs ecclesiastiques suivirent ces prélats, dont la compagnie fut, en outre, grossie dans

la suite, par Géraud de la Barthe, archevêque d'Auch, Géraud, évêque de Cahors, et Gosselin, évêque de Toulouse. Le cardinal de Saint-Chrysogone et ses acolytes entrèrent dans la capitale de la province au milieu des huées du peuple, qui les appelait *apostats*, et leur rejetait l'épithète d'*hérétiques* (août 1178). Nous ne nous occuperons point du succès de leurs travaux dans cette ville, où ils imposèrent la délation aux consuls et au clergé, en exigeant d'eux, sous serment, une liste écrite de tous les sectaires : un seul, Pierre Mauran, homme considérable par ses richesses, mais affaibli par l'âge, paya pour tous; convaincu d'hérésie, on le mit en prison, on confisqua ses biens, et on démolit ses châteaux. Les noms portés sur la liste générale des hérétiques furent enveloppés dans une excommunication collective, que le cardinal de Saint-Chrysogone fulmina, à cierges éteints, devant Raymond V et les grands du comté. Le comte de Toulouse fit serment de ne point favoriser l'hérésie, et il s'acquitta de sa promesse en publiant une ordonnance qui frappait, indistinctement, les sectaires reconnus et leurs protecteurs déclarés, du supplice du feu et de la peine de la confiscation. Plusieurs furent, en conséquence, brûlés vifs, et allèrent rejoindre ceux de leurs frères, qui, depuis le concile de Lombers, avaient subi la même peine dans diverses parties de la France.

Il était plus difficile d'atteindre les fauteurs puissants de l'hérésie; le légat envoya Henri, abbé de Clairvaux, et Réginald, évêque de Bath, dans l'Albigeois, pour y exhorter *Roger de Béziers, prince du pays*, à mettre en liberté l'évêque d'Alby, et à chasser les hérétiques de ses domaines. On ordonna à Raymond, vicomte de Turenne, et à Raymond de Castelnau, d'accompagner les deux commissaires ecclésiastiques pour leur prêter main-forte. Roger ne se souciant point d'avoir rien à démêler avec pareille compagnie, se retira à l'extrémité de la province, « dans des lieux inaccessibles. » L'abbé Henri et l'évêque Réginald, désespérant d'arriver jusqu'à lui, se tournèrent vers la comtesse Adélaïde, sa femme. La fille de Raymond V était vraisemblablement non moins dévouée alors que son mari à la cause de l'hérésie : elle avait choisi pour sa résidence, Castres, une des places fortes de l'Albigeois, et elle y vivait entourée de sectaires; la population de la ville et des environs professait les nouvelles doctrines ou en favorisait la prédication. Quoique Adélaïde eût auprès d'elle les gens de sa maison et un corps de troupes, elle ne tenta point de repousser les commissaires. Elle les laissa agir et prêcher en toute liberté à Castres. L'abbé de Clairvaux et l'évêque de Bath, en présence de la vicomtesse et de ses chevaliers, « déclarèrent Roger traître, hérétique et parjure, pour avoir violé la sûreté qu'il devait à l'évêque d'Alby, et le défièrent, au nom de Jésus-Christ, de la part du pape, et des rois de France et d'Angleterre » (1178).

Ce fut, comme toujours, à recommencer, au bout de quelques années. L'abbé Henri, promu au cardinalat et à l'évêché d'Albano, par Alexandre III, revint dans le Languedoc, en qualité de légat (1180). Homme d'un caractère résolu et d'un esprit belliqueux, il n'avait pas oublié sa déclaration de guerre à Roger II : il tira le premier cette épée de la croisade, qui devait répandre des flots de sang dans le Languedoc et le couvrir de tant de ruines. Un grand nombre de catholiques, entraînés par sa parole, s'armèrent pour marcher sous ses ordres contre

le seigneur des quatre vicomtés. Nous n'avons aucun détail sur sa campagne dans l'Albigeois : du château de Lescure, il se porta vers Lavaur, l'investit et en poussa vivement l'attaque. La vicomtesse Adelaïde, qu'il retrouva dans cette place, la lui livra bientôt. Roger, toujours en guerre avec le comte de Toulouse, ne voulut point compliquer sa position d'un nouvel embarras : il fit sa soumission au légat, lui promit de renoncer entièrement à l'erreur et lui livra les hérétiques de Lavaur. Parmi ces sectaires étaient deux de leurs chefs, Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi, dont le courage fléchit dans l'adversité : l'un et l'autre se convertirent et embrassèrent à Toulouse l'institution des chanoines réguliers (1181). On suppose, d'après les récits de quelques historiens, que le cardinal Henri étendit sa mission dans la Gascogne, et qu'il y combattit aussi la révolte religieuse, de la parole et de l'épée : quand il se fut retiré, l'hérésie, temporairement contenue ou refoulée par sa présence, reprit possession du pays. Le vicomte Roger rendit sa faveur aux sectaires, et, peu de temps avant sa mort, donna à l'un d'eux une marque éclatante de sa confiance. Par un codicille du 17 mars 1193, il nomma Bertrand de Saissac, seigneur de la secte des vaudois, son exécuteur testamentaire, et lui confia, pour cinq années, la tutelle de son fils Raymond-Roger, avec l'administration de ses domaines d'Albigeois, de Rouergue, du Toulousain, de Carcassez, de Rasez, de Lauraguais et de Termenez. Il mourut l'année suivante, ainsi que son beau-père, le comte de Toulouse (1194). Son successeur, Raymond-Roger, le dernier des Trencavels qui ait possédé les quatre vicomtés, atteignit sa majorité en 1201, époque à laquelle nous le voyons se qualifier, *par la grâce de Dieu*, comte de Carcassonne, de Béziers, de Rasez et d'Alby.

Les faiblesses de Raymond VI, comte de Toulouse, ont été dépeintes dans l'introduction générale du Languedoc et dans l'esquisse historique sur la capitale de cette province. Il pouvait se rendre maître des destinées du Midi, lui constituer une puissante unité morale et consolider le pouvoir de sa race, en se déclarant le chef de la réforme religieuse, comme il s'y sentait porté par ses sympathies, ses croyances et ses engagements. Homme de guerre éminent, d'une bravoure éprouvée et supérieur à son siècle par ses lumières, mais prince d'un caractère mobile, faible et irrésolu, il chercha son salut dans une déplorable capitulation de conscience, qui le flétrit aux yeux des peuples, le livra sans défense à ses ennemis et le contraignit à devenir, entre leurs mains, l'instrument de la ruine de son trône, de sa famille et de son pays. Quand il voulut secouer les hontes de son front, relever son corps brisé par un long abaissement et rallier autour de lui ses sujets, sans distinction de croyance religieuse, la perte du Languedoc était irrévocablement consommée : derrière l'armée des croisés, sur laquelle il reconquit bravement sa dignité et ses domaines, il trouva le roi de France prêt à se faire le champion de l'Église, à recommencer la guerre sainte, et à mettre la main sur cette terre tant contestée de l'hérésie albigeoise. Raymond VI, il est vrai, fut rarement favorisé par la fortune. Dans sa lutte contre la cour de Rome, il eut le malheur d'avoir pour adversaire le pape Innocent III, dont l'implacable volonté s'attachait à tout ce qu'elle poursuivait, comme une flamme dévorante. Le nouveau pontife, averti par l'archevêque

d'Auch, des continuels envahissements de l'hérésie, prit aussitôt des mesures énergiques pour extirper cette lèpre de l'Église. Comptant moins sur l'appui du haut clergé que sur le zèle des ordres monastiques, il éleva deux moines obscurs de Cîteaux, les frères Raynier et Gui, au-dessus de tout l'épiscopat, et leur confia le gouvernement spirituel des provinces ecclésiastiques de Narbonne, d'Aix, d'Arles, d'Embrun, de Vienne, de Lyon, d'Auch et de Tarragone, en qualité de commissaires du saint-siége contre les hérétiques (1198). Raynier fut bientôt après nommé légat apostolique dans les quatre premières provinces; et quand une maladie lui rendit cette charge trop lourde, il eut pour associé l'archidiacre Pierre de Castelnau, qui prit l'habit de Cîteaux dans l'abbaye de Fontefroide (1199). Dès lors la papauté fut de fait transportée au delà des monts dans la personne de ses légats, et s'y prit corps à corps avec l'hérésie albigeoise. Les frères Raynier et Gui, et tous leurs successeurs immédiats : Jean de Saint-Paul cardinal de Saint-Prisque (1200); Pierre de Castelnau et son collègue, Raoul, aussi moine de Cîteaux (1203); Arnaud, surnommé Almaric, abbé de cet ordre (1204); l'évêque de Conserans, qui assista à la catastrophe de Saint-Gilles (1208); l'évêque de Riez, le notaire Milon et le chanoine Thédise (1209); tous ces représentants du saint-siége furent investis d'une véritable dictature disciplinaire, religieuse et politique dans le Languedoc. Ils eurent des pouvoirs illimités, et pour ainsi dire révolutionnaires, sur les princes, la noblesse, le clergé et le peuple. Ils purent, à leur gré, déposer ou suspendre les archevêques et les évêques d'une foi trop tiède; contraindre les autres à exécuter leurs décrets en matière d'hérésie, et, par conséquent, à se démettre de leur juridiction épiscopale sur les hérétiques; exiger généralement de ces prélats une obéissance absolue et telle qu'ils la devaient au pape lui-même; enjoindre à la puissance séculière de leur venir en aide avec toutes ses forces, contre les hérétiques, de proscrire les excommuniés, de confisquer leurs biens et d'user même envers eux de plus grandes rigueurs; frapper les princes ou les seigneurs récalcitrants des foudres de l'Église, mettre leurs terres en interdit, en ordonner la confiscation; soulever les peuples pour la défense de l'Église, et promettre à ceux qui s'enrôleraient sous sa bannière les mêmes indulgences que gagnaient les croisés de la Palestine; enfin, selon les propres expressions du pape Innocent III, ils eurent « pouvoir plein et entier *de détruire, d'arracher et de planter*, tout ce qui était nécessaire, dans les pays infectés d'hérésie. »

Cet appareil de terreur effraya, mais ne convainquit pas les esprits. Il était d'ailleurs difficile de saisir des hommes qui ne se réunissaient point dans des temples matériels pour prier : leurs églises, à eux, étaient partout, sur la montagne comme dans la vallée, à l'ombre des dômes verdoyants de la forêt comme sous la voûte des cieux. A Toulouse, la présence de frère Raoul et de frère Pierre de Castelnau, qui succédèrent aux moines Raynier et Gui, dont les travaux ne nous sont pas bien connus, n'eût d'autre effet que de forcer les hérétiques à s'entourer de mystère; évitant le grand jour, ils tinrent au milieu de la nuit, ces assemblées, où la noblesse, la bourgeoisie et le peuple affluaient pour recueillir la parole des prédicants. De là, les deux légats se rendirent à Carcassonne, où ils s'efforcèrent de réfuter devant la cour de Pierre d'Arragon, les hérétiques vau-

dois et leur chef spirituel Bernard de Simorre. Ils se rendirent ensuite à Béziers, et y prononcèrent contre l'évêque trop modéré de cette ville, la même peine de suspension dont ils avaient déjà frappé l'archevêque de Narbonne, pour cause de négligence dans l'exercice de ses fonctions épiscopales; mais ni la crainte de l'excommunication ni cet acte de rigueur ne purent engager les consuls bittérois à abjurer leurs nouvelles croyances et à s'armer contre leurs coreligionnaires (1204). Les évêques de Toulouse et de Viviers furent aussi déposés, l'un pour défaut de zèle, l'autre pour le désordre de ses mœurs (1205).

Cependant les frères Pierre et Raoul, hommes d'une foi sincère et ardente, étaient pris d'un profond découragement : ils ne pouvaient se dissimuler le peu de succès de leurs prédications, et ils se sentaient surtout humiliés de n'avoir rien à répondre aux reproches des sectaires sur « la vie scandaleuse des ecclésiastiques ». Dans cette triste disposition d'esprit, qui les faisait songer à abandonner leur ministère, ils revirent à Montpellier, Diégo d'Azebez, évêque d'Osma, et Domingo, sous-prieur de sa cathédrale, qu'ils avaient déjà rencontrés à Toulouse. Ces deux Espagnols n'étaient pas plus étrangers qu'eux au pays, tous parlant la langue provençale commune alors aux divers peuples du Midi. Ils conseillèrent aux envoyés du saint-siége d'échanger les pompes de leur dignité contre la pauvreté des premiers apôtres; et Diégo d'Azebez, suivi de Dominique, leur donnant l'exemple, ils sortirent, comme eux, pieds nus de Montpellier, et se mirent à catéchiser dans la province, où ils vécurent péniblement, au jour le jour, des dons de la charité publique. Ils visitèrent ainsi Verfeil (*Viridefolium*), où ils disputèrent contre les hérétiques; Caraman, autre ville dissidente, qui leur opposa un docteur illustre, Guillaume, chanoine de Nevers, et neveu du chevalier Évraud, un des martyrs de la secte; Béziers où, après quinze jours de prédications, ils se séparèrent, Pierre de Castelnau pour retourner à Montpellier, l'évêque d'Osma et Dominique pour visiter Carcassonne. Les missionnaires espagnols eurent, à Montréal, château du diocèse, une conférence qui ne dura pas moins de quinze jours, avec plusieurs chefs des sectaires, Guillabert de Castres, Arnaud Othonis, Pons Jordani et Benoît de Termes : de part et d'autre, on avait accepté pour juges, deux chevaliers et deux bourgeois. Ces étranges théologiens, inclinant pour l'hérésie, et n'osant pourtant lui donner raison, demandèrent un délai, afin, disaient-ils, de pouvoir délibérer avec plus de soin sur un jugement qu'ils n'eurent garde de prononcer (juin 1207). Arnaud, abbé de Cîteaux, survint à Montréal, avant la fin de la conférence, avec douze abbés et une vingtaine de religieux de son ordre, parmi lesquels étaient Gui, abbé de Vaux-Sernai, et son neveu, Pierre, l'historien de la guerre d'Albigeois. On convint de se disperser par bandes, au nombre de deux ou trois, et d'aller ainsi à pied, et sans autre ressource que l'aumône, prêcher dans toutes les parties de la province les plus hostiles à l'Église; mais la mort, d'autres soins, et le découragement surtout amenèrent, en moins de trois mois, la fin de cette mission, dont Gui de Vaux-Sernai avait été nommé le maître ou le chef. Dominique seul ne se laissa point rebuter par les mécomptes de la prédication. Il établit sa résidence dans le château de Fanjaux, tout en continuant de catéchiser en divers lieux, et fonda, quelques années après, à Toulouse, la première maison de l'ordre des *Frères-Prêcheurs* (1208-1215);

institution que le pape Innocent III approuva, qui eut bientôt des couvents dans les principales villes du Languedoc, notamment à Alby, et du sein de laquelle sortit le tribunal de l'inquisition.

La cour de Rome était poussée de plus en plus par la force des choses, à regarder une croisade contre les hérétiques comme le seul moyen de vaincre la révolte religieuse de l'Albigeois. Elle avait invoqué le secours des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon; ce dernier, circonstance qui a échappé à la plupart des historiens, s'était même rendu à l'appel du saint-siége. Pierre II, roi d'Aragon, s'était en effet porté avec ses troupes, en 1205, dans le diocèse d'Alby, où il avait pris le château de Lescure sur les hérétiques; et Innocent III avait autorisé ses légats à lui donner cette conquête en fief, moyennant le paiement d'un cens annuel à la cour de Rome. Mais l'épée aragonaise, rentra presque aussitôt dans le fourreau, et Pierre de Castelnau s'épuisa inutilement en négociations et en anathèmes, pour donner un autre défenseur à l'Église. Le légat s'efforçait de rétablir la paix parmi les seigneurs du Midi, dans l'espoir que Raymond VI, comte de Toulouse, se croiserait avec eux contre les hérétiques albigeois (1206-1207); le sang de ce représentant du saint-siége, assassiné sur les bords du Rhône, près de Saint-Gilles, le 15 janvier 1208, fit plus que ses prédications pour soulever la France catholique. « Sachez, écrivait Innocent III à Raymond VI, peu de temps avant la mort de Pierre de Castelnau, que nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'elever contre vous, comme contre un ennemi de Jésus-Christ; et que nous autoriserons chacun d'eux à retenir toutes les terres dont il pourra s'emparer sur vous, afin que le pays ne soit plus infecté d'hérésie, sous votre domination. » La ligue des seigneurs croisés contre le comte de Toulouse, et la confiscation de ses domaines, fut l'accomplissement de la menace du pape.

Nous n'avons point l'intention de raconter cette guerre fameuse, dont les principaux événements militaires se sont accomplis hors de l'Albigeois; nous en rappellerons toutefois rapidement les points les plus remarquables et les traits les plus caractéristiques. La pensée d'Innocent III se dévoila tout entière quand il exhorta les peuples à s'armer pour détruire les hérétiques de l'Albigeois, *pires que les Sarrasins:* il ne s'agissait de rien moins, disait-il, que de les chasser du pays, afin *d'y établir, en leur place, des habitants catholiques.* Pour arriver à ce terrible résultat, il écrivit aux évêques d'exhorter leurs diocésains, clercs et laïques, à prendre part à la formation de l'armée catholique; le clergé, plus particulièrement intéressé au succès de ses armes, dut y contribuer par l'abandon d'un dixième du produit de ses biens; les ecclésiastiques qui s'enrôlèrent dans ses rangs purent engager leurs revenus pendant deux années pour subvenir à leurs dépenses personnelles. Les moines de Cîteaux s'étaient fait les trompettes de la croisade qu'ils prêchaient partout, en montrant sur leur robe les taches du sang de frère Pierre de Castelnau : par une campagne de quarante jours, s'écriaient-ils, le croisé gagnerait les indulgences, et assurerait son salut; outre ce précieux avantage, il obtiendrait, tant qu'il servirait sous la bannière de l'Église, la suspension de tous ses engagements pour dettes ou pour intérêts usuraires. Mais il y avait d'autres mobiles, dont les moines de Cîteaux ne parlaient point, et qui agirent plus puissamment encore sur les masses populaires :

le plaisir de s'engager dans une expédition lointaine, la perspective d'une vie aventureuse, l'appât du pillage, la curée promise à toutes les passions; et, enfin, la vive impulsion de ce sentiment d'hostilité dont les peuples de la langue d'oil étaient alors animés contre les peuples de la langue d'oc, et qui avait sa source dans l'opposition profonde de l'esprit, des mœurs, du langage et de la civilisation des deux races.

Une multitude immense d'hommes de toutes les conditions se trouvèrent à Lyon, rendez-vous général de l'armée catholique, sous les ordres d'Eudes, duc de Bourgogne, d'Herve, comte de Nevers, du comte de Saint Paul, de Gui de Beaujeu, comte de Bar-sur-Seine, de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, de Gaucher de Joigny, et d'un grand nombre d'autres seigneurs; parmi ceux-ci était Simon de Montfort, comte de Leicester, que le duc de Bourgogne avait engagé à servir sous ses enseignes pendant cette expédition, et qui devait bientôt en être le chef, l'âme et le bras. Les ecclésiastiques, à la tête desquels figuraient les archevêques de Rouen, de Sens, de Reims, et les évêques de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, de Clermont, de Nevers, et d'Autun, arrivèrent aussi en foule avec leurs contingents de croisés. Deux autres corps d'armée, venant du Vélay et de l'Agenais, rejoignirent ces forces sous les murs de Béziers. Le premier, commandé par l'évêque du Puy, le second par Gui, comte d'Auvergne, Bertrand de Cardaillac, le vicomte de Turenne, le seigneur de Castelnau de Mont-Ratier, l'archevêque de Bordeaux et les évêques de Limoges, de Bazas, de Cahors et d'Agen (1209). Plus tard, des détachements de Lombards, d'Allemands, de Lorrains, de Flamands et de Bretons rejoignirent les bandes françaises, normandes, bourguignones, auvergnates et aquitaines. Nous ne pouvons déterminer à quel chiffre s'élevèrent les forces totales des croisés, leurs rangs étant tantôt réduits, tantôt enflés outre mesure, selon les temps et les circonstances. Pierre de Vaux-Sernay affirme cependant qu'on ne compta pas moins de cinquante mille hommes au siège de Carcassonne; et il est hors de doute que ce nombre fut souvent plus que doublé dans le cours de la guerre. Tous les combattants marchaient un bourdon de pèlerin à la main, comme s'il se fût agi d'un voyage à Rome, et ils avaient une croix sur la poitrine, pour se distinguer des croisés de la Terre-Sainte qui portaient sur l'épaule ce signe du salut. Arnaud, abbé de Cîteaux, un des légats de la cour de Rome dans le Languedoc, avait été nommé généralissime de la croisade. Ce prodigieux assemblage de troupes indisciplinées ne trouva point d'armée régulière pour le combattre : la guerre d'Albigeois, contrairement aux règles ordinaires, commença par des sièges, et finit par des batailles. Les églises réformées ne pouvaient attendre aucun secours de Raymond VI, qui avait reçu la croix des mains du légat Milon (22 juin), et s'était engagé à obéir entièrement, en toutes choses, aux seigneurs croisés, dont il suivait les mouvements, en captif plutôt qu'en allié; mais elles comptaient sur l'appui des barons et des chevaliers de la province, qui, à quelques exceptions près, leur étaient dévoués, sur les sympathies des populations catholiques dans lesquelles ils trouvèrent souvent de fidèles alliés, à Béziers, par exemple, et sur les villes, les places fortes et les châteaux, où ils s'étaient retirés avec leurs femmes, leurs enfants, leurs ministres et leurs richesses.

La politique inflexible des légats suscita inopinément au Languedoc, dans cette situation critique, un défenseur puissant que la fortune des armes brisa presque aussitôt. Raymond-Roger, vicomte d'Alby, de Carcassonne, de Béziers et de Rasez, était un prince d'un courage et d'une résolution rares, quoique fort jeune encore. Après la mort de Pierre de Castelnau, il avait proposé à son oncle, Raymond VI, de réunir leurs efforts pour repousser l'invasion dont ils étaient menacés : tous deux auraient mis de bonnes garnisons dans leurs villes, convoqué la noblesse de leurs domaines, et fait un appel à leurs alliés. Mais le comte de Toulouse avait repondu, par sa soumission au saint-siége, à ce projet de coalition, qui seul pouvait sauver le Languedoc; et son neveu, irrité de sa faiblesse, s'en était vengé en lui déclarant la guerre. Les préparatifs effrayants de la croisade éclairèrent toutefois Raymond-Roger sur les dangers d'une lutte dans laquelle il serait seul contre tous. L'armée pontificale, après avoir passé le Rhône, s'était arrêtée à Montpellier pour s'y reposer quelques jours. Le vicomte se rendit dans cette ville auprès des deux légats Arnaud et Milon, et les pria de recevoir sa soumission à l'Église : « Si ses officiers avaient favorisé les hérétiques, protestait-il, c'était contre son intention; lui était bon catholique, et avait toujours détesté les sectaires ». Les légats n'en voulurent rien croire. Raymond-Roger, repoussé par eux comme un ennemi de la religion catholique, ne se laissa point abattre : de concert avec ses principaux vassaux de l'Albigeois, du Toulousain, du Rouergue, du Carcassez, du Rasez et du Lauraguais, il se prépara à combattre. Le vicomte ayant pourvu Béziers d'une bonne garnison, se réserva avec ses meilleures troupes la défense de Carcassonne (1209).

On ne peut suivre la marche des croisés à travers le Languedoc sans plonger presque à chaque instant le pied dans une mare de sang. Les troupes commandées par le comte d'Auvergne et l'archevêque de Bourges, debutèrent par la prise du château de Chassaneuil, en Agenais; celles que conduisait l'évêque du Puy mirent d'abord à rançon les villes de Caussade et de Saint-Antonin, la première en Quercy, la seconde sur la frontière de l'Albigeois, et brûlèrent le château de Villemur, dans le Toulousain. De son côté, le légat Arnaud avait occupé, avec les siens, le 21 juillet, le château de Servian, situé à deux lieues de Béziers. Le lendemain, les trois corps d'armée réunis campaient devant cette ville, en escaladaient les murs et massacraient sa population tout entière, à la lueur d'un immense incendie. La destruction de Béziers répandit une si grande terreur dans le pays, que cent places ou châteaux se rendirent aussitôt aux croisés. Le 1er août, *l'armée du Seigneur* était devant Carcassonne, où l'attendait Raymond-Roger, et le 15, après une défense héroïque, cette place succombait aussi : on y vit Simon de Montfort, comte de Leicester, monter le premier à l'assaut, et marquer ainsi sa place entre tous les chevaliers français. Nous avons fait connaître ailleurs les généreux efforts de Raymond-Roger, le guet-apens dans lequel il se laissa prendre par le légat Arnaud, et sa fin tragique en prison (septembre 1209). Il laissa un fils, Raymond-Trencavel II, né en 1207, de son mariage avec Agnès de Montpellier; cet enfant, à peine sorti du berceau, aurait dû succéder à son père dans ses domaines de Béziers, de Carcassonne, d'Alby et de Rasez; mais Innocent III avait promis aux chefs des croisés toutes les terres dont ils pour-

raient se rendre maîtres à la pointe de l'épée. L'abbé de Cîteaux offrit successivement les quatre vicomtés des Trencavels au duc de Bourgogne, au comte de Nevers et au comte de Saint-Paul ; n'ayant pu les décider à se rendre complices d'une odieuse spoliation, il se tourna vers le comte de Leicester : Simon de Montfort accepta sans scrupule, et, pour intéresser l'Église à ses futures usurpations, il ordonna qu'un cens de trois deniers, par feu ou par maison, serait levé au bénéfice de la cour de Rome, et s'engagea, en outre, à lui payer une somme considérable à titre de redevance annuelle (1209)[1]. Il envahit ensuite les terres de Raymond-Roger, comte de Foix. Ce seigneur, fort hostile au clergé, dont il pillait les églises, et grand protecteur des hérétiques, avait recueilli à sa cour son pupille, Raymond-Trencavel II : il disait publiquement « qu'il croirait rendre un grand service à Dieu s'il pouvait tuer tous les croisés de sa main ». Montfort lui enleva Pamiers et le château de Saverdun. Puis revenant sur l'Albigeois, dans lequel il occupait déjà la ville de Castres, il se fit livrer le château de Lombers. La découverte d'un complot formé par cinquante chevaliers de ce bourg, pour s'emparer de sa personne, en précipita la reddition. L'évêque d'Alby s'empressa de recevoir le comte Simon dans sa ville épiscopale, et tout le pays, sauf quelques châteaux, lui fut soumis dès la première année de la croisade. Le mécontentement était pourtant au fond des cœurs. Une révolte fit presque aussitôt perdre à Montfort, Castres, Lombers et tout l'Albigeois, moins Alby et le château d'Ambialet (1209). Le roi d'Aragon, Pierre II, qui le premier avait pris la croix contre les hérétiques, n'était pas étranger à ces mouvements : il travaillait en secret à susciter des ennemis au comte Simon, qu'il regardait comme un voisin dangereux, et dont il avait longtemps hésité à accepter l'hommage pour le comté de Carcassonne. Le pape Innocent III vint en aide à son lieutenant général, en lui confirmant, par une bulle du 28 juin 1210, la possession d'Alby. Montfort comptait plus sur son épée que sur l'intervention de l'Église pour réduire la révolte. Avant la fin de l'année, il reparaît à Castres, qui lui jure de nouveau fidélité, reprend Lombers abandonné par ses habitants, et dont le château renfermait des approvisionnements considérables, y met une garnison, et se rend au château d'Ambialet, où il devait avoir une conférence avec Raymond VI.

Le comte de Toulouse ne pouvait plus se dissimuler que le saint-siége, d'accord avec Simon de Montfort, avait juré sa ruine. Les légats lui avaient suscité toutes sortes de difficultés au sujet du reproche d'hérésie, de l'accomplissement de ses engagements envers la cour de Rome, et de sa participation présumée au meurtre de Pierre de Castelnau. Sa capitale, la ville de Toulouse, avait été frappée d'interdit. Condamné par le concile de Saint-Gilles et excommunié peu de temps après, contre toute justice et sans avoir été écouté, il ne put amener ses ennemis à des sentiments plus favorables dans la conférence de Narbonne ; celle du château d'Ambialet, à laquelle les légats n'assistèrent point, et où il n'eut à débattre ses intérêts que contre Simon de Montfort, eut encore une issue plus malheu-

1. Le pape Innocent III se réserva lui-même la propriété du comté de Melgueil, qu'il avait confisqué sur le comte de Toulouse, et le donna en fief aux évêques de Maguelonne. Les chefs spirituels de la croisade ne s'oublièrent pas non plus : le légat Arnaud devint archevêque et duc de Narbonne, et Guy, abbé de Vaux-Sernay, évêque de Carcassonne.

reuse. L'auteur de la guerre d'Albigeois affirme que Raymond VI s'était fait accompagner à Ambialet par quelques-uns des ennemis capitaux du chef des croisés; il voulait lui tendre une embûche et peut-être même attenter à sa vie, dangers auxquels celui-ci échappa, non sans avoir acquis la preuve de la trahison du comte de Toulouse et s'en être expliqué avec lui en termes fort vifs. De part et d'autre on se sépara profondément irrité et dans les dispositions les plus hostiles. Mais ce fait, basé entièrement sur le témoignage de Pierre de Vaux-Sernay, nous paraît au moins suspect. Quoi qu'il en soit, le concile d'Arles excommunia Raymond VI, pour avoir refusé de se plier aux nouvelles exigences des légats, et livra ses domaines au premier occupant (1211). C'était là surtout qu'on en voulait venir. Simon de Montfort fut, comme on le pense bien, le *premier occupant*, l'instrument préféré des rigueurs de l'Église ; pendant six années, il fit la guerre au comte de Toulouse et à son fils, le jeune Raymond; il ajouta à ses nombreuses conquêtes, tous les pays dont le concile de Montpellier, par une confiscation anticipée, l'avait déclaré *prince et monarque* (1215). Toulouse passa par les horreurs de deux siéges. Les ravages de la guerre s'étendirent dans le Toulousain, l'Albigeois, le Lauraguais, le Comminges, le Carcassez, l'Agenais, le Rouergue, le Quercy et le Périgord; enfin, deux années après la bataille de Castelnaudary, fut livrée celle de Muret, dans laquelle périt Pierre II, roi d'Aragon, tardif allié des deux Raymond de Toulouse (1211-1218).

L'Albigeois fut une des provinces qui souffrirent le plus de ce nouveau débordement de calamités : on s'en disputa les villes et les châteaux avec un tel acharnement, que plusieurs changèrent jusqu'à quatre fois de maître dans une année. L'évêque d'Alby, Guillaume-Pierre, y conduisit, en personne, l'avant-garde des croisés. Simon de Montfort, assisté des évêques de Lisieux et de Bayeux, de Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, et de plusieurs autres seigneurs, y avait, dès le mois d'avril de l'année 1211, entrepris le siége de Lavaur; cette ville s'était longtemps défendue avec l'enthousiasme de la foi, et, emportée d'assaut, en avait été cruellement punie par les assiégeants. Le comte Simon, après sa rupture avec Raymond VI, prit les châteaux de Gaillac, de Montaigu, de Cahusac, de la Garde, de Puicelsi et de la Guepie, tous situés aussi dans l'Albigeois, et soumis immédiatement à l'autorité du comte de Toulouse. Raymond VI, en une campagne, reprit la plupart de ces petites places, et réduisit, en outre, Rabastens et la Grave; mais son frère, le traître Beaudoin, allié du chef des croisés, ressaisit ce dernier château au moyen d'une surprise. Simon de Montfort, aidé de son frère Gui, s'empara lui-même des châteaux de Tudelle et de Cahusac, et força celui de Gaillac à se rendre par capitulation, en présence de l'armée des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges (1211). Quoique vigoureusement secondé par Beaudoin, il fut moins heureux dans l'attaque de Saint-Marcel, château peu éloigné d'Alby, et dans lequel le comte de Foix s'était jeté : les manœuvres du comte de Toulouse ayant mis la disette parmi les assiégeants, ils décampèrent au bout d'un mois de siége (24 mars 1212). De Saint-Marcel, Simon se rendit à Alby, où il avait eu antérieurement une conférence avec Arnaud, abbé de Cîtaux, et où il célébra la fête de Pâques. Cette même année, revenant dans l'Albigeois avec un renfort considérable de croisés

que lui avaient amené Robert, archevêque de Rouen, Robert, élu évêque de Laon, et Guillaume, archidiacre de Paris, il rentre, sans coup férir, dans les châteaux de Gaillac, de Rabastens et de Montaigu, détruit de fond en comble ceux de Saint-Marcel et de la Guepie, et, sur la frontière, assiége, prend et saccage Saint-Antonin, dont il laisse le gouvernement à Beaudoin. Son frère, Gui de Montfort, reçoit en fief la ville de Rabastens pour prix de ses services (1212); seigneurie à laquelle il ajouta, plus tard, celle de Lombers, par son mariage avec Briande, veuve de Lambert de Thurei, chevalier français, qui tenait cette baronnie du comte de Leicester. Simon paraît même avoir inféodé à son frère toute la partie de l'Albigeois bornée par la rive gauche du Tarn, sans pouvoir cependant lui en assurer la jouissance. Lorsque Gui de Montfort fut tué d'un coup de flèche au siége de Vareilles, dans le comté de Foix (13 janvier 1228), son second fils, Gui, né de son union avec Briande, hérita des deux fiefs de Rabastens et de Lombers. Philippe, son autre fils, issu de son mariage avec Elvire d'Ybelin, sa première femme, obtint plus tard le pays situé à la gauche du Tarn.

On peut dire que pendant la guerre d'Albigeois, la politique de la cour de Rome, les actes de ses légats, les fureurs du clergé et les crimes du chef de la croisade, furent la justification la plus complète des hérétiques. Jamais armée triomphante n'insulta, ne pilla, n'incendia plus impitoyablement un pays conquis; jamais de plus hideux excès ni de plus froides cruautés ne furent exercés sur des vaincus, des femmes et des enfants; la résistance aux croisés était punie comme une révolte, et presque toujours on massacrait ou pendait sans miséricorde la garnison qui avait fait preuve de courage dans la défense d'une place forte. Quelquefois, au lieu d'ôter la vie aux malheureux prisonniers, on leur crevait les yeux, et on leur coupait la main et le nez, un seul d'entre eux étant épargné pour servir de guide aux autres. Ces actes de sauvage barbarie provoquaient des représailles non moins atroces de la part des Languedociens ou de celle de leurs seigneurs les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges. Quant aux hérétiques, il n'était pas un homme, sous la bannière de l'Église, légat, évêque, prêtre, moine, chef, chevalier ou artisan, qui ne fût animé, pour leur extermination, d'un ardent fanatisme; on craignait tellement de les voir échapper à l'épée ou aux flammes, que les populations mixtes, ou douteuses, étaient, pour plus de sûreté, égorgées en masse. Le généralissime de la croisade, l'abbé Arnaud, n'avait-il pas donné le mot d'ordre aux siens, dès l'ouverture de la campagne; ne l'avait-on pas entendu dire, pendant le sac de Béziers, au sujet des catholiques, mêlés par milliers aux Vaudois : *Tuez-les tous, car Dieu connait ceux qui sont à lui!* (1209). L'année suivante, il est stipulé, dans la capitulation du château de Minerve, que les hérétiques auront la vie sauve, s'ils abjurent leurs erreurs; là-dessus, Robert de Mauvoisin, un des chevaliers de Simon de Montfort, s'écrie avec colère « qu'on est venu pour exterminer les hérétiques et non pour leur faire grâce ; » mais l'abbé de Cîteaux lui ferme la bouche par cette réplique, qui vaut bien le terrible mot de Béziers : *Rassurez-vous, vous n'avez rien à craindre, parce que peu se convertiront* (1210). A Castres, ville de l'Albigeois, on se dispose, par l'ordre de Montfort, à brûler vif un ministre ou parfait avec un de ses néophytes : celui-ci, effrayé des apprêts

du supplice ou éclairé par la grâce, demande à abjurer. Le comte Simon n'en ordonne pas moins de le brûler avec l'autre, faisant observer que s'il est véritablement converti, sa peine sera une expiation pour ses péchés, et que si, au contraire, sa conversion est feinte, il subira le talion pour sa perfidie. Du reste, les hérétiques étaient, en général, trop fermement attachés à leurs croyances religieuses pour racheter leur existence au prix d'une apostasie : hommes, femmes, parfaits ou simples croyants, tous préféraient la mort, s'y exhortaient mutuellement, se précipitaient eux-mêmes dans les flammes, et, selon le témoignage de dom Vaissette, « mouraient avec un courage digne d'une meilleure cause. » Après la prise d'une ville ou d'un château, on dressait presque toujours un immense bûcher pour ces exécutions collectives, qui rappelaient les sacrifices humains de la Gaule druidique : c'est ainsi que quatre cents hérétiques parfaits périrent, en une seule fois, par le feu, à Carcassonne (1209) ; qu'on en brûla aussi, d'un seul coup, de cent trente-sept à cent quatre-vingt-sept à Minerve (1210) ; et qu'enfin, quatre cents autres sectaires subirent la même peine à Lavaur (1211). Pierre de Vaux-Sernay nous apprend que les croisés assistaient à ces affreux spectacles avec une *joie extrême.*

La guerre de la croisade fut, en quelque sorte, la passion de la nation languedocienne, et rien ne manqua à ce crucifiement de tout un peuple : ni les insultes des pharisiens, ni la flagellation, ni la couronne d'épines, ni le coup de lance, ni les stigmates d'une longue agonie. Seulement cette fin douloureuse du Languedoc du moyen âge, expirant étouffé dans son propre sang, ne devait avoir ni lendemain ni résurrection. Il tomba tellement meurtri sous les coups de Simon de Montfort qu'il ne put jamais se relever pour reprendre son existence individuelle, comme état indépendant. Ce fameux capitaine fit donc plus que donner la victoire à l'Église et ramener le pays d'Albigeois à l'unité religieuse : son épée assura la conquête politique du Midi par le Nord, et prépara l'assimilation complète des deux grandes divisions territoriales de la France. Quand les rois Louis VIII et Louis IX mirent le pied dans le Languedoc, ils le trouvèrent si bien façonné à la domination étrangère, qu'ils en accomplirent presque sans effort la réunion à la monarchie. Non pas que Simon ait eût la conscience de sa mission providentielle, ni qu'il ait obéi à un sentiment élevé de patriotisme; peu importait à son ambition de relever de la couronne d'Aragon ou de celle de France, pourvu qu'elle fût largement satisfaite ; mais il avait ces instincts, cette éducation, ces habitudes, et, il faut bien le dire, ces préjugés français, qui, à part son intérêt personnel, devaient le rendre profondément hostile à l'esprit, aux mœurs, aux lumières et à la civilisation méridionales : peut-être même est-ce là, tout en n'oubliant point la puissance des passions religieuses du temps, que nous devons chercher l'explication de l'enthousiasme profond et universel qui s'était attaché à sa personne, et dont il recueillit partout des preuves sur son passage, quand il se rendit à Paris pour faire hommage des pays conquis au roi de France (1216). Quoi qu'il en soit, les Languedociens furent traités par Simon de Montfort et ses chevaliers de la langue française (*linguæ gallicæ*), comme les Saxons de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard et ses Normands. Le chef des croisés entra parfaitement dans les vues du saint-siége, qui, pour mieux

extirper l'esprit de revolte religieuse, voulait détruire l'existence morale des peuples du Languedoc.

Les trois légats, Arnaud, abbé de Cîteaux, le chanoine Thédise, et Raymond, évêque d'Usez, avaient suffisamment montré au concile d'Arles l'esprit dont la cour de Rome était animée à l'égard des Languedociens. Sous leur inspiration, les Peres de cette assemblée declarèrent à Raymond VII qu'il ne ferait la paix avec l'Église qu'aux conditions les plus humiliantes pour ses sujets : il devait defendre, à tous les habitants de ses domaines, de servir, à chaque repas, plus de deux sortes de viandes sur leurs tables ; nobles ou roturiers, ils ne pourraient faire usage de vêtements de prix, et il leur serait seulement permis de porter *des chappes noires ou mauvaises*; de plus, l'autorisation d'habiter les villes serait particulièrement refusee aux gentilshommes, qu'on relèguerait dans les campagnes, etc. (1211). Le pape se dedommagea de n'avoir pu imposer ces articles au comte de Toulouse, par la confiscation des biens des sectaires qui avaient pris la fuite et qu'on appelait *faydits* (faiditos). Presque toutes les terres de la noblesse des pays conquis, furent mises ainsi en séquestre entre les mains du clergé, dans les diocèses de Toulouse, d'Alby, de Beziers, de Carcassonne et de Narbonne, et, par l'ordre d'Innocent III, Simon de Montfort en put disposer comme bon lui sembla. Le chef des croisés, qui voulait s'entourer d'hommes dévoués à ses intérêts, les donna en fief aux chevaliers français. Le plus celèbre de ces colons militaires, Gui de Lévis, *marechal d'Albigeois*, ou *maréchal de l'armée de la Foy*, reçut de Montfort la seigneurie de Mirepoix, confisquée sur ses anciens seigneurs pour cause d'hérésie; il y ajouta d'autres domaines, qu'il dut également à la liberalité de Montfort, et transmit tous ces fiefs à ses héritiers, sous le nom de *terre du maréchal*.

D'après les règlements du cardinal-legat, Pierre de Bénévent, les chevaliers languedociens qui se trouvaient dans la categorie des faidits, purent, en 1215, circuler partout où ils voudraient; mais « à condition qu'ils n'entreraient pas dans les villes murées; qu'ils marcheraient sans armes; qu'ils ne monteraient que sur de simples roussins et *qu'ils ne porteraient qu'un éperon.* » L'ordonnance du parlement de Pamiers est conçue dans le même esprit. Simon de Montfort reunit, à la fin du mois de novembre 1212, dans cette ville, des députés de la noblesse et de la bourgeoisie du Languedoc, auxquels se réunirent l'archevêque de Bordeaux et les évêques de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen, de Perigueux, de Conserans et de Bigorre ; et, sur son invitation, une commission composee de douze membres, choisis par l'assemblee et au nombre desquels figuraient quatre chevaliers français, fut chargée de rediger des statuts pour le gouvernement du pays. La commission présenta un travail, divisé en quarante six articles, qui reçut la sanction des trois États. L'ordonnance avait pour but d'assurer l'extirpation de l'herésie, la restitution des biens usurpés sur le clergé, le service militaire, la levee des tailles, les rapports des serfs avec leurs seigneurs, etc. Tous les propriétaires de maisons, y est-il dit, seront tenus d'assister à la messe et au sermon, les dimanches et jours de fête, sous peine d'une amende de six deniers tournois monnayes, dont trois pour le seigneur et trois pour le curé de la ville ou de la paroisse. L'héretique, même après sa conversion,

ne pourra remplir les fonctions de bailli, juge ou assesseur, ni plaider comme avocat, ni être admis en témoignage. On observera pour les successions et les droits féodaux, sur tous les fiefs concédés à des Français, les coutumes de la ville et de la vicomté de Paris. Les chevaliers français, astreints au service militaire, envers le comte Simon, y lit-on encore, « ne pourront le rendre, *pendant vingt ans, qu'avec des Français* et non avec des gens du pays. » Le quarante-sixième article défend à toutes les femmes, veuves et héritières nobles, « qui ont des forteresses ou des châteaux dans leurs domaines, *de se marier, pendant dix ans, à d'autres que des Français*, sans la permission du comte de Montfort. »

Le pape Innocent III, le grand promoteur de la croisade, était mort en 1216 : son plus ferme soutien, Simon de Montfort, fut tué sous les murs de Toulouse deux années après. Une pierre lancée par un mangonneau le frappa mortellement à la tête, au moment où il méditait de nouvelles entreprises (25 juin 1218). Telle fut la fin de cet homme extraordinaire qui, depuis neuf ans, remplissait le monde du bruit de ses exploits militaires : grand capitaine, doué d'un génie supérieur, quoique sans grandeur morale ; froidement courageux, mais, à l'occasion, intrépide jusqu'à la témérité ; bardé d'ambition, sans scrupules comme sans entrailles ; superstitieux par moments plutôt que religieux ; cherchant moins en Dieu un appui qu'un allié ; vrai type du soldat du moyen âge, dépouillé du prestige de la chevalerie ; sans générosité, et frappant volontiers un ennemi abattu ; se servant du poison, en guise d'épée, pour se débarrasser plus efficacement d'un rival ; héros de circonstance et d'une mauvaise cause ; chef illustre, enfin, par ses talents et ses connaissances, et homme vulgaire par le caractère et le cœur. Tout du reste, dans sa personne, frappait les regards, parlait à l'imagination, et annonçait le commandement : sa taille avantageuse, admirablement disposée pour les exercices de la guerre ; sa beauté remarquable et ses cheveux, qu'il laissait croître, comme ceux des premiers chefs des Franks.

Les succès des croisés reposaient si bien sur l'épée de Montfort que, du jour où elle fut brisée, les deux Raymond de Toulouse commencèrent à reprendre pied à pied leurs terres. Le pape Honoré III confirma le fils de Simon, Amaury de Montfort, dans la possession de tous les pays conquis par son père ; Alby et l'Albigeois étant au nombre de ses possessions les plus importantes, le jeune comte s'y rendit pour recevoir l'hommage de ses vassaux (1218). Le 21 septembre il était à Alby et y donnait, pour trois années, la ferme du Château-Vieux et de ses autres domaines, situés soit dans la ville soit dans ses environs, à l'évêque Guillaume-Pierre ; il se réservait cependant le droit de chevauchée et gardait sous sa dépendance immédiate *tous les Français* « qui possédaient quelques biens dans le pays. » De leur côté, les comtes de Toulouse visitèrent l'Albigeois, vers le mois de novembre 1219 ; le jeune Raymond y reçut, à Gaillac, l'hommage d'Olivier et de Bernard, seigneurs de Penne. Il y revint seul, en 1220, y prit Lavaur et s'arrêta encore à Gaillac, où il confirma l'acte par lequel Raymond VI donnait la ville de Montauban à Raymond-Roger, comte de Foix, pour prix de ses nombreux services. Il avait gagné, l'année précédente, la bataille de Basiége sur les chevaliers français, et Sicard, vicomte de Lautrec (1219). L'intervention armée du jeune Louis de France ne l'effraya point. Ce prince qui, du consentement de son père,

Philippe-Auguste, s'était déja croisé contre les Albigeois, et avait prêté son appui au comte Simon (1215), retourna dans le Languedoc pour secourir Amaury de Montfort. Mais Louis échoua contre les murs de Toulouse (1219). Après la mort de Raymond VI, en 1222, on se battit de nouveau dans l'Albigeois : Amaury y prit le château de Lescure et le rasa (1223). En 1224, Raymond VII s'empara d'Alby sur son rival, et en qualité de comte d'Albigeois, confirma les priviléges des habitants de cette ville. D'un autre côté, un nouvel ennemi se présentait pour renverser l'édifice si laborieusement élevé par Simon de Montfort. L'ambitieux comte avait obtenu de son vivant la renonciation d'Agnès de Montpellier, veuve du vicomte Raymond-Roger, à tous les biens de son mari (1209); et la donation des prétendus droits de Raymond-Trencavel, frère de ce dernier, sur les mêmes domaines, bien qu'étant seulement vicomte apanagiste, il n'eut en réalité rien à céder (1210). Raymond-Trencavel II, légitime héritier des quatre vicomtés, ne s'en présenta pas moins pour les recueillir dès que les circonstances lui parurent favorables. Rentré en possession de Carcassonne, il fit une expédition dans l'Albigeois, y assiégea le château de Lombers et s'en rendit maître (1224).

Le château de Penne, en Albigeois, était au nombre des neuf places du Languedoc qui, au mois de janvier 1224, reconnaissaient encore l'autorité d'Amaury lorsqu'il conclut une trêve avec les comtes de Toulouse et de Foix pour les restes des vastes domaines de son père. Peu de temps après, il prenait, en fugitif, la route de France. L'hérésie, décimée, mais non pas détruite, relevait courageusement sa tête ensanglantée par le glaive et noircie à la flamme des bûchers : dès l'année 1221, le pape Honoré III, effrayé de ses forces renaissantes, envoya en France le cardinal Conrad, légat dans la province, pour presser Philippe-Auguste de venir en aide aux croisés. « Vous savez, notre cher fils, écrivait-il lui-même au roi, combien l'Église est ébranlée, en ce temps-ci, surtout dans *les pays d'Albigeois*, sur les limites de votre royaume : les hérétiques la combattent ouvertement, prêchent publiquement contre la foi, tiennent des écoles d'erreur et élèvent leurs évêques contre les nôtres. » Philippe-Auguste s'était contenté de laisser à son fils la liberté de secourir les croisés; il n'avait pas non plus voulu accepter la cession de tous les droits d'Amaury de Montfort sur le comté de Toulouse (1222). Louis VIII, monté sur le trône, reprit la croix. Il consentit aussi à recevoir d'Amaury « les priviléges et dons que l'Église avait accordés à Simon son père, de pieuse mémoire, au sujet du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois » (1224). Singulière puissance des préjugés, ce n'était pas en vertu de sa souveraineté que le roi de France reprenait cette terre, c'était comme le représentant d'une usurpation de la cour de Rome sur le pouvoir temporel. Raymond VII, obligé de garder des ménagements envers les hérétiques, et porté d'ailleurs, par son caractère, à la tolérance, s'était attiré la haine du clergé : le concile de Bourges refusa de l'admettre dans le sein de l'Église, quoiqu'il fût bon catholique, et le cardinal de Saint-Ange, légat du pape, l'excommunia comme *hérétique condamné* (1225). Le roi de France, suivi de plus de cent mille hommes de toutes armes, se dirigea vers Avignon. Tandis qu'il en pressait le siége, la plupart des villes du Languedoc se soumirent volontairement à son autorité. Les habitants d'Alby furent des premiers à envoyer des députés à Louis VIII, et il

désigna leur évêque, Guillaume-Pierre, pour recevoir leur serment de fidélité.

Le roi, après avoir parcouru toute la province en maître, s'arrêta à Alby dans le mois d'octobre de la même année. Il y accueillit Agnès de Montpellier, et y donna la sanction royale au traité de Simon de Montfort avec la veuve de Raymond-Roger. Un autre acte marqua le séjour de Louis VIII à Alby : il y confia le gouvernement des pays conquis à Humbert de Beaujeu, sous les ordres duquel il laissa une partie de ses troupes. Ce brave chevalier fut le premier lieutenant des rois de France, dans le Languedoc, depuis sa réunion à la couronne. Il y exerça des poursuites rigoureuses contre les hérétiques, et fit brûler vif un de leurs évêques, Pierre Isarn, à Caunes, dans le diocèse de Narbonne (1226). Le diacre Gérard de la Mote périt de la même manière, avec quelques autres sectaires, après la prise du château de Becède (1227). Humbert de Beaujeu, oublié par la cour de France, conclut une ligue avec l'évêque Guillaume-Pierre, les chanoines de la cathédrale de Sainte-Cecile, les principaux habitants d'Alby, Sicard, vicomte de Lautrec, et Guillaume de Rabastens, prévôt de Saint-Salvi ; il assiégea le château de la Grave, et commit de grands ravages dans les environs de Cordes, tandis que Raymond VII, inquiet de ses mouvements, se tenait à Gaillac pour défendre, au besoin, ses domaines contre les entreprises du chevalier français.

Ce drame terrible de la croisade se dénoua enfin dans l'église de Notre-Dame de Paris, où le comte de Toulouse, en chemise, en haut-de-chausses et nu-pieds, reçut l'absolution des mains du cardinal de Saint-Ange, légat du pape. Le traité de 1229 eut un double caractère : politique, il régla la réunion du Languedoc à la couronne ; religieux, il donna des garanties à l'Église pour la destruction de l'hérésie. Parmi les trente-une villes et châteaux de ses domaines, dont Raymond VII promet, par le traité, de détruire les murs, il y est parlé de Lavaur, de Gaillac, de Rabastens, de Montaigu et de Puicelsi, en Albigeois ; le comte s'engage, en outre, à remettre au jeune roi Louis IX, pendant dix ans, la garde des châteaux de Cordes et de Penne, situés dans le même pays. L'Albigeois, du côté de la rive gauche du Tarn, où gît Castres, est réuni avec Alby au domaine royal, l'autre partie qui s'étend au delà de la rive droite, et dans laquelle se trouve Gaillac, reste au comte de Toulouse. Amaury de Montfort, par un acte particulier, confirme, en même temps, à Louis IX la cession de ses droits ; il obtient, en échange, le titre de connétable de France. Philippe, fils de Gui et neveu de Simon de Montfort, reçoit de la couronne l'inféodation de la partie royale de l'Albigeois, c'est-à-dire celle de la rive gauche du Tarn, moins Alby, que le roi se réserve avec ses droits sur la ville, dont la seigneurie et la juridiction continuent pourtant d'appartenir à l'évêque, comme par le passé. Avec ce fief commence le comté de Castres, qui passera aux descendants de Philippe. Les deux portions de l'Albigeois ont chacune un sénéchal, l'une pour le comte de Toulouse, l'autre pour le roi de France ; la première, composant une seule judicature régie par un juge et un procureur ; la seconde, formée de sept bailliages inclus d'abord dans la sénéchaussée du Rouergue et ensuite rattachés à celle de Toulouse (1252-1254). Nous passons aux articles du traité de 1229, relatifs à l'hérésie. Raymond VII promet, pour faciliter les recherches de ses baillis, de payer pendant deux ans deux marcs d'argent et, dans la suite, un marc à quiconque

livrera un hérétique dont la culpabilité aura été judiciairement constatée ; d'assimiler les sectaires aux juifs, pour l'exclusion des charges publiques ; de contraindre les excommuniés à rentrer dans le sein de l'Église par la confiscation de leurs biens; et en général de combattre les sectaires jusqu'à ce qu'ils aient disparu du pays, *sans excepter ses proches, ses parents, ses vassaux et ses amis*. Nous ne pouvons passer sous silence l'obligation contractée encore par Raymond VII de payer quatre mille cent marcs d'argent, à titre d'indemnité, aux abbayes de Cîteaux, de Clairvaux, de Grandselve, de Belle-Perche et de Candeil; et d'entretenir pendant dix ans, à Toulouse, des maîtres ou professeurs en théologie, en droit canon, en philosophie et en grammaire.

Raymond VII se flatta un moment de reprendre les pays réunis à la couronne, au moyen d'une ligue avec Henri III, roi d'Angleterre, Hugues, comte de La Marche, Roger, comte de Foix, Amalric, vicomte de Narbonne, Raymond-Trencavel II, l'héritier proscrit des quatre vicomtés, et les habitants de la ville d'Alby [1]. Les seigneurs coalisés envahirent l'Albigeois et le Carcassez et les soumirent à leur autorité ; mais Louis IX, vainqueur à Taillebourg, eut bon marché de cette coalition dont les principaux membres se hâtèrent de solliciter la paix. Les diocèses d'Alby et de Carcassonne revinrent, sans coup férir, au roi (1242). Raymond Trencavel II fit aussi sa soumission à Louis IX, à qui il céda, outre les quatre vicomtés, tout ce que lui et les siens avaient possédé dans le Languedoc (1247). Le roi lui assigna, en échange, six cents livres de rente sur la sénéchaussée de Beaucaire. Le dernier vicomte d'Alby eut un fils nommé Roger, qui se croisa comme lui et dont on perdit les traces dans la Terre-Sainte. La ruine des deux grandes maisons seigneuriales du Languedoc, préparée par la guerre d'Albigeois, se trouva donc définitivement consommée au profit de la France. Raymond VII mourut en 1249, à Milhaud, où l'évêque d'Alby lui administra le saint viatique ; quelques mois avant sa mort, il avait fait brûler à Agen quatre-vingts hérétiques croyants. On embauma son corps et on le transporta, avec de grands honneurs, à Fontevrault ; Alby, Gaillac et Rabastens virent ces dernières pompes de la monarchie toulousaine traverser leurs murs. Jeanne, fille de Raymond VII, et son mari Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, héritèrent de la partie de l'Albigeois située à la droite du Tarn. Quand les deux époux eurent rendu l'âme en terre étrangère, à quelques jours de distance l'un de l'autre, les commissaires du roi Philippe-le-Hardi réunirent le pays d'outre-rivière à ses domaines du diocèse d'Alby (1271).

Depuis la réconciliation de Raymond VII avec l'Église, la cour de Rome avait continué de poursuivre par tous les moyens, la destruction de l'hérésie. Elle n'avait pas voulu s'en rapporter au zèle du comte de Toulouse pour enlever aux sectaires leurs derniers refuges; le cardinal de Saint-Ange, légat du pape Grégoire IX, parcourut la province avec un corps de croisés, que l'appât de grandes indulgences avaient réunis sous ses ordres ; il eut à peine l'occasion de tirer l'épée, mais il s'employa activement à la démolition des places fortes du pays (1229).

1. En 1236, Raymond VII avait acheté de Guillaume Frotiers et de Sicard, son frère, pour la somme de six mille sols de Cahors, tous les droits qu'ils avaient sur le Château-Vieux d'Alby et sur les autres villes, forteresses et seigneuries du diocèse.

Peu de temps après la paix de Paris, saint Louis avait adressé une ordonnance à tous les baillis des provinces d'Arles et de Narbonne et des diocèses d'Alby, d'Agen, de Cahors et de Rhodez, qui prescrivait les recherches, les poursuites et les châtiments les plus rigoureux contre les sectaires. Le roi de France y renouvelait la promesse d'une récompense de deux marcs d'argent, pendant deux années, et, par la suite, d'un marc seulement, pour chaque hérétique livré à la justice; il y déclarait les protecteurs ou fauteurs de l'hérésie incapables de succéder, et il étendait la confiscation de leurs biens jusque sur leur postérité (1229). Pressé par Gautier, évêque de Tournai, légat du pape, et par Gilles de Flageac, commissaire du roi Louis IX, Raymond VII publia aussi une ordonnance pour la suppression de l'hérésie. Le comte, renchérissant sur la sévérité des règlements antérieurs, y ordonnait de raser les maisons des protecteurs ou fauteurs des sectaires, et de détruire de la même manière « celles où on aurait trouvé un hérétique, vif ou mort, depuis la paix de Paris, ainsi que celles où, du consentement du maître, l'hérésie aurait été prêché. » Dans ce dernier cas, les habitants des maisons détruites, associés à la culpabilité de leurs propriétaires, encouraient, comme eux, la confiscation de tous leurs biens (1234).

Le saint-siége, convaincu que le clergé n'était pas armé d'une autorité suffisante pour sévir avec efficacité contre les hérétiques, avait résolu d'en confier la recherche à des juges investis d'un pouvoir extraordinaire. Un concile, convoqué à Toulouse par le cardinal de Saint-Ange, s'occupa de cette question. Ce fut une assemblée mixte, où Raymond VII et les comtes et barons du Languedoc siégèrent avec les archevêques de Narbonne, d'Auch, de Bordeaux, un grand nombre d'évêques et les députés du clergé. Le concile de Toulouse fit quarante-cinq canons, dont quelques-uns confirment les dispositions de l'ordonnance de saint Louis et d'autres règlent l'établissement permanent de l'Inquisition. A l'avenir, les évêques « députeraient dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation; » ceux-ci, chargés de rechercher exactement les hérétiques et leurs fauteurs, visiteraient « toutes les maisons, depuis le grenier jusqu'à la cave » et tous les lieux souterrains où ils pouvaient se retirer, afin de « les dénoncer aux ordinaires, aux seigneurs, et à leurs officiers. » Toutefois, aucun accusé ne devait être réputé coupable, s'il n'avait été jugé tel par l'évêque ou par un ecclésiastique désigné pour le suppléer. Il était enjoint aux catholiques de s'engager par un serment, renouvelable tous les deux ans, à dénoncer et à poursuivre les ennemis de la foi; cette obligation commençait, pour les hommes, à l'âge de quatorze ans, et, pour les femmes, dès leur douzième année. Toute personne qui ne se confesserait pas et ne communierait pas un certain nombre de fois dans l'année serait suspecte d'hérésie, et aucun laïque ne pourrait avoir chez lui l'Ancien ou le Nouveau Testament. Les hérétiques *parfaits* ou *revêtus*, après s'être convertis, devaient porter deux croix sur la poitrine, l'une à gauche, l'autre à droite, et toujours d'une couleur qui trancherait avec celle de leurs habits. Ils seraient frappés d'interdiction pour l'exercice des fonctions publiques ou des devoirs civils, en leur qualité de *croisés pour le fait d'hérésie*; et ceux d'entre eux qu'on soupçonnerait d'avoir abjuré par un sentiment de crainte ou d'intérêt personnel finiraient leurs jours dans la réclu-

sion (1229). Ainsi la tentative des sectaires albigeois, pour consacrer le droit d'examen et la liberté de conscience, en matière de religion, allait aboutir à l'établissement du système d'oppression le plus odieux et le plus cruel qui ait jamais pesé sur la liberté et l'intelligence humaine [1].

Le concile de Toulouse avait fait quelques réserves dans l'intérêt de la juridiction des évêques; mais ce n'était pas ainsi que la cour de Rome comprenait l'exercice de l'inquisition. Elle ne tarda pas à prétendre que les évêques étaient trop absorbés par d'autres soins pour qu'ils pussent s'occuper fructueusement de la répression de l'hérésie des Albigeois. Sous ce prétexte, le pape Grégoire IX investit les frères prêcheurs des pouvoirs extraordinaires de l'Inquisition dans tout le royaume, et particulièrement dans le comté de Toulouse et les provinces de Narbonne, de Bordeaux, d'Auch, de Vienne, d'Embrun, d'Arles, d'Aix et de Bourges (avril 1233). Saint Dominique était mort à Rome, le 6 août 1221, en entrevoyant peut-être cette haute fortune de son ordre; il l'avait constitué d'une telle manière, qu'il était plutôt fait pour combattre les hérétiques avec le glaive que pour les convertir par la parole. Quoi qu'il en soit, la mesure de défiance prise par le pape Grégoire IX déplut à Raymond VII, indisposa le haut clergé et mécontenta profondément les peuples. Le comte de Toulouse protesta d'abord par l'organe du roi de France, contre les pouvoirs donnés aux frères prêcheurs au préjudice des évêques (1234); porta ensuite les mêmes plaintes directement devant le pape (1236); puis somma les évêques de Toulouse, d'Alby, de Lodève, d'Agde, de Nîmes, et un grand nombre d'autres prélats, réunis en concile à Béziers, de s'associer à ses reclamations (1243). C'était à eux qu'il appartenait, leur rappelait-il, d'exercer ou de faire exercer l'inquisition dans leurs diocèses. Le nouveau pape Innocent IV, sans s'inquiéter de cette opposition, ordonna aux frères prêcheurs de continuer leurs fonctions; il confirma, en outre, la commission qui conférait au provincial de l'ordre le pouvoir exorbitant de nommer tous les inquisiteurs (1244). Les religieux dominicains se vengèrent de la résistance de Raymond VII, en le frappant d'une nouvelle excommunication, et en s'efforçant de rendre sa foi suspecte au pape. De là une lutte dont nous ne donnerons pas les détails, mais dans laquelle les populations déjà cruellement opprimées par les inquisiteurs, prirent énergiquement parti pour le comte de Toulouse.

Tous les conciles que les légats de la cour de Rome convoquèrent dans la province, venaient en aide, par de nouvelles mesures de rigueur, au zèle impitoyable des dominicains. Un de ceux qui se réunirent à Béziers, enjoignit aux curés de tenir un état de toutes les personnes suspectes d'hérésie (1234); celui de Narbonne régla minutieusement la procédure des inquisiteurs (1244). D'après les canons de cette dernière assemblée, les Albigeois, en voie de conversion, devront se présenter tous les dimanches à l'église, le corps en partie nu, et avec une poignée de verges

1. Le concile de Toulouse fit, en outre, defenses expresses de construire de nouvelles citadelles et de relever celles qui etaient detruites, et proscrivit toute ligue ou association, par serment, entre barons, châtelains, chevaliers, bourgeois et paysans (*rurales*), sous peine, pour les contrevenants, d'une amende proportionnée à leur condition. Remarquons en passant que presque toutes les dispositions de l'ordonnance de saint Louis et la plupart des canons du concile de Toulouse (sauf ceux qui ont trait à l'etablissement de l'Inquisition), ne sont que la reproduction des articles du reglement de Pamiers relatifs au gouvernement religieux, civil et militaire de la province.

pour recevoir la discipline. Les pauvres convertis seront séquestrés dans des prisons, et on y pourvoira à leur subsistance, excepté toutefois dans les villes où ils se trouvent en si grand nombre que le ciment et la pierre ne pourraient suffire à les renfermer. On abandonnera les relaps sans miséricorde au bras séculier « pour être punis comme ils le méritent. » Les inquisiteurs auront un pouvoir discrétionnaire pour les pénitences, mais ils s'abstiendront d'imposer des amendes. Ils pourront admettre toutes sortes de témoins, même les infâmes et les criminels, et il leur sera défendu d'en révéler jamais les noms (1244). Un nouveau concile, assemblé à Béziers en 1246, révisa et compléta les règlements de celui de Narbonne touchant la procédure. Il ordonna de condamner à la peine du feu les hérétiques *parfaits* ou *revêtus*, qui refuseraient d'abjurer leurs erreurs; et d'enfermer, pour toute leur vie, dans des cellules particulières, avec confiscation de leurs biens, les relaps, les fugitifs et les contumaces désignés sous le nom générique d'*emmurés* (immurati). Enfin le concile d'Alby, où se trouvèrent les évêques des provinces de Narbonne, de Bourges et de Bordeaux, et que présida l'évêque d'Avignon, Zoën, légat du saint-siége, arrêta que des prisons seraient construites dans chaque diocèse, pour recevoir les hérétiques; et qu'on exhumerait et brûlerait les ossements de ceux qui, avant de mourir, n'avaient point abjuré leurs erreurs (1254). C'est cette même assemblée qui défendit l'usage des chapes rondes aux juifs, et les obligea à porter sur leur poitrine, comme signe distinctif, « une roue d'un doigt d'épaisseur et d'un palme de diamètre. »

L'évêque de Tournai, légat du saint-siége, établit les premiers inquisiteurs de l'ordre des frères prêcheurs dans toutes les villes où il y avait des couvents de dominicains, telles que Toulouse, Alby, Carcassonne, Montpellier, Cahors, etc.; il désigna, pour la capitale du Languedoc, les frères Pierre Cellani et Guillaume Arnaud, et, pour celle de l'Albigeois, deux autres religieux, Arnaud Catalan et Guillaume Pelisse (1233). Vigorus de Baconia, chef des sectaires, fut une des premières victimes des inquisiteurs de la foi, à Toulouse. Ceux d'Alby firent brûler vifs deux hérétiques, et condamnèrent douze autres habitants de cette ville à aller servir en Palestine, comme croisés, pendant un certain temps. Ils ne se bornèrent pas à sévir avec une effrayante rigueur contre les vivants, ils se mirent aussi à faire le procès à la mémoire des morts; le résultat de cette enquête posthume fut une sentence qui ordonnait l'exhumation des ossements de quelques personnes d'Alby pour les traîner à travers les rues, et les livrer ensuite aux flammes. Frère Arnaud Catalan annonça au peuple de la ville que cette lugubre cérémonie se ferait le premier jeudi après la Pentecôte de l'année 1234; précisément ce jour-là l'évêque du diocèse devait tenir un synode dans la cathédrale de Sainte-Cécile. Sur le refus des officiers du bailli et du prélat, l'inquisiteur se rend lui-même dans le cimetière de Saint-Étienne, où reposait la femme, dont il s'agissait d'abord de flétrir les restes; puis, saisissant un hoyau, il commence, en présence de la foule consternée, à écarter la terre. Il croit avoir suffisamment payé d'exemple, recommande aux gens de l'évêque d'achever d'ouvrir la fosse, et, de là, se dirige vers la cathédrale pour assister au synode. Mais à la stupeur succède la rage; on chasse du cimetière les officiers de l'église. Frère Arnaud Catalan ne l'apprend pas plutôt, qu'il retourne à sa proie : on l'entoure,

on le frappe, on l'entraîne de rue en rue, au milieu d'un tumulte effroyable. *Que ce traître sorte de la ville! qu'il meure! Il n'est pas permis de le laisser vivre!* Les coups, les cris n'y font rien : il arrive au cimetière, en maître. Satisfait d'avoir dominé ce peuple par sa résolution fanatique, l'inquisiteur retourne dans la cathédrale, et devant l'évêque, le clergé, et les assistants, il excommunie toute la ville. Tant de fermeté intimide les plus résolus, qui demandent grâce à frère Arnaud Catalan, et en obtiennent un pardon général. Aucun obstacle ne s'oppose donc plus à ce que les ossements de la pauvre femme et ceux des autres morts soient flétris et brûlés dans les carrefours d'Alby.

Les poursuites se multiplièrent surtout d'une manière effrayante à Toulouse et à Carcassonne, où siégeaient les deux principales commissions des inquisiteurs de la foi. On y tenait en réserve les condamnés pour le fait d'hérésie, de judaïsme, de sortilége, de magie et de maléfice, afin de les produire, de temps à autre, devant la foule, comme un spectacle de terreur, dans ces tristes cérémonies auxquelles on donnait alors le nom de *sermons publics*, et qui, plus tard, furent appelées, en Espagne, *actes de foi* (autos da fé). De ces deux centres, les inquisiteurs se portaient de tous côtés avec leur justice ambulante, leur ténébreuse procédure, leurs sanglantes proscriptions; et partout ils soulevaient contre eux une haine et une horreur aussi profonde et aussi implacable que leur fanatisme[1]. Les habitants de tout une ville, celle de Castelnaudary, instruits de la prochaine arrivée du tribunal, se donnèrent le mot pour garder le silence devant ses juges, qui, faute de délateurs, ne purent cette fois trouver des victimes; mais les inquisiteurs, se tenant pour avertis, fondirent, dès lors, à l'improviste, comme des oiseaux de proie, sur les autres localités de la province. Pendant une de leurs tournées, ils firent brûler à Moissac, en Quercy, plus de deux cents hérétiques. L'exaspération des populations allant toujours croissant : Toulouse, Carcassonne et Narbonne, expulsèrent les inquisiteurs de leurs murs; la plupart des autres villes du Languedoc chassèrent aussi ces religieux : on se porta à de plus grandes extrémités envers eux, à Cordes, en Albigeois, où trois frères prêcheurs furent massacrés (1233-1235). Du reste, dans ces luttes incessantes l'avantage demeurait toujours à l'inquisition, dont le flot ne se retirait, devant la tourmente populaire, que pour revenir plus furieux. Quoique des évêques, des ecclésiastiques et des frères mineurs aient été associés aux religieux jacobins pour la recherche de l'hérésie, presque tous les inquisiteurs sortirent de l'ordre de Saint-Dominique : les plus célèbres furent : Pierre Cellani, Guillaume Arnaud, Étienne de Saint-Tiberi, Nicholas d'Abbeville, Ganfrid de Albusiis, Guillaume de Morières, Foulques de Saint-Georges, Jean de Beaune, et Bernard Guidonis (1233-1319).

De nouveaux supplices marquèrent, à Alby, le passage des inquisiteurs Guillaume Arnaud et Jean de Nettoya, provincial des frères mineurs en Provence (1237). Sept années après, la tournée d'une autre commission, envoyée de Carcassonne dans le diocèse, y raviva encore la persécution. On voit, par les actes

1. L'indignation était grande aussi contre les délateurs. Les vengeances particulières en firent périr un si grand nombre qu'on fut obligé de prendre des mesures pour la protection de leurs personnes.

de cette dernière commission, qu'on distinguait alors soigneusement l'*hérésie*, ou le manichéisme, de la *vaudoisie*, et que celle-ci comptait un plus grand nombre d'adeptes que celle-là parmi les populations de la province (1244). A la fin du XIIIe siècle, les poursuites redevinrent très-fréquentes à Alby, sous l'épiscopat de Bernard de Castanet. Ce prélat s'intitulait, dans son diocèse : *Vicegerant de l'Inquisiteur du royaume de France*, qui n'était autre qu'un religieux jacobin résidant à Carcassonne. Bernard de Castanet se faisait assister comme inquisiteur tantôt par son supérieur, tantôt par un confrère de Toulouse et quelquefois par ces deux religieux. Le tribunal d'Alby se composait, en outre, du prieur et du lecteur du couvent des Dominicains de cette ville et de quelques ecclésiastiques du diocèse, parmi lesquels on désignait un greffier. Le zèle outré du prélat et de ses assesseurs indisposa profondément les esprits ; on lui reprochait de supposer des hérétiques dans un pays où il n'y en avait plus, et d'avoir condamné comme telles des personnes connues pour leur attachement à l'église romaine. Vers le même temps, les nombreux attentats de l'inquisition contre la société civile, dans tout le Languedoc, soulevaient contre elle une réprobation presque aussi générale que celle dont cette institution avait été frappée à son origine. Les prélats, les ecclésiastiques, les comtes, les barons et les notables du Toulousain se concertèrent pour exposer leurs griefs à Philippe-le-Bel ; de leur côté, les villes d'Alby et de Carcassonne portèrent leurs plaintes devant le roi de France (1301). Un moine franciscain, frère Bernard Delicieux, qui avait embrassé les doctrines des *spirituels* de son ordre, et qui cherchait à susciter partout des ennemis à l'Inquisition, contribua à exalter ce sentiment universel de résistance. On prétend même qu'il exhorta les habitants de Carcassonne, d'Alby et de Cordes, à se donner au prince Ferdinand, infant de Majorque, dont le gouvernement, disait-il, saurait mieux les protéger contre les entreprises de l'Inquisition que celui de Philippe-le-Bel. Quoi qu'il en soit, les plaintes des habitants d'Alby et de Carcassonne avaient produit une grande sensation à la cour de France. Le roi envoya deux commissaires, Jean de Pecquigny, vidame d'Amiens, et Richard Neveu, archidiacre de Lisieux, dans la sénéchaussée de Toulouse, avec plein pouvoir de réformer tous les abus. Les commissaires firent, tout d'abord, relâcher quelques-uns des prisonniers de l'Inquisition et arrêter plusieurs de ses ministres. Les Languedociens, ne se sentant plus de joie, poursuivaient les inquisiteurs des cris : *aux traîtres!* Le temporel de l'évêque Bernard de Castanet fut saisi ; et lorsque ce prélat revint de Toulouse, où il était allé demander justice aux commissaires du roi, les habitants d'Alby se portèrent tumultueusement à sa rencontre pour lui faire mille outrages (février 1302). Grande était la consternation au couvent des frères prêcheurs de la ville : insultés jusque chez eux, ils n'osaient plus affronter dans les rues le mépris populaire ; leur église restait déserte, comme si elle eût été interdite, et ils se voyaient menacés dans leur vie même par l'absence absolue des aumônes ; enfin, les prédicateurs de leur ordre, qui s'étaient présentés pour prêcher, au commencement de l'Avent, avaient été ignominieusement chassés de tous les lieux saints.

L'affaire des troubles du Languedoc n'en resta pas là. Philippe-le-Bel vint à Toulouse, et y publia un édit, le 13 janvier de l'année 1304 ; il y exposait briève-

ment les motifs de son voyage : « Étant informé par les habitants de Carcassonne et d'Alby et de quelques autres villes, y déclarait-il, du scandale qui était arrivé à l'occasion des procès intentés par les inquisiteurs, il avait jugé à propos de se rendre en personne dans ce pays, pour y rétablir la paix. » L'édit contenait, du reste, quelques règlement fort sages. Les commissaires du roi, y lisait-on, visiteront avec les inquisiteurs les prisonniers renfermés dans les prisons de l'Inquisition ; ils veilleront à ce que ces lieux puissent servir *pour la garde et non pour la peine des prisonniers;* et quant aux accusés sur le sort desquels il n'aurait pas été statué, les évêques diocésains ou leurs vicaires pourront en instruire le procès suivant la manière prescrite. » Pendant tout l'hiver le roi parcourut les provinces d'Albigeois, de Toulouse et d'Aquitaine. Nous ignorons s'il visita la ville d'Alby. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en ordonnant à ses commissaires royaux de s'immiscer dans la procédure de l'inquisition, qui jusqu'alors avait été impénétrable, Philippe-le-Bel prépara la ruine de cette institution. La bulle du pape Benoît XI, et le décret du concile de Vienne, confirmé par le pape Clément V, hâtèrent encore ce résultat : il fut défendu aux inquisiteurs de la foi d'agir dorénavant contre les hérétiques « sans le concert des évêques diocésains » (1303-1312). Mais, en l'absence même de ces sages dispositions, le progrès des mœurs publiques, l'opposition éclairée des États du Languedoc, les arrêts restrictifs du parlement de Toulouse et surtout la ruine de l'hérésie des Albigeois auraient infailliblement mis fin à l'existence de l'Inquisition.

La cour de Rome ne s'était point trompée, en se reposant sur les pouvoirs extraordinaires confiés à l'ordre des frères-prêcheurs pour la prompte répression de l'esprit de révolte religieuse dans le midi de la France. L'Inquisition fit plus que la croisade; elle n'attendit pas la manifestation de l'hérésie pour la combattre ; elle alla la surprendre jusque dans le for intérieur de la conscience humaine. Nulle force ne pouvait lutter contre un tribunal qui pénétrait de vive force dans le secret de la pensée pour en étouffer plus sûrement la liberté. Des sectaires vaincus, les uns coururent au martyre, c'est-à-dire au suicide spirituel ; d'autres abjurèrent leurs croyances religieuses ou feignirent d'y renoncer; un plus grand nombre enfin se réfugièrent dans des lieux inaccessibles ou au fond des vieilles forêts, si nombreuses encore et si inextricables au moyen âge. Mais ils ne vécurent pas longtemps en paix dans ces retraites ; cernés comme des bêtes fauves, ils en furent peu à peu débusqués par les limiers de l'Inquisition. Vers le milieu du XIIIe siècle, il ne restait guère aux hérétiques albigeois qu'un seul asile dans le Languedoc : c'était le château de Montségur qui appartenait à Raymond de Pérèle et à Pierre Roger de Mirepoix, amis du dernier des Trencavels. Simon de Montfort s'en était emparé au début de la croisade, et l'avait donné en fief à Gui de Lévis, maréchal de l'armée de la foi, lequel n'avait pu empêcher ses anciens seigneurs d'y rentrer l'épée à la main. Bâti sur un rocher abruptement détaché de tout ce qui l'entourait et dont les abords étaient semés de précipices, le château de Montségur s'élevait en nid d'aigle et avec la réputation de place imprenable, au-dessus du village qu'il domine encore aujourd'hui de ses ruines. Il était situé à l'extrémité du Toulousain, vers les limites du pays de Sault. Le vicomte d'Alby, Raymond Trencavel II, ce prince des proscrits, en avait fait sa principale place d'armes, et il en avait

ouvert les portes toutes grandes à ceux que la fortune de la guerre ou les persécutions religieuses avaient jetés, comme lui, hors de la loi commune. Depuis l'établissement de l'Inquisition dans la province, des chevaliers de mérite et des personnes de distinction étaient venus, avec leurs familles, grossir cette société de bannis. Vers 1229, Guilabert de Castres y avait ordonné, en présence de Raymond de Pérèle, un évêque et deux diacres pour les églises réformées de Toulouse et d'Agenais. C'est aussi du haut de ce pic que Pierre Roger de Mirepoix, l'autre seigneur de Montségur, était descendu avec une troupe de chevaliers et d'hommes dévoués, pour gagner nuitamment, à travers la forêt de Gaiac, la maison des Lépreux d'Avignonet, où il fit main basse sur onze inquisiteurs, au nombre desquels se trouvaient Guillaume-Arnaud et Étienne de Saint-Tiberi (28 mai 1242).

Pierre Amélii, archevêque de Narbonne, et Durand, évêque d'Alby, se concertèrent, en 1244, avec Hugues d'Arcis, sénéchal de Carcassonne, Raymond de Campendu, et quelques autres seigneurs de la province, pour réduire la dernière place forte des hérétiques albigeois. Ils s'assignèrent un rendez-vous, où chacun d'eux devait se présenter accompagné d'un corps de troupes levé à ses frais; tous s'y trouvèrent exactement, et de là se portèrent avec leurs forces réunies devant le château de Montségur. Aux attaques acharnées de l'armée de la ligue catholique, les assiégés opposèrent une défense désespérée, les hommes se battant comme des lions, et les femmes affrontant héroïquement la mort à leurs côtés. Selon toutes les apparences, les prélats et les seigneurs coalisés auraient échoué, s'ils n'avaient pas imaginé de prendre à leur service des gens du pays, qui, à la faveur de la nuit, escaladèrent le rocher. Le gros des assiégeants suivirent ces guides à travers un dédale de voies périlleuses, et dont la vue leur eût donné le vertige si le jour avait éclairé leur marche; de cette manière, ils purent surprendre un poste avancé, en égorger les gardes, faciliter l'accès du pic au reste de l'armée, s'élever jusqu'au château et le serrer de plus près. Les assiégés reconnurent bientôt que toute résistance était impossible, et demandèrent à se rendre. Ils eurent la vie sauve, mais à la condition d'abandonner aux chefs de la ligue catholique environ deux cents hérétiques *revêtus* ou *parfaits* qui s'étaient réfugiés dans la forteresse. Il y avait autant de femmes que d'hommes parmi ces proscrits : tous, refusant d'abjurer, se précipitèrent dans un immense bûcher allumé au pied de la montagne; leur évêque, Bertrand Martin, et Esclamonde, fille du seigneur de Montségur, Raymond de Perèle, donnèrent l'exemple au reste, en se précipitant des premiers dans cette fournaise ardente (mars 1244). On rendit le château à Gui, maréchal de Mirepoix, qui en fit hommage au roi de France.

Dans tous les pays de l'Europe, les Bulgares, les Cathares ou les Patarins étaient proscrits comme leurs frères les Albigeois de France. Pierre II, roi d'Aragon, et l'empereur Othon IV, avaient publié des édits contre eux; depuis le concile de Lérida, l'Inquisition régnait en delà, comme en deçà des Pyrénées (1237). Les sectaires du Languedoc, de quelque côté qu'ils cherchassent un refuge, se trouvaient donc en face de nouveaux persécuteurs. Une multitude d'hérétiques albigeois franchirent pourtant les monts pyrénéens et tentèrent de s'établir en Espagne par la force des armes : ils y commirent de grands désordres, s'y rendirent maîtres de plusieurs villes, et y ordonnèrent des évêques; mais les peuples, me-

naces par ces étrangers, se liguèrent contre eux, les mirent en déroute dans une bataille rangée, reprirent leurs places de refuge et les tuèrent tous jusqu'au dernier (1234). Vivian, évêque des sectaires de Toulouse, se retira avec quelques-uns des siens dans la Pouille; ils ne purent s'y maintenir, le prince Mainfroi ayant reçu l'ordre, du roi d'Aragon et de l'Inquisition, de saisir ces hérétiques. Vivian rejoignit ses coreligionnaires en Lombardie, où ils avaient fondé *l'église de France* (1272). Il y avait alors de nombreuses colonies de réfugiés albigeois dans ce pays; les principales étaient celles de Plaisance, de Pavie, de Tortone, de Coni, d'Alexandrie, de Vérone, de Sermione, etc. Elles étaient placées sous la direction de trois chefs spirituels : Bernard Oliba, autre évêque des hérétiques de Toulouse; Guillaume Petit, de Vérone, évêque de ceux de France; et Henri, évêque de ceux de Lombardie. Cette église, dernier appui des réformés, s'efforçait de soutenir l'hérésie expirante dans la mère-patrie. De temps à autre, deux parfaits ou ministres (un parfait ne pouvait pas marcher seul) entreprenaient le voyage de Languedoc. Vêtus de grosse bure, s'imposant une chasteté absolue, éprouvés par le jeûne, vivant d'aumônes, et les repoussant quand elles étaient trop abondantes, ils erraient au péril de leurs jours sur cette terre brûlante; tantôt dans les villes, tantôt dans les campagnes, ils exhortaient les croyants à ne point abandonner leur foi religieuse, travaillaient avec ardeur à faire de nouveaux prosélytes, et, pour échapper à la surveillance de l'Inquisition, ne tenaient leurs conventicules qu'aux heures de la nuit. Mais cette pieuse sollicitude et ce généreux dévouement ne purent prévenir l'extinction complète de la secte des réformés en France. Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, en dispersa les restes, en fondant une ville dans l'Albigeois, auprès du château de Lombers, « pour l'exaltation de la foi catholique, l'utilité du roi, et la destruction entière des *repaires des hérétiques*, de leurs fauteurs et des voleurs qui se tenaient cachés dans les forêts des environs » (mars 1272). Le sénéchal ordonna que la nouvelle ville, à laquelle il donna le nom de Réalmont, serait régie par les coutumes de Carcassonne; Réalmont existe encore de notre temps, et c'est la seule œuvre durable dont la persécution religieuse ait doté la province. Telle fut la fin de cette fameuse hérésie albigeoise, qui avait imprimé une si forte secousse au monde, et qui avait failli en changer entièrement la face; mais le principe de la réforme religieuse ne périt point avec les derniers des Albigeois, il se perpétua parmi les populations du Languedoc, de la France, des Flandres, de l'Allemagne et de l'Angleterre; il lutta contre l'Inquisition avec une indomptable énergie, en Italie, à Rome même, en Espagne et en Portugal; et il survécut enfin à cet odieux tribunal, par la loi divine, qui veut qu'en ce monde le droit l'emporte toujours sur l'oppression[1].

C'est moins un épisode de notre esquisse historique sur la ville d'Alby, qu'un chapitre de l'histoire de l'Europe, que nous venons d'écrire, en racontant la guerre des Albigeois. A partir de l'époque à laquelle nous sommes arrivés notre

1. A partir de 1330, les *sermons publics*, malgré le zèle des inquisiteurs de la foi, devinrent de plus en plus rares dans le Languedoc. Il y eut pourtant encore trois actes de foi dans la seconde moitié du XIVe siècle : savoir : un à Toulouse en 1374, et deux à Carcassonne, dont le premier en 1357 et le second en 1383.

sujet, grandi outre mesure par les circonstances, reprend enfin des proportions ordinaires; c'est un fleuve, dont mille affluents avaient fait une mer sans bornes, et qui rentre dans son lit pour n'en plus sortir. La réunion de l'Albigeois à la couronne de France avait placé sa capitale dans des conditions nouvelles de vassalité; le comte de Toulouse et le vicomte d'Alby, qui jusqu'à présent s'étaient interposés entre elle et le roi, ayant disparu de la scène politique, elle se trouva en contact direct avec l'autorité souveraine. Il y eut à Alby un viguier et un bailli royal, le premier relevant du sénéchal de Toulouse, le second du sénéchal de Carcassonne. Les officiers royaux ne vécurent pas longtemps en bonne harmonie avec l'évêque, Bernard de Combret; ils voulurent le dépouiller, au profit de Louis IX, héritier des vicomtes d'Alby, de sa juridiction temporelle sur la ville. Le vice-légat du saint-siége, Pierre de Colmieu, ayant rendu, à ce sujet, une sentence arbitrale, ils refusèrent de s'y soumettre sous le prétexte que les intérêts de la couronne avaient été sacrifiés (1229). Dans le cours de cet interminable débat, les habitants d'Alby, qui doivent à leur qualité de vassaux de l'Église l'avantage d'être exemptés de la taille, prennent, un beau jour, fait et cause pour leur évêque, chassent le bailli, mettent des gardes aux portes de la ville, et s'opposent à la levée du péage du roi. De son côté, le prélat, ne gardant plus aucun ménagement, prétend que la seigneurie d'Alby lui appartient tout entière, sous le vasselage de l'archevêque de Bourges son métropolitain; il lève un corps de troupes, et, aidé d'Isarn et d'Amalric, vicomtes de Lautrec, il déclare la guerre à l'abbé de Gaillac et à ses alliés, Bertrand, aussi vicomte de Lautrec, et Bertrand, vicomte de Bruniquel. Ce dernier est fait prisonnier avec plusieurs autres seigneurs (1259). Le sénéchal de Carcassonne, Pierre d'Auteuil, tout en se préparant à combattre la révolte avec les armes, cite à son tribunal l'évêque, les consuls, les habitants d'Alby et leurs soutiens; et comme ils ne comparaissent pas, il arrive, saisit le temporel du prélat, et condamne la ville à une amende considérable. Bernard de Combret se venge en renouvelant son hommage à l'archevêque de Bourges pour sa seigneurie d'Alby (1262). Enfin, de guerre lasse, on en vient à une transaction dans le mois de décembre de l'année 1264 : le roi cède à l'évêque la haute justice dans la ville, mais il partage avec lui la moyenne, et se réserve la moitié des confiscations pour crime d'hérésie. Quant aux rapports de vassalité des deux églises, il n'en est point parlé. L'archevêque de Bourges n'en conserve pas moins ses prétentions sur la seigneurie de son suffragant; et les habitants d'Alby, dans les circonstances difficiles, continuent, comme par le passé, de recourir à sa protection.

Ce ne furent pas, comme on le pense bien, les derniers démêlés de l'évêque et du peuple d'Alby avec l'autorité royale : les guerres de la croisade avaient développé dans tous les esprits un besoin effréné d'indépendance. En 1256, les habitants d'Alby refusèrent de mettre leur milice sur pied, comme ils en avaient été requis par le sénéchal de Carcassonne, pour la guerre de Louis IX contre les infants d'Aragon; ce refus leur valut l'infliction d'une amende de mille livres tournois, de la part du sénéchal, dont la sentence fut confirmée par le roi, en plein parlement, le jour de la Pentecôte de l'année 1258. Avant la fin de ce même siècle, Philippe-le-Hardi, qui venait de réprimer la révolte du comte de Foix, Roger-

Bernard III, passa par Lombers et Alby, fit un court séjour dans ces villes, et y signa quelques règlements sans importance (juin 1272). Nous ne nous arrêterons pas au compromis des Albigeois avec les officiers du roi, au sujet du paiement d'un subside pour l'expédition de Flandres (1297), afin d'arriver plus vite à la petite guerre de l'évêque Géraud contre Amblard de Poullan, seigneur de Puyzogon. Ce seigneur n'avait pu s'entendre avec le chef spirituel du diocèse relativement aux limites de leur juridiction respective : Géraud ordonna à son bailli d'aller investir le château de Puyzogon avec quatre mille fantassins et cinquante chevaliers (17 octobre 1312) ; ensuite, par représailles contre l'intervention du prévôt royal de Réalmont, en faveur d'Amblard de Poullan, l'évêque s'attaqua au roi lui-même. Ses troupes assiégèrent le Château-Vieux d'Alby, propriété de la couronne, et commirent quelques actes de brigandage dans les environs. La mort vint fort à propos soustraire le prélat au châtiment qu'il avait mérité, et son successeur, Béraud de Farges, obtint de Philippe-le-Bel des lettres de rémission (27 avril 1314)[1]. C'est ce même Béraud de Farges qui reçut du roi l'ordre de se trouver « en chevaux et en armes » à Arras, le 29 juillet 1314, pour marcher contre les Flamands, sous la bannière de France. Quelques années après, les consuls d'Alby, sur l'invitation de Philippe-le-Long, envoyèrent un député aux États généraux de Bourges ; leur choix se porta sur Arnaud de Saint-Étienne, citoyen de la ville (1317). Les innombrables bandes de pastoureaux qui traversèrent l'Albigeois pendant l'été de l'année 1320, étaient à Alby le 25 juillet. Elles y signalèrent leur passage par beaucoup de désordres et probablement s'y donnèrent l'horrible plaisir de chasser aux juifs ; la responsabilité des pillages et des meurtres revint aux habitants, qui payèrent une amende de mille livres tournois aux commissaires du roi Charles-le-Bel (1322).

L'invasion étrangère se rapprochait chaque jour des bords du Tarn. Dès l'année 1345, les pillards anglais du Quercy poussaient leurs courses jusqu'à six lieues d'Alby ; et le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, autorisait les habitants de cette ville à établir des droits d'entrée sur les marchandises et les denrées pour subvenir à la réparation de ses murailles ; mais presque aussitôt la permission était révoquée sur les réclamations faites par l'évêque d'Alby, qui, en vertu de sa juridiction temporelle sur la cité, avait seul le droit de la fortifier. Ce prélat confia le gouvernement de la place et des autres châteaux de ses domaines, au damoiseau Élie de Monts (1355). En 1357, le comte d'Armagnac réunit les États du Languedoc à Alby, pour y délibérer, sans doute, sur la situation générale des affaires. Les bandes de routiers firent plus de mal à l'Albigeois que les Anglais : de 1361 à 1363, ces brigands s'y livrèrent à d'affreux ravages, et tinrent longtemps la ville d'Alby comme assiégée. Elle en souffrit si cruellement, que le maréchal d'Audeneham autorisa ses consuls à y imposer la *defense du vin* à tous les marchands, pendant trois jours de la semaine et pour un temps déterminé ; cette prohibition réservait tous les bénéfices du débit à la communauté, des mains

1. Dans d'autres lettres de rémission accordées au comte de Comminges et à ses complices par Philippe de Valois, en 1333, il est fait mention des *consuls* de Château-Vieux auxquels « l dit comte et ses complices, lors de leur rebellion contre l'autorité royale, avaient défendu *qu'ils n'allassent en l'ayde royale en la guerre de Gascogne* » Dom Vaissette, t. IV, *Preuves*, p. 180.

de laquelle on devait s'approvisionner exclusivement (1364). L'évêque d'Alby, qui était neveu du pape Innocent VI, s'associa, à ce qu'il paraît, avec les routiers, pour faire la guerre à quelques seigneurs du pays; mais il racheta cette faute par l'extermination, vers Asprières, de la troupe d'Adémar de Justel, composée de deux cents maîtres. En définitive, on éloigna les routiers à prix d'argent, et le prélat, dans cette circonstance, vint en aide aux consuls de la judicature d'Albigeois en leur prêtant trois mille florins d'or. Le maréchal d'Audeneham, amené sur les rives du Tarn par les opérations de la guerre, passa douze jours à Alby, avec son armée, dans le mois de décembre 1263. Les Anglais avaient pris Gaillac et occupaient les châteaux de Thurie, de Paulin, de Tersac et de Penne en Albigeois, lorsque, vers 1284, le comte d'Armagnac d'une part, et de l'autre, les habitants d'Alby, traitèrent avec ces étrangers pour l'évacuation des places fortes du pays. On ne saurait croire dans quel déplorable état d'épuisement les courses des Anglais et des routiers avaient mis la pauvre ville; l'avidité même du duc de Berry se crut obligée de garder des ménagements pour une si grande misère : Alby ne contribua aux subsides généraux de l'année 1388, qu'à raison de *cent quarante feux*, nombre auquel se trouvait alors réduite sa population presque éteinte. Disons en passant que le duc de Berry visita la capitale de l'Albigeois, le 5 mars de la même année.

A peine la ville d'Alby commençait-elle à se remettre de tant de maux, qu'elle se vit en butte, par un singulier concours de circonstances, à toutes les calamités de la guerre civile. L'évêché étant vacant depuis deux années, le chapitre se prévalut d'un récent décret du concile de Bâle, qui rétablissait les élections et supprimait les réserves, pour y élever Bernard de Casilhac, prévôt de la cathédrale, lequel, assure-t-on, acheta la renonciation d'un de ses concurrents les plus favorisés, moyennant quinze cents écus d'or (1434). Mais le nouvel évêque comptait sans le pape Eugène IV, qui précisément s'était réservé la nomination au siége d'Alby, et avait fait choix de Robert Dauphin, issu de la maison des Dauphins d'Auvergne, et évêque de Chartres. Le pape annula l'élection de Bernard de Casilhac; le concile de Bâle la maintint, et il fut sacré, sous le patronage des Pères, dans l'église des Cordeliers de cette ville (1435). Robert Dauphin, muni de ses bulles, et après avoir prêté le serment de fidélité au roi, s'était présenté aux portes de sa cité épiscopale; déjà Bertrand de Casilhac, frère de Bernard, l'occupait avec une nombreuse suite de gens d'armes; les habitants cependant reçurent dans leurs murs Robert Dauphin, qui prit possession de l'évêché. Bientôt il crut pouvoir s'absenter pour faire un voyage en Auvergne, et il donna ainsi beau jeu à son rival, dont le frère, de concert avec le seigneur de la Coste, en Quercy, avait rassemblé un corps de troupes. Les deux capitaines réduisent le château de Combefa, mettent la main sur les autres forteresses de la temporalité de l'évêché, s'emparent d'Alby, et s'y comportent comme en pays ennemi. La cathédrale est forcée, son trésor pillé; on se livre aux mêmes excès dans l'église de Fargues; l'officialité, la trésorerie, et le petit hôtel de Robert Dauphin, sont brûlés; un des faubourgs de la ville s'effronde dans les flammes avec l'hôpital; enfin on rançonne les partisans de l'élu du pape et on détruit leurs maisons. Quand les pillards firent le compte de la journée, ils trouvèrent qu'ils avaient pris cinq mille écus d'or dans

la cathédrale de Sainte-Cécile, et quinze cents dans l'église de Fargues. La capitulation du château-neuf d'Alby, dont ils avaient pressé le siége *avec des canons, bombarbes et arbalètes*, acheva de leur livrer la ville, où Bernard de Casilhac vint trôner à son tour en évêque (1436). Toutefois, Robert Dauphin, qui en avait appelé au roi Charles VII, et s'était associé le fameux chef de routiers Rodrigues de Villandrade, ne désespérait point de sa fortune épiscopale. Le capitaine, accompagné de son beau-frère, le bâtard de Bourbon, entra dans la province avec une armée d'environ sept mille hommes; il se campa devant Alby, et de cette ville envoya des détachements dans tous les pays d'alentour. Ses courses incommodèrent tellement les peuples, que les États du Languedoc consentirent à payer sa retraite, la somme de sept cents écus d'or, dont cinq cents pour lui et deux pour son beau-frère. Le chef de routiers écarté, restaient les troupes du roi de France, qui, sous les ordres des trois sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Rouergue, firent irruption dans l'Albigeois. Les officiers de Charles VII prirent Cordes et Montirat, achetèrent la reddition de Combefa, avec l'or de Robert Dauphin, et citèrent Bernard de Casilhac devant le conseil du roi (1437). Celui-ci n'eut garde de comparaître, mais il prit pour juge le parlement, qui, en 1454 et 1460, rendit deux arrêts en sa faveur : la mort de Robert Dauphin, auquel son concurrent survécut à peine une année, mit fin à leur débat (1461).

Qu'était devenue la vicomté de Lautrec, c'est-à-dire la partie méridionale de l'Albigeois, depuis le partage de ce pays entre les enfants de Bernard, à la fin du IXe siècle? Il est difficile de répondre à cette question, la vie politique s'étant retirée de bonne heure du midi de la province, pour se concentrer au nord, dans la vicomté d'Alby. On a, d'ailleurs, très-peu de renseignements sur les seigneurs de Lautrec, qui, propriétaires de la vicomté par indivis, s'en étaient toujours réservé indistinctement le titre tout en partageant les terres, en autant de portions différentes qu'il y avait d'héritiers mâles de leur race : ainsi, par exemple, on compta aux États de Carcassonne, en 1275, quatre vicomtes de Lautrec, dont un pour la moitié, et trois pour un sixième; ce furent ces derniers, Isarn, Bertrand et Almaric, tous trois frères, qui accordèrent divers priviléges aux habitants de la ville de Lautrec (1273). Vers la fin du XIIe siècle, la vicomté passa dans les mains de Beaudoin, frère de Raymond VI, par son mariage avec Alix, héritière de la première branche des vicomtes de Lautrec, et ce seigneur la transmit en partie à ses descendants. En 1306, le roi Philippe-le-Bel acquit de l'un d'eux, Bertrand III, la moitié de la vicomté, en échange de la baronnie de Caraman; et cette moitié, donnée, plus tard, par Philippe de Valois à Gaston II, comte de Foix, constitua l'apanage de la branche illustre des seigneurs de Béarn, qui prit le nom de Lautrec et donna à la France plusieurs capitaines fameux dans les guerres du moyen âge. L'Albigeois, politiquement morcelé en tant de grands fiefs, avait, du reste, perdu aussi son unité épiscopale. Le pape Jean XXII, ayant érigé en évêché l'abbaye de Saint-Vincent et de Saint-Benoît de Castres, au préjudice du siége épiscopal d'Alby, on avait détaché cent quatorze paroisses ou succursales de l'ancien diocèse pour constituer le nouveau (1317). Mais, bien que ce démembrement eût fait perdre cinq mille livres de rente à l'évêché d'Alby, il lui res-

tait encore d'immenses revenus. Ses évêques vivaient avec une magnificence princière dans le Château-Neuf, auquel on avait donné le nom de *la Berbie*, changé depuis en celui de *la Verbie*. La superbe cathédrale de Sainte-Cécile s'achevait lentement, comme tout ce qui est grand, et on s'y disposait à y recevoir les reliques de saint Amaranthe et de saint Eugène, que l'évêque, Louis d'Amboise, fit transporter de Vioux dans l'église métropolitaine d'Alby (1494). Pendant le moyen âge, deux nouveaux couvents, celui des Dominicains (1272), et celui des Carmes (1311), avaient été fondés dans la ville; par la suite, des religieux de l'Observance, des Cordeliers (1484-1486), des sœurs de Sainte-Colette, et des religieuses de l'Annonciade, vinrent aussi s'établir à Alby (1432-1506).

Rien de plus décousu que l'histoire de la cité épiscopale, depuis les troubles occasionés par les deux concurrents à l'évêché, jusqu'aux guerres de religion. Le Dauphin Louis, qui devait porter si rudement la couronne de France, séjourna longtemps dans l'Albigeois, en 1439; instruit des projets de l'Anglais Hottington, sur le Languedoc, il ordonna au sénéchal de Toulouse de réunir à Alby les milices de la province; il s'arrêta dans cette ville, et visita Lautrec, Castres et Cordes, d'où il passa dans le Rouergue. Le parlement, forcé par la peste de s'éloigner de Toulouse, se retira à Alby en 1472. Ce fléau s'y étant aussi déclaré, il se transporta à Réalmont, où il reprit ses travaux. Les mêmes circonstances le ramenèrent à Gaillac, deux années après (1474). Louis d'Amboise, lieutenant du gouverneur de Languedoc, sous le règne de Louis XI, et un des plus illustres évêques d'Alby, consacra la cathédrale de Sainte-Cécile, le 13 avril 1480 : il y ajouta le chœur, l'enrichit de dons magnifiques, et institua les pauvres ses héritiers. Il avait failli être arrêté dans sa ville épiscopale, en 1486, par ordre de Charles VIII, à cause de ses relations avec le duc d'Orléans, dont il était le principal conseiller, et il ne s'était soustrait aux gens du roi qu'en se réfugiant à Avignon. Les États de Languedoc se réunirent trois fois à Alby, probablement dans le réfectoire des Jacobins, de 1499 à 1538. On vit le cardinal Antoine Duprat et deux princes de la maison de Lorraine, Jean et Louis, monter successivement sur le trône épiscopal de l'Albigeois, dans la première moitié du XVIe siècle; car les plus grands personnages de la cour se disputaient cet évêché, qui leur donnait la jouissance d'une fortune de prince. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, et sa femme, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, firent une entrée solennelle à Alby, le 10 juillet 1535. Le chapelain de Marguerite de Valois prêcha devant elle dans cette même cathédrale où saint Bernard avait combattu l'hérésie des henriciens : les consuls, sur l'invitation de la reine, mandèrent toutes les *femmes d'estat* de la ville pour assister à ce sermon. Sous le règne de Charles IX, un siége présidial de la sénéchaussée de Carcassonne fut établi à Alby (1555-1569); mais les États de Languedoc, qui s'étaient toujours opposés à la création de ce siége, en obtinrent la suppression de Louis XIII.

Le chapelain de la reine de Navarre, pendant le court séjour de cette princesse à Alby, y avait ravivé dans quelques esprits la tradition presque éteinte de la réforme religieuse. Les nouvelles doctrines trouvèrent les autres villes de l'Albigeois encore mieux disposées à les accueillir. En 1561, les protestants sont déjà assez nombreux à Castres pour prétendre à l'honneur de représenter, avec

ceux de Nîmes, tous leurs autres coreligionnaires du Languedoc ; ils demandent, de concert, d'abord à la cour et ensuite aux États, que des temples leur soient accordés dans la province. Quand, l'année suivante, les premiers coups d'arquebuse sont tirés, les calvinistes de l'Albigeois envoient des secours à ceux de Toulouse : bientôt Castres, Lavaur et Rabastens se déclarent pour le prince de Condé. Ces villes ne peuvent toutefois prévenir la ruine des protestants de Gaillac, qui expient cruellement les succès de leurs coreligionnaires. Le cardinal Laurent Strozzi, cousin de Catherine de Médicis, lieutenant du roi et commandant en Albigeois, était alors évêque d'Alby. Il envoie une compagnie d'Italiens qu'il avait pris à son service, aux gens du faubourg de l'Orme, vignerons pour la plupart et catholiques des plus zélés : tous se portent vers Gaillac, y soulèvent la population fidèle et se réunissent à elle pour faire main-basse sur les hérétiques au moment où ils sont au prêche. Beaucoup sont massacrés, mais on en réserve de soixante à quatre-vingts pour les conduire, dit un auteur, « dans une galerie de l'abbaye de Saint-Michel, située sur un rocher escarpé, au bas duquel coulait la rivière de Tarn ; » là, un certain Cabrol, laboureur, affublé de la robe et du bonnet du lieutenant du juge d'Albigeois, sa victime, et ayant l'avocat Pousson pour assesseur, procède au jugement des prisonniers; au fur et à mesure qu'il les condamne, on les précipite du haut de la galerie dans la rivière, en assaisonnant chaque exécution d'atroces plaisanteries. Des mariniers vont avec leurs batelets achever, à coups de rames, ceux des protestants qui savent assez nager pour se soutenir sur l'eau. D'autres horreurs marquèrent cette journée, dans laquelle le ministre Gardès périt avec presque tous les siens, et dont la responsabilité pesa surtout sur l'évêque d'Alby. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il complota l'expédition de Gaillac, et quelques-uns ajoutent même qu'il la dirigea en personne.

Le cardinal Strozzi, grâce à un stratagème bien digne d'un Italien, n'avait rien à craindre pour le repos de sa ville épiscopale. Les protestants d'Alby s'étant enhardis au point de lui demander un local qui pût leur servir de temple, il feignit d'être disposé à les traiter favorablement : tout ce qu'il demandait, c'était de savoir les noms et le nombre des réclamants, afin de s'assurer s'il devait avoir égard à leur requête. Les calvinistes ne lui eurent pas plutôt donné cette satisfaction, qu'il les condamna à une forte amende et les chassa de la ville. Alby demeura donc aux catholiques, mais les calvinistes se dédommagèrent amplement dans le pays : sous l'épiscopat de Rodolphe, neveu de Strozzi, trente-huit villes, bourgs ou villages de l'Albigeois, entre autres Gaillac, Lombers et Réalmont, tombèrent en leur pouvoir ; ils se rendirent maîtres, en outre, des faubourgs d'Alby, les mirent à sac et y tuèrent un grand nombre de catholiques (septembre 1568-décembre 1569). L'excessive intempérie des saisons ne permit point aux peuples de jouir de la paix de 1570 : il en résulta une disette, une épidémie et des fièvres pestilentielles qui sévirent surtout dans les villes de Toulouse, d'Alby et de Castres, et dans les pays dont elles étaient les chefs-lieux. Sept années s'écoulèrent sans modifier d'une manière bien sensible la situation des partis : en 1577, Julien de Médicis, qui avait succédé à Rodolphe, évaluait encore à trente-quatre le nombre des places de l'Albigeois occupées par les protestants; il s'en plaignait

dans une lettre adressée au duc d'Anjou et le priait de lui envoyer des secours.

Toulouse entraîna Alby, Lavaur et Gaillac dans le parti de la Ligue (1589). Quoique l'abbé Delbène, homme remarquable à plus d'un titre et bon catholique, occupât alors le siége episcopal de l'Albigeois, on en confisqua les revenus au profit de la sainte Union; on n'était pas content de Delbène, et il refusait d'ailleurs de prêter le serment de fidélité au duc de Mayenne. Les États sanctionnèrent cette spoliation pour laquelle la province fut condamnée, par la suite, à payer au prélat une indemnité de cent douze mille écus, qu'il voulut bien réduire à vingt-six mille. En 1592, Antoine-Scipion de Joyeuse, créé maréchal de France par le duc de Mayenne, remporta un avantage signalé sur les royalistes, devant le château de la Cour, près de Montels, en Albigeois; il prit et rasa ensuite le château et la ville de la Guépie ; mais le gouverneur d'Auvergne, Messillac de Rastignac, et plusieurs autres capitaines du parti du roi, prirent leur revanche à Villemur, où ils enlevèrent à la pointe de l'épée le camp de Joyeuse, qui, en voulant se sauver, se noya dans le Tarn. Vers le milieu de l'automne de l'année 1593, Henri de Joyeuse, que les ligueurs avaient tiré du couvent des Capucins de Toulouse, pour succéder à son frère Scipion dans le commandement des troupes catholiques de la province, convoqua les États de son obéissance à Alby ; il en fit lui-même l'ouverture, le 21 octobre, dans le réfectoire des Cordeliers, et leur demanda de nouveaux subsides et de nouveaux serments. Il eut beau faire : tout allait lui échapper à la fois, comme il en témoigna bientôt la crainte lui-même, en saisissant, pour garantir au moins ses intérêts personnels, les villes d'Alby et de Gaillac, où furent emprisonnés sur son ordre plusieurs habitants catholiques dévoués au roi. La paix de Folembray remit Alby et tout le diocèse sous l'autorité royale (1596). Les consuls de cette ville et ceux de Cordes et de Rabastens assistèrent aux États ouverts à Pézenas, le 15 décembre 1597, par le duc de Ventadour. Cette assemblée, entre autres demandes adressées au roi, réclama la démolition de la citadelle d'Alby.

Au commencement du XVIIe siècle, il y eut à Alby une nouvelle réunion des États de Languedoc (1602). En 1608, l'évêque Delbène mourut, laissant son siége épiscopal à son neveu. Alphonse Delbène, esprit remuant et dangereux, servit le roi tant qu'il n'eut pour ennemi dans la province que le prince de Rohan, chef du parti protestant : à l'occasion de la révolte de 1621, il équipa, dit-on, à ses frais un régiment de mille hommes de pied, qu'il joignit aux troupes du duc d'Angoulême, lieutenant du roi. Nous n'avons nullement l'intention de raconter les diverses alternatives de succès et de défaites des deux armées opposées, pendant cette nouvelle guerre civile : les marches et contre-marches occasionées par les sieges de Lombers, de Realmont et de La Fauch, en Albigeois, aboutirent d'abord à la défaite des religionnaires; le duc d'Angoulême, accompagné de l'évêque d'Alby, leur tua, blessa ou prit sept cents hommes (1621). La ville de Réalmont, six ans après, quand Rohan appela encore les siens aux armes, fut des premières à embrasser son parti. C'était la plus forte place que les calvinistes eussent dans le pays; le duc y mit un gouverneur, et y tint le colloque d'Albigeois (1627). Le prince de Condé partit d'Alby pour assiéger Réalmont, où il entra par capitulation (1er mai 1628), avantage qui fut compensé par

la perte de Castres, dont la population protestante se révolta. Les autres événements de la guerre se passèrent en dehors de l'Albigeois : après la conclusion de la paix, signée à Alais le 27 juin 1629, le cardinal de Richelieu, affaibli par la maladie, se fit transporter à Alby ; il y était le 12 août et y reçut la soumission des députés de Montauban, que lui amena le maréchal de Bassompierre.

L'évêque d'Alby, Alphonse Delbène, fut l'âme de la fatale révolte du duc de Montmorency contre le roi : créature de Marie de Médicis, il avait auprès d'elle ses neveux et son frère. Un de ceux-ci vit secrètement le duc de Montmorency à Pézenas, de la part du duc d'Orléans ; l'évêque d'Alby s'était chargé d'agir sur l'esprit de la duchesse, dont il fit l'instrument de ses projets : elle décida son mari à recevoir Monsieur dans son gouvernement. Dès lors tout est à la guerre dans le Languedoc. Aux États de Pézenas, le mauvais génie de la province pousse à la fois le duc et les députés à la rébellion ; l'archevêque de Narbonne, combattant ses intrigues, il le fait arrêter, et prend en son lieu et place la présidence de l'assemblée ; sous son influence, elle vote les impôts et les gratifications ordinaires, c'est-à-dire les dépenses prochaines de la guerre civile (1632). Le parlement de Toulouse, instruit des menées secrètes de Delbène, fait saisir les revenus de son évêché. Le prélat ne s'en rend pas moins à Alby, qu'il jette, de gré ou de force, dans le parti de Monsieur. Il se porte à la rencontre du duc d'Orléans, et, à Lodève, « la première ville de la province qui ouvrit ses portes au frère du roi, » il lui présente des vers satiriques contre le cardinal de Richelieu. C'était une ivresse d'ambition et de méchanceté dont il ne fut tiré que par les sanglantes catastrophes de Castelnaudary et de Toulouse. La réaction ne se fit pas attendre à Alby, où Monsieur avait mis une garnison de cinq cents hommes : les Capucins et les Jésuites (nous n'avons pu encore noter l'établissement de ces derniers dans la ville) ameutèrent le peuple ; on chassa l'évêque, on força les troupes à déguerpir, et les bons pères des ordres de saint François et de Jésus se partagent en vainqueurs la bibliothèque épiscopale. Louis XIII excepta Alphonse Delbène, ainsi que son frère, l'abbé Delbène, de l'amnistie accordée aux rebelles ; il fit déposer le premier, comme criminel de lèse-majesté, par une commission ecclésiastique convoquée à Paris, en vertu d'un bref du pape Urbain VIII (19 juin 1634). Delbène, remplacé par Gaspard de Daillon, évêque d'Agen, se réfugia à Florence, fit sans succès quelques tentatives pour être réintégré dans son évêché, et mourut en 1651.

Gaspard de Daillon fut un des prélats les plus éminents du siége d'Alby. Lorsqu'en 1637 les Espagnols envahirent le Languedoc, il fit le dernier acte de service militaire que les évêques de cette ville aient rendu au roi de France, comme seigneurs féodaux, en conduisant cinquante gentilshommes, de ses amis, équipés pour la guerre, au quartier général de Béziers, où le duc d'Halwin, gouverneur de la province, avait convoqué les prélats, les barons et les consuls des villes environnantes. La fortune immense de Gaspard de Daillon, accrue des revenus considérables de l'évêché, lui permit de tenir à Alby un grand état de maison. Le couvent actuel du Bon-Sauveur, hospice des aliénés et des sourds et muets, fut dans l'origine un pavillon charmant élevé par le prélat, au milieu d'un beau parc, et dont il laissa la jouissance à ses successeurs. En 1638, il fonda, dans sa ville

épiscopale, une communauté des Dames de la Visitation, où, plus tard, l'infortunée comtesse d'Isembourg, né princesse de Hohenzolern, prononça ses vœux. Six ans après la mort de Gaspard de Daillon, le riche temporel de ce siége épiscopal détermina Louis XIV à en demander l'érection en archevêché au pape Innocent XI (1676). Le métropolitain de Bourges avait renoncé, l'année précédente, à sa suprématie spirituelle sur les six évêchés d'Alby, de Cahors, de Rhodez, de Mende, de Castres et de Vabres, qui devinrent les suffragants de la nouvelle métropole. Le premier archevêque d'Alby fut le dominicain Hyacinthe de Serroni, modèle de vertu, de dévouement et de charité. Parmi ses successeurs, nous nommerons Charles-Léopold de Choiseul, qui, plein des idées progressives de sa famille, fit une guerre impitoyable aux monuments du passé : grand abatteur des tours, des forteresses et des hautes murailles des villes, dont il changeait les fossés en promenades, il ne respecta ni le magnifique château de Combefa, ni la tour colossale du palais épiscopal d'Alby, construite en 1570 par l'évêque Rodolphe, ni l'antique chapelle et les vastes salles de cette magnifique résidence où l'évêque Delbène avait donné l'hospitalité au cardinal de Richelieu. Léopold de Choiseul eut pour successeur, en 1764, le cardinal de Bernis, qui prit pour coadjuteur l'archevêque de Damas, son propre neveu, et mourut à Rome, le 2 novembre 1794. La révolution ne fit, du reste, qu'un petit nombre de victimes dans l'ancien Albigeois, dont la capitale ne vit que rarement dresser l'échafaud sur sa place publique. Les passions politiques s'y réveillèrent pourtant à la chute de l'empire et s'y émurent profondément des dramatiques péripéties du procès intenté aux assassins du malheureux Fualdès devant la cour d'assises du Tarn.

L'Assemblée constituante réunit les deux diocèses de Castres et de Lavaur, pour en former un seul département, qui reçut le nom de la principale rivière du pays (1790). Le chef-lieu du Tarn avait d'abord été placé à Castres, dont on supprima l'évêché; le Directoire, voulant punir cette ville de quelques mouvements séditieux que les élections y avaient fait éclater, transféra le chef-lieu à Alby, après le 18 fructidor; Bonaparte l'y maintint, lorsque, par la loi du 29 pluviôse an VIII, il substitua des préfectures aux chefs-lieux de départements; enfin, en 1802, lors du Concordat, le premier consul soumit tout le territoire de l'Albigeois au diocèse de Montpellier. La Restauration releva le siége archiépiscopal d'Alby, et lui donna pour suffragants les évêchés de Rhodez, de Cahors, de Mende et de Perpignan. On évalue la population du département du Tarn à 351,795 habitants; l'arrondissement d'Alby en compte, à lui seul, plus de 87,000, et le chef-lieu, dans lequel la révolution a confondu les deux communes indépendantes de Château-Vieux et de Château-Neuf, près de 12,000. Réalmont, Lombers et Ambialet, ont, le premier, 2,782 habitants, le second 1,745, et le troisième 3,141. Lautrec n'a pas moins de 3,600 âmes, et figure, ainsi que Réalmont, parmi les chefs-lieux de canton du département du Tarn. Alby a donné naissance à *Pierre Gilles*, voyageur, géographe et helléniste; au célèbre mathématicien *Rossignol;* aux deux poëtes *Boyer* et *Leclerc*, connus par les épigrammes de Boileau; au savant magistrat *Clari;* à l'illustre navigateur *Lapeyrouse*, dont la statue a été récemment érigée sur une des places de la ville; au conventionnel *Campmas;* et aux généraux *Dugua* et *d'Hautpoult*, morts glorieusement sur les champs de

bataille de l'Empire. Il faut ajouter à cette liste un nom qui appartient au moyen âge : celui d'*Aymar lo Negres* (le Noir), troubadour né dans le Château-Vieux d'Alby, et qui vivait du temps de Raymond VII, comte de Toulouse.

Qu'on nous permette, avant de quitter ces lieux si fameux dans l'histoire, de nous arrêter encore au sommet du dernier coteau par lequel est dominée la plaine du Tarn ; de là nous apercevons à nos pieds la cité métropolitaine d'Alby, que divise en deux parties inégales la rivière de ce nom, et que relie à son plus riche faubourg un vieux pont construit dans le XI[e] siècle. Point d'air, point de régularité dans les rues pour la plupart étroites et tortueuses ; mais celles des faubourgs, prolongement des routes de Millau, de Réalmont, de Lacaune et de Toulouse, sont assez belles et aboutissent à un centre commun qu'on nomme Le Vigan. Parmi les maisons, il en est encore deux qui datent du VI[e] siècle ; on les remarque comme une rareté ; plusieurs autres habitations particulières rappellent par leur ornementation l'époque de la renaissance. La ville s'enorgueillit avec raison de sa magnifique cathédrale de Sainte-Cécile. C'est, dit M. du Mège, le plus vaste édifice en briques qui existe en France. Des peintures appliquées sur un fond d'azur du plus bel éclat, et représentant divers sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, décorent la voûte ; on y admire aussi la délicatesse des sculptures du chœur, où figurent les statues des douze apôtres, et celles de l'empereur Constantin et de Charlemagne. L'église de Saint-Salvi a été classée par le gouvernement au nombre des monuments historiques. Nous citerons encore l'ancien palais épiscopal, reste du Château-Neuf d'Alby, et que ses tours et sa masse imposante ont fait comparer à un palais électoral d'Allemagne ; l'hospice, superbe bâtiment composé de deux ailes ; le collége, bâti par les Jésuites ; la bibliothèque, le musée et le pont du Tarn qui repose sur sept grandes arches. Alby a un séminaire diocésain, une bibliothèque publique, un collége communal, une chambre consultative des manufactures, un tribunal de première instance, un tribunal et une bourse de commerce. La manipulation du pastel occupait jadis une multitude d'ouvriers dans cette ville ; on y trouvait, en outre, des fabriques de mignonnettes, de redins et de cordelats ; la plupart de ces manufactures sont maintenant fermées, mais le commerce des grains a pris, en revanche, un grand développement. Il y a à Alby un entrepôt des houilles de Cormeaux, des bois du haut Albigeois, ainsi que de toutes les marchandises des cantons environnants[1].

1. *Géographie* de D'Anville. — Roger de Hoveden. — Mathieu Paris. — Dom Martenne, *Anecdotes*. — Guillaume de Nangis. — Guillaume de Puylaurens. — Pierre de Vaux-Sernay. — *Sommaire de l'histoire de la guerre faicte contre les hérétiques albigeois*, par feu Jehan du Tillet. Paris, 1590. — *Histoire des Vaudois*, par Jean-Paul Perrin, Lionnais. — Le même, *Histoire des Chrétiens albigeois, contenant les longues guerres et persécutions, qu'ils ont souffertes, à cause de la doctrine de l'Évangile*. — Beausobre, *Histoire du Manichéisme*. — *Annales de Toulouse*, par La Faille. — *Histoire* de de Thou. — De Bèze, *Histoire des églises réformées*. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*. — Sismondi, *Histoire des Français*. — Henri Martin, *Histoire de France*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaires du Tarn*. — Notes statistiques communiquées par M. de Combettes-Labourelie.

GAILLAC.

L'origine de Gaillac (*Galliacum*) date du VIIe siècle. Ce n'était, à cette époque, qu'un humble village appartenant à l'église d'Alby, depuis la donation que lui en avait faite, en 654, l'évêque Didier. Vers 819, Pépin Ier, roi d'Aquitaine, y fonda un monastère qu'il soumit à l'abbaye de Figeac. Ce monastère, dédié à saint Quentin, fut détruit sans doute par les Normands, dans le IXe siècle; car on le voit reparaître, au milieu du Xe, sous le nom de Saint-Michel. Frotaire, évêque d'Alby et frère du vicomte Bernard-Aton III, y consacra un autel, en 972, et gratifia la communauté de plusieurs terres ou villages de l'Albigeois avec leurs églises. Le comte d'Alby, Pons-Raymond, fils de Raymond-Pons, comte de Toulouse, présent à la cérémonie, confirma non-seulement la munificence du prélat, mais y ajouta encore par le don de plusieurs autres domaines, notamment de la ville même de Gaillac et du château de Lorm, situé dans le voisinage sur une hauteur qui domine le cours du Tarn. La seule condition qu'il imposa aux religieux, fut d'observer à perpétuité la règle de Saint-Benoît. Le monastère de Saint-Michel fut ensuite uni à l'abbaye de la Chaise-Dieu (1079) : il subit une réforme et resta sous sa dépendance jusque vers le milieu du XVIe siècle, époque à laquelle le pape Paul III le sécularisa et l'érigea en collégiale, tout en lui conservant le titre abbatial.

Gaillac ne joua aucun rôle à l'époque de la guerre des Albigeois : ses habitants se soumirent, dès 1209, à Simon de Montfort. Raymond VII, voulant les ramener dans son parti, confirma, en 1221, tous les priviléges que leur avaient accordés ses prédécesseurs, par un diplôme ampliatif qu'on appela la grande charte, et auquel il donna une nouvelle sanction dans une autre charte datée du mois d'août 1227. La seigneurie de Gaillac se trouvait alors partagée entre deux seigneurs, savoir : le comte de Toulouse et l'abbé de Saint-Michel ; celui-ci n'en possédait que le quart ; ses successeurs en ont joui jusqu'en 1789. Lorsque l'héritage de Jeanne, fille de Raymond VII, eut été réuni au domaine royal (1271), la municipalité de Gaillac rédigea des statuts pour assurer ses franchises ; Philippe-le-Bel les approuva, en 1288. Sous le règne de Charles V, la place tomba temporairement au pouvoir des Anglais, qui enlevèrent ses archives et les déposèrent à la Tour de Londres, où elles sont encore. Ce fut probablement en 1381 : du moins voyons-nous que, cette même année, les consuls firent abattre l'hôpital de Saint-Pierre et de Saint-André-de-Gaillac, parce que les Anglais s'y étaient logés et s'en étaient servis comme d'une forteresse « pour causer du dommage à la ville. »

Les habitants, au XVIe siècle, faisaient un grand commerce ; le produit de leurs vins surtout les avait enrichis. Cette prospérité paraît avoir exercé une fâcheuse influence sur les mœurs du clergé, qui s'étaient singulièrement relâchées. Les doctrines de Calvin pénétrèrent de bonne heure dans la ville. Elle était divisée alors, comme aujourd'hui, en trois paroisses : Saint-Pierre, Saint-Jean, et Saint-Michel. Les religionnaires se saisirent de l'église de Saint-Pierre et y célé-

brèrent la Cène : après quoi, ils essayèrent d'emporter Saint-Michel de vive force. Mais l'évêque d'Alby, Strozzi, se vengea de leurs entreprises par de cruelles représailles (1562). Quelques années plus tard (1568), les protestants ayant à leur tête le vicomte de Paulin, prirent, à leur tour, une éclatante revanche : introduits dans la place par un traître, ils y firent main-basse sur les catholiques. Le château fut enlevé au bout de trois jours, saccagé et livré aux flammes. Maîtres de Gaillac, les calvinistes démolirent les églises et en firent servir les matériaux à la construction des remparts et de quelques tours. Ils n'en sortirent qu'après l'édit de 1569. Le gouvernement de la place échut alors au capitaine l'Étoile ou l'Estelle, de la maison de Brunet-Panat, lequel eut pour successeur le capitaine Mons, qui se déshonora en trafiquant avec une atroce cupidité du pouvoir de vie et de mort qu'il eut sur les religionnaires, à l'époque de la Saint-Barthélemy, et fut révoqué par le duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc (1572). Les habitants se jetèrent bientôt dans le parti de la Ligue, et ne reconnurent Henri IV qu'en 1596. A partir de cette époque, Gaillac entra dans une grande voie de prospérité; l'agriculture et le commerce y devinrent très-florissants. Les Anglais, les Hollandais et les Polonais recherchaient beaucoup ses vins, connus sous le nom de *vins du coq*, à cause des armoiries de la ville apposées sur les tonneaux; aussi leur exportation, favorisée par la paix, prit-elle un accroissement considérable. Le goût des Anglais était même si vif, que, dans les XIVe et XVe siècles, ils avaient fait un traité avec les magistrats des villes du pays, pour assurer la franchise des vins d'Albigeois.

Gaillac figure dans le département du Tarn comme chef-lieu de sous-préfecture; sa population atteint presque 9,000 âmes, et l'arrondissement en compte près de 72,000. La ville est bâtie sur la rive droite du fleuve, dans une situation délicieuse, au point central de la fertile vallée qui s'étend depuis Alby jusqu'à la pointe de Saint-Sulpice. Son développement extérieur sur le sommet de la berge et sur les trois routes d'Alby, de Toulouse et de Montauban, offre un coup d'œil magnifique; mais l'intérieur ne se compose que de vieux quartiers, de rues étroites, obscures et mal bâties. L'ancienne abbaye existe encore au bord du Tarn, sur lequel la restauration a fait jeter deux ponts; elle communique avec l'église Saint-Michel, qui fut en partie démolie par les protestants, en 1568, ainsi que celles de Saint-Pierre et de Saint-Jean. Un collége communal ne remplace qu'imparfaitement, depuis la Révolution, le collége que le pape Jean XXII y avait créé en 1329, et dans lequel trois régents enseignaient le latin et la grammaire. Une bibliothèque publique est établie dans les archives de la mairie. Après les vins, pour lesquels on confectionne annuellement quarante mille futailles, les principales branches du commerce de Gaillac sont les céréales, les minoteries, les prunes sèches, les volailles, les graines de trèfle et d'anis, et les bois de merrain. Cette ville s'honore d'avoir vu naître le père *Bernard*, traducteur des œuvres de saint Thomas; le savant historien du Languedoc, *dom Joseph Vaissette*; le père *Gaubil*, missionnaire en Chine, où il fut promu à la dignité de mandarin; et le célèbre médecin *Antoine Portal*[1].

1. *Histoire générale de Languedoc*. — Notes manuscrites de M. de Combettes-Labourelie.

CASTRES.

L'an de Jésus-Christ 647, trois hommes de noble condition, Robert, Anselin et Daniel, fuyant le monde, vinrent s'établir dans un lieu solitaire situé sur la rive droite de l'Agout, où ils bâtirent trois cellules avec des branches d'arbres et du gazon. Telle a été l'humble origine de l'abbaye et de la ville de Castres. Quant à l'étymologie du nom commun à l'une et à l'autre, il est beaucoup plus naturel de l'attribuer à l'existence d'un camp romain, assis sur une des hauteurs qui dominent la rive droite de l'Agout, que de supposer avec la légende que les pieux fondateurs appelèrent leurs cellules *Castra* « parce qu'ils y renoncèrent à la milice du prince pour se dévouer à celle du Seigneur. » Au milieu du IXe siècle, l'abbé Gilbert fit venir d'Espagne les reliques de saint Vincent, martyr, en l'honneur duquel on construisit une église, dont l'entrée, contrairement à l'usage observé alors pour les églises des couvents, fut étendue aux personnes des deux sexes. L'abbaye de Castres attira, dès lors, un nombreux concours de pèlerins. Le roi Robert, vers la fin de sa vie, ayant entrepris un voyage aux principaux lieux de dévotion du royaume, ne manqua point de visiter l'église de Saint-Vincent de Castres (1029). Il paraît que le monastère tomba, quelques années après, sous la puissance des seigneurs séculiers, puisque Raymond-Bernard, vicomte d'Alby et de Nîmes, l'assigna pour dot, entre autres domaines, à sa fille Guillelmette, en la mariant à Pierre-Aton, vicomte de Bruniquel (1069). Bientôt cependant, touché de la décadence de l'abbaye, il la réforma et l'unit à celle de Saint-Victor de Marseille. Le roi de France, Louis-le-Jeune, visita aussi les reliques de saint Vincent, en 1154; et Louis VIII, en 1215, obtint de l'abbé de Castres, Guillaume, « en considération de l'utilité et de l'avancement qu'il avait procurés dans l'affaire de Jésus-Christ, » une partie de ces reliques, dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris.

La ville de Castres, dès le XIe siècle, appartenait aux vicomtes de Béziers. L'un d'eux, Bernard-Aton, avait accordé aux habitants, chevaliers ou bourgeois (*milites castrenses et burgenses*), divers priviléges dont les principaux consistaient dans l'exemption *de tolte et de queste*; il ne s'était réservé que la justice et le droit de chevauchée. Ces priviléges furent confirmés, en 1160, par Raymond-Trencavel. Roger II, son fils, engagé dans la secte des Albigeois, crut pouvoir laisser sa femme à Castres, une des plus fortes places du pays, sous la protection de ses domestiques et d'un corps nombreux de troupes, lorsqu'il se refugia, en 1178, à l'extrémité de ses domaines, afin d'éviter toute conférence avec les légats du pape. L'abbé de Clairvaux et l'évêque de Bath étant arrivés dans cette ville, y attaquèrent ouvertement l'hérésie, sans s'effrayer du prodigieux essaim de sectaires qui les entourait; et comme le vicomte retenait l'évêque d'Alby prisonnier, au mépris de la foi promise, ils « le *défierent* au nom de Jésus-Christ, de la part du pape et des rois de France et d'Angleterre. » La prise de Carcassonne,

en 1209, détermina les Castrais à envoyer des députés au château d'Alzonne, où était Simon de Montfort, pour l'assurer de leur obéissance. Simon, maître de l'Albigeois, disposa de tout le territoire situé à la gauche du Tarn, en faveur de Guy, son frère, dont le fils, Philippe Ier, étant passé en Orient, y mourut titulaire de la seigneurie de Tyr (1272), et dont le petit-fils, Philippe II, auquel son père avait confié l'administration *de sa terre de France*, confirma les coutumes de Castres (1265). Ces coutumes, comme du reste toutes celles de la province, concernaient les homicides, les voleurs, etc., et donnaient aux adultères la faculté « de payer une amende pécuniaire ou de courir tout nus dans les rues, les hommes n'ayant que leurs *brayes* et les femmes la chemise autour des reins. »

Jean, comte de Squillace et de Monte-Caveoso, fils aîné de Philippe II, n'eut point d'enfants, non plus que Simon le cadet. La seigneurie de Castres fut alors disputée par Éléonor, comtesse de Vendôme, leur sœur; par Bernard VI, comte de Comminges, et Jean Ier, comte de Forez, l'un époux de Laure, et l'autre fils de Jeanne, toutes les deux sœurs d'Éléonor, de Jean et de Simon (1301). Mais le parlement de Paris, décidant que la succession devait se régler non sur le droit écrit, mais bien sur la coutume de France, où la représentation n'a pas lieu, adjugea la seigneurie à Éléonor (28 février 1302). Castres, que le roi Jean avait érigé en comté (1356), appartint ensuite, tour à tour, à Jacques Ier, Jean et Jacques II de Bourbon, comtes de la Marche (1342-1393); à Bernard d'Armagnac, et à son fils, Jacques, duc de Nemours, sur lequel Louis XI confisqua le comté pour en revêtir son chambellan, Boffil ou Bouffil de Juge (*de Judice*), chevalier lombard (1477). Un long procès, causé par les réclamations de Jean, frère du duc de Nemours et évêque de Castres, était pendant encore au parlement de Paris, quand François Ier reçut à Amboise, le 27 janvier 1515, l'hommage d'Alain, sire d'Albret, beau-frère de Boffil de Juge, dont il se disait héritier malgré les droits de sa veuve, Marie, et de sa fille, Louise. Enfin un arrêt du parlement, en date de 1519, mit à néant ces diverses prétentions et adjugea le comté au roi qui l'incorpora définitivement à la couronne. Castres, à cette époque, était le siége d'un évêché, depuis plus de deux siècles que le pape Jean XXII ayant érigé l'église de Saint-Benoît en cathédrale, avait attribué au nouveau diocèse cent quatorze paroisses ou succursales distraites de celui d'Alby (1317). Le chapitre ne fut sécularisé qu'en 1535, par le pape Paul III.

Les doctrines de Calvin pénétrèrent de bonne heure à Castres. Dès 1561, les protestants s'y saisirent de l'église de Notre-Dame de la Platé; ils saccagèrent ensuite la cathédrale de Saint-Benoît, l'église et le monastère de Saint-Vincent (1562-1563). Damville, après l'édit de pacification de 1563, vint recevoir leur soumission, au mois d'octobre; mais il fit seulement le tour des murailles, parce que la peste désolait la ville. Les habitants de Castres coururent encore aux armes, en 1567; la paix de Saint-Germain y fut publiée, au mois d'août 1570, et le roi mit en garnison dans la place trois compagnies corses ou italiennes, avec quatre compagnies d'arquebusiers et une compagnie de chevau-légers : elle fut néanmoins surprise, le 23 août 1573, par deux seigneurs protestants, La Garrigue et son frère, La Grange, échappés aux massacres de la Saint-Barthélemy. En 1595, Henri IV établit à Castres une chambre mi-partie qui, transférée à

Béziers, en 1623, fut rendue à sa première résidence, en 1629. Sous Louis XIII, on détruisit, cette même année, les deux tiers des fortifications. Le maréchal de Thémines avait précédemment dévasté les environs de la ville (1625), et le duc de Rohan, repoussé d'abord par les habitants, avait réussi à s'y introduire par ruse, pendant la campagne de 1628. Les derniers faits que nous fournissent les annales de Castres, sont la translation de sa chambre mi-partie à Castelnaudary (1679), et l'édit de Louis XV, qui supprima sa sénéchaussée pour la réunir à celle de Carcassonne (1768). Le siége épiscopal de Castres fut rempli, de 1752 à 1772, par Jean-Sébastien de Barral, auquel les habitants furent redevables de la construction des belles allées du Mail et des Lices, de la fondation de deux hôpitaux et de la réorganisation du collége, après l'expulsion des jésuites.

Castres était, sous l'ancien régime, la seconde ville de l'Albigeois, chef-lieu d'une recette et siége d'une justice royale. C'est aujourd'hui l'une des trois sous-préfectures du Tarn. L'arrondissement renferme un peu plus de 140,000 âmes, et la ville près de 18,000. On y fabrique des draps, des casimirs, des ratines, des flanelles, des toiles, qui constituent les principaux objets de son commerce; l'industrie y est, en outre, représentée par des papeteries, des teintureries, des forges et des fonderies de cuivre. L'Agout traverse la ville du nord au nord-ouest, et la divise en deux parties; celle du sud-est, qu'on appelle *Villegoudou*, communique au moyen de deux ponts de pierre, avec la cité proprement dite. On peut indiquer comme de beaux monuments, la maison commune, autrefois le palais épiscopal, et les deux églises de Saint-Benoît et de Notre-Dame de la Platé, malgré les profanations des protestants. Castres a vu naître *P. Borel*, médecin de Louis XIV; le savant médecin *Audouard;* le traducteur *Dacier;* l'abbé *Antoine Sabatier*, connu par ses différends avec Voltaire et son livre des *Trois siècles de la littérature française*; le lieutenant général marquis de *Fregeville;* et M. *Marturé*, auteur d'une histoire de Castres et du pays Castrais [1].

BEAUCAIRE.

La ville de Beaucaire dont la foire rivalise avec celles de Leipzig, de Francfort, de Novogorod et de Sinigaglia, est admirablement située pour servir de rendez-vous aux négociants de tous les pays. On y arrive aisément, par le canal du Languedoc, de Toulouse, de Bordeaux, de Nantes et des ports de l'Océan; par le Rhône, sur lequel elle est bâtie, de l'Allemagne, de la Suisse, de Lyon, Grenoble, Valence et Marseille; par la Méditerranée enfin, de l'Italie, de l'Espagne,

1. *Histoire générale de Languedoc.* — Marturé, *Histoire de Castres et du pays Castrais.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — Nayral, *Biographie castraise.* — *Annuaires du Tarn.*

de l'Afrique et de l'Orient. Compris dans le pays des Volces arécomiques et incorporé par les Romains à la seconde Narbonnaise, Beaucaire porta jusqu'au XIe siècle le nom d'*Ugernum*. Pline, Strabon, Grégoire de Tours et Jean de Biclar ont parlé d'Ugernum. Strabon nous apprend que les deux routes qui conduisaient de Nîmes en Italie, passaient toutes deux par Ugernum et Tarascon. On en voit encore des vestiges aux environs du village de Saint-Vincent, et près de la côte de Roquou-Partidou s'élèvent trois bornes milliaires antiques, nommées par les paysans *peyrous plantadous*. La table de Peutinger place Ugernum à quinze milles romains de Nîmes. On y a trouvé des chapiteaux corinthiens, des statues, des pavés en mozaïque. Le cimetière actuel est encore appelé *Rouanesse*, par corruption de *Rura necis*, et en creusant le contre-canal du Midi, en septembre 1808, au lieu appelé le *Trauc de la Barbazotou*, on a mis à découvert une partie considérable des fondations d'un ancien temple.

Ce fut à Ugernum que l'empereur Avitus commença son règne éphémère, après la mort de Pétrone-Maxime (455). A la chute de l'empire, cette place échut aux Wisigoths; les Franks, sous la conduite de Théodobert, la leur enlevèrent et elle fit ensuite partie du royaume de Bourgogne (561). Le roi Reccared s'en empara en 585, la livra au pillage et emmena la garnison prisonnière. Les Franks, à son départ, rentrèrent en possession du château; mais les Wisigoths le reprirent en 587. Zama et Ambiza, deux chefs sarrasins, ne firent en quelque sorte qu'y passer, au VIIIe siècle; enfin Charles Martel, à la suite des victoires qu'il avait remportées sur ces peuples, constitua à Ugernum un fief héréditaire, sous la suzeraineté des princes franks. En 825, Ugernum était le chef-lieu de la terre d'Argence (*Argentia* ou *Ager Argenteus*) qui comprenait toute la partie du diocèse d'Arles située à la droite du Rhône. Le comte d'Arles Leibulfe, auquel appartenait ce domaine, obtint de Louis-le-Débonnaire la permission de l'échanger avec l'archevêque Nothon. Depuis lors les comtes de Toulouse possédèrent la terre d'Argence, sous la mouvance de l'église d'Arles. Ceux-ci, dans le XIIe siècle, la donnèrent en fief à Bérenger III, vicomte de Narbonne. La forme quadrilatérale du château d'Ugernum, corrompu en *Ugerno*, ou de la plaine au milieu de laquelle il est situé, lui valut les qualifications de *Bel-Quadro*, *Bellum-Cadrum*, *Belli-Cadrum*, d'où est dérivé Beaucaire. Ce nom paraît pour la première fois dans un contrat de 1067 par lequel Bernard, fils de Bérenger III, cède à son frère la moitié de ce qui lui revient *es lieux de Beaucaire et d'Argence*. En 1096, Raymond IV, comte de Toulouse, de concert avec l'archevêque Gibelin, donne à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, les trois églises de Beaucaire : Sainte-Pâque, Notre-Dame et Saint-Nazaire ; et les deux donataires établissent dans la ville un prieuré conventuel dont les religieux furent plus tard sécularisés, et dont l'église devint collégiale, en 1597. Alphonse-Jourdain, fils de Raymond IV, perdit Beaucaire par la trahison de son vassal, Aymeri, vicomte de Narbonne, qui livra cette place à Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone ; mais celui-ci s'étant réconcilié avec Alphonse, la lui rendit ainsi que la terre d'Argence et le château de Vallobrègue, situé en amont dans une île du Rhône. Pour obéir à un codicille de son père, Alphonse-Jourdain, par acte passé à Fourques, le 2 septembre 1143, reconnut tenir tous ces domaines en fief de l'archevêché

d'Arles. Le juif Benjamin de Tudèle, qui visita Beaucaire en 1165, en parle comme d'une grande cité (*magnum castrum*). On ignore en quelles circonstances fut fondée la foire de cette ville : l'acte qui constitue les priviléges n'a pas été conservé dans les archives; la plus ancienne charte où il en soit fait mention est de 1315; elle est écrite en patois languedocien, et contient l'énumération de ce que chaque marchandise doit payer en passant sous les piles du pont qui joint Beaucaire à Tarascon, avec exemption des droits de passage *pendant les trois jours de la foire.*

En 1174, Henri II, roi d'Angleterre, convoqua une cour plénière à Beaucaire, pour négocier la paix entre Raymond V, comte de Toulouse, et Alphonse IV, roi d'Aragon. Les deux souverains ne se trouvèrent pas au rendez-vous; mais le comte y vint avec une grande affluence de seigneurs qui déployèrent à l'envi une magnificence extraordinaire. La comtesse Urgel envoya à la réunion une couronne estimée quarante mille sous d'or. Le comte de Toulouse fit présent de cent mille louis d'or à un chevalier nommé Raymond d'Agoust, lequel, ne voulant pas se laisser vaincre en libéralité, distribua immédiatement toute la somme à dix mille chevaliers. Guillaume-Gros de Martel invita à dîner trois cents chevaliers, et fit cuire tous les mets du repas à la flamme de flambeaux de cire. Bertrand Rimbault ordonna de labourer la plaine voisine du château et d'y semer trente mille sous en deniers. Un autre seigneur, Raymond Venons, attacha trente de ses plus beaux chevaux sur un bûcher, et y mit le feu en présence de la noblesse assemblée. Il ne fut aucunement question du but de la réunion; mais avant de se dissoudre, la cour plénière investit du titre de *roi des bateleurs* un certain Guillaume Mite, qui, par malheur, était absent. On ne saurait citer un plus éclatant exemple de fastueuse prodigalité et d'extravagante ostentation. « *Le Midi*, comme l'a dit éloquemment M. Michelet, délirait à la veille de sa ruine. »

Raimond V, à l'imitation de ses ancêtres, se reconnut vassal de l'église d'Arles, et l'archevêque consentit, en 1178, à lui conférer l'investiture du château de Beaucaire et de la terre d'Argence, à condition que le comte et ses hoirs en feraient hommage au prélat et à ses successeurs, *comme hommes soumis à sa juridiction.* L'église ne tarda pas à exercer rigoureusement sa suprématie. Raymond VI ayant pris la défense des hérétiques Albigeois, le conseil de Montpellier confisqua tous ses biens (3 janvier 1215), et Michel de Morèse, archevêque d'Arles, remit Beaucaire en fief à Simon, comte de Montfort. Celui-ci en fit hommage-lige au prélat, auquel il promit de payer un cens annuel de cent marcs, et un denier pour livre sur toutes les monnaies qu'il mettrait en circulation, et qui n'auraient cours qu'avec l'autorisation des archevêques. Telle fut l'origine d'un hôtel des monnaies, qui, après une durée de deux siècles, fut supprimé par Charles VII, en 1423. Raymond VII recouvra cette place, au mois de juillet 1216. Lambert de Limoux, que Simon avait nommé sénéchal de Beaucaire, tenta une sortie contre la ville; mais ses troupes, vigoureusement repoussées par celles de Raymond, se retirèrent en désordre dans le château, *lo qual era fort et imprenable.* Lambert de Limoux s'y retrancha, pendant que Raymond, de son côté, entourait son camp de lices et de barrières. Ce siége dura plusieurs mois, avec

des péripéties variées. Simon de Montfort tenta en vain de porter secours aux siens. Vaincu dans une première rencontre, il eut la douleur de voir pendre à un olivier, sur les remparts de la ville, son favori Guillaume de Boloz, fait prisonnier les armes à la main. Les assiégés se rendirent à discrétion, après avoir souffert de la disette au point de manger tous leurs chevaux et de passer trois jours entiers sans nourriture.

Le cardinal Bertrand, légat d'Honorius III, pour punir les Beaucairois de leur résistance, les excommunia et abandonna leurs biens au premier occupant. Le pape leur offrit de les réconcilier avec l'Église s'ils consentaient à se soumettre au comte de Montfort; mais ils persistèrent dans le parti de Raymond, qui venait de les récompenser de leur dévouement en confirmant et augmentant leurs privilèges (28 mars 1217), confirmation qu'il ratifia dans une nouvelle charte du 15 février 1221. Bientôt pourtant les habitants de Beaucaire se soumirent à Louis VIII; et Raymond VII, par le traité de paix de 1229, abandonna tout le territoire d'Argence au roi de France. Louis VIII y avait déjà établi une sénéchaussée royale : son successeur, Louis IX, organisa cette juridiction, qui comprit les diocèses de Maguelonne, Nîmes, Uzès, Viviers, Mende, le Puy, et la partie de ceux d'Arles et d'Avignon située sur la rive droite du Rhône. Le roi y rendit, en outre, une ordonnance pour l'administration de la justice, et confirma les habitants dans l'usage ancien de se servir du droit écrit, et de faire juger par des architectes les questions de mitoyenneté, de jours, de gouttières et d'auvents. L'église d'Arles continuait, cependant, à se considérer comme suzeraine de Beaucaire. L'archevêque Bertrand de Saint-Martin réclama de la couronne les droits féodaux, qui furent transformés en une redevance de cent livres, assignée sur le péage de Beaucaire. Pendant les règnes suivants, l'histoire de cette ville se compose d'une série de petits faits isolés, lesquels ne sont point toutefois sans importance. Le pape Grégoire X et Alphonse X, roi de Castille, y tiennent des conférences pendant l'été de 1275. Le mardi après l'octave de la Pentecôte 1298, vingt-six principaux citoyens de Beaucaire attestent que « d'après un usage immémorial, les bourgeois peuvent recevoir la ceinture militaire des mains des nobles ou prélats, et jouir ensuite des avantages des chevaliers. » Le 22 juillet 1306, Philippe-le-Bel chasse les juifs de Beaucaire; le 13 octobre 1307, il y fait arrêter quarante-cinq Templiers, qui occupaient dans les environs le château de Camp-Public. En 1346, Philippe de Valois confirme les Beaucairois « dans les justes possessions, libertés, usages et saisines desquels eux et leurs prédécesseurs ont joui tranquillement.» En 1351, la ville est visitée par le roi Jean; et quand ce malheureux prince est prisonnier des Anglais, les Beaucairoises sont les premières en Languedoc à donner pour sa rançon leurs bijoux et leurs ornements. A la fin de mars 1368, le duc d'Anjou tint à Beaucaire une assemblée des communes du Languedoc, pour délibérer sur les moyens d'expulser les compagnies de *routiers* et de *malandrins*. Les mesures prises contre ces bandits furent insuffisantes; et dans les premiers jours d'avril 1384, un corps d'environ huit cents hommes, Italiens, Gascons ou Anglais, réunis aux Tarasconais, firent irruption sur le territoire d'Argence. Ils essayèrent en vain de surprendre Beaucaire. Les désastres du règne de Charles VI amenèrent d'autres périls pour les habitants. En 1419, les Bourguignons, unis aux Anglais, inves-

tirent la ville, et furent repoussés jusqu'au pont Saint-Esprit, par Tanneguy du Châtel, qui était alors viguier de Beaucaire. Le Dauphin, régent du royaume, pour récompenser les habitants de leur fidélité, leur accorda, le 21 avril 1420, une exemption d'impôts pendant quatre ans. Louis XI, en confirmant les priviléges de la ville, donna une forme définitive à l'administration. Il abolit le syndicat, qui avait été substitué en 1335 à l'antique consulat. On nomma de nouveau, au commencement de 1464, quatre consuls qui furent élus avec de pompeuses cérémonies, et complimentés en ces termes, suivant la formule d'autrefois : *Ben estruc vous sie lou consulat; Dieou vous lou laisse jouir en pax et en santa, à l'honnou daou rey, et à l'utilita e aou prouffit de la caousou publicou.*

Dès les premières années du XVI[e] siècle, les doctrines de Luther pénétrèrent à Beaucaire; le parlement, au mois d'avril 1543, fit brûler vif un homme de cette ville, nommé Antoine Sabathier. Par la même sentence, Mathieu Castanier et Jacques Caladon furent condamnés à abjurer l'hérésie, à faire amende honorable devant l'église de Beaucaire, à suivre la procession générale, à recevoir *le fouet jusqu'à effusion de sang*, et enfin à être mis aux galères à perpétuité. Pour combattre les progrès de l'hérésie, on créa une confrérie de pénitents gris, qui obtint, en 1559, des lettres-patentes de François II. En outre, les Beaucairois s'armèrent, barricadèrent leurs portes et y placèrent des corps de garde : précautions inutiles; car, dans la nuit du 2 au 3 juin 1562, les religionnaires ayant pénétré dans la ville, dévastèrent les églises, brisèrent les autels, les retables, les vases sacrés, les statues, emportèrent toutes les grilles de fer, pillèrent et incendièrent les couvents. Les principales familles catholiques se réfugièrent en Provence; mais, apprenant que les agresseurs s'étaient retirés en laissant seulement deux cents hommes de garnison, elles levèrent en secret des soldats, avec l'autorisation de Poncet Durand, viguier de Tarascon. Le 10 juin, seize cents hommes, revêtus de casaques blanches, passent le Rhône et se présentent à la porte de Beauregard en criant : *aux huguenaulx !* Les protestants surpris s'échappent en désordre; les partisans que les assaillants ont dans la ville vont triomphalement à leur rencontre; le succès de l'entreprise semble assuré; mais deux calvinistes, François Pavée de Servas et Pierre Suan dit Bouillargues, au retour d'une expédition, entrent à l'improviste dans la ville et répandent une terreur panique parmi les vainqueurs. La plupart des catholiques sont impitoyablement massacrés; d'autres s'entassent tumultueusement dans des nacelles qui coulent bas avant d'atteindre la rive opposée. Sur seize cents hommes, il en périt plus de douze cents.

L'année suivante, Charles IX, lors de son voyage dans les provinces méridionales du royaume, traversa le Rhône à Tarascon, le 2 décembre, et vint dîner à Beaucaire, accompagné de la reine mère, du duc d'Anjou, de Henri de Navarre, et des cardinaux de Bourbon et de Guise. En passant devant l'église Notre-Dame-des-Pommiers, le roi prit le chapeau du prince de Navarre, le jeta dans la nef et dit en riant : « Ainsi, beau prince, irez-vous un jour à Notre-Dame. — Pas encore, répliqua Henri, » et il envoya chercher son chapeau par un page. Le catholicisme reprit insensiblement racine à Beaucaire, sans que les habitants, toutefois, suivissent l'épouvantable exemple qu'avait donné Paris dans la nuit de la Saint-

Barthélemy (1572). Les querelles religieuses étaient à peine assoupies quand le gouverneur, Pierre de Baudun, sieur de Parrabère, leva des troupes à l'aide desquelles il rançonna tant les *manants* que les commerçants qui naviguaient sur le Rhône. Le maréchal de Damville, après avoir tenté vainement de rappeler Parrabère, enjoignit aux consuls, sous peine d'être déclarés rebelles, « de persuader le peuple, *à son du tocq-a-saing*, de courir sur Parrabère et ses partisans. » Trois gentilshommes de Beaucaire organisèrent alors un complot qui éclata, le dimanche 7 septembre 1578, au moment où Parrabère entrait dans l'église des Cordeliers avec sa maîtresse, Marguerite de Bourdet, veuve de la Tourette. Le gouverneur essaya de regagner le château; mais il fut renversé d'un coup d'arquebuse, et ses gardes, au nombre de soixante, prirent la fuite. La baronne de la Tourette fut tuée au pied du maître-autel. On traîna nus les deux cadavres dans les rues, et la tête de Parrabère, ceinte dérisoirement d'une couronne de paille, resta longtemps exposée sur les remparts. Paul Baudunet, son lieutenant, entreprit de le venger; il se renferma dans le château, qui était abondamment pourvu de munitions, et résista pendant cinq mois entiers aux Beaucairois, soutenus par les troupes dont le maréchal de Damville avait confié le commandement à M. de Sainte-Jaille. Paul Baudunet obtint, le 3 février 1519, une capitulation honorable et une amnistie complète pour lui et la garnison. Les vainqueurs étaient plus à plaindre que les vaincus. Une information judiciaire, faite à la demande des consuls, par-devant maître Pons de Léautaud, juge royal de Beaucaire, évalue les pertes de la ville à plus de cent cinquante mille livres; les Beaucairois avaient, en outre, fourni pour lever des troupes vingt-cinq mille écus qui, malgré les ordres donnés par le roi aux États de Languedoc, ne furent jamais remboursés.

L'assistance que les luthériens avaient prêtée aux *Parrabéristes* leur avait aliéné l'esprit des Beaucairois. Sur les représentations des consuls, les commissaires du roi, chargés de faire exécuter l'edit de Nantes, déclarèrent, par une ordonnance du 2 février 1601, *qu'il n'y avait lieu d'establir à Beaucaire l'exercice de la religion prethandue reformée.* Satisfaits de ce triomphe, les catholiques se réunirent dans la maison commune avec les chefs protestants, le 7 novembre 1615, et s'engagèrent mutuellement à vivre *en bonne paix et intelligence;* néanmoins la guerre civile continua dans la contrée, et des bandes calvinistes s'avancèrent plusieurs fois jusque sur les murailles de Beaucaire. Les Nîmois furent même sur le point de s'en emparer, la veille du dimanche des Rameaux de l'an 1621; mais au moment où ils allaient franchir le fossé, ayant entendu tinter la cloche d'un couvent de Capucins, voisin de la porte de Nîmes, ils prirent ces sons, qui appelaient les moines à matines, pour ceux du tocsin d'alarme, et s'enfuirent, croyant avoir les gardes de la ville à leur poursuite. La revolte du duc de Montmorenci, en 1632, contraignit encore les Beaucairois à prendre les armes contre leur gouverneur et viguier, Jean de Poyn, marquis de Pérant, lequel s'étant déclaré pour les rebelles, soutint dans le château un siége d'un mois et seize jours. Lorsqu'il eut capitulé, le cardinal de Richelieu se rendit à Beaucaire, le 22 septembre, afin de presser la démolition du château, dont le roi et les consuls jugeaient la conservation désormais incompatible avec la sûreté de la ville. Vers

la fin du règne de Louis XIV, les camisards descendirent des Cévennes dans la plaine de Beaucaire, où, dans la nuit du vendredi 28 février 1704, ils brûlèrent six métairies et massacrèrent trente-neuf catholiques. Le maréchal de Villars arriva à Beaucaire, le 20 avril, avec mission de pacifier le Languedoc. En 1718, Louis XV donna Beaucaire au comte Fouquet, en échange de Belle-Isle-en-Mer; mais sur les vives remontrances des consuls et des États de Languedoc, il revint sur cet abandon. En même temps il confirma les priviléges octroyés à la ville par ses prédécesseurs, et auxquels Louis XVI donna une dernière fois la sanction royale dans des lettres-patentes du mois de décembre 1779. Beaucaire, peu de temps avant les États-Généraux, fut visitée par le duc de Chartres, depuis, Louis-Philippe; par Monsieur, frère du roi; l'empereur Joseph II, et l'archiduc Ferdinand, frères de Marie-Antoinette.

La Révolution rencontra de nombreux adversaires dans cette ville. A l'occasion des troubles qui suivirent la chute du trône, la municipalité fournit trois cents hommes et quatre pièces de canon, destinées à grossir l'armée fédéraliste du Midi; les sections de la ville résolurent de ne plus reconnaître la Convention et de marcher sur Paris. Il suffit, pour détruire ce projet, de l'arrivée d'un bataillon, qui entra dans Beaucaire, le 29 juillet 1793, précédé de deux pièces de canon et de vingt artilleurs commandés par le lieutenant Napoléon Bonaparte. L'administration royaliste fut renversée, et trente-un Beaucairois périrent à Nîmes sur l'échafaud (1er juillet 1794). Le 9 thermidor provoqua une réaction terrible à Beaucaire. Un décret rendu sur le rapport de Courtois, le 25 juin 1795, rapporta toutes les mesures prises contre les conspirateurs de cette ville, où les jacobins et les prêtres assermentés eurent à souffrir une violente persécution. La paix ne fut rétablie qu'en 1800, sous les auspices mêmes du lieutenant d'artillerie qui avait maîtrisé les fédéralistes beaucairois, et consigné ses impressions d'alors dans une brochure intitulée *le Souper de Beaucaire*. En 1814, au moment où l'empire allait crouler, le duc d'Orléans, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, traversèrent successivement Beaucaire, où il se forma un corps de volontaires royalistes. Le pape Pie VII y passa aussi. L'année suivante, aux premières nouvelles de la bataille de Waterloo, quand tout le département du Gard conservait encore les couleurs tricolores, Beaucaire avait pris la cocarde blanche. Les fédérés de Nîmes marchèrent presque immédiatement contre la ville soulevée au nom de la légitimité; mais les miquelets beaucairois, aidés de ceux de Tarascon, s'avancèrent à la rencontre de l'ennemi, l'attaquèrent sur le chemin de Vic-Blande, et l'obligèrent à la retraite. Environ dix mille royalistes s'enrégimentèrent à Beaucaire, où le comte René de Bernis, commissaire extraordinaire de Louis XVIII, établit son quartier général, le 3 juillet 1815. On y fabriqua plus de quarante mille cartouches. L'entrée du roi à Paris dispensa les Beaucairois de pousser leur dévouement jusqu'à la guerre civile.

Depuis cette époque, Beaucaire n'a joué aucun rôle politique. Son existence est concentrée tout entière dans la foire qui s'y tient annuellement, du 21 au 28 juillet. Nous avons dit qu'on en ignorait les commencements. Le *vidimus* des priviléges de la ville, donné le 9 janvier 1463, par Jean-Bernard de Marimont, écuyer de l'écuyerie de Louis XI, et garde du petit scel de Montpellier, nous

apprend que les habitants de Beaucaire avaient accoutumé « de faire tenir et célébrer chaque année, à la fête de Sainte-Magdelène, et les trois jours suivants, la foire dans ladite ville de Beaucaire, de toutes marchandises, sans paiement d'aucun péage, redevance ou impôt, et sans que l'on puisse détenir ni prendre personne, si l'énormité du crime ne requiert punition corporelle. » Charles VIII décida « que s'il survenait quelques fêtes pendant la tenue de la foire, elles ne compteraient pas, et que la foire tiendrait trois jours ouvrables entiers. » Henri III, au mois de mars 1583, ratifia cette disposition. Les franchises de la foire consistaient principalement dans l'exemption du *denier de saint André*, perçu sur les marchandises exportées. Menacés par la Révolution de perdre leurs priviléges séculaires, les Beaucairois présentèrent un mémoire au comité d'agriculture et de commerce; et le 27 juin 1790, l'Assemblée constituante, « considérant que la franchise accordée aux foires de France était plutôt une faveur pour le commerce qu'un privilége particulier à une ville, » décréta qu'il ne serait rien innové à ce qui les concernait. Un décret impérial, du 6 janvier 1807, fixa la durée de la foire de Beaucaire à huit jours. Le conseil municipal de la ville, dans sa séance extraordinaire du 3 mai 1814, nomma quatre députés pour aller supplier Louis XVIII de conserver aux Beaucairois les priviléges de la foire du 21 juillet : cette demande ne pouvait être accueillie; cependant le *bureau de conservation de la foire*, régulièrement constitué par arrêt du conseil d'État du 10 novembre 1671, et maintenu par la loi du 27 ventôse an VIII, fut autorisé par l'article 59 de la Charte constitutionnelle.

La vogue de la foire n'a pas diminué; on estime à deux cent cinquante mille le nombre des commerçants qui la fréquentent : Français méridionaux, Lyonnais, Alsaciens, Rouennais, Allemands, Corses, Italiens, Espagnols, Grecs, Orientaux. Le chiffre des affaires qui s'y font a été évalué, dans un *compte-rendu* de M. Thierrat, directeur des fermes en 1790, à quarante-un millions cent quarante-cinq mille trois cents francs, et dans le *Dictionnaire de géographie commerciale*, publié en l'an VII, à sept millions. Les négociants que nous avons consultés portent la somme actuelle des ventes et achats à cinquante, soixante, et même quatre-vingts millions. On y trouve des marchandises de toutes les contrées, et afin qu'on puisse se reconnaître dans ce dédale commercial, l'autorité a établi un ordre de vente et un classement méthodique. Les négociations s'entament longtemps avant l'ouverture légale, annoncée le 22 juillet par un coup de canon. Du 10 au 18, on vend les rouenneries, les impressions, les articles de Mulhouse; du 18 au 25, les draps et les laines; du 24 au 26, les soies gréges; du 26 au 29, les soies lavées. Les cuirs occupent la rue des Tanneurs; les toiles écrues ou blanches, la Placette et les rues adjacentes; les articles d'Alsace, de Saint-Quentin et de Tarare, les rues Barie, des Couvertes et des Quatre-Rois. La draperie loge rue Haute; la quincaillerie, rue Beauregard; la mercerie, rue Tupin. Les grands magasins de bimbeloterie s'installent au Bazar, péristyle couvert, situé près de la porte de Beauregard. Sur la route de Nîmes s'opère la vente des chevaux et des bestiaux; mais elle est restreinte, car il y a pour eux une foire spéciale le lendemain de l'Ascension. Les salaisons, anchois et sardines, sont sur les bateaux du canal; les fers sur les quais du canal et du Rhône; les bois sur la grève, à l'extrémité de la ville. La lingerie,

les éventails, les foulards, les rubans, les papiers peints, les chapeaux, les nouveautés, se tiennent dans la rue des Bijoutiers. Le pré Sainte-Madeleine, vaste prairie située au pied des ruines du château, ombragée d'ormes et de platanes, donne asile aux vanniers, aux restaurateurs, aux saltimbanques, aux musiciens, et aux bohémiens déguenillés qui tondent les ânes et pratiquent la chiromancie. Pendant la foire, le préfet du Gard se transporte à Beaucaire avec le tribunal de commerce. On a conservé la coutume de donner une prime à la première embarcation qui paraît sur le Rhône. N'oublions pas de dire que quelques princes étrangers ont voulu juger par leurs propres yeux de cet immense mouvement commercial : ainsi le prince royal de Danemark, depuis, Frédéric IV, fut présent à la foire de 1692, et Henri Frédéric, duc de Cumberland, frère de George III, roi d'Angleterre, à celle de 1785.

La location des maisons, en temps de foire, est le principal revenu des Beaucairois. D'ordinaire, la ville est inactive et triste. Elle ne fabrique guère que des tricots, des cadis, des poteries communes et quelques soieries. Son commerce habituel consiste en grains, farines, merrain, huiles d'olive et vins. Ceux des environs de Beaucaire, et surtout de la côte de Canteperdrix, avaient une réputation qu'ils ont depuis longtemps perdue. Les murs de Beaucaire datent de 1355, époque à laquelle ils furent reconstruits après avoir été dé ruits par Louis VIII. Quelques-unes des portes sont d'une architecture remarquable, entre autres celle de Beauregard. Des quatre portes de l'ancien château, il n'en reste qu'une seule; elle donne sur le pré Sainte-Madeleine. Deux des sept tours sont encore debout. Ce qui subsiste de la chapelle a été construit par les ordres de Louis IX, qui, d'après même une charte de François Ier, en date de 1515, passe pour avoir fait bâtir la totalité de la forteresse. L'église paroissiale de Beaucaire, Notre-Dame-des-Pommiers, fondée en 856, par Bernard, comte de Narbonne, fut entièrement reconstruite de 1734 à 1744. On peut encore signaler aux curieux, parmi les églises de la ville, Saint-Paul, qui a dépendu du couvent des Cordeliers, et Saint-Pierre *de Ripis*, ainsi nommée parce qu'elle avoisine les rives du Rhône. Les églises de Saint-Nazaire et de Sainte-Pâque, mentionnées par plusieurs actes du moyen âge, ont disparu pendant la Révolution, qui a détruit ou transformé en propriétés particulières les couvents des Bénédictines et des Ursulines, et l'asile des Filles pénitentes. Le chemin de Romanesa contient encore les restes de l'hôpital Saint-Esprit, fondé au XIIIe siècle. La première pierre de l'hôtel de ville a été posée, le 7 septembre 1679, et il a été achevé en 1683. Les armoiries de Beaucaire, placées au-dessus du portail, sont *un écu écartelé d'or et de gueules, formé de trois fleurs de lis du premier émail, et accolé de l'ordre de Saint-Michel.*

Le pont de bateaux, commencé en 1669, et sur lequel on passa pour la première fois, le 21 avril 1674, a été remplacé par un magnifique pont suspendu, livré à la circulation, le 14 octobre 1829. L'une de ses piles repose sur un îlot sablonneux, qui était au moyen âge une île assez étendue. Le quai du Rhône a été construit, en 1730, aux frais des États de Languedoc et du gouvernement. De solides chaussées, qui existaient dès le XIIIe siècle, garantissent la ville et la plaine des envahissements du fleuve; cependant il a souvent débordé et rompu ses digues; on cite jusqu'à douze inondations, entre celles de 1351 et de 1844.

Le canal de Beaucaire à Aigues-Mortes fait partie de la grande ligne qui joint le Rhône à la Garonne ; un chemin de fer, inauguré dans le mois de juillet 1839, établit, en outre, des communications rapides entre cette ville et celle de Nîmes. Beaucaire, chef-lieu de canton d'environ 11,000 âmes, n'a qu'un petit nombre d'établissements publics : ce sont un hôpital général de charité, qui date de 1704; un petit séminaire, créé en 1823 ; et une confrérie des Pauvres Honteux, constituée, le 16 juin 1583, par Sylvius de Sainte-Croix, archevêque d'Arles. Les États de Languedoc se sont réunis onze fois à Beaucaire, de 1521 à 1622. Louis XIII assista à l'assemblée générale de 1622, laquelle se réunit dans ce même couvent des Cordeliers où Jacques Cœur, argentier de Charles VII, avait été enfermé pendant deux ans, à l'époque de sa disgrâce.

Au nombre des illustrations que peut revendiquer Beaucaire, nous citerons *Raymond VII*, comte de Toulouse ; le troubadour *Pierre Cardinal; Draconis*, l'un des médecins de Louis XI ; *Guillaume de Villeneuve*, écuyer, maître d'hôtel et historien de Charles VIII ; *Pons-François de Fermineau*, avocat du roi au présidial de Nîmes, en 1636, auteur d'un *Traité du droit de la monarchie; Antoine Patail*, qui contribua avec Vincent de Paul à la fondation du collége des Bons-Enfants ; *Charles de Virgile la Bastide*, qui a composé plusieurs mémoires archéologiques intéressants pour l'histoire du pays; *Paul-Joseph des Porcelets*, marquis de Maillane, auquel on doit de savantes recherches sur Beaucaire; *Claude-François de Narbonne-Pelet*, évêque de Lectoure, mort en 1760; *Joseph-Antoine-Xavier Émery*, conseiller à la cour des comptes de Montpellier, auteur d'un *Traité des successions;* le docteur *Pierre-Joseph Amoureux*, membre de l'Académie des sciences de Montpellier, et rédacteur de divers ouvrages d'histoire, d'agriculture ou de médecine, mort en 1824; *Jean Vignaud*, peintre d'histoire (1775-1826); et le chevalier *de Fortin*, infatigable scrutateur des archives de sa ville natale.[1]

1. *Géographies* de Strabon et de Ptolemee. — *Dictionnaire de géographie ancienne de l'Encyclopedie méthodique.* — D'Anville. — *Itinerarium Benjamini ex hebraïco latinum.* — D. Vaissette, *Histoire de Languedoc.* — *Bibliothèque historique* du père Lelong, t. III. — *Dictionnaire* de Moreri, art. Senechaux. — *Histoire de Provence*, par Cesar Nostradamus. — *Id.*, par Gaufridi. — *Id.*, par Papon. — *Histoire des guerres du comtat Venaissin*, par Perussis. — *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier. — *Recherches sur Beaucaire*, par des Porcelets, marquis de Maillane. — *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de Beaucaire*, par le chevalier de Fortin. — *Notice des principaux évenements qui se sont passés a Beaucaire depuis l'assemblée des notables*, par le même. — *Relation de ce qui s'est passé entre le roi et le comte de Belle-Isle, au sujet de l'échange de Beaucaire*, par Arbaud de Rognac. — *Traité historique sur la foire de Beaucaire*, Marseille, 1734, in-4°. — *Recherches historiques sur la sénéchaussée de Beaucaire.* — *Notice sur le canal de Beaucaire*, et *Description abrégée du département du Gard*, par Grangent. — *Le Moniteur Universel.*

UZÈS.

On ne saurait être que dans l'incertitude sur l'origine d'Uzès S'il fallait en croire une fable indigne d'arrêter un instant l'attention, Caton d'Utique en aurait été le fondateur et lui aurait donné son nom (*Utica*). Une conjecture plus sérieuse est celle qui fait remonter la fondation d'Uzès à l'origine d'une petite ville des Volces Arécomiques, à laquelle les Romains donnèrent le nom de *Vindomagus;* mais on n'est pas bien sûr que cette petite ville ne fût pas le Vigan. Un fait incontestable, c'est qu'Uzès ne formait, du temps de la domination romaine sur les Gaules, qu'un château, auquel les notices de l'Empire appliquent le nom d'*Ucecia*, ou de *Castrum Uceciense.* Les habitants, quand la mode fut venue de diviniser l'empereur Auguste, lui élevèrent un temple, et pour desservir les autels de ce nouveau dieu, ils établirent un collége de *sévirs augustales.* Uzès, dans la suite, éprouva les mêmes vicissitudes que les autres villes de la Narbonnaise, successivement ravagées par les Barbares qui traversèrent cette antique province de l'empire romain. Les Vandales la soumirent (408), puis les Wisigoths (471), et après eux les Franks (507). Longtemps on ne sut trop auquel de ces deux derniers peuples resterait le château d'Uzès, tour à tour pris et repris durant le VIe siècle. Les historiens ne sont même pas d'accord sur les oscillations produites par ces luttes incessantes; et tandis que Daniel affirme qu'Uzès appartint à la France depuis le règne de Chlodwig, d'autres auteurs, d'une autorité moins équivoque, prétendent que Théodoric, en 533, reprit encore cette ville sur Thierri, fils de Chlodwig. En acceptant cette dernière tradition, Théodebert, très-peu de temps après, arracha définitivement aux Wisigoths une cité qui, depuis, resta à la couronne [1].

Sous la domination des anciens rois, Uzès vit son église acquérir une importance égale au mérite de ses premiers pasteurs. Rorice, saint Firmin et saint Ferréol furent des évêques pleins de zèle pour la propagation de la foi chrétienne, et, ce qui vaut mieux, doués d'une telle vertu, que les peuples, dans leur ignorante gratitude, ne manquèrent pas de leur attribuer le don des miracles. C'est au dernier de ces prelats qu'Uzès dut la fondation du monastère de Saint-Ferréol, martyr, son patron, mort en 581, et pour lequel il composa lui-même une règle simple et sévère. Lorsque l'épiscopat devint, au VIIe siècle, une situation politique bien plutôt qu'une charge religieuse, d'ambitieux prétendants se disputèrent l'évêché d'Uzès. Toutes les fois que ce siége épiscopal fut vacant, l'on vit, tantôt le pape, tantôt le prince, tantôt le successeur du prince, contester au clergé et au peuple du diocèse le droit que les canons leur accordaient d'élire leur prélat. Ces luttes donnèrent souvent lieu à des scènes scandaleuses. Un Alain de

1. On a retrouvé une monnaie de cette époque, avec ces deux inscriptions : VCECIE CIVIT., « à la ville d'Uzès ; » ALDERICVS FECET, « Alderic fecit. »

Coëtivi, évêque d'Avignon, alla même, dans la suite, jusqu'à prendre les armes contre un évêque canoniquement élu par le chapitre de l'église d'Uzès. Il ne fallut rien moins que deux condamnations successives, l'une du pape, l'autre du parlement de Toulouse, pour faire poser les armes à ce violent successeur des apôtres.

A côté d'un pouvoir ecclésiastique aussi disputé se trouvait un autre pouvoir, qui se transmettait d'une manière plus régulière, c'était celui des seigneurs d'Uzès. Rien de plus obscur que leur origine. La ressemblance des noms propres et la multitude des branches entre lesquelles se partagea cette seigneurie, jettent surtout de l'incertitude sur l'ordre des successions. A notre avis, le premier seigneur d'Uzès fut Éleazar, dont l'existence remonte à la fin du XIe siècle. Raymond Decan lui succéda, et joignit la seigneurie d'Uzès avec celle de Posquières. Comment avait-il eu cette seconde seigneurie? On l'ignore. Dom Vaissette pense qu'il l'acquit par son mariage avec la fille de Rostaing de Posquières. Quoi qu'il en soit, Decan partageait avec son frère Rainon les possessions d'Uzès; Rainon ayant eu une fille qui épousa Rostaing de Sabran, la moitié de la seigneurie d'Uzès échut à cette branche; l'autre moitié se perpétua dans la famille de Decan. En 1328, cette dernière portion fut érigée en vicomté, et en 1486, en duché. Jacques de Crussol, qui avait épousé Simone, descendante de l'antique maison d'Uzès, jouit le premier de cette qualité. Les ducs d'Uzès d'aujourd'hui sont issus de la maison de ce seigneur. Quant à l'autre partie d'Uzès qui était passée entre les mains des seigneurs de Sabran, elle se divisa encore en se transmettant par voie d'héritage (1208-1224). Les deux fils de Rostaing de Sabran en eurent chacun un quart; et l'un d'eux ayant eu deux fils, son quart fut partagé entre eux; si bien que ces derniers seigneurs n'en possédèrent chacun qu'un huitième (1225). Enfin, tous ces débris allèrent, par voie de vente, et à des époques diverses, partie entre les mains du roi Charles VIII (1493), partie dans la maison de l'évêque d'Uzès (1227).

Vers la fin du XVe siècle, il y eut donc dans cette ville, comme au temps de ses premiers seigneurs, deux maîtres particuliers, le duc et le prélat. Celui-ci jouissait de priviléges plus considérables peut-être que ceux du premier. L'accroissement de leur puissance remontait au XIIe siècle, surtout celle de l'évêque, qui, dans la croisade contre les Albigeois, se rangea, comme on le pense bien, du côté des croisés. Pierre de Vaux-Cernai nous apprend que l'évêque d'Uzès suivait partout Simon de Montfort. En veut-on une autre preuve? Voici ce qu'on lit dans une charte en date du 6 mars 1215, dans laquelle le général des croisés déclare « que possédant, par la commission que Pierre, cardinal-diacre, du titre de Sainte-Marie en Acquire, et légat du Saint-Siége, lui en avait donnée, toutes les terres et tous les droits que Raymond, ci-devant comte de Toulouse, avait, soit par lui-même, soit par les autres, dans le diocèse d'Uzès, et ayant appris que l'église d'Uzès avait souffert beaucoup de dommages, il donne du mieux qu'il peut, tant pour soi que pour ses successeurs, à Raymond, évêque de cette ville, et à son église, divers biens, villages, droits de péage, dixmes et autres domaines, que le même Raymond, ci-devant comte de Toulouse, possédait dans le diocèse ou d'autres pour lui, et en particulier la viguerie d'Uzès que Bermond tenait de ce même comte. » Simon de Montfort se réservait, néanmoins, l'administration

de la justice criminelle dans la plupart de ces domaines; il la prenait en fief de l'évêque, et s'engageait à lui en faire hommage, lorsque le pape lui aurait définitivement accordé la propriété de ses conquêtes.

On n'ignore pas que le pape se rendit aux vœux de Simon de Montfort; mais après la mort du général de la croisade, la suzeraineté d'Uzès revint de droit aux comtes de Toulouse (1226); car les choses furent remises dans leur ancien état, et c'est ce qui explique la cession, qu'en 1229 l'un de ces seigneurs fit au roi Louis IX, qui unit ainsi Uzès au domaine de la couronne. Ce prince, en 1254, plaça Uzès sous la juridiction du sénéchal de Carcassonne et de Beaucaire; Philippe-le-Bel érigea plus tard (1328) cette seigneurie en vicomté, à cause des services rendus par ses seigneurs séculiers dans la guerre de Flandres et dans celle de Gascogne; Philippe-de-Valois, à son tour, accorda, en 1346, des lettres d'État à Bérenger d'Uzès et à son fils Guillaume, en récompense de la bravoure qu'ils avaient déployée au siége d'Aiguillon. Decan, qui vivait en 1341, assista au siége de Calais; un de ses successeurs fit mieux encore: il fut un de ceux qui s'opposèrent au passage de Robert Knolle, capitaine anglais, qui, traversant l'Auvergne, se dirigeait vers Avignon. La guerre contre les routiers vint ensuite mettre à l'épreuve le courage des seigneurs d'Uzès. En 1364, l'un d'eux ne put toutefois empêcher que le couvent des frères mineurs de cette ville ne fût pillé et détruit. Il paya de sa personne, mais en vain. Trois ans après, son audace le fit tomber au pouvoir des compagnies; il obtint la liberté sur sa parole. Mais le pape Urbain V avait déclaré qu'il dispensait de tenir de pareilles promesses.

Uzès était alors une ville assez considérable pour le temps. Elle ne comptait pas moins de deux mille cinq cent soixante-cinq feux. Elle avait des consuls qui siégeaient aux États-Généraux de la province. Ses évêques, au parlement de Toulouse, occupaient la première place après le président. Elle était catholique. Cependant, en 1560, un ministre protestant ne craignit pas de prêcher dans ses murs. Cela parut un scandale aux maîtres de la ville. Le comte de Crussol et l'évêque envoyèrent leurs gens pour arrêter l'audacieux. Mais celui-ci était entouré d'une foule immense et amie; il lui fut donc facile de s'échapper. Cet incident fut peut-être une des causes qui tendirent, au XVI[e] siècle, à tourner l'esprit de la population vers les idées de réforme religieuse qui déjà remuaient le midi de la France. Deux ans s'étaient à peine écoulés, que la majorité des habitants d'Uzès prenait parti pour les huguenots. Ils se rangèrent sous les drapeaux du prince de Condé et détruisirent la plupart des églises catholiques de la ville. Cependant il faut croire que, deux fois, elle leur échappa: ils s'en emparèrent, en effet, en 1567, et cinq ans plus tard, les religionnaires de Nîmes furent encore obligés de s'en rendre les maîtres. Ils massacrèrent le clergé, dit-on; les catholiques, ils les rançonnèrent. Obligés de nouveau de déguerpir d'Uzès, ils y revinrent, en 1621; mais alors, c'est à la cathédrale qu'ils s'en prirent. Saint-Théodorat, vieux monument de la piété des anciens habitants, fut détruit de fond en comble. A la vue de tant de fureur, la partie catholique de la population resta épouvantée; pour éviter les persécutions, elle fut obligée de faire acte de foi protestante, en assistant au prêche. La puissance ecclésiastique finit toutefois, là comme ailleurs, par avoir le dessus. Le roi ordonna, pour punir Uzès,

que ses fortifications fussent détruites (1621). Une dernière révolte ayant eu lieu, il obligea les habitants à lui fournir des otages. Il y entra enfin lui-même, en 1629, et c'est de là qu'il alla donner à Nîmes l'édit de pacification.

Uzès fit partie, jusqu'à la révolution française, de la lieutenance des Cévennes, qui comprenait aussi Mende et Alais. Jusqu'à la même époque, la première de ces cités eut des couvents de moines, il y avait surtout, dans les environs, une fameuse abbaye de religieux bénédictins, dont l'origine était fort ancienne. Quant à la ville même, trois maîtres y dominaient : le roi, l'évêque, en qualité de comte, et le duc, successeur des vicomtes. Chacun de ces seigneurs eut ses officiers, durant le XVIIe et le XVIIIe siècles. L'évêque jouissait d'un bel hôtel, l'ancien palais épiscopal; ses revenus annuels étaient de vingt-deux mille livres. Quant au duc, il avait pour demeure l'ancien palais des vicomtes, monument flanqué de grosses, rondes et hautes tours à l'antique, avec un beau jardin et une fontaine dont les eaux se précipitaient vers l'aqueduc du pont du Gard. Parmi les autres hommes distingués nés à Uzès, il faut citer le savant *Jean Lemercier*, qui mourut en cette ville en 1578, et son fils *Josias*, qui écrivit moins que son père, bien qu'il fût peut-être plus instruit. C'est un des meilleurs critiques de son temps; sa fille épousa le fameux *Claude Saumaise*. Un autre savant, *Raimon Jordan*, chanoine de la cathédrale d'Uzès, se distingua par des ouvrages qu'il eut la modestie de ne vouloir signer que du pseudonyme menteur d'*Idiota*. Enfin, *Jacques Marsolier*, écrivain du XVIIIe siècle, né à Uzès, composa l'*Histoire anonyme de l'Inquisition* et quelques biographies.

Uzès est, de nos jours, un chef-lieu de sous-préfecture dont la population est de 6,163 habitants ; on en compte 83,751 dans l'arrondissement, où l'on fabrique, ainsi qu'à Uzès, une grande quantité d'étoffes de laine et de soie : il s'y fait, par conséquent, un commerce assez actif de ces objets manufacturés. Moins heureuse, au point de vue des arts que par rapport à l'industrie, Uzès a perdu son antique cathédrale, dont la tour seule est encore debout. Il ne reste plus rien du château des vicomtes, détruit en 1789. La rivière d'Eysent coule dans la ville, qui est entourée de montagnes. La plaine est d'une fertilité remarquable : elle produit du vin, du blé, de l'huile, de la soie, et nourrit un grand nombre de bêtes à laine.[1]

AIGUES-MORTES.

Le premier nom d'Aigues-Mortes fut *Rhodanusia*, à cause de la proximité du petit Rhône, qui, par un circuit, descendant vers les salines de Peccais, allait se décharger autrefois dans les étangs situés au midi de cette ville ; on l'appela, plus

1. Piganiol, *Description de la France*, t. VI. — Hardouin, *OEuvres*, p. 734. — *Histoire générale de Languedoc*. — Daniel, *Histoire de France*, t. I. — Gregoire de Tours, liv. III. — Le pere Pagi. — *Gallia christiana*, t. III. — Froissard, t. I — Montagne, *Histoire de l'Europe*, liv. X. — *Mémoires* de Gamond (manuscrit.)

tard, *Aquæ-Mortuæ*, dénomination due à la nature même des eaux qui l'environnent. Aigues-Mortes, en effet, pourrait, à la rigueur, être considérée comme une île; isolée qu'elle est au milieu d'une immense plaine, presque entièrement couverte de sables, entrecoupée de marais communiquant avec la mer par des graus (*gradus*), et sillonnée par plusieurs canaux, dont le principal, la *Grande-Roubine*, coulant vers le sud-ouest, traverse l'étang de Repausset et contribue à former le port. Les autres canaux sont ceux *de Beaucaire*, *de la Radelle* et *du Bourgidou*. Ils débouchent tous les quatre, dans un même bassin, sous les murs de la ville, à laquelle on n'arrive qu'en suivant une longue chaussée construite au milieu d'un marais, vers le nord, qui la sépare des plaines fertiles que baigne le Vidourle. Une opinion accréditée chez les Aigues-Mortains, dont elle flatte la vanité, attribue la construction de la Grande-Roubine à Marius. Quelques maisons ne tardèrent point, suivant eux, à se grouper au bord du nouveau canal, et le bourg romain prit le nom de *Fossæ-Marianæ*. Cette opinion aurait une apparence de probabilité, si l'on ne savait que ce n'est point sur la rive droite du Rhône, mais bien sur la rive gauche, que furent creusés les fossés de Marius, et si d'ailleurs on n'avait la preuve que l'emplacement réel de l'antique bourgade se trouve au village de *Foz* en Provence. La Grande-Roubine n'en est pas moins de beaucoup antérieure à l'existence d'Aigues-Mortes : on la regarde comme le produit lent, mais inévitable, des débordements du Petit-Rhône, du Vistre et du Vidourle, dont les eaux gonflées, refluant ensemble vers les marais adjacents, rencontraient en cet endroit un épanchement plus facile vers la mer.

Dès le VIIIe siècle, les historiens font mention d'une tour nommée *Matafère*, laquelle protégeait, sur le territoire même où s'élève la ville actuelle, une agglomération assez importante déjà de pêcheurs et de trafiquants, attirés là par l'abondance du poisson et la richesse des salines. Il y avait, en outre, à une demi-lieue, dans une île baignée par la mer, au midi, et sur une éminence qui dominait toute cette vaste étendue de marécages, une abbaye de bénédictins appelée *Psalmodi*. C'est à cette tour et à ce monastère, détruit en 725 par les Sarrasins, rebâti en 788 par Charlemagne, qu'il faut rapporter la véritable origine d'Aigues-Mortes. La ville et le port avaient acquis sans doute quelque célébrité, vers le commencement du XIIIe siècle, puisque saint Louis, projetant son expédition de la Terre-Sainte, accorda aux habitants une charte de commune. Il les visita deux fois, et, à chacun de ses passages, se montra envers eux d'une grande libéralité (août 1248-juillet 1270). Il leur promit même de clore la ville d'une enceinte fortifiée, capable de les protéger contre les incursions des pirates; mais ce projet ne put être exécuté que par son fils, Philippe-le-Hardi. Les remparts furent construits sur le plan de ceux de Damiette. Les matériaux employés sont si solides, qu'ils ont pu résister à la terrible inondation du mois d'octobre 1840; et leur état de conservation parfaite a permis de les classer, avec la *tour de Constance* qui en fait partie, au nombre des monuments historiques de France.

La prospérité d'Aigues-Mortes se maintint à peu près jusque vers le milieu du XIVe siècle, époque à laquelle les sables de la mer ayant complétement obstrué l'entrée de la rade, les vaisseaux marchands furent contraints de se détourner vers les deux ports rivaux d'Agde et de Cette. La mémoire de saint Louis suffit

pourtant, quelque temps encore, pour suspendre la décadence de la ville. Le roi Jean ordonna, en 1363, divers travaux de réparation; et Charles V, en 1373, y transféra la bourgeoisie royale que Philippe le-Bel avait instituée dans la *Part-Antique* de Montpellier. Le règne desastreux de Charles VI porta le dernier coup à l'industrie et au commerce des Aigues-Mortains. En janvier 1421, le sénéchal de Beaucaire enleva la place d'assaut sur les Bourguignons. Toute la garnison fut égorgée sans miséricorde, et l'on ensevelit les cadavres sous des monceaux de sel, d'où est venue, dit-on, l'épithète singulière de *Bourguignon salé*. Touché de la détresse de la ville, François Ier fit percer le Grau-Neuf et nettoyer le port; il eut ensuite dans ses murs une entrevue avec Charles-Quint (1538). De François Ier à Henri III, les dissensions religieuses ne laissèrent pas un moment de repos à Aigues-Mortes. Les protestants y firent un carnage affreux des catholiques, en 1575; ils la gardèrent comme place de sûreté, après la paix de 1576, et Henri IV, par édit du mois de mai 1598, la leur laissa, avec le fort de Peccais et la tour Carbonnière, situés dans la dépendance de la ville, sur la côte même de Languedoc. Dans la guerre de 1621 à 1622, ce ne fut pas sans de longs préliminaires que le comte de Châtillon, l'un des chefs calvinistes, consentit à en ouvrir les portes à Louis XIII. Ce prince y établit, en 1630, l'un des trois siéges particuliers d'amirauté de la province. Vers la fin du règne de Louis XIV, la tour de Constance servit de prison aux femmes et aux enfants des Camisards. Les travaux effectués sous François Ier, repris par Henri IV et Louis XIII, furent terminés sous Louis XV, par l'ouverture du *Grau du Roi* (1745). Le canal de Beaucaire, commencé sous Louis XVI (1788), ne fut achevé que sous Napoléon (1811). La Restauration eut un moment la pensée d'amener les eaux du Bourgidou dans le canal latéral de l'étang de Mauguio, et une loi fut même rendue à ce sujet, le 25 août 1821; mais il paraît qu'on s'est contenté, jusqu'ici, de veiller à l'entretien du Grau du Roi et de la Grande-Roubine.

Aigues-Mortes, siége d'une justice royale avant la Révolution, figure aujourd'hui dans le département du Gard comme chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nîmes; sa population qui, au moyen âge, atteignit 10,000 âmes, est à peine actuellement de 3,000. La principale industrie des habitants consiste dans la fabrication du sel, à laquelle fournissent amplement les riches salines de Peccais; la récolte des joncs, la vente du salicor et de la soude, la chasse et la pêche sont aussi pour eux très-productives. — On ne connaît que deux hommes un peu célèbres dans les arts et dans les lettres, qui aient reçu le jour à Aigues-Mortes. Tous deux on porté le nom de *Théaulon* : le premier, peintre-paysagiste, membre de l'Académie de peinture; le second, spirituel et fécond vaudevilliste, plein de grâce, de verve et de sensibilité, auquel, dans sa longue carrière dramatique, il n'a manqué qu'une certaine dose d'ambition et de vanité littéraires, pour laisser un nom immortel au théâtre.[1]

1. Plutarque, *Vie de Marius*. — *Géographies* de Strabon et de Ptolémée. — Pomponius Méla, *De situ Orbis*. — Astruc, *Mémoires sur l'histoire naturelle de Languedoc*. — D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*. — Di Pietro, *Notice sur la ville d'Aigues-Mortes*. — *Annuaires du Gard*.

NIMES.

L'origine de Nîmes est incertaine; nous ne la discuterons pas. On a attribué la fondation de cette ville à un certain Nemausus, descendant d'Hercule. Strabon et Pline rapportent que Nîmes tenait vingt-quatre bourgs sous sa domination particulière. C'était la métropole des Volces Arécomiques. L'inquiétude que lui causaient ses voisins turbulents l'engagea à s'offrir d'elle-même aux Romains (633). Dévastée bientôt par les Cimbres et les Teutons, elle s'attacha au parti de Marius; elle souffrit sous Sylla, fut dépossédée d'une partie de son territoire par Pompée et réintégrée par César. Auguste l'éleva au rang de colonie romaine, et la dota d'une organisation municipale, à l'image de Rome. Nîmes eut son sénat, sa curie, ses tribunaux, ses édiles. Auguste lui laissa ses institutions locales et son trésor particulier. Nîmes, ainsi constituée, s'entoura de murailles, et devint une ville considérable. Elle vota des statues à Tibère qui avait fait réparer sa voie romaine, à Claude qui la protégeait spécialement; elle éleva un monument en l'honneur de Trajan, l'an de Jésus-Christ 98, et fut autorisée par Antonin, quarante ans plus tard, à prendre dans le trésor impérial de quoi édifier son amphithéâtre. Le christianisme ne put pénétrer à Nîmes que sous le règne de Constantin (912); mais auparavant, cette ville dont les habitants par leur complaisante fidélité avaient su fixer le patronage des Empereurs, envoya au martyre saint Honeste et saint Bausile (287).

Les Vandales attirés en Italie par Stilicon, voulurent frapper Rome elle-même dans les monuments de Nîmes (407). Cette première invasion détruisit les bains, le temple d'Auguste, et la basilique élevée par Adrien en l'honneur de Plotine. Aux Vandales succédèrent les Wisigoths (472), qui ne marquèrent leur occupation d'aucun désastre. Le roi Eurik, d'abord arien fougueux, chassa l'évêque, il est vrai, et ferma les portes des églises avec des épines; bientôt cependant sa douceur et sa modération finirent par rendre populaire la domination wisigothe. Aussi, quand Thierry, fils de Chlodwig, reprit la ville sur les lieutenants d'Alaric II (507), la population se déclara pour ses conquérants contre ses libérateurs. L'invasion franque fut repoussée, et Nîmes vécut paisible pendant près d'un demi-siècle. En 672, les intrigues d'Hildéric, gouverneur de la ville, soulevèrent les habitants contre le roi Wamba, qui envoya le duc Paul pour réduire les rebelles. Mais celui-ci, au lieu de les combattre, se joignit à eux et s'aida d'Hildéric pour se faire couronner roi. Wamba mit le siége devant Nîmes, la prit d'assaut, enleva l'amphithéâtre qui servait de citadelle à la ville et de forteresse aux révoltés. Le duc Paul vint se jeter alors à ses pieds: Wamba se contenta de le faire raser et de le reléguer dans une prison; il releva les murs, rétablit les portes, soigna les blessés, et fit rendre le butin conquis dans le pillage des maisons. Sauf le ravage de quelques monastères, les Sarrasins, héritiers et vainqueurs des Wisigoths, firent peu de ruines dans la ville (720). Ils prirent l'argent et les terres, et



laissèrent les institutions. Vint ensuite l'invasion franque, empreinte de tous les caractères de la barbarie, comme l'avait été celle des Vandales (738). « Charles-Martel, » dit Poldo d'Albenas dans le savant ouvrage qu'il a laissé sur les antiquités de Nîmes, « Charles-Martel en propre reconquit le tout, suivant à l'espée jusques à Narbonne, Antimes, roy sarrasin, qu'il vainquit, et remit à son obéissance Arles, Avignon, Nismes, Montpellier, Besiers, Agde; brûlant et rasant tout jusques aux fondements... Mesme ceste superbe, antique et grande cité de Nismes y fut allée à rez terre... » Reprise par les Sarrasins, Nîmes s'en débarrassa pour toujours par un vigoureux effort de réaction religieuse, auquel s'associèrent Beziers, Agde et Maguelonne (752). De cette ligue sortit une petite république provisoire, qui se donna pour chef un seigneur goth, nommé Ansemond; mais ne se sentant pas assez fort, celui-ci se mit sous la protection de Pepin-le-Bref, qui donna le gouvernement de Nîmes au comte Radulfe (758).

Le vent du nord s'était levé pour la ville romaine, depuis sa réunion au royaume frank. Il ne faut pas chercher dans cette administration violente, la trace des immunités de la ville. Durant toute l'anarchie féodale, son régime municipal sommeille, sa civilisation se réfugie dans les monastères, son histoire est sans événements. Nîmes appartient, d'abord, aux comtes de Toulouse; puis aux Trencavel, vicomtes d'Albi, leurs cessionnaires (IXe siècle). Les Normands et les Hongrois la traversent et en emportent quelques lambeaux (925). Le pape Urbain II y prêche la croisade, en 1096, et marie la cathédrale de Saint-Bausile, avec le comte de Toulouse, Raymond IV. Les chevaliers, habitants de l'amphithéâtre, sont investis en 1100, de la garde de cette forteresse, sous le titre de *Chevaliers des arènes*. Pendant cette période qui embrasse trois cents ans, l'histoire de Nîmes ne se compose que d'une très-petite et très-insignifiante partie de l'histoire de Toulouse et de ses comtes, jusqu'à sa réunion à la couronne. La manière dont s'opéra cette réunion, est caractéristique. Au bruit de la marche de Louis VIII, croisé contre les Albigeois, la population très-attachée à ses comtes, et pensant que l'orage s'étendrait jusqu'à elle, s'était mise en mesure de défense. Les Chevaliers des arènes et le peuple de la cité s'étaient confédérés solennellement sur l'autel de la Vierge. Tout à coup, à la simple nouvelle que le roi de France s'avance le long du Rhône, les habitants se vont mettre à sa merci et implorent sa protection. Louis n'eut garde de refuser l'offre; il fit demander poliment aux Chevaliers des arènes d'abandonner leur château à ses troupes, et nomma un sénéchal, Peregrin Latinier, pour gouverner en son nom la nouvelle ville française (1226).

L'administration de Nîmes, sous les Romains, avait été toute romaine : leurs lois continuèrent de régir la ville, pendant toute la période gothique, sarrasine et franque; toutefois l'élection, principe et fondement de la municipalité, fut tour à tour ôtée et rendue aux habitants. Sa municipalité après avoir été, durant un espace de plus de trois cents ans, une ruine à peine aussi intéressante que les autres ruines de la ville, se releva tout à coup, en 1177, sous le nom de Consulat, tandis que le vicomte Bernard-Aton VI guerroyait contre son suzerain, le comte de Toulouse. Raymond VI, successeur du dernier vicomte de Nîmes, osa la menacer en 1207; mais les Consuls étaient assez forts pour soulever la population contre ses agents. Le viguier de Raymond, espèce de grand juge qui rendait la

justice en son nom, fut assiégé dans son palais et massacré par les bourgeois. Le Consulat profita de l'abaissement de la maison de Toulouse pour enlever le pouvoir judiciaire au viguier (1205). Mais la prise de possession de Louis VIII arrêta ses progrès; il fallut remettre au sénéchal du roi de France tous les pouvoirs que la cité avait successivement arrachés à Raymond VI.

Au commencement, il y eut deux classes de Consuls : les uns nommés par les Chevaliers des arènes, les autres par la cité. Ils veillaient séparément, ceux-là aux intérêts de la noblesse, ceux ci de la bourgeoisie, et ne se réunissaient que dans les affaires d'administration d'un intérêt général. Mais le consulat populaire absorba bientôt le consulat des arènes. Louis IX le rétablit, en 1270, non sans une vive résistance du consulat populaire, qui alléguait contre son ancien rival la désuétude, le peu de population de l'amphithéâtre, et le refus de ses nobles habitants de contribuer aux charges publiques. Le consulat des arènes reprit alors quelque vie; il eut son sceau à part, avec cette légende : *Sigillum consulum nobilium castri Arenarum*. On lisait sur celui des consuls de la cité : *Sigillum civitatis Nemausi;* et lorsqu'une délibération était arrêtée en commun, les actes publics portaient cette désignation commune : *Consules castri Arenarum et civitatis Nemausi*. Un siècle après (1378), le consulat sortait presque tout entier des rangs de la bourgeoisie. Les arènes, dépeuplées de chevaliers, avaient forcément abandonné aux bourgeois une partie de leurs priviléges municipaux. En 1390, la population entière des arènes avait disparu, et avec elle son consulat. Tant qu'ils durèrent ensemble l'un et l'autre, il y eut huit consuls : quatre pour les arènes, quatre pour la cité. Le mode d'élection de chacun était réglé par des ordonnances du souverain. Le nombre des électeurs variait comme le mode d'élection, selon le caprice du souverain. Tantôt tout le peuple, convoqué à son de trompe, nomme tumultueusement cinq personnes par chaque quartier de la ville, lesquelles nomment ensemble les quatre consuls de la cité (1200). Une autre fois (1272), ce n'est plus *tout le peuple*, mais des échelles ou classifications, auxquelles est dévolu le droit d'élire les consuls. Plus tard, sur huit consuls les arènes en nomment deux, la bourgeoisie deux, le tiers-état quatre (1354). Charles VI, sur une requête des habitants de Nîmes, décide qu'à l'avenir les habitants de la cité et des arènes seront confondus; il réduit le nombre des consuls à quatre, mais dans le mode de leur élection, le droit du peuple reçoit une grave atteinte ; ce sont les consuls sortant de charge, et les conseillers municipaux, au nombre de vingt-quatre, qui, le jour de la Quinquagésime, nomment seize habitants capables, parmi lesquels on tire au sort les quatre nouveaux consuls (1384). Sous Louis XI, le mode d'élection est le même, mais le cadre des éligibles est élargi (1477).

A cette époque, la lutte a passé, de la noblesse des arènes avec la cité, entre la haute bourgeoisie et le tiers-état. On établit que les seize candidats choisis par les consuls sortants et les conseillers, seront élus, pour le premier rang, parmi les avocats; pour le second, parmi les bourgeois, médecins ou marchands; pour le troisième, parmi les notaires ou artisans; et pour le quatrième, parmi les laboureurs cultivant leurs champs de leurs propres mains. Dans sa petitesse comme dans sa grandeur, l'existence de ce pouvoir populaire est d'ailleurs toujours chère aux habitants de Nîmes. Le consulat jouit de plusieurs sortes d'at-

tributions, de trois principalement : il y en a d'administratives, de judiciaires, de politiques. Les premières consistent à veiller scrupuleusement au maintien des mœurs ; à faire des acquisitions de pâturages pour la communauté, et à défendre les prairies et terres vagues appartenant à la ville contre les usurpations des gens du roi. Les consuls ont, en outre, le droit de nommer les *banniers*, ou gardes-terre, pour le territoire de Nîmes, et les ouvriers ou *voyers*, chargés de travailler à la réparation des murailles et des tours, ainsi qu'à l'entretien des chemins ; ils perçoivent enfin directement certains impôts, applicables aux besoins de la ville, et peuvent conférer la bourgeoisie à un étranger. En 1215, leurs attributions judiciaires étaient encore fort étendues, et alors, dit l'histoire, les procès duraient peu, les parties plaidaient elles-mêmes leur cause. Deux siècles plus tard (1490), après bien des atteintes et des coups d'État de l'autorité centrale, la justice mutilée des consuls de Nîmes avait encore beaucoup d'importance. Ils connaissaient des causes portées devant leur tribunal, du consentement des parties, et leur jugement était en dernier ressort. Ils nommaient les tuteurs et les curateurs ; ils publiaient les testaments ; ils participaient à la fois de nos prud'hommes et de nos notaires ; et, dans certaines causes qui touchaient à l'ordre public, les parties ne pouvaient pas décliner leur juridiction. Quant à leurs attributions politiques, elles comprenaient le droit de passer avec le souverain des chartes particulières, au nom et dans les intérêts de la cité, et surtout celui de nommer le capitaine ou gouverneur de la ville, et de le présenter aux officiers royaux qui recevaient son serment.

La prise de possession de Louis VIII avait eu tous les caractères d'une conquête. Les priviléges de la ville reçurent de graves atteintes ; saint Louis en adoucit, puis en effaça les traces. Il vint plusieurs fois s'asseoir au milieu des consuls, traitant avec eux des plus chétifs intérêts de la cité, alors calme et prospère (1248-1254). Le consulat, quoique bien affaibli, était toujours l'organe des besoins et des doléances de la bourgeoisie. En 1334, Philippe de Valois ayant demandé un subside pour la *chevalerie* de son fils aîné, Jean, duc de Normandie, Nîmes résista ouvertement. Il fut décidé que deux des consuls de l'année, Pierre Ruffi et Pierre Derro, seraient députés auprès du roi pour lui faire d'humbles remontrances. Arrivés à Paris, les consuls reçurent de leurs collègues une lettre pour le confesseur du prince. Mais tout ce qu'ils obtinrent fut une suspension dans la levée du subside, jusqu'à ce que le conseil eût décidé sur leurs réclamations. Le lendemain de leur retour à Nîmes, ils firent signifier ces lettres à Raymond Seynier, avocat du roi, lequel leur répondit par un long réquisitoire, où il leur prouva qu'il fallait payer. On porta l'affaire devant le sénéchal, qui jugea comme l'avocat du roi. Nouvel appel au prince lui-même ; nouvel ordre de suspension ; nouveau voyage. Mais la demande fut encore rejetée : il fallut partir comme on était venu, voire sans lettres de suspension. Le conseil de ville s'assembla extraordinairement, et décida, d'un avis unanime, qu'on tiendrait bon jusqu'au bout. L'affaire traînant en longueur, le trésorier de la sénéchaussée ordonna à ses sergents d'enlever pendant la nuit les consuls, et environ cinquante habitants, la plupart sans doute membres du conseil de ville, et de les conduire au château des Arènes. Ils y furent détenus cinq jours. Comme ils essayaient de prolonger la résistance, le trésorier les menaça de les tenir sous les verrous jusqu'à parfait paiement. La

population ne bougeait pas, les prisonniers demandèrent à transiger. Ils offrirent cinq cents livres; le trésorier accepta et les fit remettre en liberté.

Un an à peine s'était écoulé, que les consuls recommençaient un plan de défense du même genre pour échapper à un nouveau subside. Il s'agissait du passage du roi en Terre-Sainte; mais le passage n'ayant pas eu lieu, la ville se trouva quitte et déchargée. Cinq ans plus tard, le capitaine-général de Languedoc, Archambault Larue, faisait arrêter les consuls et les déportait dans les prisons de Montpellier, sur leur refus de lui livrer le trésor municipal (1339). Sous le roi Jean, la tâche des consuls devint encore plus rude. Il leur fallut à la fois veiller à la garde de la cité, menacée par les partis anglais et par les brigands, et soutenir contre toutes les agressions du fisc et de l'ennemi une ville épuisée par les tailles et dépeuplée par la peste. Délivrée de la crainte des Anglais et des routiers, la ville eut à disputer le peu de substance qui lui restait à l'avidité fiscale du duc d'Anjou, frère de Charles V (1375). Le duc, irrité de l'opposition de ses députés, convoqués à Montpellier, vint à Nîmes, déclara les consuls coupables du crime de lèse-majesté, les fit mettre en prison, confisqua l'hôtel de ville et tous les biens communs et abolit la commune. Les malheureux habitants la rachetèrent, plus tard, de leurs derniers écus. La ville n'en pouvait plus. La guerre et la paix lui avaient tout enlevé. Les receveurs du duc d'Anjou n'en continuaient pas moins à vider les maisons des débiteurs arriérés. Les consuls ne sachant que répondre à la plainte universelle, demandèrent un recensement qui mit à nu la pauvreté intellectuelle de la ville : on n'y compta plus que quatre jurisconsultes, trois physiciens, deux barbiers ou chirurgiens, un clerc des écoles et un régent (1377). La répartition des subsides, fit éclater une révolte. L'avocat du roi de la sénéchaussée, Geoffroy Paumier, odieux aux habitants à cause de son zèle à verbaliser, ayant fermé sa porte au receveur de la ville, le peuple exaspéré dévasta sa maison, brisa ses coffres et ses armoires et dispersa jusqu'aux actes publics qui ressortissaient de sa charge. On en vint ensuite à de plus grandes violences. Les portes de Nîmes furent enlevées aux officiers du roi, les panonceaux royaux arrachés des bureaux des subsides et foulés aux pieds. Le duc d'Anjou marcha aussitôt contre Nîmes avec ses gens d'armes; mais en voyant la ville calmée, comme il n'en voulait qu'à l'argent des habitants, il consentit sans trop de peine à leur pardonner. Sur ces entrefaites, l'abolition des subsides fut proclamée pour tout le royaume, à l'occasion du sacre de Charles VI (4 novembre 1380). Nîmes quitta son air sombre et mit ses habits de fête. Il y eut, le 5 décembre, une procession générale en avant de laquelle les consuls marchèrent, selon l'usage, le chaperon rouge sur la tête, et tenant à la main une torche décorée aux armes de la ville, précédés de deux sonneurs de trompe et de l'étendard de la commune.

L'année suivante, au mois de février, toute la ville était en mouvement. La grosse cloche du beffroi sonnait sans relâche, à volées entrecoupées. Le duc de Berry, frère du duc d'Anjou, nommé gouverneur du Languedoc, se dirigeait sur Nîmes insurgée contre lui. Pierre Ponchut, capitaine de la milice urbaine et des communes, avait été battu dans une première rencontre avec les troupes du duc; mais les consuls avaient récompensé sa glorieuse défaite par le titre de capitaine de la ville. Cette guerre inégale ne dura pas longtemps; le pays était à bout

d'hommes et d'argent : Nîmes se découragea, mit bas les armes et reconnut l'autorité du duc de Berry. La rapacité du nouveau gouverneur donna, comme on sait, naissance à une espèce de jacquerie locale, dans laquelle les paysans coururent sus aux nobles et commirent d'épouvantables excès. Le Tuchinat ne doit, au reste, figurer ici que pour une circonstance d'un caractère tout particulier, et qui fut signalée courageusement par les consuls de Nîmes : c'est la complicité, secrète ou avouée, de quelques nobles de la ville et du pays avec les Tuchins, dont les villes les plus hostiles au duc de Berry désavouaient les brigandages, quoiqu'ils eussent pris les armes sous couleur de résister à ses exactions. Peu de villes pourtant pouvaient se vanter de plus de fidélité au roi que la ville de Nîmes. A chaque amélioration de la santé de Charles VI, les consuls ordonnaient des réjouissances; c'était surtout dans l'espoir d'être délivrés du duc de Berry. Jamais le pays n'avait été affligé d'un exacteur aussi impitoyable. Les peuples poussaient des cris de détresse. Alors on leur envoyait des commissaires réformateurs, remède pire que le mal. Il faut lire les suppliques des consuls, adressées au duc de Berry lui-même, pour se faire une idée des brigandages commis par ces prétendus réformateurs. Il y en avait autant que de choses à réformer : commisssaires pour *l'entretien et la reparation des forteresses*; pour *la reparation des chemins;* pour *les francs-fiefs;* pour *les monnaies;* pour *les informations touchant les délits de justice;* pour *la réparation des feux*. Tous marchent, suivis d'un cortége nombreux, disent les consuls : *incedunt per patriam;* « et si le peuple ne se plaint pas d'eux, c'est qu'il se meurt d'inanition, *est inhanitus.* » La source d'où les gens de Nîmes tiraient de l'argent était d'ailleurs desséchée, depuis que le pape de Rome l'avait emporté sur celui d'Avignon, où les Nîmois allaient vendre leurs blés et leurs vins. « Nîmes, ajoutent les consuls, n'a pas conservé la sixième partie de ses habitants, et cela est visible à l'œil, *apparet ad oculum;* car dans cette ville qui avait coutume d'être tant peuplée, *populo populata*, et dans ses murs et hors de ses murs, on ne trouve plus de peuple que sur la place et devant la cathédrale. » La dernière année du XIVe siècle s'écoula pour Nîmes au milieu des craintes d'un pillage de gens d'armes, venus des guerres du pays de Foix, et des ravages d'une inondation. On essaya d'éloigner les gens d'armes en leur apportant deux quartiers de mouton avec quelques pots de vin dans un cabaret des environs. A la fin, un ordre supérieur, sollicité par une députation solennelle des consuls, rappela cette poignée de soldats vers l'intérieur. Quant à l'inondation, survenue le 29 août 1399, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, les pluies furent telles, disent les comptes des consuls, que toute la ville crut périr entièrement, *tota villa credidit totaliter perire.* Des pans de murailles furent abattus et des maisons noyées dans les eaux.

L'histoire de Nîmes, pendant la première moitié du XVe siècle, est une triste continuation de celle du XIVe, avec des pestes pour épisodes ou des famines qui amènent les pestes. L'année 1403 commença sous de biens tristes auspices. D'épouvantables pluies et des débordements de rivières, entre autres du Gardon qui emporta le pont de Boucoiran, et fit un vaste lac de toutes les plaines d'alentour, couvrirent la ville et son territoire de ruines. A peine la cité était-elle remise de l'effroi que lui avait causé l'inondation, qu'il lui fallut de nouveau lutter contre

les gens de finance. Jean Harard, maître des monnaies de monseigneur le roi, vint en personne à Nîmes : il y eut d'orageuses discussions entre lui et les consuls ; mais à la fin ceux-ci obtinrent un ajournement de quelques semaines. Environ dans le même temps, le comte de Clermont, cousin du roi, revenant de la guerre contre les Anglais en Aquitaine, s'avança vers la ville. Les consuls craignant qu'il ne lui prît envie de lever une dîme de guerre, crurent l'apaiser par quelques présents, consistant en torches de cire et en vin. Le comte reçut d'abord les consuls avec politesse ; puis il les fit arrêter et mettre en prison. Le prétexte de cette violence était un arriéré de sept cents livres tournois que les habitants devaient encore sur le subside de guerre. Les consuls furent contraints de payer et mis en liberté au bout de cinq jours. A la mort du duc de Berry, chef des Armagnacs (15 juin 1416), Nîmes, en haine de sa mémoire, se rangea sous l'autorité de la reine Isabeau qui avait promis l'abolition des subsides. Les gens de guerre du parti bourguignon se saisirent du château et le fortifièrent. Le 4 avril 1420, le dauphin, depuis Charles VII, attaqua la ville, dont il s'empara. Les habitants se rendirent à discrétion. Le château tenait encore. Le Dauphin, pour n'avoir pas d'embarras dans la cité pendant qu'il en ferait le siége, imagina de donner des lettres d'abolition en faveur des habitants ; le château réduit à ses seules forces, succomba après dix jours de vigoureuse défense, et tous les gens d'armes furent tués ou faits prisonniers. A peine délivré de la citadelle, le Dauphin revint sur ses lettres de grâce : il abolit le consulat, et, pour laisser un souvenir tout à la fois plus durable et plus blessant de sa vengeance, fit abattre une partie des murs de Nîmes et arracher tout le parement d'un des remparts du côté de la campagne. Il se radoucit bientôt, cependant, et, le 22 du mois d'avril de la même année, restitua aux habitants leur consulat, avec tous leurs droits et priviléges, sous l'expresse condition que les consuls feraient « bon et loyal serment » entre les mains des officiers du roi, « d'être bons et loyaux obéissants au roi et au Dauphin. » Il laissa, en outre, avant de s'éloigner, dans le château royal, sous prétexte de repousser les routiers, une garnison formée d'étrangers et de Gascons.

Nîmes, plus tard, eut souvent à se louer de Charles VII. Ce prince fit droit à plusieurs requêtes que lui présentèrent les consuls contre les usurpations des officiers royaux résidant dans la ville ; il leur accorda, en 1434, la permission d'avoir une cloche publique ; il enjoignit aux lieutenants des maîtres des eaux-et-forêts de ne plus molester les habitants au sujet du droit (spécifié dans un article de leur charte et confirmé par lui-même) qu'avait chacun du pays de Nîmes de « chasser à bestes sauvaiges, prendre oyseaulx, et peschier poissons, fors que en lieux défendus ; » bref, il octroya solennellement une sauvegarde aux consuls, sur leur requête, soit pour eux-mêmes, soit pour les conseillers de ville, soit pour les personnes attachées à leur service, soit enfin pour leurs biens qui devaient être placés sous la protection particulière du roi (1442). Toutes ces faveurs étaient la récompense de l'énergique appui que les milices de Nîmes avaient prêté à Charles VII dans l'expulsion des Anglais. La ville, en effet, semblait à cette époque avoir enrayé sur la pente de sa décadence. Ce court temps d'arrêt était plein de promesses et d'espérances, quand des fléaux naturels interrompirent tout à coup la lente convalescence de la ville. La peste y sévit trois fois

en moins de dix ans (1448-1455-1459). La dernière fois le fléau fit tant de victimes, que les juges royaux épouvantés transportèrent le siége de la sénéchaussée à Bagnols, petite ville située à huit lieues de Nîmes. Les consuls s'élevèrent avec force contre cet abandon de la justice, arguant, dans leur plainte, du droit qu'avait la ville d'être le siége de la sénéchaussée, en considération de son importance et du grand nombre de jurisconsultes qui l'avaient habitée de tout temps. Guillaume d'Aci, lieutenant principal du juge-mage, fut obligé de revenir à Nîmes et de rouvrir ses audiences où affluèrent les plaideurs. C'était pour la ville une question capitale, d'avoir ou de n'avoir pas le siége de la sénéchaussée dans ses murs. Louis XI, voulant tirer quelque argent de Nîmes, en ordonna une nouvelle translation, onze années plus tard (1470) ; mais les habitants comprirent la menace et rachetèrent leur droit moyennant cent six écus d'or. Ce prince, en montant sur le trône, avait confirmé toutes leurs chartes et franchises (1463). Nous y remarquons, entre autres priviléges, celui d'être jugés dans l'intérieur de la ville, et si on les appelle ailleurs de n'y point aller. Nul ne peut être emprisonné pour dettes. En certains cas, la justice royale est gratuite pour les habitants, et s'ils obtiennent gain de cause, ils sont quittes de tous frais. Louis XI, malade à Tours, crut que le blé de Nîmes lui pourrait rendre la santé; il en fit demander à la ville, afin de faire le pain « destiné pour sa bouche. » Le 9 janvier 1483, Nîmes en envoya quatorze salmées, portées par quatorze mulets, au prix de cent soixante livres tournois.

Pendant les dernières années de Louis XI, et sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, toute l'histoire de Nîmes est dans ses hôpitaux : la peste y trouve une population déjà malade, faible, mal nourrie, vivant de pain d'orge et d'avoine. Dans toutes ces calamités, les consuls montraient du zèle et du courage. Une fois pourtant (août 1494), ils manquèrent à leur devoir : ils eurent peur et sortirent de la ville, laissant l'administration aux mains de leur clavaire ou secrétaire, Vital Genesii, dont le nom doit être cité avec honneur, et qui pourvut à toutes choses avec zèle et diligence. Nîmes, cependant, placée de manière à pouvoir servir de centre à toutes les industries, à toutes les affaires, voit insensiblement améliorer sa situation. Ce n'est déjà plus une ville pauvre, la déplorable ville des ducs d'Anjou et de Berry, qui reçoit François Ier dans ses murs en 1533. La commune manquant d'argent, les consuls en empruntèrent à l'évêque. On fit un accueil magnifique au roi, que la reine Éléonor et ses enfants avaient précédé de quelques jours. Les consuls offrirent à la reine une coupe d'or fin de la valeur de cent vingt écus; au Dauphin deux chevaux de main du pays, et un cheval à chacun de ses deux frères. On avait commandé, pour le roi, à deux argentiers, un plan de l'amphithéâtre en relief et en argent fin du poids de trente marcs, *ou plus s'il en était besoin.* Mais les orfèvres n'eurent pas le temps de le terminer. Une députation l'apporta, plus tard, à François Ier, à Paris. Le roi remarquant au milieu de ce plan, sur l'arène vide « un colovre attaché avec une chaîne au col, à ung arbre de palme, et ung chapeau de laurier attaché audict palme, » demanda l'explication de l'emblème au premier consul, Antoine Arlier, antiquaire, chargé des compliments de la ville. Arlier répondit que le reptile (reconnu depuis pour un crocodile) était une couleuvre, et que ces lettres COL. NEM.

(qui, ensuite, ont signifié colonie de Nîmes) voulaient dire la couleuvre de Nîmes, *coluber Nemausensis*. Il ajouta que ces symboles avaient dû être « les armoiries et enseignes » de la ville de Nîmes, car ils figuraient sur une médaille antique qu'on y avait découverte en 1516. (La même que la colonie de Nîmes avait fait frapper en l'honneur d'Auguste, l'an de Rome 727, avec le palmier et le crocodile enchaîné.) Cela frappa le roi. Aussitôt il rendit une ordonnance portant que la ville de Nîmes, qu'il avait autorisée, la deuxième année de son règne, à prendre pour armes *un taureau d'or passant dans un champ de gueules*, reprendrait ses anciennes armoiries.

Il ne nous est resté aucun document sur l'existence commerciale de Nîmes, durant l'époque romaine. Les premières pièces où il est parlé de son commerce datent du XIIe siècle. Ce sont des chartes du vicomte Bernard-Aton V (1145), qui constatent l'établissement de foires et marchés fixés au jour de la Saint-Martin et à la fête de Notre-Dame. Environ soixante ans après, Nîmes fait un commerce considérable avec la Provence et surtout avec Arles. Dans l'année 1251, un hôtel des monnaies y est fondé. Sous Philippe-le-Hardi (1277), on parle pour la première fois d'étoffes et particulièrement de couvertures de laine; une colonie de Lombards s'y établit, et le roi leur accorde des priviléges très-étendus. En 1340, les marchands de Nîmes trafiquent en Italie. La ville fournit du vin de son territoire au pape et aux cardinaux. Une année, le vin expédié par les consuls n'est pas du goût de Sa Sainteté, et le pape Innocent VI se venge de ses fournisseurs en jetant l'interdit sur toute la communauté. En 1441, les marchands lombards quittent Nîmes, ruinée par le fisc et dépeuplée par la peste. Il paraît qu'à cette époque, on y faisait un commerce notable de poterie en étain. Enfin un juge spécial, dit des *Conventions royaux*, prononçait sur les différends du commerce, et par cela même aidait à son développement. Vers l'année 1360, il s'était manifesté à Nîmes un certain mouvement scientifique et littéraire. Les consuls cherchèrent à y attirer les hommes instruits, par l'appât des honneurs et des récompenses. Une école de droit civil fut ensuite fondée, et on en confia l'enseignement à des docteurs en renom, venus des universités voisines ou de l'étranger. Au commencement du XVIe siècle, les écoles étaient florissantes; la ville requit et obtint de François Ier l'autorisation de les convertir en collége ou université, à l'image de celle de Paris. Claude Baduel, l'un des professeurs de l'université de Paris, fut invité à venir prendre la direction de l'université Nîmoise : on assigna son rang, dans les cérémonies publiques, entre les deux premiers officiers de la ville.

Le peu qu'on a de notes sur les mœurs offre un bizarre mélange d'habitudes romaines et de corruptions locales. Les exercices du corps, la gymnastique grecque, la lutte, y sont recommandés et encouragés spécialement par les consuls. Le vainqueur reçoit une pièce de drap vert pour récompense. Il y a aussi des jeux d'arbalète et d'arc, et des prix pour les vainqueurs : ceux qui remportaient le prix à ces deux jeux avaient le titre de *rois des arbalétriers et des archers*, et quelques priviléges honorifiques attachés à leur royauté d'un an. Par une contradiction singulière, en même temps qu'on était très-sévère pour les femmes de mauvaise vie, auxquelles il était défendu d'aller en ville, accompagnées d'aucune

femme, de porter aucune guirlande, nœuds d'argent, soies et fourrures, sous peine de confiscation, les consuls, le jour de l'Ascension, après avoir distribué, comme c'était l'usage, à la porte de la cathédrale, *le pain de la charité* aux pauvres, offraient un présent particulier à l'abbesse des femmes débauchées, *abbatissæ levium mulierum*. L'abbesse, en retour de ce don, offrait aux consuls un gâteau. Plus tard (1479), le don des consuls fut fixé à cinq sous, et cette cérémonie de cadeaux réciproques, au lieu de se faire sous le portail de la cathédrale, se fit à l'une des portes de la ville que l'on ornait de feuillages. A toutes les veilles de grandes fêtes, des présents étaient offerts aux officiers royaux et aux autres personnages distingués. C'étaient presque toujours des perdrix, des lapins et des torches; quelquefois, quand l'avidité du fisc l'avait permis, de la volaille et du vin. On offrait des coqs aux nouveaux mariés. La ville pourvoyait aussi à l'entretien d'une *recluse* qui vivait dans un ermitage aux environs. On la logeait, on l'habillait, on la soignait dans ses maladies, on l'enterrait après sa mort. Une coutume chère au peuple était le charivari contre les mariages inégaux, les veuves qui convolaient en secondes noces, les vieux maris de jeunes femmes. Charles V l'abolit. Cette prohibition ne fut pas moins sensible au peuple que celle de la fête des fous, supprimée en 1394, et qu'on célébrait, à la Noël, dans la cathédrale. Quand le pavé de l'église était trop humide à cause des pluies, l'évêque prêtait de bonne grâce sa maison pour ces pieuses folies.

Ce fut en 1517, sous l'épiscopat de Michel Briçonnet, qu'on découvrit à Nîmes les reliques de saint Bauzile, martyr, patron de la ville. L'exhumation eut lieu, le 27 juin, dans le monastère de ce nom. On plaça un tronc à la porte de la chapelle pour y recevoir les libéralités des fidèles, et bientôt, les aumônes affluant de toutes parts, il fallut nommer un receveur des aumônes de Saint-Bauzile. Moins de soixante ans après, la même population jetait au vent la cendre des saints, brisait les images et démolissait les églises. La ville de saint Bauzile était devenue le foyer le plus actif du calvinisme démocratique. Comme il arrive, la persécution hâta les progrès de la révolution religieuse. En 1551, Maurice Secenat, natif des Cévennes, et plusieurs religionnaires furent brûlés par ordre de la sénéchaussée de Nîmes. La place de la Salamandre ne tarda point à avoir ses bûchers en permanence. Pierre de Lavau, prédicateur intrépide, fut pendu en 1555 sur cette même place. Trois ans s'écoulent, et Nîmes est aux trois quarts gagnée à la croyance nouvelle. Le consulat inclinait fort vers l'hérésie et secondait mollement le zèle inquisitorial des gens du roi. En 1559, une effroyable inondation ouvrit les murailles de la ville en plusieurs endroits. Ce devint dès lors une des superstitions populaires, que Nîmes périrait par les eaux. Cela fit dire au comte de Villars, lieutenant du roi en Languedoc, homme violent et dévoué à la cour, *qu'il craignait bien, lui, que la ville de Nîmes, qu'on disait communément devoir périr par l'eau, ne fût détruite par le sang et le feu.* Le 29 septembre 1559, Guillaume Moget, venu de Genève, où il était ministre, homme vif, éloquent et fin, fonda à Nîmes la première communauté protestante. Le comte de Villars tança les consuls, au nom du roi : ils promirent d'appuyer tout ce qui serait simple mesure de police urbaine, et nommèrent capitaine de ville Pierre Suau, plus connu sous le nom de capitaine Bouillargues, *enragé* huguenot. Les

premières émotions sérieuses eurent lieu en 1560. Guillaume Moget prêchait dans un jardin particulier, situé au faubourg des Frères-Prêcheurs. Ses paroles échauffèrent toutes les têtes. On courut à l'église paroissiale de Saint-Étienne-du-Capitole; on y foula aux pieds le Saint-Sacrement, et l'on brisa les saintes images. Villars fit alors occuper le château par ses soldats, et chassa de la ville Moget, qui n'y rentra qu'en 1561 pour organiser le premier consistoire protestant. Vers la fin de la même année, les calvinistes s'emparèrent des églises de Saint-Augustin, de Sainte-Eugénie et des Cordeliers-Observantins. Ils firent ensuite, un dimanche, le siége de la cathédrale, qu'ils approprièrent à leur culte. Le grand crucifix qui se trouvait sur le maître-autel fût promené dans les rues et fouetté publiquement. Le consistoire se saisit hardiment du gouvernement de la ville; la municipalité donna les mains à tout ce qu'il fit. Guillaume Moget, président du consistoire, absorbé par les affaires d'administration, fit demander un coadjuteur aux Pères de Genève, qui lui envoyèrent Pierre Viret, ministre à Lausanne. Le lendemain de son arrivée, Pierre Viret, tout consumé qu'il était par la maladie, monta en chaire et entraîna bientôt plus de huit mille personnes à ses prêches. Nîmes prenait une attitude militaire; la vaisselle des églises catholiques payait les milices nîmoises et les reitres allemands; les pierres des couvents démolis servaient à bâtir les fortifications de la ville. C'est alors que fut créé le Consul des *messieurs*, composé de huit commissaires, et qui forma comme une sorte de *comité de salut public*.

Après la confirmation de l'édit d'Amboise (1564), le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, prit possession de Nîmes, au nom du roi. Les consuls élus pendant l'insurrection furent suspendus, et quand Charles IX se rendit lui-même dans cette ville, la nouvelle municipalité se mit en frais d'imagination pour lui faire oublier les révoltes précédentes. Dans les deux années suivantes, les consuls furent du choix et de l'institution du roi. Guillaume Moget devint principal du collége de Nîmes, et Viret s'en retourna à sa paisible église de Lausanne. Les exilés revinrent, et avec eux la justice royale et ses rigueurs rétroactives. La guerre générale ayant recommencé en Languedoc, les protestants de Nîmes relevèrent la tête. Quelques jours avant la Saint-Michel, les plus violents d'entre eux firent un plan de conjuration pour se rendre maîtres de la ville. Le complot éclata, le 30 septembre 1567. A une heure après-midi, les conjurés se répandent dans les rues, criant : *Aux armes! tue les papistes! monde nouveau!* Ils courent à la maison du premier consul, Guy Rochette, où ils s'emparent des clefs. Pierre Suau, dit le *capitaine Bouillargues*, envahit l'évêché, suivi de deux cents de sa religion, armés et furieux. L'évêque a le temps de se sauver, par une brèche, avec les gens de sa suite, dans une maison contiguë. La troupe de Bouillargues pille l'évêché, se porte sur la maison du vicaire général, Jean Peberan, qu'on égorge et dont on jette le corps par les fenêtres. La cathédrale est saccagée.

La nuit venue, on agita le sort des prisonniers, parmi lesquels se trouvait le consul Guy Rochette, qui s'était réfugié à l'évêché, où l'on avait pris aussi plusieurs catholiques. Il fut résolu qu'on mettrait à mort les principaux, pendant la nuit. On les amena tous vers neuf heures dans les chambres de l'hôtel de ville. Là, une espèce de greffier venait lire, de chambre en chambre, une liste où

étaient inscrits les noms de ceux dont la mort était résolue ; et sur leur réponse, on les faisait descendre dans la cour, pour les conduire dans celle de l'évêché où il y avait un puits de sept toises de profondeur et de quatre de diamètre. On les perçait à coups de lance et de dague, et on les jetait à demi égorgés dans le puits, qui prit de là le nom de *Pous de malamort*. Plusieurs moururent avec un grand courage. Guy Rochette et son frère furent percés de coups et précipités dans le puits. On réunit le cadavre de Jean Peberan, traîné par les rues avec la corde au cou, à ceux des autres victimes. Le lendemain, 1er octobre, dès dix heures du matin, quelques-uns des meurtriers les plus furieux allèrent saisir l'évêque dans la maison du sieur de Sauvignargues, où il se tenait caché. L'évêque, ayant demandé à se racheter à prix d'argent, on convint de cent vingt écus, et Sauvignargues, qui avait livré son hôte, l'enferma dans une cave, avec ses domestiques, jusqu'à ce qu'il fût remboursé du complément de la somme qu'il avait avancée au prélat pour sa rançon. Peu de temps après, il survint une seconde troupe, disant qu'elle voulait avoir sa part du butin. Comme on ne se pressait pas d'ouvrir, elle escalada la maison aux cris de : *Tue, tue les papistes!* Les domestiques de l'évêque furent les premiers massacrés ; on le tira lui-même hors de la cave ; on lui arracha ses bagues et sa croix pastorale ; on l'affubla d'un accoutrement ridicule, et il fut conduit à l'évêché sur les bords du puits. Là, il se jeta incontinent à genoux et fit sa prière. Tout à coup un de la troupe, nommé Jacques Coussinal, se déclare pour l'évêque ; il l'arrache à ses assassins et le fait entrer dans une maison voisine. Bouillargue passe en ce moment, approuve Jacques Coussinal, délivre l'évêque et le fait sortir de la ville avec une escorte. Les massacres continuèrent dans les campagnes environnantes. Ceux de Nîmes n'ayant plus à tuer, se mirent à démolir. L'évêché fut renversé de fond en comble, le monastère de Saint-Bauzile démoli, et de l'église de Sainte-Eugénie on fit un magasin à poudre. Telle fut la journée dite la *Michelade*, à cause que ces exécrables tueries avaient eu lieu le lendemain de la Saint-Michel.

Quelques mois après, les chances de la guerre générale remirent la ville révoltée à la merci de la clémence royale. Mais l'ascendant moral resta dans Nîmes à l'opinion protestante, et en novembre 1569, le capitaine Saint-Cosme surprit la place sur les catholiques, en limant une grille située au bas des murs, du côté de la porte des Carmes. Le gouverneur Saint-André fut tué dans son lit d'un coup de pistolet. La paix générale de 1570 établit entre les deux partis une trêve pleine de rancunes et d'arrière-pensées. Chose étrange pourtant! les mêmes hommes qui s'étaient vengés dans les rues reculèrent devant une Saint-Barthélemy à l'imitation de celle de Paris. Dans les années qui suivent, l'histoire de Nîmes se confond avec l'histoire de la ligue protestante. Les Nîmois se fortifient, se bastionnent, se garnissent de tours, de murs et contre-murs, n'y laissant pas un trou à passer un *papiste*, et abattant une partie du temple de Diane qui gênait leurs ingénieurs. Les protestants, quoique les plus forts, usent néanmoins de modération envers la minorité catholique. La messe se loge, comme autrefois le prêche, où elle peut, dans le réfectoire de quelque couvent oublié par les démolisseurs de 1561. Enfin arrive le prince suscité de Dieu, Henri IV, qui débloque Nîmes et y fait vivre en paix le prêche et la messe, sous la garantie de l'édit de Nantes (1598). Un fait tout paci-

fique, mais d'une grande portée pour l'avenir du commerce nîmois, signala son règne trop court. Henri Traucat, natif de Nîmes, autorisé et protégé par le roi, planta le premier des mûriers blancs, et donna naissance à une branche de commerce qui a fait depuis la richesse du pays.

Le règne de Henri IV fut l'âge d'or de la cité de Nîmes. Deux ou trois émeutes, la première occasionnée par une dispute théologique entre le père Cotton, jésuite, et Jérémie Ferrier, ministre protestant d'Alais, y troublèrent bien encore la tranquillité publique; mais aucune n'eut de fâcheuses conséquences. Une sédition beaucoup plus sérieuse salua l'avénement de Louis XIII : l'antagoniste du père Cotton, Jérémie Ferrier, ayant acheté une charge de conseiller au présidial, fut accusé d'apostasie, hué, insulté, couvert de boue, et obligé de se démettre. Pendant les guerres du duc de Rohan, Nîmes ne s'appartint pas (1625-1629). Ses révoltes fréquentes et stériles n'eurent pas même le mérite d'être spontanées : c'était le duc qui les organisait, mais au moindre revers du parti, la ville se jetait aux genoux du roi et mendiait les lettres de grâce scellées en cire jaune. Enfin, et pour résumer par un fait ces quinze années de son histoire, la ville acheta, du plus pur de son sang et du meilleur de son argent, le commandement de la Valteline, que le duc de Rohan reçut en échange de sa capitulation. Au mois de juillet 1629, Louis XIII fit son entrée solennelle à Nîmes, où il donna un édit d'abolition en faveur des réformés. Les habitants lui demeurèrent fidèles, en 1632, à l'époque de la révolte du duc de Montmorenci; il les visita de nouveau, au mois de septembre de cette année, et six ans après établit dans leurs murs un second parlement de Languedoc, auquel il soumit une grande partie de la province, mais qu'il révoqua, l'année suivante, sur la demande des États (1638-1639).

La peste prévint à Nîmes le contre-coup des troubles de la Fronde. A peine le fléau eut-il disparu, que l'émeute vint remuer de nouveau le sol rancunier de la vieille cité. Deux factions régnaient dans le conseil de ville, depuis que l'évêque y avait été introduit à titre de membre et de président obligé. On appelait son parti celui de la *Grande-Croix*, et le parti des opposants des deux religions celui de la *Petite-Croix*. En 1657, le conseil ayant procédé à l'élection des quatre nouveaux consuls deux religionnaires et deux catholiques, le choix de la *Grande-Croix* fut approuvé par la cour, et le choix de la *Petite-Croix* par le parlement de Toulouse. La cour ordonna au comte de Bioule, lieutenant général de la province, et à l'intendant, M. de Bezon, d'installer de force les élus du parti de la *Grande-Croix*. Le 31 décembre, le comte de Bioule, accompagné de M. de Bezon et de l'évêque Cohon, se rendit à l'hôtel de ville, pour exécuter les ordres du roi. Il en trouva les abords gardés par deux des consuls protestants en exercice, revêtus de leurs chaperons et entourés d'une petite suite; les deux autres consuls catholiques (tous quatre étaient du parti de la *Petite-Croix*) s'étaient barricadés dans l'intérieur avec un assez grand nombre de leurs partisans armés et résolus à soutenir le siége. Un malentendu mit fin brusquement au colloque qui s'était établi entre le lieutenant général et les deux consuls protestants. Les gardes du comte firent feu; le peuple, posté aux fenêtres de l'hôtel, riposta par une décharge qui étendit plusieurs morts sur la place, et blessa mortellement le prévôt Hallay. Cette affaire fit du bruit. La cour voulut se venger; mais des médiateurs, entre lesquels figura Crom-

well, prévinrent heureusement toute collision. Les Nîmois posèrent les armes. Il n'y eut pas de sang versé ; néanmoins la cour se réserva de faire payer aux fils le pardon des pères, et aux petits-enfants le pardon des fils. Bientôt on abandonna aux jésuites une portion du revenu des octrois. On prescrivit l'heure des convois funèbres et le nombre des réformés qui pouvaient y assister, afin d'éviter l'éclat et la protestation des cortéges trop nombreux. On détruisit les temples, on expulsa les protestants du conseil général et peu après du consulat ; on leur enleva les professions libérales; on continua d'acheter les religionnaires tarés, et on accabla d'exclusions et d'indignités ceux qui restaient fidèles à leurs croyances.

Les excès épouvantables qui suivirent de près la révocation de l'édit de Nantes (1685) amenèrent la guerre des Camisards. Louis XIV, pour empêcher toute sédition d'éclater à Nîmes, y fit élever, deux ans plus tard, une citadelle à quatre bastions. On ne se battit plus dès lors dans cette ville; on y regarda passer en silence, entre deux haies des soldats de la maréchaussée, les braves protestants faits prisonniers dans les Cévennes, et qui allaient mourir dans le feu ou sur la roue. Parmi les ecclésiastiques chargés, sous le nom *d'inspecteurs des missions*, de travailler à la conversion des religionnaires flottants, il faut citer l'abbé du Chayla, le bras droit de Louis XIV dans l'œuvre de l'extinction du protestantisme. Un soir, au mois de juillet 1703, quarante à quarante-cinq hommes armés marchèrent sur le bourg qu'habitait l'abbé, aux environs de Nîmes. Du Chayla qui était brave, voyant sa maison investie, ordonna à ses soldats de tirer sur les assaillants; mais ceux-ci ayant enfoncé la porte avec une poutre, se précipitèrent dans la maison et le forcèrent de se sauver de chambre en chambre jusque dans un cabinet voûté, au second étage, où il se barricada. Une moitié des assaillants courut alors aux prisons, et s'exaltant à la vue de quelques malheureux qui, le corps tout enflé et les os à demi-brisés, ne pouvaient se soutenir sur leurs jambes, revint sur la maison où les conjurés mirent le feu. L'abbé, atteint par les flammes, cherche à se sauver dans le jardin, en se faisant une corde des draps de son lit ; il tombe et se casse la cuisse. Il se relève pourtant et se traîne dans une haie de clôture où les lueurs de l'incendie le font découvrir. On court à lui, on le saisit. Alors c'est une lutte entre les assaillants à qui le frappera. Chaque coup était accompagné de mots comme ceux-ci : *Voilà pour ma mère ! voilà pour ma sœur! voilà pour mon frère!* Il n'y avait pas assez de place sur son corps pour tous ces coups ni assez de vie en lui pour toutes ces vengeances. On compta jusqu'à cinquante-deux blessures, dont vingt-quatre étaient mortelles. Les meurtriers de Du Chayla moururent dans les supplices, en glorifiant leur religion jusque dans les flammes. Toutes les chances diverses de la guerre des Camisards avaient, du reste, un contre-coup immédiat à Nîmes, soit d'abattement, soit de folle espérance. Louis XIV avait trouvé des successeurs à l'abbé. La destruction des protestants se consommait en détail.

Le 1er avril 1703, le maréchal de Montrevel fit entourer par ses dragons, aux portes de Nîmes, un moulin du faubourg de la porte des Carmes, où environ cent cinquante religionnaires s'étaient assemblés pour vaquer à des exercices de piété. Ce fut une horrible boucherie. Pour en finir, le maréchal fit mettre le feu au moulin. Rangés autour de l'auto-da-fé, les dragons n'usaient de leurs armes

que pour repousser dans les flammes ceux qui, à demi brûlés, demandaient la grâce d'être achevés avec le fer. Le même jour, quelques catholiques s'étaient réunis dans un jardin proche du moulin pour des divertissements. Le maréchal les prit pour des huguenots et les fit passer par les armes. Enfin, dans un paroxysme de zèle, il allait ordonner une exécution en masse de tous les protestants de la ville, quand le gouverneur parvint à le calmer. La cour approuva tout, et l'évêque, Esprit Fléchier, écrivit une *lettre choisie* sur le scandale causé par les fanatiques du moulin des Carmes, lesquels *avaient osé*, dit le prélat dans une phrase symétrique et cadencée, *dans le temps que nous chantions vêpres, chanter leurs psaumes et faire leur prêche*. On ne dit point que Fléchier ait poussé à la persécution avec violence; mais le rôle qu'il joua dans ces sanglantes affaires fut petit et peu généreux. Sous son épiscopat, Nîmes présente uniformément le spectacle d'une ville pacifiée, mais qui n'a pas le repos. Le menu peuple des deux partis, ce *lion enchaîné*, était consigné dans ses ateliers; il ne descendait sur la place publique qu'aux jours d'exécution. Quand le fameux Cavalier vint à Nîmes avec son lieutenant Catinat et son grand prophète Daniel Billard, pour traiter de pair à pair avec le maréchal de Villars, toute la ville fut sur pied. « Il y eut, dit l'honnête « Maucomble, des femmes idiotes qui vinrent baiser les pans de son habit. » La minorité protestante put rêver un instant de sanglantes représailles; mais quand ses derniers et incorruptibles martyrs, Ravanel et Catinat, mourant sur le même bûcher, eurent emporté avec eux ses dernières espérances, elle se résigna et attendit de la tolérance universelle un peu de relâche à ses misères.

On ne lit pas sans étonnement que, dès l'origine des guerres de religion, le commerce fut très-florissant ou du moins très-encouragé à Nîmes. Des manufactures de velours, de damas, de satin et de toutes les autres étoffes de soie, s'y établirent vers 1557. Un an auparavant, on y attira un fabricant d'épingles qu'on pourvut d'une boutique, à la charge, par lui, d'instruire chaque année un apprenti; et un maître tonnelier qui vint s'y fixer fut déclaré exempt de tous impôts. Sous le règne de Henri IV, la culture des mûriers donna un nouvel essor au commerce des soies. Depuis lors, tous les arts et métiers, sauf peut-être l'arquebuserie et la fourbisserie et quelques-autres métiers de destruction, végètent et languissent avec des intervalles de reprise momentanée, jusqu'à ce qu'ils soient anéantis par la proscription en masse des protestants, la plupart chefs d'ateliers, fabricants ou artisans très-habiles. En revanche, le gouvernement fonde à Nîmes de nombreuses communautés religieuses : capucins, augustins, ursulines, religieuses de la Visitation, religieuses hospitalières de Saint-Joseph, filles de la Charité, dames de la Miséricorde, religieuses de l'ordre de Notre-Dame du Refuge, frères prêcheurs, récollets, pères de la doctrine chrétienne, etc. Nîmes, cependant, au plus fort des guerres religieuses, sous Henri III, avait réorganisé son collége des arts, lequel eut, en 1593, sept professeurs. Quelques années après, l'administration prodigua les belles offres pour attirer dans cette ville Isaac Casaubon, le célèbre éditeur et débrouilleur de Perse. En 1579, elle avait encouragé l'établissement d'une imprimerie, en exemptant l'imprimeur de toutes charges et lui avançant des fonds pour l'achat des caractères. Vers le milieu du XVIIe siècle, quelques amis des lettres créèrent, sous le modeste nom de société

littéraire, une académie dont Louis XIV approuva l'organisation, en accordant à ses membres les honneurs et priviléges des membres de l'Académie française. La guerre des Camisards dispersa l'académie de Nîmes. Cinq ou six jeunes littérateurs, qui s'assemblaient de temps en temps pour se lire des vers, la ressuscitèrent vers 1753; elle compte aujourd'hui quelques membres de grand mérite. Depuis le XVIIe siècle, le jeu du Papegai, où se formaient d'habiles tireurs, et dont le roi, entre autres priviléges, avait celui de ne pas payer d'impôt pendant un an, fleurissait à Nîmes, lorsqu'en 1660, un de ces rois de l'année qui avait acquis par son adresse au tir, et peut-être par des qualités plus sérieuses, une assez notable influence sur la jeunesse nîmoise, fut cause qu'on supprima l'institution. Les mœurs se corrompirent beaucoup dès le commencement de la grande persécution contre les protestants. On fut obligé d'enfermer toutes les filles de joie nées à Nîmes, et de chasser les étrangères, après les avoir rasées et promenées dans la ville, la tête chargée de plumes de coq, *suivant la coutume et privilége*, dit Ménard.

Les soixante années qui suivirent la mort de Louis XIV s'écoulèrent paisiblement. Tout esprit de résistance était mort : la persécution attiédissait les faibles, et l'argent de la *caisse de Pélisson* gagnait les corrompus. La pauvre cité languedocienne, résignée à vivre en paix, donna des fêtes aux dauphins, aux fils de France, aux frères du roi : elle voulait mériter par toutes les qualités monarchiques le titre de *bonne ville*. Les seuls événements de cette époque sont des querelles entre les avocats et les médecins, au sujet du consulat. Les ordonnances meurtrières de Louis XIV finirent par tomber en désuétude; la tolérance gagna jusqu'aux gens de cour. Les protestants retournèrent au prêche, et furent réhabilités par les mœurs avant de l'être par les lois. Le commerce avait repris son essor : Nîmes fournissait des bas de soie aux protestants et aux catholiques. Les deux religions vivaient en paix, sans se haïr, quoique sans s'aimer. Cette période s'écoula ainsi, jusqu'à ce que la Révolution française revint mettre aux prises les deux religions envenimées par la complication de toutes les passions politiques. De sottes provocations du parti catholique, un certain étalage public de royalisme, encouragé tout bas par l'autorité, amenèrent, en juin 1790, un massacre assez semblable à celui de la *Michelade*. La tribune de l'Assemblée Constituante retentit de ces scènes de meurtre qui épouvantèrent la France. Nous ne les décrirons point avec détail, à cause du manque de données exactes et de la contradiction des témoignages. Nous nous abstiendrons, par la même raison, de parler des représailles catholiques de 1815. Dans l'intervalle, Bonaparte avait étendu son niveau sur tous les intérêts comme sur toutes les passions. Aujourd'hui la ville est calme. Il faut dire, à l'honneur des protestants assassinés en 1815, qu'ils ont donné les premiers le noble exemple de ne pas recommencer ce jeu sanglant de *chacun son tour* qui est toute l'histoire de Nîmes. De sauvages habitudes sont restées dans la populace. L'effet ordinaire des événements politiques qui ont quelque retentissement, est de faire sortir de leurs faubourgs et d'amener sur la place quelques furieux armés de pierres qui vont défier ceux de la religion et du parti politique opposés. Mais toute cette colère fond toujours devant la garde nationale et quelques piquets de troupes.

Nîmes était, avant la Révolution, le siége d'un présidial et sénéchaussée,

et la résidence d'un lieutenant des maréchaux de France; son évêché était suffragant de Narbonne, il l'est aujourd'hui d'Avignon. Cette ville, devenue le chef-lieu du département du Gard, renferme environ 45,000 âmes; on en compte dans l'arrondissement près de 135,000, et dans le département un peu plus de 376,200. Outre son académie, Nîmes a un collége royal, une bibliothèque publique riche de trente mille volumes, et plusieurs cabinets d'histoire naturelle placés dans une partie des bâtiments du collége; un athénée, créé par la municipalité; un conseil de prud'hommes; une école gratuite de dessin; un cours d'architecture élémentaire; un cours de chimie et de physique appliquées aux arts; un cours de géométrie et de mécanique; deux succursales des frères des écoles chrétiennes; deux écoles pour les pauvres filles de la population catholique: l'*Instruction chrétienne* et *Saint-Thomas de Villeneuve*; quatre écoles d'enseignement mutuel, formées par les soins du consistoire; un hôtel-Dieu, et un hôpital-général, fondés, le premier en 1313, par Raymond Ruffi, citoyen de Nîmes, le second, en 1686, par le père Pichard, jésuite missionnaire. Le chef-lieu du Gard est aussi le siége d'une cour royale, dont le ressort s'étend, outre ce département, sur ceux de l'Ardèche, de la Lozère et de Vaucluse.

On sait que le principal commerce de Nîmes est le commerce des soies. Il s'y fait un peu de toilerie, de tannerie et de droguerie. Nous nous contenterons de mentionner le commerce des eaux-de-vie, commun à toutes les villes du Languedoc. Quant aux soies, Nîmes est pour la production la première ville de France; pour la fabrique, elle ne vient qu'en second ou même en troisième rang après Lyon et Paris. La fabrique des bas de soie, si florissante sous l'Empire, a éprouvé depuis lors de notables vicissitudes. L'inconstance de la mode en a réduit les innombrables variétés à deux ou trois seulement : les bas noirs unis, les bas noirs et blancs à jour. La soie, qui servait à la fabrication des bas, sert maintenant à celle des gants, dont la production annuelle s'élève à six millions de francs, sur lesquels trois millions cinq cent mille francs sont applicables aux États-Unis. Les plus beaux tissus de soie pure sont faits avec le fil servant à la fois de chaîne et de trame; les plus beaux tissus mêlés, avec le fil servant de chaîne et le cocon servant de trame. On tire des déchets du cocon, bouillis, lavés et épurés, des flocons d'une soie fine, argentée, que filent les mécaniques de Paris, et qui, sous le nom de *fantaisie*, rivalise avec les produits de la soie pure; enfin la coque sèche qu'on jetait naguère encore aux ordures, cardée et bouffée en touffes soyeuses, fournit une troisième espèce de fil plus délicat, plus brillant, plus noble, que les plus beaux fils de coton, et qui donne un lustre particulier à toutes les étoffes où il est mêlé. Il convient de remarquer ici que les inventions les plus ingénieuses, soit en mécaniques, soit en combinaisons de tissus, sont généralement dues à de pauvres ouvriers à la journée, à des Jacquart des Bourgades (quartiers du peuple) qui, dans les intervalles de leur travail, se reposent en rêvant aux moyens d'enrichir plus vite et à moindre frais le fabricant qui les emploie.

La ville de Nîmes est couchée au pied de collines peu élevées qui semblent la ceindre du côté du nord. Elle regarde le midi et la mer, dont elle n'est éloignée que de quelques lieues. Ceux qui ont voulu la faire ressembler à Rome ont compté sept collines dans l'enceinte de ses premières murailles: c'est aujourd'hui



une opinion abandonnée. Ces collines, d'un aspect riant, sont couvertes d'oliviers et de vignes. Il y souffle, principalement au pied de la Tour-Magne, assise sur la plus voisine, un vent de nord-est, aigu et desséchant, qui s'engouffre dans les crevasses de la tour délabrée et rase en sifflant le sol rocailleux formé tout à l'entour de ses débris. Un grand nombre de moulins à vent couronnent ces hauteurs, d'où le regard embrasse une plaine immense, dans la direction de la mer, à droite se perdant à l'horizon, à gauche coupée par une ligne de collines charmantes, qui courent du nord au midi, et derrière lesquelles est caché le pont du Gard. Vue de la plaine, l'aspect de Nîmes est insignifiant : n'était la Tour-Magne, qui attire les yeux tout d'abord, rien n'annoncerait une cité historique. La ville est divisée en trois parties : à toutes les extrémités, ou plutôt tout autour, sont les quartiers du peuple ou faubourgs ; au centre, s'étendent les boulevards plantés d'arbres, et dont les deux bouts se lient par une promenade appelée le *Cours* et par l'immense place où s'élève l'amphithéâtre ; dans cette espèce de cercle irrégulier se trouve comme enfermée la troisième partie de la ville, celle qui en est, pour ainsi dire, le noyau et qui se presse autour de la cathédrale. Il y a dans Nîmes des monuments de trois époques : l'antiquité romaine, le moyen âge, les temps modernes.

Au nombre des monuments romains, nous mentionnerons d'abord la Porte de France et la Porte d'Auguste, l'une formée d'un seul portique à plein cintre et surmontée d'un attique décoré de quatre pilastres supportant une corniche ; l'autre formée de deux grands portiques à plein cintre et de deux petits à côté des grands. La façade circulaire de l'Amphithéâtre, dont la masse imposante date de dix-huit siècles, et dans lequel habitait encore en 1809 une population de deux mille âmes, que le préfet, M. d'Alphonse, en fit déloger, est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un attique qui en fait le couronnement. Soixante portiques communiquent du rez-de-chaussée dans l'intérieur des Arènes. Un même nombre décore le premier étage. L'attique s'élève au-dessus. Tout autour, sont cent vingt consoles ou saillies de pierre percées de trous circulaires, où étaient enfoncées des poutres propres à soutenir le *velarium*, rideau immense qu'on tendait sur l'Arène, du côté où plongeait le soleil. Si l'on excepte une petite partie dans laquelle les gradins ont été conservés, l'Amphithéâtre, à l'intérieur, n'a plus figure de monument. La Maison Carrée, que l'abbé Barthélemy appelle « le chef-d'œuvre de l'architecture ancienne et le désespoir de la moderne, » a été affectée au musée de Nîmes ; c'est un carré long isolé, d'où lui vient son nom de *Maison Carrée*. L'entrée regarde le nord, et le fond le midi. Dix colonnes cannelées d'ordre corinthien, dont six de front et deux de chaque côté du portique, supportent un entablement richement décoré, et couronné par un fronton construit dans les proportions enseignées par Vitruve, c'est-à-dire ayant pour hauteur la neuvième partie de sa largeur. Vingt autres colonnes, placées, comme celles du péristyle, à quatre pieds de distance l'une de l'autre, et engagées à moitié dans les parois, enveloppent l'édifice tout entier. L'intérieur, ou l'aire proprement dite, a huit toises de long, six de large et autant de haut. Le cardinal Alberoni disait de la Maison Carrée qu'il la fallait enfermer dans un étui. Colbert pensa sérieusement à en décorer Versailles. Napoléon voulut aussi la

prendre dans sa main et l'emporter à Paris pour en décorer une des places de sa capitale. Mais la Maison Carrée a été scellée en terre, comme l'Amphithéâtre ; il faudrait enlever le pays tout autour pour les avoir. Nous citerons encore la Tour-Magne, que M. Pelet croit avoir été un mausolée ; les *Bains de la Fontaine*, construits vers l'an de Rome 729, et que des fouilles mirent à découvert en 1738 ; le temple de Diane, qui n'est plus malheureusement qu'un vestige de ruine ; et le pont du Gard, merveille du Languedoc, le reste le mieux conservé de l'art vraiment romain. Le seul monument du moyen âge digne de mention est la cathédrale de Saint-Bauzile, bâtie, dit-on, sur les fondements d'un temple antique, reconstruite en 1096, attaquée par la pioche des protestants en 1567, et réédifiée sous Louis XIII et Louis XIV, de 1636 à 1646. Nous ne dirons rien de la Maison centrale, le seul monument moderne de Nîmes ; quant au Jardin de la Fontaine, tous ceux qui l'ont visitée connaissent le charme de cette promenade ; bornons-nous à rappeler que le poëte Ausone a chanté la transparence des eaux de la source qui l'alimente.

Nîmes a vu naître, pendant la période romaine, *Domitius Afer*, le maître de Quintilien ; *Titus Aurelius Fulvus*, consul, et aïeul de l'empereur Antonin ; et les deux martyrs *saint Honeste* et *saint Bauzile*. Le jurisconsulte *Vidal*, auteur d'un traité sur les rapports, intitulé : *Tractatus insignis et præclarus de collationibus*, y naquit dans le XVe siècle. Le XVIIe siècle y produisit : *Nicot*, qui introduisit le tabac en France ; *Samuel Petit*, homme d'une grande réputation de science ; *Gaillard Guiran* et *Jacques Deyron*, qui ont écrit sur les antiquités de leur ville natale ; *Jean-Baptiste Cotelier*, dont la Bibliothèque royale possède neuf volumes in-folio de manuscrits, écrivain d'une science prodigieuse ; *Jacques Cassagne*, que Boileau a si ridiculement accolé à l'abbé Cotin ; *Jean Bruguier*, qui eut le tort de vouloir lutter dans un ouvrage de controverse avec le grand Arnaud ; *Étienne Chauvin*, auteur d'un dictionnaire philosophique sous le titre de *Lexicon rationale* ; le jurisconsulte littérateur *François Graverol* ; *Jacques Saurin*, dont on lit quelques morceaux d'éloquence sacrée, même après Bossuet, Bourdaloue et Massillon ; et *Léon Ménard*, auteur de l'*Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, en sept volumes in-4°. Pour les temps plus rapprochés de nous, il faut nommer : *Rabaut Saint-Étienne*, député aux États-Généraux de 1789, mort sur l'échafaud révolutionnaire, le 6 décembre 1793 ; le général *Donnadieu* ; l'antiquaire *Pelet* ; le peintre *Sigalon* ; le boulanger-poëte, *Jean Reboul* ; et enfin M. *François Guizot*, historien, publiciste et homme d'État. Le village de Bernis, dans l'arrondissement de Nîmes, a donné naissance à *Louis Reboul*, bachelier, qui institua un avocat des pauvres de cette ville [1].

1. Strabon. — Pline. — Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes, en la Gaule Narbonnaise.* — Jacques Deyron, *les Antiquités de la ville de Nismes.* — Mancomble, *Histoire abrégée de la ville de Nîmes.* — Léon-Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes.* — Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc.* — Jean Cavalier, *Guerre des Cévennes.* — *Mémoires* de d'Aigaliers. — *Le Moniteur Universel.* — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France.* — *Annuaires du Gard.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MOEURS. COUTUMES. — LANGAGE. — ANTIQUITÉS.

Nous compléterons maintenant l'histoire du Languedoc et de ses principales villes par le tableau de ses richesses agricoles et industrielles, des mœurs particulières de ses habitants, de quelques unes de leurs coutumes. Nous donnerons enfin la physionomie de cette belle province, et nous la présenterons à nos lecteurs sous tous les aspects physiques et moraux qui peuvent l'intéresser. Sa superficie est de 4,637,006 hectares, savoir : en terres cultivées 3,259,726, en bois 443,777, en terres incultes 933,503. Nous avons confondu les prés, les vignes et les terres à blé, car il est difficile de déterminer la quantité des terrains plantés en vigne, dont le nombre s'accroît tous les jours. Le département le plus peuplé, la Haute-Garonne, est aussi celui qui a le plus de superficie et le moins de terres incultes, puisqu'on y compte 642,533 hectares, sur lesquels 19,276 seulement restent sans culture, tandis que sur 631,667 hectares que renferme le département de l'Aude, il en est 183,182 d'improductifs, et que sur 630,935, l'Hérault en compte 201,899.

Les combustibles minéraux, qu'on a divisés en plusieurs bassins, forment vraisemblablement, au sein de la terre, à des profondeurs diverses, une masse continue de houille, d'anthracite ou de lignite. C'est près d'Aubenas, dans le département de l'Ardèche, que se montrent les premiers indices de ce vaste dépôt. Là est un bassin houiller circonscrit par des masses granitiques, où l'on a exploité des filons de deux mètres de puissance. Mais la plupart de ces filons sont épuisés, et le reste ne donne plus qu'un charbon sec et friable, qui ressemble à l'anthracite. A l'occident de ce bassin, sur le revers des montagnes du Velay, est celui de Langeac, dont les filons mal réglés ne présentent point une exploitation avantageuse. Il faut descendre sur les bords du Gardon et de la Cèze ; là est un immense dépôt de houille séparé en deux bassins par un contre-fort de schiste micacé : le premier, remontant au nord vers la Cèze, prend le nom de Saint-Ambroix ; l'autre, au sud, vers le Gardon, est celui d'Alais ; et leur ensemble présente un périmètre de huit ou neuf lieues de long sur quatre de large. Vingt-quatre concessionnaires exploitent ce double bassin, dont la richesse inépuisable a une grande analogie de quantité et de qualité avec celui de Saint-Étienne. Un chemin de fer en a triplé l'exploitation en peu d'années ; et les houilles qu'il transporte sont embarquées à Beaucaire sur le Rhône, ou se répandent dans les départements du Gard et de l'Hérault par le chemin de fer qui relie les villes de Nîmes et de Montpellier au port de Cette, ou par les canaux qui marchent parallèlement à ce chemin. Plus près du Rhône est le bassin houiller de Bagnols, bien moins riche que celui d'Alais, et d'où l'on n'extrait que du lignite.

exploité cependant par seize concessionnaires. Mais cette exploitation produit à peine cent dix mille quintaux métriques de combustible, tandis que celle du bassin d'Alais s'élève aujourd'hui à trois ou quatre millions. Le bassin du Vigan, placé à l'autre extrémité du département du Gard, sur les frontières de l'Hérault, ne donne qu'une houille maigre, à longue flamme, et les deux compagnies qui l'exploitent en livrent à peine soixante mille quintaux métriques à l'industrie locale.

Le lignite se montre encore dans la commune de Teyran, à huit kilomètres au nord de Montpellier, et semble lier les bassins dont nous venons de parler à celui de Saint-Gervais, derrière le roc de Caroux, au point où viennent aboutir les trois départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron. Le bassin de Saint-Gervais a dix-huit kilomètres de long sur quinze cents mètres de large; la houille y est enclavée dans le granite ou dans le schiste de transition; les couches en sont très-nombreuses, et si les communications étaient plus faciles, ce bassin ferait une puissante concurrence au bassin d'Alais. La canalisation de la rivière d'Orb serait à cet égard moins dispendieuse qu'un chemin de fer, et la destruction de quelques moulins situés sur cette rivière serait amplement compensée par les avantages de cette canalisation. Le combustible de ce bassin n'est pas cependant de la même qualité. Dans les concessions de Castanet et de Saint-Geniès de Varansal, on n'extrait que de vingt-huit à trente mille quintaux métriques d'anthracite. La houille pure ne se trouve que dans les vallons ou les escarpements de Camplong et de Graissessac, et les concessionnaires en livrent environ deux cent cinquante mille quintaux au commerce. En descendant vers la mer, ou plutôt sur les bords de l'Herault, on rencontre le bassin houiller de Roujan, à douze kilomètres nord-ouest de Pézenas. Il s'etend sur les communes de Gabian, de Néfiès, de Fontès et de Cabrières; mais on n'en tire que du lignite, qui se présente sur cinq couches au milieu de l'argile schisteuse qui fait la base de ce terrain tertiaire, et l'exploitation totale ne va pas au delà de quarante-cinq mille quintaux métriques, exclusivement absorbés par les besoins des contrées environnantes.

Le combustible du bassin de la Caunette est de meilleure qualité, quoique l'exploitation n'en soit pas plus considérable. Ce bassin est situé sur les bords du canal du Languedoc, à la limite des départements de l'Hérault et de l'Aude, et son périmètre embrasse les communes d'Oupia, d'Agel, de la Caunette, d'Azillanet, de Bize et de Pouzols. Plus loin, vers l'occident, au pied du Tauch, qui fait le centre des Corbières, dans les environs du village de Tuchan, se rencontre le bassin dit de Ségure, qui repose sur un grès mêlé d'argile schisteuse et dont la faible étendue ne dépasse point quatre kilomètres de long sur un kilomètre de large. Cette houille est sèche, anthraciteuse. Elle constitue plutôt, dit M. Dufrenoy, de l'argile schisteuse mêlée d'écailles de houille, que de la houille proprement dite. Celle-ci se rencontrerait plutôt dans le bassin de Durban, qui est à douze kilomètres au nord de celui de Ségure; mais les fouilles, qui ont verticalement exploré ce terrain, n'ont trouvé jusqu'ici que des filons de dix à cinquante centimètres, dont l'exploitation ne saurait être tentée. Ces filons ne peuvent être considérés que comme les indices d'un dépôt situé à une plus grande

profondeur; et quand deux ou trois compagnies s'y seront ruinées, la quatrième y prospérera peut-être. Il faut remonter vers le nord-ouest, dans la vallée du Céron, à douze kilomètres au-dessus de la ville d'Alby, pour trouver un combustible d'aussi bonne qualité et en quantité plus considérable. Ce bassin, qui donne de la houille grasse et maigre à longue flamme, prend son nom du village de Carmeaux qui l'avoisine. Cinq couches superposées s'y montrent dans une profondeur de cent cinquante mètres : la première est déjà abandonnée, la seconde faiblement exploitée; la troisième, qui en est séparée par trente-cinq mètres de grès et de schiste, présente des filons de deux mètres soixante-six centimètres de puissance ; la quatrième, appelée la grande veine, et la cinquième, qui repose sur le terrain primitif, ont la même épaisseur que la troisième, et cette exploitation donne environ quatre cent mille quintaux métriques de houille.

Le minerai de fer n'est pas moins abondant dans toute cette chaîne de montagnes. Presque partout il se manifeste par des indices qui appelleraient plus de capitaux si le combustible était à portée de ses gisements. Aussi n'est-ce que dans les départements de l'Ardèche et du Gard que l'exploitation en est plus considérable : dans le premier on en extrait environ quatre cent cinquante mille quintaux métriques, dans le second cent soixante mille ; tandis que l'Aude, le Tarn et l'Hérault n'en fournissent à eux trois que vingt-trois mille. Nous prenons ces évaluations dans le rapport des ingénieurs des mines ; mais nous croyons qu'ils se trompent de beaucoup pour le département de l'Hérault. Dans l'Ardèche, le minerai de fer se montre principalement à Veyras, près de Privas, et dans les environs de la Voulte. Là se trouve une usine considérable, située sur les bords du Rhône, et qui, depuis l'introduction des souffleries à l'air chaud, a pris un assez grand développement, puisque la production annuelle de ses fontes, qui était en 1836 de soixante-dix mille quintaux métriques, dépasse aujourd'hui cent trente mille.

Au delà des montagnes du Velay, les mines de Vaurette et de la Chalède se trouvent à la portée du bassin de Langeac ; mais ce bassin n'offre point les mêmes avantages que celui d'Alais, où tout semble se réunir pour créer les plus riches établissements. Déjà trois hauts-fourneaux sont établis à l'usine de *Gournier;* d'autres fonctionnent à l'usine de *Bessège*, et dans la ville même d'Alais. Dans les départements de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne, le minerai de fer est traité au bois dans vingt-six forges à la catalane : celui de l'Aude en possède à lui seul dix-sept, et l'éloignement du combustible minéral fait craindre que cette méthode primitive ne puisse être jamais modifiée. La houille qu'on y apporte ne sert qu'aux laminoirs de Quillan et de Belvianes, dont la création récente a presque entièrement mis fin à l'ancien procédé d'étirage. Dans le même département, l'usine d'Axat convertit le fer en acier, et son creuset en donne environ vingt-cinq kilogrammes dans chaque opération. Le minerai de fer se montre dans le bassin houiller de Saint-Gervais, dans les montagnes de Saint-Pons, dans les environs de Quintillan, sur les escarpements des Corbières : l'industrie n'a pas osé encore y tenter des exploitations qui méritent d'être mentionnées. A Graissessac, près de Saint-Gervais, le fer est presque exclusivement converti en clous. Quant à présent, toutes ces mines, ces fourneaux, ces laminoirs, donnent à la province

du Languedoc un total de trois cent vingt-cinq mille quintaux métriques de fonte, de cent trente-un mille de gros fer, et le résultat de leur élaboration a produit en 1844 une valeur de huit millions quatre cent mille francs

Le cuivre se montre aussi en rognons, en filons et en affleurements dans ces contrées montagneuses, aux environs du Vigan et de Saint-Hippolyte, dans le département du Gard, à Campis, dans la Lozère; mais ces gîtes sont abandonnés depuis longtemps. On en exploitait aussi autrefois dans les paroisses de Maisons, de Canet et de Bouisse, qui appartiennent aujourd'hui au département de l'Aude; mais la seule mine de Lunas, près de l'Orb, entre Lodève et Bedarrieux, offre encore quelques avantages à la spéculation. Ce minerai est de cuivre carbonaté, vert et bleu, encaissé dans du schiste de transition et même dans le granite qui en forme la base. Exploité en 1770, abandonné en 1781, il a été repris en 1832 par de nouveaux concessionnaires, qui l'expédient pour les usines des environs de Lyon, comme un essai dont les résultats ne sont pas encore bien déterminés. La mine de Fougerolle, dans les régions de l'Aude, donnait autrefois un cuivre gris argentifère. Elle est abandonnée depuis 1789.

Le plomb argentifère, le plomb et l'alquifoux sont plus abondants et se trouvent dans toutes les parties de cette chaîne. Sur le versant des montagnes qui bordent la rive droite du Rhône, des affleurements considérables de ce minerai se montrent dans les territoires de Royas, près de la Voulte, de Nonnières, de Vernoux, de Janzac, de Magres, de Viviers, et sur la route de Vans à Aubenas. La mine de l'Argentière, découverte dans le XIIe siècle, fut successivement affermée à des Juifs par les comtes de Toulouse et les évêques de Viviers: elle a été abandonnée depuis la découverte de l'Amérique. Les Romains exploitèrent autrefois celle de la Rouvière, sur la montagne de ce nom; et cette exploitation, qui serait plus avantageuse que celle de l'Argentière, n'a péri que faute de communications. Sur le versant occidental des Cévennes, ainsi que dans les contre-forts de la Lozère, le plomb se montre à Saint-Privat de Vallelongue, à Ribavanès, près de Meyrueis; à Tournal, sur les bords du Lot; à Bahours, près de Mende; à Montmirat, près de Floirac. Les trois filons de Gatuzières, encaissés comme les autres dans du micaschiste et du calcaire jurassique, se prolongent jusqu'à Pompidou et à Marquaire, vers les frontières du département du Gard. Ce sont d'anciennes exploitations également abandonnées; une seule se poursuit avec plus de persévérance, c'est celle de Vialas et de Villefort, sur la route de Mende à Avignon, vers la limite du département de la Lozère. Elle présente douze filons de galène argentifère d'une assez belle puissance. La plupart des autres mines sont de temps en temps exploitées par les paysans, qui en retirent ce plomb de mauvaise qualité que les minéralogistes appellent alquifoux, et qui sert à vernir de la poterie grossière. En descendant vers les sources du Gardon, près de Saint-Jean du Gard, des traces d'anciens travaux annoncent que les deux filons de Chalbos ont été exploités. Entre Saint-Jean et Anduze est la mine de plomb de Saint-Sébastien, abandonnée en 1738, et reprise depuis peu de temps. Plus haut, vers les bords de la Céze, étaient les filons de Genouilhac, de Laval et du Mas-Dieu; plus à l'occident, vers le Vigan, sont les mines du Bez et de Malleboche, que personne n'exploite encore. Près des sources de l'Hérault on trouve celle de Saint-

Sauveur, dont l'exploitation, commencée par les Romains, n'a été abandonnée qu'en 1789. Partout la galène argentifère suit, pour ainsi dire, la crête des Cévennes; elle reparaît au nord du département de l'Hérault, vers le roc de Caroux, dans les montagnes de Saint-Pons, et va se perdre en s'amincissant du côté de Brassac, dans le département du Tarn.

L'antimoine se présente en grande quantité sur un espace d'environ quatre-vingts kilomètres de long sur quarante de large, depuis le bassin houiller d'Alais jusqu'aux environs du Puy en Velay et de Vans à la montagne de la Lozère. Ce minerai est renfermé dans une vaste formation de micaschiste qui s'élève à mille pieds au-dessus de la mer, en s'appuyant au nord sur les massifs granitiques de la Lozère et de l'Aigonal, et en s'enfonçant au midi dans les formations calcaires des Cévennes et de la Gardonnenque. Les filons d'Abeau, près de Vans, ceux de la Bassède, de Chazelles, de Labilisse, de Terraillon, de Vieljouve et de Solperan, sont depuis longtemps abandonnés; mais les mines de Fromenty, du Collet de Dèze, de Tignac, de Cassagnes, d'Auzonnet, de la Loubière, fournissent du sulfure d'antimoine aux usines des plans d'Alais où ce minerai est traité avec avantage. On exploitait aussi l'antimoine à las Corbos, dans le haut du département de l'Aude; mais les eaux ont envahi cette mine, et faute de moyens d'épuisement elle a été abandonnée.

Le mercure natif se recueille dans la marne argileuse, sur laquelle est bâtie la ville de Montpellier. Il est contenu dans des tubes d'argile dure, qui forment dans cette marne des veines cylindriques. A la mine de Chalanches, il se rencontre avec le mercure argental et avec ce mélange de mercure et de soufre qui forme le cinabre. Ce même minéral reparaît près de la Mure, dans la commune de Saint-Arey, toujours dans le département de l'Hérault, mais sans que les indices puissent déterminer une exploitation régulière. Quelques gîtes de zinc ont aussi été découverts près de Saint-Ambroix, dans le Gard; dans le département de la Haute-Loire, la concession d'une mine d'arsenic a donné lieu à quelques travaux; dans les montagnes de l'Aude, une mine de manganèse a été découverte à la Ferronnière. Trois autres, celles de Villerambert, de Pouzanque et de Saint-Andrieu, l'ont été de 1832 à 1836. Elles sont exploitées toutes les quatre, et malgré l'irrégularité de leur exploitation elles fournissent du manganèse à toutes les contrées de la France. L'argent seul manque aux montagnes du Languedoc: on ne l'y trouve, en très-petite quantité, que dans le minerai de plomb. Quant à l'or, on en obtenait autrefois par le lavage des alluvions du Rhône, du Gardon, de l'Ardèche, de l'Hérault, de tous les cours d'eau qui descendent des Cévennes; mais cette industrie a toujours été fort insignifiante. Parmi les bitumes minéraux de la même contrée, se distingue le pétrole de Gabian, qui tire son nom du village où sa source est située. Ce village forme un triangle à peu près équilatéral avec les villes de Béziers et de Pézenas; et cette source de bitume oléagineux est enveloppée dans le bassin houiller de Roujan, dont nous avons parlé plus haut.

Le recensement des eaux minérales fait, il y a peu de temps, par les ingénieurs des mines, a porté à quarante-deux le nombre de celles que renferme le Languedoc. On remarque que les douze sources qui appartiennent au département de la Haute-Loire contiennent toutes ce mélange d'acide carbonique et de sulfure

alcalin qui constitue les acidulées-sulfureuses, comme celles du Mazel, près de la Lozère, et de Balaruc, aux bords de l'étang du Thau. L'acide carbonique et le principe ferrugineux donnent la qualité d'acidulées-ferrugineuses aux bains de Rennes, dans le département de l'Aude; de La Malou, dans l'Hérault; de quatre autres qui avoisinent le Rouergue et le bassin houiller de Saint-Gervais. Telles sont aussi les sources de Valz, de Salles et de Saint-Georges, dans l'Ardèche; celles qu'on nomme sulfureuses, parce qu'elles contiennent des sulfures alcalins et de l'hydrogène sulfuré, sont au nombre de treize et se trouvent dans les environs d'Alais et du Vigan, dans le Gard; de Saint-Laurent, dans l'Ardèche; de Trébas, dans le Tarn: quatre autres sont disséminées dans la Lozère. Ces sources sont presque toutes uniquement fréquentées par les habitants du pays: il en est à peine cinq dont la renommée ait étendu la clientèle. Celle de Valz donne lieu à une exportation annuelle de six à sept mille litres; celle de Saint-Jean du Pin, dans le Gard, en exporte un peu plus. Mais les bains de Rennes et de La Malou attirent de nombreux baigneurs de toutes les parties du Languedoc. Les premiers furent même fréquentés par les Romains de la Narbonnaise; et leur séjour y est attesté par le grand nombre de médailles que les fouilles rendent à la lumière. Ceux de La Malou n'ont pas cessé d'être visités depuis le XIe siècle, et les améliorations que, depuis 1754, les propriétaires n'ont cessé d'y apporter, en étendent tous les jours la réputation et le revenu. Balaruc était aussi fréquenté par les Romains, dont le souvenir y est conservé par les ruines d'un aqueduc et d'un temple; mais ses eaux, abandonnées dans le moyen âge, n'ont repris faveur qu'en 1550; et à partir de cette époque leur prospérité s'est toujours accrue. C'est même le seul établissement thermal qui attire aujourd'hui les malades étrangers à la province.

Il ne faut point prendre à la lettre les 450,000 hectares de bois que nous avons donnés à la province d'après les statistiques. Il n'y a ici ni forêts ni taillis aménagés. Une petite quantité de ces bois est mise en coupe réglée. C'est du chêne vert, ce sont des broussailles dévastées pour la plupart par les troupeaux; il faut même dire, en général, que les cultivateurs du pays ont horreur des plantations; et le reboisement des montagnes y sera plus difficile que partout ailleurs, par la rareté des pluies et la ténacité des sécheresses périodiques. On a fait cependant des semis de pins dans les départements de la Lozère et de l'Ardèche; on a créé depuis quelque temps des taillis de mûriers dans l'unique intérêt du commerce des soies, et ces plantations se multiplient tous les jours sans qu'on néglige pour cela les mûriers à haute tige. Ceux-ci sont cultivés en grand dans les hauteurs secondaires du département du Gard, dans l'Hérault et dans les contrées méridionales de celui de l'Aude. Les pommiers, les noyers et les châtaigniers abondent dans cette zône et font vivre pour ainsi dire les habitants des montagnes. Les cours d'eau sont en général bordés de peupliers d'Italie, de Suisse et de Hollande, ainsi que de platanes, et ces deux dernières espèces y montrent une végétation des plus vigoureuses qui devrait encourager les riverains; mais les plaines du haut et du bas Languedoc sont abandonnées aux vents terribles qui descendent des montagnes avec une impétuosité qui en fait des ouragans; la zone du littoral n'a pour s'en défendre que des oliviers aujourd'hui fort rares et fort bas, et des

amandiers qui ont peine à maintenir leurs tiges dans une position verticale. La zone des oliviers est fort étroite, excepté dans les régions du Rhône où sa largeur est d'environ quatre-vingts kilomètres; mais vers les plages de l'Hérault et de l'Aude elle ne remonte pas au delà de quarante. Les hivers de 1789 et de 1809 ont fait de grands ravages dans ce qu'on appelle les *olivettes*, et comme il faut vingt ans pour que cet arbre donne son revenu habituel, les propriétaires n'ont pas le courage de lutter contre de pareils hivers. On recommence cependant à repeupler les champs de ces arbres précieux, partout où les vignes n'ont point envahi le terrain. Les amandiers sont beaucoup plus multipliés et s'étendent un peu plus haut et plus loin de la Méditerranée, parce qu'ils bravent le froid le plus intense.

Les plantations de vignes sont beaucoup plus considerables; elles sont même poussées à l'extrême. On ne plantait autrefois que les coteaux. La vigne a envahi les plaines, et les plants les plus productifs sont les plus recherchés. On accroît cette production en substituant partout au labour de la charrue, la pioche et les crochets (bigos) du terrassier, en fumant les souches qu'on abandonnait autrefois au fumier résultant de la fermentation des herbes ou du crotin qu'y laissaient en passant les troupeaux qui en broutaient les rameaux après la vendange. La plupart de ces vignobles ne produisent que de gros vins, que de nombreuses distilleries domestiques ou industrielles transforment en alcools; et telle est leur abondance que le seul arrondissement de Béziers en livre aujourd'hui au commerce plus d'un million d'hectolitres. Les vins de liqueur n'y sont point cependant abandonnés. Les crus de Lunel, de Frontignan, de Maraussan, produisent toujours les vins muscats qui ont fait la réputation de ces pays. La blanquette de Limoux vaudrait le champagne si elle supportait l'exportation. Les plants d'alicante ont assez bien réussi; et le tockay, introduit par M. de Villerase, depuis environ cinquante ans, dans le bas Languedoc, y acquiert une saveur qu'il n'a point dans les vignobles de la Hongrie. Ces plantations seraient plus multipliées, sans la fâcheuse concurrence que leur fait la fabrication de vins étrangers inventée par des négociants de Cette, et dont l'Europe entière est la dupe. Ajoutons, en finissant ce chapitre, que la culture de la vigne est toute différente de celle du Bordelais et des pays plus septentrionaux. Le vigneron du Languedoc ne se sert point d'échalas. Le pampre court et s'étend sur les souches de manière à garantir le raisin des ardeurs du soleil, et les vignobles offrent de loin l'aspect d'une vaste et verte prairie, genre de propriété qui est fort rare dans la province.

Il y a des prés dans les montagnes, et fort peu dans les plaines. On y supplée par des luzernières et autres prairies artificielles, principalement par le sainfoin. Les luzernes durent longtemps; elles donnent dans les bons terrains jusqu'à cinq coupes par année, et une expérience récente a déterminé un léger labour qui en prolonge la durée. Les fourrages du pays ne sont pas mis en bottes comme dans les autres contrées de la France. Le foin se vend au poids comme le bois; on le recueille et transporte dans des draps de toile grossière que dans la langue du pays on appelle *bourras* et *bourrounos*. Il reste peu de place pour les céréales sur le littoral de la Méditerranée, et les départements du Gard et de l'Hérault n'en récoltent plus assez pour leur consommation: on les y cultive cependant encore:

mais l'Aude et le Tarn, et surtout la Haute-Garonne, en produisent davantage. Les plaines de Toulouse surtout sont à cet égard d'une fécondité remarquable, et le maïs y est plus généralement cultivé, moins cependant que dans l'arrondissement de Castelnaudary (Aude), où ce grain est une des principales nourritures du peuple. La charrue dont on se sert dans tout le Languedoc est encore l'*aratrum* des Romains, dont le patois a fait *arayré*, et les granges n'y sont point connues. Le battage y est fait par des chevaux ou des mules, dont dix, quinze ou vingt couples trottent, les yeux bandés, sur six ou sept mille gerbes de blé posées debout, et à la fin de la journée tout le grain est séparé de la paille. On l'évente dans la seconde journée, on le vanne et on l'enferme dans la troisième. Les chevaux et les mules sont accoutumés à cette paille hachée qui ne peut cependant servir de litière, mais cette méthode de battre le grain qu'on appelle *depiquage* fait que tout est terminé au milieu du mois de juillet. On bat toutefois encore au fléau, surtout le seigle, mais sans que le terme de ces travaux agricoles en soit reculé; ce qui a donné lieu à ce proverbe patois : *A la Madaleno, la nouguo p'èno, lou rasin bayr et, lou blad estremat.* Dans quelques villes, à la procession qu'on faisait en l'honneur de sainte Madeleine, on suspendait à la croix une grappe de raisin et un petit sac de blé. L'inconvénient du *depiquage* est, comme nous l'avons dit, de priver les écuries de litière, et par conséquent de diminuer les engrais si nécessaires à la culture. L'art de faire du bon fumier est à peu près inconnu dans ce pays. Jeté dans des fosses presque toujours exposées au passage des eaux pluviales qui le lavent, il n'est transporté dans les champs qu'après avoir perdu toutes ses qualités.

Les terres dans le Languedoc sont rarement affermées; et quand elles le sont, c'est presque toujours à moitié fruits. Mais en général ce sont les propriétaires eux-mêmes qui font valoir leurs champs et leurs vignes. Ce genre de produits périrait dans les mains d'un fermier. Un œil de plus à chaque brin de cep lui donnerait des bénéfices considérables dans une année, mais la vigne en serait épuisée. La sous-direction de la culture est confiée à un maître-valet qu'on appelle métayer ou ramonet suivant les localités. Entièrement soumis au propriétaire, il dirige, surveille et nourrit les charretiers et valets de charrue, pour lesquels on lui donne une certaine quantité de blé, de seigle, de vin et d'huile, avec dix ou quinze francs par tête, pour la viande. Cette dernière nourriture se borne à quelques porcs et à une ou deux vaches tuées dans l'année, et dont les neuf dixièmes sont immédiatement salés. Le berger fait quelquefois partie de ce ménage, mais le plus souvent il reste avec son troupeau et sa famille dans une métairie séparée. Les ramonets et valets ne sont engagés que pour un an et par conditions verbales. Leurs gages varient de quatre-vingt-dix à cent vingt francs.

Les assolements présentent une telle variété, qu'il est impossible d'en tirer une méthode générale. Pendant longtemps, quand les vignobles étaient rares, les bonnes et les mauvaises terres étaient alternativement en culture et en jachère. Des communications plus fréquentes avec d'autres provinces ont produit à cet égard des changements notables; il est des contrées où s'introduit et se propage l'assolement triennal qui donne deux récoltes sur trois années. Mais ces améliorations luttent encore contre une routine aveugle et entêtée. Un grand bienfait

pour ce pays, ce serait un bon système d'irrigation. Une compagnie puissante vient de lui en procurer un autre, en transformant en rizières ces immenses marais que la mer en se retirant a laissés sur son littoral. C'est une nouvelle source de richesses qui nous affranchira d'un tribut considérable payé à l'étranger.

Le Languedoc peut se suffire à lui-même sous le rapport de la tannerie, de la chapellerie, de la papeterie, de la poterie de terre et autres industries qui servent aux besoins habituels de la vie domestique. Mais outre ses vins et ses alcools, ses exportations sont encore considérables. Le miel de Narbonne, le vert-de-gris de Montpellier et d'autres fabriques, la poterie de fer et les dentelles de la Haute-Loire, les toiles à voiles de la Lozère, les divers ouvrages en laine et en coton de l'Ardèche, du Gard, de l'Aude, du Tarn, de l'Hérault, trouvent partout des débouchés. Un commerce plus étendu est celui de la soie qu'on exploite dans l'Hérault, dans l'Ardèche, et plus généralement dans le Gard. Les fabriques de Nîmes, du Vigan, de Ganges, sont depuis longtemps célèbres. Les manufactures de drap sont encore plus répandues. Les villes d'Alby, de Castres, de Saint-Pons, de Lodève, de Saint-Chinian, de Bedarrieux, de Carcassonne et autres, faisaient autrefois un grand commerce avec le Levant dont elles habillaient pour ainsi dire toutes les populations. Ce commerce est aujourd'hui fort restreint; et ces fabriques, qui n'en prospèrent pas moins, qui se multiplient même tous les ans, se disputent maintenant la fourniture des troupes. L'aisance s'est d'ailleurs étendue dans les classes ouvrières. Le goût d'un vêtement propre et commode s'est propagé, et le drap se substitue généralement aux étoffes grossières du vieux temps. Ajoutons à ces éléments de richesse les raisins secs, le thon mariné, les anchoix, les pâtés de foie gras, les graisses d'oie, les olives et autres objets d'exportation qui sont communs au Languedoc et à la Provence, et nous aurons complété toutes les sources de sa prospérité, qu'augmentent encore la sobriété de ses habitants et la modération de leurs dépenses.

L'habitude du travail entre dans les mœurs du peuple. La paysanne garde ses agneaux en tricotant ou en filant sa quenouille. Les filles de journée arrivent de même au champ ou à la vigne. Les filles de service ne sont jamais dans l'oisiveté. Elles filent non-seulement pendant la veillée, mais dans tous les loisirs que leur laisse le ménage. Il n'est pas de maison bourgeoise qui ne fasse tous les ans son rond de toile. Ce linge de table ou de lit n'est pas si fin et coûte peut-être plus cher que celui des mécaniques; mais les femmes ont été occupées. Le vin de cette province, qui alimenterait le cours d'une rivière, n'a aucun attrait pour l'homme du peuple et surtout pour les femmes. On citerait celles qui en boivent. Le cultivateur passe la journée entière avec un morceau de pain frotté d'ail, saupoudré de sel, avec un oignon et de l'eau rougie; le soir une soupe de légumes ou une soupe à l'ail arrosée d'huile d'olive, et le dimanche un peu de viande, voilà ce qui fait la nourriture du pauvre. L'ivrognerie est un vice fort rare dans ces contrées. Sur trois ivrognes qu'on rencontrera dans la rue, on peut dire à coup sûr qu'il y a deux étrangers. Les hommes du peuple aiment cependant à se réunir, mais pour causer sous le chêne ou l'ormeau du village. Il se recherchent d'autant mieux que toutes les populations sont agglomérées.

Excepté dans les montagnes, il y a peu de hameaux dans le Languedoc, et la chaumière y est inconnue. Le pays est bien parsemé de maisons isolées qu'on appelle métairies. Elles sont habitées par le propriétaire, cinq à six mois de l'année, souvent même sans interruption. A côté de son logement est celui de son métayer, ou ramonet. Le village est la demeure du peuple des campagnes. Les guerres civiles qui ont tant désolé ce pays ont forcé les populations à s'entourer de murailles et de tourelles qui donnent à tous ces villages une apparence de citadelles. La sécurité publique et l'accroissement des populations ont amené les constructions extérieures; et les villages ont pris un tout autre aspect. L'heure de la messe appelle toute la population à l'église, les valets de labour abandonnent les métairies pour aller voir leur famille ou leurs amis. Après la messe, on joue, on cause, et toujours bruyamment; aux fêtes communales, il est rare que le violon et la clarinette n'y résonnent point pendant trois jours. Ce sont alors des joies comme on n'en voit pas ailleurs. Ce sont des cris, des acclamations, des rondes de rue. On dirait de loin une émeute, si les éclats de rire ne dominaient l'orchestre ambulant. Tout ce qui est expansif, dramatique, convient à ce peuple. Sa franchise égale sa confiance. Il aime le spectacle, et, dans son goût pour les processions, cette passion balance en quelque sorte sa piété. Les pratiques extérieures de la religion ont plus d'attrait pour lui que les austères devoirs qu'elle leur impose. Les prêtres ont cependant une grande influence dans la province. Il n'y avait pas autrefois en France un clergé plus riche ni plus vénéré. La révolution l'a mis sous le premier rapport au niveau des autres, mais la vénération lui a en quelque sorte survécu. Nous serions loin de nous en plaindre, si, malgré l'exemple de Rome, le clergé languedocien ne persistait à faire croire que le théâtre est une des portes de l'enfer. Cette niaiserie des premiers temps du christianisme, oubliée dans le moyen âge et reprise dans la Renaissance, est principalement accréditée dans le Languedoc, malgré la vivacité d'esprit et le goût éclairé qui distinguent ses habitants.

Les temps celtiques, l'époque romaine et le moyen âge sont représentés dans le Languedoc, par des antiquités dont nous n'entreprendrons point de donner un catalogue détaillé, tant elles sont nombreuses, importantes et variées. On y trouve encore un grand nombre de monuments d'origine celtique, tels que dolmens, peulvens, roches branlantes, pierres levées, tombelles, et même quelques constructions cyclopéennes. Ces vestiges du culte druidique sont surtout situés dans le Vivarais, du côté de Saint-Andéol, non loin de la Tourne qui offre sur ses bords un rocher enchâssé dans d'autres plus petits, par couches parallèles, analogues au terrain; dans l'Albigeois, non loin de Castres; aux environs d'Alais et de Montpellier; à Saint-Maurice, dans le Lodévois, où l'on rencontre divers dolmens appelés *maisons des fées;* en certains cantons pyrénéens, et enfin dans le Velay et le Gévaudan. Pour ces deux derniers pays de montagnes, nous citerons particulièrement les grottes creusées dans le roc volcanique, sur la frontière d'Auvergne, et où l'on prétend que les druides s'assemblaient pour célébrer leurs mystères; les dolmens de l'*Aumède*, des *fonds*, de *Malavielhette*, de *Montet*, et le peulven de *Sainte-Hélène*, sur la rive droite du Lot, qu'on désigne dans le pays sous le nom de *Fuseau des fées*.

Les monuments romains du Languedoc présentent par leurs magnifiques proportions, leur beauté et leur heureux état de conservation, un caractère de grandeur qui rappelle les merveilles de l'art antique dans l'Italie, la Grèce et l'Asie Mineure. Des fouilles récentes ont mis à découvert dans le territoire de l'antique Colliguris des Convenæ une Vénus qui peut rivaliser avec celle de Milo, ainsi que plusieurs statues ou bustes d'empereurs. On retrouve partout, dans chacune des anciennes divisions géographiques de la province, au village d'Aps en Vivarais, à Castres, à Montaut près de Gaillac, à Nîmes, à Narbonne, dans les champs de Vieille-Toulouse, etc., des traces d'anciennes villas et de constructions romaines, des médailles, des urnes cinéraires, des débris de poteries, des fragments de colonnes milliaires, des restes de ponts et d'aqueducs. Ces vestiges servent surtout à indiquer le parcours des voies qui sillonnaient en tout sens le pays : celle qui portait le nom de *Via Domitia* existe à peu près entière dans le diocèse de Montpellier. Le haut piton de Polignac, dans le Gévaudan, supporte un temple de Mercure ; il y a près de Lautrec, en Albigeois, un temple de Cérès Éleusine. On voit à Toulouse quelques débris d'un temple d'Apollon, et à Narbonne, quelques inscriptions gravées sur les pierres de ses murailles. Nîmes, plus heureuse, offre à l'admiration des visiteurs des édifices à peu près intacts : les Arènes, la Maison-Carrée, la Porte d'Auguste, et, à une faible distance de ses murs, le magnifique pont du Gard.

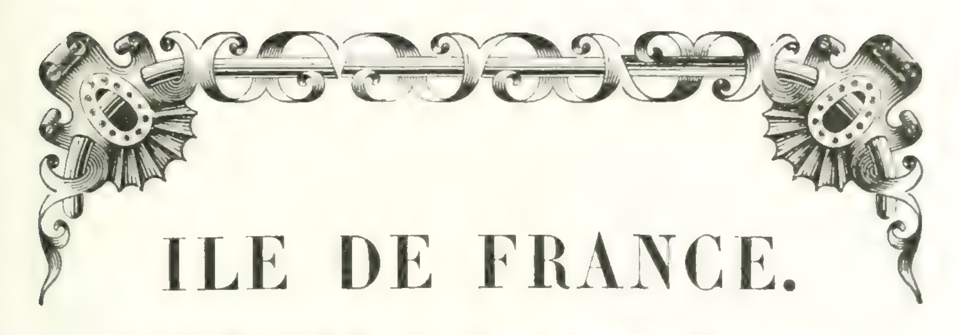
De toutes les merveilles dont nous venons de faire l'énumération, la plus admirable est sans contredit ce pont ou aqueduc. « Après deux heures de route à travers un pays riche, le long de coteaux tout argentés d'oliviers, » dit notre collaborateur, M. Désiré Nisard, « on arrive sur les bords du Gardon, rivière capricieuse qui passe sous le pont du Gard. Ce monument ne se montre aux yeux que quand on en est tout près. L'édifice, bâti en pierres de taille sans ciment, est formé de trois étages d'arcades superposées à plein cintre. Le premier étage a six arcades; c'est sous la seconde, du côté de la rive gauche, que coule le Gardon dans les eaux ordinaires. Cette arcade est plus grande que les cinq autres. La hauteur de l'étage est d'environ soixante pieds. Le second rang se compose de onze arcades correspondant parfaitement à celles de l'étage inférieur, mais en retraite sur ces dernières, puisque leur épaisseur est moindre. La hauteur de ce second étage est la même que celle du premier. L'étage supérieur, aussi en retraite sur celui du milieu, présente trente-cinq arcades égales, ayant environ douze pieds d'ouverture. C'est sous ce troisième rang que se trouvait l'aqueduc. Des dalles de plus de six pieds de largeur et d'une seule pièce couronnent l'édifice, et recouvrent l'aqueduc, dont la hauteur et la largeur sont d'un peu plus de trois pieds. La forme est une voûte renversée. Voici, du reste, le peu qu'on connaisse des destinées de ce monument. Le 6 mars 1430, Charles VII le visita et y fit faire quelques réparations, nécessitées par des inondations récentes. Cent trente-quatre ans plus tard, le duc de Crussol y reçut Charles IX. Avant cette époque, et du temps de Poldo d'Albenas, des échancrures avaient été pratiquées dans les pilastres du second étage pour faire un chemin de pied ; des mulets chargés passaient sur le rebord du premier étage, sous ces échancrures qui étaient profondes et qui devaient mettre en danger l'édifice :

elles finirent, en effet, par l'ébranler et par le faire surplomber du côté d'amont. En 1699, M. de Bâville, intendant du Languedoc, y envoya un architecte et un abbé pour aviser aux réparations nécessaires; et l'an d'après, les États de la province arrêtèrent qu'on remplirait les coupures, ce qui sauva l'édifice. En 1747, on adossa au premier étage un pont destiné à toute sorte de voyageurs et de transports. Une médaille, frappée à cette occasion, porte cette légende : *Nunc utilius* (maintenant plus utile). C'est vrai; mais on est forcé de dire : *Maintenant moins beau.* Le simple itinéraire de cet aqueduc effraie l'imagination. Tantôt il gravit les montagnes, ou s'y fraie un chemin dans le roc; tantôt il longe les coteaux, suspendu çà et là sur des arcades semblables à celles du troisième rang du pont du Gard, suivant toutes les sinuosités du sol, afin de garder son niveau : ici il perce des montagnes et ressort par les gorges étroites qu'il franchit encore sur des arcades; là il traverse un étang aujourd'hui desséché; ailleurs, dans une longueur de plus d'une lieue, il est plein jusqu'aux bords d'une eau courante, et fournit à l'arrosage de plus de vingt jardins; il passe sous des métairies, à travers des hameaux qui sont bâtis sur ces voûtes sans s'en douter; enfin il arrive à Nîmes, et ses dernières traces se voient tout proche de la fontaine, où il faut croire que devait être le principal réservoir. La longueur entière de ce travail de géants n'a pas encore été calculée; mais on pourra se l'imaginer quand on saura qu'à deux lieues seulement de sa prise d'eau, il a déjà plus de quinze mille cinq cents mètres d'étendue. »

Le christianisme et la féodalité ont aussi profondément marqué leur empreinte sur cette terre, d'où la pioche du protestantisme et le marteau des démolisseurs révolutionnaires n'ont pu les effacer complétement. Nous craindrions de tomber dans des répétitions fatigantes en énumérant toutes les églises, tous les châteaux, dont il a été parlé dans les diverses notices consacrées à l'histoire des villes du Languedoc : Saint-Étienne et Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Just de Narbonne, Sainte-Cécile d'Alby, Notre-Dame du Puy, Saint-Vincent de Viviers, la curieuse cathédrale de Saint-Pons de Thomières, les vieux murs et les donjons de la cité de Carcassonne, l'imposante forteresse de l'Argentière, les châteaux de Polignac, d'Espally, d'Uzès, de Roquemaure, de Saissac, de Castelnau-d'Estretefons. L'art moderne n'a pas été, non plus, stérile en Languedoc; nous n'en donnerons ici pour preuve que l'arc de triomphe de la promenade du Peyrou, à Montpellier, ainsi que l'élégant château-d'eau de l'aqueduc de cette ville, et l'aqueduc lui-même qui n'a pas moins de treize mille neuf cent quatre mètres de long; sans oublier le Pont-Saint-Esprit commencé sous saint Louis, achevé sous Philippe-le-Bel, et dont les vingt-trois arches à plein cintre résistent, depuis plus de cinq siècles, à toute l'impétuosité des flots du Rhône[1].

1. *Voyages géologiques et minéralogiques* de MM. Dufrenoy et Élie de Beaumont. — ***Publications du ministère du commerce et de l'agriculture.*** — ***Histoire et description de Nîmes***, par D. Nisard, 1 vol. in-4°. Paris, 1835. — Statistiques des départements languedociens. — Notes manuscrites. — Mémoires divers. — Souvenirs de l'auteur.





ILE DE FRANCE.

ILE DE FRANCE PROPREMENT DITE. — BRIE FRANÇAISE. — GATINAIS FRANÇAIS. HUREPOIX. — MANTOIS. — VEXIN FRANÇAIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Le bassin de la Seine forme une des grandes divisions géologiques de la France. MM. Dufrenoy et Élie de Beaumont le considèrent comme un centre attractif vers lequel tout converge. La nature, prodigue pour cette partie de la France, disent-ils, l'a dotée d'un sol fertile et d'excellents matériaux de construction. Environnée de la Champagne, de la Sologne et de la Picardie, contrées moins favorisées, elle forme au milieu d'elles comme un oasis, et l'instinct qui a dicté à nos ancêtres le nom d'Ile de France résume d'une manière heureuse les circonstances géologiques de sa position. Pendant longtemps on désigna sous cette dénomination tantôt la province de ce nom, tantôt un vaste gouvernement militaire qui comprenait, outre l'Ile de France, le Laonnais, le Noyonnais, le Soissonnais, le Valois, le Beauvaisis, détachés de la Picardie, et le Thimerais, démembré du Perche. Considéré comme gouvernement, ce pays eut pour limites la Picardie au nord, l'Orléanais au sud, la Champagne à l'est et la Normandie à l'ouest. Sa capitale était Soissons, la ville de Paris ayant un gouvernement particulier depuis l'année 1594. Les diverses parties du gouvernement de l'Ile de France retranchées de la Picardie et du Perche ayant été comprises dans la description que nous avons donnée des provinces auxquelles elles appartenaient d'abord, nous ne pourrions, sans nous répéter, tracer l'histoire de ce gouvernement dans son ensemble. Nous nous occuperons exclusivement ici de la contrée qui en formait le centre et qui lui avait donné son nom.

Le pays appelé Ile de France, *Insula Franciæ*, parce qu'autrefois, resserré entre la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne et l'Ourcq, il formait à peu près une île, avait plus tard étendu ses limites vers l'ouest et le midi. Durant les trois derniers siècles de l'ancienne monarchie, il avait renfermé six subdivisions : l'Ile de France proprement dite, ou plutôt le pays de France, *Francia*, avec lequel le Parisis et la Goelle étaient confondus ; la Brie française, le Gatinais français, le Hurepois, le Mantois et le Vexin français. Son étendue était d'environ trente lieues de l'est à l'ouest, depuis Donnemarie jusqu'à Dreux, et de vingt lieues du nord au sud, depuis Royaumont jusqu'à la Ferté Alais. Sa circonscrip-

tion embrassait les territoires qui forment aujourd'hui le département de la Seine, la plus grande partie de ceux de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, avec quelques portions d'Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, et de l'Oise, canton de Beaumont. Des rivières assez nombreuses dont le sol de cette province est sillonné, trois seulement sont navigables : la Seine, la Marne et l'Oise (*Sequana*, *Matrona*, *Oisia* ou *Isara*). Le cours sinueux de la Seine traverse l'Ile de France du sud-est au nord-ouest, en passant à Melun, Corbeil, Paris, Meulan et Mantes. La Marne n'en parcourt qu'une petite partie, dans la direction de l'est à l'ouest, et, après avoir passé à Lagny, se jette dans la Seine près de Charenton. L'Oise n'arrose également que dans un espace très-restreint le territoire de cette contrée; elle y pénètre vers le nord en sortant du Valois, baigne les petites villes de Beaumont, l'Ile-Adam et Pontoise, et se réunit à la Seine entre Conflans Sainte-Honorine et Andrezy. Plusieurs géographes placent l'Aisne au nombre des rivières de l'Ile de France. Nous n'en faisons pas mention ici, parce qu'elle appartient exclusivement à la Champagne et aux subdivisions du gouvernement de l'Ile de France qui dépendent de la Picardie.

Avant la conquête romaine, la presque totalité du pays dont nous venons d'indiquer les limites était habitée par un petit peuple, qui, sans égaler en puissance les Sénonais et les Carnutes, ses voisins, méritait d'être compté parmi les plus belliqueux de la Gaule celtique. C'étaient les *Parisii*, dont le territoire était borné au nord par les Sylvanectes et les Bellovaques, au sud et à l'ouest par les Carnutes et les Véliocasses, à l'est par les Sénonais. On ignore le nombre des villes que possédaient alors les Parisii; l'histoire n'en nomme que deux : *Lutèce*, leur capitale, et *Metiosedum*. Quelle était l'origine de ce peuple ? C'est une question à laquelle nous croyons qu'il ne faut pas s'arrêter, parce que les éléments nécessaires pour la résoudre font complétement défaut. Il est probable que les Parisii avaient accompagné les Sénonais dans leurs lointaines et aventureuses expéditions, en Grèce, en Asie Mineure et en Italie; mais ce ne peut être qu'une conjecture. On doit en dire autant de l'opinion des écrivains qui veulent que les Parisii se soient joints aux *Britanni* lorsque ceux-ci allèrent s'établir dans l'île d'Albion. Le nom de la petite nation dont nous nous occupons paraît pour la première fois dans l'histoire l'an 53 avant notre ère. César, déjà maître de la plus grande partie de la Gaule, avait cependant à vaincre encore des résistances partielles et des révoltes sans cesse renaissantes. Les Sénonais ayant refusé de se rendre à une assemblée qu'il avait convoquée pour obtenir un secours de cavalerie, il transféra cette assemblée à Lutèce, ville des Parisii. « Ceux-ci, ajoute César, étaient limitrophes des Sénonais avec lesquels ils avaient autrefois fait alliance, suivant la tradition; mais ils passaient pour avoir désapprouvé la résolution hostile que venaient de prendre les Sénonais [1]. » Par une interprétation erronée de ce passage, Dulaure a établi tout un système sur l'origine des Parisii : si on l'en croit, la phrase de César « signifie textuellement que les Parisiens s'établirent sur les frontières et se rangèrent sous la loi des Sénones, et que

1. Confines erant hi Senonibus, civitatemque, patrum memoria, conjunxerant; sed ab hoc consilio abfuisse existimabantur. *De Bello gallico*, lib. VI, cap. 3.

les vieillards se rappelaient encore l'époque de cet établissement. » De ce fait, qu'il suppose incontestable, l'historien n'hésite pas à tirer cette conclusion : « La nation des Parisiens paraît s'être formée d'étrangers peut-être originaires de la Belgique, abondante en petits peuples; cette nation, échappée au fer de ses ennemis, sera venue occuper un territoire sur les bords de la Seine où les puissants Sénones lui permirent de s'établir; un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis cet établissement lorsque César vint dans les Gaules; les vieillards de la nation Parisienne, dit ce conquérant, en conservaient encore la mémoire, ainsi que celle des conditions qui les liaient aux Senones. » Tout cela est une pure supposition. Comme nous l'avons établi ailleurs avec plus de développement, il n'y a dans le passage cité aucune trace de la prétendue émigration des Parisii ni de l'époque de leur établissement sur les bords de la Seine, rien enfin qui puisse éclaircir la question à jamais insoluble de leur origine.

Nous ne suivrons pas ici le récit des événements dont le territoire des Parisii fut le théâtre pendant la domination romaine et sous les rois francs. Ces faits trouveront plus convenablement leur place dans l'histoire de Paris. Devenue capitale du royaume des Franks sous Chlodwig, cette ville commença dès lors à exercer autour d'elle une attraction toute puissante; elle absorba bientôt dans ses destinées celles de la peuplade gauloise à laquelle elle devait son nom et sa fondation. Sous les successeurs du premier roi chrétien, la contrée, qui depuis est devenue l'Ile de France, se peupla de riches abbayes, à la tête desquelles il faut nommer d'abord celle de Saint-Denis, puis les monastères de Chelles, de Saint-Pierre-des-Fossés, de Lagny, d'Argenteuil. Nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion de rappeler que chaque cité de l'ancienne Gaule, dans l'ordre civil, formait alors un diocèse dans l'ordre ecclésiastique. Depuis l'établissement du christianisme, le diocèse de Paris représentait donc assez exactement l'ancien pays des Parisii, *pagus Parisiacus*. Sous la seconde race, l'autorité des comtes de Paris, qu'on voit apparaître dans l'histoire dès le règne de Pépin, était probablement circonscrite dans les mêmes limites.

Le duché de France, point central autour duquel la nationalité française vint se reconstituer après le démembrement du royaume carlovingien, fut créé dans la seconde moitié du IXe siècle. Il serait difficile de déterminer exactement quelle était d'abord son étendue; mais on sait qu'à l'avènement de Hugues Capet ce duché comprenait, outre les comtés de Paris et d'Orléans, le Gâtinais, le pays Chartrain, le Blaisois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Sologne, le Beauvaisis et une partie de l'Amiénois. Le premier duc de France fut Robert-le-Fort, à qui Charles-le-Chauve conféra à l'assemblée de Compiègne, en 861, avec le titre de *duc* et *marquis de France*, la magistrature suprême des provinces situées entre la Seine et la Loire. Sous le même règne, l'hérédité fut conquise par les grands vassaux, et le duché de France échappa aux Carlovingiens pour se fixer dans la famille de Robert. Eudes, son fils aîné, comte de Paris et duc de France, s'illustra par son courage contre les Normands; il se couvrit de gloire à la défense de Paris, avant d'être proclamé roi en 888, lors de la déposition de Charles-le-Gros. Robert, second fils de Robert-le-Fort, succéda à son frère Eudes dans le duché de France. Celui-ci, en montant sur le trône, lui avait donné le

comté de Poitiers; mais Adhémar s'en empara, et cette première tentative des ducs de France sur les provinces méridionales demeura sans résultat. Robert fit hommage à Charles-le-Simple, qu'il défendit d'abord contre les Normands, et qu'il voulut ensuite renverser du trône; il périt, en 923, à la bataille de Soissons. Hugues-le-Grand, son fils, se contenta d'être l'homme le plus influent du royaume. Il disposa de la couronne en faveur de Raoul, son beau-frère, après la mort duquel il fit rappeler Louis d'Outre-mer, l'héritier des Carlovingiens. Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, fixa définitivement la couronne dans sa maison, en 988. Cette révolution n'augmenta pas sa puissance et sa richesse. Ce fut lui, au contraire, qui enrichit le domaine royal, réduit alors à quelques villes, en y réunissant le duché de France, dans lequel étaient enclavés, comme nous l'avons dit, les comtés de Paris et d'Orléans. Cependant, ce duché subissait à l'intérieur, comme tout le reste de la France, un inévitable morcellement. Les premiers Capétiens furent moins puissants que les ducs de France, car ils avaient cessé d'être les chefs de l'opposition féodale, et étaient à leur tour en butte aux attaques des seigneurs. Le domaine royal se trouve réduit, sous Philippe I[er], aux comtés de Paris, de Melun, d'Étampes, d'Orléans, de Dreux et de Sens; et la route n'était pas même sûre pour le roi, de l'une à l'autre de ces villes. Entre Paris et Étampes s'élevait le château de Montlhéry; entre Paris et Melun, le château de Corbeil, dont le comte espéra un moment fonder à son tour une quatrième dynastie; entre Paris et Orléans, le château du Puiset, dont le siége occupa si longtemps Louis-le-Gros. Plus près de Paris se trouvaient les redoutables seigneurs de Montmorency, propriétaires des fiefs de Marly, d'Écouen, et de Bray-sur-Seine; les comtes de Dammartin, opiniâtres ennemis des rois; les comtes de Montfort, entre Paris et Chartres; ceux de Meulan, dans le Vexin français et dans le Pincerais, sur les rives de la Seine; enfin les comtes de Mantes et de Clermont-sur-Oise.

On voit, par cet aperçu de la division féodale de l'Ile de France depuis la fin du X[e] siècle jusqu'au commencement du XII[e], tout ce que les rois eurent à faire pour y établir l'unité monarchique. Une fois cette œuvre difficile accomplie, il n'y a plus, à proprement parler, d'histoire spéciale pour la contrée dont nous nous occupons. De bien grands événements s'y accomplissent, sans doute; mais l'importance même de ces événements et leur variété infinie ne nous permettent pas de les resserrer dans le cadre étroit de cette introduction. Les uns se lient essentiellement à l'histoire générale de France que nous n'avons pas à traiter ici, les autres appartiennent à l'histoire de Paris, dont nous allons essayer de donner un résumé. [1]

1. Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.* — Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris.* — Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule.* — Dulaure, *Histoire de Paris.* — *Nouvelle histoire de Paris et de ses environs.* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules et de la France.* — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France.* — Dufrénoy et Élie de Beaumont, *Explication de la carte géologique de France.*



PARIS [1].

L'époque de la fondation de Paris est aussi incertaine que l'origine du peuple qui lui a donné son nom. Depuis longtemps la critique a fait justice des fables dont la poétique imagination du moyen âge avait entouré le berceau de la grande cité. Francus, fils d'Hector, fuyant comme Énée les rivages troyens, et venant fonder sur les bords de la Seine la ville de Paris en mémoire du beau Pâris, n'appartient plus qu'à la curieuse histoire des traditions populaires. Le premier témoignage authentique de l'existence des Parisii et de Lutèce, leur chef-lieu, ne remonte pas, nous venons de le dire, au delà de l'an 53 avant Jésus-Christ. César nous apprend que les Sénonais, les Carnutes et les Treviri, ayant refusé de se rendre à une assemblée des nations gauloises qu'il avait convoquées dans le but d'obtenir un secours de cavalerie, il transféra cette assemblée à Lutèce, ville (*oppidum*) des Parisii, peuple allié des Sénonais, mais qui ne s'était point associé au refus que ceux-ci avaient fait essuyer au consul. Les Parisii étaient compris dans la Celtique; ils confinaient au nord avec les Sylvanectes, à l'est avec les Sénonais, au sud et à l'ouest avec les Carnutes; leur chef-lieu occupait une des trois îles de la Seine qui forment aujourd'hui la cité. Ces noms de *Parisii*, de Lutèce, *Lutetia*, latinisés dans leur désinence par César, appartiennent nécessairement à la langue celtique; mais leur signification est inconnue, et nous n'ajouterons pas une conjecture nouvelle à toutes celles que tant d'écrivains ont inutilement faites sur l'étymologie de ces deux noms.

En convoquant à Lutèce la réunion des peuples de la Gaule, César avait fait marcher ses légions contre les Sénonais pour les forcer à l'obéissance. Hors d'état de résister, les Sénonais et, à leur exemple, les Carnutes se décidèrent à envoyer des députés dans la ville des Parisii. L'année suivante, pendant que le conquérant soutenait avec désavantage une lutte sanglante contre les Arvernes, les provinces centrales se soulevèrent, et les Parisii ne furent pas des derniers à prendre part à ce mouvement énergique. Ils repoussèrent d'abord Labiénus, qui s'était présenté devant leur capitale avec quatre légions; mais cet avantage ne fut pas de longue durée. Maître des rives de la Seine, Labiénus se préparait à faire une descente dans l'île de Lutèce, lorsque les Parisii, voyant l'impossibilité de défendre leur position, mettent le feu à leurs habitations et se retirent sur les hauteurs voisines, où bientôt s'engage un combat acharné. « On ne vit pas, dit César,

1. Le Directeur de l'*Histoire des Villes de France* n'a pas cru qu'il fût possible de donner un récit complet des annales parisiennes : c'eût été entreprendre de raconter l'histoire de France elle-même. Par la même raison, il a pensé qu'on ne pouvait exposer dans tous leurs détails les institutions politiques, les établissements civils, les écoles de tout ordre, les monuments et les œuvres d'art de la grande cité; ces divers sujets, à proprement parler, appartiennent plutôt au pays qu'à sa capitale. On ne trouvera donc ici qu'un rapide aperçu sur l'histoire de Paris, dégagé des faits généraux qui en compliquent presque toujours la trame; qu'une esquisse historique, enfin, de son existence communale, et de sa personnalité morale, civile et administrative.

un seul Gaulois abandonner son poste; tous furent enveloppés et tués; le vieux Camulogène, leur chef, subit le même sort. »

Après cette défaite non moins glorieuse qu'une victoire, les Parisii continuèrent d'occuper une place honorable parmi les défenseurs de la liberté des Gaules. Malgré les pertes qu'ils avaient essuyées, ils furent en état de fournir un contingent, non de deux mille hommes, comme Dulaure l'a prétendu, mais de huit mille, à l'armée destinée à secourir la ville d'Alise; ils ne cessèrent de combattre que le jour où il fallut que la fière indépendance gauloise cédât enfin à la fortune de César. Quelques historiens ont avancé que le conquérant de la Gaule se plut à fortifier et à embellir Lutèce. On lui a spécialement attribué la construction du grand et du petit Châtelet, et celle d'un fort sur le bord de la Marne, au lieu où est aujourd'hui Saint-Maur; mais cette opinion n'est appuyée sur aucun témoignage historique digne de foi.

Dans les premiers temps de la domination romaine, la condition politique de Lutèce paraît avoir été peu favorable. Nous voyons dans Suétone que toutes les villes de la Gaule celtique furent rangées par César dans la classe des Vectigales, à l'exception de quelques villes alliées, ou qui avaient bien mérité de lui par leur soumission. Pline nomme toutes ces cités privilégiées; il ne dit rien de Lutèce: les Parisii avaient trop vaillamment défendu leur liberté pour obtenir les bonnes grâces du vainqueur. Les écrivains romains ne fournissent presque aucune notion sur l'état particulier des villes gauloises, pendant la période qui suivit immédiatement la conquête. Mais un témoignage irrécusable nous fournit la preuve que, moins d'un siècle après César, Lutèce, grâce à son admirable situation, avait acquis déjà une véritable importance, comme l'un des grands centres de la navigation des Gaules: nous voulons parler du monument dont les débris furent découverts, en 1711, sous le chœur de l'église cathédrale de Notre-Dame. Ce monument est un autel élevé à Jupiter par les nautes parisiens, *nautæ parisiaci*, sous le règne de Tibère, c'est-à-dire entre les années 13 et 37 de Jésus-Christ. Ces nautes étaient une puissante corporation de négociants qui paraissent avoir occupé, sous les Romains, les premières charges de la municipalité. Un savant du dernier siècle, J.-B. Leroy, a fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache à cette institution, en démontrant qu'on ne doit pas chercher ailleurs l'origine des *marchands de l'eau*, connus dans la suite sous le nom collectif de *hanse*, et qui formèrent plus tard le corps municipal de Paris. Il nous faut maintenant traverser plus de deux siècles avant de trouver dans l'histoire le moindre fait qui se rapporte à Lutèce. Quelques archéologues ont placé dans ce long intervalle l'érection d'une partie des monuments romains, sans date précise, découverts sur le sol de Paris ou aux environs.

Dès le IIe siècle de notre ère, le christianisme avait pénétré dans la Gaule méridionale et y avait eu ses martyrs; mais les lumières de la foi chrétienne ne se répandirent que plus tard dans les provinces centrales. Saint Denis, que l'Église honore comme l'apôtre et le premier évêque de Paris, fut envoyé de Rome, vers l'an 245, pour prêcher l'Évangile dans les pays situés au delà de la Loire. Il s'arrêta à Lutèce, et la légende dit qu'après plusieurs années d'apostolat, il reçut le martyre, avec ses compagnons, Rustique et Éleuthère, sur la colline de Mont-

martre. Une pieuse femme, ajoutent les hagiographes, fit inhumer secrètement les trois corps dans un champ qu'elle possédait à *Catolacum*, et lorsque la persécution eut cessé, elle leur fit dresser un tombeau près duquel s'éleva dans la suite, par les soins de sainte Geneviève, un oratoire, origine de la célèbre abbaye de Saint-Denis. Les premiers successeurs de saint Denis dans l'évêché de Paris sont peu connus; Victorin, l'un d'eux, assista au concile de Cologne, en 346, et l'année suivante à celui de Sardique. Constance-Chlore, Constantin-le-Grand et ses fils, Constantin-le-Jeune et Constance, séjournèrent longtemps dans la Gaule, et suivant toute probabilité résidèrent à Lutèce. C'est au premier de ces princes qui régna de l'année 305 à l'année 311, qu'on attribue la construction du palais des Thermes, où le César Julien, gouverneur des Gaules sous Constance, passa les hivers de 358 et de 359, et où il fut proclamé Auguste en 360. Dans la ville des Parisii, Julien avait rassemblé autour de lui des savants et des philosophes. Oribase le médecin, dont il nous reste quelques travaux, y rédigea son abrégé de Galien. « C'est, dit M. de Châteaubriand, le premier ouvrage publié dans une ville qui devait enrichir les lettres de tant de chefs-d'œuvre. » Les écrits de Julien sont remplis de notions instructives sur l'état de Paris au IVe siècle. Dans son *Misopogon*, il l'appelle sa chère Lutèce; il décrit sa situation avec complaisance, vante la douceur de sa température, et remarque que les habitants faisaient mûrir sur les coteaux environnants les fruits de la vigne et du figuier. Ailleurs, il se plaît à opposer en ces termes la gravité et la modération des citoyens de Lutèce au luxe et à la débauche de la superbe Antioche : « S'ils rendent un culte à Vénus, ils considèrent cette déesse comme présidant au mariage; s'ils adorent Bacchus et usent largement de ses dons, ce dieu est pour eux le père d'une joie innocente. On ne voit chez eux ni l'insolence, ni l'obscénité, ni les danses lascives de vos théâtres. » Ces noms mythologiques de Vénus et de Bacchus ne sont sans doute ici que des allégories. Lutèce était chrétienne, et ce fut du temps même de Julien, et probablement par ses ordres, que s'assembla le premier concile de Paris, dont on fixe la date à l'année 360, sous l'épiscopat de Paul, successeur de Victorin. Il faut constater que la lettre synodale de ce concile est le plus ancien monument où Lutèce soit appelée Paris, *Parisea civitas*.

Valentinien rédigea à Paris plusieurs des lois contenues dans son code. Il s'y trouvait, en 366, lorsque Valens lui envoya la tête de Procope, tué en Asie. Gratien, fils de Valentinien, fit aussi quelque séjour dans cette ville et perdit près de ses murs, en 383, contre le tyran Maxime, une bataille qui lui coûta l'empire et la vie. On place au temps de Gratien et de Théodose le pontificat de saint Marcel, le plus célèbre des évêques de Paris depuis saint Denis, et l'un des trois patrons de la ville. Cet évêque, mort en 436, fut inhumé hors des murs, selon la coutume romaine, et l'oratoire élevé sur son tombeau est l'origine de l'église et du bourg Saint-Marcel. Dans les nombreuses et confuses histoires des dernières convulsions de l'empire romain, on ne trouve rien qui se rapporte spécialement à Paris. Un monument d'un autre genre nous fait connaître du moins l'état politique de cette ville à l'époque à laquelle nous sommes parvenus. La notice qui contient les noms des cent quinze cités dont se composait la Gaule, sous Honorius (395-423), nous apprend que Paris était une des cités de la Sénonie ou quatrième Lyonnaise,

qui avait Sens pour métropole. Vers le même temps, le commandant de la flotte des Andériciens, chargée de protéger la navigation de la Seine, et le préfet des Sarmates cantonnés entre ce fleuve et l'Yonne, résidaient à Paris. Enfin, une inscription sans date précise atteste que sous les Romains les Parisii, avec les Sénonais, les Éduens et les Meldes, étaient soumis à l'administration financière d'un adjoint au procurateur général, nommé Aurélius Démétrius.

Le peu de monuments qui nous restent de l'époque gallo-romaine ne fournissent que des notions très-incomplètes sur la topographie de Paris, pendant cette première période de son histoire. Lutèce occupait du temps de César l'île de la Seine que nous nommons la Cité, et qui ne s'étendait alors que depuis l'emplacement de l'ancien archevêché jusqu'à la rue de Harlay. Cet espace était occupé par des maisons disposées irrégulièrement, construites probablement en bois ou en terre et couvertes de paille ou de roseaux. Deux ponts de bois, placés où sont aujourd'hui le Petit-Pont et le Pont-au-Change, joignaient la ville aux deux bords de la Seine. A l'extérieur un vaste marais, plus loin des collines couvertes de bois, l'entouraient presque de tout côté. C'est là tout ce qu'on sait du Paris gaulois. Mais dès le commencement de la domination romaine, la ville acquiert un développement sensible en importance et en étendue. A l'extrémité orientale de la Cité s'élève l'autel que les nautes parisiens dressent à Jupiter, témoignage certain de la prospérité de Lutèce naissante. Au IVe siècle, lorsque Paris, devenu le siége d'un évêché, fut constitué en municipe, il existait sans doute dans la cité une église cathédrale et un édifice affecté aux autorités qui administraient la ville; toutefois, il n'est question de ces deux monuments que dans les documents de la période mérovingienne. Quoique rien n'indique l'époque précise à laquelle Lutèce fut entourée de murs pour la première fois, il est certain qu'une enceinte ne tarda pas à s'établir autour de la Cité. On a découvert, en 1829, sous l'église Saint-Landry, à dix pieds de profondeur, les restes de cette première ceinture de murailles. Des pierres qui la formaient plusieurs étaient couvertes de bas-reliefs que Dulaure et Dusommerard regardent comme ayant appartenu à un arc de triomphe érigé dans Lutèce en mémoire de la victoire de l'usurpateur Maxime sur l'empereur Gratien. Un autel votif, ou cippe antique, dont la destination est restée incertaine, a été trouvé, en 1784, près du Palais-de-Justice, dans l'île de la Seine.

A l'extérieur de la ville et à l'extrémité de chaque pont, quelques habitations étaient éparses au bord des voies romaines qui conduisaient, au midi, à Autun; au nord, à Beauvais, à Amiens, à Boulogne. Plus loin, sur la rive gauche de la Seine, s'élevait, dès l'année 356 de Jésus-Christ, un vaste édifice, le palais des Thermes, le plus magnifique monument du Paris romain. Du même côté, un Champ-de-Mars, des arènes, un aqueduc distribuant au palais des Thermes les eaux d'Arcueil et de Rongis, un champ de sépultures, une fabrique de belle poterie, attestent l'existence d'un faubourg méridional d'une grande étendue; tandis que, sur la rive opposée, un autre aqueduc partant de Chaillot et aboutissant à l'emplacement actuel du jardin du Palais-Royal, des ruines de riches habitations trouvées dans la rue Vivienne, les tombes antiques dont on a reconnu l'existence près de l'église Saint-Gervais, donnent la mesure des progrès que la ville avait déjà faits

vers le nord, et font connaître le degré d'avancement auquel les arts étaient parvenus à Paris pendant la période romaine.

Durant presque tout le ve siècle, et lorsque la plus grande partie du nord de la Gaule était déjà au pouvoir des Franks, Paris resta ville romaine. Ainsi les exploits, assez incertains d'ailleurs, de Chlodion, de Mérovée, de Childéric, sont en quelque sorte étrangers à notre sujet. Nous avons pourtant à revendiquer, pour cette période, une touchante histoire, celle de sainte Geneviève, qui détourna de Paris la colère d'Attila, et que la grande ville révère encore comme sa protectrice. Si l'on en croit l'auteur de la Vie de cette sainte, Paris soutint un siége, vers 465, et devint ensuite le séjour habituel du roi Childéric; mais il est difficile d'admettre ces faits sur la douteuse autorité d'une légende. Il se peut néanmoins que les Franks, dans une de ces courses aventureuses qu'ils firent dans la Gaule centrale, sous Mérovée et sous Childéric, se soient momentanément emparés de Paris. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'occupation définitive de cette ville par les Franks n'eut lieu que vers l'an 494, lorsque Chlodwig, après la défaite de Syagrius, se fut rendu maître des provinces situées entre la Somme et la Loire.

Dans les premières années qui suivirent cette conquête, Chlodwig, occupé de ses expéditions contre les Alamans et les Burgundes, ne put avoir de résidence fixe; mais les monuments contemporains nous apprennent qu'il habitait Paris en 506. Il y assembla ses leudes avant d'aller combattre les Wisigoths, et, pour attirer sur ses armes la bénédiction du Ciel, il fit vœu de bâtir à son retour une basilique dans la ville de Paris. Cette guerre se termina, comme on sait, l'an 507, par la victoire de Vouglé et par la soumission de toute l'Aquitaine. Désormais la fondation de la monarchie des Franks fut une œuvre accomplie. De retour à Paris, où il apporta les calices d'or et autres chefs-d'œuvre d'orfévrerie chrétienne conquis sur les Goths, Chlodwig déclara cette ville capitale de son royaume, *Parisiis venit ibique cathedram regni constituit*, et s'acquitta de son vœu en élevant au sommet du mont *Lucotitius* une église dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Quatre ans plus tard (511), le corps du roi frank était déposé dans cette basilique encore inachevée. Vers le même temps, sainte Geneviève, dont les prières avaient, dit-on, contribué à la conversion de Chlodwig, fut inhumée dans la même église, qui bientôt reçut le nom de la sainte. Les fidèles vinrent prier pour la guérison des malades devant un oratoire en bois construit sur sa tombe. La dévotion à sainte Geneviève a toujours été très-fervente, et jusqu'aux derniers temps de l'ancienne monarchie, dans les grandes calamités, on portait solennellement sa châsse dans les rues de Paris. Quelques historiens, Dubreuil et Sauval, entre autres, ont dit que Chlodwig se fit construire un palais sur le mont Lucotitius à côté de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul; mais cette assertion n'est appuyée d'aucun témoignage. Le seul édifice que ce prince ait habité à Paris est le palais des Thermes.

Le partage du royaume des Franks entre les quatre fils de Chlodwig attribua à Childebert le royaume de Paris, fort inexactement désigné sous ce nom, puisqu'il comprenait, outre les pays ou comtés de Paris, de Melun, de Chartres et du Perche, la Normandie tout entière, la Bretagne, et une partie des côtes de l'Océan jusqu'aux Pyrénées. Malgré ce partage, Paris ne perdit pas toutes ses

prérogatives de capitale : c'est là que se tenaient les assemblées où les rois franks délibéraient sur les affaires communes de la famille ou de l'empire. Sous le règne de Childebert, Paris est pour la première fois le théâtre d'un drame sanglant. Chlotaire et Childebert arrachent à Chlotilde, veuve de Chlodwig, deux des trois jeunes enfants de leur frère Chlodomir, et les égorgent pour s'emparer du royaume d'Orléans. Le texte de Grégoire de Tours laisse douter si cette scène de meurtre eut lieu dans le palais de la cité ou dans celui des Thermes (526-528). Chlodoald, le plus jeune des fils de Chlodomir, échappe au massacre, reçoit, quelques années après, l'habit religieux des mains de saint Séverin-le-Solitaire, et va fonder un monastère sur le bord de la Seine au village de Nogent, appelé depuis Saint-Cloud. Vers l'an 551, vingt-sept évêques, réunis par Childebert, tinrent le second concile de Paris, convoqué au sujet de Saffaracus, évêque de cette ville, convaincu de crimes que l'histoire ne précise pas. Le coupable fut déposé et relégué dans un monastère. En 556, à la mort d'Eusèbe, successeur de Saffaracus, saint Germain fut choisi pour évêque de Paris. Ce prélat, un des plus illustres de son siècle, sut gagner la confiance de Childebert; sous l'influence de ses exhortations et de ses exemples, les mœurs du roi frank s'adoucirent. On croit que ce fut par le conseil de saint Germain que ce prince fit rebâtir l'église épiscopale, que les premiers fidèles de Paris avaient élevée à l'extrémité orientale de la cité. Le poëte Fortunat nous a laissé une description pompeuse de cet édifice. Dans sa pieuse hyperbole, le saint évêque de Poitiers relève la magnificence inouïe de la nouvelle basilique qu'il égale au temple de Salomon pour la délicatesse de l'art et la richesse des ornements.

En 557, sous le pontificat de saint Germain, fut convoqué le troisième concile de Paris, qui prit des mesures pour empêcher l'usurpation des biens ecclésiastiques et maintenir la liberté de l'élection des évêques. Mais le règne de Childebert est surtout remarquable, dans l'histoire monumentale de Paris, par la fondation de la célèbre abbaye de Sainte-Croix et Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui le plus ancien des monuments chrétiens de la capitale. Ce roi en jeta les fondements, vers l'an 543, pour y placer un reliquaire de la vraie croix et la tunique du martyr saint Vincent, qu'il avait rapportés de Sarragosse au retour d'une expédition en Espagne. Chlotaire Ier, qui réunit sous sa domination les trois grandes tribus franques établies dans la Gaule, et après lui son frère Charibert Ier, résidèrent à Paris.

A la mort de ce dernier (567), Gontran, Sighebert et Chilpéric Ier partagèrent, on ne sait dans quelles proportions, son royaume. Comme chacun d'eux voulait avoir la ville de Paris, ils convinrent de la posséder tous trois par indivis, sous la condition qu'aucun des trois n'y entrerait sans le consentement des deux autres. Au mépris de cette convention, Chilpéric Ier y résida presque toujours. En 583, selon Grégoire de Tours, ce roi habitait tranquillement Paris, où il donnait des spectacles au peuple dans le cirque romain, qu'il avait fait réparer, lorsqu'un scrupule du serment violé lui survint tout à coup. Il sortit brusquement de la ville, et crut sanctifier son usurpation en y rentrant bientôt précédé d'une procession de reliques. Les principaux faits du règne de Chilpéric, qui appartiennent à notre sujet, sont la convocation dans l'église de Sainte-Geneviève du concile où fut dé-

posé Prétextat, évêque de Rouen, victime des vengeances de Frédégonde (577); une inondation de la Seine, qui causa de grands désastres entre la cité et l'église Saint-Laurent, et faillit engloutir la ville (583); les violences exercées par le roi sur les familles parisiennes de son domaine, pour les forcer à suivre en Espagne sa fille Ringonde, qui allait épouser Reccared, fils de Leuwigilde, roi des Visigoths (584); l'arrestation de Leudaste, comte de Tours, par l'ordre de Frédégonde, au moment où il parcourait *la Place du commerce*, dans la Cité, visitant les boutiques des joailliers et des orfèvres, pour choisir les objets précieux qu'il voulait offrir en présent à la reine; enfin la fondation de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, attribuée, à tort, par quelques auteurs, à Childebert.

Dans les premières années du règne de Chlotaire II, nous voyons Frédégonde, après l'assassinat de Chilpéric, se réfugier avec ses trésors dans l'église cathédrale de Paris, et y trouver un asile inviolable (584). On place à la même époque un vaste incendie qui dévora une grande partie des maisons de la Cité, et ne laissa debout, si l'on en croit le chroniqueur, que les églises et les habitations qui en étaient voisines. L'unique historien de ces temps obscurs nous manque, à partir de l'année 591. C'est à cette date que finit l'*Histoire ecclésiastique des Franks* de Grégoire de Tours, source précieuse de faits et de notions instructives sur l'histoire de Paris pendant la période mérovingienne. Nous n'avons plus ensuite, jusqu'au temps de Charlemagne, que de sèches annales ou des chroniques sans autorité, qui nous seront d'un faible secours.

Le pouvoir se centralise à Paris et aux environs, dès le moment où Chlotaire II, devenu maître de l'Austrasie et de la Bourgogne, réunit ces royaumes à la Neustrie. Depuis la mort de Charibert, s'était établie cette grande division de la France en Neustrie, ou France de l'Ouest, et en Austrasie, ou France de l'Est; division basée sur les différences de civilisation et de races, qui entraînèrent des luttes si opiniâtres. Paris était considéré comme la ville principale de la Neustrie. Chlotaire II y assembla le grand concile de 615, où, indépendamment des règlements ecclésiastiques, il publia les ordonnances purement civiles appelées pour la première fois Capitulaires, c'est-à-dire statuts disposés par chapitres. L'année suivante, il convoqua à Bonneuil-sur-Marne les leudes qui lui avaient donné la victoire, pour leur payer le prix de leur assistance; et peu de temps après, c'est dans le palais de Clichy, *Clippiacum*, qu'il réunit les évêques et les grands de la Neustrie et de la Bourgogne afin de discuter les intérêts des deux royaumes. Dagobert Ier, qui a laissé plusieurs témoignages remarquables de ses efforts pour introduire quelque civilisation parmi ses sujets, nous appartient comme fondateur de la grande abbaye de Saint-Denis. De son temps, l'habile orfèvre Éloi, lequel fut aussi un ministre, un évêque et un saint, orna d'or et de pierreries les châsses de Saint-Germain, de Saint-Séverin, de Sainte-Geneviève, et fonda hors des murs de Paris deux églises : Saint-Martial et Saint-Paul. Sous Chlodwig II, saint Landri, évêque de Paris, acquit une renommée de popularité et de bienfaisance qui s'est perpétuée jusqu'à nous. Pendant une disette, il vendit sa vaisselle, ses meubles et jusqu'aux vases sacrés de son église afin de nourrir les indigents (638-656). Avant lui, Paris ne possédait encore pour le soulagement des pauvres malades que les *Matriculæ*, asiles soutenus par les aumônes

viagères des riches. Landri fit le premier pour Paris ce que les constitutions des empereurs avaient fait pour l'empire romain. Il fonda, avec des revenus fixes et assurés, un établissement longtemps appelé l'hôpital Saint-Christophe, et auquel le moyen âge donna le beau nom d'Hôtel-Dieu. A saint Landri revient aussi l'honneur d'avoir fait exécuter par le moine Marculfe ce célèbre Recueil de formules, véritable répertoire de la jurisprudence du VIIe siècle, où tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire des races franques ont trouvé d'abondants matériaux.

Les derniers descendants de Chlodwig, ne résidèrent que rarement à Paris, bien qu'une tradition consacrée par la poésie veuille qu'ils y soient venus quelquefois promener leur indolence dans un chariot traîné par des bœufs. Les palais que leurs prédécesseurs avaient élevés aux environs de la ville étaient leur séjour habituel[1]. Quelques actes originaux marquent le lieu des grandes assemblées du mois de mai, où les rois mérovingiens paraissaient tous les ans. Les assemblées se tenaient le plus ordinairemant à Nogent, à Luzarches, à Compiègne. Les véritables maîtres du pouvoir, Pepin d'Héristal et Charles Martel, n'ont rien fondé à Paris Sous leur longue domination, l'histoire de cette ville est à peu près inconnue ; à peine sait-on le nom de ses évêques ; et il est douteux qu'on puisse ajouter foi à un diplôme de Childebert III, suivant lequel Paris aurait eu pour comte, à cette époque, un seigneur nommé Garin, qui avait usurpé certains droits de la foire de Saint-Denis, transférée alors, pour la sûreté du commerce, entre les églises de Saint-Laurent et de Saint-Martin.

Quels furent les accroissements de Paris sous la première race ? C'est ce qu'il est à peu près impossible de déterminer d'une manière exacte. La grande inondation de 583, dont nous avons parlé, les incendies auxquels les constructions légères de cette époque fournissaient un aliment facile, l'avaient ruiné à plusieurs reprises, et des guerres désastreuses, sans cesse renouvelées, avaient retardé encore les développements que lui aurait donnés une population active et déjà industrieuse. Les documents contemporains n'attestent guère que la construction de nombreuses églises qui durent changer complétement l'aspect de la ville de Julien. Dans la Cité, ceinte de murailles, on voyait, pendant cette période, la cathédrale primitive, sous le vocable de saint Étienne ; la seconde cathédrale, élevée, vers 522, par Childebert près de la première, et dédiée à Notre-Dame, et le Palais episcopal ou plutôt la maison de l'évêque, située près de l'église Saint-Étienne sur une partie de l'emplacement qu'a occupé de nos jours la première cour de l'archevêché. L'hôpital Saint-Christophe, nommé depuis l'Hôtel-Dieu, avait été fondé par saint Landri au lieu où il est encore aujourd'hui. La chapelle Saint-Christophe s'élevait à l'angle de la rue de ce nom et du parvis Notre-Dame, l'oratoire de Sainte-Crescence, près de Saint-Étienne, et la chapelle baptismale de saint Jean-Baptiste, connue depuis sous le nom de Saint-Germain-le-Vieux, rue du Marché-Neuf. Deux autres églises se groupaient autour de Notre-Dame : Saint-Jean-le-Rond, chapelle baptismale, près de la tour

1. Un des plus connus est celui de Chelles, près duquel sainte Bathilde, mère de Chlotaire III, fonda un monastère célèbre dont l'église fut consacrée en 662.

septentrionale, et Saint-Denis-du-Pas, bâtie au chevet de la cathédrale. L'abbaye de Saint-Martial, fondée par saint Éloi, occupait l'espace compris entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves, et de la Vieille-Draperie. Saint-Denis-de-la-Chartre, rue de la Lanterne, à l'angle septentrional de la rue du Haut-Moulin; la chapelle Sainte-Catherine, remplacée ensuite par l'église Saint-Symphorien-de-la-Chartre, appelée plus récemment chapelle Saint-Luc, rue du Haut-Moulin, complètent l'énumération des églises de la Cité sous la première race. A l'extrémité occidentale de l'île, on remarquait le palais destiné, sous les Romains, aux autorités municipales, et qui servit ensuite de demeure aux rois; enfin, une vaste place de commerce s'étendait de l'église métropolitaine au palais des rois; le Marché-Neuf paraît en être un reste. La route qui conduisait du Petit-Pont au Grand-Pont, placé à peu près où est aujourd'hui le Pont-au-Change, traversait obliquement la Cité en suivant la direction des rues du Marché-Palu, de la Calandre et de la Barillerie. Hors de la ville et sur la rive gauche de la Seine, s'élevaient les basiliques de Sainte-Geneviève, de Saint-Vincent ou Saint-Germain-des-Prés, les petites églises de Saint-Julien-le-Pauvre, de Saint-Marcel, de Saint-Bacche, depuis Saint-Benoît, et de Saint-Séverin; sur la rive droite, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Laurent, Saint-Paul, Saint-Gervais, et la chapelle Saint-Pierre, depuis Saint-Merri. Un passage des Gestes de Dagobert, où il est question d'une porte de Paris placée sur le chemin qui est aujourd'hui la rue Saint-Martin, semble prouver qu'une enceinte enfermait dès lors les faubourgs de la ville. Si cette enceinte existait, elle était sans doute d'une construction peu solide, puisqu'on ne voit pas qu'elle ait apporté le moindre obstacle aux fréquentes inondations de la Seine, ni la moindre résistance aux attaques des Normands pendant la période suivante.

Avec la seconde race commence, pour l'histoire de Paris, une période de décadence. L'ancienne capitale de la Neustrie négligée par les rois et les empereurs de race austrasienne, abandonnée par eux aux Barbares, ne devra son salut qu'à ses héroïques efforts; mais quoique sa longue résistance ait peut-être sauvé alors l'empire frank, elle n'en sera pas moins comme oubliée, pendant plusieurs siècles, au milieu des désordres de la féodalité naissante, jusqu'à ce qu'elle donne à la France sa troisième dynastie royale et devienne définitivement le centre de l'autorité souveraine. Les historiens de Paris ne citent le nom de Pepin-le-Bref, le premier roi de la race carlovingienne, que pour rappeler que peu de temps après son avénement au trône, il assista, dans l'église de Saint-Vincent, à la translation du corps de saint Germain. Il vint rarement dans la capitale des rois mérovingiens, et moins encore son fils Charlemagne, dont on connaît la prédilection pour les villes germaniques, surtout pour Aix-la-Chapelle. Cependant le glorieux règne de ce prince eut sur les destinés de Paris une grande influence; et s'il n'est pas exact de dire qu'il y ait fondé l'Université, du moins il est hors de doute qu'il y fit, comme sur tous les points de son empire, de nobles efforts pour ranimer le mouvement intellectuel. La célèbre école qu'il avait fondée dans son palais, sous les auspices d'Alcuin, et dont ses enfants, sa sœur et ses conseillers intimes suivaient les leçons, se tint quelquefois à Paris, au palais des Thermes.

quoique plus fréquemment à Quiercy, à Thionville, à Worms, à Aix-la-Chapelle. L'impulsion donnée par l'Empereur à l'étude des lettres détermina un progrès rapide dans les écoles ecclésiastiques. A Paris, il en existait une depuis longtemps, près de la cathédrale, et peut-être dans la maison de l'évêque; deux autres s'ouvrirent, sous le règne de Charlemagne, la première à Saint-Germain-des-Prés, la seconde à Saint-Germain-l'Auxerrois. Ces écoles où l'on enseignait la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la géométrie, l'astronomie et la musique, exercèrent une influence plus durable qu'on ne le pense généralement. Lorsque l'édifice social et politique que Charlemagne avait élevé de ses puissantes mains se fut écroulé sous ses successeurs, rien ne put étouffer complétement le germe de la civilisation naissante, et grâce à l'essor donné par ce grand homme, les lettres furent cultivées, sinon avec succès, du moins avec une ardeur persévérante, même pendant les effroyables calamités du siècle suivant.

Sous Louis-le-Débonnaire, on voit l'Empereur visiter les églises de Paris, après son couronnement (814), et assembler dans la cathédrale de Notre-Dame deux conciles, en 820 et 829. Plus tard, lorsque ce malheureux prince, victime pour la seconde fois de l'ingratitude et de l'ambition de ses fils, est déposé dans le plaid tenu à Compiègne, en 833, c'est à Paris que Lothaire le conduit prisonnier. Mais le nom de cette ville ne se trouve mêlé aux grands événements de la seconde race, qu'après la mort de Louis-le-Débonnaire. Nous avons surtout à signaler la puissance naissante des comtes de Paris et les invasions normandes. On a inutilement essayé de faire remonter l'origine de ces comtes jusqu'à la domination romaine. L'histoire ne nous a transmis aucun renseignement précis sur les officiers chargés de l'administration de la justice, à Paris, sous les Romains et sous la première race. Fescenninus Sisinnius, qualifié préfet de la ville, *præfectus urbis*, dans les actes du martyre de saint Denis, était seulement le chef des troupes romaines cantonnées à Paris ou aux environs. Le même titre est donné par Grégoire de Tours au comte Mummole, qui vivait sous Chilpéric Ier; mais ce Mummole était en réalité comte des domestiques, ou maire du palais du roi. Peut-être avait-il en même temps l'administration de la ville. Quoi qu'il en soit, le titre de comte acquit une haute importance, sous la seconde race; les comtes de Paris, comme tous les magistrats des principales villes du royaume, étaient nommés par le roi. Marculfe nous a conservé la formule de leurs provisions. Ils étaient obligés de connaître les lois et de tenir leurs audiences régulièrement et à des jours marqués. Leurs fonctions n'étaient pas uniquement judiciaires; ils avaient l'administration politique et le commandement des troupes. Les deux tiers des droits qui se percevaient dans la ville étaient pour eux, et le dernier tiers pour l'évêque de Paris. L'étendue de leur juridiction, le comté, répondait au *pagus* des Gallo-Romains et se subdivisait en plusieurs juridictions inférieures. Les magistrats des autres villes de la contrée, qui portaient également le titre de comte, lui étaient subordonnés. Ainsi le comte de Paris avait sous ses ordres les comtes de Corbeil, de Montlhéry, d'Étampes et de Dammartin. Après ces comtes subalternes venaient les centeniers, qui rendaient la justice dans ce qu'on a appelé depuis les châtellenies, et enfin les cin-

quanteniers ou dizainiers, juges du dernier degré, qui résidaient dans les villages.

Le premier comte de Paris nommé dans les documents historiques est, comme nous l'avons dit, Garin, lequel vivait au commencement du VIII[e] siècle. Garin eut pour successeur Gairefroy, dont l'administration se rapporte à l'interrègne qui suivit la mort de Thierry IV (737); puis vient Gérard, qui, le 28 juillet 775, assista à une sentence rendue, après l'épreuve du jugement de Dieu par la croix, contre l'évêque de Paris, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. A Gérard succéda, après l'an 779, Étienne, que Charlemagne honora du titre de *missus dominicus* : un édit contenant plusieurs ordonnances pour la sûreté publique et l'administration de la justice, lui est adressé, avec ordre de le publier dans la ville de Paris, à son audience, et de veiller à son exécution (803). Le comte Étienne et sa femme Amaltrude furent au nombre des bienfaiteurs de l'Église de Paris, et donnèrent, par un acte de 811, des biens immenses aux monastères de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Marcel, de Saint-Germain-le-Neuf, de Saint-Cloud, de Chelles et des Fossés. Cette énumération peut donner une idée de la richesse des comtes de Paris. Après Étienne, vient Begon mort en 816; puis Gérard qui, en 837, prit parti pour Lothaire, malgré le serment de fidélité qu'il avait fait à Charles-le-Chauve, et qui fut mis en fuite par ce prince dans une rencontre, peu de jours avant la bataille de Fontenay. Conrad, successeur de Gérard (869), guerroya, de concert avec l'abbé Gozlin, contre les fils de Louis-le-Bègue. A sa mort se manifesta le premier exemple de l'hérédité dans l'office de comte de Paris, amovible jusqu'alors. Eudes, fils aîné de Robert-le-Fort, obtint le comté, comme petit-fils de Conrad par sa mère, et y joignit bientôt le duché de France. Ces deux titres, de comte de Paris et de duc de France, ne furent plus dès lors séparés; ils passèrent successivement à Robert, frère d'Eudes (922), à Hugues-le-Grand (943), puis à Hugues Capet (956), lequel les réunit l'un et l'autre à la couronne (987). Le comte de Paris avait un lieutenant qui, sous le nom de vicomte, gouvernait la ville et y commandait les troupes. Les seuls vicomtes dont les noms nous soient connus sont d'abord Grimoard, Theudon et Burchard : ils exercèrent ces fonctions, le premier sous Charles-le-Simple, en 900; le second en 926 et 937; le troisième en 981. Le titre de vicomte survécut peu de temps à celui de comte de Paris : Adelelme, neveu du roi Hugues Capet, et Foulques, *Falco*, mort en 1027, sont les derniers qui en aient été revêtus.

La première apparition des Normands sous les murs de Paris, date du règne de Charles-le-Chauve. En 845, une flotte de cent vingt bateaux venue directement du Jutland, sous la conduite de Ragenaire, entre dans la Seine, arrive à Paris, le jour de Pâques, et y débarque une foule de pirates qui se jettent avec fureur sur les faubourgs et n'y laissent que des ruines. Charles-le-Chauve était à Saint-Denis : il transige avec les Barbares, et obtient leur départ moyennant sept mille livres pesant d'argent. On raconte qu'à son retour en Danemark, Ragenaire présenta en triomphe au roi Horic la serrure d'une des portes de la ville et une poutre de l'église de Saint-Germain-des-Prés. En 856 et 857, les Normands reparaissent, mettent le feu au faubourg méridional et réduisent en cendres l'église Sainte-Geneviève. Celle de Saint-Étienne-des-Grés, et les abbayes de Saint-Germain et de

Saint-Denis ne se rachètent du pillage qu'en payant des sommes considérables [1].

Attirés par la facilité du butin, les Normands remontent la Seine pour la troisième fois, en 861, rompent le Grand-Pont qui interceptait le passage de leurs barques, entrent dans la Marne, saccagent en passant l'abbaye de Saint-Maur, et se divisant ensuite, vont piller en même temps Meaux et Melun. Effrayé de ces calamités, Charles-le-Chauve établit des postes militaires sur les rives de l'Oise, de la Seine et de la Marne, et ordonna la construction d'un grand pont soigneusement fortifié, *miræ firmitatis*, afin de prévenir de nouvelles attaques. Ce pont devait être muni de forts à ses extrémités; mais la tour du nord n'était pas achevée, lorsque les Normands se présentèrent de nouveau devant Paris, en 885. Cette fois, les Barbares avaient réuni tous leurs efforts pour ruiner la France dans sa ville principale. Leur armée, forte de trente à quarante mille hommes, était commandée par Sigefred et trois autres rois ou chefs de leur nation; ils amenaient avec eux sept cents grandes barques et un nombre si considérable de petits bateaux, que la rivière en était couverte dans un espace de plus de deux lieues. « Comme au temps des vieux Gaulois, » dit Aimoin, « Paris, déjà pillé trois fois, n'était plus qu'une île au milieu de la Seine. » Néanmoins cette ville leur opposa une résistance aussi imprévue que vigoureuse. De tous ses défenseurs, le plus célèbre, celui dont le nom est resté le plus populaire, est Eudes, comte de Paris, qui, plus tard, dut à sa belle conduite la couronne, au préjudice des descendants de Charlemagne. Il était dignement secondé par Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et surtout par Gozlin, évêque de Paris depuis l'année 883. Celui-ci, à la première nouvelle de l'approche des pirates, fit achever aux flambeaux la tour de bois du pont de Charles-le-Chauve.

Avant d'attaquer la ville, Sigefred promit de la respecter si Eudes consentait à lui livrer passage, en faisant abattre de nouveau le Grand-Pont pour faciliter sa marche vers la haute Seine. Le comte de Paris ayant rejeté avec mépris cette proposition, le siége commença. Huit assauts furent donnés successivement à la place; mais les Parisiens se défendirent avec une constance, une ténacité que les Normands ne purent lasser, malgré la persistance et les combinaisons multipliées de leur mobile tactique. Le comte Eudes, l'évêque Gozlin et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, toujours à la tête des assiégés, dirigèrent pendant un an leur énergique résistance. Cependant, pressés par la famine et découragés peut-être par la mort de Gozlin, qu'ils perdirent durant ce long siége (mai 886), les Parisiens demandèrent du secours à Charles-le Gros, qui leur envoya Henri, duc de Saxe. Mais une sortie malheureuse fit perdre aux assiégés les avantages qu'ils auraient pu tirer de ce renfort : Henri fut tué et ses troupes défaites. Eudes se rendit alors lui-même auprès de Charles, qui était à Metz, pour demander un nouveau secours, tandis que les Parisiens continuaient, sous le commandement de l'abbé Ebles, une

1. Cette seconde invasion, marquée par plus de ruines que la première, inspira des plaintes amères à Paschase Rabdert, abbé de Corbie, auteur contemporain. « Qui eût jamais pu croire », s'écrie-t-il, « que des pirates seraient venus humilier un royaume si glorieux, si puissant, si populeux? Aucun roi étranger, aucun habitant de la terre n'aurait pensé que jamais un ennemi pût entrer dans notre Paris. » Ainsi, dans l'opinion générale, Paris était toujours la capitale du royaume des Franks.

lutte héroïque contre leurs opiniâtres ennemis. Les Normands, dans l'intention d'empêcher le retour du comte, avaient placé une garde en face de la tour qui servait de porte à Paris. Eudes lança son cheval à pleine course, s'ouvrit un chemin avec son épée, et passa au milieu de leurs rangs. Charles-le-Gros s'avança bientôt à la tête d'une armée ; mais au lieu de profiter de ses forces pour faire payer aux Normands leurs continuelles déprédations, il acheta leur éloignement au prix de quatorze cents marcs d'argent, honteux traité, dont la mémoire de ce lâche empereur restera à jamais flétrie (30 novembre 886). Il leur permit, en outre, de transporter leurs barques au-dessus de Paris, et de les remettre ensuite à flot pour continuer leurs courses dans le pays arrosé par la haute Seine.

L'avénement au trône du comte Eudes, après la déposition de Charles-le-Gros (887), est d'autant plus mémorable pour les annales de Paris, que ce prince fut le premier roi de race franque élu librement par les Français. Son élévation fut saluée, selon les chroniqueurs contemporains, par des acclamations universelles. « La France austrasienne, » dit Abbon, « s'en réjouit quoiqu'il fût Neustrien, parce qu'elle ne trouvait parmi ses enfants personne qui lui fût comparable, et la Neustrie, parce qu'il faisait sa gloire. » Le règne d'Eudes ne fut qu'une lutte continuelle contre les mêmes ennemis. Les Normands revinrent assiéger Paris (889), mais sans succès ; de là ils remontèrent la Marne, incendièrent Troyes et portèrent la dévastation jusqu'à Toul et Verdun. C'est pendant cette excursion que dix-neuf mille d'entre eux furent rencontrés par Eudes, dans l'Argonne, et détruits entièrement. D'autres alors descendirent la Seine, se présentèrent encore devant Paris, et ne pouvant prendre la ville ni forcer le passage du fleuve, tirèrent à bras leurs barques jusqu'au-dessous de la place, et se rendirent par l'Océan dans le Cotentin, où ils furent encore défaits (890). Les invasions normandes se renouvelèrent, après la mort du roi Eudes, leur plus redoutable ennemi ; nous signalerons celles des années 900, 903, 910 et 911. Enfin elles ne cessèrent entièrement que par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui livra la Neustrie à leur chef Rollon (912).

Sous Charles-le-Simple et ses successeurs, jusqu'à la fin de la seconde race, les destinées de la France se règlent à Paris. La féodalité naissante, représentée par les ducs de France, comtes de Paris, arrache le pouvoir aux mains affaiblies des descendants de Charlemagne, pour le livrer aux fils de Robert-le-Fort, que des services réels et une immense popularité appellent enfin au trône, en la personne de Hugues Capet (987). Le xe siècle, qui prépare ainsi et assure à jamais dans l'avenir l'influence politique de Paris, est pourtant marqué dans les annales de cette ville par une série de calamités. Une cruelle épidémie, appelée le feu sacré, le mal des ardents, la maladie d'enfer, vint, en 945, désoler la population. Dans les années 940 et 975, la disette fut si horrible, que les hommes se dévoraient entre eux. Flodoard, qui nous a laissé le récit de ces misères publiques, ajoute que plus d'une fois les ducs de France nourrirent à leurs dépens les pauvres quand ils venaient implorer, dans la cathédrale de Paris, le secours de la sainte Vierge. Le dernier de ces ducs, Hugues Capet, qui à la possession du duché de France et du comté de Paris joignait les titres d'abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, mérita aussi, avant son avénement au trône, la reconnaissance des Pari-

siens. En 978, l'empereur Othon II, en guerre contre le roi Lothaire, s'était avancé jusqu'aux portes de Paris, avec une armée de soixante mille hommes; il avait brûlé le faubourg du nord, et après avoir, par une vaine bravade, frappé de sa lance une des portes de la Cité, il était venu se placer sur la colline de Montmartre, où il faisait chanter l'*Alleluia*, lorsque Hugues, réunissant ses troupes à celles de Lothaire, surprit l'armée impériale, la mit en fuite et poursuivit l'Empereur jusqu'à Soissons. L'administration de ce prince, comme comte de Paris, fut signalée par la suppression d'un des plus singuliers abus de cette époque : la direction des monastères par des seigneurs laïques. Il rendit à des abbés réguliers, choisis par les religieux et parmi eux, les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, que ses pères lui avaient transmises en héritage.

Quoique la dynastie carlovingienne l'eût un moment délaissé, Paris ne cessa pas, comme Dulaure l'a prétendu, d'être la capitale de la France. A l'époque du siége de 885, cette ville était regardée comme le principal rempart de l'empire, et le moine Abbon, historien de ce siége, dit formellement que de la conservation de Paris dépendait le salut de la monarchie : *excidium per eam regnum non quòd patiatur... sed quod salvetur per eam.* Sa topographie dut peu changer, avant que les Normands eussent ruiné les faubourgs du nord et du midi. Les Barbares renversèrent la faible enceinte qui protégeait Paris sur les deux rives, ravagèrent l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le palais des Thermes, et démolirent l'aqueduc de Chaillot. Les ponts, construits en bois comme les maisons, étaient fortifiés à leurs extrémités par des tours également en bois, entourées de fossés. Celui que Charles-le-Chauve avait fait élever, en 861, était probablement situé entre l'extrémité occidentale de la Cité et l'emplacement où a été depuis le For-l'Évêque. Dans l'intérieur de la Cité existait toujours la place du commerce, ainsi que la route qui allait du Petit-Pont au Grand-Pont. Le palais de l'île de la Seine était habité par les comtes de Paris. Aucun monument important ne fut élevé pendant cette période de destruction. Aux édifices construits dans la Cité sous la première race, il faut ajouter cependant l'église de Saint-Barthélemy, fondée en 890, et celles de Saint-Landry et de Saint-Pierre-des-Arcis (926). Sur la rive droite s'élevèrent les églises de Saint-Leufroy (898), de Saint-Magloire et de Sainte-Opportune; sur la rive gauche, celles de Saint-Étienne-des-Grés (avant 857) et de Notre-Dame-des-Champs. La plupart de ces églises furent construites après la retraite des Normands, en l'honneur des saints dont les reliques avaient été déposées dans la Cité pour les dérober aux Barbares.

La substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête est un des caractères qui font de l'avénement de la troisième race un fait bien plus important que celui de la seconde race. « Dès lors », a dit un écrivain célèbre, « notre histoire devient simple ; c'est toujours le même peuple qu'on suit et qu'on reconnaît malgré les changements qui surviennent dans les mœurs et la civilisation. » Ajoutons que la concentration du pouvoir obtenue par les efforts des premiers successeurs de Hugues Capet est l'origine de la puissance de Paris et de son action constante sur les destinées de la France. L'événement le plus important du règne de Hugues Capet, c'est-à-dire la lutte de ce prince avec

Charles, duc de la basse Lorraine, dernier représentant de la dynastie de Charlemagne, ne se rattache pas au sujet tout spécial que nous avons à traiter. Les réformes religieuses que Hugues entreprit, à la sollicitation du clergé, intéressent plus directement l'histoire de Paris. C'est en effet dans son domaine propre, c'est-à-dire dans le diocèse de Paris, qu'il s'occupa d'introduire la réforme monastique, notamment dans les abbayes de Saint-Maur-les-Fossés, de Lagny et de Saint-Denis. Un roi qui avait renoncé pour lui-même aux immenses biens ecclésiastiques qu'il tenait de ses pères, pouvait, sans trop de rigueur, exiger qu'on suivît son exemple: aussi ces changements si importants pour l'amélioration des mœurs, s'opérèrent-ils sans beaucoup d'obstacles. Ils n'étaient d'ailleurs accompagnés d'aucune violence, d'aucune spoliation. Le riche et voluptueux Mainard, obligé de quitter le monastère de Saint-Maur, dont il était abbé, reçut comme indemnité les revenus de l'abbaye de Glanfeuil, et en jouit jusqu'à sa mort. Hugues Capet, lorsqu'il fut roi, continua de résider à Paris, et habita, comme la plupart de ses prédécesseurs, le palais de la Cité. On sait qu'au xe siècle, c'était une croyance universelle dans la chrétienté que le monde devait finir l'an 1000 de l'incarnation. Nous n'oserions dire avec un ingénieux écrivain que le moyen âge « aspirait à l'ordre et l'attendait dans la mort; » mais il est certain que, surtout dans les dernières années de ce siècle, l'attente d'une fin prochaine, frappant de terreur tous les esprits, arrêtait toute pensée d'avenir. Aussi remarque-t-on qu'aucun monument ne fut fondé à Paris sous Hugues Capet.

Le règne de Robert (996-1031), l'un des plus stériles de notre histoire en événements importants, ne nous fournit guère que des traits de mœurs. On sait à quel degré d'obéissance ce malheureux prince fut réduit, lorsque, sur son refus de répudier la reine Berthe, le pape eut excommunié les deux époux et mis le royaume en interdit. On vit alors, disent les chroniqueurs, un étrange spectacle : tout le monde fuyait la présence du roi : il ne lui restait plus pour le servir que deux domestiques qui faisaient passer par le feu tout ce qu'il avait touché. Robert, ainsi délaissé, ne pouvait même implorer Dieu dans les églises, dont l'entrée lui était défendue. Il venait faire ses prières sur le seuil de la chapelle Saint-Barthélemy, voisine de son palais. Après l'an 1000, lorsque la terreur qu'inspirait cette époque fatale eut été dissipée, le roi Robert fit rebâtir le palais de la Cité, auquel il joignit la chapelle de Saint-Nicolas, et éleva la seconde église de Saint-Germain-l'Auxerrois sur les ruines de la première. Ce fut aussi avec ses libéralités que l'abbé Morard entreprit la reconstruction de Saint-Germain-des-Prés.

Le roi Henri Ier, sous le règne duquel (1031-1060) Paris fut désolé par la famine et par un vaste incendie (1034), convoqua deux conciles dans cette ville : le premier, en 1050, pour juger l'hérésie de Berenger sur l'eucharistie : le second, en 1053, pour constater l'authenticité des restes de saint Denis déposés dans l'abbaye de ce nom par ordre de Dagobert. On a une charte de ce prince par laquelle il donne à l'évêque de Paris, Imbert, quatre églises situées dans les faubourgs, savoir : Saint-Étienne-des-Grés, Saint-Julien, Saint-Séverin et Saint-Bacche (depuis Saint-Benoît), lesquelles avaient été ruinées pendant la guerre (1050). Henri Ier est le restaurateur de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs ; il a laissé son nom à une rue comprise dans l'ancien enclos de ce monastère. Philippe Ier, son

successeur (1060-1108), resta spectateur indifférent des grands événements qui s'accomplirent de son temps; mais les annalistes de Paris le signalent comme le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, et le réformateur de celle de Saint-Magloire.

Une institution importante dont l'histoire fait mention pour la première fois sous le règne de Philippe Ier, est celle du prevôt de Paris, qui avait remplacé les anciens vicomtes, et exerçait les mêmes fonctions, sauf quelques différences signalées par Brussel dans son *Traité des Fiefs*. Le prévôt de Paris, qui était magistrat d'épée, siégeait au Chatelet. Il était chargé du gouvernement politique et financier dans toute l'etendue de la ville, prévôté et vicomté de Paris, où il représentait le roi « pour le fait de la justice. » Il connaissait des priviléges des bourgeois et était conservateur né de ceux de l'Université. Ces hautes fonctions ne furent d'abord confiées qu'au mérite, mais pendant la minorité de saint Louis, les besoins de l'État les firent comprendre dans les fermes du roi. Il en résulta de graves abus. Saint Louis s'efforça de les détruire en ordonnant (1254) que cette dignité ne serait plus donnée à ferme, mais en garde pour le roi, et le prévôt de Paris prit depuis le titre de *Garde de la prévôté de Paris*. Le prévôt était tenu d'exercer la justice en personne; toutefois Charles VIII, en 1493, et Louis XII, en 1498, ayant ordonné que les prévôts de Paris fussent docteurs ou licenciés en droit, ceux-ci abandonnèrent l'administration de la justice à un lieutenant civil, et ne gardèrent pour eux que celle de la ville, et le droit de commander l'arrière-ban de la noblesse. Le prévôt de Paris jouissait du droit d'assister aux États généraux, comme premier juge ordinaire et politique de la capitale. Il conserva la juridiction en dernier ressort jusqu'à la création des présidiaux par Henri II (1551). Il était considéré comme le premier dans la ville « après le roi et messieurs du Parlement »; il marchait toujours escorté de douze gardes, et avait sous lui, dans les derniers temps, outre le lieutenant civil, un lieutenant général criminel, un lieutenant général de police, et trois lieutenants particuliers. La liste des prévôts de Paris commence à Étienne (1032-1060), et se termine à Anne-Gabrielle-Henri-Bernard de Boulainvilliers (1766-1792).

Louis-le-Gros, fils de Philippe Ier (1108-1137), eut constamment les armes à la main pendant la première partie de son règne, et ce fut presque toujours contre les barons qui relevaient de l'ancien duché de France. « Il fut quelque temps, » dit un historien contemporain, « tellement pressé par ces seigneurs, qu'il ne pouvait sortir de Melun, ni, quand il résidait à Paris, se rendre de cette ville à Corbeil, parce qu'il était menacé de ce côté par les troupes du comte Eudes. Voulait-il aller de Paris à Étampes, il en était empêché par les forteresses de Montlhéri, de Châteaufort et de la Ferté-Baudouin. S'il se rendait d'Étampes à Orléans, il trouvait un obstacle dans la garnison du château du Puiset. » Mais l'infatigable activité qui lui valut les surnoms de *batailleur* et d'*éveillé*, lui fit surmonter tous ces obstacles; il attaqua successivement et réduisit à l'obéissance Philippe, son frère, comte de Mantes, seigneur de Montlhéri, que Bertrade, sa mère, voulait mettre sur le trône, avec l'aide des barons de l'Ile de France; Gui, comte de Rochefort, seigneur de Chevreuse, l'âme de ce parti, et l'ennemi des Garlande, favoris du roi; Hugues de Crécy, auquel Louis imposa de dures conditions, après s'être

emparé de son château de La Ferté-Baudouin (1108); et Hugues-le-Beau, seigneur du Puiset, dont la forteresse fut démantelée par ordre du roi, après un siége célèbre où ce prince signala son intrépidité (1111).

Les cinq villes de Paris, Étampes, Orléans, Melun et Compiègne fournissaient à Louis-le-Gros toutes ses ressources et le peu d'argent dont il disposait. Il avait donc un grand intérêt à favoriser des cités auxquelles il devait ses seuls moyens de lutter contre la turbulence des barons. Il protégea leur commerce de tout son pouvoir, et il faut remarquer que l'origine des hostilités qu'il engagea avec ses vassaux fut presque toujours la justice qu'il voulait faire rendre aux commerçants pillés par ces seigneurs. Étampes obtint en 1123 des exemptions de tailles et des garanties pour ses gens de métier. C'est très-justement que l'histoire a fait honneur à Louis-le-Gros du premier établissement des communes. Il octroya, à prix d'argent, il est vrai, mais enfin il octroya à plusieurs villes de ses domaines des chartes contenant des priviléges qui les délivraient de tout assujettissement féodal; le peuple commença dès lors à naître dans les villes par les bourgeois, dans les campagnes par les serfs affranchis et par la recomposition graduelle de la propriété. Paris, dit M. de Châteaubriand, ne fut jamais une commune, parce qu'il était franc par la seule présence du roi. Les Parisiens obtinrent cependant de Louis-le-Gros quelques prérogatives qui ne sont pas sans importance. On cite, entre autres, une charte de 1134, qui favorise les bourgeois dans les moyens de poursuivre leurs débiteurs. Quelques années auparavant Gerbert, évêque de Paris (1116-1124) avait reçu du roi la confirmation des anciens priviléges de la cathédrale et du chapitre, en ce qui concernait *leur famille*, c'est-à-dire leurs serfs et leurs domestiques.

Les études firent de très-notables progrès sous le règne de Louis-le-Gros. A son avénement, en 1108, il n'existait à Paris que quatre écoles publiques: celles de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont nous avons parlé; celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et la grande école de la cathédrale ou du Parvis, nommée par excellence *Schola Parisiensis*. Celle-ci, illustrée dès le xe siècle par le savoir d'Huebald et de Remi d'Auxerre, avait alors pour professeurs Pierre Lombard, *le maître des sentences*, Pierre le mangeur (*comestor*), Adam du Petit-Pont, Pierre le chantre. Mais le plus remarquable d'entre ces professeurs était Guillaume de Champeaux, dont l'enseignement avait élevé l'école de Paris au-dessus de celles de Reims, d'Orléans et de Chartres, ses rivales. L'abbaye de Saint-Victor venait d'être fondée par Louis-le-Gros (1113); Guillaume de Champeaux s'y retira et y créa une nouvelle école où il enseigna, avec le même succès qu'au Parvis, la rhétorique, la dialectique et la théologie. Mais la réputation de Guillaume fut bientôt effacée par celle de son disciple et de son ardent adversaire Pierre Abailard, qui, dans le même temps (1118), établissait à Paris, d'abord dans la Cité, ensuite sur la Montagne-Sainte-Geneviève, cette autre école plus célèbre encore, où le moyen âge vit pour la première fois appliquer aux études théologiques l'esprit de discussion et d'indépendance. Nous ne raconterons pas ici, après tant d'autres, la vie d'Abailard, le fondateur de la scholastique, l'homme de génie qui, selon M. Cousin, fut, avec saint Bernard, dans l'ordre intellectuel, le personnage le plus éminent du xiie siècle. Nous nous bor-

nerons à rappeler que son éloquence attirait à ses leçons une telle affluence d'auditeurs, qu'il était presque toujours obligé de professer en plein air. Un écrivain sérieux, Étienne Pasquier, prétend même que souvent le nombre de ses disciples surpassait dans Paris celui des habitants. Cette école fameuse, de laquelle sont sortis un pape (Célestin II), dix-neuf cardinaux, plus de cinquante évêques ou archevêques, et un grand nombre de hardis novateurs, entre autres Arnaud de Brescia, a imprimé aux intelligences un mouvement qui ne s'est plus ralenti. Les autres écoles de Paris, notamment celle de Saint-Victor, qui conserva une grande influence après la mort de Guillaume de Champeaux, contribuèrent aussi au progrès des idées et préparèrent l'établissement de l'Université, qui ne fut constituée que sous saint Louis.

Paris doit à Louis-le-Gros, outre la fondation de l'abbaye de Saint-Victor, celle du monastère de Montmartre (1133). Sous son règne s'élevèrent plusieurs édifices religieux : dans la Cité, la chapelle Saint-Aignan (1120); Sainte-Geneviève des-Ardents; Saint Pierre-aux-Bœufs (1136); Sainte-Croix (1136); sur la rive droite, avant 1119, Saint-Jacques-la-Boucherie, dont la tour est une des plus belles ruines du vieux Paris; Saint-Nicolas-des-Champs, chapelle en 1119, érigée en paroisse l'an 1176; l'hôpital ou la léproserie de Saint-Lazare, en faveur de laquelle le roi établit la foire du même nom; la chapelle Saint-Bon, mentionnée pour la première fois en 1136; sur la rive gauche, la petite église Saint-Martin près Saint-Marcel. Il est probable que Louis-le-Gros fut aussi le fondateur du Grand-Châtelet, sur l'origine duquel on n'a aucune notion certaine, et qui, sous Louis VII, dit le Jeune, servait déjà de demeure au prévôt de Paris. Le Petit-Chatelet, qui était situé de l'autre côté de la Seine, au bout du Petit-Pont, fut également construit sans doute à cette époque.

Louis-le-Jeune (1137-1180), trouva l'autorité royale affermie et étendue dans l'Ile de France; cependant les vassaux de ses domaines n'étaient pas tous soumis. Dès la première année de son règne, Gaucher, sire de Montjay, près de Dammartin, issu d'une branche cadette de la maison de Montmorency, crut pouvoir impunément piller les sujets du roi dans le voisinage de son château. Louis se hâta de rassembler quelques troupes avec lesquelles il vint mettre le siége devant Montjay, s'empara de cette forteresse, en détruisit les fortifications, et fit conduire Gaucher dans les prisons de Paris. Ce prince, malgré son extrême piété, maintenait assez fermement contre le saint-siége les droits de sa couronne si lentement et si péniblement acquis. Mais la violence de son caractère l'entraîna à de déplorables excès, pendant la guerre qu'il eut à soutenir, en 1142, contre le pape Innocent II et le comte de Champagne. Sans rappeler ici l'horrible incendie de Vitry en Perthois, il commit la faute de se venger de l'excommunication lancée contre lui par le souverain pontife en mettant au pillage la maison de l'évêque de Paris, et en s'emparant de tous ses biens. Cependant, jamais roi ne fut plus religieux observateur des priviléges ecclésiastiques. C'est Louis-le-Jeune qui dans toutes les cérémonies disait au moindre clerc en lui cédant le pas : « Par tous les saints de Bethléem, je ne marcherai point; c'est à vous de passer devant. » Le trait suivant, rapporté par un écrivain contemporain, Étienne de Tournay, abbé de Sainte-Geneviève, témoigne hautement de l'humi-

lité de ce prince et de son respect pour les droits de l'Église. « Le roi Louis se rendait à Paris; surpris par la nuit, il soupa et coucha à Creteil, *Christolium*, aux dépens des habitants; mais ce village et ces habitants appartenaient au chapitre de Notre-Dame. Le lendemain, arrivé à Paris, Louis VII, suivant son usage, se rendit à la cathédrale pour assister aux offices et trouva les portes de l'eglise fermées. Il demanda la cause de cet affront; des chanoines lui répondirent : « Quoique vous soyez roi, vous n'en êtes pas moins cet homme qui, contre les libertés et les coutumes sacrées de l'Église, a eu l'audace de souper à Creteil aux depens des habitants de ce village; voilà pourquoi l'Église a suspendu les offices et vous a fermé sa porte. » A ces mots, le roi, frappé de terreur, versa des larmes et s'excusa ainsi : « Je ne l'ai pas fait à dessein; il était nuit; je ne pouvais aller jusqu'à Paris; les habitants de Créteil se sont empressés de fournir à mes dépenses; je ne les y ai point forcés; mais je n'ai pas voulu repousser leurs offres bienveillantes. Qu'on fasse venir l'évêque Thibaut, le doyen Clément, et même le chanoine prevôt du village; je m'en rapporterai a leur décision sur mon innocence. » L'évêque demanda grâce pour Louis VII sans pouvoir l'obtenir. Les chanoines laissèrent le roi, à genoux, à la porte de Notre-Dame jusqu'à ce que le prélat leur eût donné deux chandeliers d'argent pour gage de la promesse que faisait Louis VII de payer à sa juste valeur le souper de Créteil; promesse qui fut scrupuleusement remplie.

L'honneur de ce long règne est l'administration ferme et habile de Suger, abbé de Saint-Denis, qui, déjà ministre sous Louis-le-Gros, gouverna le royaume pendant la croisade à laquelle le roi de France prit part avec plus de valeur que de succès (1147-1150). Cet homme illustre accomplit des réformes importantes dans plusieurs communautés religieuses, entre autres dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il plaça des chanoines de Saint-Victor : nous parlerons ailleurs de la reconstruction de la magnifique église de l'abbaye de Saint-Denis, dont il dirigea les travaux. Plusieurs établissements furent fondés à Paris sous Louis-le-Jeune : le Temple, habitation des chevaliers templiers, véritable palais dont les dépendances renfermèrent tout l'espace compris entre le boulevart du Temple et la rue de la Verrerie, avec une partie considérable du Marais; la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran, place Cambrai (vers 1150); l'église Saint-Médard, rue Mouffetard, mentionnée pour la première fois en 1163; Saint-Hippolyte, quartier Saint-Marcel (1158); l'hôpital Saint-Gervais, au pourtour de l'église de ce nom (1171); Saint-Hilaire, rue du Mont-Saint-Hilaire (1147); l'église des Saints-Innocents, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue aux Fers (vers 1159); enfin le collége de Dace ou de Danemark, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (1147). Un intérêt particulier s'attache à ce petit collége, parce qu'il est le premier établissement de ce genre fondé à Paris.

Au temps de Louis VII, les documents historiques constatent l'existence d'une enceinte de Paris construite sous les règnes précédents, à une époque qui ne saurait être determinée. Cette enceinte, partant de la rive droite de la Seine, dans le voisinage de Saint-Germain-l'Auxerrois, suivait la direction des rues actuelles des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, de Béthisy, des Deux-Boules, de la rue et de la place du Chevalier-du-Guet, de la rue Perrin-Gasselin, et aboutissait à la

rue Saint-Denis, où était une porte, en face du Grand-Chatelet. De cette porte, qui devait être au point où la rue d'Avignon débouche dans celle de Saint-Denis, le mur se dirigeait le long de la rue des Ecrivains, enserrait l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, et aboutissait à la rue des Arcis, où se trouvait une autre porte nommée l'Arche-Saint-Merri, près de laquelle était la maison habitée par l'abbé Suger. De là, elle suivait les rues Jean-Pain-Mollet et Jean-l'Épine, et aboutissait à la place de Grève et au bord de la Seine. Au midi, l'enceinte partant du point où est aujourd'hui le Marché à la Volaille, allait rejoindre la rue Saint-André-des-Arcs, où se trouvait la porte de la Barre; puis aboutissant rue Hautefeuille, elle suivait la rue Pierre-Sarrazin, traversait la rue de la Harpe, longeait la rue des Mathurins, la rue des Noyers jusqu'a la place Maubert, où était une autre porte, et de là, suivant les rues Perdue et de Bièvre, descendait au bord de la Seine vers le point nommé les Grands-Degrés En cet endroit s'élevait une tour qui, plus tard, fut nommée tour de Saint-Bernard ou tournelle des Bernardins, lorsque le couvent de ces religieux eut été établi dans le voisinage.

Autour de Paris, il existait alors de nombreux espaces et terrains cultivés, quelquefois même couverts de maisons, mais entourés de murailles, et à cause de cela nommés *clos*. Dans la partie méridionale étaient les clos de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, de Saint-Médard et de Saint-Marcel, qui contenaient ces abbayes et leurs dépendances. Le clos des Vignes s'étendait de la rue des Saints-Pères aux rues Saint-Benoît et de l'Égout; le clos Saint-Sulpice, sur l'emplacement du Jardin du Luxembourg; le clos Vignerai, sur une partie de ce jardin et de l'enclos des Chartreux. Le clos Saint-Étienne-des-Grés était contigu à l'église de ce nom et au clos Sainte-Geneviève. Les autres étaient le clos de Mauvoisin et de Garlande; le clos l'Évêque; le clos du Chardonnet, sur lequel fut construite depuis l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet; les deux clos Bruneau, situés, le plus grand entre les rues des Noyers, des Carmes, de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-de-Beauvais, et le plus petit, près de l'Odéon, sur l'emplacement des rues de Tournon et de Condé; le clos Saint-Symphorien, grand vignoble sis entre les rues de Reims, des Cholets, des Sept-Voies, et de Saint-Étienne-des-Grés; le clos Tyron, entre les rues Saint-Victor et des Boulangers; le clos des Arènes, compris entre les rues Copeau, Saint-Victor et des Fossés-Saint-Victor; le Clos-le-Roi, sur l'emplacement duquel ont été bâtis l'église et l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; enfin les clos des Mureaux ou de Cuvron, des Bourgeois, des Jacobins, des Poteries. Le bourg Saint-Médard contenait les clos de Breuil, du Mont-Cétard, des Morts-Fossés, des Treilles, de Grotard, de la Cendrée, des Saussayes. On nommait *Terre d'Alez* un vaste terrain qui s'étendait entre le clos du Chardonnet et les Grands-Degrés, point où la Bièvre se jetait dans la Seine, avant que les chanoines de Saint-Victor eussent, en 1148, détourné le cours de cette rivière pour faire mouvoir un moulin. Dans la partie septentrionale, à l'est de la Grève, étaient le clos Saint-Éloi, dans l'emplacement de la rue Saint-Paul et de l'Arsenal; le clos Margot, sur lequel a été ouvert la rue Saint-Claude, au Marais; les enclos du Temple, de l'abbaye Saint-Martin, de Saint-Merry et de Saint-Magloire, qui s'étendaient entre la rue Saint-Denis et la Vieille-Rue-du-Temple. Les Champeaux couvraient l'espace compris entre la rue Saint-Denis et le Palais-

Royal. Au delà d'un vaste marais qui, depuis Menilmontant, se prolongeait jusqu'au pied du village de Chaillot, était la Ville-l'Évêque, d'abord maison de plaisance de l'évêque de Paris, et qui ensuite devint un village. Entre Paris et Montmartre se trouvaient encore le clos de Malevare; le clos Georgeau, qui a donné son nom à une petite rue située entre la rue Traversière et la rue Sainte-Anne; le clos Gautier ou des Mazures, sur lequel a été ouverte la rue Saint-Pierre-Montmartre; et le clos du Hallier, qui a fourni l'emplacement du faubourg Poissonnière. C'est au XII[e] siècle que les vastes marais qui couvraient du côté du nord les environs immédiats de la ville furent défrichés et convertis en grands terrains cultivés, appelés *cultures* ou *coutures*, lesquels différaient des clos en ce qu'ils n'étaient point entourés de murs. On établit aussi, sur la rive droite de la Seine, des *courtilles*, c'est-à-dire des jardins ou vergers, environnés de haies, qui servaient à la promenade et à la récréation des habitants. Les noms des cultures Saint-Gervais, Sainte-Catherine, Grenier-Saint-Ladre ou Saint-Lazare, des courtilles Barbette et du Temple, sont fréquemment cités dans l'histoire de Paris. Cette énumération serait incomplète si nous omettions le célèbre *Pré aux Clercs*, situé près de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et qui était, dès l'an 1163, le lieu de promenade des clercs ou écoliers, et le théâtre de leurs querelles avec les religieux de Saint-Germain, quatre siècles avant de devenir le rendez-vous des belles, des raffinés et des duellistes.

Avec Philippe-Auguste (1180-1223), commence, pour l'histoire de Paris, une ère nouvelle. C'est à Paris, en effet, que se manifeste principalement l'activité d'un prince dont le règne est un des plus importants de nos annales, un des plus féconds en utiles résultats. Les institutions se multiplient dans la capitale, les événements s'y succèdent, la population y déborde. Un des premiers actes du gouvernement de Philippe-Auguste, mais non certainement des plus louables, fut l'expulsion des juifs. Les rois de la première race les avaient trouvés établis à Paris et exerçant ouvertement l'usure. Un édit de Dagobert, de l'an 633, les fit sortir de France; on les y voit reparaître sous Charles-le-Chauve, et le concile de Paris de 850 renouvelle toutes les lois de police portées précédemment contre eux. En 1096, Philippe I[er] les chassa de nouveau du royaume; mais ils y rentrèrent, peu d'années après, sous les conditions les plus dures. Ils se rendirent tributaires du prince, qui les partagea comme un bétail entre ses vassaux; ils continuèrent cependant leur trafic jusqu'à la fin du règne de Louis-le-Jeune. Philippe-Auguste, irrité contre eux par les récits vrais ou faux qu'on lui avait faits de leurs usures et de leurs profanations, les expulsa (1181), en confisquant leurs biens immeubles et déchargeant tous ses sujets des obligations qu'ils avaient contractées avec ces malheureux: action injuste et antichrétienne, que le pape Grégoire-le-Grand, une des lumières de l'Église, avait jadis condamnée. Toutefois le même prince ne tarda pas à rappeler les juifs; le besoin qu'il avait d'argent pour soutenir la guerre contre les Flamands et les Anglais explique ce rappel, que les Israélites achetèrent au prix de sommes considérables (1198). Ils rentrèrent dans Paris, et leur condition fut plus heureuse, parce qu'on leur permit d'acquérir le droit de se fixer partout où ils voudraient, excepté dans le centre de la ville. Ils avaient occupé, sous la première race, une rue de la Cité qui de leur nom s'était

appelée rue de la Juiverie; sous Louis VI et Louis VII, ils avaient été relégués aux Champeaux, et ce sont les chétives maisons qu'ils habitaient dans ce quartier qui donnèrent naissance aux petites rues de la Poterie, de la Friperie, de la Chausseterie, Jean de Beauce et de la Cordonnerie. Lorsque Philippe-Auguste leur eut permis de revenir à Paris, quelques-uns allèrent s'établir rue des Lombards, rue Quincampoix, ou à la Montagne-Sainte-Geneviève; le plus grand nombre rue Saint-Bon, derrière le Petit-Saint-Antoine, et rue de la Harpe. Il n'y eut que les plus pauvres d'entre eux qui retournèrent à leur ancienne demeure du Champeaux. Plus tard, saint Louis autorisa les débiteurs des juifs à n'acquitter qu'une partie des sommes qu'ils leur devaient, et défendit aux Israélites de poursuivre les chrétiens devant les tribunaux; il fit brûler leurs livres de religion et leur imposa l'obligation de porter sur leurs habits une marque distinctive et réputée infamante.

Les dépouilles des juifs furent d'un grand secours à Philippe-Auguste dans l'accomplissement des projets coûteux qu'il avait conçus, dès les premières années de son règne, pour l'embellissement de Paris. Au retour de son expédition contre Philippe d'Alsace, comte de Flandre, il s'occupa d'une des plus utiles améliorations qu'on lui doive, le pavage de la ville. « En 1185, dit l'historien Rigord, le roi Philippe se promenant dans son palais, s'approcha des fenêtres où il se plaçait quelquefois pour se distraire par la vue du cours de la Seine. Des voitures traînées par des chevaux, traversaient alors la Cité, et remuant la boue, faisaient exhaler une odeur insupportable. Le roi ne put y tenir et la puanteur le poursuivit jusque dans l'intérieur du palais. Dès lors il prit une résolution très-difficile mais très-nécessaire; il convoqua le prévôt et les bourgeois de la ville, et par son autorité royale leur ordonna de paver avec de fortes et dures pierres toutes les rues et voies de la Cité. » Guillaume-le-Breton dit que ces pierres étaient carrées. L'abbé Lebeuf dit en avoir vu des vestiges, au bout de la rue Saint-Jacques, à sept ou huit pieds sous terre, ce qui prouverait que ce pavé s'étendait au delà de la Cité. Quelques historiens prétendent que Gérard de Poissy, trésorier du roi, contribua pour la somme énorme de onze mille marcs d'argent aux frais de cette utile entreprise. Au milieu des longues guerres civiles qui déchirèrent la France, depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe, le pavage des rues de Paris ne fut point continué dans les nouveaux quartiers dont la ville s'augmenta successivement. Ce ne fut que sous Louis XIV, que l'on acheva et qu'on entretint régulièrement ce service public.

Lorsque Philippe-Auguste, au moment de partir pour la croisade (1190), régla par un acte solennel les mesures à prendre pour l'administration du royaume, il donna une marque éclatante de sa confiance dans les habitants de Paris. « Nous voulons, dit-il, que tous nos revenus en rentes soient apportés à Paris, à la Saint-Remi, à la Purification de la Vierge, à l'Ascension, et qu'ils soient remis aux six bourgeois que nous désignons (leurs noms ne sont indiqués que par des initiales). Chacun d'eux aura la clef de tous les coffres où l'on déposera ces revenus, dans le Temple; les Templiers en auront une aussi... Si nous venions à mourir dans notre pèlerinage, nous voulons qu'il soit fait deux parts de notre trésor. On en distribuera la moitié pour la réparation des églises détruites pendant nos guerres,

pour le soulagement de ceux qui ont été appauvris par nos tailles... Quant à l'autre moitié, nous ordonnons aux gardiens de nos deniers et à tous les habitants de Paris de la conserver pour le besoin de notre fils, jusqu'à ce qu'il soit en âge de gouverner l'État. » On voit que Philippe-Auguste s'appuyait sur le peuple et continuait, mais pacifiquement, l'œuvre de Louis-le-Gros contre la féodalité. Chacun sait quelle fut l'issue de la seconde croisade, et comment, étant tombé malade après la prise de Ptolémaïs (1191), Philippe crut que Richard-Cœur-de-Lion l'avait fait empoisonner, et se hâta d'abandonner la Terre-Sainte. A son retour, son premier soin fut de créer, pour la sûreté de sa personne, les *sergents d'armes*, première garde dont s'entourèrent les rois de France. Ces sergents armés de masses d'airain ne devaient jamais quitter le prince ni laisser approcher de lui aucun inconnu. Dans la suite, on les employa aussi à porter les ordres du roi. Leur office était à vie, et ils n'avaient d'autre juge que le roi lui-même et le connétable. Quelques historiens, Dulaure entre autres, ont confondu à tort les sergents d'armes avec les *Ribauds*, que Philippe-Auguste institua vers le même temps. Ceux-ci, espèce de soldats déterminés, plutôt aventuriers que soldats, que l'on sacrifiait à la tête des assauts, servaient dans toutes les occasions où il fallait déployer de l'audace et faire un coup de main. Le libertinage auquel ils se livraient a rendu dans la suite leur nom honteux et infâme. Les Ribauds avaient un chef qu'ils appelaient roi, et qui était l'intendant de tous les jeux de hasard et autres qui se jouaient pendant les voyages du prince et de sa cour. Il levait un impôt fixe sur tous les mauvais lieux, et chaque femme convaincue d'adultère lui devait cinq sous. Le titre de *roi des Ribauds* fut supprimé sous Charles VII, mais l'office resta, et ses fonctions furent transportées au *grand prévôt de l'hôtel*, charge qui a subsisté jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie.

Malgré les embarras que lui créa son divorce avec Ingelburge de Danemark, et les soins de sa longue et glorieuse guerre contre Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre (1201-1206), Philippe-Auguste n'en poursuivait pas moins avec persévérance l'exécution des mesures qu'il avait arrêtées pour les progrès matériels et moraux de sa capitale. Cette sollicitude lui mérita l'affection des Parisiens; aussi lorsque après la victoire de Bouvines (1214), le roi entra triomphant dans Paris, ramenant captif Ferrand, comte de Flandre[1], il se manifesta un enthousiasme extraordinaire dont Guillaume-le-Breton nous a laissé le tableau. « Le clergé, les bourgeois, le peuple, et par-dessus tout la multitude des écoliers, allèrent au-devant du roi en chantant des hymnes et des cantiques et témoignèrent par leurs actions la joie qui les animait. L'allégresse populaire éclata, pendant sept nuits consécutives, au milieu des flambeaux, de telle sorte que la nuit paraissait aussi brillante que le jour. Les écoliers surtout ne cessèrent de célébrer cette grande victoire par des danses, des chants et de somptueux festins. » Le comte Ferrand fut enfermé dans la tour du Louvre, qui venait d'être construite, et y resta jusqu'au règne de saint Louis. Le grand Châtelet reçut les autres prisonniers.

1. Le peuple, faisant allusion au nom du prisonnier et à la couleur des chevaux qui traînaient sa litière, chantait ces deux vers :

Quatre ferrans bien ferrés
Traînent Ferrand bien enferré.

Les améliorations que Paris doit à ce règne mémorable sont aussi nombreuses qu'importantes. Le triomphe définitif du style ogival sur l'architecture romane donne aux monuments religieux de cette époque un caractère qui les distingue de ceux des siècles précédents. Le plus remarquable de ces monuments et l'un des plus beaux de la chrétienté, est la cathédrale de Notre-Dame de Paris, bâtie sur les ruines de l'ancienne par les soins de l'évêque Maurice de Sully, qui fit consacrer le grand autel par Henri, légat du saint-siége, en 1182, et mourut en 1196, sans avoir achevé cette œuvre immense, dont les portes principales, à l'exception du portail méridional, furent terminées en 1213. Les autres églises fondées sous Philippe-Auguste sont Saint-Étienne-du-Mont, vers 1200, Saint-André-des-Arcs (1210), Saint-Honoré (1204), Saint-Jean-en-Grève (1212), Saint-Thomas-du-Louvre et Saint-Nicolas-du-Louvre, avant 1188, Saint-Côme et Saint-Damiens (1212), la Madeleine en la Cité, antérieurement à l'année 1205, Saint-Père vers 1200, la première église de Saint-Sulpice, avant 1210, les couvents des Mathurins, vers 1205, des Jacobins (1218, des Cordeliers (1216), l'abbaye Saint-Antoine (de 1181 à 1198), auxquels il faut joindre les hôpitaux de la Trinité (1202), et de Sainte-Catherine (1188). Le progrès des études amena, pendant la même période, la fondation de quatre nouveaux colléges : celui des Bons-Enfants-Saint-Honoré (1208); un autre du même nom, vers 1215, remplacé depuis par le séminaire Saint Firmin; et les colléges des Dix-Huit, vers 1200, et de Constantinople (1206). Paris s'enrichit encore d'un établissement, *les Halles*, que Philippe-Auguste fit bâtir, en 1183, sur une partie du territoire des Champeaux, où Louis le-Gros avait déjà établi un marché. Ces halles furent entourées de murs, avec des portes que l'on fermait pendant la nuit. En 1186, Philippe fit aussi entourer d'une clôture le cimetière des Innocents, exposé jusqu'alors à des profanations de toute nature. Outre la Grande-Boucherie, qui existait auparavant près du Grand-Chatelet, il permit aux Templiers (1182) d'en établir une autre dans leur enclos.

Mais la plus considérable des constructions entreprises par Philippe-Auguste est celle d'un vaste mur d'enceinte qui, environnant Paris et ses faubourgs, donna à cette ville un moyen de sécurité et de progrès, le plus notable et le plus efficace qu'elle eût obtenu depuis l'avénement de la troisième race. Ce mur, d'une épaisseur de près de huit pieds, était défendu par cinq cents tours et muni de fossés profonds. On commença, en 1190, par la partie septentrionale de Paris. L'enceinte partait de la rive droite de la Seine, à quelques toises au-dessous du Pont-des-Arts. Là s'élevait une grosse tour ronde qui, pendant plusieurs siècles, a porté le nom de *Tour qui fait le coin*. De là, le mur traversant l'emplacement actuel de la cour du Louvre, longeait la façade occidentale de cette cour, et se prolongeait, en suivant la direction de la rue de l'Oratoire jusqu'à la rue de la Charonnerie, aujourd'hui rue Saint-Honoré. Là s'ouvrait une porte fortifiée par deux tours rondes, et qui se nommait porte Saint-Honoré. De cette porte, l'enceinte s'étendait entre les rues de Grenelle-Saint-Honoré et d'Orléans, jusqu'au carrefour formé par les rues Coquillière, Jean-Jacques Rousseau, Grenelle et de Sartine, où se trouvait une seconde porte nommée porte de Behaigne ou Coquillière. Elle se prolongeait ensuite entre les rues Jean-Jacques-Rousseau et du Jour

jusqu'à la rue Montmartre, où était un passage appelé depuis Porte-Montmartre ou Saint-Eustache. De là, le mur traversait le massif de maisons qui est en face, se continuait derrière le côté septentrional de la rue Mauconseil, suivait la direction de cette rue, et traversait la rue Française. Presque à l'angle formé par les rues Mauconseil et Saint-Denis, était une porte de ville appelée Porte-Saint-Denis ou Porte-aux-Peintres, nom qu'a conservé l'impasse des Peintres. De cette porte, le mur, traversant la rue Bourg-l'Abbé, allait aboutir à l'angle méridional que forme la rue Grenier-Saint-Lazare, en débouchant dans la rue Saint-Martin, point où se trouvait une fausse porte ou poterne, nommée dans les titres porte de Nicolas Huidelon; puis, passant entre les rues Michel-le-Comte et Geoffroy-l'Angevin, il aboutissait à la rue Sainte-Avoie, entre le coin de la rue de Braque et l'hôtel de Mesmes, traversait l'emplacement des bâtiments et jardin de cet hôtel, et arrivait à la rue du Chaume, à l'angle que forme cette rue avec la rue de Paradis. Là s'ouvrit plus tard une porte appelée Porte-Neuve ou de Braque. De cette porte le mur suivait à peu près la direction de la rue et du couvent des Blancs-Manteaux, se détournait un peu de la ligne de cette rue, à son extrémité orientale, et aboutissait à la porte ou poterne Barbette, située dans la Vieille-Rue-du-Temple, entre la rue des Francs-Bourgeois et la rue des Rosiers. Ensuite le mur, décrivant une courbe, arrivait à l'extrémité de la rue Culture-Sainte-Catherine, en face de l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par un marché. Près de là était la porte Baudet ou Baudoyer. De la porte Baudoyer, le mur d'enceinte traversait l'emplacement de l'église Saint-Louis-Saint-Paul, puis passait dans l'enclos du couvent de l'Ave-Maria, où existait encore, du temps de Sauval, une tour servant de chauffoir aux religieuses, suivait la rue des Barres, où fut percée dans la suite la fausse poterne Saint-Paul, et allait aboutir à la rive droite de la Seine. Là, entre les rues de l'Étoile et Saint-Paul, vers le milieu du massif de bâtiments qui sépare le quai des Ormes du quai des Célestins, s'élevait une tournelle ou fortification dans laquelle on pratiqua plus tard la porte Barbelle ou Barbeel-sur-l'Yeau. Cette fortification terminait, à l'est, l'enceinte de la partie septentrionale de Paris.

L'enceinte de la partie méridionale fut commencée vers l'an 1208. En face de la Tour-qui-fait-le-Coin, sur la rive gauche de la Seine, vers l'emplacement du pavillon oriental du collége Mazarin, s'élevait une haute tour, qui, appelée d'abord Tour de Philippe Hamelin, reçut ensuite le nom, devenu trop fameux, de Tour de Nesle. De cette tour, près de laquelle on perça, plus tard, la Porte de Nesle, l'enceinte, laissant en dehors l'emplacement du collége Mazarin, aujourd'hui Palais de l'Institut, prenait la direction de la rue Mazarine, traversait l'emplacement des rues Guénégaud et Dauphine, suivait la ligne de la rue Contrescarpe et aboutissait à la rue Saint-André-des-Arcs, où se trouvait une porte construite vers 1210, et qui reçut dans la suite le nom de Bussi, conservé de nos jours par une rue voisine. De cette porte, le mur, se dirigeant entre le passage du Commerce et l'hôtel de Tours, arrivait rue des Cordeliers, aujourd'hui de l'École-de-Médecine, au point où se voit encore la fontaine des Cordeliers. En cet endroit était la porte appelée Cordèles, des Cordeliers ou des Frères Mineurs, plus tard, Porte Saint-Germain. Le mur franchissait ensuite les rues de Touraine et de l'Obser-

vance, se prolongeait entre la rue de l'Ancienne-Comédie, ou des Fossés-Monsieur-le-Prince, et l'enclos du couvent des Cordeliers, et aboutissait à la place Saint-Michel, située à l'extrémité supérieure de la rue de la Harpe. A l'endroit même où est aujourd'hui la fontaine qui orne cette place, s'ouvrait une porte de ville nommée d'abord Porte-Gibert ou Gibart, depuis Porte-d'Enfer, et, en 1394, Porte Saint-Michel, en mémoire, dit-on, d'une fille nommée Micheline, que Charles VI avait eue d'Isabeau de Bavière. De là, longeant l'enclos du couvent des Jacobins, l'enceinte venait aboutir, vers le milieu de l'espace compris entre les rues Soufflot et des Fossés-Saint-Jacques, à la porte Saint-Jacques, nommée aussi porte Notre-Dame-des Champs. Après avoir enveloppé, en se prolongeant à dix toises du côté septentrional des rues des Fossés-Saint-Jacques et de l'Estrapade, la maison, l'église et les jardins de Sainte-Geneviève, le mur aboutissait à la rue Bordet, où se trouvait une porte de ce nom, appelée aussi porte Saint-Marcel. De cette porte, il suivait la direction de la rue des Fossés-Saint-Victor. A l'angle formé par cette rue et la rue de Chlodwig; on en voit encore une partie considérable. Traversant l'enclos de l'École polytechnique, l'enceinte s'étendait ensuite jusqu'à la rue Saint-Victor, où était la porte de ce nom, démolie en 1684. De là la muraille franchissait l'emplacement du collége des Bons-Enfants, dit plus tard de Saint-Firmin, et s'étendait en droite ligne, parallèlement à la rue des Fossés-Saint-Bernard, jusqu'à la Seine, au bord de laquelle elle se terminait par une forteresse appelée la Tournelle, qui se trouvait en face de la porte de Barbette, située sur la rive opposée. L'enceinte entière avait donc treize portes ou poternes, dont six sur la rive gauche de la Seine, et sept sur la rive droite. Son périmètre était, en 1211, de deux cent cinquante-deux hectares quatre-vingt-cinq ares.

Cette nouvelle enceinte enferma dans Paris le bourg de Saint-Germain-l'Auxerrois, une partie du bourg l'Abbé, le bourg Thiboust, appartenant à une famille parisienne de ce nom, toute la terre ou le bourg Saint-Éloi, tout le bourg Sainte-Geneviève, une partie du bourg Saint-Germain-des-Prés. Les seigneurs qui avaient droit de justice sur ces territoires, y conservèrent leurs priviléges. Au dehors, Philippe-Auguste fit construire, avant 1204, la tour du Louvre, qui servit à la fois de forteresse pour la défense de Paris, de château royal et de prison, et renferma quelque temps le trésor et les archives des rois. De cette tour, chef-lieu féodal du domaine royal, relevaient tous les fiefs qui dépendaient directement de la couronne. C'est là que les grands vassaux prêtaient serment de fidélité et faisaient l'hommage. La police de la ville se régularisa, sous Philippe-Auguste, par une ordonnance de 1222. Aux aqueducs romains détruits par le temps et par les invasions succédèrent de nouveaux aqueducs : celui de Saint-Gervais vint prendre les eaux des hauteurs de Ménilmontant et de Romainville, et les apporta dans Paris, où elles furent reçues par les fontaines Saint-Lazare, des Filles-Dieu et des Saints-Innocents. Un autre aqueduc amena les eaux de Belleville à Saint-Martin-des-Champs.

A la même époque, la *Hanse Parisienne* est définitivement constituée. Nous avons vu que cette corporation, qu'on appelait aussi le corps des *marchands de l'eau*, avait pour origine les *nautes parisiens;* elle devint, au XIIe siècle, la plus

puissante des associations qui exerçaient le commerce dans la capitale. En vertu de priviléges qui lui avaient été accordés par Louis-le-Gros, en 1121, et par Louis-le-Jeune, en 1170, elle disposait exclusivement de la navigation de la Seine, depuis Villeneuve-Saint-Georges jusqu'au pont de Mantes, ou au moins jusqu'au Pecq. Ces priviléges furent confirmés, avec quelques modifications, par Philippe-Auguste, en 1192 et en 1204. Aucun marchand étranger ne pouvait expédier par eau des denrées dans ces limites sans être tenu de prendre pour associé un membre de la Hanse Parisienne, avec lequel il devait partager la marchandise ou le bénéfice de la vente. La Bourgogne et la Normandie réclamèrent en vain contre ce monopole, qui fut constamment maintenu par l'autorité royale; protection intéressée, remarque M. Depping, car les rois avaient la moitié des amendes infligées aux contrevenants, et plus la bourgeoisie était riche et puissante, mieux elle était à même de payer la taille et les autres impôts. Le port de la Grève, que Louis VII avait donné en 1141 aux marchands de la Hanse, et le port Saint-Landri, qui pourvoyait la Cité, étant devenus insuffisants, cette compagnie obtint, en 1213, la permission d'en établir un autre vis-à-vis de l'école Saint-Germain-de-l'Auxerrois, aujourd'hui le quai de l'École. Elle accrut encore son autorité en achetant de Philippe-Auguste, en 1220, les *criages de Paris*, ou les criées des marchandises à vendre dans la ville, avec le droit d'établir et de révoquer à volonté les jurés crieurs; la même transaction lui céda aussi la *petite justice* et les *lods et ventes*. Enfin c'étaient les chefs de la *marchandise de l'eau* qui nommaient les mesureurs de grains et de sel, les courtiers, les jaugeurs; en un mot, tous les préposés à la vente des vivres et du combustible. Le commerce n'avait alors que les rivières qui pussent lui servir de routes naturelles, les chemins, outre leur imperfection, étant rendus impraticables par des obstacles et des périls de tout genre. On comprend dès lors pourquoi les marchands de l'eau se trouvaient à la tête du commerce parisien, et comment on arriva, peu à peu, à considérer les chefs de cette puissante corporation, qui s'élevait au-dessus de la bourgeoisie et des métiers, comme les chefs mêmes de la commune. Ces *prévôt et échevins jurés de la marchandise de l'eau* vont bientôt constituer, sous le règne de saint Louis, la municipalité parisienne, sous les titres de *prévôt des marchands et échevins de Paris*. Le lieu des réunions de la Hanse se nommait la *maison de la marchandise* ou le *parloir aux bourgeois* (locutorium civium). Le plus ancien parloir aux bourgeois était situé à la *Vallée de misère* (quai de la Mégisserie); transféré, plus tard, entre le grand Châtelet et la chapelle Saint-Leufroy, il s'établit ensuite près de l'enclos des Jacobins, entre la rue Saint-Jacques et la place Saint-Michel. Le corps municipal n'abandonna ce dernier local que pour venir, en 1357, prendre possession de la *maison aux piliers*, remplacée, au XVI[e] siècle, par l'Hôtel de Ville.

Louis VIII, dans son règne si court (1223-1226), tout occupé de la guerre des Albigeois, ne put continuer les travaux de son père. Aucune institution, aucun établissement, si l'on n'en excepte la fondation du couvent des Filles-Dieu (1225), n'a conservé dans Paris le souvenir de son gouvernement. Mais le règne de saint Louis (1226-1270) nous offre un ample dédommagement. Ce grand prince, dont les institutions ouvrirent une voie nouvelle aux destinées de la France, apporta

des améliorations d'une grande importance dans l'administration et dans la police de Paris, et enrichit de nombreux monuments sa ville de prédilection. Dès sa jeunesse, il avait reçu des Parisiens des marques de dévouement et d'amour que depuis il n'oublia jamais. On sait à quels dangers la rebellion des grands feudataires l'exposa, pendant sa minorité. « Un jour, disent les auteurs de la chronique de Saint-Denis, le jeune roi chevauchait vers Orléans, lorsqu'il apprit que les barons le faisaient épier pour se saisir de sa personne. Aussitôt, lui de tourner bride et de courir vers Paris en toute hâte. Il alla jusqu'à Montlheri sans s'arrêter ; mais, arrivé à ce donjon, il n'osa pas en sortir de peur d'être pris par les révoltés. Il envoya seulement à Paris demander un prompt secours à sa mère. A cette nouvelle, Blanche fit assembler les principaux d'entre les habitants de Paris, et les pria de venir en aide à leur jeune roi. Les Parisiens repondirent qu'ils étaient prêts à exposer leur vie pour lui, et engagèrent la reine à mander aussi les communes des environs, où il y avait tant de bonnes gens qu'on pouvait avec eux mettre le prince hors de péril. La reine suivit leur conseil, et de toutes parts se réunirent a Paris les chevaliers, les bourgeois et le peuple des villes voisines. Quand ils furent tous assemblés, ils sortirent de Paris bannières déployées, et, arrivés à Montlheri, placèrent le roi au milieu d'eux et se serrèrent autour de lui, préparés à tout événement, et le ramenèrent à Paris. » Les barons s'attendaient à un coup de main et non à une bataille. Intimidés à la vue de cette foule armée, ils s'éloignèrent sans oser rien entreprendre. Cette confiance mutuelle du roi et du peuple se retrouve dans la plupart des événements de ce règne mémorable. Quoique nous n'ayons pas à en tracer ici le tableau, il nous est impossible de ne pas rappeler la simplicité patriarcale avec laquelle il rendait la justice à ses sujets : ce n'était pas seulement sous les dômes de verdure du bois de Vincennes qu'il leur donnait audience, c'était aussi à l'ombre des arbres de son jardin de la Cité. « Je le vis une fois, en été, raconte Joinville, venir pour expédier ses gens au jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surtout de tiretaine sans manches, d'un manteau de taffetas noir autour du cou, moult bien peigné et sans coiffe, et un chapel de plumes de paon blanc sur la tête. Il faisoit étendre un tapis, pour nous faire asseoir autour de lui, et tous ceux qui avoient affaire à lui se tenoient debout, et il les faisoit expédier de la manière que je vous ai dit qu'il faisoit au bois de Vincennes. »

Au nombre des principaux bienfaits de saint Louis, on peut compter le Code qu'il publia sous le titre d'*Établissements*; toutes les branches de la législation y sont traitées, et partout on y reconnaît l'œuvre d'un esprit droit et éclairé. On doit louer surtout la disposition qui abolit les duels judiciaires dans le domaine royal, et les remplace par la preuve testimoniale, et celle qui introduit les appels à la cour du roi. Pour la première fois, sous le règne de saint Louis, le chef de la corporation des marchands de l'eau de Paris reçoit le titre de *Prevôt des marchands*, ce qui achève de constituer la municipalité parisienne. Le nom du premier prévôt des marchands est Jean Augier (1268). On rencontre, dans la liste de ses successeurs, des noms célèbres à des titres divers : Étienne Marcel (1355), Juvénal des Ursins (1388), Tanneguy du Chastel (1415) et François Miron (1604). C'est aussi à la sagesse de saint Louis qu'est due la réforme

de la *prévôté de Paris*, jusque-là vénale. Il assigna des émoluments fixes à cette charge, et la confia (1261) au célèbre Étienne Boileau, qui apporta dans l'exercice de ses fonctions de remarquables lumières. Il divisa les marchands et artisans en différents corps ou confréries, et dressa, sous la direction du roi, des règlements de police applicables à ces diverses associations. Ces règlements, appelés le *Livre des métiers*, sont du plus grand intérêt pour l'histoire de l'industrie parisienne au XIIIe siècle. Un savant distingué, M. Depping, les a publiés récemment, avec de judicieuses remarques, pour la collection des documents inédits de l'Histoire de France.

A la réunion des écoles de Paris s'applique pour la première fois sous saint Louis le nom d'*Université*. Sous Philippe-Auguste, les écoliers parisiens, soutenus par le roi dans leurs luttes contre le prévôt de Paris (1200), même contre l'Église, avaient obtenu des priviléges peut-être excessifs, notamment celui qui les avait soustraits à l'autorité civile. Saint Louis confirma ces prérogatives en 1228, mais la turbulence des étudiants l'obligea de sévir contre eux, et les cours furent suspendus pendant deux ans (1229-1231). Vinrent ensuite les querelles célèbres de l'Université avec les ordres religieux. Saint Louis se montra favorable à ces derniers et obligea le corps enseignant à les admettre dans son sein. Cependant les sages réformes de ce prince dans la législation, en rendant indispensable la science du droit, donnèrent une nouvelle impulsion aux études. On vit fleurir alors dans l'université de Paris Albert-le-Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Guillaume de Saint-Amour, Alexandre de Hales. La même époque est marquée par la fondation de la Sorbonne (1253) et des colléges de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers (1229), du Trésorier (1268), de Calvi (1269), de Cluny (1269), des Bernardins (1244), de Prémontré (1252), de l'Hôtel-Saint-Denis (1263). La plus célèbre des fondations religieuses dues au règne de saint Louis est la *Sainte-Chapelle*, qu'il fit bâtir en 1242, pour y déposer la couronne d'épines et les autres reliques qu'il avait rachetées de Baudouin II, empereur de Constantinople. Ce beau monument est l'ouvrage du meilleur architecte de ce temps, Pierre de Montreuil, à qui l'on devait aussi la chapelle de Vincennes, le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, la salle capitulaire et la chapelle de Notre-Dame à Saint-Germain-des-Prés. De nouvelles congrégations monastiques s'établirent à Paris : les Grands-Augustins, avant 1259, les Frères sachets ou Frère aux sacs (1261), les Blancs-Manteaux (1258), les Carmes du grand couvent ou les Barrés (1254), les Chartreux (1258), les Bernardins (1244), les chanoines de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (1248-1258), les Béguines ou religieuses de l'Ave-Maria (1264), les Sœurs sachettes (1261). Il faut ajouter à ces établissements la belle institution des Quinze-Vingts, vers 1254, et la construction des églises de Saint-Leu-Saint-Gilles (1235), de Sainte-Marie-l'Égyptienne ou la Jussienne, vers 1250, de Saint-Josse (1260), de Saint-Eustache, avant 1230, et de Saint-Sauveur, vers 1250. La police des rues de Paris était alors confiée à soixante sergents, moitié à pied, moitié à cheval, commandés par le chevalier du guet, mais leur surveillance étant insuffisante pour réprimer les vols et les brigandages qui se commettaient dans les rues peu fréquentées, les Parisiens demandèrent au roi l'autorisation de faire eux-mêmes le guet pendant la nuit. Saint

Louis le leur permit en 1254, et cette garde communale, prise parmi les bourgeois et les marchands, reçut le nom de *guet des métiers* ou *des bourgeois*.

Le règne de Philippe-le-Hardi (1270-1285) ne nous fournit qu'un petit nombre de faits dignes de mémoire. Les chroniques de Saint-Denis nous montrent ce prince portant pieusement sur ses épaules le corps de son père depuis Notre-Dame de Paris jusqu'à la royale abbaye, et ajoutent qu'il fut obligé de rester longtemps devant la porte de l'église abbatiale, parce que les moines de Saint-Denis ne pouvaient souffrir que l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris entrassent dans la basilique revêtus de leurs habits pontificaux, au préjudice des franchises du monastère. L'histoire de Paris pendant cette période n'est guère marquée que par des catastrophes. C'est d'abord la mort inopinée du jeune fils du roi, empoisonné, disait-on, par une main inconnue (1276); puis le supplice du ministre Pierre de la Brosse, pendu au gibet des larrons, le 30 juin 1278, pour avoir injustement accusé de cet empoisonnement la reine, Marie de Brabant, seconde femme du roi; enfin le tournoi de 1279, où le frère de Philippe, Robert, comte de Clermont, qui venait d'être armé chevalier, fut si violemment frappé à la tête de coups de masse d'armes, qu'il demeura fou tout le reste de sa vie. Le pape Nicolas III fulmina contre le tournoi de Paris et imposa des pénitences expiatoires au roi et à tous les chevaliers qui s'y étaient trouvés; mais malgré les remontrances apostoliques et de fréquents accidents semblables à celui dont le comte de Clermont avait été victime, les tournois n'en demeurèrent pas moins en vigueur jusqu'à la mort de Henri II. Nous n'avons à noter pour le règne de Philippe-le-Hardi que cinq établissements nouveaux : la création de la confrérie des chirurgiens, par Jean Pitard, chirurgien de saint Louis, qui la plaça sous l'invocation de saint Côme (1278); la fondation du collége d'Harcourt (1280), de celui de Tournai (vers 1283), du couvent des Cordelières-Saint-Marcel (1285), et la construction de la boucherie de Saint-Germain-des-Prés (1274).

Philippe IV, dit le Bel (1285-1314), plus administrateur que guerrier, malgré sa victoire de Mons-en-Puelle, signala son règne par des actes remarquables qui contribuèrent à constituer l'ordre social en France. En 1287, une ordonnance exclut le clergé de l'administration de la justice; c'est la première séparation expresse de l'ordre civil et de l'ordre ecclésiastique; la même année une autre ordonnance statue que tout homme en venant habiter une ville et y achetant une maison de la valeur de soixante sous parisis, peut requérir le prévôt de lui octroyer des lettres de bourgeoisie. L'histoire reproche justement à ce prince une insatiable avidité qui le porta à opprimer l'Église pour s'emparer des biens du clergé, à altérer si effrontément la monnaie, que le peuple insurgé vint l'assiéger dans le palais du Temple où il s'était réfugié avec ses barons (1306). Sa mémoire restera toujours flétrie de la vengeance cruelle qu'il exerça sur les révoltés en faisant pendre vingt-huit hommes aux quatre entrées de Paris. On ne saurait oublier le procès des templiers, l'horrible exécution de cinquante-neuf d'entre eux brûlés vifs dans un champ voisin de l'abbaye de Saint-Antoine (1310), ni celle de Jacques Molay, grand maître de l'ordre, et de Guy, commandeur de Normandie, qui subirent le même supplice, à l'extrémité occidentale de l'île de la Seine (10 mai 1314). Mais il est juste de reconnaître que ce prince a posé véritablement les

bases définitives de l'ancien gouvernement de la France. La publication récente des registres du parlement de Paris, connus sous le nom d'*olim*, a prouvé qu'on a eu tort d'attribuer à Philippe-le-Bel le mérite d'avoir rendu régulières les séances de cette haute cour de justice et de l'avoir fixée à Paris; et il est fâcheux qu'un tableau du musée de Versailles ait consacré une si grande erreur. Les deux importantes améliorations dont nous venons de parler étaient accomplies longtemps avant l'avénement de Philippe IV au trône; mais il peut revendiquer tout l'honneur d'avoir, par son ordonnance de 1302, proclamé la prééminence du parlement et arrêté les bases de son organisation. C'est aussi à dater de son règne que l'on voit s'élever à côté du parlement une autre institution nommée le *grand conseil*, qui représentait le roi considéré comme administrateur des intérêts généraux de la société, et non comme souverain distributeur de la justice. Enfin la lutte de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII a donné lieu à un acte qu'on peut regarder comme le plus important de son administration, la convocation des États généraux de 1302, où pour la première fois paraît le tiers-état. La bourgeoisie prit dès lors une influence politique qui n'a fait que s'accroître et qui a renouvelé la société tout entière. C'est encore au règne de Philippe-le-Bel (1302), que se rapporte la création de la *Basoche*, juridiction singulière, composée de clercs de procureurs au parlement, et qui jugeait en dernier ressort, tant en matière civile que criminelle, toutes les contestations des clercs entre eux. La basoche avait un *roi* que Henri II destitua pour lui substituer un chancelier; mais l'institution s'est maintenue jusqu'en 1790. On fait remonter aussi à l'an 1302 l'origine d'une autre juridiction du même genre, établie pour les clercs de la chambre des comptes, sous le titre pompeux d'*Empire de Galilée*. Six colléges fondés à Paris attestent le progrès des études pendant cette période : ce sont les colléges de Navarre (1309), des Cholets (1295), de Bayeux (1308), du cardinal Lemoine (1302), de Laon (1313), de Presles (1313). A la même époque se rapportent trois autres établissements : le couvent des Hospitaliers de la Charité Notre-Dame, remplacés depuis par les Carmes-Billettes (1299), la chapelle et l'hôpital des Haudriettes (1306), et la communauté des Femmes Veuves de la rue Sainte-Avoie (de 1288 à 1303).

Nous passerons rapidement sur les règnes de Louis-le-Hutin, de Philippe-le-Long, et de Charles IV, pendant lesquels nous n'aurions guère à signaler que le supplice d'Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe-le-Bel (1315); celui de Gérard de la Guette, trésorier de Philippe-le-Long (1322); les turpitudes, heureusement fort douteuses, de la tour de Nesle; la fondation des colléges de Montaigu (1314), du Plessis, avant 1317, de Cornouailles (1321), de Narbonne (1317), de Tréguier (1325), d'Arras (1327), et la construction de l'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital (1320). La *Chambre des comptes*, le *Bailliage du palais*, datent aussi de cette époque; et c'est depuis lors que le palais de la Cité, devenu *Palais-de-Justice*, réunit ces diverses juridictions. L'avénement de Philippe VI, de Valois (1328), marque l'extinction de la branche aînée des Capétiens et le commencement de la grandeur de cette première maison de Valois, dont le rôle fut de délivrer la France de l'invasion anglaise et de poursuivre l'abaissement de la féodalité. Les premières années du règne de Philippe sont glo-

rieusement marquées par la guerre de Flandre et la victoire de Cassel ; mais dès l'an 1340, la destruction de la flotte française à la bataille de l'Écluse, ouvre cette série de calamités qui réduisit la France à l'état le plus déplorable jusqu'au milieu du siècle suivant. Conduit par le traître Geoffroi de Harcourt, Édouard III envahit le royaume par la Normandie, et s'avance dans l'Ile de France, ravageant tout sur son passage. Saint-Germain-en-Laye, Ruelle, Nanterre, Saint-Cloud, Neuilly, sont incendiés. « Les Parisiens », dit une chronique, « pouvaient, du haut des tours Notre-Dame, voir les flammes et la fumée. » C'était la première fois, depuis les Normands, qu'une armée étrangère s'approchait des murs de Paris. La rapidité de cette invasion révéla dès lors la faiblesse de la position de Paris, au point de vue stratégique ; et c'est l'appréhension de ce danger, trop justifiée par les événements postérieurs de cette malheureuse période, qui semble avoir inspiré aux Valois la pensée d'établir le siége de la monarchie sur les bords de la Loire, où on les voit résider presque constamment depuis Charles VII jusqu'à l'avénement de François Ier. Cependant cette tentative d'Édouard contre la capitale n'était pas sérieuse. Tandis que Philippe, retranché à Antoni, se prépare à défendre la ville, le roi d'Angleterre fait un brusque mouvement de retraite sur Poissy, gagne le Beauvoisis, passe la Somme à Blanquetaque, et attend l'armée française à Créci (1346). Vaincu dans cette fatale journée, bientôt suivie de la prise de Calais, Philippe de Valois obtint une trêve (1348) qui lui permit d'achever paisiblement son règne, devenu si désastreux pour la France. Les historiens signalent comme les événements les plus remarquables qui se soient passés à Paris à cette époque, la mise à mort des barons de Bretagne et de Normandie, que le roi fit decapiter aux Halles, pour avoir traité secrètement avec les Anglais, entre autres Olivier de Clisson, Geoffroi et Jean de Malestroit, Jean de Montauban, Guillaume d'Évreux, Richard Percy (1343).

La peste noire, qui fit invasion à Paris, en 1348, vint ajouter à toutes les calamités de ce temps. « La mortalité était telle qu'on pouvait à peine ensevelir les morts ; dans bien des paroisses, les curés, épouvantés, s'en allaient, laissant l'administration des sacrements à quelques religieux intrépides. Ces religieux étaient les Frères des ordres mendiants, chez lesquels s'était réfugié tout ce qu'il y avait de ferveur et de foi dans l'Église. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Paris montrèrent aussi beaucoup de courage et de vertu. On emportait chaque jour cinq cents morts de l'Hôtel-Dieu au cimetière des Innocents. » Treize nouveaux colléges furent fondés à Paris sous Philippe-de-Valois : les colléges des Écossais (1333), de Marmoutier (1329), des Lombards (1333), de Bourgogne (1332), de Lisieux (1336), de Chanac (1347), de Hubant (1336), de Mignon ou de Gramont (1343), d'Autun (1341), de Tours (1330), d'Aubusson, avant 1345, de Cambrai (1344), et de maître Clément (1349). C'est aussi l'époque de l'établissement de l'église et de la confrérie du Saint-Sépulcre (1329), de l'église de Saint-Julien-des-Ménétriers (1330), de la chapelle Saint-Yves (1348).

Le roi Jean (1350-1364), salué à son couronnement par les acclamations des Parisiens, inaugura son règne par une sage ordonnance du mois de janvier 1351, qui assura la tranquillité des bourgeois en expulsant les truands, et améliora la police intérieure de la ville. En même temps, la justice royale, continuant

l'œuvre de Philippe de Valois, sévit contre les félons qui cherchaient à vendre la France aux Anglais: Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, arrêté à l'hôtel de Nesle par le prévôt de Paris, est décapité dans sa prison sans forme de procès; Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, surpris dans un festin au château de Rouen, est enfermé dans la tour du Louvre. Cependant la guerre s'organisait dans la Guyenne, et bientôt le prince de Galles, parti de Bordeaux à la tête d'une armée d'élite, s'avança jusqu'à Romorantin. Le roi Jean se hâta de convoquer à Paris les États généraux, et en obtint des subsides pour les frais de la guerre. Ce fut une de nos plus mémorables assemblées nationales; on y décida pour la première fois que l'impôt, réparti sur tous les habitants du royaume, serait perçu et employé, non plus par les agents du roi, mais par des commissaires délégués par les États; l'armement général de tous les citoyens fut ordonné; l'altération des monnaies interdite; enfin le roi confirma l'abolition du droit de prise.

Avec le nouveau subside, le roi Jean assemble une armée et se met à la poursuite du prince de Galles, et général inhabile autant qu'intrépide soldat, est vaincu et fait prisonnier à la funeste journée de Poitiers (19 septembre 1356). Paris était dès lors le centre des idées et des affaires; son attitude énergique pendant la captivité du roi empêcha peut-être la France de s'abandonner au découragement et de tomber dans l'anarchie. Un mois après la bataille, le 17 octobre, quatre cents députés des bonnes villes du royaume se trouvèrent assemblés à Paris sur la convocation du Dauphin Charles, pour aviser à la *recouvrance* du roi Jean et au gouvernement de la chose publique. Les seigneurs, prisonniers pour la plupart, étaient représentés à ces États par un très-petit nombre de députés; toute l'influence resta aux délégués des communes, à la tête desquels se trouvait le prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel. Après une première délibération, où rien ne put être conclu, les États, convoqués de nouveau dans la grande chambre du parlement, le 13 février 1357, accordèrent de quoi payer trente mille hommes d'avance, en faisant promettre au Dauphin que l'aide serait levée ni employée non par ses officiers, mais par bonnes gens loyaux, sages et solvables, nommés par l'assemblée; ils exigeaient de plus la délivrance du roi de Navarre. Cette dernière condition révèle les secrets desseins de Marcel; elle est refusée par le Dauphin. Cependant Charles-le-Mauvais, délivré de sa prison par un ami du prévôt, se présente aux portes de Paris. Marcel l'accueille et devient l'instrument de ses vengeances. Les Parisiens, soulevés contre l'autorité du Dauphin, reçoivent des mains du prévôt des marchands, pour signe de ralliement, un chaperon mi-parti de rouge et de bleu. Le 22 février 1358, Marcel rassemble sur la place Saint-Éloi environ trois mille hommes en armes, et marche sur le palais qu'il envahit. A la tête des plus exaltés, il monte à la chambre du Dauphin et le somme avec aigreur de mettre ordre aux affaires du royaume. « Je le ferais volontiers, répond hardiment Charles, si j'avais de quoi le faire, mais c'est à celui qui a les droits et profits d'avoir aussi le soin du royaume. » Le jeune prince était entre ses conseillers ordinaires, les maréchaux de Champagne et de Normandie. « Sire duc, s'écrie Marcel, n'ayez pas peur; mais nous avons quelque chose à faire ici »; puis il se tourne vers les chaperons rouges et bleus qui étaient

montés avec lui, et leur dit : « Allons, faites vite ». Aussitôt Jean de Conflans, maréchal de Champagne, percé de vingt coups d'épée, tomba sur le lit du Dauphin, qui fut couvert du sang de ce fidèle conseiller. Robert, maréchal de Normandie, fut égorgé à quelques pas de là dans un cabinet où, quoique vaillant homme de guerre, il s'était réfugié, n'ayant point d'armes contre cette foule furieuse.

Le jeune Dauphin, justement épouvanté, pria Marcel de le sauver. « Vous ne risquez rien, monseigneur, dit le prévôt, mais pour plus grande sûreté prenez ceci. » Il lui donna son chapeau rouge et bleu; en même temps il prit celui du régent, qui était de fourrure noire à fermail d'or, et, ajoute Félibien, il eut l'insolence de le porter sur sa tête pendant le reste du jour, comme en triomphe, dans les rues de Paris. Le Dauphin, obligé de paraître approuver ces meurtres, supportait avec impatience la tyrannie sanglante de Marcel; il réussit à s'échapper, et revint avec une armée de trois mille hommes investir Paris. Le prévôt se sentit perdu; sa conduite depuis ce moment n'offre plus qu'hésitation et inconsistance; il s'allia à la Jacquerie, quoiqu'il fût dévoué à Charles-le-Mauvais; et en même temps il composait avec Charles-le-Mauvais, ce destructeur de la Jacquerie. Devenu bientôt suspect au peuple, Marcel ne peut plus différer de livrer la ville au roi de Navarre; mais, dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1358, au moment où il allait remettre à Joceran de Mâcon, trésorier du prince, les clefs des bastilles Saint-Denis et Saint-Antoine, le bourgeois Jean Maillard, qui s'était mis à la tête des partisans du Dauphin, surprend ce traître et l'étend mort d'un coup de hache. Ce meurtre ouvre au régent les portes de la capitale; le roi de Navarre le suit de près et bloque la ville. Pour comble de maux, Édouard d'Angleterre, débarqué à Calais le 28 octobre 1359, vient ravager l'Ile de France, s'empare de Montlhéri, d'Arpajon, occupe Montrouge, Issy, Vaugirard et Vanves, et menace Paris; enfin, le 6 mai 1360, la paix est conclue à Bretigny, et, après une captivité de quatre ans, le roi Jean revient en France. Les Parisiens manifestèrent une grande joie de son retour. On fit jouer des fontaines de vin à la porte Saint-Denis, par laquelle il fit son entrée (13 décembre); toutes les rues, aussi bien que le Grand-Pont, étaient tendues de tapisseries. Il alla d'abord faire ses prières à Notre-Dame, et de là se rendit au palais, marchant sous un dais de drap d'or porté par les échevins au bout de quatre lances. Comme il lui restait peu de vaisselle, « la ville, dit Felibien, lui fit présent d'un buffet d'argenterie pesant environ mille marcs. » Au règne de Jean se rapporte l'établissement du siége municipal de Paris, ou de *l'Hôtel de Ville*, à la maison aux Piliers, que le prévôt des marchands, Étienne Marcel, acheta de Jean d'Auxerre par contrat du 7 juillet 1537, pour la somme de deux mille huit cent quatre-vingts livres parisis. C'est aussi l'époque de la fondation de l'hôpital et église du Saint-Esprit (1362), et des colléges de Boncourt (1357), de Justice (1354), des Allemands, avant 1348, et de Vendôme, vers 1360. Les *petites écoles de Paris,* origine de nos écoles primaires, et instituées sous la direction du chanoine de Notre-Dame, reçurent leurs premiers statuts en 1357.

Pendant la période que nous venons de parcourir, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à la mort du roi Jean, Paris s'est organisé, a pris figure, si l'on peut ainsi

parler. Dans les siècles suivants, la capitale s'augmentera de jour en jour, mais ces accroissements n'en changeront pas le plan primitif : elle conservera les caractères généraux qu'elle a désormais acquis, et que M. Michelet a si bien définis : « Au sud la ville savante, au nord la ville commerçante, au centre la cité, la cathédrale, le palais, l'autorité. Cette belle harmonie d'une cité flottante entre deux villes diverses qui l'enserrent gracieusement, suffirait pour faire de Paris la ville unique, la plus belle qui fut jamais. Rome, Londres, n'ont rien de tel ; elles sont jetées sur un seul côté de leur fleuve. La forme de Paris est non-seulement belle, mais vraiment organique. » L'établissement du parlement et des autres corps judiciaires fut une des principales causes d'un accroissement de population qui donna au commerce et à la civilisation une impulsion nouvelle. Bientôt les vieux murs de Philippe-Auguste ne purent contenir Paris ; il déborda de tous côtés. Lorsqu'après la bataille de Poitiers, les Anglais victorieux menacèrent la grande ville, le prévôt des marchands, Étienne Marcel, eut le mérite de lutter un moment avec énergie contre l'invasion étrangère. Il se hâta de faire réparer les fortifications, agrandit considérablement l'enceinte du côté du nord, et y renferma tous les édifices extérieurs, en ayant soin de faire démolir ceux qui pouvaient servir de retraite aux ennemis, notamment le couvent des Filles-Dieu. Ces travaux peuvent être considérés comme formant une nouvelle enceinte de Paris. La partie méridionale subit peu de changements ; mais il fit faire aux murailles de grandes réparations : les fossés furent creusés plus profondément, et, dans quelques parties, remplis par les eaux de la Seine. Dans la partie septentrionale, le mur partant de l'ancienne porte Barbelle, située à l'extrémité du quai des Ormes, remontait la Seine jusqu'à l'endroit où se trouve le fossé de la Bastille ou de l'Arsenal, point où fut élevée la tour de Billy, qui a subsisté jusqu'en 1538 ; de là, l'enceinte, flanquée de tours carrées, suivait la direction du fossé jusqu'à la rue Saint-Antoine, où fut construite une porte fortifiée que remplaça, sous Charles V, la fameuse *Bastille Saint-Antoine*. Ensuite, laissant en dehors le boulevard actuel, la muraille longeait la rue Jean-Beausire ou des Tournelles jusqu'à la rue du Temple, où fut construite une porte nommée la Bastille du Temple, puis se dirigeant parallèlement à la rue Meslée, dite autrefois rue du Rempart, elle atteignait la rue Saint-Martin, où l'on bâtit une porte du même nom.

De cette porte, l'enceinte suivait la ligne de la rue Sainte-Apolline et aboutissait rue Saint-Denis, sur laquelle s'élevait une porte appelée la Bastille Saint-Denis. De là, longeant la rue Bourbon-Villeneuve et la rue Neuve-Saint-Eustache, le mur arrivait à la Porte-Montmartre, suivait la ligne de la rue des Fossés-Montmartre, traversait le milieu de la place des Victoires, coupait l'emplacement de l'hotel de Toulouse, aujourd'hui la Banque de France, celui des rues des Bons-Enfants et de Valois, puis pénétrait dans le Palais-Royal vers le milieu de sa longueur. Traversant enfin le jardin et la rue Richelieu au point où vient y aboutir la petite rue du Rempart, il suivait la direction de celle-ci jusqu'à sa jonction avec la rue Saint-Honoré. Là se trouvait la porte Saint-Honoré à partir de laquelle la muraille, longeant la rue Saint-Nicaise, aboutissait sur le bord de la Seine au point où s'élevait une haute tour nommée la *Tour-du-Bois*, qui existait

encore sous Louis XIV. Cette enceinte environnait et protégeait donc l'église Saint-Paul, le monastère du Petit-Saint-Antoine, le couvent de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, les bourgs de Saint-Paul, du Temple, de Saint-Martin, une grande partie du village de Villeneuve, dont l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle indique à peu près le point central, les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Honoré, les Quinze-Vingts, Saint-Thomas et Saint-Nicolas-du-Louvre et le château du Louvre. Tous ces travaux furent exécutés presque entièrement en quatre années. Les dépenses totales s'élevèrent, monnaie du temps, à cent soixante-deux mille cinq cent vingt livres tournois. La maçonnerie se faisait, dit Sauval, à raison de huit sous la toise. Étienne Marcel fit aussi fabriquer sept cent cinquante guérites en bois que des crochets de fer fixaient aux créneaux des murailles. On vit alors pour la première fois sur les remparts de Paris quelques canons, dont l'invention était, à cette époque, toute nouvelle. Les quartiers ajoutés à la ville par l'enceinte que nous venons d'indiquer furent longtemps considérés comme des faubourgs. Avant qu'ils y fussent réunis, la capitale était divisée en trois parties; la *Cité*, qui comptait trente-six rues; le quartier d'*Outre-Petit-Pont*, nommé aussi l'*Université*, sur la rive gauche de la Seine, comprenant quatre-vingts rues, et le quartier d'*Outre-Grand-Pont*, ou la *Ville*, sur la rive droite, contenant cent quatre-vingt quatorze rues, ce qui donne un total de trois cent dix rues. Ces derniers détails nous sont fournis par un très-curieux document du XIVe siècle, le *Dit des rues de Paris*, de Guillot.

Charles V (1364-1380) s'attacha à réparer les maux inouis que la France avait soufferts sous les deux derniers règnes. Il n'avait nulle passion pour la guerre, ce qui ne l'empêchait pas de reprendre peu à peu ses provinces perdues, malgré les efforts des Anglais qui vinrent inutilement menacer Paris en 1370. Au milieu des soins qu'il donnait à l'administration de son règne, il n'oubliait rien de ce qui pouvait contribuer au bien-être et à l'embellissement de sa bonne ville de Paris, dont il affectionnait le séjour, et où il faisait bâtir « son *hostel solennel des grands esbatements* », le célèbre hôtel Saint-Paul. Ce prince lettré accordait à l'Université de Paris, *sa très-aimée fille*, une protection spéciale, et l'on vit, à l'occasion d'une insulte faite à quelques écoliers, le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, obligé de faire amende honorable, et de prêter serment de maintenir les nouveaux privilèges concédés à ce corps illustre (1366). Charles V donna une autre preuve éclatante de l'intérêt qu'il portait aux lettres, en rassemblant une précieuse collection de livres, qui est l'origine de la Bibliothèque royale. Saint Louis avait réuni à la Sainte-Chapelle quelques manuscrits, dispersés après sa mort. Jean laissa à son fils vingt volumes; mais, à la mort de Charles V, la bibliothèque se composait de neuf cents manuscrits, nombre prodigieux pour l'époque. Ces richesses littéraires furent placées au Louvre, dans une tour appelée dès lors *Tour de la librairie*, sous la garde de Gilles Mallet, valet de chambre du roi. Les livres occupèrent trois salles, dont les lambris étaient de bois d'Irlande, la voûte de bois de cyprès, ornée de sculptures. L'entrée de ce sanctuaire, éclairé par une lampe d'argent et trente petits chandeliers, était permise aux savants. A la mort de Charles VI, on vendit cette collection pour payer les frais de son tombeau. Le duc de Bedford l'acheta mille deux cents livres, et le transporta en Angleterre;

mais depuis, une certaine partie des livres qui la composaient nous sont revenus.

Dans les premières années du règne de Charles V, la paix ramena à Paris le luxe et les fêtes. Les chroniques de Saint-Denis, Froissart, et surtout Christine de Pisan se plaisent à décrire avec les plus curieux détails les splendides cérémonies dont la capitale fut alors le théâtre. Les descriptions des fêtes du moyen âge sont, on le sait, très-instructives comme peintures de mœurs, particulièrement quand elles s'appliquent aux *entrées* des rois et des reines. La plus ancienne solennité de ce genre sur laquelle on trouve des renseignements précis, est l'entrée de Philippe-Auguste à Paris après la victoire de Bouvines; nous en avons dit quelques mots. Nous savons aussi par quels témoignages de joie les Parisiens accueillirent Louis VII, lorsqu'il revint de son sacre. Depuis lors s'établit l'usage du présent ou *droit d joyeuse entrée* que la ville faisait au roi, et qui consistait en argent ou en vin, en epices, en objets précieux. A son retour de la croisade, le 7 septembre 1254, les Parisiens reçurent saint Louis comme un père qui est rendu à sa famille. Il s'avança au milieu des rues de Paris décorées de tapis et de couronnes verdoyantes : sa contenance était triste, et, si l'on en croit Mathieu Paris, « à peine osait-il lever les yeux ; car, en songeant à sa captivité, il se reprochait la confusion générale dans laquelle il avait jeté la chrétienté ». Il ne paraît pas que le roi Jean, delivré des prisons d'Angleterre, ait éprouvé la même tristesse en recevant des habitants de Paris les marques d'affection, et les présents dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Mais les deux réceptions solennelles les plus magnifiques dont on ait garde le souvenir sont celle de l'empereur Charles IV (janvier 1377) et celle de la reine Isabeau de Bavière (juin 1389).

Il faut lire dans les chroniques de Saint-Denis ou dans l'histoire de Charles V, par Christine de Pisan, comment l'Empereur se partit de Saint-Denis où il avait fait ses dévotions, et les beaux destriers que le roi lui envoya ; comment Charles V alla au devant de l'Empereur à mi-voie de la Chapelle ; la belle ordondance qui fut à leur entrée à Paris ; les présents du prévôt des marchands et des échevins, entre lesquels on remarquait une nef pesant neuf vingt et dix marcs d'argent doré, d'un travail précieux. Charles IV logea au palais, « dans la belle chambre faite de bois d'Irlande, à côté de la chambre Verte », tandis que le roi de France allait s'installer dans les chambres hautes, *les galetas*. Au dîner du second jour, s'assirent sous un ciel de drap d'or l'Empereur, le roi de France, le Dauphin, le roi des Romains, le duc de Saxe, les ducs de Berry, de Bourbon, de Brabant, de Bourgogne, de Bar, le comte d'Eu, et près de mille barons ou chevaliers, tant du royaume de France qu'étrangers. Dans l'intervalle du service furent joués deux *entremets* ou intermèdes dont le sujet était la prise de la sainte cité de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. « On y voyait, entre autre décorations, la grande tour d'où les sarrazins on coustume de crier leur loi. Un homme vestu très-proprement en sarrazin, y crioit la loi *en langue arabique.* » Pendant son séjour à Paris, qui dura douze jours, l'hôte de Charles V visita le Louvre, l'hôtel Saint-Paul habité par la reine, les châteaux de Vincennes et de Beauté-sur-Marne que le roi venait de faire construire. Le jour qu'il alla au Louvre, l'Université le vint saluer, et maître Jean de la Chaleur, chancelier de Notre-Dame, lui fit en

latin une belle harangue à laquelle il répondit aussi en latin. Avant son départ, le duc de Berry lui apporta, en présent, de la part du roi, des ouvrages en orfèvrerie, « tels qu'on les savait faire à Paris ». C'étaient, entre autres merveilles de l'art parisien, des hanaps d'or garnis de pierreries et richement ciselés, où se voyaient les signes du Zodiaque, les planètes, les étoiles, et deux flacons d'or dont les figures en relief représentaient saint Jacques montrant à Charlemagne, dans une vision, le chemin de l'Espagne. Isabeau de Bavière, le mauvais génie de la France, ne fut pas moins splendidement fêtée. La reine, dans une litière « richement aournée, suivie de dames et de seigneurs sur chars et sur palefrois, traversa, au milieu des cris répétés de *Noel! Noel!* la foule du peuple, et trouva sur son chemin une multitude de jeux qui lui vinrent grandement à plaisance. » Nous citerons seulement ce « maistre engigneur genévois qui, habillé en guise d'un ange, s'en vint tout chantant sur une corde tendue depuis la haute tour de Notre-Dame et attachée sur la plus haute maison du pont Saint-Michel, et quand la reine passa, lui mit une belle couronne sur la tête. » On sait que Charles VI, curieux de voir l'entrée de sa femme, se mêla incognito à la foule, et qu'il reçut des sergents « coups de horions sur les épaules bien assis. » Ces fêtes, dont le programme variait peu, étaient presque toujours, au XVe siècle, accompagnées de ces représentations dramatiques connues sous le nom de mystères. Les confrères de la Passion y jouaient ordinairement des pièces religieuses sur des théâtres dressés depuis la Porte-Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame. Ajoutons que les entrées étaient presque toujours l'occasion choisie par les princes pour accorder au peuple une diminution d'impôt ou quelque immunité.

Les fondations des établissements que Paris doit au règne de Charles V sont, outre l'hôtel Saint-Paul dont nous avons parlé, le couvent des Célestins (1352), les colléges de Dormans-Beauvais (1365), de Dainville (1379), de maître Gervais (1370), le monastère du petit Saint-Antoine (1365), la Bastille, élevée en 1370 sur l'emplacement d'une plus petite bastille ou bastion, qu'Étienne Marcel avait fait construire près de la Porte-Saint-Antoine. Nous ne devons pas omettre qu'en 1371, Charles V, « content de la fidélité et de l'attachement des bourgeois de Paris, leur accorda des lettres de noblesse. » Sur l'exposé qu'ils lui firent qu'ils étaient en possession d'avoir la garde et le bail de leurs enfants, de tenir fiefs nobles et arrière-fiefs, d'user de brides d'or et autres ornements appartenant à la noblesse, et de prendre armes de chevalier, comme les nobles d'origine, le roi les maintint dans tous ces priviléges, et défendit à ses officiers de les y troubler. Ces lettres furent confirmées par Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri II. Henri III restreignit le titre de noble aux prévôts des marchands et aux échevins. Supprimée en 1667, rétablie en 1669, abolie de nouveau en 1715, cette prérogative fut encore une fois restituée en 1716 aux bourgeois de Paris, ou, du moins, aux magistrats municipaux, qui en ont joui jusqu'à la Révolution.

Le règne de Charles VI est une des périodes les plus déplorables des annales de Paris. Dès l'année 1383, un impôt sur les vivres excite un soulèvement formidable. Les bandes furieuses des *maillotins*, ainsi appelés parce qu'ils se sont armés de maillets de plomb déposés à l'Hôtel-de-Ville, enfoncent les prisons, mettent les détenus en liberté, tendent des chaînes dans les rues, massacrent les

percepteurs des impôts, pillent leurs maisons et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui en a recélé quelques-uns. Charles VI rentre à Paris après la victoire de Rosebecq, moins en roi qui veut sévir contre ces désordres qu'en chef de parti qui veut en tirer vengeance. Vingt mille bourgeois armés allèrent au-devant de lui dans la plaine Saint-Denis. « Voyez l'orgueilleuse ribaudaille, disaient les seigneurs, s'ils fussent venus, ainsi armés, servir le roi en Flandre, ils eussent bien fait; mais ils s'en seraient bien gardés; ils priaient Dieu, au contraire, qu'aucun de nous n'en revînt ». Ordre fut donné aux bourgeois de désarmer immédiatement et de retourner chacun chez soi. Charles VI, indépendamment de trois cents révoltés mis à mort, avant son arrivée, par ordre des ducs de Berry et de Bourgogne, fit décapiter les principaux chefs de la sédition : Nicolas le Flamand, Jean Desmarets, et douze autres. Le lieu des exécutions était ordinairement le carreau des Halles, où s'élevait le *Pilori*. C'est là que fut dressé, sous Louis XI, l'échafaud sur lequel périt Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Les criminels vulgaires subissaient aux *fourches patibulaires* de Montfaucon un supplice réputé plus infâmant. On avait vu cependant, suspendus aussi au gibet, Enguerrand de Marigny, qui l'avait fait construire, et le ministre favori de Philippe-le-Hardi, Pierre de la Brosse. La mort par strangulation était ordinairement le châtiment des meurtriers, des voleurs, des faussaires; on coupait les oreilles aux individus coupables de vols peu importants, quelquefois on se contentait de les fustiger. Les nobles étaient toujours exempts du fouet, et s'ils méritaient la mort, ils étaient décapités, à moins que ce ne fût pour trahison, vol, parjure ou corruption de témoins, la gravité de ces crimes faisant perdre aux condamnés le privilége de la noblesse. Le *maître des hautes-œuvres* ou exécuteur de la haute justice, réputé infâme, ne pouvait demeurer dans l'intérieur de la ville, à moins que ce ne fût au lieu même où était dressé le pilori. Comme tous les marchands eussent refusé l'argent de cet homme maudit, on lui avait accordé le droit de *havage*, c'est-à-dire la faculté d'exiger, sur toutes les céréales exposées en vente, autant de grain que sa main pouvait en contenir. Il avait aussi certains droits sur les fruits, les légumes, les poissons, les œufs, la laine, les gâteaux des rois. Les autres priviléges du bourreau étaient constatés par des lettres-patentes où on lisait : « De chaque personne qu'il met au pilori, le bourrel doit prendre cinq sous, et de chaque homme justicié pour ses démérites, ce qui est au-dessous de la ceinture, de quelque prix que ce soit. » Plus tard, la dépouille entière du patient fut dévolue à l'exécuteur.

D'autres scènes sanglantes marquèrent encore le règne funeste de Charles VI. Le connétable Olivier de Clisson, en sortant de l'hôtel Saint-Paul, est assassiné, à l'entrée de la rue Culture-Sainte-Catherine, par les gens de Pierre de Craon (13 juin 1392); le roi, pour faire justice du meurtrier, s'avançait vers la Bretagne, à la tête d'une armée, lorsqu'il est tout-à-coup atteint de folie (5 août 1392). Un accident arrivé à la fête qu'on lui donnait pour le distraire, à l'hôtel de la reine Blanche, au faubourg Saint-Marcel, rend sa démence incurable. Le pouvoir est d'abord disputé entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne; mais le duc d'Orléans est assassiné, rue Barbette, par Jean-sans-Peur (23 novembre 1407), et ce meurtre livre la France au parti bourguignon, qui agit au

nom du roi et d'Isabeau de Bavière, tandis que la faction des Orléanais ou Armagnacs a pour chef le dauphin. Jean-sans-Peur attaque Paris et affecte de rechercher l'appui du peuple. Il avait surtout un grand crédit sur les bouchers qui formaient alors une corporation puissante. Leurs chefs, Legoix, Denis de Chaumont, les Saint Yon, les Thibert, et Simon Caboche, qui a donné son nom à la faction, sont investis par le duc de Bourgogne de l'autorité municipale de la police. Le fameux Jean de Troyes, l'orateur du parti, envahit un jour, à la tête d'une populace furieuse, le palais habité par le dauphin et arrête ses conseillers; les princes sont proscrits. Les Cabochiens adoptent le chaperon rouge et bleu d'Etienne Marcel, et leur alliance avec la Sorbonne accroit encore leur insolence; l'ancien prévôt de Paris, Pierre des Essarts, La Rivière, de Neufville, dont ils redoutent l'éloquence, sont massacrés. Les États-Généraux, convoqués au milieu d'une épouvantable anarchie, voient tous les jours leurs efforts paralysés par la faction des bouchers. Le roi, depuis sa folie, toujours esclave du parti qui domine, est censé approuver tous les crimes qui se commettent en son nom; enfin, la bourgeoisie prend les armes et secoue le joug des écorcheurs. Jean-sans-Peur quitte Paris, la rage au cœur, en se promettant d'y rentrer bientôt. Dans ce but, il appelle les Anglais, qui gagnent la bataille d'Azincourt (1415). Peu de temps après, un bourgeois, Perrinet Leclère, lui livre Paris, où le connétable d'Armagnac régnait par la terreur. La populace, sous la conduite du bourreau Capeluche, massacre dans les rues, dans les maisons, dans les prisons, plus de dix-huit mille partisans du connétable. Henri V profite de cette effroyable guerre civile, et l'indigne reine Isabeau de Bavière lui donne sa fille Catherine et la couronne de France par le traité de Troyes (20 juin 1420). Paris et tout le royaume obéissaient depuis deux ans au duc de Bedford, régent de France pour le roi d'Angleterre, lorsque Charles VI mourut à l'hôtel Saint-Paul, le 21 octobre 1422. Parmi les établissements fondés à Paris sous son règne, on remarque la *Confrérie de la Passion*, dont les membres, établis à l'hôpital de la Trinité, en 1402, jouaient les Mystères et jeux de personnages, qui ont été l'origine du théâtre en France. A la même époque, se rapporte la fondation de l'hôtel des Tournelles, devenu demeure royale en 1404, et qui ne le cédait pas en beauté à l'hôtel Saint-Paul. C'est aussi sous Charles VI que furent établis les colléges de Thou (1393), de Fortet (1391), de Reims (1399), Coquerel, vers 1400, et de la Marche (1422), l'hôpital du Roule (1392), la chapelle et l'hôpital de Saint-Éloi ou des Orfèvres (1399), et qu'on organisa les trois confréries des archers, des arbalétriers et des arquebusiers.

La mort de Charles VI ne mit point, on le sait, Charles VII en possession du trône. Tandis que le jeune prince combattait avec quelques soldats, au delà de la Loire, le duc de Bedford, en politique habile, mettait tous ses soins à maintenir dans Paris la faction bourguignonne. La domination anglaise qui pesa quinze ans sur la capitale fut un immense malheur public; mais elle avait été accueillie avec moins de haine qu'on ne devait s'y attendre, parce qu'elle avait délivré les Parisiens de la tyrannie odieuse des Cabochiens, et substitué un gouvernement anti-national à la vérité, mais régulier, à une intolérable anarchie. Le duc de Bedford s'occupait avec zèle de l'administration de la ville, et cherchait à gagner les habitants

par toutes sortes de fêtes et de jeux. En 1424, on représenta pendant plusieurs mois, au cimetière des Innocents, le singulier spectacle connu sous le nom de *Danse macabre*, et « souventes fois » le duc et la duchesse de Bedford donnèrent au Parlement et à l'Université de splendides festins à l'hôtel des Tournelles, qu'ils habitaient. Cependant le peuple murmurait : il était écrasé d'impôts, ruiné par la fréquente altération des monnaies ; et au dehors, le brigandage des bandes de malfaiteurs qui infestaient la banlieue, mettait aux abois les laboureurs. Après la délivrance d'Orléans et le sacre de Charles VII, à Reims, l'armée royale, conduite par l'héroïque Jeanne d'Arc, s'avança dans l'Ile de France. Creil, Chantilly, Luzarches, Choisy, Lagny, Montmorency, envoyèrent leur soumission au roi, qui entra dans Saint-Denis, le 29 août 1429. L'avant-garde, où était la Pucelle, vint loger au village de La Chapelle. Il s'en fallait bien que les dispositions de Paris fussent aussi favorables à Charles que celles de tant d'autres villes. Les corps constitués, le Parlement, l'Université, l'Échevinage, composés de gens plus ou moins compromis dans la faction bourguignonne, avaient persuadé au peuple que les Armagnacs saccageraient la ville s'ils y étaient reçus ; aussi, lorsque la Pucelle et les seigneurs de l'avant-garde vinrent se mettre en bataille dans le marché aux Pourceaux, au pied de la butte des Moulins, les bourgeois ne s'émurent aucunement en faveur des Français.

Ces sentiments hostiles percent à chaque mot dans un récit de ce siége, écrit par un bourgeois de Paris contemporain, évidemment voué au parti bourguignon : « La veille de la Nativité Notre-Dame vinrent les Armagnacs assaillir les murs de Paris, qu'ils croyoient prendre d'assaut (7 septembre) ; mais ils n'y réussirent guère, et ce ne fut pour eux que douleur, honte et meschef ; fols qu'ils étoient d'avoir croyance en une créature en forme de femme qui étoit avec eux, et qu'on nommoit la Pucelle. Ce qu'elle étoit, Dieu le sait ! Le lendemain, jour de la Nativité, ils résolurent de donner un nouvel assaut ; ils revinrent donc, au nombre de douze mille, leur Pucelle avec eux et très-grand foison de charriots et chevaux chargés de bourrées pour remplir les fossés. Ils commencèrent à attaquer par la Porte-Saint-Honoré et la Porte-Saint-Denis. L'assaut fut cruel, et en assaillant ils disoient moult de vilaines paroles à ceux de Paris. Et là étoit leur Pucelle avec son étendart sur le revers des fossés, qui disoit aux Parisiens : *Rendez-vous à nous, de par Jésus ; car si vous ne vous rendez avant la nuit, nous entrerons par force, et vous serez mis à mort sans merci. — Voire, paillarde, ribaude*, répondit un soldat, et en même temps il tire de son arbalète droit à elle et lui perce la jambe tout outre, et elle de s'enfuir. » C'est là le langage d'un ennemi. Suivant la version des écrivains nationaux contemporains, Jeanne, malgré sa blessure, refusa de se retirer. Couchée sur le rempart, elle continuait d'exciter les assaillants à combler les fossés pour arriver au mur. « Mais la chose n'étoit pas possible, vu la grande eau qui y étoit. Elle resta là jusqu'au soir, et lorsque Richard de Thiembronne et d'autres vinrent pour l'emmener, elle parut lasse de la vie, et ne voulut pas quitter la place. Il fallut que le duc d'Alençon vînt lui-même la chercher. » Il y a dans cette obstination de Jeanne à vouloir mourir sous les murs de Paris une amère tristesse et une sorte de pressentiment de sa fin prochaine.

Après cet échec, le premier qu'elle eût éprouvé, Jeanne d'Arc se rendit à la basilique de Saint-Denis où elle suspendit son armure et son épée. Sa mission lui paraissant accomplie, elle manifesta le désir de rentrer sous le toit de son père, mais les instances du roi vainquirent sa résolution. Le roi Charles n'ayant pas assez de ressources pour continuer la guerre autour de Paris, repassa la Loire après avoir laissé des garnisons dans les villes de l'Ile de France et de la Brie. Cependant le joug anglais commençait à peser aux Parisiens de tous les partis. On conspira sourdement en faveur du « roi de Bourges. » Une malheureuse tentative, à la suite de laquelle six bourgeois eurent la tête tranchée (1430), ne découragea point ses partisans, rendus plus hardis par la réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne. Le 13 avril 1436, Michel Lallier et six autres notables habitants introduisirent secrètement, par la porte Saint-Jacques, les comtes de Richemont et de Dunois qui, après un combat acharné dans les rues, chassèrent les Anglais et arborèrent sur les remparts la bannière de France en criant: *Ville gagnée!* Charles VII n'aimait pas Paris; il ne se pressa pas de se rendre aux vœux des habitants qui demandaient avec instance son retour, et il ne fit son entrée dans la capitale que le 12 novembre 1437. Quelques jours après, il la quitta « sans lui avoir fait nul bien, » et n'y revint plus jusqu'à la fin de son règne qu'en passant et comme à regret. Aussi ne mourut-il pas dans sa bonne ville, mais à Meung-sur-Yèvre en Berry (22 juillet 1461). Nous ne trouvons à signaler pour son règne que deux fondations ou établissements à Paris : le collége de Séez (1428), et l'hôpital des Veuves, rue Saint-Sauveur (1425).

Une des plus solennelles entrées royales qui aient eu lieu à Paris est celle de son fils, Louis XI (31 août 1461). Il arriva par la Porte-Saint-Denis. Au-devant de lui se présentèrent l'évêque de Paris, l'Université, le Parlement, le prévôt de Paris, la chambre des comptes, le prévôt des marchands et les échevins, tous vêtus de robes de damas fourrées de martre; ils lui offrirent les clefs de la ville. Arrivé devant l'église Saint-Lazare, le roi trouva un héraut couvert d'habits aux armes de la ville et qui s'intitulait Loyal Cœur; le héraut s'avança vers le roi et lui présenta cinq dames richement vêtues et montées sur de beaux chevaux caparaçonnés. Chacune de ces cinq dames avait pour signe et pour nom une des cinq lettres qui composent le mot Paris. Elles récitèrent des vers au prince. Le roi, vêtu d'une tunique violette, recouverte d'une robe de satin blanc sans manches, coiffé d'un petit chaperon loqueté, monté sur un cheval blanc, était accompagné des ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Charolais, de Bourbon, de Clèves, des comtes d'Angoulême, de Saint-Paul et de Dunois. Pendant un mois, on ne vit dans la capitale que fêtes et jeux. Les chroniqueurs s'émerveillent particulièrement sur les joûtes qui se faisaient près de l'hôtel des Tournelles. Ces démonstrations d'allégresse durent plaire singulièrement à Louis XI. La période de guerres civiles que la France venait de traverser avait relevé les grands vassaux des coups terribles que la royauté leur avait portés, et dans la lutte qu'ils allaient engager contre le nouveau roi, sous le nom de *guerre du Bien public*, le prince avait besoin d'opposer les villes, et surtout Paris, à cette coalition presque universelle de la noblesse. Aussi ne négligea-t-il rien pour s'attacher les Parisiens. Il voulut que la reine, qui était enceinte, accouchât à Paris « la ville que plus il aimait. » Il organisa la

milice bourgeoise dont il fit faire le dénombrement : elle s'élevait, suivant un historien, à quatre-vingt mille hommes de seize à soixante ans partagés sous soixante bannières, ce qui a fait conjecturer avec vraisemblance que la population totale de la ville ne pouvait guère être au-dessous de trois cent mille habitants.

L'Ile de France fut, comme on sait, le centre de la guerre qui éclata bientôt. La bataille de Montlhéry, gagnée par le roi contre Charles-le-Téméraire (16 juillet 1465), n'était pas décisive ; quelques jours après, l'armée du comte de Charolais, campée à Saint-Maur, à Beauté, à Conflans, investit la capitale et chercha à entrer en négociations avec le Parlement, le corps municipal et l'Université. Mais les habitants restèrent fidèles à la cause royale ; leur résistance donna à Louis le temps d'arriver avec des forces, et bientôt les traités de Conflans et de Saint-Maur (5 et 21 octobre 1465) amenèrent la dissolution de la ligue du Bien public. Telle était aux yeux du roi l'importance de la possession de Paris, durant cette crise, qu'il dit souvent depuis à Philippe de Comines : « Si j'eusse trouvé Paris révolté, le meilleur qui me pouvoit advenir c'étoit fuir hors du royaume. » Malgré cette justice rendue par Louis XI à l'influence de la capitale, ce prince n'y séjourna plus que rarement, et, à l'exemple de son père, fixa sa résidence auprès des bords de la Loire. Il mourut au château du Plessis-lès-Tours, le 29 août 1483. On sait par quels moyens Louis XI acheva de triompher de la féodalité : nous n'avons besoin que de rappeler la condamnation à mort du duc d'Alençon par le parlement de Paris (1474) ; l'assassinat du comte d'Armagnac, après la prise de Lectoure ; l'exécution du connétable de Saint-Pol, décapité sur la place de Grève, le 19 décembre 1475 ; et l'horrible supplice du duc de Nemours, qui fut conduit de la Bastille aux Halles sur un cheval drapé de noir, et qui, dit-on, y arrosa de son sang ses enfants placés sous l'échafaud (4 août 1477).

Mais le règne de Louis XI n'en est pas moins une des plus remarquables époques de notre histoire, par les utiles inventions qu'il a vues naître et dont la plus importante est devenue une source considérable de richesse pour l'industrie parisienne. C'est en 1470, trente ans environ après l'invention de l'imprimerie par Jean Guttenberg de Mayence, que cet art admirable fut introduit en France. Paris est la première ville du royaume qui ait eu la gloire de posséder une imprimerie. Guillaume Fichet, recteur de l'Université, et son ami Jean Heynlin, dit Lapierre, prieur de Sorbonne, y attirèrent trois imprimeurs allemands : Ulric Gering de Constance, Martin Krantz et Michel Friburger de Colmar, qui établirent leurs presses à la Sorbonne et donnèrent successivement au public les lettres de Gasparin Barzizius de Pergame, un ouvrage de théologie de Barthélemy de Pise, la rhétorique latine et les lettres de Fichet, des éditions de Florus et de Salluste. En 1473, on vit s'établir à Paris une seconde imprimerie fondée par Pierre Cesaris, maître-ès-arts, et Jean Stolt, tous deux Allemands, associés de Gering et de ses compagnons. L'art typographique ne tarda pas à se perfectionner, et les imprimeurs parisiens acquirent une réputation méritée. Des premiers successeurs de Gering, les plus connus sont Pascal Bonhomme (1476), Jean Bonhomme (1486-1489), Denis Janot et Volfgand Hopyl (1489-1498). Le XVI siècle voit paraître Godefroy de Marnef et ses fils, Jean Petit, Simon Vostre, l'illustre famille des Estienne, Galyot Dupré, Mamert Patisson. Le 13 janvier 1535,

François I[er] ordonna la suppression entière des imprimeries de son royaume, et prohiba, sous peine de la hart, l'impression de toute espèce de livres. Mais le 23 février suivant, une seconde ordonnance modifia la première. Le roi commanda au Parlement de lui présenter vingt-quatre personnes, sur lesquelles il en choisirait douze comme imprimeurs : on ne put éditer que des ouvrages approuvés par le gouvernement et le clergé. Telle fut l'origine de la censure. La civilisation doit aussi au règne de Louis XI le germe de l'institution des postes, que son ordonnance du 19 juin 1464 organisa, mais pour son service particulier seulement et sous la direction du conseiller grand maistre des coureurs de France. C'est encore sous Louis XI, en 1469, que fut fondé à Paris le premier établissement spécial consacré à l'enseignement de la médecine. A la même époque se rapportent la réorganisation de la cour des aides (3 juin 1464) et la création de la prévôté de l'hôtel, charge qui remplaça, en 1475, celle du roi des ribauds.

L'histoire de Paris offre peu d'événements remarquables sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Les affaires de la France semblent se décider, non plus dans la capitale, mais sur les bords de la Loire où les rois continuent de résider. C'est à Tours, comme il a été dit dans la notice sur cette ville, que s'assemblèrent les États-Généraux de 1484, qui déclarèrent Charles VIII majeur, et ceux de mai 1506, qui maintinrent l'intégrité du territoire et l'indépendance du royaume en annulant le traité de Blois de 1504, par lequel Louis XII avait donné en mariage au jeune Charles, depuis Charles-Quint, sa fille Claude avec la Bretagne, la Bourgogne et le duché de Milan pour dot. Les guerres d'Italie remplirent avec plus de gloire que d'utilité pour la France les trente-deux années de ces deux règnes, pendant lesquelles nous n'avons guère à signaler, dans l'histoire de Paris, que les exécutions judiciaires ordonnées par la régente Anne de Beaujeu, notamment le supplice d'Olivier-le-Dain, favori de Louis XI (1483); les deux entrées solennelles qu'Anne de Bretagne fit dans cette ville, la première, en 1491, comme femme de Charles VIII, la seconde, en 1504, après son mariage avec Louis XII; et celle de Marie d'Angleterre, seconde femme de ce dernier prince (6 novembre 1514). Mais si Louis XII s'occupa peu de l'embellissement de Paris, s'il transporta au château de Blois la bibliothèque du Louvre, il fit bénir son pouvoir, dans la capitale comme dans tout le royaume, par la diminution des impôts et par un grand nombre de sages réglements. Il ne faut pas oublier que c'est ce prince qui, en l'année 1510, fit revoir et rédiger les *Coutumes de la prévôté et vicomté de Paris* par une commission de gens des trois États, et que, grâce aux bienfaits de son gouvernement, un acrostiche composé de son temps pour le blason de la ville de Paris, put dire avec quelque vérité :

Paisible domaine,
Amoureux vergier,
Repos sans dangier,
Iustice certaine,
Science haultaine;
C'est Paris entier.

Les seules fondations nouvelles que nous ayons à citer, pour les règnes de Charles VIII et de Louis XII, sont celles du couvent des Filles pénitentes (1496),

du couvent des Bonshommes (1493), d'un hospice des Veuves, rue de Grenelle-Saint-Honoré (1497), et l'établissement de la foire Saint-Germain (1499), où fut fondé, un siècle plus tard, un théâtre célèbre dans nos annales dramatiques.

Pendant la période qui s'écoula depuis Charles V jusqu'à la mort de Louis XII, Paris s'améliora sans prendre de grands accroissements. Sous Charles V on exécuta de nouveaux travaux à l'enceinte que le prévôt Marcel avait fait élever avec trop de précipitation; mais ce prince se borna à exhausser les murs, à les garnir de tours, et à continuer les fossés du côté du midi. Les portes du Louvre, Coquillière, d'Artois, de Bourg-l'Abbé, Beaubourg, du Chaume, Barbette, des Béguines et Barbelle furent abattues, et leur emplacement réuni au domaine de la ville ou donné par le roi à des particuliers. Louis XI fit élever, en 1474, un boulevard près de la tour de Billy et un cours neuf près de la porte Montmartre. Louis XII, en 1512, pourvut à la défense de Paris en faisant aplanir les voiries ou amas d'immondices placés en dehors, le long des murailles, et qui étaient devenus assez hauts, en quelques endroits, pour commander la ville. On communiquait alors, d'une rive de la Seine à l'autre, par huit ponts : le pont de Bois de l'île Notre-Dame, remplacé depuis par le pont de la Tournelle; le Pont-d'auprès-Saint-Bernard-aux-Barrés, où est aujourd'hui le Pont-Marie; le Pont-aux-Doubles, près de l'Hôtel-Dieu; le Petit-Pont; le Pont-Saint-Michel, bâti en 1378; le Pont-au-Change, connu dès les premiers temps de l'histoire de Paris sous le nom de Grand-Pont; le Pont-Notre-Dame, bâti en bois en 1413, reconstruit en pierre de 1499 à 1512; enfin le Pont-aux-Meuniers ou Pont-Marchand, qui communiquait du quai de l'horloge au quai de la Mégisserie, vis-à-vis de la rue de la Saunerie, et qu'un incendie détruisit en 1621. On sait que la plupart de ces ponts étaient bordés de maisons. Nous avons dit que le quai des Augustins, le plus ancien de Paris, remontait au règne de Philippe-le-Bel; quatre nouveaux quais seulement furent construits dans le XIV[e] et le XV[e] siècle : les quais de la Mortellerie et de la Saunerie (1369), celui de l'École et le quai Saint-Bernard. L'accroissement du commerce parisien multiplia les ports sur les deux rives de la Seine. Au commencement du XIII[e] siècle, il en existait quatre que nous avons déjà nommés : les ports de Saint-Landri, de la Grève, de l'École et du Petit-Pont. On vit depuis s'établir dans la Cité le Port-aux-Œufs, sur la rive droite le Port-au-Plâtre, celui des Barrés, le Port-au-Blé, le Port-au-Foin, le Port-Bourgogne, pour les vins de ce pays, le Port-Français ou des Moulins-du-Temple, pour les vins de l'Ile de France, le Port-du-Louvre, aujourd'hui Port-Saint-Nicolas, et sur la rive gauche le Port-Saint-Bernard, le Port-aux-Mulets, le Port-des-Augustins, et le Port-de-Nesle.

La police des rues de Paris était confiée à un magistrat nommé *Voyer*, dont les fonctions étaient de fixer les alignements, d'autoriser l'ouverture des rues nouvelles, de prendre toutes les mesures propres à prévenir les accidents sur la voie publique. Il avait en outre le droit d'assister aux audiences du Chatelet, et il jugeait lui-même, dans un tribunal situé à la Planche-Mibray, les causes qui intéressaient la police municipale. Ce fonctionnaire, dont les attributions sont aujourd'hui réparties entre le préfet de la Seine, le préfet de police et le tribunal de

police municipale, était à la nomination du roi. Henri IV créa la charge de grand Voyer en faveur de Sully (1597); mais ce nouvel office fut supprimé en 1626, et Louis XIV institua, en 1693, quatre commissaires généraux de la voirie.

Pendant les guerres civiles du XIV[e] et du XV[e] siècle, Paris avait eu trop à souffrir pour voir se développer dans son sein les germes de civilisation qu'y avaient déposés les temps antérieurs; mais une fois le calme rétabli, les institutions reprirent leur marche progressive, principalement à l'aide de la découverte de l'imprimerie. C'est à cette époque qu'on voit se développer le goût des spectacles parmi le peuple. Sous Louis XI, les clercs de la basoche commencèrent à donner des représentations publiques. Ils jouaient des farces, sotties ou moralités, dont les sujets étaient ordinairement empruntés aux événements du jour, aux mœurs du temps. Aux confrères de la Passion, dont nous avons parlé, et qui jouaient des mystères, s'associèrent les *enfants Sans-Souci*, troupe de baladins dirigée par le *prince des sots*. Enfin, le théâtre des Halles était favorisé par le gouvernement, qui se servait de ce puissant agent sur l'esprit du peuple pour diriger l'opinion publique. Parmi les auteurs dramatiques de ce temps, les plus célèbres étaient Michel, Jean d'Abondance, les deux frères Simon, Arnould Gréban et Pierre Gringoire ou Gringore. L'architecture ogivale, qui allait bientôt faire place au style de la renaissance, avait produit à Paris, outre un très-grand nombre de monuments religieux que nous n'avons qu'indiqués, à l'époque de leur fondation, beaucoup d'autres édifices d'un caractère purement civil, dont plusieurs étaient fort remarquables. Nous avons nommé le palais de la Cité, plusieurs fois réparé et agrandi, l'ancien Louvre, l'hôtel Saint-Paul, le palais des Tournelles. Il nous reste à citer, après ces royales demeures, les hôtels de Cluni, de la Trémoille, de Sens, de Barbette, des ducs de Bourgogne, de Petit-Bourbon, d'Alençon, de Savoisy, et l'hôtel ou le *séjour* d'Orléans.

La période à laquelle nous sommes parvenus termine l'histoire de Paris au moyen âge. Nous ne poursuivrons pas notre récit sans ajouter quelques mots sur les progrès intellectuels et industriels de Paris antérieurement au XVI[e] siècle. Jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, l'histoire des sciences et des lettres à Paris se résume tout entière dans celle de ses écoles fameuses dont nous avons fait connaître les professeurs les plus illustres. Les noms des savants et des littérateurs nés dans la capitale pendant le XIV[e] siècle et la première moitié du XV[e], ne nous sont pas parvenus en grand nombre. Nous n'avons guère à nommer que les théologiens Jean de Paris; Raoul de Presles, traducteur de la *Cité de Dieu* de saint Augustin; l'avocat Pierre de Cugnières: et parmi les poëtes Godefroy de Paris, auteur de la précieuse chronique métrique, qui porte son nom; Guillot, connu par son *Dit des rues de Paris;* Guillaume de Guilleville, célèbre par son roman des *Trois pèlerinages;* et peut-être le trouvère Rutebeuf, dont les œuvres ont tant d'intérêt pour l'histoire de Paris. On serait tenté de croire que les désastres publics sont toujours le fléau de la littérature et des arts, et que les sanglantes collisions de la France avec l'Angleterre durent anéantir les progrès faits par la nation au siècle de saint Louis. Le contraire eut lieu pourtant: c'est à l'invasion anglaise que nous devons, non-seulement Du Guesclin et Jeanne d'Arc, mais aussi Froissard, Christine de Pisan, Charles d'Orléans, Comines et tout le

brillant Parnasse du xve siècle. Aux cris de haine qu'excite l'étranger, partout éclot le génie français; l'intelligence et l'esprit s'animent, se colorent; l'imprimerie vient les soutenir, et alors leur voix puissante domine en souveraine. Le xve siècle est un des plus remarquables de notre histoire littéraire : c'est l'époque de transition entre l'art du moyen âge et l'art moderne, et pour cette période, comme pour les autres, on peut suivre dans l'enceinte de Paris les progrès de la France entière. Mais nous devons seulement indiquer ici, parmi les hommes éminents qui ont contribué à ces progrès, ceux que Paris a vus naître. A défaut de renseignements biographiques précis, nous nous bornerons à citer : Charles, duc d'Orleans; Martial d'Auvergne, auteur des *Arrêts d'amour* et des *Vigiles du roi Charles VII*; le poëte Guillaume Cretin; et Jacques Milet, qui composa, en 1450, un drame sur la *Destruction de Troye la Grande*.

Si les crises politiques développent l'activité des intelligences, elles produisent un effet tout opposé sur les intérêts matériels de la société. Les désordres des règnes de Charles VI et de Charles VII arrêtèrent à Paris l'essor de l'industrie et du commerce; mais l'administration paternelle de Louis XII leur donna une impulsion nouvelle, en assurant le bien-être des masses, et en garantissant la liberté des transactions. « Pour un gros marchand qu'on trouvoit à Paris du temps de Louis XI, dit un historien, on en trouva cinquante sous Louis XII, et ils faisoient moins de difficultés d'aller à Rome, à Naples, à Londres et ailleurs, au delà de la mer, qu'ils n'en faisoient autrefois d'aller à Lyon. » Les corporations, qui existaient déjà sous Philippe-Auguste, et que nous avons vu réglementer, sous saint Louis, par Étienne Boileau, dans son *Livre des métiers*, avaient acquis, grâce à l'accroissement de la population et à l'émancipation des classes bourgeoises, une importance toute nouvelle. Tout le commerce parisien se résumait en quelque sorte dans les *six corps marchands*, qu'on classait ainsi dans l'ordre hiérarchique : les drapiers, les épiciers et apothicaires, les merciers, les pelletiers, les changeurs, remplacés au xvie siècle par les bonnetiers, et enfin les orfèvres. Chacun de ces corps avait pour chefs six maîtres et six gardes élus pour deux années. Les assemblées générales étaient convoquées par les drapiers. C'était exclusivement dans ces compagnies que se choisissaient les juges-consuls et les échevins. Les six corps marchands avaient leur rang dans les cérémonies publiques, où ils portaient une robe de drap noir bordée de velours de couleur différente pour chaque industrie. Ces corporations restèrent ainsi constituées jusqu'en 1776. A cette époque, un édit de Louis XVI les réorganisa, et leur assigna l'ordre suivant : les drapiers-merciers, les épiciers, les bonnetiers, les orfèvres, les passementiers, les marchands de vin.

Le règne de François Ier centralise définitivement le pouvoir à Paris et y marque une ère d'immenses progrès. Malgré les exécutions cruelles dont la capitale fut le théâtre, après que la Sorbonne eut condamné Luther (1521), et parmi lesquelles le supplice d'Étienne Dolet est surtout célèbre; malgré les fautes politiques du roi et son ordonnance contre l'imprimerie, on ne saurait nier les grands résultats de ce règne sur la marche de la civilisation. Suivant les exemples des Médicis, à Florence, et de Léon X, à Rome, François Ier, par les conseils de Guillaume Budé et de son confesseur, Guillaume Parvi, attira à Paris

une foule de savants et d'artistes; il commença la riche bibliothèque de Fontainebleau, ainsi que la première collection de médailles antiques, et fonda, en 1529, le collége de France. Trois autres colléges, ceux de Boissy (1528), de la Merci (1516), et du Mans (1519), furent établis, ainsi que l'hôpital des Enfants rouges (1534). De grands travaux s'exécutèrent sur tous les points de la capitale. On restaura les églises de Saint-Méry, de Saint-Gervais et de Saint-Germain-l'Auxerrois (celle-ci assez malheureusement, il est vrai). Paris, en outre, vit s'élever l'Hôtel de Ville, dont on posa la première pierre en 1533, mais qui ne devait être terminé qu'en 1605, par André du Cerceau. Une maison et un jardin situés hors des murs, dans un lieu voisin d'une fabrique de tuiles, furent achetés par le roi, qui, en 1525, les donna à sa mère, Louise de Savoie : telle a été l'origine du château des Tuileries, construit plus tard sur cet emplacement par Catherine de Médicis. Le Louvre, qui avait été réparé lorsque François Ier y reçut Charles-Quint (janvier 1540), fut démoli; la grosse tour disparut, et la reconstruction de l'édifice fut commencée sur un nouveau plan. Les tableaux des meilleurs maîtres de l'Italie décorèrent les palais que bâtit Philibert Delorme, et que Jean Goujon embellit de ses sculptures. Enfin, sous la protection de François Ier, Bernard Palissy préluda à la confection des chefs-d'œuvre qui accomplirent de si grands progrès dans l'art de la poterie et de la peinture sur émail. Les monuments publics acquirent une véritable magnificence; les demeures des particuliers devinrent plus agréables et plus commodes. Les lettres, de leur côté, s'illustrèrent par les œuvres de Clément Marot, de Marguerite de Navarre, de Ronsard, de Rabelais. Le théâtre se ressentit de l'influence du développement des lettres et des arts. Aux mystères succédèrent quelques essais de tragédie et de comédie, imitations du théâtre espagnol. Une ordonnance de 1539 prescrivit des mesures pour l'assainissement de Paris et le pavage des rues. A la nouvelle de la captivité du roi, le cardinal du Bellay, gouverneur de Paris, fit mettre la ville à l'abri d'une surprise, en ajoutant de nouvelles fortifications à l'enceinte de Charles V. Plus tard, lorsque l'armée de Charles-Quint s'avança jusqu'à Château-Thierry (1544), le duc de Guise fit entourer de remparts les faubourgs du Temple, Montmartre, Saint-Antoine, Saint-Marcel et Saint-Jacques.

Henri II continua avec bonheur l'œuvre politique de François Ier; mais on peut lui reprocher, comme à son père, des persécutions contre les imprimeurs parisiens et contre les protestants. L'établissement de la première église réformée à Paris date de 1555. Quatre ans après, cinq conseillers au Parlement : Anne du Bourg, du Faur, Paul de Foix, André Fumée et Eustache de la Porte, furent mis en prison, pour avoir pris publiquement la défense de la nouvelle religion. Nous voyons, sous ce règne, l'importance de Paris devenir de plus en plus considérable. La tendance des populations à se déplacer, pour se centraliser dans la capitale, fut tellement évidente qu'elle alarma le gouvernement, qui prit des mesures pour l'arrêter. De nombreux emplacements vides, renfermés dans l'enceinte de la ville, avaient été abandonnés par le roi à ceux qui voudraient les remplir par des constructions : on présenta à Henri II les dangers de cet accroissement de population, et bientôt fut publiée une ordonnance qui interdisait les constructions nouvelles dans les faubourgs de Paris. Lorsque la guerre avec l'Es-

pagne eut été terminée par la paix du Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), plusieurs fêtes splendides eurent lieu dans la capitale. C'est dans un tournoi célébré devant l'hôtel des Tournelles, à l'occasion du mariage d'Élisabeth, fille aînée du roi de France, avec Philippe II, que Henri II fut blessé mortellement par Montgommery, capitaine de ses gardes (29 juin 1559). C'est sous le règne de ce prince, en 1548, que fut achevé le vieux Louvre. Une institution assez importante, la cour des Monnaies, reçut une réorganisation complète (1551). C'est aussi de cette époque que date la fondation de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (1551), ainsi que l'établissement de la communauté ou collége de Sainte-Barbe (1556), et de l'hospice des Petites-Maisons, rue de Sèvres (1557).

L'histoire de Paris, sous François II, est marquée par le supplice de l'infortuné Anne du Bourg (23 décembre 1559). Un seul établissement public fut créé sous ce règne, c'est l'hôpital de l'Oursine, fondé par Nicolas Houel, en 1559. Les quatorze années du règne de Charles IX sont marquées par les horreurs des guerres de religion et des cruautés jusque-là sans exemple. Nous n'avons pas à raconter comment le gouvernement, de faute politique en faute politique, arriva à cette malheureuse conclusion, qu'il n'y avait de salut pour le trône des Valois que dans l'anéantissement du parti protestant. Le massacre général des huguenots est résolu, et le 24 août 1572, jour de Saint-Barthélemy, à deux heures du matin, le bourdon de Saint-Germain-l'Auxerrois, auquel répond bientôt la cloche du palais, en donne le signal. Il serait trop long de dire tous les effroyables détails de cette sanglante exécution, dont la première et l'une des plus regrettables victimes fut l'amiral de Coligny, égorgé dans son hôtel, rue Béthisy. Des environs du Louvre et de Saint-Germain-l'Auxerrois, le carnage s'étendit bientôt dans tout le reste de la ville. Les maisons des protestants, marquées d'avance à la craie, sont envahies; les uns sont tués sur place, après avoir donné tout ce qu'ils possédaient pour racheter leur vie; les autres sont atteints dans la rue, en cherchant à se soustraire par la fuite aux coups des assassins. Parmi ceux qui périrent dans cette affreuse journée, on cite, après l'amiral de Coligny, Téligny, son gendre, La Rochefoucauld, le marquis de Bonel de la Force, le baron de Soubise, de Guerchy, de Lavardin, Pierre de la Place, Brion, Ramus, de Caumont, Charles de Quenelle. Les massacreurs les plus acharnés, sous les ordres du duc de Guise, du maréchal de Tavannes, des comtes de Retz et de Turenne, des ducs d'Aumale et de Nevers, étaient le comte Coconas, le boucher Pezou, René, le parfumeur de la reine, Jean Perriers, avocat, Crucé, Michel Besme, l'assassin de l'amiral, le fameux Bussy Rabutin et Maurevert. Qu'on se représente les rues jonchées de cadavres, les détonations continuelles des arquebuses, les cris des victimes, les huées et les blasphèmes des meurtriers, confondant l'âge et le sexe dans leur rage impie; ici, des femmes grosses qu'on éventre; là, des enfants de dix ans étranglant des enfants au berceau; des ruisseaux de sang fumant dans les rues. Quel spectacle dut présenter Paris, lorsque le jour se leva sur cette scène d'horreur! La Saint-Barthélemy coûta la vie à dix mille personnes, selon quelques historiens; à quatre mille ou à deux mille seulement, selon d'autres. Si l'on en croit l'Estoile et Brantôme, le lendemain, la cour alla passer en revue les cadavres entassés devant la porte du Louvre, et l'on vit

les filles d'honneur de la reine-mère, et Catherine elle-même, examiner avec une impudique curiosité les corps dépouillés des gentilshommes de leur connaissance. Il est heureusement permis de douter de ce fait révoltant ; c'est peut-être aussi sans fondement réel que plusieurs écrivains prétendent, d'après Brantôme, que, placé à une fenêtre du Louvre, Charles IX tira des coups d'arquebuse sur les huguenots. On sait que ce prince mourut, dévoré par les remords, le 30 mai 1574. A ce règne funeste qu'illustra cependant le noble génie de L'Hospital, se rapportent la construction du château des Tuileries et de l'hôtel de Soissons, par Catherine de Médicis ; la fondation du collége de Clermont (depuis Louis-le-Grand), premier établissement des Jésuites à Paris (1562), du collége de Grassins (1571), du séminaire de Saint-Magloire et de l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1572), de l'arsenal (1565), et l'utile création de la juridiction des juges-consuls, remplacée aujourd'hui par le tribunal de commerce (1563).

Peu de temps après l'avénement de Henri III, la Ligue ou Sainte-Union, née dans les provinces, sous les auspices de la maison de Lorraine, avait fait à Paris de grands progrès. En 1576, le roi, dans l'espoir de déjouer les manœuvres du duc de Guise, s'en déclara solennellement le chef ; mais les grandes qualités du prince lorrain lui assuraient une immense popularité, tandis que Henri s'aliénait l'opinion publique par un mélange de débauches et de superstitions ridicules, et se livrait à la risée des Parisiens en parcourant les rues affublé du sac des pénitents blancs. En 1585, la Ligue se réveille tout à coup ; elle arrête le projet d'assassiner le roi. Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, prévient l'effet du complot en le révélant à Henri III ; mais l'autorité de ce faible prince diminue chaque jour ; la Ligue finit par s'emparer de l'administration de la ville et constitue le *Conseil des Seize*, appelé ainsi du nom des seize quartiers de Paris dont il s'arroge la direction. Le 9 mai 1588, le duc de Guise entre dans Paris malgré la défense du roi, et son arrivée devient le signal de la révolte ; le 12 mai, le peuple, comme au temps d'Étienne Marcel, tend des chaînes dans les rues, et élève des barricades avec des tonneaux remplis de terre. Attaquées sur tous les points, les troupes royales se replient en désordre sur le Louvre. Pas un seul homme peut-être n'eût échappé, si Brissac, qui commandait la ville pour le duc de Guise, ne fût allé, avec le secours de la milice bourgeoise, les renfermer dans la boucherie du Marché-Neuf. Le roi envoya prier Guise de sauver les Suisses. Le duc parcourut la ville, fit cesser le feu partout, et ordonna à Brissac et à Saint-Paul de protéger la retraite des gardes françaises et des Suisses, qui défilèrent la tête découverte et les armes baissées. Henri III, cerné dans le Louvre, parvint à s'échapper, en gagnant secrètement les Tuileries, et s'enfuit à Chartres. La mort des Guises, assassinés à Blois par ordre du roi, excita, plus tard, dans la capitale une colère inexprimable (1588). Le duc de Mayenne, frère des victimes, devint le chef de la Sainte-Union. C'était là, dans le siége de sa puissance, qu'il fallait la frapper. Henri III le comprit, et ayant joint ses troupes aux huguenots du roi de Navarre, vint résolument mettre le siége devant Paris ; mais Jacques Cœur, moine Dominicain, du couvent de la rue Saint-Jacques, exalté par les prédications des ligueurs et encouragé par la duchesse de Montpensier, sœur des Guises, sort de la ville, muni de passe-ports surpris à deux prisonniers de la Ligue, et se rend

à Saint-Cloud, où il poignarde le roi (1er août 1589). Les seules fondations qui eurent lieu à Paris sous ce règne sont celles de l'église des Jésuites, aujourd'hui paroisse Saint-Louis-Saint-Paul, rue Saint-Antoine (1580); du couvent des Capucins (1576), et du couvent des Feuillants (1587).

La nouvelle de la mort de Henri III fut reçue à Paris avec des transports de joie inouïs. On exalta l'héroïsme de l'assassin du *tyran*, on vendit dans les rues l'histoire du martyre de frère Jacques Clément. Cependant Henri IV, proclamé roi de France dans son camp, se hâta de bloquer la ville. La Ligue fit jurer à tous ses membres de mourir plutôt que de se rendre. Elle donna le titre de lieutenant général du royaume au duc de Mayenne, qui fit nommer roi, à Paris, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, alors prisonnier entre les mains du Béarnais, son neveu (7 août 1589). Ce premier siége ne fut pas, du reste, de longue durée : Henri IV, peu sûr de ses partisans, et ne disposant pas de forces suffisantes pour le continuer, s'éloigna, et se dirigea vers la Normandie. Après le combat d'Arques (21 septembre), l'armée royale, accrue par de puissants renforts que lui avait envoyés Élisabeth d'Angleterre, reparut sous les murs de Paris, s'empara des faubourgs et pénétra encore un moment dans la ville par la porte de Nesle (1er novembre); mais diverses circonstances la forcèrent bientôt de se retirer, et ce ne fut qu'après la victoire d'Ivry (14 mars 1590), que Henri IV put songer sérieusement à conquérir la capitale. Après s'être emparé de Saint-Denis, de Mantes, de Corbeil, de Lagny et de Montereau, il revient bloquer étroitement Paris; en deux heures on brûle tous les moulins des environs (8 mai). La place était dépourvue d'artillerie et de munitions; mais la garnison s'élevait à plus de huit mille soldats espagnols et à cinquante mille hommes de milice bourgeoise. Le roi, qui n'avait guère que douze mille hommes de pied et trois mille chevaux, comptait s'emparer de la place plutôt par surprise que par force. Pendant que Mayenne guerroyait au dehors, les Parisiens et le duc de Nemours, gouverneur de la ville, déployèrent pour la cause de la Ligue la plus grande énergie. Chaque jour le légat du pape et les curés des paroisses faisaient des processions pour entretenir le zèle du peuple, déjà excité par le décret de la Sorbonne, qui venait de déclarer le Béarnais déchu de ses droits à la couronne (7 mai). Le 3 juin, on fit une revue de toutes les forces que pouvaient fournir les prêtres, les moines et les écoliers, et on tenta plusieurs sorties qui réussirent. Mais la disette ne tarda pas à faire d'effrayants progrès. Le peuple parcourait les rues en criant : *la paix ou du pain!* Les Ligueurs et les Espagnols jetaient l'or à pleines mains; personne ne le ramassait, car il y avait douze mille trois cents familles qui avaient de l'argent et ne pouvaient cependant trouver de pain à acheter. On fut réduit à manger des chiens, des chats, du cuir, des herbes. On fit du pain de son, de foin, de paille hachée; plusieurs allèrent même déterrer dans les cimetières les os des morts; ces ossements, réduits en poussière, s'appelaient le *pain de madame de Montpensier*, « pour ce qu'elle exaltoit partout l'invention, sans toutefois en vouloir taster. » Suivant le journal de l'Estoile, des lansquenets commencèrent à chasser aux enfants et en mangèrent trois, deux à l'hôtel Saint Denis et un à l'hôtel de Palaiseau; enfin une mère mangea son enfant et ne put survivre à cet horrible sacrifice. L'impossibilité de nourrir la garnison et la crainte d'une

révolte engagèrent les chefs de la Ligue, pressés d'ailleurs par la bourgeoisie et le Parlement, à entamer une négociation avec le roi de Navarre. Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon furent chargés de porter la parole. L'entrevue eut lieu le 5 août et procura aux Parisiens une trêve de huit jours. A l'expiration de cette trêve, les assiégés s'attendaient à une attaque décisive, lorsque Henri IV, instruit qu'une armée espagnole s'avançait sous les ordres du duc de Parme, au secours de Paris, quitta précipitamment le siége pour aller la combattre (30 août). « Si le roy eust été bien servi, disent les mémoires de Sully, et que la plupart de ses capitaines n'eussent point permis l'entrée des vivres pour en retirer des écharpes, plumes, étoffes, bas de soie, gants, ceinturons, chapeaux de castor et autres belles galantises, il eust été impossible aux Parisiens d'attendre le secours du duc de Parme. » Tous les historiens, du reste, célèbrent l'humanité de Henri, qui laissa passer une grande partie des bouches inutiles. « Il ne faut point que Paris soit un cimetière : je ne veux point régner sur des morts, » disait-il, et il ajoutait, avec un sentiment dans lequel il entrait sans doute un peu de calcul : « Je ressemble à la vraie mère de Salomon ; j'aimerais mieux n'avoir point de Paris que de l'avoir déchiré en lambeaux. »

L'éloignement du roi ne mit pas un terme à l'anarchie qui désolait la capitale. Le parti de la Ligue s'affaiblissait de jour en jour. Parmi les factions qui se disputaient le pouvoir figuraient celle de Guise, appuyée tout à la fois sur la noblesse et sur le peuple ; le tiers-parti, dont le chef était le cardinal de Vendôme, qui avait pris le titre de cardinal de Bourbon depuis la mort du prétendu roi Charles X, et aspirait à la couronne ; enfin le parti de l'Espagne, soutenu par les esprits les plus exaltés et les plus outrés du conseil des Seize. Quelques membres de ce fameux comité se faisaient particulièrement remarquer par leur turbulence : c'étaient Bussy Leclerc, gouverneur de la Bastille ; Boucher ; le chanoine de Launoi ; Pelletier, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; maître Rose « Feu ardent » le cordelier, Senault ; Crucé et Hamilton, curé de Saint-Côme. Les luttes incessantes de ces partis rivaux et les excès des Seize, surtout, qui s'étaient souillés de l'assassinat juridique du conseiller Brisson et de plusieurs autres membres du Parlement, ne pouvaient manquer d'aplanir les voies au Béarnais. La convocation des États-Généraux pour l'élection d'un roi ne fut pas moins favorable à Henri IV, en démontrant l'impuissance de ses ennemis (17 janvier 1593). Le duc de Feria, ambassadeur du roi d'Espagne, d'accord avec le légat du pape, demanda le trône de France pour l'infante Isabelle, que Philippe II destinait soit à l'archiduc Ernest, frère de l'empereur, soit au duc de Guise. Cette demande souleva une vive opposition ; Mayenne, qui n'était nullement disposé à renoncer, dans l'intérêt de son neveu, à ses prétentions personnelles, usa de son influence pour ajourner les délibérations, et les États se séparèrent, le 8 août, sans avoir rien décidé. Le Parlement n'avait, dans l'assemblée des États, que trois de ses membres : le président de Neuilly, le président Lemaître et le conseiller Guillaume du Vair, tous trois du parti des Politiques. Dès qu'ils eurent appris la proposition du duc de Feria, ils convoquèrent la Cour sous la présidence de Lemaître ; et un arrêt du 29 juin déclarant la loi salique inviolable, protesta de nullité contre l'élection d'un prince étranger. Cette décision, qui fut signifiée à Mayenne, avait

pour but d'assurer la couronne à Henri IV. Elle était demeurée secrète pour le reste du Parlement qui, de son côté, rendit, le 21 mars 1594, un arrêt par lequel toute entreprise contre la sainte-ligue était réputée crime d'état. Malgré l'abjuration du roi de Navarre, l'issue de la lutte paraissait douteuse ou du moins encore éloignée, lorsque Henri IV se décida à traiter de la reddition de Paris avec Brissac, qui lui livra la ville moyennant un million six cent quatre-vingt-quatorze mille livres. Il y fit son entrée le 22 mars 1594, non en vainqueur, comme on l'a dit, mais par surprise. Un de ses premiers soins fut de déclarer nul tout ce qu'avaient fait les États de la Ligue, et quelques historiens ajoutent qu'il ne voulut pas se mettre à table avant qu'on eût brûlé les registres de leurs délibérations : ce livre vivant des idées, des projets et des réclamations des démocrates du temps, l'inquiétait trop, à ce qu'on prétend, pour qu'il n'en exigeât pas la destruction immédiate.

Une fois maître de la capitale, le roi fit un acte d'habile politique en se déclarant lui-même gouverneur de la ville, et en la plaçant sous sa sauvegarde. Il rétablit sur de nouvelles bases la garde des bourgeois, et ses ordonnances de police détruisirent une foule d'abus, que les désordres des guerres civiles et les troubles de la Ligue avaient fait naître. Ce grand prince avait à reconstituer le gouvernement tout entier, et il s'acquitta de cette tâche avec gloire. Il pensait aussi à assurer au dehors la prépondérance de la France en combattant la maison d'Autriche, et c'est dans ce but qu'il avait amassé tant de trésors à l'Arsenal, par les soins de Sully. Mais ces grands desseins furent continuellement traversés par d'odieux attentats. Peu de mois après son entrée à Paris, le 27 décembre 1594, Jean Chatel, fils d'un drapier de la rue de la Barillerie, le frappa d'un coup de couteau qui heureusement ne l'atteignit qu'à la lèvre. Quelques historiens disent que cette tentative d'assassinat eut lieu chez Gabrielle d'Estrées, maîtresse du roi, d'autres la placent, avec plus de vraisemblance, au Louvre. Chatel, qui avait été élevé dans un collége de Jésuites, fut arrêté sur-le-champ, condamné à mort et exécuté le surlendemain. On ne compte pas moins de seize autres tentatives de meurtre sur Henri IV. Il succomba enfin à la dix-huitième. Le 14 mai 1610, vers quatre heures du soir, il se rendait du Louvre à l'Arsenal, et passait dans la rue de la Ferronnerie, alors très-étroite, lorsque son carrosse fut arrêté par un embarras de charrettes, qui l'obligea à raser les boutiques adossées au mur du cimetière des Innocents. La petite suite du roi fut un moment séparée de lui par cet incident. Pendant qu'on fait reculer les charrettes, un misérable, François Ravaillac, attaché à la marche du cortége depuis le Louvre, se glisse entre les boutiques et le carrosse, qui était tout ouvert, et voyant le roi à la portière, tout près de lui, monte sur une des roues et frappe Henri d'un coup de couteau entre les côtes. Le roi lève le bras, en s'écriant : *Je suis blessé.* Au même instant, un second coup lui perce le cœur. Henri IV ne proféra plus une parole et ne donna plus signe de vie. Les seigneurs qui l'accompagnaient ne ramenèrent au Louvre qu'un cadavre. La popularité de ce grand homme, a dit avec raison M. Henri Martin, avait été contestée durant sa vie, mais elle se révéla tout entière dans sa mort. Lorsque la catastrophe fut connue dans Paris, elle y jeta une stupeur que suivit une immense explosion de cris, de pleurs, d'imprécations ; chacun

sentait que la grandeur et la prospérité de l'État avaient perdu leur appui. Il y eut des gens qui moururent de saisissement en apprenant le meurtre de Henri IV.

Ce prince, aidé de François Miron, prévôt des marchands, fit sortir Paris de l'état de ruine où il l'avait trouvé lorsqu'il en avait pris possession en 1594. Le Louvre et les Tuileries furent agrandis, et la Place-Royale commencée sur l'emplacement du palais des Tournelles. Le Pont-Neuf dont la construction avait été entreprise sous le règne précédent, fut achevé en 1607, ainsi que la rue et la place Dauphine. L'Hôtel de Ville fut également terminé. Sur le Pont-Neuf s'éleva la Samaritaine, machine hydraulique qui fit longtemps l'admiration des Parisiens, et qui, jusqu'en 1813, distribua les eaux de la Seine sur la rive droite de cette rivière. Les autres établissements qu'on doit au règne de Henri IV sont : l'hôpital Saint-Louis (1607), l'hôpital Sainte-Anne (1595), les couvents de Picpus (1594), des Récollets (1603), des Petits-Augustins (1607), des Capucins (1606), l'hôpital de la Charité (1601), la manufacture royale de tapis de la Savonnerie (1604). En 1595, un monument expiatoire du crime de Jean Chatel avait été construit, en forme de pyramide, rue de la Barillerie, sur l'emplacement de la maison de son père, démolie par ordre du Parlement. Une des inscriptions latines de ce monument maudissait l'asssassin « *elevé à l'école impie de ces maîtres pervers, qui, helas! ont usurpé le nom de Jésus.* » Les Jésuites étant rentrés en France, en 1603, le père Cotton, confesseur, comme on sait, de Henri IV, obtint du roi la destruction de la pyramide de Jean Chatel.

Un grand nombre de Parisiens s'illustrèrent pendant le XVIe siècle, brillante période qui vit s'accomplir la révolution artistique et littéraire qu'on appelle la renaissance. Les poëtes les plus remarquables de cette époque, Marot, Ronsard, Théophile, sont cependant étrangers à Paris, et ne lui appartiennent que par le séjour qu'ils y firent. Les poëtes parisiens sont moins célèbres, il est vrai, mais assez nombreux : nous ne nommerons que les plus connus : Roger de Colerye, Étienne Jodelle, Jean Passerat. Parmi les historiens jurisconsultes ou érudits, on ne peut oublier Charles Dumoulin, du Tillet, Denis Godefroy, Louis Servin, Étienne Pasquier, Jacques-Auguste de Thou, Pierre de l'Estoile, Claude Fauchet, Gilles Corrozet, auteur du plus ancien livre imprimé sur l'Histoire de Paris, Jacques Dubreuil, autre annaliste de Paris, aussi naïf et bien plus fécond, Regnier de la Planche, Henri et Robert Estienne, Frédéric Morel et Béroalde de Verville. L'histoire des arts est marquée pendant cette période par des noms de Parisiens célèbres : Jean Goujon, Pierre Lescot, Pierre Biard, Pierre Bontemps, Étienne du Pérac et Martin Fréminet. Les comédiens Italiens qui vinrent successivement à Paris, y développèrent en peu de temps l'instinct musical. En 1581, Catherine de Médicis fit représenter au Louvre, à l'occasion du mariage de Marguerite de Lorraine, le premier drame lyrique qu'on ait joué en France. Ronsart et Baïf firent les paroles, Beaulieu et Salmon la musique. Cette fête, qui coûta, dit-on, douze cent mille écus, fut le prélude des divertissements grandioses de Louis XIII et de Louis XIV. L'industrie se signala également par trois inventions principales : l'usage des fourchettes qui s'établit sous Henri III, celui des montres sous Henri IV, et des lunettes d'approche qui furent pour la première fois vendues sur le pont Marchand, en avril 1609. Les arts utiles prirent

de l'extension ; outre la manufacture de tapis de la Savonnerie, dont nous avons déjà parlé, on vit s'élever des fabriques royales de soierie dont Saintot eut l'intendance, et de nombreuses verreries.

Tous les grands événements se passent à Paris, sous le règne de Louis XIII. Dans les premières années, c'est d'abord l'assemblée des États-Généraux en 1614, illustre réunion des représentants des trois ordres et qui ne devaient plus être convoqués que pour opérer une révolution ; puis l'éclatante fortune et ensuite le terrible châtiment de Concini, maréchal d'Ancre, que Vitry assassine par ordre du roi à la porte du Louvre, et dont le cadavre est déterré et mis en lambeaux par la populace avec d'affreuses clameurs (24 avril 1617). Bientôt après, Paris voit une autre scène sanglante : le supplice d'Éléonore Galigaï, femme de Concini, décapitée en Grève, puis brûlée comme sorcière (8 juillet 1617). A la mort du connétable de Luynes, qui avait succédé au maréchal d'Ancre dans la faveur du roi, Richelieu arrive au pouvoir, et fonde sa terrible domination par des rigueurs dont il nous faut parler, puisqu'elles ont eu la capitale pour théâtre. Le colonel Ornano, confident de Gaston d'Orléans, est jeté à la Bastille et y meurt; Saint-Preuil laisse sa tête sur l'échafaud de la place de Grève ; François de Montmorency, comte de Boutteville, est, à son tour, décapité au même lieu, en vertu d'un édit sur le duel dont l'application semble n'être qu'un prétexte pour atteindre plus sûrement la noblesse ; le maréchal de Marillac, le garde des sceaux, son frère, Cinq-Mars et de Thou sont également exécutés à Paris. Mais nous ne devons apprécier le gouvernement de Louis XIII, ou plutôt celui de Richelieu, qu'au point de vue du développement moral de Paris et des institutions qui y furent créées. La grande cité devint plus que jamais le centre du mouvement intellectuel de la France. On ne doit pas omettre un événement notable qui accrut encore son importance, c'est l'érection de Paris en archevêché, par bulle du pape Grégoire XV, du 20 octobre 1622. L'archevêché de Paris eut pour suffragants les évêchés de Chartres, de Meaux et d'Orléans, auxquels on ajouta plus tard l'évêché de Blois créé sous Louis XV. Le nouveau siége métropolitain fut occupé par Jean-François de Gondi, doyen de Notre-Dame, et coadjuteur du cardinal Henri de Gondi, dernier évêque de Paris. Cent dix prélats avaient gouverné le diocèse de Paris, depuis sa fondation. Nous avons nommé quelques-uns des plus célèbres : saint Germain, saint Landri, Pierre Lombard, Maurice de Sully. Un grand nombre de leurs successeurs s'étaient également distingués par leur piété, leurs lumières et la sagesse de leur administration. On peut citer, entre autres, Eudes de Sully (1208), Guillaume d'Auvergne (1248), Étienne Tempier (1279), Simon Matifas de Bucy (1304), Pierre d'Orgemont (1409), Guillaume Chartier (1472), Étienne Poncher (1532), et Jean du Bellay (1560).

Parmi les institutions que vit naître le règne de Louis XIII, nous citerons en première ligne l'Académie française (janvier 1635). A la même époque se rapportent la création de l'imprimerie royale (1620) et celle du Jardin des-Plantes (1626). Marie de Médicis fit bâtir le palais du Luxembourg et planter le Cours-la-Reine ; le Palais-Royal fut construit par Richelieu ; les maisons et les quais de l'île Saint-Louis furent bâtis, ainsi que le Pont-Marie, le Pont de la Tournelle et le Pont-Rouge. Deux nouvelles églises paroissiales s'élevèrent : Saint-Roch (1633),

Sainte-Marguerite (1634), ainsi que deux églises succursales : Sainte-Élisabeth (1614), et Saint-Louis-en-l'Isle (1616). Aucune époque ne vit surgir un aussi grand nombre de communautés religieuses à Paris; il ne s'en établit pas moins de cinquante-cinq; les plus célèbres sont : les Pères de l'Oratoire (1621), les prêtres de la Mission (1624), les prêtres de la Doctrine chrétienne (1627), les Augustins déchaussés ou Petits-Pères, dont l'église est aujourd'hui la paroisse de Notre-Dame-des-Victoires (1629), l'abbaye de Port Royal (1625), les filles de Saint-Thomas (1626), les Capucins (1613), le couvent du Val-de-Grâce (1621), les Minimes de la Place-Royale (1610). Au même règne appartient aussi la fondation des hôpitaux de la Pitié (1612), des Incurables (1633), des Convalescents (1634), et celle de la manufacture royale des Glaces (1634). Pour la première fois, les places publiques furent décorées de statues : celle de Henri IV orna le terre-plein du Pont-Neuf, et celle de Louis XIII la Place-Royale. Les seigneurs qui depuis long-temps se tenaient dans leurs châteaux briguèrent au Louvre les plus chétifs logements ou firent bâtir de magnifiques hôtels. Déjà, sous Henri IV, on avait vu s'élever d'opulentes demeures aristocratiques, entre autres les hôtels Soubise, de Carnavalet, d'Hercule, d'O, d'Angoulême, de Mayenne, de Montmorency, de Verthamont. Sous Louis XIII, on construisit ceux de Condé, de Bouillon, de Nivernais, de Toulouse. L'accroissement de la population et des constructions de toute sorte rendaient insuffisante l'ancienne enceinte de Paris. En 1626, sur la proposition de Froger, secrétaire de la chambre du roi, on commença à bâtir autour de la partie septentrionale une nouvelle muraille qui suivait la ligne actuelle des boulevards depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Saint-Honoré. Cette muraille était garnie de fossés et de bastions avec courtines plantées d'arbres. L'ancienne porte Saint-Honoré disparut, ainsi que l'ancienne porte Montmartre, qui fut replacée presque en face de la rue Neuve-Saint-Marc, et, près de la rue de Richelieu fut bâtie la porte de ce nom qui subsista jusqu'en 1701. Des rues nombreuses s'ouvrirent dans la nouvelle enceinte, et, au dehors de la porte Saint-Honoré, de riches particuliers firent bâtir un si grand nombre de maisons, que le faubourg de ce nom se trouva joint aux villages du Roule et de la Ville-l'Évêque. En même temps, la franche maîtrise, dont jouissaient les ouvriers établis dans la censive de l'abbaye Saint-Antoine, fit construire la grande rue de ce faubourg, et les rues adjacentes qui se réunirent bientôt aux villages de Popincourt et de Reuilly. Quant à la partie méridionale de Paris, on laissa subsister l'ancienne muraille; mais le progrès fut aussi très-sensible de ce côté; les prairies et les jardins du Pré-aux-Clercs disparurent sous les constructions. Au temps où nous sommes arrivés, l'ensemble de la ville offrait un aspect bizarre. A côté des bâtiments nouveaux qui s'élevèrent de toutes parts, on voyait encore le Louvre conserver ses fossés alimentés par les eaux de la Seine. La Tour de Nesle, le grand et le petit Châtelet, le Temple, la Bastille, les tours et les portes de l'enceinte méridionale, présentaient encore le caractère de l'architecture féodale. La Seine, bordée de quais sur une partie de son cours, allait, dans d'autres endroits, battre la grève sans défense, et dans les hautes eaux baigner les pieds des maisons et envahir les rues voisines.

Les encouragements que Richelieu accorda aux lettres sont un de ses meilleurs

titres à la reconnaissance publique. Sa protection favorisa le développement de l'art dramatique : Mairet, Tristan, du Ryer, Rotrou, et enfin Corneille, conduisirent la scène française dans cette voie qui devait aboutir aux chefs-d'œuvre de la seconde moitié du XVIIe siècle. Cinq théâtres s'établirent à Paris : c'étaient ceux d'Avenet, du Palais-Royal, des Marionnettes, de Tabarin et de l'Estrapade, près de l'emplacement où s'élève aujourd'hui le Panthéon[1]. Un grand nombre de Parisiens cultivèrent, pendant cette période, les diverses branches de la littérature. Nous mentionnerons parmi les poëtes, Jean Chapelain, l'abbé d'Aubignac, Guillaume Colletet, Valentin Conrard, le père de l'Académie française, Alexandre Hardi, Philippe et Germain Habert, Jean Desmarets, Pierre du Ryer; et parmi les savants, l'illustre Jérôme Bignon, Camus, évêque de Belley, François de la Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, l'un de nos plus excellents bibliographes, et Pierre du Puy, recommandable par ses travaux sur l'histoire de France. Dans les arts, nous avons aussi à signaler plusieurs noms célèbres : d'abord, deux peintres illustres, Simon Vouet et Eustache Le Sueur; et après eux Jacques Blanchard, Louis Boullongne, Laurent La Hire, et l'architecte François Mansard.

La première période du long règne de Louis XIV fut marquée par les troubles de la Fronde. La reine mère, Anne d'Autriche, nommée régente par le Parlement, le 18 mai 1643, abandonna le pouvoir au cardinal Mazarin : ce ministre, souple, rusé, persévérant, mais sans grandeur dans le caractère, était loin d'exercer la même influence que Richelieu. Les impôts qu'il tenta d'établir soulevèrent à la fois la résistance du Parlement et du peuple. Les événements les plus importants de la guerre civile qui ne dura pas moins de quatre ans et dont Paris devint le principal théâtre, sont l'arrestation des conseillers Broussel et Blancmesnil, qui fit éclater l'émeute des Barricades (26 août 1648); la retraite de la reine mère et du roi à Saint-Germain (6 janvier 1649); la lutte entre Condé et Turenne, tour à tour défenseurs et adversaires du parti royal; le combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652); enfin la rentrée de Louis XIV dans la capitale si longtemps agitée (20 octobre 1652). La Fronde, pendant laquelle Mathieu Molé, le cardinal de Retz et Beaufort, le *roi des Halles*, jouèrent des rôles si divers, fut absolument sans résultat, puisque Mazarin, deux fois obligé de fuir, rentra en possession du pouvoir à la fin des troubles. « On y a vu, dit un écrivain, une tentative de la nation pour pénétrer dans le gouvernement, ou une réaction féodale, mais ces aperçus tiennent du système. L'histoire n'a pas de jugement grave à porter sur ces événements : la faiblesse engendra la licence, et la licence des excès ridicules. C'est une époque singulière que l'on ne peut pas oublier, parce qu'elle amuse par le contraste des petites choses et des grands noms. » A la mort de Mazarin (1661), Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, commença à gouverner par lui-même. Dès les premiers pas, il agit avec une fermeté,

1. Le mot *estrapade*, que Furetière fait dériver du vieux verbe français *estreper* ou *estraper*, briser, désignait un supplice qui consistait à suspendre le patient avec une corde au haut d'une pièce de bois, pour le laisser retomber à quelques pieds de terre, de manière à disloquer ses membres. La torture de l'estrapade, réservée dans l'origine aux soldats, fut appliquée à Paris aux malheureux protestants condamnés en si grand nombre entre les années 1523 et 1560, et dont les membres étaient brisés par l'estrapade avant d'être brûlés à petit feu.

une sagesse et un bonheur qui firent présager la gloire de son long règne. Mais les splendeurs du grand siècle ne sont pas de notre sujet ; il nous suffira de dire que, malgré le séjour du roi à Versailles, la ville de Paris prit un nouveau développement, à la faveur d'un gouvernement dont la puissante unité tendait constamment à la centralisation.

Le nom de Colbert est, aussi bien que celui de Louis XIV, attaché à toutes les belles et utiles institutions de ce règne. Ce fut lui qui, en 1663, fit agréer au roi la création de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1666, il faisait établir l'Académie des sciences ; en 1668, celle de peinture et de sculpture ; et enfin en 1671, celle d'architecture. La Bibliothèque Royale reçut son organisation. Nos deux principales scènes dramatiques s'ouvrirent : la Comédie française (1660) et l'Académie royale de musique (1672). Les autres fondations, monuments ou établissements de cette époque féconde sont : l'Hôtel des Invalides (1671), le palais des Quatre-Nations (1662), la colonnade du Louvre, l'Observatoire (1667), la manufacture des Gobelins (1667), l'Hôpital Général (1656), celui des Enfants Trouvés (1676), auxquels il faut ajouter l'institution de Sainte-Perrine et trente-sept autres communautés religieuses, les séminaires Saint-Sulpice, des Missions Étrangères, des Anglais et du Saint-Esprit. Des travaux importants, des constructions nouvelles contribuent à l'embellissement de la ville. Le jardin des Tuileries est tracé, la plantation des Champs-Élysées procure aux Parisiens leur plus vaste promenade. Au lieu de tristes poternes, de guichets étroits, s'élevèrent les arcs de triomphe aux portes Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine ; Paris fut décoré des belles places Vendôme, des Victoires et du Carrousel. Le Pont Royal ouvrit une communication facile avec le faubourg Saint-Germain. La pompe Notre-Dame et vingt-trois fontaines nouvelles fournirent abondamment l'eau nécessaire aux besoins des habitants. Les remparts du nord furent abattus et remplacés, sur les boulevards de la porte Saint-Denis à la porte Saint-Antoine, par des promenades plantées d'arbres. La butte Saint-Roch, sur laquelle on vit des moulins jusqu'en 1667, fut aplanie et se couvrit de maisons. L'enceinte de Paris fut portée à trois mille deux cent vingt-sept arpents, et le village de Chaillot devint un de ses faubourgs. La ville, divisée en vingt quartiers, compta cinq cents rues, environ cent places, dix-sept ports, neuf ponts, neuf faubourgs, trente hôpitaux. La suppression de la plupart des justices féodales et la création d'un lieutenant de police (1667) furent de grands services rendus à l'administration civile. La Reynie qui, le premier, remplit les fonctions de lieutenant de police, exerça une active surveillance. Ce fut sous son administration qu'on vit pour la première fois des lanternes à Paris.

La langue, qui avait commencé à s'épurer par les premiers travaux de l'Académie française, arriva à la perfection quand elle eut pour interprètes Pascal, Bossuet, Fénelon, Massillon. L'art dramatique, avec Corneille, Racine, Molière, plaça notre théâtre au premier rang en Europe ; tandis que Boileau, La Fontaine, créaient leurs inimitables chefs-d'œuvre ; que Lulli, aidé de Quinault, donnait naissance à la musique dramatique ; que Poussin, Lebrun, Mignard, Jouvenet, élevaient notre école de peinture au niveau de celle d'Italie, qu'enfin Puget, Girardon, Sarrazin, laissaient de si remarquables monuments de l'art de la

sculpture. Il faut joindre à ces noms ceux de Le Nôtre, talent unique dont les autres nations ne peuvent fournir de modèle ni de copie, des architectes Jules-Hardouin Mansard et Perrault, des graveurs Nanteuil, Audran, Edelinck, des orfèvres Claude Balin et Pierre Germain. Jamais les arts et les lettres ne virent une telle réunion de célébrités, et on comprend de quel éclat dut briller Paris où se trouvaient rassemblées les productions de tant de talents supérieurs.

Pendant la minorité de Louis XV, la cour, qui, depuis 1680, résidait à Versailles, revient à Paris et continue d'y demeurer jusqu'à la mort du régent. Un des événements les plus remarquables et les plus caractéristiques de cette époque est l'engouement frénétique des Parisiens pour le système de Law (1717). On sait que pour procurer à l'État les moyens de payer la dette de plus de deux milliards laissée par Louis XIV, l'Écossais Law avait fait adopter au régent l'établissement d'une banque royale, à laquelle chacun portait son argent en échange de billets payables à vue. L'objet spécieux de l'entreprise, l'appât jeté à la spéculation, était le bénéfice qu'on espérait tirer de l'exploitation des terres et des mines d'or de la Louisiane, que le roi cédait à une *compagnie d'Occident*, dont Law fut nommé directeur. La foule se porta bientôt au bureau d'échange, qui était établi rue Quincampoix, et cette rue elle-même devint une véritable foire où se pressaient tout le jour les agioteurs. On sait que le comte de Horn, allié à toutes les maisons princières de l'Europe et au duc d'Orléans lui-même, y assassina dans un cabaret un agent de change, et que le régent le laissa périr sur la roue, avec son complice, un Piémontais, nommé Mille (26 mars 1720). Le marché des effets publics fut alors transporté sur la place Vendôme, qu'on appela le *Camp de Condé*. Cependant des fortunes énormes, nées en quelques semaines, allumaient dans tous les rangs de la population une ardente soif du gain. « Il n'y avait plus dans Paris, dit un historien, ni commerce ni société. L'artisan, le marchand, le magistrat et l'homme de lettres, ne s'occupaient que du prix des actions; on s'interrogeait là-dessus avant de se saluer; point d'autres conversations dans les salons, plus de jeux même, celui des actions remplaçait tous les autres. » Mais ces temps d'ivresse et de vertige durèrent peu. Law ne se lassait pas de lancer ses billets par milliers dans la circulation. Leur valeur totale s'éleva bientôt à la somme incroyable de seize cent soixante-quinze millions. L'inquiétude commençait à saisir les spéculateurs bien informés. Le prince de Conti ayant envoyé demander à la Banque le remboursement d'une masse énorme de billets, en ramena trois fourgons chargés de numéraire. Dès lors les demandes de remboursements se multiplièrent au point qu'il devint impossible d'y satisfaire. Le crédit de Law était ruiné. Un édit du 21 mai 1720, qui ordonnait la réduction graduelle des billets de la Banque et de la Compagnie, révéla toute la gravité de la crise qui frappait la population parisienne plus encore que celles des provinces. Le régent essaya vainement d'apaiser l'indignation publique, en destituant Law, qu'il avait nommé contrôleur général des finances. Les billets furent supprimés au mois d'octobre 1720. Le peuple de Paris, les mains pleines de ces symboles trompeurs d'une richesse anéantie, ne pouvait avoir du pain. On ouvrit pour lui une caisse où étaient payés en argent les billets de peu de valeur. Trois hommes y furent étouffés dans la presse. On porta leurs cadavres devant

le Palais-Royal où le duc d'Orléans avait caché Law. Cette vue combla l'exaspération de la multitude. Law, s'enfuyant dans son carrosse au galop de ses chevaux, courut risque d'être lapidé; il rentra pourtant au Palais-Royal: et ce ne fut que six mois après que le régent le fit sortir secrètement de Paris (décembre 1720).

Deux ans avant la chute du système de Law, Paris avait reçu la visite du czar Pierre-le-Grand et vu réprimer par l'arrestation du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, et du duc et de la duchesse du Maine, une conspiration tramée par le cardinal Alberoni, dans le but d'enlever la régence au duc d'Orléans et de la donner au roi d'Espagne, Philippe V (1718). C'est là tout ce que nous pouvons dire de l'histoire de Paris pendant la minorité de Louis XV. Heureusement pour nous, il n'appartient qu'à l'histoire générale de raconter les exploits des roués de la régence, et les honteuses scènes qui se passèrent au Palais-Royal et au Luxembourg, séjour du duc d'Orléans et de sa fille, la duchesse de Berry. Louis XV, déclaré majeur dans un lit de justice tenu à Paris le 22 février 1723, transporta à Versailles le siége du gouvernement; il n'aima jamais Paris, et son éloignement pour cette ville devint même si grand, que pour en éviter la traversée, il fit ouvrir une route nouvelle à laquelle le nom de *Chemin de la révolte* est resté. L'histoire de la capitale n'est plus marquée pendant ce triste règne que par un petit nombre d'événements. Ce sont les querelles du Parlement et de l'autorité royale qui, commencées dès 1720, à l'occasion du refus d'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, ne se terminèrent qu'en 1771 par l'exil de la magistrature et l'installation du parlement Maupeou; les scènes étranges des convulsionnaires au tombeau du diacre Paris, dans le cimetière de Saint-Médard (1727-1732); le supplice de Damiens, qui avait attenté à la vie du roi (28 mars 1757); et l'assassinat juridique du malheureux comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, conduit bâillonné à l'échafaud, le 6 mai 1766. L'importance de l'histoire de la grande cité durant cette période est tout entière dans le progrès de l'esprit public, dans les symptômes de révolution sociale qui s'annoncent. L'influence littéraire accélère l'essor de la pensée. Montesquieu, Voltaire, Buffon, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, fixent au plus haut point l'attention publique par leurs écrits, et c'est à Paris surtout que s'opère cet immense mouvement d'idées d'ou devait sortir la révolution de 1789. On compte sous le règne de Louis XV un grand nombre de Parisiens célèbres dans les lettres et dans les sciences; nous nous bornerons à nommer les poëtes Crébillon, Racine fils, Lemierre, Lachaussée, Jean-Baptiste Rousseau, Moncrif, Fagan, Sedaine, Saurin, Favart, Dorat, Collé, Marivaux, l'abbé de Lattaignant, Laharpe, l'universel d'Alembert, le philosophe matérialiste Helvétius, Beaumarchais; les historiens ou érudits Fréret, Lebeau, Danville, Anquetil, D. Gervaise, le président Hénault, D. Poirier; les savants Cassini, La Condamine, Clairault, Dionis du Séjour, Pingré; les médecins Chomel et Lecamus; les chirurgiens Morand et Bordenave. Parmi les artistes, on ne peut oublier les peintres Boucher, François Lemoine, de Troy, Pierre, Coypel, Cazes, Doyen; la sculpture n'a guère produit à cette époque d'œuvres remarquables; cependant trois Parisiens, Lepautre, Pigalle, Falconet, se sont fait une réputation comme statuaires. L'architecture, en décadence, nous offre aussi les noms de Gabriel, d'Oppenord et de Chalgrin.

Des monuments nombreux s'élevèrent sur divers points : les plus considérables sont la nouvelle église de Sainte-Geneviève, aujourd'hui le Panthéon, dont la première pierre fut posée le 6 septembre 1764, et qui ne fut achevée que sous le règne de Louis XVI. Le palais Bourbon (1722) ; l'hôtel des Monnaies (1771) ; l'École de droit (1760) ; le Garde-Meuble de la couronne (1770) ; la Halle au blé (1763). Une institution importante date aussi de ce règne, c'est l'École royale militaire, fondée en 1751. A la même époque appartiennent l'établissement de l'Académie de chirurgie (1731), de l'École royale gratuite de dessin (1766), et la construction des églises de Saint-Philippe-du-Roule (1769) et de Saint-Pierre du Gros-Caillou (1738). Plusieurs théâtres nouveaux sont fondés : l'Opéra-Comique (1762) ; l'Ambigu-Comique, dirigé par Audinot (1769) ; et le théâtre de Nicolet, aujourd'hui la Gaîté (1764). La première exposition publique de tableaux d'artistes vivants, au musée du Louvre, eut lieu le 22 août 1740. L'hôtel d'Armenonville, réparé, reçut l'administration des Postes, et la petite poste fut fondée en 1768. Pour la première fois les noms des rues furent inscrits en caractères noirs sur des plaques de fer blanc ; les reverbères remplacèrent les lanternes (1745). Une nouvelle enceinte de Paris fut établie de 1726 à 1728. Sa circonférence était de trois mille neuf cent dix-neuf arpents. Elle commençait au jardin de l'Arsenal, suivait les boulevards actuels jusqu'à la porte Saint-Honoré, passait au boulevard des Invalides, coupait les rues de Babylone, Plumet, de Sèvres, des Vieilles-Tuileries, et allait en droite ligne jusqu'à la rue de la Bourbe, d'où elle suivait les murs du Val-de-Grâce, les rues des Bourguignons, de l'Oursine, Censier, et aboutissait sur la rive gauche de la Seine, vis-à-vis du jardin de l'Arsenal. Le quartier Gaillon et les faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré, compris dans cette enceinte, se décorèrent d'hôtels somptueux, et la statue équestre de Louis XV orna la place de ce nom.

La première année du règne de Louis XVI (1774) est signalée à Paris par le rétablissement du Parlement. C'est à Versailles que se produisent les mémorables événements qui ouvrirent une ère nouvelle pour la France : la convocation des États-Généraux (5 mai 1789) ; la constitution du tiers-état en Assemblée nationale (17 juin) ; mais c'est à Paris que la révolution éclate le 14 juillet par la prise de la Bastille. Cette prison d'état, dont la garnison composée de quatre-vingt-deux soldats invalides et de trente-deux suisses du régiment de Salis, était sous les ordres de M. de Launay, fut attaquée à dix heures du matin par la population parisienne, organisée en milice bourgeoise, à laquelle s'étaient jointes les gardes françaises commandés par le sergent-major Wargnier. Les bourgeois avaient pour chef Hullin, qui depuis devint général sous l'empire et commandant de la place de Paris. Après quelques heures de combat acharné, dans lequel le peuple déploya un grand courage, le gouverneur fut forcé de capituler. Hullin et Maillard pénétrèrent les premiers dans la forteresse. Malheureusement cette victoire populaire fut souillée par des actes de barbarie. Pendant que la garnison vaincue était conduite à l'Hôtel de Ville, une foule furieuse se jeta sur les prisonniers et massacra les principaux chefs : de Launay, gouverneur, de Losme de Salbray, major, de Miray, aide-major, et Person, lieutenant des invalides ; leurs têtes furent promenées dans les rues avec celle du prévôt des marchands, tué dans

la même journée en sortant de l'Hôtel de Ville. La Bastille, qui n'était originairement qu'un bastion de l'enceine d'Étienne Marcel, avait été, nous l'avons dit, reconstruite sur un plan plus vaste par ordre de Charles V; Hugues Aubriot, prévôt des marchands, en posa la première pierre, le 22 avril 1370. Cette forteresse, élevée pour la défense de Paris, ne tarda pas à servir de prison. Aubriot, qui l'avait fait bâtir, y fut enfermé en 1381; le peuple de Paris s'en empara en 1418, et égorgea les Armagnacs qui s'y étaient réfugiés; c'est dans une de ses tours que Louis XI avait fait construire ces cages revêtues de fer où il fit jeter Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun, et Jacques Armagnac, duc de Nemours. La Bastille a laissé d'horribles souvenirs, comme prison d'état : c'est là dans ses sombres murs que furent enfermés Anne du Bourg, sous Henri II; les conseillers du Parlement, pendant la Ligue; le duc de Biron, sous Henri IV; la maréchale d'Ancre, en 1617. Les Frondeurs s'en emparèrent en 1649, et on sait que mademoiselle de Montpensier fit tirer le canon de ses remparts sur les troupes du roi pendant le combat de la porte Saint-Antoine. La liste des prisonniers jetés à la Bastille depuis cette époque jusqu'à sa destruction, offre une longue suite de noms fameux à des titres bien divers : le maréchal de Bassompière, le grand Condé, Fouquet, Pélisson, la Voisin, célèbre empoisonneuse, le duc de Luxembourg, signalé comme son complice, le mystérieux *Masque de Fer*, qui y mourut le 19 novembre 1703, Voltaire, le comte de Lorges, Baculard d'Arnaud, Latude, Lenglet Dufresnoy, Marmontel, Lally-Tollendal, Mahé de la Bourdonnais, gouverneur de l'Inde, l'avocat Linguet; le cardinal de Rohan, la comtesse de Valois-Lamotte et Cagliostro, tous trois à l'occasion du procès du collier. Le régime des lettres de cachet avait peuplé longtemps les cachots de la Bastille, et ce souvenir justifiait assez l'irritation populaire; mais, au 14 juillet 1789, cette forteresse ne renfermait que sept prisonniers détenus pour causes non politiques. Elle fut démolie par les soins de la municipalité.

Après la prise de la Bastille, la révolution achève de se concentrer à Paris par les tumultueuses journées des 5 et 6 octobre pendant lesquelles le peuple se porte à Versailles, fait irruption dans le château, ramène violemment aux Tuileries le roi et sa famille, et détermine l'Assemblée nationale à tenir ses séances dans la capitale. A compter de ce moment, l'histoire de Paris comprend toute l'histoire intérieure de la France. Dans l'impossibilité d'en tracer ici le tableau, nous devons nous borner à un exposé sommaire et chronologique des faits les plus importants. Le 14 juillet 1790 a lieu au Champ-de-Mars la fête de la Fédération, où, en présence de députations venues de tous les points du royaume, et après une messe célébrée par M. de Talleyrand, évêque d'Autun, le roi jure sur l'autel de la patrie de maintenir la Constitution qui sera décrétée par l'Assemblée nationale. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI, accompagné de la reine, de ses enfants et de madame Élisabeth, s'échappe de Paris pour se rendre à Montmédy; arrêté à Varennes, le 22, il est ramené aux Tuileries le 25. La Constitution de 1791, terminée le 3 septembre, est acceptée par le roi le 13 du même mois; le 1er octobre l'Assemblée nationale est remplacée par l'Assemblée législative. Le 20 juin, les Tuileries sont envahis par vingt mille Parisiens, ayant à leur tête Santerre, Saint-Hurugue et Legendre, qui intiment

au roi les volontés populaires et le forcent à se coiffer du bonnet rouge. Le 10 août 1792, le peuple insurgé, conduit par Danton et Santerre, s'empare des Tuileries et massacre les Suisses qui défendaient le château ; la déchéance de Louis XVI est prononcée ; il est enfermé au Temple avec sa famille. La commune de Paris, dirigée par Robespierre et Marat, saisissent le pouvoir. Cette époque est marquée par les sanglantes journées des 2 au 5 septembre 1792 : mille quatre-vingt-sept personnes sont massacrées dans les prisons de Paris, principalement à l'Abbaye, au Châtelet, à la Force. La princesse de Lamballe est au nombre des victimes.

Le 21 septembre, la Convention nationale succède à l'assemblée législative. Elle abolit la royauté, décrète le gouvernement républicain et met Louis XVI en jugement. Ce prince, condamné à mort le 17 janvier 1793, est décapité le 21 du même mois, sur la place de la Révolution. Parmi les institutions nouvelles nées à Paris, de cet immense mouvement, antérieurement à la mort de Louis XVI, nous devons placer en première ligne l'organisation municipale qui remplaça le corps du prévôt des marchands et des échevins. En 1789, le ministre Necker divisa la ville en soixante districts pour procéder à la nomination des électeurs qui devaient choisir les quarante députés de la ville aux États-Généraux. Le jour de la prise de la Bastille, ces électeurs, au nombre de quatre cents, se réunirent spontanément à l'Hôtel de Ville, et après le meurtre de Flesselles, dernier prévôt des marchands, administrèrent Paris au milieu du désordre. Le 25 juillet de la même année, l'assemblée des électeurs fut remplacée par une municipalité provisoire composée de cent vingt députés des districts sous le titre de représentants des communes. Enfin, aux termes de la loi du 21 mai 1790, la municipalité de Paris fut composée d'un maire, de seize administrateurs, de trente-deux conseillers, de quatre vingt-seize notables et d'un procureur de la commune. Le maire, les administrateurs et les conseillers formaient le *conseil municipal*. On donna la dénomination de *conseil général* à la réunion du conseil municipal et des notables. Le travail du bureau était divisé en cinq départements : subsistances, police, finances, établissements publics, travaux publics. La loi accordait au conseil municipal la direction et le commandement de la *garde nationale* parisienne qui s'était organisée spontanément après la prise de la Bastille. Cette administration vraiment municipale, puisqu'elle était le produit complet de l'élection, eut d'abord pour chef Bailly et après lui Pétion. Elle prit fin le 10 août 1792. Les quarante-huit sections qui composaient Paris nommèrent alors chacune un membre pour remplir la charge d'administrateur du département. C'est de cette révolution municipale qu'est née la redoutable *commune de Paris* qui signala son règne par les massacres de septembre, et domina la capitale et la France entière jusqu'au 9 thermidor. Elle eut tantôt pour auxiliaires, tantôt pour adversaires, les *clubs* politiques, dont nous avons emprunté aux Anglais le nom et l'usage. Ces sociétés eurent une grande influence sur la marche des événements. Le plus célèbre de tous, le *club des Jacobins*, avait été ainsi désigné parce qu'il tenait ses séances, depuis 1789, dans une salle de l'ancien couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Son véritable nom était *Société des amis de la Constitution*. Dévoué à la Montagne et à Robespierre, le club des Jacobins survécut peu aux événements

du 9 thermidor; il fut fermé par ordre de la Convention le 24 juillet 1794. Le *club des Cordeliers*, établi dans le couvent des Cordeliers, rue de l'École de Médecine, suivait les inspirations de Marat. Deux autres sociétés politiques avaient été organisées à Paris dans un esprit tout opposé : c'étaient le *club monarchique*, qui ne subsista que jusqu'en 1791, et le *club des Feuillants*, intallés d'abord en 1790 au Palais-Royal, et ensuite dans les bâtiments du couvent des Feuillants, dont il avait pris le nom.

Avant de nous occuper des développements que reçurent à Paris, pendant la période suivante, les institutions fondées par la Révolution, il faut indiquer les établissements et les monuments qui appartiennent a la première période du règne de Louis XVI. Parmi les plus utiles créations de cette époque nous devons nommer l'École des mines (1783); l'École des ponts et chaussées, érigée en institution nationale, le 19 janvier 1791; l'École des sourds-muets, dirigée d'abord par l'abbé de l'Épée, ensuite par l'abbé Sicard, son élève (1778); l'Institution des jeunes aveugles (1785); le Mont-de-Piété (1777). Nous nous garderons bien de ranger dans la même classe la *Loterie Royale*, régularisée en 1776, pour remplacer les loteries particulières, et supprimée en 1837; encore moins les *maisons de jeu publiques*, qui, autorisées par le lieutenant de police de Sartine, en 1775, proscrites par l'Assemblée Constituante et rétablies sous le Directoire, n'ont été définitivement fermées que le 1er janvier 1838. Il nous reste heureusement à citer d'autres fondations qui honorent cette période de l'histoire de Paris : les hospices Necker (1778), Cochin (1780), des Capucins (1782), de Santé (1781), de Saint-Merri (1783), de Beaujon (1785). L'art musical et l'art dramatique lui doivent la création du Conservatoire de musique et de déclamation (1784). Un grand nombre de théâtres s'élevèrent : entre autres, l'Odéon (1779), le théâtre Feydeau (1789), le théâtre Favart (1781), le Vaudeville (1792), le théâtre Louvois (1791), le Cirque Olympique (1784), les théâtres de la Cité (1792), des Jeunes artistes (1779), et de Beaujolais ou Montansier (1784). Deux salles de spectacle furent construites : celle de la Porte-Saint-Martin pour l'Académie royale de musique (1784), et celle de la rue Richelieu pour la Comédie Française (1787). Les établissements littéraires ou scientifiques se multiplièrent. C'est alors que furent fondés la Société royale d'agriculture (1785), la Société royale de médecine (1776), la Société philanthropique (1780), et l'Athénée, appelé aussi le Lycée, où La Harpe, Chénier, Ginguené, et plus tard Lemercier et M. Thénard, ont professé avec tant de succès (1781). Parmi les travaux dignes de remarque qui furent entrepris on doit mentionner l'achèvement de l'église Sainte-Geneviève ou Panthéon (1791); la construction du Collége royal de France; celle de l'hôtel de Salm, aujourd'hui palais de la Légion-d'Honneur; du pont Louis XVI (1787); des halles aux draps, aux cuirs, et à la marée; du marché des Innocents; des marchés Beauvau, Boulainvilliers, et de la Rotonde du Temple, et des fontaines de l'Arbre-Sec, des Petits-Pères et de la place du Palais-Royal. Le Palais de Justice fut restauré. Les galeries du Palais-Royal et leurs élégantes boutiques offrirent au milieu de la capitale un des plus beaux bazars de l'univers. Enfin une enceinte ou mur d'octroi, qui subsiste encore aujourd'hui, fut construite autour de Paris, de 1784 à 1786, et réunit à la ville les villages de Chaillot, du Roule et de Monceau. On y pratiqua

cinquante-cinq barrières, ornées de pavillons, dont trois seulement, placées aux barrières de la Villette, de l'Étoile et du Trône, peuvent être considérés comme des constructions monumentales.

Sous Louis XVI et pendant la courte existence de la monarchie constitutionnelle, Paris vit briller dans les lettres : André Chenier et son frère Marie-Joseph, l'abbé Delille, La Harpe, Lemierre, Fabre d'Églantine, Collin d'Harleville, Saint-Lambert, Roucher, Bernardin de Saint-Pierre ; dans l'éloquence : Mirabeau, Barnave, l'abbé Maury, Vergniaud, Lanjuinais, Brissot, Lally-Tollendal ; dans l'érudition : l'abbé Barthélemy, Bréquigny, Larcher, Anquetil-Duperron ; dans les sciences : Daubenton, Bailly, Condorcet, Lalande, Fourcroy et Lavoisier. On vit pour la première fois des paratonnerres, invention de Benjamin Franklin ; et Montgolfier imagina, en 1783, les aérostats, qui furent perfectionnés par Charles et Robert.

La mort de Louis XVI fut le signal de cette impitoyable réaction, à laquelle on donna le nom de Terreur, et de la lutte des Montagnards contre la Gironde. Le comité de salut public et le tribunal révolutionnaire sont créés aux mois de mars et d'avril 1793 ; le 31 mai, une insurrection organisée par la Commune de Paris, Robespierre, Marat, Danton, Pache, Chaumette, marche sur la Convention, et demande la mise en jugement des girondins ; le 23 juin, la constitution de 1793 est proclamée ; le 13 juillet, Marat meurt assassiné par Charlotte Corday ; le 16 octobre, la reine Marie-Antoinette, Bailly, l'ancien maire de Paris, sont mis à mort. Leur exécution est bientôt suivie de celle de vingt-deux girondins, arrêtés à la suite de l'insurrection du 31 mai ; Brissot, Vergniaud, Gensonné, Valazé, Lacase, Sillery, Ducos, Boyer-Fonfrède, Guadet, meurent comme leurs infortunés compagnons, avec une grande dignité. La loi du maximum et la loi des suspects marquent les derniers temps de l'omnipotence de la Commune de Paris, dont la domination finit le 24 mars 1794. Robespierre provoque le procès des cordeliers : Danton, Philipeaux, Hérault de Sechelles, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Lacroix, Westermann, etc., qui sont conduits au supplice le 5 avril. Il fait célébrer la fête de l'Être Suprême, le 8 juin ; mais le parti qui lui était opposé dans la Convention l'accuse bientôt à la tribune ; on le met hors la loi, et le 9 thermidor (27 juillet) sa tête tombe sur l'échafaud avec celles de Saint-Just et de Couthon. Une réaction contre-révolutionnaire suit la ruine du parti montagnard ; la société des Jacobins est supprimée ; après l'exécution de Fouquier-Tinville, de Carrier, de Joseph Lebon, la Convention supprime la loi du maximum, abolit la constitution de 1793, et proclame celle de l'an III (1795). Le 13 vendémiaire (5 octobre), les sections de Paris s'insurgent contre la Convention ; Barras réprime ce mouvement, avec l'aide de Bonaparte, dont le nom paraît pour la première fois dans l'histoire de la Révolution. La Convention clôt ses séances, le 26 octobre 1795 ; le Directoire est installé le lendemain. La découverte de la conspiration du camp de Grenelle fait échouer une dernière tentative du parti jacobin pour ressaisir le pouvoir, et Babeuf, son chef, est condamné à mort (22 fructidor, 9 septembre 1796). A la suite du coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), quarante-deux membres du conseil des Cinq-Cents, onze membres de celui des Anciens et deux des cinq directeurs, Carnot

et Barthélemy, sont condamnés à la déportation. Le 18 brumaire (9 novembre 1799), le général Bonaparte renverse le Directoire; il se fait nommer Premier Consul, en s'adjoignant Cambacérès et Lebrun. La constitution de l'an VIII est acceptée par le peuple. Le 24 décembre 1800, éclate la machine infernale de la rue Saint-Nicaise, à laquelle échappe le Premier Consul. Nommé Consul à vie, le 2 août 1802, Bonaparte fait proclamer, la même année, le sénatus-consulte de la constitution de l'an X. Le gouvernement découvre, en février 1804, la conspiration royaliste de George Cadoudal, Moreau et Pichegru; le duc d'Enghien, arrêté sur le territoire du grand-duché de Bade, rougit de son sang les fossés du château de Vincennes le 20 mars; et moins de deux mois après, Napoléon Bonaparte est proclamé empereur (18 mai 1804).

Sous le gouvernement républicain, l'administration municipale de Paris changea plusieurs fois de forme. Aux quarante-huit sections, qui avaient remplacé en 1790 les soixante districts créés en 1789, succédèrent, en 1795, les douze municipalités, dont l'administration fut confiée au département de la Seine, composé de sept administrateurs. La loi du 28 pluviôse an VIII substitua à ces administrateurs deux préfets : le *préfet du département* et le *préfet de police*. La ville fut en même temps divisée en douze arrondissements municipaux, ayant chacun un maire et deux adjoints, et se subdivisant en quarante-huit quartiers, qui remplacèrent les anciennes sections. Cet ordre de choses subsiste encore aujourd'hui. Le préfet de la Seine, dont la résidence est à l'Hôtel de Ville, réunit aux attributions ordinaires des préfets presque toutes les fonctions administratives des maires. Près de lui siége un conseil de préfecture composé de cinq membres. Le conseil général du département et le conseil municipal de Paris s'assemblent aussi à l'Hôtel de Ville. Le préfet de police, dont les attributions sont immenses, pourvoit à la sûreté, à la propreté, à la salubrité, à la suffisance des approvisionnements dans Paris, par l'exécution des règlements de police. Sous ses ordres immédiats sont : les commissaires de police, la police centrale, les officiers de paix, les inspecteurs, le corps de la garde municipale de Paris, celui des sapeurs pompiers, les sergents de ville, etc.

Paris doit à la République un très-grand nombre d'institutions; les plus importantes sont : l'Institut (26 octobre 1795), l'école Polytechnique (29 septembre 1795), l'école Normale (30 novembre 1795), les Archives nationales, aujourd'hui Archives du royaume (7 septembre 1789), le musée du Louvre (27 juillet 1793), la galerie des Antiques ou de sculpture (1800), le musée des Monuments français (1795), la bibliothèque de l'Arsenal et celle de Sainte-Geneviève (1791), le bureau des Longitudes (25 juin 1795), le conservatoire des Arts et Métiers (10 octobre 1794), l'administration des Hôpitaux et Hospices civils de Paris (1801), les hôpitaux du Val-de-Grâce (1803) et de Saint-Antoine (1793). Les hospices des Incurables-Hommes, de Sainte-Perrine ou des vieillards, la Maison royale de Santé, la Clinique interne et celle de l'école de Médecine furent fondés dans les années 1801 et 1802. La première exposition publique des produits de l'industrie française eut lieu au Champ-de-Mars, en 1798. Les travaux du canal de l'Ourcq, résolus en 1799, furent commencés en 1802, et achevés seulement en 1814. On construisit les quais Desaix, des Invalides et de la Cité,

en 1802; le pont de la Cité, en 1801; le pont des Arts, de 1802 à 1804. La place du Châtelet s'éleva sur l'emplacement de l'ancien Châtelet, et la cour Batave sur celui de l'église du Saint-Sépulcre. La fontaine de Desaix orna la place Dauphine.

Parmi les écrivains qui brillèrent à Paris, pendant la période républicaine, nous citerons Louvet, auteur de *Faublas*, Camille Desmoulins, Marie-Joseph Chénier, Ducis, Fontanes, Andrieux, Dussaulx, Cailhava, François de Neufchâteau et Népomucène Lemercier. Les travaux de Legendre, de Laplace, de Monge, de Berthollet, de Lacépède, firent briller les sciences du plus vif éclat. Le nom de David résume à lui seul l'histoire de la peinture à cette époque. La musique fit de grands progrès : Méhul et d'autres maîtres éminents se révélèrent, tandis que Garat faisait une révolution dans l'art du chant. On sait que nous devons à l'enthousiasme révolutionnaire, la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. « La république n'est plus qu'une grande ville assiégée, il faut que la France ne soit qu'un vaste camp. » Ces paroles de Barère expliquent suffisamment l'atonie qui frappa l'industrie et le commerce de Paris, durant la Terreur : ruinés par le *maximum*, les émeutes, la famine, ils ne recouvrèrent un peu de prospérité que vers la fin du Consulat.

Sous l'Empire, dont nous n'avons pas à raconter la gloire et les revers, Paris vit s'accomplir très-peu d'événements remarquables. Après les splendides solennités du sacre de Napoléon dans la cathédrale de Notre-Dame, nous devons rappeler le gigantesque festin offert dans les Champs-Élysées à la garde impériale, lorsque la paix de Tilsitt eut été conclue (1807); les fêtes du mariage de l'Empereur avec Marie-Louise, fêtes somptueuses qu'attrista la catastrophe du bal donné par le prince Schwartzenberg (1er juillet 1810), et qui se renouvelèrent, l'année suivante, à l'occasion de la naissance du roi de Rome (20 mars 1811). Le calme dont jouit Paris, pendant les années prospères du règne de Napoléon, ne fut troublé que par la conspiration du général Mallet, folle tentative que termina la mort des conjurés, fusillés dans la plaine de Grenelle le 30 octobre 1812. A la fin de 1813, l'invasion du territoire français par les armées ennemies rapprocha de la capitale le théâtre des grands événements. Le 27 janvier 1814, l'Empereur rend un décret qui met en activité les trente mille hommes de la garde nationale parisienne. « Messieurs, dit-il aux chefs des légions, en leur présentant Marie-Louise et son fils, je pars avec confiance; je remets entre vos mains ce que j'ai de plus cher. » Puis, avant de rejoindre l'armée, il laisse la régence à l'Impératrice et à son frère Joseph. Le 29 mars, au soir, les ennemis arrivent sous les murs de Paris. Le désaccord et la confusion y étaient à leur comble. Marie-Louise et son fils étaient partis la veille. Ni le roi Joseph, ni le général Clarke, ministre de la guerre, n'avaient songé à organiser la défense. Les maréchaux Marmont, Mortier et Moncey voulurent tenter un effort énergique. Huit à dix mille gardes nationaux et les élèves de l'école polytechnique se joignirent à leurs soldats; tous combattirent avec le plus grand courage : l'héroïque défense de la barrière de Clichy et des buttes Chaumont est surtout célèbre; mais ils furent écrasés par le nombre, et le roi Joseph, en abandonnant Paris, ordonna aux maréchaux de capituler. Le 30 mars, la capitulation est signée; le lendemain, l'empereur Alexandre et les autres souverains alliés font leur entrée dans Paris. Le 2 avril,

le Sénat proclame la déchéance de Napoléon ; le 6, il appelle Louis XVIII et la famille de Bourbon au trône de France. Le traité de Paris règle le sort de l'Empereur, qui, après avoir signé son abdication à Fontainebleau, part pour l'île d'Elbe.

Le génie organisateur de Napoléon a multiplié à Paris les établissements utiles, en même temps qu'il y a élevé de somptueux édifices. Le créateur des arcs-de-triomphe de l'Étoile et du Carrousel, de la Colonne de la place Vendôme, du palais de la Bourse, de la rue de Rivoli, a fait construire aussi les abattoirs, le grenier de réserve, les marchés Saint-Germain, Saint-Honoré, Saint-Martin, des Blancs-Manteaux, des Carmes, le canal Saint-Martin, le bel entrepôt des vins et la halle à la viande. Sous son règne, toutes les maisons qui existaient encore sur les ponts disparurent, et on put jouir de l'aspect du cours de la Seine ; quinze cents toises de nouveaux quais furent achevées : ce sont les quais d'Orsay, de Billy, de la Conférence, du Louvre, Saint-Michel, Morland et de la Tournelle. Les ponts d'Austerlitz et d'Iéna établirent des communications nécessaires entre les deux rives de la Seine. Vingt-six nouvelles fontaines répandirent les eaux de cette rivière et celles de l'Ourcq dans divers quartiers. Parmi ces fontaines, nous citerons comme les plus remarquables celles du palais de l'Institut, de Gaillon, du marché Saint-Martin, de la Pointe-Saint-Eustache et du Palmier : cette dernière occupe le centre de la place du Châtelet. La nouvelle organisation de l'instruction publique fixa, en 1808, le chef-lieu de l'Académie de Paris à la Sorbonne, et amena l'établissement de quatre lycées : le lycée Bonaparte, actuellement collége Bourbon ; le lycée Napoléon (collége Henri IV) ; le lycée Impérial (collége Louis-le-Grand) ; et le lycée, aujourd'hui collége Charlemagne. Le musée du Luxembourg fut ouvert en 1805, le musée d'Artillerie vers la même époque. La Banque de France, fondée le 22 avril 1806, s'installa en 1811 dans l'ancien hôtel de la Vrillière, agrandi et approprié à sa destination nouvelle. Une innovation heureuse se produisit, en 1806, dans le système du numérotage des maisons. Sous la République, une seule série de numéros comprenait toutes les maisons d'une section. Le mode adopté depuis 1806 a autant de séries que de rues. Les numéros pairs sont placés à droite et les numéros impairs à gauche, en suivant le cours de la Seine pour les rues parallèles au fleuve, et en partant du point le plus rapproché de ses rives, pour les rues perpendiculaires ou transversales.

A la tête de la littérature de l'Empire brille en premier lieu, à Paris, M. de Châteaubriand, qui se fraya une voie nouvelle. Autour de La Harpe et de Delille, dont la parole retentissait encore, se groupait une foule d'écrivains remarquables à des degrés divers : avec Andrieux et Fontanes, que nous avons déjà mentionnés, on y voyait MM. de Jouy, Tissot, Arnault, Luce de Lancival, Parseval-Grandmaison, Alexandre Duval, Emmanuel Dupaty, Michaud, Auger, les deux Lacretelle, Raynouard, Baour-Lormian, Millevoie, Creuzé de Lesser, Parny, Bouilly, Picard, Desaugiers, Barré, Piis, Desfontaines. Les sciences d'érudition, concentrées au sein de l'Académie des inscriptions (alors classe de littérature ancienne de l'Institut), sont représentées par Sylvestre de Sacy, Daunou, D. Brial, le dernier des Bénédictins, Pastoret, Dacier, Dureau de la Malle, Ét. Quatre-

mère, et Quatremère de Quincy. Les sciences naturelles et les sciences exactes continuent leurs progrès, grâce à Cuvier, Lacépède, Thouin, Darcet, Biot, Chaptal. La doctrine du docteur Gall sur la crânologie jouissait alors d'une grande vogue. Les arts du dessin étaient encore sous l'influence exclusive des inspirations de l'antiquité. La peinture était cultivée avec éclat par David, et avec succès par Regnault, Gérard, Gros, Girodet, Prudhon, Lethière, Carle Vernet, Van Spaendonck, Vandael, Isabey, Augustin, Bertin, Bidauld, Valenciennes; la gravure, par Audouin, Bervick et Boucher-Desnoyers. Les architectes les plus connus sont : Percier, Fontaine, Gondouin, Peyre, Molinos, Vaudoyer. Parmi les compositeurs de musique de ce temps, on peut citer comme les plus célèbres : Berton, Catel, Cherubini, Méhul, Spontini, Boïeldieu, Lesueur, Paer, Nicolo, Gaveaux, Persuis, Solié. Un grand nombre de petits théâtres s'étaient élevés à Paris sous la République; Napoléon, par un décret de 1807, supprima les moins importants. Un seul théâtre nouveau a été construit sous son règne : c'est celui des Variétés, ouvert au public en 1807.

Le roi Louis XVIII fit son entrée solennelle à Paris, le 3 mai 1814; le 30 du même mois, le traité de Paris délivra la capitale et la France de l'occupation étrangère, et le 2 juin suivant la charte constitutionnelle fut promulguée. Nous n'avons pas à juger ici par quel concours de circonstances, Napoléon, quittant l'île d'Elbe pour reconquérir le trône, traversa la France sans obstacle, et arriva le 20 mars 1815 dans la capitale, que Louis XVIII avait été forcé de quitter la veille. L'histoire des Cent-Jours est marquée, à Paris, par l'assemblée du Champ de Mai (2 juin); le retour de l'Empereur, après la funeste journée de Waterloo; et les délibérations des représentants qui l'obligèrent d'abdiquer de nouveau. Une capitulation, plus désastreuse encore que la première, livra une seconde fois la grande cité aux souverains alliés (3 juillet 1815), et Louis XVIII rentra à Paris le 8 juillet.

La tranquillité de la capitale ne fut point troublée, pendant les premières années du règne de ce prince. Malgré les fautes de ses conseillers et l'effervescence des esprits, aucun désordre grave ne s'y était encore manifesté, quand le duc de Berry fut assassiné par Louvel, en sortant de l'Opéra, le 13 février 1820. Au mois de juin de la même année, à la suite de violents débats soulevés à la Chambre des députés par la discussion de la loi électorale, des troubles éclatèrent dans Paris; le gouvernement accrut l'irritation en les réprimant. On sait quelle agitation produisit, trois ans plus tard, l'expulsion prononcée par la majorité de la Chambre des députés contre Manuel (1823). La mort du roi (16 septembre 1824) suspendit un moment la lutte des partis. Après l'avénement de Charles X, qui fut salué pourtant, à son entrée dans Paris, par de vives acclamations, les hostilités recommencèrent; et, en 1825, les funérailles du général Foy fournirent à une partie de la population parisienne l'occasion de manifester ses dispositions peu favorables à la Restauration. Le 12 avril 1827, dans une revue de la garde nationale, passée par le roi au Champ-de-Mars, quelques cris de : *A bas les ministres!* se firent entendre; peu de jours après, la garde nationale parisienne était licenciée. Au mois de novembre de la même année, les élections des députés dans les colléges de Paris ayant été presque

toutes libérales, il y eut dans les rues une bruyante explosion de triomphe populaire; des rassemblements se formèrent près de la Porte-Saint Denis, aux cris de *Vive la Charte!* et des barricades furent élevées. La force armée intervint, et la répression des troubles, qui durèrent plusieurs jours, amena de sanglantes collisions. Paris, assez calme sous le ministère Martignac (4 janvier 1828—8 août 1829), s'émut de nouveau lorsque l'adresse des Deux cent vingt-un eut protesté contre le ministère Polignac. Le 26 juillet 1830, des ordonnances qui suspendaient la liberté de la presse et changeaient la loi électorale, paraissent dans *le Moniteur*. Le 27 au soir, la résistance s'organise contre ce coup d'état; le 28, Paris est tout entier sous les armes; mille barricades s'improvisent; la lutte s'engage entre les troupes et le peuple qui s'empare de l'Hôtel de Ville, après un combat de plusieurs heures. La capitale est mise en état de siége, et le duc de Raguse reçoit le commandement militaire. Le 29, le Louvre, les Tuileries, les casernes, après une vive action, tombent au pouvoir du peuple; les troupes, hors d'état de résister, se retirent à Saint-Cloud; tous les emblêmes de la royauté sont brisés, le drapeau tricolore remplace le drapeau blanc. Le 31, le duc d'Orléans est proclamé à l'Hôtel de Ville lieutenant général du royaume, et, le 9 août, par la Chambre des députés, roi des Français sous le nom de Louis-Philippe Ier, tandis que Charles X prend le chemin de l'exil. Nous terminerons ici cet exposé succinct de l'histoire de Paris. Le récit des événements dont cette ville a été le théâtre depuis la révolution de Juillet, n'entre pas dans le plan de cet ouvrage; ces événements sont d'ailleurs dans la mémoire de tous.

Les quinze années de paix dont la France a joui, sous la Restauration, ont été très-favorables au développement matériel de la prospérité publique dans Paris. La plus grande partie des travaux d'embellissement et d'assainissement commencés sous l'Empire furent continués sous Louis XVIII et Charles X. L'administration municipale dépensa plus de quatorze millions à l'achèvement des canaux de l'Ourcq, Saint-Denis et Saint-Martin; les marchés Saint-Germain, Saint-Martin, des Blancs-Manteaux, des Carmes, furent terminés, ainsi que l'entrepôt général des vins et le grenier de réserve; la Bourse fut achevée; le régime des hospices et des prisons reçut de grandes améliorations; l'éclairage des rues, auquel le gaz fut employé pour la première fois en 1819, absorba chaque année des fonds considérables. On décora les églises de tableaux et de statues. L'antique église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés fut préservée d'une ruine imminente par d'importants travaux. La statue de Louis XIII orna la Place-Royale et celle de Louis XIV la place des Victoires; une nouvelle statue équestre de Henri IV fut placée sur le terre-plein du Pont-Neuf. Parmi les institutions, établissements ou édifices nouveaux fondés à Paris par la Restauration, nous citerons la caisse d'Épargne (1818), l'école royale des Beaux-Arts (1819), l'école des Chartes (1821), le musée d'Antiquités égyptiennes ou musée Charles X (1827), l'école centrale des Arts et Manufactures (1828), les églises Notre-Dame-de-Lorette (1823), de Saint-Vincent-de Paul (1824), la Chapelle Expiatoire ou Monument de Louis XVI (1815), les colléges Saint-Louis (1820), Stanislas (1822) et Sainte-Barbe (1823), la salle de l'Opéra, rue Lepelletier (1821), les théâtres du Gymnase Dramatique (1820), du Panorama Dramatique (construit en 1821,

démoli en 1823), des Nouveautés, aujourd'hui du Vaudeville (1827), de la Renaissance, salle Ventadour, aujourd'hui Théâtre-Italien (1826), les ponts d'Antin ou des Invalides (1829), de l'Archevêché et d'Arcole (1827). Sur l'espace compris, dans les Champs-Élysées, entre le Cours la Reine et l'allée des Veuves, on traça, vers 1825, le nouveau quartier François Ier, resté jusqu'ici en projet. Dans l'emplacement du jardin Beaujon, à droite de l'avenue de Neuilly, commença de s'élever le quartier de la Nouvelle-Athènes. L'architecte Constantin, esprit ingénieux, hardi et entreprenant, eut une très-grande part à la création et à l'exécution de ces nouveaux quartiers.

Depuis la révolution de Juillet, la ville de Paris a continué d'avancer rapidement dans la voie des améliorations matérielles; elle a vu s'achever l'arc-de-triomphe de l'Étoile (1836), le palais du quai d'Orsay (1840), le palais des Beaux-Arts (1838), les églises de la Madeleine (1842), de Saint-Vincent-de-Paule (1845) et de Notre-Dame-de-Lorette (1836). L'Hôtel de Ville a été entièrement restauré et considérablement agrandi; sur la place de la Concorde, embellie et décorée de fontaines, on a dressé l'obélisque du Louxor (1836), et sur la place de la Bastille, la colonne de Juillet (1840). Deux fontaines monumentales ont été érigées, l'une à la mémoire de Molière, rue Richelieu (1844); l'autre place Louvois (1837). Le Louvre s'est enrichi de deux importantes collections, le Musée naval et le Musée espagnol. L'hôtel Cluny a été transformé en musée du moyen âge, et il est question de le rattacher au palais des Thermes dont on a achevé de consolider les restes. Le musée Dupuytren est venu offrir des ressources nouvelles à l'école de la chirurgie (1835). Six nouveaux théâtres se sont ouverts, savoir : ceux du Palais-Royal (1831), des Folies Dramatiques (1831), de Beaumarchais (1834), du Panthéon (1832, fermé et démoli depuis), Saint-Marcel (1838), le cirque des Champs-Élysées (1840) et le Théâtre Historique (1846). Les ponts Louis-Philippe (1834) et du Carousel (1835) ont été construits, ainsi que les deux passerelles qui, de l'île Saint-Louis, conduisent, l'une au quai des Célestins, l'autre au quai Saint-Bernard. La barrière du Trône a été achevée, et décorée des statues colossales de Philippe-Auguste et de saint Louis. De nombreuses rues, dont la plus importante est la rue de Rambuteau, ont ouvert des communications nouvelles et assaini les quartiers populeux. Le quai de la Grève a été terminé, les quais Pelletier, de la Mégisserie et de l'École, élargis. De magnifiques embarcadères pour les chemins de fer de Versailles, de Rouen, d'Orléans et du Nord ont été construits. Ceux des chemins de fer de Lyon et de Strasbourg vont être entrepris. Un puits artésien, qui donne environ trois cents mètres cubes d'eau par minute, a été foré dans l'enceinte de l'abattoir de Grenelle, et un réservoir destiné à en recevoir les eaux a été élevé près de la place du Panthéon. Enfin la vaste entreprise des fortifications de Paris, commencée dans les derniers mois de 1840, est aujourd'hui achevée. Le mur d'enceinte, d'environ quarante-huit mille mètres ou douze lieues de circonférence, est protégé par quatorze forts. La dépense totale de ces immenses travaux ne s'est pas élevée à moins de cinq cents millions.

Paris présente à peu près la forme d'un ovale, dont le grand axe va de l'ouest-nord-est à l'est-sud-est. Sa plus grande longueur est de huit mille quatre cents mètres, de l'arc de triomphe de l'Étoile à l'ouest-nord-ouest, à la barrière de

Picpus, à l'est-sud-est. Sa plus grande largeur est de six mille mètres, de la barrière de la Villette, au nord-nord-est, à celle d'Enfer au sud-sud-ouest. Le circuit marqué par le mur d'octroi est d'un peu plus de vingt-quatre mille mètres, ou six lieues. La superficie est de mille quatre cent trente-neuf hectares soixante-huit ares, ou trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cents mètres carrés, ou dix mille soixante arpents soixante-dix-sept perches. La partie de la vallée de la Seine occupée par cette capitale est circonscrite par deux chaînes de collines. Celle qui est au nord du fleuve présente une forme demi-circulaire et commence à l'est avec la colline de Bercy près de la rive droite de la Seine, continue par les hauteurs de Charonne, de Ménilmontant, de Belleville ou de Chaumont, de la Villette et de Montmartre; s'abaisse de là jusqu'au plateau de Monceaux, puis se relève jusqu'à la colline de Chaillot située près du fleuve. Les buttes de Montmartre, Ménilmontant et de Chaumont, les plus élevées de cette chaîne ont de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mètres au-dessus du fond de la vallée. La chaîne du sud est moins haute que l'autre. En partant de la rive gauche de la Seine au sud-est, le sol s'exhausse jusqu'à la barrière d'Italie, près de laquelle sont les plateaux d'Ivry et de la butte aux Cailles. Un peu plus loin, il est sillonné par la petite rivière de Bièvre qui afflue à la Seine dans le sud-ouest de Paris; le terrain s'élève ensuite graduellement et forme la montagne Sainte-Geneviève, qui est couverte de maisons; cette hauteur se joint vers le sud-sud-ouest au plateau de Montsouris, à l'ouest duquel le sol s'abaisse doucement jusqu'au Petit-Montrouge pour s'exhausser ensuite près des barrières de Mont-Parnasse et du Maine; de là il éprouve une déclivité peu sensible jusqu'à Vaugirard, où il s'unit à la plaine de Grenelle. Au delà de cette chaîne et à une lieue et demie ou six mille mètres vers le sud, il en est une autre plus élevée qui se compose principalement des hauteurs de Villejuif, de Rungis, de l'Hay, de Bagneux, de Meudon, de Saint-Cloud et du Mont-Valérien ou Calvaire, la plus haute des éminences qui environnent Paris. Le terrain que couvre la ville a été longtemps plus inégal qu'aujourd'hui, à cause des amas de gravois et de débris de toute espèce formés sur différents points sous les noms de *buttes*, *voiries*, *monceaux*, *mottes*, etc. Dans la partie septentrionale de Paris on signalait le monceau Saint-Gervais, la butte de Bonne-Nouvelle, autrefois de Villeneuve-de-Gravois, et la butte Saint-Roch : on les a successivement aplanies pour en faciliter l'accès aux piétons et aux voitures. Une vaste superficie de la ville vers le sud repose sur les voûtes d'une immense carrière, dont une grande partie, sous le nom de *catacombes*, renferme une quantité prodigieuse d'ossements recueillis dans les anciens cimetières de Paris.

La Seine, qui traverse la ville de l'est à l'ouest, forme deux îles vers le centre : l'île Saint-Louis et la Cité; celle-ci a été agrandie de deux plus petites, connues anciennement sous les noms d'île aux Juifs ou aux Vaches, et d'île Bucy. On voyait, il y a peu d'années, à l'extrémité orientale de l'île Saint-Louis, une autre île non bâtie et couverte de chantiers de bois; c'était l'île Louviers, qu'on a depuis peu réunie au quartier de l'Arsenal en comblant le bras étroit qui la séparait du quai Morland. La largeur de la Seine au pont d'Austerlitz est de cent soixante mètres, et au-dessous du Pont-Neuf, à sa plus grande largeur, de deux cent soixante-



trois mètres. La profondeur moyenne de ses eaux est de trois mètres; mais l'influence des saisons en fait varier considérablement le volume. L'absence de quais rendait autrefois désastreuses les inondations de la Seine dans Paris. Nous en allons citer quelques-unes : les plus considérables, dans le XVIIe siècle, ont été celles de 1690 et 1693; dans le XVIIIe, celles de 1740, 1751, 1764 et 1799; et dans le XIXe, celles de 1802 et 1807.

Paris, capitale de la France, est le siége du gouvernement, des deux Chambres, du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, d'une Cour Royale (à laquelle ressortissent les tribunaux de la Seine, de l'Aube, d'Eure-et-Loir, de la Marne et de Seine-et-Marne), d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, d'un conseil de prudhommes et d'un conseil de guerre. L'archevêché de Paris a pour suffragants les évêchés de Chartres, de Meaux, d'Orléans, de Blois et de Versailles. Cette ville est le chef-lieu de la première division militaire. Elle compte dans son sein une foule d'établissements dont les principaux sont : l'Institut, l'Université, l'Académie Universitaire; des Facultés de médecine, de droit, des lettres, des sciences et de théologie; les colléges royaux de Louis-le-Grand, Henri IV, Bourbon, Charlemagne et Saint-Louis; le collége Sainte-Barbe, l'École polytechnique, l'École normale, l'École militaire, des écoles spéciales des mines, des ponts et chaussées, des beaux-arts, d'application des ingénieurs géographes, d'application du corps d'état-major; le Conservatoire royal de musique, l'Institution des sourds-muets, le Bureau des longitudes, les Archives du royaume, l'École des chartes, la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, la Préfecture de police, la Banque de France, la Bourse, le Conseil général des manufactures, des entrepôts réels de douane, le Mont-de-Piété, la Caisse d'amortissement, l'Hôtel des monnaies (lettre A), la Société centrale d'agriculture, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et de nombreuses sociétés savantes. La population de Paris qu'on évaluait en 1844 à 885,495 habitants, est aujourd'hui de 1,053,897; c'est à peine si la population renfermée dans l'arrondissement de cette ville dépasse le même chiffre, et le département de la Seine n'en contient lui-même que 1,364,467

Aucune ville n'égale Paris pour le nombre et la beauté de ses monuments publics. Nous avons parlé de l'origine et de la fondation de chacun de ses édifices. Il suffira de citer ici les plus célèbres : le palais des Tuileries, le Louvre, l'hôtel des Invalides, le Palais-Royal, l'arc-de-triomphe de l'Étoile, celui du Carrousel, ceux des portes Saint-Denis et Saint-Martin, le palais du Luxembourg, le palais de la Chambre des Députés, le palais des Archives du royaume, le Panthéon, l'Élysée-Bourbon, le palais de l'Institut, celui du quai d'Orsay, l'Hôtel de Ville, le Palais de Justice, la colonne de la place Vendôme, la colonne de Juillet, le Garde-Meuble, la cathédrale de Notre-Dame, les églises Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Gervais, Saint-Sulpice, Saint-Roch, Saint-Eustache, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Séverin, Saint-Merry, Saint-Nicolas-des-Champs, du Val-de-Grâce, de Notre-Dame-de-Lorette et de la Madeleine. La Tour-Saint-Jacques-la-Boucherie, l'hôtel de Cluny et quelques autres débris de l'architecture du moyen âge, ont pu être conservés; mais on doit regretter, au point de vue de l'art ou des souvenirs historiques, la perte de bien des monuments

célèbres dans les annales de Paris : notamment celle des abbayes Sainte-Geneviève, Saint-Victor et Saint-Antoine, les couvents des Célestins, et des Augustins, les églises Saint-André-des-Arts, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Landri, Sainte-Opportune, Saint-Sauveur, Saint-Jean-en-Grève, Saint-Paul, Saint-Josse, Saint-Thomas et Saint-Louis-du-Louvre.

Nous avons nommé, pour chacune des principales périodes de l'histoire de Paris, les hommes éminents qui ont brillé dans cette ville ; il nous reste à indiquer ceux qui appartiennent à l'époque contemporaine. On remarquera que nous en avons déjà mentionné quelques-uns; mais une répétition est nécessaire, parce qu'il s'agit ici surtout des personnages célèbres nés à Paris. Nous citerons donc parmi les poëtes et les auteurs dramatiques : *G.-M.-J.-B. Legouvé P.-D. Écouchard Lebrun*, *Pierre Lebrun* et *A.-V. Arnault;* le chansonnier *P.-J. de Béranger,* dont les poésies nationales sont dans toutes les bouches, et qui restera, comme Molière et La Fontaine, le plus grand maître dans son genre[1]; *L.-D. Picard*, qui a donné au théâtre tant de charmantes et spirituelles comédies; *Ives Barre*, l'un des fondateurs du théâtre du Vaudeville; et *Eugène Scribe*, dont l'esprit et la grâce inépuisables expliquent le prodigieux succès. Dans la carrière des lettres et des sciences, nous nommerons M. *Michelet*, un de nos historiens les plus éloquents et les plus profonds; M. *Charles Romey*, le savant auteur de l'*Histoire d'Espagne;* M. *Cousin*, le traducteur de *Platon*, célèbre surtout par ses beaux travaux philosophiques; MM. *Villemain*, *Patin* et *Alexandre de Laborde;* les bibliographes *Barbier* et *Beuchot;* les typographes *Pierre* et *Ambroise-Firmin Didot;* les publicistes *F. Bertin*, *Cauchois-Lemaire*, un des plus spirituels fondateurs du *Nain jaune*, *Fiévée*, *Alexis de Tocqueville*, auteur du meilleur ouvrage qu'on ait écrit sur la démocratie en Amérique, et *de Cormenin*, le premier, le plus populaire et le plus illustre de nos pamphlétaires; l'économiste *Dupont de Nemours;* le grand orateur *Berryer;* les jurisconsultes *Berriat Saint-Prix*, *Target* et *Tripier;* M. *Delvincourt*, professeur de droit; M. *Letronne*, garde général des Archives; *Dacier; Naudet*, que ses travaux scientifiques et littéraires ont fait appeler à la direction de la Bibliothèque royale; *Montmerqué; Philippe Lebas,* dont on connaît les belles découvertes dans le domaine de l'antiquité; *Walckenaer, Barthelemy Saint-Hilaire*, l'excellent traducteur d'*Aristote;* et *Charles Lenormant*, littérateur, professeur et numismate, dont l'esprit et le talent égalent la science; les orientalistes *Sylvestre de Sacy*, *Abel Remusat*, *Chezy*, *Burnouf* et *Ét. Quatremère;* MM. *Petit Radel* et *Millin*, antiquaires; M. *Mionnet*, numismate; le mathématicien *Francœur;* les géomètres *Lacroix*, *Reynault* et *Poinsot;* l'astronome *Biot;* le géographe *Barbié du Bocage;* les naturalistes *Brongniart* et *Valenciennes;* le minéralogiste *Brochant de Villiers* et *Beudant;* les botanistes *Adrien de Jussieu*, *André Thouin* et *de Mirbel;* les chimistes *Darcet*,

1. Béranger est né, le 19 août 1780, rue Montorgueil, nº 60, dans une maison dont l'emplacement est occupé par le marché aux Huîtres.

Dans ce Paris plein d'or et de misère,
En l'an du Christ mil sept cent quatre-vingt,
Chez un tailleur, mon pauvre et vieux grand-père,
Moi nouveau-né, sachez ce qui m'advint.

(*Le Tailleur et la Fée.*)

Payen et *Boussingault*; les médecins *Andral*, *Halle* et *Chomel*; les chirurgiens *Pelletan* et *Jules Cloquet*. Les arts comptent au nombre de leurs plus dignes représentants, les compositeurs de musique *Berton*, *Herold* et *F. Halevy*; les peintres *Louis David*, *Gros*, *Carle* et *Horace Vernet*, *Gudin*, *Paul Delaroche*, *Guérin*, *Eugène Delacroix*, *Deveria*, *Bouton*, *Hersent*, *Drouis*, *Picot*, et l'élève bien-aimé de David, *Jérôme-Martin Langlois*, qui souvent a travaillé en collaboration avec lui, et dont quelques œuvres, d'une large et belle manière, notamment le portrait de Napoléon au mont Saint-Bernard, ont été confondues avec celles du grand maître; *Charlet*, l'inimitable et populaire dessinateur; le graveur *Boucher-Desnoyers*; les sculpteurs *Ramey*, *Chaudet*, *Cartellier*, *Cortot* et *Duret* qui unit dans ses productions l'originalité à la vérité et à la grâce; les architectes *Chalgrin*, *Debret*, *Hippolyte Lebas*, qui a construit l'église Notre-Dame-de-Lorette, *Huyot*, *Peyre*, *Vaudoyer* et *Théodore Charpentier*, auquel la province doit les beaux théâtres du Havre et d'Avignon, et Paris, outre l'Opéra national, qu'il achève en ce moment, les salles des Italiens et de l'Opéra-Comique, chefs-d'œuvre d'élégance et de goût. La grande ville a doté aussi l'art dramatique de quelques-uns de ses plus illustres interprètes : *Talma*, mademoiselle *Mars*, *Potier*, le chanteur *Martin*, et les cantatrices mesdames *Branchu*, *Mainvielle-Fodor* et *Malibran*.

Avant de terminer son travail, l'auteur de cette notice croit devoir reproduire ici un rapide aperçu sur la situation industrielle, commerciale et financière de la capitale, qu'il extrait d'un travail publié par le directeur de l'*Histoire des Villes de France*, il y a quelques années. « Paris, disait M. Aristide Guilbert, est une ville de premier rang dans l'industrie, comme dans la littérature, les sciences et les arts : sous cet air de fête qui la ferait prendre pour le séjour le plus agréable que puisse désirer l'oisiveté, se cache la profonde préoccupation des affaires; c'est un immense atelier où toutes les fabriques, tous les arts, tous les travaux sont en pleine activité; c'est une population industrieuse, active, ingénieuse, entreprenante, infatigable, qui ne s'arrête que pour reprendre haleine, qui ne s'amuse que pour se remettre à l'œuvre avec plus d'ardeur. Paris est une ville manufacturière et commerçante autant que Londres, Birmingham, Manchester, Lyon, Saint-Étienne et Rouen. Toute une ceinture d'usines projettent l'ombre et la fumée de leurs cheminées pyramidales sur ses routes, ses champs, ses promenades, ses jardins et ses maisons de campagne; et, de quelque côté qu'on l'aborde, on est jeté au milieu de l'activité de ses ateliers, du bruit de ses machines, du tourbillon de ses voitures de transport, du bourdonnement de sa circulation incessante : mouvement perpétuel dans lequel se croisent et se confondent l'étranger et le Parisien, le riche et le pauvre, le capitaliste et le travailleur, le négociant et le petit marchand, le cheval et le piéton, le fourgon et l'équipage. Si Paris diffère des autres grands centres d'industrie, ce n'est que par la merveilleuse perfection qu'y prend la main-d'œuvre. Tout ce que le travail produit, taille cisèle, façonne ou termine, y prend un goût, une grâce, un attrait, un fini tel que ce n'est plus du métier, mais de l'art, et qu'on croirait la grande cité exclusivement peuplée d'artistes. Le cachet de distinction qui s'y attache à toutes choses a fait naître le commerce des objets connus dans le monde entier sous le

nom d'*articles de Paris;* articles quelquefois si légers, si fragiles, si éphémères, pour ainsi dire, que la valeur de la matière première y est presque nulle, et qu'ils n'ont de prix que par la façon : vrais ouvrages de fées, et dont la création, le nombre, la variété, le luxe, la richesse et l'éclat étonnent l'imagination, si accoutumée qu'elle soit aux prodiges de l'industrie humaine. Le succès des *articles de Paris* est, du reste, si grand, qu'ils forment en France une branche particulière d'industrie qu'un grand nombre de départements exploitent concurremment avec la capitale.

« Ce sont la bijouterie et la joaillerie fines et fausses, la bijouterie d'acier poli, l'orfèvrerie et le plaqué, l'horlogerie fine, les bronzes, les ornements en cuivre, la fabrication des porcelaines, la taille ou la gravure des cristaux, les pierres artificielles et les perles fausses; ce sont toutes les fantaisies de parure, de luxe et d'agrément qu'on appelle modes, la lingerie, les châles, les éventails, les parapluies et ombrelles, la parfumerie, les savons de toilette, la brosserie, la passementerie, la ganterie, la chapellerie, la cordonnerie pour femmes, la sellerie et la carrosserie; ce sont les pianos, l'ébénisterie, la tabletterie fine, la miroiterie, la tapisserie, les couleurs et vernis, les papiers peints, la papeterie coquette, la gravure, la lithographie, les cartes géographiques, les instruments de physique et d'optique, la gaînerie, la coutellerie, les fabriques d'armes, etc. Qui ne sait combien Paris excelle dans la production des tapis, des étoffes légères de laines, des mérinos, des tissus de coton et de la bonneterie en soie; dans la teinture, l'apprêt, le blanchîment et l'impression des étoffes; dans la confection des nouveautés en acier poli, en nacre, en corail, en ivoire et en écaille; dans la tannerie ou la préparation des parchemins, des maroquins, des cuirs vernis, des peaux pour chaussures d'hommes et de femmes; dans la fabrication des bonbons, chocolats, conserves alimentaires, pâtes d'Italie, bougies, cire, pains à cacheter, liqueurs et produits chimiques? Qui ne connaît, enfin, ses lavoirs de laines, ses fabriques de couvertures de coton et de laine, ses raffineries de sucre et de fer, ses fonderies, ses usines pour la construction des machines à vapeur, des mécaniques et des presses à imprimer, ses clouteries, ferblanteries, taillanderies et chaudronneries grosses et fines, ses boutons et ses équipements militaires, ses faïences et ses poteries communes? Nous n'avons point parlé de sa librairie, la plus considérable de l'Europe, sans contredit, avec celle de Londres et à laquelle se rattachent la fonte des caractères, la papeterie, l'imprimerie, le cartonnage, le brochage, la reliure, et tant d'autres professions qu'il serait trop long de nommer.

« Le commerce d'exportation à l'étranger, qui, d'après la valeur déclarée, s'est élevé, en 1844, à cent trente-neuf millions sept cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix francs, écoule les produits de l'industrie parisienne dans tous les pays du monde : l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, la Russie, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Afrique, le Levant, les colonies, les États-Unis, et surtout les États de l'Amérique du Sud en font un grand usage; aussi, dans la plupart de ces contrées, les grandes maisons de Paris ont-elles des succursales avec lesquelles elles correspondent. Mais cette ville n'expédie pas seulement les objets qui sortent de ses ateliers, c'est un vaste magasin d'où les négociants français et

étrangers tirent les produits de toutes les villes manufacturières de la France : tissus de Rouen et de Saint-Quentin, toiles peintes et calicots d'Alsace, toiles de Bretagne, de Normandie, de Flandre, soieries de Lyon et du midi, quincaillerie de Picardie, articles de Saint-Étienne et de Sarreguemines, tabletterie du Jura, vins de Bordeaux, eaux-de-vie de Montpellier, savons de Marseille, etc. Le commerce d'exportation à l'intérieur n'est pas moins considérable, quant à la valeur des marchandises, que celui d'exportation à l'extérieur. Ces opérations de diverses natures donnent lieu à un mouvement de capitaux presque incalculable; elles ont d'utiles intermédiaires à Paris dans les deux entrepôts réels de douane où l'on reçoit les marchandises qui n'ont pas acquitté les droits. Le commerce de consommation qui s'exerce sur toutes les choses nécessaires à la vie et les fait venir de toutes les parties de la France et de tous les points du monde civilisé, est aussi très-actif. Il est alimenté par les besoins même de l'existence d'un million de personnes, hommes, femmes, enfants; par le renouvellement d'une population flottante de provinciaux qu'on ne peut évaluer à moins de cinquante à soixante mille âmes; par la garnison de la place, si nombreuse qu'au besoin elle formerait à elle seule une armée; par la constante affluence des étrangers dans cette commune capitale et cette foire permanente du monde civilisé; et surtout par les dépenses d'agrément et la recherche des plaisirs qui, pour beaucoup des riches habitants de Paris et la plupart de ses hôtes de passage, sont la principale affaire de la vie. Enfin, après le commerce d'exportation, celui d'importation et celui de consommation, vient le *commerce de banque*, auquel Paris doit l'avantage d'être un des grands marchés des capitaux de l'Europe; la Banque de France et de nombreux établissements de crédit font ces affaires dont une partie des valeurs représentatives sont cotées à la Bourse et s'y négocient à la hausse ou à la baisse, avec des chances qui, trop souvent, tiennent plus du jeu que de l'industrie. Depuis quelques années, la Banque de France s'est créé de nombreuses succursales dans les départements. Elle a escompté, en 1844, pour sept cent quarante-neuf millions trois cent soixante-douze mille deux cent quarante-huit francs de valeurs; à la même époque, ses billets en circulation représentaient une somme de deux cent quarante-huit millions. Elle a ordinairement en réserve dans ses caves de deux cent cinquante à trois cents millions en numéraire.

« L'industrie, le travail de l'intelligence, le négoce, le commerce de banque et la Bourse concentrent donc d'immenses richesses à Paris. Les grandes fortunes particulières, comme les grands établissements industriels, s'y sont rapidement multipliés, surtout depuis le rétablissement de la paix. Beaucoup d'États de l'Europe acquittent moins d'impôts que la ville de Paris et ont un budget moins considérable. Les charges générales et municipales de cette grande cité équivalent au huitième environ de son revenu : en laissant de côté les autres contributions, l'impôt des patentes y a produit, en 1844, neuf millions cent mille francs, et l'octroi trente-un millions sept cent sept francs. On a calculé que, de 1831 à 1840, les recettes de la ville de Paris ont été, année moyenne, de quarante-cinq millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cents francs, et les dépenses de quarante-quatre millions trois cent cinquante-sept mille cent cinquante-huit

francs; de sorte qu'il y a eu un excédant annuel de près de onze cent mille francs. Cependant la ville de Paris s'est beaucoup endettée depuis les derniers désastres de l'Empire, et un malheureux concours de circonstances vient encore d'ajouter à ce déficit. Dans l'organisation actuelle du travail, une grande prospérité politique ne s'achète guère qu'au prix d'une grande somme de misère : la classe ouvrière, qui se compose à Paris de plus de cinq cent mille personnes de tout sexe et de tout âge, ne comptait pas dans ses rangs, en 1844, moins de quatre-vingt-six mille quatre cent un indigents inscrits, et plus de cinq mille malades recevaient des secours dans les hôpitaux : aussi les attentats contre les personnes et les propriétés, les cas d'aliénation mentale et de suicide pour cause de misère, et le nombre des enfants trouvés ont-ils pris dans la capitale un affligeant développement. A la même époque, il y eut sur la place de Paris sept cent trente-trois faillites, dont le passif s'éleva à plus de quarante-deux millions. Disons encore que, si, en 1845, la caisse d'Épargne reçut en dépôt quarante-deux millions, le Mont-de-Piété, la banque du pauvre, prêta à la classe souffrante plus de vingt-deux millions de francs. Telle est l'ombre qui pèse lourdement sur ce magnifique tableau et en assombrit les couleurs éclatantes. »[1]

SAINT-DENIS.

Le lieu où s'élèvent aujourd'hui la magnifique basilique de Saint-Denis et la ville dont nous allons faire l'histoire, n'était dans les premières années de l'ère chrétienne qu'une vaste solitude. Seulement, sur le bord de la route conduisant de Paris à Pontoise, se trouvaient quelques maisons groupées autour d'une petite métairie appelée *Catolacum* ou *Cadolaicum*, ou *Cathuel*, suivant Piganiol, du nom, dit André Duchesne, de la bonne dame Catulle à qui elle appartenait. C'est là qu'après avoir subi le martyre sur les buttes Montmartre, saint Denis arriva portant sa tête dans ses mains, s'il faut en croire la légende fameuse de l'abbé Hilduin, et suivi de ses fidèles compagnons Rustique et Éleuthère. La pieuse Catulle recueillit les corps de ces trois saints martyrs, et « les ayant dévêtus

1. *Commentaires de César.* — Amédée Thierry, *Histoire des Gaules.* — Abbon — *Mémoires de Joinville.* — Christine de Pisan, *Chroniques de la Pucelle d'Orléans.* — *Le Dict des rues de Paris* de Guillot. — *Description de Paris*, par Alexandre de Villeneuve; *Chroniques d'un bourgeois de Paris sous Charles V et Charles VI.* — *Journal de Henri III*, par L'Estrées. — *Histoire de l'Université de Paris*, par Boullay. — *Histoire de l'Église de Paris*, par Grandcolas. — L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* — *Histoire de Paris*, par Felibien et Lobineau. — *Antiquités de Paris*, par Sauval. — *Antiquités de Paris*, par Malingue. — *Annales de Paris jusqu'au règne de Hugues-Capet*, par D. Toussaint Du Plessis. — *Paris sous Philippe-le-Bel*, par M. Geraud. — *Le Livre des métiers d'Étienne Boileau*, publié par M. Depping. — Sismondi, *Histoire des Français.* — *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, par M. Philippe Lebas, article *Paris.* — *Histoire de Paris*, de Dulaure. — *Nouvelle histoire de Paris et de ses environs*, par J. de Gaulle.



de leur sacrée tunique, cilice, chausses et autres habits et vêtements, leur donna sépulture. » Peu de temps après, pour indiquer à tous l'endroit écarté où elle avait déposé ces saintes reliques, elle y fit élever un tombeau. Dès lors les pèlerins vinrent en grand nombre à ce lieu sanctifié, et en reconnaissance des miracles qui s'y opéraient, ils entourèrent d'une chapelle le sépulcre des trois saints. Les maisons commencèrent aussi de se multiplier à l'entour, de telle sorte que bientôt ce lieu crut en hameau, comme dit André Duchesne, et de hameau en village. Cependant la dévotion pour les trois martyrs ne tarda pas à se ralentir; on délaissa leur chapelle, si bien qu'en 496 elle « *tombait sous ses propres ruines.* » Sainte-Geneviève fit alors un appel à la piété et aux aumônes des Parisiens, et, aidée du prêtre Genès, elle fit rebâtir, en l'agrandissant, le modeste oratoire de Saint-Denis. Cette nouvelle église, que la sainte patronne sanctifia encore par ses fréquents miracles, « en y guérissant les démoniaques, dit Doublet, et chassant les esprits malins par le seul signe de la Croix, » fut bientôt, comme dans les premiers temps, le but de nombreux pèlerinages. Il ne fallut pas cent années pour que, grâce aux donations pieuses, elle devînt célèbre par sa magnificence.

En 574, les soldats du roi d'Austrasie, Sigebert, dans une de leurs incursions sur les terres de la Neustrie, furent tentés par les richesses étalées dans l'église de Saint-Denis. Ils portèrent leurs mains sacriléges jusque sur le tombeau du martyr; un de leurs chefs enleva le grand voile de soie brodé d'or et orné de pierres précieuses qui le couvrait, et l'un des plus hardis ayant osé monter sur la pyramide du tombeau, afin d'enlever la colombe d'or qui la surmontait, se laissa tomber et se tua. Chilpéric répara le tort causé par ces pillages; en 580, donnant l'exemple à tous les rois qui devaient lui succéder, il fit inhumer dans cette église le corps de son jeune fils Dagobert, mort à Brinnacum, près de Soissons. Ce fut là le premier prince inhumé dans la royale basilique; et le fait seul du choix de Chilpéric en cette occasion prouve l'importance qu'elle avait acquise, à cette époque, dans la vénération du peuple et des princes. Du reste, le droit d'être enterré dans l'église de Saint-Denis était un privilége envié et recherché même à prix d'argent. Nous l'apprenons par le testament d'une riche dame, Théodilane, laquelle acheta ce droit au prix de tous ses biens légués au monastère, qui, dès ce temps-là aussi, commençait à s'élever à l'ombre de la grande église. Cette donation de Théodilane est datée de 629, première année du règne du roi Dagobert.

Le prince passe généralement pour être le premier fondateur de l'église, quoiqu'en réalité il n'ait pu en ordonner que la restauration; mais, dans cette entreprise, sa magnificence fut telle, que le peuple se crut en droit de lui attribuer l'honneur d'une fondation complète. La basilique fut agrandie tout entière et enrichie partout d'ornements d'or et d'argent: « Or, ceste église, dit Doublet, quoique moins grande qu'elle est de présent, étoit si enrichie d'or et de pierres précieuses, que c'étoit une chose admirable; et à l'endroit où devoient reposer les sacrés corps des bienheureux martyrs, le tout fut couvert d'argent, tant par le dedans que dessus la couverture de l'église. » D'autres temples avaient dû se laisser dépouiller, et céder leurs richesses à la nouvelle église; ainsi, pour ne citer que deux de ces spoliations, il en avait coûté à Saint-Hilaire de Poitiers deux portes de bronze, et cette belle cuve de porphyre, admirée par Aimoin, qui, après

avoir servi longtemps de baptistaire dans l'église de Saint-Denis, est aujourd'hui l'un des ornements du Musée royal. La dédicace se fit, le 24 février 636, avec une grande pompe. Dagobert mourut, le 19 janvier 638, près de ces saints lieux où il avait ordonné qu'on mît sa sépulture. Il leur avait légué par son testament daté d'un plaid tenu à Épinay, en 635, cent vaches par an, pour la nourriture des moines, et huit mille livres de plomb pour l'entretien de la couverture de l'église. Le tombeau qu'on éleva à Dagobert, et dont les sculptures datent, dit-on, du règne de saint Louis, se voit encore en entrant dans la nef, à gauche, sous les quatre piliers qui soutiennent l'une des tours. Trois bas-reliefs étranges y figurent une légende racontée ainsi par Montfaucon : « Un nommé Ansoalde revenant de son ambassade en Sicile, aborda à une petite île, où il y avoit un vieil anachorète, nommé Jean, dont la sainteté attiroit bien des gens dans cette île qui venoient se recommander à ses prières. Ansoalde entra en conversation avec ce saint homme; et, étant tombé sur les Gaules et sur le roi Dagobert, Jean lui dit qu'ayant été averti de prier Dieu pour l'âme de ce prince, il avoit vu sur la mer des diables qui tenoient le roi Dagobert lié et sur un esquif, et le menoient, en le battant, *aux manoirs de Vulcain;* que Dagobert prioit, appelant à son secours saint Denis, saint Maurice et saint Martin, les priant de le délivrer et de le conduire dans le sein d'Abraham. Les saints coururent après les diables, leur arrachèrent cette âme, et l'emmenèrent au Ciel en chantant des versets et des psaumes. »

Chlodwig II, touché de la misère du peuple, fit enlever le revêtement d'or des tombeaux des saints, et en donna le prix aux pauvres. Il est vrai qu'en revanche, il fit accorder à l'abbaye de Saint-Denis par un synode d'évêques tenu à Clichy, le 22 juin 653, un privilége portant pour ce monastère exemption de toute juridiction et donnant à l'église de Saint-Denis droit d'asile pour tous les coupables, même pour les criminels de lèse-majesté. C'est Thierry, troisième fils de ce même Chlodwig II, qui, précipité du trône de Neustrie, en haine de son ministre Ebroïn, vint le premier user de ce droit de refuge accordé aux fugitifs dans l'abbaye de Saint-Denis (670). Les Carlovingiens continuèrent à la sainte basilique la dévotion libérale que lui avaient vouée les Mérovingiens. Charles-Martel y fut enterré, et Pepin-le-Bref, voulant lui-même avoir des droits de fondateur sur la royale église, fit rétablir tout l'édifice construit par Dagobert. Il le rendit plus magnifique encore et plus spacieux. Le pape Étienne II, qui était venu implorer le secours de la France contre Astolphe, roi des Lombards, consacra lui-même, en 754, l'église ainsi réédifiée, et il y mit l'onction sainte sur le front de Pépin, et de ses deux fils, Charles et Carloman. Six ans après, Saint-Denis vit revenir Pépin dans son monastère; mais ce roi était alors presque mourant; il n'eut que le temps de rassembler un plaid de seigneurs et d'évêques, en présence desquels il fit à ses deux fils le partage de ses États; puis il mourut, laissant à son fils Charles le soin d'achever les travaux commencés à Saint-Denis. Cette grande œuvre de réédification ne se termina qu'en février 775, par une dédicace solennelle dont Charlemagne lui-même présidait les cérémonies. Auprès de l'église ainsi régénérée, et dont il ne subsiste plus aujourd'hui que les cryptes du chœur, l'abbé Fardulphe fit construire pour Charlemagne un palais qu'habitèrent souvent les rois de France.

Jusqu'alors l'église et le monastère de Saint-Denis avaient eu seuls part aux libéralités des princes, et la ville avait presque toujours été oubliée dans leurs bienfaits ; on la laissait s'agrandir et se peupler peu à peu, sans prendre soin de régulariser ses accroissements et de relier par une enceinte toutes les maisons éparpillées sans ordre dans la campagne ou sur les bords du grand chemin. Charles-le-Chauve y songea le premier, quand l'invasion des Normands commença à menacer Paris. En 869, il fit faire une première clôture; mais construit seulement pour la sûreté des moines et de la défense de l'église, ce rempart ne comprit, outre le monastère, qu'une certaine partie de la ville appelée dès lors le *Château. Trois-Paroisses :* Saint-Marcel, Sainte-Croix, et la plus ancienne de toutes, Saint-Martin-de-l'Étrée (*a strâta*), restèrent en dehors. Des fortifications plus étendues eussent pourtant été nécessaires à Saint-Denis pour le mettre à l'abri des dangers qui menacèrent toute ville abbatiale, du IXe au XIe siècle, époque si féconde en déprédations de la part des seigneurs. Bouchard de Montmorency, le plus fameux de ces brigands féodaux, ruina plus d'une fois les biens des serfs de l'abbaye ; et contre ces entreprises, la protection du roi Robert, si dévot pour saint Denis, ne fut souvent qu'un vain secours ; mais elles cessèrent enfin, grâce à l'aide puissante de Louis le-Gros et à l'énergie de l'abbé Adam qui, guerroyant en personne contre les barons du pays chartrain, mit un terme à leurs incursions sur les terres de Saint-Denis.

Avec le règne de Louis le-Gros commença pour la ville, aussi bien que pour l'abbaye de Saint-Denis, une ère nouvelle de prospérité et de splendeur. Ce roi avait été élevé dans le monastère par les soins de Suger, qui devait bientôt en devenir abbé, et il en avait gardé à cette sainte maison une reconnaissance dont ses bienfaits furent un constant témoignage. Ayant acquis le comté de Vexin, et étant devenu, à cause de ce domaine, premier vassal de l'abbaye de Saint-Denis, Louis VI, fit droit à cette suzeraineté du monastère, en prenant désormais pour étendard *l'Oriflamme*, enseigne particulière des abbés de Saint-Denis (*vexillum Sancti Dyonisii*), que les comtes de Vexin avaient eu seuls, jusque-là, le droit de prendre sur l'autel. Dès lors, et jusqu'en 1464, époque à laquelle nous croyons qu'il fut déployé pour la dernière fois, le gonfanon abbatial fut l'étendard des rois de France. Chaque fois qu'on les vit à la tête de leurs troupes, il y parut avec eux. La chappe de saint Martin, qui jusqu'alors avait été l'enseigne royale des Français, était de couleur bleue ; l'Oriflamme fut rouge. « C'était, dit André Duchesne, une bannière de vermeil toute semée de fleurs de lys d'or. » Guillaume Guiart, dans ses royaux lignages, l'a décrite plus complétement, en laissant à penser que Dagobert, le premier, avait donné ce drapeau aux moines de Saint-Denis :

> Oriflamme est une bannière
> Aucun poi plus forte que guimple
> De cendal roujoyant et simple
> Sans poustraicture d'aucune affaire
> Li roi Dagobert la fit faire....

Mais il est utile d'ajouter, après cette description, que la bannière ou plutôt le pennon de taffetas rouge se terminait en trois pointes ou fanons garnis de houppes

vertes sans franges d'or, et que la hampe était de bois doré ou seulement de bois blanchi. Du reste, l'Oriflamme étant renouvelée de siècle en siècle, sa forme fut chaque fois modifiée. Un ancien inventaire du trésor de Saint-Denis, en 1470, qui, par le seul fait de cette description, servirait à démentir tous ceux qui ont prétendu que cet étendard fut pris à Azincourt, nous décrit ainsi l'Oriflamme vieillie et délaissée : « Étendard d'un sandal fort épais, fendu par le milieu en forme de gonfanon, fort caduque, enveloppé d'un bâton couvert de cuivre doré, et un fer longuet aigu au bout. » Quand le roi partait pour l'armée, il allait lui-même recevoir, à genoux, l'Oriflamme des mains de l'abbé de Saint-Denis ; puis il en confiait la garde à l'un de ses plus braves barons. Quelquefois même, suivant Galant, il la portait autour de son cou sans la déployer. Au retour de la campagne, on rapportait le divin palladium à Saint-Denis avec la même pompe. Un manuscrit de la Bibliothèque royale, qui porte le n° 6853, et a pour titre : *le Jardin des nobles*, par Pierre Legros, décrit ainsi tout le cérémonial observé à Saint-Denis pour la prise de l'oriflamme : « Le roy de France va à Saint-Denys et la procession luy vient au-devant jusques à l'ixue de l'église ; et après la procession, on porte le corps de saint Denys et ses compagnons et de saint Loys, puis on les met sur l'autel. On pend le voyle et le ploye-t-on et le met-on sous les corporaux, sur lesquieulx on célèbre le corps de Jhésus et dict-on la messe. Après la messe, le roy rescoyt le corps de Jhésus-Crist, et le chevalier aussy qui doibt l'auriflamme porter ; puis le roy baisse en la bouche, et baille le voyle audict chevalier, comme au plus preu. Le roy, en baillant au chevalier le voyle, luy faict jurer qu'il le portera à l'onneur du roy et du royaulme ; puis le chevalier tient ledit voyle reveramment entre ses mains, afin que les barons le viennent baiser comme saintes reliques. »

La ville de Saint-Denis doit aussi à Louis-le-Gros l'établissement, dans ses environs, de cette fameuse foire du *Landit*, qui, transférée dans ses murs en 1556, y subsiste encore aujourd'hui, et y attire une si grande affluence pendant les quinze jours de sa durée annuelle, du 11 au 26 juin. Cette foire, qu'on appela Landit par corruption du mot l'*indict*, en latin *indictum* (jour indiqué), parce qu'en effet l'évêque de Paris avait d'abord seul le droit d'en fixer la date, se tenait auparavant à Paris, vers l'endroit où se trouve aujourd'hui le boulevard Saint-Denis. On y montrait au peuple les reliques apportées d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denis, par Charles-le-Chauve, en 870. Louis VI crut qu'il était plus convenable de faire cette sainte exhibition dans un lieu plus voisin de la basilique ; aussi, en 1109, ordonna-t-il de transférer dans la plaine de Saint-Denis même cette foire du Landit, « établie, dit Du Tillet, par autorité apostolique, confirmation des archevêques et évêques, et ordonnances des rois, en l'honneur, révérence et mémoire des saincts clous et couronne de notre Rédempteur. » On sait quelle fut la célébrité du Landit, pendant tout le moyen âge. Jusqu'en 1446, époque où de grands différends entre l'abbé et l'évêque de Paris durent faire cesser cette cérémonie, l'évêque venait avec un grand appareil bénir les marchandises ; l'Université s'y portait en masse, précédée de son recteur, qui venait choisir le parchemin nécessaire aux études. Chaque année, cette immense procession des écoles se faisait avec la plus grande pompe ; mais chaque année

aussi le voyage à Saint-Denis se terminait par des désordres, des rixes souvent sanglantes. On voulut y mettre fin, en 1550, en restreignant à douze pour chacune des quatre nations, le nombre des écoliers qui auraient le droit de suivre le recteur au Landit. Mais des troubles plus grands furent le résultat de cette mesure, et c'est pour rendre les abords de la foire moins accessibles aux écoliers, qui, en dépit de l'ordonnance, n'avaient pas cessé de s'y porter en foule, qu'en 1556 on la transféra pour toujours dans la ville même de Saint-Denis. L'affluence des marchands qui y venaient de toute la France et même de la Belgique, avait aussi rendu fameuse la foire du *Landit*. Un poëte du XIVe siècle a consacré à la seule description des marchandises cosmopolites qu'on y voyait étalées, une longue pièce de vers, le *Dit du Lendit rimé*. Il commence ainsi :

En l'onneur de la marcheandie
M'est pris talent que je vous die
Se il vous plait un nouvel dit
Bonne gent, c'est du *Lendit*
La plus roïale foire du monde.

Suger, devenu ministre de Louis VII, fit tourner à la gloire et à la magnificence de l'église et de l'abbaye de Saint-Denis la puissance et les richesses de ce haut emploi. On connaît, par son livre *De Rebus in administratione suâ gestis*, le détail des améliorations, agrandissements et constructions considérables que lui doivent la ville et le monastère. Il porta à quatre-vingts le nombre des maisons groupées autour de l'abbaye; il racheta à prix d'argent tous les droits d'hommage dont la ville était grevée, et, grâce à ses soins, la châtellenie du Tremblay, comprise aussi dans cette exemption, devint une forteresse redoutable. Mais c'est l'église surtout, dont une reconstruction nouvelle était encore devenue nécessaire, qui fut l'objet de ses travaux. Il la fit démolir en grande partie, et rebâtir sur un plan plus vaste et plus majestueux. Un porche en saillie et du style le plus lourd, que Charlemagne avait fait construire au devant de l'église pour couvrir la sépulture de son père, fut abattu par ses ordres; sur cet emplacement fut élevée la façade des deux tours, telle que nous la voyons aujourd'hui, sauf quelques modifications. M. Debret, dans un Mémoire lu à l'Institut, le 2 mai 1842, nous fait connaître ainsi tous les soins laborieux que Suger apporta dans l'exécution de ces travaux : « Quelques années après, dit-il, il construisit la totalité de la façade de l'église, avec deux tours; la flèche ne fut d'abord bâtie qu'en bois. Il unissait le travail de ses constructions avec ses souvenirs d'Italie, comme il nous le dépeint si bien dans ses Mémoires. Ne trouvant pas d'abord la bonne pierre de taille dans ses environs, il songeait à équiper une flotte et à faire alliance avec les Sarrasins des côtes d'Espagne pour transporter des marbres par la Méditerranée, l'Océan, la Manche et la Seine, lorsque les carrières de Pontoise lui offrirent enfin la pierre dure qu'il avait jusqu'alors cherchée en vain. Ce fut aussi après des recherches infructueuses qu'il trouva lui-même sa charpente dans la forêt de Chevreuse, qui appartenait à l'un de ses vassaux. »

La façade fut terminée, en 1140, comme nous l'apprend une inscription dédicatoire; et, en 1144, tous les travaux entrepris pour la construction du chevet, des

chapelles du rond-point encore existantes, des deux portails du transsept et des bas-côtés de la nef étant également achevés, on en fit la dédicace solennelle, le 11 juin de la même année. Mais moins d'un siècle après (1219), la foudre consuma toute la flèche construite en bois sur la tour du nord et une grande partie des combles. La reine Blanche songea, en 1231, à réparer ces désastres. Par ses ordres, l'abbé Eudes de Clément entreprit d'immenses ouvrages pour la reconstruction du transsept et des voûtes. Louis IX, quelle que fût sa dévotion pour saint Denis, dut interrompre les travaux afin de subvenir aux dépenses de cette croisade fatale d'où il ne devait pas revenir. Le 22 mai 1271, c'est son cercueil seul qui entra dans la sainte basilique, porté sur les épaules de son fils Philippe-le-Hardi. Ce pieux successeur du saint roi acheva enfin les travaux commencés; il fit bâtir les six travées de la nef qui joignent les tribunes de l'orgue, et, en 1280, il fit élever en pierre la haute flèche du nord telle que nous la voyons encore aujourd'hui. A cette même époque, les travaux entrepris pour la rédaction des grandes *Chroniques de Saint-Denis* étaient aussi en pleine activité à l'abbaye. C'est encore à Suger qu'était due la pensée de ce grand ouvrage: comme s'il eût voulu que les moines chargés de conserver les restes des rois fussent aussi commis à la garde de leur mémoire, il avait institué les religieux de Saint-Denis historiographes de France. Lui-même il les avait mis à l'œuvre, et les premiers monuments de notre histoire avaient été recueillis sous ses yeux.

Les Chroniques qu'il avait fait commencer n'étaient, il est vrai, qu'une transcription latine des ouvrages d'Aimoin, d'Éginhard, de l'Astrolabe, etc. Les moines reconstituaient, à l'aide de ces récits, l'histoire des temps qui avaient précédé. Mais pour ceux qui suivirent, ils ne recoururent qu'à leurs propres annales, et se firent réellement historiens. Un religieux fut chargé d'écrire en latin, selon l'ordre des événements, tout ce qui se passait sous chaque règne dans l'étendue du royaume. La Chronique, ainsi rédigée, était soumise à l'approbation du chapitre général, après la mort du roi dont elle racontait le règne; et si le chapitre l'adoptait, elle faisait partie du recueil officiel communiqué à quiconque voulait lire ou transcrire les Chroniques. Afin que cette lecture devînt plus accessible à tous, on commença, dès le règne de Philippe-Auguste, à traduire en français les anciennes chroniques; et même, à partir de cette époque, on fit concurremment deux copies, l'une latine, l'autre française, des Chroniques nouvelles. Quelques-uns des moines chargés de la rédaction furent attachés à la personne des rois en qualité d'historiographes. Le chroniqueur anonyme de Charles VI suivit ainsi la cour, en temps de paix comme en temps de guerre; et nous savons que même après 1456, dernière année comprise dans le récit des Chroniques, Jean Castel, religieux de Saint-Denis, remplissait auprès de Louis XI l'office de chroniqueur, aux émoluments de deux cents livres par an. L'abbaye cependant, dont ces grands travaux augmentaient encore l'importance, n'avait pas cessé de prendre de l'accroissement. Sous Philippe-le-Bel, on n'y comptait pas moins de deux cents religieux. Mais cette prospérité souvent n'était qu'apparente; les revenus des moines n'étaient pas toujours proportionnés à leurs besoins. En 1385, ils se virent forcés de réclamer contre l'énorme dîme de neuf cent soixante-cinq livres

qu'ils payaient au saint-siége, et qui plus d'une fois les avait forcés de mettre en gage leurs vases et leurs joyaux.

La prospérité de la ville, fondée sur le commerce et sur l'industrie, était plus réelle. Les ouvriers en soie, les drapiers et les teinturiers y avaient surtout multiplié leur négoce, à tel point qu'au XIIIe siècle on disait proverbialement pour la meilleure soie : *soye de Saint-Denis*, et qu'en 1368, une ordonnance avait dû restreindre le nombre des drapiers qui devenait trop considérable. Pendant la captivité du roi Jean, le dauphin Charles, inquiet d'une première tentative du roi de Navarre Charles-le-Mauvais sur Saint-Denis, que ses troupes avaient mis au pillage, entreprit de relever les fortifications de cette place. Le prévôt de Paris et l'abbé Guy de Monceaux, qu'il chargea de ce soin, firent donc entourer de fossés et de fortes murailles toute la partie de la ville voisine du monastère ; l'église elle-même fut fortifiée, comme l'attestent encore les créneaux de la façade, dont le long cordon fut établi alors à la place d'un élégant fronton qui surmontait auparavant la rose de l'horloge. Malheureusement la ville tout entière, selon l'abbé Lebœuf, ne fut pas comprise dans l'enceinte fortifiée. Toute la partie qui s'étend du côté de l'église de Saint-Remi fut laissée au dehors, et resta sans défense. Sous le règne de Charles V, la ville et l'église de Saint-Denis furent le théâtre d'une des cérémonies les plus importantes dont notre histoire ait conservé le souvenir : nous voulons parler des obsèques de Du Guesclin, qui, comme on le sait, fut par ordre du prince, et en récompense de ses services, inhumé dans le caveau que Charles V s'était fait préparer pour lui-même, et où la reine, morte en 1377, était déjà enterrée. Il ne faut pas, toutefois, confondre cette première cérémonie, avec celle que Charles VI ordonna neuf ans plus tard.

En 1389, ce roi vint à Saint-Denis, avec la reine et toute sa cour, pour y faire chevaliers, au milieu des fêtes d'un tournoi, ses neveux, Louis et Charles d'Anjou, fils du roi de Sicile, et pour y célébrer ensuite en l'honneur du connétable une fête funèbre, qui fut, comme l'a dit un chroniqueur, le digne couronnement de cette fête de chevalerie. Le tournoi l'emporta en magnificence sur tous ceux qu'on avait vus jusque-là en France ; par malheur la licence et les désordres qui suivaient partout la reine Isabeau, firent dégénérer en scandales inouïs ces belles réjouissances. La cérémonie du lendemain, vouée tout entière à la mémoire du connétable, fut une expiation de ces désordres. Le Laboureur nous a raconté, dans son style naïf, tous les détails de la fête funèbre : « L'église, dit-il, avait été préparée durant qu'on se divertissait au tournoi, et on avait mis la représentation de cet illustre défunt sous une grande chapelle ardente, toute couverte de torches et de cierges, au milieu du chœur qui en fut aussi tout environné, et qui brûlèrent tant que le service dura. Le deuil fut mené par messire Olivier de Clisson, connétable de France, et par les deux maréchaux messire Louis de Sancerre et messire Mouton de Blainville ; et il était représenté par le comte de Longueville, Olivier Du Guesclin, frère du défunt, et par plusieurs autres seigneurs de qualité, tous de ses parents ou de ses principaux amis, vêtus de noir, qui firent l'offrande d'une façon toute militaire. L'évêque d'Auxerre qui célébrait la messe conventuelle étant à l'offrande, il descendit avec le roi pour la recevoir jusqu'à la porte du chœur, et là parurent quatre chevaliers armés de

toutes pièces et des mêmes armes du feu connétable qu'ils représentaient parfaitement, suivis de quatre autres montés sur les plus beaux chevaux de l'écurie du roi, caparaçonnés des armoiries du même connétable, et portant ses bannières. L'évêque reçut ces chevaux par l'imposition des mains sur leur tête, et on les ramena en même temps qu'il retourna à l'autel. » Que cette apothéose funèbre d'un sujet élevé par ses mérites à de tels honneurs fait un contraste étrange avec les honteuses funérailles d'Isabeau de Bavière, de cette femme, qui, très-jeune encore, avait étalé à Saint-Denis la précoce licence de ses mœurs! « Elle trépassa, lit-on dans le journal du Bourgeois, le samedi vingt-quatrième jour de septembre de l'an 1435..... Le lendemain fut mise en la rivière de Seine, après sa messe en ung castel, et fut portée en terre à Saint-Denys; car on ne l'osa porter par terre, pour les Arminaz (Armagnacs), dont les champs estoient toujours pleins, et tous les villages d'entour Paris. » Le bateau parti clandestinement du port Saint-Landry, arriva de nuit à la hauteur de Saint-Denis; un marinier chargea sur ses épaules le cercueil de la reine, et le porta jusqu'au monastère. L'abbé, aux mains duquel il le remit, célébra seul le service funèbre; aucun évêque n'avait voulu assister à ses obsèques.

La ville de Saint-Denis avait cruellement souffert des malheurs de ce règne. En 1410, les soldats brabançons du duc de Bourgogne, que Charles VI y avait envoyé prendre leur logement, avaient mis la ville au pillage; et l'année suivante, Jean de Chalon, prince d'Orange, qui y commandait, serré de près par les Armagnacs, avait été forcé de se rendre. Peu de temps après, les Anglais s'en emparèrent. Mais à la fin d'août 1429, ils en délogèrent à l'approche de Charles VII, arrivant de Senlis avec toute son armée. Il prit ses logements à Saint-Denis, « où ceux de la ville luy feirent ouverture et pleine obeyssance. » C'est de là qu'il organisa contre Paris la malheureuse attaque tentée par la Pucelle vers la porte Saint-Honoré. A peine l'armée royale s'était-elle éloignée, que les Anglais reprirent Saint-Denis. Le 1er juin 1435, les Français s'en ressaisirent, mais pour le rendre encore aux Anglais, qui, désespérant cette fois de pouvoir défendre toute l'enceinte fortifiée de la ville, ruinèrent la plus grande partie des remparts à l'exception des murs de l'abbaye. Enfin, le 13 avril 1436, l'armée du roi ayant emporté d'assaut la *Tour du Vélin*, dernier refuge des Anglais, Saint-Denis appartint définitivement à Charles VII. Il songea, tout d'abord, à y réparer les dommages que la guerre y avait causés. En 1437, il exempta les habitants de toutes *prises* ou fournitures pour la cour; en 1451, de tous impôts pour les marchandises qu'ils conduisaient par terre ou par eau. Ces priviléges furent encore étendus par Louis XI, qui, en 1482, exempta Saint-Denis de tout subside, en vertu d'une ordonnance que confirma Charles VIII. Louis XI, comme on sait, ne fut pas enterré à Saint-Denis : ses restes furent portés à l'église Notre-Dame de Cléry, patrone de ses plus dévotes pratiques, et on les y déposa dans le tombeau qu'il s'était fait construire lui-même. En choisissant cette sépulture particulière, il dérogeait à l'exemple que lui avaient donné la plupart de ses prédécesseurs. En effet, à l'exception de Charlemagne, inhumé à Aix-la-Chapelle, de Philippe Ier et de Louis VII, enterrés, l'un dans l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, l'autre à l'abbaye de Barbeau, tous les rois de France, depuis Dagobert Ier, reposaient

à Saint-Denis. Charles VII y était venu à son tour, en 1461, et ses funérailles avaient présenté cela de particulier, qu'avant de le descendre dans le caveau des rois, on avait absous sa mémoire de l'excommunication dont le pape l'avait frappé de son vivant pour le fait de la pragmatique sanction. Les obsèques d'Anne de Bretagne, en 1504, offrirent un plus étrange spectacle. On y vit les religieux de Saint-Denis, le grand écuyer, les hérauts d'armes, les chapelains, les religieuses de la Saussaye, se disputer sans honte les ornements du convoi, et s'acharner tellement pour soutenir leurs prétentions fondées, disaient-ils tous, sur d'anciens priviléges, que le Parlement fut obligé d'intervenir, de fixer un délai pour donner aux partis le temps de produire leurs titres, et enfin d'ordonner par provision que les meubles demeureraient en séquestre, et que les équipages de la feue reine serviraient à reconduire les officiers, les dames, et tous ceux qui avaient assisté au convoi. » Nul désordre semblable ne troubla les funérailles de François Ier, auxquelles assistèrent onze cardinaux, et qui furent les plus magnifiques qu'on eût vues jusqu'alors. Mais ce conflit de prétentions se renouvela plus violent et plus scandaleux encore, aux obsèques de Charles IX (1574). Ces disputes jetèrent même un tel trouble dans la cérémonie, que tout le cortége se dispersa. Quand on arriva à Saint-Denis, cinq gentilshommes de la chambre entouraient seuls le corps du roi, et c'est Vitry, capitaine des gardes, qui le présenta aux religieux.

Sous le règne de ce même Charles IX, si étrangement malmené après sa mort, la ville de Saint-Denis avait beaucoup souffert des guerres survenues entre les catholiques et les huguenots. En 1561, ceux-ci s'en étaient emparés et l'avaient occupée jusqu'au 10 novembre. En 1567, après la vaine entreprise qu'ils avaient tentée sur Monceaux pour s'emparer du roi, la plus grande partie de leurs forces, commandée par le prince de Condé, s'était encore rejetée dans Saint-Denis. Le connétable de Montmorency, qui commandait l'armée royale, se fit fort de les en déloger; il vint donc assiéger la ville. Mais alors le prince de Condé en sortit avec un gros de troupes plus considérable qu'on ne s'y attendait. Une bataille s'engagea (1567) : elle fut courte, mais des plus sanglantes. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, y courut les plus grands risques; et Montmorency, atteint de huit blessures mortelles, fut emporté mourant du champ de bataille; il expira deux jours après. C'est l'Écossais Jacques Stuart qui lui avait porté le dernier coup. Le vieux connétable, avant de tomber, lui avait cassé les dents du pommeau de son épée. Cette mort fut un grand avantage pour les huguenots : aussi, quoique le roi fût resté maître du champ de bataille, ils s'attribuèrent le gain de la journée; ils ne purent, toutefois, se maintenir longtemps dans Saint-Denis. Retombée entre les mains du roi, cette ville ne rentra au pouvoir des calvinistes qu'en 1590. Henri IV lui-même était venu l'assiéger, et, le 9 juillet, elle se rendit à lui faute de vivres : c'était là un beau succès : Henri IV le regarda comme une sûre promesse de la reddition prochaine de Paris. « Saint-Denis, dit l'Estoile, lui étoit la ville la plus importante tant pour se loger que pour incommoder Paris... Aussi l'appeloit-il la citadelle de Paris, dont il disoit vouloir estre le gouverneur pour pourvoir en personne aux nécessités de la bonne ville. » L'année suivante, cette importante prise faillit pourtant lui échapper. Le 3 janvier 1591, le chevalier d'Aumale, chef des Seize, fit une pointe hardie jusqu'à Saint-Denis, saisit de nuit l'une des portes

et pénétra jusqu'à la grande place ; il allait être maître de toute la ville, quand Devicq, que Henri IV y avait laissé pour gouverneur, rallia la garnison, et, chargeant impétueusement les Ligueurs qui déjà pillaient les maisons, les chassa jusque dans la plaine. D'Aumale voulut en vain les ramener à l'attaque ; il resta seul, et fut tué sur la place.

Dès lors Henri IV ne fut plus inquiété dans cette importante possession ; Saint-Denis devint son quartier général, le centre de toutes ses opérations contre Paris : c'est là qu'il tint tous ses conseils, et qu'en 1593, résolu d'en finir avec la Ligue, et d'achever par un coup d'état ce qu'une longue guerre n'avait pu terminer, il prépara la grande affaire de son abjuration, dont son mot célèbre : *Paris vaut bien une messe*, a si bien révélé le but et résumé les intrigues. D'abord le rusé Béarnais qui, tout en embrassant une nouvelle croyance, tenait à ménager ses anciens coreligionnaires dont il allait renier la foi, feignit de résister aux instances de ceux qui lui présentaient cette abjuration comme la plus adroite des transactions avec le parti catholique. Quand il céda enfin, il eut l'air de se laisser vaincre et de faire violence à ses convictions. Sa première déclaration au sujet de sa conversion fut datée du 16 mai. Le même jour, sans temporiser davantage, il manda, par lettres de cachet, plusieurs évêques dont les pieux conseils lui étaient, disait-il, nécessaires. Ce synode improvisé, auquel vinrent se joindre quelques curés de Paris, en dépit des menaces du légat, s'organisa bientôt à Saint-Denis. Les calvinistes en prirent de l'ombrage : « Sire, dit au roi le ministre La Faye, nous sommes grandement déplaisants de vous voir arracher par violence du sein de nos églises : ne permettez pas, s'il vous plaît, qu'un tel scandale nous advienne. » Le roi lui fit réponse : « Si je suyvois vostre advis, il n'y auroit ny roy ny royaulme dans peu de temps en France. Je désire donner la paix à mes subjects et le repos à mon âme ; advisez entre vous ce qui est de besoin pour vostre sûreté et je seray toujours prest de vous contenter. » Le jour de l'abjuration approchait cependant : les conférences avaient commencé le 12 juillet. Douze jours après, le roi se trouvait suffisamment éclairé ; il convenait de tout, signait le formulaire, et le 25 passait outre a la cérémonie de la séparation. Il abjura entre les mains de l'archevêque de Bourges, qu'assistaient plusieurs évêques, et en présence des grands et dames de la cour. Henri IV ne devait plus revenir vivant a Saint-Denis qu'une dernière fois, le 13 mai 1610, pour le couronnement de sa femme, Marie de Médicis ; et le lendemain même de cette solennité, il devait mourir sous le poignard de Ravaillac.

Pendant les troubles de la Fronde, la ville de Saint-Denis, qui sentait toujours la première le contre-coup des révolutions de Paris, fut encore le théâtre de fâcheux désordres. Le 14 juillet 1652, Louis XIV et Mazarin, fugitifs, s'y arrêtèrent. Ils n'y couchèrent qu'une nuit ; le lendemain ils partirent pour Pontoise, traînant à leur suite l'un des neveux du ministre, malade et presque expirant. On ne voulait pas le laisser mourir à Saint-Denis, de peur que, le roi parti, les Frondeurs ne se vengeassent de l'oncle sur le cadavre du neveu. Le prince de Condé arriva bientôt, et prit la ville par capitulation, mais ne put la garder. Ces attaques, réitérées pendant trois siècles, avaient enlevé à cette ville presque tous ses faubourgs et toute la partie non comprise dans l'enceinte fortifiée. Ainsi, sans

que toutefois son importance de ville en fût de beaucoup diminuée, elle avait perdu une grande partie de son ancienne étendue. « De tout ce qu'elle avoit de son antiquité vers la rivière de Seine, dit le moine Doublet, Saint-Ladre et les faubourgs de ce côté-là, en après du costé de la porte Saint-Rémy jusques au pont de l'Infirmerie avec le faubourg, puis en embas, tout ce qui estoit à la grande maison de Seine, encore de l'autre part ce qui s'estendoit vers le village d'Osaulbertvilliers, et finalement vers Paris, le faubourg de Saint-Quentin, avec le bourg de Saint-Marcel, de tout cela il n'est demeuré ni resté aucune marque ni vestige qui s'en puisse recognoistre. »

Louis XIV n'aimait pas Saint-Denis, et il ne fit rien pour rétablir cette ville dans son ancienne splendeur. Toujours on le vit fuir avec une sorte d'épouvante l'église dont l'aspect lui rappelait le néant des grandeurs royales; l'on sait même que s'il préféra Versailles au château de Saint-Germain, c'est parce que de cette dernière résidence, il eût toujours vu se dresser à l'horizon la haute flèche de la funèbre abbaye. Le monastère eut même à souffrir de ces préventions du roi. En 1692, le cardinal de Retz, son dernier abbé commendataire, étant mort, madame de Maintenon avisa à ce qu'on ne remplît pas cette vacance: et comme elle manquait de ressources pour doter la maison de Saint-Cyr qu'elle établissait alors, elle fit attribuer à cette fondation chérie les cent mille francs de rente qui, selon l'abbé de Choisy, constituaient la mense abbatiale de Saint-Denis. Une bulle du pape, du 23 février 1699, confirma cette transmission de revenus qui devait ruiner sans retour l'antique monastère. Les derniers moines cherchèrent un refuge dans la maison de Saint-Maur, dont la réforme avait été introduite à Saint-Denis, en 1633; et désormais jusqu'en 1789, au lieu des trois cents Bénédictins qui faisaient sa gloire au XIVe siècle, la ville de Saint-Denis ne posséda plus qu'une vingtaine d'Oratoriens tenant collége. L'église conserva plus intact son ancien éclat. Les obsèques des princes, qui s'y multiplièrent, renouvelaient par intervalles la funèbre splendeur de ce grand panthéon des rois. Mais la plus magnifique de ces cérémonies fut celle des funérailles de Turenne, que Louis XIV fit inhumer, en 1675, dans la chapelle des Bourbons « *par un ressentiment de reconnoissance des services extraordinaires qu'il avoit rendus à l'estat pendant sa vie.* » L'honneur d'être inhumé à Saint-Denis n'avait jusqu'alors été accordé qu'à Du Guesclin; à Louis de Sancerre, connétable, mort en 1402; et au marquis de Caussade, comte de Saint-Mégrin, tué sous les yeux de Louis XIV, au combat de la porte Saint-Antoine. Un ancien usage y avait fait aussi admettre quelques officiers du palais: Pierre de Beaucaire, chambellan de saint Louis; Bureau de la Rivière, premier chambellan des rois Charles V et Charles VI; Arnaud de Barbazan, premier chambellan de Charles VII, et Guillaume de Chastel, panetier du même roi.

Lorsque la dépouille mortelle de Louis XIV fut portée à Saint-Denis, les huées de la foule accueillirent son cercueil et firent ainsi expier à sa mémoire soixante ans d'une gloire onéreuse au peuple. « Quoique la vie et la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, dit Voltaire, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait... Tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence... J'ai vu, ajoute-t il dans une note, de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis; on y buvait, on y chantait, on y riait. Les

sentiments des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite Le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre. » On se souvint de ces scandales, à la mort de Louis XV, et on craignit sans doute qu'ils ne vinssent à se renouveler. Ce fut sans appareil et clandestinement qu'on fit les funérailles de l'indigne petit-fils du grand roi. Aussitôt qu'il eut expiré, les quelques serviteurs subalternes et les pauvres ouvriers qui l'avaient gardé, déposèrent à la hâte, dans un carrosse de chasse, son corps pestiféré qu'aucun chirurgien n'avait osé embaumer ; et c'est, la nuit, dans ce déplorable équipage, qu'une escorte de quarante hommes courut de Versailles à Saint-Denis pour le déposer comme un fardeau importun dans le caveau des Bourbons. On le mit, selon l'usage, sur le banc de pierre élevé dans une sorte de niche, à l'entrée du caveau. Il y attendit vainement son successeur.

Les habitants de Saint-Denis embrassèrent avec ardeur les idées révolutionnaires, aussitôt qu'elles commencèrent à fermenter à Paris ; Julien Minier, curé d'une de ses paroisses, se fit surtout remarquer au milieu des agitateurs républicains. S'inquiétant le premier du rassemblement des troupes royales qu'on commençait à former auprès de Saint-Denis, pour environner la capitale et intercepter les convois de farine, il courut à Paris donner avis de ces mesures hostiles aux membres de la Commune. Ce trait de dévouement à la cause du peuple le fit élire, plus tard, évêque constitutionnel de la ville de Nantes. Saint-Denis, pendant la Terreur, changea son nom en celui de *Franciade* ; et son conseil municipal, ne reculant devant l'exécution d'aucun des ordres émanés de la Convention, confirma, à l'unanimité, le décret rendu, le 31 juillet 1793, sur la proposition de Barère, et ordonnant « que les tombeaux et les mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, seraient détruits. » On ouvrit, d'abord, le caveau des Bourbons ; on défonça les cercueils, et tous les cadavres, dépouillés de leur suaire, furent précipités dans une grande fosse creusée à la place qu'avait occupée auparavant la tour des Valois. On avait commencé, le 10 octobre, par la tombe de Henri IV ; on finit, le 16, par le cercueil de Louis XV. De toutes les tombes proscrites par le décret, on n'avait épargné que celle de Turenne ; mais le 20 octobre, quand on détruisit les cercueils entassés dans la *chapelle des Charles*, on n'eut pas le même respect pour la sépulture de Du Guesclin. Les os, retirés du cercueil, furent jetés pêle-mêle dans la fosse avec les restes de la dynastie des Valois. Tous les ornements trouvés dans les cercueils étaient conservés ; quant au plomb, on le faisait fondre aussitôt dans les bâtiments de l'ancienne abbaye.

Le 25 octobre, cette œuvre inouïe de destruction était enfin achevée. Dès le mois précédent, le pillage du trésor de l'abbaye avait commencé ; on avait enlevé les châsses, les couronnes d'or, les vases sacrés, les ornements des prêtres, les magnifiques insignes servant au sacre des rois. Il avait fallu plusieurs chariots pour conduire toutes ces immenses richesses à la Convention, et de là à la Monnaie. Toutes les statues, tous les monuments si nombreux de l'église eussent été sans exception compris dans cette destruction, si M. Alexandre Lenoir ne les eût sauvés en les mettant sous le patronage de la commission dont il était

le chef. On sait que, par ses soins, la plupart d'entre eux furent transportés au musée des Petits-Augustins. Quant à l'église elle-même, elle devint un magasin militaire, et elle resta pendant quatorze ans dans un tel état de ruine, que la toiture délabrée protégeait à peine les fourrages amoncelés jusqu'aux voûtes de ses chapelles. Lorsque Napoléon conçut la pensée de rétablir à son profit les institutions de l'ancienne monarchie, la restauration de la vieille basilique et la construction de son propre tombeau dans le plus vaste de ces caveaux déserts devinrent l'un de ses rêves. Il ordonna, par un décret du 19 février 1806, la restauration de la sépulture royale de Saint-Denis. Trois ans après, il pourvut de même au rétablissement de l'abbaye, devenue magasin à farine sous la Terreur. Il convertit ses bâtiments en maison d'éducation pour les membres des filles de la Légion-d'Honneur. Cet établissement était le seul qui dût lui survivre à Saint-Denis. Le caveau impérial, qu'il avait fait commencer dans les cryptes de l'église, resta inachevé; les Bourbons profitèrent seuls de ces travaux. Quatre princes, le duc de Berry, Louis XVIII et les deux Condé vinrent y prendre place.

L'Empire, par un décret du 20 février 1806, avait doté l'église de Saint-Denis d'un chapitre dont la première classe se composait de dix chanoines choisis parmi les évêques âgés de plus de soixante ans Le grand aumônier de France en était de droit le chef avec le titre de *Primicier*, dont le cardinal Fesch, et après lui les cardinaux de Périgord et de Croï, furent seuls décorés. Le gouvernement de la restauration maintint cet établissement. La révolution de Juillet étant survenue, une loi du 24 avril 1832 supprima par extinction tous les traitements du chapitre; mais cette loi a été abrogée par une ordonnance de l'année 1836, et l'on parle maintenant de reconstituer le chapitre sur ses anciennes bases. Les restaurations intérieures et extérieures de l'église ont subi, du reste, de grandes vicissitudes, et les sommes qu'elles ont coûtées sont immenses : on évalue aujourd'hui la dépense totale à plus de six millions. Toutefois les ouvrages intérieurs, faits avec plus de luxe que d'intelligence, sont loin d'être irréprochables : quant aux travaux extérieurs, on y a procédé avec une telle incurie, que la grande flèche, dont la reconstruction avait coûté des sommes considérables, a dû être démolie, l'année dernière, et qu'on désespère de conserver le reste de la façade. La ville de Saint-Denis, qui renferme 9,686 habitants, a retrouvé toute sa prospérité passée. Elle possède un grand nombre de fabriques, des manufactures de toiles peintes fort estimées, des tanneries, et surtout des lavoirs de laine. Saint-Denis est le chef-lieu d'un arrondissement dans lequel on compte une population d'environ 187,000 âmes. Cette ville a vu naître, en 1590, *Dominique Seguier*, évêque d'Auxerre et de Meaux; et *Barnabé De Vest*, célèbre chirurgien, qui mourut en 1570. [1]

1. Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* — Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. III. — Félibien, *Histoire de Saint-Denis.* — Gilbert, *Nouvelle description historique de l'église de Saint-Denis.* — Delos, *Voyage dans les environs de Paris*, t. 1. — Piganiol de La Force, *Histoire de Paris*, t. IX. — Paulin Paris, *Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. II. — Manuscrit de la Bibliothèque royale, *Melanges et pièces diverses pour servir a l'histoire de France*, t. I. — *Cérémonial de France*, t. I, p. 180. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — Le Laboureur, *Histoire de Charles VI.* — *Journal des bourgeois de Paris.* — *Mémoires* de Cheverny, collection Petitot, 1re serie. t. X, p. 36. — *Memoires* de L'Estoile, ibid., t. XLVI. — *Memoires* de l'abbe de Choisy, id., 2e serie, t. XLVIII

— —— —

VINCENNES.

La bourgade, le château et le bois qui portent ce nom si fameux dans notre histoire, sont situés à deux kilomètres environ de Paris. Vincennes est la première agglomération de maisons quelque peu considérable qu'on rencontre après avoir laissé derrière soi les deux colonnes monumentales de l'imposante barrière du Trône. L'étymologie du nom de cette bourgade a donné lieu à de nombreuses discussions. Les uns ont prétendu qu'il venait de *vita sana;* les autres de *vicena jugera*, deux mille arpents, contenance de l'ancien bois; d'autres de *viginti stadia*, vingt stades, distance de Paris à ce village : et comme ces vingt stades font deux mille deux cents pas, on aurait dit en latin *ad Vincenas*, d'où l'on aurait fait Vincennes. Quoi qu'il en soit, on a découvert un titre de l'abbaye de Saint-Martin, rédigé en l'année 847, dans lequel est écrit le mot *Vilcenna*, domaine faisant partie de la paroisse de Fontenay. Ce nom est écrit de même dans une bulle de Benoît VII, datée de 980; et on le retrouve encore, en 1307, dans un acte de Henri Ier. L'opinion la plus accréditée est que de *Vilcenna* on a fait *Vicenne* et enfin Vincennes. Le bois était connu et déjà célèbre au temps de la Gaule païenne. Les habitants de Lutèce se promenaient à l'ombre de ses vieux chênes, comme les Parisiens en recherchent encore de nos jours les fraîches allées; les Romains y avaient établi un collége consacré au dieu Sylvain, lequel, à ce qu'on prétend, fit place, plus tard, par la tolérance des empereurs, à un collége des druides, dont on vit longtemps les ruines dans le prieuré des Minimes.

La véritable histoire de Vincennes peut se diviser en trois points : le château royal, la prison d'état et la forteresse. Avant la fondation de ce château royal, Louis VII établit dans le bois de Vincennes, en 1164, des religieux de l'ordre de Grammont, qui furent plus tard remplacés par des Minimes. Nous voyons, en 1190, Philippe-Auguste, à son départ pour la croisade, dater du château de Beauté un testament par lequel il donnait droit à un de ces ermites de nommer à tous les bénéfices du royaume. Il ne faut pas confondre ce château de Beauté avec celui d'Agnès Sorel, qui portait le même nom, et qu'elle ne devait qu'à l'amour du roi. Le château de Beauté dont nous parlons devint la maison des champs des rois de France, plutôt que leur résidence : c'est là qu'ils allaient *s'esbattre* et se *soulacier*. Ce château fut agrandi, en 1223, par le même Philippe-Auguste qui, déjà, en 1183, avait fait entourer le parc de murs pour le peupler de gibier et de bêtes fauves. Le roi d'Angleterre, afin d'être agréable à ce prince, lui avait envoyé toutes celles qu'il avait dans ses domaines de Normandie et d'Aquitaine. Saint Louis séjournait souvent à Vincennes. C'est dans ce château qu'à son arrivée de Sens, en 1259, il fit mettre en dépôt la couronne d'épines; il partit de là, suivi de ses frères, et accompagna pieds nus le cortége jusqu'à Notre-Dame. C'est aussi à Vincennes que le saint roi paraît avoir pris la touchante habitude de rendre en personne la justice à ses sujets. « Maintes fois, avint, raconte Joinville, que

en été il alloit seoir au Bois de Vincennes, après sa messe, et se accotoioit à un chêne, et nous faisoit seoir autour de lui ; et tous ceux qui avoient a faire venoient parler à lui, sans destourbier de huissier ni d'autre. Et alors il leur demandoit de sa bouche : *Y a-t-il aucun qui ait partie?* et eux se levoient qui partie avoient ; et il leur disoit : *Taisez-vous tous, et on vous délivrera l'un apres l'autre;* et alors il appeloit Monseigneur Pierre de Fontaines et Monseigneur Geoffroy de Vilettes. Et disoit à l'un d'eux : *Délivrez-moi cette partie.* Et quand il voyoit aucune chose à amender en la parole de ceux qui parloient pour autrui, lui-même l'amendoit de sa bouche. »

Philippe-le-Hardi agrandit le parc de Vincennes et y fit venir l'eau à grands frais (1274) ; il épousa dans ce château, en secondes noces, Marie, fille du duc de Brabant (1262). Le 2 avril 1304, mourut à Vincennes Jeanne de France, épouse de Philippe-le-Bel, et le 5 juin 1316, Louis-le-Hutin. Ce prince légua Vincennes à Clémence de Hongrie, sa seconde épouse, qui le conserva jusqu'en 1317, époque à laquelle elle l'échangea contre la maison du Temple et l'hôtel de Nesle, appartenant à Philippe-le-Long, son beau-frère. Philippe de Valois ayant pris du goût pour cette habitation et la jugeant en trop mauvais état, la fit abattre et raser en 1337, et jeta les fondements du château royal qui est connu aujourd'hui sous le nom de donjon. Le roi Jean, son fils, l'éleva jusqu'au troisième étage, et Charles V acheva l'ouvrage commencé par son père. Aussitôt qu'il eut terminé le donjon, Charles V s'occupa de construire une sainte-chapelle, à l'exemple de celle que saint Louis avait fondée à Paris. Mais à peine avait il commencé les premiers travaux, qu'il mourut à Vincennes, le 16 septembre 1380. L'ouvrage, interrompu durant plusieurs règnes, puis repris sous François Ier, ne fut terminé qu'en 1550, sous Henri II. Le chapitre de chanoines, que ce prince institua, était uniquement chargé de prier pour le repos de l'âme de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V. Plus tard, ce chapitre rentra dans la catégorie de tous les autres. Il était composé de douze prêtres et de douze gentilshommes laïques, chargés d'escorter les reliques, l'épée à la main, lorsqu'elles sortaient de la sainte-chapelle. En 1557, Henri II transféra à la sainte-chapelle de Vincennes les assemblées de l'ordre royal et militaire de Saint-Michel. Cet ordre, comme on sait, ne lui survécut guère ; quant à la sainte-chapelle et aux chanoines qui la desservaient, ils furent supprimés par arrêt du conseil d'état, le 17 mars 1784. Cependant les rois de France, ces magnifiques hôtes de Vincennes, s'étaient plu à l'embellir et à en augmenter les bâtiments. L'ombrageux Louis XI fit de la maison de plaisance une prison d'état, et force fut aux princes ses successeurs d'agrandir et de multiplier les locaux, afin de pouvoir l'habiter avec les prisonniers. Catherine de Médicis, en 1560, ordonna de lever le plan du nouveau château royal ; on lui dut aussi la nouvelle galerie ornée de peintures. Marie de Médicis fit construire, à son tour, du côté de Paris, les bâtiments nécessaires pour loger la famille royale et toute la cour (1610). Enfin Louis XIV, dans le commencement de son règne, fit bâtir les deux grands corps de bâtiment du côté du parc.

Le malheureux Charles VI venait souvent à Vincennes. Isabeau de Bavière en avait fait le théâtre de ses galanteries et de ses intrigues politiques. Bosrédon ou

Boisbourdon, son amant, y fut arrêté ; on le jeta ensuite à la Seine dans un sac sur lequel était écrit : *Laissez passer la justice du roi* (1417). C'est à Vincennes qu'Isabeau fit venir Henri V, roi d'Angleterre, pour lui livrer la France en haine des Armagnacs, et que ce prince mourut, en 1422, atteint d'une maladie qu'on appelait alors *mal saint Fiacre*. Charles VII aimait Vincennes, où il se trouvait près du château de Beauté qu'il avait donné à Agnès Sorel ; et Louis XI montra la même prédilection pour cette résidence royale. Un matin, ce prince en sortit de bonne heure et rencontra dans le bois les gentilshommes de sa maison qui n'étaient pas encore en équipage de guerre : aussitôt il leur fit distribuer des écritoires en disant que *puisqu'ils n'étaient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviraient de leurs plumes.* On sait que c'est au château de Vincennes que Charles IX succomba, le 30 mai 1574, épuisé de souffrances et de remords : Sully dit « que durant l'excès de ses douleurs, il se voyait tout baigné de sang dans son lit. » Henri III fit célébrer à Vincennes les brillantes noces de son favori le duc d'Épernon (23 août 1587) ; Gabrielle d'Estrées y donna le jour à César de Vendôme (1605). Louis XIII fut le premier roi de France qui chassa au tir dans le bois ; et c'est dans le château qu'il fit, en 1638, la grande maladie pendant laquelle il ordonna des prières particulières qui furent dites d'abord dans la grande chapelle et devinrent l'origine du vœu exécuté, depuis, à tous ses anniversaires. Le cardinal Mazarin termina sa vie au château de Vincennes, le 9 mars 1661. Louis XIV, qui en aimait beaucoup le séjour, s'y rendait souvent, surtout avant que Versailles fût bâti. C'est là qu'il ratifia le traité des Pyrénées par lequel le duc d'Anjou acquit le trône d'Espagne (1639) ; il donna plus tard Vincennes pour résidence au fils aîné du roi de Danemark, lorsque ce prince vint visiter la France (1663). La chambre ardente y fut établie, en 1673, puis transférée à l'Arsenal. Louis XV, en vertu d'une clause expresse contenue dans le testament de son aïeul, habita Vincennes, pour en respirer le bon air, jusqu'au 10 février 1717, époque à laquelle ayant atteint sa septième année, il se rendit à Versailles. La reine douairière d'Espagne, veuve de Louis Ier, logea aussi au château, le 29 juin 1725 ; elle ne le quitta, le 25 décembre de l'année suivante, que pour aller au Luxembourg.

Le château de Vincennes forme dans son enceinte un immense parallélogramme régulier ; il est entouré de larges fossés dont le revêtement est à pic, et défendu de hautes et épaisses murailles sur lesquelles s'élèvent douze tours, la plupart carrées. Au nord, à l'entrée principale qui donne sur la grande route, on voit un pont-levis, des meurtrières, des machicoulis et tous les restes des fortifications du moyen âge. L'entrée en face, remarquable à l'intérieur par les dessins de Levreau, s'ouvre sur le bois. Du côté de Paris s'élève le donjon ; à l'opposite sont toutes les constructions dont nous avons parlé : telles que les appartements du roi, ceux de Marie-Thérèse, et la chapelle. Deux vastes cours séparent l'enceinte. La première, dite Cour royale, se compose à droite de bâtiments modernes, à gauche de ceux du roi et de la reine. Ces deux bâtiments sont réunis à l'extrémité par deux galeries ou portiques couronnés de balustres. La seconde cour contient à gauche le musée d'artillerie et la sainte-chapelle, à droite le donjon. La sainte-chapelle est à l'extérieur d'une belle construction gothique ; l'intérieur, très-

simple, offre encore quelques vitraux peints par Cousin, sur les dessins de Raphaël : à gauche, en entrant, est un monument érigé à la mémoire du duc d'Enghien et dans lequel sa dépouille mortelle repose. Les tours de Vincennes sont abattues, depuis l'Empire, et l'on ne voit plus que la place où elles s'élevaient ; mais le donjon existe dans son entier : seulement, au lieu des trois portes qu'il avait autrefois, il n'y en a plus qu'une, de même qu'un seul pont-levis au lieu de deux ; les anciens fossés sont comblés et les jardins sont détruits. Le donjon, de forme carrée et flanqué de quatre tours, a cinq étages. Un escalier en pierre, hardiment exécuté, conduit jusque sur la calotte, au-dessus de laquelle est une petite guérite en pierre. De cet endroit on découvre tout Paris. Sous le donjon sont creusés des cachots dont une partie a été comblée ; la salle du rez-de-chaussée a longtemps porté le nom de *Chambre de la question*. C'est ce donjon, aux murs si épais que le temps n'a pu l'entamer encore, qui a servi longtemps de prison d'État.

Enguerrand de Marigny, ministre de Louis-le-Hutin, fut le premier prisonnier d'État qu'on enferma dans le donjon de Vincennes (1315). Louis XI y établit pour gouverneur son barbier Olivier-le-Daim. Le plus important prisonnier de Vincennes, sous ce règne, fut l'amiral Chabot. Charles IX y fit conduire, en 1574, son frère le duc d'Alençon, avec Henri de Navarre, Lamothe, Coconas, et les deux maréchaux de Montmorency et de Cossé-Brissac. Sous Louis XIII, le prince de Condé y fut détenu, du 15 septembre au 20 novembre 1619. Le cardinal de Richelieu y fit enfermer tour à tour le maréchal Ornano, le duc et le chevalier de Vendôme, Marie de Gonzague, la duchesse de Longueville, Sigismond, roi de Pologne, le duc de Puylaurens, et Jean de Werth (1625-1642). Sous la régence d'Anne d'Autriche, le duc de Beaufort, surnommé le roi des halles, entra, le 14 juillet 1643, au donjon de Vincennes d'où il s'évada cinq ans après. Mazarin se vengea en faisant emprisonner dans la même chambre le gouverneur Chavigny, soupçonné d'avoir prêté les mains à la fuite du duc. Le 18 janvier 1650, les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville furent enfermés dans le donjon, où ils demeurèrent jusqu'aux premiers jours de novembre qu'on les en tira pour les conduire dans la citadelle du Hâvre. L'abbé de Gondy, depuis cardinal de Retz, arriva à son tour à Vincennes, le 18 décembre 1652, et fut ensuite transféré au château de Nantes, le jour même où, par les soins de ses amis, tout était disposé pour son évasion. Sous Louis XIV, le surintendant Fouquet, conduit d'Amboise à Vincennes, comparut devant le tribunal chargé de lui faire son procès (1661). Lauzun lui succéda et partit de là pour Pignerol, où les deux prisonniers se retrouvèrent. Sous la régence du duc d'Orléans, un Polignac fut enfermé à Vincennes (18 juin 1717). Plus tard (7 janvier 1719), le château reçut quatre prisonniers compromis dans la conspiration de Cellamare, mais dont les noms sont restés inconnus.

Parmi les prisonniers gardés à Vincennes, depuis cette époque jusqu'au gouvernement consulaire, nous nommerons le fameux abbé Pucelle, qui soutint à la tête du Parlement une lutte terrible contre le cardinal de Fleury (31 mai 1723) ; le ministre de la guerre Leblanc, accusé de péculat (1724-1725) ; le père Boyer, prédicateur célèbre, coupable d'avoir prononcé un sermon janséniste (1739-1755) ; Louis-Joseph de Vendôme, fils naturel du duc de ce nom, enfermé pour un pam-

phlet contre les trois demoiselles de Mailly; Crébillon fils, auquel son roman de *Laugas et Cloudrar* valut cette rigueur (1734); le prince Charles-Édouard, fils du prétendant d'Écosse (10-18 décembre 1748); le philosophe Diderot (juillet-novembre 1749); le marquis de Mirabeau, surnommé l'*ami des hommes* (1761); Mazers de Latude, une première fois enfermé dans cette prison (1749), d'où il s'évada en plein jour, repris et transféré, le 15 août 1764, de la Bastille à Vincennes, d'où on le reconduisit à Charenton, en 1775; le malheureux Le Prévot de Beaumont (octobre 1769 mars 1784), auquel on infligea les plus cruels traitements, le cachot, les fers, la famine; et enfin l'illustre comte de Mirabeau, arrêté à Amsterdam, le 17 mai 1777, et écroué sous lettres de cachet, le 25, à Vincennes. Mirabeau demeura prisonnier jusqu'au 17 décembre 1780. C'est là qu'il composa deux ouvrages : l'*Espion dévalisé* et les *Lettres de cachet*. En 1784, le donjon de Vincennes fut supprimé comme prison d'État. Louis XVI, en 1785, y fit établir une boulangerie qui donnait le pain à un sou meilleur marché les quatre livres; mais le donjon ne conserva pas longtemps cette pacifique destination. Le gouvernement, en 1790, y fit exécuter des réparations pour en faire une succursale des prisons de Paris; toutefois ce projet ne se réalisa point : le peuple s'étant porté en tumulte à Vincennes, les travaux ne purent être continués, et l'Assemblée nationale en ordonna la démolition. Son décret ne fut pas exécuté. Du 7 floréal an II jusqu'au 27 frimaire an III, le donjon de Vincennes servit de prison aux femmes de mauvaise vie.

Le duc d'Enghien, arrêté le 15 mars 1804, à Ettenheim, arriva à Vincennes, le 20, à cinq heures et demie de l'après-midi. On le mena dans le pavillon du Roi, où il se coucha et s'endormit : on fut obligé de le réveiller, pour lui faire subir un interrogatoire de la part du capitaine rapporteur. Une commission militaire, choisie, aux termes de la loi, parmi les sept plus anciens colonels des régiments en garnison à Paris, avait été nommée par arrêté du Premier Consul, du 29 ventôse an XII, à l'effet de juger le prince. Elle s'assembla pendant la nuit, et le fit comparaître devant elle. Les réponses du duc furent franches et dignes. Il insista pour avoir une entrevue avec le Premier Consul. La commission prononça la peine de mort, et, après le temps nécessaire pour faire les dispositions, le duc fut conduit dans un des fossés du château, celui qui est sous le pavillon de la Reine, et dans lequel on descend par la *Tour du Diable*. Là on lui lut sa sentence, et on le fusilla à la lueur des lanternes : son corps fut enterré dans le fossé même. Avant de procéder à l'exécution, on lui avait donné, sur sa demande, une paire de ciseaux avec laquelle il coupa une mèche de ses cheveux, qu'il pria d'envoyer à la princesse de Rohan Chabot. Quand il fut mort, on le fouilla et on prit sur lui son journal. Il fut enterré avec ses habits. Le 15 mars 1816, Louis XVIII ordonna l'exhumation du duc d'Enghien, auquel on éleva, dans la chapelle, le tombeau dont nous avons parlé. On érigea dans le fossé, à la place où le prince avait été frappé, une colonne commémorative, qui a été enlevée en 1830. Quatre ans après la mort du duc d'Enghien, le donjon de Vincennes fut rétabli comme prison d'état. On y transféra, le 7 juin 1808, dix-sept prisonniers sortis du Temple, parmi lesquels figurent les deux frères Armand et Jules de Polignac, *vivant de leur bien*, dit le registre d'écrou, et élargis le 23 juin 1810. Le donjon

continua à recevoir des prisonniers, par mesure de police générale, jusqu'au 9 février 1814, qu'on les remit tous en liberté. Nous remarquons sur les registres d'écrou Gérard de Raineval, ancien conseiller d'état (3 décembre 1808 — 24 février 1809) ; le marquis de Puivert, depuis gouverneur de ce château sous Louis XVIII et Charles X (8 septembre 1809 - 1814) ; Xavier Mina, devenu si célèbre dans la guerre d'Espagne de 1823 (26 mai 1810-1814) ; et le munitionnaire général Gabriel Ouvrard (6 juin 1810 — 11 janvier 1811). Viennent ensuite, par suite des discussions de l'empereur avec le pape, ceux qu'on appela les *cardinaux noirs* : les abbés Dartroz, Fontana et Perréau (4 janvier 1811-1814) ; les cardinaux Michel di Pietro, Jules Gabrielli, Charles Oppizonni, Gregorio, prélat de la cour de Rome, et Joachim Isabelli, prêtre (22 février — 26 janvier 1813) ; le général Laborie, écroué le 2 avril 1812, et transféré le 14 juillet à la Force, où il trouva la mort dans la conspiration Mallet ; MM. de Broglie, évêque de Gand ; Hirn, évêque de Tournai ; et l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, aumônier de l'empereur (12 juillet — 13 décembre 1813) ; l'abbé de Boulogne, écroué de nouveau, le 28 décembre 1813, et mis en liberté en 1814. Depuis cette époque, le donjon de Vincennes n'eut plus aucune destination ; ce n'est qu'après la révolution de 1830 que les portes en furent ouvertes de nouveau pour se refermer sur les ministres de Charles X. MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville restèrent prisonniers à Vincennes, depuis le mois d'août jusqu'au mois de décembre. On sait qu'ils en sortirent alors pour être transférés au château de Ham. M. de Polignac avait été placé dans son ancienne chambre du quatrième étage ; il retrouva, parmi les traces de sa première captivité, un méridien qu'il avait profondément creusé dans la pierre de la salle commune et qu'on y voit encore.

Les souvenirs de l'histoire militaire de Vincennes ne remontent pas au delà de 1420. Dès le mois de décembre de cette année, le château appartenait aux Anglais, ainsi que la Bastille. Charles VII, en 1436, assiégea Vincennes, avant d'entrer à Paris, et s'en empara par un coup de main. Les Anglais réussirent bientôt à le reprendre ; mais un Français, nommé Chabannes, s'en rendit maître, à son tour, après un assaut acharné, et le roi l'en nomma gouverneur. Vincennes, depuis ce moment, resta au pouvoir des rois de France. Ce n'est qu'en 1588, dans la fameuse journée des Barricades, que les ligueurs s'en saisirent, aussi bien que de la Bastille. Quelques semaines plus tard, le capitaine Saint-Martin, par une nuit obscure, força les portes, égorgea les sentinelles et replaça l'étendard royal sur le donjon. Les ligueurs, ne pouvant l'enlever d'assaut, en formèrent le blocus ; mais ce ne fut qu'au bout de quinze mois que Saint-Martin consentit à capituler (12 mai 1590). Le 12 juin de la même année, pendant le siége de Paris, Henri IV voulut aussi occuper Vincennes ; il l'investit en personne et soutint un rude combat, d'un côté contre le feu de la forteresse, de l'autre contre le duc d'Aumale qui accourait au secours de Paris : mais cette dernière ville, s'étant rendue par famine, le donjon de Vincennes capitula, le 27 mars 1591.

A partir de cette époque, il n'est plus question de Vincennes, comme place forte, jusqu'aux premières années du XIX[e] siècle. Une note, tirée de l'Atlas du premier consul, conservé au ministère de la guerre, porte écrit, à la date de

1805 : « Comme poste de casernement, le château de Vincennes est d'une grande importance par l'étendue et la beauté de ses bâtiments; il a, d'ailleurs, un degré de résistance qui le rend propre à recevoir un dépôt d'artillerie et des munitions pour le service de Paris. Le château de Vincennes ne peut avoir d'autre objet militaire que de défendre d'une insulte les établissements qu'il renferme et les dépôts qu'on peut y placer. Il a tout le degré de force que son importance réclame, et il suffit de bien l'entretenir. » C'est pour réaliser ces idées que Napoléon nomma gouverneur de Vincennes, le 2 février 1812, le général Daumesnil, connu sous le nom populaire de *la Jambe de bois*. Daumesnil ne manqua pas à cette mission. Vincennes devint l'arsenal de la France : on y vit arriver jusqu'à cent cinquante voitures de poudre par jour; et dans les années 1813, 1814, 1815 et 1816, la fabrication s'éleva à trois cent cinquante mille cartouches et quarante mille gargousses dans une seule journée. La capitulation de Paris, signée le 30 mars 1814, stipulait que le matériel qui environnait Paris devait être remis entre les mains des alliés. Le brave Daumesnil refusa de reconnaître cette stipulation qui n'était pas signée de l'Empereur; il menaça de se faire sauter, et ne rendit la place que lorsque Napoléon eut signé son abdication. Les Cent-Jours ramenèrent Daumesnil à Vincennes. Le lendemain de l'entrée de Napoléon à Paris, ce général était à son ancien poste (21 mars 1815). La seconde invasion l'y retrouva aussi ferme que la première. *Ici on meurt et on ne se rend pas*, fit-il écrire sur les murs de la place. Sommé d'en ouvrir les portes, par les commissaires des alliés, il leur fit, du haut des remparts, cette réponse à la fois sublime et spirituelle : « Quand nous rendrez-vous Vincennes? — Quand vous me rendrez ma jambe. » Cinq mois de blocus le réduisirent enfin à capituler; mais il ne remit la place qu'au gouvernement français.

Après la révolution de 1830, le général Daumesnil reprit le commandement de Vincennes, qu'il garda jusqu'à sa mort (17 août 1832). Le titre de gouverneur fut alors supprimé. On fit de Vincennes un vaste parc d'artillerie, sous le commandement d'un lieutenant-colonel. M. le duc de Montpensier vint ensuite prendre le commandement de l'école, et s'établit dans une partie du palais qui a été restaurée par ses soins. Le Musée s'est accru considérablement, le matériel augmente de jour en jour. Depuis 1830, des travaux importants ont été exécutés à l'ancien château. On a relevé d'abord la crête des galeries avec des terres prises dans les fossés, et qui en ont augmenté la profondeur. On a ensuite établi des casemates voûtées sur tout le pourtour de l'enceinte où il n'existait pas de bâtiments : ces casemates sont destinées à loger des hommes et recevoir de l'artillerie en batterie sur leur plate-forme. En outre, après la construction de quelques pavillons pour l'état-major de la place, on a approprié celui de la Reine au logement de M. le duc de Montpensier, commandant en chef l'artillerie. Enfin, on a creusé un puits artésien dans le fossé du château, en avant du bastion du nord-est : ce puits sert à l'approvisionnement de la garnison. Une annexe a été ajoutée au château de Vincennes, en 1841 : c'est une enceinte bastionnée, s'appuyant sur la face du château et présentant un périmètre nouveau de quinze cents mètres environ. Les bastions sont terrassés, et les courtines n'offrent que des banquettes sur arceaux pour les fusiliers. Cette annexe étant destinée à

recevoir le casernement de deux régiments de cavalerie, on y a construit des écuries pour mille à douze cents chevaux. Le château de Vincennes pourra recevoir de quatre à cinq mille hommes de garnison.

Vincennes, situé maintenant en-dedans de l'enceinte des forts, a perdu de son importance militaire. Cette place, qui, du reste, n'eût jamais été en état de soutenir un siége régulier, n'a pas été comprise dans la loi des fortifications de Paris, et n'a reçu un tel accroissement que pour utiliser ce qui existait déjà : elle suit encore la destination que le premier consul lui avait donnée, et se trouve à l'abri d'un coup de main et protégée par le fort de Saint-Maur. Le village est séparé du château par la grande route; on y compte plus de 3,000 âmes; c'est un chef-lieu de canton compris dans l'arrondissement de Sceaux. Le bois a quatorze cent soixante-sept arpents de superficie. Neuf routes aboutissent à une étoile qui en occupe le centre, où s'élève un obélisque rustique, surmonté d'un globe et d'une aiguille dorés. Louis XV, en 1731, fit abattre et déraciner tous les arbres du parc et du jardin, dont le terrain fut réuni à la forêt : on y sema des glands par son ordre, et c'est de ces plantations que proviennent les chênes actuels du bois de Vincennes. On sait que ce bois a été, pendant longtemps, le champ clos des duels de Paris. Le plus récent et le plus célèbre est celui dans lequel succomba Armand Carrel, le 23 juillet 1836. [1]

PONTOISE.

Pontoise, ville célèbre à plus d'un titre, s'élève en amphithéâtre sur les bords de la Viosne et de l'Oise. Un grand commerce de grains et de farines, des filatures de coton, des tanneries et d'actives usines l'animent et l'enrichissent. Dans les environs, au milieu de sites charmants et pittoresques, on rencontre un grand nombre de jolies maisons de campagne, de vastes jardins et de belles plantations. L'origine de cette ville est fort ancienne, non pas autant toutefois que voudrait le faire croire Taillepied lorsqu'il avance, dans ses *Antiquités de la ville de Pontoise*, que son véritable fondateur est un certain Moïse Belgius, quatorzième roi des Gaules, en l'an 1000 après le déluge. Suivant l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table Theodosienne*, le lieu où s'élève Pontoise s'appelait *Briva-Isara*, ou pont sur l'Oise, du mot celtique *briva*, pont, et *Isara*, Oise. Plus tard, le mot latin

1. *Mémoires* du sire de Joinville. — *Histoire du donjon et du château de Vincennes*, par Nougaret. — *Le donjon de Vincennes*, par MM. Alboize et Maquet. — Sismondi, *Histoire de France*. — Dulaure, *Environs de Paris*. — *Atlas du premier consul au ministère de la guerre*. — *Le Moniteur Universel*. — *Captivité de Le Prevost de Beaumont*, 1791. — *Mémoires* de Mazers de Latude. — *Mémoires* de Richelieu. — *Essai sur la vie de Mirabeau*, par Cadet Gassicourt. — *Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien*, par M. Auguste Nougarède de Fayet. — *Journal du duc d'Enghien*. — Relation manuscrite du curé de Vincennes. — *Vie militaire du général Daumesnil*. — *Registre d'écrou*.

pons ayant été substitué au mot celtique *briva*, on eut *Pons-Isaræ*, nom qui en se francisant se changea lui-même en Pontoise. Au IXe siècle, cette position était devenue importante : nous voyons en effet Alatramn venir s'y fortifier, en 885, contre l'invasion des Normands, et l'évêque de Paris Gozlin y envoyer des munitions. Mais les remparts élevés par Alatramn n'étaient que de simples palissades qui ne purent tenir contre les Normands, et il fut forcé, selon l'annaliste de Saint-Waast, de se replier sur le Beauvoisis.

En 1032, le jeune Henri Ier, fils du roi Robert, concéda Pontoise et tout le Vexin français au duc Robert de Normandie, qui l'avait soutenu contre les tentatives ambitieuses de la reine Constance. Le duc investit lui-même de ce fief Drogon, l'un de ses leudes, qui prit le titre de comte du pays pontoisien, la ville n'étant pas alors assez considérable pour constituer à elle seule un comté. Sous Philippe Ier, Pontoise rentra dans le domaine royal et devint même un des séjours préférés du roi, qui, en 1064, y fit battre cette monnaie connue encore des numismates sous le nom de *moneta Pontesensis*. En 1069, le même prince accorda de grands priviléges à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise; et en 1091, il donna en fief celle de Saint-Mellon, de la même ville, à Guillaume, archevêque de Rouen. C'est surtout autour de ce dernier monastère que la ville s'agrandit : les constructions s'y multiplièrent tellement, que toute la partie nouvelle de Pontoise, constituant pour ainsi dire une cité à part, prit le nom de *Villeneuve-Saint-Mellon*. Les habitants de ce seul quartier furent assez puissants, en 1196, pour acheter de Philippe-Auguste une charte de commune, portant qu'ils seraient exempts de toute redevance dépassant un denier par muid de vin et cinq sols de cens pour chaque masure. Grâce à ces priviléges, Pontoise aurait pu devenir une heureuse et riche cité, si sa dangereuse position de ville frontière entre le royaume de France et les états du duc de Normandie ne l'eût exposée à de continuelles attaques. Ainsi, en 1097, le duc Guillaume avait ravagé tous ses environs, et la ville elle-même, cédée par Louis-le-Gros, avec Mantes, Chaumont et tout le Vexin, avait été de nouveau annexée au duché de Normandie.

Sous le règne de Louis IX, Pontoise, devenue ville française, fut le séjour favori du saint roi, pendant les premières années de son mariage. Reclus dans le château de Pontoise sous l'ombrageuse surveillance de la reine Blanche, sa mère, il trouvait à grand' peine l'occasion de converser avec sa jeune épouse Marguerite; et le plus souvent, suivant le sire de Joinville, ce n'est qu'au travers d'un escalier à vis qu'il pouvait lui parler. En décembre 1242, Louis IX tomba grièvement malade à Pontoise : la ville se remplit de processions et de pèlerins en deuil, et les dons faits aux pauvres en cette occasion furent si considérables, que le faubourg conduisant à Paris en prit le nom de faubourg de *l'Aumône*. Louis IX se rétablit enfin, mais ce ne fut que pour entreprendre la guerre sainte, à laquelle il s'était engagé par un vœu durant sa maladie. La reine Blanche, pour qui Pontoise était aussi un lieu de prédilection, y fit bâtir vers le même temps un riche couvent de Cordeliers (1248).

Au XIVe siècle, Pontoise faillit encore être détaché du domaine royal, malgré les prescriptions de la charte communale. Le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, prétendit que Philippe de Valois lui avait cédé ses droits sur cette ville, et il vint

avec ses gens pour en prendre possession ; mais ce fut une vaine tentative : deux ordonnances successives, l'une du roi Jean (mai 1350), l'autre du régent Charles (mai 1359), déclarèrent Pontoise uni pour jamais au domaine de la couronne. En 1380, une ordonnance de Charles VI constitua les bourgeois de Pontoise en confrérie, et confirma l'établissement de l'hôpital Saint-Jacques qu'ils venaient de fonder. La guerre des Anglais mit un terme aux prospérités croissantes de la ville : ils la prirent et la saccagèrent, le 29 juillet 1419, presque en présence du duc de Bourgogne et de son armée ; les habitants, chassés de leurs demeures, s'enfuirent en foule vers Paris, où on leur donna asile. En 1423, elle échappa pour quelques années au joug des Anglais ; puis reprise par eux, le 13 février 1437, grâce à un stratagème de Talbot, leur général, elle fut enfin emportée d'assaut par Charles VII en personne, le 19 septembre 1441, après un siége de trois mois. Le couvent des Cordeliers, bâti hors des murs, souffrit seul de ce siége : les Anglais le rasèrent afin d'empêcher l'armée du roi de s'y embusquer ; mais peu de temps après, un nouveau monastère fut construit pour ses religieux, dans la ville, près de la chapelle de Saint-Jacques.

A l'époque de la ligue du Bien Public, Louis Sorbier, commandant de Pontoise, trahit les intérêts du roi ; il livra la place aux gens du duc de Bourgogne, qui la gardèrent jusqu'au traité de Conflans. Quand Jeanne de France eut été répudiée par Louis XII, elle eut cette ville pour fief et pour douaire (1498). Après la mort de François II, les vingt-six députés des États-Généraux qui avaient d'abord été convoqués à Orléans, vinrent continuer leurs séances au couvent des Cordeliers de Pontoise (1561), monastère fort renommé alors et dans l'église duquel le ministre de Louis XII, Georges d'Amboise, avait voulu que son cœur fût déposé. Pendant les troubles de la Ligue, Pontoise fut une des villes les plus disputées. C'est la dernière place dont Henri IV s'empara avant de venir assiéger Paris (1589) ; mais il ne la garda pas longtemps : d'Alincourt, qui en était gouverneur pour le duc de Mayenne, la reprit bientôt, et ne fit enfin sa soumission qu'en 1594, peu de jours avant la reddition de Paris. Durant la Fronde, Pontoise devint un asile pour Louis XIV et Mazarin fugitifs : ils y constituèrent même, le 6 août 1652, avec les quelques magistrats restés fidèles à leur cause, un fantôme de parlement. En 1720, cette illustre compagnie, rebelle aux ordres du Régent, fut exilée à Pontoise, et en 1775 c'est encore là qu'elle fut transférée.

Jusqu'à la Révolution, Pontoise resta une ville éminemment monastique : ses couvents faisaient en grande partie sa population et sa richesse. Outre ceux que nous avons nommés, les plus florissants et les plus célèbres étaient : dans le faubourg de l'Aumône, l'abbaye de Maubuisson, où la reine Blanche de Bourgogne, épouse de Charles-le-Bel, avait été enfermée, et où se voyait aussi le tombeau de Bonne de Luxembourg, fille du roi Jean de Bohême ; dans le faubourg de Rouen, l'abbaye des Bénédictines Anglaises, et surtout le fameux monastère de Saint-Martin, embelli et agrandi par le duc de Bouillon, seigneur engagiste de la ville et châtellenie de Pontoise. Il n'existe plus aujourd'hui que des vestiges de ces couvents : les seuls monuments que le temps et les hommes aient respectés sont l'hôpital, attenant à l'ancien couvent de Saint-Jacques, et l'hôtel seigneurial de la famille de Bouillon, qui sert de palais de justice. En per-

dant son titre de comté, Pontoise a gagné celui de chef-lieu de sous-préfecture du département de Seine-et-Oise, et son bailliage s'est changé en un tribunal de première instance. La population de l'arrondissement s'élève à plus de 93,000 habitants; celle du chef-lieu à près de 6,000. Pontoise a vu naître l'avocat *Tronçon Ducoudray*, l'un des défenseurs de Marie-Antoinette, et le général *Leclerc*, pacificateur de Saint-Domingue et beau-frère de Napoléon. Le bourg de l'Ile-Adam, situé dans l'arrondissement, à quelques lieues de Pontoise, a donné le jour à l'illustre *Philippe de l'Ile-Adam*, qui, élu en 1521 grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, défendit si héroïquement l'île de Rhodes contre les deux cent mille Turcs de Soliman.[1]



MANTES.

Mantes, comme l'attestent de nombreux monuments, fut d'abord habitée par des tribus celtiques. Son nom dérive, en effet, s'il faut en croire Dom du Plessis, du mot celte *Muntal* ou *Maëntal* (extrémité de la roche); et c'est en mémoire de cette origine que ses armoiries portent *une branche de chêne avec trois glands que couronne une moitié de fleur de lis.* La position de Mantes sur la Seine, entre la Belgique et la Celtique, en fit naturellement le théâtre de plusieurs des grands faits militaires qui ensanglantèrent les Gaules sous les premiers Césars. La conquête romaine et la civilisation gallo-romaine y ont laissé de nombreuses traces de leur passage; mais à partir de l'invasion des Barbares jusqu'au XIe siècle, d'épaisses ténèbres couvrent l'histoire de cette ville. Son nom reparaît pourtant, çà et là, dans le récit des prédications évangéliques, et l'on sait, en outre, qu'elle fut trois fois saccagée par les Normands, en 845.

Mantes, au XIe siècle, était devenue, on ignore comment et à quelle époque, chef-lieu de comté. Ses comtes, cependant, qui figurent glorieusement dans les chroniques de Normandie, n'avaient pas tout pouvoir sur elle; et pour certains droits et quelques parties de son territoire, elle relevait des comtes de Meulan. C'est à Mantes que le roi de France Henri Ier apprit que ses troupes venaient d'être battues à Mortemer, par Guillaume de Normandie (1055). Il quitta Mantes aussitôt, quoiqu'il y comptât de nombreux et braves défenseurs. Les habitants de cette ville se plaisaient, à ce qu'il paraît, à harceler les Normands. Une de leurs excursions irrita tellement Guillaume, alors roi d'Angleterre, qu'il exigea que le roi de France, Philippe Ier, lui livrât le Vexin, Pontoise, Chaumont et

1. Noël Taillepied, *l'Antiquité de la ville de Pontoise*, in-8°, 1587. — *Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIX. — L'abbé Trou, *Recherches historiques, archéologiques, etc., sur Pontoise*, gr. in-8°, 1841. — *Recueil des historiens de France*, t. VIII. — *Gallia christiana*, tomes X et XI. — Joinville, *Histoire de Saint Louis.* — *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII.* — Leblanc, *Traité des Monnaies*, p. 165.

Mantes. Non-seulement Philippe n'en fit rien, mais encore il se permit sur l'embonpoint de Guillaume une plaisanterie qui lui coûta cher, comme on sait, et plus encore à la ville de Mantes. Guillaume s'en empara, sans coup férir, et la mit à feu et à sang (1087). Lui-même, au milieu de ses soldats, les excitait au meurtre et au pillage. Tout d'un coup, dit Ordéric-Vital, son cheval s'abattit dans un fossé et le blessa au ventre, en le faisant tomber sur l'arçon de sa selle. Transporté à Rouen, Guillaume y mourut au bout de dix semaines, après avoir légué une forte somme pour reconstruire Notre-Dame de Mantes. Cette ville n'était plus alors qu'un monceau de ruines. Avant sa destruction, elle se composait de trois quartiers, désignés sous les noms de *Mantes-la-Ville*, berceau de la cité ; *Mantes-l'Eau*, c'est-à-dire située au bord de la Seine ; et *Mantes-le-Château*. Ce fut sur l'emplacement de ce dernier quartier que les Mantois relevèrent leur cité, à laquelle ils donnèrent le nom de *Mantes-la-jolie*.

Au commencement du XIIe siècle, Louis-le-Gros réunit le comté de Mantes à la couronne : concédé un instant au seigneur de Montlhéry, Philippe, fils de Bertrade, ce domaine lui fut repris par le roi, lorsqu'il eut à combattre en lui un vassal rebelle (1110). C'est de cette époque que date la communauté de Mantes, établie par le même prince. Les bourgeois et les marchands y avaient formé une association, depuis un siècle et demi ; ils élisaient un conseil de douze notables, chargés à la fois des fonctions de notaires, de commissaires de police et de juges. La charte royale de 1110 qualifie de *pairs* ces douze notables, partage entre eux l'administration de la commune, et leur donne pour président un prévôt royal, lequel fut remplacé, sous Louis VII, par un maire électif qui prêtait serment entre les mains du roi. Grâce à de nouveaux priviléges accordés par Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune, Mantes atteignit un degré de prospérité peu commun à cette époque. Philippe-Auguste l'appela sa ville bien-aimée (*dilectam*), en fit son arsenal et le siége des grandes assemblées du royaume. Philippe-le-Breton, qui avait été élevé au collége de Mantes, la représente dans sa *Philippide* « marchant seule au-devant du roi d'Angleterre, et le forçant de battre en retraite. » Les chevaliers de Mantes formaient une sorte de garde d'honneur autour de Philippe-Auguste. Ce prince mourut dans sa ville bien-aimée, le 14 juillet 1223, et son cœur fut déposé au pied du grand autel de Notre-Dame. Mantes, du reste, avait reçu des preuves efficaces de sa prédilection : elle lui dut un grand marché, où l'on ne pouvait vendre toutefois que certaines denrées, entre autres du vin ; des halles, un moulin, un collége, et plusieurs fondations pieuses. La reine Blanche et Marguerite de France séjournèrent fréquemment à Mantes ; elles confièrent la reconstruction de l'église de Notre-Dame à Eudes de Montreuil, ce puissant et populaire architecte du moyen âge. A cette même époque, un autre artiste, un poëte, Thibaut, comte de Champagne, composait à Mantes, en l'honneur de sa dame, la reine Blanche, les premiers vers que notre langue puisse avouer.

Nous glisserons sur quelques circonstances secondaires, telles que la construction de la tour de Saint-Maclou, en 1340, et la découverte qui eut lieu, quelque temps après, dans le val de Rosny, des reliques de ce saint et de ses compagnons, pour arriver aux guerres des Anglais. En 1346, Édouard III, du cap de la Hogue, s'était avancé à grands pas jusqu'à Mantes, qu'il avait pillée, peu de jours avant la

bataille de Crécy. Érigée en pairie par le roi Jean (1353), et donnée à son gendre, Charles de Navarre, cette ville devint pour son malheur le quartier général des routiers. Cantonnés dans son château et dans ceux de Meulan et de Rolleboise, ils commandaient le cours de la Seine et affamaient Paris. Du Guesclin résolut de les en chasser. Ses troupes échouèrent, d'abord, à Rolleboise : il se tourna alors vers Mantes et pratiqua des intelligences dans la place. Un de ses officiers, Guillaume de Saunoy, capitaine fort estimé, fit habiller trente de ses gens en vignerons, lesquels s'étant avancés pendant la nuit au pied des murailles, attendirent que les bourgeois ouvrissent les portes, au lever du soleil, pour laisser passer les troupeaux qui allaient paître dans les campagnes. A cette heure donc, les quatre bourgeois gardiens des clefs, ayant aperçu les prétendus vignerons un peu éloignés les uns des autres, les laissèrent passer, croyant qu'ils se rendaient aux vignes pour gagner leur journée. Mais à peine les gens de Saunoy eurent-ils franchi le guichet, qu'ils mirent l'épée à la main, et l'un d'eux sonna du cor pour avertir le capitaine. Celui-ci accourant aussitôt, s'empara de la ville, grâce à l'aide de ceux qu'il y avait gagnés, tandis que Du Guesclin se jetait dans la place avec le reste de ses troupes. Hommes, femmes, enfants, s'étaient réfugiés dans l'église, et se préparaient à s'y défendre, quand Du Guesclin en força l'entrée et les menaça de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne se soumettaient promptement au Dauphin. « Les bourgeois de Mantes ne se le firent pas dire deux fois, nous apprend la chronique; ils demandèrent seulement par grâce à Bertrand qu'il voulût au plus tôt attaquer la ville de Meulan, parce que cette place leur serait une épine au pied, tant qu'elle tiendrait pour le roi de Navarre et pour les Anglais. »

Rentré en possession de Mantes, Charles V eut grand soin de la fortifier; il la flanqua de quatre tours, entourées de tous les retranchements, ponts-levis et fossés alors en usage; il confirma, en outre, ses priviléges et en accorda même de nouveaux aux habitants, afin de s'assurer de leur fidélité. Aussi, ce ne fut qu'après une résistance opiniâtre que les Mantois, en 1416, se rendirent au roi d'Angleterre, Henri V. La place resta au pouvoir des Anglais jusqu'en 1449. Charles VII se présenta sous ses murs, à cette époque, avec six mille hommes commandés par les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Pol. La garnison ayant refusé de capituler, les bourgeois se soulevèrent, se saisirent de la forteresse, de la tour de Saint-Martin et de celle de la Porte-aux-Saints, et ouvrirent les portes au roi. Sous François Ier et Henri II, le comté de Mantes passa entre les mains de différents titulaires, savoir : du sire de Canaples (1526), de Catherine de Médicis (1557) et du duc d'Alençon (1570). Henri II réduisit le nombre des douze pairs de cette ville au nombre de quatre, qu'il qualifia d'échevins (1551). La coutume de Mantes et Meulan fut rédigée, en 1556. La Réforme ne conquit pas un seul partisan dans la première de ces deux cités, bien que Calvin eût longtemps habité un château voisin, situé sur la rive droite de la Seine.

Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, avait une prédilection marquée pour Mantes. Devenu roi de France et se promenant sur la terrasse du château avec Marie de Médicis, il lui disait : « Madame, si vous saviez combien cette ville m'est chère! Mantes a été autrefois mon Paris, ce château mon Louvre et ce

jardin mes Tuileries. » C'est à Mantes qu'il tint le premier chapitre de l'ordre du Saint-Esprit (1591), qu'il transféra le châtelet de Paris (1592); qu'il assista aux conférences du cardinal du Perron et des ministres protestants, et qu'il reçut la veuve de Henri III, lorsqu'elle vint dans l'église de Notre-Dame, implorer de lui, à genoux, la vengeance du meurtre de son époux (1593). Mantes, néanmoins, toute pleine de catholiques, n'avait pas embrassé d'abord la cause du Béarnais; elle avait tenu pour les ligueurs et reçu dans ses murs le comte de Brissac (1590). Mais après la bataille d'Ivry, Mayenne, qui, avant de partir de Mantes, avait dit aux habitants de lui en fermer les portes, s'il ne revenait point victorieux, y retourna à bride abattue, se fit ouvrir un des guichets, en annonçant que le Béarnais était mort, et traversa la ville en toute hâte, fuyant jusqu'à Paris (1590); *beau fait d'armes* qui a excité la verve des auteurs de la Satyre Menippée. Le lendemain, le maréchal d'Aumont somma la place de se rendre, au nom du roi; un conflit s'y éleva aussitôt entre les royalistes et les ligueurs; mais enfin les premiers l'emportèrent, et, le 20 mars, les magistrats présentèrent les clefs à Henri IV, qui leur dit : « Messieurs, je n'étais pas inquiet de vous; bons chiens reviennent toujours à leurs maîtres, » faisant par ces mots allusion au titre de *chiens* qu'on donnait aux arquebusiers de la ville.

Le lendemain de la reddition de Mantes, Sully s'y fit porter sur un brancard de branches d'arbres, quoique souffrant encore des blessures qu'il avait reçues à Ivry. Il était escorté de ses pages et de ses écuyers; on menait, en outre, devant lui les trois gentilshommes qu'il avait fait prisonniers. Le roi l'ayant rencontré dans cet équipage, courut au-devant et l'interrogea avec le plus cordial intérêt sur la nature et le nombre de ses blessures. Sully le remercia. — « Quant à mes plaies, ajouta-t-il, elles sont, grâce à Dieu, en si bon estat, combien qu'elles soient fort grandes, que j'espère, dans deux mois au plus tard, me trouver assez fort et dispost pour en aller encore autant chercher pour vostre service. » Alors Henri IV, l'ayant embrassé *des deux bras*, en présence de tous ses capitaines, l'assura qu'il n'aurait jamais bonne fortune ni augmentation de grandeur qu'il n'y participât. Et craignant que le trop parler ne préjudiciât à ses blessures : — « Je m'en retourne à Mantes, lui dit-il; et partant, adieu, mon ami, portez-vous bien et vous asseurez que vous avez un bon maistre. » Et sur cela, sans lui donner le loisir de répliquer, il prit le galop et s'en alla continuer sa chasse dans la garenne d'entre Rosny et Mantes.

Nommé gouverneur de cette ville, Sully, par sa vigilance, y déjoua toutes les tentatives des ligueurs. En 1604, il fit planter dans toute l'étendue du bailliage et sous les yeux d'Olivier de Serres, le père de l'agriculture française, des milliers de mûriers blancs; on y éleva des vers à soie, et le château devint une manufacture. C'est au moment de la plantation de ces mûriers, dont la culture éveillait toutes les sollicitudes de Sully, comme on le voit par ses lettres, que se promenant un jour avec Olivier de Serres aux environs de la ville, il lui dit ces mémorables paroles : « J'estime que le pâturage et le labourage sont les deux mamelles de l'État. » — « Vous avez grandement raison, repartit Olivier, et pour moi, je ne sache rien de plus beau dans le monde que le métier de laboureur. » Si donc, depuis la fin du XVIe siècle, Mantes a cessé de prendre part aux événements, il

lui reste une gloire assez belle, qu'on ne peut lui ôter, celle d'être le centre d'un des pays les plus fertiles de la France. La culture des céréales et des légumineuses, celle de la vigne et des arbres fruitiers, ont ouvert pour cette ville une source intarissable de richesses; quelques manufactures où l'on tisse le fil et le coton, des papeteries, des corderies, des tanneries, occupent activement une partie de ses habitants; et au nom de *jolie* qu'elle n'a point cessé de mériter, elle peut ajouter maintenant le titre non moins flatteur et plus utile de l'*industrieuse*.

Mantes était autrefois le chef-lieu d'une élection ressortissant à l'intendance de Paris, dont un subdélégué veillait à tous les détails administratifs; les divers degrés de sa juridiction se composaient de trois bailliages royaux, d'un siége présidial, des hautes et basses justices, de trois greniers à sel et d'une prévôté. Quant à la juridiction ecclésiastique, l'arrondissement relevait d'une part, sur la rive droite de la Seine, de l'évêché de Chartres, et de l'autre, sur la rive gauche, de l'archevêché de Rouen. Le Mantois faisait partie du gouvernement général de l'Ile-de-France. La loi du 28 pluviôse an VIII érigea Mantes en chef-lieu de sous-préfecture du département de Seine-et-Oise; tout l'arrondissement, dont la population dépasse 61,000 habitants, est compris aujourd'hui dans le diocèse de Versailles; la ville renferme près de 5,000 âmes. *Duplessis-Mornay*, surnommé le pape des huguenots, et *Maximilien de Béthune*, duc de *Sully*, sont nés tous les deux dans le pays de Mantes, l'un au village de Buhy, en 1549, l'autre à Rosny, dix ans après[1].

MEULAN.

Meulan ou Meulent, d'après la vieille orthographe (*Mellentum*, *Municipium Mellentis*), s'élève en amphithéâtre sur le bord de la Seine. Cette ville « est commandée, dit Christophe de Thou, par une colline, sur le haut de laquelle était un château dont on voit encore les ruines. Ses murs sont bas, faits de terre et de boue et sans aucun rempart; un pont de communication joint à la ville une île de six arpents d'étendue, où se trouve un fort flanqué de quatre tours, dont la plus considérable sert de défense à la pointe de la Bastille. Deux autres couvrent les flancs de cet ouvrage, et la quatrième, appelée la Tour-aux-Chiens, regarde l'île de Saint-Cosme. De là on passe la Seine sur un pont, dont la tête est défendue par une tour appelée la Sangle, sans autre fortification : cette tour est commandée par une colline, et de l'autre côté, l'église Notre-Dame commande de même la Bastille. » Le château dont de Thou voyait encore les ruines, ces

1. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*. — Armand Cassan, *Antiquités gauloises et gallo-romaines de l'arrondissement de Mantes*. — Millin, *Antiquités gauloises*. — *Dictionnaire des Gaules et de la France*, article *Mantes*. — *Mémoires* de Sully. — *Satyre Ménippée*.

tours, ce fort qui brava les armées de la Ligue, tout a disparu : à peine s'il en reste quelques débris épars. Notre-Dame, monument d'un gothique précieux, subsiste encore, il est vrai; mais la municipalité actuelle, peu soucieuse de la religion des souvenirs, en a fait une halle au blé.

Nous n'avons pas la prétention de faire remonter l'origine de Meulan aux Druides ni aux Romains; remarquons cependant que, vers le IIIe siècle, des pêcheurs, attirés par la beauté et la commodité du lieu, y bâtirent des cabanes. Une légende nous apprend, en outre, que saint Nicaise, disciple de saint Denis, fut l'apôtre de Meulan, et qu'en 840, on y apporta ses reliques, de Gany-sur-Epte, où il avait subi le martyre. Le règne de Charlemagne nous conduit à des faits plus précis. Meulan était, à cette epoque, la capitale et le boulevard du Vexin (*Pagus Vulcassinus* ou *Veneliocassinus*). Les Normands, ayant Rollon à leur tête, s'en emparèrent en 878, massacrèrent la population et se dirigèrent ensuite sur Paris.

L'histoire nous a conservé le nom d'un comte ou prince de Meulan, sous Charlemagne; il s'appelait Witran et y exerçait en dernier ressort une juridiction souveraine. Rétablis dans leur ville, après la cession de la Normandie par Charles-le-Simple (912), les comtes de Meulan furent en même temps comtes de Mantes. L'un d'eux, Robert III, dit le *Prudhomme*, accorda, en 1093, à l'abbé du Bec, son cousin, divers priviléges, dont l'exercice s'étendait nommément à Mantes et à Meulan; il fit aussi à l'abbaye de Preaux la remise des droits de vente qui lui étaient dus sur chaque muid de vin vendu dans ces deux villes, sous l'unique condition que les bateliers des religieux joueraient du flageolet en passant sous leurs ponts. Enfin, même après la réunion du comté de Mantes à la couronne, les comtes de Meulan conservèrent des propriétés particulières et quelques droits seigneurieux à Mantes et dans ses dépendances. N'oublions pas de dire que les chevaliers de Meulan et des environs jouissaient du privilége de porter l'oriflamme. L'un d'eux sauva Philippe-Auguste à Bouvines, en élevant à plusieurs reprises cet étendard pour appeler du secours. Le comté fut réuni à la couronne, en 1204. Robert IV, comte de Meulan, avait accordé aux habitants, en 1168, une commune composée, comme celle de Mantes, de douze notables, nommés *pairs*, que présidait un maire. En 1320, les droits de la commune furent abolis, en faveur d'un prévôt, chargé seul des affaires de la municipalité. Louis XIII rétablit le corps de ville, en 1637, et le composa d'un maire, de trois échevins, élus tous les deux ans, d'un procureur du roi et d'un greffier. D'ordinaire, les charges de lieutenant général, de prévôt et de maire étaient remplies par la même personne; les procureur du roi et greffier du bailliage absorbaient celles de procureur du roi et greffier de la commune.

Sise sur la rive droite de la Seine, la ville de Meulan offrait une position trop importante pour qu'elle ne fût pas souvent disputée, dans le cours des guerres civiles des XIVe et XVe siècles. Les Anglais s'en emparèrent, en 1346; elle tomba ensuite au pouvoir de Charles-le-Mauvais (1353-1359), et ne lui fut enlevée par Du Guesclin qu'en 1363. Sous Charles VII, les Armagnacs et les Bourguignons s'y livrèrent tour à tour de nombreux et sanglants combats, suivis toujours de pillage (1421). Les Armagnacs s'en saisirent notamment, le 24 septembre 1435,

et coupèrent le chemin aux denrées que le cours du fleuve portait à Paris. Henri II, en 1555, donna Meulan, ainsi que Mantes, à sa femme, Catherine de Médicis, qui les conserva jusqu'en 1557. Pendant les guerres de la Ligue, le duc de Mayenne, maître de Meulan, assiégea le fort par lequel étaient protégés l'église paroissiale et le couvent des bénédictins de Saint-Maur, situés dans une petite île que forme la Seine vis-à-vis de cette ville ; mais il fut forcé de décamper au bout de cinq semaines (1590). Louis XIII, en 1638, ordonna qu'on établît à Meulan une communauté de religieuses de l'Annonciade, en faveur de sœur Charlotte du Puy de Jésus-Maria, dont les prières venaient, dit-on, de faire cesser la longue stérilité de la reine Anne d'Autriche. Louis XIV, à son avénement, s'empressa de confirmer les lettres-patentes de son père ; mais la construction du couvent, retardée par les troubles de la Fronde, ne fut commencée qu'en 1670 et terminée en 1683, grâce à Colbert.

Chef-lieu de canton, compris dans l'arrondissement de Versailles, Meulan renferme près de 2,000 habitants, occupés particulièrement et enrichis par l'exploitation des produits d'un territoire fertile. La paroisse de Saint-Nicolas est le seul édifice religieux que cette ville ait conservé, entre tous ceux qu'elle possédait avant la Révolution. Celle de Notre-Dame a été convertie, comme nous l'avons déjà dit, en halle aux grains, et le couvent des Annonciades a fait place à de jolies maisons bourgeoises. La ville a deux ponts, dont l'un, qu'on appelle le *Fort*, réunit l'élégance à la solidité ; il a été construit sous la direction du marquis de Roi. Meulan compte quelques célébrités : nous citerons *saint Gaucher*, né dans cette ville, en 1060, et dont la mémoire fut honorée par plus d'une chapelle placée sous son patronage ; *Antoine-Joseph Levrier*, savant magistrat auquel on doit de précieux mémoires manuscrits sur l'histoire de Meulan et du Vexin ; *Simon de Gamaches*, membre de l'Académie des sciences ; et le lieutenant général baron *Gency*[1].

POISSY.

Dans les capitulaires et les anciennes chartes, le territoire de Poissy est désigné sous les noms de *Pinciacum*, *Pisciacum*, *Pixiacum*, et *Castrum Poissiacum*. Toutes ces dénominations, qui dérivent évidemment d'une source commune, indiquent avec assez de vraisemblance que la ville de Poissy a commencé par un établissement de pêcheurs. Le bourg de Poissy avait déjà quelque importance à la fin du IXe siècle, puisque Charles-le-Chauve y convoqua, en 888, une assemblée des prélats et des grands du royaume. Un siècle après, les rois de Paris y possé-

1. *Histoire manuscrite du Vexin*, par le président Levrier. — Dumoulin, *Histoire de Normandie*. — De Thou. — Mezerai. — *Registres du Parlement*.

daient un château, autour duquel s'élevaient trois monastères, placés sous le patronage de la Vierge Marie, de saint Jean et de saint Martin. Après la mort du roi Robert (1031), les seigneurs qui suivirent le parti de la reine Constance s'emparèrent de Poissy, que Henri Ier ne tarda pas à reprendre, avec l'aide de Robert-le-Diable, duc de Normandie. La reine Blanche, femme de Louis VIII, fit plusieurs de ses couches au château de Poissy; elle y mit au monde, le 25 avril 1215, le prince qui devait porter le nom de Louis IX, et l'on conserve encore religieusement dans l'une des chapelles de l'église paroissiale les fonts où l'enfant royal fut baptisé. Plusieurs savants, entre autres le P. Montfaucon et l'abbé Lebœuf, ont contesté pourtant à Poissy l'honneur d'avoir vu naître le saint roi; mais leur autorité n'a pu prévaloir contre des documents positifs dont le texte dépose sur ce point conformément à la tradition. Saint Louis, du reste, eut pendant toute sa vie une affection particulière pour cette ville; plus d'une de ses signatures porte le nom de *Louis de Poissy* ou *seigneur de Poissy*. A l'époque de sa canonisation par le pape Boniface VIII, Philippe-le-Bel, afin de consacrer le souvenir du roi, son aïeul, fonda à Poissy une église et un monastère sous son patronage (1304); Philippe-de-Valois la termina, en 1330, et le cœur de Philippe-le-Bel y fut déposé, comme l'atteste l'inscription d'une urne en cuivre découverte, en 1687, dans un de ses caveaux. A peine achevée, l'église de Poissy faillit être la proie de ces flammes, qui, allumées par les Anglais, consumèrent, en 1346, Saint-Germain, Nanterre et Rueil; mais, quoique disputée vivement par les deux partis, la ville traversa sans grands dommages cette ère si funeste à tant d'autres cités.

C'est à Poissy que Catherine de Médicis convoqua, en 1561, les principaux représentants des catholiques et des réformés, moins pour les réconcilier que pour les contenir les uns par les autres, et en obtenir des subsides; elle y déploya cependant un grand appareil, et annonça l'intention d'en faire une sorte de concile national. Ces conférences, auxquelles fut donné, comme on sait, le nom de *Colloque de Poissy*, eurent lieu dans le réfectoire du couvent de la ville. Le roi s'y rendit en personne, le 9 septembre, à midi, accompagné de sa mère, du duc d'Orléans, son frère, du roi et de la reine de Navarre, des princes et des grands officiers de la couronne. Dix cardinaux, trente-six évêques et un grand nombre de docteurs en théologie y représentaient le parti catholique. Les réformés de France avaient envoyé dix de leurs plus habiles ministres, en tête desquels marchaient deux illustres réfugiés: Théodore de Bèze, l'ami de Calvin et le chef après lui de l'église de Genève, et Pierre Martyr Vermiglio de Florence, le chef de l'église de Zurich. Les conférences durèrent jusqu'au 26 septembre. Théodore de Bèze, ayant pris la parole, exposa avec une éloquente netteté les principaux points de sa doctrine; mais, arrivé à la question de la présence réelle dans l'Eucharistie, il fut interrompu par ses adversaires qui le traitèrent de blasphémateur et de sacrilége. Le cardinal de Lorraine, dans sa réponse, insista surtout sur la présence réelle et sur l'autorité de l'Église, représentée par les évêques, en matière de foi; enfin, le général des jésuites, Jacques Lainez, fit une sortie violente contre les protestants, qu'il qualifia de singes et de renards. La reine-mère suspendit alors les colloques, et fit signer par dix

docteurs, choisis entre les plus modérés des deux religions, une profession de foi dont l'ambiguité satisfaisait tous les sentiments. La Sorbonne la condamna pourtant, comme hérétique. Le seul résultat de ces conférences fut la promesse que le clergé, intimidé des marques de faveur dont la cour se montrait prodigue envers les protestants, fit de payer tous les ans un capital de un million six cent mille écus.

A dater de cette époque, aucun événement important ne prend place dans l'histoire de Poissy. Remarquons seulement que son monastère vit passer une longue suite de filles du sang royal, ou alliées aux plus illustres familles du royaume; et qu'au XVIIe siècle la question du droit d'élection, tranchée despotiquement par Louis XIV, qui nomma abbesse une sœur du duc de Chartres, y souleva d'assez graves débats. Les religieuses réclamèrent, sous le régent; mais le nouvel état de choses fut maintenu. Poissy, compris autrefois dans le Mantois, faisait partie du gouvernement de l'Ile-de-France, et dépendait de l'élection de Paris et du diocèse de Chartres; cette ville est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Versailles, et sa population s'élève à 3,000 habitants. On connaît son fameux marché aux bestiaux, dont Colbert la priva un moment pour le transférer à Sceaux, où il avait de vastes propriétés, et qui lui fut rendu en 1701 : annuellement il ne s'y vend pas moins de 77,000 bœufs, de 13,000 vaches, de 42,000 veaux et de 330,000 moutons. De nombreuses fabriques ont été créées, dans ces derniers temps à Poissy; on y a établi également, pour les condamnés des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, une maison de détention, où l'on travaille en nacre, bijouterie, ébénisterie, etc. [1]

SAINT-GERMAIN.

Saint-Germain, chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Versailles, est situé sur une colline, au pied de laquelle coule la Seine. La position de cette ville est des plus agréables. Adossée à une forêt d'une étendue de cinq mille cinq cent cinquante arpents, elle domine une large vallée, que couvrent plusieurs villages et de nombreuses maisons de campagne, et où s'étend une autre forêt, celle du Vésinet, qui est sillonnée par l'ancienne route et le nouveau chemin de fer de Paris à Saint-Germain. Au-dessous de la colline, à mi-côte, on voit se dessiner le clocher, les rues et les jardins du Pecq.

1. *Recueil des historiens de France*, t. III. — L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*. — P. Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*. — *Vie de Théodore de Bèze*, par Bayle (*Dictionnaire*) —*Mémoires* de Saint-Simon. — Sebastien Bouillard, *Antiquités de Poissy*. — *Remarques sur le château et l'abbaye de Poissy* (*Journal de Verdun*, juin 1775).

La ville tire son nom de sa forêt, qui jadis s'appelait *Sylva Lidia*, *Ledia* ou *Lea*, et d'une chapelle que le roi Robert fit bâtir, et dédia à saint Germain et à saint Martin. Jusqu'alors il n'avait existé en ces lieux qu'une église du nom de Saint-Vandrille, dépendant de l'abbaye de Fontenelles; vers le XIe siècle, l'église de Saint-Germain devint la propriété de l'abbaye de Coulombs, diocèse de Chartres. Un monastère, enrichi des libéralités des rois, s'éleva près de l'église; ses abbés furent constamment en querelle avec les évêques de Paris. Vers le milieu du XVe siècle, en 1453, un prieur de Saint-Germain, Guillaume Stedelin, fut arrêté à Évreux, et condamné à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau, *pour s'être*, d'après son propre aveu, *donné au diable*. Le prieuré finit par être supprimé. Il fut, par lettres patentes de 1671, réuni à la cure de Saint-Germain.

Les rois de France aimèrent de bonne heure cette résidence : une habitation royale existait déjà à Saint-Germain, dès le temps de Louis-le-Gros. Un diplôme de 1124 porte ces mots : *Actum publice apud sanctum Germanicum... adstantibus in palatio nostro.* Louis VII, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe III et Philippe IV y firent de fréquents séjours. Autour des monastères et des résidences royales au moyen âge, se groupèrent les paysans et les seigneurs : saint Germain n'a pas d'autre origine. La ville était déjà considérable, quand, en 1346, au milieu de cette longue lutte de l'Angleterre et de la France qui remplit le XIVe siècle, Édouard III s'en empara; elle fut brûlée, ainsi que le château, et les Anglais y firent *un copieux butin*. Saint-Germain se releva lentement de ses ruines, pendant le règne du roi Jean; mais Charles V, à ce que nous apprend Christine de Pisan, *fit moult notablement réédifier le chastel de Saint-Germain*, *en* 1370.

Vingt ans plus tard, en 1390, Charles VI et la reine Isabeau de Bavière étaient à Saint-Germain et assistaient à la messe, pendant que leur conseil délibérait sur l'établissement d'une taille générale. Le ciel était pur; tout à coup un nuage, épargnant la contrée voisine, s'abattit sur le château; le vent, au milieu des éclairs et du tonnerre, brisa les fenêtres et renversa les vitres de la chapelle : les débris vinrent frapper l'autel. Les assistants tombèrent à genoux, et le prêtre se hâta de terminer la messe. De grands arbres furent emportés et brisés par la foudre. Isabeau crut que le ciel lui-même s'opposait à l'établissement du nouvel impôt, et obtint qu'il ne serait pas déclaré : ce fut probablement la seule fois qu'elle se montra sensible aux maux du peuple. Bientôt, en effet, en haine du Dauphin, son fils, elle se joignit aux Anglais, et les aida, en 1419, à s'emparer de Saint-Germain, qui fut pillé et brûlé. En 1435, les Armagnacs, qui tenaient pour le Dauphin, le reprirent, ainsi que presque toutes les places voisines de Paris; trois ans après, en 1438, les Anglais s'en rendirent maîtres de nouveau, par la trahison d'un prieur de Nanterre, nommé Carbonnet, qui les introduisit dans le château; la trahison fut connue, et le prieur condamné à la prison perpétuelle. Charles VII, enfin, en chassa pour toujours les ennemis de la France. Louis XI, en 1482, fit don à son médecin, Jacques Coytier, de la seigneurie de Saint-Germain; mais à la mort du roi, le parlement cassa la donation, et la propriété retourna à la couronne.

Les Valois, grands amateurs de chasse, affectionnèrent beaucoup Saint-Germain

d'où ils datèrent la plupart de leurs ordonnances royales. François Ier y célébra son mariage avec Claude de France, le 18 mai 1514, et trois de ses enfants y naquirent : Henri II, Madeleine de France et Marguerite de Valois. Ce prince répara les bâtiments du château qui tombaient en ruines, et y ajouta de nouvelles constructions. Tout le luxe de l'époque, prodigué dans cette demeure, en fit une des résidences les plus riches et les plus agréables du royaume. Des bêtes fauves, amenées de Fontainebleau, peuplèrent la forêt. C'est à Saint-Germain qu'eut lieu le duel de La Châteigneraie et de Jarnac, peu de temps après les obsèques de François Ier et l'avénement de Henri II. Ces deux jeunes seigneurs, liés d'amitié, se brouillèrent par suite d'une indiscrétion de La Châteigneraie : Jarnac, suivant lui, avait dit qu'il obtenait de sa belle-mère tout ce qu'il voulait. Ce propos circula, interprété malignement, et Jarnac traita de menteur La Châteigneraie, qui le provoqua. François Ier refusa d'autoriser le duel; mais la jeunesse de la cour s'était partagée entre les deux adversaires : une collision était imminente. Henri II crut devoir l'autoriser. Le duel eut lieu, le 10 juillet 1547, dans le parc, en présence du roi, du connétable de Montmorency, et de quelques autres seigneurs. La Châteigneraie, qui arrêtait un taureau en le saisissant par les cornes, semblait devoir l'emporter; Jarnac, moins habile en escrime, il est vrai, mais plus souple, se couvrit de son bouclier, et, se glissant sous le bras de son adversaire, le renversa par deux coups qu'il lui déchargea sur le jarret. La vie de La Châteigneraie était à sa discrétion : Jarnac le supplia de reconnaître la fausseté de ses paroles, et de tout oublier. La Châteigneraie, désespéré de sa défaite, gardait un silence farouche; mais le roi, cédant aux prières du connétable, ordonna qu'on le relevât, et loua Jarnac de sa conduite en lui disant : « Vous avez combattu et parlé comme César. » La Châteigneraie ne profita pas de la bienveillance du roi : il s'obstina à arracher les appareils que l'on mit sur sa blessure, et mourut trois jours après. Le *coup de Jarnac* a donné lieu à un proverbe fameux. Ce duel fut le dernier combat singulier autorisé par un roi de France.

Charles IX naquit à Saint-Germain le 27 juin 1550. Ce fut sous son règne qu'on établit dans cette ville la première manufacture de glaces, industrie apportée en France par le Vénitien Thesco Mutio, auquel le roi accorda des lettres de naturalisation et de noblesse en 1561. C'est aussi à Saint-Germain que fut jurée, le 17 août 1570, entre les catholiques et les huguenots, la paix qui précéda la Saint-Barthelemy, paix par laquelle ces derniers obtenaient des avantages inespérés jusque là. En 1574, Catherine de Médicis, trouvant le séjour de Paris dangereux, amena Charles IX et la cour au château; mais un devin lui ayant prédit qu'elle mourrait près de Saint-Germain, elle se hâta d'abandonner cette ville. Sous le règne de Henri III, il ne se passa rien de remarquable à Saint-Germain; ce prince pourtant y convoqua l'assemblée des notables, d'où sortit, non pas la réformation des abus, en vue de laquelle on l'avait assemblée, mais la guerre civile.

Henri IV aima fort le séjour de Saint-Germain. Marie de Médicis partageait sa prédilection. « *Quand j'y suis*, disait-elle un jour à Bassompierre, *j'ai un pied à* « *Saint-Germain et l'autre à Paris.* » — « En ce cas, Madame, répliqua-t-il avec « une galanterie un peu leste, je voudrais être à Nanterre. » C'est à Henri IV

qu'est due l'érection du château neuf, aujourd'hui détruit. Le Béarnais voulait sans cesse avoir auprès de lui sa maîtresse Gabrielle ; c'est à son intention qu'il éleva ce nouveau château, séparé de l'ancien par une grande basse-cour, et dominant des jardins en terrasse qui descendaient jusqu'à la Seine : une des ailes portait le nom de *Pavillon de Gabrielle*. Souvent Henri IV y donnait rendez-vous à sa maîtresse. Voici une lettre qu'il lui écrivait pour l'engager à se rendre auprès de lui : « Mon cher cœur, yls ont bien fayt le diable vers ma fame. Je vous voyrre demayn au matyn, et vous conterré tout. Je veus feyre des myenes, c'est pourquoy je ne desyre pas qu'an ce temps là vous soyes yey, afin que l'on ne vous accuse de ryen. Je m'anvoys demayn à Sainct-Germayn. Prépares vous à partyr demayn, car mardy je jouere mes jeus, et vous voyrrés si Je suys le mettre. » Henri IV, par une bienveillance toute particulière pour la ville de Saint-Germain, rendit, le 10 juillet 1598, une ordonnance qui exemptait les habitants de toutes charges et impôts. Ce privilége subsista jusqu'à la révolution de 1789 Le vieux château fut délaissé, et le château neuf, dans lequel on avait appliqué pour la première fois les principes hydrauliques propres à elever les eaux plus haut que leur source, fut presque toujours seul habité. Parmi les bustes dont il était orné, il s'en trouvait un qui ressemblait au président Fauchet, auteur des Antiquités gauloises. Fauchet sollicitait de Henri IV une récompense de ses travaux. Celui-ci voulut, ainsi qu'il faisait quelquefois des fâcheux, s'en debarrasser par une gasconnade : « Monsieur le président, lui dit-il en lui montrant ce buste, « *j'ai fait mettre la votre effigie pour perpetuelle memoire.* » Fauchet exprima son désappointement dans quelques vers assez heureusement tournés. Henri IV les lut, s'en amusa, et donna à Fauchet une pension de six cents livres avec le titre d'historiographe de France.

Louis XIII résida souvent à Saint-Germain, où il vit naître son fils Louis XIV, le 5 septembre 1638, et où il mourut, le 14 mai 1643, des suites d'une longue et douloureuse maladie. La reine et toute la cour habitaient le vieux château ; le roi seul était logé au château neuf. Dans ses derniers moments, il voulut revoir le paysage qui se déroule devant le pavillon ; on le porta à la fenêtre. Ses regards parcoururent la plaine et s'arrêtèrent longtemps sur le clocher de Saint-Denis. Il s'arracha enfin à sa funèbre rêverie, et montrant la flèche aux assistants, leur dit avec émotion : *Mes amis, voilà ma dernière demeure.* Puis il retomba dans le silence. Le Dauphin n'était pas encore baptisé ; Louis XIII, avant de mourir, fit célébrer cette cérémonie religieuse dans la chapelle du château. Au retour, il demanda à l'enfant quel nom on venait de lui donner. « *Je m'appelle Louis XIV,* » répondit fièrement le jeune prince. — « *Pas encore, mon fils,* » reprit Louis XIII qui vit dans ce mot un présage de fin prochaine, « *mais ce sera peut-être bientôt, si c'est la volonté de Dieu.* »

Quand Mazarin fut contraint de fuir devant le Parlement et les Parisiens révoltés, ce fut Saint-Germain qui vit commencer son exil. « Cette teste pelée, dit un contemporain, se voyant au bout de ses finesses, sortit la nuit du 6 au 7 de ce mois (avril 1651), accompagné de petit nombre de ses confidents et d'une troupe de cavaliers par la porte Richelieu, avec lesquels il prit son chemin vers Saint-Germain en Laye, où estant arrivé vers les trois heures du matin, il se coucha,

mais avec une telle inquiétude qu'il ne put demeurer au lit que deux heures au plus, après quoi s'étant levé, il prit son chemin vers Villarceaux et Meulan, où ayant appris la nouvelle des arrêts rendus contre lui, il se mit en devoir de les exécuter (comme les chiens qu'on fouette s'entend), et pour cet effet il prit le chemin de Pont-de-l'Arche, où il coucha le 10 de ce mois, d'où il partit le lendemain pour Dieppe à dessein, comme on nous assure, de se rendre au Hâvre-de-Grâce, et là s'embarquer pour sortir du royaume. »

Louis XIV, à qui les journées de la Fronde avaient fait prendre Paris en haine, s'empressa, dès qu'il put manifester sa volonté, de quitter une ville factieuse, et de fixer sa résidence à Saint-Germain. Ce prince eut, de bonne heure, le sentiment de sa grandeur. Le château de Saint-Germain lui parut trop petit. D'après ses ordres, Mansard le flanqua des cinq gros pavillons qu'on y voit aujourd'hui et exécuta divers embellissements à l'extérieur. Le Nôtre fit des changements considérables au parc; il dessina la terrasse qu'avait commencée Henri IV, et le parterre converti aujourd'hui en tapis de verdure. Cette terrasse, ouvrage rare et magnifique, d'une longueur de douze mille toises sur quinze de large, est ombragée par la forêt dans toute sa longueur. Elle est devenue célèbre par la vue immense qu'elle présente. En 1690, les dépenses d'embellissements et d'amélioration s'élevaient déjà à la somme de six millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante et une livres dix-huit sous, sans compter les dépenses postérieures; il est vrai que Louis XIV résidant alors à Versailles, elles ne purent être bien fortes. Louis XIV ne fut pas satisfait. Saint-Germain lui paraissait indigne de lui. On résolut d'élever un nouveau palais, mais la volonté particulière du roi fit abandonner Saint-Germain pour Versailles. La vue de Saint-Denis l'importunait, dit-on. Voici comment Saint-Simon apprécie ce choix : « Saint-Germain, dit-il, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante, unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, les agréments admirables des jardins, les hauteurs des terrasses qui, les unes sur les autres, pouvoient aisément se conduire dans toute l'étendue qu'on auroit voulu, les charmes et les commodités de la Seine; enfin une ville toute faite, et que la position entretenoit par elle-même, il l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux. »

Avec Louis XIV, Saint-Germain perdit tous ceux de ses habitants qui étaient attachés à la cour. La solitude du château influa fâcheusement sur la ville. La population diminua, et par suite l'importance des affaires. Ce fut à Saint-Germain que mademoiselle de La Vallière se retira pour pleurer sa faute, quand elle eut perdu l'espoir de ranimer l'amour de Louis XIV. Elle chercha des consolations dans la bienfaisance et la prière. Un hasard bizarre lui fit prendre la résolution de quitter le monde. On rapporte qu'un village des environs de Saint-Germain ayant été incendié, mademoiselle de La Vallière fit venir le curé pour lui remettre des secours. Ce prêtre était celui qui, dans son enfance, l'avait instruite des matières de religion. Sa vue lui fit faire un retour sur sa vie passée; elle se jeta à ses pieds et lui demanda conseil. Ce fut à la suite de cette entrevue qu'elle se réfugia aux Carmélites (1675).

Le château de Saint-Germain abrita une autre grandeur déchue. Jacques II, chassé d'Angleterre, vint habiter ce palais solitaire, dans les premiers jours de 1689. Louis XIV s'empressa de lui fournir une flotte et une armée. Les deux rois se dirent adieu à Saint-Germain, le 25 février 1689. *Tout ce que je puis vous souhaiter de mieux*, dit Louis XIV à Jacques II en l'embrassant, *est de ne pas vous revoir; si la fortune vous oblige à revenir, vous me trouverez tel que vous m'avez déjà trouvé.* Jacques partit pour l'Irlande; mais la bataille de la Boyne le ramena à Saint-Germain, dès le mois de juin de l'année suivante. Après la défaite de la Hogue et une nouvelle tentative avortée, en 1696, Jacques II abandonna tout espoir et se retourna vers la religion. Le vieux roi jacobite dont l'archevêque de Reims disait: *Le bon homme, il a quitté trois royaumes pour une messe*, se désintéressa tellement de la terre, qu'il refusa pour son fils le trône de Pologne que lui offrait Louis XIV, en 1697. Lors de la paix de Ryswick, le grand roi, forcé de reconnaître Guillaume III, eût désiré que ce dernier désignât pour héritier le fils de Jacques II. Guillaume n'en était pas éloigné. Jacques II repoussa la proposition: « Je puis, dit-il, supporter avec la patience du chrétien l'usurpation du prince d'Orange, mais je ne supporterai jamais que mon propre fils devienne complice de l'usurpation. Il ne peut tenir la couronne que de moi. » Jacques consacra le reste de sa vie à l'exercice des pratiques religieuses. Son seul vœu était de mourir un vendredi. Ce vœu fut exaucé. Jacques mourut, en effet, un vendredi, le 16 septembre 1701. La reine, son épouse, mourut aussi à Saint-Germain, plusieurs années après. De nos jours un tombeau a été élevé à Jacques II, dans l'église paroissiale, qui fait face au vieux château, par les soins du prince régent d'Angleterre, depuis roi sous le nom de George IV.

Pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, Saint-Germain vécut de la vie obscure et tranquille des villes de province, et devint le séjour des rentiers retirés des affaires. Ses habitants avaient un cachet particulier. Mercier en a tracé un portrait caustique, « assez juste dans le fond, bien que la couleur en soit trop crue. » Lors de la révolution de 1789, la ville perdit les priviléges que lui avait accordés Henri IV, et rentra sous le droit commun. Les habitants lui en gardèrent rancune et montrèrent de l'éloignement pour ses principes. Leurs pensées à ce sujet étaient si manifestes, que la ville fut plusieurs fois déclarée en état d'insurrection. L'Empire fut pour Saint-Germain un temps prospère. Après la bataille de Waterloo, les Prussiens en prirent possession, le 3 juillet 1815; depuis ce jour jusqu'au 20 octobre qu'ils en sortirent, ils n'y commirent aucun excès. Il n'en fut pas de même des Anglais, qui les remplacèrent; soit que le souvenir de l'hospitalité accordée à Jacques II les irritât, soit qu'ils fussent poussés par la vieille haine nationale, peu s'en fallut qu'ils ne pillassent la ville, comme ils l'avaient fait jadis. Ils ne manquèrent pas de prendre ce qui leur plaisait, et *l'on assure qu'ils volaient dans les rues jusqu'aux bonnets des femmes, pour faire des jabots de chemises.* Saint-Germain, après leur départ, se releva promptement et ne tarda pas à devenir une des villes les plus riches des environs de Paris. Sa population est aujourd'hui d'environ 12,000 âmes, sans compter la garnison, qui est nombreuse et dont la cavalerie est logée dans de spacieux quartiers. L'air salubre qu'on respire à Saint-Germain lui fit donner, pendant

la Révolution, le nom de *Montagne du Bel-Air*. Un chemin de fer atmosphérique facilite les communications de cette ville avec Paris et y amène chaque jour de nouveaux habitants. Toutefois Saint-Germain n'a pu obtenir ce qu'il ambitionne le plus : l'honneur d'être le siége d'une sous-préfecture ; la proximité de Versailles a, jusqu'à présent, annulé tous ses efforts. L'église principale de la ville, qui date de la Restauration, et où l'on voit le tombeau de Jacques II, est un monument sans solidité et sans caractère, bien qu'on y entre par un portique en pierre d'assez belle apparence : elle occupe un des côtés de la place, où sont réunis le vieux château, le théâtre, le chemin de fer atmosphérique et le parterre. Le château de Saint-Germain est un pentagone de forme irrégulière, flanqué à ses angles de cinq gros pavillons. L'empereur Napoléon y avait établi, en 1809, une école spéciale militaire destinée à former des officiers de cavalerie, qui fut abolie par une ordonnance royale du 26 juillet 1814. Depuis la révolution de 1830, on a converti le château en un vaste pénitencier militaire ; destination qui sied assez à la triste et sombre majesté de ses murs de brique et de ses balcons de fer noircis ou rouillés par le temps. L'industrie est peu active à Saint-Germain, ville de rentiers et de garnison, et il ne s'y fait guère qu'un commerce de consommation. La foire des Loges, ainsi appelée d'une succursale de la maison de Saint-Denis, qui a été installée au cœur de la forêt, dans un ancien couvent de religieux augustins, fondé en 1685, est célèbre dans les deux départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Il n'est pas rare d'y voir réuni de douze à quinze mille personnes. Outre les princes dont nous avons déjà parlé, Saint-Germain a vu naître quelques hommes recommandables : les lieutenants généraux *Letort* et *Willot*, et les littérateurs *F.-J. Noel* et *Boucher de la Richarderie*.[1]

SAINT-CLOUD. — SÈVRES.

Cette ville, l'une des plus anciennes de l'Ile de France, s'appelait d'abord *Novigentum*, Nogent-sur-Seine ; c'était une chétive bourgade d'un abord difficile, mais où il y avait déjà une église et un pasteur. Chlodoald, le seul des enfants de Chlodomir qui eût pu se soustraire à la fureur de ses oncles Childebert et Chlotaire (533), chercha un refuge auprès du village de Nogent, dans la cellule d'un solitaire nommé Séverin. Là, « dédaignant un royaume terrestre, dit Grégoire de Tours, il se consacra à Dieu, et s'étant coupé les cheveux de ses propres mains, il fut clerc. Il persista dans ses bonnes œuvres et mourut prêtre (560). » Par son

1. Beaurepaire, *Saint-Germain-en-Laye et les environs, depuis 1020 jusqu'à nos jours.* — Goujon, ***Histoire de la ville et des antiquités de Saint-Germain-en-Laye.*** — Basin, ***Histoire de Louis XIII.*** — Sismondi, *Histoire des Français.* — *Le Moniteur Universel.* — Recueil de pamphlets du temps de la Fronde (bibliothèque Mazarine).

testament, il donna à l'évêché de Paris sa terre de Nogent, qu'il tenait, à ce qu'on croit, de l'héritage de son oncle Childebert. Le monastère qu'il y avait fait construire reçut sa sépulture. Le peuple y vint adorer ses reliques, et peu à peu le nom du village n'étant plus distingué de celui du saint patron, l'on s'accoutuma à donner à Nogent le nom de Saint-Chlodoald, et plus tard de *Saint-Clouaud*, puis de *Saint-Cloud* par altération. Quand les Normands remontèrent la Seine, au IXe siècle, les moines, craignant leurs pillages, confièrent aux prêtres de l'Église de Paris la châsse de leur saint ; ils ne vinrent la reprendre qu'en 890, quand le danger fut passé.

L'affluence des pèlerins fit la prospérité du village. En 1209, l'église du monastère était déjà élevée au rang de collégiale, et ses chanoines pouvaient lutter victorieusement contre les prétentions de l'évêque de Paris, qui, en qualité de seigneur de Saint-Cloud, leur disputait la possession de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, située près de leur église. En 1218, Saint-Cloud avait déjà un pont sur la Seine ; mais ce bourg ne commença à marquer dans l'histoire que plus d'un siècle après. En 1358, lorsque le roi de Navarre eut réduit en cendres la plus grande partie de ses maisons, et en 1411, lorsque les Bourguignons et les Armagnacs se le disputèrent comme une position importante, une sorte de forteresse avait été construite sur le pont de Saint-Cloud, et ce point fortifié, qui dominait le cours de la Seine, était surtout le but des attaques des deux partis. Le 13 octobre 1411, Collinet de Pisex, qui l'occupait pour les Bourguignons, le livra aux Armagnacs ; mais un mois plus tard, le duc de Bourgogne vint l'assiéger avec quinze cents hommes et s'en empara de nouveau. Effrayés de ces continuelles attaques, les chanoines de Saint-Cloud songèrent encore à mettre à l'abri du pillage leurs reliques et leurs richesses. Ils vinrent, en 1428, déposer la châsse de leur saint dans l'église de Saint-Symphorien de la Cité, où elle resta jusqu'en 1443. Le pont de Saint-Cloud, construit alors moitié en bois, moitié en pierre, avait beaucoup souffert pendant ces guerres ; Henri II le fit rebâtir tout entier à ses frais, en 1556.

Pendant les guerres de religion, Saint-Cloud fut un des postes les plus enviés par les catholiques et les huguenots. Ceux-ci s'en saisirent, le 24 octobre 1567, et y mirent une forte garnison avec ordre d'arrêter les bateaux remontant la Seine pour approvisionner Paris. La même année, après la bataille, de Saint-Cloud, les catholiques rentrèrent dans cette ville ; et en 1568, Charles IX rendit une ordonnance portant que le pont serait rétabli et garni d'un pont-levis. En 1580, Henri III permit aux habitants de clore leur ville de murs et de fossés. Au mois d'avril 1589, ce même roi, fuyant devant les Guise qui lui fermaient Paris, vint se camper à Saint-Cloud avec son armée réunie à celle du roi de Navarre. « Il y prit son logis, dit l'Estoile, en la maison de Gondi, d'où il voyoit tout à son aise sa ville de Paris, qu'il disoit être le cœur de la Ligue, et que, pour la faire mourir, il lui falloit donner le coup droit au cœur. » Il était là depuis cinq mois et les deux armées commençaient à serrer de près Paris, lorsque le matin du 1er août, un moine Jacobin, nommé Jacques Clément, se disant porteur de lettres écrites au roi par le comte de Brienne, selon les uns, et selon les autres, par le premier président de Harlay, demanda à lui être présenté. Le procureur général La

Guesle lui servait d'introducteur; les gardes l'arrêtèrent toutefois à la porte, ce que le roi ayant entendu, « il se courrouça, ajoute l'Estoile, et dit qu'on le fît entrer, et que si on le rebutoit, on diroit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir. Incontinent, le Jacobin entra, ayant un couteau tout nu dans sa manche, et ayant fait une profonde révérence au roi..., lui présenta des lettres du comte de Brienne... lequel moine, voyant le roi attentif à lire, tira de sa manche son couteau, et lui en donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant, qu'il laissa son couteau dans le trou; lequel le roi ayant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine et s'écria : « Ha, le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue! » auquel cri étant vivement accourus les gardes et autres, ceux qui se trouvèrent le plus près massacrèrent cet assassin de Jacobin aux pieds du roi. » Henri III mourut le lendemain. Le cadavre de Jacques Clément fut tiré à quatre chevaux, puis brûlé sur la place qui est devant l'église de la ville.

Saint-Cloud n'avait pas encore de château royal, à cette époque; on n'y trouvait qu'un hôtel fort ancien, dans lequel nous venons de voir mourir Henri III. Jérôme de Gondi l'avait bâti; les archevêques de Paris, membres de sa famille, et seigneurs de Saint-Cloud par le seul fait de leur dignité, le possédèrent après lui; puis il fut acheté, en 1655, par le contrôleur des finances Hervard. C'est de celui-ci que le roi en fit l'acquisition pour le duc d'Orléans, son frère, le 25 février 1658, moyennant deux cent quarante mille livres. Depuis lors jusqu'en 1701, époque de la mort du duc d'Orléans, cette demeure, devenue château royal, ne fit que s'agrandir. D'abord elle s'accrut de la maison du Tillet, bâtie à l'endroit où est aujourd'hui la grande cascade, et ensuite d'une autre maison achetée au duc de Charost (1683). Le parc s'agrandit de la même manière, par les dons du roi et par l'acquisition du fief de l'*arpent-franc*. En 1736, il n'avait pas moins de onze cent cinquante-six arpents. Dès 1660, les embellissements étaient commencés. Lepaute et Girard avaient été chargés de l'architecture, Lenôtre avait dessiné les jardins, et Mansard construit les cascades. Saint-Cloud fut toujours le séjour préféré du frère de Louis XIV; en 1670, il y tenait sa cour, lorsque, le 30 juin, la charmante Henriette d'Angleterre, sa première épouse, y mourut après neuf heures de maladie : mort soudaine et mystérieuse qu'on attribue à un empoisonnement, et qui arracha à Bossuet, témoin de l'agonie de la princesse, son exclamation sublime : « *Madame se meurt, Madame est morte!* »

Les archevêques de Paris étaient toujours restés, ainsi que nous l'avons dit, seigneurs suzerains de Saint-Cloud. Jusqu'au XVe siècle, ils jouirent du droit de prélever, tous les ans, le jour de la Saint-André, autant de taille qu'il leur plaisait sur les habitants. Ce privilége, confirmé par le Parlement, au mois d'août, 1381, n'avait été restreint qu'en 1429; les évêques alors n'avaient plus eu droit qu'à une taille de vingt-quatre livres, réduite elle-même à vingt livres en 1509. Louis XIV maintint ces prélats dans la propriété de Saint-Cloud; bien plus, voulant décorer du titre de duché-pairie le siége archiépiscopal de Paris, c'est à cette seigneurie « *le plus ancien monument de la libéralité des rois de France envers l'Église de Paris* » qu'il rattacha cette dignité. Les terres de Maisons-sur-Seine, de Creteil, d'Ouzones-la-Fetrière en Brie et d'Armentières furent annexées à celle

de Saint-Cloud, afin qu'elle eût le nombre de paroisses suffisant pour constituer un duché-pairie ; et des lettres-patentes du 7 avril 1674 affectèrent définitivement ce titre à François de Harlay, archevêque de Paris, et à ses successeurs. Toutefois, en 1785, lorsque Louis XVI eut acheté Saint-Cloud, cette seigneurie fut retirée à l'Église de Paris, qui reçut en échange la terre de Bois-le-Vicomte, érigée elle-même en duché-pairie. Marie-Antoinette se plaisait beaucoup au château de Saint-Cloud, qu'elle avait fait embellir et augmenter de plusieurs bâtiments. En 1793, le château et son parc devinrent propriété nationale, mais à la condition qu'ils ne seraient pas vendus ; la Convention ordonna « qu'ils seraient conservés et entretenus aux dépens de la République, pour servir aux réjouissances du peuple et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts. »

C'est à Saint-Cloud que s'accomplit la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Le conseil des Anciens siégeait dans une salle du palais, celui des Cinq-Cents dans l'Orangerie. Le général Bonaparte, reçu avec calme dans la première assemblée, lui adressa un long discours, à travers lequel on entrevoyait, comme le dit un historien, les baïonnettes et les bonnets de grenadiers. Mais aux Cinq-Cents l'attendait une énergique résistance. La vue des soldats qui se montraient aux portes exaspéra les députés. Bonaparte s'avançant vers le président, ne marcha qu'au milieu de leurs imprécations : « C'est donc pour cela que tu as vaincu ? lui crie Destrem. — Que faites-vous, téméraire ? ajoute Bigonet ; retirez-vous, vous violez le sanctuaire des lois ! » Bonaparte, pâlissant d'émotion, sort avec ses grenadiers. Son frère Lucien, président du Conseil, le suit bientôt. On entend les roulements du tambour. Ce sont les grenadiers même de la garde du Corps-Législatif qui, un moment intimidés à l'aspect de l'assemblée, s'enhardissent enfin, franchissent le seuil de la porte, et font évacuer la salle. Telle fut la révolution du 18 brumaire. Vingt-six ou vingt-sept membres du Conseil des Cinq-Cents, demeurés à Saint-Cloud, y rendirent, de concert avec un grand nombre de membres du Conseil des Anciens, le décret qui ajournait le Corps-Législatif au 1er ventôse, et nommait trois consuls provisoires, revêtus de toute la puissance exécutive. S'il faut en croire Bonaparte, un député l'avait menacé d'un poignard ; mais, quoi qu'il ait pu dire, cette violation de la représentation nationale est un des plus grands crimes politiques dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Devenu consul, puis empereur, Napoléon préféra à tout autre le séjour de Saint-Cloud. C'est dans la chapelle de ce château que son mariage avec Marie-Louise fut célébré civilement, le 1er avril 1810. L'obélisque qui s'élève sur la principale éminence du parc de Saint-Cloud est une construction de l'Empereur : il doit son nom de *Lanterne de Démosthène*, et non de *Diogène*, comme on dit vulgairement, au joli petit monument qui le surmonte, et qui est une copie de celui d'Athènes, connu sous le même nom et attribué à Lysicrate. Chaque fois que l'empereur couchait à Saint-Cloud, on l'annonçait aux Parisiens en plaçant un phare dans cette lanterne. En 1815, Saint-Cloud fut le quartier général du feld-maréchal Blücher. Trente années après, Charles X, comme s'il était dans la destinée, dit M. Vatout, que ce palais fût le théâtre d'attentats contre la liberté, signa à Saint-Cloud les ordonnances insensées qui devaient amener la révolution de juillet 1830 et la déchéance de sa dynastie. Le château de Saint-Cloud n'a rien

perdu de sa splendeur. Son parc, qui n'a pas moins de quatre lieues de tour, a seul souffert de l'établissement du chemin de fer de Versailles, qui aujourd'hui le traverse dans sa plus grande largeur. Le bourg, où la fête annuelle du 7 septembre amène, chaque année, une immense affluence, renferme environ 3,000 habitants, sans compter la population flottante, qui y est attirée par la beauté des sites et les frais ombrages du château. L'astronome *Guillaume de Saint-Cloud* naquit dans cette ville au XIVe siècle.

Le joli bourg de Sèvres, bien assis au pied de la rive gauche de la Seine, devait, il y a quelques années encore, à sa position sur la route de Paris à Versailles, un air de vie et d'animation que l'établissement du chemin de fer lui a fait perdre en grande partie. Son nom, que les vieilles chartes latinisent en *Savara*, est d'une étymologie douteuse et contestée; l'abbé Lebeuf le fait venir du mot celtique *Evres* ou *Eve, rivière, eau*, et son opinion est la plus probable. On trouve Sèvres déjà nommé, au VIe siècle, parmi les villages visités par saint Martin et témoins de ses miracles. Son église ne date cependant que du XIIIe siècle, à en juger par le chœur et la tour qui ont été conservés; elle a pour patron saint Romain, prêtre et moine de Blaye. Les seigneurs de Sèvres, dont les plus anciens remontent au XIIIe siècle, avaient leur château un peu au-dessous de cette église. C'était un lourd édifice, construit vers l'an 1250, avec fossés et donjon. Le châtelain y avait droit de justice, et, par un privilége étrange, il devait, sauf rétribution, prêter son château au grand prévôt, pour y renfermer, chaque fois qu'une reine entrait dans Paris, tous les prisonniers auxquels on ne voulait pas donner la liberté, et qui, par le seul fait de cette cérémonie, se seraient trouvés graciés. En 1507, nous voyons Henri de Livres, seigneur de Sèvres, en plein exercice de ce droit singulier.

Sous Louis XIV, Sèvres n'avait qu'un pont de bois peu solide et gênant pour la navigation par le peu d'intervalle laissé entre ses piles. L'architecte Perrault offrit vainement alors de le remplacer par un autre pont de bois, d'une seule arche, qui aurait dû toute sa solidité à la coupe des pièces de bois et à la disposition des assemblages. C'est sur ce pont de Sèvres, qu'en 1707, un parti d'ennemis venus sans s'être arrêtés de la frontière de Flandre jusque là, tenta un coup de main des plus hardis. Ces hommes, presque tous officiers au service de la Hollande et commandés par un certain Gueston, avaient résolu de s'emparer du Dauphin ou de quelques-uns des princes. A dix heures du soir, ils aperçurent sur le pont un carrosse à six chevaux aux armes du roi et conduit par des gens de sa livrée; ils l'arrêtèrent, et prenant pour le Dauphin le grand écuyer, M. de Beringhen, qui s'y trouvait, ils s'en saisirent et reprirent à toute bride le chemin de la frontière. On ne les atteignit qu'à quatre lieues au delà de Ham.

La manufacture de porcelaine, que le marquis de Fuloy avait fondée à Vincennes, en 1738, et dont les fermiers généraux venaient de se rendre propriétaires, fut transférée à Sèvres, en 1750; elle y fut établie dans l'immense édifice qu'elle occupe encore. Louis XV l'acquit, en 1759; depuis ce temps elle fait partie du domaine de la couronne, et les directeurs sont à la nomination du roi. Micaud, Pithou, Bouilliet, peintres de fleurs; Armand, Castel, peintres d'oi-



seaux ; Rosset, Évans, paysagistes, furent les premiers artistes qui y furent attachés et qui présidèrent à l'ornementation de la porcelaine si recherchée aujourd'hui sous le nom de *Vieux Sèvres*. Isabey, Roeback, Parent, leur succédèrent, sous l'Empire. Tout récemment la manufacture royale vient de perdre un savant illustre, Alexandre Brongniart, qui l'avait administrée, pendant quarante-sept ans, avec une rare habileté ; c'est à lui qu'on doit le *musée céramique*, collection précieuse et unique en son genre, que MM. Dumont-d'Urville, Dupetit-Thouars, Laplace, Duperré et Taylor ont enrichie de leurs dons. Au mois de juillet 1815, Sèvres, par sa position avancée, eut beaucoup à souffrir de l'invasion étrangère ; les Prussiens, furieux de la résistance désespérée des soldats qui défendaient le pont (construit en pierre par l'empereur, depuis 1812), et qui les avaient arrêtés plus d'un jour sur le plateau de Bellevue, s'en vengèrent en mettant la ville au pillage, durant une semaine. Pendant la première et la seconde occupation, la manufacture royale fut administrée par des commissaires étrangers. Sèvres est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, compris dans l'arrondissement de Versailles; sa population monte à environ 5,000 habitants. L'industrie y est très-active et très-variée ; on y trouve des verreries, des tanneries, une manufacture de châles, des brasseries, des raffineries d'huile, et de nombreuses blanchisseries. [1]

VERSAILLES.

Versailles, situé à vingt-un kilomètres de Paris, est le chef-lieu du département de Seine-et-Oise, et le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Paris, d'une cour d'assises, d'un tribunal civil, d'un tribunal de commerce, d'un collége royal, d'un séminaire diocésain, d'une école normale primaire destinée à former des instituteurs ruraux, d'une société des lettres, des sciences et des arts, et d'une société d'agriculture. La ville se divise en deux portions : le quartier Saint-Louis ou vieux Versailles, et le quartier Notre Dame ou nouveau Versailles. L'aspect de Versailles frappe par une régularité qui n'appartient à aucune autre ville de France. Cela provient de ce que Versailles n'est en quelque sorte qu'un accessoire du château ; les rues ont été ouvertes et calculées de manière à les mettre en harmonie avec les façades du palais, et des ordonnances de police ont

1. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*. — Delaure, *Histoire des environs de Paris*, t. I. — J. Vatout, *Souvenirs des résidences royales*, t. V. — *Curiosités de Saint-Cloud*, p. 36 — *Journal des bourgeois de Paris sous Charles VI*. — Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. IX. — Madame de Lafayette, *Histoire d'Henriette d'Angleterre*. — Bigonet, *Coup d'état du dix-huit brumaire*. — P. Villiers, *Manuel du voyageur aux environs de Paris*, t. I. — *Bulletin de l'alliance des arts*, t. II, p. 127. — Dulaure, *Histoire des environs de Paris*, t. I. — Discours prononcé par M. Élie de Beaumont, sur la tombe d'Alexandre Brongniart (octobre 1847).

réglé le mode des constructions à élever. La ville est sortie de terre, à la voix de Louis XIV, et s'est faite à son image ; de là ce caractère de grandeur un peu monotone qui la distingue.

Le nom de Versailles se trouve mentionné pour la première fois dans une charte de 1037, accordée par Odon, comte de Chartres, au monastère de Saint-Père ; Hugo de Versaliis y figure comme témoin. Trente ans plus tard environ, en 1066, Geoffroy de Gomet concède, par une autre charte, à l'abbaye de Marmoutiers, en Touraine, trois prébendes à Versailles ; dix-huit ans après, Geoffroy, évêque de Paris, accorde à la même abbaye de Marmoutiers, l'autel de Saint-Julien à Versailles. On trouve qu'à cette époque une collégiale existait dans la localité. Peut-être cette collégiale était-elle l'église connue sous le nom de Saint-Julien ; peut-être en était-elle distincte. Rien ne l'indique, et l'antiquaire, à cet égard, peut former telles conjectures qu'il voudra. Peut-être encore, ainsi que cela avait lieu fréquemment, quelques moines étaient-ils venus s'établir au milieu des bois. Quoi qu'il en soit, Versailles, en ces temps-là, était sans importance aucune.

On a proposé diverses étymologies pour expliquer le nom de Versailles. On a voulu qu'il provînt d'un seigneur italien, Hugo de Bersaglio, réfugié en France par suite des querelles de la papauté. On a essayé de prouver que le nom de la ville signifiait *blés versés*. Ces explications sont plus ou moins ingénieuses, mais aucune n'est satisfaisante. En 1100, Philippe de Versailles se fit moine dans l'abbaye de Marmoutiers, dont dépendait Versailles, et fit de grandes donations au couvent, entre autres une terre labourable près de Fontenay. En 1180, Versailles change de possesseur. La collégiale ou prieuré de Saint-Julien et ses dépendances, passe sous la loi de l'abbé de Saint-Magloire de Paris, qui donne en échange de l'abbaye de Marmoutiers un prieuré du diocèse de Saint-Malô. Philippe-Auguste, par un diplôme, daté de Saint-Germain-en-Laye, confirme l'échange et continue sa protection royale au prieuré.

Jadis, à l'époque de Chlodwig et longtemps après, de Conflans à Sceaux, sur une zone irrégulière de plus de quinze lieues, tournant autour de Paris et de la Seine, il existait une vaste forêt dont celles de Saint-Germain, de Marly, de Lasalle, de Chaville et de Meudon sont les débris. Mais, à mesure que la population croissait, les défrichements augmentaient et les terres à blé remplaçaient les bois. Au XIIIe siècle, Versailles était devenu un centre de population faible encore, il est vrai, mais assez considérable cependant pour qu'une église paroissiale y fût fondée sous le nom de Saint-Julien. Les prieurs de la collégiale voulurent nommer à la cure ; ils déduisaient leur droit de ce que, pasteurs et titulaires, ils fournissaient la paille dans l'église. Ils avaient une autre obligation dont l'origine est inconnue : ils devaient fournir à Notre-Dame de Paris, le jour de l'Assomption, le *vin épicé* ou *pigment*. Pour en finir avec le prieuré de Versailles, nous dirons, dès à présent, que la dernière trace que l'on en trouve remonte aux années 1664 et 1671, époque à laquelle il fut réuni, sous l'épiscopat de Péréfixe, au diocèse de Paris.

L'obscurité des successeurs de Philippe de Versaliis, le silence gardé par l'histoire sur les prieurs de Saint-Julien, prouvent surabondamment le peu d'importance de

Versailles. En 1561, Martial de Loménie, conseiller de Charles IX et secrétaire des finances, était propriétaire de la seigneurie de Versailles; c'était un homme honnête, partisan du roi de Navarre; Versailles lui est redevable de ses premiers éléments de prospérité : il y établit un marché toutes les semaines et quatre foires, qui se tenaient le 28 août à la fête de Saint-Julien, le 25 février, le jeudi de la mi-carême et le mercredi après la Pentecôte. En 1573, il vendit sa seigneurie à Albert de Gondi, maréchal de Retz. S'il faut en croire l'Estoile, Catherine de Médicis fit étrangler Loménie pour donner Versailles au comte de Retz.

Le pays se déboisait, la population croissait; Henri IV et le fils de Loménie y allaient souvent *courre le cerf*, dit la Villegomblain; Louis XIII fit de même, et, pour ne pas coucher, comme il lui arrivait souvent, dans quelque méchante hôtellerie, il acheta, en 1627, de Jean de Soisy un terrain sur lequel se trouvait un moulin à vent. La situation était sauvage et devait plaire à Louis XIII, ce roi ennuyé et mélancolique. Le moulin à vent dont nous venons de parler existait depuis longtemps, et couronnait un tertre en face des hauteurs de Satory. A mesure que les plaines succédaient aux forêts, l'importance du moulin s'était accrue, et il était devenu célèbre. Au-dessous du moulin était un donjon féodal en ruines, et plus bas encore l'église de Saint-Julien; enfin, sur le penchant du coteau, au pied de l'église, se trouvait un hameau misérable, sur l'emplacement qui s'étend aujourd'hui de la Place d'Armes à la porte de l'Orangerie. Le paysage était borné par les collines chargées de forêts, dont les débris encore subsistants portent les noms des Gonards, de Porchéfontaine, de Fausses-Reposes, de Ville-d'Avray, des Hubies, de Marly et de Satory. Louis XIII respecta le moulin et fit bâtir un château que Bassompierre qualifie de *Chétif*. Les constructions qu'il éleva se composaient de quatre pavillons reliés par des corps de logis de vingt-deux toises sur chaque face avec une cour au milieu. Des arcades surmontées d'une galerie en terrasse étaient ornées d'un frontispice et protégées par un chemin couvert au-dessus d'un fossé que traversait un pont-levis. Le tout était construit en briques dans le goût du temps. Derrière le château s'étendait un jardin, formant la moitié environ du jardin actuel; il était borné par deux bosquets pratiqués dans les bois. Quand la reine accoucha d'un fils, après vingt-cinq ans de stérilité, un bosquet prit le nom de *Bosquet du Dauphin*. Au dehors, le parc s'étendait jusqu'à Choisy-aux-Bœufs et Trianon. Louis XIII avait placé à la ferme de la Mesnagerie son cheval et ses équipages de chasse. Le triste roi habitait le château, l'automne; la tristesse des lieux jointe à la tristesse de la saison semblait le charmer particulièrement. Plusieurs de ses ordonnances sont datées de Versailles.

Dès le XIVe siècle une léproserie existait à Versailles. Louis XIII en fit l'hôpital de la Charité. Des sentiers descendaient du château bâti sur la colline. Quelques seigneurs de la cour, pour être auprès du roi, firent construire des maisons le long de ces sentiers qui se changèrent en rues. Richelieu, qui a donné son nom à la rue Duplessis, et Cinq-Mars furent du nombre. C'est à Versailles que se passa cette singulière comédie, qui porte dans l'histoire le nom de *Journée des Dupes*, journée dans laquelle Richelieu, qui semblait renversé le matin, était le soir plus puissant que jamais. Après Louis XIII, Versailles fut abandonné pour un temps. Mais bientôt Louis XIV vint lui donner plus de vie qu'il n'en avait

jamais eu. Le roi avait pris en dégoût Paris, qui lui rappelait la Fronde et cette nuit où le peuple avait envahi sa chambre ; Saint-Germain, où il s'était retiré, ne tarda pas à lui paraître un séjour trop triste; château féodal situé sur une haute colline, cette habitation n'était pas en harmonie avec les goûts d'un jeune roi splendide et fastueux. La flèche de Saint-Denis, qui s'élevait à l'horizon, lui parlait trop vivement de la mort, et l'on sait qu'une des faiblesses du grand roi était de la redouter. Louis XIV, d'ailleurs, allait donner à la royauté un caractère tout nouveau, demi-oriental, demi-espagnol. Fils d'une reine espagnole, élevé dans les idées absolues de la monarchie de Philippe II, il semble pendant toute sa vie avoir eu l'ambition d'imiter et de surpasser ce monarque. Le fils de Charles-Quint avait tendu de toutes ses forces à la monarchie européenne, Louis XIV s'efforça de se substituer à la maison d'Autriche en l'effaçant. Louis XIV, comme Philippe II, ne voulut de loi que sa volonté. Le roi d'Espagne avait bâti l'Escurial dans un lieu désert et aride, Louis XIV éleva Versailles dans un pays sans eau et sans charme. Les palais des rois de France ne répondaient plus à leur passé ; le caractère fastueux et asiatique de la monarchie faisait un contraste frappant avec la résidence féodale de Saint-Germain, bâtie à la cime d'un mont.

Dès l'année 1660, Leveau avait été chargé d'augmenter le château bâti à Versailles par Louis XIII. Le roi avait pris cette demeure en affection ; il venait souvent y passer le jour, retournant le soir à Saint-Germain. Versailles, dès cette époque, était choisi par lui pour donner des fêtes. Les fameuses fêtes de 1664, données à mademoiselle de Lavallière, eurent lieu à Versailles. Louis XIV y fit de l'Arioste espagnolisé. Vigarani, Modénois, et le duc de Saint-Aignan, chargés de présider aux divertissements, firent agréer au roi un programme intitulé les *Plaisirs de l'Ile enchantée*, avec comédie, carrousel, course de bague, collation, enchantements et feu d'artifice. On y représenta la *Princesse d'Élide* de Molière, faible imbroglio espagnol où figure le gracioso obligé. Félibien nous a conservé le détail de ces fêtes splendides, ainsi que de celles qui furent données en 1668 et 1674.

Les travaux exécutés par Leveau parurent bientôt insuffisants à Louis XIV, dont la pompeuse représentation se trouvait à l'étroit à Saint-Germain. Leveau mourut, et le roi demanda à Mansard un palais nouveau : l'architecte proposa de renverser le château de Louis XIII ; Louis XIV s'y opposa et voulut à tout prix conserver l'œuvre de son père, qui forme aujourd'hui la cour de marbre. On exhaussa le sol, qui est de trente-deux pieds au dessus du niveau de la Seine, on enveloppa de constructions nouvelles les vieux bâtiments conservés; et les constructions de Leveau, le château de Louis XIII et les nouveaux corps de logis, reliés ensemble tant bien que mal, donnèrent au château de Versailles cet aspect irrégulier qui frappe au premier abord. L'architecte prit sa revanche du côté du jardin et se livra à son invention puissante ; il éleva une immense façade pleine de majesté, composée d'un corps de bâtiment avancé et de deux ailes, en retraite, se prolongeant vers le nord et le midi, le tout percé de quinze croisées à chaque étage. Une grotte, ornée de statues de Girardon, d'où un torrent d'eau se précipitait dans les souterrains, occupait l'endroit où se trouve la chapelle.

Cette grotte fut détruite pour faire place à l'édifice religieux, et les statues transportées dans le bosquet d'Apollon. Cette chapelle était desservie par une communauté de quatorze membres, ainsi qu'il résulte de lettres-patentes enregistrées au Parlement en 1682. Enfin, en 1687, Versailles, avec ses merveilles, était achevé. Le Nôtre avait renouvelé les jardins, Lebrun avait couvert les plafonds de ses peintures; les courtisans, à l'imitation du monarque, s'étaient empressés de se faire construire des résidences auprès de celle du souverain; Louis XIV avait fondé Notre-Dame, les écuries étaient bâties, la place d'Armes élevée, les trois avenues qui y aboutissent plantées et bordées de maisons. La ville du grand roi, œuvre puissante, mais factice, était née. Il y vint résider, avec sa famille, ses ministres, sa maison et les gens de sa suite. Trois mille personnes habitèrent le palais. Mais Versailles, magnifique de grandeur, resplendissant d'or et de peintures, manquait d'eau. Une armée de travailleurs fut employée à amener la Seine dans les bassins d'un parc qui avait usurpé la place de dix villages. On compta jusqu'à trente-six mille hommes et plusieurs milliers de chevaux occupés à la fois à ces travaux. La nature fut domptée et l'eau conquise, mais au prix des plus douloureux sacrifices : une campagne n'eût pas été plus mortelle aux troupes; la nuit, on voyait s'éloigner silencieusement des chariots remplis de malades ou de morts.

Louis XIV avait voulu créer une ville à côté de son château. A cet effet, il avait adopté diverses mesures propres à encourager les constructions. Les immeubles et les loyers ne pouvaient être saisis ni hypothéqués, si ce n'est pour dettes privilégiées. En 1713, le but étant atteint, les faveurs furent supprimées. Louis XIV s'était épris d'amour pour son palais, qu'il regardait comme la merveille de son règne. En véritable propriétaire, il tenait à ce que les visiteurs ne perdissent aucune des beautés qu'il renfermait. Il prit donc soin de tracer lui-même un itinéraire pour les visiteurs. Ce curieux morceau est conservé à la Bibliothèque royale; nous le transcrirons, en respectant la royale orthographe. Le voici : « 1° En sortant du château par le vestibule, qui est sous la chambre du *roy*, on *yra* sur la terrasse; on *s'arrestera* par le haut des degrés pour considérer la situation du jardin, des parterres, les pièces d'eau et les fontaines des cabinets. 2° Après on tournera à gauche, et l'on *dessendra* par le degré des *sfinx*; en arrivant sur le haut, on fera une pause pour voir le parterre du *Midy*, et après on *yra* sur le haut de l'Orangerie, d'où l'on verra le parterre des orangers et le lac des Suisses. 3° On tournera à droite pour aller monter sur la terrasse, et l'on *yra* au corps advancé d'où l'on *void* les gerbes de *Baccus* et de Saturne. 4° On passera ensuite sur la terrasse près de Cleopâtre pour aller sur le haut degré de *Latonne*. On fera voir le bassin et les jets qui l'environnent, les *lesars*, les rampes, les statues, l'allée *Royalle*, l'Apollon, le canal, et puis l'on retournera pour voir les parterres et le château. 5° On *dessendra* par la rampe du *costé* du *nort* pour aller au point de veue; on fera considérer les rampes, les vases, les statues, les *lésars*, la tour, le château; de l'autre *costé* l'allée *Royalle*, l'Apollon, le canal, les gerbes des bosquets, Flore, Saturne; à droit *Sères*; à gauche *Baccus*. 6° On yra faire le tour de la girandole, et l'on retournera à la salle de bal. 7° On y entrera par le bas de la rampe de *Latonne*, et après avoir regardé la situation du lieu, et avoir fait le tour de l'*islle*, on sortira par l'allée de *Baccus*, que l'on remontera

jusqu'à la porte de l'Orangerie. 8° On y entrera et on suivra jusqu'à celle de la grande *aisle* par laquelle on sortira pour aller à la fontaine. On pourra *ce* promener à l'ombre des orangers, et sortir par la grille du *coste* du *Labirinte*. 9° On passera dans ledit Labirinte, et l'on ira jusqu'à la fontaine des *Canes* et du chien; après on remontera pour en sortir par l'allée de l'*islle Royalle*. 10° On fera le tour de la grande pièce par la gauche; l'on *s'arrestera* au bas, dans le milieu pour considérer les allées, les gerbes, les coquillages, les bassins, les statues et les portiques. 11° Après on *yra* à la gallerie et on fera le tour. 12° L'on *yra* à la *collonade;* en y entrant on verra le groupe du milieu, et l'on fera *c. vitte* le tour pour considérer les *collonnes*, les cintres, les bas-reliefs, les vases et les bassins. En sortant, on yra dans l'allée *Royalle*, on s'avancera jusques à Apollon, d'où l'on verra le *costé* du canal et celui du château. 13° On remontera après à *Lancelade*, on en fera le tour. 14° De là on ira aux bains d'Apollon, on les considérera aussi bien que la fontaine et les balustres, et après en avoir fait le tour, on ira à Flore. 15° On dessendra dans la salle du conseil. 16° On ira à la montagne, on verra la grosse gerbe et les cinq autres. 17° Ensuite on entrera au théâtre. 18° On ira à la montagne, on fera un demi-tour dans la petite allée qui tourne devant que d'entrer dans le centre de l'étoile, et quand on y sera, on fera le tour de la montagne. 19° On ira après passer à Cérès, pour aller au théâtre; on verra les changements, et on considérera les jets des cascades. 20° On sortira par le bas de la rampe du parterre du nord, et l'on entrera au Marais; on fera le tour. 21° On entrera aux fontaines des trois étages, on sortira par l'allée qui va au Dragon. 22° On tournera autour du Dragon, et l'on fera considérer les jets et la pièce de Neptune. 24° On ira à l'arc de triomphe, l'on remarquera la diversité des fontaines, des jets, des nappes, des figures et des différents effets d'eau. 24° On sortira par le Dragon, on passera par l'allée des Enfants, et quand on sera sur la pierre qui est entre les deux bassins et en bas, on se retournera pour voir tous les jets de Neptune et du Dragon; on continuera ensuite de monter ladite allée. 35° On s'arrêtera au bas de la nappe, et l'on fera voir les bas-reliefs et le reste de cette fontaine. 26° On passera après à la Pyramide où l'on s'arrêtera un moment, après on remontera au château par le degré de marbre qui est entre l'aiguiseur et la Vénus honteuse; on se tournera sur le haut du degré pour voir le parterre du nord, les statues, les vases, les couronnes, les pyramides et ce que l'on peut voir de Neptune, et après l'on sortira du jardin par la même porte par où l'on est entré. »

La ville fut rattachée au château, d'un côté par la rue des Réservoirs, de l'autre par celle de la Surintendance. Le faubourg de Limoges a pris son nom des Limousins qui, pendant leurs travaux au château, avaient établi leur demeure au lieu qu'il occupe actuellement. Louis XIV, tout en faisant travailler au château qu'il fallut onze ans pour achever, fit construire le grand Trianon en 1671; c'était là qu'il descendait, quand il venait visiter les travaux. Les premières années de sa résidence à Versailles furent splendides, pleines de fêtes et d'éclat; mais, avec la vieillesse et les revers, le grand roi devint triste; où avaient brillé les Lavallière et les Montespan, on vit madame de Maintenon, cette femme d'un poëte cul-de-jatte devenue reine, étaler sa froide austérité. Le palais fastueux ne ren-

ferma bientôt plus qu'un vieillard *inamusable*, s'appuyant sur son confesseur, le père Lachaise; enfin, 1715 arrivant, le cercueil royal s'achemina, au milieu des huées du peuple, vers Saint-Denis, cette dernière demeure si redoutée, où l'attendaient ses enfants morts avant lui.

Le régent quitta Versailles pour Paris et le Palais-Royal. Versailles était né d'hier, et déjà se manifestait une grande ruine. Le régent entraîna avec lui le mouvement et les affaires. Louis XV, à sa majorité, revint habiter le château On sait que Robert-François Damiens tenta d'y assassiner le roi, le 5 janvier 1757. Nous ne donnerons point les détails de ce crime qui jeta toute la France dans une sorte de stupeur. Tandis que le bruit s'en répandait au dehors du château, dit l'historien Sismondi, « le garde-des-sceaux Machault saisissait l'assassin au collet dans la salle des Gardes : il lui faisait tenailler les jambes en présence du chancelier Lamoignon et de Rouillé, ministre des affaires étrangères. Deux gardes-du-corps, armés de pinces rougies au feu, s'étaient offerts volontairement à faire ainsi l'office de bourreau. » Du reste, le petit-fils de Louis XIV laissa la résidence royale de Versailles telle qu'il l'avait trouvée. Il se borna à bâtir dans la ville l'église Saint-Louis, à construire le petit Trianon, et à faire terminer, en 1770, pour les fêtes du mariage du Dauphin, depuis Louis XVI, la salle de l'Opéra. L'histoire de Versailles, pendant le règne de Louis XV, est nulle; mais la ville gagne en étendue et s'accroît des deux Montreuil.

Louis XV meurt, son fils le remplace. En 1777 une salle de spectacle est bâtie dans la ville, mais les événements politiques se pressent et donnent à Versailles une nouvelle vie. A aucune époque, les difficultés politiques n'avaient été plus grandes. L'opinion publique s'était éveillée et surveillait le gouvernement. Les abus étaient immenses, le trésor vide, et de tous côtés des réformes étaient demandées. Le ministre Calonne imagina de rassembler les notables, espérant leur faire approuver ses plans. Cette assemblée se réunit à Versailles, le 22 février 1787; mais, par sa résistance au ministre, elle le força bientôt à se retirer, et quelques jours de calme succédèrent aux agitations. Cette première assemblée des notables n'aboutit qu'à procurer des palliatifs insuffisants; la lutte se ranima. Un conseiller du Parlement, dans une séance où l'on réclamait des états de dépense, s'était écrié qu'il fallait non pas des états, mais des *États-Généraux* : la France entière ne vit plus de salut que dans leur réunion. La cour, après avoir longtemps résisté, se vit obligée de céder; les États-Généraux furent convoqués pour le 1er mai 1789. Mais de nombreuses et graves questions s'étant élevées à propos de cette convocation, une nouvelle assemblée de notables se réunit à Versailles, le 6 novembre 1788. La session, dans laquelle furent discutés tous les points relatifs à la tenue des États, fut close le 8 décembre suivant.

Enfin, le 5 mai 1789, la salle des Menus, disposée à cet effet, reçut les députés de la nation. Il ne nous appartient pas de raconter les travaux de cette assemblée : ils forment, non pas l'histoire de Versailles, mais celle de la Révolution. Versailles fut le lieu où la France nouvelle se développa et grandit. La ville royale vit tour à tour les luttes du Tiers-État contre les deux ordres, le serment du Jeu de Paume, cet élan de patriotisme sublime; elle entendit les paroles foudroyantes de Mirabeau à M. de Brezé, et écouta avec espoir et effroi le canon

du 14 juillet. Versailles fut témoin de la fameuse nuit du 4 août, dans laquelle périrent les derniers débris de la féodalité, et ses échos répondirent les premiers à la proclamation des *Droits de l'Homme*. La révolution semblait se dérouler pacifiquement, quand la royauté provoqua, par son imprudence, l'exaspération populaire. Le repas offert, le 2 octobre, dans la salle du théâtre, par les gardes du corps aux officiers de la garnison, souleva l'irritation. Cette scène malheureuse fut répétée, le lendemain, dans la salle du Manége. A cette nouvelle, Paris insurgé s'agite; des bruits d'évasion circulent, et les faubourgs se mettent en marche sur Versailles; c'était le 5 octobre. Le palais est entouré des vagues populaires. Lafayette, accouru avec la garde nationale, parvient cependant à le préserver. Les événements de la nuit et du lendemain 6 octobre sont connus du monde entier. La royauté acheva de perdre son prestige et rentra à Paris prisonnière. L'Assemblée Nationale suivit le roi, et Versailles vit commencer cette vie muette qui pèse sur lui. Les habitants, par suite du voisinage de la cour, étaient généralement éclairés et ennemis des violences. Versailles resta donc paisible, pendant le cours de la Révolution; à l'exception du massacre des prisonniers d'Orléans et de ceux de la ville, le 9 septembre 1792, par une horde venue de Paris, aucun fait révolutionnaire ne se passa dans ses murs. La municipalité, dans cette occasion, lutta avec énergie contre la multitude et sauva grand nombre de victimes.

Le château courut, à cette époque, de grands dangers et fut l'objet de bien des projets divers : on proposa tour à tour d'en faire un musée et une succursale des Invalides. Le Directoire eut l'intention de le vendre par lots. Il échappa à toutes les dévastations; une manufacture d'armes fut seulement établie dans le grand commun. Le Consulat le sauva. Sous l'Empire, quelques réparations furent faites; Napoléon y dépensa jusqu'à sept millions, et l'on prétend qu'il eut un instant la pensée d'en faire son habitation. Lors de la première restauration, Versailles se rendit aux Prussiens sans résistance; mais en 1815, il s'empressa de reprendre le drapeau tricolore. Après Waterloo, les gardes nationaux de Versailles offrirent de marcher à l'ennemi, et figurèrent au combat de Roquencourt, où deux régiments prussiens furent défaits. Blücher se vengea en désarmant la ville et en la laissant piller par ses soldats. Quand Louis XVIII fut définitivement rétabli, Versailles semblait devoir sortir de ses ruines. Ce prince y fit, en effet, quelques restaurations, mais il n'osa l'habiter; la monarchie constitutionnelle eût été déplacée dans la demeure de la monarchie absolue. Après 1830, le roi Louis-Philippe eut l'heureuse idée de reprendre, en l'agrandissant, une pensée de la république et de transformer le château en musée national. Les architectes Nepveu et Fontaine l'approprièrent à cette destination : plus de trois mille tableaux et de six cents objets de sculpture remplissent ses salles immenses et offrent aux regards les pages glorieuses de nos annales et les images de nos grands hommes. Ce musée fut inauguré par une fête donnée à l'occasion du mariage du prince royal, le 10 juin 1837.

Versailles était, avant la Révolution, un gouvernement de place, et le siége d'un bailliage ressortissant à la vicomté et prévôté de Paris, ainsi que d'une prévôté *de l'hôtel*, laquelle faisait partie de la maison du roi. Tous les ministres y résidaient; de là, la dénomination de *cabinet de Versailles*, sous laquelle on dési-

gnait le gouvernement français dans le langage politique. Bien que Versailles soit lié à Paris par deux chemins de fer, la ville du grand roi ne semble pas devoir jamais recouvrer sa splendeur. Sa population, qui, dix ans après la mort de Louis XIV, dépassait 40,000 âmes, et qui, sous Louis XVI, s'éleva à près de 100,000, en atteint à peine aujourd'hui 30,000. Celle de l'arrondissement monte à environ 150,600 habitants; et le département de Seine-et-Oise, dont cette ville est le chef-lieu, en renferme près de 471,000. Le commerce est presque nul à Versailles. La manufacture royale pour la fabrique des armes à feu n'existe plus, mais il sort encore de quelques ateliers de la ville des fusils et des pistolets d'une belle exécution. On connait l'horlogerie et la bijouterie de Versailles. Privée de ses grandeurs, cette ville se console avec ses souvenirs. Versailles a retenu un aspect royal et un air de majesté que notre vie bourgeoise n'a pu lui faire perdre; mais, création factice d'un prince orgueilleux, il a subi la destinée des villes improvisées : après avoir brillé d'un vif éclat, il est rentré dans la nuit pour n'en plus sortir. Parmi les hommes distingués auxquels Versailles a donné naissance, nous citerons l'abbé *de l'Épée*, le statuaire *Houdon*, *Ducis*, *Hoche*, le maréchal *Berthier*, et M. *Tissot* de l'Académie française. [1]



MONTFORT-L'AMAURI.

Montfort-l'Amauri (*Monsfortis-Amalarici*, *Monfortium-Amalriæ*, ou simplement *Almaria*), « chef-lieu d'une terre dont les premiers propriétaires ne sont pas bien connus, » passe avec raison pour l'une des plus anciennes villes de l'Ile de France, quoiqu'il soit absolument impossible de fixer la date de sa fondation. Le continuateur d'Aimoin prétend, il est vrai, que le château fut construit et la ville ceinte de murailles par le roi Robert, qui les céda à l'un de ses fils, nommé Amauri, issu de son mariage avec une dame de Nogent : mais, d'un côté, l'on a la preuve que le roi Robert n'épousa jamais d'autres femmes que Berthe et Constance; de l'autre, presque tous les historiens s'accordent à reconnaître une origine différente aux seigneurs de Montfort-l'Amauri. Ce qu'on sait de plus positif sur le château de Montfort, berceau de la ville, c'est qu'un Guillaume de Hainaut, fils d'un comte Amauri Ier, et petit-fils ou arrière-petit-fils de Baudouin-Bras-de-Fer, comte de Flandre, et de Judith, fille de Charles-le-Chauve, ayant épousé, vers la fin du Xe siècle, l'héritière d'Épernon et de Montfort, mourut « l'an 1003 au plus tôt, » laissant de ce mariage un fils, Amauri II, lequel fit fortifier le

1. *Mémoires* de La Villegomblain. — *Mémoires* de Saint-Simon. — *Mémoires* de Bassompierre. — *Lettres* de madame de Maintenon. — *Lettres* de madame de Sevigne. — Felibien, *Versailles ancien et nouveau*. — *Almanach de Versailles*, *année bissextile* 1780. — Manuscrit de la Bibliotheque royale. — Notes communiquées par M. Tissot.

château de Montfort et lui imposa son nom. A la mort du roi Robert (1031), Amauri II prit parti pour Henri Ier contre la reine-mère, Constance. C'était déjà sans doute un baron assez puissant, car nous le voyons, sous ce même règne (1053), se dessaisir, en faveur de l'abbaye de Marmoutier, du village de Sénicourt, ainsi que de plusieurs églises situées dans le voisinage, qu'il possédait au pays chartrain, outre ses fiefs de la Beauce et du Mantois. Amauri eut de sa femme Bertrade deux fils : l'un, Simon Ier, lui succéda dans la baronnie de Montfort; l'autre, Mainier, devint seigneur d'Épernon.

Les auteurs parlent de la fidélité que Simon garda, comme son père, au roi de France. Henri Ier lui dut, en grande partie, la reprise du château de Tillières sur Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie (1058); et Philippe Ier ne manqua point de l'appeler à la célèbre assemblée des grands du royaume qui assistèrent à la dédicace de l'église de Saint-Martin-des-Champs, près de Paris (1067). On peut conjecturer que, dès cette époque, une ville de quelque importance couvrait la colline couronnée par le château de Montfort, puisqu'il y avait dans ses murs un prieuré de Saint-Martin que Simon Ier donna, l'an 1072, à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Simon avait épousé trois femmes : entre autres, Agnès, fille de Richard, comte d'Évreux; il fut père de huit enfants. Quatre de ses fils, Amauri III, Richard Ier, Simon II et Amauri IV, héritèrent tour à tour de la baronnie de Montfort; le cinquième, Guillaume, fut pourvu, en 1092, de l'évêché de Paris. La seule de ses trois filles qui ait joué un rôle dans l'histoire est la fameuse Bertrade, mariée à Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou (1089), et enlevée par le roi de France, Philippe Ier, auquel ses grâces et son esprit avaient inspiré une violente passion. Bertrade, par sa mère Agnès, descendait, ainsi que son frère, Amauri IV, d'un fils naturel de Richard Ier, duc de Normandie, Robert, premier comte d'Évreux et archevêque de Rouen. Devenue reine et réconciliée avec Foulques, le même empire qu'elle avait acquis sur le vieux roi, Bertrade l'exerça sur son premier mari. « On le voyait souvent à ses pieds, dit Suger, recevant ses ordres avec tout le respect d'un mortel pour une déesse : tant ce sexe a le pouvoir de séduire ceux même qu'il a le plus cruellement outragés. »

La vie d'Amauri III, ou le Fort, et de Richard Ier, se consuma dans de petites querelles féodales qui ne présentent aucun intérêt. L'un et l'autre moururent sans postérité : celui-là, frappé d'un coup de lance dans un combat inégal, succomba le jour même à sa blessure (1089); celui-ci fut tué au siége de Conches, dans le pays d'Ouche, où il avait amené du renfort à Guillaume, comte d'Évreux (1092). Simon II, aussi brave, mais moins imprudent que ses aînés, voulut briller sur un plus ample théâtre que d'obscures guerres de château. Il se mit au service de l'héritier présomptif de la couronne de France, depuis Louis-le-Gros, sixième du nom, et soutint si vaillamment un siége dans les places de Montfort et d'Épernon contre Guillaume-le-Roux, duc de Normandie, assisté du comte de Poitiers, Guillaume-le-Jeune, et conduit par son propre frère Amauri, qu'il força les assaillants de décamper (1097). Il prit ensuite le commandement des troupes d'Adèle, comtesse de Blois, dont le mari Étienne était à la croisade, et fut d'un grand secours à Louis-le-Gros dans sa campagne contre Bouchard IV de Montmorenci (1101). Simon n'eut point d'enfants, de sorte que la baronnie

de Montfort passa, vers 1103 ou 1104, à ce même Amauri qui lui avait fait la guerre quelques années auparavant. Suger, dans sa vie de Louis VI, qualifie Simon II d'illustre et de baron d'une grande réputation. Orderic Vital dit que sa gaieté donnait du courage aux plus timides.

Amauri IV commença par entrer dans la conjuration de Philippe de Mantes, son neveu, fils de Philippe Ier et de la reine Bertrade, sa sœur, contre Louis-le-Gros (1108). Mais plus tard, le roi d'Angleterre, Henri Ier, l'ayant dépouillé du comté d'Évreux, dont il devait hériter à la mort du comte Guillaume, son oncle maternel, le ressentiment qu'il éprouva de cette injure le jeta, quoique la ville et le château lui eussent été rendus, dans le parti du roi de France, qu'il exhorta vivement à lever une nouvelle armée après la perte de la bataille de Brenneville (1118-1119). Fidèle à sa haine, Amauri se ligua, en 1122, avec Waleran, comte de Meulan, et plusieurs barons, pour rétablir dans le duché de Normandie le jeune Guillaume Cliton, neveu de Henri Ier, auquel ses talents militaires et son crédit suscitèrent de longs embarras. Il défendit, en 1124, le Vexin français contre le roi d'Angleterre, tandis que Louis-le-Gros se disposait à marcher, en Champagne, à la rencontre de l'empereur Henri V, et accompagna ce prince, en 1126, dans son expédition d'Auvergne, où il se signala au siége de Montferrand. Amauri V et Simon III, ou le Chauve, tous deux fils d'Amauri IV, possédèrent tour à tour le comté d'Évreux et celui de Montfort, lequel n'était déjà plus, à ce qu'il semble, une simple baronnie. Le premier ne se recommande par aucune fondation utile ni aucune action d'éclat (1137-1140); le second, ayant épousé Amiette, fille de Robert de Beaumont, comte de Leycester, livra, en 1159, au roi d'Angleterre, Henri II, Épernon, Montfort, et tous ses châteaux de la Beauce et du Mantois : « ce qui incommoda tellement le roi Louis-le-Jeune, qu'il ne pouvoit aller de Paris à Orléans, ni même à Étampes[1]. » Simon III fut un des barons qui assistèrent, en 1177, à la conférence d'Ivri, et souscrivirent le traité de paix conclu entre les deux monarques. Mais son titre véritable à l'attention de l'historien est d'avoir été le père de Simon IV, le héros de la croisade contre les Albigeois.

Simon IV, frère cadet d'Amauri III, comte d'Évreux, eut pour sa part les comtés de Montfort et de Leycester. Nous n'avons point à revenir, ici, sur les exploits ni sur les crimes de cet homme extraordinaire, tout d'acier, comme son armure, et qui n'eut en réalité de grand que le courage : une large part lui a été faite dans les notices sur Albi et les principales villes du Languedoc. Remarquons seulement que ce fut de son temps, et pendant qu'il guerroyait en Palestine, que la ville et le château de Montfort-l'Amauri, dont s'étaient emparés les Anglais, retombèrent deux fois au pouvoir de Philippe-Auguste (1189-1203). Vainqueur du comte de Toulouse, Simon, après avoir reçu dans le Château-Narbonnais le serment de fidélité des Toulousains, voulut revoir ses domaines de France (1216). « Il fut reçu partout, dit dom Vaissette, avec des honneurs infinis. On alloit au-devant de lui en procession, et on s'estimoit heureux de pouvoir toucher le bord

1. Entre autres seigneuries appartenant à la maison de Montfort, nous citerons les terres de La Haye-le-Lintot, de Cravent, de La Ferte-Alais et de Rambouillet. Simon III donna La Haye-le-Lintot à sa sœur, en la mariant avec Waleran, comte de Meulan ; quant à La Ferte-Alais, cette terre échut en partage à son troisième fils, Gui, tige des seigneurs de Castres.

de ses vêtements. » Philippe-Auguste le déclara son homme-lige pour tous les fiefs conquis sur les hérétiques ennemis de Jésus-Christ. De retour en Languedoc, Simon trouva dans le gouvernement du pays des obstacles immenses et sans cesse renaissants, dont son génie militaire et son impitoyable politique eussent peut-être triomphé. Mais une pierre lancée d'un mangonneau par la main d'une femme, l'arrêta tout à coup, sous les murs de Toulouse, dans la sanglante carrière de son ambition (25 juin 1218). Beau, brave, éloquent, infatigable, doué de toutes les grâces du corps et de l'esprit, plein d'entraînement et de séductions, Simon pouvait, d'ailleurs, prétendre à tout, par lui-même et par ses alliances : il était parent des Beaumont d'Angleterre, et il avait épousé Alix, fille de Bouchard V de Montmorenci. La mort le surprit, avant qu'il donnât au monde le dernier mot de sa destinée. Avec lui finit, en France du moins, la grandeur de sa maison; car, de ses quatre fils, le seul qui hérita de ses rares qualités, Simon, comte de Leycester, étant passé en Angleterre, offensé que Louis IX l'eût empêché de s'unir à Jeanne de Hainaut, y épousa la fille de Henri III, dont il devint un des plus redoutés capitaines. Toutefois un tel prestige entourait ce terrible comte de Montfort, qu'un singulier intérêt de curiosité s'éveille encore de nos jours, au seul nom de la petite ville, premier fief de sa race.

Le fils aîné de Simon IV, Amauri VI, incapable, comme on sait, de tenir tête au jeune comte de Toulouse, abandonna tous ses droits au roi de France, qui le créa connétable, à la mort de Mathieu de Montmorenci (novembre 1230). Il se croisa, en 1239, fut fait prisonnier à Babylone et mourut à Otrante, en revenant de la Terre-Sainte (1241). Son corps fut inhumé à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. On porta son cœur au prieuré de Hautes-Bruyères, de l'ordre de Fontevrault, où lui-même, ainsi que nous l'avons déjà dit dans notre notice sur Carcassonne, avait enseveli la dépouille mortelle de son père; et on l'enferma « dans le creux de l'épaule gauche de sa figure, posée sur un pilier, vis-à-vis celle de Simon, près la grande grille du chœur des religieuses, vers le maître-autel. » Jean, fils d'Amauri VI, fut de la croisade de 1248; mais il ne put atteindre la Palestine et mourut en Chypre, dès le commencement de l'année suivante. Le comté de Montfort entra dans la famille royale des comtes de Dreux, par le mariage de sa fille unique, Béatrix, avec Robert IV. De ce mariage naquit Yolande[1], mariée d'abord au roi d'Écosse, Alexandre III (1286), puis au duc de Bretagne, Arthur II (1294), dont les fils et petit-fils, connus l'un et l'autre sous le nom de Jean de Montfort, disputèrent victorieusement l'héritage du duc Jean-le-Bon à Charles de Blois (1341-1364). Le comté de Montfort ne fut réuni qu'en 1532 à la couronne de France, en même temps que le duché de Bretagne. Cinq ans après, François Ier l'échangea avec François II de Bourbon contre le comté de Saint-Pôl en Ternois; mais il le reprit sans doute, au mois de septembre 1544, quand Saint-Pôl eut été rendu à Bourbon par un article du traité de paix de Crépi. Plus tard, Louis XIV érigea Montfort en duché-pairie, sous le titre de *Chevreuse*, en faveur de Charles-Honoré d'Albert de Luynes, qui céda au roi, en échange, la petite

1. Jeanne, sœur d'Yolande, veuve de Jean II, comte de Roussy-Pierrepont, eut la terre de Rambouillet, sous la condition de foi et hommage aux comtes de Montfort-l'Amauri (acte de partage de 1317

ville et une partie du duché de Chevreuse, pour la Communauté de Saint-Louis et de Saint-Cyr (février 1692). La maison de Luynes était encore en possession de la terre de Montfort, à la fin du XVIII[e] siècle.

Montfort-l'Amauri dépendait avant la Révolution, comme aujourd'hui, du diocèse de Chartres : on y voyait une église paroissiale, un prieuré sous l'invocation de saint Laurent, un Hôtel-Dieu desservi par des sœurs hospitalières, un couvent de capucins et un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. Chef-lieu d'une élection, avec maîtrise des eaux et forêts et grenier à sel, cette ville était, en outre, le siége de deux bailliages, l'un royal, l'autre ducal, dans le ressort desquels, ainsi que dans toute l'étendue du comté, l'on observait une coutume particulière. Montfort avait possédé aussi, dans l'origine, un siége présidial, lequel fut transféré à Mantes, en 1552; enfin, le mouvement du commerce y avait nécessité la construction d'une halle et la création de deux marchés. Sous la République, Montfort-l'Amauri porta le nom de *Montfort-le-Brutus* : c'est actuellement un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rambouillet, dans le département de Seine-et-Oise; sa population ne dépasse pas 1,800 âmes; mais on y fait un commerce considérable de blé, d'avoine, de fruits, de fourrages excellents, de chevaux et de bestiaux. *François Quesnay*, médecin ordinaire de Louis XV, qui l'appelait le *Penseur*, membre de l'Académie des sciences et doyen de nos économistes, naquit, en 1694, au village de Méré, près de Montfort-l'Amauri; *Jean-Antoine Roucher* remplit longtemps dans cette ville les fonctions de receveur des gabelles; et c'est pendant les loisirs de cette place, que lui avait donnée Turgot, qu'il composa son poëme des *Mois* publié en 1779.

Montfort-l'Amauri est bâti en amphithéâtre sur une colline baignée par une petite rivière. Du mamelon escarpé où s'élevait le château, on découvre un pays très-riche. Les restes de ce château en attestent la force et la magnificence. Deux tours sont encore debout : les assises des murs ont plus de trois mètres d'épaisseur; les sculptures des portes et les modillons de leur couronnement appartiennent à la plus brillante époque de l'architecture gothique. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, offre de beaux vitraux peints par Pinagrier et ses trois fils. Sur les flancs du mamelon, entre les ruines déblayées du château, règne une charmante promenade entretenue avec soin par la municipalité. C'est là que, suivant l'expression du poëte, on peut s'asseoir

« Sur un debris qui fut un mur de citadelle; »

tandis qu'à ses pieds on voit la ville qui,

« D'arbres enveloppée,
Étend ses bras en croix et s'allonge en épée,
Comme le fer d'un preux dans la plaine oublié. »[1]

1. Le continuateur d'Aimoin. — Suger, *Vie de Louis VI*. — *Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital. — Bouchet, *Histoire généalogique de la maison de Courtenai*. — *L'Art de vérifier les dates*. — *Histoire générale de Languedoc*. — Duchesne. — Sismondi. — *État de la France*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Biographie universelle*. — Victor Hugo, *Odes et ballades*.

—

RAMBOUILLET.

Le nom de cette ville est évidemment la traduction de celui de *Rambo'etum*, *Rambolitum* ou *Rabolitum*, sous lequel les Romains désignaient, on ne sait pourquoi, le territoire qu'elle occupe aujourd'hui. Aucun fait, sous les Mérovingiens, n'y atteste l'existence d'un établissement quelconque; mais il est souvent question de la forêt qui le couvre. C'est dans la forêt dite des Yvelines que Léger, évêque d'Autun, dont l'église a fait un saint, poursuivi par la haine du maire du palais Ébroïn, fut arrêté et décapité après qu'on lui eut crevé les yeux et arraché la langue. La même forêt fut témoin de la mort du frère de Louis III, Carloman, blessé involontairement par l'épée d'un de ses compagnons d'armes (décembre 884). Le temps respecta, dit-on, pendant plusieurs siècles, l'arbre au pied duquel était arrivé ce tragique événement, et qu'on avait nommé le *chêne de Carloman*. Ce n'est que sous Hugues Capet que l'on peut constater l'existence du domaine de Rambouillet. D'anciennes chroniques attribuent même à ce roi la construction de la principale tour du château. De 1003 à 1317, Rambouillet ne cessa d'appartenir, comme l'atteste plus d'un acte public, à la maison de Montfort. En 1317, par un acte de partage entre les membres de cette famille, il échut à Jeanne, veuve de Jean IV, comte de Roussy-Pierrepont, sous la condition de les tenir à foi et hommage de Montfort. Jean V de Roussy, tué à la bataille de Crécy, est le dernier descendant de la maison de Montfort qui ait porté le titre de seigneur de Rambouillet. Le domaine (château, forteresse et seigneurie) passa ensuite, après quelques mutations sans importance, à la famille d'Angennes (1384), qui le conserva jusqu'au XVIIIe siècle.

Jean Ier d'Angennes, fils de Renaud, homme de conseil et homme d'action, se signala au concile de Constance, et, en 1415, déploya un rare courage dans la défense de Cherbourg contre les Anglais, qui, plus tard, s'étant saisis de sa personne à Rouen, se vengèrent en lui faisant trancher la tête. Vers cette époque (1428), le territoire de Rambouillet fut envahi par une armée de dix mille Anglais, sous le commandement du comte de Salisbury. Dans le siècle suivant, deux des seigneurs de Rambouillet, Charles et Claude, s'élevèrent à une haute fortune dans la carrière ecclésiastique. Le premier fut évêque du Mans et cardinal, sous Pie II; le second hérita du siége épiscopal de son frère : ami de saint Charles Borromée et diplomate qui ne manquait ni d'adresse ni de droiture, il mérita bien de la postérité par l'anathème qu'il lança contre l'assassin de Henri III. C'est à Rambouillet, chez le père de ces deux frères, Jacques d'Angennes, qu'était mort François Ier, le dernier jour de mars 1547, avant Pâques. On montre encore aujourd'hui, dans la vieille tour du château, la chambre où il expira : chambre si petite, si basse de plafond, si peu convenable à la dignité du prince et de la cour qui l'environnait, que l'on a souvent sur ce point révoqué le témoignage de la tradition.

Rambouillet devint, dès lors, le rendez-vous de chasse des rois de France, et dans les jours de tempête un lieu d'asile. Henri III, fuyant de Paris, vint y coucher, le 13 mai 1588, chez Jean d'Angennes, deuxième du nom, avec lequel il partit le lendemain pour Chartres. Henri IV aimait à courre le cerf dans la forêt de Rambouillet. Il rendait souvent visite à Nicolas d'Angennes, loyal serviteur, en faveur duquel il confirma, au mois d'avril 1595, la concession faite à ses prédécesseurs « d'un marché, le samedi de chaque semaine, et de deux foires, l'une le lendemain de Quasimodo, l'autre le jour de Saint-Aubin, où le roi autorise la vente de toute sorte de marchandises. » Louis XVI, en 1784, autorisa l'établissement d'un second marché et la prolongation de la durée des deux foires. Ainsi s'accroissait l'importance de Rambouillet. Louis XIII l'avait détaché du comté de Montfort, en 1612, érigé en marquisat et soumis à la juridiction du Châtelet de Paris. Le premier marquis de Rambouillet se fit un nom dans l'histoire littéraire : Tallemand des Réaux nous a laissé une piquante description de ce fameux *salon bleu* de l'hôtel de Rambouillet, où Voiture, Balzac, Saint-Évremond, Scudéry, Ménage, faisaient assaut d'esprit, de savoir et trop souvent de mauvais goût, sous la présidence de la marquise et de sa fille, Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, en l'honneur de laquelle tous les poëtes admis à l'hôtel tressèrent cette couronne poétique connue sous le nom de *Guirlande de Julie*. La fille de la duchesse de Montausier apporta Rambouillet en dot à Charles de Crussol, duc d'Uzès; moins de cinquante ans après (4 septembre 1699), le parlement l'adjugea à Joseph Fleuriau d'Armenonville, directeur général des finances, et depuis garde des sceaux; il passa ensuite entre les mains du dernier des fils légitimés de Louis XIV et de madame de Montespan, Louis-Alexandre de Bourbon, duc de Penthièvre (10 février 1706).

Louis XIV et Louis XV firent de fréquentes tournées dans les terres de Rambouillet, où leur cour n'a pas laissé d'édifiants souvenirs. Louis XV, grand amateur du château, a, dit-on, ajouté plus d'une page heureusement perdue à cette chronique scandaleuse. Mais Rambouillet n'eut qu'à se louer du voisinage de la maison de Penthièvre. Le duc, après avoir en cinq ans réuni toutes les terres sous sa possession, obtint de son père l'érection du marquisat en duché-pairie ne relevant que de la couronne (mai 1711). Il agrandit le château, combla les fossés, creusa des canaux, étendit le parc, et le fit replanter sur les dessins de Lenôtre. Son fils, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, donna également tous ses soins à l'embellissement de ce séjour. Louis XV, quelque peu jaloux de son propriétaire, ne cessait de visiter Rambouillet, avec une grande suite de chasseurs et de valets, de chevaux et de chiens. Comme les appartements et les écuries étaient trop petits pour recevoir tout ce monde, le duc, sur l'observation du roi, s'empressa de faire construire des chambres, des écuries et des remises dans un vaste bâtiment séparé du château, qu'on nomma le *Commun*. Louis XV ne fut qu'à demi satisfait de ce pied-à-terre, et, avec l'autorisation du duc, fit bâtir au bord de l'étang de Saint-Hubert le château qui en prit le nom, et dont quelques débris indiquent à peine encore aujourd'hui l'emplacement. Louis XVI, non moins amateur de chasse que ses ancêtres, ne tarda pas à porter un œil de convoitise sur le domaine de Rambouillet. Le duc de Penthièvre,

auquel il avait dit que de la possession de ce domaine dépendait le bonheur de sa vie, le vendit au roi, à titre privé, pour le prix de seize millions. Louis XVI l'agrandit par des acquisitions importantes, et y ajouta un nouveau Commun, qu'on appela *Petites écuries du roi*, puis *Vénerie*. Il y créa ensuite une ferme expérimentale, sur le conseil du gouverneur, M. d'Angivillier (1785), et y fit venir d'Espagne, l'année suivante, un troupeau de mérinos. Longtemps paralysés par les préjugés et par les troubles révolutionnaires, les efforts des directeurs de la ferme ont enfin triomphé de tous les obstacles. La bergerie de Rambouillet a été le berceau des troupeaux d'Alfort, de Pompignan, d'Arles et de Pompadour, dont les produits toujours croissants nous ont affranchis du tribut annuel de trente-cinq millions que nous payions autrefois à l'Espagne. Le prix des mérinos de Rambouillet s'est élevé au point, qu'en 1821 des brebis ont été payées plus de sept cents francs par tête, et qu'un bélier a été coté pour la somme de trois mille sept cent soixante-dix francs.

L'Assemblée Constituante, posant en principe que les rois de France ne pouvaient acquérir à titre privé, comprit dans la liste civile le domaine de Rambouillet, dont le revenu était évalué alors à quatre cent cinquante-sept mille trois cent trente-quatre francs (décret du 26 mai 1791). La Convention Nationale en ordonna l'aliénation (décret du 10 juin 1793). Toutefois le domaine ne fut point vendu; on dépouilla seulement le château de son riche mobilier et de nombreux objets d'art, entre autres l'armure, le casque et l'épée de François Ier, transportés depuis au musée d'artillerie de Paris. L'Empire ouvrit pour Rambouillet une ère nouvelle de prospérité. Napoléon, en 1811, ayant créé un sixième arrondissement dans le département de Seine-et-Oise, en établit le chef-lieu dans cette ville. Précédemment, il avait fait construire sur les débris de l'hôtel du Gouvernement, bâti par Louis XVI, et d'après les dessins de l'architecte Famin, un nouveau pavillon, qui, après la naissance du roi de Rome, fut appelé le *Pavillon du petit roi*. On répara même un petit kiosque où l'Empereur aimait à déjeuner, et l'on montre encore aujourd'hui, non loin de là, une pierre plate, sorte de lit de camp où il aimait à s'étendre, et où il déploya, dit-on, les cartes géographiques sur lesquelles il traça le plan de la campagne de Russie. C'est à Rambouillet que l'impératrice Marie-Louise se retira, le 28 mars 1814, pour attendre les ordres de l'Empereur. Le roi Joseph y arriva, le 29 au soir, et partit avec elle le lendemain. Marie-Louise revint, le 12 avril, à Rambouillet; mais escortée cette fois par les Cosaques. Elle reçut bientôt la visite de son père, qui se présenta au château, suivi seulement du prince de Metternich. L'empereur François était à peine descendu de sa calèche, que l'impératrice prenant le roi de Rome des mains de la comtesse de Montesquiou, le mit vivement dans les bras de son grand-père. Cette scène touchante remplit l'âme de François d'une émotion profonde. Quelques jours après, l'empereur de Russie et le roi de Prusse vinrent tour à tour saluer Marie-Louise, qui ne quitta Rambouillet que le 29, pour se rendre en Autriche.

En 1815, Rambouillet revit Napoléon, accompagné de Savary et du général Becker. L'empereur déchu partit le lendemain de son arrivée, 30 juin, se dirigeant sur Rochefort. Pendant la Restauration, Louis XVIII et Charles X habi-

tèrent plus d'une fois le château. Le 6 juillet 1830, Charles X chassait dans la forêt. Le 31, il arriva au château, à neuf heures et demie du soir, le visage violet, le corps comme raidi par la douleur, les habits couverts d'une poussière sur laquelle on voyait la trace de ses larmes. La Dauphine, revenant des eaux de Vichy, rejoignit, le 1er août, la famille royale à Rambouillet. Le roi, s'empressant au-devant elle, lui dit : « Me pardonnez-vous? — Mon père, lui répondit la Dauphine en lui tendant les bras, je partagerai vos malheurs; nous voilà, j'espère, réunis pour toujours. » A ce moment, Charles X avait encore autour de lui près de treize mille hommes et quarante bouches à feu, qu'on affecta de déployer aux yeux des députés du gouvernement provisoire. Le 3 août, par l'ordre du roi, les troupes cessèrent d'être sur le pied de guerre. Charles X quitta Rambouillet, le 4, et le général Pajol, après de grands efforts, parvint à faire rétrograder les bandes de volontaires qui y étaient accourues de Paris.

Rambouillet, avant la Révolution, faisait partie de l'Ile de France, et dépendait de la généralité d'Orléans, dans le Hurepoix, et du diocèse de Chartres. Chef-lieu d'une des cinq sous-préfectures du département de Seine-et-Oise, cette ville dont l'arrondissement renferme près de 67,000 âmes, en compte aujourd'hui près de 3,500 : l'on n'y remarque pas d'autre monument que l'hôtel de ville et le château. On voit dans le parc dessiné par Lenôtre plusieurs fabriques, et une laiterie, petit pavillon de forme gracieuse qu'affectionnait Marie-Antoinette. Propriété de l'État, depuis 1830, le château a été concédé à bail à M. Schikler, riche banquier, qui l'a transmis à ses héritiers. Rambouillet a vu naître l'illustre *madame de la Sablière*; *Julie d'Angennes*, dont nous avons parlé, et le dernier *duc de Penthièvre*, que sa bienfaisance avait rendu cher à tous les habitants. [1]

DREUX.

On nous pardonnera de glisser sur la tradition qui attribue l'origine de Dreux à Dréus, petit-fils de Gomer, fils de Japhet, quatre cent dix ans après le déluge et huit cents ans avant la fondation de Chartres : priorité qui donnait à la première de ces deux villes le droit vaillamment défendu par le maire Thibaut Campé aux États de Blois, de précéder la seconde dans les assemblées générales du royaume. Nous ne parlerons pas davantage du gouvernement des Druides, qui, pendant quatorze cents ans, fit, dit-on, la gloire et la splendeur de Dreux; et, négligeant aussi la tradition suivant laquelle Chlodion-le-Chevelu releva les

1. Seguin, *Notice historique sur la ville et le domaine de Rambouillet.* — Delorme, *Rambouillet devenu chef-lieu d'arrondissement.* — *Recueil des historiens de France.* — *Historiettes* de Tallemant des Reaux. — Gilbert, *Memoire sur la tonte du troupeau de Rambouillet.* — Norvins, *Histoire de Napoléon.*

vieilles murailles de la cité, nous arriverons aux rois de la troisième race, avec lesquels, si positive que soit l'antiquité de la ville de Dreux, commence seulement pour elle une histoire digne de confiance.

Dans les premières années du XIe siècle, Dreux faisait partie de la Normandie. Le duc Richard Ier donna en dot la moitié de la ville à sa fille Mathilde, en la mariant à Eudes, comtes de Chartres, qui prit tout et ne voulut rien rendre, lorsque Richard II réclama la dot de sa sœur morte sans enfants (1017). La guerre alors éclata entre les deux rivaux. Richard ne put s'emparer de la ville qu'après avoir fait bâtir tout auprès, pour l'inquiéter, le château de Tillières : il appela aussi à son secours Lagmart, roi de Suède, et Olaüs, roi de Norvége. Le roi de France, Robert, parvint cependant à réconcilier les deux beaux-frères. Eudes garda Dreux, et Richard le château de Tillières. Le pacificateur ne s'était pas oublié dans la négociation. Dreux fut détaché de la Normandie; Eudes rendit pour son comté hommage au roi de France, et une coutume presque semblable à celle de Chartes y remplaça la coutume normande. Quant à la ville même, on ignore si Eudes la céda au roi Robert, ou bien si elle resta pendant quelque temps encore dans la famille de ce comte. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle était réunie à la couronne, sous Louis-le-Gros. Les bourgeois obtinrent alors du roi une charte de commune, en vertu de laquelle les habitants de la ville et des faubourgs avaient le droit de n'être jugés que par le maire et les pairs élus; la communauté avait, en outre, le droit de cloche et était affranchie du droit de *martourage*, qui pesait auparavant sur les vins, ainsi que de l'obligation de moudre et de cuire aux moulins et aux fours royaux.

Louis-le-Jeune donna, en 1137, la ville et le comté de Dreux en apanage à Robert, son frère, prince éclairé et charitable, auquel l'hôpital, que Louis-le-Gros avait gratifié déjà du droit de mouture, fut redevable de quelques terres situées à l'entour, car il fallait bien quelque chose à mettre sous la meule. Robert Ier fit bâtir au dehors de la ville le château de la Robertière et réparer Firmincourt. La descendance de Robert fournit à Dreux quatorze comtes, pendant une période de deux siècles et demi (1137-1377). Plusieurs de ces comtes méritent une mention particulière. C'est Robert III (1218-1233), fondateur de la Tour grise, et dont les qualités furent célébrées dans ces deux vers latins :

Hic in amicitiâ Theseus fuit, alter in armis
Ajax, consilio pollens fuit alter Ulysses.

C'est le valeureux Robert IV (1248-1281), qui accorda de nouveaux priviléges aux habitants, confirma et organisa la commune, régla les élections du maire et des quarante pairs, régularisa la police, et réunit au comté la vicomté de Dreux, mouvante de l'évêché de Chartres, et pour laquelle il rendit hommage à l'évêque. Jean II, après lui (1281-1309), se distingua dans les guerres de Flandre, et fut surnommé le Bon, à cause de ses vertus. Jeanne II, sa seconde fille, porta, en 1346, le comté dans la maison de Thouars; mais bientôt cette branche nouvelle sécha; Marguerite et Péronelle, filles de Louis de Thouars, vendirent le comté de Dreux à Charles V, qui le réunit pour la seconde fois à la couronne (1377).

Le roi affranchit Dreux de la suprématie judiciaire de Gisors; la ville, à partir de 1378, ressortit nûment au parlement de Paris. Charles VI, en 1381, donna Dreux à Arnaud-Amanieu d'Albret, en paiement d'une rente de quatre mille livres assignées sur le trésor pour la dot de Marguerite de Bourbon. A la mort d'Amanieu (1401), Charles VI reprit le comté, dont il gratifia, en 1407, son frère, Louis, duc d'Orléans, pour augmentation d'apanage. Après l'assassinat du duc (23 novembre de la même année), Charles, connétable d'Albret, rentra dans son héritage. Le connétable de Saint-Pôl, qui l'avait remplacé dans la faveur du roi, entreprit le siége de Dreux; puis, obligé de passer outre, il en confia l'attaque à Antoine de Craon. Les Parisiens fournirent des engins et de l'artillerie; la place se défendit énergiquement, mais le siége fut poussé avec furie; et le quatrième jour, la brèche étant ouverte, après deux heures d'assaut, quelques soldats pénétrèrent par un trou de pierrier dans la ville, qui tomba en leur pouvoir. Le château restait encore : il résistait opiniâtrément à une attaque vigoureuse, lorsque le traité de Bourges rendit à Charles d'Albret la faveur royale et l'épée de connétable.

Remise à peine des agitations de la guerre civile, la ville de Dreux vit Henri V d'Angleterre s'approcher de ses murs pour un nouveau siége (1422). Réduite à capituler, au bout de six semaines, elle se racheta pour trois cents sols d'or, et stipula que nulle atteinte ne serait portée à ses libertés et à ses priviléges. Mais le vainqueur, par une horrible violation du droit des gens, la livra au meurtre et au pillage. Les habitants s'enfuirent éperdus à la Robertière. Le duc de Suffolk les y poursuivit, les somma vainement de se rendre, et s'empara du château, où l'introduisit un traître nommé Vascon. Les Anglais occupèrent Dreux jusqu'en 1437; Suffolk et Bedfort en prirent successivement le nom : ce dernier y réprima même par des exécutions sanglantes une tentative des habitants pour secouer le joug. Enfin le connétable d'Albret réussit à en chasser les Anglais, en donnant dix-huit cents écus au capitaine Brouillet, qui y commandait pour eux.

La famille d'Albret posséda le comté de Dreux, de 1381 à 1557. Le plus célèbre des dix comtes de cette maison est sans aucun doute Alain d'Albret, surnommé le Grand, et aïeul de Henri IV. C'est lui qui fonda la chapelle de Notre-Dame-la-Ronde, fit creuser le canal de l'Eure, restaura le donjon, et fournit le bois pour les réparations de l'Hôtel-Dieu. Sa bonté lui avait à tel point concilié l'affection des habitants, que des guerres malheureuses l'ayant forcé d'engager son comté à Philippe de Commines, ceux-ci s'imposèrent volontairement, rendirent son argent à Commines et voulurent reprendre leur comte. Alain, qui avait dépouillé du comté de Dreux son cousin, fils d'Arnaud-Amanieu II, le céda enfin à Jean d'Albret (1507), dont la fille Marie le porta à Charles de Clèves, comte de Nevers. François de Clèves, premier duc de Nevers, fils de Charles et de Marie, fit une entrée triomphale à Dreux, qui lui avait été adjugée par un arrêt du parlement en date de 1551; mais le procureur général, intervenant pour le roi, soutint que « Dreux étant de l'ancien domaine de la couronne n'avait pu être transporté au connétable d'Albret. » Le comté fut ainsi de nouveau réuni au domaine royal (1557). Catherine de Médicis l'obtint pour partie de son douaire, en 1559; la reine-mère le remit au roi, dix ans après; il fut alors érigé en duché-pairie, et donné en apanage au duc d'Alençon, frère de Charles IX, mort en 1584. Dreux,

redevenu comté, fut ensuite engagé au comte de Soissons, et passa par acquisition au duc de Vendôme, dont la femme le transmit à la princesse palatine de Condé, sa mère (XVII[e] siècle).

Des faits de la plus haute importance remplissent l'histoire de Dreux, pendant cette période. Au mois de décembre 1562, le prince de Condé, après une tentative malheureuse sur Paris, se dirigeant en toute hâte vers la Normandie, afin d'y rejoindre des troupes calvinistes, se détournait un instant dans l'intention de prendre Dreux, lorsqu'il fut atteint par l'armée royale. On connaît les incidents variés de cette fameuse et meurtrière bataille, perdue d'abord par le connétable de Montmorency, puis gagnée par le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, qui paya la victoire de sa vie. Dreux tenait pour le parti du roi : ses habitants accueillirent avec joie le duc de Guise, qui fit une entrée solennelle dans leurs murs. Ils furent des premiers, plus tard, à épouser toutes les passions de la Ligue. Le 9 février 1589, des lettres des ligueurs de Paris arrivent à Dreux pour exciter les habitants à la révolte. Le chapitre, les magistrats municipaux et le peuple se réunissent en tumulte. Le lieutenant général du bailliage, Pierre Paulet, veut modérer l'emportement de l'assemblée ; on lui coupe la parole, on l'entraîne en prison, et sa maison est pillée. La ville se met en révolte ouverte, et le siége de la justice est transporté à Nogent-le-Roi. Cependant il y avait à Dreux une famille influente et nombreuse, la famille de Rotrou, celle du poëte, laquelle, aidée d'une faible minorité, soutenait le parti du roi. L'un de ses membres, Rotrou de Villiers, aidé de deux de ses frères, parvint à s'emparer, par surprise, du château, de la grosse tour, de l'hôtel de ville et du donjon. Il put alors dominer à Dreux. Déjà l'armée du comte de Soissons arrivait sous ses murs, lorsque les bourgeois dont il avait probablement aboli ou singulièrement modifié les priviléges, résolurent de se débarrasser de lui. Un traître livra les clefs du donjon. De Villiers, surpris au lit et blessé d'un coup de feu, réussit à gagner Firmincourt, qui tenait pour le roi. Rotrou de Montaigu et Rotrou de Marsolin, ses deux frères, traduits devant le conseil, furent épargnés, parce qu'on savait leur famille puissante. Le premier rejoignit l'armée de Roquelaure, et le second périt dans l'une de ces escarmouches que l'armée royale livrait souvent sans succès aux ligueurs jusque dans les faubourgs de la ville.

Le dernier jour de février 1590, Henri IV, voulant se rendre maître du chemin de Chartres à Paris, mit le siége devant Dreux, défendu par cinq cents hommes d'infanterie et deux cents cavaliers, sous le commandement des sieurs de Falandre et Laviette. Le 3 mars, la brèche est ouverte, l'assaut dure toute la journée ; le roi perd deux cents hommes et deux capitaines. La brèche est réparée à la hâte par les assiégés, et la ville reste imprenable. Henri IV fait alors aux habitants des propositions magnifiques et ne reçoit qu'un refus. Instruit de l'approche du duc de Mayenne, il décampe aussitôt, court à sa rencontre, et gagne la bataille d'Ivry. Les ligueurs dominèrent paisiblement à Dreux, pendant un an. Quelques capitaines offrirent quatre mille livres à Delaporte, qui commandait au donjon, pour qu'il introduisît dans la place le vidame de Chartres. Delaporte accepte. Le 17 février 1591, les négociateurs se présentent, à la nuit, et donnent leur argent ; mais les huit ou neuf premiers gentilshommes qui osent monter sur

la muraille sont incontinent désarmés, et le vidame, s'apercevant enfin du piége, a toutes les peines du monde à s'échapper au milieu de la fusillade qui le salue. Le 7 juin 1593, Henri IV revint assiéger Dreux. Les troupes royales, après onze jours de tranchée ouverte, montèrent à l'assaut avec le plus grand courage, et pénétrèrent dans la place par quatre brèches. Les habitants n'eurent d'autre ressource que de se réfugier au château et de mettre le feu derrière eux pour arrêter l'ennemi; mais les Suisses l'éteignirent. Le château, attaqué le 18, ne capitula qu'au bout de trois semaines. La résistance avait été désespérée, et comme s'il était besoin d'un miracle pour rendre plus incroyable cette belle défense, on raconte que la vieille tour sur laquelle venaient mourir les boulets de deux batteries, s'étant ouverte sous l'effort de la mine, se referma aussitôt. Une douzaine de mutins, quoique sans vivres et épuisés de fatigue, prolongèrent la lutte dans la vieille enceinte, en insultant l'armée royale et le roi lui-même. Ce furent les seuls auxquels Henri IV ne pardonna point : il les fit pendre, et démantela la place.

Éprouvé si souvent et d'une façon si cruelle, Dreux ne voulait plus décidément courir de nouveaux hasards. Louis de Soissons, qui en était comte, l'entraîna bien un moment dans le parti des princes (1626); mais à la première démonstration de Bassompierre, les bourgeois épouvantés vinrent à son camp protester de leur fidélité. Bassompierre fit enlever dans la ville le fils et la femme de Descluselles, qui commandait au château, et celui-ci permit alors à son lieutenant, Vinay, de rendre la place au chef de l'armée royale. A cette époque, et depuis longtemps, Dreux était devenu une espèce de petite oligarchie. Le bailliage, anciennement établi dans cette ville, était présidé par un grand bailli d'épée; Henri III, en 1577, y avait institué une élection qui avait coûté à celle de Chartres soixante-douze de ses paroisses. On a vu que la commune se composait de quarante membres élus par les habitants. Parmi eux, on comptait vingt-deux officiers; entre autres, le maire, un syndic et les six du conseil du maire qui étaient de véritables échevins. Les élections commençaient le mardi de la Pentecôte : elles étaient accompagnées de formalités très-longues et très-compliquées; mais comme les mêmes citoyens pouvaient être indéfiniment continués en charge, les offices avaient fini par devenir héréditaires. Aussi, le corps municipal bien uni présenta une grande force de résistance aux efforts des officiers royaux pour introduire leurs créatures dans le conseil et diminuer les priviléges de la ville. Le maire, chef des armes de la cité, avait la justice civile et criminelle jusqu'à soixante sols parisis d'amende, la réparation civile restant illimitée. Il avait aussi la jurande de tous les métiers, hormis les boulangers réservés par le comte, et il était le premier juge appelé aux assises du bailliage. Dreux, comme toutes les autres villes du royaume, eut du reste à subir mille variations, jusqu'au moment où il entra dans l'organisation uniforme créée par la Révolution française. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département d'Eure-et-Loir, et il renferme 6,300 âmes, sur 70,860 qu'on en compte dans l'arrondissement. Les habitants exploitent des fabriques de serges, des teintureries, des tanneries, des fonderies de casseroles et vases en fonte, et se livrent particulièrement au commerce des bestiaux.

On sait que le domaine de Dreux, devenu dans le dernier siècle un apanage de la famille d'Orléans, lui appartient encore : c'est là qu'elle a fixé le lieu de sa sépulture dans une chapelle magnifique. La ville est gracieusement assise au penchant d'un coteau, dans un pays pittoresque et qui rappelle le Perche, bien que très-voisin de la Beauce. Parmi les hommes éminents qu'elle a vus naître, nous citerons *Antoine Godeau*, le célèbre évêque de Vence et de Grasse, membre de l'Académie française; *Jean Rotrou*, l'auteur de Venceslas; *Paul Metezeau*, aumônier du roi, le même qui construisit la digue de La Rochelle; et *Clément Metezeau*, son neveu, auquel on doit une partie de la galerie du vieux Louvre. [1]

SCEAUX.

Les premiers documents historiques sur cette jolie ville ne remontent pas au delà du XIIe siècle. C'était alors un simple hameau appelé *Cellæ* : son nom se francisa successivement en *Cels*, *Ceals*, et enfin *Ceauls* ou *Ceaux*, sans l's initiale; orthographe qui ne s'est point maintenue malgré l'opinion de l'abbé Lebeuf. Saint Mammès, martyr de Cappadoce, dont le chevalier Adam de Cellis, seigneur de ce lieu, au temps des croisades, avait rapporté les reliques, en 1214, fut le premier patron de l'église de Sceaux. D'abord simple chapelle, cette église fut érigée en paroisse sous le règne de saint Louis. La population du hameau s'était augmentée, en effet, et il était devenu assez considérable pour qu'on crût devoir le détacher de la paroisse de Chatenay dont il dépendait auparavant. Ses seigneurs restèrent pourtant obscurs, pendant plus de deux siècles. Le premier qui nous soit connu, après Adam de Cellis, est Pierre Baillet, maître des requêtes sous Charles VI et Charles VII. Il vivait encore sous Louis XI, car, en 1470, selon la chronique de Jehan de Troyes, il reçut ce prince à dîner dans son hôtel de *Ceaux-le-Grand*. Cette terre resta dans la famille des Baillet jusqu'en 1580, époque à laquelle le dernier d'entre eux, bailly du Palais-Royal, la vendit à trois sœurs qui ne la gardèrent que peu d'années; enfin, en 1597, elle fut achetée par Louis Potier de Gèvres, fondateur du premier château, lequel le transmit à son fils, Antoine Potier, secrétaire d'état.

C'est en faveur de ce nouveau seigneur, que, par lettres-patentes du 10 janvier 1612, Sceaux fut érigée en châtellenie, et qu'on lui attribua le fief des justices de Bourg-la-Reine. Antoine Potier ayant été tué au siége de Montauban, son frère aîné, René Potier, duc de Tresmes, hérita de la terre de Sceaux. Jusqu'en 1670

1. *Les Antiquités ou Histoire de la ville de Dreux et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable depuis son origine jusqu'à présent*, par M. Dorat de Chamelles, chevalier, seigneur de la Barre, à Dreux, 1740. — *Biographie universelle.* — *Annuaires d'Eure-et-Loir.*

qu'il la posséda, l'importance de cette terre ne fit que s'accroître : ainsi des lettres de 1624 l'érigèrent en baronnie ; mais ce fut bien mieux encore lorsque Colbert en fut devenu seigneur. D'abord, par lettres enregistrées le 19 août 1671, il obtint de faire transférer à Sceaux les foires et marchés qui dépendaient autrefois de Bourg-la-Reine ; ensuite il fit démolir le vieux château et s'en fit construire un qui fût digne d'un ministre par sa magnificence. Il y renouvela, mais avec plus d'impunité, les fastueuses dépenses de Fouquet à Vaux. Lenôtre dessina ses jardins, Lebrun peignit ses galeries et le dôme de la chapelle, Girardon et Puget peuplèrent de chefs-d'œuvre le parc et le château. En 1677, cette belle demeure était déjà en état de recevoir Louis XIV ; il y vint, en effet, et les fêtes qui l'accueillirent furent dignes de celles qu'il donnait lui même à Versailles et à Marly. En 1683, le roi revint encore à Sceaux ; il y fut reçu avec une grande magnificence par le marquis de Seignelay, fils de Colbert. Ce nouveau seigneur, à qui Sceaux devait de nombreux embellissements, mourut en 1700. Le duc du Maine, l'un des bâtards de Louis XIV, acheta alors le château ; Saint-Simon parle ainsi de cette acquisition dont le roi lui-même avait voulu faire les frais : « M. du Maine acheta des héritiers de M. de Seignelay la belle et délicieuse maison de Sceaux, où M. Colbert, et beaucoup plus, M. de Seignelay, avoient mis des sommes immenses. Le prix, de neuf cent mille livres, qui allèrent bien à un million avec les droits, etc. Les héritiers en conservent beaucoup de meubles, et pour plus de cent mille livres de statues dans les jardins. »

Alors commença pour le château l'ère la plus magnifique. Une cour, composée de ce que la noblesse et les lettres avaient de plus illustre, se forma à Sceaux autour de la duchesse du Maine : c'étaient, d'une part, le président de Mesmes, le cardinal de Polignac, les d'Harcourt, les d'Estrées, les Choiseul, les Mirepoix ; de l'autre, tous les beaux esprits en crédit : Voltaire, qui écrivit là ses premiers madrigaux ; Saint-Aulaire, qui improvisa, pour madame du Maine, le fameux quatrain auquel il dut sa nomination à l'Académie ; Lamotte, qui fit des plaisirs de Sceaux le texte de ses plus jolies lettres à ses amis ; enfin, Chaulieu vieillissant et la toute charmante mademoiselle Delaunay, qui lui inspira son dernier amour. On trouvait à Sceaux toutes les sortes de plaisirs, divertissements de jour, divertissements de nuit. L'universel Malézieu organisait tout, et, grâce aux poëtes, grâce à Fontenelle surtout, dans chacun de ces plaisirs, comme il l'a dit lui-même, *la gaîté avait de l'esprit.* Le théâtre était l'un des principaux amusements : « La duchesse, dit encore Saint-Simon, jouoit elle-même *Athalie* avec des comédiens et des comédiennes, et d'autres pièces plusieurs fois la semaine. Nuits blanches en loterie, jeux, illuminations, feux d'artifice, en un mot, fêtes et fantaisies de toute sorte et de tous les jours. »

Mais tout cessa quand le duc et la duchesse du Maine, complices de la conjuration de Cellamare, eurent été arrêtés à Sceaux (1718) et conduits, l'un à la citadelle de Doullens, l'autre à Dijon. Lorsqu'ils revinrent de cet exil, leur cour était dispersée : il ne se trouva plus autour d'eux, à Sceaux, que quelques rares courtisans du malheur. Le duc mourut, au milieu de cette solitude, en 1736, et ce n'est qu'après la mort de la duchesse (1753), que le château de Sceaux,

devenu la propriété du comte d'Eu, puis, celle du duc de Penthièvre, dernier héritier des princes légitimés (1775), reprit un peu de son ancien éclat. Les plaisirs, toutefois, y furent moins bruyants, et en cela plus dignes d'un prince qu'on surnommait partout le Philanthrope et qui avait Florian pour poëte chéri. Cet auteur composa à Sceaux ses plus gracieux ouvrages; et, toujours fidèle à ce beau séjour, il y revint mourir en 1794. Le château n'était point encore vendu : la Révolution l'avait épargné, par respect pour son vertueux possesseur. Ce n'est qu'en 1798, qu'il fut aliéné comme bien national. On le démolit tout entier et on rasa le parc. Il ne resta debout que le logement du jardinier, la cuisine, les écuries et le jardin de la ménagerie, séparée du parc. Ce jardin, qui n'avait pas moins de quatorze arpents, fut transformé en promenade publique : c'est là qu'on donne aujourd'hui le bal champêtre de Sceaux, le plus renommé de la banlieue de Paris. Une ferme, l'une des plus belles de France, occupe l'emplacement du château. Elle rapporte, dit-on, le double de ce que l'entretien de cette seule propriété coûtait au duc de Penthièvre. Sceaux, dont la population est d'environ 1,800 âmes, est le chef-lieu du deuxième arrondissement de la Seine, où l'on compte 123,057 habitants. Cette petite ville fait un très-grand commerce de bestiaux. On y trouve, entre autres établissements industriels, une manufacture de faïence qui date de 1752, et une fabrique de colle forte établie en 1826.[1]

BRIE-COMTE-ROBERT.

La Brie française, ou portion détachée de la Brie et incorporée au gouvernement général de l'Ile de France, depuis la réunion du comté de Champagne et de Brie à la couronne, sous le roi Jean (1361), avait pour limites, au nord, l'Ile de France; au nord et à l'est, la Brie champenoise; à l'ouest et au midi, la Seine. Son étendue, de moitié moindre que celle de la Brie de Champagne, embrassait environ quatre-vingt-une lieues carrées; sa capitale était Brie-Comte-Robert, fondée vers 1153 par Robert Ier, comte de Dreux, auquel son frère, le roi Louis-le-Jeune, avait donné la terre de Brie. Quelques auteurs ont à tort confondu Brie-Comte-Robert (*Braia Comitis Roberti*) avec Braie-sur-Seine (*Castrum Braia super Sequanam*). La cause de cette erreur est qu'on trouve dans presque toutes les chartes du moyen âge, la capitale de la Brie française indifféremment désignée sous les deux vocables de *Braia* ou *Bria*, Braie ou Brie, indiquant l'un et l'autre un terrain bourbeux. S'il faut en croire l'abbé Lebeuf, Brie-Comte-Robert serait

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 371. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. I, p. 3. — *Mercure galant*, 1677, t. V. — *Divertissements de Sceaux*, 2 vol. in-12 (1715). — *Mémoires* de Saint-Simon. — *Mémoires* de madame de Staal.

la même localité que le *Brad[illegible]*, dont il est fait mention dans la vie de saint Germain de Paris : Robert de Dreux n'aurait donc que rétabli ou agrandi l'ancienne ville. Quoi qu'il en puisse être, le château de Brie fut construit, vers la fin du XIIe siècle, ou au commencement du XIIIe, par le fils et successeur de Robert Ier, nommé Robert comme lui. C'est là que Philippe de Valois célébra ses noces avec Blanche de Navarre, petite-fille de Louis-le-Hutin (27 janvier 1349), et que mourut Jeanne d'Évreux, cousine germaine et troisième femme de Charles-le-Bel (4 mars 1370). Robert II légua Brie-Comte-Robert au cadet de ses cinq fils, Pierre de Dreux (1218), tige de la dernière branche des ducs de Bretagne. Les seigneurs de Brie-Comte-Robert étaient vassaux des évêques de Paris : le domaine était passé de la maison de Dreux à celle d'Évreux, lorsque Jeanne épousa Charles-le-Bel (juillet 1324). Cette princesse eut en dot Brie-Comte-Robert ; mais ne voulant point, en sa qualité de reine, prêter hommage à l'évêque de Paris, elle prétendit s'acquitter de ce devoir féodal par le ministère d'un fondé de pouvoir, Jean de Soisy, sire de Brunoy. L'évêque refusa longtemps d'accepter la transaction que lui proposait la nouvelle reine, et n'y consentit enfin qu'après avoir sauvegardé les droits de ses successeurs dans une protestation en règle contre cet acte de déférence.

L'histoire militaire de Brie-Comte-Robert se borne, comme on le pense bien, à quelques faits d'un ordre secondaire. D'Estafort, connétable de France pour le roi d'Angleterre, l'emporta d'assaut, le 6 septembre 1430 : la place n'avait pas même résisté deux jours. Jacques de Milly et Jean de La Haye, enfermés dans le château qui était très-fort, selon Monstrelet, firent une défense plus vigoureuse ; mais ils furent obligés aussi de se rendre et mis durement à rançon. Brie-Comte-Robert resta aux Anglais jusqu'en 1434 : Charles Ier, duc de Bourbon, réussit alors à s'en emparer, ainsi que de Corbeil, en corrompant le capitaine Ferrières, auquel ils en avaient confié la garde. A l'époque de la Praguerie, les princes révoltés se saisirent de la ville et du château, dont Charles VII ordonna le siége et qu'il réduisit bientôt sous son obéissance (1440). La réforme religieuse recruta, de bonne heure, de nombreux prosélytes à Brie-Comte-Robert. Charles IX permit, d'abord, aux Calvinistes d'y avoir un prêche (1562), et leur retira ensuite cette autorisation (1564). La place essuya encore un siége, pendant la minorité de Louis XIV : les troupes y pénétrèrent par la brèche, le 24 février 1649. François Ier, en 1547, avait accordé au duc d'Atry la jouissance temporaire du château. L'évêque de Troyes, Antoine Carracioli, prince de Melphe, parent du duc par alliance, y résidait, en 1563, lorsqu'il écrivit, le 26 février, aux ministres de l'église d'Orléans, une lettre dans laquelle il adhérait à tous les principes de la réforme. Le duc d'Atry avait, en outre, logé au château plusieurs familles italiennes, dont le séjour y occasionna des dégradations considérables, surtout dans la charpente et les planchers. L'édifice entier n'est plus actuellement qu'une vaste ruine : l'enceinte seule a été conservée, et pas une des sept tours qui la flanquaient, une entre autres, de forme carrée, appelée la *Tour de Brie*, n'offre un pan de mur debout. Le château devait pourtant être encore en assez bon état, au commencement de la Révolution, puisque le baron de Bezenval y fut enfermé. On éleva ensuite une guérite d'observation sur la tour principale, et l'on braqua plusieurs canons

dans la cour, afin de défendre la ville contre les brigands dont l'*arrivée prochaine* alarmait alors toute la France. La précaution n'était pas inutile, car, au mois de juillet 1789, une troupe de ces bandits dirigea une véritable attaque contre Brie-Comte-Robert et mit en fuite ses habitants.

Brie-Comte-Robert était, sous l'ancien régime, le siége d'une justice royale, le chef-lieu d'une châtellenie, d'un bailliage et d'un grenier à sel; on y remarquait le grand marché, un beau couvent de Minimes, et un Hôtel-Dieu fondé, ainsi que le château et l'église paroissiale de Saint-Étienne, par le comte Robert II. Saint-Étienne a survécu seul à toutes les vicissitudes du temps : il eut, au XIV[e] siècle, deux curés qui le desservaient, l'un à *dextre*, l'autre à *senestre*. Pendant la Révolution, Brie-Comte-Robert, à cause de sa situation près la rive droite de la petite rivière d'Yères, prit le nom de *Brie-sur-Yères*. Cette ville fait aujourd'hui partie du département de Seine-et-Marne : c'est un chef-lieu de canton compris dans l'arrondissement de Melun ; sa population atteint presque 3,000 âmes, et ses habitants font un assez grand commerce consistant en grains, fromages, draperie, bonneterie, colliers de chevaux, et plumes à écrire.[1]

MELUN.

A l'époque de l'expédition de César dans les Gaules, Melun, déjà désigné sous le nom de *Melodunum*, était une simple forteresse appartenant à la nation des *Senones*, et assise, comme la *Lutetia* des *Parisii*, dans une île de la Seine, *oppidum Senonum*, disent les Commentaires de César, *in insulâ Sequanæ positum.* En l'an 700 de Rome, et la cinquante-quatrième année avant notre ère, Labienus, lieutenant de César, que les troupes gauloises avaient repoussé dans sa première attaque contre Lutèce, se replia sur *Melodunum* avec ses quatre légions. Les habitants en avaient rompu les ponts : il fut donc forcé, pour s'emparer de la place, d'embarquer ses troupes sur cinquante bateaux qu'il avait saisis. La forteresse ne tint pas longtemps. Après avoir même capitulé, ses défenseurs s'unirent aux Romains pour tenter sur Lutèce une seconde entreprise. C'est en souvenir de ce siége de Melun par les troupes romaines, que, selon le vieil historien Rouillard, une antique tour située autrefois à l'occident de l'île fut appelée *tour de César.* Rien ne prouve cependant qu'elle date de cette époque reculée. L'opinion qui place à Melun un temple de la déesse *Isis*, lequel aurait donné à la ville son premier nom, n'est pas mieux avérée; Rouillard lui-même n'ose pas la soutenir en s'appuyant sur huit vers composés au moyen âge pour le blason de Melun. Les Ro-

1. *Chroniques* de Monstrelet. — Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris.* — *L'Art de vérifier les dates.* — *Dictionnaire* d'Expilly. — J. Droz, *Histoire de Louis XVI.*

mains conservèrent dans cet endroit un poste militaire. C'était, en effet, un lieu de passage rendu important par sa position sur la route de Lillebonne à Troyes, entre Paris et Montereau; nous l'apprenons par l'Itinéraire d'Antonin, qui nomme Melun *Medetum*, et par la carte de Peutinger, qui le désigne sous celui de *Meteglo*. Toutefois, tant que dura la domination romaine, Melun, simple bourgade fortifiée, ne prit aucun accroissement. Au VIe siècle, Grégoire de Tours, qui l'appelle *Miglidunum*, la qualifie encore de *castrum*, forteresse.

Mais sous les Mérovingiens, Melun commença réellement à prendre rang entre les villes. Chlodwig, qui s'en était rendu maître, en 494, en donna la garde à son lieutenant Aurélien, avec le titre de duc du pays conquis. En 540, Childeric voulut, mais vainement, ériger Melun en évêché. L'évêque de Sens, Léon, s'opposa à cette prétention royale. Melun et ses environs souffrirent beaucoup, en 583, des guerres de Chilpéric et de Gontran, et plus encore, trois siècles après, de l'invasion des Normands. En 845, Bier-Cotte-de-Fer, l'un des chefs de ces pirates, s'en empara, la mit au pillage et ruina ses églises de Saint-Étienne et de Saint-Aspeûs, ainsi que l'abbaye de Saint-Pierre ou Saint-Père, qui s'y trouvait déjà. Le nom de *Bière* donné d'abord à la forêt de Fontainebleau, et aussi à l'une des portes de Melun, était, dit-on, un souvenir du Normand Bier. Les ravages de ces barbares se renouvelèrent, en 848, contre Melun, puis encore, en 861, 866 et 883, malgré les soins de l'évêque de Sens, Wenilou, qui avait fait relever ses murailles, en 859. Charles-le-Simple fut le premier à réparer ces désastres; mais Hugues Capet, qui rebâtit l'abbaye de Saint-Père, restée ruinée pendant cent soixante ans, et son fils, Robert-le-Pieux, firent plus encore pour le rétablissement de Melun. Sous ce dernier roi, la ville avait pour vicomte un seigneur nommé Bouchard, qui, s'étant laissé trahir par Gautier, l'un de ses hommes d'armes, se vit dépouiller de son domaine au profit d'Eudes, comte de Troyes. Robert vint à son aide, et lui rendit Melun, qu'il reprit à Eudes, après quelques jours de siége (999). Dès lors cette ville, sa seule conquête, devint pour lui un séjour de prédilection. Il y tint presque toujours sa cour avec sa seconde épouse, la fameuse reine Constance. Tous deux y moururent, Robert en 1030, Constance en 1032. « Robert, dit la Chronique de Saint-Denis, s'éteignit pour la vie éternelle, en copiant l'obituaire de Melun. » Le 29 juillet 1108, Philippe Ier, son petit-fils, mourut dans la même ville, et, deux ans après, l'expédition du nouveau roi Louis VI contre Hugues du Puiset y fut résolue dans une assemblée d'évêques et de seigneurs.

Melun, comme on le voit, et ainsi que l'a écrit Dulaure, était réellement le Versailles des premiers Capétiens. Aussi Abailard, qui y tint ses premières écoles, en 1138, put-il appeler le château de Melun : « *Insigne Melidunum castrum et sedem regiam.* » Philippe-Auguste était né dans cette ville, le 22 août 1165, et souvent il y fit sa résidence. En 1200, il y rassembla ses barons, pour leur demander si, malgré l'excommunication que son divorce avec Ingelburge avait attirée sur sa tête, ils consentiraient à seconder ses desseins contre l'Angleterre. Enfin nous l'y trouvons encore, en 1223, présidant un concile provincial. Saint Louis tint plus assidûment sa cour à Melun. C'est dans cette ville qu'il fit chevalier son frère Charles, à qui il donna en même temps l'investiture des comtés d'Anjou et

du Maine (1246). Onze ans après, il y présida aux noces *grans et plenières* de sa fille Isabelle avec Thibaut, roi de Navarre. En 1353, Melun et sa châtellenie furent donnés en douaire par le roi Jean à la reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois. Cette princesse établit sa résidence dans le château, et de là, favorisa les entreprises de son frère Charles-le-Mauvais sur la ville de Melun. Le roi de Navarre la prit, en 1358, et y laissa le basque de Mareuil avec une forte garnison. Le régent Charles, voyant que cette importante prise, qui *bouclolt* la Seine, rendait Charles-le-Mauvais maître des approvisionnements de Paris, vint lui-même faire le siége de Melun. Du Guesclin, qui commandait après lui, jura que « *par Dieu qui peina en croix et au tiers jour ressuscita, il iroit aux creneaux parler à la barette du basque de Mareuil;* » puis faisant sonner l'assaut, il monta le premier aux murailles. Renversé dans le fossé par *un grand caque plein de caillous* que lui lança Mareuil, il n'en revint que plus furieux à la charge et combattit jusqu'à la nuit. Les assiégés n'attendirent pas un second assaut; ils capitulèrent, et Melun fut rendu au roi et au régent, son fils (1359). Pour que cette ville ne courût plus de tels risques, Charles la rattacha au domaine royal, par lettres du 10 novembre 1360, où il déclare qu'il affectionne Melun plus qu'aucune autre maison royale, et qu'il s'y plaît beaucoup. La reine Blanche reçut en échange le château de Nanteau, en Gatinais.

Le château de Melun, que Charles V avait fait rebâtir, servit d'asile, au dire de Christine de Pisan, en 1406, à Isabeau de Bavière et au duc d'Orléans fuyant de Paris devant les menaces de Jean-sans-Peur. En 1408, Isabeau y vint seule, après l'assassinat du duc Louis d'Orléans; et dix ans plus tard, Paris étant livré aux Bourguignons, c'est encore à ce royal asile que Tanneguy Duchâtel vint confier le Dauphin. Resté fidèle à ce prince, Melun eut à soutenir un nouveau siége, en 1420. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, traînant après eux Charles VI, vinrent y attaquer Barbazan, qui y tenait pour le Dauphin avec une garnison de sept cents hommes. Le siége, long et meurtrier, fut signalé par de beaux faits d'armes, tels que de terribles rencontres entre les chevaliers anglais et français dans les mines creusées sous le faubourg de Bière. Enfin, décimés par la famine, et n'espérant plus de secours du dauphin, les assiégés se rendirent, le 17 octobre 1420. Le seigneur de Barbazan « et cinq à six cents nobles hommes et gentilles femmes et grande partie des plus notables et plus puissants bourgeois de la dite ville, dit Monstrelet, furent conduits à Paris et emprisonnés au Châtelet, au Temple, à la Bastille et ailleurs. On poussa la barbarie jusqu'à les priver de nourriture. Plusieurs périrent de faim. » Deux moines du Jard, dont l'un nommé Simon, fort habile dans l'art de manier l'arbalète, avait tué plus de soixante assiégeants, furent décapités par ordre du roi d'Angleterre. La garnison anglaise, qui prit dès lors possession de la ville, n'en fut chassée qu'en 1430, par surprise et avec l'aide de Charles VII, qui prit lui-même le château après douze jours de siége. La ville de Melun, qu'une ordonnance du même roi, du 4 février 1432, avait gratifiée de plusieurs beaux priviléges, était régie par une coutume particulière que rédigèrent, en 1506, les membres des trois États de la province, réunis dans le couvent des Carmes, et que Christophe de Thou revit en 1558.

Melun joua encore un rôle assez important dans les guerres de religion. Le

duc d'Alençon et Dandelot furent enfermés dans le château, l'un en 1551, l'autre en 1558. Les calvinistes y tinrent des prêches séditieux, prohibés par arrêt du parlement du 7 mars 1561 ; et en 1588, après la journée des barricades, le duc de Guise tenta vainement d'en faire le siége. Toutefois, l'année suivante, les ligueurs s'en emparèrent, mais pour la rendre moins d'un an après, le 11 avril 1590, à Henri IV, qui était venu l'attaquer du côté de la Brie. Le couvent des Carmes de Saint-Liesne et l'abbaye de Saint-Père, dont un furieux ligueur, Robert de Lérisson, était abbé, furent ruinés par ce dernier siége. C'est au commencement de ce siècle de troubles religieux et de guerres civiles, que Melun avait vu naître dans ses murs *Jacques Amyot*, le plus illustre de ses enfants (15 octobre 1514). Amyot était issu de parents pauvres, car son père était boucher à Melun, selon Brantôme et de Thou, ou cordonnier, selon Saint-Réal, ou suivant Sébastien Rouillard, « fabricant et marchand de bourses et d'aiguillettes. » Il partit presque en mendiant de sa ville natale; après une jeunesse pleine d'angoisses et de misères, dont les biographes ont fait un roman, il parvint au grade de maître ès-arts, puis à celui de précepteur du fils du roi Henri II. Plus tard, il fut fait grand aumônier, évêque d'Auxerre, et, comblé de richesses et d'honneurs, il mourut, le 6 février 1593, laissant une œuvre immortelle, la traduction des *Œuvres de Plutarque.*

La Fronde ruina Melun et ses environs; la misère fut au comble dans la ville. « J'ai vu sur le pont de Melun, dit Laporte, trois enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétoit encore. » C'est dans cette ville, ainsi désolée par les maladies et la famine, que le jeune roi Louis XIV chercha un refuge avec Mazarin, en juin 1652. Le château, qui n'avait été que rarement visité par les princes, depuis qu'Isabeau de Bavière et plus tard Charles IX l'avaient momentanément occupé, fut alors jugé inhabitable; et le jeune roi fut obligé de prendre ses logements dans une maison de Fouquet, alors vicomte de Melun. Ce fut la dernière visite des rois dans cette ville : Fontainebleau l'avait remplacée dans leurs préférences. Jusqu'au XVIII siècle, Melun était resté commune franche, sous le protectorat de ses vicomtes, dont Salon, qui vivait en 991, avait été le premier, et Jean II, seigneur de Tancarville, le dix-neuvième. En 1709, Louis XIV érigea la vicomté en duché-pairie, en faveur de Louis-Hector de Villars, qui en avait fait l'acquisition. C'est à Melun qu'en 1719, le fameux Law abjura le calvinisme, afin de pouvoir occuper la place de contrôleur général des finances que lui destinait le régent. En 1740, le château de Melun menaçant ruine, fut entièrement démoli. Il n'en reste plus que le bas d'une tour occupée par le bureau de l'administration des Coches. Pendant la Révolution, le célèbre mathématicien Laplace habitait Melun : Sylvain Bailly, redoutant les suites de la révolution du 10 août, vint chercher un refuge près de lui; mais découvert et trahi par un soldat, il fut traîné devant le maire, M. Barba des Sablons, gardé prisonnier pendant quelques jours, et enfin ramené à Paris, où il périt sur l'échafaud (novembre 1793). Melun n'eut pas à souffrir de l'invasion étrangère, en 1814, et se rendit sans résistance à l'empereur Alexandre qui s'était logé, non loin de là, au château de Vaux-le-Peny.

Aujourd'hui cette ville est très-florissante : chef-lieu du département de Seine-et-Marne, elle ne compte pas moins de 7,500 habitants, le double de sa popula-

tion sous Louis XV. On évalue celle du département à plus de 333,000 âmes, et celle de l'arrondissement à environ 60,000. La Seine divise Melun en trois parties : la première se nomme *la cité*, et ne comprend que l'île au milieu du fleuve ; la seconde, qu'on appelle *la ville*, était autrefois située dans la Brie française ; enfin la troisième, jadis toute remplie d'hôtelleries, à cause du grand passage et de l'abord des coches, comprenait la paroisse Saint-Ambroise, et faisait partie du Gatinais. Les deux grandes routes de Genève et d'Italie, qui se croisent à Melun, en font aujourd'hui un centre commercial très-important. L'industrie, d'ailleurs, y est fort active : on y trouve des fabriques de percale, de toiles peintes, une filature de coton, une manufacture de verres à vitre et une raffinerie de sucre de betterave ; l'établissement le plus important est la maison centrale de détention, qui a été bâtie sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Nicolas et du couvent des Annonciades. Melun possède deux églises : Notre-Dame et Saint-Aspeüs ; deux ponts sur la Seine : le *Pont au Fruit* et le *Pont aux Meuniers ;* une belle préfecture, ancienne abbaye des bénédictins de Saint-Père, et un tribunal qui a pris la place du couvent des Carmes. Cette ville a vu naître *Edme Mallet*, savant professeur ; et madame *Gail*, compositeur de musique distinguée sous l'Empire[1].

CORBEIL.

L'historien de Corbeil, expliquant les armoiries de cette ville, dans lesquelles on remarque un écusson *chargé d'un cœur rempli d'une fleur de lys d'or au champ d'azur*, prétend que les habitants la nommèrent *Cœur Bel*, afin d'exprimer leur courage et leur dévouement envers le roi. Les commencements de Corbeil furent, au reste, des plus humbles. Charles-le-Chauve, dans une de ses chartes, datée de 867, parle d'un immeuble situé aux Corbeilles, *in Corbeliis*, nom qu'on donnait sans doute alors à une certaine étendue de territoire, parsemée de manses ou fermes. Mais bientôt après l'arrivée de quelques ermites qui vinrent, avec les reliques de saint Exupère et de saint Loup, y chercher un refuge contre les incursions des Normands, Corbeil acquit assez d'importance pour qu'on songeât à le fortifier. Ce fut l'œuvre du premier comte de Corbeil, Aymon, lequel y bâtit en même temps un château et une église dédiée à saint Exupère, dont on a fait saint Spire. Cet Aymon est le personnage héroïque de la chronique de Corbeil. Le peuple en a fait un saint, et sa mémoire est encore en grande vénération.

1. *Commentaires de César.* — Sébastien Roullard, *Histoire de Melun.* In-8°. — *Mémoires de Du Guesclin*, ch. VIII. — Freminville, *Hist. de Du Guesclin*, p. 104. — *Chroniques* de Monstrelet, t. I, ch. 2. — Jean Chartier, *Histoire de Charles VII* (1430). — *Ordonnances du Louvre*, t. III. — *Mémoires* de Laporte, p. 288. — Ch. Nodier, *La Seine et ses bords*, p. 76 — P. Villiers, *Voyageur aux environs de Paris*, t. II, p. 60. — Nicolet, *Hist. de Melun* (1845) in-8°.

Le comte Aymon eut pour successeur Burchard, homme vaillant et sage comme lui (1012). Vinrent ensuite des chefs aventureux et turbulents, dont l'orgueil causa la perte. Tel fut ce Burchard que l'abbé Suger qualifie de superbissime comte, lequel aspira ouvertement au trône, et, prêt à aller guerroyer contre son suzerain, tint à la comtesse, sa femme, cet emphatique langage : « Belle comtesse, donnez avec joie cette magnifique épée au noble comte qui la reçoit de vous comme comte, et qui vous la rendra en ce même jour comme roi. » Mais l'issue du combat ne répondit pas à son attente : il fut vaincu et tué par Étienne, comte de Paris (1019). A ce Burchard succéda Eudes ou Odon, non moins ambitieux et plus féroce peut-être. Suger le compare à une brute qui ne suit que ses instincts. C'est lui qui pilla le monastère de Sainte-Marie, récemment construit près de Corbeil ; mais l'excommunication suivit de près le sacrilége, et il fut trop heureux d'être absous au prix d'une entière restitution.

Les comtes de Corbeil donnaient trop d'inquiétude aux rois de France, et d'ailleurs une trop faible distance séparait Paris de cette petite ville, pour qu'ils ne songeassent point à l'enclaver dans leur domaine. Louis-le-Gros s'empressa d'en déposséder son frère naturel, Philippe, fils de Philippe I[er] et de Bertrade, comtesse d'Anjou (1112) ; il fit, sur tous les points, fortifier la ville, qui devint dès lors le siége d'une châtellenie et d'une prévôté. Quelque temps après, le roi de France reçut dans sa nouvelle cité le pape Calixte II, suivi d'une cour nombreuse. Vers la même époque, Abailard, chassé de Melun, vint y établir son école ; mais bientôt épuisé par l'excès de ses travaux, il se vit forcé d'aller prendre quelque repos dans son pays natal (1119). Sous Philippe-Auguste, Corbeil vit naître plusieurs personnages considérables par leurs talents et leurs dignités : entre autres *Guillaume de Corbeil*, prieur et chanoine de Saint-Osithe, lequel devint archevêque de Cantorbéry ; *Gille de Corbeil*, médecin de ce prince et auteur d'un poëme de six mille vers sur la vertu des médicaments ; et *Pierre de Corbeil*, professeur de théologie, évêque de Cambrai et archevêque de Sens, dont le plus grand titre de gloire est d'avoir été le maître d'Innocent III. En 1262, saint Louis reçut au château de Corbeil la visite de Jacques I[er], roi d'Aragon, venu pour terminer quelques différends avec lui, et conclure le mariage de sa fille avec le fils du roi de France, depuis Philippe-le-Hardi.

Du XIV[e] au XVII[e] siècle, Corbeil subit tous les contre-coups des terribles tempêtes que déchaînèrent sur la France la guerre avec les Anglais et les discordes religieuses. Nous le voyons tomber, tour à tour, au pouvoir des Armagnacs et des Bourguignons, et toujours pillé, affamé par les uns et par les autres (1415). La ville respira un moment sous Charles VII, qui la choisit comme un lieu de réunion et de conférences diplomatiques. Georges d'Amboise, complice des entreprises du duc d'Orléans, pour arracher la régence à Anne de Beaujeu, fut enfermé, en 1487, dans la grosse tour du château. Les protestants envahirent Corbeil, dès les premières années de la réforme. Condé se présenta sous ses murs, en 1562 ; mais la mauvaise tournure de ses affaires l'obligea bientôt à lever le siége. Les habitants, quoique à contre-cœur, adhérèrent plus tard à la Ligue ; aussi, le 19 avril 1590, les prêtres, les échevins et les notables se portèrent ils à la rencontre de Henri IV, croix et bannières en tête. Aux mois de septembre et d'oc-

tobre, Corbeil soutint un siége obstiné contre le duc de Parme. Le blocus durait depuis vingt-quatre jours, quand le duc fit donner un assaut général. Ses troupes y entrèrent de vive force ; Rigault, le gouverneur, fut tué sur la place, et la ville abandonnée à toute la fureur du soldat (16 octobre). Le 10 novembre suivant, sur un ordre du roi, M. de Sivry, gouverneur de la Brie, reprit Corbeil par escalade, en moins d'une heure. Ce fut un coup terrible pour les ligueurs, qui virent ainsi intercepter toutes leurs communications par la Seine.

L'histoire de Corbeil finit à l'avénement de Henri IV. Sous la protection d'un gouvernement régulier et fort, s'ouvrit pour elle une ère nouvelle de prospérité. C'est aujourd'hui une charmante ville, gracieusement posée au bord de la Seine, dont un beau pont de pierre joint les deux rives. A droite, dans le pays de Brie, est *l'Ancien Corbeil*, placé sous l'invocation de saint Spire, et à gauche, dans le Hurepoix, *le Nouveau Corbeil*, qui a saint Léonard pour patron. L'église, autrefois cathédrale de Saint-Spire, existe encore ; l'ancienne église collégiale de Saint-Guenault sert de prison, et l'on a installé la bibliothèque publique dans une partie de ses bâtiments. Le temps a fait disparaître l'église de Saint Jean-de-l'Ermitage et celle de Saint-Jean-en-l'Ile, fondées dans une île de la Seine par la reine Ingelburge. On connaît la réputation des grains de Corbeil : aussi citerons-nous parmi ses édifices les plus remarquables, la Halle aux Blés, le vaste grenier de réserve, à six étages, construit sous le ministère de l'abbé Terray, et les superbes moulins à blé de MM. D'Arblay. La ville, un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Seine-et-Oise, a plus de 4,500 habitants, et l'arrondissement en renferme près de 60,000. On y fait un grand commerce de grains et de farines pour l'approvisionnement de Paris, avec lequel le chef-lieu communique, depuis 1840, par un chemin de fer. Outre les hommes célèbres que nous avons nommés, Corbeil a donné le jour au savant antiquaire *D'Anse de Villoison*, membre de l'Institut impérial, et au conventionnel *Mellinet*. Laharpe se réfugia dans cette ville, après le 18 fructidor. Bernardin de Saint-Pierre avait précédemment cherché un asile dans une maison de campagne située aux environs, à la suite du 13 vendémiaire ; il y reçut plus d'une fois la visite du jeune officier d'artillerie, Napoléon Bonaparte, qui venait le consulter sur quelques ouvrages.[1]

FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau est un lieu à part qui doit faire exception dans l'histoire des communes. A Fontainebleau, la demeure des habitants s'efface devant celle des

1. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, X et XII. — *Vita Burchardi comitis.* — *Gallia christiana*, t. VII. — Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris.* — Jean de La Barre, *Antiquités de la ville, comté et châtellenie de Corbeil.* — *Mémoires* de Condé, t. IV. — *Journal de Henri IV.*



rois, et l'histoire d'une ville est forcément celle d'un château. De la ville on écrirait les annales en quelques lignes ; mais la résidence royale remplirait de souvenirs des volumes entiers, en remontant de nos jours à Louis VII, qui, le premier, goûta le charme de ces lieux. Cette vaste forêt voisine de Melun qu'il habitait, les riantes vallées qu'elle cache au fond de ses solitudes, les bêtes fauves qui la peuplaient, ces roches aux formes bizarres qui l'enrichissent d'aspects si pittoresques, les hauteurs d'où l'œil embrasse le plus magnifique horizon, les sources si pures et si fraîches qui donnèrent leur nom à *Fontaine belle eau*, justifiaient assez le choix de Louis VII.

Après la guerre les rois de France n'avaient point, alors, de plus doux passe-temps que la chasse. Ils s'y livraient avec passion. Mais leurs croyances avaient de beaucoup le pas sur leurs plaisirs. La religion sanctifiait leurs guerres, leurs traités, leurs séjours, et jusqu'à leurs amusements. Des moines s'étaient élevé un monastère dans ces lieux isolés. Louis VII prit d'abord un pied à terre dans ce pieux asile. Ce n'était rien qu'un rendez-vous de chasse ; mais les plus grandes choses ont souvent une humble origine : Rome sortit d'une cabane et Fontainebleau d'une chapelle. Louis VII la fonda en 1169. « Je veux, dit-il dans ses lettres-patentes, qu'on donne au chapelain, quand la cour sera dans ce lieu, deux deniers pour sa table, quatre pains, un demi-septier de vin, plus une *toise* de chandelle : *pro coquinaria duos denarios, et tesam candelæ.* » Ouvrez Ducange et son glossaire, vous y verrez comment, à cette époque, les offices royaux mesuraient la chandelle à la toise. Saint Louis a daté plusieurs lettres *de nos deserts de Fontainebleau.* Vrai désert, en effet, puisque lui-même, éloigné de sa suite, y fut surpris par des voleurs, et ne leur échappa qu'après avoir sonné deux fois du cor. Il bâtit à Fontainebleau le pavillon qui porte encore son nom ; mais il bâtit aussi un hôpital pour les pauvres malades des environs, *lieux arides et sauvages*, dit-il dans l'acte de fondation, *De circum adjacentibus locis aridis et desertis.* La charité, pour lui, etait compagne inséparable de la grandeur. Il voulait que les plaintes du pauvre fussent près de l'oreille des rois. On y porta, plus tard, d'autres plaintes. C'est à Fontainebleau que la femme d'Édouard II, roi d'Angleterre, Isabeau de France, vint trouver son frère Charles IV et lui dit : « Sire frère, je me viens me douloir avec vous des faits du roi mon baron, qui, par le conseil d'un traître, m'a chassée mauvaisement hors de sa terre » (1326). Le roi de France la retint au château pour l'y traiter avec magnificence. Leur père à tous deux, Philippe-le-Bel, s'y etait fait transporter, quand, précipité par son cheval contre un arbre de la forêt, *il lui convint mourir en* 1324, comme dit la Chronique de Flandre mise en lumière par Denis Sauvage.

« Aulcunes foiz, au temps d'été, dit Christine de Pisan, le roi Charles V, aloit s'esbatre en ses villes et châteauls, hors de Paris, lesquels moult richement avoit fait reparer de solemnels édifices ». Nul doute qu'alors il ne vint visiter Fontainebleau, quoiqu'il fût plus songeur que chasseur. Toujours est-il qu'il y fit belle assemblée de notables livres, *moult bien escritps et richement adornez, et sans cesser, y eut maistres qui grans gaiges en recepvoient, de ce embesongniez.* Tels soins étoient dignes d'un roi si plein de prudhommie. Après lui, Isabeau de Bavière, la folle femme, l'épouse infidèle, la mère dénaturée, habita

longtemps Fontainebleau, et se plut à l'orner de beaux travaux en *maçonnages*. Des lettres de Charles VII insérées au Recueil des ordonnances sur les eaux et forêts en font foi. On y lit, « qu'en la forêt de Bière, au lieu dit Fontainebleau, étoit un très-bel hôtel, où les rois venoient pour courre la chasse, et que la dite dame Isabeau vouloit *réédifier tout à neuf*, des deniers du domaine et des aides levés à Melun. » Peut-être que ces aides levées par la reine avaient passé, de ses mains, dans celles de Boisbourdon son grand maître. Si ce grand maître l'occupa trop, pour son repos et sa réputation, ce qu'on ne peut nier, c'est chose avérée du moins, qu'elle s'occupa fort aussi des réparations à faire à Fontainebleau.

Nous n'aurions jamais fini si nous voulions nommer tous ceux qui prirent de semblables soins. Fontainebleau est à lui seul une histoire de France *illustrée*, un abrégé chronologique presque aussi exact et bien plus attachant que l'abrégé du président Hénault; son château ou plutôt ses châteaux réunissent, dans leur vaste enceinte, tous les temps, tous les règnes, tous les souvenirs, tous les genres d'architecture. La politique, les arts, la puissance, la religion, la galanterie, la gloire, ont tour à tour marqué Fontainebleau de leur empreinte. Comment des esprits polis, ornés, sensibles au charme des lettres, épris des souvenirs du passé, ne se plairaient-ils pas dans un si beau séjour? J'en connais, et de très-distingués, qui s'y plaisent fort. Mais de tant de souverains qui prirent à tâche d'embellir ces lieux, dans des temps déjà loin de nous, nuls n'y appelèrent avec plus de magnificence les peintres, les statuaires, les architectes de la riche Italie, nuls n'y portèrent plus loin le goût des arts, que François Ier, Henri II, et plus tard Henri IV. Beaux-arts de la Renaissance, que vos inspirations étaient poétiques, que votre imagination puissante mettait de variété, de vigueur ou de grâce dans ses œuvres! Que vos productions, bronzes, tableaux, statues, monuments, ont bien le caractère d'un génie libre, abondant, créateur, que la solitude grandit, et que la méditation féconde. Toutes vos croyances étaient vives et fortes! Vous aviez foi dans la mythologie presque autant que dans la religion du vrai Dieu; c'est le secret de votre supériorité dans tous les genres. Le mauvais goût, la barbarie, le temps, qui est souvent le moins destructeur des Barbares, auraient, partout ailleurs, anéanti vos chefs-d'œuvre, que Fontainebleau, restauré sous l'Empire et depuis Juillet, par des mains savantes, suffirait presque seul à votre gloire.

La reine Isabelle avait voulu *réédifier le château tout à neuf*. Ce projet qu'elle avait rêvé, François Ier le réalisa. Après Marignan, et de retour en France, ce prince, dans l'ivresse de la puissance et de la gloire, ne croyait pas de femmes ou de provinces à l'abri de ses conquêtes, et mille jeunes guerriers ne rêvaient, à sa suite, que glorieux ou galants exploits. Le mot de galanterie cependant va mal au caractère de l'époque; une civilisation trop hâtive avait atteint la corruption sans passer par la politesse. L'Italie nous prêtait des artistes, mais les arts qu'on abaissait, en les protégeant, étaient forcés de complaire à mille fantaisies déréglées. Ils ciselaient pour les plus grands seigneurs des coupes d'or et d'argent chargées de licencieuses figures, et ces seigneurs forçaient des femmes à boire, à table, dans ces vases obscènes. De pareilles surprises faites à la pudeur, quand la pudeur était surprise, excitaient les éclats d'une joie grossière. Ceci se

passait à la cour plus qu'en tous lieux. Il n'y avait point, dans tout Fontainebleau, de salles ou de bosquets auxquels on ne pût rattacher des souvenirs de même nature. Au fond de ces jardins, car ces jardins ont aussi, comme vous le verrez, leur célébrité, des narrateurs moins discrets que nous vous arrêteraient devant un bâtiment où se voyaient encore, il y a peu d'années, des satyres. Ces dieux champêtres gardaient l'entrée de la grotte des bains, sous François Ier. La pudeur avait là de singulières sentinelles. On prétend même, ce sont les satyres qui l'ont dit, que ces bains dangereux, ces grottes perfides, cachaient de secrets points de vue dont le prince et ses favoris abusaient. Trouvaient-ils donc si nécessaire de recourir à de semblables ruses? La comtesse de Châteaubriand n'était-elle pas aimée à la fois du roi, de Charles de Bourbon, l'altier connétable, et du beau, du présomptueux Bonnivet? Aucun, dit-on, n'était malheureux, mais le roi n'avait pas la préférence. Une plus grande dame encore osait davantage : Louise de Savoie, la mère du jeune monarque, faisait amener, la nuit, chez elle, après mille détours, cet heureux Bonnivet, qui avait un bandeau sur les yeux, et ce mystère que recommandait Louise servait à la fois son avarice et ses déréglements.

Les arts demandent grâce pour les mœurs de cette époque. Tous ces maîtres célèbres que le goût et les bienfaits du roi attiraient de l'Italie en France, s'empressèrent, à sa voix, d'orner Fontainebleau. Serlio élevait la façade de la cour des Fontaines; le Rosso peignait la galerie qui a pris le nom de François Ier; Benvenuto Cellini y exposait, avec orgueil, le Jupiter d'argent dont il a parlé dans ses cyniques mais très-curieux récits, et déja se trouvait bâtie cette salle de bal que, plus tard, le Primatice, aidé de Nicolo del Abate, acheva et décora de si délicieuses peintures, sous le règne de Henri II. Dans cette réunion, j'ai presque dit dans cette confusion, de cours, de pavillons, de galeries, où tout a de la majesté mais manque d'ensemble, il y a des salles, des cabinets, longtemps délaissés, dont un religieux respect des vieux temps a, de nos jours, ordonné la restauration. Quelques curieux, nous étions du nombre, visitaient, il y a vingt ans, à Fontainebleau, une vieille salle ouverte a tous vents, qui avait servi de corps de garde sous Louis XV, et de magasin dans les temps qui suivirent; on y apercevait, de loin en loin, des fragments de boiseries sculptées, et des traces, à peine visibles, de peinture à fresque; un plafond de bois de noyer, enrichi de cadres, de frises, de corniches, de chiffres en relief et dorés, attirait aussi les yeux : mais le temps, l'abandon, l'oubli, le froid, le chaud, avaient effacé ces fresques, lézardé ces boiseries, souillé ces dorures. C'était la salle de Henri II, et ces peintures étaient du Primatice. Aujourd'hui, dans cette salle, quel changement! quelle surprise! quel éclat! quel accord dans toutes les parties de ce vaste ensemble! c'est le XVIe siècle tout entier dans la splendeur de sa puissance, de son goût, de ses arts, de son luxe. Que de confidences sérieuses ou de tendres aveux ont dû se faire dans l'embrasure de ces longues fenêtres, si favorables aux doux entretiens! que de vertus rebelles ont cédé peut-être à la séduction de ces peintures, chastes il est vrai cette fois, mais qui n'en représentaient pas moins tous les dieux amoureux de la fable. Plus on regarde, plus l'illusion devient complète, et bientôt on croit assister aux fêtes données par Henri II.

Des flambeaux de cire rose éclairent toute la salle ; les portes chargées de moulures, profondément ciselées, roulent avec lenteur sur leurs gonds ; des Suisses, avec leurs vêtements mi-partis de jaune et de rouge, le casque en tête et la pertuisane à la main, se tiennent des deux côtés de l'entrée : *Le roi*, *Messieurs!* alors vous voyez arriver, avec Henri II, Catherine de Médicis le sourire sur les lèvres et la haine dans le cœur ; Élisabeth et Marguerite, ses deux jeunes filles, qui devaient régner, l'une à Madrid, l'autre sur la Navarre ; Marie Stuart, épouse d'un enfant, et qu'attendaient un jour, hors de France, un trône et un échafaud ; puis Diane de Poitiers, plus reine qu'elles toutes, Diane dont la beauté trompait, bravait le temps, Diane qui n'avait de la chaste déesse que le croissant, mais dont le croissant, la devise et les chiffres, rehaussés d'or, frappaient en tous lieux les regards. Vous voyez entrer les Guises, ambitieux dans leurs vues, fiers dans leur maintien, mais si nobles dans leurs manières, qu'auprès d'eux les autres *princes paraissaient peuple*. Vous voyez entrer Montmorenci, vaillant chevalier, chef inhabile ; Brissac, toujours brave et toujours amoureux ; l'ardent Tavanes, le prudent Coligny, Turnèbe le savant, Ronsard le poëte, et cette foule de courtisans, de belles, de héros, que l'ambition, l'intrigue, l'amour et le plaisir attachent aux pas du monarque. N'est-ce pas que c'est un beau spectacle ? Et notez bien que le sire de Bourdeilles, Brantôme, s'y trouvait, pour mieux peindre un jour *capitaines et dames galantes*.

Ces beaux jours passèrent trop vite. A ces fêtes assistait aussi Montgommery, dont l'imprudente adresse tua le roi dans un tournoi. Sous ses fils, la guerre civile, née des rivalités des grands, attisée par le fanatisme, sanglante, terrible, impitoyable, effraya les arts qui prirent la fuite ; c'est tout au plus si la poésie osa rappeler encore les souvenirs de Fontainebleau. Henri III y était né, le 19 septembre 1551. Le vieux poëte Desportes, faisant à ce sujet parler le prince, lui prête les vers suivants adressés aux nymphes :

Nymphes de ces forêts, mes fidèles nourrices,
Tout ainsi qu'en naissant vous me fûtes propices,
Ne m'abandonnez pas :
Quand j'achève le cours de ma triste aventure,
Vous fîtes mon berceau, faites ma sépulture
Et pleurez mon trépas !

Les nymphes de Saint-Cloud virent la *fin de la triste aventure*. Henri III y mourut. On sait quel fut son successeur. Avec la sécurité qu'il fit enfin renaître en France, Henri IV ramena les beaux-arts à Fontainebleau. Le château lui doit les bâtiments de la cour du Cheval-Blanc, l'appartement des bains, en forme de grotte rustique, qui faisait suite à la galerie d'Ulysse ; la galerie des Chevreuils, qui n'existe plus ; la galerie des Cerfs qui fut, comme nous le dirons bientôt, le théâtre d'une si tragique histoire ; puis la galerie de Diane, décorée à neuf sous Napoléon. Dans les jardins, le grand canal, des terrasses et des parterres, sont autant d'embellissements que Henri IV dirigeait lui-même. Il ouvrit des avenues pour la promenade dans quelques parties de la forêt ; à d'autres il laissa leur sombre profondeur, plus favorable aux hasards de la chasse.

Ces futaies, ces taillis ont, comme toutes les vastes forêts, leurs superstitieuses

traditions, leur *chasseur noir*, leur *Robin des bois*. Celui de Fontainebleau s'appelait le *Grand Veneur*, point méchant, point provocateur, mais chasseur heureux, et railleur impitoyable pour ceux qui ne l'étaient pas. Un jour Henri IV revenait de loin à travers la forêt; il était mécontent : deux fois sa meute et ses veneurs avaient manqué le cerf. A la chasse, à la guerre, en amour, il aimait à vaincre. Tout à coup il entend, à vingt pas de lui, le galop des chevaux, les aboiements des chiens, et le son des cors dont les fanfares célèbrent la victoire... « Quel est l'audacieux ! » dit-il..... Vingt courtisans se sont élancés déjà dans le bois. On en vit sortir une espèce de fantôme, un homme d'une taille démesurée, tout vêtu de noir, au visage pâle, au rire moqueur : « *M'entendez-vous?* » dit-il d'une voix tonnante. Puis au même instant, il s'abîma dans l'épaisseur de la forêt. Chacun resta frappé de surprise. Henri IV, préoccupé, rêveur, mélancolique, regagna silencieusement Fontainebleau. Dans ses pressentiments tout n'était pas vaines terreurs, illusions, fantômes!

C'est à Fontainebleau qu'il acquit la preuve des complots tramés contre *son État* par Biron; à Fontainebleau que les plus généreuses instances ne purent arracher un aveu au cœur endurci du coupable; à Fontainebleau qu'on l'arrêta pour le conduire à la Bastille (1602). L'avenir d'un fils, car le roi venait d'en avoir un, ne lui permettait pas de livrer le royaume à tous les hasards des conspirations. L'ancienne monarchie attachait, avec raison, la plus haute importance à la naissance des princes qui se trouvaient, en ligne directe, appelés au trône. Souvent on ondoyait l'enfant, et les solennités pieuses, les réjouissances, avaient lieu plus tard. Le fils aîné de François Ier, né le dernier février 1517, ne fut baptisé que le 25 avril 1518, et porta le nom d'Orléans. Le baptême, ou, comme on disait, le *chrétiennement*, se fit au château d'Amboise; « et néanmoins que le baptême eut lieu de nuit, il y faisoit aussi clair que le jour pour le grand nombre de lumières qui s'y trouva. » Mais les solennités les plus magnifiques eurent lieu au baptême du fils aîné de Henri IV, le Dauphin, depuis Louis XIII, qui, né en 1601, ne reçut le premier sacrement que le 16 septembre 1606, à Fontainebleau, avec deux de ses sœurs. De vous dire ce qu'on vit figurer, dans cette cérémonie, de princes, princesses, chevaliers des ordres, grands dignitaires, seigneurs, pages, archers de la garde et Suisses, serait chose impossible. On avait apporté, de la chapelle du bois de Vincennes, à Fontainebleau, les fonts baptismaux qui servent aux enfants de France; à savoir, une cuve faite comme un grand bassin à l'antique, car elle a été fabriquée en *l'an huit cent nonnante sept*. « En cette journée le temps fut fort clair et serein, dit le procès-verbal du baptême, mais les tocques, les boutons et les épées des princes et seigneurs, couverts de pierreries, éclataient plus que ne le faisoit le jour. La garde seule de l'épée du duc d'Épernon valoit plus que trente mille écus; mais surtout paroissoit la robe de la reine, étoffée de trente-deux mille perles et trois mille diamants... Le lendemain fut donné le plaisir de la bague. Aussi le duc de Sully, ayant fait faire un château *artificiel*, plein de fusées, boettes et autres artifices à feu, le fit assiéger, battre et prendre par des satyres et sauvages. » L'attaque d'un fort défendu par des canons, et pris par des satyres, paraîtrait aujourd'hui fort étrange.

Quoique né à Fontainebleau, Louis XIII n'apprécia guère, de ce beau séjour,

que ses épais taillis, ses bêtes fauves, et le plaisir, tristement facétieux, d'y faire manger des pâtés de loup aux filles d'honneur de la reine[1]. Pendant la minorité qui suivit son règne, avant et après la Fronde, Mazarin s'occupa beaucoup plus d'enrichir son palais que de restaurer ceux du roi. Mais il permit que Christine de Suède, en 1657, habitât celui de Fontainebleau, souvenir funeste et présent à tous les esprits! Des appartements qu'elle occupait, on aperçoit la forêt, ses rochers grisâtres, ses voûtes de verdure. Hâtons-nous de les parcourir; bientôt le vent d'automne aura jonché la terre de feuillage. Sur la lisière du bois, ce premier village est Avon. Il existait longtemps avant Fontainebleau. Mais comme les hommes, les lieux ont leur destinée : Avon n'est qu'un pauvre hameau bien obscur. Deux hommes, de mérites très-différents, Bezout et Daubanton, reposent sous le porche de son église. Dans l'église même, au pied du bénitier, sur une pierre étroite, que lisez-vous, en vous baissant un peu? *Cy gît Monadelsxi.* Ces seuls mots rappellent sa tragique histoire, son long assassinat, ses terreurs, ses supplications, l'inflexible vengeance d'une femme, et le zèle chrétien du religieux, qui tantôt embrassait les genoux des meurtriers, tantôt revenait exhorter la victime. Quel souvenir de pitié, de reconnaissance ou de haine, a désigné sa sépulture dans cette première inscription dont les caractères sont du temps? Qui, de nos jours, a pris soin de faire graver celle qui suit? « *Le samedi* 10 *novembre* 1657, *à cinq heures trois quarts du soir, ont été déposés près du bénitier, les restes du marquis de Monaldeschi, grand écuyer de la reine Christine de Suède, mis à mort dans la galerie des Cerfs du château de Fontainebleau, à trois heures trente-quatre minutes du soir.* » Enfin quelle main, ou vindicative ou fidèle, mais invisible et puissante, a pu, comme tout porte à le croire, rouvrir cette tombe pour chercher les restes qu'on croyait y trouver?

Les renseignements donnés sur le jour et l'heure, dans la seconde inscription, sont bien exacts, mais l'expression de *mis à mort* est bien timide : c'est assassiné qu'il fallait dire; assassiné à trois reprises par une reine étrangère, dans un palais du roi de France; assassiné au mépris du droit des nations et de l'humanité, par les ordres en quelque façon et sous les yeux de Christine, qui pouvait entendre et compter les deniers soupirs du grand écuyer! Christine n'a point droit aux ménagements, elle qui se vengeait d'une infidélité comme Richelieu n'eût point osé punir un crime d'État! Héritière et fille de Gustave-Adolphe, Christine reçut une éducation trop au-dessus de ses forces et de son caractère. Ses instituteurs en voulurent faire un héros : la nature n'en avait fait qu'une femme d'infiniment d'esprit, mais capricieuse, hautaine, vindicative, inconstante, implacable. Elle abdiqua le trône et voulut le reprendre; de protestante elle devint catholique, et n'édifia ni Rome par sa piété, ni la cour de France par sa conduite. Elle dégrada son titre de reine et sa dignité de femme dans des galanteries obscures. Elle eût voulu changer de sexe aussi facilement que de foi, mais ne pouvant prendre des hommes que le costume, elle offrait un ridicule mélange de jupes et de justeaucorps, de coquetteries féminines et de façons cavalières. Christine, reine sans

1. Il fit construire, en 1634, à Fontainebleau, par Jacques Lemercier, le fameux escalier en fer à cheval, dans la cour d'honneur.

grandeur, femme sans retenue, chrétienne sans croyance, fut, à Fontainebleau, maîtresse jalouse et sans pitié. Une si cruelle vengeance, mise à fin dans un des palais royaux, eût irrité tout autre que Mazarin; mais il comprenait mieux les avantages que la majesté du pouvoir. Trois mois après, Christine osa, dans Paris, au carnaval, au milieu de la cour, dans un bal où dansait le jeune roi, apporter une odeur de meurtre et de sang. Celui de Monaldeschi laissera, pour jamais, une tache à sa mémoire.

Enfin Mazarin meurt : la scène change. Des ministres qui se disputaient en espérance l'autorité souveraine, sous un roi de vingt ans, sont étonnés, dès le premier conseil, de plier sous la main d'un maître. La soumission rentre dans tous les cœurs, et quelque chose de servile y rentre avec elle. Qu'il avait fallu peu d'années pour changer les hommes! A Fontainebleau, dans ce pompeux séjour, embelli par tant de rois, Louis XIV, épris de La Vallière et goûtant à la fois les premières douceurs de l'amour et de la royauté, ivre de son bonheur, le faisait partager à ceux qui l'entouraient. Des promenades au fond de la forêt, des chasses que les dames suivaient en calèche, des jeux, des carrousels, galante image des anciens tournois, occupaient tous les instants du jour. Le soir, d'harmonieux concerts retentissaient sous les ombrages. Au bord du canal, des femmes charmantes, des seigneurs empressés se promenaient sur les gazons, à la clarté de mille flambeaux, tandis que, sous leurs yeux, une barque élégante se balançait mollement sur les eaux. Elle portait Louis XIV, la reine-mère, la jeune reine, la tendre La Vallière, et cette aimable Henriette d'Angleterre, enlevée trop tôt aux hommages d'une cour dont elle était l'ornement. On y servait une collation aux princesses; mais la barque petite et le souper somptueux ne permettaient pas au service ordinaire d'y avoir accès. Le grand Condé, le duc de Beaufort, ces héros de la Fronde, si factieux alors, aujourd'hui si soumis, s'empressaient à l'envi de servir le prince qu'ils avaient combattu. Tous deux, l'un par le devoir de sa place, l'autre par zèle, recevaient les plats tour à tour et les posaient eux-mêmes sur la table : « Faisant voir, dit un auteur du temps, en parlant du prince de Condé, qu'il étoit aussi grand par son humilité que par ses victoires. » La postérité, qui voit avec d'autres yeux, pourrait trouver le prince *plus grand* sous les lauriers de Fribourg que dans ses fonctions de grand maître; mais elle admirera du moins l'habile politique d'un jeune roi qui, donnant aux règles de l'étiquette un empire inconnu jusqu'à lui, ne comptait déjà plus que d'humbles serviteurs dans les princes de sa famille. Qui eût dit que, dans ces mêmes lieux, quarante ans plus tard, il expierait les galants plaisirs de sa jeunesse dans une dévotion sombre, étroite, intolérante, auprès de la veuve de Scarron?

Louis XV et Louis XVI n'ont rien laissé d'eux à Fontainebleau. La Révolution y passa comme un torrent dont Napoléon répara les ravages. Il restaura, il agrandit, il embellit. Des hôtes illustres vinrent l'y visiter. Il y reçut deux fois Pie VII, la première fois comme un pontife, dont il attendait en quelque façon l'huile sainte, et la seconde comme un captif, comme un prince du monde auquel il voulait arracher ses biens temporels. L'Empereur disait sur ce sujet à M. le comte de Narbonne, dans un premier mouvement de colère : « Je veux séparer la France de Rome, établir un primat des Gaules et commander à la nouvelle Église. » A

quoi M. de Narbonne répondit avec un bon sens plein d'esprit : « *Sire, nous n'avons pas, en France, assez de religion pour en avoir deux.* » Plus tard, l'Empereur céda : la persévérance du pieux vieillard l'emporta sur la volonté la plus absolue de l'Europe. L'étoile du conquérant avait pâli dans le Nord ; il fléchissait devant la fortune. Deux fois le sort le vit à Fontainebleau dans des situations diverses. Vainqueur après Wagram, il y épousait une archiduchesse d'Autriche ; vaincu à Leipzig, en France, et jusque sous les murs de Paris, malgré la défense la plus héroïque, il y abdiquait et prononçait les plus touchants adieux à son armée.

Sous Louis XVIII et sous Charles X, même indifférence que sous Louis XV, leur aïeul, pour les galeries, les arts, les souvenirs de Fontainebleau. Après la révolution de 1830, tout y reprend au contraire une splendeur nouvelle. Dans le château, un goût éclairé rendant aux constructions de chaque époque le style et le caractère de leur temps, y est occupé, non du soin de leur rajeunissement, mais du soin de leur rendre une vénérable vieillesse. Dans les jardins, dans la forêt, mêmes soins ; et c'est ici l'occasion d'ajouter un mot nécessaire. A ces arbres séculaires, à ces rochers, à ces limpides eaux dont l'enrichit la nature, Fontainebleau joignit les dons d'une culture industrieuse. Les raisins de Fontainebleau sont célèbres dans l'Europe entière. François I[er] en fit apporter les plants des premiers vignobles de France ; l'art de les cultiver fut porté fort loin, non pas seulement dans les *treilles royales*, mais dans les lieux voisins, et surtout au petit village de Tomery, sur les bords riants de la Seine. Les jardins de Tomery, petit hameau, laborieux et riche, s'élèvent en amphithéâtre sur le coteau de la rive gauche. A Tomery, les rues sont des vergers et les maisons des treilles. C'est de Tomery que nous vient ce chasselas fameux auquel Fontainebleau ne donne véritablement que son nom. Le long des murs nombreux, qui croisent en tous sens le coteau, de petits toits abritent le raisin contre la pluie ; des mains adroites en détachent les grains trop serrés ; l'osier le renferme, la bruyère le protége ; et six mille paniers descendent ainsi la Seine, chaque semaine, pour être, à Paris, l'ornement de nos tables En trois mois, arrivent ainsi soixante-douze mille paniers qui se vendent trois francs chacun. Le travail d'un petit hameau lui rapporte, par an, *deux cent seize mille francs !*

En quittant les rives de la Seine, on revient sous des allées de feuillage ; on voit ces chênes, ces hêtres vénérables, qui, rois eux-mêmes de la forêt, prennent le nom de *Bouquet du roi* ou de *la reine ;* on voit la route royale, d'où le panorama de la ville et du château se dessine admirablement sur un fond de verdure ; on voit le *Nid de l'aigle*, la tranquille et rêveuse *vallée de la Sole*, les lointains qu'on découvre du *rocher des Deux Sœurs*, enfin les *rochers de Franchard* qu'ont rendus célèbres les ermites qui s'y réfugiaient, et les brigands qui ont assassiné ces ermites On peut voir aussi, près des murs du parc, la fatale avenue dans laquelle la vengeance personnelle d'un insensé pensa commettre un odieux attentat (1845). Rentrons dans le château par la ville. Les rues en sont larges : elle est régulièrement bâtie. Longtemps elle ne fut qu'une dépendance de la petite paroisse d'Avon. Dans l'église, que Louis XIII fit enfin construire, en 1624, la paix fut jurée entre la France et l'Angleterre, en 1629. D'assez beaux édifices ornent les

rues, les places publiques : on y voit un palais de justice et deux hospices fondés, l'un par Anne d'Autriche et l'autre par madame de Montespan ; on y remarque de plus un théâtre, un collége, un obélisque. La forêt sert de ceinture et de promenade à la ville. Fontainebleau compte plus de 8,000 habitants, et parmi eux des artistes, des gens de lettres, des gens du monde, des femmes qui, après en avoir été l'ornement, viennent goûter les douceurs de la retraite, sous ces beaux ombrages, près de ces riches galeries dont les anciens hôtes, la destination, les peintures, les ravages ou les embellissements ouvrent un champ si vaste aux méditations[1].

Et comment oublier les mille événements dont cette ville fut le théâtre! Les lieux qui subsistent encore y racontent, pour ainsi dire, les faits qu'ils ont vus. Vous rappelez-vous la chapelle modeste que fonda Louis VII, il y aura bientôt sept cents ans? la voilà, rebâtie il est vrai, en partie par François Ier, et fort restaurée de nos jours, mais dans le style et même avec la simplicité d'autrefois, voûtes gothiques, écussons chevaleresques, fenêtres en ogive et vitraux de couleur, ornés de sujets composés avec un sentiment si naïf et si pur qu'on les croirait volontiers des vieux temps. Les vitraux qui représentent des traits de la vie de sainte Amélie, sont un hommage filial rendu aux vertus d'une reine et d'une mère, par une princesse, par un jeune talent, dont la royale famille et les arts pleurent encore la perte. Cette tourelle date de la reine Blanche et porte son nom. Auprès est le pavillon de Saint-Louis. La cage de ce grand escalier était autrefois l'appartement de Diane de Poitiers. Ces cabinets étaient ceux de madame de Maintenon qui disait : *Il n'y a rien de plus habile qu'une conduite irréprochable.* Louis XV, qui le fut si peu, a bâti cette salle de spectacle où se donna la première représentation du *Devin de village*, paroles et musique de Jean-Jacques Rousseau. De ce joli boudoir qu'occupait Marie-Antoinette, les espagnolettes en fer furent ciselées par le roi son mari, Louis XVI; et non loin de là se voit la pièce qui devint la chambre à coucher du pape; on y avait laissé pour tenture en tapisserie, Vénus à sa toilette, et Vénus a si peu besoin de parure! Enfin voici le cabinet de travail où l'Empereur signa son abdication; et cet escalier du fer à cheval est celui qu'il descendit rapidement, le 20 avril 1814, pour dire à ses soldats en les quittant, après avoir embrassé leurs aigles : « J'aurais pu mourir, rien n'était plus facile; mais non, je suivrai toujours le chemin de l'honneur. J'écrirai ce que nous avons fait! » Quel tableau! quels souvenirs! Fontainebleau réunit ainsi tout ce qui peut occuper les regards ou la pensée des hommes : de beaux lieux, les chefs-d'œuvre des arts, et des faits dignes de mémoire.[2]

1. La population de l'arrondissement de Fontainebleau est d'environ 70,000 âmes.

2. *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, par P. Dan. — *Description historique de Fontainebleau*, par l'abbé de Guilbert. — *Ordonnance des eaux et forêts*, par Saint-Yon. — ***Notices sur les palais et château royaux***, par M. Fontaine. — ***Le Cérémonial français***, par Godefroy. — *Relation de la mort du marquis de Monaldeschi*, par le père le Bel.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MOEURS. COUTUMES. — LANGAGE. — ANTIQUITÉS.

« Qu'on suppose, » disait, en 1844, M. Aristide Guilbert, « un étranger, qui, par une chaude journée d'été, a entrepris l'exploration des douze arrondissements de Paris, c'est-à-dire, de douze villes étroitement enchevêtrées les unes dans les autres, pour en admirer en détail toutes les merveilles; qu'on se le représente, fatigué d'une si longue promenade, au milieu de ce prodigieux amas de grands murs qui s'élèvent parallèlement, en plusieurs étages, avec leurs fenêtres et leurs balcons, jusqu'à ce qu'interceptant le jour, ils servent de points d'appui à un monde de cheminées et de toitures; qu'on se l'imagine, rassasié d'avoir traîné son admiration de monument en monument, de palais en palais, d'hôtel en hôtel, d'église en église, de musée en musée, d'académie en académie, et d'établissement public en établissement public; qu'on se le figure impatient de s'échapper de cet inextricable labyrinthe de boulevards, de rues, d'impasses, de carrefours, de places publiques, de quais et de ponts, dont le pavé, les dalles et l'asphalte lui brûlent les pieds; qu'on le suive, jusqu'au moment où voyant enfin s'ouvrir devant lui quelqu'une des barrières de l'interminable cité, il reprend courage et se précipite vers cette issue pour respirer l'air de la campagne. Mais voilà que cette fois encore son attente est cruellement déçue : hors de la barrière, il retrouve, à son grand étonnement, ce Paris qu'il croyait avoir laissé derrière lui. De quelque côté qu'il se tourne, toujours des maisons, toujours des rues, toujours ce pavé ardent comme les carreaux d'un four; partout, dans les champs, les vallées et jusque sur les collines, les habitations se pressent, s'alignent et se forment en autant de villes annexes de la grande ville : ce sont, sur la rive gauche, Ivry, la Gare, Deux-Moulins, le Mont-Parnasse, Vaugirard, Issy, Montrouge, la Chaussée-du-Maine, Grenelle; ce sont, sur la rive droite, Passy, les Thernes, les Batignolles, Montmartre, la Villette, la Chapelle-Saint-Denis, Belleville, Charonne, Bercy. Enfin, le pauvre étranger, épuisé, brisé, écrasé, se croit le jouet de quelque malin enchanteur qui, du bout de sa baguette, et au fur et à mesure qu'il marche, transforme les plaines en quartiers, les allées d'arbres en rues, et les mottes de terre en pavés. »

Toutefois, après une longue excursion, le voyageur parvient à rencontrer la campagne, et cette campagne est des plus riches, des plus belles et des plus variées qu'on puisse voir. Ici s'étendent les collines boisées de Meudon, de Bellevue, de Saint-Cloud et de Ville-d'Avray, avec leurs royales résidences et leurs charmantes habitations; là, les vignobles de Suresne et d'Argenteuil, dé-

possédés de leur antique renommée, les verdoyants îlots de Neuilly, de Saint-Ouen et de Bougival, les bois touffus de Louveciennes et de Marly et l'imposante terrasse de Saint-Germain, qui d'un côté s'adosse à la grande forêt de ce nom et de l'autre descend jusqu'aux bords de la Seine. Ailleurs, se succèdent les sites riants, les bois coquets et les hauteurs pittoresques de Romainville, de Vincennes, de Saint-Maur, d'Enghien et de Montmorency; et toutes ces délicieuses retraites, tous ces frais paysages et ces gracieux tableaux des vallées de la Seine, de la Marne, de la Bièvre, de l'Orge et de la rivière d'Yères. Mais le bassin de l'Ile de France n'offre pas seulement les attraits d'un beau spectacle; son sol crayeux, surmonté d'une couche épaisse d'argile plastique, est fécondé par une culture intelligente, mis en œuvre par une infatigable activité. Il fournit en abondance à la capitale toutes sortes de céréales, des vins de qualité médiocre, mais qu'on a pourtant trop dépréciés; des fruits et des légumes excellents. Ce n'est guère qu'aux environs de Paris qu'on peut voir des champs entiers d'artichauts, d'asperges, de choux, de laitues, de melons, de fraisiers, de cerisiers ou de groseilliers. La certitude d'un débit considérable a pu seule créer des spécialites telles que celles des cultivateurs de Clamart, de Freneuse, de Montmorency, de Montreuil[1], de Versailles et de Fontainebleau, qui cultivent en grand les petits pois, les navets, les cerises, les pêches, les primeurs et le chasselas. Les *Marais* ou jardins potagers de la banlieue donnent annuellement jusqu'à trois récoltes de légumes; presque à toute heure vous y apercevez le *maraîcher* pieds nus, la bêche ou l'arrosoir à la main. L'irrigation de ces fertiles enclos est facilitée par l'établissement de nombreux réservoirs, que des conduits souterrains relient à un puits central, dont un treuil fait monter l'eau à la hauteur désirable.

L'Ile de France élève peu de bestiaux; mais l'on amène aux marchés de Pontoise, de Sceaux et de Poissy les plus beaux bœufs de l'Anjou, du Poitou et de la Normandie. Les moutons mérinos, les chèvres du Thibet, les moutons anglais à laine longue, ont été naturalisés à Saint-Ouen et à Puteaux. Si le gibier est rare dans les plaines de Clichy et des Vertus, en revanche le faisan, la perdrix, la grive, abondent dans les propriétés gardées : l'alouette est commune partout, et le cerf, le chevreuil peuplent les forêts royales de Saint-Germain et de Fontainebleau. On pêche dans la Seine, dans la Marne et dans le canal de l'Ourcq, le goujon, la carpe, l'anguille, le barbillon et l'ablette, dont les brillantes écailles sont utilisées par les fabricants de perles parisiens.

Presque toutes les branches de l'industrie sont représentées, comme nous l'avons déjà dit, dans l'Ile de France. Paris est non-seulement un vaste entrepôt où affluent toutes les nations, mais il exerce avec une supériorité incontestée les métiers qui nécessitent du goût, de l'intelligence et de la dextérité. On recherche, d'un bout du monde à l'autre, ses articles de modes, blondes, gazes, bro-

1. On connaît la réputation si bien méritée, d'ailleurs, des pêches de Montreuil; cette culture y occupe près de deux cent quarante hectares, et la récolte varie de douze à quinze millions de pêches par an. Nulle part, du reste, la culture des arbres fruitiers, en général, n'a été poussée plus loin : c'est à un habitant de Montreuil qu'on doit l'introduction en France de la belle et excellente cerise, dite *cerise anglaise*.

deries, corsets, fleurs artificielles, chevelures factices; ses papiers peints et de fantaisie, ses dessins industriels, ses bronzes d'art, chronomètres, pendules, armes de luxe, modèles en cire, orgues, pianos, orgues-mélodium; et ses instruments de musique, de chirurgie, de mathématiques, d'astronomie et de physique. La typographie, le polytypage, la lithographie, la chromolithographie, la gravure, la reliure, la bijouterie, l'orfèvrerie, l'ébénisterie, la passementerie, la layeterie, y ont atteint une remarquable perfection. Non content de donner asile à toutes les industries connues, Paris en a créé de nouvelles, et c'est dans ses ateliers qu'on a fabriqué pour la première fois les tissus en crin, en caoutchouc, en verre filé; les meubles en fer, les marbres artificiels, les calorifères, les appareils orthopédiques, les tôles galvanisées, les bougies stéariques, les conserves alimentaires, les cachemires français, etc., etc. Le mouvement reproducteur dont la grande cité est le centre se communique aux faubourgs, à la banlieue, puis aux villes et villages des départements circonvoisins. Une multitude de localités de l'Ile de France, peu importantes d'ailleurs par leur population, possèdent des fonderies, des filatures, des manufactures de produits chimiques, engrais, cristaux, machines, couvertures, velours gaufré, couleurs, savons, huiles fines, poteries, porcelaines et impressions sur étoffes. Mentionnons spécialement les toiles peintes de Jouy, les tricots de Gonesse, les teintureries de Puteaux, les gants de Mitry, les papiers d'Essonne et d'Écharcon, les vitraux de Choisy-le-Roi, les colliers de chevaux de Brie, les toiles cirées de Stains, les aciers polis de Charenton-Saint-Maurice, les indiennes de Bièvre, les produits chimiques de Javelle et de Nanterre. L'exploitation des carrières de plâtre et de pierres de taille fait la richesse des communes de Gentilly, Carrière-Saint-Denis et Montmartre, dont le plâtre est exporté jusqu'aux États-Unis, où on le connaît sous le nom de *plaster of Paris*.

Quoiqu'il naisse à Paris, en moyenne, quatre-vingt-quinze enfants par jour, les statistiques ont établi que la majorité de la population s'y compose de provinciaux et d'étrangers. C'est une ville cosmopolite, qui appartient à la France, on peut même dire à l'Europe entière; mais l'influence d'un milieu commun lie ces éléments hétérogènes, et donne aux habitants, natifs ou colons, une physionomie particulière. Le Parisien est vif, remuant, prompt à la repartie, légèrement railleur, mais plein de bienveillance et d'aménité. Les graves préoccupations qui l'ont assailli depuis 1789, n'ont point altéré son urbanité proverbiale. Dans une ville où la même maison réunit sous son toit cent ménages, où l'individu est sans cesse en contact avec la foule, les égards réciproques ne sont-ils pas de première nécessité? Le Parisien se montre surtout complaisant envers les étrangers, bien que la cherté des subsistances et l'exiguïté des logements lui interdisent la fastueuse hospitalité que pratique la province. Il aime à servir de *cicerone*, à faire les honneurs de la grande ville, à en étaler les splendeurs. On lui reproche d'être *badaud*, de se laisser aller à l'entraînement d'une frivole curiosité; mais, comme l'a judicieusement remarqué Voltaire, « il y a des badauds partout. Si l'on a donné la préférence à ceux de Paris, c'est uniquement parce qu'il y a plus de monde à Paris qu'ailleurs, et par conséquent plus de gens inutiles qui s'attroupent pour voir le premier objet auquel ils ne sont pas accoutumés. »

Les spectacles, les musées, les cours publics, les collections scientifiques, les expositions, les discussions parlementaires, développent les facultés intellectuelles du Parisien, et lui communiquent un vernis d'instruction qu'il se plaît à faire valoir. Il parle de tout, tranche sur tout, décide sur tout avec assurance, se croit apte à juger toutes les questions politiques, littéraires ou sociales : s'abandonnant tour à tour à l'enthousiasme et au dénigrement, s'engouant et se lassant de même, il échafaude des réputations qu'il renverse le lendemain, pour leur en substituer d'autres, dont il détruit aussi promptement le piédestal éphémère. Il n'est point de peuple plus mobile, plus capricieux, plus inconstant que celui de Paris. Il change d'idées, d'opinions, d'usages, avec une facilité merveilleuse; à peine une mode nouvelle a-t-elle conquis la faveur publique, qu'elle est condamnée par sa popularité même, et que personne ne veut plus porter ce qui est porté par tout le monde. « Mais, » comme l'a fort bien fait observer M. Aristide Guilbert dans le travail que nous avons déjà cité, « il ne faut ni exagérer ni généraliser ces vices et ces défauts que les habitants de Paris doivent encore plus au milieu dans lequel ils vivent qu'à leur propre nature. La mobilité est inséparable d'une vie dont tout contribue à décupler l'activité et dont les impressions se succèdent avec une rapidité effrayante. Nulle part les esprits et les cœurs ne sont plus accessibles qu'à Paris aux idées généreuses et élevées, aux grands et nobles sentiments, aux fortes et courageuses résolutions; et, pour ne parler que des temps contemporains, il y a dans l'existence de la population parisienne, toute une histoire d'héroïsme, de grandeur et de dévouement, depuis la réduction de la Bastille, en juillet 1789, jusqu'à la prise de l'Hôtel de Ville, en juillet 1830. »

On ne peut donc s'attendre à trouver dans la capitale de la France ces vieilles coutumes qui se sont perpétuées dans les départements. L'échange des étrennes et des souhaits du premier jour de l'année s'y est toutefois maintenu à travers mille révolutions. La ville réveillée, ce jour-là, longtemps avant le lever du soleil par les aubades que donnent les tambours aux officiers des légions, se pare cérémonieusement de ses habits de fête et déploie une activité inusitée. D'innombrables voitures circulent; les magasins étalent leurs plus attrayantes splendeurs; les rues sont encombrées d'hommes, de femmes, d'enfants de toutes les classes qui vont offrir, recevoir ou demander des présents. Il y aurait de curieuses recherches à faire sur les industries qui vivent presque uniquement des étrennes, sur les marchandises qui ne se débitent qu'à la faveur du premier de l'an, sur les sommes immenses que met en circulation ce prodigieux échange de cadeaux. C'est, sans aucun doute, de tous les anciens usages, le plus fidèlement suivi. La fête des *rois* est encore observée, mais on n'y voit plus qu'une occasion de banquet, et l'on a presque généralement renoncé aux cérémonies traditionnelles du tirage de la fève. Le carnaval ne se manifeste plus que par l'affluence qui s'amasse sur les boulevards, le jour du Mardi-Gras; mais les masques n'y paraissent guère. Aujourd'hui le carnaval est tout intérieur; il se concentre dans les bals publics, avec un délire, avec une frénésie, avec une licence que les paroles ne sauraient peindre. Le matin du mercredi des Cendres, la plupart des danseurs qui ont pris part à ces orgies montent en voiture, et gravissent le faubourg du Temple, pendant que des nombreuses guinguettes de la *Courtille* sort une

multitude avinée, harassée par les saturnales de la nuit. On échange de grossiers propos, on se jette de la farine à la tête ; çà et là tombent des masques abattus par la débauche et la fatigue, jusqu'à ce que l'heure avancée mette un terme à la *descente de la Courtille*.

La promenade de *Longchamp*, l'une des solennités parisiennes, date du règne de Louis XV. Les pieux concerts que faisaient entendre les religieuses du monastère de Longchamp, pendant la semaine sainte, attiraient un nombreux concours d'auditeurs, et ce pèlerinage annuel continua lorsque les chants eurent cessé. Interrompu par la Terreur, il a recommencé au mois de germinal an V (avril 1797) ; et depuis cette époque, du mercredi au samedi saint, on voit annuellement deux immenses lignes de voitures s'étendre de la place de la Concorde à la porte Maillot. Là se montrent les modes du printemps, les équipages nouveaux, et, si le ciel est pur et la saison précoce, Longchamp retrouve encore quelques reflets de l'éclat dont il brilla autrefois.

Les mœurs, les habitudes, les plaisirs, varient à Paris suivant les classes. La haute aristocratie n'y séjourne que pendant la saison des bals, des concerts et de l'opéra italien ; elle s'enfuit, aux premiers beaux jours, et passe l'été dans ses terres. On désigne sous le nom barbare de *fashion* quelques jeunes gens riches ou présumés tels, qui affectent des allures britanniques, inventent des modes, galopent au bois de Boulogne, suivent assidûment les courses et les *steeple chase*. La plus grande distraction de la classe commerçante est une partie de campagne, en été, et le spectacle ou les réunions en hiver. Les Parisiens de toutes les conditions sont avides de représentations dramatiques ; ils n'hésitent pas à se passer de dîner pour aller *faire queue* à la porte d'un théâtre. Le mauvais état des affaires commerciales, les appréhensions politiques, n'influent même que médiocrement sur les fructueuses recettes qu'encaissent les directeurs des vingt-deux spectacles de la capitale. Il est encore d'usage à Paris, dans quelques classes de marchands, de souhaiter la fête à ses parents ou à ses amis intimes, le jour consacré à leur patron, et d'orner en cette occasion la table d'édifices de pâtisserie, que surmontent des initiales en sucre filé. Les noces, les baptêmes se célèbrent sans cérémonies particulières. Le respect des morts est une des qualités du Parisien : il ne manque jamais de se découvrir la tête devant un corbillard, pour saluer d'un dernier adieu l'hôte de la vie qui passe.

On parle français à Paris plus purement que partout ailleurs, sans autre accent qu'un grasseyement peu sensible. Néanmoins l'étranger qui pénètre dans certains ateliers, ou qui se hasarde dans le *paradis* des petits théâtres, entend souvent des conversations incompréhensibles pour lui. C'est que l'*argot*, la langue des bagnes, a fourni un grand nombre de mots au vocabulaire des ouvriers parisiens. Que signifie s'*esbigner*, *louper*, *avoir le taff*, *être fumé*, *flouer*, *faire de l'esbrouffe ?* Le *gamin* de Paris dit une *balle* pour une tête, du *picton* pour du vin, de la *lance* pour de l'eau, *ma tante* pour le Mont-de-Piété, un *pochard* pour un ivrogne, un *goipeur* pour un paresseux : on ferait un volume des autres locutions bizarres et des tropes pittoresques qui ont cours dans les faubourgs, aux halles, parmi les *rapins*, les étudiants ou les comédiens.

Sitôt qu'on est hors de Paris, on entre dans un monde nouveau. Le paysan des

environs, en contact perpétuel avec la capitale, n'en subit point cependant l'action civilisatrice : trop souvent, il demeure grossier, sauvage, ignorant; ses travaux rustiques l'absorbent tout entier; à peine s'il sait lire ou écrire, mais il a acquis une fructueuse expérience en matière d'agriculture, et il apporte une sagacité réelle dans les discussions d'intérêts. Exposé aux déprédations des maraudeurs parisiens, il éprouve une aversion qu'il ne cherche pas à dissimuler, pour les *badauds* qui, dans leurs excursions champêtres, foulent aux pieds ses semis et compromettent ses récoltes. Propriétaire fanatique, il tuerait un homme pour un chou. Il ne se rend à Paris que pour y faire des affaires, et en dédaigne les plaisirs. Le seul auquel il se montrait sensible, c'était la représentation des mimodrames militaires du Cirque olympique. Les directeurs de ce théâtre avaient dispensé de *faire queue* les habitants des communes voisines qui se présenteraient munis d'un certificat de leur maire; et de tous les environs de Paris, à dix lieues à la ronde, on venait en corps admirer les grandes batailles de l'Empire et de la Révolution. Les réunions populaires qu'on appelle en Flandre *kermesse*, en Bretagne *pardon*, et dans le Maine *assemblée*, se nomment dans l'Ile de France *fête communale* ou *patronale*. Ces fêtes sont toujours annoncées par des affiches qui y convient les Parisiens, et ceux-ci ne manquent pas à l'appel. Rien de plus gai, de plus animé que ces réunions; rien de plus varié que les amusements qu'on y goûte : jeux de bagues, spectacle en plein vent, courses en sac, jeux des *ciseaux*, du *baquet*, du *tourniquet*, joute sur l'eau, chasse aux canards, bals champêtres, feux d'artifice, etc. On peut, sans exagération, évaluer à cent mille le nombre des curieux qui se portent à la foire de Saint-Cloud. Pendant la fête des Loges, qui commence le premier dimanche après le 30 août, plus de douze mille personnes campent au milieu de la forêt de Saint-Germain. Le couronnement de la *Rosière* de Nanterre n'attire pas une affluence moins considérable. En quelques localités, de pieux motifs se mêlent à l'attrait des plaisirs mondains. *La sainte robe sans couture* d'Argenteuil, l'ermitage de Franchard, le tombeau du comte Aymon à Corbeil, la chapelle de Notre-Dame-des-Anges auprès de Livry, sont encore l'objet de pèlerinages annuels.

L'Ile de France a tant de fois changé de face; elle touche de si près au foyer des révolutions, qu'elle a aussi peu de vieux monuments que de vieux usages. L'unique débris des temps druidiques est un dolmen récemment découvert à Meudon. Les Thermes de Constance Chlore, qu'on appelle vulgairement les Thermes de Julien, et quelques vestiges de l'aqueduc qui y amenait les eaux d'Arcueil, représentent seuls l'époque gallo-romaine. La partie antique de cet aqueduc communique au bâtiment moderne, lequel a été élevé, comme on sait, pendant la régence de Marie de Médicis, et sur les dessins du célèbre Jacques de Brosse : elle ne se compose que de deux arcades, de moitié moins larges que celle du milieu de l'édifice, et on y remarque le même mode de construction que dans le palais des Thermes, c'est-à-dire dix assises de pierres carrées et ensuite quatre assises de grandes briques, présentant dans leur ensemble une masse d'une extrême solidité. Quant au palais, dont les bâtiments et les cours se prolongeaient probablement, du côté du sud, jusqu'aux environs de la Sorbonne, et du côté du nord, jusqu'à la rive gauche de la Seine, il n'en reste plus qu'une

salle qui offre dans son plan deux parallélogrammes contigus, formant une seule pièce. Les voûtes, à arêtes et à plein cintre, ont résisté aux dégradations de quinze siècles; et l'architecture, dénuée d'ornements, a un véritable caractère de majesté. A part la nef de Saint-Germain-des-Prés, l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, quelques parties de Notre-Dame de Paris et la façade de l'abbaye de Saint-Denis, il n'existe point dans le département de la Seine de construction antérieure au XIVe siècle. Abstraction faite de ceux dont Paris s'enorgueillit, l'Ile de France est peu riche en monuments religieux; mais on y compte, outre les ruines de la tour féodale de Montlhéry, à laquelle Boileau a consacré un souvenir dans le poëme du *Lutrin*, et le donjon et la chapelle gothique de Vincennes, un grand nombre de châteaux, modèles grandioses ou élégants de l'architecture civile depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Le voyageur, après y avoir admiré les magnificences royales de Versailles, de Saint-Cloud et de Fontainebleau, peut trouver encore des édifices dignes de son attention : Écouen, chef-d'œuvre de Bullant; le château de Maisons, bâti par François Mansard; le pavillon Dubarry à Louveciennes, et les châteaux d'Ivry, Sauvigny, Chamarande, Lormois et Petit-Bourg. N'oublions pas, enfin, les jardins de Mouceaux, de Bagatelle, d'Erménonville et de Méréville, délicieux échantillons de l'horticulture du XVIIIe siècle.[1]

1. *Statistiques des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.* — Dulaure, *Histoire de Paris* et *Environs de Paris.* — Éloi Johanneau, *Les Fastes de Montreuil-les-Pêches, sa culture, ses embellissements*, etc — Ouvrages et notes manuscrites de l'auteur de cette esquisse.



TABLE

DES

PROVINCES ET VILLES

CONTENUES DANS LE TOME SIXIÈME.

ALSACE.

HAUTE ALSACE ET PAYS DE SUNDGAW. — BASSE ALSACE. — BAILLIAGE DE HAGUENAU. — PRINCIPAUTÉ DE LUTZELSTEIN.
COMTÉ DE LICHTEMBERG ET PARTIE DU PAYS DE WASGAU.

AUVERGNE.

BASSE AUVERGNE PROPRE. — PAYS DE COMBRAILLE. — PAYS DE FRANC-ALLEU.
LIMAGNE D'AUVERGNE. — LIVADOIS. — DAUPHINÉ D'AUVERGNE.
HAUTE AUVERGNE PROPRE. — PAYS DE CARLADEZ.

LIMOUSIN. — MARCHE.

HAUT LIMOUSIN. — BAS LIMOUSIN. — HAUTE MARCHE.
BASSE MARCHE.

ROUSSILLON.

ROUSSILLON PROPRE. — VALESPIR. — CONFLENT. — CAPSIR.
CERDAGNE FRANÇAISE. — VALLÉE DE CAROL.

LANGUEDOC.

HAUT LANGUEDOC. — TOULOUSAIN. — ALBIGEOIS. — LAURAGUAIS.
MARQUISAT DE MIREPOIX. — BAS LANGUEDOC. — RAZÈS. — CARCASSEZ.
COMTÉ DE NARBONNE. — AGADEZ. — VICOMTÉ DE BÉZIERS. — VICOMTÉ DE LODÈVE.
COMTÉ DE MONTPELLIER. — NEMOSEZ. — CEVENNES PROPRES. — UZEGEOIS.
VIVARAIS. — VELAY. — GEVAUDAN.

ILE DE FRANCE.

Ile de France proprement dite. — Brie Française. — Gatinais français. Hurepoix. — Mantois. — Vexin français.

ERRATA.

Page 220, ligne 17, au lieu de *M. de Mourein*, lisez : *de Mourcin. Ibid.* page 18, au lieu de *Litta*, lisez *Lita*.

Page 221, ligne 19, au lieu de *route d'Aire*, lisez : *route d'Aixe*.

Page 222, ligne 35, au lieu de *Enochius*, lisez : *Enoxius. Ibid.* ligne 45, au lieu de *Pistorée*, lisez : *Pistorie*.

Page 223, ligne 30, au lieu *d'Ampnolenus*, lisez : *Dampnolenus*.

Page 224, ligne 38, au lieu de *pré Chaton*, lisez : *pré Chatou*.

Page 354, ligne 12, au lieu de *Herniciens*, lisez : *Henriciens. Ibid.* ligne 28, au lieu de *Ambalric*, lisez : *Amalric;* et ligne 34, au lieu de *Raymond V*, lisez : *Raymond VI*.

Page 357, ligne 10, après *de l'ex-vicomte,* supprimez : *de*.

Page 377, ligne 20, au lieu de 1278, lisez : 1178.

Page 417, lignes 40 et 41, apres *en* 1308, supprimez : *et* 1361 ; et au lieu de *du Languedoc,* lisez : *du royaume*.

Page 437, lignes 18 et 19, au lieu *de l'an* 408 *avant Jésus-Christ*, lisez : *de Jésus-Christ*.

Page 459, ligne 20, après *de Castelnaudary*, ajoutez : *le lieu de* Sostomagus *ou* Sostomago, *indiqué dans les itinéraires, pouvait tout au plus, suivant les calculs des géographes modernes, être situé aux environs*.

Page 511, ligne 43, au lieu de 1320, lisez : 1314, et ajoutez : *quoique nous nous soyons aussi arrêté à une autre date, celle de* 1320, *dans notre notice sur Rennes, ni l'une ni l'autre, nous en convenons, n'est généralement admise*.

Page 544, ligne 17, au lieu de 1135, lisez : 1035.

Page 548, ligne 39, au lieu de *jusqu'à la Révolution*, lisez : *jusqu'à la fin du* XVe *siècle*.

Page 579, ligne 26, après le mot *croissant*, mettez *une virgule* à la place du *deux-points*, et ligne 36, au lieu de *Ganfrid*, lisez : *Gaufrid*.

Page 591, lignes 27 et 28, au lieu de : *se partagent*, lisez : *se partagèrent*.

Page 593, ligne 12, au lieu de *qui datent du* VIe *siècle*, lisez : *du* XVIe.

Page 722, ligne 1, au lieu de 50, lisez : 60.

Page 723, ligne 34, au lieu de *tel*, lisez : *tels*.

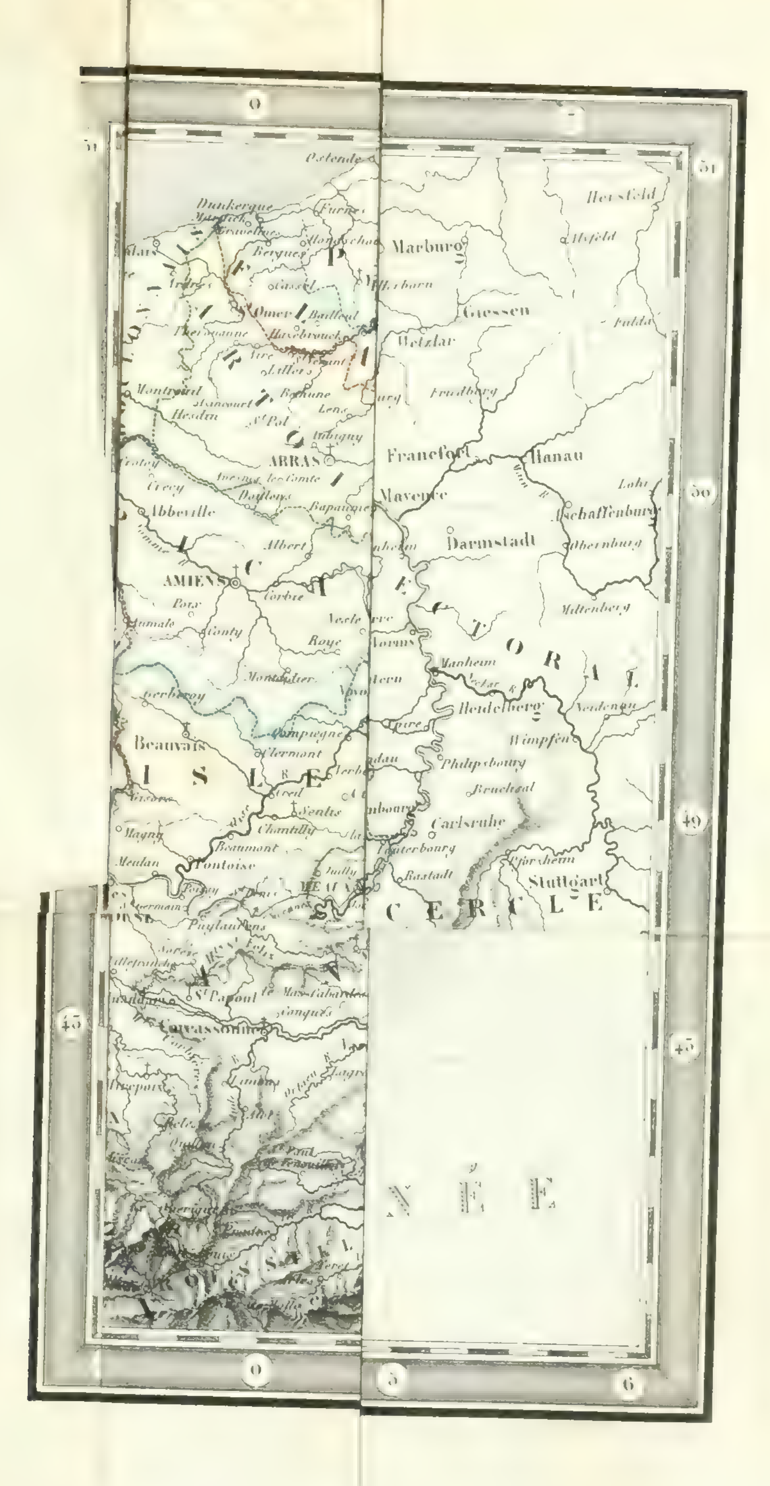
Page 724, ligne 24, au lieu de *prospérité politique*, lisez : *publique. Ibid* ligne 33, au lieu de *l'Estrès*, lisez : *l'Estoile*.

Page 759, lignes 8 et 9, au lieu de *Stedelin*, lisez : *Hedelin*.

Page 771, ligne 34, au lieu de *son cheval*, lisez : *son chenil*.

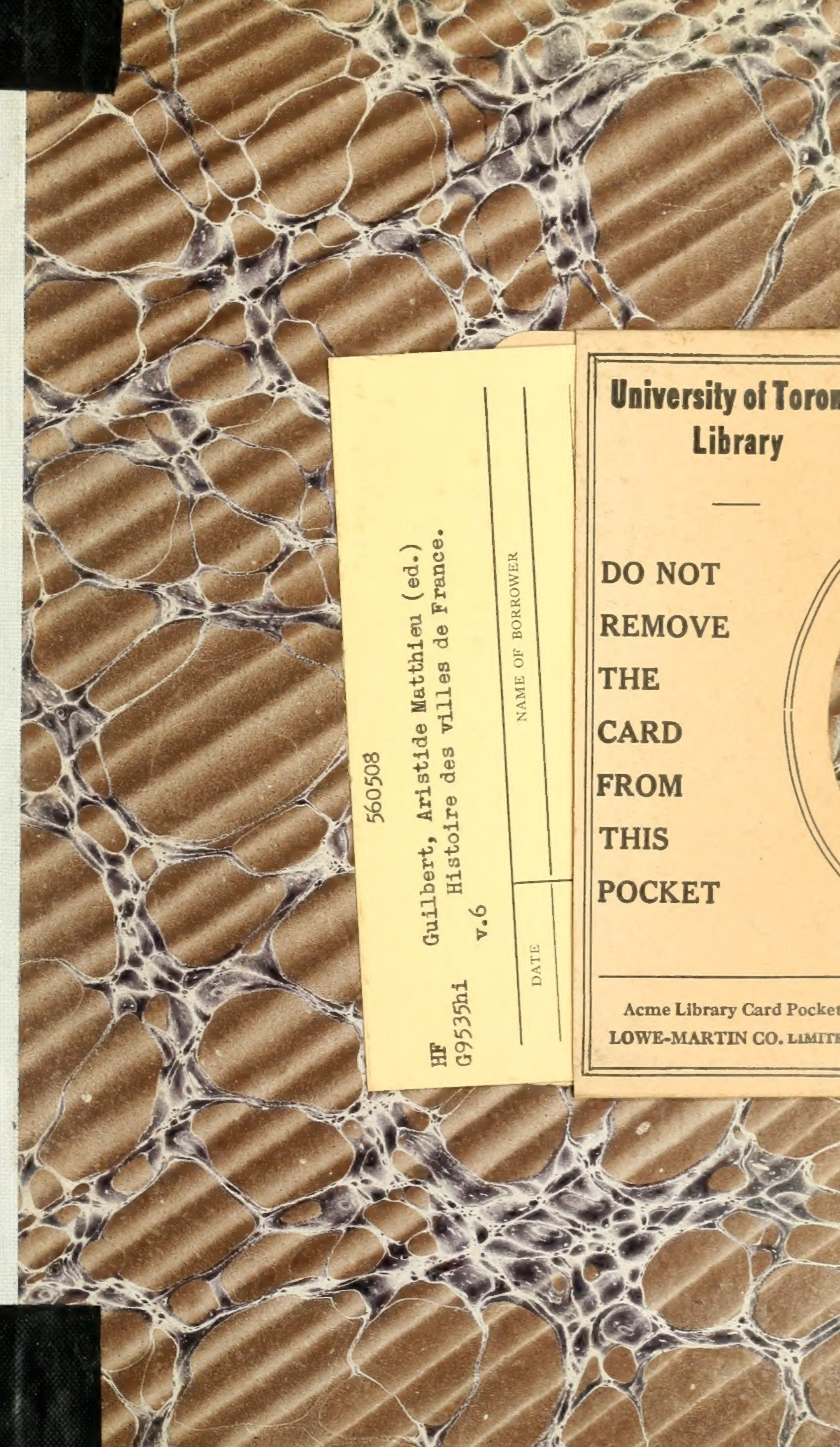
FIN DU TOME SIXIÈME.

LES DE



Ostende
Dunkerque
Furnes
Bergues
Cassel
Marburg
Giessen
Wetzlar
Fulda
Hersfeld
Alsfeld
Hasebrouck
Lillers
Bethune
Lens
Montreuil
Hesdin
St Pol
ARRAS
Francfort
Hanau
Mayence
Aschaffenburg
Darmstadt
Crecy
Abbeville
Doullens
Bapaume
Albert
AMIENS
Corbie
Roye
Worms
Manheim
Heidelberg
Wimpfen
Philipsbourg
Bruchsal
Carlsruhe
Rastadt
Stuttgart
Miltenberg
Beauvais
Compiegne
Clermont
Senlis
Chantilly
Beaumont
Pontoise
Meulan
MEAUX
Carcassonne
ISLE
CERCLE
0
5
6
45
49
50
51




University of Toron
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITE
560508
HF
G9535hi
Guilbert, Aristide Matthieu (ed.)
Histoire des villes de France.
v.6
NAME OF BORROWER
DATE

